Emmanuel BARBIER

HISTOIRE
DU
CATHOLICISME LIBÉRAL
ET DU
CATHOLICISME SOCIAL
EN FRANCE

Du Concile du Vatican à l'avènement de S. S. Benoît XV (1870-1914)

TOME CINQUIÈME

BORDEAUX
IMPRIMERIE Y. CADORET
G. DELMAS, Successeur
17, Rue Poquelin-Molière, 17

1924



LE PONTIFICAT DE PIE X

(*Suite*)

CHAPITRE VIII

Les directions pontificales de Pie X (1909-1912).

Un énorme et fatal imbroglio s'était formé, depuis l'époque du Ralliement, autour des directions pontificales de Léon XIII ([1]). Il avait eu son origine dans la confusion entre l'enseignement doctrinal de ce pape sur les devoirs des chrétiens à l'égard du régime établi et ses vues politiques qui tendaient, en outre, à faire passer les catholiques de la subordination sincère au pouvoir existant, exigée par la doctrine traditionnelle de l'Église, à l'adhésion formelle et publique. L'éclat avec Léon XIII avait rappelé la doctrine, les circonstances où il le fit, venant se joindre à la manifestation non équivoque du désir qu'il avait de voir les catholiques de France ne pas s'en tenir à ce dont leur religion a toujours fait une loi, mais se rallier ouvertement et sans arrière-pensée à une forme déterminée de gouvernement, avaient d'ailleurs fourni une apparence de prétexte à cette confusion. Sa politique, affirmait on, s'imposait, aussi bien que l'enseignement de son encyclique, au nom du magistère sacré. Et, comme si ce n'était pas déjà trop, de nouvelles interprétations, aussi trompeuses que passionnées, s'ajoutant à la première si abusive, étaient arrivées à égarer l'esprit public même sur le sens de cette politique, aussi bien que sur l'objet de la doctrine.

En poussant les catholiques vers la République, Léon XIII s'était flatté de lui enlever tout sujet de persécution contre eux et contre l'Église. Il fallait pour cela que leur adhésion fût acquise incontestablement. Il voulait qu'en

(1) Ce nom de « directions pontificales » ayant été depuis lors consacré par l'usage pour désigner plus spécialement les directions du Saint-Siège quant aux rapports des catholiques français avec le régime politique en vigueur dans leur pays, et cet usage ayant été conservé depuis la mort de Léon XIII, il a paru naturel de le conserver dans ce chapitre.

même temps, les catholiques, dont le loyalisme ne serait plus suspecté, s'unissent à tous les honnêtes gens sur le *terrain constitutionnel* pour former avec eux un grand parti de l'ordre qui s'opposerait résolument à la démoralisation et à la déchristianisation du pays, parti qui serait, estimait-il, d'autant plus fort désormais pour résister à la *législation* antichrétienne que la *constitution* serait placée par lui hors de toute atteinte. Aux yeux du pape, le ralliement était un moyen nécessaire, d'une efficacité d'ailleurs certaine, mais ce n'était qu'un moyen ; le but, le vrai et seul but de ses directions était de concentrer les efforts des catholiques sur la défense des intérêts religieux du pays et de l'Église, afin de susciter contre les empiétements et les mesures oppressives d'un régime anticlérical une opposition victorieuse. Mais l'espoir d'amener le gouvernement républicain à reconnaître qu'il ne rencontrait point d'hostilité de la part de l'Église, comme s'il eût vraiment besoin d'en être convaincu, demeurerait l'âme des desseins de Léon XIII. On sait quelles concessions il jugea utile de faire dans cette intention, depuis l'affaire des congrégations religieuses en 1880, jusqu'aux lois sur les fabriques, la taxe d'abonnement, etc..., et avec quel cynisme le gouvernement abusa, jusqu'à la fin, des dispositions conciliantes dont il n'avait pas voulu se départir.

Ceux des catholiques qui étaient pressés de se rallier à la République entrèrent à pleines voiles dans ce courant où d'autres, de plus en plus nombreux, cédant à d'impérieuses instances, les suivirent peu à peu, et parfois même les gagnèrent de vitesse. L'acceptation formelle du régime démocratique et républicain devint une stricte obligation de conscience ; la nécessité de faire reconnaître à tout prix le bon aloi du loyalisme de ces néo-républicains leur fit renier, exclure les « réfractaires » du nombre de ceux que la cause catholique avouait pour ses défenseurs, et créer pour leurs électeurs le « péché de monarchie ». Le devoir mal compris de concerter leur action avec celle de tous les honnêtes gens amis de l'ordre et de la liberté leur fit mettre leur propre drapeau en poche et ne vouloir tenir que des libéraux leur mot d'ordre ; la crainte de paraître combattre la constitution paralysa tellement leurs efforts contre la législation qu'ils n'osèrent pas lui faire une opposition sérieuse, et, plusieurs fois même, désarmèrent devant elle ou en parurent complices. Bref, le moyen prit une telle importance qu'il prima la fin ; les exigences de la politique du ralliement firent ajourner chaque fois, même dans les occasions les plus graves, cette intrépide résistance à l'oppression qui devait laisser loin derrière elle l'ancienne opposition, et qui s'était bruyamment annoncée comme devant être sans faiblesse. Et comme tous les compromis se couvraient hautement des directions de l'Église, comme, d'autre part et au même titre, le capital devoir de loyalisme envers le régime servait de passe port aux erreurs de la démocratie, il résulta de ces deux causes réunies une déformation de l'ancienne « mentalité » catholique, une démoralisation de l'esprit public atteignant l'âme française à de telles pro-

fondeurs que la réaction la plus vigoureuse n'en aurait eu raison qu'à force de temps.

La mort de Léon XIII n'avait pas interrompu ce mouvement. Il s'accéléra même pendant les premières années du pontificat de son successeur, à la faveur de la réserve que la situation créée commandait à celui-ci. On a vu quelles furent, de 1903 à 1908, l'opposition résolue des dirigeants de l'opposition à l'organisation d'une résistance appuyée sur la franche profession des droits de Dieu et de l'Église dans la société; leur persistance à ne tenir pour dociles et dévoués à l'Église que les catholiques qui professaient se placer sur le terrain constitutionnel, c'est-à-dire, en fait, qui se déclaraient républicains; leur obstination à n'invoquer que les formules sonores et creuses de liberté, d'ordre et de progrès, à ne prendre que l'étiquette de libéraux, à prétendre offrir aux revendications catholiques toute la satisfaction légitimement exigible dans un programme concerté avec les anciens opportunistes et les républicains dits modérés; quelles furent enfin l'histoire de la séparation entre l'Église et l'État, celle des élections de 1906, et la répercussion de cet ensemble d'idées sur des questions d'ordre religieux et doctrinal. Et toujours les directions pontificales, celles de Pie X comme celles de Léon XIII, étaient mises en avant.

Cependant Pie X, que pensait-il de cette situation?

I

Un fait aurait dû frapper l'attention si les esprits n'avaient pas été surchauffés, et si l'on ne s'était engagé tellement à fond que l'arrêt ou le recul seraient devenus humiliants : c'est que Pie X demeurait muet sur les directions pontificales de son prédécesseur. Depuis son avènement jusqu'aux fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc (avril 1909), aucune parole n'était tombée de sa bouche qui les rappelât. Les occasions les plus opportunes, les plus pressantes même, aurait-il semblé, s'étaient pourtant offertes durant la longue et tragique période de la séparation entre l'Église et l'État. Plus d'une fois, en effet, le Saint-Père avait eu à repousser l'odieux prétexte de l'hostilité de l'Église contre la République invoqué par le gouvernement, et il l'avait fait avec véhémence.

Le 14 novembre 1905, Pie X déclarait dans son allocution consistoriale : « Tandis que les documents émanés du Saint-Siège disent sans ambiguïté que la profession du christianisme peut s'accorder parfaitement avec la forme républicaine, ces hommes semblent vouloir affirmer que la République, telle qu'elle existe en France, ne peut avoir rien de commun avec la religion chrétienne. Double calomnie qui blesse les Français à la fois comme catholiques et comme citoyens ». « Les ennemis de l'Église, disait-il encore dans

l'encyclique *Gravissimo offici* (10 août 1906) s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Église de France; que Nous avons eu un autre dessein étranger à la religion; que la fortune de la République en France Nous est odieuse et que Nous secondons pour la renverser les efforts des partis adverses... Ces récriminations et autres semblables, qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons d'ores et déjà, et avec toute Notre indignation, comme des faussetés insignes ». Et plus tard, dans la solennelle allocution consistoriale du 15 avril 1907 : « Au moyen de sophismes manifestes, ils s'efforcent de confondre les institutions, la forme établie du régime républicain, avec l'athéisme, avec la guerre à outrance contre tout ce qui est divin, et cela afin de pouvoir accuser d'ingérence illégitime toute intervention que Nous commande le devoir sacré de Notre charge. Ils espèrent du même coup arriver à faire croire au peuple que quand Nous défendons les droits de l'Église, Nous Nous opposons au régime populaire; et cependant ce régime Nous l'avons toujours accepté, toujours respecté ».

Mais ces textes, qu'on devait invoquer, même plus tard, comme une preuve que Pie X maintenait officiellement les directions politiques de Léon XIII, n'y avaient nullement trait. Ils constataient uniquement et affirmaient que le Saint-Siège acceptait, respectait la forme républicaine du régime, comme toutes les autres formes de gouvernement établi; ils ne disaient point que les citoyens catholiques lui dussent adhésion formelle et profession de loyalisme. N'était-il pas étonnant, au contraire, que le pape omît en ces circonstances la réplique péremptoire qu'auraient été le rappel et le renouvellement des directions de son prédécesseur.

Ce que Pie X n'avait point formulé, on n'était pas davantage fondé à le tirer de ses paroles par voie de déduction et d'interprétation, car accepter la République comme le pape l'acceptait, la respecter comme il la respectait — et plût à Dieu que les catholiques de France ne se fussent pas crus liés autrement que lui par ce respect! — cela n'avait encore rien de commun avec le ralliement, si bien qu'il n'y avait décidément rien à tirer de là en sa faveur, même en couvrant le pernicieux indifférentisme politique de ce prétexte très faux que l'attitude de l'Église à l'égard des gouvernements commande celle de citoyens d'un pays, et que ceux-ci n'ont pas à leur égard d'autre liberté d'action et d'autres raisons de conduite que les siennes.

Il y a cependant un trait dont on crut pouvoir obtenir un meilleur avantage. C'était un passage d'une dépêche du Secrétaire d'État au nonce à Paris, le 30 mars 1904, au sujet des violentes récriminations de même genre proférées par le cabinet Combes, à propos du voyage de M. Loubet à Rome et de la retraite imposée aux évêques de Dijon et de Laval. « Le Saint-Siège, écrivait le cardinal Merry del Val, n'a pas cessé et ne cesse pas d'insister

auprès des catholiques et, en particulier, auprès des évêques, afin qu'ils adhèrent sans arrière-pensée au régime républicain ». Mais n'eût-on rien d'autre à observer sur ce texte, il n'avait pas été destiné à exercer une influence sur les catholiques, puisqu'il était contenu dans une dépêche diplomatique qui ne serait pas sortie des cartons des chancelleries, ou n'aurait été connue que plusieurs années plus tard si l'indignité du gouvernement de M. Combes n'avait fait paraître nécessaire la publication du *Livre blanc*. Cette déclaration ne constituait donc nullement une manifestation des volontés présentes du Saint-Siège. En outre, il est à croire que le terme *adhésion* n'était pas pris là dans son sens propre, car aucun acte pontifical n'avait recommandé autre chose que l'*acceptation* sans arrière-pensée ou, du moins, ce terme ne pouvait se référer qu'à la politique de Léon XIII, non à ses enseignements. C'est en ce sens que Léon XIII lui-même avait pu affirmer, en 1902, ce que le Secrétaire d'État de Pie X répétait en 1904. Et sans doute encore y avait-il lieu de tenir compte d'un double fait. On était, en 1904, à une époque de transition ; Pie X n'était sur le trône que depuis moins d'un an et son Secrétaire d'État avait tenu une place marquée dans la curie de son prédécesseur. C'est vraisemblablement aussi aux traditions que celui-ci y avait puisées qu'il faut attribuer son intervention dans les élections de 1906 en faveur de M. Piou et de l'*Action libérale*, mise à découvert, malgré ses précautions, par la saisie des papiers de Mgr Montagnini [2]. Quoi qu'il en soit, et même en prenant ce geste comme cette parole pour l'expression de la pensée personnelle du Saint-Père, ni l'un ni l'autre n'était une manifestation extérieure, et il reste exact de dire que Pie X observait, tout au moins en public, une réserve complète sur les directions pontificales de Léon XIII.

Cependant, il parlait et agissait au grand jour. A côté de ces faits qui devaient rester latents et quelque importance qu'on veuille y attacher, d'autres indices, éclatants ceux-là, auraient pu rendre évidente à tous les yeux une orientation nouvelle des directions du Saint-Siège. La politique, au sens propre de ce mot, n'y devait avoir aucune part, ce qu'on appelle de ce nom y serait même assez malmené par ce pape « curé de campagne ». Tout se tient dans l'œuvre de Pie X. Dans la vie publique aussi bien que dans la vie privée, dans les œuvres économiques et sociales comme dans l'action civique, ce qu'il inculque, et avec quelles instances, quelle vigueur ! c'est la profession « hardie » du catholicisme, l'application courageuse des principes catholiques, des droits essentiels de Dieu et de l'Église. Pour lui, pas de salut social hors de là. Il ne faut pas chercher ailleurs. Or, c'est, pour ainsi dire, le contre-pied de la tactique adoptée par les catholiques de France et qu'ils se plaisaient à donner comme imposée par l'Église. Quoi d'étonnant,

(2) Voir t. IV, p. 103.

après un tel passé, qu'avec des intentions que l'histoire n'a point à discuter, ils soient demeurés, en si grand nombre, « réfractaires » à leur tour?

Cependant, dès le jour où Pie X monta sur le trône pontifical, cette orientation s'affirmait avec une netteté frappante. Le lecteur se souvient de sa première encyclique, où il déclarait : « Il en est, et en grand nómbre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le *parti de l'ordre*. Hélas! vaines espérances, peines perdues! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : *le parti de Dieu*. C'est donc celui-là qu'il Nous faut promouvoir... ». Paroles qui avaient plus haut leur explication, dans ce passage où le Saint-Père, après avoir rappelé les promesses divines et dit qu'il fallait en hâter l'accomplissement par la prière, ajoutait : « Mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par les œuvres, au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés », et plus loin, quand il disait encore : « L'action, voilà ce que réclament les temps présents, *mais une action qui se porte sans réserve à l'observation des lois divines et des prescriptions de l'Église, à la profession ouverte et hardie de la religion,* à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi et sur ses avantages terrestres ».

Un mois plus tard, dans son allocution consistoriale du 9 novembre 1903, Pie X, en réponse à ceux qui s'efforçaient de conjecturer quelle serait l'orientation de son pontificat, reprenait de nouveau : « Tout restaurer dans le Christ, tel est, Nous l'avons dit, Notre programme. Et comme le Christ est vérité, *Notre premier devoir est d'enseigner et de proclamer la vérité... Notre fonction est donc de défendre la vérité et la loi chrétienne;* dès lors, Nous aurons le devoir d'éclaircir et de définir les notions des vérités les plus importantes, vérités soit fournies par la nature, soit révélées et transmises divinement, et que Nous voyons à l'heure actuelle obscurcies et effacées en tant de lieux. Nous devrons raffermir les principes de la discipline, du pouvoir, de la justice et de l'équité, principes que l'on veut déraciner aujourd'hui; *ramener à la règle et au droit sentier de l'honnêteté, dans la vie publique et dans la vie privée, sur le terrain social et sur le terrain politique,* tous les hommes et chacun d'eux, ceux qui obéissent et ceux qui commandent, car ils sont tous fils d'un même Père qui est aux cieux... ».

Cette affirmation de la vérité et de la foi chrétienne au grand jour, par la parole et par les œuvres, cette profession hardie de la religion dans la vie publique et dans la vie privée, sur le terrain social et sur le terrain politique, qui seule peut ramener à la règle et au droit sentier de l'honnêteté, Pie X ne cessera d'en inculquer à tous le devoir. On peut dire que ce sont là toutes

ses directions. On se rappelle aussi comment, dans l'encyclique sur l'*Action catholique* (11 août 1905), il déclarait : « Défendre et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits essentiels de Dieu en toute chose et ceux non moins sacrés de l'Église » ; et plus tard (22 novembre 1909), en réponse à ceux qui demandaient la liberté de laisser de côté ce programme dans l'organisation des œuvres économiques, sous le prétexte d'obtenir les concours plus larges : « Il n'est ni digne ni loyal de dissimuler le drapeau catholique comme une marchandise avariée ».

Non moins déconcertante qu'un tel programme devait paraître aux catholiques, chez qui une déférence et des ménagements serviles à l'égard des pouvoirs publics étaient passés en habitude, la liberté apostolique et la vigoureuse fermeté avec lesquelles Pie X tenait tête à ceux-ci, repoussait leurs accusations et défendait les droits dont il avait la garde, sans croire assurément déroger au respect qu'il professait envers la constitution du pays. Sa conduite à leur égard dans les difficultés soulevées par le voyage de M. Loubet à Rome et les démêlés au sujet de la démission de NN. SS. Le Nordez et Geay, ses encycliques sur la séparation de l'Église et de l'État n'ont pas besoin d'être rappelées. Le pape ne feint pas de laisser hors de cause les intentions des hommes qui dirigent cette politique antireligieuse et d'en parler comme de l'œuvre anonyme des « ennemis de l'Église » ; il ne se borne point à constater qu'elle est contraire à la justice et au droit ; ces intentions des gouvernants eux-mêmes, il les dénonce et les flétrit hautement et excite de toutes ses forces le clergé et les catholiques à la résistance. Ce pouvoir inique, Pie X ne craindra même pas de le qualifier en public de *persécuteur*. Devant les pèlerins français accourus à Rome pour son jubilé pontifical, il disait :

> ... Le mot *persécution* pourra résonner comme une expression d'amertume aux oreilles de quelques-uns, mais Nous en appelons à la conscience du monde entier. Peut-on qualifier autrement l'œuvre de ceux qui, après avoir déchiré arbitrairement le pacte solennel fait avec l'Eglise, après avoir, par une usurpation manifeste, mis la main sur son patrimoine sacré, après avoir, en étouffant tout sentiment de piété et de reconnaissance, chassé de leur patrie les citoyens pleins de mérite qui appartiennent aux Ordres religieux, après avoir fait passer calomnieusement pour ennemis de la République les ministres du sanctuaire, parce qu'ils réclament en faveur de la religion et de l'Eglise la liberté et le respect auxquels elles ont un droit inviolable, peut-on, demandons-nous, qualifier autrement l'œuvre de ceux qui, après tout cela, ne rougissent pas de dénoncer comme étranger à la France le pouvoir de l'Eglise, autant vaut dire le pouvoir même de Jésus-Christ et de celui qui le représente sur la terre ? Personne, certainement, ne pourra trouver excessif le mot de *persécution*, puisque, ouvertement, les ennemis se sont dressés et se sont ligués ensemble contre le Seigneur et contre son Christ en s'écriant : « Brisons leurs liens et secouons leur joug... » (3).

Le programme et l'action du nouveau pape se déroulaient donc sans qu'il fît même allusion aux directions politiques de Léon XIII. Mais s'il évitait ce sujet en public, n'obtiendrait-on pas dans des audiences personnelles l'expres-

(3) 17 novembre 1909.

sion de sa pensée? Plusieurs essais en furent tentés dont le résultat ne manqua pas d'être livré au public avec des suites diverses et non sans exciter vivement son attention. Il eût été facile d'en tirer des avertissements. Voici ce qui arriva.

Au mois de mars 1904, était venu à Rome M. Louis Dimier, ancien professeur au Lycée de Valenciennes, qui avait été obligé, deux ans plus tôt, de quitter ce poste et l'Université à cause d'une simple visite faite à des religieux qu'on expulsait. M. Dimier était un membre distingué de l'*Action française*. Il obtint une audience privée du Souverain Pontife (1). Il s'y présentait muni d'une note en italien qu'il se proposait de développer. Elle était ainsi rédigée :

Inconvénient doctrinal du Ralliement. — La plus grande partie des catholiques libéraux ont trouvé dans la fidélité aux enseignements du pape un prétexte excellent d'abriter les principes autrefois condamnés par le pape. — Preuve : Quand on cherche maintenant cet ancien parti libéral, on ne le trouve plus. Comment est-ce que cela peut se faire? C'est que les libéraux ont changé de nom, et portent désormais celui de républicains catholiques.

Deux effets de cette confusion : 1° sous le couvert de cette appellation politique, les libéraux ont pu oser dire qu'ils n'étaient tels que pour obéir au pape; 2° ils ont pu combattre, sous le nom de « réfractaires », ceux qui n'ont jamais varié dans la fidélité aux enseignements du pape concernant le libéralisme.

Telle est en France l'identité du libéralisme avec la République, que plusieurs antilibéraux non croyants se sont vus dans la nécessité de se faire monarchistes, encore que la monarchie ne puisse être que catholique.

La note indiquait encore certains traits à souligner et plaidait en faveur de la liberté de propagande monarchiste. Le Saint-Père la prit des mains de M. Dimier et voulut la lire lui-même. La conversation s'engagea ensuite. M. Dimier se défendit par discrétion d'en rapporter le détail exact et complet quoiqu'il l'eût soigneusement noté au sortir même de l'audience, mais il en résuma le sens et la portée dans ces lignes :

Sa Sainteté ne veut point du tout qu'on appelle une question de conscience, pour les catholiques de France, celle d'adhérer à la République. L'Eglise doit demander que, dans les élections, les catholiques votent sans dissidence, et tirent de leurs suffrages la plus grande somme contre leurs communs ennemis. Toute scission entre eux, d'où s'ensuive une dispersion de ces suffrages, est nécessairement réprouvée. Mais de savoir si le gouvernement restaurateur de l'ordre, celui que, devenus les maîtres, ils devront établir, doit être la République, Orléans, Bonaparte — Sa Sainteté prononça distinctement ces mots — c'est une chose où Rome n'a rien à dire, et qui ne regarde qu'eux seuls, catholiques et Français.

La publication de cette note et de cette réponse ne pouvait manquer de mettre l'opinion en effervescence. Cependant aucun démenti ou désaveu, soit officiel, soit officieux, ne vint de Rome à M. Dimier, malgré l'émotion suscitée par son récit. Il n'en fut pas de même — et ici le contraste devenait frap-

(1) Le récit détaillé de cette audience et de celles qui vont suivre est reproduit dans mon ouvrage : *Cas de conscience : Les catholiques français et la République*, 409-426.

pant — pour le rédacteur de la *Liberté*, M. Louis Latapie, qui se flattait d'avoir obtenu ce désaveu, et qui publia à son tour, quelques jours après (11 mai), le récit d'une audience à lui accordée par le cardinal Merry del Val.

... Nous ne savons plus, Eminence, à quoi nous en tenir, en France, sur les prétendues « déclarations pontificales » à l'égard de la République. Les ennemis de nos institutions républicaines ont repris courage après l'avènement du pape nouveau; la mort de Léon XIII a été pour eux comme une délivrance. Il y a donc quelque chose de changé ?

— Je puis vous répondre avec netteté. *Il n'y a rien de changé.*

— Cependant, ces articles, ces interviews, ces commentaires ?...

— Voulez-vous parler de l'article de M. Dimier, qui a fait tant de bruit dans le monde catholique ? Le pape a reçu M. Dimier pendant un très court instant. Celui-ci a présenté une feuille de papier sur laquelle étaient inscrits, en une sorte de résumé, les propos qu'il voulait faire entendre au Saint-Père et qu'il craignait sans doute de ne pouvoir développer verbalement. Le pape a jeté les yeux sur ce papier; il a dit à un moment, en italien : « C'est pourtant vrai » (5). Or, il n'est pas même possible de savoir à quels mots à quel propos cette réflexion s'appliquait. Et c'est là-dessus qu'on a échafaudé tout un système pour arriver à démontrer que le pape Pie X avait adopté, vis-à-vis de la République française, une politique toute différente de celle que Léon XIII avait pratiquée Croyez-vous que des questions d'un ordre si élevé se traitent ainsi et que des décisions dont les conséquences sont si graves peuvent être ainsi révélées, par hasard, dans une conversation de quelques minutes avec un journaliste qui passe ?

Le jour où le Saint-Père croira nécessaire de modifier les directions fixées par son prédécesseur, il le fera dans des conditions telles que tous les catholiques pourront l'entendre, le comprendre et connaîtront au moins ce qu'il attend d'eux (6). Jusque-là. il ne peut y avoir qu'erreurs et suppositions de la part d'hommes, d'ailleurs sincères le plus souvent, qui viennent surtout chercher ici l'écho de leur propre pensée, l'excuse de leur passion, et finissent par croire, de bonne foi, avoir compris ce qu'ils désiraient entendre, etc., etc...

Il arriva que le désaveu que le rédacteur de la *Liberté* se piquait d'avoir attiré à M. Dimier retomba sur sa propre tête. A peine son article avait-il paru que, trois jours après, l'*Osservatore romano* le lui infligeait dans une note reproduite par la *Croix* du 17 mai, et qui, après avoir démenti la nouvelle d'une lettre supposée du Saint-Père au président de la République, ajoutait, sans faire aucune mention de M. Louis Dimier :

Et puisque nous parlons des informations recueillies et divulguées dans la presse française, nous ne pouvons passer sous silence certaines relations d'interviews que M. Latapie aurait eues, lors de son récent voyage à Rome, avec des personnages éminents de la cour pontificale. Nous n'entendons pas apprécier la valeur des entretiens que le rédacteur de la *Liberté* rapporte avoir eus avec S. E. le cardinal Secrétaire d'Etat. Disons seulement que, si le Saint-Père voulait faire des déclarations, il n'aurait recours ni à des journalistes, ni à des interviews privées: *de plus, en ce qui concerne les paroles prêtées par M. Latapie à S. E. le cardinal Merry del Val, nous sommes en mesure d'affirmer que beaucoup de choses ont été changées.*

(5) En lisant dans une note, avait raconté M. Dimier, qu'un député-prêtre avait poussé le libéralisme républicain jusqu'à voter des crédits pour le voyage de M. Loubet à Rome, Pie X avait laissé tomber ces mots : « *E pue vero,* c'est pourtant vrai ». — (6) Ces paroles étaient-elles déjà un présage ?

D'autre part, les assertions de M. Dimier se trouvaient exactement confirmées par le témoignage d'un éminent personnage ecclésiastique de Paris, également livré à la presse, au retour d'un pèlerinage conduit par lui à Rome. C'était M. l'abbé Odelin, vicaire général de Paris. Ne devait-on pas croire que si son langage avait été rapporté inexactement, il aurait été le premier à y opposer des rectifications ?

Ce qui m'a le plus frappé en Pie X, racontait-il, c'est son merveilleux bon sens, la netteté de ses vues et sa parfaite connaissance des choses dont il parle. Entre la politique de Léon XIII et celle de Pie X, il y a certainement une différence qui me paraît consister précisément en ce que Léon XIII faisait de la politique et que Pie X n'en veut pas faire et n'en fait pas...

L'union sur le terrain constitutionnel, Pie X la recommande, lui aussi, mais en des termes qui se prêtent malaisément aux exagérations intéressées. Voici ce qu'il m'a dit. Je garantis au moins le sens de ses paroles :

« Vous êtes royalistes, restez royalistes; vous êtes impérialistes, restez impérialistes;
« vous êtes républicains, restez républicains; mais royalistes, impérialistes ou républi-
« cains, si vous êtes catholiques, unissez-vous pour la défense de l'Eglise ».

Et le pape, tout en parlant, illustrait son langage d'une sorte de graphique, par lequel il mettait, d'une manière plus tangible, le catholicisme et la défense religieuse en dehors et bien au-dessus de la politique et des intérêts de parti.

En somme, le pape n'a cure des opinions politiques des catholiques français. De la doctrine dite du ralliement, il ne retient que la partie traditionnelle et théologique, par laquelle l'Eglise a toujours enseigné l'obéissance aux lois civiles, en tant qu'elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu.

Un peu plus tard, même tentative de faire parler le pape en faveur du ralliement, même insuccès et même désaveu. En février 1906, le *Gaulois* venait de publier une interview sensationnelle du Saint-Père qui lui avait donné des conseils pour les catholiques français. Ce que, d'après lui, le Saint-Père nous demandait, c'était de faire « abnégation de nos préférences politiques » pour nous unir solidement pour la défense des intérêts religieux. On y lisait, à la suite de cette phrase, et de manière à faire converger là-dessus toute la force de l'insistance, que le Saint-Père l'exigeait, qu'il l'exigeait comme pape et comme père : « Il faut que les Français obéissent ». Non point le sens de ces paroles, mais leur disposition, mais leur enchaînement, mais le choix et la suite des termes employés par le rédacteur du *Gaulois* présentaient l'apparence d'une manœuvre républicaine. Sous couleur de recommander l'union, la conversation rapportée par lui tendait à réveiller les vieilles divisions et même à en instituer de nouvelles. Or, dans le numéro du mardi 27 février de l'*Osservatore romano,* l'interview du *Gaulois* se trouvait enregistrée et résumée ; elle y était précédée d'un titre significatif et d'une notule qui avait la valeur d'un démenti. Le titre est : *Une prétendue interview.* La notule est conçue en ces termes : « Nous mettons nos lecteurs en garde contre la floraison d'interviews de correspondants avec le Saint-Père où se révèle la manie qui règne de faire du bruit (ou de se donner de l'importance) avec d'irrévérentes trouvailles sensationnelles ».

Néanmoins, insensibles à ces signes, et à la veille même de l'étonnant coup de barre qu'allait donner le discours du pape aux fêtes de Jeanne d'Arc, les catholiques, en très grand nombre, continuaient de naviguer avec assurance sur les eaux du libéralisme, en dénonçant la perdition à toute barque qui ne s'engagerait pas dans l'étroit chenal du ralliement. La confusion était pire que jamais. C'était l'époque où M. Piou proclamait avec éclat au Congrès de la Bonne Presse que la politique de sa Ligue, comme son titre de *libérale* avait la sanction du Saint-Père, et où la *Croix* s'écriait radieuse : « Il est sûr d'être dans la vérité, le pape l'a approuvé » (7). C'était aussi l'époque où, deux mois avant l'éclatante manifestation pontificale, au sujet de l'opposition à l'*Entente catholique* tentée par M. de Cathelineau, et qui, après la *Ligue de résistance* formée par les jeunes Cassagnac et M. Jules Delahaye, devançait si heureusement les nouvelles directions, les mêmes chefs catholiques renouvelaient avec plus de hardiesse ou d'inconscience les sophismes qui avaient causé l'imbroglio autour de celles de Léon XIII. L'*Action libérale,* la *Jeunesse catholique* et autres groupements du même bord ne se bornaient pas à refuser d'entrer dans toute fédération des forces catholiques qui ne se constituerait pas sur le *terrain constitutionnel;* M. Piou ne se bornait pas à protester d'ailleurs qu'en dehors de là, l'*Action libérale* avait toujours donné généreusement son concours à tous les défenseurs de la cause catholique, sans s'inquiéter de leurs opinions politiques (8) ; il ajoutait : « Elle entend maintenir son organisation sur le terrain constitutionnel. *Il a été celui de l'Église à toutes les époques, il l'est encore aujourd'hui ; cela lui suffit* ». Or, on n'en est plus à apprendre que, si l'acceptation sincère du régime établi a été, en effet, et demeurera le terrain où l'Église se maintient et maintient les catholiques, c'est tout autre chose qu'on entendait, qu'on pratiquait et qu'on faisait adopter sous le nom de terrain constitutionnel : l'adhésion formelle, le loyalisme républicain avec les servitudes qu'il implique.

La *Croix,* qui avait jusque-là tenu l'*Entente catholique* sous le boisseau, se trouve entraînée à prendre parti contre elle pour soutenir M. Piou. Et du coup l'imbroglio va devenir tout à fait inextricable. Le 24 février, c'est le rédacteur en chef, M. Bouvattier, qui vient à la rescousse par un article dont le titre seul dit tout le reste : *Le terrain constitutionnel a été celui de l'Église à toutes les époques,* et il conclut son apologie en disant : « L'*Action libérale*

(7) 21 octobre 1908. — (8) Il disait dans une lettre adressée au directeur du *Gaulois,* le 19 février 1909 : « ... L'*Action libérale* n'a jamais, ni aux élections de 1902, ni à celles de 1906, subordonné son concours à l'acceptation par les impérialistes et les royalistes de l'étiquette républicaine.

» Loin d'exiger des candidats qu'ils montrent « patte blanche », elle ne leur a demandé, sans s'inquiéter de savoir s'ils venaient de droite ou de gauche, que de défendre sans réserve et sans faiblesse les libertés en péril, et surtout la liberté religieuse, la plus menacée et la plus précieuse de toutes.

» Éclairée sur ce point, elle les a soutenus tout haut, sans songer à leur imposer des conditions qui pussent blesser leurs consciences.

» Ce que l'Action libérale a fait en 1902 et en 1906, elle le fera encore en 1910 ; la lettre de son comité directeur le dit expressément... ».

est donc bien sur le terrain constitutionnel enseigné par l'Église » (9). Ce n'est pas encore assez. Le lendemain, M. Féron-Vrau lui-même prend la plume pour soutenir M. Bouvattier. Et cette fois, ce n'est pas seulement pour affirmer que la *Croix* a partie liée avec l'*Action libérale;* il va nettement identifier l'acceptation du régime établi professée par l'Église avec le loyalisme républicain. Et puisque l'Église elle-même fait profession de ce loyalisme, l'*Action libérale* sera donc bien sur le même terrain qu'elle. Les paroles du propriétaire de la *Croix* sont d'ailleurs à citer, car elles contiennent bien d'autres choses :

Cet article (de M. Bouvattier) n'a fait qu'affirmer une fois de plus la ligne de conduite de la *Croix* depuis sa fondation. *Cette ligne de conduite est tout simplement celle de l'Eglise*, que son Chef suprême s'appelle Léon XIII ou Pie X; notre gloire, comme notre raison d'être, est de suivre docilement les directions qui nous viennent du successeur de Pierre.

Le pape ne fait pas de politique, et, à sa suite, nous nous en abstenons également.

Qu'est-ce, en effet, que la politique? C'est la lutte pour le triomphe d'un parti, d'une cause purement humaine (10). Nous ne voulons, nous, que le parti de Dieu, le bien de la France et de tous les Français. *Comme l'Eglise*, nous *adhérons* sans arrière-pensée *avec loyalisme* au régime établi. Ceci ne nous empêche pas de combattre les hommes néfastes qui nous gouvernent et de travailler à changer la législation oppressive qu'a pu nous

(9) Même trois mois après le discours du pape, et toujours à propos de l'*Entente catholique*, on lisait dans le *Peuple français* (27 octobre 1905), journal passé aux mains des dirigeants de la *Jeunesse catholique*, sous la plume de M. Henri Bazire, son ancien président et l'un des secrétaires généraux de l'*Action libérale :* « En France, quand on parle beaucoup de liberté, c'est qu'on s'apprête à la supprimer ». Cette boutade fameuse peut s'appliquer aussi à l'union. *Quand tout le monde chez les catholiques se met à parler d'union, il faut frémir; de nouvelles divisions se préparent.* Chacun, en effet, propose sa recette, sa formule, son ou ses chefs, et s'il dispose *d'un pied carré d'influence*, d'un jardinet où fleurissent quelques touffes de réséda, généreusement il en fait le sacrifice à la communauté et l'offre aux catholiques pour faire *leur terrain d'union*, leur champ de mars ou de mai. Quelques-uns seulement répondent à l'invitation *et voilà un nouveau parti fondé, parti d'union bien entendu.* Le nombre est incroyable en France des braves gens qui se croient une mission (sans parler de M. Bazire). Cette sincérité est redoutable, plus peut-être *que la duplicité des hommes de parti*, chefs sans soldats, *qui avec le mot d'union sur les lèvres ne visent qu'à détruire les formations existantes*, pour en créer d'autres où ils exerceraient des commandements effectifs (insinuation aussi fausse que malveillante); la forme *fédérative* proposée par l'*Entente catholique*, que M. Bazire combat ici, excluait toute primauté individuelle).

« Et cette duplicité est même souvent inconsciente. Pour un parti *politique* qui réclame la liberté religieuse, le meilleur moyen de servir ces pauvres catholiques spoliés, persécutés, *n'est-il pas de se servir d'eux pour le recrutement souvent difficile d'un parti*, qui, par définition ou par hypocrisie, peut seul leur apporter la liberté? *Nous n'incriminons personne et nous croyons à la loyauté des intentions...* » (C'est à se demander s'il a lu ce qu'il vient d'écrire ou s'il se moque du lecteur).

Plus loin, dans ce même article, M. Bazire se plaignait très faussement que le choix des groupes invités à l'*Entente* fût arbitraire, alors que, sans contestation possible, tous y avaient été convoqués. « Ces temps derniers, *on nous assourdissait avec des appels à l'union* politique des catholiques seulement, ou de certains groupes arbitrairement choisis et dont l'*orthodoxie catholique* n'apparaissait point d'ailleurs à tous avec la même évidence. Du camp ainsi constitué, des sentinelles devaient garder les abords. Déjà elles s'exerçaient aux « qui vive! » et nous faisaient connaître leur consigne. A tout non-catholique, à tout « libéral », elles criaient déjà : Passez au large!...

(10) Cette définition de la politique n'avait pas dû coûter beaucoup de recherches à son auteur. On devait pourtant avoir découvert à la *Croix* une distinction entre la politique de parti et l'action politique, et n'y pas être étranger à l'idée d'une politique catholique qui n'est pas la lutte pour le triomphe d'une cause *purement humaine*. Au fond de cela, gît, inconsciente, la thèse libérale de la séparation entre la politique et la religion.

imposer la Franc-Maçonnerie, maîtresse actuelle du pouvoir. Au contraire, nous pouvons le faire avec d'autant plus de force qu'on ne peut suspecter *notre loyalisme*.

C'est pour ces raisons que nous avons donné notre adhésion à l'*Action libérale populaire*. Les hommes généreux qui sont à la tête de cette association, présidée par M. Piou, ont été émus du mal dont souffrait la nation. Ils ont compris la stérilité d'une opposition à la forme du gouvernement. Comme l'ont fait le comte de Mun et tant d'autres, dociles aux directions pontificales, ils se sont groupés et ont groupé autour d'eux les hommes d'ordre désireux de voir s'améliorer notre représentation nationale, et, par suite, notre législation comme l'administration du pays. Tous ces hommes ont lutté *sur le terrain où elle était attaquée*, c'est-à-dire « sur le terrain de nos libertés méconnues et *du droit commun* » qu'on refuse obstinément aux catholiques traités en parias dans leur propre pays.

L'exemple des autres nations prouve que la liberté religieuse et même la reconnaissance officielle des droits de l'Eglise peuvent exister sous toutes les formes du gouvernement. « Il suffit de changer les hommes pour rendre meilleures les institutions existantes et leur faire produire une législation plus équitable » ([11]).

« Mais nous n'arriverons à ce résultat que par l'amélioration du pays, en travaillant de toute notre initiative au bien religieux et social » ([12]).

Quelle voix assez puissante fera sortir les catholiques de ce gâchis ([13])?

(11) Pie X exprime une autre pensée, quand il disait, à propos de la conversion des Francs à la suite de leur roi Clovis, en instituant les cardinaux Luçon et Andrieux : *C'est une preuve de plus que les peuples sont tels que le veulent leurs gouvernements.*

(12) C'est, en fait, l'abandon et l'exclusion de l'énergique action civique à laquelle Léon XIII lui-même, avant Pie X, exhortait les catholiques.

(13) Citée avec empressement par le *Bulletin de la Semaine* (10 mars 1909), la lettre pastorale de Mgr Chapon, évêque de Nice, pour le temps du Carême, fait connaître les conseils et directions que les catholiques recevaient parfois même des bouches les plus autorisées. En voici quelques passages; les soulignements introduits ici dans le texte ont pour but de mettre en relief la pensée du prélat.

« ... Quelle est donc cette action, à laquelle vous devez concourir sous la direction de vos évêques, de vos pasteurs, et quel doit être ce concours? Il importe de la définir, car rien ne serait plus funeste qu'une fausse tactique en de si périlleuses conjonctures. S'agit-il de protester contre les iniquités dont nous avons été victime *et de se répandre en imprécations contre nos spoliateurs ?* La protestation était nécessaire, elle s'est fait entendre, et l'on peut dire qu'à chaque nouvel attentat elle n'a pas cessé de retentir depuis plus de trente ans, énergique et digne, sur les lèvres de vos évêques et du Souverain Pontife lui-même; nous la maintenons et elle demeurera. Les assemblées politiques auront beau passer à l'ordre du jour, elle y restera jusqu'à la fin aussi longtemps que l'injustice n'aura pas été réparée.

» Mais convient-il d'y joindre des *récriminations* et des *violences*, et de tenter, par la parole et par les actes, une sorte de représailles? C'est la tentation de tous les opprimés, mais l'Évangile nous l'interdit; Pie X nous l'a défendu et rien ne répugne davantage à nos traditions.

» Lisez l'histoire des martyrs, vous n'y trouverez rien de semblable. Si forts, si énergiques, si intrépides, ils ne furent jamais violents et leur inflexible douceur triompha de leurs persécuteurs sans leur avoir adressé une injure ni refusé une seule fois aux puissances établies, dont ils étaient les victimes, le respect et l'obéissance elle-même, sauf dans les cas où elle était incompatible avec leur conscience; alors ils étaient invincibles, car ils résistaient jusqu'à la mort et celui qui sait souffrir et mourir pour la justice n'est jamais vaincu sans retour. Aussi quand leur foi victorieuse s'assit avec Constantin sur le trône des Césars, ils purent se vanter de n'avoir jamais excité une émeute. Telle est la grande loi de la lutte chrétienne; et l'un des plus intrépides champions que l'Église ait jamais opposés à la tyrannie des vainqueurs la résumait en cette parole : « Nous avons été envoyés comme des brebis au milieu des loups. Tant que nous demeurons des brebis par la patience, nous sommes invincibles; si nous devenons des loups par l'âpreté d'un zèle qui n'est pas selon Dieu, nous sommes vaincus. *Si lupi efficimur, vincimur.*

» Aussi bien, cette modération dans l'énergie est la dignité des opprimés; dès qu'ils s'en écartent, ils risquent de tomber dans cette résistance déclamatoire dont les défis impuissants provoquent les railleries de l'adversaire. Rien, au contraire, n'ajoute à la force des arguments et à la puissance de l'action comme cette possession de soi-même qui ne permet pas à l'énergie de dégénérer en violence et observe même *à l'égard des pires ennemis le respect de la charité* dont le précepte de Jésus-Christ nous rend redevables envers tous. Combien ont été conquis par là et ont reconnu, à la lumière de cette charité gardée

II

Le 19 avril 1909, 40.000 pèlerins français sont entassés dans la basilique de Saint-Pierre, où, au lendemain de la béatification de Jeanne d'Arc, Pie X les reçoit en audience solennelle ([14]). L'immense basilique pouvait seule

jusque dans les ardeurs légitimes de la lutte, la vérité et la justice qu'ils avaient méconnues et violées en d'âpres conflits ! Combien peut-être de ceux que nous combattons aujourd'hui sont destinés à cette conquête, si en poursuivant les erreurs et en flétrissant les iniquités, nous savons épargner et ménager les âmes !...

» Combien, depuis le début de cette lutte où nous sommes engagés pour la défense de nos droits, de nos libertés, de notre foi, n'en avons-nous pas vu passer du rang de nos adversaires à celui de nos alliés et se placer même, par l'éclat de leur talent et de leur courage, au premier rang de nos défenseurs ! C'est qu'en effet, parmi nos adversaires, il en est de plus d'une sorte, et *nous devons nous garder*, en les appréciant, *de ces jugements simplistes* qui, étant donnée la complexité des hommes et des circonstances, sont *presque toujours faux ou exagérés*. Non, il n'est pas vrai qu'ils se valent tous. Si une secte a juré l'anéantissement de l'Église, *les sectaires relativement sont rares;* et la foule, que trop souvent ils entraînent, a contre nous plus de préjugés que de haine.

» Voilà pourquoi l'action à laquelle l'Église nous convie est surtout un apostolat. *Il s'agit moins de combattre et de réprimer* que d'éclairer et de guérir, et il y faut plus d'amour et de dévouement que de colère. *Les anathèmes, les excommunications n'y peuvent rien ou peu de chose;* et les grandes transformations politiques et constitutionnelles dont plusieurs espèrent le salut, fussent-elles possibles, seraient vaines et inefficaces, si tant d'esprits et de cœurs égarés n'étaient eux-mêmes transformés; car c'est en vain qu'on transforme les lois et les institutions elles-mêmes, si on ne transforme les mœurs et les cœurs.

» La justice nous oblige autant peut-être que la charité; nous pouvons et nous devons nous le demander puisque nous faisons ici notre examen de conscience. *Ne sommes-nous en rien responsables des préjugés et des passions* qui nous oppriment ? Qu'avons-nous fait pour les éclairer et les apaiser ? *N'avons-nous rien fait pour les exciter ?* Ne sommes-nous pas de ceux qui, possédant la fortune, le nom, l'influence, *ont méconnu et déserté leur mission sociale* en se renfermant exclusivement dans le cercle étroit des intérêts privés ou familiaux, sans un regard pour les petits et les humbles ? Ne sommes-nous pas de ceux qui, par leurs divisions, les compétitions de partis, leurs déplorables confusions d'idées, leur indiscipline, ont voilé aux yeux des faibles la pureté, la beauté, la divinité de notre cause et facilité la tâche de l'ennemi *en abdiquant la nôtre ?*

» ... *Vince in bono malum.* Telle doit être notre devise, et si nous savons nous en inspirer, elle nous fera descendre de la région des chimères, *sortir des récriminations stériles et des vaines agitations* pour nous placer sur le terrain pratique d'une activité *intelligente, courageuse, prudente.* Quelles que soient les entraves déjà mises à notre liberté, ce terrain est vaste encore, et si chacun de nous y apportait seulement la dîme de ses ressources, de son influence, de son temps, nous l'aurions bientôt fécondé, et la génération de la France chrétienne s'accomplirait rapidement... ».

(14) Peu de mois avant cet événement considérable, celui des prélats français qui avait commenté avec le plus de hardiesse les directions politiques de Léon XIII, le cardinal Lecot, était mort subitement à Chambéry, dans la nuit du 19 au 20 décembre 1908, à l'âge de 77 ans. Il se rendait près du cardinal Coullié, au retour d'un voyage à Rome où l'avait député un groupe d'évêques conciliateurs, dans l'espoir d'amener Pie X à seconder leurs vues. La démarche n'avait d'ailleurs pas été tenue tellement secrète que les journaux, même ceux du Bloc, n'en parlassent en annonçant la mort du cardinal (le *Radical,* le *Matin,* le *Siècle,* 21 décembre). On avait raconté ce propos de lui, en traversant Paris, au départ : « J'en rapporterai le chapeau de Mgr Amette ».

Le cardinal, disait l'*Agence Havas,* dans sa dépêche aux journaux, « espérait beaucoup de la réunion de l'épiscopat français à Rome, au printemps prochain, à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc ». Il mourait donc à temps pour ne pas voir la fin de ses illusions.

La presse catholique ne fut pas seule à faire son éloge funèbre, que la *Vie nouvelle* (27 décembre), organe officiel de la *Jeunesse catholique,* poussait jusqu'à louer le défunt cardinal d'avoir uni à un esprit pacifique et conciliateur « une intransigeance absolue » dès que les principes de la foi chrétienne étaient en jeu, que l'âme des fidèles était attaquée. Certes, l'archevêque de Bordeaux avait généreusement élevé

contenir leur affluence. L'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, promoteur de la cause de la Bienheureuse Pucelle, lit une vibrante adresse au Saint-Père où s'affirment en un très beau langage l'immense reconnaissance des catholiques français pour l'honneur décerné à la vierge guerrière, leur inviolable fidélité au Saint-Siège en dépit des vexations dont ils sont l'objet, et où l'orateur proteste avec éloquence contre l'imputation de parti pris, d'hostilité envers le pays et ses institutions dont eux et l'Église sont l'objet, tandis qu'au contraire, dit-il, leur foi est « racine de loyalisme » [15].

C'est de cette dernière protestation que Pie X tire le sujet de son discours, dont le correspondant romain de l'*Écho de Paris,* connu pour recevoir du Vatican des informations officieuses, télégraphiait le soir même à son journal :

Le discours prononcé aujourd'hui par le pape dans la basilique de Saint-Pierre, en présence d'une foule énorme de Français, a, de l'aveu de tout le monde, produit la plus profonde impression. Son appel solennel et insistant au devoir patriotique des catholiques de France devait forcément trouver un écho dans les cœurs et dans les intelligences au moment où la campagne antipatriotique de cosmopolitisme révolutionnaire se fait de plus en plus agressive. Les déclarations si nettes de Pie X au sujet de la lutte pour la défense du catholicisme contre le laïcisme oppresseur ont été très remarquées, car chacun a compris que le pape, tout en rappelant le devoir chrétien de soumission de fait aux pouvoirs constitués, condamnait absolument tout « soumissionnisme » intellectuel et pratique. En somme, ce discours est considéré comme un des documents historiques de la lutte religieuse en France. Il est la solennelle affirmation d'un programme d'union catholique au-dessus des divisions des partis sur le terrain de la défense religieuse et patriotique contre tous les ennemis de la religion et de la patrie, sans distinction aucune. Détail intéressant : je viens d'apprendre de source absolument sûre que ce discours, prononcé très clairement en français par le Saint-Père, a été écrit par Sa Sainteté elle-même tout d'un jet avec très peu de retouches. Pie X a voulu saisir cette inoubliable occasion

la voix en mainte circonstance, mais on sait aussi que, pour lui, la résistance s'arrêtait au point où aurait commencé la lutte avec le gouvernement.

C'est d'une disposition différente que l'autre presse lui faisait honneur. Le cardinal Lecot, dit crûment la dépêche de l'*Agence Havas,* « représentait le libéralisme dans le Sacré Collège ». Le *Radical,* à la date indiquée plus haut, donnait à son article ce sous-titre : « Un prélat constitutionnel ». C'était bien marquer, en effet, le côté le plus frappant de son rôle. Le *Matin,* en retraçant aussi les principales lignes, les plaçait sous cette rubrique : « Un pacifiste ». Le *Siècle,* à la même date, disait : « L'Église catholique perd en lui un de ses membres les plus libéraux. Il fut libéral sous le régime concordataire. Il le fut encore, autant qu'il put, après la séparation des Églises et de l'État. Il le montra à diverses reprises, notamment en constituant dans son diocèse une association cultuelle départementale, légale, que le pape défendit d'imiter, mais qu'il n'osa pas dissoudre. Le cardinal essayait de se faire pardonner le libéralisme persistant de ses tendances et de ses actes en couvrant Pie X de louanges hyperboliques et en multipliant les manifestations épistolaires contre l'enseignement des écoles laïques, les acquéreurs de biens ecclésiastiques, etc. ».

Mais le pavé le plus lourd déposé sur cette tombe qui se fermait fut l'éloge en deux colonnes, arrosées de larmes, que fit du cardinal le journal des prêtres renégats, l'*Exode* (10 janvier 1909). Moins compromettant qu'un tel organe, le chroniqueur religieux du *Figaro,* M. J. de Narfon, écrivait, en résumant la carrière du cardinal (21 décembre 1908 : « Peut-être, au surplus, sans cesser d'être uni étroitement à la chaire de saint Pierre, pouvait-il jouer, dans les douloureux événements auxquels je viens de faire allusion, un rôle dont l'histoire eût dit plus tard l'efficacité et la grandeur. Plusieurs de ses confidents prétendent qu'il y pensa. Toujours est-il qu'il fut, à de certaines heures très critiques, le véritable chef de l'Église de France et qu'il ne lui manqua qu'un peu de confiance pour être tout à fait à la hauteur des devoirs difficiles que cette situation de fait semblait lui imposer ».

(15) Cette adresse est reproduite dans la collection des *Questions actuelles* (publication de la Bonne Presse), numéro du 24 avril 1909. Ce numéro contient aussi le discours du pape.

pour adresser à la France des paroles provenant, quant au fond et à la forme, directement de lui. Cette audience grandiose et unique s'est terminée au milieu d'enthousiastes ovations lorsque Pie X, après avoir embrassé le vénérable cardinal Coullié, primat des Gaules, a touché et béni de tout son cœur le drapeau tricolore de la patrie française.

Pie X commençait en remerciant, en louant les évêques et les fidèles de leur invincible attachement à l'Église et à son chef, il proclamait en termes émouvants son admiration pour leur docilité à ses ordres surtout dans l'affaire de la séparation et pour les sacrifices si grands qu'elle leur avait fait accepter sans hésitation; il disait son bonheur d'avoir pu glorifier la vierge de Domrémy, leur compatriote. Venant ensuite à l'objet de son discours : « Vénérables Frères et Fils bien-aimés, disait-il, parce que vous prêchez et pratiquez sans respect humain et pour obéir à votre conscience les enseignements de l'Église, vous avez à souffrir toutes sortes d'injures ; on vous signale au mépris public, on vous marque de cette note infamante d'ennemis de la patrie » ! Et Pie X plaçait alors cette vigoureuse exhortation, dont allait sortir la partie capitale de son discours : « Ayez courage, Vénérables Frères, *et rejetez à la face de vos accusateurs cette vile calomnie* qui ouvre dans vos cœurs de catholiques une blessure profonde et telle que vous avez besoin de toute la grâce divine pour la pardonner. Il n'y a pas, en effet, de plus indigne outrage pour votre honneur et votre foi, car si le catholicisme était ennemi de la patrie, il ne serait pas une religion divine ».

Cette rétorsion, Pie X allait l'expliquer victorieusement en distinguant la *patrie* du *régime politique,* et, par là, introduire, avec des expressions d'une force étonnante, la leçon qu'il voulait graver dans les cœurs. Pour obliger à la comprendre, il ne se contentera pas, en proclamant l'attachement, l'amour de choix dont la patrie est digne, surtout quand la patrie terrestre est unie à l'Église, patrie des âmes, il ne se contentera pas de dénier hautement l'amour et la vénération au régime qui en rejette l'union ; il les déniera plus expressément, après avoir décrit en termes clairs la rupture accomplie en France, à cet *État,* à *ce gouvernement, quel que soit le nom qu'on lui donne,* qui s'en rend coupable. C'est la réprobation éclatante du fameux « loyalisme », soudée à celle de l'œuvre du gouvernement de la République.

Oui, elle est digne, non seulement d'amour, mais de prédilection, *la patrie,* dont le nom sacré éveille dans votre esprit les plus chers souvenirs et fait tressaillir toutes les fibres de votre âme, cette terre commune où vous avez eu votre berceau, à laquelle vous rattachent les liens du sang et cette autre communauté plus noble des affections et des traditions. Mais cet amour du sol natal, ces liens de fraternité patriotique qui sont le partage de tous les pays sont plus forts quand la patrie terrestre reste indissolublement unie à cette autre patrie qui ne connaît ni les différences des langues, ni les barrières des montagnes et des mers, qui embrasse à la fois le monde visible et celui d'au delà de la mort, à l'Église catholique. Cette grâce, si elle est commune à d'autres nations, vous convient spécialement à vous, fils très chers de la France, qui avez si fort au cœur l'amour de votre pays, parce qu'il est uni à l'Église, dont vous êtes les défenseurs et pour laquelle vous vous glorifiez de porter le nom de « papistes » et de « romains ».

Aux hommes politiques qui déclarent une guerre sans trève à l'Eglise, après l'avoir dénoncée comme une ennemie, aux sectaires qui ne cessent de la vilipender et de la calomnier avec une haine digne de l'enfer, aux faux paladins de la science qui s'étudient à la rendre odieuse par leurs sophismes, en l'accusant d'être l'ennemie de la liberté, de la civilisation et du progrès intellectuel, répondez hardiment que l'Eglise catholique, maîtresse des âmes, reine des cœurs, domine le monde parce qu'elle est l'épouse de Jésus-Christ. Ayant tout en commun avec lui, riche de ses biens, dépositaire de la Vérité, *elle seule peut revendiquer des peuples la vénération et l'amour.*

Ainsi celui qui se révolte contre l'autorité de l'Eglise, sous l'injuste prétexte qu'elle envahit le domaine de l'Etat, impose des termes à la vérité; celui qui la déclare étrangère dans une nation, déclare du même coup que la vérité doit y être étrangère; celui qui a peur qu'elle n'affaiblisse la liberté et la grandeur d'un peuple, est obligé d'avouer qu'un peuple ne peut être grand et libre sans la vérité. *Non, il ne peut prétendre à l'amour, cet Etat, ce gouvernement, quel que soit le nom qu'on lui donne,* qui, en faisant la guerre à la vérité, outrage ce qu'il y a dans l'homme de plus sacré. Il pourra se soutenir par la force matérielle, on le craindra sous la menace du glaive, on l'applaudira *par hypocrisie, intérêt* ou *servilisme;* on lui obéira parce que la religion prêche et ennoblit la soumission aux pouvoirs humains, pourvu qu'il n'exige pas ce qui est opposé à la sainte loi de Dieu. Mais si l'accomplissement de ce devoir envers les pouvoirs humains, en ce qui est compatible avec le devoir envers Dieu, rendra l'obéissance plus méritoire, elle n'en sera ni plus tendre, ni plus joyeuse, ni plus spontanée; *jamais elle ne méritera le nom de vénération et d'amour.*

Ces sentiments de vénération et d'amour, cette *patrie seule* peut Nous les inspirer qui, unie en chaste alliance avec l'Eglise, produit le vrai bien de l'humanité. Vous en aurez la preuve, Vénérables Frères et Fils bien-aimés, si vous considérez que c'est parmi les rangs des fidèles enfants de l'Eglise que la patrie a toujours trouvé ses sauveurs et ses meilleurs défenseurs, si vous vous rappelez que les saints sont invoqués à juste titre dans les hymnes de la liturgie sacrée comme les pères de la patrie. Au-dessus des héros et des saints, jetez vos regards sur leur roi et sur leur maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ; il se soumet aux puissances humaines, il paie le tribut à César; et quand il approche de Jérusalem, dont il prévoit la ruine prochaine, il pleure de douleur en songeant que cette ingrate cité, aimée et favorisée de Dieu, a abusé de tant de grâces et n'a point su reconnaître le bienfait de la visite de son Rédempteur.

En terminant, Pie X encourageait les catholiques français à combattre « sous la bannière de la vraie patriote Jeanne d'Arc où il vous semble voir écrits ces deux mots : Religion et patrie ».

Tel est ce discours. Avec sa malignité coutumière, M. J. de Narfon écrivait dans le *Figaro :*

La réponse du pape à Mgr Touchet *constitue, à proprement parler, du commencement à la fin, un discours politique.* Quelques-uns s'en étonneront puisque Pie X avait fait connaître sa volonté que la politique, qui divise toujours, ne vînt pas troubler des fêtes dont l'union de tous les Français, dans le culte patriotique et dans l'amour de Jeanne d'Arc, détermine le caractère national et fait la principale grandeur. Mais le pape ne se lie point personnellement par les règles qu'il impose, et il a cru nécessaire de profiter d'une telle solennité et de la présence d'un si grand nombre de nos compatriotes *pour flétrir une fois de plus le gouvernement* qui applique la loi de 1905 avec une méthode qui tend si habilement à la faire passer dans les mœurs. Que devaient éprouver, en effet, ceux, si nombreux, pour lesquels il était passé en axiome que la religion ne doit pas se mêler à la politique ?

Les directions inculquées avec tant d'éclat dans ce discours de Pie X consistaient en un avertissement si formel que la tendresse et l'indulgence du Père

empêchent seuls de l'appeler un reproche. Il faisait clairement entendre : Vous avez trop de ménagements et d'obséquiosité envers le pouvoir civil qui vous tyrannise, et vous faites trop bon marché de ce que vous devez à l'Église votre Mère ; soyez donc plus indépendants dans votre conscience de chrétiens vis-à-vis d'un régime qui foule aux pieds vos droits sacrés, et, comme catholiques, plus dévoués à l'Église dont les revendications assureraient également vos libertés nécessaires et le bien de votre patrie; honorez-vous moins d'un loyalisme constitutionnel qui, en de telles circonstances, dépasse vos obligations envers le pouvoir et vous abaisse devant lui, mais portez plus fièrement votre titre de catholiques, affirmez avec plus de franchise et de courage les principes dont votre salut dépend. Ne soyez pas serviles envers l'État et neutres dans la cause des droits de Dieu sur la société.

Et il n'y avait pas non plus à se le dissimuler, c'était *un appel à la lutte*, en vue de laquelle il fallait réaliser d'abord la concorde entre tous en laissant de côté la politique « purement humaine ». Déjà, en 1906, dans l'Encyclique *Vehementer,* Pie X avait dit : « Instruisons-nous par l'exemple de nos adversaires divisés sur bien des points, ils sont unis et font bloc contre nous. Divisés, nous aussi, peut-être, sur bien des questions philosophiques, politiques, sociales, économiques, soyons unis pour la défense du plus sacré de nos intérêts. Il est un terrain commun à tous, en tant que catholiques, c'est notre sainte foi chrétienne, c'est la religion de nos pères. *Faisons l'union sur ce terrain* ». Avant la béatification de Jeanne d'Arc, il écrivait à M. Emile Keller, qui allait mourir peu après : « Si Nous offrons aujourd'hui à votre nation la protection et l'exemple de cette Vierge *magnanime,* vous connaissez Notre but : c'est que tous les gens de bien la prennent *comme chef et comme guide* pour défendre la religion, et que pour cela ils cherchent une bonne fois à affermir entre eux la concorde qui, seule, peut faire espérer le salut commun. Vous savez que c'est là Notre plus grand désir » ([16]).

Cet appel à l'action énergique, le pape l'adressait spécialement aux évêques dans le discours qu'il leur adressa le lendemain de l'inoubliable cérémonie. Il leur disait :

... Cependant, Vénérables Frères, tandis que s'exacerbe contre la religion la fureur des impies qui, contre toute raison de justice, d'équité, d'humanité, voudraient la ruiner dans ses fondements, nous vous exhortons vivement à ne pas cesser de repousser, comme vous l'avez fait jusqu'ici, les assauts ennemis, *en exposant publiquement vos plaintes* contre les injustices, en révélant les mensonges, les calomnies, les embûches, et en condamnant les erreurs et les doctrines perverses. Tandis qu'aux méchants on permet la licence la plus effrénée dans la scélératesse, vous, fermement unis dans vos desseins,

(16) C'était la sainteté de cette vierge « magnanime » que couronnait l'Église, mais sainte dans sa vocation de vierge libératrice et guerrière, vierge militante. Peu de temps après le discours du pape, Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, prêchant le panégyrique de la Bienheureuse, à la clôture du triduum célébré à Notre-Dame de Paris, développait ce thème : « Bienheureux les pacifiques », et présentait la mission de Jeanne d'Arc comme une mission de paix. C'eût été sans doute le cas d'expliquer comment, en rappelant ce mot de l'héroïque Pucelle : « La paix, elle est au bout de ma lance » !

revendiquez pour vous tout ce qui est vrai et juste, tout ce qui est bon et salutaire, et tout d'abord d'adorer publiquement dans les cités la Majesté divine. Et ici, ne soyez pas choqués, de grâce, si nous vous recommandons la concorde des desseins, vous rappelant combien elle est indispensable à l'intégrité de la sainte Eglise ([17]).

Non moins caractéristique de ces appels à la lutte que le discours du pape, mais aussi vite couverte par le silence, était l'encyclique *Rerum Communium,* pour le huitième centenaire de saint Anselme que, par un rapprochement voulu, Pie X signa le lendemain de la cérémonie de Saint-Pierre (21 avril). Quoique cette fois il s'adressât à l'Église universelle pour exalter devant elle l'exemple de l'indomptable défenseur du droit et de la justice qu'avait été le grand archevêque de Cantorbéry, il était visible qu'il avait le regard tourné vers la France; qu'il empruntait à sa situation les traits du tableau des attentats tramés de nos jours contre l'Église et de la forte leçon qu'il tirait de son sujet, bien que faite au clergé et aux catholiques de tous pays, et il y avait évidemment une application spéciale à retenir pour ceux du nôtre.

Le but de son encyclique, Pie X l'exprime en disant que des exemples du saint docteur « résultera surtout un accroissement de force et de courage pour remplir vaillamment les fonctions, souvent si ardues et si pleines de soucis, du saint ministère... pour défendre fermement le magistère de l'Église et lutter énergiquement pour la liberté de l'Épouse de Jésus-Christ, pour la sauvegarde des droits divins et enfin pour ce qui importe à la défense du Souverain Pontificat ». Pie X retrace donc en détail les luttes de saint Anselme dont il résume l'objet en ces termes : « Ces trois choses, l'*honneur de l'Église, sa liberté, son intégrité,* sont jour et nuit l'objet de ses préoccupations... C'est ainsi que l'amour fervent de ce saint personnage pour l'Église jaillissait de son cœur; c'est ainsi qu'éclatait son zèle pour la défense de la liberté qui est la chose la plus nécessaire dans un gouvernement chrétien, en même temps qu'elle est la plus chère à Dieu, comme l'enseigne l'éminent docteur dans cette brève et vibrante affirmation : *Dieu n'a rien de plus cher au monde que la liberté de son Église.* « Et, Vénérables Frères, ajoutait le Saint-Père, il n'y a rien non plus qui exprime Notre sentiment plus clairement que la fréquente répétition des paroles que Nous venons de prononcer ». Il poursuivait alors :

Ils se trompent donc fortement ceux qui imaginent et espèrent pour l'Eglise un état exempt de toute perturbation dans lequel, tout arrivant à souhait et personne ne s'opposant à l'autorité de sa puissance sacrée, on aurait le loisir de jouir du repos le plus agréable. Ils se trompent encore plus honteusement ceux qui, dans le faux et vain espoir d'obtenir une paix de cette nature, *dissimulent les intérêts et les droits de l'Eglise, les sacrifient à des considérations d'ordre privé, les diminuent injustement et pactisent avec le monde* qui est placé tout entier sous la puissance du mal, *sous prétexte de gagner les fauteurs de nouveautés et de réconcilier l'Eglise avec eux,* comme s'il pouvait y avoir accord entre la lumière et les ténèbres, entre le Christ et Bélial. Ce sont là des

(17) Ici encore, il est difficile de ne pas convenir que c'était un langage pontifical nouveau.

rêves d'esprits malades; on n'a jamais cessé de forger de telles chimères, et on ne cessera jamais de le faire tant qu'il y aura de lâches soldats qui s'enfuient en jetant le bouclier dès qu'ils voient l'ennemi, ou des traîtres qui se hâtent de pactiser avec l'ennemi, c'est-à-dire, en l'espèce, avec le très malfaisant ennemi de Dieu et des hommes.

Il vous incombe donc, Vénérables Frères, vous que la Providence a constitués pasteurs et chefs de son peuple, de veiller, selon vos forces, à ce que notre siècle, si enclin à ce genre de bassesse, s'abstienne, alors que sévit contre notre religion une guerre cruelle, *de croupir dans une honteuse inertie, dans une vile neutralité* (18), *de ruiner les droits divins et humains par de compromettants accommodements*, et de faire que tous retiennent gravée en leur âme cette sentence si formelle du Christ : « *Qui n'est pas avec moi est contre moi* ». (Matth., XII, 30). Ce n'est pas qu'il ne faille aux ministres du Christ une provision de charité personnelle, eux à qui s'adressent surtout les paroles de saint Paul : « Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous ». Ce n'est pas non plus qu'il ne convienne jamais de céder quelque chose, même de son droit, dans la mesure où cela est permis et où le réclame le salut des âmes. Assurément, nul soupçon d'une faute de ce genre ne tombe sur vous, que presse la charité du Christ. Au reste, cette juste condescendance ne mérite aucunement le reproche d'être la violation d'un devoir, et elle ne touche absolument en rien aux fondements de la vérité éternelle et de la justice... (19).

Si les nouvelles directions n'étaient pas comprises, quoiqu'elles fussent si nettes, les commentaires tentés pour les éluder et se soustraire à leur application allaient amener le Saint-Siège à préciser les volontés pontificales.

III

De ces commentaires, le plus inoffensif en apparence, mais qui pourtant contenait en germe tous les prétextes d'évasion hors du cercle tracé, était celui qui consistait à vouloir démontrer qu'il y avait continuité entre les directions de Léon XIII et celles de Pie X. C'était d'abord soulever la question la plus inopportune. Que n'imitait-on la réserve du Saint-Père ?

La distinction la plus obvie, celle entre les *principes immuables* de la doctrine et lès *directions variables*, suffisait pour qu'il n'échappât à personne en quoi pouvait et devait consister la continuité réelle d'un pontificat à l'autre. Les directions sont seulement une application plus ou moins directe des principes et, par conséquent, s'en distinguent sans les compromettre. Quel sophisme, évidemment intéressé, et quel défi à l'évidence, d'affirmer la continuité des directions pratiques en vertu de celle des principes! D'autant, il faut le répéter, que ces applications peuvent être plus ou moins directes; la soumission au régime établi en dérive immédiatement, mais l'adhésion explicite et formelle ? Rendre les directions de Pie X solidaires de celles de Léon XIII, c'était, dans le cas présent, ramener de fatales équivoques.

(18) Pie X écrivant l'encyclique en italien dit : *In una vergognoza inerzia, in una vila neutralita.* La traduction donnée par les organes français amortissait la force de ses expressions qu'elle rendait ainsi : « de croupir dans une honteuse apathie, de rester neutres ».

(19) C'est cette encyclique où la *Semaine religieuse de Toulouse* découvrait et dont elle ne retenait que l'enseignement de la fidélité aux institutions du pays. On le verra plus loin.

La continuité entre Léon XIII et Pie X, à ce point de vue des *directions politiques*, c'est comme si l'on avait parlé de la continuité entre Pie IX et Léon XIII. Ah! de celle-ci, comme on s'était peu soucié alors! Comme on avait énergiquement, impérieusement, rappelé aux catholiques inquiets du mouvement nouveau qui se dessinait, l'obligation de marcher *avec le pape vivant!* On était allé jusqu'à opposer au pape du *Syllabus* et du *Non possumus* le pape du *Possumus*. Léon XIII, lui-même, à la suite d'un incident fâcheux, en 1885, écrivit au cardinal Guibert, archevêque de Paris, une lettre fréquemment rappelée depuis, où il disait : « Ce qu'il faut tenir sur ce point, c'est donc que, dans le gouvernement général de l'Église, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les pontifes, *il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon les temps et les circonstances, il juge la meilleure* ». Que ne s'en souvenait-on encore? Tout aurait été dit. Quel intérêt avait-on donc à l'oublier?

Léon XIII, répétait-on de tous côtés, aurait fait, dans les années qui venaient de s'écouler, ce qu'avait fait Pie X [20]. Que n'ajoutait-on, pour avoir raison plus complètement : Et Pie X, placé en face de la situation antérieure aurait fait ce qu'a fait Léon XIII? Que ne disait-on aussi : Léon XIII, en invitant les catholiques à former, sur le terrain constitutionnel, un seul parti avec tous les amis de l'ordre et de la liberté, entendait la même chose que Pie X demandant, comme on le verra tout à l'heure, qu'ils se forment sur le terrain nettement catholique, libres dans leurs opinions politiques? Car enfin la vraie continuité des directions eût été là.

Dès le mois de mai, un docte théologien, qui, d'ailleurs, a excellemment défendu les principes de l'action catholique, mais préoccupé cette fois du péril imaginaire de voir la confiance des catholiques déconcertée et, sans calculer quels abus il allait favoriser, publiait un article sur *la continuité de Léon XIII et de Pie X* [21]. M. l'abbé de La Taille commençait en disant : « A la suite des mémorables paroles adressées par Pie X aux pèlerins français lors de la béatification de Jeanne d'Arc, on s'est demandé s'il contredisait ou s'il confirmait les *directions politiques* de son prédécesseur. Ni l'un ni l'autre : *il les continuait* ». La clarté de pensée habituellement propre au distingué écrivain paraît avoir subi cette fois une regrettable éclipse, et il n'en faut chercher la preuve ailleurs que dans ce qu'il ajoute aussitôt : *Il les continuait en appliquant à une situation nouvelle des principes invariables.* Mais les directions politiques ou les directions pontificales consistent justement dans cette application; et si l'application est différente, quoique les principes

(20) « De ces articles, lettres et paroles authentiques, de Pie X, il résulte manifestement que de nouvelles et précieuses clartés nous sont données sur ce qu'on peut appeler une *évolution logique* dans les applications des directions pontificales concernant l'attitude des catholiques de France... Ce que S. S. Pie X nous demande, le pape Léon XIII, en vertu des mêmes principes et des mêmes directions, nous l'aurait demandé devant la situation nouvelle qui nous est faite » (Article de M. Féron-Vrau, la *Croix*, 26 juin 1909). — (21) L'*Action catholique française*, mai 1909.

demeurent les mêmes, il y a bien continuité de ceux-ci, mais non de celles-là si ce n'est une continuité de temps, comme entre le jour et la nuit. Dès lors, n'était-il pas dangereux pour l'orientation des catholiques, de ceux surtout qui avaient encore la tête tournée dans une autre direction, de dire et de vouloir démontrer qu'il y avait continuité entre les directions politiques de Léon XIII et celles de Pie X? C'était fournir involontairement prétexte à tous les reculs.

Et l'auteur, à travers ses développements laborieux, où il ne négligeait pas l'argument du fait nouveau constitué par la rupture du Concordat — comme si le Concordat justifiait par lui-même « comme un traitement de faveur » accordé à l'État oppresseur et servait d'explication suffisante, en dépit du reste, au loyalisme des catholiques — l'auteur était amené, quoiqu'il en eût, à établir la différence des directions dont il avait entrepris de prouver la liaison. « On conçoit, en effet, l'embarras où serait placé le pape pour maintenir des directions qui ne correspondraient plus à la situation créée par un fait nouveau. Plus les principes sont immuables, plus doit être variable leur application au monde historique, qui est celui du changement. L'immutabilité de celle-ci entraînerait la variabilité de ceux-là. C'est donc en vertu des principes mêmes qui guidèrent Léon XIII que l'Église peut être amenée à modifier *dans quelques-uns de ses détails* le dispositif de ses directions. Tous les papes ont usé de cette latitude ». N'eût-il pas mieux valu ne rien dire?

Le président de l'*Action libérale* était venu à Rome pour les fêtes de la béatification et il avait été reçu en audience privée par le Saint-Père (22). Victime d'un étrange aveuglement, il vint faire au Congrès régional de sa ligue, à Lyon, le 5 juin, des déclarations retentissantes, en affirmant que le Saint-Siège maintenait pour les catholiques français le devoir de rester ralliés à la République. « Vous avez peut-être entendu dire, proclamait-il, que l'attitude du Saint-Siège à l'égard de la France s'était modifiée dans ces derniers temps, qu'il encourageait des tentatives que nous jugeons imprudentes et dangereuses (23), qu'enfin, depuis la loi de séparation, il avait des vues

(22) On lisait dans le *Courrier de la Lozère* du 22 avril : « M. Piou (Jacques) va à Rome. Il se joint au pèlerinage lozérien pour assister à la béatification de Jeanne d'Arc. Ce ne sont pas les journaux qui nous ont appris cette nouvelle. Elle nous a été annoncée par Mgr Gély en personne, à la cathédrale de Mende, le jour de Pâques, à vêpres, devant les nombreux catholiques que la grande fête de la Résurrection avait amenés dans notre basilique, au cours du bref sermon où notre évêque traitait des motifs d'espérer : ... *Notre vaillant député, notre éminent député vient avec nous à Rome. C'est un grand, un très grand honneur, mes Frères, que M. Piou nous fait là...* — Le même jour, M. de Narfon écrivait au *Figaro* : « ... L'*Action libérale*, qui a refusé d'adhérer au projet de M. de Cathelineau, précisément parce que ce dernier entendait laisser les groupements catholiques qui seraient entrés dans la fédération libres d'accepter ou de ne pas accepter le terrain constitutionnel, alors qu'elle-même s'est placée *ne varietur* sur ce terrain, *est toujours*, malgré les efforts de ses adversaires, *également en faveur auprès du Saint-Siège;* et son président, M. Piou, a été reçu ce matin même par le pape avec une extrême bienveillance dont il a bien voulu m'exprimer toute sa joie ». — (23) Allusion sans doute à l'*Entente catholique*. Peut-être M. Piou visait-il aussi l'*Action française*.

différentes de celles qu'il avait suivies jusqu'alors dans ses rapports avec la France. Soyez pleinement rassurés; rien n'est changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays. Vous vous rappelez ce que Pie X a dit dans de mémorables circonstances, notamment dans l'encyclique qui condamnait les associations cultuelles ». Ici M. Piou citait les divers passages des encycliques de Pie X sur l'acceptation et le respect de l'Église à l'égard des régimes établis que nous avons rapportés plus haut, puis il poursuivait : « Ces paroles, prononcées depuis la rupture du Concordat, expriment toujours la pensée du Saint-Siège, je vous l'affirme. Invoquez-les hautement contre tous ceux qui prétendent que quelque chose est changé, et ne craignez ni désaveu, ni atténuation de ce langage, qui est tout un programme pour nous. Si mon affirmation ne vous suffisait pas — et cependant, vous pensez bien que je ne la hasarderais pas témérairement — prêtez donc l'oreille au discours prononcé pendant les fêtes de Jeanne d'Arc, à deux pas du Vatican, par l'éminent cardinal de Reims, ce prélat que le Saint-Siège et les catholiques de France tiennent en si haute estime. Lisez encore la lettre toute récente dans laquelle le courageux évêque de Fréjus déclare, après avoir consulté, que rien n'est changé à Rome, et à l'appui de son assertion invoque les témoignages des 65 évêques présents comme lui aux fêtes de Jeanne d'Arc. Forts de tant d'assurances, parlez haut et parlez net; et à ceux qui prétendent avoir reçu les encouragements contraires, demandez la justification de leur affirmation; qu'ils citent une ligne, un mot! Soyez bien tranquilles, vous n'aurez pas de surprises... ». Il n'y avait que le récent discours de Pie X dont M. Piou ne parlât pas (24).

(24) L'émotion causée par le discours du pape avait été vive à l'ambassade de France près du Quirinal, et on avait aussitôt donné à entendre qu'il pourrait donner occasion à des applications plus strictes de certaines lois. D'autre part, les paroles de Pie X, on le conçoit, déconcertaient quelque peu un certain nombre d'évêques et leur inspiraient aussi de l'inquiétude. Il est à croire qu'on agit auprès du cardinal Luçon pour obtenir qu'en prêchant le panégyrique de la bienheureuse à Saint-Louis-des-Français, il glissât quelques paroles faites pour donner une interprétation apaisante du discours du Saint-Père et manifester les dispositions de l'épiscopat. — M. de Narfon, dans son article du 22, ne manquait pas de présenter les choses sous un jour très différent : « Nous commençons, écrivait-il, à être un peu blasés sur ces panégyriques, qui, forcément se répètent et ne nous apprennent pas grand'chose; mais le cardinal Luçon a terminé le discours où il venait de combattre, sous la bannière de la nouvelle bienheureuse, le naturalisme politique, philosophique et social, par des déclarations politiques fort importantes, qu'*il n'aurait certainement pas faites si elles ne répondaient pas à la pensée du pape,* et qui corroborent ce que je disais tout à l'heure de la nécessité reconnue par Pie X, comme elle avait été proclamée par Léon XIII, *de se maintenir ou de se placer sur le terrain constitutionnel* pour défendre les droits de l'Église et les libertés religieuses ». — Voici le passage du panégyrique auquel il fait allusion :

« ... Assurément, on peut croire que si Jeanne d'Arc reparaissait parmi nous, elle serait étonnée de prime abord de ne plus retrouver cette forme de pouvoir sans laquelle son siècle ne concevait pas la patrie. Mais si elle voyait que la France du xxe siècle, bien qu'ayant adopté une constitution nouvelle, se montre respectueuse du passé, que tout en s'appliquant à réformer les abus des siècles antérieurs, elle rend justice à leurs travaux, à leurs mérites, à leurs gloires, qu'elle continue à reconnaître les droits de Dieu et de son Église, qu'elle demeure fidèle à l'alliance séculaire des Francs avec le Christ, cela suffirait à son patriotisme de Française et sa foi de chrétienne serait rassurée.

» Elle saurait comprendre que rien n'est éternel ici-bas, que des aspirations nouvelles ont pu naître avec le temps, et qu'il est nécessaire de leur donner satisfaction par des institutions appropriées; elle

Aussitôt M. Bazire de renchérir audacieusement sur les affirmations de M. Piou dans un leader article du *Peuple français* du 6 juin. Alors que le pape venait d'exprimer une vibrante indignation contre le gouvernement persécuteur et spoliateur, M. Bazire déclare que le parti pris ou la mauvaise foi peuvent seuls faire dire que Sa Sainteté se désintéresse du fameux terrain constitutionnel et il érige impérieusement en principe que le devoir *essentiel* des catholiques pour bien servir l'Église est de ne laisser prise à aucun doute sur leur sincère adhésion à la forme républicaine de ce gouvernement. *Le reste arrivera par surcroît.* Puis, tout le long de son article, il suggère à son public, avec un art consommé, que chez les catholiques non républicains la religion est surtout un moyen au service de leurs vues dynastiques et que si quelqu'un réclame pour l'Église autre chose que le droit commun dans lequel l'erreur libérale la veut confiner, c'est simplement par un calcul imité de Satan lui-même. Qu'aurait-il dit si ceux-ci lui avaient imputé à leur tour de n'avoir entrecoupé son article de quelques phrases pleines de vaillance contre les persécuteurs que pour ménager un passeport à l'inacceptable surplus [25]?

applaudirait, elle qui fut si compatissante pour le peuple, à tous les abus supprimés, à tous les progrès réalisés. Et de fait, mes biens chers Frères, pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ne peut-on pas étudier et réaliser les formes sociales désignées par l'évolution des idées, des citoyens? N'est-il pas nécessaire même qu'en dehors et au-dessus de l'arène, où s'agitent les intérêts et les passions humaines, reste toujours respectée la religion sereine des vérités supérieures en laquelle les âmes puissent se reposer des luttes d'ici-bas sur le terrain immuable des principes communs à toute humanité?... ».

Cependant, le Saint-Père avait bien délibérément écarté cette question constitutionnelle qui devait rester, par la fatalité de nos destins politiques, une cause de division, pour ne parler que de la seule patrie, en la distinguant du régime avec une netteté frappante. Un peu plus tard, le cardinal Luçon devait donner sans ambages l'interprétation authentique des volontés de Pie X.

Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, dans une lettre datée du 20 mai, adressée aux organisateurs des Journées sociales du Var et dont une partie a déjà été citée dans le chapitre précédent, écrivait :

« ... 65 évêques français étaient, ces jours derniers, à Rome... Eh bien ! ils le disent, et ils le diront tous comme je le proclame ici : la « direction », puisque le mot a passé en usage, donnée par la papauté aux catholiques de France est identiquement la même que celle qui a été donnée aux catholiques des autres nations... Respect des pouvoirs établis, — allons donc ! — ce qui n'impliquerait nullement un amour niais de gouvernements systématiquement destructeurs de la religion et spoliateurs iniques de ses droits, mais respect d'un *loyalisme constitutionnel* qui écarte *a priori* ce que, depuis l'ère des Néron et des Dioclétien eux-mêmes, l'Église a toujours prohibé, à savoir l'emploi des moyens uniques, en vue d'une fin supposée meilleure, même pour nous soustraire à l'iniquité !

» *Union de tous les gens sincères et honnêtes*, quelles que soient d'ailleurs leurs préférences politiques (que pas plus que Léon XIII, que Pie X et que l'humble évêque qui vous écrit, ne songèrent un instant à leur faire mépriser), *sur le terrain constitutionnel* établi, pour amener l'abrogation des lois injustes et persécutrices et conserver aux familles la liberté de conscience en faveur de leurs enfants; pour éclairer l'opinion et agir sur les masses obstinément réfractaires, surtout par l'exemple des vertus chrétiennes, par le dévouement personnel aux petites gens, par le renoncement définitif aux habitudes vicieuses, à un luxe désordonné et insultant qui démentent aussitôt aux yeux des foules qu'on prétend « ramener » les promesses qu'on débite, sans qu'il en coûte à peu près rien. Ah! porter haut les bannières pures, faire sonner son nom de « catholique », marcher en avant dans les entreprises chevaleresques; c'est bien, mais ce n'est pas tout, et ce serait pire que rien, si toute une vie chrétienne ne tenait que dans ces nobles transports. Réformons-nous, aimons sincèrement nos frères et nous réformerons le monde. Voilà ce que Jésus disait jadis... ».

(25) Le directeur du *Peuple français* écrivait : *On sait que M. Piou a été reçu par le Saint-Père et par S. E. le Cardinal secrétaire d'État*, et quel accueil bienveillant lui a été fait. Ses déclarations empruntent à cette circonstance une importance et une valeur que nul ne songera à méconnaître... Or, *après avoir lu cette affirmation de M. Piou : « Rien n'est changé dans la direction du Saint-Siège »*,

Deux jours après le *Peuple français*, la *Croix* s'en mêlait à son tour (8 juin), sous la plume d'un de ses principaux rédacteurs, Cyr (l'abbé Masquelier), qui était, en outre, directeur de la *Croix du Nord* ([26]). Le titre de son article, intitulé « Paroles romaines », s'appliquait non aux paroles du pape, mais à celles de M. Piou.

... Mais le Saint-Siège n'a-t-il pas changé d'avis depuis 1907, notamment à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc ? Certains l'ont affirmé bruyamment, en évitant. il est vrai, de citer les discours officiels et en tablant sur des interprétations de seconde main. M. Piou leur répond dans son discours de Lyon et s'appuie sur les paroles prononcées, à deux pas du Vatican, à Saint-Louis-des-Français, par l'éminent cardinal de Reims, au lendemain de la béatification... Le pape invite instamment tous les catholiques à s'unir pour combattre énergiquement « les hommes politiques qui déclarent une guerre sans trêve à l'Eglise ». *Seulement, pour être conforme à l'attitude et à la doctrine de l'Eglise, cette opposition doit, comme elle, accepter la forme gouvernementale existante.* Quand l'Eglise prononce le *Non possumus*, ce n'est pas à la forme du pouvoir établi, c'est aux hommes et aux lois iniques de ce pouvoir, quel qu'il soit, qu'elle refuse obéissance... L'*Action libérale s'est placée sur ce terrain;* il est vaste et *il est le seul où tous les catholiques puissent s'unir*, pour la conquête du seul bien qu'il leur reste pratiquement à ambitionner : la liberté. Car, comme l'a dit Pie X, « l'Eglise de France doit être défendue par la liberté ».

Mais le jour même où M. Bazire commentait le discours de Lyon (9 juin), Mgr Marty, évêque de Montauban, s'adressant dans sa cathédrale à un imposant auditoire et déclarant *répondre de sa parole devant son diocèse, devant*

le parti pris seul ou la mauvaise foi peuvent encore se réfugier dans la chicane ou l'équivoque. M. Piou rappelle les paroles si nettes, si énergiques du Saint-Père sur la question de l'acceptation des pouvoirs établis. Ici même, nous citions, il y a plusieurs mois, les paroles pontificales et nous mettions en garde nos amis contre les *insinuations mensongères* colportées dans certains milieux catholiques. Est-ce à dire, ajoutions-nous, que cette acceptation équivaut au soumissionnisme, à la résignation lâche ? Non ! Mille fois non... Sans doute, depuis quelque temps, les excès de la persécution, les dégoûts, les rancœurs qui en résultent ont été *exploités par les partis dynastiques* qui sont venus dire aux catholiques : « Seul le coup de force vous vengera. Identifiez la République à l'athéisme, et la monarchie, la dictature ou l'empire au catholicisme... ». Et les sergents recruteurs de la politique du coup, de la politique du « tout ou rien » *se sont insinués dans les rangs catholiques.* Quelques-uns ont même tenu ce langage : Nous ne partageons pas vos croyances, mais *si vous servez notre cause politique,* nous vous protégerons, *nous vous donnerons une situation privilégiée. Si cadens adoraveris me...* Il ne faut pas que les catholiques succombent à cette tentation... *Le peuple nous observe encore, il se demande : Est-ce bien vraiment leur foi et leur foi seule que ces catholiques défendent ?* Ne sont-ils pas guidés par aucune arrière-pensée *politique?* De la réponse qu'il va se faire dépend l'avenir des catholiques dans ce pays. Aucun régime n'est éternel, mais la forme populaire du gouvernement est une conséquence de l'histoire, une nécessité des temps. Il ne faut pas que le peuple voie dans les catholiques des ennemis politiques *cherchant* la revanche de la persécution dans le *triomphe d'un parti.*

C'est cela qu'il ne faut pas, qu'il ne faut à aucun prix. Le reste nous sera *donné par surcroît.*

Quant aux *équivoques,* entretenues *volontairement ou non* par des hommes dont nous ne chercherons pas à sonder les intentions, nous croyons que les déclarations comme celles que nous publions plus loin les rendront désormais impossibles.

(26) On continuait alors de colporter partout un tract publié par Cyr peu de semaines avant les fêtes de Jeanne d'Arc, avec ce titre : *Les directions pontificales : y a-t-il quelque chose de changé?* La réponse était hardiment négative, fondée du reste à peu près uniquement sur les paroles de Pie X que M. Piou invoquait à son tour à Lyon et sur l'autorité du *Peuple français.* Cyr allait même jusqu'à la contre-vérité manifeste ou à la plus grossière équivoque : « Nous le répétons avec l'éminent président d'honneur de la Jeunesse catholique, non, le Saint-Siège n'a pas varié. Non seulement on ne pourrait citer aucune parole, aucune ligne de S. S. Pie X contredisant les doctrines (?) de son prédécesseur, *mais lui-même, par des documents authentiques, les a confirmées à plusieurs reprises* ».

la France et devant le pape, affirmait solennellement ce qui suit : « Quoi qu'on dise, quoi qu'on écrive, quelque commentaire peu doctrinal que l'on fasse de certaines Encycliques et Lettres pontificales, la volonté *expresse* du Souverain Pontife est que l'union des catholiques français se fasse, *non point sur un terrain politique* et sous un drapeau de droite ou de gauche, mais sur le terrain de la défense religieuse et sous le drapeau de Dieu : *Uniantur sub uno vexillo Christi Jesu.* D'après une déclaration qui m'a été faite à Rome même par un haut personnage dont la parole ne saurait être discutée, *le pape se fatigue depuis un an au moins à renouveler la claire expression de sa volonté souveraine.* Il n'y a donc pas d'hésitation possible ».

Devant ces déclarations contradictoires, l'opinion catholique s'agitait et s'énervait. Quelqu'un s'offrit pour ramener le calme en les conciliant. Ce fut M. François Veuillot, directeur de l'*Univers.* Il aurait plutôt convenu à ce journal, ainsi qu'à la *Croix,* de s'effacer dans ces circonstances, car, ainsi que l'observation en a déjà été faite dans une autre partie de cette histoire, il n'appartient guère à ceux qui se trouvaient avoir partie plus ou moins liée avec les courants d'opinion sur lesquels un désaveu pontifical vient à tomber, de se donner pour interprètes du magistère et de persister à vouloir diriger l'opinion, au risque de la désorienter en s'affirmant, sans aucun *mea culpa,* les serviteurs fidèles des intentions pontificales dans le présent à l'égal du passé. L'article de M. Veuillot : *Les directions pontificales : Mise au point* (16 juin), n'était pas seulement fait, comme celui de M. Bazire, pour jeter, par des récriminations et des insinuations fâcheuses, un flot d'huile sur le feu que Pie X avait voulu éteindre. Il faut en avoir le texte sous les yeux, pour croire à quel point le directeur de l'*Univers,* qui, à l'heure même déclarait prendre les directions pontificales pour consigne, poussait l'audace, si ce n'est simplement l'inintelligence. Il entreprenait d'expliquer que M. Piou et Mgr Marty s'étaient placés à deux points de vue différents :

... Le président de l'*Action libérale populaire* et Mgr Marty se sont placés sur deux plans distincts; il n'est pas surprenant qu'ils ne se soient point rencontrés. M. Piou a déclaré que les directions de Léon XIII étaient toujours en vigueur. A l'appui de cette parole, il a cité des textes officiels de Pie X, qui ne sont pas susceptibles d'une autre interprétation que celle qu'il leur a donnée. Il a mis au défi ses contradicteurs de produire une parole du pape, infirmant ces textes officiels, et personne n'a pu relever ce défi. L'éminent orateur n'a donc apporté que la constatation d'un fait. Ce fait n'a rien qui puisse étonner. *Les directions de Léon XIII, en effet, n'ont jamais été que l'application de la doctrine traditionnelle de l'Eglise à une situation déterminée.* L'Eglise a toujours respecté les pouvoirs établis; l'Eglise n'a jamais pratiqué ni recommandé de politique anticonstitutionnelle. Les catholiques de France avaient oublié ce principe, Léon XIII l'a remis en lumière, Pie X ne l'a point replacé sous le boisseau. Aujourd'hui comme hier, l'Eglise ne peut reconnaître et conseiller, comme terrain politique, que le *terrain constitutionnel.* Aucune autre attitude politique ne peut se flatter d'obtenir son approbation, ni même son aveu. C'est pourquoi l'*Action libérale populaire* a reçu du Saint-Siège des encouragements, dont les ligues anticonstitutionnelles n'ont pas bénéficié; celles-ci, le Vatican *les ignore.*

Telle est la question de droit. Mais, à côté d'elle, il y a une question de fait. C'est un fait qu'un bon nombre de catholiques se refusent irréductiblement à placer leur action politique sur le terrain constitutionnel. Léon XIII avait nourri l'espoir de les y amener. Pie X, après une expérience de près de vingt ans, ne peut plus entretenir, dans les circonstances actuelles, une pareille espérance. Il ne peut. Ce fait, remarquez-le, ne modifie ni n'atténue en rien les principes appliqués par Léon XIII. Il pose seulement une question nouvelle. *Devant l'impossibilité* de réunir les catholiques français sur le terrain politique, faut-il donc ajourner indéfiniment cette union si nécessaire ? Nullement ! Mais il faut s'efforcer de la conclure, avant tout, sur un autre terrain. Et quel autre terrain, sinon le plus propice à l'union par le but qu'on y poursuit, par le drapeau qu'on y déploie, par les chefs qu'on y reconnaît : le terrain de la défense religieuse et de la conquête populaire ! C'est pourquoi Pie X convie instamment tous les catholiques de France à se grouper, autour de l'épiscopat, sur ce terrain d'union militante et sociale. L'évêque de Montauban, *faisant abstraction de la question politique*, a fortement souligné cet appel du Saint-Père. Il a eu raison. Mais M. Piou n'avait pas eu tort.

Rien n'est donc plus clair, plus pratique et plus franc que les directions données par Pie X aux catholiques français. *Pie X maintient, comme un principe incontestable, les directions politiques de son prédécesseur.* Il reconnaît toutefois l'évidente impossibilité d'imposer ces directions. Et il invite à la fois ceux qui leur obéissent et *ceux qui les méconnaissent* à s'unir, autour des évêques, pour la défense de l'Eglise et de l'apostolat populaire. *Ces directions pontificales sont notre consigne. Nous demeurons, avec le pape et avec l'Eglise, sur le terrain constitutionnel,* — terrain de fait et non de parti. *Nous gardons nos sympathies à l'Action libérale populaire, qui défend, sur ce même terrain, la religion, le peuple et la patrie.* Mais, en même temps, nous tendons une main fraternelle à tous les autres catholiques et nous sommes prêts, sans nous préoccuper de leurs opinions politiques, à collaborer avec eux, sous la direction de l'épiscopat, pour la liberté de l'Eglise et le relèvement de l'âme française. Fasse Dieu que tous les catholiques de France, animés des mêmes désirs, apprennent, en travaillant du même cœur à la même œuvre, à se mieux connaître et à se mieux aimer !

Rien n'était donc changé ! L'Église maintenait l'obligation du terrain constitutionnel ; l'*Action libérale* demeurait la grande organisation catholique investie de la confiance de l'Église ; la déclaration finale de M. Veuillot n'était que la réédition d'un cliché déjà ancien (27).

(27) Dès le surlendemain (18 juin), Mgr Marty adressait au directeur de l'*Univers* la lettre suivante, dont le texte porte les soulignements ci-dessous :

« Cher Monsieur Veuillot,

» Vous avez fait dans l'*Univers* du 16 courant, sous ce titre : *Directions pontificales. Mise au point,* un article qui appellerait de nombreuses et importantes réflexions. Mais ces réflexions je ne veux pas les faire. Désormais, toute discussion deviendrait *odieuse*. Vous remarquerez ce dernier mot, cher Monsieur. Je le souligne à dessein, parce qu'il n'est pas de moi. Il m'arrive en droite ligne de Rome, au moment même où je vous écris. Celui qui me l'envoie n'est point à deux pas du Vatican, il est au Vatican même, et il me dit : *Je ne vois aucun inconvénient à ce que Votre Grandeur affirme qu'elle a été renseignée de première main. C'est la vérité, on ne peut la contester.* La même lettre me dit encore : *Votre Grandeur peut affirmer sans crainte que le Saint-Père veut l'union sur le terrain religieux et sous le seul drapeau de Dieu. Uniantur sub uno vexillo Christi Jesu. Le Souverain Pontife l'a déclaré et le déclare constamment.*

» Pourquoi donc prolonger les équivoques malheureuses qui nous ont fait tant de mal ? Laissez-moi vous le dire affectueusement, cher Monsieur Veuillot, et *comme j'y suis autorisé par Rome même,* sans craindre que celui qui pourrait seul le faire avec autorité apporte un démenti à mon affirmation : Parler encore d'un terrain politique, quel qu'il soit d'ailleurs, monarchique *ou constitutionnel,* quand il s'agit de l'Union tant nécessaire des catholiques français, ce serait désobéir au pape et empêcher la résurrec-

Mais après avoir parlé d'un ton si clair et si ferme, Pie X n'était pas disposé à permettre que sa pensée demeurât méconnue et travestie, ni qu'on persistât malgré lui à invoquer en faveur du terrain constitutionnel, centre obligatoire d'action, l'autorité du Saint-Siège. Cependant, la situation était délicate à l'égard du président de l'*Action libérale* et de ses adhérents, dont on ne pouvait d'ailleurs méconnaître le dévouement et les services. Un désaveu direct, impossible moralement, aurait en outre des conséquences fâcheuses. La diplomatie pontificale est féconde en ressources. Un silence désormais inexorable à l'égard de M. Piou et, d'autre part, une approbation formelle et retentissante donnée à une formation qui aurait pris, sans le nommer d'ailleurs, le contrepied de la sienne, n'obtiendraient-ils pas l'effet nécessaire ?

Le colonel Keller, digne fils de l'ancien député alsacien à l'Assemblée nationale de 1871, que la mort venait de ravir, et son successeur comme président de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, avait prononcé à l'assemblée annuelle de cette société, peu de semaines avant la manifestation de M. Piou à Lyon (11 mai), un discours de ton bien différent et dont quelques passages marquaient par de discrètes allusions une critique des méthodes de l'*Action libérale*. Le chaleureux orateur disait entre autres choses :

... Il est temps que nous comprenions que, dans la lutte, on ne peut faire de besogne utile qu'avec des forces organisées, compactes, disciplinées, conduites par leurs chefs *sous un même étendard, avec un seul mot d'ordre*, sur un terrain où elles puissent concentrer tous leurs efforts d'un même élan et d'un commun accord.

Ce terrain, il est tout indiqué; ce terrain, il s'impose, car c'est celui-là même vers

tion, que nous désirons tous, de notre malheureux pays. Avec le pape et avec Dieu, pour la France. Il me semble que cette devise peut suffire à votre patriotisme, comme elle suffit au mien.

» Croyez, cher Monsieur Veuillot, à mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

» P.-S. — J'estime que vous devez à vos lecteurs de publier cette lettre dans votre journal, afin qu'ils soient dûment renseignés ».

L'*Univers* refusa d'insérer.

Fidèle à l'ancienne tactique qui lui réussit parfois si heureusement, à une époque antérieure, l'*Univers* profita du sixième anniversaire de l'élection de Pie X pour tenter d'obtenir, en réponse à son adresse de félicitations, un mot qui pût passer pour une approbation de ce journal. A l'expression toute naturelle de son filial hommage, il ajoutait ceci : « Ardemment résolus à continuer leurs efforts en vue de réaliser l'union des catholiques français selon les désirs et les directions de Votre Sainteté, ils (les rédacteurs) sollicitent humblement la bénédiction pontificale ». L'invite était claire. Mais il n'est pas étonnant que le Saint-Siège ait fermé l'oreille. Et voici la réponse toute nue qu'il fallut bien enregistrer, après en avoir sollicité une : « Saint-Père, très sensible au filial hommage, aux vœux et aux sentiments exprimés pour l'anniversaire de son exaltation au souverain pontificat, vous remercie et bénit de cœur les directeurs et collaborateurs de l'*Univers*. Cardinal Merry del Val » (*Univers*, 3 août).

On ne croirait pas quel degré atteignait l'incohérence chez ces directeurs de l'opinion publique, dont la première qualité aurait dû être de posséder des idées bien liées et des vues nettes. Le même F. Veuillot qui disait le 16 juin : « Pie X maintient encore comme principe incontestable les directions politiques de son prédécesseur », écrira, sans doute éclairé par la grâce, dans le même *Univers*, le 30 juillet : « Il n'y a rien à répondre à qui ne veut point être persuadé. *Léon XIII, pour le bien de l'Église, a suivi une politique; pour le bien de l'Église, Pie X en suit une autre.* Tous deux ont agi dans la plénitude de leur conscience, de leur clairvoyance et de l'assistance du Saint-Esprit ». Et M. Veuillot d'ajouter : *Tout le reste est mensonge et sottise.* D'autres n'auraient pas osé le dire, ni le lui dire en ces termes.

lequel convergent toutes les attaques de l'adversaire et, en même temps, c'est le seul où nous puissions nous réunir : *c'est le terrain catholique, le terrain nettement, exclusivement catholique et religieux.*

... Quel large terrain d'entente, qui dépasse tous les champs clos de la politique ! Quel solide terrain d'action et de combat sur lequel toutes les bannières peuvent venir s'incliner fièrement, sans abdication, devant l'étendard de la croix et s'unir pour le service du Christ ! Oui, toutes les bannières, car nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, nous avons besoin de tous les hommes, nous avons besoin de tous ceux, vous entendez bien, sans exception, qui appartiennent au Christ. Et pour les enrôler dans nos rangs, peu nous importent leurs couleurs pourvu qu'ils soient de ces soldats d'élite qui ne se couchent pas dans la poussière pour boire à la source de vie, qui ne redoutent ni les fatigues ni les coups, qui ne reculent devant aucun sacrifice, ni devant aucune abnégation.

... Mon père, dans le dernier discours qu'il fit à votre Assemblée générale, il y a deux ans, vous disait : « Je voudrais pousser un cri assez fort pour réveiller tous ceux qui dorment et pour unir tous ceux qui vont être écrasés demain, s'ils ne se réunissent pas ». Cet appel n'a pas été entendu, et nous demeurons aujourd'hui aussi divisés que nous l'étions hier. Et cependant, les coups pleuvent de plus en plus serrés sur les uns et sur les autres : républicains ou monarchistes, libéraux ou même démocrates, quels sont les catholiques militants qu'épargne ou que distingue leur fureur fanatique ? Ni la brutalité des coups, ni l'imminence du péril de mort n'ont pas pu nous convaincre ! Qui donc, qui donc fera comprendre à ce peuple chrétien qui va périr la folie de ces détestables querelles ? Jeanne d'Arc, bienheureuse Jeanne d'Arc, vierge douce et vierge vaillante, tu vois la grande misère de notre pauvre France, sois l'inspiratrice, sois l'âme de nos accords et de nos vaillances restaurées.

Plus loin, au risque de faire frémir les partisans de la civilisation que la seule idée d'une opposition franche épouvantait par ses suites, l'orateur, s'inspirant directement du discours de Pie X et reprenant même l'une ou l'autre de ses vigoureuses expressions, s'écriait :

On vous dira sans doute qu'à *vous placer ainsi sur le terrain catholique, exclusivement catholique*, vous allez encourir une fois de plus, en tant que catholiques, le reproche que l'on vous a fait si souvent d'être des adversaires irréductibles du pouvoir actuel, d'être des cléricaux et d'être des romains.

Des adversaires irréductibles ? Mais c'est l'évidence même de la situation qui nous est faite par la secte au pouvoir.

Ne nous a-t-elle pas, en tant que catholiques, dénoncés à la vindicte publique comme les pires ennemis de la société ? Ne nous a-t-elle pas, en tant que catholiques, réduits à l'état de parias et à l'état de mendiants sur cette terre qui est la nôtre ? Je sais bien que peut-être quelque agneau de notre troupeau a troublé l'onde pure dans laquelle allait se désaltérant le libéralisme idyllique de M. Aristide Briand. Probablement aussi quelqu'un de nos frères, ou du moins quelqu'un des nôtres, dut médire, l'an passé, de la main respectueuse de la foi jurée qui a déchiré le Concordat...

Eh bien ! je vous le demande, entre ces hommes qui ont juré notre perte et nous qui avons juré de vivre, où y a-t-il place pour un accord possible, en dehors de la *servilité* ou de l'*hypocrisie ?*

Et qui oserait nous demander, à nous, qui oserait demander aux successeurs des Pie, des Dupanloup et des Freppel, aux élèves des Olivaint et des Captier, aux fils des grands lutteurs catholiques d'hier, qui oserait nous demander de nous prosterner dans la lâcheté devant les puissants du jour, alors qu'ils captent audacieusement et qu'ils empoisonnent toutes les sources de la vie nationale et chrétienne ?

Oui, nous sommes et nous demeurerons les défenseurs irréductibles de nos droits, de nos biens, de notre existence même, jusqu'au jour où on nous aura rendu la place,

qui nous appartient doublement sur cette terre que nos aïeux ont faite catholique et française.

Religion et patrie, et plus justement encore *Eglise et patrie,* voilà le mot d'ordre que nous avons été prendre à Rome; voilà le mot d'ordre qui, des lèvres augustes de Pie X, est tombé dans le cœur de quarante mille Français; voilà le mot d'ordre que ses lèvres, en gage de pardon et d'amour, ont déposé dans les plis du drapeau français.

Ah! ceux qui ont vu ce baiser ne l'oublieront jamais! Dans l'immense basilique et par-dessus l'innombrable assemblée, deux objets, tout petits, dominaient et remplissaient tout de leur grandeur morale : c'étaient la sedia du pape et le drapeau de la France.

Or, cinq semaines plus tard, mais moins de quinze jours après le discours de Lyon, le cardinal Secrétaire d'État adressait au colonel Keller la lettre que voici :

Monsieur le Président. — Le Saint-Père vous remercie de la noble lettre que vous lui avez adressée, avec le compte rendu de l'assemblée annuelle de la Société générale d'éducation et d'enseignement. Sa Sainteté, qui déjà s'était grandement réjouie en vous voyant appelé à succéder à votre illustre père dans la présidence de cette société si méritante, n'a pu lire sans une profonde satisfaction le remarquable discours que vous avez prononcé en cette solennelle circonstance. *Vos paroles, en effet, répondent complètement aux pensées et aux désirs du Souverain Pontife, qui est heureux de leur donner sa pleine et entière approbation. Rien ne lui paraît plus opportun et plus pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir sur le terrain nettement catholique et religieux, conformément aux directions pontificales.*

Ce programme d'action, si clair et si fécond, que déjà votre vénéré archevêque a encouragé en termes si éloquents et si autorisés, *le Saint-Père souhaite qu'il soit adopté par tous les bons Français.* C'est dans cette espérance que Sa Sainteté vous accorde de tout cœur, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de la Société générale d'éducation et d'enseignement, sa plus affectueuse bénédiction ([28]).

Allait-on, cette fois, comprendre et se rendre? Hélas! non.

Une chose pourtant, tout d'abord, était claire : c'est que, sans recevoir un désaveu direct, l'*Action libérale* se trouvait atteinte moralement par les directions de Pie X. En premier lieu, elle perdait ce monopole, dont elle était si jalouse et que soutenait la grande majorité du clergé et des catholiques, qui faisait d'elle, à cause de sa politique constitutionnelle, l'unique et obligatoire organisation des forces religieuses. Mais surtout, du moment que Pie X voulait l'union sur le terrain nettement catholique, et, loin de prescrire l'adhésion explicite au régime établi, blâmait le soumissionnisme auquel l'affectation de loyalisme conduisait les catholiques, il était évident que l'*Action libérale,* ayant toujours préconisé l'union sur la base du droit commun et de la liberté en excluant de toutes ses forces la formation sur le terrain catholique, et ayant toujours fait du loyalisme constitutionnel le principe de son action politique, la base de tout accord, ne répondait pas à ces directions. Si elle voulait s'y conformer, elle aurait à modifier notablement sa conduite sur ces deux points fondamentaux; il lui faudrait faire passer son loyalisme

(28) Le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, avait, de son côté, écrit à M. Keller une chaude lettre d'approbation, en soulignant la pensée du Saint-Père.

au second plan et substituer à sa devise de droit commun et de liberté pour tous, ou du moins y ajouter l'affirmation publique des principes du droit chrétien et des droits de l'Église. On verra ce qu'elle en fit.

Il était naturel que ceux qui avaient souffert des prétentions et des procédés de l'*Action libérale* prîssent acte de cette situation nouvelle. On ne manqua pas de crier qu'ils abusaient et triomphaient bien à tort. D'autre part, les organes républicains affectaient de voir dans les directions nouvelles la réhabilitation des royalistes, pour compromettre le pape Les royalistes, disait *Paris-Journal,* « ont enfin obtenu gain de cause..., les voilà rentrés en grâce... ». L'*Action française,* si opposée pourtant à l'*Action libérale*, dénonçait le piège (28 juin) : « Ces calculs grossiers, disait-elle, seront déjoués. La manœuvre n'abusera ni la curie romaine ni les catholiques français »; et elle-même proclamait : « Les directions romaines tendent à grouper les catholiques sur le terrain politique et religieux, sans recommander ni favoriser un groupe politique quelconque ».

Cependant, on avait besoin de faire croire à une conjuration. La *Croix* du même jour insérait ce télégramme envoyé par son correspondant romain et « dont l'importance ne saurait échapper à personne » : « De source très autorisée, je puis vous affirmer que le Saint-Siège veut trop fermement l'union des catholiques pour permettre que ses dernières déclarations soient exploitées contre telle ou telle association approuvée ou en faveur de toute tentative d'accaparement par d'autres organisations anciennes ou nouvelles, plus ou moins liées à des partis politiques ». Et, peu de jours après (1er juillet), le *Bulletin d'informations religieuses et sociales* publiait une autre communication plus détaillée, d'un ton comminatoire, fournie par un correspondant, qui aurait causé avec plusieurs hauts personnages du Vatican.

Le pape, qui voulait l'union, était résolu à ne pas tolérer que ses exhortations si vives dans ce but soient causes de polémiques et de désunion : « Pourrait-on, par exemple, citer un acte contre l'*Action libérale*. Le pape invite tous les bons Français à mettre sincèrement l'action pour la défense religieuse au-dessus de toute autre préoccupation. Ce serait aller contre son désir, contre sa volonté que de se servir de son appel à l'union pour augmenter les querelles. Vous connaissez assez le pape pour savoir qu'il ne le permettra pas » [29].

« Détruire pour unir, joli programme »! disait un article *pro domo* inséré dans le Bulletin général de l'*Action libérale* (25 septembre 1909), où on lisait, d'ailleurs : « Nous luttons, nous, pour la liberté religieuse, *sans nous soucier de la forme du gouvernement...* ». Détruire, qui donc y avait pensé? A ce sujet, veuille le lecteur pardonner à un écrivain qui fut le premier contra-

(29) Reproduit par la *Croix* (14 juillet), par l'*Univers* et le *Peuple français*.

dicteur public et le plus persistant de l'*Action libérale,* au point de vue des doctrines et des méthodes, de rappeler comment il la traitait. On reconnaîtra peut-être aussi que ce fauteur de divisions parmi les catholiques n'avait fait que pressentir exactement, plusieurs années d'avance, comme pour le *Sillon* et pour d'autres questions encore, les directions de Pie X. Écrivant en 1906 [30] un livre intitulé : *Cas de conscience : les catholiques et la République* [31], je le terminais par cette page :

Que personne ne voie ici la manifestation d'un parti pris à l'égard de l'*Action libérale.* Le zèle de ses chefs est incomparable, on n'aura jamais assez d'éloges pour leur dévouement, pour l'empressement et la générosité de tant d'hommes et de femmes qui lui donnent leur concours. Il y a là un foyer de forces condensées, des trésors de vertus chrétiennes et civiques. Ce serait folie de vouloir les disperser.

Mais c'est un devoir de réclamer qu'on oriente ces forces dans la vraie direction, et que ces vertus s'affirment par des actes.

Et, après tout, que faudrait-il, pour faire droit aux critiques qu'on vient de lire? — Tout simplement, que l'*Action libérale* soit vraiment ce qu'elle dit être. On ne lui demande pas autre chose.

Le premier mot de sa propagande est l'*accord sans distinction de partis.* — C'est pour le mieux. Mais qu'elle s'abstienne alors de se déclarer « nettement constitutionnelle », ce qui exclut de cette organisation catholique les catholiques qui ne sont pas républicains; qu'elle affirme hautement ce qu'elle n'a jamais eu le courage de dire, qu'elle désire et recherche l'accord avec les catholiques monarchistes non moins qu'avec les progressistes; qu'elle soutienne sincèrement les candidats et les journaux des premiers non moins que ceux des républicains; et, surtout, qu'elle cesse de nuire à ceux qui ne sont pas nettement constitutionnels et de miner leurs positions.

Sans cela, on aura beau prôner l'*Action libérale* comme la grande organisation qui doit centraliser les forces et les ressources des catholiques, ce sera un devoir de leur crier : Prenez garde! Par le fait de leur irréflexion, beaucoup vont trouver là un piège; cette prétendue arche sainte ne sera pour eux qu'une souricière.

En second lieu, l'*Action libérale* est constituée *pour la défense de la religion et de ses droits.* — Qu'elle en fasse donc son vrai programme; que son attitude soit une; qu'elle cesse de réserver sa vraie profession de foi, ses déclarations de principes catholiques, pour les congrès et les banquets, tandis qu'elle n'ose parler devant le pays que de droit commun, d'égalité, de liberté pour tous. Ce sont *notre foi, notre Dieu, nos droits catholiques,* qu'elle veut assumer la charge de revendiquer, de venger, de remettre en honneur. Comment y parviendrait-elle, si *cette foi, ce Dieu, ces droits* ne peuvent passer qu'à la faveur de faux principes, au nom desquels la porte leur sera encore plus tôt refermée qu'elle n'aura été entr'ouverte; si elle en confie la garde à des hommes qui, malgré leur libéralisme, sont imbus des principes d'un droit hostile à ces droits-là, et qui sont partisans de la sécularisation de l'Etat? Qu'en ce péril suprême, elle cherche en eux des alliés du jour, rien de mieux, il le faut; mais qu'elle le fasse sans dissimuler ses propres principes, sans s'effacer derrière ces hommes, car ses alliés d'aujourd'hui seront ses adversaires de demain.

Tout cela n'est-il pas absolument juste, équitable, honorable? Est-il besoin d'une révolution pour l'accomplir?...

... Catholiques de France, depuis longtemps les calculs d'une sagesse trop humaine ont tenu votre conscience en léthargie.

Ce n'est pas la politique, c'est la foi qui vous sauvera.

Vous achèverez de tout perdre, si vous ne placez pas une bonne fois le loyalisme chrétien au-dessus du loyalisme républicain.

(30) Voir *Crit.*, t. III, 31. — (31) Paris, Lethielleux.

La vraie prudence est de résister ouvertement, quand le droit est violé.

L'honneur de Dieu ne se prête pas à des compromis. Il se défend à visage découvert.

L'homme dont l'honneur et une conscience droite commandent les actions prend toujours le parti le meilleur.

Sa résistance est toujours une victoire, la victoire de la conscience et de l'honneur. La force ne la lui enlève jamais.

Le magistrat qui descend de son siège, le soldat qui brise son épée, plutôt que de coopérer à la tyrannie du pouvoir, le prêtre qui affronte la prison plutôt que de faillir à sa mission, sont les sauveurs de la liberté.

Si le nom de Dieu est presque aussi prudemment exclu du programme de vos candidats que des discours d'un président de la République, ceux qui font marcher la République n'auront rien à craindre de vos candidats.

Tous nos maux viennent d'une seule cause : *on ne veut pas se montrer catholique.*

Le seul remède sera de faire honneur à nos convictions chrétiennes.

Dans les pèlerinages et les processions, de toutes parts, on chante : *Nous voulons Dieu !...* Si c'est vraiment votre mot de ralliement, agissez comme des catholiques, c'est-à-dire affirmez-vous devant le pays comme des Français qui ont le droit de croire, d'espérer et d'aimer, et qui, si on ne leur reconnaît pas ce droit-là, sont résolus à le prendre et à le faire respecter.

Soyez républicains, si c'est votre opinion; soyez royalistes ou impérialistes; soyez-le ouvertement, hautement; mais ne soyez pas moins franchement catholiques. Placez votre foi au-dessus de tout le reste. Quiconque la partage est votre ami; quiconque ne la respecte pas, votre adversaire. Quand la religion est en cause, tendez sincèrement la main à tous vos amis, faites tête à tous vos ennemis; mais que, chez vous, le catholique cesse enfin de se masquer derrière le libéral.

Après le discours de Pie X, on avait eu recours aux subtilités, aux expédients, à tous les petits moyens détournés pour en atténuer la portée. Il fallait avant tout que le terrain constitutionnel demeurât sacré et ne pas permettre d'autre politique qu'une politique républicaine (32). Après la lettre du cardinal Merry del Val au colonel Keller, il n'y avait plus, semblait-il, d'équivoque possible. Le terrain constitutionnel se trouvait officiellement écarté, et, pour comble, l'organisation que le Saint-Siège approuvait avec tant d'éclat, celle que le pape souhaitait de voir adopter par tous les bons Français, n'était autre, quelque nom qu'on lui donnât, que celle de ce *parti catholique* que, naguère encore, non seulement l'*Action libérale,* mais une bonne partie de

(32) En voici d'autres exemples. L'abbé Garnier avait dû céder le *Peuple français* aux dirigeants de la Jeunesse catholique, mais il conservait le *Peuple du dimanche.* Dans un article qu'il écrivait le 20 mai et où il saluait avec une naïveté prodigieuse de prétendus gages d'apaisement donnés par la République, il soulignait que le pape avait proclamé le devoir de soumission aux pouvoirs humains, qu'il acceptait la forme du régime; mais, quant à sa vigoureuse déclaration, voici le tour que l'abbé Garnier lui donnait : *« Il a dû ajouter : si le gouvernement de la France l'avait voulu, il aurait la vénération et l'amour des catholiques »* (!). *Les nouvelles politiques et agricoles,* supplément ordinaire du *Pèlerin,* la publication par excellence de la *Bonne Presse,* manipulait aussi le discours pontifical ; « Aux premiers (les gouvernements hostiles á l'Église), le catholique donnera seulement l'obéissance en ce qui est compatible avec le devoir envers Dieu; aux seconds, il apportera une soumission « *plus tendre, plus joyeuse, plus spontanée* » (ces guillemets sont dans le texte)... Toutefois, le rôle des fils de l'Église n'est pas seulement un rôle passif; *la soumission aux pouvoirs établis est une part de leur tâche;* l'amélioration de ces pouvoirs en est une autre, la principale... On le voit, *il ne s'agit pas de politique anticonstitutionnelle,* etc... » (n° 1687). Voir le texte de ces deux articles dans *Crit.,* t. II, 203-206.

l'épiscopat même, déclarait impolitique et impraticable. Quel accueil allait-on faire à ces déclarations importantes?

Le *Peuple français*, qui, le 6 juin, avait célébré et amplifié en forts caractères le discours de M. Piou, insérait sèchement, le 22, en petits caractères, sous ce titre : *Deux documents,* les lettres du cardinal Merry del Val et du cardinal Coullié à M. Keller, sans y ajouter un mot, et pour n'en plus parler. « Il fallait s'y attendre », disait, le 30 juin, le *Bulletin de la Semaine,* en laissant percer son humeur et son esprit, et comme si la déclaration du cardinal Merry del Val n'avait eu que la valeur d'une opinion, il fallait s'y attendre : « L'approbation donnée par le cardinal Merry del Val et quelques évêques au programme de M. Keller, en ravivant les polémiques de presse, a jeté un peu plus de trouble et d'incohérence dans l'esprit des catholiques. Qui a tort ? Qui a raison ? M. Piou ou M. de Cathelineau ? Qui interprète le mieux la pensée de Rome? Les évêques qui en tiennent toujours pour le terrain constitutionnel, ou ceux qui veulent l'union « religieuse » ? Fréjus ou Montauban ? Nous ne croyons pas que la lettre même du cardinal mette fin à ces dissidences ». Et il poursuivait :

Et comment ces formules nouvelles, sous leur simplicité apparente, nous tracent-elles une méthode d'action ? S'unir... en quel sens et dans quel but ? L'union existe dans le dogme, dans la discipline. Elle se fait de plus en plus sur le terrain social, grâce, il faut le rappeler, à l'impulsion de Léon XIII et aux efforts de nos amis. Alors quoi ? une ligue électorale et une action « politique » ? Mais conçoit-on une action politique sans la politique ? Un parti, des candidats qui, sur la question fondamentale des institutions, n'aient aucun avis ? Ou leur silence sera une adhésion : ils se défendront de mettre en cause la République, et c'est précisément l'attitude de l'*Action libérale populaire*. Alors, pourquoi une organisation nouvelle ?... Ou il sera une équivoque... Et c'est là ce que veulent sans doute tous ces vétérans de la défaite qui pensent unir les violents de tous les anciens partis dans un dernier assaut. En dépit des fautes du régime actuel, a-t-on l'illusion de croire que cette tactique puisse réussir ?...

...Est-ce vraiment là ce que veut, ce que prépare le Vatican ? Plus d'épiscopat, plus d'assemblées, de mesures prises, concertées en commun, la contrariété des directions et des impulsions, de vaillants catholiques découragés, dénoncés, suspects; par surcroît, à la veille des élections, l'incertitude de savoir sur quoi, comment, par qui se livrera la bataille, voilà où nous en sommes. Tout cela serait profondément triste, si l'œuvre de Dieu ne s'accomplissait, silencieusement, dans les consciences. Nous doutons fort, en tout cas, que la nouvelle « Union » puisse porter remède au mal. Rien ne sera changé en France. Il n'y aura que quelques comités de plus.

La *Revue pratique d'apologétique* ne se retenait pas d'écrire : « Comme il arrive toujours, les partis politiques se sont jetés sur les récents discours prononcés par le Souverain Pontife à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc. Chacun a voulu tirer à soi des paroles qui manifestement ne visaient qu'à restaurer la vie religieuse dans les âmes et à maintenir l'Église de France au-dessus des agitations de parti. On a même encore une fois dressé le fantôme de cet éternel parti catholique si énergiquement repoussé l'année

dernière par les évêques français... » ([33]). L'abbé Gayraud expliquait dans le *Paris-Journal* (1er juillet) que les directions de Pie X consistaient simplement dans la dissociation de l'action politique et de l'action religieuse ([34]). Et M. de Narfon reprenait cette explication, ce thème libéral, dans le *Figaro* du 5 août, avec la compétence que trop de gens, dans le clergé même, lui reconnaissaient :

Union aujourd'hui comme hier sur le terrain constitutionnel dans les choses de la politique; union sur le terrain nettement catholique et religieux dans les choses de la religion.

... Il n'est donc pas permis aux catholiques de s'unir politiquement hors du terrain constitutionnel... c'est donc exclusivement sur le terrain religieux que l'union doit se faire, et il ne faut absolument pas permettre à la politique, qui n'a rien à y voir, d'empêcher cette union.

Voilà bien, je pense, ce qu'a voulu dire le cardinal Merry del Val. Et son intention, ou plutôt l'intention du pape, puisqu'il parlait au nom du Saint-Père, *n'a pas pu être* — on peut le déduire de ce qui précède — *de préconiser la formation en France d'un parti politique sur le terrain religieux*. On peut le déduire aussi de ce que la constitution d'un pareil parti ne serait point viable, et de ce que les essais de réalisation en pourraient devenir facilement désastreux... ».

En fait, les directions de Pie X, ainsi interprétées, n'avaient plus d'autre effet que celui d'enfoncer des portes déjà largement ouvertes, puisque l'union sur le terrain religieux était accomplie depuis longtemps, ainsi que M. Piou lui même se faisait un bonheur de le constater ([35]), mais, de la sorte, et c'est ce qui importait, le loyalisme républicain demeurait le palladium des libertés catholiques. On n'en démordrait pas.

La lettre au colonel Keller avait paru depuis plusieurs mois, lorsque se réunit, en octobre, le Congrès de la Bonne Presse. Cyr avait été chargé du rapport sur les directions pontificales. La *Croix* le publia le 16 de ce mois ([36]). Il rappelait d'abord, en termes d'ailleurs corrects, les directions de Léon XIII, et donnait l'explication du changement survenu que l'on connaît déjà. Mais l'exposé des directions nouvelles les réduisait, selon la même méthode, à n'être que l'union pour l'action « religieuse et sociale », sans prendre garde qu'appliqué seulement à l'action catholique sociale, l'appel du Saint-Siège à

(33) 15 juin 1909, 453. — (34) Voir *B. de la S.*, 7 juillet, 314.

(35) « Depuis quatre ans, les congrès succèdent aux congrès, les réunions aux réunions, a-t-on jamais entendu une voix discordante, une protestation même voilée, sortir de ces foules aussi nombreuses que diverses? Lisez les journaux, les revues, les écrits des catholiques, y avez-vous découvert une critique, même une réserve? Tous ceux qui écrivent n'ont qu'un cœur, tous ceux qui parlent n'ont qu'une voix.

» Sans doute, s'il s'agit d'intérêts temporels et d'opinions politiques, les catholiques ont des conceptions ou des vues différentes, et il leur arrive même parfois, ce qui est un grand malheur, de se quereller et de se combattre; mais vienne une manifestation religieuse à organiser, un intérêt religieux à défendre, un effort à faire pour une œuvre chrétienne, il n'y a plus ni partis ni classes parmi eux. *Unum sunt!* Ils ne forment qu'un bloc, et c'est là un spectacle digne d'admiration et bien fait pour remonter les courages » (Discours de Piou à la clôture du Congrès régional des Œuvres de la Lozère, 12 septembre 1909).

(36) Il est reproduit intégralement dans *Crit.*, t. III, 97-105.

une organisation nettement catholique devenait simplement une sorte de tautologie. Dans tout ce rapport, fait par un rédacteur éminent de la *Croix* devant un public d'apôtres, pas un écho, même timide, des protestations et avertissements du pape dans son discours, de ses cris d'appel à la lutte pour la défense de l'Église : et l'union sur le terrain nettement catholique se trouvait diluée, dissoute dans celle pour l'action sociale et religieuse. Mais, par contre, et quoiqu'on eût déclaré que dans celle-ci la politique dût se taire, on allait trouver le moyen de l'y faire rentrer, par cette raison qu'un journal doit avoir une politique. Et c'est là qu'on en voulait venir. S'il était pourtant un journal catholique auquel il aurait convenu sans inconvénient d'adopter pour devise le mot de Pie X : *Politica nostra, Crux est,* n'était-ce pas la *Croix ?*

Il y a un fait politique qui s'impose, disait Cyr, c'est la forme actuelle du gouvernement; et un devoir politique, le devoir électoral. Mais qu'importait le fait à la politique de la *Croix,* à moins qu'elle ne voulût le faire entrer en considération dans la pratique du devoir électoral? C'était au fond cela. On verra plus loin comment Cyr interprétait le devoir politique selon la pensée de Pie X. Ici il s'agit du fait politique.

Et alors vibraient de nouveau toutes les cordes de l'ancienne lyre de la *Croix* qu'on aurait cru brisées par un choc récent et se renouvelaient ses anciennes équivoques. Il n'y manquait même pas le rappel des textes de Pie X invoqués déjà si fréquemment.

Il me semble, Messieurs, que devant le fait politique, devant la Constitution qui régit en fait le pays, nous ne pouvons mieux faire, ici comme toujours, que de nous conformer à l'attitude du pape et des évêques. Or, quelle est l'attitude du *pape et de l'Eglise* vis-à-vis des différents gouvernements et même vis-à-vis du nôtre? « L'Eglise de Jésus-Christ, dit Bossuet dans le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, voyageant comme une étrangère parmi tous les peuples du monde, n'a point de lois particulières touchant la société politique, et il suffit de lui dire généralement ce qu'on dit aux *étrangers et aux voyageurs* qu'en ce qui regarde le gouvernement, elle suive les lois du pays où elle fera son pèlerinage et qu'elle en révère les princes et les magistrats... C'est le seul commandement politique que le Nouveau Testament nous donne ».

... Et de fait, tout en reprenant et combattant le mal partout où il croit son intervention nécessaire, le pape se défend toujours de s'attaquer à la Constitution politique du pays. Même chez nous, après la loi sacrilège contre les associations religieuses, même après la rupture du Concordat et la loi de séparation, même en prononçant dans une Encyclique mémorable la sentence de réprobation contre les cultuelles, le Saint-Père a eu soin de protester à l'avance contre le soupçon d'en vouloir à la forme constitutionnelle représentée par nos méprisables gouvernants...

Dès lors, Messieurs, il me semble qu'un journal catholique qui fait profession de s'unir aussi étroitement que possible au pape et à l'épiscopat, qui est comblé fréquemment de leurs bénédictions les plus précieuses..., qui, en son grand congrès annuel, voit jusqu'à des princes de l'Eglise lui apporter les plus hautes marques d'estime et de bienveillance, ce journal, dis-je, semble ne pouvoir mieux faire, en face du fait politique, que de conformer son attitude à celle du pape et de l'épiscopat *et de toujours respecter la forme constitutionnelle du gouvernement...*

... Le fossé de préjugés, d'erreur et d'ignorance qui nous sépare du pauvre peuple

est déjà bien assez profond sans que nous y ajoutions cette muraille derrière laquelle il se retranche si volontiers : le soupçon que nous allons à lui avec des desseins politiques et anticonstitutionnels. Ne compliquons pas à plaisir les difficultés en rendant suspects nos efforts pour l'évangélisation et pour l'amendement du sort matériel et moral de ces masses qu'il s'agit de reconquérir et de ramener à Jésus-Christ.

Ce manifeste se résumait donc dans une profession de respect pour le régime établi. C'était tout ce qu'on retenait des directions de Pie X. Il y avait pourtant de quoi s'indigner enfin d'entendre répéter, encore à cette heure, que, pour se conformer à l'attitude de l'Église, les catholiques français devaient, à l'exemple de l'Église, se comporter « comme des voyageurs et des étrangers » à l'égard des institutions de leur pays. La France et le monde ne seraient plus donc qu'une vaste cité de rastaquouères?

Ce Congrès de la Bonne Presse eut un épilogue tout à fait imprévu. Les voyages du directeur de l'*Univers* à Rome avaient fait pénétrer quelque peu de force la lumière dans son esprit, sinon la grâce complète, mais sans lui conférer toutefois celle de l'inspiration. Au banquet de clôture, il se lève et prend la parole. Sans aucun concert préalable avec le cardinal Luçon et les évêques qui étaient présents, ni avec personne, et comme s'il avait voulu ménager un coup de théâtre, François Veuillot, qui, tout récemment, appuyait le discours de M. Piou à Lyon et déclarait maintenir son concours à l'*Action libérale* et à la politique constitutionnelle, s'écrie : « Nous voulons l'union, nous la voulons comme la veut le pape. Mais à une armée il faut un chef. Or, quel chef mieux désigné que celui dont la proclamation a été solennellement approuvée par Pie X? Messieurs, cet homme existe, il est ici. Ce n'est pas lui qui s'est désigné, ce n'est pas moi qui le désigne, c'est le pape lui-même qui, voici peu de temps, lui témoigna, dans une occasion solennelle, et sa confiance et son approbation. Porté par le Souverain Père à la présidence d'une grande institution catholique, il a prouvé dès les premiers jours que ses mérites et son dévouement le désignaient à cet honneur. Éloquent écho des directions pontificales, il a eu le profond honneur et le légitime orgueil d'entendre affirmer par Pie X que la fidélité de son interprétation en égalait l'éloquence ». Et devant l'assemblée embarrassée, surprise, abasourdie, F. Veuillot propose d'acclamer, sous l'autorité des représentants de l'épiscopat, le colonel Keller comme chef des catholiques.

Le moindre inconvénient d'un acte de ce genre aurait été d'engager les chefs de l'Église dans l'action extérieure dont leur rôle et la prudence les devait tenir à l'écart. Et puis, outre que la *Bonne Presse* n'était pas la France catholique, un chef, qu'il s'appelle Montalembert ou O'Connel, se fait accepter d'un peuple ou s'impose par l'éclat de ses services, il ne se décrète pas et nulle investiture ne lui assurerait l'autorité s'il ne savait la conquérir. La proposition du directeur de l'*Univers* tomba d'ailleurs au milieu d'un silence gênant. Le cardinal Luçon fit savoir peu après que le motif du sien avait été

une désapprobation complète et qu'il entendait bien laisser la proposition pour compte à son auteur ([37]).

Elle eut pourtant un résultat; c'est la lettre suivante adressée par le directeur d'une *Croix* locale à Marc Sangnier et insérée dans l'*Éveil démocratique* du 14 novembre :

Je lis, dans l'*Eveil démocratique* du 7 novembre, un article relatif à la protestation des *Croix* locales et notamment de la *Croix de Limoges* contre la portée du toast de M. Fr. Veuillot au banquet du dernier Congrès de la Bonne Presse. Permettez-moi d'apporter la considération suivante qui renforce encore cette protestation. A la réunion des *Croix* de province, qui eut lieu l'avant-veille du congrès et groupait une *quarantaine* de directeurs de ces journaux, les plus dévoués à l'œuvre centrale, la question d'une nouvelle attitude politique fut longuement et vivement agitée. Mais la conclusion qui s'en dégagea pour la presque unanimité d'entre nous fut que nous n'avions pas à changer l'attitude *nettement constitutionnelle* sur laquelle s'étaient fondées la plupart des *Croix*, il y a quinze à seize ans, et qui leur avait valu de pénétrer plus facilement dans les masses populaires. Au reste, ce qu'on est convenu d'appeler les « nouvelles directions pontificales » ne comportait rien qui nécessitât une volte-face politique, que notre clientèle, enfin, ne parviendrait pas à s'expliquer. Cette commune manière de voir les directeurs de *Croix* locales vous explique les protestations de quelques-unes d'entre elles contre la note différente que l'*Univers* a donnée de notre assemblée en publiant le toast de son directeur » ([38]).

L'archiprêtre d'Albi, M. l'abbé Birot, ne dirigeait, lui, qu'un modeste Bulletin paroissial. Mais, depuis longtemps, sa parole faisait autorité dans le monde libéral et ses articles avaient fréquemment l'honneur d'y être reproduits. C'est à l'heure où Pie X venait de faire retentir sa voix sous les voûtes de Saint-Pierre et de flétrir la *vile neutralité* dans l'encyclique sur saint Anselme, que le Bulletin de Sainte-Cécile insérait le discours de son directeur à la Jeunesse catholique du Tarn, rapporté dans un chapitre précédent, où il s'élevait de toutes ses forces, usant des sophismes connus, contre toute idée d'opposition efficace et résolue et qu'il terminait, si l'on s'en souvient, en lançant ces mots d'une rare opportunité : « On vous dit de travailler au nom de l'Église, et moi je vous dis, au nom de l'Église, de travailler au bien de l'humanité. Le reste vous sera donné par surcroît » ([39]). Après la lettre au colonel Keller, ce fut mieux encore. Il faut passer sur d'autres manifestes du même genre pour s'arrêter à un seul ([40]). Le 15 septembre 1909, l'éloquent

(37) Lettre de M. de Cathelineau à l'*Autorité*, 20 octobre.

(38) M. l'abbé Godet, directeur de la *Croix des Deux-Sèvres*, adhérant à la protestation de Limoges, disait : « Ce n'est pas pour nous enrôler sous la bannière de M. Keller ou de n'importe quel autre chef sans mandat que nous avons refusé de nous mettre à la remorque de M. de Cathelineau » (cité par la *Revue de l'Ouest*, 30 octobre).

(39) Discours inséré dans le Bulletin de Sainte-Cécile, le 1er mai 1909, dans la *Semaine religieuse* d'Albi, le 24 avril, reproduit par le *Bulletin de la semaine*, le 5 mai. Il eut l'heur d'être loué par le journal des prêtres apostats, le *Chrétien libre* (juillet 1909), qui terminait son filet d'éloges en disant : « Enfin! voilà des paroles qui ne sentent pas l'anathème et qui sortent de la mentalité générale de l'Église romaine et du pape ». La revue *Foi et vie*, du protestant Doumergue, reproduisait une partie de ses déclarations en observant : « c'est un langage trop rare aujourd'hui » (n° du 20 juin). — (40) Son article du 1er août, reproduit par le *Bulletin de la semaine*, le 25, est une répétition du précédent. Celui du

mais subtil et fuyant écrivain faisait paraître l'*Église et les partis* que suivit, le 7 octobre : *Unité religieuse, libertés politiques*. Il ne sera question ici que de la première partie. Le *Bulletin de la Semaine* ne manque pas de la publier en la qualifiant d'œuvre remarquable. L'*Éveil démocratique* du *Sillon* l'inséra en tête de ses colonnes; l'*Ouest-Éclair* la fit également paraître avec éloges. Il n'est pas jusqu'au *Temps* qui ne l'ait signalée et couverte de sa faveur.

C'était, à proprement parler, une application de la méthode de M. Loisy aux directions pontificales. De l'Église, au point de vue de son rôle et de ses droits dans les sociétés, cette méthode d'interprétation laisserait subsister ce qu'elle en avait laissé, avec M. Loisy, par rapport à sa constitution, à ses dogmes et à ses rites. Comme lui, M. Birot se plaçait « dans la perspective de l'Évangile » ; c'était de ce point qu'il fallait juger et interpréter les directions de Pie X. Il en résultait que « le parti de Dieu », l'organisation sur le terrain « nettement catholique », tout cela signifiait simplement et uniquement l'Église, société spirituelle, étrangère à toute intervention dans les affaires de ce monde.

Appelant à l'union les catholiques français, le pape Pie X les conviait récemment à former « le parti de Dieu ». *Cette expression s'entend fort bien dans la perspective de l'Evangile.* Jésus-Christ est venu pour annoncer le « royaume de Dieu ». Le parti de Dieu ne peut se concevoir qu'en vue du royaume, et comme ce royaume n'est pas de ce monde (Joan., XVII, 36), Pilate aurait grand tort d'en prendre ombrage pour les intérêts de César; et il s'ensuit aussi que le parti de Dieu n'a, lui non plus, rien à voir avec les combinaisons politiques qui, sous ce même vocable, se disputent la direction des affaires publiques. C'est le sort des *choses divines* que nous ne pouvons en parler que par métaphores empruntées au langage de l'expérience sensible. Et comme on a appelé l'établissement de la souveraineté de Dieu dans les âmes par la grâce un « royaume », ainsi on a pu appeler l'organisation des efforts faits pour préparer et réaliser dès ici bas ce royaume, un « parti ». Mais, à y réfléchir, ce mot expressif ne désigne rien d'autre que ce qui existe sous nos yeux depuis l'annonce du royaume. Et en annonçant le royaume, Jésus a créé et organisé le parti, *qui est l'Eglise elle-même*. L'Eglise est la société formée par les partisans du royaume de Dieu. *Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'autre parti catholique que celui-là.*

Le système que M. Loisy appliquait au développement intérieur de l'Église, M. Birot l'applique à ses rapports extérieurs avec la société, à ceux de la politique avec la religion. La perspective de l'Évangile dans laquelle il veut qu'on se place pour bien entendre l'appel au parti de Dieu consiste, qu'on ne s'y trompe point, à reculer de deux mille ans le point de vue de ces rapports. M. Loisy, considérant l'Église dans la perspective de l'Évangile, c'est-à-dire à l'époque de sa naissance, constate que sa constitution actuelle, avec sa hiérarchie et sa discipline, sa dogmatique et sa liturgie, est loin d'apparaître dans les synoptiques ou dans saint Jean telle qu'elle s'affirme aujourd'hui ; et

12 février 1911 : *Le sel de la terre*, peut être pris, sans chance d'erreur, pour une critique transparente, à travers les formes vaporeuses dont elle s'enveloppe, du gouvernement de l'Église par Pie X (Voir *Crit.*, t. V, 800-804). Mais, en ce genre, on verra tout à l'heure mieux encore sous une autre plume.

il travaille à distinguer ce qui, dans la présente situation intérieure de l'Église, se rattache aux origines par un rapport essentiel. Quant au reste, il s'estime en droit de n'y reconnaître qu'un développement légitime sans doute, et même, si l'on veut, normal, du germe premier, mais non inclus dans l'institution du Christ et gâté par les déviations que l'action des hommes n'y pouvait manquer d'introduire.

Se plaçant dans la même perspective, M. l'abbé Birot constate que l'œil n'y saisit nullement la royauté sociale de Jésus Christ, c'est-à-dire son empire reconnu par les sociétés; que l'Église y apparaît sans autre rapport extérieur avec l'État que la soumission de ses membres au pouvoir établi; qu'on n'y discerne aucun devoir de protection incombant à celui-ci envers elle; que rien n'y parle des libertés de l'Église et de ses droits, ni de celui des fidèles à ce que ces libertés soient respectées en eux; en un mot, l'Église et l'État, la politique et la religion, observés dans cette perspective, n'offrent rien de semblable à ce qu'on a vu se produire dans le cours des siècles chrétiens. Et c'est à cette perspective que M. Birot ramenait les catholiques, pour bien interpréter les directions pontificales de Pie X en ces premières années du xx[e] siècle.

Le raisonnement se pose alors, avec une parfaite limpidité, sous la forme qu'on vient de voir : le parti de Dieu doit se concevoir et ne peut s'entendre qu'en vue du royaume fondé par Jésus-Christ; or, le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, il est tout spirituel et constitué par la souveraineté de Dieu dans les âmes qui, unies entre elles par la foi, composent l'Église; donc, le parti de Dieu n'est autre que l'Église elle-même. Royaume et parti sont des expressions également métaphoriques sous lesquelles on aurait bien tort de chercher un fait humain.

On pourrait observer cependant que ces « choses divines » se concrétisent dans des faits humains et sociaux. L'existence de l'Église est un fait; elle constitue une société extérieure, parfaite, c'est-à-dire possédant tous les organes nécessaires à sa vie et à son fonctionnement, indépendante dans son ordre et supérieure à toute autre. Un autre fait est l'existence dans l'État de citoyens qui sont en même temps membres de l'Église, qui se trouvent par conséquent liés par une double série de devoirs, mais également investis de droits d'ordre distinct et hiérarchisé. D'où il résulte inévitablement que l'Église et ses membres sont mêlés aux choses humaines, en supportent les vicissitudes et les contre-coups et, donc, sont forcément engagés dans les luttes de la terre, peu importe que ce soit sous le nom de parti, de minorité, ou tout autre.

Sans doute, le royaume de Dieu est, premièrement, son règne spirituel dans les âmes. Mais c'est aussi le règne de Jésus-Christ en ce monde, son règne social auquel est associée sa royale Épouse, l'Église, et qui implique la vénération et la soumission des peuples. Règne annoncé, décrit, chanté en

mille endroits de l'Écriture, avec ses droits, ses luttes et ses triomphes. Ici, ni le triomphe et les obstacles, ni le royaume et le parti ne sont de simples métaphores, ils désignent des réalités bien concrètes.

Fort de sa méthode, M. Birot ne rencontrait plus rien qui l'empêchât de pulvériser tout ce qui ressemblerait à une « religion de parti », ou plutôt, pour exprimer plus nettement sa pensée, au « parti de religion ». Sa méthode lui inspirait d'ailleurs une philosophie de l'histoire qui la justifiait admirablement. En voici un aperçu, tiré du second article :

Mais, dira-t-on, n'est-il pas naturel que l'unité morale établie par l'Eglise entre ses fidèles tende à réaliser l'unité politique par la fusion des antagonismes sociaux dans une organisation plus chrétienne de la société ? — Assurément, et c'est ce qui s'est produit tout le long de l'histoire. Tous les progrès du droit privé, depuis l'abolition de l'esclavage jusqu'à l'assistance judiciaire; du droit public, depuis l'affranchissement des communes jusqu'à la déclaration des droits de l'homme; du droit international, depuis le respect des non-belligérants et des prisonniers jusqu'au tribunal de La Haye, sont des conquêtes de l'esprit chrétien. Mais ces réformes, qui ont transformé le monde, ont été la conséquence de la transformation progressive de la conscience humaine. L'Eglise les a inspirées, par la lumière supérieure qu'elle a versée dans les âmes; *elle ne les a pas décrétées ni imposées comme une autorité extérieure. Ces réformes se sont réalisées par les moyens de l'ordre politique, par le jeu normal des forces historiques, par une évolution d'apparence humaine tant elle fut lente et pleine de vicissitudes.* Il en sera de même dans l'avenir, si nous ne contrarions pas l'action bienfaisante du christianisme par une activité brouillonne et inconsidérée.

Il faut convenir, en effet, que si cet aperçu historique était exact, il appuierait merveilleusement les vues de tous ceux qui enseignaient alors de n'attendre le salut social que de la régénération des individus et des masses par la seule action populaire chrétienne. Il a malheureusement le défaut d'être imaginé pour les besoins de la cause et de défigurer l'histoire. Ce « jeu normal des forces historiques » l'enveloppe d'une nuée épaisse. Assurément, c'est d'abord par la lumière versée dans les âmes que l'Église a inspiré ces réformes. Mais cette action intérieure eût été infiniment plus lente à les produire, peut-être même ne seraient-elles pas encore réalisées, si l'action extérieure et l'*autorité* de l'Église n'en avaient soutenu les résultats. Les moyens par lesquels elles furent réalisées étaient bien, si l'on veut, d'ordre politique, mais d'un ordre fondé sur la religion, et ces moyens avaient été en grande partie remis entre les mains de l'Église. L'abolition de l'esclavage, le respect des non-belligérants et des prisonniers, etc..., sont l'œuvre de ses conciles, de ses pontifes qui, à travers plusieurs siècles, par des centaines de canons et de décrets dont la chrétienté acceptait la force extérieure obligatoire, condamnaient, réprimaient et punissaient souvent avec rigueur les abus, et imposaient peu à peu à la société des mœurs plus chrétiennes. Il faut être bien singulièrement distrait pour ne voir là qu'une évolution d'apparence humaine et une simple conséquence de l'unique transformation intérieure des consciences. L'argument invoqué en faveur du système se retourne contre lui.

Enfin, pour ne pas insister davantage, M. Birot concluait : « Amené à préciser ses vues, le Vatican n'a pas laissé ignorer que le « parti de Dieu » n'a rien de commun que le nom et l'image avec les autres partis, et que l'union à laquelle les catholiques sont conviés est *une union exclusivement religieuse, sous l'autorité des évêques, dans un but purement religieux, tel que nous l'avons défini ici même* ». C'était exactement la formule de beaucoup d'autres commentateurs. M. Birot avait pour lui, il faut le reconnaître, de l'avoir déduite très logiquement, mais d'un point de départ très faux. Les autres, comme lui, arrivaient à volatiliser entièrement les directions si nettes de Pie X (41).

Tous les « réfractaires », durs d'oreille ou mécontents, ne savaient pas garder la manière élégante, diserte et contenue de l'archiprêtre d'Albi. On a vu antérieurement comment M. Blondel, sous le pseudonyme de Testis, était intervenu dans les *Annales de philosophie chrétienne* en faveur des *Semaines sociales*, où il se plaisait à voir le pragmatisme appliqué, et avec quelle vivacité il s'élevait contre le « monophorisme », c'est-à-dire contre l'unité de voie ou de méthode pour opérer soit le salut social, soit la conversion religieuse. Mais la violence de ses critiques contre l'action *confessionnelle* qu'on a entendue plus haut, est bien dépassée par celle des directions politiques de Pie X, car, on ne peut s'y méprendre, et lui-même le laissera clairement voir à la fin, c'est l'autorité pontificale et son gouvernement qu'il mettait en cause sous le nom de monophorisme. Il faudrait citer des pages entières :

... Quand on nous a dit à maintes reprises, en face des divergences et des malentendus qui divisent les catholiques dans le domaine politique et social, « union de tous sur le terrain nettement religieux,... pas d'autre terrain obligatoire que celui-là... s'unir *exclusivement* sur ce terrain », laissera-t-on aux autres opinions la liberté, l'initiative qu'on réclamait pour les siennes ?...

... Mais enfin, supposons, le monophoriste a ce qu'il voulait, le petit troupeau parfaitement discipliné des professionnels *de la question confessionnelle*, l'élite passive *des sacristains-soldats*, de ceux que scandalise saint Paul lorsqu'il se réclame devant le proconsul de son droit civique, *civis sum Romanus*, alors qu'il avait à défendre « les droits de Dieu ». Que va-t-il résulter de cette mobilisation ? et à quel but tend-elle ? par quels chemins ? — C'est ici qu'apparaît de plus en plus la perversion sur laquelle nous aurons bientôt à insister, la perversion du sens religieux, la transvaluation des choses chrétiennes.

Car si l'on prend de telles formations de combat au risque de se voir réduire à une poignée et de subir la perpétuelle défaite, ce n'est pas pour le plaisir de l'insuccès et de la décimation; c'est que, en cette méthode de concentration et d'épuisement, le monophoriste croit trouver la seule voie de l'honneur et des compensations futures : rendons-lui cet hommage, au moment même où nous allons dire qu'il perd le sens chrétien en même temps que le sens politique, et où nous avons à montrer comment et pourquoi il poursuit directement *une sorte de règne terrestre*, sauf à n'aboutir qu'à se diminuer de toutes les façons. D'après la conception qu'il s'est faite du surnaturel, le monophoriste, pour l'introduire dans les âmes, a besoin du prestige extérieur d'une autorité de

(41) Pour plus de détails sur ces articles, voir *Crit.*, t. III, 109-120.

puissance; précisément parce que rien, en l'homme, ne rend écho ni ne fait appel au don qui s'impose comme un droit et qui ne reste ce qu'il est *que comme un ordre surérogatoire*, il faut bien, selon la logique de cette perspective, que la contrainte patente et glorifiée ou la coercition d'une force sensible soit la garantie de l'unité et le lien efficace du corps religieux. Et puisque, pour faire régner la vérité surnaturelle, on doit compter, non pas sur le mouvement des âmes, mais uniquement sur l'apport autoritaire qui la fait descendre d'en-haut et de haut, il est indispensable que la parole impérative soit environnée de majesté et de force : *nous en sommes encore au Sinaï et pour toujours.* Voilà pourquoi le monophoriste, loin de considérer la puissance temporelle comme un moyen de s'assurer l'indépendance morale du Magistère, y tient substantiellement comme à la condition nécessaire et préalable de son exercice même et de son action proprement spirituelle. Il a toujours peur que la terre lui manque; il commence donc par assurer sa base terrestre et il subordonne ses plus hautes visées à la conservation, à l'extension de l'instrument de son autorité. Plus sa situation matérielle est diminuée, plus il lui importe que sa force coercitive se manifeste, plus il tient à faire sentir son droit de commander, plus il a besoin de régenter. C'est ainsi que le détachement le plus sincère peut s'allier, dans certains esprits, à l'ambition prédominante de sauvegarder l'appareil des grandeurs et de faire à l'Eglise une puissance comme les autres et plus que les autres, une puissance parmi les puissances et au-dessus des puissances. Et parce que, de la sorte, *et contrairement à tout ce que l'Evangile ou la tradition des Pontifes et des Saints proclament*, on s'imagine que le triomphe de Dieu ne saurait être, dès à présent, qu'une victoire à la Constantin, il s'agit, à tout prix, même ou surtout dans le dépouillement et la persécution, de faire figure d'empire : la politique religieuse devient une religion politique.

Ce n'est pas tout. Qu'il le prévoie ou non, le monophoriste est engagé sur une voie qui, pour peu qu'il s'abandonne à la force de la logique ou à son rêve apostolique de domination, le mènerait inévitablement plus loin. Ce n'est bientôt plus assez pour lui de capter ou de mobiliser les forces catholiques dans les pays où, à son sens, les hommes de foi ne peuvent décemment rester des citoyens ni faire preuve de loyalisme, plus assez de les amener à se réfugier dans une attitude *exclusivement confessionnelle*, plus assez de prétendre que « le seul moyen de faire triompher ses revendications », même les plus profanes, c'est le groupement électoral « sous la bannière du roi Jésus ». Il profite de ce que le pouvoir temporel, en sa forme locale et restreinte, est historiquement suspendu, pour travailler à le restituer, élargi, diffus et exclusif, dans le monde entier, en exigeant des catholiques partout disséminés et que les découvertes scientifiques, les relations internationales, la lutte avivée des idées permettent d'atteindre en un instant et en toute circonstance, une soumission plénière qui ferait d'eux, au cœur de chaque nation, les instruments plastiques et héroïques d'un pouvoir qui résume tous les pouvoirs et qui réclame le dévouement le plus absolu jusqu'à la mort et au delà. Se mouvant dans le même plan que les Etats et les gouvernements, recourant aux mêmes armes de presse et de politique, usant des procédés les plus modernes et les plus profanes pour former l'opinion, pour peser sur elle et par elle, pour devenir l'arbitre de la paix intestine ou de l'influence internationale, une telle puissance ne se soutient que si elle réussit à détacher les catholiques de leurs concitoyens; à les tenir en haleine sur le pied de guerre; à les empêcher de frayer avec l'adversaire; à proscrire tout essai de pénétration, d'entente, d'adaptation, d'apaisement; à écarter tout effort de rapprochement sur le terrain intellectuel ou social, *à anathématiser toute œuvre mixte;* à redouter par-dessus tout la seule idée qu'il y aurait des accommodements possibles avec l'autre pouvoir, et une convalescence qui ne résulterait pas d'un coup d'autorité. Il faut donc que les catholiques soient non seulement des séparés, mais encore des inertes qui, sans initiative propre, sans discernement des possibilités locales, ne soient que comme la balle de plomb malléable et utilisable *ad nutum* : unis par la pression extérieure, on ne leur impose *on ne leur permet d'autre programme que cette union même*, union sans intériorité, sans pensée, sans spontanéité; on ne

leur demande que de former masse, résistance, obstacle, de créer des difficultés insurmontables, dont on se réserve de marchander la solution, rien pour le bien ne pouvant se faire qu'à la condition de passer par la combinaison; nulle force ne devant être mise en branle que « monophoriquement », de haut en bas; toute spontanéité constituant le danger par excellence *et révélant le pire esprit*. N'est-ce point le système le plus logique qui soit, et le plus un dans la diversité souveraine de ses applications : s'opposer ici à toute détente, interdire là toute opposition au pouvoir civil; diviser les hommes, diviser les peuples; se servir des uns contre les autres; faire des fidèles les agents d'une grandiose politique qui (sacrifiant s'il le faut leurs intérêts particuliers, nationaux, intellectuels, sociaux, immédiatement spirituels même, à ceux de *cet Impérialisme mystique et réaliste*) se préoccupe des équilibres d'ensemble sur l'échiquier du monde, et cherche le bien des âmes à travers les succès d'une diplomatie ou par la reconnaissance d'une force avec laquelle les rebelles se résigneraient à traiter : que pèse, au prix de cela, la vieille méthode de bonté qui se faisait toute à tous et qui allait droit aux âmes, *tota singulis*, attendant le reste par surcroît ? Il s'agit, dès lors, moins de convertir et de ramener à soi que de dompter, que de s'imposer, du dehors, par menace ou par intérêt, que de creuser des abîmes et d'y refouler tout ce qui ne viendrait pas à Canossa.

Et voici, pour finir, un passage qui vise, à ne pas s'y méprendre, la conduite du Saint-Père à l'égard du *Sillon*, de l'*Action libérale*, de M. Keller, et les vues du pape sur l'organisation catholique :

Leurs scrupules mêmes deviennent une source intarissable d'embarras et d'expédients tels qu'ils finissent presque par donner l'impression de l'incohérence dans l'intransigeance et de l'artifice dans la sincérité : *tantôt on condamnera, comme si on ne condamnait pas; on donnera l'investiture à l'un, on ne la donnera ensuite à personne, on fera comme si elle était donnée à l'autre; on permettra à ceux-ci des initiatives politiques qu'on manifestera le désir, impuissant à se canaliser, d'interdire à ceux-là; on parlera de se mêler à tous les partis, de planer au-dessus de tous, de s'organiser à côté de tous, d'en former un qui n'en sera pas un, de faire de la politique sans en faire, ou de n'en point faire en en faisant, toutes formules essayées; on donnera à croire qu'un programme de revendications politico-religieuses peut et doit être exhaustif et qu'à ce régime de la mixture on ne dénature ni la politique ni la religion;* qu'on peut impunément tout ramener à une question de tactique », etc. (42).

Un autre, M. l'abbé Gayraud, un des anciens chefs du parti démocratique chrétien, s'y prenait d'une manière moins dangereuse, quoique aussi audacieuse dans un autre genre, pour éluder les directions de Pie X. C'était d'aller carrément à l'encontre, mais sans avoir l'air d'en connaître l'existence. Il faisait paraître au printemps de 1910, chez Bloud, une brochure de poids intitulée : *La grande faute des catholiques français*. Des actes récents du Saint-Siège, pas même une mention. Cela mettait l'auteur à l'aise pour expliquer que la grande faute avait été de ne pas se conformer entièrement aux directions politiques de Léon XIII, qu'elle continuerait de peser sur les catholiques, que leur franche adhésion à la République et à la démocratie restait la condition de salut, et que les monarchistes aveugles, coupables, dignes de réprobation, étaient la cause de tout le mal (43).

(42) *Op.* et *loc. cit.* — (43) Voir *Crit.*, t. IV, 157-180.

IV

Les efforts du pape pour apaiser les discussions, amener l'union en écartant la question du terrain constitutionnel et en reconnaissant la liberté des opinions politiques, n'avaient donc guère fait l'accord dans les idées. Son appel à une action « nettement catholique » ne pouvait être bien compris, ou du moins suivi, tant que le fétiche du loyalisme républicain demeurait debout, parce que celui-ci tenait une telle action sous ses pieds. Nombreuses, néanmoins, étaient les bonnes volontés qui s'agitaient. Tout le monde parlait de plans d'organisation et d'action. Dans cette confusion, qu'allaient-ils pouvoir être?

Il ne serait point besoin d'élaboration compliquée si l'on adoptait franchement le mot d'ordre donné par Pie X : Ralliez-vous au drapeau de l'Église, affirmez-vous franchement, avant tout et partout, catholiques. Dès lors, en effet, l'union serait faite, car ce mot d'ordre contenait tout ce qui unit, et il excluait, ou du moins refoulait dans un plan très inférieur, les causes de division. L'application devait être sans doute de resserrer l'union dans les domaines où elle existait déjà, la propagande religieuse, les œuvres de préservation et d'apostolat, mais surtout dans le domaine où elle n'avait pas pénétré, celui des revendications publiques et des votes, le domaine politique et électoral. Telle était la conséquence pratique du discours de Pie X; c'était le sens de celui de M. Keller et de la formelle approbation qu'il avait reçue. Mais le seul nom de politique donnait des frissons. Depuis vingt ans que les tenants du terrain constitutionnel en repoussaient l'étiquette au nom de l'Église, quoiqu'on n'eût jamais fait autant de politique sous son couvert que durant cette période, ils étaient devenus désormais incapables de distinguer entre l'action politique et la politique de parti, ou du moins affectaient de les confondre, afin de se soustraire à l'une en se rejetant sur les inconvénients de l'autre. Même à cette heure, ils protestaient, à l'abri de la même confusion, que Pie X, en appelant les catholiques à s'unir pour la défense de la religion, excluait la politique. C'était pourtant lui-même, parlant comme chef de l'Église, qui avait dit dans sa première allocution consistoriale (9 novembre 1903) : « Nous ne vous cachons pas que nous choquerons quelques personnes en disant que nous nous occuperons nécessairement de la politique. Mais quiconque veut juger équitablement voit bien que le Souverain Pontife, investi par Dieu d'un magistère suprême, n'a pas le droit d'arracher les affaires politiques du domaine de la foi et des mœurs ». Et les catholiques, dans leur pays, devraient, eux, faire cette séparation [44]!

(44) On en était toujours aux idées dont M. Zamanski, vice-président de la Jeunesse catholique, donnait la formule sophistique dans la *Vie nouvelle,* journal de cette association, sous le titre : *En face de*

Il ne serait donc question, comme on l'a déjà vu, que d'action sociale et religieuse. L'*Express de Lyon*, un des journaux de la *Presse régionale*, interprétait ainsi les directions nouvelles : « Le pape recommande aux catholiques français : 1° l'union sur le terrain religieux ; 2° autour des évêques ; 3° pour la défense des intérêts religieux et de ceux des intérêts sociaux qui sont intimement liés à ceux-ci. Rien de plus, rien de moins ». Et l'*Action libérale* donnait sa sanction à cette sorte de manifeste (45). Toute l'application du programme pontifical consisterait dans ces deux points : renouvellement de l'action sociale catholique et organisation des cadres purement religieux. On ne tenait pas moins au second qu'au premier. Les comités paroissiaux, diocésains, et leur fédération sous la conduite immédiate du clergé et des évêques, au lieu d'être le cadre tout préparé de l'organisation à créer, en devenaient exclusifs (46). La *Croix* publiait une consultation d' « une personnalité en vue dans la direction du mouvement catholique » examinant les trois points que supposait l'union : un programme, des chefs, une organisation. Voici pour le programme :

L'union des catholiques se ferait sur le terrain religieux; le programme d'étude et d'action est donc tout tracé. Il suffit de parcourir le compte rendu des Congrès diocésains, d'étudier le champ d'activité des Bureaux diocésains, pour apercevoir les grandes lignes et saisir jusqu'aux moindres détails de l'action religieuse; l'enseignement de la foi et la formation de la vie chrétienne au catéchisme, par les conférences et par les œuvres de jeunesse, par les Congrégations; l'école libre; la défense de la foi dans l'école officielle; les groupements d'adultes; le travail de l'éducation populaire; la pénétration des œuvres sociales ouvertes à l'idéal chrétien; le travail de la presse; la lutte contre la Franc-Maçonnerie; bref, l'ensemble des œuvres de formation, de lutte et de conquête religieuses, tel est le programme des catholiques, programme universel, partout le même.

C'était tout sur ce point. Les chefs seraient les évêques, qui ne pouvaient laisser à des laïques le soin de diriger le mouvement d'ensemble des catholiques soit dans le diocèse, soit dans tout le pays. « Les évêques exerceraient donc personnellement l'autorité effective ». L'organisation serait celle de bureaux diocésains, avec leurs comités subalternes, de bureaux interdiocésains, de commission générale de l'épiscopat (47).

Le directeur de l'*Univers* disait au début de sa brochure : « Du programme

la politique (29 décembre 1907) : «... Eh bien ! en faisant de l'action sociale, nous faisons de la politique et nous n'en faisons pas. Nous faisons cette politique qui vise la reconstitution de la société dans ses différents éléments, qui veut élever cette cité nouvelle sur les vieilles bases du christianisme... Mais nous ne faisons pas de politique, c'est-à-dire notre action sociale n'est pas l'avant-garde, le premier jalon, l'entrée en matière ni le masque de l'action électorale. Elle est souverainement indépendante et *souverainement désintéressée pour tout autre but que le sien propre qui est, répétons-le, la réorganisation des cadres sociaux*... Le domaine propre de l'action sociale, c'est précisément de refaire au cœur de la société de la vertu et de la justice. Quand nous parlons de créer des mentalités justes, de refaire en France un peuple chrétien, nous ne disons pas autre chose. Cette action religieuse et sociale est, croyez-le donc, l'utile, la réelle, la *grande action politique* qui vraiment mérite ce nom » !

(45) *Bulletin général*, 15 juillet 1909, 275. — (46) Voir les articles de la *Croix : L'Union des catholiques français et travail d'organisation* (6 et 28 juillet 1909) et la brochure de M. F. Veuillot : l'*Union des catholiques et les élections*. — (47) Article du 6 juillet.

et de l'organisation de cette union catholique, il ne m'appartient pas de parler longuement. Dès lors que le pape en remet la direction aux évêques, c'est aux évêques à en régler les méthodes et les travaux. Ce n'est pas la mission des hommes politiques ni des écrivains. Toutefois, de ce simple fait que l'épiscopat doit gouverner l'union catholique, on peut inférer que l'union catholique empruntera la hiérarchie et les subdivisions religieuses ».

Il était cependant curieux de voir les leaders catholiques et les journaux qui s'étaient opposés jusque-là à tout projet de parti catholique, n'avoir plus à la bouche que le terrain religieux, préconiser un mode d'organisation qui emprunterait les cadres de la hiérarchie et ne plus vouloir entendre parler d'autre direction que de la direction des évêques. Venait-on donc franchement, cette fois, au parti catholique?Non. D'abord parce qu'on ne se souciait pas d'action politique. Mais, de plus, les anciens adversaires du parti catholique ne se souvenaient-ils plus d'avoir été soutenus dans leur opposition par un certain nombre d'évêques dont on faisait sonner bien haut les avis, au point de dire, comme l'avait fait la *Croix*, que l'épiscopat repoussait tout projet de ce genre? Peut-être leaders et journaux n'avaient pas oublié les manifestations de plusieurs prélats contre quelques projets d'organisation politique, et la sympathie générale des autres pour l'*Action libérale* et son programme. Et alors, n'était-ce pas encore la peur de l'action, la crainte et non le zèle du parti catholique qui les faisaient se jeter et pousser tout le monde à corps perdu dans les bras du clergé?

Qu'il appartînt à l'épiscopat de diriger l'action catholique, et que la volonté de Pie X fût de lui réserver ce rôle, cela ne pouvait faire doute pour personne. Mais s'agissait-il, dans l'action publique, d'un contrôle souverain ou d'un monopole effectif ? Les évêques seraient-ils à la fois chefs politiques et religieux? Qui l'aurait pensé? La question se posait pourtant de passer à l'action, à la revendication de nos droits par l'affirmation publique des principes qui en sont l'unique sauvegarde. Et heureusement d'autres s'en préoccupaient.

Deux essais d'organisation, d'ordre différent, se présentaient alors, dont la combinaison aurait, semble-t-il, heureusement résolu le problème. L'un avait précédé de peu les directions pontificales, l'autre se produisait à leur suite. Des catholiques zélés avaient tenté le premier, le second émanait de l'épiscopat. C'étaient l'*Entente catholique* proposée par M. de Cathelineau et les *Unions catholiques* qui s'ébauchèrent, en premier lieu, sous l'inspiration des archevêques de Chambéry et de Toulouse, NN. SS. Dubillard et Germain.

On a vu dans le volume précédent ce qu'était l'*Entente catholique* [48]. Reprenant, à la fin 1908, le projet de la *Ligue de résistance des catholiques*

(48) T. IV, p. 138.

essayé par les jeunes Cassagnac et M. Jules Delahaye, et revenant après elle au plan sur lequel était fondée l'ancienne *Union conservatrice,* tant décriée, il est vrai, mais qui n'en avait pas moins été, elle, le rempart des libertés et de l'esprit catholiques, l'*Entente* proposait comme une union des différents groupes, laissant à chacun la liberté de ses opinions politiques, mais les unissant pour la défense d'un programme qui affirmait les principes du droit chrétien et déterminait les conditions de son concours avec ceux qu'on appelait les amis de l'ordre et de la liberté. Ses instigateurs n'aspiraient d'ailleurs pas à tenir les forces catholiques sous leur direction. Elle devait être simplement une *fédération* de ces groupes, l'indépendance de chacun y était respectée. Chacun serait représenté dans le comité directeur, dont le rôle serait de veiller à l'application du programme et d'exercer un arbitrage, au mieux des intérêts religieux, dans les cas où se rencontreraient aux élections des compétiteurs d'opinion politique différente. Par son objet d'abord, qui devançait les directions nouvelles, et en écartant la question du terrain constitutionnel, l'*Entente* paraissait donc devoir être un instrument très propre à les servir. Cependant elle ne devait pas avoir raison de l'opposition qui lui avait été faite.

D'autre part, au mois d'août 1909, avait paru dans la *Semaine religieuse* de Chambéry un « Appel aux catholiques » annonçant qu'avec la bénédiction et l'appui de leur archevêque, et pour répondre à la volonté clairement manifestée du Saint-Père, se formait dans le diocèse une « fédération de catholiques » sur les bases indiquées par elle. Cet appel disait :

... Un premier noyau s'est formé, dont les membres font appel à tous ceux de leurs concitoyens qui sont, comme eux, bien convaincus de l'urgente nécessité de *faire trêve aux discussions politiques pour s'occuper avant tout des intérêts religieux;* et, dans ce but, ils demeurent fermement résolus à toujours *faire passer leurs convictions catholiques avant leurs préférences pour telle ou telle forme de gouvernement.* Ils se placent donc en dehors et au-dessus de tous les partis, *mais non en dehors de toute politique,* car il est une politique sage, éclairée, basée sur les principes religieux, dont nous ne pouvons nous désintéresser et dont tout gouvernement, désireux de faire le bien de ses sujets, doit s'accommoder, quelle que soit d'ailleurs son étiquette. Cette politique, nous voulons la servir loyalement et sans arrière-pensée dans tous les actes de notre vie privée et publique... Pour atteindre ce résultat, il est évident que nous ne pourrons nous départir de notre qualité de citoyens, et que nous userons courageusement de nos droits d'électeurs. La Fédération n'étant inféodée à aucun parti, chacun de ses adhérents est libre de conserver par devers lui ses préférences, *et nous laissons aux groupements politiques le soin de diriger les campagnes électorales* selon les méthodes et les programmes qui leur sont propres. *Mais nous nous déclarons fermement résolus à ne jamais donner nos suffrages, dans quelque genre d'élection que ce soit, à des hommes qui n'auront pas pris l'engagement formel et public de défendre en toutes circonstances les intérêts de la religion qui sont et demeureront toujours les vrais intérêts du pays...* (49).

Peu après, l'*Union* formée dans le diocèse de Toulouse, qu'on désigna sous le nom de *Pacte de Toulouse,* composée de catholiques royalistes, bonapar-

(49) Document reproduit par la *Croix,* le 25 août, et par le *B. de la S.,* 8 septembre.

tistes, républicains libéraux et placée sous la présidence de l'archevêque, ajoutait à la même netteté de principes une détermination non moins heureuse de ces intérêts de la religion dont elle se proposait l'énergique défense. Sa déclaration portait :

En ce qui concerne la politique religieuse de la France, ils déclarent résumer toutes leurs revendications en une seule, dont ils poursuivront le triomphe par les voies légales et qu'ils formulent en ces termes : Nous demandons et nous demanderons sans trève à notre pays le rétablissement de la paix religieuse : 1° par une entente directe avec le Souverain Pontife, ou, à défaut de cette entente, par une législation nouvelle *assurant à l'Eglise sa pleine liberté* et acceptée par le Saint-Siège; 2° *par la restitution complète de la liberté d'enseignement.* A leurs yeux, cette revendication, même dans l'ordre politique, prime toutes les autres, et se distingue, en fait, de chacune d'elles. Il est donc permis de la proposer avec confiance, non seulement à l'ensemble des catholiques du département, mais encore à tous ceux qui veulent sincèrement le respect de la liberté de conscience et le maintien de la tranquillité publique.

Au point de vue pratique, on ajoutait :

Cette déclaration faite et ces principes posés, les soussignés arrêtent comme il suit les statuts de leur action collective : *L'Alliance ne choisira pas les candidats,* elle laissera la charge et la responsabilité de ces choix aux initiatives individuelles ou de parti. — L'*Alliance* donnera son appui et ses suffrages à tout candidat ou à toute liste qui, adhérant loyalement à la formule de revendication, l'inscrira en termes exprès dons son programme. — Par contre, l'*Alliance* refusera son concours et ses voix à tout candidat ou à toute liste qui n'aura pas adhéré à la formule de revendication, ou qui ne l'aura pas inscrite expressément dans sa profession de foi. — En supposant le maintien du régime électoral actuel, et dans le cas où, au premier tour de scrutin, il se présenterait plusieurs candidats ayant adhéré à la formule de revendication et l'ayant insérée dans leur programme, l'*Alliance* ne se prononcera pas entre eux. Chacun des associés pourra donc voter librement en faveur de l'un de ces candidats, selon ses préférences d'opinion ou de personne. — Mais au scrutin de ballottage, l'*Alliance concentrera ses ressources* et ses suffrages sur celui des candidats qui, au premier tour, aura recueilli le plus grand nombre de voix [50].

Que l'exemple donné par les archevêques de Chambéry et de Toulouse fût suivi par les autres évêques, et que, d'autre part, l'*Entente catholique* amenât les divers groupes politiques à se concerter pour favoriser avant tout, par voie de concessions réciproques, ceux de leurs candidats qui se conformeraient aux conditions proposées ; on verrait alors se réaliser l'union de la religion et de la politique, sans que, cependant, personne ne sortît de son

(50) Document reproduit par le *B. de la S.*, ainsi que ceux relatés plus loin au sujet des discussions que cet acte souleva (septembre-novembre 1909). A l'assemblée de l'Union des catholiques d'Ille-et-Vilaine, Mgr Dubourg, après avoir rappelé que Rome *ne demande plus aux catholiques de se placer sur le terrain constitutionnel* disait : « Nous ne faisons pas de politique proprement dite. Nous ne désignons pas de candidats aux suffrages de nos concitoyens. Notre politique consiste à voter et à faire voter pour les candidats, *et pour ceux-là seuls* qui, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions humaines, *nous offrent toute garantie au point de vue de notre foi chrétienne.* Sur cet article, *nous n'acceptons aucune compromission,* et à cet égard nous avons pris une initiative hardie ; nous avons inauguré le système ingénieux d'envoyer à chaque candidat une lettre privée qui ne laisse pas de l'embarrasser, et qui lui demande, *s'il veut avoir nos voix,* de signer notre programme minimum de revendications religieuses ».

rôle. Elle s'opérerait par deux actions convergentes qui, loin de se contredire ou de s'annuler réciproquement, se combineraient et se compléteraient à souhait. L'une, dirigée par les évêques, ferait l'union entre les catholiques sur le terrain de leurs intérêts religieux, en dehors de tous les partis, réservant ainsi la liberté politique de chaque individu et de chaque groupement; mais, loin de se désintéresser de la politique électorale, elle se donnerait pour objet de déterminer les conditions auxquelles les catholiques accorderaient leur concours aux candidats, quel que fût leur drapeau politique. Elle disciplinerait l'union des catholiques sur ce terrain religieux et donnerait à leurs efforts la cohésion qui lui manquait jusqu'ici. L'autre serait celle des groupements politiques suscitant et soutenant des candidats qui accepteraient le programme ainsi déterminé et s'engageraient à en faire la base de leur action, en subordonnant leurs compétitions de parti aux intérêts de son triomphe. En fixant les bases de l'union catholique, les évêques, dont c'est la mission incontestable, dissiperont toutes les hésitations et les difficultés que les groupes politiques peuvent rencontrer dans la détermination des intérêts à défendre. En mettant leurs forces et leur organisation au service de l'union formée sur ces bases, les partis politiques lui offriront les moyens d'action sans lesquels on attendrait en vain, sinon de longtemps, des résultats positifs et sérieux. Ces partis ayant désormais entre eux ce point de rapprochement commun, étranger à ce qui les divise, et que, laissés à eux-mêmes, ils n'auraient pas pris assez efficacement le souci d'établir, seront naturellement amenés à se concerter au point de vue de la défense et résistance catholiques, abstraction faite de leurs divergences et sans autre sacrifice de leur liberté.

Il est vrai qu'on n'aurait jamais vu un *parti catholique* si parfaitement constitué.

Après Chambéry et Toulouse, une vingtaine d'*Unions diocésaines* s'organisèrent de 1909 à 1912. Ce sont, par ordre de date : en 1909, Auch; en 1910, Montauban, Rodez, Rennes, Pamiers, Annecy, Aire, La Rochelle, Soissons, Le Puy, Lille; en 1911, Orléans, Reims; en 1912, Châlons, Vannes, Poitiers, Angoulême, Tours et Bourges. Encore ne faut-il citer que pour mémoire, et parce qu'elles ont pris ce nom, les Unions diocésaines d'Aire, La Rochelle, Soissons, Lille et Angoulême, car la politique en était formellement exclue ou à peu près, ce qui ne les empêchait pas, outre leur éminents services religieux, de préparer indirectement de bons électeurs en faisant de bons catholiques. La plupart d'entre elles sont des fédérations d'œuvres comprenant tous les ordres d'activité catholique — piété, propagande, œuvres scolaires et sociales, etc. — mais avec une section nouvelle, spécialement fondée en vue de la politique et des élections, et souvent placée sous la direction immédiate du clergé, tout comme les œuvres sociales et les patronages, mais avec des dispositions qui varient. Ce sont des unions diocésaines dans toute l'étendue de l'expression, tandis que celles de Toulouse, du Puy et de Tours, étant des

organismes particuliers, isolés du reste de l'activité diocésaine ont été amenées à prendre des désignations spéciales : celle de Toulouse, qu'on a appelée le *Pacte de Toulouse*, a pour titre officiel *Alliance civique des catholiques de la Haute-Garonne;* Le Puy s'appelle *Union catholique de la Haute-Loire*, et Tours *Fédération catholique de Touraine*.

Les résultats ne pouvaient d'ailleurs qu'être lents. Presque toutes ces Unions diocésaines étant sorties d'une initiative épiscopale, il leur fallait le temps de se recruter, de s'implanter, de s'entraîner, ce qui ne se fait pas en quelques mois. Néanmoins, avant la campagne électorale de 1914, où pour la première fois depuis l'affaire des *Catéchismes électoraux* en 1891, l'épiscopat interviendra publiquement avec un peu d'ensemble. Rennes a fait élire à la Chambre le colonel Hugot-Derville; Poitiers, M. Henri Taudière; Vannes, au Sénat, M. Guilloteaux. L'Union de Montauban a eu une part prépondérante dans l'élection de M. Constans. Le Puy a gagné six sièges au Conseil général et plus de trente municipalités, dont cinq villes. Sans le sectionnement, Orléans enlevait la majorité municipale au franc-maçon Rabier. Montauban a conquis un certain nombre de municipalités, même dans d'importantes communes. Il ne faut pas non plus compter pour rien tant de belles réunions données par les Unions diocésaines, congrès scolaires, eucharistiques, sociaux, grandes assemblées d'hommes dans des manèges ou dans des cirques. On ne saurait leur comparer des réunions de parti, même plus nombreuses. Dans celles-ci, c'est le parti, libéral ou autre, qui bénéficie de ces démonstrations, là, au contraire, c'est l'idée catholique.

Et toutefois, il faut en convenir, quinze Unions diocésaines, s'occupant de l'action publique, fondées en quatre ans, sur quatre-vingt-quatre diocèses, c'est un assez mince résultat. Que la participation des catholiques à cette action, sur les bases proposées par Chambéry et Toulouse et admettant l'action combinée de l'épiscopat et des groupes politiques, fût dans les vues du Saint-Père, on n'en pouvait pourtant douter. La confirmation en venait d'ailleurs de sources non discutables. Le discours prononcé par le cardinal Luçon, lors de la création de l'*Union des catholiques* de Reims était, à cet égard, aussi suggestif que précis. Le vénérable archevêque exposait que le terrain constitutionnel, proposé par Léon XIII comme base d'action, le Ralliement, était écarté par Pie X comme « élément de discordes », et comme inacceptable après « un insuccès définitif ». Aucun motif d'hésitation. Le cardinal déclarait :

Appelés à s'unir, les catholiques se demandaient à quel centre se rallier, autour de quel chef se grouper. Léon XIII avait bien désigné, quoique d'une manière seulement officieuse, tel personnage politique, pour représenter sa pensée; mais un homme politique, par cela même précisément qu'il est un homme politique, ne peut manquer d'être suspect ou peu sympathique à ceux qui ne sont pas de son parti, parmi lesquels il peut se trouver de bons serviteurs de l'Eglise. Pie X fit cesser ce motif d'hésitation en déclarant nettement que, du moment que les catholiques veulent s'unir sur le terrain religieux, leurs chefs

naturels sont les évêques; et parce que chaque évêque ne peut commander que dans son propre diocèse, il indiqua que les organisations se feraient par diocèses. Ainsi donc, organisation des forces catholiques par diocèses, sur un programme nettement et exclusivement religieux, par le groupement de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens acceptant ce programme autour de l'évêque et sous sa direction, tel fut, tel est le mot d'ordre du Saint-Siège.

... Aujourd'hui que la France est divisée en deux camps armés..., aujourd'hui que l'Eglise subit de la part des sectes, sur tous les points à la fois, un des plus formidables assauts qu'elle ait jamais essuyés, qui ne voit que la défense de la religion est devenue l'affaire de tous; que *tous doivent y participer*, non seulement par une passive obéissance en se laissant conduire, *mais par une active coopération à ses luttes et à la vie catholique.* Donc, action religieuse, dans le but principalement de conserver au peuple sa foi, groupement des croyants, afin qu'ils puissent résister plus facilement aux attaques de l'impiété. Pour cela, il faut demander à nos adhérents d'avoir, dans quelque genre d'élection que ce soit, mais plus particulièrement dans les élections législatives, *une attitude franchement catholique, en s'engageant à n'accorder leur suffrages qu'aux candidats qui leur donneront des garanties au point de vue des intérêts religieux, à quelque parti, d'ailleurs, qu'ils appartiennent.* Ce n'est point là, Messieurs, faire de la politique, c'est tout simplement remplir un impérieux devoir de conscience.

A Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, qui avait communiqué au Vatican les statuts de l'Union de son diocèse, conformes au plan de Chambéry et de Toulouse, le cardinal Merry del Val répondait, le 8 juin 1912 :

Monseigneur, le Saint-Père a pris connaissance avec un vif intérêt de la lettre pastorale par laquelle vous avez établi et annoncé à vos ouailles l'Union des catholiques du diocèse de Poitiers. Dans cette lettre et dans l'ordonnance qui l'accompagne, le Souverain Pontife a constaté avec une grande satisfaction la plus complète conformité aux directions du Saint-Siège et aux principes que Sa Sainteté rappelait tout récemment encore dans son allocution du 27 mai aux pèlerins français [51]. C'est pourquoi le Saint-Père souhaite le meilleur succès à une entreprise si opportune, et vous accorde, Monseigneur, ainsi qu'à tous vos diocésains et notamment à ceux qui feront partie de cette Union, une bénédiction toute spéciale.

Importante également la déclaration faite par Mgr Duparc, évêque de Quimper, en novembre de la même année, à son retour de Rome :

Le Saint-Père insiste pour que l'union se constitue sur le terrain nettement religieux; *que les hommes de tous les partis politiques sans exception y soient loyalement appelés;* qu'ils s'unissent pleinement pour la défense de l'Eglise et le service des œuvres; et que, une fois groupés, ils ne laissent, sous aucun prétexte, les divisions extérieures pénétrer dans leurs rangs et les disloquer. *Il ne peut comprendre que, à l'heure actuelle, les catholiques mettent tant de lenteur à s'éveiller et à s'organiser.* Il comprend encore que les catholiques, conscients, agissants, militants, hésitent parfois à entrer dans cette sorte de Ligue religieuse, dont l'unique chef réel doit être Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comment ne pas s'étonner que, dans les temps présents, les divisions anciennes puissent paralyser encore les forces catholiques, quand un mouvement d'union suffirait pour assurer, *à ceux qui veulent reconquérir les libertés de l'Eglise*, des victoires notables sur leurs adversaires, qui sont les adversaires de Dieu et des âmes ?

Aux premiers obstacles à l'organisation sur le terrain nettement catholique, conformément au programme de Chambéry et de Toulouse et de l'*Entente*

(51) Celui où Pie X avait dénoncé avec véhémence la persécution religieuse.

catholique qui provenaient de causes que l'on connaît déjà et sur lesquelles il faudra revenir tout à l'heure, s'en était venu se superposer inopinément, dès le début, un autre, d'origine éminemment respectable, et qui, d'ailleurs, dans la pensée du vénérable prélat dont partait cette opposition, devait, au contraire, cimenter l'union religieuse.

Dès le mois d'octobre 1909, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, publiait une brochure ayant pour titre : L'*Union des catholiques, des libéraux sincères et des honnêtes gens de tous les partis. Solution de simple bon sens* (52). Le lecteur sait avec quelle intrépidité le vaillant évêque avait toujours lutté contre les erreurs doctrinales, contre les nouveautés téméraires des modernistes et démocrates. En politique, il avait été partisan du terrain constitutionnel avant la lettre, ce qui ne l'avait pas empêché de blâmer le toast d'Alger (53), et de combattre avec force les exagérations du ralliement. Mais enfin, il avait toujours caressé le plan qu'indiquait le titre de sa brochure et, en outre, les bons résultats locaux obtenus grâce à ce programme personnifié par l'*Action libérale* dans son diocèse, l'y confirmaient. Mgr Turinaz s'était également opposé à la participation du clergé aux luttes électorales; avant les élections de 1906, il avait publiquement combattu l'appel retentissant lancé par Mgr Delamaire en ce sens.

Le prélat affirmait d'abord sa proposition : « L'union doit se faire, pour la défense de la religion, de la société et de notre pays, entre les catholiques, les libéraux et les honnêtes gens de tous les partis ». Le prélat ajoutait en note : « Ce sont les paroles de Pie X »; et il citait celles qu'il avait recueillies de la bouche du Saint-Père, lors des fêtes de Jeanne d'Arc : « Quant un Français me dit : « Je suis royaliste, je lui réponds : Je respecte votre opinion. Un autre Français me dit : Je suis bonapartiste, je réponds : Je respecte votre opinion. Un troisième me dit : Je suis républicain, je réponds : Je respecte votre opinion; nous avons de bonnes relations avec plusieurs gouvernements républicains. Mais ce que je demande à tous, c'est de s'unir pour la défense de la religion, de la société et de votre pays ». Deux règles étaient proposées pour la mise en pratique : « Les hommes de tous les partis doivent s'unir pour la revendication *des libertés civiles et religieuses* ». « On dira peut-être, observait Mgr Turinaz, que les mots *libertés civiles et religieuses* peuvent être entendus dans des sens différents. Mais c'est la condition du langage humain. Il y a même à cette formule un précieux avantage, car si, avant de s'unir, il fallait préciser tous les sens et toutes les applications de ces termes ou d'autres, on n'arriverait jamais à une entente et l'union serait impossible ». La seconde règle énonçait le devoir de mettre ces intérêts au-dessus de tous ceux de parti et de concentrer tous ses efforts sur l'élection des candidats qui auraient le

(52) Nancy, Driolon; Paris, Roger et Chernoviz. — (53) Si la correspondance entre l'évêque de Nancy et le cardinal Lavigerie, dont j'ai eu la connaissance par une très bienveillante communication de Mgr Turinaz, voyait le jour, on y lirait des explications très intéressantes.

plus de chances, dans chaque région, parmi ceux qui adhéreraient à la première.

Il n'était pas douteux que ce projet fût louable et que le Saint-Père fût disposé à l'encourager. Mais répondait-il à sa pensée entière? Réalisait-il à lui seul et sans autre détermination des libertés à réclamer, des principes sur lesquels en appuyer la revendication, cette union sur le terrain *nettement catholique* par la franche et ouverte affirmation des droits de Dieu et de l'Église, à laquelle Pie X n'avait cessé d'exhorter les catholiques et qu'il venait récemment d'inculquer avec tant de netteté? Cette formule avantageuse, « les libertés civiles et religieuses », n'avait-elle pas le grave inconvénient d'être la même sous le couvert de laquelle, dans toute la série des élections antérieures, les catholiques avaient trop bénévolement travaillé pour des candidats incapables de défendre sérieusement leur cause ou s'étaient vus déçus par plusieurs de ceux sur qui ils avaient compté? Enfin, quelles que fussent les parfaites intentions de l'évêque de Nancy, sa manifestation ne risquait-elle pas de paraître contredire celles de Chambéry et de Toulouse, et d'arrêter l'essor que celles-ci pouvaient faire prendre à l'action catholique?

L'*Univers*, mieux éclairé désormais sur la vraie pensée du pape et sincèrement désireux de s'y conformer, avait récemment opéré une évolution. Son directeur avait fait entrer précédemment dans sa rédaction deux nouveaux collaborateurs, M. Jacques Rocafort, professeur au Lycée Saint-Louis, et l'abbé Paul Boulin (Roger Duguet), capables de rendre au journal quelque chose de son allure du vieux temps et qui allaient se distinguer parmi ceux qu'on appellerait un peu plus tard les « catholiques intégraux » [54]. Les organes libéraux avaient déjà célébré la brochure de Mgr Turinaz, lorsque dans l'*Univers* du 5 novembre, M. Rocafort publia un article au sujet du *Pacte de Toulouse* où il mettait les deux actes en comparaison. Son article était d'ailleurs modéré. « Ce projet et cet acte, disait-il, se contredisent si peu qu'ils se complètent l'un l'autre. Et voilà pourquoi tous les deux ont pu recevoir également, avec les éloges du Saint-Père, les applaudissements de tous les catholiques français. Mais, ajoutait-il, avec non moins de raison, ils diffèrent aussi, et ce que je voudrais expliquer, c'est pourquoi le Pacte de Toulouse, par ce qui diffère en lui du projet de Nancy, me paraît lui devoir être antérieur dans l'ordre du temps et de l'exécution, comme une base doit l'être par rapport à un couronnement ». On ne pouvait mieux dire. Et M. Rocafort énumérait les raisons qui lui paraissaient s'opposer à ce que « l'union entre tous les honnêtes gens », sur le terrain « des libertés civiles et religieuses », demeurât, comme par le passé, tout le programme des catholiques.

Mgr Turinaz répliqua, dès le lendemain, par une lettre d'allure très vive, communiquée en même temps à la *Croix* et au *Peuple français*. Il s'indignait

(54) Ce n'était pas que F. Veuillot, gêné par le passé du journal et le sien, ne se crût en droit de couper ou remanier leurs articles, et parfois d'y mettre ce qu'ils n'auraient pas voulu dire.

particulièrement contre cette assertion : « Le Pacte de Toulouse a une autre allure. Il est d'une netteté et d'une précision catholiques admirables. Ici, on ne dépersonnalise pas les catholiques en les démarquant dans un vaste conservatisme social, non; on les différencie comme catholiques, on les organise comme tels; c'est comme catholiques qu'ils iront aux ententes électorales et aux urnes ». Prenant le nom de Rocafort pour un pseudonyme, quoique celui qui le portait fût déjà bien connu dans la presse, il sommait l'écrivain de lever le voile qui le couvrait. Ce n'était là qu'un détail, mais, fait qui est davantage à retenir, l'évêque déclarait avoir déjà reçu à cette date du 6 novembre pour sa brochure du 16 octobre, les félicitations de 51 archevêques français [55].

Mgr Turinaz se plaignait également de ce que M. Rocafort n'eût pas mentionné la lettre d'approbation que sa brochure avait reçue du Saint-Père. Mais, au milieu des échanges publics de lettres entre Nancy et l'*Univers,* des polémiques et des commentaires suscités par cette discussion dans toute la presse [56], le texte même de cette approbation vint encore leur fournir un aliment de plus. Une note donnée par un journal avait signalé une omission dans le corps de la reproduction de la lettre adressée par Mgr Pescini, secrétaire du pape, à Mgr Turinaz, au nom du Saint-Père [57]. L'omission était réelle. Elle consistait dans la suppression du passage souligné dans le texte ci-dessous :

Le Saint-Père, qui a lu avec un véritable plaisir l'appel fait par Votre Excellence pour l'union des catholiques, des libéraux sincères et des honnêtes gens de tous les partis, me donne l'agréable mission de vous présenter ses remerciements. *Pour vous manifester* toutefois *toute la pensée de Sa Sainteté, elle aurait omis les « libéraux sincères », car avec les catholiques et avec les honnêtes gens de tous les partis, sans autre différence, tous*

(55) Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, rendit la sienne publique. L'union avec tous les honnêtes gens était l'unique chance qui restât aux catholiques. Une telle ligue supposait de la part de tous « un parfait loyalisme » à l'égard du régime républicain, *car* la question constitutionnelle n'y pouvait être mise en cause. La défense des libertés civiles et religieuses « ou d'un seul mot, la paix religieuse » suffisait au programme d'action. « ... Si donc les catholiques ne peuvent aller tout seuls à la bataille avec l'espoir de vaincre, s'ils ont besoin d'alliés pour faire triompher un minimum de droits, qu'ils renoncent à former l'union étroite pour faire l'union large, qu'ils cessent de rêver un parti catholique pour créer le parti des honnêtes gens. C'est le conseil du bon sens et la leçon de notre histoire contemporaine... Formons surtout dans ce but, selon la belle expression de Pie X, le grand parti de Dieu, le parti au-dessus de tous les partis... » (Lettre reproduite par le *B. de la S.*, 1er décembre 1909).

(56) Voir le *B. de la S.*, 17 et 24 novembre, 1er décembre. M. Turinaz avait fait paraître presque aussitôt une seconde brochure : *La différence essentielle entre le Pacte de Toulouse et le projet de Nancy. — Les revendications. — L'approbation du pape et des 55 évêques de France donnée au projet de Nancy. — L'union existe,* Paris, Roger et Chernoviz.

(57) La *Stampa* de Rome (15 novembre) disait : « On vient d'apprendre que la lettre publiée par Mgr Turinaz comme lui ayant été envoyée par le secrétaire de Pie X, avec des éloges pour sa brochure sur la situation des catholiques, n'était pas intégrale. En effet, le pape avait chargé son secrétaire, Mgr Pescini, de manifester à Mgr Turinaz sa pensée sur la brochure, pensée de critique pour une partie et d'approbation pour une autre. Mgr Turinaz, pour des motifs inconnus, n'a publié que la partie laudative, changeant ainsi la pensée du pape. Cette action cause une impression profonde au Vatican, car on ne s'y serait jamais attendu à un acte pareil de la part de Mgr Turinaz. On ignore quelles suites seront données à l'affaire, car on est extrêmement réservé à ce sujet; mais ce qui est sûr, c'est que le pape lui-même est très attristé ».

sont compris. Persuadé du grand bien que procurerait à la société religieuse et civile cette union, le Saint-Père fait des vœux pour que tous les hommes de bon sens, sans porter préjudice à leur parti, comprennent la nécessité de coopérer au vrai bien de leur patrie, en face des périls qui la menacent. L'Auguste Pontife profite de cette occasion pour vous donner et donner à tout votre diocèse la bénédiction apostolique.

On remarquera, au préalable, le soin que prenait le Saint-Père de dire : « sans porter préjudice à leur parti ». L'omission signalée était de nature, non, certes, à faire suspecter la droiture de l'évêque de Nancy, mais à affaiblir aux yeux du public la portée de l'approbation. Voici en quels termes il s'en expliqua :

... Il est évident qu'il n'y a pas dans ces paroles la moindre observation sur ma brochure et sur mon projet d'union, mais sur ces simples mots : « les libéraux sincères », dans le titre de la brochure. Et le pape me fait dire seulement que Lui aurait omis ces deux mots. Et pourquoi ? Parce que les libéraux sincères sont compris avec les catholiques et les honnêtes gens, ou sous l'appellation de catholiques et d'honnêtes gens, faite, sans autre distinction. Remarquez bien que le pape n'exige pas, ne demande pas la suppression de ces mots : « libéraux sincères », il l'indique, et cette phrase n'est pas destinée au public, mais réservée à l'évêque. Cette simple observation — et faite en pareils termes — n'est-elle pas la confirmation que tout le reste, dans ma brochure et dans mon projet d'union, est l'objet des remerciements de Sa Sainteté ?... (58).

Le correspondant romain de l'*Écho de Paris* écrivait à son journal tenir de source officieuse — on pressent même laquelle — cette autre explication qui va plus au fond des choses, en donnant le sens de la restriction pontificale :

Dans cette lettre, le pape félicitait l'évêque de Nancy de son projet d' « union catholique des libéraux sincères et des honnêtes gens de tous les partis ». Toutefois, le pape ajoutait qu'il aurait préféré que Mgr Turinaz n'eût pas fait mention des « libéraux sincères », et voici la raison que m'en a donnée un personnage en situation d'apprécier la réserve papale. « Il est inutile de parler de libéraux sincères, du moment qu'il a déjà été question des « honnêtes gens de tous les partis ». De deux choses l'une, en effet : *tous ces libéraux sincères, ou sont catholiques et appartiennent dès lors au parti catholique, ou, s'ils ne sont pas catholiques, ils rentrent dans la catégorie des « honnêtes gens de tous les partis ». Les mentionner d'une façon spéciale, c'est donc vouloir faire de ces libéraux la base du futur parti de l'ordre, c'est leur accorder dans ce parti une position prépondérante au détriment du parti catholique, faisant perdre à ce dernier sa véritable personnalité*. Telles sont les raisons qui ont dicté la réserve du pape ».

Même, réserve faite de ces raisons et à ne prendre que l'exclusion du terme de *libéraux* prononcée par Pie X, qu'en pouvait penser le président de l'*Action libérale*, qui déclarait naguère avec solennité que Pie X avait approuvé ce nom à l'usage de sa Ligue (59) ?

(58) Lettre du 16 courant au *Matin*, qui avait publié la note de la *Stampa*.

(59) La question fut portée à la tribune par M. Jaurès et donna lieu à un incident piquant. C'était au sujet de la résistance scolaire dont l'histoire viendra plus loin. M. Piou venait de prononcer un remarquable discours, l'un de ses meilleurs, qu'il terminait en réclamant la liberté d'enseignement. Il avait décrit excellemment les trahisons de la neutralité scolaire et fait ressortir la valeur unique de la morale chrétienne. Mais au moment de prendre l'adversaire corps à corps et de s'élever avec toute l'énergie du citoyen honnête et du chrétien contre l'État athée, il lui avait concédé sa position, pourvu qu'il respectât la liberté des catholiques. Cette faiblesse fournit à M. Jaurès l'occasion d'un triomphe facile : « J'admi-

Il n'était d'ailleurs pas besoin du geste de Mgr Turinaz pour susciter l'opposition libérale contre les projets d'union sur le terrain catholique que représentaient, d'une part, l'*Entente catholique,* et les *Unions diocésaines* de l'autre. Il allait seulement offrir à cette opposition de nouveaux prétextes et un point d'appui. Ces essais se trouveraient en présence de situations et de personnes ayant intérêt à ce que rien ne fût changé; c'étaient l'ancien ralliement, ses cadres et son état-major. Et quelle force ils représentaient! Ce n'était pas seulement l'*Action libérale* dans laquelle on s'était efforcé de faire entrer tous les catholiques depuis quinze ans, entre les mains de laquelle presque toutes leurs ressources avaient été concentrées, qui jouissait encore de la faveur du haut clergé, comme le faisaient assez comprendre les cinquante adhésions épiscopales à Mgr Turinaz, et qui continuerait d'en bénéficier, même en 1914. A côté d'elle et sur ses pas marchait l'*Association de la jeunesse catholique* qui s'était mise à son service. Plus ou moins discrète, mais non moins dévouée, était la collaboration que lui apportait aussi la

rais avec quelle facilité, de quel cœur, je ne dirai pas de quel cœur léger, mais presque provocant, M. Piou acceptait cette scission définitive. Ce serait la plus grave qui puisse se produire dans une société ». Mais non, l'unité nationale triomphait. L'Église continuerait de s'adapter aux circonstances. Ici se place l'incident. Le lecteur verra seulement, dans les dernières lignes, s'il veut excuser M. Jaurès de paraître croire que, jusqu'à cette heure, la doctrine catholique refusât d'admettre qu'il pût y avoir des individus honnêtes parmi ceux qui n'ont pas la foi et de traiter un billet dicté par le pape à un secrétaire comme une définition dogmatique.

M. Jaurès. — Et voyez le pape lui-même : l'intransigeant Pie X est, si je puis dire, en passe de glisser à son tour. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

L'autre jour, comme l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, avait proposé pour les élections prochaines une association, une entente des catholiques, des *libéraux* et des honnêtes gens de tous les partis, la papauté a écrit à l'évêque que si Pie X avait été appelé à rédiger lui-même le document, il n'aurait pas fait appel aux libéraux, et c'est vraiment bien peu gracieux pour l'*Action libérale* de M. Piou. (*Applaudissements et rires à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Piou. — Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Jaurès. — Je vous en prie.

M. Jacques Piou. — Le mot « libéraux » s'applique à ceux qui font partie de l'école philosophique libérale dont vous êtes vous-même un des représentants et non à nous qui n'avons rien de commun avec elle et qui demandons simplement au gouvernement, qui nous les refuse, les libertés dues à des citoyens dans un pays libre.

M. Marcel Sembat. — C'est-à-dire que vous repoussez l'épithète.

M. Jaurès. — J'entends bien, Monsieur Piou ; *mais alors comment l'habile homme que vous êtes, et si maître de la langue française, a-t-il pris précisément comme titre de son association un mot qui prête à tant de malentendus?* (*Nouveaux rires à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Jacques Piou. — Le mot « libéral » a un sens philosophique qui est justement réprouvé par l'Église. Il ne prête à aucun malentendu *dans le sens restreint politique et nullement religieux* où nous l'avons pris. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès. — Ah ! voici qui est grave, car c'est dans un document politique de Mgr Turinaz qu'était le mot « libéraux ». *C'est donc dans un document politique que le pape a condamné ce mot, et puisqu'il le condamne quand il a un sens politique, c'est sur vous que tombe toute la condamnation.* (*Vifs applaudissements et rires à gauche et à l'extrême gauche. Dénégations à droite.*)

M. Jacques Piou. — Vous m'avez prédit l'excommunication ; alors je ne suis pas surpris ! (*Rires à droite.*)

M. Jaurès. — Ce que je voulais dire — ce léger incident n'est qu'une parenthèse — c'est qu'en obligeant l'évêque ou en lui conseillant de retirer le mot « libéraux », le pape consentait au maintien de l'appel aux *honnêtes gens.* Il y a donc maintenant, officiellement, dogmatiquement, comme parole révélée de la papauté elle-même, à côté des catholiques qui sont honnêtes comme catholiques, des gens qui sont, sans être catholiques, d'honnêtes gens. (*Interruptions à droite. Mouvements divers.*)

Ligue patriotique des Françaises dont la propagande s'exerçait et s'étendait, infatigable et insidieuse. Et pour les soutenir, ces deux dernières associations avaient la puissante influence de la Compagnie de Jésus qui en exerçait la direction et dont l'Assistant de France à Rome servait sans bruit, mais activement, la cause des constitutionnels démocrates.

L'*Entente catholique* s'était naturellement sentie encouragée dans ses efforts par les directions de Pie X, malgré les obstacles qu'on lui avait suscités, mais les instructions pontificales n'avaient pas désarmé cette opposition. L'*Entente* ayant publié une circulaire qu'elle adressait aux évêques pour leur faire connaître son programme et ses premiers résultats, M. Bazire écrivait le 23 août dans le *Peuple français :* Depuis quelques jours, un petit noyau de monarchistes, sans autre mandat que celui dont ils se sont eux-mêmes investis, multiplie les appels à l'entente catholique en vue des élections. C'est leur affaire; et tout en protestant contre le système du monsieur quelconque qui plante son parapluie au milieu d'un champ et déclare : « Je fais l'union des catholiques; celui-là est un indiscipliné qui ne viendra pas avec moi », tout en maintenant et renouvelant cette protestation, *nous sommes trop nettement hostiles à toute polémique* pouvant diviser les catholiques devant l'ennemi pour avoir critiqué l'effort de ces braves gens qui s'imaginent galvaniser la vieille *Union conservatrice* en l'appelant d'un autre nom ». Pour protester aussi contre les bruits concernant les sympathies que rencontrerait maintenant l'*Entente* au sein de l'*Action libérale* et de la *Jeunesse catholique*, M. Bazire tenait à préciser que c'étaient « le Comité général » de celle-ci et le Comité général de l'Action libérale qui avaient refusé l'adhésion, pour ne pas laisser porter atteinte à leur indépendance.

Singulier rôle, que celui du *Peuple français,* dirigé, l'on s'en souvient, par un Comité composé des chefs anciens et actuels d'une association comme la Jeunesse catholique, journal que le propriétaire de la Croix avait acheté, après les fêtes de Jeanne d'Arc, pour en faire, de concert avec eux, un journal *plus fièrement catholique* que tous les autres, *le seul journal fièrement catholique du matin* ([60]). Comment servait-il les directions pontificales?

Le 27 octobre, dans un article dont certains passages pleins d'insinuations malveillantes et fausses contre les instigateurs de l'*Entente catholique* ont été cités plus haut ([61]), le *Peuple français* prenait chaudement parti pour l'appel de Mgr Turinaz : il n'y avait de salut que dans son programme d'union entre tous les honnêtes gens sur le terrain des libertés civiles et religieuses, tout le reste était illusion. Peu après (16 novembre), M. Bazire commentait les déclarations faites par M. Piou au récent congrès de l'*Action libérale* de la région lyonnaise ([62]). « C'est avec joie, avait dit celui-ci, que j'ai entendu l'évêque de

(60) Voir t. IV, p. 126. — (61) Sans parler d'autres articles — (62) M. Bazire commençait en disant : « Sous prétexte d'union, on a, depuis quelques mois, mené une abominable campagne contre l'*Action libérale. Is fecit cuit prodest.* Une fois tombée la poussière soulevée dans l'arène par quelques chevau-

Nancy approuver nettement ces deux règles qui ont toujours été les nôtres : accord entre les braves gens de tous les partis, concours donné, sans acception de parti, au candidat qui a plus de chances d'être élu comme défenseur des libertés civiques et religieuses... ». « Pour nous, reprenait le journal, fidèles au programme politique et social sur lequel notre association s'est fondée, nous restons sur le terrain constitutionnel .. Nous poursuivons dans la République la fondation d'un parti d'opposition constitutionnelle ». Le directeur du *Peuple français* disait encore : « Cette politique préconisée éloquemment par Mgr Turinaz fut, en effet, toujours celle de l'*Action libérale*. Elle est dictée par le bon sens en même temps que par le véritable dévouement à la religion et à la patrie. Et donc, dans l'union des catholiques pour la défense des intérêts religieux, l'*Action libérale populaire* continuera d'être le groupement le plus fort, le plus nombreux, le mieux organisé, le plus désintéressé aussi du triomphe de toute cause secondaire. Cela lui suffit ». Oh ! l'on ne prétendait pas au monopole. Au contraire, ajoutait-on, toujours avec les mêmes insinuations perfides : « Que les monarchistes, de leur côté, entrent en ligne, mais qu'ils le fassent avec leur drapeau politique. Le pire serait la dissimulation du programme, des espoirs, des menées des personnalités monarchistes, sous l'étiquette uniquement catholique ».

M. Piou lui-même ne laissait pas ignorer ce qu'il pensait encore présentement de l'*Entente catholique*. Sa dénomination n'était qu'une étiquette équivoque, sans doute parce qu'elle n'avait pas de couleur politique; et son programme une combinaison vague, évidemment plus vague que celui des « libertés civiles et religieuses ». Léon XIII avait vainement tenté l'union politique. « A défaut d'une union loyale et solide, fallait-il essayer quelque combinaison vague qui, sous son étiquette équivoque, n'aurait donné le change à personne et se serait misérablement écroulée au premier choc? Vous ne l'avez pas pensé et vous avez eu raison. La franchise est même, en politique, la meilleure des habiletés; elle laisse à tous leur dignité et permet des rapprochements d'autant plus féconds qu'ils n'inspirent à personne la crainte d'être trompé ». Le *Bulletin de la semaine* qui citait ce discours (15 décembre 1909) (?) ajoutait : « Une personnalité très représentative, membre autorisé d'un des comités de province de l'A. L. P., nous adressait, à la suite du congrès, une lettre où nous lisions : « En séance, le samedi, on a même écarté presque par prétérition, *toute motion qui aurait tendu à imposer aux candidats une même formule de revendications religieuses positives;* c'est donc la *formation d'un parti catholique, même sous cette forme atténuée,* qui a été écartée *et fort dédaigneusement* en fait ([63]).

légers, les gens de bonne foi doivent convenir que la défense catholique n'y a rien gagné: au contraire. Ce n'est pas le moment d'insister sur cette évidence ». Pour des hommes comme celui qui écrivait cela, rien ne s'expliquait que par des calculs politiques.

(63) Il va sans dire que le *Bulletin de la semaine* combat énergiquement l'*Entente catholique* : « Mais

Quant aux *Unions diocésaines* qui entendent s'occuper des élections, elles ne portent pas moins ombrage au parti libéral ni n'éprouvent de sa part une antipathie moindre. Et personne ne le manifeste aussi librement que les directeurs du journal « plus fièrement catholique » que les autres, si ce n'est, bien entendu, le *Bulletin de la semaine* (64) qui, du moins, sait conserver une tenue digne.

Sous ce titre *Une manœuvre gouvernementale,* qui dénonçait donc une action louche, le *Peuple français* du 8 novembre signalait ensemble les agissements de M. Briand et ceux des Unions. Le président du Conseil cherchait à faire croire que la lettre collective des évêques sur la question scolaire avait une portée électorale (65). N'y ayant pas réussi directement, il avait mis en campagne les agents de sa police politique avec mission de provoquer les catholiques à déformer cette lettre, à lui donner une portée agressive qu'elle n'avait pas.

« D'autre part, continuait le journal, et *dans un but analogue,* on s'efforce de pousser à la rupture de fait entre les catholiques et les honnêtes gens des autres partis, en dénaturant le sens de la portée de certains actes épiscopaux. On s'applique, dans quelques milieux, à persuader aux catholiques de poser, comme condition formelle de leur concours électoral, des clauses excellentes quant au fond, mais dont le libellé *volontairement agressif et maladroit* leur aliénerait les sympathies nécessaires et aurait pour effet immédiat de reformer dans chaque circonscription le Bloc de gauche actuellement fêlé. On va

précisément, laisser s'accréditer l'idée que cette « union » se poursuit sous les auspices d'une organisation qui rappelle, trait par trait, l'*Union conservatrice,* de fâcheuse mémoire, c'est préparer les désastres qui déjouent en ce pays toutes les formations équivoques. Prétendre libérer l'Église des compromissions de la politique en laissant accaparer par un groupement réactionnaire toute l'autorité morale dont était jusqu'ici investie l'*Action libérale populaire,* c'est, somme toute, constituer en fait un parti catholique, mais, du même coup, c'est créer le préjugé d'un parti catholique qui n'a pu se réaliser sous l'impulsion de républicains, mais qui se constitue à merveille sous l'égide des monarchistes. Nous prions de peser cette conséquence ceux qu'afflige la prévention tenace qui lie l'Église à la fortune des vieux partis » (8 septembre 1909). Et il reproduit avec complaisance les articles du *Peuple français.* — (64) Voir, par exemple, son éditoral des 17 novembre et 1er décembre. — (65) Le *Matin* avait publié, au sujet de la question scolaire, des déclarations qu'une personnalité autorisée lui avait apportées de la part d'un certain nombre d'évêques. Le *Peuple français* (23 novembre 1909), tout en raillant ce journal d'être si avant dans leur confiance, disait : « Il faut reconnaître toutefois que, dans certains passages, *les sentiments que nous, catholiques, savons être ceux de l'épiscopal, ne sont point trahis,* question d'expression mise à part ». Qu'on en juge par l'extrait suivant, qui est la conclusion même de l'article : « Sur ce point, nous ne transigerons pas. L'âme de l'enfant est un dépôt sacré qui nous a été confié. Nous ne la laisserons pas pervertir. Nous, évêques de France, Français de cœur, qui tous donnerions notre vie pour notre patrie, nous ne voulons pas que l'école « sans Dieu et contre Dieu » nous fasse un peuple de Français sans morale et sans religion. Si nous avions failli à cette tâche, d'autres l'auraient assumée, d'autres plus violents, que nous nous efforcerions vainement d'arrêter. Désormais un fossé est creusé. Les lois que l'on prépare vont l'agrandir encore si elles sont votées. Peut-être serait-il temps de revenir en arrière, de rechercher si entre les Français il ne serait pas possible de faire régner l'*amour, la tolérance, l'apaisement.* M. Briand a prononcé ce mot plein d'espoir pour nous. Il a calmé pour un instant les esprits trop prompts. Pendant combien de temps les hommes de paix et de conciliation pourront-ils contenir ces justes colères ? Je ne sais. Mais qu'on y prenne garde, l'heure est grave et nous ne pouvons capituler sans que l'Église s'effondre. Et l'Église doit rester vivante... ».

« Si, du moins, reprenait le *Peuple français,* on pouvait entendre *ces paroles de bon sens,* épiscopales ou non, et comprendre la gravité de la situation ! Les catholiques en sont, en effet, à l'*Una salus victis...* ».

jusqu'à prêcher l'abstention au cas où l'on ne pourrait faire passer de candidat catholique. C'est la politique du tout ou rien en ce qu'elle a de pire, etc... ».

Cela allait pourtant à haute adresse.

Un autre jour, le même journal donnait une interview d' « un saint prêtre, justement réputé pour sa science théologique », qui croyait découvrir dans les attributions du comité constitué par le Pacte de Toulouse sous la présidence de l'archevêque, le danger qui avait fait rejeter les cultuelles ([66]). Un autre jour encore (2 février 1910), le même journal relevait ces lignes écrites par M. Rocafort dans l'*Univers,* à propos de l'Union aveyronnaise et du programme que lui donnaît l'évêque de Rodez : « Mgr de Ligonnès est de ceux qui interviendront pour dissuader les catholiques de voter pour un franc-maçon, c'est entendu, mais aussi pour un candidat dit libéral, c'est-à-dire équivoque, à moins qu'il n'ait prouvé sa bonne foi par l'insertion publique dans son programme des revendications catholiques dont nous parlions tout à l'heure (entente avec le Souverain Pontife ou, à défaut, législation nouvelle assurant à l'Église sa pleine liberté et acceptée par le Saint-Siège ; restitution complète de la liberté d'enseignement avec R. P. scolaire au point de vue des subventions »). Sur quoi le *Peuple français* observait : « Nous voulons croire que l'expression a trahi la pensée de M. Rocafort : *un candidat libéral n'est pas un candidat « équivoque »*. Henri Bazire a défini ici même, voici quelques semaines, quel sens avait pris, à l'heure actuelle, dans l'hypothèse présente, en France, le mot de libéral. Rien de moins « équivoque ». Et puisque aussi bien *il n'y a pas et il ne peut y avoir de « parti catholique »*, très nombreux sont les catholiques qui sont *libéraux avec et comme l'Action libérale populaire* ».

Libéraux, on entendait bien le rester quoique en mettant moins le titre en vedette, et libéraux sur le terrain d'une politique déterminée. Que faisait-on en effet à l'*Action libérale,* ce groupement qui « dans l'*Union des catholiques,* comme le disait le *Peuple français,* devait continuer d'être le plus fort, le plus nombreux, etc... ; qu'y faisait-on de l'union sur le terrain nettement catholique? de l'union au-dessus de toute politique de parti ? Après comme avant les élections de 1910 dont il va falloir parler, il n'y a rien de changé. « Pour accomplir l'œuvre de salut, proclamait son président le 20 février 1911, il faut que *tous les gens de bonne volonté* se tendent la main ouvertement « et non pas sous la table », et qu'ils le fassent tout de suite, sans attendre les seconds tours, en constituant une organisation de combat *unique, sous un seul drapeau, avec une seule devise : Patrie, Liberté, Progrès* » ([67]). Voilà pour la devise. Quant au programme, M. Piou disait fièrement au congrès général de sa Ligue, la même année :

(66) Document reproduit par le *B. de la S.*, 1er décembre 1909. — (67) Cité par la *Libre Parole,* le 21 février. A cette époque, le *Peuple français* avait fusionné avec ce journal.

Il y a pourtant des gens qui nous disent : Mais de programme, vous n'en avez pas! — Je voudrais imposer à ceux qui nous tiennent un tel langage un seul châtiment, celui de lire les procès-verbaux de nos congrès depuis sept ans. Ils y trouveraient les solutions à toutes les questions posées devant l'opinion. Programme politique, programme social, *programme religieux*, programme économique, vous l'avez formulé de telle façon que j'ose dire qu'aucun parti en France n'en peut invoquer un plus clair et plus précis. Si demain, la fortune, pour parler le langage laïc, si la Providence, dirais-je, moi, permettait que la collection de juifs et de francs-maçons, de protestants libéraux, d'athées de tout acabit, qui ont conquis l'influence dans le Parlement et y inspirent la législation, si tous ceux-là étaient renversés et que vous arriviez au pouvoir, vous n'auriez qu'à prendre ce programme tracé depuis sept ans : il contient tout. Au lieu de dire que vous n'avez pas de programme, dites que vos adversaires avouent tout simplement qu'ils n'ont pas pris la peine de le lire.

Mais si l'on se rend à l'invitation de M. Piou, et si l'on consulte le tract souvent réédité depuis qui contient les vœux formulés dans ces congrès, on ne constate pas seulement que son titre porte uniquement « Programme social et politique » sans annoncer de programme religieux. Le contenu répond au titre, il n'y a pas un mot de religion, pas une affirmation religieuse. On y voit seulement réclamée l'insertion dans les lois constitutionnelles de déclarations en faveur de la liberté de conscience et de croyances, déclarations qui seraient « *inspirées par celle des Droits de l'homme,* rectifiée et amendée en plusieurs de ses parties », mais nulle part on ne voit trace d'un principe de droit chrétien, des droits de Dieu fondant ceux de l'Église. Tel serait le programme auquel les catholiques n'auraient rien à ajouter si le pouvoir venait entre leurs mains Certes, les libéraux de l'*Action libérale* entendent bien travailler à l'abolition des mesures oppressives de la liberté religieuse, et ils le font avec un certain courage, avec talent, encore que cette résistance soit plus verbale qu'effective, mais ils tiennent à bien marquer encore où s'arrêtera leur réaction : « Enfin — et c'est la pierre de touche de notre programme — nous ne pouvons considérer comme un fait acquis les attentats perpétrés contre la liberté de conscience, ni les enregistrer docilement en nous bornant à les atténuer dans leur application. Depuis trente-trois ans, sectaires et jacobins pervertissent ce pays. Nous reviserons leur œuvre d'iniquité. Mais nous voulons la liberté pour tous et nous ne ramasserons pas dans les débris du passé quelque instrument de privilège ou de domination. Nous espérons construire cet édifice nouveau de justice et de liberté. Nos efforts seraient incompréhensibles s'ils ne visaient qu'à la résurrection du passé » ([68]).

Tels autrefois, disait-on, les émigrés n'avaient rien oublié, rien appris. Les libéraux catholiques n'avaient rien oublié de leur ancienne politique et de leur ancien programme; ils n'avaient rien appris de Pie X dont les instructions les plus positives demeuraient pour eux lettre morte.

(68) Discours de M. Piou inséré dans le *Bulletin* de sa Ligue, 15 décembre 1912.

V

Les élections législatives de 1910, qui eurent lieu les 24 avril et 8 mai, suivaient d'une année à peine le discours de Pie X à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc, et de moins encore la lettre du secrétaire d'État au colonel Keller. Le temps s'était trouvé trop court pour que les catholiques pussent se ressaisir ou du moins organiser la lutte électorale sur le terrain que leur marquaient les directions nouvelles. Ils avaient à revenir de si loin! Une entière et prompte docilité à la voix du Saint-Siège n'aurait cependant pas manqué de procurer d'appréciables résultats, et ces efforts n'eussent ils fait que marquer l'heure du réveil, c'en eût été déjà un précieux. Mais, on l'a vu, le grand travail, dans les mois qui suivirent ces exhortations pontificales, consista en fait à les éluder. Le terrain constitutionnel demeurait la plate-forme nécessaire, obligatoire même, disait-on; le respect du pouvoir établi, et l'on sait ce qu'il comportait de devoirs, restait la première et suprême loi. Quant au concert pour une action franchement catholique, il se heurtait à l'union nécessaire avec tous les amis de l'ordre et de la liberté et, comme par le passé, devait se taire devant elle.

Des directions de Pie X, nulle mention, nulle trace, dans les délibérations du Congrès général de l'*Action libérale* en décembre 1909. Les vœux qu'on y émit sont relatés par le *Bulletin* de l'Association (15 décembre). Ils concernent le statut des fonctionnaires, la représentation des professions dans les grandes assemblées du pays, le salaire des ouvrières à domicile, le travail de nuit des boulangers, et enfin l'*Action libérale* et les élections. Le congrès examine, au triple point de vue politique, social et religieux, quelle doit être l'attitude de la *Ligue*. Au point de vue politique, M. de Mun et M. Piou font acclamer la déclaration qu'il n'y a pas d'organisation légale possible de l'Église en France sans une entente préalable avec le Saint-Siège. Au point de vue social, M. Piou rappelle le programme adopté dans les précédents congrès : retraites ouvrières, contrat de travail, organisation professionnelle, extension de la capacité des syndicats, limitation légale des heures de travail. Ce programme est de nouveau confirmé. Le sentiment de l'*Action libérale* en ce qui concerne la liberté religieuse n'a pas varié. Elle réclame cette liberté à tous les degrés de l'enseignement, déclare son président, qui fait avec éloquence le procès de la prétendue neutralité scolaire. « On passe ensuite, dit le Bulletin, à la *question capitale* de la *Représentation proportionnelle* ». A l'unanimité, il est décidé que tous les candidats de l'*A. L. P.* l'inscriront dans leur programme; il est résolu également qu'au second tour les libéraux, là où ils n'auraient pas de candidats à eux, devront, en tout état de cause, favoriser le proportionnaliste.

Le discours de M. Piou au banquet qui clôtura ce congrès, muet aussi sur les directions pontificales, fut explicite sur le refus de participer à l'*Entente catholique*. « Après avoir déclaré respecter la forme de gouvernement, vous n'avez jamais voulu sortir du terrain constitutionnel où vous étiez placés. Votre loyauté était votre force : vous ne les avez compromises, ni l'une ni l'autre, dans aucune entreprise confuse où vous auriez eu vite à choisir entre l'abdication et la complicité ». L'*Action libérale,* affirmait-il, ne s'en était pas moins toujours montrée partisan de l'union. L'union religieuse s'était faite d'elle-même par le seul élan des convictions communes. L'union électorale, elle l'avait toujours loyalement pratiquée. Quant à l'union politique, à défaut de l'union solide et loyale que Léon XIII avait essayé d'obtenir au nom du respect dû au régime établi, M. Piou répondait, en des termes qui ont été cités plus haut, que la franchise ne permettait pas d'essayer « une combinaison vague qui, sous son étiquette équivoque, n'aurait donné le change à personne ». Il rappelait aux adhérents leur programme électoral. C'était toujours l'ancien : « Votre programme n'a pas varié. Réclamant *la liberté pour tous et le droit commun,* vous êtes les adversaires déclarés de toute loi d'exception ». Il n'y avait donc rien de changé. Le président de l'*Action libérale* demandait pour l'école libre « la protection de lois plus justes et un traitement plus équitable » (langage assurément très mesuré) ; de l'école laïque, il réclamait « au moins une neutralité loyale » et l'exécution du programme autrefois formulé par J. Ferry. Passant ensuite aux tares du régime, il signalait parmi elles le scrutin d'arrondissement qu'on a appelé « la mare stagnante », et préconisait la représentation proportionnelle. Ce n'est pas une panacée, disait-il, mais elle mettrait fin à la domination exclusive d'une majorité qui croit posséder le pouvoir par droit de conquête et qu'obsède le souci de la « circonscription ». La R. P., disait M. Piou, « serait l'Édit de Nantes des temps nouveaux, la grande pacification qui, par la tolérance et la justice, préparerait les réconciliations nécessaires ».

L'accord avec tous les adversaires du scrutin d'arrondissement, quels qu'ils fussent, pour le triomphe de la R. P., tel fut le plan de campagne des libéraux dans les élections de 1910 et le compromis qu'ils cherchèrent avec le parti républicain. « M. Jaurès, au nom des socialistes, a déclaré, écrivait M. Bazire dans le *Peuple français* (5 novembre 1909), qu'au second tour de scrutin, le vote de ses amis se porterait sur le candidat proportionnaliste, quelle que soit sa nuance. Les progressistes paraissent décidés à agir de même. Et nous? N'hésitons pas davantage à prendre une résolution semblable pour le scrutin du ballottage ». — « Vous nous engageriez, spécifiait-il, nous catholiques, à voter pour un socialiste ? Certainement, pour un socialiste ou un radical, selon le cas, mais pour celui qui se déclarera partisan de la R. P. ». L'ennemi aux élections prochaines, disait-il, sera le tyranneau radical, arrondissementier. Or, « il est un principe politique qu'on éprouve quelque gêne à

rappeler sans cesse : quand on ne peut pas voter pour un ami, il faut savoir voter contre un ennemi ». Léon XIII avait rappelé qu'il n'est jamais permis de voter pour les ennemis de la religion. Le zèle de M. Jaurès et de ses pareils pour la R. P. les rendait-ils moins dangereux ?

Il ne manquait aux libéraux que d'imaginer un truc ingénieux pour écarter les candidatures trop courageuses au gré de leur pusillanimité, et de répandre ce mot d'ordre : méfiez-vous de celles qui s'affirmeront catholiques. Une note du secrétariat général de l'*Action libérale* relative à l'attitude qu'elle devait prendre à l'égard de candidats qu'en son sein elle n'aurait point portés, disait : « De toutes parts et de plus en plus vont surgir les candidatures, les unes sérieuses, les autres filles de l'ambition, de la vanité ou du caprice individuel. Que nos comités ne se hâtent pas d'accepter la première venue, qu'ils examinent minutieusement, de concert avec les autres groupes d'opposition, ce que commandent les circonstances locales et quelle est par la suite la *meilleure* candidature à soutenir pour aboutir à la victoire ». Reproduite par le *Peuple français*, cette note y était accompagnée de commentaires intéressants :

Il faut maintenir *inflexiblement* la ligne de conduite adoptée, sans écouter les doléances personnelles, les criailleries des mécontents, les polémiques de presse. L'intérêt général de la grande cause que nous défendons doit ici tout dominer. Il faut écarter inexorablement tout candidat, fût-il nôtre, qui n'aurait aucune chance et diminuerait celles de la candidature adoptée. Et si ce candidat « individualiste » se maintenait au deuxième tour, *il faudrait l'exécuter sans pitié* [69]. On ajoutait plus bas : « Telle est l'utile leçon qui se dégage de l'expérience du passé et de *récents scrutins*. Elle est d'autant plus de circonstance que nous devons prévoir une luxuriante germination de candidats qui, *sous prétexte de défendre un programme plus complètement catholique ou libéral*, feront consciemment ou inconsciemment le jeu de nos pires adversaires, les radicaux francs-maçons et antiproportionnalistes. *Ceux-ci déploieront toutes les ruses pour les susciter* ou en favoriser l'éclosion. Gardons-nous donc de toute naïveté et ne tombons pas dans ce piège aussi dangereux que grossier. Prémunissons tous nos amis et les candidats bien intentionnés eux-mêmes contre ce danger grave, leur rappelant que *le mieux impossible est l'ennemi du bien* ».

Au vrai, ceci n'était pas seulement une direction en vue de la lutte prochaine, c'était aussi l'apologie en termes discrets de la conduite tenue dans de « récents scrutins », et dont le narré fera voir sur le vif la préférence absolue donnée à des combinaisons politiques, du genre de celle concernant la R. P., sur l'attitude conseillée par le Saint-Siège.

On est au mois de janvier 1910. Une élection municipale a lieu à Paris dans le quartier Montparnasse. Il s'agit de remplacer M. Béer, radical socialiste, décédé. Quatre candidats sont en présence : MM. Oudin, radical socialiste ; Camper (prêtre défroqué), radical dissident ; Chopard, socialiste unifié, et Charles Faure-Biguet qui se présente comme républicain indépendant et

(69) C'est le *Peuple français* qui soulignait ainsi.

comme catholique. M. Faure-Biguet appartient au parti bonapartiste plébiscitaire qui accepte la République. Il est connu dans la presse comme directeur du *Petit caporal*. Ses sentiments religieux ne font point doute, il a toujours été le défenseur de la cause de la religion et de l'ordre; son fils est élevé dans un ancien collège des jésuites. Il se délare catholique dans sa profession de foi. Candidat à l'élection municipale précédente, il avait obtenu 1.630 voix contre 2.400 à M. Béer. C'était une minorité respectable et qu'aucun candidat de l'opposition n'avait atteinte depuis quatorze ans dans ce quartier. Quatre mille électeurs seulement, sur six mille, avaient pris part à cette élection; il n'était pas à croire que les 2.000 abstentions fussent le fait des blocards. Si les catholiques remplissaient cette fois leur devoir, le succès du candidat d'opposition paraissait assuré. M. Faure-Biguet se présente avec l'appui de MM. Maurice Barrès, Pierre Biétry, de l'amiral Bienaimé, de M. Joseph Ménard. Mais il a compté sans l'*Action libérale*, servie par la *Croix* et le *Peuple français*.

Le *Peuple français*, le 13 janvier, la *Croix*, le 15, publient deux notes presque identiques, annonçant que sa candidature a été écartée par « tous les Comités d'opposition » [70]. On n'ose pas conseiller de voter contre lui, mais on invite insidieusement les électeurs à donner leur voix à n'importe qui, de préférence à lui, en leur faisant pressentir que, quand le premier scrutin l'aura écarté, on suscitera le bon candidat au second tour. Peu après, une affiche opposée au nom des Comités d'opposition dit : « La candidature de M. Faure Biguet a été écartée en raison de l'insuffisance de sa campagne en 1908 *et de ses affirmations et de ses démonstrations postérieures en faveur d'une politique qui n'est pas la nôtre* ». M. Marandas, président du Comité de l'*Action libérale* dans le XIVe, vient combattre le candidat dans une réunion contradictoire. Le résultat est qu'au premier tour, le radical socialiste Oudin obtient 1.742 voix, M. Faure-Biguet 857, M. Camper 829, M. Chopard, 309. La manœuvre, comme le montre la statistique des votants, a détaché de M. Faure-Biguet 395 voix qui sont allées au défroqué Camper ou au franc-maçon Oudin.

M. Faure-Biguet maintient sa candidature au second tour comme celle « des revendications catholiques et françaises ». Mais on voit alors surgir la candidature de M. Drouard, qui avait obtenu 300 voix seulement en 1908. C'était le candidat que les « Comités d'opposition » tenaient en réserve, par suite d'un compromis avec le groupe radical-démocratique de l'Hôtel de

(70) La communication est signée de quatre noms: M. Bazelet, président, M. Marandas, M. Cathelas. La quatrième signature était complètement illisible, comme à dessein. Le président de ces comités d'opposition, M. Bazelet, est le délégué général de l'*Action libérale* dans le XIVe, mais il n'est pas électeur dans le quartier Montparnasse; il appartient à celui de Montrouge. M. Marandas est président du comité de l'*Action libérale* pour le quartier Montparnasse, mais il n'y est plus électeur. M. Cathelas était secrétaire de la défunte *Patrie française*, dissoute depuis un mois, et ne représente par conséquent aucun comité.

Ville. Ancien inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, M. Drouard se présente sous les auspices de ce groupe et du « Comité d'union républicaine du quartier Montparnasse, ancien comité M. Béer », qui patronait au premier tour l'apostat Camper, maintenant retiré de la lutte. Sa profession de foi, qui ne contient aucune allusion à la question religieuse, se termine par ces mots : « Vive la République démocratique et sociale, asile de Bonté, de Tolérance et de Fraternité ».

Or, la *Croix* (21 janvier) annonce les candidatures pour le second tour sans le moindre mot en faveur de M. Faure-Biguet. Qui donc lui a mis un bœuf sur la langue? Le *Peuple français* (22 janvier) trouve plus simple de passer son nom sous silence, mais dit : « M. Drouard, radical anticollectiviste, absolument indépendant, *fait une profession de foi suffisamment libérale pour que pas un de nos amis n'hésite à voter pour lui* ».

Cependant, du fond des oubliettes où le *Peuple français* l'a jeté, le candidat catholique fait entendre sa protestation. Obligé de lui en donner acte, le journal de M. Bazire n'osé pas l'y replonger brutalement, ni avouer qu'entre lui et M. Drouard son choix ne saurait hésiter. Il s'en tire par une formule ambiguë, comptant bien que sa déclaration de la veille en donnera la bonne interprétation à ses lecteurs; et sans rougir d'imputer au candidat catholique dont les droits et les chances sont également incontestables d'être un instrument de division, il lui laisse la responsabilité des conséquences. Il dit, en effet, le lendemain :

Nous pensions, et nous l'avons dit, que le bloc des adversaires de la franc-maçonnerie et du collectivisme était reconstitué dans ce quartier sur le nom de M. Drouard, *dont la profession de foi est acceptable pous nos amis.* Il paraît que nous nous étions trompés, notre confrère, M. Faure-Biguet, nous prie d'annoncer qu'il maintient sa candidature, qui a groupé 857 voix. En ces conditions, le Bloc combiste a les plus grandes chances de l'emporter avec M. Oudin, malgré que la grande majorité des électeurs — on l'a vu en 1907 et en 1908 — lui soit hostile. Nous n'engageons pas moins nos amis à voter et à faire voter dimanche prochain; il ne faut pas que M. Oudin puisse se targuer d'avoir réuni sur son nom la majorité des suffrages exprimés.

Il y a plus. Sans parler des démarches faites près de M. Joseph Ménard par les membres de l'*Action libérale* pour le détourner d'appuyer M. Faure-Biguet, M. Joseph Denais, l'*alter ergo* de M. Bazire, n'hésite pas à intervenir personnellement à la dernière heure près du candidat catholique. Il lui remontre que ses opinions politiques lui enlèvent toute chance et lui offre, en revanche, la perspective séduisante d'une candidature législative dans l'Ouest, qu'il aurait peut-être la satisfaction de faire triompher... en 1914. Il pousse même l'obligeance jusqu'à lui présenter, rédigée de sa propre main, une affiche de désistement qui lui permettait, estimait-il, une retraite honorable. M. Faure-Biguet emporta la pièce et n'envoya aucune réponse. Il fit voir à plusieurs personnes ce document, pièce intéressante. Elle a passé sous mes yeux. Ce précieux autographe montre, entre autre chose, ce que devient la

profession de foi d'un catholique quand elle a été remaniée par les directeurs du « seul journal fièrement et intégralement catholique ». Tout ce qui en restait dans ce que M. Faure-Biguet était invité à déclarer consistait en ceci : « Je veux, en cette circonstance comme en toute autre, songer seulement à contribuer de mon mieux au succès des idées de *liberté*, d'*ordre* et de *progrès* qui sont les nôtres ». Naturellement, le radical-socialiste Oudin fut élu ([71]).

La presse catholique libérale, démocrate, sillonniste, se trouvait d'accord avec l'*Action libérale* pour parler et agir comme si le Saint-Siège n'avait rien dit. L'exemple qu'on en va citer est d'autant plus suggestif qu'il est tiré d'un journal dirigé par un prêtre pieux et respectable, M. l'abbé de Lestang, connu du lecteur. Dans un long article consacré aux prochaines élections législatives, le *Progrès républicain de la Vienne* (28 novembre 1909) disait : « Pratiquement, la formation, même avec M. Keller, d'un parti catholique ne me paraît pas possible. D'abord, il ne peut y avoir de parti catholique. La religion est au-dessus de tous les partis et ne peut être inféodée à aucun. De plus, les mêmes causes qui ont empêché le ralliement d'aboutir interviendront encore ici comme un obstacle insurmontable. Qu'on n'oublie pas que l'union ne doit pas être la confusion. Les citoyens conscients n'ont pas honte de leur drapeau et ne le mettent pas dans leur poche... ». Comment donc les catholiques devaient-ils poser la question? « Ils doivent surtout ne pas mêler la religion à la politique! Les libertés que nous devons réclamer, ce n'est pas comme catholiques, c'est comme citoyens. Placés sur le terrain constitutionnel, nous sommes bien forts pour dire au peuple : Nous nous réclamons seulement du droit commun. Les lois que nous voulons abolir et que nous ne reconnaissons pas, ce sont des lois d'exception indignes de la République. Nous sommes des citoyens comme les autres, participant aux charges du pays comme les autres et nous entendons, comme les autres, participer à sa vie économique et sociale... ».

Un autre exemple de l'opiniâtreté avec laquelle ralliés et démocrates persistent dans leurs errements, malgré les invitations du Saint-Siège, est celui de l'abbé Garnier. La consultation électorale qu'il donne dans le *Peuple du dimanche* à la veille du scrutin (17 avril) a du moins le mérite de la franchise et déjà dit tout par son titre : *Entre deux maux, il faut choisir le moindre*. C'est donc la fameuse théorie du moindre mal hautement remise en honneur ([72]). Et il n'a pas la main légère, cet apôtre. Après avoir gémi de l'opposition que rencontre, à Paris, la candidature de Marc Sangnier, à laquelle s'oppose celle d'un catholique éminent, M. Joseph Ménard, il ajoute : « Nous avons un autre sujet de peine. C'est que certains catholiques ne savent pas appliquer la règle

(71) Cela n'empêchait pas M. Bazire de demander avec assurance, peu auparavant, quand et où l'*Action libérale* avait fait échouer un candidat catholique. Pour l'histoire documentée de cette élection, voir *Crit.*, t. III, 424-438. — (72) Voir t. IV, p. 93 et s.

de sens commun et de sens chrétien qui nous prescrit, entre deux maux, de choisir le moindre. Nous avons vu déjà cette inconcevable aberration en 1898 ». M. Garnier rappelle la folie de ceux qui, dans la fédération électorale de cette année, demandèrent sans succès que les catholiques n'accordassent pas leur vote aux candidats qui se refuseraient de prendre aucun engagement pour la défense des intérêts religieux. « Oh ! qu'ils sont coupables devant Dieu et devant les hommes, s'écrie-t-il, ceux qui font ces tristes calculs » ! Et il ajoute plus loin :

Vainement, nous avons averti qui de droit, avant cette opération désastreuse; on a refusé de nous écouter, et le mal que nous avions prédit s'est réalisé par suite de cette tactique déplorable. Mais, dit-on, si le candidat modéré refuse de prendre aucun engagement, vous allez donc voter pour lui? Certainement, et c'est un devoir incontestable. Nous devons tout faire pour obtenir de lui les meilleurs votes possibles, et par la méthode des Délégations, nous pouvons y faire beaucoup. Mais en supposant que nous n'obtenions rien, le candidat qui est certainement le moins mauvais doit être préféré aux autres. Ceux qui agissent autrement préparent les ruines immenses et se ménagent les plus douloureux remords dans l'avenir. Ils sont responsables des votes impies et de l'influence exécrable des députés sectaires dont ils pourraient empêcher l'élection et qui n'ont passé que grâce à leur abstention. Ils avaient sans doute de bonnes intentions, mais ils ont oublié que, souvent, le mieux est l'ennemi du bien.

Avec plus de modération, cette théorie se retrouve la même dans une déclaration de conséquence plus grande que n'en pouvaient avoir des manifestations individuelles. C'est le rapport de Cyr sur les *Directions pontificales* présenté en octobre 1909 au Congrès de la *Bonne Presse*. On a déjà vu comment il les interprétait. Ce rapport traitait aussi du devoir électoral selon leur esprit. Tout de suite, il s'arrêtait au MINIMUM de garanties qu'on pouvait exiger des candidats, et il insistait sur la nécessité de voter, non pour le meilleur catholique, mais pour celui qui aurait le plus de chances de passer. Et cela pouvait encore s'entendre. Mais, du moins, ce minimum, en ferait-on la condition de concours des catholiques? Le rapport terminait sur cette question électorale en disant « que si, malheureusement, nous n'avons et ne pouvons susciter dans notre circonscription une seule candidature inspirant la moindre confiance, eh bien ! alors, il me paraît que le plus conforme aux intérêts de la religion est de voter pour le candidat dont le succès sera le plus désastreux pour la secte radico-maçonnique au pouvoir ». Voit-on ce candidat qui, sans mériter « la moindre confiance », serait cependant, aux yeux de l'électeur catholique, un choix « désastreux » pour le Bloc !

Cependant le Saint-Siège ne se lassait pas de faire entendre ses avis. Ils se répétaient sous trois formes diverses au commencement de ce mois d'avril, qui était celui des élections. L'application qu'il convenait d'en faire aurait dû paraître évidente à des regards cherchant la lumière. En présentant au pape les pèlerins de France, Mgr Odelin, vicaire général de Paris, avait lu une adresse dans laquelle il remerciait Pie X de ses récents bienfaits envers la

France : don royal pour les victimes des inondations et béatification de Jeanne d'Arc. Il promettait l'activité et l'union des catholiques de France pour la défense des libertés religieuses. Pie X lui répondait : « Aucune nouvelle ne pouvait Nous être plus agréable, cher Fils, que celle, apportée par vous, qu'en France sont réalisées les espérances que Nous avions conçues et est accompli le vœu que Nous exprimions l'an dernier dans les fêtes de la glorification de Jeanne d'Arc, à savoir l'union de tous les bons Français sous l'étendard de la croix pour le triomphe de la foi et pour la défense des libertés religieuses ». A ces paroles qui confirmaient le sens de ses Directions, et après avoir montré le bien qui résulterait de cette union, le Saint-Père ajoutait, en accentuant avec fermeté ses paroles : « Ayons de la sollicitude les uns pour les autres afin de nous stimuler à la charité et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas la société des nôtres, *et ne mettons pas le pied dans le camp adverse, parce que nous donnerions ainsi à l'ennemi une preuve de notre faiblesse, que l'ennemi essaierait d'interpréter comme un signe et une marque de complicité.* Surtout, ne perdez jamais confiance dans la Providence et priez... ». Le « Comité catholique de défense religieuse » venait, comme chaque année, de déposer son rapport annuel aux pieds de Sa Sainteté. Le cardinal Merry del Val répondait à son président, le colonel Keller, avec le rappel voulu d'une autre approbation : « Le Souverain Pontife, qui se plaisait, il y a quelques mois, à vous témoigner sa haute satisfaction à l'occasion du discours que vous aviez prononcé lors de l'Assemblée annuelle de la Société d'éducation, espère vivement que la continuation de vos efforts contribuera largement à amener les catholiques à s'unir et à s'organiser sur le terrain religieux, en même temps qu'à les orienter avec une parfaite discipline dans la voie du succès final ». Enfin, peu de jours avant, le même secrétaire d'État adressait à l'Union économique sociale des catholiques, en Italie, une instruction dont la portée, comme l'objet même, dépassait visiblement le cadre d'un genre d'œuvres ou d'un pays particuliers, et constituait un nouveau rappel de directions déjà fréquemment inculquées :

... *Non erubesco Evangelium*, répétait avec tant d'intrépidité saint Paul dans son épître aux Romains. Que ces mots soient gravés en grands et indélébiles caractères sur la bannière de toutes les institutions catholiques, et qu'une franche et ouverte profession chrétienne soit la glorieuse devise et la synthèse lumineuse de cette profession. Sa Sainteté eut déjà l'occasion de se déclarer explicitement à cet égard dans son autographe vénéré du 29 novembre dernier, que j'ai naguère fait parvenir à Votre Seigneurerie. Aujourd'hui, je profite de cette heureuse circonstance pour inculquer de nouveau *et à toutes les associations indistinctement qui militent dans le camp catholique*, d'être et de se montrer catholiques à toute épreuve, non seulement dans le sein de leurs propres réunions, mais aussi à la lumière des grandes manifestations sociales; non seulement dans le silence de la vie privée, *mais aussi au milieu de la clameur de la vie publique*, afin que chacun puisse s'appliquer à lui-même et répéter avec joie : *In ipso (Christo) vivimus, movemur et sumus.*

Pouvait-on attendre quelque chose de plus explicite, et, d'ailleurs, quel besoin en devait-il être? Mais la sagesse de la politique libérale ne s'accommodait pas de ces conseils. Au moment où s'ouvrait la lutte électorale, la situation des catholiques était donc à peu près la même que dans les précédentes. L'*Entente catholique* avait avorté; les premières *Unions diocésaines*, au nombre de deux ou trois seulement, étaient à peine en formation; aucun des groupes libéraux qui constituaient la très grande majorité de nos forces n'avait modifié son attitude ni son programme, et quoique quelques évêques aient tracé une bonne ligne de conduite à leurs fidèles, un accord tant soit peu commun ne s'était point encore établi dans l'épiscopat, ni sur cette ligne de conduite, ni sur l'opportunité de l'intervention publique des chefs de la hiérarchie pour la proclamer (73).

Les mêmes manœuvres regrettables, les mêmes fâcheux incidents et aussi les mêmes résultats piteux allaient fatalement se renouveler.

Dans la Lozère, par exemple, la campagne était vigoureusement menée, il est vrai, par les organes catholiques (*Semaines religieuses, Croix de la Lozère*) contre le Juif, M. Paraf, qui se portait compétiteur de M. Piou. Là, le Juif était par excellence l'ennemi de la cause catholique. « Des catholiques qui votent pour un Juif, disait cette *Croix* locale, qui se donnent à un Juif, qui se livrent à un Juif »! Mais dans une autre circonscription du même département, où M. Piou n'était plus personnellement en cause, on travaillait le clergé en faveur du Juif Louis Dreyfus que les catholiques avaient déjà fait élire en 1908 (74); le très catholique sénateur, M. de Las Cases, faisait campagne pour lui, et la *Semaine religieuse* se bornait à plaindre les électeurs, leur demandant de voter quand même en masse « pour le candidat du moindre mal ». L'autre candidat, M. Monestier, offrait peu de garanties; mais enfin, répondait le *Courrier de la Lozère* : « Mieux vaut un Arien qu'un Sémite; un Lozérien qu'un non Lozérien; un citoyen de l'arrondisse-

(73) Parmi ces manifestations épiscopales isolées, celle de Mgr Dadolle, évêque de Dijon, qui passait pourtant pour un esprit large, résolvait nettement le cas à propos duquel l'*Ami du clergé*, en 1905, trouvait, quoiqu'il en dit, le moyen de choisir « entre deux pommes pourries » (Voir t. IV, p. 93 et s.) et qu'on persistait encore à trancher dans le même sens :

« Enfin, l'électeur catholique est-il en présence de deux candidats qu'il sait pareillement capables de voter tout contre la religion et la famille, mais dont les programmes diffèrent sur des points d'un autre ordre? Quoi faire en cette circonstance? Nous ne sommes pas les partisans de ce qu'on appelle la politique du pire. Nous ne le sommes pas davantage de ce que nous appellerons la politique du moindre mal à tout prix. Nous ne le serions qu'au cas exceptionnel — non chimérique toutefois — où le « pire » s'incarnerait dans un homme d'exceptionnelle indignité. Hors ce cas qui ne se verra pas chez nous aux élections de demain, nous disons aux catholiques que, mis en face de deux candidats également impropres à satisfaire leurs obligatoires revendications de conscience, *ils n'ont pas le droit de commettre un acte positif*, et par conséquent de voter soit pour l'un, soit pour l'autre, attendu que ni l'un ni l'autre, dans l'hypothèse, ne représentent l'espèce de *moindre mal* auquel des catholiques puissent se rallier. Agir autrement, ce serait passer à l'ennemi : la conscience ne le permet pas. Il arrivera, çà et là, qu'en se conformant à ces directions, les catholiques ne se battront point cette fois pour la victoire immédiate, c'est possible; mais ils prépareront d'autant mieux la victoire de l'avenir qu'ils garderont leurs troupes plus pures des malhonnêtes compromissions ».

(74) Voir t. IV, p. 109.

ment de Florac qu'un citoyen de tout autre arrondissement ; mieux vaut un Terrien qu'un Nomade ; un Ingénieur qu'un Spéculateur ; un Propriétaire qu'un Boursicotier ; mieux vaut un représentant qui s'abstient de voter des lois ou certaines lois contre l'Église qu'un représentant qui les vote toutes ; mieux vaut, et de beaucoup, un catholique qu'un juif. Le catholique est enfant de Dieu et de l'Église, le juif pas. Le catholique est un frère, le juif pas. Le catholique, s'il erre, peut se convertir, le juif pas... A ce raisonnement assez bien enchaîné, que peuvent bien objecter les partisans du moindre mal » ? Le vaillant journal ajoutait : « Dans son numéro de jeudi dernier, le *Courrier de la Lozère* a dit qu'entre deux maux il n'y avait aucun choix à faire ; qu'il fallait éviter les deux, s'abstenir. Il maintient cet avis : *Ni l'un ni l'autre* (75).

Dans les Hautes-Pyrénées et dans la circonscription d'Argelès, qui est celle de la cité de la Vierge immaculée, Lourdes, des catholiques notoires, occupant des fonctions diverses, s'unissent aux pires radicaux, comme le maire de Cauterets qui fera chanter dans les réunions publiques : *Esprit-Saint, descendez en nous !* et la *Carmagnole*, pour proposer et soutenir la candidature de M. Paul Dupuy contre celle de M. Ernest Renauld. M. Ernest Renauld, directeur du *Soleil*, a fait ses preuves dans la presse catholique ; il a dénoncé dans deux livres courageux le danger que l'envahissement des protestants dans toutes les fonctions, surtout dans la direction de l'enseignement, fait courir à la France chrétienne. Son compétiteur, fils du sénateur Jean Dupuy, codirecteur avec lui du *Petit Parisien*, journal au moins areligieux, n'a que des attaches maçonniques. Mais, paraît-il, les biens ecclésiastiques de Lourdes et les grandes manifestations religieuses devant la Grotte seront en sécurité sous sa protection. C'est pour cette raison que les mêmes catholiques et l'appui de l'évêché avaient déjà procuré à M. Jean Dupuy un siège sénatorial. C'est probablement aussi ce qui autorise lesdits catholiques notoires à signer une lettre de proposition à M. Paul Dupuy dont les termes soulignent curieusement ce qu'il y a d'aventureux dans leur démarche (76). Les protestations répétées de plusieurs feuilles catholiques ne peuvent décider le *Journal de la Grotte*, organe de

(75) Pour l'histoire documentée de cet épisode et de ceux qui suivent, voir *Crit.*, t. IV, 97-134 ; 224-229, et t. VI, 261-265.

(76) « Nous, soussignés, représentants du corps électoral de l'arrondissement d'Argelès, profondément émus de nos divisions et de l'impuissance des partis qui les entretiennent, désirant rétablir l'apaisement et la concorde, avons fait abstraction de toute question de personne pour faire la fusion sur le choix d'un candidat républicain qui pourra réaliser notre union. Nous sommes convaincus que votre nom, grâce au prestige de votre père, notre éminent sénateur, qui, par son sincère et généreux républicanisme, a su, depuis longtemps, s'attirer la confiance et l'affection de tous les républicains de notre département, grâce à votre valeur personnelle, qui saura s'inspirer d'un pareil exemple, pourra réaliser nos espérances et mettre un terme à nos luttes périodiques qui éternisent nos divisions. Dans ce but, nous vous offrons unanimement la candidature dans notre arrondissement pour les prochaines élections législatives. Permettez-nous de compter sur votre patriotisme et sur l'attachement que vous devez partager avec votre père pour nos populations pyrénéennes et soyez assuré de notre concours absolu et sans réserve. Nous espérons également que votre père, qui nous a donné tant de preuves de son dévouement, nous accordera cette nouvelle satisfaction qui lui donnera un nouveau titre à notre reconnaissance ».

l'évêché, à démentir le journal créé pour soutenir M. Dupuy, qui affirme à plusieurs reprises qu'il a le patronage de l'évêque. M. Renauld, après une entrevue avec Sa Grandeur, annonce que le prélat entend rester neutre. Il n'a pour se consoler de son échec que les lettres reçues de plusieurs autres évêques au début de sa campagne, l'en félicitant, parce qu'ils considèrent comme un outrage pour les catholiques que Lourdes soit représenté par M. Paul Dupuy. C'est de quoi triomphent la presse antireligieuse de France et les journaux modernistes d'Italie : « La cité de la Vierge s'est prononcée, dit la *Lanterne,* le champion du bloc radical et maçonnique a été élu et le candidat clérical endosse une veste ».

A Pau, existait un journal catholique républicain, dirigé par M. l'abbé Pon. En juillet 1907, il avait combattu dans une élection la candidature d'un bon catholique, M. Léon Carenne, parce qu'il était monarchiste et, pour ce fait, avait reçu un désaveu de l'évêché. En 1910, Mgr Gieure venait de tracer à ses diocésains des règles de conduite semblables à celles adoptées à Chambéry et à Toulouse. La profession de foi de M. d'Arcangues était non seulement conforme au programme épiscopal, mais constituait une déclaration catholique très nette. Seulement, lui aussi, il était monarchiste. Son compétiteur, M. Le Barillier, se bornait à dire : « Je réclamerai et défendrai toujours ce que nous avons le droit de revendiquer avec le plus d'énergie, les libertés politiques, philosophiques et religieuses, un respect égal pour toutes les croyances, avec le droit d'agir conformément à sa pensée sans être inquiété. Je défendrai les droits des pères de famille, la liberté d'enseignement et m'opposerai à toute mesure tendant à en livrer le monopole à l'État ». La veille même des élections (23 avril), le *Patriote* de M. Pon faisait paraître cette note : « Plusieurs de nos amis de Bayonne nous demandent notre avis sur la situation électorale dans cette ville et, très nettement, ils nous posent la question : pour qui voter? Aussi nettement, voici notre réponse : nous sommes partisans, d'une part, d'une République modérée, honnête et respectueuse de tous les droits de la conscience; d'autre part, d'une politique pratique, réaliste, possibiliste, d'une politique de résultats et non d'une stérile politique de manifestations. En conséquence, et quelle que soit l'honorabilité sans tache et les fortes convictions catholiques de M. d'Arcangues, c'est pour M. Le Barillier que, dès le premier tour, nous voterions ». M. d'Arcangues échoua.

Dans les Deux-Sèvres, à Niort, pour faire échec à M. Gentil, député blocard sortant, on voit deux membres éminents de la *Jeunesse catholique* appuyer la candidature de M. Henri de la Porte, socialiste, antimilitariste, fils d'un ancien sous-secrétaire d'État aux colonies, et enregistrer son succès comme un triomphe de la réaction (*Éclair de l'Ouest,* 30 avril 1910). M. Henri de la Porte est marié civilement, il n'a fait baptiser aucun de ses quatre enfants, et s'en fait un titre, ainsi que de l'enterrement civil de son père.

On se souvient que M. Bazire, président d'honneur de la Jeunesse catholique et secrétaire général de l'*Action libérale,* s'était présenté à Luçon en 1906 et y avait échoué malgré ses singulières professions de foi ([77]). En 1910, il transporta sans plus de succès sa candidature aux Sables-d'Olonne. M. le comte de la Roche-Saint-André, président du Comité conservateur du canton de la Motte-Achard, un des plus importants, raconta dans une lettre ouverte à M. Bazire insérée par la *Revue de l'Ouest* le trait suivant : « Le 9 janvier dernier, vous m'avez demandé un entretien pour solliciter mon appui à votre candidature. Sans préambule, je vous ai dit qu'avant tout il fallait éviter le mot *République* sur vos affiches et sur votre profession de foi. Je vous ai laissé le choix entre candidat catholique, candidat catholique conservateur, candidat catholique indépendant, candidat catholique progressiste, candidat catholique libéral. Sans hésiter, vous m'avez répondu que vous n'acceptiez aucune de ces étiquettes; que, né sous la république, vous vouliez mourir républicain ». Si M. Bazire avait répondu vouloir se qualifier de *républicain catholique,* il aurait été à louer pour avoir affirmé sa foi religieuse. Mais il prit encore cette fois celle de *républicain libéral,* marquant bien ainsi qu'il trouvait essentiel d'exclure de son étiquette le mot de *catholique.* Pour achever sa disgrâce, il arriva qu'un rédacteur de journal engagé par lui livra aux radicaux, qui les firent circuler, des lettres où il traitait du haut en bas les catholiques monarchistes, se faisant fort de les mater s'ils s'opposaient à l'*Action libérale;* il ne parlait de rien moins que d' « administrer une raclée » (morale, s'entend) à ceux qu'il pourrait saisir.

A Aurillac, trois candidats sont en présence : l'un, M. Boucharel, ne compte pas; les deux autres sont M. Rigal et M. Fesq, tous deux radicaux socialistes. M. Fesq est un laïcisateur à outrance. Comme maire d'Aurillac, il a supprimé les processions, expulsé les Sœurs de Charité de leur orphelinat, félicité M. Combes, en 1904 et 1905, pour sa campagne anticléricale, acheté le couvent de Sainte-Claire, indignement volé aux Sœurs, et installé dans cet immeuble un collège de filles. Comme conseiller général, il a sanctionné de ses votes la politique spoliatrice des Waldeck-Rousseau, des Combes, des Rouvier, des Clemenceau, et il s'est présenté au Sénat avec M. Lintilhac contre M. Francis Charmes, centre gauche et libéral. Néanmoins, comparée à celle de M. Rigal, son élection, estime-t-on, serait un « moindre mal »; aussi voit-on libéraux, laïques ou prêtres, les uns faire ostensiblement campagne, les autres voter pour lui et tous se féliciter de son succès. Telle, la *Liberté du Cantal,* journal d'un catholique notoire, et la *Croix du Cantal,* dirigée par M. l'abbé Lissorgues. Il leur suffira, écrit celui-ci, de savoir qu'il est partisan de la R. P. Cependant M. Fesq, mis en ballottage le 24 avril, avait déclaré « qu'il n'avait rien promis aux conservateurs, qui, d'ailleurs, ne lui avaient rien demandé », et qu'il serait à la Chambre de la majorité de Briand.

(77) Voir t. IV, p. 107.

On s'expliquera qu'en présence de compromissions analogues, un groupe d'ardents catholiques toulousains aient placardé une affiche où ils déclaraient que la persécution religieuse en France a un caractère essentiellement politique, que la République y est constitutionnellement impie, qu'il n'est donc pas permis de dire que la défense des intérêts catholiques n'a rien à voir avec la politique ; qu'en France, la République des honnêtes gens, c'est la quadrature du cercle ; et, voyant que dans le Midi la plupart des candidats de l'ordre et de la liberté se présentaient au cri de : Vive la République ! qu'il fallait leur répondre en demandant son renversement. Quoi qu'on pense de cette manifestation, voici la réponse qu'y fit (6 mai) le *Télégramme de Toulouse*, journal catholique dont l'acquisition par M. Féron-Vrau, pour la *Presse régionale*, était, à cette heure, virtuellement accomplie : « ... *Les questions confessionnelles n'ont rien à voir avec la politique*. Leur intrusion dans ce domaine *qui leur est fermé* a déjà fait un mal énorme, *elle nous a valu la politique sectaire de ces dernières années. Raviver ces querelles religieuses*, faire du catholicisme l'apanage d'un parti et, en son nom, proscrire le régime qui nous régit, *c'est faire œuvre de mauvais citoyen et nuire à la cause de la liberté* ».

Marc Sangnier, dont on a vu le récent échec à Sceaux, se présente cette fois à Paris, dans le quartier des Batignolles, contre M. Cosnard, député sortant, apparenté au Bloc, et contre l'avocat catholique bien connu, M. Joseph Ménard. D'une profession de foi catholique, même de la défense religieuse, l'apôtre du *Sillon* naturellement n'a cure. Elles n'ont rien à voir dans son programme et ses discours, où tout n'est que berquinades sur la République tolérante. Du moins, que ferait-il, s'il arrivait seulement troisième au premier tour? Comme son programme n'est ni celui du Bloc ni celui des catholiques, et qu'il a proposé aux uns et aux autres un terrain où ils pourraient s'entendre, Marc Sangnier considérait comme « une question de loyauté » de sa part de ne pas plus se désister en faveur du catholique que de l'autre, et laisserait les électeurs à leur conscience. Ce qu'il a déclaré en réunion publique avant le premier scrutin, il le confirme après par affiches. Mais ce scrupule de loyauté n'empêche pas ses amis catholiques de solliciter des voix pour M. Cosnard à la porte des églises ([78]). M. Ménard fut néanmoins élu.

Ce ne sont là que des traits épars. Un seul à y ajouter en symbolisera tant d'autres qui ne peuvent trouver place ici. Ceci se passe au cœur de la catholique Vendée ; c'est là qu'on peut voir persister en 1910, après les directions de Pie X, l'ancienne tactique de l'*Action libérale* et de la *Croix* qui consistait à affubler du nom de *libéraux* les catholiques les plus notoires. Le fait est relatif aux élections cantonales qui ont lieu en juillet. Le colonel Keller

(78) Voir la *Chronique de la presse* (Maison de la Bonne Presse), 19 mai 1910, 312-314. L'échec de Marc Sangnier fut si complet (2.274 voix sur 12.000 votants) que l'*Éveil démocratique* s'abstint de publier les résultats du scrutin.

est venu développer devant une magnifique assemblée de Vendéens son programme hautement approuvé par le Saint-Siège. L'*Étoile de la Vendée,* journal très catholique, organe quasi officiel de la défense religieuse dans le diocèse, n'a pu se défendre d'y applaudir et de reconnaître pour sienne la ligne de conduite proposée (10 juillet). Néanmoins, dans le numéro suivant (17 juillet), son appel aux électeurs ramène obstinément l'équivoque. « Il appartient donc à tous les libéraux, à tous les catholiques... de lutter énergiquement pour le triomphe du candidat libéral... Ils se rappelleront que leurs convictions libérales (d'abord, bien entendu) et leurs croyances religieuses leur font un devoir de combattre le sectarisme et la tyrannie du Bloc partout où ils les rencontrent ». Les candidats catholiques n'y sont nommés qu'avec l'étiquette de *libéraux;* au plus qualifié d'entre eux, on promet la fidélité reconnaissante de « la Vendée catholique *et libérale* ». Dans ce leader-article d'un journal éminemment catholique, on a cherché le nom de Dieu, celui de l'Église, un appel à la défense de la foi, il n'y en a pas trace.

La semaine suivante, viennent les élections et l'annonce des résultats pour chaque canton de la Vendée. Tous les candidats catholiques, sans en excepter un seul, sont uniquement désignés, et en toutes lettres, sous la dénomination de *candidat libéral.* Or, ils sont tous catholiques du meilleur aloi. Aucun n'a signé sa profession de foi en prenant ce titre de candidat libéral. Plusieurs, parmi eux, sont inscrits au groupe de l'*Action française,* et, par conséquent, on ne peut douter qu'ils auraient rejeté cette qualification. Ces candidats ont bien pu, dans leur proclamation, se dire libéraux, par une concession explicable, mais tout le monde les connaissait comme catholiques. Plus d'un, comme M. Roux de Casson, en prenait le nom ostensiblement : *catholique.*

Nous avons montré dans une étude antérieure, et d'ailleurs le simple bon sens l'indique que cette tactique avait précisément pour but de « dépersonnaliser dans le libéralisme l'opposition catholique ». Que cherchait-on, en effet, sinon à bien établir que cette opposition ne se réclamait pas du catholicisme, et à persuader que ses représentants ne formaient qu'un seul parti avec cette catégorie de libéraux qui ne reconnaissent ni les principes du droit chrétien ni les droits de l'Église, et ne se plaçaient pas sur un autre terrain que ceux-ci? En soi, cette position était équivoque, par conséquent défavorable et périlleuse; et l'on s'est presque toujours comporté de telle sorte que la réalisation se trouvait conforme à l'apparence.

Et quel profit, cette fois encore, a-t-on retiré de cette belle tactique? A-t-elle sauvé quelque chose? Non, les catholiques qui possédaient la majorité au conseil général du département l'ont perdue. Ils ont perdu plusieurs sièges dans les conseils d'arrondissement. Pour retrouver cette majorité et ces sièges, pour relever la cause religieuse en Vendée, il faudra un langage plus efficace que celui avec lequel le même journal demande « la préparation de la revanche » :

Mais il faut préparer dès aujourd'hui, en Vendée, cette revanche du bon sens et du patriotisme, il s'agit de se mettre de suite au travail; que dans chaque canton on désigne dès maintenant l'homme qui désormais devra porter six ans, devant les électeurs, *le drapeau de l'ordre et de la liberté*, et que celui-là, entrant de suite dans son rôle, ne passe pas un dimanche sans aller dans une commune de son canton, se mêler à la population, organiser une fête, y prendre la parole sous forme d'allocution familière, et nouer avec les habitants, agriculteurs, commerçants, journaliers, de cordiales relations; et si le candidat comprend ainsi son rôle de pénétration dans la vie sociale des communes *et de loyal démocrate*, le terrain perdu aujourd'hui en Vendée, par *la politique libérale*, la seule digne des honnêtes gens, sera bien vite reconquis.

L'*Étoile de Vendée* intitule cet article : *La leçon d'une défaite,* mais elle-même n'a pas compris cette leçon.

Dans le Nord, l'abbé Lemire prétend bien jouir encore de l'exception admise en sa faveur et en celle de l'abbé Gayraud, en 1906, aux règles qui interdisent à tout prêtre de poser sa candidature sans l'approbation de son évêque et sans celle de l'Ordinaire du lieu où il se présente. Le député d'Hazebrouck a cependant aggravé singulièrement sa position par sa conduite durant la dernière législature. Un comité de catholiques décide de l'inviter à se prononcer sur ces trois points : la question religieuse et scolaire, la question financière et la réforme électorale. Le candidat est-il sans restriction avec le pape qui a condamné la loi de séparation, avec les évêques sur leur lettre collective concernant la question scolaire; combattrait-il tout ministère qui refuserait la liberté d'enseignement et chercherait-il à faire restituer aux églises les fondations pieuses? M. Lemire s'en tire en répondant qu'il n'a ni à subir d'interrogatoire à ce sujet ni à fournir des explications au comité. Dans l'Église, on n'a à tenir compte que de l'autorité hiérarchique et de sa conscience. La question religieuse est « trop haute », pour la faire descendre à ces discussions.

Cela étant, on suscite à la dernière heure la candidature de M. Margerin de Metz, et la campagne est si heureusement menée en quatre jours qu'il obtient 5.116 voix contre 5.310 à M. Lemire. Un troisième candidat est mis hors la lutte. L'abbé Lemire crée alors pour soutenir sa campagne au second tour le *Cri des Flandres,* qui crie : « Vive les directions politiques et sociales de Léon XIII »! Appuyé par de détestables journaux, tels que le *Progrès du Nord* de Lille, et avec les sympathies du *Matin* de M. Buneau-Varilla, l'abbé Lemire l'emporte, pour son propre malheur (79).

(79) Voir la *Semaine religieuse de Cambrai,* 1910, 250, 271, 391, 421, 521, 833, 1038. Au mois d'août, pour célébrer les succès de M. Lemire, un grand banquet se donnait à Hazebrouck, sous la présidence de M. Trystram, sénateur blocard : « Tous nos amis, disait le *Cri des Flandres,* tiendront à souscrire à ce banquet qui réunira, pour fêter notre cher député et nos conseillers généraux et d'arrondissement, tous les républicains dignes de ce nom, partisans de la paix religieuse et de la liberté pour tous, et qui seront heureux de profiter de cette occasion pour se rencontrer et fraterniser ensemble, dans un même idéal de justice et de progrès social ». Et en peu de mois, la situation était déjà devenue si grave que M. Delamaire faisait publier, le 30 octobre, une lettre où il disait :

« Un journal hebdomadaire de Lille, dans son numéro du 19 courant, publie quelques lignes énigmatiques d'où l'on pourrait peut-être conclure que l'audience récemment accordée par moi à M. l'abbé

VI

Les élections ont eu lieu, comme les précédentes, au milieu de l'indifférence de la masse populaire pour la question religieuse. Aussi bien, peut-on dire, tout le monde, ou à peu près, a été d'accord pour l'agiter le moins possible, radicaux d'une part, libéraux catholiques de l'autre, par une prudence qu'inspiraient des motifs différents. Ceux-ci estimaient plus sage, plus habile, d'assigner comme principal but à la campagne la représentation proportionnelle, et leurs adversaires, dont un assez grand nombre lui étaient favorables, trouvaient double profit à entrer dans ce jeu.

Les résultats n'eurent rien de décisif; aucune majorité certaine ne s'en dégageait, on verrait à l'épreuve. Dans le monde, on se félicitait de voir les radicaux et radicaux-socialistes perdre une trentaine de sièges, non sans noter que presque tous les vaincus parmi eux étaient des combistes notoires. « Bien d'autres sectaires, ajoutait-on, ont été remplacés par des députés de même étiquette, mais animés d'un esprit bien différent, du moins il y a tout lieu de l'estimer » ([80]).

On enregistrait également « une douzaine de radicaux indépendants, élus non seulement avec le concours de l'opposition, mais encore sur un programme nettement libéral » ([81]). Les républicains de gauche gagnaient dix sièges. Mais le gain le plus certain et le plus fort était pour les socialistes unifiés, dont le nombre passait de 53 à 76. L'opposition gagnait, disait-on, une dizaine de sièges, et, rangeant ensemble les libéraux et progressistes, on en comptait 176. Les conservateurs, classés aussi dans cette catégorie, reviennent une vingtaine, de nuances catholiques diverses.

Comme toujours on commençait à chanter victoire. Comme toujours aussi, l'*Action libérale* s'en attribuait le mérite et glorifiait ses méthodes. La *Croix* publiait le 10 mai un article du principal rédacteur du *Bulletin* de cette ligue, dont le titre : *Les élections montrent la voie,* signifiait que, plus que jamais, et quoi qu'il en fût des directions pontificales, le loyalisme constitutionnel demeurait la vraie voie et la condition du succès. Ce devait être sans doute de quoi faire réfléchir au Vatican :

Lemire aurait été le point de départ d'une détente dans ses rapports avec l'archevêché de Cambrai. Pour couper court à toute interprétation de ce genre, je tiens à dire que dans cette circonstance il n'a été adressé à M. Lemire que des reproches pour le passé et de sérieux avertissements pour l'avenir. Déjà, lors des retraites ecclésiastiques, j'avais cru devoir blâmer son attitude générale des derniers temps et je ne sache pas qu'il n'ait rien fait depuis pour mériter que je retire ce blâme, au contraire. En réalité, après les incidents déplorables de son élection et du scandaleux banquet du 2 octobre, je considère de plus en plus sa présence au Parlement comme un malheur, et la campagne persistante menée en sa faveur dans les Flandres comme un manque absolu de discipline à l'égard de l'autorité religieuse... Puisse cette nouvelle déclaration éclairer les catholiques qui s'obstinent à servir la cause de M. Lemire, et en marquant son isolement parmi nos ennemis, l'éclairer lui même enfin sur ses graves illusions !... ».

(80) *B. de la S.*, 18 mai 1910. — (81) *Ibid.*

Les scrutins des 3-10 mai ont pleinement justifié la tactique, en apparence effacée, mais très efficace en réalité, de l'*Action libérale populaire*. Des agités eussent voulu des proclamations retentissantes et des candidats partout. A cette action tapageuse et dispersée, par conséquent impuissante, nous avons préféré l'effort patient, concentré sur les positions à enlever, exactement proportionné à l'influence et à la force réelle de chaque Comité local, la coopération désintéressée au travail des autres groupes là où nous n'étions pas assez forts pour agir seuls. Les résultats ont consacré cette attitude prudente et réfléchie.

... Paris a donné là un grand exemple, en rappelant, par une admirable leçon de choses, que la victoire réelle et durable est affaire de méthode, de suite dans les idées, de ténacité dans l'effort, de netteté absolue dans le programme politique, de discernement des positions à enlever et du candidat le mieux adapté à chacune d'elles. *Plus de ces candidats d'occasion, démodés ou fantaisistes, sortant on ne sait d'où, issus d'une ambition ou d'un caprice individuel*, voués d'avance au désastre; mais des jeunes, pleins d'ardeur, amoureux de la bataille, ouverts aux réformes vraiment populaires, parlant au peuple la langue qu'il comprend! D'ailleurs, si, à Paris comme dans la plupart des grandes villes, le recul des socialistes a été la caractéristique de ces élections, *c'est un fait aussi que presque partout où son loyalisme constitutionnel n'était pas au-dessus de tout soupçon, l'opposition a reculé. C'est, à n'en pas douter, la raison majeure de la plupart des échecs, presque tous, malgré de très louables abnégations, localisés dans l'Ouest,* alors que dans le reste de la France, nous n'avons, pour ainsi dire, à signaler que des succès, dus le plus souvent à *nos Comités résolument placés sur le terrain républicain*, comme ceux de Lyon, Bordeaux, Lille, Nancy, Roubaix, Reims, Amiens, Dijon, Grenoble, Saint-Etienne, Nice, Béziers, Cette, Saint-Brieuc, Troyes, Landerneau. *Cette constatation de fait sera pour tous nos amis une indication précieuse pour l'avenir et permettra aux Comités de l'Ouest de reconquérir le terrain perdu...*

Le reste de l'article signalait dans la R. P. le facteur nouveau de ces élections « qui sont pour elle le point de départ de l'aurore de la victoire ». Au banquet clôturant une réunion organisée le 29 mai à Albert, M. Piou s'écriait dans son discours : « Les élections de 1910 marquent à la fois *la fin d'un ancien système et l'avènement d'une ère nouvelle. Elles sont des élections d'affranchissement; le pays a commencé sa libération.* Le bloc n'a pas seulement subi un déchet, il a subi une secousse ; et la secousse a produit une lézarde qui ira s'élargissant. *Ce qui paraît fini, c'est la politique outrancière et sectaire de ces douze dernières années.* Quand un peuple se remet à reprendre le goût de la justice et de la liberté, il ne s'arrête d'ordinaire pas en chemin ». C'était le succès de la R. P. qui paraissait à l'orateur l'indice du goût renaissant de la justice et de la liberté. Il justifiait l'*Action libérale* du concours qu'elle avait donné même à des socialistes. « Nous n'avions à prendre parti pour aucun de ces candidats, tous hostiles, et nous ne l'avons pas fait. Mais il ne nous était pas défendu de prendre parti pour nos idées, et cela nous l'avons fait. Nous avons dit simplement : nous sommes partisans de la proportionnelle, de la liberté d'enseignement, de la réforme administrative. Quand nous les trouverons inscrites sur un programme, nous voterons pour elles. Nous ne nous sommes pas préoccupés de savoir si ce programme était celui d'un unifié, d'un radical-socialiste ou d'un républicain de gauche. N'est-ce pas une conduite logique et honnête? Ne sommes-nous pas restés fidèles à nos idées... »? Les derniers mots étaient : « Un temps nouveau commence peut-être, prépa-

rez-vous à former un parti nouveau. Que les habiles se mettent en frais de combinaisons et de perfidies. Nous, nous irons droit notre chemin vers le but que la volonté populaire a marqué » (81 bis). Écoutons encore : « Ce n'est pas un bulletin de victoire que M. Briand enregistrera demain », proclamait le *Peuple français*, le soir du second tour de scrutin ». Après le second, il disait (11 mai) :

Rue Las-Cases, au siège de l'*Action libérale*, voici l'impression que nous avons recueillie sur l'ensemble des élections législatives : « Nous sommes, en général, très contents des élections. Nos amis gagnent plusieurs sièges. Nous sommes aussi très satisfaits du succès de la R. P. Presque partout, les proportionnalistes ont été élus dans d'admirables conditions. L'orientation générale des élections est d'ailleurs de nature à nous remplir de confiance pour l'avenir. Un grand nombre de radicaux, et non des moindres, ont été battus, soit par nos amis, soit par des unifiés. De plus, certains unifiés, qui sont passés *grâce à nos amis*, ont fait des déclarations très nettes en faveur de la liberté de conscience et d'enseignement. Nous avons tout lieu de penser que ces élus socialistes mettront en pratique leurs théories et que nous n'aurons pas à les considérer comme des ennemis » (!).

Le rédacteur en chef de la *Croix* commençait son article du 10 mai en écrivant : « La composition de la Chambre est profondément modifiée par l'introduction de 205 députés nouveaux qui déplacent l'axe de la majorité. Le bloc est disloqué ». M. de Mun avait donc bien sujet de décerner l'apothéose à M. Piou et à son œuvre dans le *Figaro* du 1er juin. Les journaux de province font chorus. L'article de l'*Éclair de l'Ouest* déjà cité, écrit après le premier tour de scrutin et dû à la plume d'un membre éminent de la Jeunesse catholique, est intitulé : *Le glas!* le glas du bloc et du radicalisme. Le premier tour de scrutin n'est pas seulement le triomphe certain de la R. P :

Il est très rassurant pour nos libertés. Plus des trois quarts des candidats élus ont inscrit dans leur programme la liberté d'enseignement. Il indique la prochaine disparition des partis intermédiaires. De plus en plus, les masses électorales vont, ou bien vers le socialisme révolutionnaire, ou bien vers le catholicisme social; les partis bourgeois, selon l'expression de Poincaré, disparaissent devant les partis *composés de gens ayant l'âme du peuple*. Cela se conçoit; jusqu'ici, la politique du radicalisme issu du mot de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi »! avait consisté à manger et à faire manger du curé, de la nonne et du moine. Le peuple veut un plat plus nourrissant; le peuple en a assez, il déclare que « ça ne l'intéresse plus ». Quel symptôme! La soutane-épouvantail, c'est la disparition du parti qu'elle abritait. Enlevé le pavillon, évanouie la marchandise. Le scrutin du 24 avril comporte une grave leçon. Malgré la pression officielle éhontée, la corruption étalée, les fraudes multipliées, nous conservons nos positions. Malgré les abstentions, les divisions, les luttes intestines, la désorganisation, le manque de chefs, nous ne reculons pas. Que serait-ce si nous étions unis et organisés? Donc, à l'œuvre. Organisons-nous. Demain, ce sera l'éclatante victoire de la Justice et de la Liberté.

Que vont devenir cependant les belles espérances des catholiques qui chantaient victoire pour les libéraux, victoire pour les progressistes? En juillet, la Chambre vient à décider que désormais la nomination des grandes commissions serait faite au scrutin de liste et que chaque groupe aurait à

(81 *bis*) Voir *B. de la S.*, 8 juin 1910, 268.

désigner un nombre de commissaires proportionnel au chiffre total de ses adhérents. Cela oblige chaque député à déclarer nettement ce qu'il est, ce qu'il veut, à quel groupe il appartient, car ce choix, cette adhésion à un tel ou tel groupe devaient être publiés au *Journal officiel,* ce qui engageait vis-à-vis des collègues comme vis-à-vis des électeurs. Or, les chiffres arrêtés dans les réunions qui ont eu lieu avant cette publication montrent la composition de la Chambre bien différente de celle qui avait été présentée au lendemain des élections par les éternels optimistes. Ç'a été le signal d'un glissement, aussi comique que triste, des élus de l'*Action libérale* aux progressistes, des progressistes aux radicaux. Et le mouvement continuera. L'*Action libérale,* qui avait remporté tant de succès et qui comptait, disait-on, 60, 70 membres dans la nouvelle Chambre, est dès ce jour réduite à 33. Les progressistes, qu'on disait vainqueurs, se trouvent 75 comme dans l'ancienne. Et qu'aurait été, d'ailleurs, une opposition aussi fortement panachée, où l'on rangeait nombre de partisans de la sécularisation de l'État, en comparaison de ces anciennes droites qui comptaient à peu près 200 catholiques avant le ralliement [82] ?

VII

Dans cette opposition numériquement réduite y avait-il au moins, en dehors de quelques députés conservateurs catholiques irréductibles, une disposition ferme de résistance, la résolution de ne plus se laisser séduire par de vagues

(82) Parmi les nourrissons de l'*Action libérale* qui passèrent ainsi aux progressistes, se trouvaient entre autres deux catholiques de marque qui avaient naguère honoré l'*Univers* de leur collaboration, MM. Daniélou et de Chappedelaine. Voici en quels termes M. Piou présentait ce dernier dans un congrès : « L'un est un jeune député, une jeune et brillante recrue, que vous ont envoyée les élections de 1910. M. le vicomte de Chappedelaine est un militant et un fidèle; il appartient à cette race bretonne qui sait allier la doctrine au courage. Du coup, il s'est placé au premier rang et il s'y est placé par la netteté de son attitude et la fermeté de ses convictions. Lui ne transige pas, il ne fait pas de concessions. Il ne cherche pas à réunir des contraires, ni à cacher les couleurs de son drapeau. Il a été salué par les applaudissements de la Chambre parce qu'il est un lutteur courageux, un homme de cœur et un homme de foi. Vos applaudissements répondront à ceux qu'il a reçus de la Chambre » (*Vifs applaudissements*) ». MM. de Chappedelaine et Daniélou n'étaient pas les seuls qui dussent donner des déceptions. Le Comité de l'*Action libérale* pour la région lyonnaise, l'un des principaux centres de l'association, déplorait dans son *Bulletin* cet effet de glissement. « Ce n'est pas après l'élection, disait-il, c'est avant que le député a une étiquette à prendre ». Mais que ne s'en était-on avisé plus tôt à l'*Action libérale ?* On constatait que le groupe des socialistes unifiés restait, lui, ce qu'il était. « Voilà des gaillards qui ont un parti et qui restent de leur parti ». Dans l'amertume de sa déception, le Comité lyonnais laissait échapper cette confession stupéfiante : « Or, nos comités, dans notre région lyonnaise, ont, à force de sacrifices de temps et d'argent, à force de ténacité et d'organisation, fait une trouée dans le bloc maç.·. Ils ont eu des candidats à eux, des candidats d'opinion nettement libérale, des conférenciers nettement attitrés de l'A. L. P. Avec eux, le programme a triomphé, et les petites gens, les milliers et les milliers d'adhérents à 20 sous, qui auraient été depuis trente ans du « parti qui réussit », s'ils avaient renié leurs convictions, ceux-là ont été payés en une minute de tout leur effort, de toute leur fidélité, de toutes les misères qui assaillent en régime maçonnique les humbles qui ne veulent pas plier. Ils avaient à leur tour et enfin leur homme, qui ne plierait pas. *Et le 5 juillet, le groupe parlementaire de l'A. L. P. ne comptait pas un député de notre vaste région. Pas un* » (Cité par Léon Daudet dans l'*Action française,* 10 octobre 1910.

paroles et de tenir tête au gouvernement s'il refusait de les traduire en fait par des actes de conciliation? Avant de passer en revue ses votes, l'attitude des libéraux catholiques à l'égard de M. Briand, chef du pouvoir, dans les mois qui précèdent les élections, fournira de précieux indices. Le moins qu'on en puisse dire est qu'elle ne laisserait pas soupçonner l'existence des fermes avertissements de Pie X.

L'ancien socialiste antimilitariste, l'auteur de la loi de séparation, avait succédé à M. Clemenceau dans la présidence du Conseil en juillet 1909. On vit alors la chute de l'un accompagnée d'un hommage, l'avènement de l'autre salué comme une espérance par un journaliste qui, loin d'être des plus obscurs, avait son emploi de marque à la *Croix*, dont il dirigeait ordinairement les enquêtes sociales et faisait les comptes rendus parlementaires. C'est, il est vrai, dans un journal libéral de Belgique, *Le XXe siècle*, où il écrivait sous le pseudonyme de Virey, que M. Janne déposait ses confidences, destinées à revenir en sol français. Mais s'il avait deux noms, il n'avait pas deux opinions, et celle de M. Virey était aussi celle du collaborateur de la *Croix* [83].

(83) 23 juillet. — « M. Clemenceau est tombé. Les journaux de l'opposition, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou progressistes, l'enterrent joyeusement. Ils ont grand tort, à mon avis. Pour ma part, je ne puis oublier que M. Clemenceau a détruit la tyrannie de la Délégation des gauches à la Chambre et celle des comités dans le pays, qu'il a appliqué avec un certain libéralisme la loi sur les associations, que surtout il n'a pas abusé de la situation anormale où se trouve l'Église de France par suite de la non-constitution d'associations cultuelles. Cette situation est si grave que, de l'avis du plus autorisé de nos jurisconsultes catholiques, un gouvernement de combat pourrait entraver l'exercice du culte sur toute l'étendue du territoire. Enfin, M. Clemenceau a droit à une certaine bienveillance de la part de l'opposition libérale et conservatrice par ce seul fait que ses trois ans de ministère n'ont été qu'une lutte de tous les instants contre les combistes, contre la fraction la plus sectaire du parti radical ».

25 juillet. — « M. Briand n'était guère connu, il y a dix ans, que comme journaliste et propagandiste révolutionnaire. C'est la discussion de la loi de séparation qui l'a mis en vedette dans le monde parlementaire. Rapporteur du projet, il déploya une éloquence, une souplesse et une ténacité incroyables pour le faire aboutir. Fut-il de bonne foi dans son erreur? Il est bien difficile d'en douter, aujourd'hui que l'histoire de cette grande lutte commence à être mieux connue. On n'ignore plus qu'il consulta des conseillers qu'il avait le droit de croire rigoureusement orthodoxes. On sait aussi quelles discussions passionnées s'établirent dans les journaux catholiques au sujet des associations cultuelles, avant leur rejet par le pape, six mois après la promulgation de la loi. On sait enfin, par des documents authentiques, qu'une fraction notable de l'épiscopat crut à la possibilité d'associations cultuelles canoniques et légales. Mais ce sont là des considérations rétrospectives assez vaines. Je connais M. Briand depuis quinze ans, *grande œvi spatium*, a dit Tacite. Je le crois animé d'un esprit libéral, du moins par comparaison avec la plupart des radicaux ministrables. Ce n'est pas un choix dont les catholiques aient à se réjouir. Et comment le pourraient-ils? Les blessures de l'Église de France sont trop récentes et pas encore cicatrisées. Mais on pouvait redouter bien pire. Peut-être la situation religieuse ne sera-t-elle pas améliorée, mais elle ne sera pas aggravée. Je sais bien qu'on a fait une part aux combistes, une petite part, dans la combinaison. Mais c'est M. Briand qui dirigera presque souverainement l'application de la loi de séparation, alors que, sous le ministère précédent, il était souvent gêné par les fantaisies, les incartades, les accès de mauvaise humeur de M. Clemenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Le nouveau chef du gouvernement a cette qualité précieuse de ne jamais agir sous l'inspiration de la colère et de n'avoir pas de rancune. Les injures glissent sur lui comme l'eau sur la toile cirée. Il oublie les plus mauvais procédés lorsque l'intérêt de sa politique est d'oublier. Sa merveilleuse et si souple éloquence lui sera d'un grand secours dans les luttes parlementaires, car elle est essentiellement enveloppante et persuasive. Il y aura, d'autre part, dans son jeu un autre atout qui n'est point à dédaigner. Longtemps journaliste et professionnel du journalisme, il a laissé parmi ses confrères de toutes opinions un excellent souvenir. Les grandeurs ne l'ont pas grisé et sa porte est toujours ouverte aux camarades qui n'ont point fait une ascension aussi brillante et aussi rapide que la sienne ».

6 août. — « Au sujet des instructions de M. Briand à ses préfets, après avoir rappelé les déclarations

La *Croix* elle-même n'exagérait pas la sévérité en disant le 25 juillet : « On attend avec curiosité la déclaration ministérielle. Les milieux combistes sont très mécontents. La *Lanterne* est de fort mauvaise humeur. Mais les catholiques, de leur côté, ne peuvent sans méfiance voir à la tête du pouvoir l'homme dont le nom est si étroitement lié à la loi de séparation ». Et quand le ministère Briand eut donné son programme, le même rédacteur en chef de la *Croix* y répondait, le 29 juillet, par une *Déclaration d'attente.* C'est le titre de son article. Il qualifiait de ce nom celle du ministère et disait : « Eh bien! à déclaration d'attente, déclaration d'*expectative. Attendons pour juger une fois de plus sur ses actes de demain,* celui que nous avons condamné pour ses actes impardonnables d'hier ». M. Briand a tenu à faire constater que son programme est celui de M. Clemenceau. « Mais, observe M. Bouvattier, l'interprétation en est différente. *Le mot de tolérance s'y trouve, et M. Briand, qui fut ce qu'on sait, va jusqu'à dire : Je ne suis pas pour la persécution* ».

Mais l'illusion n'a pas été de longue durée. Voilà qu'entre autres faits, on a perquisitionné au Cercle des études franciscaines. Alors, le même rédacteur en chef reprend la plume, et avec un aplomb triomphant, déconcertant, il commence ainsi son article du 27 août : *Le programme d'apaisement du ministère avait grisé quelques-uns de nos amis, et ceux-ci étaient très excusables;* c'est si bon d'entrevoir un avenir de liberté, quand on vit sous le régime de la tyrannie! *Pour nous, nous nous sommes méfié, rôle ingrat entre tous que celui d'empêcher de danser en rond.* Mais nous avions beau nous crever les yeux à percer l'horizon, nous y apercevions clairement la fumée des promesses d'apaisement; mais fumée sans feu, pas le plus petit foyer d'apaisement ne nous apparaissait ». Quelques jours après, on essaie encore de se rattraper, mais c'est par une nouvelle confession de la même faiblesse. A propos de la saisie opérée à l'archevêché d'Auch, les *Nouvelles* avaient écrit : « On sait que les catholiques avaient espéré du ministère Briand une détente complète, c'est-à-dire étendue jusqu'aux affaires ecclésiastiques ». Le même M. Bouvattier, qui sent où le harnais le blesse, répond le 3 septembre : « Non, on ne sait pas cela, parce qu'on ne peut pas savoir ce qui n'est pas, et que cela n'est pas. Nous ne pouvions pas prévoir avec bienveillance, le passé de certains des hommes au pouvoir nous l'interdisait. *Nous ne voulions pas prévoir avec malveillance, dans la crainte de juger injustement des intentions que nous ignorions.* C'est pourquoi nous avons déclaré attendre avec méfiance. L'attente était de la prudence. La méfiance n'était que de l'expérience du

du ministre : « Je ne suis pas pour la persécution, je suis un homme épris de liberté... », M. Janne écrivait : « M. Briand semble vouloir passer de la parole aux actes... Il n'est pas exagéré de dire qu'un profond changement est à la veille de s'accomplir dans la politique française, si M. Briand veille à l'exécution stricte des ordres donnés à ses préfets... Si le président du Conseil réalise la promesse contenue dans son discours à la Chambre, dans ses instructions aux préfets, et développée dans le passage (cité plus haut) d'un article rédigé par un de ses amis les plus intimes, il aura bien mérité de la France ».

passé. Les deux derniers actes du cabinet ne justifient que trop et notre attente et notre méfiance. Dès lors, nous n'avons plus ni à attendre ni à nous méfier. Nous avons des actes. Nous jugeons, nous protestons et nous condamnons ».

Cependant, M. Janne poursuivait sa campagne. Non seulement il annonçait dans le *XXe siècle* de Bruxelles « Un nouvel esprit nouveau », mais dans la *Croix* elle-même (29 octobre), il rappelait une fois de plus les promesses de détente données par M. Briand et s'efforçait de détruire l'impression fâcheuse produite par l'interprétation de certaines de ses paroles qu'avait donnée son collègue, M. Dubief. L'émotion causée parmi d'autres catholiques avait grandi. La *Correspondance de Rome,* dirigée par Mgr Benigni, qui suivait de près les affaires de France, lui donna jour publiquement. Elle la traduisit par une note très ferme (2 novembre) ([84]). Gros émoi dans les bureaux de la *Croix.* M. Janne adresse à l'*Univers* des explications suggestives : « Je n'ai fait d'ailleurs que tenir le même langage que les journaux *libéraux* les plus honorablement connus, les plus appréciés dans le monde catholique ». Cependant, la *Croix* prétendait sans doute être plus et mieux qu'un journal libéral. Le mal n'était-il pas précisément que ce journal catholique par excellence parlât comme les journaux libéraux? A la lecture de la note de la *Correspondance de Rome.* M. Féron-Vrau, qui n'était peut-être pas fâché de l'occasion, congédie brusquement M. Janne, qui passe au *Bulletin de la semaine* où il sera mieux à sa place. Il servait de bouc émissaire. « Pendant plus de six mois, raconte M. Rocafort qui collaborait à la *Croix,* à plusieurs reprises, j'attirai

(84) De plusieurs points de la France, disait-elle, nous recevons de nombreuses manifestations de douloureux étonnement au sujet de la mentalité et de l'attitude de certains catholiques vis-à-vis des ruses de M. Briand.

Tout en étant un politicien très habile, M. Briand est obligé, par la force des choses, à jouer toujours les mêmes trucs qui, à la longue, devraient être compris tout de suite, même par les plus optimistes Ainsi son discours de Périgueux ne pouvait tromper personne, en dehors de ceux qui pouvaient être dupes.

C'est pour cela qu'on est douloureusement frappé par l'attitude de certains collaborateurs de journaux catholiques, tels que M. A. Janne qui semblait s'être donné le rôle d'abuser les lecteurs d'un grand journal catholique de Paris sur le prétendu libéralisme de M. Briand et sur ses soi-disant excellentes intentions. Conversations, interviews, jugements personnels, il n'est pas de « ficelles » que le rédacteur en question n'ait employées pour insinuer dans l'esprit de ses lecteurs une sympathie vraiment déplacée pour l'homme de la séparation. Mais voici qui dépasse la mesure. Dans le numéro du 29 octobre dudit journal, M. Janne prend la peine d'atténuer lui-même l'effet inévitable des réponses ouvertement sectaires de M. Briand aux radicaux-socialistes venus pour lui demander des explications. Ce faisant, il s'efforce de refermer les yeux catholiques qui, malgré lui, allaient s'ouvrir.

Voici, par exemple, comment il s'exprime :

« Enfin, M. Briand promit aux pontifes de défendre les projets tendant à assurer la protection de l'école laïque. Cette assurance, répétée et amplifiée par M. Dubief et aujourd'hui confirmée par les instructions sectaires de M. Doumergue, a paru calmer les inquiétudes des combistes. En réalité, la concession, qui, *mieux que toutes les autres, a endormi* leurs méfiances, est l'ajournement de la réforme électorale ».

Eh bien ! de tels jeux ne peuvent continuer impunément. Si M. Briand, non content de ses Narfon de la presse libérale, se ménage des amis dans les journaux catholiques, il faudra bien mettre les points sur les i, et tant pis pour les responsables.

Le salut de l'Église de France vaut bien cela et le reste.

l'attention de M. Bouvattier sur les appréciations de la *Correspondance de Rome*, en ajoutant que les lettres particulières que je recevais de mes amis romains concordaient absolument avec ces appréciations; il me répondait chaque fois que la politique française n'était pas de la compétence des étrangers et que M. Briand était un homme avec lequel il savait, lui, qu'on pouvait s'entendre. Et la *Croix* continuait de s'illusionner et d'illusionner les autres, le rédacteur parlementaire, M. Janne, semblant chargé plus spécialement, dans ses « bruits de couloirs » et dans ses interviews, d'orienter les lecteurs. C'est précisément sur une interview de ce genre qu'à Rome on se fâcha » [85].

Devenu président du Conseil en juillet 1909, M. Briand caressait toujours l'espoir de sauver et d'assurer son œuvre en donnant à l'Église un statut légal en France, grâce au concours des évêques, sans avoir traité directement avec le Saint-Siège. D'autre part, vivement préoccupé, au point de vue des élections qui approchaient, de symptômes comme les graves manifestations qui avaient eu lieu à Paris au sujet des insultes faites à Jeanne d'Arc par M. Thalamas, et surtout de l'émotion causée par les projets de loi Doumergue contre la liberté d'enseignement, par la lettre collective de l'épiscopat sur la question scolaire, il prononçait à Périgueux, en octobre 1909, un grand discours qui devait donner le programme ministériel avant la rentrée des Chambres. Il n'y était question que de paix, de concorde, de détente et d'apaisement. Au vrai, ce n'était, avec la même fourberie, que la répétition de celui de Jules Ferry, l'homme des décrets de 1880, quand il s'écriait à la tribune de la Chambre (28 juin) : « Il n'y a dans la pensée d'aucun des membres du gouvernement aucune velléité, pas la plus petite velléité, si lointaine que ce soit, d'exercer, je ne dirai pas une persécution, mais seulement une attaque contre le catholicisme. Attaquer le catholicisme, se mettre en guerre avec la croyance du plus grand nombre de nos concitoyens, mais ce serait la dernière et la plus criminelle des folies. Vous dites que le catholicisme est persécuté? Mais la République serait insensée si elle nourrissait seulement la pensée d'une lutte contre le catholicisme ». M. Briand ne devait d'ailleurs pas se montrer chiche de pareilles déclarations. Il les renouvelait quelque temps après à Saint-Chamond [86].

Les projets de loi Doumergue, dont l'histoire viendra plus loin, avaient remis au premier plan la question scolaire. A la rentrée des Chambres, M. Briand, dans sa déclaration ministérielle (27 juillet), où il ne manqua pas

(85) *Autour des directions de Pie X*, Victorion, Paris.

(86) A Saint-Chamond, M. Briand faisait cette déclaration fort nette, qui ne devait cependant pas rebuter les catholiques aspirant à prendre rang dans ses troupes : « On nous a dit : A quoi reconnaître désormais un vrai républicain? Par quel signe distinctif peut-on, au point de vue politique, le différencier des autres citoyens? *Le vrai républicain est celui qui,* tout en souhaitant de nouveaux progrès, *ne renie rien dans l'œuvre de laïcité accomplie pendant ces dix dernières années; c'est celui qui la revendique, cette œuvre, et entend la défendre et la maintenir* ».

de glisser mainte formule doucereuse, avait promis de faire voter ces projets, les plus contraires à la liberté de l'enseignement religieux, aux droits de l'Église et des pères de famille, « projets, disait-il, sur l'enseignement secondaire privé, la fréquentation scolaire, la responsabilité des maîtres, la stricte exécution de notre législation scolaire. Cet ensemble de réformes est destiné à mettre l'enseignement laïque à l'abri des attaques de ses adversaires, qui sont en même temps les ennemis de la République ». Le 17 octobre, M. Barthou, ministre de la Justice, reprenait ce thème pour déclarer les lois scolaires intangibles, et il disait : « Il ne suffit pas d'appliquer ces lois, il faut les défendre contre tous leurs adversaires coalisés dans une entreprise d'intimidation et de menaces. Pour nous, l'école laïque et la République sont indissolubles. L'une est à la fois la parure et la condition d'existence de l'autre. En défendant l'école laïque, nous défendons la République, et, puisqu'à de nouveaux moyens d'attaque il faut de nouveaux moyens de défense, nous ne méconnaissons ni la nécessité ni l'urgence d'y recourir. Le gouvernement a inscrit dans son programme deux projets de loi qui assurent aux écoles si violemment menacées une protection nécessaire. Il les maintient plus que jamais et il les fera aboutir ».

Ce même jour, la *Semaine religieuse de Nice* disait à propos de la déclaration ministérielle : « C'est là, il faut en convenir, un langage nouveau, et que nous n'avions plus entendu depuis la chute du ministère Méline ; il a l'accent de la loyauté ». Elle faisait toutefois des réserves, on verrait M. Briand à l'œuvre. Il fallait bien mettre cette sourdine. Mais elle terminait en disant : « En attendant, nous nous permettrons de donner un conseil à nos écrivains et à nos hommes d'État catholiques dont nous comprenons d'ailleurs les défiances, c'est d'être assez prévoyants dans leur réserve et assez prudents dans leur opposition, pour ne pas favoriser, par la chute hâtive de M. Briand, le retour au pouvoir de M. Combes ou de ses partisans, dont les menaces, elles, sont très sincères, et qui ne tarderaient pas à les réaliser en achevant la ruine de l'Église de France ». Quelques hommes d'État, reprenait la *Croix du Cantal* (31 octobre) paraissent résolus à instaurer de nouvelles mœurs politiques. Tels MM. Briand et Millerand, qui ont prononcé naguère des paroles surprenantes. Ils n'ont rien dit contre la religion ». Non, M. Briand avait seulement répété à Périgueux tous ses mensonges sur la loi de séparation et il avait fait à la Chambre la déclaration qu'on vient de voir.

Disposant d'une influence autrement étendue que des feuilles locales, le *Bulletin de la semaine* l'employait à verser de droite et de gauche ses infusions de pavot. L'anxiété des évêques était bien naturelle, mais ils mesuraient leurs réclamations. Ils ne voulaient pas la guerre. Qui pourrait leur prêter ce dessein? Le gouvernement le veut-il davantage? « Qu'on cherche à l'y entraîner, ce n'est pas douteux. Mais, en dépit de certaines paroles prononcées en son nom et des commentaires belliqueux qu'elles ont suscités, il ne

nous semble pas vraisemblable qu'il en veuille, de gaieté de cœur, ouvrir l'éventualité redoutable. Le discours de Périgueux est là. Il est vrai que M. Briand vient d'en faire entendre un autre à l'Hôtel de la Ligue de l'enseignement. Mais « la dextérité bien connue de M. Briand et son sens subtil de l'adaptation autorisent à ne pas s'étonner outre mesure des quelques formules *un peu appuyées* par lesquelles il a tenu à assurer un auditoire spécial de la sollicitude du gouvernement à l'égard des maîtres de l'école publique. Nous ne voyons pas en tout cas qu'il faille nécessairement leur accorder plus d'importance qu'au conseil discret qu'il a donné aux instituteurs de n'en pas compromettre le bon renom et la sécurité. Sous la réserve habile de son langage, il est permis de voir le désaveu de propagandes scolaires qui motivent de la part des évêques et de tous les bons citoyens une juste réprobation... ». Quelques formules un peu appuyées : « Ah ! qu'en termes galants... » ! A l'avènement de M. Briand, Cyr disait déjà dans la *Croix du Nord* (1er août) : « Aussi avons-nous la conviction qu'il faudra beaucoup d'efforts aux survivants du radicalisme et à toutes leurs « lanternes » pour décider M. Briand à marcher de l'avant dans la guerre à la religion sur le terrain scolaire qu'il a indiqué dans sa déclaration ».

Plus tard (19 janvier 1910), M. Massabuau, de l'*Action libérale,* ne fera même pas difficulté de reconnaître à la tribune que, non content d'avoir voté pour M. Briand à son avènement à la présidence du Conseil, il avait formé le projet, avec un groupe de ses amis, de conclure un accord avec lui. Ce fut dans un discours sur le débat scolaire où il provoqua un regrettable incident à propos de l'éviction de M. Janne par le propriétaire de la *Croix,* et pour justifier les déclarations que lui-même avait faites à ce rédacteur [87]. « Décidément, disait l'*Autorité,* le 20 janvier, nous étions bien renseignés ! Oui, nous étions bien renseignés lorsque, les 31 octobre et 6 novembre, nous signalions avec indignation l'attitude singulière d'une vingtaine de députés libéraux. Nous étions bien renseignés lorsque nous parlions du manifeste qu'ils rédigeaient dans l'ombre et qu'ils s'apprêtaient à publier comme gage du traité occulte signé avec M. Briand. Nous étions bien renseignés lorsque nous dénoncions leurs louches intrigues. M. Massabuau s'est fait hier l'écho de leur peine. Eh bien ! qu'ils sèchent leurs larmes, qu'ils aillent à M. Briand, qu'ils se vautrent à ses pieds ; l'opposition ne saurait les regretter ».

On voit, par ces quelques traits, que si nombre de catholiques ne demandaient qu'à être endormis, les endormeurs ne manquaient pas.

(87) Le parti libéral rendait M. Rocafort responsable de la disgrâce de M. Janne. M. Massabuau eut le courage de porter à la tribune ces récriminations sans fondement, sous prétexte de dénoncer les intrigues combistes contre M. Briand et il tint un langage qui, comme l'observa M. Jaurès, pouvait faire passer M. Rocafort pour un instrument aux mains de cette coalition.

VIII

La nouvelle Chambre issue des élections ouvrit ses portes le 1er juin 1910. Dès ce début, on vit ce qu'il y avait à attendre du libéralisme pour la défense catholique sur le terrain politique. Ce fut une débandade et une débâcle. Près de quatre ans plus tard, à l'approche des élections suivantes, le rédacteur en chef de la *Croix,* présentant le programme de l'*Action libérale,* écrivait : « Le programme électoral des catholiques n'est autre que celui qui a dicté à leurs représentants tous leurs actes au sein du Parlement », et il terminait leur apologie en disant : « Tels sont ces catholiques, non seulement devant le corps électoral, non seulement à la Chambre, mais encore pendant toute leur vie » ([88]). M. Bouvattier ne jouait pourtant pas le pince-sans-rire. Nul doute que leur vie ne fût des plus honorables. Ingrats seraient les catholiques qui ne rendraient pas hommage aux efforts courageux et méritoires, au talent déployé par plusieurs d'entre eux à la tribune, quoique les actes n'aient pas toujours suivi les déclarations; mais justement, quant à leurs actes, c'est aux faits de répondre.

Une longue interpellation sur la politique générale se termina le 28 juin par un ordre du jour renfermant l'approbation de toute l'œuvre du bloc depuis dix ans. L'occasion s'imposait donc aux catholiques de protester contre elle. M. Briand avait dit en substance : « Pour être de ma majorité, il faut un *critérium,* l'anticléricalisme; vous serez anticléricaux ou vous ne serez pas avec moi ». A quoi M. Massabuau, de l'*Action libérale,* avait, pour son compte du moins, fait cette réponse : « Vous ne voulez pas de nous, vous avez votre critérium, mais peu nous importe ce critérium. Comme Hernani, après le passage du roi, je dirai : de ta suite, j'en suis. J'en suis malgré vous, malgré votre critérium, Monsieur le Président du Conseil » ([89]). Toutefois, ce n'était là qu'une profession de foi individuelle, l'attention doit se porter sur le scrutin.

L'ordre du jour accepté par M. Briand portait : « La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, approuvant la déclaration du gouvernement et confiante en lui pour continuer l'*œuvre des trois précédentes législatures, pour pratiquer* une *politique d'action laïque,* pour faire voter rapidement l'impôt sur le revenu, pour poursuivre, *avec une majorité composée exclusivement de républicains décidés à faire aboutir ces réformes,* l'œuvre du progrès démocratique et social, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ». Or, voici, d'après le compte rendu de l'*Officiel* du 29 juin et d'après les listes des groupes parlementaires parues à l'*Officiel* du 6 juillet, comment se sont répartis les votes des membres qu'on aurait pu croire « de l'opposition ». MM. Piou et de Mun, il faut d'abord leur rendre cette justice, votent

(88) La *Croix,* 19 novembre 1913. — (89) *Journal officiel,* 28 juin 1910, p. 2288, col. 3.

contre la première partie, qui approuve la déclaration du gouvernement et lui marque sa confiance ; et ils s'efforcent de rallier leurs amis à cette opposition. Mais, dès ce premier pas, l'*Action libérale* donne le spectacle d'un groupe catholique où ne règne aucune discipline, aucun accord, même sur la question vitale. 13 de ses membres votent cette approbation et cette confiance plutôt que de consentir à être exclus de la majorité de M. Briand et du parti républicain qu'il a défini. Parmi eux, des catholiques aussi éminents que MM. Henry Cochin, de Ludre, Plichon, etc. 14 votent contre et 6 sont... absents par congé, tels MM. Lerolle père, Amédée Reille. Les progressistes, qui devaient, assurait-on, lutter énergiquement, eux aussi, pour les libertés religieuses, votent tous pour le gouvernement, à l'exception de 5 qui s'abstiennent. Entre autres, ont voté *pour* des hommes aussi connus pour la sincérité de leurs convictions religieuses et qui avaient appartenu à l'*Action libérale :* MM. de Grandmaison, Lefas, Lefebvre du Prey, Vandame, etc. A droite, 15 membres votent *contre ;* MM. Denys Cochin et Fernand Bougère votent *pour,* 2 autres s'abstiennent. Parmi la gauche, l'abbé Lemire a voté *pour!*

Il y a bien plus. Aucun membre de l'*Action libérale,* il est vrai, pas plus que des droites, n'a voté la seconde partie de l'ordre du jour qui affirme spécialement la volonté de continuer l'œuvre des trois précédentes législatures et leur action laïque, car le scandale eût été trop fort; mais, sur l'ensemble de l'ordre du jour, qui a joint l'expression de cette volonté à la confiance accordée, il se trouve 8 membres de l'*Action libérale* qui votent *pour,* 11 autres n'ont pas le courage de voter contre et se réfugient dans l'abstention ; la minorité du groupe, 14 membres seulement repoussent l'ordre du jour par leur vote. Les progressistes ont voté pour en masse, 7 seulement se sont abstenus, aucun n'a voté contre. A droite, 14 membres ont voté contre et 5 se sont abstenus. En définitive, les libéraux catholiques offraient par ce vote la répétition de celui qui accueillit en 1894 les fameuses déclarations de l'*Esprit nouveau,* avec cette aggravation singulière que ce n'était plus quinze années d'expériences toujours plus cruelles, mais 30, dont ils tenaient la leçon pour non avenue.

Où sont les 290 députés qui devaient combattre pour la liberté de l'enseignement? Qu'ont fait en particulier les nouveaux? Sur 205, 140 ont voté pour, 44 ont repoussé l'ordre du jour, 16 se sont abstenus et 5 étaient absents par congé. *Toutes les recrues des groupes d'opposition* — une cinquantaine environ — ont voté pour le gouvernement, à l'exception de 3 qui ont voté contre et 5 qui se sont abstenus ([90]). Il n'y a déjà plus d'illusion à se faire sur ce que sera la défense religieuse dans la nouvelle Chambre, cette première et grave défaillance en présage d'autres. Et voilà ce qu'on a récolté en se contentant de vagues promesses électorales.

(90) *B. de la S.*, 6 juillet 1910.

Ceux mêmes qui avaient repoussé l'ordre du jour pensaient qu'il ne fallait pas refuser toute confiance à M. Briand. M. de Mun écrivait le 3 juillet dans le *Gaulois* un article où, commentant les récents débats, et tout en jugeant la politique anticléricale avec la fermeté que lui avait toujours inspirée son sens catholique, il disait :

... Il (M. Briand) a, je le crois bien, en dépit des « conquêtes laïques » et de « l'éducation nationale », une politique à lui, qui n'est pas, quoi qu'en dise l'ordre du jour, celle des « trois dernières législatures », et qu'il a apprise au contact du pays, lassé de la tyrannie « combiste ». Quand il parle de justice pour tous, même de liberté, je crois qu'il voudrait sincèrement, et qu'il en a vraiment assez de ces républicains qui gouvernent, comme dit M. Millerand, pour leur parti, sans souci du pays, « en favorisant la moitié pour en tyranniser l'autre ». C'est une question de méthode, dit-on, et non de programme. J'entends bien et j'ai marqué, je pense, par mon vote, que je ne me tiens pas pour satisfait avec la méthode. Tout de même, c'est quelque chose, et si vraiment la méthode changeait, si, une bonne fois, le système jacobin, qui fait de nous des demi-citoyens, disparaissait du pays, peut-être bien qu'au souffle, d'abord léger, bientôt enflé par sa propre force, de la justice et de la liberté, le programme finirait par tomber en poudre.

Comme le fit remarquer une note de la *Correspondance de Rome*, cette sorte d'hommage rendu au président du Conseil par un des « chefs libéraux » avait pour effet, en dépit du reste, d'affaiblir la portée de son propre vote, car alors pourquoi avoir repoussé cette « méthode »? d'apporter quelque justification à ceux qui avaient voté l'ordre du jour, et, en définitive, d'endormir les catholiques en les inclinant à croire à la sincérité du président du Conseil. Cette note émut M. de Mun et ses amis. L'épithète de « chef libéral » surtout lui parut inacceptable. Il eut aussi affaire, en cette circonstance, avec l'*Univers*, désormais entré sincèrement dans la voie tracée par le Saint-Siège. M. F. Veuillot, tout en rendant avec effusion à l'éminent défenseur de la cause catholique la justice à laquelle ses grands services lui donnaient droit, n'eut pas de peine à justifier l'avis de la *Correspondance de Rome* et donna d'excellentes observations sur « l'équivoque libérale » (22, 24 et 28 juillet). Il constatait que M. de Mun ne l'avait pas toujours suffisamment évitée. Celui-ci répliqua dans le *Gaulois* (2 août) sur un ton dégagé à l'égard de la *Correspondance de Rome*. Pendant quarante-cinq ans, il avait combattu le libéralisme catholique, et l'on faisait de lui un catholique libéral, de ceux qui « dépersonnalisent dans le libéralisme l'opposition catholique ». A l'*Univers*, qui regrettait de l'avoir vu accepter l'étiquette libérale, il répliquait n'avoir jamais signé ses programmes électoraux et ses professions de foi que *candidat catholique*. M. de Mun repoussant l'étiquette de libéral, c'était pour M. Piou de quoi se voiler la face. Mais F. Veuillot répondait en maintenant ce qu'il avait dit : « C'est que M. de Mun, comme tous les autres députés catholiques, a été qualifié de libéral, au moment des élections surtout, par les groupes auxquels il appartient, *par les organes auxquels il collabore*. Et tout en reconnaissant le sens purement politique attaché à ce mot par ces organes et par

ces groupes, j'ai constaté que le terme de libéral entretenait une équivoque et ne répondait plus à aucun intérêt parlementaire ou électoral. Cette constatation, je la maintiens avec d'autant plus d'énergie qu'elle me paraît singulièrement confirmée par tout cet incident ». Et la *Chronique de la presse*, en le relatant, demandait avec raison si M. de Mun n'eût pas plus opportunément réclamé auprès de ses amis qui, de longue date, lui avaient toujours appliqué cette qualification dans leurs statistiques, et même dans les plus récentes [91].

Sur le fond de la question, M. de Mun oubliait la distinction si connue entre le libéralisme catholique considéré comme doctrine, que personne ne pouvait lui faire l'injure de lui attribuer, et l'esprit libéral, le libéralisme pratique, l'esprit de ménagements, de conciliation et de compromis poussé au delà des limites de la prudence catholique et de la sagesse politique. Et, en réalité, qu'avait fait autre chose, depuis vingt ans et plus, cette politique de ralliement dont il avait été l'un des chefs les plus éminents? Qu'avait fait, depuis sa naissance, l'*Action libérale*, dont il était une illustration, que de « dépersonnaliser » dans le libéralisme l'opposition catholique ?

A la rentrée des Chambres, les occasions se retrouvent presque aussitôt, et coup sur coup, pour l'opposition catholique de montrer ce qu'elle est et ce qu'elle veut. Les troubles considérables causés par les grèves des chemins de fer amènent une série d'interpellations qui se terminent par un vote triomphal en l'honneur du président du Conseil (30 octobre 1910). Il a fermement annoncé sa résolution de sauver l'ordre matériel, même en recourant à des procédés extralégaux. La coalition des socialistes et combistes, qui avait voulu à tout prix le renverser, n'a pas osé voter contre la partie de l'ordre du jour qui répudiait le sabotage, la grève générale et l'antimilitarisme. Mais M. Briand a singulièrement élargi la discussion. Il a repris la vieille formule chère à tous les ministères d'oppression, il a une fois de plus repoussé le concours et les voix de l'opposition tout entière et proclamé qu'il entendait gouverner avec une majorité exclusivement républicaine. Le vote qu'il réclame ne concerne pas seulement la répression des désordres sociaux, c'est une confiance qui remette en ses mains les intérêts du pays et la sauvegarde de l'œuvre républicaine. Cette partie de l'ordre du jour portait : « La Chambre... confiant dans le gouvernement pour sauvegarder, dans l'ordre et dans la loi, les intérêts légitimes des employés et ouvriers des chemins de fer, *les libertés de la République et les intérêts vitaux du pays* ». Si l'on peut s'expliquer à la rigueur que les députés catholiques se soient abstenus dans ces circonstances de voter contre M. Briand, à cause du sujet du débat, encore que cet ordre du jour fût un défi pour eux, il n'en est pas de même de leur adhésion. Sur 33 membres de l'Action libérale, 25 prononcent par leur vote que les intérêts

(91) Le *Bulletin de l'A. L. P.* lui-même, dans son tableau des élections du 24 avril 1910, a désigné M. de Mun en ces termes (numéro du 1er mai 1910, p. 145; col. 1) : « Morlaix (2e circ.). Inscrits, 20.417; votants, 15.519. Comte de Mun, député sortant, *L. I. B.*, élu, 10.852 ».

vitaux du pays et la défense des libertés de la République sont entre bonnes mains; 4 seulement s'abstiennent, 5 autres sont absents par congé ([92]). Sur 77 progressistes, 72 ont voté pour le ministère, 4 étaient absents par congé. A droite, MM. Jules Delahaye, de Lavrignais et de Baudry d'Asson repoussent l'ordre du jour; MM. Denys Cochin, Fernand Bougère et Cibiel le votent; les autres s'abstiennent. Dans la *Croix,* le rédacteur en chef intitule son article sur cette journée : *Le triomphe de l'ordre.* « La personne de M. Briand, dit-il, importe peu dans l'espèce... La journée du 30 octobre a été bonne pour le pays... ».

L'agitation parlementaire a été si violente que M. Briand, malgré son succès, remet au président de la République la démission du Cabinet (2 novembre). Il est chargé lui-même de le reconstituer, et deux jours après, il reparaît à la tête d'un ministère remanié dans lequel le prôneur de la détente et de l'apaisement s'est associé, entre autres, M. Maurice Faure, un des coryphées de l'anticléricalisme, et le grand maître de la franc-maçonnerie, l'homme des « fiches », M. Lafferre, qu'on installe, comme ministre du Travail, dans le palais de l'archevêché. L'outrage aux catholiques était sanglant. L'opposition avait-elle mérité de s'entendre adresser par M. Jaurès, dans la séance du 8 novembre, cette cinglante apostrophe : « A l'exception de quelques catholiques intransigeants, vous voterez pour le Cabinet, et malgré vos airs dégoûtés, la présence de M. Lafferre n'est pas pour vous rebuter. Quoi donc ! Est-ce que M. Lafferre revient de plus loin que M. Briand ?... ». Le fait est que voici le procès-verbal communiqué à la presse par le groupe parlementaire de l'*Action libérale,* avant les interpellations : « Le groupe de l'*Action libérale* s'est réuni ce matin à 11 heures, au palais Bourbon. Aucune décision importante n'a été prise. Les membres du groupe ont échangé leur manière de voir sur la présence de M. Lafferre dans le Cabinet. D'aucuns restent irréductibles et ne veulent pas lui accorder leur confiance, tandis que les autres, ne l'estimant que comme un personnage secondaire, attendent pour se prononcer la déclaration ministérielle ».

Au vrai, celle-ci n'apporta rien de plus ni de moins que ce qu'on avait déjà accepté. Le gouvernement se déclarait « fermement attaché aux idées de laïcité, de justice et de liberté avec lesquelles s'identifie l'idée républicaine et qui ont si puissamment contribué à l'avènement et à l'instauration définitive de la République dans ce pays ». Il était résolu à s'appuyer exclusivement

(92) M. Guy de Cassagnac écrivait dans l'*Autorité* : « M. de Mun a été porté, au scrutin du dimanche 30 octobre, comme ayant été *absent par congé;* nos yeux, qui ont cru le voir ce jour-là à la séance, nous ont-ils trompé ? Oui ou non, M. de Mun était-il absent ou présent à cette heure décisive où le devoir de chacun était de se prononcer sur le ministère Briand ? M. Jacques Piou s'était fait également porter comme *absent par congé,* mais avait cru qu'il serait préférable, dans ces conditions, de rester chez lui et de ne pas se montrer dans l'hémicycle. Ainsi donc, voici des catholiques éminents et indiscutables qui, étroitement pris entre leur conscience de croyants et leur goût pour le ralliement, se trouvent dans l'obligation de se faire mettre en congé, parce qu'ils n'ont ni assez de courage pour voter contre le ministère, ni assez de lâcheté pour s'abstenir, ni assez de cynisme pour l'appuyer. »

sur la majorité républicaine. « La majorité à laquelle il fait appel se caractérise de la façon la plus nette. Elle se compose des hommes auxquels sont dues ou qui acceptent les conquêtes laïques de la République et qui sont décidés à les défendre contre tout retour offensif de la réaction, à les consolider, à les développer. On vit maints ralliés exprimer leur confiance en M. Lafferre : comte de Gontaut-Biron, marquis de Moustier, comte d'Aramon, comte d'Argenson, d'Elissagaray, baron des Lyons, etc..., mais c'étaient des progressistes. Trois membres de l'*Action libérale* firent comme eux. Du moins le reste du groupe, comme tous les conservateurs, répondit cette fois par un vote d'opposition. L'abbé Garnier écrit dans le *Peuple du dimanche* (13 novembre) : « On voit combien M. Briand avait besoin d'un ministère nouveau et quels immenses services il veut rendre à notre pays. Après ce qu'il a fait et ce qu'il a souffert, surtout ces derniers temps, on peut au moins lui faire l'honneur de croire à ses bonnes intentions. D'ailleurs, s'il faisait autre chose que le travail pour lequel il a formé son ministère, ce serait une colossale banqueroute. Voyez d'ailleurs comme il a préparé tout ce mouvement depuis deux ans. Il l'a expliqué au pays par son discours de Périgueux, et à sa circonscription par celui de Saint-Chamond; ensuite, il a gagné son ministère et le Parlement par ses discours à la Chambre, etc... ».

Pendant quelques mois, les ardeurs belliqueuses du début se sont apaisées; on est tout au budget et à la proportionnelle. Mais bientôt la coalition des partis extrêmes contre M. Briand est revenue à l'assaut. Sentant sa majorité de plus en plus incertaine, il se retire sans attendre d'être renversé (fin de février 1911) et fait place à un cabinet Monis. Les dernières interpellations avant sa retraite font voir une fois de plus l'état de cette arche sainte qu'est l'*Action libérale,* palladium de nos résistances, qui devait enfermer dans ses flancs et faire surnager au-dessus du flot montant de l'anticléricalisme tous les animaux de la création, je veux dire toutes les espèees de gens épris de la vraie liberté. A vrai dire, le patriarche qui l'a construite n'avait guère réussi à y faire entrer qu'une seule espèce, par échantillons d'ailleurs nombreux, la plus sincère, et aussi la plus naïve. Les autres s'étaient flattés de nager plus à l'aise sans se laisser enfermer. Mais tandis que l'eau ne cesse de monter au lieu de décroître, l'arche — si l'on parle du groupe parlementaire — s'est de plus en plus vidée de ses hôtes. On a déjà compté ses avaries multipliées. Nouvelle dislocation de ses joints dans ces derniers débats. On votait sur un ordre du jour qui affirmait la confiance de la Chambre en M. Briand pour continuer la politique anticléricale qui est tout le ressort du régime. Un adversaire du Cabinet lui ayant jeté cette apostrophe : « Vous aurez les voix de l'*Action libérale* », M. Piou se lève et proteste en ces termes : « L'*Action libérale* ne vote pas pour M. Briand; cela s'est présenté une seule fois et pour trois voix seulement ». Hélas! Séance tenante, nouveau craquement dans l'arche : les uns votent pour M. Briand, ils sont neuf; une demi-

douzaine votent contre; d'autres s'abstiennent simplement, tandis qu'une quatrième escouade se donne de l'air, celle des absents par congé.

C'était pourtant l'heure où M. Piou se multipliait pour faire entendre, qui le croirait? les appels les plus résolus à l'intransigeance, au point que, si le lecteur n'était prévenu que c'est lui qui parle, il croirait entendre la critique cinglante du ralliement. La *Croix* du 17 décembre 1910 reproduit le discours qu'il vient de prononcer à la réunion annuelle de la *Presse régionale,* cet essai de trust des journaux catholiques tenté en faveur d'une politique religieuse, constitutionnelle et libérale. Le président de l'*Action libérale* s'écrie :

... L'heure est venue de parler net, d'agir net.

Qui peut se persuader encore, devant la persistance et l'audace des agresseurs, que par des concessions, des transactions, on se prépare une situation moins dure? Le moindre mal! nous en mourons. Le moindre mal peut être le pire des maux (*Applaudissements*).

Le pire des maux, c'est l'effacement, l'abdication, la complaisance pour les méchants! Il y a quelque chose de pire que le reniement déclaré, c'est l'abandon souriant de ses principes, c'est le lent glissement avec des airs de fidélité. « Je crains plus le poison que la hache », disait Windthorst; et moi aussi je crains l'empoisonnement pour les catholiques. Je crains qu'ils ne se persuadent qu'en cédant aujourd'hui sur un point, demain sur un autre, ils désarmeront leurs adversaires et trouveront grâce. Qu'ils se feraient de grandes illusions! Quand ils auront livré doucement ce qui fait leur force, leur sève, leur vie, ils seront les prisonniers du pouvoir, prisonniers honteux d'eux-mêmes; car en sacrifiant leur liberté, ils n'auront pas gardé la dignité qui honore la défaite et prépare la revanche. Oserai-je prononcer un mot, que beaucoup d'entre vous trouveront d'une singulière audace : Soyez intransigeants; à cette heure, votre intransigeance est votre sauvegarde.

Compter sur des concessions sérieuses est folie! Vous jouer, vous énerver, voilà tout ce qu'on veut pour vous! Devant une pareille situation, plus dangereuse que l'hostilité déclarée, il faut parler ferme et dire sans détour à vos adversaires : « Ne comptez pas sur nous pour être ni des complices ni des dupes » (*Applaudissements*).

Continuez donc à éclairer le pays comme vous le faites tous les jours. Dites-lui les choses telles qu'elles sont, dites-lui qu'il n'a rien à espérer que de son courage et de sa ténacité. Et puis, aussi, maintenez la discipline dans votre parti; je me trompe, maintenez la discipline dans nos rangs, car nous ne sommes pas un parti. Ne laissez pas d'espoir à ceux qui vous abandonnent ou qui vous trahissent. Le Christ a dit : « Il ne faut pas rompre le roseau à demi brisé, mettre le pied sur la mèche qui fume encore... ». Et nous devons, dans nos combats, nous inspirer de sa parole. Soyez pleins d'indulgence pour les personnes, pleins de compassion pour les faiblesses; oublions même les injustices et les injures. Mais quand des soldats jettent leurs armes, quand ils abandonnent les rangs au plus fort de l'action, soyez inflexibles. Ne leur dites pas : Vous aurez encore notre concours; vous n'aurez plus notre estime. Ni concours ni estime; à cette condition, nous conserverons au milieu des angoisses que nous traversons la phalange résolue, inébranlable, dont nous avons besoin pour tenir tête à l'ennemi. La victoire ne dépend pas de nous. Ce qui dépend de nous, c'est de conserver sans tache notre drapeau.

Si nous sommes une minorité, soyons une minorité qui honore sa cause et jusqu'à sa défaite arbore son drapeau. Nous n'en imposerons que par notre cohésion, notre inflexible ténacité, par la confiance que nous inspirerons à nos amis, le respect que nous inspirerons à nos adversaires.

Je passe pour modéré, eh bien! laissez-moi vous dire que j'ai trop vécu dans la vie publique pour n'être pas pleinement éclairé, pour croire à l'efficacité des demi-mesures. On ne gagne rien par le silence, par les capitulations plus ou moins déguisées, par les habiletés dans lesquelles on finit toujours par s'embourber.

Nous ne serons quelque chose qu'en restant intégralement tout ce que nous devons être. Revendiquons nos droits sans violence, sans passion, mais avec une fermeté que rien ne désarme et une clairvoyance que rien ne trouble.

On s'est toujours imaginé qu'on aurait raison des catholiques avec de bonnes paroles, de vagues promesses, quelques sourires aimables. Non, mille fois non.

La paix, nous la souhaitons de toutes nos forces, mais la paix avec l'honneur.

Lorsque vous aurez montré que vous ne capitulez pas lâchement, et convaincu tous ceux qui lisent de la nécessité d'une résistance obstinée, vous aurez utilement servi notre cause. On ne craint que les forts, on ne compte qu'avec ceux qui résistent.

Quand les puissants trouvent en face d'eux des hommes résolus, ils sont plus prêts aux concessions que lorsqu'ils ont affaire à des timides ou à des courtisans.

L'Eglise a plus gagné à l'attitude du Saint-Père au lendemain de la Séparation qu'à toutes les concessions pécuniaires dont on prétendait payer son abdication. Jamais l'Eglise n'a paru plus puissante que le jour où elle a tout sacrifié pour garder l'intégrité de sa constitution et la plénitude de son institution...

Je bois à la presse catholique, à ses fiers écrivains dont le cœur vaut le talent, qui sur les terrains les plus difficiles ne reculent jamais, n'abandonnent jamais leur poste de combat. Je bois à ces inflexibles, à ces inlassables, qui ne capituleront ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais ! (*Longues salves d'applaudissements*).

Les « Inflexibles » de la *Presse régionale* ont dû baisser modestement la tête, en savourant ce juste éloge de leur inébranlable fermeté. Un journal de Besançon, l'*Éclair comtois*, donne le compte rendu « sténographié » du discours prononcé par M. Piou, le 11 décembre (huit jours avant le précédent), au punch d'honneur qui lui fut offert en cette ville :

... Vous dites : « Ah ! ce radical-ci est moins mauvais que celui-là ». A la Chambre, ils sont tous aussi mauvais les uns que les autres. Laissez tous ces gens-là de côté. Soyez battus, mais soyez-le sur un homme à vous, qui représente bien vos idées ! Soyez la phalange qui ne capitule pas ! Ce sera un des nôtres, dites-vous, ou ce ne sera pas !... (*Bravo ! Bravo !*).

Et j'ajoute : Si celui que vous aurez choisi vous trahit, s'il manque aux engagements qu'il a pris, exécutez-le sans pitié !... C'est comme cela qu'on donne du courage aux autres. Quand ceux-ci sauront qu'ils ont derrière eux un peuple qui les juge, ils n'auront pas envie de vous trahir pour dîner chez un ministre.

Telle est, mes chers amis, la ligne de conduite que vous devez suivre. Ce n'est pas que je veuille que vous ne contractiez pas d'alliances. Au contraire, pourvu que ce soient des alliances vraies, sincères et propres. Il faut savoir s'entendre, mais il ne faut pas s'entendre en faisant des concessions sur des questions de liberté. Il faut comprendre qu'à l'heure actuelle il ne peut y avoir aucune concession, quand il s'agit de défendre sa conscience. C'est elle la grande attaquée, aujourd'hui, c'est à vous d'en être les champions. Il faut, sur ce point, être des intransigeants !... Ce mot vous étonnera dans la bouche d'un vieux libéral, mais il n'est pas trop fort...

Il est sans doute loisible d'estimer qu'il y a quelque chose d'immoral, au sens élevé du mot, de propre à pervertir l'opinion catholique, dans cette prétention des libéraux à représenter, à pratiquer l'intransigeance dans les principes et la conduite. Mais, à Besançon, M. Piou s'est montré plus explicite qu'à Paris sur le programme de défense catholique qu'il s'agit de soutenir avec une indomptable énergie et sur les conditions dans lesquelles on l'y déploiera. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de son discours. On y

lit d'abord, au point de vue démocratique, ces lignes faites pour donner à croire que l'orateur a lu distraitement la lettre sur le *Sillon :* « Nous sommes, nous, le parti des ruraux, des humbles! *La religion dont nous nous réclamons ne veut connaître d'autre égalité ou inégalité parmi les hommes que celle du sacrifice ou de la vertu.* Et ce sont ces principes que nous avons essayé de mettre en pratique »! M. Piou poursuivait, reprenant des clichés inusables :

> *Ni privilèges, ni faveurs! Nous voulons que ceux qui ne pensent pas comme nous puissent exprimer leur pensée; nous voulons essayer de les convaincre, on ne nous forcera jamais à les opprimer (Applaudissements répétés).*
>
> *Nous voulons le droit commun. Il nous suffit.* Est-ce que, par hasard, la Vérité est entrée dans le monde avec le patronage et les faveurs des puissants?... Elle s'est dressée contre eux quand ils ont commis des abus. Au temps des martyrs, le pouvoir public appartenait à César. Ce ne sont pas les chrétiens qui l'ont tracassé. Il les a frappés! Il les a refoulés dans les catacombes comme des bêtes féroces. Les chrétiens surent souffrir! Ils avaient en face d'eux des maîtres impérieux et durs : c'étaient des Césars cruels qui les faisaient massacrer. Et cependant, quand ils allaient à la mort, ils disaient : « César, ceux qui vont mourir te saluent »!
>
> Ils ne s'insurgeaient pas contre l'autorité légale, quelque hostile qu'elle leur fût. Ils la respectaient.
>
> Saint Paul disait : « Respect à César! Je suis citoyen romain et j'en remplis les devoirs ». Et cela vous explique pourquoi nous éliminons toutes les querelles de parti et que nous disons comme disaient les premiers chrétiens et comme disaient les apôtres : « Respect au pouvoir établi et guerre à la violence, à l'oppression et à l'injustice », ces deux choses-là ne sont nullement inconciliables...

C'était de quoi rassurer les pacifiques sur les conséquences de l'opposition formidable que le président de l'*Action libérale* était en train de soulever. Ce serait bien la même que depuis vingt ans entretenaient les ralliés : opposition irréductible, mais héroïquement fidèle à la défense du terrain constitutionnel et des principes libéraux. Qui se souvenait des directions de Pie X?

Revenons aux faits. Le 23 mai 1911, Chambre et Sénat édictant des crédits pour les obsèques civiles du démagogue sectaire Maurice Berteaux, ministre de la Guerre. L'élite du ralliement : baron Mackau, marquis de Chambrun, vicomte de Chappedelaine, comte de Boury, comte de Ludre, etc., votent les crédits pour cette apothéose, vrai scandale, auquel contribuent, hélas! par leur présence 54 députés catholiques. « Ne mettez pas le pied dans le camp adverse », a dit Pie X.

La catastrophe du vaisseau *Liberté* a jeté le deuil dans toute la France. Des obsèques nationales sont décernées aux victimes, au commencement d'octobre 1911; les membres du gouvernement y viennent prendre part avec apparat. La « fortune », les « cruautés du sort », la « fatalité », le « destin », ce sont les seules puissances dont ils reconnaissent l'action dans le monde, à propos de cet épouvantable sinistre survenant après tant d'autres désastres maritimes. Une presse catholique digne de ce nom eût senti le besoin et le devoir de faire entendre au pays, sinon au gouvernement, la grande leçon qui s'en dégageait pour quiconque croit que tout le monde n'est pas livré au hasard,

que les crimes des individus ou des sociétés ont parfois leur répercussion dans les événements et que les calamités peuvent être un châtiment de Dieu. Au lieu de rêver béatement de je ne sais quel baiser Lamourette échangé sur un monceau de cadavres, elle eût fait appel au sentiment religieux que ce deuil immense devait naturellement réveiller, elle eût provoqué un examen de conscience national et redit courageusement avec le premier chef de l'Église : *Humiliamini sub potenti manu Dei*. Mais il suffit que le président de la République, M. Fallières, ait prononcé le mot d'*idéal* dans son discours et que, tout en s'abstenant scandaleusement de participer à la cérémonie religieuse, les ministres n'aient pas refusé à l'Église de mêler ses prières au deuil de la Patrie, pour bâtir de nouveaux rêves chimériques d'apaisement, pour chanter la capitulation de la franc-maçonnerie et donner, dans un langage amphigourique, l'illusion d'une réconciliation nationale. Réconciliation entre qui? Était-ce entre la France et Dieu? C'était du moins une « trêve ». Une trêve à quoi? Une trêve « bénie de Dieu ». Ah! quel bonheur! Mais en quoi apparaît-elle, cette bénédiction (93)?

Le 28 mai 1912, la Chambre a voté des crédits pour les obsèques civiles de M. Brisson, grand pontife des Loges et l'un des persécuteurs les plus acharnés de la religion. Il se rencontre jusqu'à 25 députés catholiques, presque tous catholiques des plus notoires, pour s'y associer. Ce sont des hommes comme le baron de Mackau, MM. Plichon, Dansette, Vandame, Cochin, de Chappedelaine, de Grandmaison, Lefebvre du Prey, Delachenal, Dubarle, le baron Reille, etc..., sans excepter l'abbé Lemire.

Quelques semaines après, la France officielle célèbre le deuxième centenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. En vain, une partie de la Chambre, s'associant à l'éloquente protestation de M. Barrès, avait essayé de résister. Il y a quelque chose de plus triste que l'échec de cette opposition, ce sont les défections qui l'accompagnent. M. Aynard et plusieurs autres, qui,

(93) C'est le rédacteur en chef du journal religieux par excellence, la *Croix*, qui écrit (5 octobre) : « C'est dans les rudes épreuves de la vie, a dit M. Fallières, que se retrempe le caractère des hommes sans peur, et de la cendre des morts est sortie plus d'une fois, l'histoire nous l'apprend, une riche moisson de héros ». C'est vrai, mais, dès hier, la mort des marins de la *Liberté* a été féconde; elle a réuni tous les Français, « soldats et citoyens, prêtres et laïques, magistrats et peuple », dans le deuil national et dans la même confiance en les destinées de la France. Peut-être l'heure n'a-t-elle été qu'une heure de trêve, mais heure de trêve bénie de Dieu. La maçonnerie en a compris la portée, puisqu'elle l'avait empêchée de sonner en l'honneur des victimes de l'*Iéna* et qu'elle a tout tenté pour la refuser à l'hommage dû aux victimes de la *Liberté*. Elle a sonné malgré elle, et le chef de l'État a eu raison de dire des marins martyrs : « La terrible tourmente, en passant sur leurs têtes, a laissé debout et leur sang-froid traditionnel et leur foi *dans l'idéal* qui les guide et les soutient aux heures solennelles de leur carrière ». Sans doute, M. Fallières a omis de définir l'idéal des marins français. *Mais en était-il donc besoin ?* La définition était dans tous les cœurs. Si M. Fallières l'a retenue sur ses lèvres, d'où elle était près de sortir malgré lui, elle n'en était pas moins dans sa conscience, comme elle était dans celle de l'assistance; l'idéal des marins de France a été méconnu, lorsqu'on a privé leurs bâtiments des aumôniers de la flotte; leur idéal qui « les guide et les soutient », c'est l'idéal catholique, l'idéal des récompenses éternelles dans une autre vie à qui fait son devoir sur la terre; leur idéal est résumé dans leur devise : *Dieu et Patrie*.

comme lui, s'avouent catholiques, quelles que soient leurs attaches politiques, font bloc par leur vote avec les panégyristes d'un des hommes les plus néfastes à la religion et à la France. Mais ce qui ne peut pas davantage trouver grâce, c'est l'abstention de ceux à qui leurs convictions religieuses plus affermies interdisaient de désarmer, comme le marquis de Chambrun, MM. d'Argenson, de Grandmaison, Lefas, de Montjou, Desjardins, Lannes de Montebello, le marquis de Moustier; l'abbé Lemire était encore à leur tête. M. Plichon ne prit pas part au vote comme retenu à la Commission des douanes, MM. de Gailhard-Bancel et Néron comme absents par congé.

Quels glissements! La fin de l'année 1912 et le commencement de 1913 allaient en marquer d'autres. Une longue interpellation sur la crise des instituteurs qui se sont mis presque en révolte pour obtenir le droit de se syndiquer se dénoue, le 13 décembre, par un ordre du jour de la Chambre approuvant les déclarations du gouvernement « et *confiante en lui pour faire aboutir dans le plus bref délai les projets relatifs à la défense de l'école laïque* ». Ces projets sont détestables. M. Paul Beauregard, membre de l'Institut, député progressiste de la Seine, n'a pas craint de les qualifier ainsi, du haut de la tribune, et devant M. Poincaré lui-même : « Depuis quatorze ans que je siège dans cette assemblée, j'ai vu bien des projets iniques, mais j'avoue n'en avoir pas encore rencontré qui soient *plus sectaires, plus tyranniques, plus abominables* ». Et M. Paul Beauregard a même ajouté : « Eh bien! nous ne voterons pas cet ordre du jour; nous voulons soutenir le gouvernement, mais pas au prix de nos convictions les plus intimes ». Mais c'est encore un exemple de cette opposition qui se satisfait de démonstrations verbales et qui croit avoir agi quand elle a bien parlé.

A l'heure du vote, plutôt que de lâcher le gouvernement de la République, on refoule ses convictions les plus intimes. Sur l'ensemble des élus qui sont demeurés inscrits au groupe de l'*Action libérale*, un seul, M. Grousseau, se prononce contre; 5 appartenant tous à la députation catholique du Nord, votent pour; 25 ont cherché un refuge dans l'abstention, et parmi eux M. Piou, M. de Mun, M. Jean Lerolle, ancien président général de la *Jeunesse catholique*, qui vient de recueillir le mandat législatif de son père. Ils ne se sont pas senti le devoir de voter contre cet ordre du jour criminel. Au total, on compte plus de 30 députés, catholiques constitutionnels, qui ont donné leur voix au gouvernement, quoique, à cette heure encore, certaine presse libérale cherche à maintenir cette vieille et funeste équivoque que ce parti représente le parti de Dieu. Le parti de Dieu invite le gouvernement à protéger l'école laïque contre les attaques des pères de famille et de l'épiscopat, ou n'ose se prononcer contre lui !

En janvier 1913 a eu lieu l'élection du président de la République. M. Raymond Poincaré est porté au pouvoir. C'est assurément un échec pour le

combisme. Les honnêtes gens ont pu saluer ce choix avec satisfaction, surtout à cause des autres candidats qu'il écartait. Mais de cette satisfaction à la confiance, il reste encore pour la presse catholique une distance très appréciable à franchir. Même au point de vue du gouvernement intérieur et de la sécurité nationale, l'abandon de M. Millerand, ministre de la Guerre, est là pour dire que cette confiance doit être relative. Combien plus quant aux intérêts catholiques! Certaines déclarations antérieures du nouveau président sont faites pour inspirer autre chose [94]. L'anticléricalisme est-il mort ou enterré? Son cadavre pourrait bien être récalcitrant et d'ailleurs son acte de décès n'est pas encore signé. Il est sans doute prématuré de chanter sur sa tombe.

C'est toujours à la *Croix* qu'il faut revenir, à cause de sa grande diffusion, pour connaître l'état d'opinion qu'on cultive dans la masse des catholiques pieux et du clergé, les espoirs et les illusions dont on les berce. Le leader article de son rédacteur en chef (19-20 janvier) commente la sentence lapidaire émise deux jours avant par le chef de l'*Action libérale,* au sujet de cette élection : « *Quelque chose finit et quelque chose commence* ». On avait déjà entendu plusieurs fois cette prédiction appliquant aux évolutions de la République le *Magnus ab integro...* Cette fois, elle prend tout à fait le caractère d'un oracle : Les catholiques apprennent par la *Croix* que l'ordre commence. C'est le triomphe de la cause de l'*ordre,* de la *justice* et de la *liberté;* non pas un triomphe précaire, sujet à des revers, un triomphe momentané, non, un triomphe garanti pour sept ans. C'est inscrit sur la marque de la nouvelle machine du gouvernement. On va donc pouvoir commencer à se reposer. « Et cette fois, dit-elle, le triomphe de la cause de l'ordre, de la justice et de la liberté n'est plus assuré pour la durée éphémère d'un ministère, il est acquis pour sept ans, la durée des pouvoirs présidentiels. C'est-à-dire que la politique de relèvement de la France, de réorganisation de l'armée et de patriotisme esquissée depuis un an est consolidée par une période de sept ans, pendant lesquels elle ne pourra que se fortifier et s'accentuer ».

On voit que la formule des aspirations catholiques n'a pas changé : ordre, justice, liberté. Mais, sans parler de l'ordre garanti, quelle justice, en effet, et quelle liberté religieuse n'y avait-il pas à attendre de l'homme qui s'est déclaré inébranlablement attaché à la législation anticatholique, œuvre essentielle du gouvernement de la République ! Et l'on se demande si la *Croix*

(94) M. Poincaré disait dans son discours, à Bordeaux, en 1909 : « Ce ne sont pas les dernières cartouches dont le crépitement fatigue aujourd'hui nos oreilles qui nous détourneront de notre chemin. L'école laïque résistera sans peine à ce retour offensif, tumultueux et désespéré. Il n'est pas un de nous qui ne soit prêt à défendre en elle le foyer de la République... Tous les républicains accourront donc, s'il le faut, pour défendre l'école laïque contre le suprême assaut de la réaction ». En mars 1912, à la Chambre, à propos d'un incident qui n'appelait aucunement cette déclaration, il jetait à M. Charles Benoist, que personne n'aurait pourtant pris pour un champion du catholicisme, cette apostrophe : *Nous sommes séparés de vous par toute la question religieuse.*

se prend elle-même au sérieux, quand elle invite pieusement celui-ci à se souvenir que la France « est une nation dotée du beau nom de Fille aînée de l'Église ». « Que M. Poincaré fasse son devoir, tout son devoir de chef d'État ; qu'il maintienne une politique suivie dans les rapports de la France avec l'étranger; qu'il soit le président de la France et non d'un parti; qu'il n'oublie pas que la France est une nation dotée du beau nom de Fille aînée de l'Église ; qu'il ait toujours les yeux fixés sur le pays et sur son armée, et la prédiction sera accomplie. Dans la journée du 17 janvier, quelque chose aura fini, quelque chose aura commencé ».

La *Croix,* au reste, ne le cède presque en rien aux journaux profanes pour l'intérêt qu'elle semble porter à tout ce qui touche au nouveau président. Je dis presque, car elle ne va pas jusqu'à donner, ainsi que l'a fait le *Matin,* le portrait des deux chiens et du chat de M. Raymond Poincaré; mais après avoir reproduit l'image de son « château » et celle de son père en un médaillon, elle publie, en première page encore, un long article sur sa « famille ». Ces détails sont cependant incomplets. Elle parle du père, du frère, de la mère de M. Poincaré, et de la tombe du père qu'elle montre avec une émotion « couverte de quelques couronnes en perles déposées par les mains pieuses de la veuve et des deux fils » ; mais elle ne dit pas si ces mêmes mains y ont aussi posé une croix.

Appelé par M. Poincaré à présider le ministère, M. Briand s'entoure de collègues plus ou moins francs-maçons et confie l'instruction publique au protestant Steeg. L'ordre du jour proposé le 24 janvier, à la suite de la déclaration ministérielle, disait : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour poursuivre une politique de défense nationale, de progrès social et de *laïcité,* avec le concours, par l'entente et l'action commune des républicains, passe à l'ordre du jour ». Ce mot de *laïcité* avait un sens plein qui ne permettait à personne de s'y méprendre. C'était l'affirmation de la volonté de faire enfin aboutir les projets de défense de l'école laïque. Les députés catholiques feignirent de n'y pas attacher d'importance. L'ordre du jour les excluait une fois de plus de la majorité, et d'ailleurs comment supposer qu'ils le voteraient? Mais, une fois de plus aussi, malgré le *critérium* posé, ils s'obstinent à rester et répètent, comme M. Massabuau : « De la suite, j'en suis ». Ce n'est pas seulement le pauvre abbé Lemire qui vote cet ordre du jour, ce sont le baron de Mackau, le baron Reille, MM. Plichon, Dansette, Lefebvre du Prey, Denys Cochin, Desjardins, des Lyons, Delafosse, etc. Bien plus, c'est M. de Mun lui-même, « candidat catholique » et point libéral.

Lors du débat sur la politique d'un nouveau cabinet Barthou, un anticlérical, M. Valette, put jeter cette apostrophe, sans doute par allusion au vote qu'on vient de rappeler : « *S'agit-il même d'un ordre du jour de défense laïque,* les catholiques les plus militants trouvent le moyen d'entendre

« défense nationale », et après une déclaration à la tribune, s'empressent de voter presque tous sans hésiter... *Personne ne veut plus consentir à être de l'opposition* ». Malgré cette leçon cinglante et malgré les déclarations anti-religieuses de M. Barthou, un seul membre de l'*Action libérale* se prononça contre lui, 6 lui furent favorables, 21 poussèrent le courage jusqu'à s'abstenir, parmi lesquels leurs chefs, MM. Piou, de Mun, Denais, Lerolle.

Enfin, lorsque, le 2 février 1914, la Chambre vote un projet de loi reconstituant la caisse des écoles, qui accorde 5 millions aux indigents de l'école officielle, mais refuse un centime aux petits chrétiens, on vit un nouveau spectacle d'incohérence et de faiblesse. Nous laissons parler l'*Univers*.

Quatre députés, successivement, chacun au nom d'un groupe d'amis qu'il a nommés, sont montés à la tribune pour exprimer leurs regrets de la loi et expliquer leur vote. Ce sont, d'après l'*Officiel* :

M. Charles Daniélou, progressiste, au nom de trente-six de ses amis; M. de Ramel, monarchiste, au nom de seize; M. Gilbert-Laurent, indépendant, au nom de quatre. Ces trois ont également blâmé, avec plus ou moins de force, le projet de loi, pour son esprit d'injustice et de partialité, mais ils ont ajouté qu'ils le voteraient, afin de ne pas priver les enfants pauvres des écoles laïques des secours dont ils ont besoin ([95]).

M. de Lavrignais, monarchiste, au nom de seize de ses amis, en partant des mêmes griefs que les précédents, a abouti plus logiquement à la conclusion opposée; il a déclaré que ses amis et lui voteraient contre.

Eh bien! Et l'*Action libérale*? Quelle a été sa déclaration, à elle? Quel signe a-t-elle donné de son existence et de sa vitalité? L'occasion était belle, et non seulement de réclamer, comme les autres, au nom de la justice, mais au nom des droits de Dieu et de l'Eglise, puisque, au dire de M. Bouvattier, elle domine toutes les autres organisations « du haut de notre foi ».

Hélas! non seulement elle est restée muette, au risque de faire douter de sa « vitalité » et de sa « volonté de combattre », mais c'est encore jusqu'à son « esprit de discipline » et à sa « cohésion » qui ont reçu de son attitude un fâcheux démenti. Le groupe n'a pas manifesté, mais on trouve de ses membres dispersés dans trois sur quatre des groupements occasionnels que je viens d'énumérer! Aux côtés de M. Daniélou se sont rangés MM. de Ludre, Alfred Dumont, Pain, de Chappedelaine; aux côtés de M. de Ramel, MM. Louis Hébert, Guichenné; aux côtés de M. de Lavrignais, MM. de Pommereu, de l'Estourbeillon, Hugot-Derville.

Mais peut-être s'est-on ressaisi au moment décisif du vote. Ceux du moins qui n'avaient pas cru devoir donner leurs noms ni au progressiste Daniélou, ni aux royalistes de Ramel et de Lavrignais, ni à l'indépendant Gilbert-Laurent, c'est-à-dire les deux tiers du groupe, peut-être ceux-là ont-ils, à la fin, marché comme un seul homme, avec cet « esprit de discipline » et cette « cohésion » tant admirés de M. Bouvattier?

Hélas! il y en a eu pour tous les goûts, et ceux qui ont voté pour, MM. Auriol, de Chappedelaine, Dansette, Driant, de Ludre, Pain, Porteu, Reille; et ceux qui ont voté contre, MM. de l'Estourbeillon, Forest, de Gailhard-Bancel, Hugot-Derville, de Mun, Piou de Pommereu; et ceux qui se sont abstenus : MM. Augé, Cassadou, Henry Cochin, Delafosse, Joseph Denais, Dutreil, Guichenné, Lamy, Jean Lerolle, de Mackau, Plichon; et celui qui, après avoir, quelques minutes avant le vote, pris farouchement la parole, s'est fait ensuite porter comme ayant été pendant le vote retenu à la commission du budget, M. Massabuau.

(95) Loi injuste, loi odieuse, protestaient-ils tous, s'attirant cette réplique de M. Thalamas : « Si une loi apparaissait à ma conscience injuste, comme odieuse, je ne la voterais pas ».

Il serait cruel d'insister. On me permettra seulement de conclure, non pas que les libéraux, individuellement, sont de médiocres catholiques, mais que leur association, ni par son esprit de foi collectif, ni par sa vitalité, ni par son esprit de discipline, ni par sa combativité, n'est et ne peut être cette organisation que nous cherchons, conformément aux désirs de Pie X, et autour de laquelle tous les catholiques, sans distinction, viendront se grouper. En avons-nous encore pour longtemps à attendre cette organisation ? Qui sait ?...

Les allusions à M. Bouvattier concernaient son article de la veille (3 février) sur le congrès de l'*Action libérale,* en vue des élections de 1914, qui s'était clôturé le jour même de ce vote. Le rédacteur en chef de la *Croix* terminait son enthousiaste compte rendu en s'écriant avec plus de bonheur et d'opportunité que jamais : « ... Et Dieu sait si nous avons vu à l'œuvre les orateurs de l'Action libérale dans nos débats parlementaires ! *Ils n'ont jamais manqué à l'appel et n'ont jamais reculé d'une semelle. La transaction leur fut inconnue comme la retraite* ».

Et c'est ce dont elle-même se vantait, pour son propre compte, même à pareille heure. Le début de ce congrès avait été marqué par un incident qui n'eut rien d'imprévu et par une cruelle coïncidence. Comme les critiques devenaient de plus en plus gênantes, on avait résolu d'en faire justice publiquement. M. Piou s'était fait interpeller par un de ses amis et inviter à « préciser l'attitude et la véritable pensée de l'*Action libérale* en ce qui concerne la doctrine catholique et la défense religieuse ». Au vrai, ce n'était pas sa pensée sur la doctrine catholique, ni même sur la défense religieuse qui faisait question, mais sa conduite. Voici le texte de la réponse de M. Piou donné par le *Bulletin* de l'Association.

Si j'avais le plaisir d'éluder la question que vous me posez, je vous dirais : l'Action libérale ne s'est pas constituée en parti catholique. Elle n'a ni la prétention ni le droit de parler au nom de l'Eglise, et par conséquent nulle qualité pour agiter des questions doctrinales. Mais cette réponse aurait l'air d'un faux-fuyant, et je n'en veux pas.

Quand elle s'est appelée l'Action libérale, elle a pris le mot *libéral* dans un sens exclusivement politique et parfaitement limité.

En face de majorités jacobines et sectaires, et aussitôt après le discours de M. Waldeck-Rousseau à Toulouse, elle a revendiqué les droits et les libertés légitimes des citoyens. Et comme les droits et les libertés de l'Eglise ont été plus spécialement attaqués, elle a plus spécialement défendu les droits et les libertés de l'Eglise, *réclamant sans se lasser l'abrogation de toutes les lois votées et luttant de toutes ses forces pour empêcher le vote des lois nouvelles portant atteinte à ces droits et à ces libertés. Ces droits et ces libertés, elle les a défendus tels que l'Eglise les entend, sans défaillance, sans concession, sans transaction.*

Maintenant, si vous voulez entrer dans le domaine doctrinal, je vous dirai que tous les catholiques qui font partie de l'Action libérale ont une doctrine commune qui correspond à l'essence même de leur foi. Ils reconnaissent l'Eglise comme divinement instituée pour garder le dépôt de la vérité révélée; ses enseignements, ils les acceptent dans leur intégralité sans y ajouter, sans en rien retrancher.

L'interpellateur, M. Toussaint, remercie M. Piou de ses déclarations et il ajoute : « Nous avons maintenant de quoi répondre à toutes les attaques

perfides dont nous sommes l'objet. Que l'on sache bien que les catholiques de l'A. L. P. n'ont pas d'autre doctrine que celle qui se professe au Vatican ».

La conclusion était mince, mais elle exprimait exactement la portée de la déclaration du chef : nous croyons tout ce que l'Église enseigne, par conséquent qu'a-t on à nous reprocher? L'*Action libérale* ne pouvait croire qu'on la menaçait des bûchers, quoique M. de Mun dans son toast à ce congrès eût déclaré que ses amis étaient « supérieurs aux outrages des inventeurs d'hérésies ». Mais l'horreur marquée par M. Piou pour les faux-fuyants ne le détournait de l'un que pour le faire se jeter dans un autre. Pas plus que l'*Action libérale,* un parti catholique n'aurait eu la prétention ni le droit de parler au nom de l'Église, mais il incombait à elle comme à lui d'affirmer des principes et des vérités qui sont bien des questions doctrinales; et que serait sans cela la défense catholique? Le « sens exclusivement politique et parfaitement limité » auquel l'association avait pris le mot *libéral* empêchait-il même qu'elle y ait inclus une doctrine qui n'était pas de pure politique, mais touchait à celle de l'Église, à savoir que celle-ci ne réclamait que le droit commun, le droit commun sous le régime actuel, ni faveurs, ni privilèges? Et était-ce bien se conformer à la doctrine hautement acceptée de l'Église qui n'admet pas, quoi qu'en ait dit M. Piou, de ne tenir sa situation que du principe de la liberté, était-ce assez, ainsi qu'on le voit ici même, de la défendre seulement parce que la violation de ses droits était une atteinte aux libertés légitimes des citoyens?

Quoi qu'il en soit, le président de l'*Action libérale* osant — il est difficile de ne pas employer ce mot — osant affirmer à la face du congrès et des catholiques qu'elle *a réclamé sans se lasser l'abrogation de toutes les lois votées et luttant de toutes ses forces pour empêcher le vote de lois nouvelles* qu'elle « a défendu les droits de l'Église *tels qu'elle les entend* »; qu'elle les a défendus *sans défaillance, sans concession, sans transaction*, n'était-ce pas une aberration d'esprit ou un bluff monstrueux?

Tels étaient donc, on l'a vu par la série de leurs votes, quoi qu'il en fût de leurs discours dans le congrès ou à la tribune, ces catholiques constitutionnels dont le rédacteur en chef de la *Croix* glorifiait, à cette heure comme quatre ans plus tôt, les actes au Parlement. Et telle fut pratiquement leur docilité aux directions de Pie X. Pour trouver une explication à leur conduite, il faudrait revenir, après vingt ans, à celle que le *Moniteur de Rome* donnait en 1893 ; les lois n'avaient qu'une importance secondaire ; l'œuvre essentielle pour les catholiques était d'entrer dans les vues de Léon XIII en forçant l'entrée de la République, unis à tous les amis de l'ordre et de la liberté pour l'assainir [96].

(96) On pourrait donner comme épilogue à cette histoire de l'opposition catholique l'article de la *Croix* (23 décembre 1913) sur le discours anticlérical que M. Briand venait de prononcer à Saint-Étienne. C'est un autre exemple d'une attitude qu'on a déjà signalée plus haut comme immorale et démoralisante

IX

Nous n'avons pas voulu interrompre le tableau de l'opposition catholique au Parlement durant cette législature par le récit d'un curieux incident relatif aux directions pontificales de Pie X, qui se produisit en août **1912**; un de ces petits événements qui surgissent *ut revelentur ex multis cordibus cogitationes*. Il doit cependant être rapporté.

Le *Matin,* qui produit chaque jour plusieurs papiers « sensationnels », avait publié le 29 août une tapageuse information sous ce titre : *Instructions politiques données par le cardinal Merry del Val à Mgr Campistron, évêque d'Annecy.* Ces instructions, le prélat les aurait reçues au cours d'un récent voyage *ad limina;* il en aurait fait part à un ami, lequel, pour le plus grand bien général, croyait utile de leur assurer la plus grande publicité. Sans parler de la source impure de cette information, qui devait suffire à mettre les catholiques en garde, la nature même de ces prétendues directions ne devait pas les rendre seulement suspectes, mais les faire juger absolument invraisemblables et menteuses. Elles disaient :

> Bien loin de vouloir que l'Eglise de France *fasse cause commune* avec *les partis d'opposition*, le cardinal Merry del Val a affirmé à Mgr Campistron la nécessité pour elle de se tenir plus que jamais hors de ces partis et de développer l'action religieuse sur le *terrain constitutionnel.*
>
> — Car, a dit le cardinal, autant qu'il est possible de le conjecturer dans la situation actuelle :
>
> 1° En ce qui concerne les chances de restauration monarchique, de deux choses l'une : ou les royalistes auront, d'ici à deux ou trois ans, réussi à ramener le roi, et le trône sera de nouveau renversé à bref délai; en ce cas, l'Eglise, *si elle fait cause commune avec les royalistes*, serait compromise dans la chute du trône; ou bien, ce que je crois pour ma part, les royalistes échoueront, et l'Église, toujours dans l'hypothèse où elle aurait fait cause commune avec eux, serait elle-même discréditée par cet échec;

pour l'opinion catholique : celle d'hommes ou d'organes qui, après avoir flatté les errements libéraux, cherchent à faire croire qu'ils les ont toujours combattus et se donnent pour les champions de la résistance, sans le moindre *mea culpa,* sans cet aveu de leurs illusions qui serait le gage de leur sincérité et marquerait le départ à faire entre ce qu'ils ont dit ou fait précédemment et ce qu'ils pourront dire ou faire par la suite.

En tête du journal, dans ses nouvelles du jour, la *Croix* écrit : « Les catholiques qui *auraient pu* donner quelque confiance à M. Briand *sont dûment avertis que ce sont de fols espoirs* », et le rédacteur en chef, M. Bouvattier, dans son article sur ce discours, dit : « Pour nous éloigner de lui le plus loin possible, M. Briand nous a rappelé le rôle capital qu'il a assumé dans l'histoire de la persécution des catholiques de France. Il n'avait pas à prendre cette peine, *nous nous en souvenions au point de ne l'oublier jamais.* Tant que nous n'aurons pas reçu réparation de l'outrage fait au Chef Vénéré de l'Église et d'une laïcisation qui n'est autre chose que Dieu chassé de partout en France, notre mémoire n'aura pas besoin d'être rafraichie, et *il n'y aura rien de commun entre nous et le gouvernement,* le seul au monde qui ne connaisse pas le pape ». Quels sont les catholiques qui avaient conçu ces fols espoirs, qui, loin de vouloir n'avoir rien de commun avec le gouvernement, flirtaient avec M. Briand, son chef ? N'étaient-ce pas, je ne dis point seulement les députés de l'*Action libérale* que la *Croix* avait donnés pour modèles et qui s'obstinaient à lui maintenir quand même leur confiance, mais le personnel de la *Croix* elle-même, et en première ligne celui qui écrivait ces lignes ? Des héros de cette sorte, fussent-ils une armée, font-ils autre chose que semer l'incertitude dans les rangs et égarer la marche ?

2° En ce qui concerne les chances de restauration impérialiste, même raisonnement que ci-dessus en cas d'échec, d'un échec d'ailleurs aussi probable, malgré certaines apparences, que celui des royalistes; mais en cas de succès, comme on peut prévoir qu'une restauration impérialiste aurait pour conséquence la guerre, si les catholiques s'étaient ralliés *en tant que tels* à la cause de l'empire, on ne manquerait pas de rendre l'Eglise responsable de la conséquence que je viens d'envisager.

Conclusion : que les catholiques, *comme tels*, ne contractent d'alliance politique avec aucun des deux partis d'*opposition dynastique*, mais qu'*ils s'unissent sur le terrain constitutionnel pour défendre les intérêts religieux.*

Quoi! Le Saint-Siège se déjugeait à deux ans d'intervalle et d'une manière si complète? Et pour faire connaître ces nouvelles instructions politiques annulant celles données précédemment avec éclat, il aurait pris cette voie détournée d'une communication, d'ailleurs purement verbale, faite en audience privée à un évêque qui n'était même pas un des grands dignitaires de l'Église en France? Quelque opinion privée que le secrétaire d'État ait pu avoir et exprimer dans cette circonstance sur les chances des partis monarchistes, il aurait tenu un langage propre à accréditer une légende contraire à l'honneur de l'Église et de ses chefs? L'Église et ses chefs ne compteraient donc qu'avec la force et le succès? Ah! si les prétendants avaient des chances sérieuses de s'imposer et de se maintenir, on pourrait voir; mais vu leur situation précaire, ménageons-nous sagement du côté de la République. C'était de quoi faire s'exclamer en chœur tout le bloc : Voilà donc le secret de cette évolution de l'Église et de la politique du ralliement! La conduite constante du Saint-Siège, la doctrine traditionnelle et toutes les admirables raisons dont on les couvrait cachaient donc simplement les calculs d'une politique sans horizon. Et l'on nous reprochait notre défiance, notre ingratitude. Comme nous avions raison de repousser avec répugnance ces embrassades de gens qu'une saute de vent politique aurait aussi promptement fait se déchaîner contre nous! — Et que dire encore de cette neutralité politique imposée aux citoyens catholiques par l'Église au nom de son propre exemple ?

Tout s'accordait donc pour leur faire accueillir cette déclaration par un haussement d'épaules, sinon par un démenti immédiat et sans plus ample informé. Mais il y a des espoirs, des oppositions, des inimitiés tenaces, et c'est là que le fond des cœurs se révéla. Dès le lendemain (30 août), la *Libre Parole* s'empare de la question. Elle annonce discrètement qu'elle vient de télégraphier à Mgr Campistron, tant sa hâte était grande, pour savoir à quoi s'en tenir. Si c'était vrai, en effet, quel triomphe! En attendant, elle reproduit l'information et la commente. Les invraisemblances ne lui ont pas échappé, aussi en signale-t-elle quelques-unes et émet de prudentes réserves sur cette information, « du moins sur la forme qui lui est donnée », sur la forme seulement, car elle ne se retient pas d'ajouter (en août 1912) : « Au surplus, il n'y apparaît pas que la Curie romaine ait changé de manière de

voir depuis les fameuses directions qui marquèrent le pontificat de Léon XIII ». Et comme si cela n'avait pas suffisamment apparu ailleurs, la *Libre Parole* reprenait le thème de celles-ci, en déplorant qu'aujourd'hui encore on ne veuille pas distinguer entre la République et le parti qui la représente.

L'évêque d'Annecy, sans soupçonner tout ce qui s'agitait déjà autour de l'incident, ni la déception navrante que la rédaction de sa dépêche allait ménager à la *Libre Parole* et aux libéraux, lui fit passer ce télégramme : « Exact, sauf quelques détails » (97). Une lettre du prélat suivait. Les quelques détails à rectifier n'étaient autre chose, hélas! qu'un démenti et qu'une contradiction formels sur le point capital. Sur ce point, cette lettre disait : Au lieu de : « Mais qu'ils s'unissent sur le *terrain constitutionnel* », il faut écrire : « Sur le terrain *exclusivement religieux, en dehors et au-dessus de tous les partis* ». Dans l'audience que le Saint-Père a daigné m'accorder, ajoutait le prélat, Sa Sainteté m'a confirmé ces directions par ces paroles : « Faire l'union de tous les catholiques *sur le terrain exclusivement religieux,* sous l'étendard de la croix » (98). En outre, le cardinal Merry del Val n'avait pas exprimé d'opinion personnelle sur les chances d'une restauration royaliste, et, sauf l'hypothèse admise d'un insuccès impérialiste, tout l'alinéa concernant celui-ci était à supprimer.

Dès le 1er septembre, l'*Osservatore romano* avait publié cette note : « Nous sommes autorisés à déclarer que le cardinal secrétaire d'État n'a pas donné à l'évêque d'Annecy de nouvelles instructions politiques, comme paraît l'affirmer un journal français du 29 août, et n'a pas employé les expressions qui lui sont attribuées par ce journal. A l'évêque d'Annecy, comme à toute personne l'entretenant à ce sujet, le secrétaire d'État n'a fait que répéter les instructions déjà données par le pape aux catholiques français, à *savoir de s'unir sur le terrain religieux, en dehors de tous les partis* ». Était-ce d'ailleurs à dire que l'action politique des partis fût réprouvée, contrairement aux autres déclarations du Saint-Siège? La même note citait pour la démentir également cette « insinuation ». « Le journal parisien insinue que le cardinal, admettant que les catholiques ne peuvent combattre dans les rangs de l'opposition, auraient exprimé l'opinion qu'ils ne pourraient même chercher un appui parmi les partis monarchistes, royalistes ou bonapartistes, mais qu'ils devraient concentrer leur action religieuse sur le terrain constitutionnel ».

Mais c'était du moins cela qu'on tenait pourtant à retenir. Voyant s'évanouir l'espoir un instant conçu d'une restauration officielle de la politique du ralliement — car le filet du *Matin* n'avait pas d'autre sens — il fallait envers et contre tout, que le Saint-Siège ait voulu venir au secours des démocrates et des libéraux, en condamnant l'action des partis monarchistes.

On lisait, par exemple, dans *Excelsior,* journal d'illustrations et de badau-

(97) Confirmé par la *Libre Parole* du 4 septembre. — (98) *Libre Parole,* 21 septembre.

derie, dont M. Féron-Vrau était devenu commanditaire et qui faisait de la bonne politique à ses heures :

Voilà beaucoup de bruit pour des déclarations qui, telles qu'elles furent rapportées et abstraction faite des commentaires qu'elles suscitèrent, ne nous avaient rien appris de nouveau En somme, qu'aurait dit, en effet, le cardinal Merry del Val ? Ceci : Les catholiques français ne contracteront des alliances avec aucun des partis d'opposition dynastique...

Du reste, Pie X ne se borne pas *à prescrire la neutralité politique aux catholiques : il s'y conforme lui-même scrupuleusement* dans ses rapports avec les différents gouvernements. Et l'exemple de l'Allemagne est là pour nous prouver que le successeur de Léon XIII pousse le respect du principe fondamental de son administration religieuse jusqu'à ne pas craindre de mécontenter par sa neutralité toujours rigoureuse le gouvernement du grand Empire protestant, *que le pape précédent mettait sa coquetterie de fin diplomate à afficher comme l'un des meilleurs amis de l'Eglise catholique.*

Le *Havre-Éclair,* journal du ralliement, écrivait ces lignes que M. Charles Maurras, en les citant dans l'*Action française,* appelait « la honte de la presse religieuse, de la presse française ».

Au fond, la seule inexactitude un peu importante dont Mgr d'Annecy fasse grief à son indiscret interlocuteur n'est pas précisément une inexactitude. L'expression peut être défectueuse, *mais on voit clairement ce qu'il veut dire,* et ce qu'il veut dire n'est nullement en contradiction avec ce que dit Mgr Campistron... Quel est donc l'intérêt pratique de ces déclarations un peu trop pompeusement décorées du titre de « directions » ? Voici. Depuis la condamnation du *Sillon,* certains exégètes sujets à caution et inféodés à l'*Action française* s'évertuaient, dans les conférences présidées parfois par des dignitaires de l'Eglise et dans des feuilles à polémiques, comme la *Critique du libéralisme* [99], à dénoncer les libéraux comme autant d'hérésiarques, les démocrates comme autant de modernistes et à représenter la monarchie comme le seul gouvernement pouvant restaurer la religion catholique en France.

A ces agités et, surtout, à leurs dupes de bonne foi, *le Saint-Siège déclare que, loin de voir un moyen de salut dans la propagande royaliste, il n'en attend rien de bon,* soit qu'elle réussisse, soit qu'elle échoue; cette deuxième hypothèse était de beaucoup la plus plausible.

En même temps, par le fait qu'il confirme la neutralité politique de l'Eglise, Rome rappelle à l'ordre ceux des membres du clergé qui seraient tentés de solidariser le pape avec... M. Charles Maurras [100].

(99) L'occasion viendra de dire un mot de l'attitude de cette revue à l'égard de l'*Action française.*

(100) Le même journal, revenant à ses moutons, expliquait qu'entre les directions de Léon XIII et celles de Pie X, il n'y avait qu'une « nuance » et une nuance « pratiquement négligeable ».

« Le pape ne dit pas aux fidèles d'aimer la République, il ne leur dit même pas de l'accepter comme un fait, mais il leur signifie très nettement, par la voix autorisée de son secrétaire d'État, que *c'est une entreprise vaine de la combattre,* et que, pour des gens avant tout soucieux du bien de la religion, il y a mieux à faire qu'à comploter, l'Église n'ayant rien à gagner et *tout à perdre* à un changement de régime. Et qu'est-ce donc, *au fond,* que cette invitation à laisser la République tranquille sinon, comme l'avait compris l'interlocuteur de Mgr d'Annecy, un *appel indirect* fait aux catholiques opposants qui usent dans la guerre au régime le plus clair de leurs ressources et de leur temps, afin qu'ils « développent l'action religieuse sur le terrain *constitutionnel* » entendu au sens de terrain pratiquement neutre? Et nous voyons très bien la *nuance* qui, théoriquement, différencie ces directions de Pie X des directions de Léon XIII qui déterminèrent le *ralliement.* Mais tout homme de bon sens reconnaîtra avec nous que, *pratiquement,* dans les circonstances actuelles, *cette nuance est négligeable,* puisque les instructions du pape régnant aboutiraient, comme auraient dû aboutir celles de son prédécesseur, *à désarmer l'opposition anticonstitutionnelle* ».

De moins en moins rien n'était changé.

Plus artificieusement enveloppées, les mêmes insinuations, mêlées d'autres sophismes, se retrouvent dans un « Billet de matin » de la *Libre Parole* du 6 septembre, qui est de la plume de M. Denais : « La lettre de Mgr Campistron a mis au point un incident qui jette une lumière nouvelle sur l'attitude de Rome vis-à-vis de la France, et les sages conseils politiques qu'elle donne aux catholiques français. Ils n'ont point à compromettre dans les bagarres politiques l'Église qui est nécessairement en dehors et au-dessus des partis et qui n'est inféodée à aucun régime ». L'expression de « bagarres politiques » manque peut-être de courage, mais elle est claire. La lumière « nouvelle » que l'incident projette sur l'attitude de Rome consisterait dans un désaveu des royalistes. Il y avait encore d'autres choses intéressantes dans ce billet. Le codirecteur de la *Libre Parole* y traçait à chacun son devoir :

Mais ils (les catholiques) doivent s'unir de plus en plus sur le terrain religieux, autour de la hiérarchie, pour la défense de la foi et pour sa propagation. A cet effet, ils doivent multiplier les comités ou associations paroissiales, les unions diocésaines, congrès diocésains, qui s'attachent à la création et au développement des œuvres religieuses et des œuvres sociales qu'il faut rendre de plus en plus catholiques.

L'action politique n'est donc point l'affaire des unions diocésaines. Et le pape, qui, en Italie, s'oppose énergiquement à la création d'un parti catholique conduit par les évêques, *ne semble point vouloir adopter une attitude différente pour la France.* Les comptes rendus donnés récemment de leurs audiences par plusieurs prélats français sont bien significatifs à cet égard.

Est-ce à dire que les organisations catholiques, diocésaines ou paroissiales, ne doivent avoir aucun contact avec la politique ? Non pas...

Elles auraient seulement à se garder d'être « les paravents d'un parti ». Toujours la même hantise et la même inimitié. La politique serait l'affaire des citoyens se conformant à la doctrine et à l'attitude traditionnelles de l'Église qui « se trouvent de nouveau affirmées dans les déclarations de Mgr Campistron ». C'était encore savoir en tirer parti. « A ce point de vue, il nous appartient d'organiser pour la défense de nos droits civiques, de nos intérêts nationaux et sociaux, la grande union des catholiques, des patriotes et des libéraux dont nous parlions l'autre jour, en envisageant l'hypothèse du *scrutin élargi;* et de réaliser contre l'ennemi commun, le franc-maçon et le juif, l'alliance nécessaire de toutes les fractions de l'opposition *militante* ».

L'article sur le « scrutin élargi » auquel on renvoyait ici contenait le plan d'action de l'opposition « militante » et le programme que les catholiques devaient adopter dans la campagne électorale de 1914. Mais cela conduit déjà à une autre étape dont l'histoire trouvera plus loin sa place.

CHAPITRE IX

La question scolaire (1906-1914).

Quelques traits du chapitre précédent ont déjà indiqué que la question scolaire, demeurée assoupie depuis de longues années, avait reparu au premier plan. Cette nouvelle phase de la lutte autour de l'enfance française est, par son objet même, d'une importance qui ne permettrait pas d'en omettre la relation; mais, en outre, la conduite qu'y tiennent les catholiques est spécialement révélatrice du travail, de la transformation que la pratique déjà prolongée d'une politique libérale a opérée dans leurs idées même en cette matière.

I

On a vu, dans une autre partie de cette histoire, l'indignation soulevée dans la France chrétienne par la législation de 1882, qui consacrait la laïcité de l'enseignement primaire en lui donnant pour contreforts la gratuité et l'obligation. Outragés dans leur conscience, les catholiques, soutenus en cela par leurs évêques, couvrirent le pays d'écoles libres. Un immense et magnifique effort fut fait pour opposer l'enseignement et l'éducation catholiques à l'instruction athée. Des manuels scolaires furent condamnés par les évêques et proscrits des écoles chrétiennes. En plusieurs villes, les catholiques engageaient une résistance directe à la loi, et tandis que se multiplaient de courageux et éloquents mandements épiscopaux où était dénoncé le danger de l'enseignement public laïcisé, certains prélats conseillaient même ouvertement l'adoption de la tactique suivie naguère en Belgique en pareille occurrence [1].

Mais on a vu aussi que leur opinion n'avait point été encouragée en haut lieu et ne prévalut pas. Après un premier moment d'énergique protestation, l'épiscopat, en général, s'était enfermé dans le silence à l'égard des écoles officielles. On se rappelle le mot attristé d'un vaillant prélat, Mgr Isoard : « On nous a commandé le silence. On nous a ordonné de paraître satis-

(1) Voir t. II, chap. III.

faits » (²). Dès cette époque, en effet, le ralliement, on s'en souvient, était en préparation ; on choyait d'avance « l'esprit nouveau » dont on s'apprêtait à célébrer quelques années plus tard l'avènement. Il ne parut donc pas convenable que d'importunes doléances, qu'une résistance effective vinssent compromettre la conciliation dont on caressait l'espoir. Bien plus, il fallait faire ou laisser croire que tout était tolérable, sinon même, et bientôt, pour le mieux. Ainsi s'explique que Jules Ferry, dans son discours-programme de Lyon, en 1885, loin de se plaindre de l'hostilité du clergé, ait pu se féliciter de sa modération et dire, en particulier, de l'épiscopat français : « Grâce à lui, nous avons pu, sans difficulté sérieuse, sans crise religieuse, traverser deux défilés qui n'étaient pourtant pas sans péril, l'exécution des décrets et la laïcisation des écoles ». Non moins perfide, et plus audacieux encore, M. Briand, en 1910, soutiendra à la tribune que l'œuvre scolaire de la troisième République n'avait provoqué aucune protestation sérieuse de la part des catholiques et du clergé, notamment des évêques (³).

Les orateurs, les écrivains, les journaux catholiques sont naturellement entrés, presque tous, même sur cette question capitale, dans cet esprit d'apaisement et de conciliation qui était l'âme de la nouvelle politique religieuse. N'était-ce pourtant pas là l'occasion la plus pressante d'appliquer avec fermeté la distinction entre la législation et la constitution qui devait justifier le ralliement (⁴). On a donc laissé le champ à peu près libre aux ennemis du catholicisme, dont les triomphes successifs furent le fruit de ces incessantes reculades. Grâce à elles, le grand mouvement en faveur des écoles libres a été enrayé et, de plus, le gouvernement a pu, en toute sécurité, compléter son œuvre sectaire. Sans doute, ici ou là, se manifeste encore quelque énergie parmi les catholiques, mais ce n'est plus que par épisodes rares et sans conséquence.

(2) Cité par le P. Lecanuet dans le *Correspondant* du 25 février 1910. On a lu dans cette histoire, à propos de la loi d'abonnement en 1895, ces paroles de Mgr Cotton, évêque de Valence : « Ah ! si dès le début, et à l'exemple de l'épiscopat belge, l'épiscopat français s'était levé comme un seul homme pour condamner les lois scélérates, les fauteurs des mauvaises doctrines, les lecteurs, les détenteurs, les propagateurs des livres condamnés par l'Église, nous n'en serions pas où nous en sommes... ».

(3) Chambre des députés, séances des 17 et 21 janvier 1910, *J. off.*, p. 114, 254.

(4) M. Merlier, plus tard directeur du journal « catholique romain intégral » qui justifiait si bien son titre la *Vigie*, racontait dans la *Picardie* du 7 décembre 1911, un de ces traits dont fourmille l'histoire de cette époque. Il s'agit du directeur très catholique, mais très rallié et devenu, sans s'en douter, très libéral, de la *Chronique picarde*. « C'était en 1894, nous étions à Amiens en plein congrès de l'Union des Œuvres. Je m'en souviens comme si c'était hier. Nous causions, M. Croizille et moi, dans les bureaux de la *Chronique*. « Merlier, me dit-il (et je cite textuellement), j'ai vu hier le comte Yver. Rien » ne serait, m'a-t-il déclaré, plus opposé au désir du Saint-Père qu'une campagne actuelle contre les lois » scolaire et militaire ». Et comme je manifestais de la stupéfaction : « Le comte Yver est camérier du » Saint-Père, et il réside six mois de l'année à Rome ! ».

On verra plus loin le même journal déclarer que si les catholiques revenaient au pouvoir, ils ne toucheraient pas à la neutralité scolaire, et qu'aujourd'hui encore, publiquement, ils reconnaissent les mêmes droits à l'erreur qu'à la vérité.

Cependant, un de ces faits locaux, plus caractérisé que d'autres, devient, à la fin de 1906, le point de départ d'une vive agitation dans le camp anticlérical, et celle-ci, par contre-coup, provoque une réaction parmi les catholiques. La lutte scolaire va se ranimer, mais le terrain que ceux-ci adoptent pour la soutenir ne sera plus du tout celui de la première bataille. Quelques *Associations de pères de famille* se sont récemment fondées, pour surveiller l'enseignement de l'école laïque (5). Celle de la Côte-d'Or entreprend des poursuites judiciaires contre l'instituteur Morizot, qui aurait tenu, devant les enfants des deux sexes fréquentant son école, des propos contraires à la morale, aux devoirs envers l'État, non moins qu'au respect dû à la liberté de conscience. Le tribunal de Dijon se déclare incompétent, en alléguant que ces propos, s'ils ont été tenus par l'instituteur dans l'exercice de ses fonctions, se rattachent à l'objet de l'enseignement qu'il a charge de donner; qu'ils échappent, par conséquent, à l'autorité judiciaire et ne relèvent que de la discipline universitaire. Mais la Cour d'appel de Dijon, devant laquelle l'affaire est portée, rend un arrêt (décembre 1907) qui excite une émotion profonde parmi tous les défenseurs de l'école laïque et qui va bientôt avoir un grand retentissement. Cet arrêt établit que les propos incriminés ne peuvent aucunement se rattacher à l'enseignement pédagogique; qu'ils constitueraient plutôt une violation des règles auxquelles Morizot est soumis comme instituteur; que c'est donc un fait, non pas professionnel, mais personnel, auquel, par conséquent, sont applicables les règles du droit commun, et, comme conclusion, il admet le plaignant à faire devant les tribunaux la preuve du délit (6). Contre cet arrêt, le préfet de la Côte-d'Or prend aussitôt un arrêté de conflit. Mais, pour comble de disgrâce, le Tribunal des conflits donne raison, dans l'espèce, à la Cour de Dijon et annule l'arrêté du préfet, Morizot est cité et condamné en justice.

La Cour de Dijon n'a fait que consacrer, comme droit du père de famille, ce qui est le devoir de l'instituteur; elle a envisagé la neutralité scolaire comme la contre-partie légale de l'obligation. Mais que deviendrait l'œuvre de l'école laïque, telle qu'elle a été conçue, voulue et réalisée, si un recours autre que par la voie administrative était ouvert aux pères de famille? L'effervescence devient aussitôt très vive. L'*Action* dénonce la complicité de la « calotte judiciaire » dans un complot clérical contre l'école laïque; le *tolle* devient général, et la *Lanterne* communique le mot d'ordre des Loges : « L'arrêt

(5) Ces associations doivent leur origine à M. l'abbé Tournier, archiprêtre de Saint-Rambert-en-Bugey, avec l'approbation de Mgr Luçon, alors évêque de Belley. Elles ne prendront leur développement qu'après l'affaire de l'instituteur Morizot.

(6) L'arrêt énumère ainsi les propos qui font l'objet de la plainte : 1° les soldats français sont des voyous et des lâches; 2° les Allemands ont bien fait, en 1870, de tuer les enfants au berceau; 3° ceux qui croient en Dieu sont des imbéciles; 4° il ne faut pas se confesser au curé, mais à ceux à qui on a fait tort; 5° les curés causent la guerre; 6° les vers qui se trouvent dans les prunes s'appellent des curés; 7° le bon Dieu, c'est un portefeuille bien garni; il n'y a pas de différence entre l'homme et la vache, etc.

de Dijon met en péril l'école laïque. Au plus vite, détruisons, par une loi, l'arrêt de Dijon ». Il faut donc qu'à l'avenir la justice se trouve dessaisie.

Et ce mot d'ordre va être obéi; les catholiques éprouveront une fois de plus que la législation républicaine est essentiellement dirigée contre leur liberté, et qu'une fois de plus aussi, s'il s'y trouve quelque fissure par où celle-ci se flatte d'échapper à l'étranglement, de nouvelles lois la fermeront au besoin. Le gouvernement est donc invité à en présenter une qui annule, pour l'avenir, les conséquences de l'arrêt de Dijon et du tribunal des conflits. Il ne tarde pas à se mettre à l'œuvre. Seulement, d'une part, le caractère tyrannique des mesures proposées, la gravité et l'ampleur des incidents qu'elles soulèvent; de l'autre, les faits et gestes scandaleux des instituteurs laïques, ne permettront de faire aboutir qu'en 1914 les projets déposés en 1908 par M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, de concert avec M. Briand.

Le premier de ces projets dénonce dans les associations de pères de famille une nouvelle force d'opposition qui s'est manifestée contre l'école publique et l'enseignement de l'État, par suite de l'application de la loi de 1904 sur l'enseignement congréganiste, et depuis la mise en vigueur de la loi de séparation. « Ces associations, dit-il, se sont constituées sur un plan et avec des visées trop uniformes pour n'être pas concertées; sous le prétexte de défendre la neutralité scolaire, elles entravent le fonctionnement de l'école et parviendraient aisément, si on n'y portait remède, à paralyser l'enseignement des maîtres ». On en donne pour preuve que des enfants, sous le prétexte d'obéir à leurs parents, refusent de recevoir des livres dont leurs maîtres leur prescrivent l'emploi ou de réciter certaines leçons; que des ministres du culte ne craignent pas de mettre en interdit, dans leurs instructions, ces ouvrages prescrits, d'exhorter les parents à leur remettre ces livres pour les détruire ou en lacérer les passages incriminés, et refusent d'admettre à la préparation aux sacrements ceux des enfants qui résistent à ces injonctions. En conséquence, le projet de loi déclare les peines prévues par l'article 14 de la loi du 28 mars 1882 applicables au père ou au tuteur, ou à la personne responsable qui aura empêché un enfant de faire usage des livres inscrits sur la liste départementale ou de recevoir l'enseignement sur tout ou partie des matières obligatoires. Sera punie des mêmes peines toute personne qui aura commis l'infraction qui précède, soit en prononçant un discours, soit en affichant ou en distribuant un écrit provoquant à la commettre.

Voilà pour bâillonner les parents et le clergé. Mais, d'autre part, il faut mettre à couvert les instituteurs. Dès le 28 juin, la *Petite République* annonce un second projet, déposé, en effet, quelques jours après, pour répondre à la question que M. Dessoye, président de la Ligue de l'enseignement, se proposait d'adresser au ministre de l'Instruction publique, au sujet des arrêts concernant Morizot. Le remède est simple et radical. C'est la substitution de l'État à l'instituteur dans toute poursuite dirigée contre celui-ci au sujet de son

enseignement. L'État se déclare avec magnanimité civilement responsable de l'enseignement donné en son nom par ses fonctionnaires. C'est donc contre lui-même, dans la personne de ses préfets, que les plaintes devront être déposées.

Plus tard, ces projets seront complétés par un troisième ayant pour objet, sous le prétexte du contrôle que l'État doit exercer sur l'enseignement libre, de mettre des entraves rigoureuses à son fonctionnement.

En octobre 1913, M. Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères, envisageait dans le *Soleil,* à un point de vue demeuré jusque-là trop inaperçu, ces fameux *projets de défense laïque,* et il exposait la vraie philosophie de la question :

Les différents projets attentoires à la liberté de conscience comme à la liberté d'enseignement sont inspirés par le même esprit calviniste que la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. Le but de la loi, telle que M. Briand l'a fait voter par le Parlement, est de détruire la hiérarchie ecclésiastique de l'Eglise, de donner à des lois pour la gestion et la direction du culte le pouvoir qui appartenait à des prêtres. Comme les associations cultuelles ne pouvaient, dans notre pays de centralisation, exercer les attributions à elles dévolues que sous le contrôle et avec le concours des maires et des préfets, elles étaient, en fait, soumises à ces autorités administratives. La loi de 1905 devait donc, en définitive, aboutir, et c'était, dans la pensée de ses inspirateurs, sa raison d'être, à faire passer le gouvernement de l'Eglise entre les mains laïques, et à donner aux préfets l'autorité des évêques. C'était, après quelques siècles d'attente, la revanche de la Réforme sur le catholicisme.

L'Encyclique pontificale a fait échouer le plan couvé, de longue date, dans les loges maçonniques et dans les cénacles protestants. Les fidèles sont restés attachés à l'orthodoxie romaine. Le schisme n'a pas osé lever la tête. Partout où il a essayé de promouvoir le scandale, il est tombé accablé sous le ridicule et le mépris. Les sectaires ont blêmi de rage. Pour calmer leur fureur, on leur a livré les reliefs du patrimoine ecclésiastique, mis en réserve par la loi de 1905. On leur a permis de dépouiller les morts. Ils n'ont pas décoléré; car ce qu'ils exigent c'est que le magistère des âmes soit enlevé au clergé séculier et confié à une corporation laïque, imbue de l'esprit schismatique.

Ce qu'ils n'ont pu obtenir en s'emparant du gouvernement de l'Eglise, ils prétendent le conquérir en mettant la main sur l'école.

En réalité, au cours de la phase présente de lutte pédagogique, ce n'est pas tant l'école, dans son existence matérielle, qui est visée, que la juridiction épiscopale. Les sectaires, qui tiennent en main les pouvoirs publics, se sont indignés quand ils ont vu les évêques se permettre de condamner des manuels acceptés par les autorités académiques. Ils ont résolu d'empêcher ce scandale de se renouveler. D'où la nécessité d'une loi établissant, en matière doctrinale et spirituelle, vis-à-vis des parents comme vis-à-vis des enfants, la suprématie de la juridiction du département de l'Instruction publique sur la juridiction épiscopale, et étendant cette suprématie non seulement sur les écoles publiques, mais sur les écoles libres (7).

De même que la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat faisait table rase de l'autorité du pape et des évêques, pour lui substituer l'autorité d'une association laïque, dite association cultuelle, de même la loi projetée annihilerait la juridiction des évêques et la transférerait à la congrégation universitaire, dirigée par le calviniste Buisson.

(7) On sait que les projets de loi actuellement en discussion veulent que les manuels en usage dans les écoles libres soient soumis au contrôle des agents du gouvernement, et même que les instituteurs et institutrices libres soient dans l'obligation de faire leurs études dans les écoles normales de l'État (note de M. Flourens).

Pour faire échouer la conjuration ourdie contre son divin magistère, il a suffi à Pie X d'user de cette même juridiction qu'on lui niait. Les fidèles de France, groupés autour de leurs pasteurs, ont donné au monde l'exemple d'une unanime et impeccable orthodoxie. Uni en un bloc sans fissures, l'épiscopat français n'aura, lui aussi, qu'à faire usage des pouvoirs juridictionnels, dont il n'appartient pas au Parlement de le dépouiller, pour faire avorter cette nouvelle tentative de déchristianisation de la France. Il trouvera les fidèles groupés autour de lui dans un même amour et dans un même esprit de discipline. Mais, je vous en prie, pas de rodomontade pour aboutir à une capitulation.

On sent dans ces derniers mots une évocation du passé et l'appréhension d'avoir à constater, cette fois encore, le défaut d'une réelle harmonie entre les déclarations et les actes.

II

Des rodomontades? Je ne sais si des esprits que tout le monde aurait appelés chagrins et impertinents eussent qualifié aussi durement certaines manifestations, mais on n'en verra certainement pas une dans le choix de la position généralement faite par les catholiques au début de cette nouvelle phase. Ils adoptèrent encore cette fois le terrain légal, si exigu et miné qu'il fût; ce ne fut plus une lutte de principes appuyée sur la proclamation et la revendication des droits de l'Église en matière d'enseignement, la lutte contre l'athéisme d'État, où était pourtant la vraie question; on s'en tint aux expédients. Ce qu'on allait se borner à réclamer, c'était l'observation de la *neutralité scolaire,* selon la loi de 1882, où l'on prétendait la voir contenue et inscrite.

Il ne s'agit plus ici de savoir ce que peut valoir, comme principe, la neutralité scolaire qui, elle-même, ainsi qu'aurait dit M. E. Le Roy, est un dogme « impensable », ou plutôt qui implique l'opposé de ce que le terme énonce (8). Nous sommes en présence d'une question de fait : cette neutralité religieuse de l'école a-t-elle été, oui ou non, promise par la loi de 1882? Or — et c'est déjà une grave distraction de ne s'en être pas souvenu — elle ne figure à aucune ligne du texte qui décrète la laïcité des écoles de l'État, tandis qu'il exclut positivement de leur enseignement toute affirmation religieuse plus ou moins explicite. Les circonstances rendent même cette omission encore plus significative. La neutralité n'était-elle pas du moins, en effet, une assurance à accorder aux éloquents défenseurs de la religion et de la morale qui, dans ces débats célèbres, dénonçaient sans merci l'esprit sectaire, la rage antireligieuse dont se montraient animés les auteurs et les partisans de la loi? On la fit volontairement muette sur ce point. On joua seulement, pour endormir les résistances, la comédie des déclarations, puis celle des programmes faciles à oublier ou à changer.

Le 4 décembre 1881, Paul Bert déclarait à la Chambre des députés : « Il

(8) Voir t. II, chap. III.

nous a paru indispensable d'affirmer au père de famille que rien ne sera enseigné dans l'école publique qui puisse porter atteinte à la liberté de conscience de son enfant ou à la sienne propre ». De son côté, J. Ferry s'exprimait au Sénat, le 16 mars 1882, en ces termes : « Le premier devoir du législateur qui institue l'école neutre, notre devoir à tous, le devoir du ministre et du gouvernement qui feront appliquer cette loi, sera d'assurer, de la manière la plus scrupuleuse et la plus sévère, la neutralité de l'école ». Il promettait une répression prompte et énergique de toute tentative faite pour introduire dans l'école « un enseignement hostile, outrageant contre les croyances religieuses de n'importe qui ». Le programme de l'enseignement primaire annexé à l'arrêté ministériel du 27 juillet 1882 porte une mention rapide, mais formelle, des devoirs envers Dieu, et J. Ferry a défendu ce texte contre un vœu du conseil général de la Seine qui en demandait la suppression. Enfin, dans sa circulaire du 17 novembre 1883, le même ministre insiste sur la réserve imposée à l'instituteur « suppléant du père de famille » : « Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque..., demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire... Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant ». Voilà, certes, des paroles qui semblent inspirées par un sentiment de respect, sinon absolument pour la croyance catholique, du moins pour les vérités essentielles de l'ordre naturel : l'existence de Dieu et de son autorité souveraine (9).

Mais, plus tard, le langage des représentants de l'Université à tous les degrés est bien différent, et le temps est passé où M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère, mettait, en 1892, tout homme de bonne foi au défi de « dire que l'école laïque est l'école sans Dieu ». Aux instituteurs réunis en congrès, M. Briand déclare qu' « il faut délivrer le pays des mensonges confessionnels » ; M. Buisson soutient que, « par destination, par fonction, l'instituteur laïque, qu'il le veuille ou non, est placé en bataille, non contre le curé, mais, ce qui est tout autre chose, contre l'Église » ; et M. Steeg tient la morale catholique pour « antiscientifique, inconciliable en quelque sorte avec les données générales de l'enseignement actuel ». M. Aulard s'écrie : « Point d'équivoques. Ne disons plus : nous ne voulons pas détruire la religion. Disons au contraire : nous voulons détruire la religion ».

Les recteurs et les inspecteurs d'académie ne parlent pas autrement. D'après M. Payot, « aucune croyance sur Dieu, sur l'origine du monde, sur

(9) Mais si captieuse que pût être cette glose ministérielle, elle n'atténuait pas la portée de l'arrêté du 28 juillet 1882, qui, fixant le programme de l'enseignement primaire dans les écoles nouvelles, défendait aux instituteurs et aux institutrices, en vertu de la neutralité, de prononcer le nom de Dieu, même dans les écoles maternelles.

l'origine et la destinée de l'homme, n'est acceptée par tous ceux qui pensent; nous ne pouvons faire sur ces questions que des suppositions », et dans un récent article de journal, « le catholicisme romain, autrefois si grand, est aujourd'hui pourri... Les catholiques qui tentent de nous empêcher de bâtir notre refuge sur des croyances solides sont des agents de démoralisation publique ». Pour M. Chauvelon, « l'ennemi c'est l'Église et toutes les tyrannies qu'elle abrite et qu'elle déguise ». M. Bayet écrit : « Toutes les religions parlent de Dieu et de ce qui arrive après la mort. Elles nous parlent de choses inconnaissables, que nous sommes libres de croire, mais que nous ne pouvons pas savoir scientifiquement ».

Les livres scolaires nient ou mettent en doute l'existence de l'âme et de la Providence; l'auteur de l'un d'eux, M. Dufresne, dit, en s'en réjouissant, que la conséquence de l'enseignement tel qu'il doit être donné sera « de rendre impossible la croyance en Dieu ». Les paroles sont à la hauteur des écrits. Un inspecteur primaire des Côtes-du-Nord niait l'existence en Dieu, en 1906, devant les maîtres et les élèves réunis d'une école publique; l'année suivante, son inspecteur d'académie adressait aux instituteurs une circulaire portant : « Nous sommes l'école sans Dieu. Cette appellation, on nous la jette à la face, pour nous flétrir. Nous la revendiquons comme un titre d'honneur : elle exprime notre raison d'être et résume toute une partie de notre programme ».

Quel abîme, disaient alors les naïfs, entre les paroles de 1882 et les pratiques actuelles! Quelle transformation, quelle déviation de la ligne de conduite primitivement assignée aux instituteurs! Et les ministres, M. Leygues en 1902, MM. Briand et Doumergue en 1910, de répondre : rien n'est changé; nous restons fidèles au programme scolaire tracé par J. Ferry et P. Bert. Or, sans doute, au point de vue philosophique, une évolution s'est produite dans l'école laïque vers le positivisme; elle était fatale. Mais si l'on s'en tient à l'attitude de l'enseignement primaire officiel vis-à-vis du catholicisme, ce sont les ministres qui ont raison dans ce conflit d'opinions; rien n'est changé depuis 1882, il y a seulement un peu plus de franchise dans la manière de parler et d'agir. La lutte contre l'Église était dès lors la grande affaire du gouvernement et de la majorité parlementaire, et les lois scolaires ont bien été appliquées suivant l'esprit qui a présidé à leur confection. Si, en 1882, comme en 1912 encore, les devoirs envers Dieu figuraient dans un coin des programmes scolaires, c'était pure affaire de forme, et M. Goyau a dit justement : « La lettre des programmes subsistait pour faire taire les consciences catholiques, mais, depuis 1882, l'école laïque publique est, à peu de chose près, l'école sans Dieu » [10]. Quant aux déclarations ministérielles en faveur de la neutralité, elles ne dissimulaient pas aux yeux des claivoyants la véritable pensée de leurs auteurs et, dès le premier jour, les instituteurs et les

(10) *L'école d'aujourd'hui*, p. 199.

inspecteurs étaient fixés sur l'attitude à prendre pour se conformer aux intentions de leur chef hiérarchique. C'est l'absolue vérité qu'exprimait, en 1906, M. Viviani, quand il a dit : « La neutralité scolaire n'a jamais été qu'un mensonge diplomatique et une tartuferie de circonstance. Nous l'invoquions pour endormir les scrupuleux et les timorés; mais, maintenant, il ne s'agit plus de cela, jouons franc jeu. Nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une Université antireligieuse, et antireligieuse d'une façon active, militante, belliqueuse ».

Que tel ait été le but poursuivi dès 1882, il est impossible d'en douter. Tout le prouve : l'époque, les hommes, le texte et l'application de la loi.

Il ne faut pas oublier que le premier rapport de Paul Bert sur la réorganisation de l'instruction primaire date du 6 décembre 1879. Or, nous sommes alors au lendemain du triomphe des 363 conduits par Gambetta, dont le cri de ralliement est « le cléricalisme, voilà l'ennemi », et qui veut extirper du sol français « la lèpre dévorante du catholicisme ». Nous sommes en pleine bataille contre l'Église dont les représentants sont systématiquement écartés des divers conseils de l'instruction et de l'assistance publiques; la loi de 1814 sur le repos du dimanche est abolie; les aumôniers ont vu leur nombre réduit sur mer et dans les hôpitaux militaires, ils disparaissent de l'armée en temps de paix; les décrets du 29 mars 1880, réclamés par le Parlement, ont prescrit la dispersion des membres des congrégations d'hommes non autorisées, et on y procède avec toutes sortes de violences contre les personnes et les propriétaires. La nouvelle législation sur l'enseignement primaire ne pouvait être qu'une armé de plus dans cette lutte aux mains du pouvoir et celui-ci devait y tenir avant tout, puisqu'elle lui permettait d'agir sur les jeunes générations. L'école publique, dès le premier jour, a dû être « neutre ou laïque, les deux mots sont synonymes », l'enseignement primaire « totalement étranger à toute préoccupation religieuse » ([11]).

Et ceux qui ont pris la direction du mouvement, avec M. Buisson comme sous-ordre, sont deux amis et lieutenants de Gambetta, associés à toutes ses entreprises contre la religion. C'est Jules Ferry qui se vantait de vouloir « organiser l'humanité sans Dieu et sans roi », dont le nom est associé au rejet de l'article 7 et à l'exécution des décrets du 29 mars 1880. Au mois de juillet 1881, il combat énergiquement la proposition de J. Simon au Sénat tendant à introduire les devoirs envers Dieu dans le texte qui sera la loi de 1882; s'il échoue ce jour-là, il revient à la charge l'année suivante et obtient du Parlement la radiation de ces mots. C'est Paul Bert, dont l'état d'esprit se manifeste dans ses rapports successifs : « Nous vous proposons, dit-il dans celui du 6 décembre 1879, de déclarer que désormais, en France, mettre les enfants des deux sexes en situation d'acquérir l'ensemble des connaissances

(11) M. Buisson, Chambre, séance du 19 janvier 1910, p. 185.

élémentaires dans le domaine des sciences positives, en dehors de toute hypothèse religieuse et de tout enseignement de dogmes, sera une obligation légale pour leurs parents... L'enseignement... est laïque quant aux matières et laïque quant au personnel. Il importe que l'éducation civique soit donnée par des instituteurs dévoués à l'ordre social issu de la Révolution française, n'obéissant à d'autre loi que la loi civile, ne reconnaissant d'autre souveraineté que celle de la nation... Nous devons d'abord, dans l'école, former des hommes et des femmes dont l'âme fortement trempée ne subordonne pas l'idée de la morale aux croyances religieuses et qui puissent être moraux sans avoir été ou après avoir cessé d'être croyants ». Le rapport supplémentaire du 13 juillet 1881 proteste contre l'union des deux notions de Dieu et de Patrie, « comme si elles dépendaient l'une de l'autre, comme si elles présentaient un égal degré de certitude et d'utilité ». Et quand la loi scolaire étant votée, Paul Bert fut chargé d'étudier la question de la séparation entre l'Église et l'État, son fameux rapport du 31 mai 1883 le montre opposé à une telle solution pour le moment, les esprits n'étant pas encore suffisamment préparés pour qu'elle pût se faire de façon inoffensive ; il fallait attendre l'effet produit sur la jeunesse précisément, dit-il, par cette loi scolaire. Comme un écho, M. Doumergue déclare, le 18 janvier 1910 [12], que par là, en effet, seulement la séparation a été rendue possible. Ces deux hommes, suivis par une majorité complice, ont pu employer à dessein certaines expressions propres à endormir les scrupules de quelques-uns. Mais, en réalité, ils voulaient détruire dans les jeunes cœurs la foi, voire toute idée religieuse, car ils pensaient avec Renan que « tout réveil de la religion en France conduirait à un réveil du catholicisme ».

Le texte de la loi de 1882 le prouve. Il a été considéré de suite par tous comme une déclaration de guerre à l'Église catholique et ne pouvait, du reste, être interprété autrement. Jusqu'alors, de tradition constante, l'enseignement primaire public avait un caractère incontestablement religieux et il était donné fort souvent par des congréganistes. Désormais, il sera strictement laïque quant au personnel, et l'instruction religieuse en est proscrite. La prière ne sera plus dite à l'école où tout emblème religieux doit disparaître. Cette laïcisation complète consacrait l'attitude désormais *nettement antireligieuse* et *non neutre* de l'enseignement. Avant même qu'en 1886 un ministre eût motivé un changement aussi profond par de prétendues contradictions entre le christianisme et la liberté, la dignité, la moralité humaines, il ne pouvait s'expliquer que comme une condamnation méprisante de la foi catholique. L'article 17 de la loi écartait des écoles publiques, presque seules existantes alors, les religieux, non parce qu'ils étaient de mauvais maîtres, mais parce qu'ils avaient un supérieur en dehors de l'administration civile,

(12) Chambre, *J. off.*, Déb. parl., p. 162.

parce qu'ils reconnaissaient une loi supérieure à la loi humaine. On prétendait soustraire même aux yeux de la jeunesse tout ce qui aurait pu lui rappeler la foi de ses parents. N'y a-t-il pas là des affirmations répétées d'une évidente hostilité? La religion, qui à juste titre avait eu sa place marquée la première à l'école, en était désormais chassée; ne fût ce que par esprit de réaction, elle devait y être combattue. C'était fatal, et les précautions oratoires, plus habiles que sincères, n'y pouvaient rien changer.

Les devoirs envers Dieu figurent encore, il est vrai, dans les programmes scolaires. C'était, a dit M. Aulard, uniquement à raison de la mentalité des instituteurs de 1882. Le nom de Dieu y est resté, a dit plus exactement le duc de Broglie, « parce qu'il y a des gens qui y tiennent encore et aussi parce qu'il est plus facile de le faire sortir d'un programme que d'un texte de loi. C'est un fonctionnaire qu'on laisse en place jusqu'à ce qu'il ait acquis des droits de retraite » (13). Mais le texte légal ne parle pas des devoirs envers Dieu et ce silence est significatif, puisqu'il y a eu ample discussion sur ce point, que le ministre a lutté énergiquement pour obtenir la suppression de ces devoirs aussi bien que de l'instruction religieuse, dans l'énumération des matières dont la loi imposerait l'enseignement aux instituteurs. Pour bien montrer le sens qu'on donnait à cette exclusion des devoirs envers Dieu, il suffira de rappeler le mot d'un journal (14) au lendemain du jour où J. Simon avait réussi pour un temps à les faire entrer dans le texte légal : « A présent, la loi n'offre plus aucun intérêt. Elle ne signifie plus rien, rien du tout ». La loi ne devait plus parler de Dieu, elle était faite pour permettre toutes les attaques contre lui. La gratuité était l'appât; l'obligation, l'odieuse garantie; la laïcité, c'est-à-dire l'athéisme au moins négatif, par abstention systématique de la pensée et du souvenir de Dieu, était le but unique. C'était la première étape marquée par le convent maçonnique de novembre 1877 : « Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïcisera les écoles communales, au besoin graduellement ». La loi consacrait le triomphe sur le catholicisme et la tradition française de toutes les sectes hostiles à notre foi et à notre esprit national; protestants (15) et libres penseurs voyaient bien dans la neutralité légale une arme pour assouvir leurs haines et leurs rancunes.

Ils l'ont montré de suite. Dès le 2 juillet 1882, J. Ferry, dans un discours aux élèves de l'école philotechnique, célébrait assez lourdement sa victoire sur les cléricaux rétrogrades et il disait aux instituteurs. « Nous vous demandons de démontrer que la morale peut s'enseigner sans la religion ». Cependant, certains subordonnés faisaient du zèle. Dans nombre d'écoles, les crucifix étaient brutalement enlevés et les municipalités qui protestaient

(13) Sénat, séance du 31 mars 1883. — (14) *Le Voltaire*, 6 juillet 1881. — (15) Sur le rôle des protestants dans l'élaboration des lois scolaires, voir le discours de M. Massabuau à la Chambre, le 19 janvier 1910, *J. off.*, p. 196 et s.

étaient frappées rigoureusement. En 1882, dans la Charente, un inspecteur, voyant des catéchismes dans une classe, s'écriait : « Enlevez-moi toutes ces ordures. Dorénavant, on ne doit plus parler de Dieu dans les écoles ». En général, il est vrai, on procédait avec plus de prudence, uniquement d'ailleurs pour mieux assurer le succès de l'œuvre entreprise.

Suivant les contrées et l'état d'esprit des habitants, les instituteurs observaient une attitude différente. Parfois, là surtout où la concurrence d'une école libre était à craindre, il leur était prescrit de prendre les mêmes livres scolaires qu'elle, de faire lire la prière et réciter le catéchisme à l'école, de conduire leurs élèves à la messe et aux vêpres; la lettre de la loi pouvait être ainsi violée, mais on travaillait pour elle, on s'inspirait de son esprit hypocrite et les supérieurs hiérarchiques, bien loin de condamner cette pratique, l'approuvaient, la conseillaient, au besoin la commandaient. Pour réussir, il fallait ne rien brusquer. « Commencez, disait un inspecteur du Pas-de-Calais aux maîtres d'école, par enlever le Christ; quelques jours après, vous direz les prières plus courtes, puis vous oublierez de temps en temps d'en dire, puis vous n'en direz plus du tout. Il faut faire peu à la fois et par gradation ». Grâce à la laïcisation progressive et méthodiquement poursuivie, tant du personnel que de l'enseignement lui-même, on sapait sourdement l'influence de l'Église dans les jeunes esprits. « Par là, écrivait M. F. Sarcey dans le *XIXe siècle,* on agit sur la foi elle-même, on habitue les enfants à s'en passer, on les détache doucement, lentement de la foi, c'est l'essentiel ». Voilà comment, dès la première heure, les partisans des lois scolaires en comprenaient le sens, comment ils entendaient la neutralité préconisée par le ministre.

Pas plus au cours des travaux préparatoires qu'en présence de ses premières applications, les catholiques ne se sont laissé prendre aux habiletés hypocrites des adversaires. Ils n'ont jamais ajouté foi aux promesses fallacieuses du ministre, paroles vaines que démentaient l'ardeur de tous les incroyants sectaires à poursuivre la campagne de laïcisation et le texte de la loi lui-même. Les hommes qui, aujourd'hui, veulent voir en Jules Ferry un homme respectueux des droits et des libertés de l'Église et osent réclamer une neutralité scolaire telle qu'il l'avait rêvée, font preuve d'un singulier manque de mémoire ou d'un étrange abaissement de caractère; ils seraient, en tout cas, désavoués par leurs aînés qui ont combattu de 1882 à 1886 pour l'enseignement chrétien. La loi apparaissait bien aux yeux clairvoyants de ces derniers comme restrictive et meurtrière de leur foi; sous le masque de la neutralité, il s'agissait d'introniser l'irréligion d'État, il y avait un plan arrêté de déchristianisation de la France. Qu'on relise les débats parlementaires de l'époque où se sont fait entendre les grandes voix de Mgr Freppel, du duc de Broglie, des Chesnelong, des Keller, des Lucien Brun, pour ne citer que ceux-ci. On verra avec quels accents de conviction indignée ils

dénonçaient la conjuration anticatholique et affirmaient les principes chrétiens à l'encontre de l'État athée, hautement, complètement, sans restriction ni réticences, et combien claire était leur vision des conséquences désastreuses de la législation nouvelle, aussi bien pour la patrie que pour l'Église. Il n'y a pas, disaient-ils, de milieu possible entre l'école, sinon confessionnelle, du moins religieuse, et l'école athée ; ne pas parler de Dieu à un enfant pendant sept ans, alors qu'on l'instruit six heures par jour, équivaut à lui dire que Dieu n'existe pas ou qu'on n'a pas à s'occuper de Lui ; le silence, en pareil cas, équivaut à une négation.

Pour Jules Ferry et ceux qui, comme lui, tendaient uniquement à soustraire l'enseignement primaire à toute influence catholique, la multiplication soudaine des écoles libres, œuvre d'une charité vraiment chrétienne et française, fut un sujet de colère autant que de surprise. Les écoles publiques existant presque seules jusqu'alors, ils avaient cru, en les laïcisant, atteindre la presque totalité de la jeunesse. Et voici que les catholiques, jugés incapables d'un acte d'énergie, osaient ouvrir, à l'aide de subsides volontaires, des maisons d'éducation d'où la menteuse neutralité serait bannie. Malgré les obstacles apportés par l'administration avec la plus insigne mauvaise foi très souvent, ces maisons se fondaient. Elles se peuplaient rapidement, malgré une pression gouvernementale allant jusqu'à refuser tout avancement au fonctionnaire, tout secours officiel à l'indigent, dont les enfants y étaient inscrits. Les pauvres eux-mêmes allaient pouvoir être soustraits à l'action délétère de l'instruction dite neutre. Dès lors, pour atteindre le but antireligieux poursuivi dès le premier jour, on n'hésita pas à aller plus loin et on continua d'appliquer le programme du Convent maçonnique de 1877. On en avait réalisé la première proposition et ce fut démontré insuffisant. On recourut aux deux autres ainsi formulées : « Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes ; une fois la dernière école libre fermée, on matérialisera l'enseignement dans les écoles de l'État restées seules ». Les deux opérations ont été menées de front. Tandis que les écoles libres étaient pourchassées par ces prétendus apôtres de l'instruction populaire, l'évolution de l'enseignement laïque s'accusait vers le positivisme.

Les écoles libres ont été frappées à la tête. A peu près partout les maîtres étaient des religieux et leur disparition devait, semblait-il, entraîner la fermeture des établissements. Il fallait donc chasser les religieux et leur interdire l'enseignement : les lois des 1er juillet 1901 et 7 juillet 1904 ont accompli cette odieuse besogne. On frappa d'abord les congrégations non autorisées, puis celles qui étaient munies d'une autorisation furent atteintes à leur tour ; et la double opération ([16]) s'effectua avec un mépris complet du droit et des

(16) M. de Ramel en a rappelé les phases successives (Chambre, séance 17 janvier 1910, *J. off.*, p. 130). Depuis lors, un liquidateur a été arrêté.

libertés, de façon si scandaleuse, même au point de vue de l'honnêteté vulgaire, que les pouvoirs publics se sont émus et ont pris des mesures de rigueur contre certains liquidateurs. Deux hommes ont attaché leurs noms à cette œuvre : un rhéteur habile, sophiste sans amour et sans foi, lieutenant, comme Jules Ferry, de Gambetta, M. Waldeck-Rousseau; un renégat haineux, M. Combes. Mais on ne saurait oublier la part prise à cette campagne par M. Buisson, ancien collaborateur de Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique en 1882 et rapporteur de la loi de 1904 sur la suppression de l'enseignement congréganiste. Or, le même M. Buisson déclarera, le 19 janvier 1910, à la tribune de la Chambre ([17]), s'en tenir à « la formule rigoureuse de neutralité énoncée par J. Ferry au début même de notre nouveau régime scolaire ». Donc, l'école, telle qu'on la voit fonctionner jusqu'à l'heure où nous sommes, est bien conforme à la conception primitive. La façon dont est comprise la neutralité en 1908 n'a pas changé depuis ([18]).

III

Ainsi, la neutralité respectueuse pour le catholicisme n'est pas écrite dans la loi de 1882; elle est contraire à son esprit; elle n'existera jamais, tant que seront maintenus les principes des lois scolaires. En fait — on vient d'en voir la démonstration évidente — la stricte neutralité à l'école n'a jamais été voulue par nos gouvernants depuis 1882. Et si, en outre, elle est impossible, comme nos ennemis sont maintenant les premiers à le reconnaître et à le déclarer, comment songerait-on à ne réclamer, au nom des catholiques, que cette neutralité de l'État, la liberté fût-elle par ailleurs garantie aux établissements scolaires libres? Sans un minimum d'enseignement religieux, si les écoles de l'État ne reconnaissent pas l'existence de Dieu et son pouvoir souverain sur l'humanité, elles deviennent un danger public. Est-il admissible que, fût-ce seulement par leur silence et l'absence de toute protestation, les catholiques semblent reconnaître l'existence possible d'un ordre pratique et social, fondé sur l'areligion, c'est-à-dire sur l'athéisme de l'État? Tandis que, soit au Parlement, soit au dehors, par l'action, la parole ou les écrits, leurs adversaires exposent, affirment la thèse de la lutte sans merci contre toute idée religieuse, ou tout au moins, de l'omnipotence absolue, en matière d'enseignement, de l'État et de loi purement humaine, eux seuls, oublieux des exemples que leur ont donnés leurs aînés dans les discussions de 1880 à 1882, répugneraient à formuler hautement la doctrine catholique dans une question aussi capitale pour l'avenir de la nation! L'éducation digne de ce nom, l'éducation indispensable aux enfants, doit être religieuse et le principe

(17) *J. off.*, p. 185 et s. — (18) Ces observations sur le caractère de la loi de 1882 sont extraites d'un article de M. Taudière, *La neutralité scolaire*, paru dans la *Critique du libéralisme* (15 mars 1910).

de la neutralité de l'État, dans cet ordre d'idées, est un principe aussi pernicieux que faux. Voilà la vérité qui s'impose à eux et ils ont le devoir de la proclamer, dussent-ils rencontrer l'indifférence, la raillerie ou l'injure. Ils le doivent pour sauvegarder leur dignité d'abord, puis et surtout, pour rappeler à leurs concitoyens, trop absorbés par les intérêts matériels ou trop attachés aux habiletés politiques, une règle essentielle que leur silence risquerait de laisser tomber dans l'oubli.

La situation des catholiques, au moment où s'ouvre cette nouvelle phase, souffre, il est vrai, plus d'un embarras, dont le moindre n'est pas de trouver une excuse suffisante à leur longue passivité, et une justification plausible et logique du retour à la résistance en face des projets Doumergue et de l'offensive prise par les instituteurs, à l'instigation des gouvernants. De là, parmi eux, des plaidoyers de circonstances atténuantes en faveur de la loi de 1882, plus propres d'ailleurs à faire hésiter cette résistance nécessaire qu'à lui donner l'élan dont elle aurait un si grand besoin. Le *Nouvelliste de Lyon* disait judicieusement à ce sujet (16 octobre 1908) : Les interviews des hauts personnages religieux (il veut désigner plusieurs évêques) alternent dans les journaux catholiques avec des articles où l'on s'évertue à dire ce que fut, ce qu'est ou ce que doit être cette neutralité. L'*Univers*, par exemple, il y a deux jours, accusait les pères de famille de n'avoir pas fait leur devoir contre elle. Puis, aujourd'hui, la *Croix* s'efforce de prouver que la neutralité de 1882 n'avait aucune hostilité contre l'idée de Dieu, et qu'alors il s'agissait tout simplement de « neutraliser l'école par rapport aux divers cultes pratiqués en France » [19]. Le journal lyonnais observait que ces diverses opinions ne semblaient pas très faciles à accorder ensemble. Pour lui, il avait toujours considéré la loi de 1882 comme une formidable machine de guerre contre l'instruction religieuse, contre le christianisme. Tout ce qui arrive mainte-

(19) On trouve encore un article de ce genre dans la *Croix* du 18 juin 1913. Le rédacteur qualifie de « très lumineuse » l'histoire des devoirs envers Dieu à l'école. Il rappelle les déclarations et programmes de J. Ferry, sa distinction entre la neutralité théologique ou confessionnelle que l'école devait observer, et la neutralité philosophique qu'il se refusait à admettre. Le théisme était exclu, mais le déisme demeurait doctrine officielle. « Il maintenait Dieu tout de même ». Et cela est vrai des paroles de J. Ferry, mais où le trouver dans la loi ? Il était même arrivé qu'une consultation de M. Paul de Valroger, parue dans la *Croix* du 29 avril 1908, sur les conséquences de la neutralité de l'enseignement établie par les lois du 28 mars 1892 et du 30 octobre 1908, la première commentée par la circulaire ministérielle du 17 octobre 1883, obtint l'approbation publique des francs-maçons. Une de leurs principales revues, l'*Acacia*, disait, dans son numéro de mai 1909 (p. 357), sous la plume du F. Limousin : « ... Il n'y a pas dans cet article un seul mot de critique au sujet de ces lois et de cette circulaire... Il (M. de Valroger) cite, en l'approuvant, le passage suivant du commentaire de M. Laferrière, où celui-ci explique que l'atteinte portée par un instituteur aux croyances d'un enfant de famille « protestante, musulmane ou même libre penseuse » ou de religion catholique, est également un délit personnel et non professionnel. M. Limousin ajoutait : « N'est-il pas renversant de trouver cela dans le journal officiel, en France, de l'Église catholique, de cette Église qui autrefois enlevait les enfants des juifs et des protestants pour les élever dans sa religion à elle, et qui est prête à recommencer... Je vous avouerai que je vois cette évolution, même mouvementée, des chefs catholiques, avec une vive satisfaction... » *Fas est ab hoste doceri* ».

nant, disait-il, était en germe dans le passé. La loi de 1882 n'a donné que ce qu'elle promettait, mais les protestations ont été alors endormies ou paralysées. Il ajoutait à ce propos :

De là viennent toutes ces explications embrouillées auxquelles nous assistons dans la *Croix* et *l'Univers*. Ces explications ont pour but de nous faire croire que la neutralité irréligieuse de 1882 pouvait bien être acceptée, puisque, en fait, elle l'a été; et elles ont en même temps pour but de justifier la nouveauté de l'attitude actuelle de résistance et de protestation par la nouveauté prétendue du régime qui la provoquerait maintenant.

On dit communément que lorsqu'il y a plusieurs chemins pour aller d'une localité à une autre, c'est parce qu'aucun d'entre eux ne suit la ligne droite. Cela est vrai, et nous pensons de même que trop d'explications n'arrivent guère qu'à trahir l'embarras d'en donner une qui n'admette ni discussion, ni réplique.

Quant à accuser les pères et mères de famille de « n'avoir pas fait leur devoir et d'avoir commis une véritable... » (ici *l'Univers* n'a pas osé écrire le mot qui lui venait sous la plume), nous demanderions, avant de leur jeter ce grief à la figure, si où, quand et comment on leur a appris bien clairement ce devoir que les journaux catholiques les accusent d'avoir violé.

Les parents n'ont pas compris entre les lignes, dira-t-on c'est vrai; et parmi eux il y en avait cependant que leur intelligence aurait rendus capables de deviner leur devoir. Mais ils ont au moins pour excuse l'incertitude ou l'ambiguïté des commandements qu'ils avaient à mettre en pratique. Les juifs d'il y a dix-neuf cents ans avaient déjà fait cette remarque sur le Christ, que lui, au moins, au lieu de raisonner et de discuter comme faisaient leurs scribes, enseignait comme d'une chaire, en maître qui a l'autorité et l'exerce.....

D'autre part, à ces causes d'affaiblissement résultant d'une attitude antérieure, et, présentement même, de ces interprétations atténuées d'une loi contre laquelle on n'aurait su élever de condamnation assez énergique, s'ajoutait l'évolution qui s'était accomplie, même sur cette question primordiale de l'enseignement, chez nombre de croyants, sous l'influence des prôneurs d'une politique religieuse libérale et démocratique. Quel chemin parcouru depuis l'époque où M. de Mun, en 1876, proclamait en face de la Chambre les droits de l'Église en matière d'enseignement, et depuis les grandes luttes de 1880! Aujourd'hui, c'est même dans le calme domaine de la spéculation qu'on abandonne délibérément à l'ennemi tout le terrain dont il s'est emparé ; c'est, ni plus ni moins, un renversement des doctrines.

On n'a pas oublié qu'au cours de ces années, et depuis longtemps, l'auteur de cette série de livres réformateurs, inspirés, disait-il, de la pure pensée pontificale, le directeur de la *Quinzaine* et l'un des parrains du *Bulletin de la semaine*, M. Georges Fonsegrive, portait l'auréole de docteur aux yeux du monde des ralliés. Son opinion sur la neutralité scolaire est donc des plus intéressantes à connaître. M. Fonsegrive ne sera d'ailleurs pas avare de consultations. Sans parler des opinions soutenues dans le *Bulletin de la semaine* durant cette période, il fait paraître dans le *Correspondant* une série d'articles sur la question scolaire, réunis plus tard en brochure, à la fin de 1909,

chez l'éditeur Bloud. Toutes les idées maîtresses qu'il y développe pour prêcher, comme d'habitude, même sur ce point capital, l'acceptation du fait accompli, n'ont pas pour moindre inconvénient de se trouver manifestement repoussées par la doctrine de l'Église et spécialement dénoncées, une par une, comme de graves erreurs, par les encycliques de Léon XIII dont l'auteur s'est si souvent constitué l'interprète.

C'est ainsi, par exemple, que, dans l'article du 10 décembre 1908, l'*État moderne et la neutralité scolaire,* en attendant qu'il proclame plus tard la nécessité de prendre son parti de l'athéisme officiel de l'État, il se borne à constater : « En France, nous sommes plus radicaux. L'État s'est déclaré neutre entre toutes les croyances, entre toutes les philosophies, il faut donc que, dans son enseignement, l'instituteur de l'État ne puisse blesser aucune croyance, ne puisse se mettre en opposition avec aucune philosophie. Est-il possible, est-il sincère, quand on n'admet pas une théorie, ou quand, par souci de neutralité, on ne veut pas s'appuyer sur elle, de conserver la pratique correspondante? Excluant le dogme chrétien, l'école neutre peut-elle encore enseigner une morale chrétienne? Il ne le semble pas ». D'ailleurs, « du mal la cause ne se trouve ni dans la laïcisation, ni dans la neutralité de l'école ». Elle est simplement dans l'application qui en est faite. La vraie solution est de refuser à l'État tout droit d'imposer des opinions religieuses ou philosophiques, de l'enfermer dans son incompétence, pour ne chercher le remède que dans la liberté de conscience, seul fondement, écrira un démocrate, de la liberté d'enseignement. Dans la diversité présente de ces opinions, dit M. Fonsegrive, « *la limite de son droit se trouve dans la certitude.* Il ne peut ordonner que ce qui est certainement utile, défendre ce qui est certainement nuisible. Or, *à quel signe l'État qui n'a que des vues sociales,* peut-il reconnaître la certitude? Uniquement *au signe social de l'assentiment commun.* Par conséquent, tout ce qui est discuté et contesté, tout ce qui n'est pas communément accepté demeure *hors des prises de l'État.* Pour qu'une opinion *pût être interdite, il faudrait qu'elle fût à peu près universellement réprouvée.* Pour qu'une opinion *pût être imposée,* il faudrait qu'elle fût à peu près universellement acceptée ». Et rien n'est plus démocratique.

Cependant, l'article avait pour but de rechercher si, à défaut d'une morale chrétienne, on n'arriverait pas à découvrir, à l'aide d'un critérium, les règles d'une morale naturelle, retrouver « la vieille morale de nos pères » dont l'État pourrait prescrire l'enseignement à ses instituteurs. M. Fonsegrive se prête obligeamment à cette recherche. Abandonnant le Décalogue, il dégage du consentement général comme un *Quintologue,* dont les cinq préceptes à l'usage des enfants se formulent ainsi : « N'abuse pas contre les autres de ta force; ne vole pas; ne ment pas; « au nom de l'hygiène incontestée », pas d'immoralités; et enfin, comme commandement primordial et soutien de tous les autres, obéis, respecte l'autorité et les ordres de tes maîtres ». Sans oublier,

bien entendu, que « dans ce principal commandement se trouve nettement contenue, avec l'obligation d'obéir au maître d'école, celle de respecter les lois en vertu desquelles le maître tient son école, l'ensemble d'institutions que ces lois ont pour but de maintenir et de faire vivre ». Le temps a seulement manqué à l'auteur pour indiquer sur quel fondement on peut appuyer l'autorité de préceptes moraux dont celle de Dieu est écartée.

En publiant sa brochure, M. Fonsegrive résumait ainsi ses exposés :

De cette étude très théorique, très objective, il est, je crois, permis de tirer quelques conclusions pratiques très nettes.

Et c'est d'abord que lorsqu'une certaine sorte d'institution sociale est amenée par la suite constante d'une évolution historique, cette institution se présente avec des caractères de force tels qu'il est complètement inutile d'essayer de renverser cette institution autrement qu'en la dissolvant, en faisant agir peu à peu sur elle des forces qui conduiront à un autre mode d'évolution.

Le fait de l'avènement de la démocratie, le fait de la laïcisation progressive de l'Etat sont des faits qui, étant donnée toute la suite de l'histoire moderne, ne pouvaient pas ne pas se produire. Ceci ne veut pas dire qu'ils étaient absolument nécessaires; rien n'est absolument nécessaire dans l'histoire humaine, puisque le péché originel lui-même, d'où tant de choses résultent, a été un acte libre. Mais le cours général des événements de l'histoire est trop évidemment intelligible pour que des faits généraux tels que ceux que je viens de rappeler ne soient pas les produits d'une force séculaire accumulée, plus grande que les efforts même collectifs que l'on pourrait, à un moment donné, essayer de leur opposer.

Bons ou mauvais, ces faits existent et ont pour eux la puissance d'être. Si on les juge bons, il faut travailler à les conserver. Si on les juge mauvais, tout en essayant de pallier leurs effets, il faut cependant s'accommoder d'eux, vivre avec eux.

L'Etat ancien était religieux, chrétien, parfois catholique, toujours spiritualiste, conformiste, donc intolérant. L'Etat moderne ne veut plus être intolérant, il n'est plus conformiste, il est, comme on dit « laïcisé »; il s'ensuit qu'il est neutre, qu'il ne peut être que neutre, et que, dans ses écoles la neutralité s'impose. Essayer de remonter ce courant, de revenir à l'école d'Etat surveillée par le curé est aussi impossible que de rétablir en France l'Inquisition.

Il convient donc de ne pas user ses forces à une tâche impossible. Il faut donc accepter ce fait de la neutralité, de laïcisation, et voir nettement ce qu'il contient.

Et tout de suite on s'aperçoit qu'il ne contient aucun dogme positif, aucune négation d'ordre spirituel. Il résulte simplement au contraire de l'incompétence spirituelle de l'Etat. L'Etat ou César a le gouvernement matériel des corps, il a pour tâche de protéger et de promouvoir tout ce qui est d'ordre matériel et économique. D'où il suit qu'il n'a hors de ce domaine aucune compétence ni aucune autorité. Comme les actes moraux humains sont incomplets s'ils ne sont animés d'une idée doctrinale spirituelle, ni l'Etat ni, par suite, l'école de l'Etat ne sont habiles à donner une éducation morale complète. Ils ne peuvent ordonner qu'une discipline, qu'exiger un ordre extérieur d'après un code pénal dicté par les nécessités sociales.

Mais l'Etat incompétent et limité doit laisser hors de ses prises tout le spirituel. La famille, l'Eglise, toutes les sociétés spirituelles où se rencontrent les croyances supérieures des hommes ont seules la charge et le droit de compléter par une éducation morale véritable la discipline sociale. L'Etat n'a le droit de les contredire en rien. Et il doit, au cours de la scolarité, leur laisser le temps d'accomplir leur œuvre propre.

Il n'y a donc qu'une seule tactique à suivre, à la fois légale et habile, si l'on veut maintenir les droits moraux et de la famille et de l'Eglise; c'est d'enfermer l'Etat dans son incompétence, et de tirer de cette incompétence tous les fruits de liberté dont elle contient le germe.

Plus tard, en octobre 1912, le même docteur en libéralisme faisait passer par la *Revue de Dublin* un long article sur *la famille, l'État, l'école et l'enfant,* où la doctrine catholique était encore méconnue sur chaque point.

Renversés, l'autorité et les droits traditionnels des parents; « de l'aveu de tous et même de ceux qui l'invoquent (!), l' « autorité » n'est pas l'origine du droit paternel... Bien avant d'avoir des droits, les parents ont des devoirs vis-à-vis de leur progéniture... Quand on parle des droits de la famille, c'est plutôt de devoirs et de *droits primordiaux* de l'enfant qu'il faut parler. Le devoir d'éducation qui s'impose à la famille... dérive de la valeur de la fonction naturelle, de droit même de l'enfant » (p. 302-304) ([20]). — Le démocratisme ne réduira jamais assez l'autorité.

Subordonnés aux droits primordiaux de l'enfant, les droits des parents le seraient aussi à ceux de l'État; ils seraient issus et dérivés des siens. Les droits de l'État sont antérieurs et supérieurs à ceux de la famille. « D'autre part, comment refuser à l'État le droit de *contrôler* l'éducation donnée par la famille et de suppléer à son insuffisance? L'État pourrait n'avoir pas le droit d'empêcher des parents de donner à leurs enfants un enseignement immoral ou antisocial, de les élever, par exemple, pour le vol ou pour la prostitution. Et si l'État a ainsi son droit de *contrôle,* s'il peut prononcer la déchéance paternelle, ne s'ensuit-il pas que *ses droits* sont *antérieurs et supérieurs à ceux de la famille?* Car celui qui contrôle est naturellement supérieur à celui qui est contrôlé, et celui qui peut se déclarer déchu d'un pouvoir semble bien être celui-là même, *et celui-là seul, dont est issu ce pouvoir* » (p. 301).

Par contre, le droit divin de l'Église, au double titre de ses connaissances surnaturelles et humaines, de tout enseigner et d'établir des écoles où ses maîtres professent toutes les branches du savoir humain, la mission d'enseigner la religion qu'elle seule a reçue de Dieu, dont Léon XIII dit dans l'encyclique *Libertas* que « ce serait la plus grande des impiétés, la plus inhumaine des folies que de les laisser impunément violer et détruire », ce magistère, en un mot, est réduit à un vulgaire contrôle. On ne reconnaît à l'Église que le droit « de donner l'*enseignement moral,* de *contrôler* celui que les familles donnent chez elles ou qu'à l'école on donne en leur nom... Elle ne tient pas ce droit (vis-à-vis des baptisés) de leur adhésion volontaire à la vérité, mais de cette vérité même. Cependant, en fait, *ce droit ne peut s'exercer et emporter*

(20) Sans rappeler ici les enseignements précis de Léon XIII, les évêques de France avaient dit dans leur lettre collective de septembre 1909 : « C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent... et c'est vous qui, après leur avoir donné la vie, avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme ». Mgr Laurans, évêque de Cahors, terminait une partie de son mandement de carême, en 1911, en disant : « Ceux donc qui rédigeraient le code des droits de l'enfant et n'y inscriraient pas en première ligne les droits de Dieu et en seconde ligne les droits des parents feraient une œuvre contre nature ».

son effet que du consentement des familles. La foi des familles leur fait une obligation de se prêter au *contrôle* de l'Église » (p. 324).

Par ailleurs, M. Fonsegrive s'obstine à défendre une neutralité confessionnelle, spiritualiste, avec une morale « rationnelle et traditionnelle, commune à tous et s'imposant à tous, la bonne vieille morale de nos pères, la morale des honnêtes gens, selon la formule de Jules Ferry » (p. 312-313). Et comme l'instituteur d'État ne peut pas être l'organe d'une éducation intégrale « donnant pour base à la morale la religion catholique », « l'enfant a besoin que cette fonction s'accomplisse en sa faveur et, par cela même, l'enfant y a droit... C'est ce droit de la famille, *issu des droits de l'enfant, qui fonde le droit à la liberté d'enseignement* » (p. 320), comme si cette liberté d'enseignement n'était pas le droit absolu de l'Église, le droit sacré des pères et mères de famille qui, pas plus que l'Église, ne sauraient le tenir des besoins des enfants !

Et qu'on ne croie pas que l'expression de telles erreurs doctrinales soit sans influence en dehors d'un cercle restreint d'intellectuels. Elle est faite d'ailleurs pour guider la conduite pratique et ne manque pas de trouver des échos dans la presse catholique. A l'heure où les croyants auraient le plus grand besoin et le devoir pressant de se rallier sur le seul terrain solide, qui est celui des principes et du devoir religieux, on voit, par exemple, M. Desgrées du Loû écrire dans l'*Ouest-Éclair* (12 juillet 1908) : « La liberté d'enseignement *qui n'est qu'une conséquence logique et obligatoire de la liberté* de *penser* inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme, la liberté de l'enseignement sans laquelle la liberté de conscience ne saurait être complète... ». On voit l'*Éveil démocratique* de Marc Sangnier s'élever, au nom des mêmes principes que M. Fonsegrive, contre la résistance des catholiques italiens à l'introduction dans leur pays de l'enseignement conventionnel appelé neutre (1er mars 1908) :

Sans doute, l'Italie est encore nominalement une nation catholique, puisque le *statu quo* reconnaît le catholicisme comme religion de l'Etat; mais il suffit d'ouvrir les yeux pour reconnaître que l'indifférence et l'irréligion y font des progrès lamentables (surtout chez les fonctionnaires et dans le personnel enseignant), et que, en fait, l'unité morale de la nation, établie autrefois sur la base religieuse, se désagrège. Ce serait, dès lors, de *cléricalisme* avéré que de maintenir, sans exceptions et sans limites, l'obligation pour les communes, les parents surtout et leurs enfants, de l'enseignement du catéchisme. L'Etat moderne — c'est un fait — est incompétent en matière d'éducation religieuse et n'a pas, en l'espèce, le droit d'exercer une contrainte morale dans un sens ou dans l'autre. On a raison de dire, certes, que l'école n'est éducatrice qu'à la condition d'être religieuse, mais la religiosité dont il s'agit ici ne peut être donnée que par la conception de la vie que le maître professe, agit et transmet à l'âme de ses élèves, et non pas un enseignement doctrinal et confessionnel pour lequel il est souvent mal préparé et disposé.

Et si l'on remonte de quelques degrés dans l'échelle de la presse catholique,

voici la *Chronique picarde,* dirigée par M. Croizille, qui déjà répondait, le 10 août 1900, à des questions posées par le journal radical le *Progrès de la Somme :*

Si les catholiques redevenaient les maîtres, ils ne pourraient ni ne voudraient être les tyrans que flagelle si bien Copin Albancelli. Donc *oui;* par respect pour les droits d'une forte minorité en ce pays divisé, ***ils maintiendraient le principe de neutralité confessionnelle*** de l'école publique, ***d'une vraie neutralité*** dans les termes mêmes des lois de Ferry, et non pas d'une fausse neutralité comme celle actuelle qui se permet toutes les provocations. En même temps, ils assureraient sous les formes les plus pratiques la facilité de l'enseignement religieux pour les enfants des familles le désirant.

Oui encore, ils admettraient dans les délégations scolaires les représentants de diverses opinions, y compris des libres-penseurs, sans regarder même s'ils sont francs-maçons, en leur faisant respecter, bien entendu, une loyale neutralité. Et ceci pour un double motif : 1° en considération des services ou de la compétence pédagogique ou des fonctions électives ou municipales de certains d'entre eux; 2° parce qu'ils voudraient des *témoins* de la sincérité des maîtres dans l'application des règlements.

En 1911 (5-6 novembre), comme le journal adverse réclamait la neutralité obligatoire dans les écoles privées, la *Chronique picarde* en repoussait la prétention par cet argument : « La liberté existe d'ailleurs pour tous. Que demain M. Dutilloy [21] prélève sur les revenus de ses villas de Paris-Plage et sur ses gros appointements la somme nécessaire pour faire vivre une école maçonnique et nous ne demanderons aucunement qu'on lui impose la neutralité... ». Et cela est d'accord avec ce que le même M. Croizille avait écrit dans son journal quelques mois plus tôt (10 mars 1911) en protestant contre les expulsions des religieux : « Nous n'approuvons pas les expulsions des moines, c'est vrai, mais nous n'en admettons aucune. Tous les citoyens d'un même pays ont droit à la pleine liberté sans distinction d'opinions et de croyances. Que demain le gouvernement, par impossible, un gouvernement conservateur, bannisse les francs-maçons, et nous le blâmerons comme nous blâmons la République française de pourchasser les moines... Le droit commun, nous ne réclamons que ça... ». — Et voilà, une fois de plus, à quoi conduisait cette formule, à la profession explicite d'un libéralisme vingt fois condamné. De pareils traits n'empêchèrent pas que, plus tard, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, et sans doute sur des rapports trop favorables, la *Chronique picarde* reçut de la secrétairerie d'État la lettre la plus élogieuse sur l'indéfectible courage avec lequel elle avait toujours défendu la cause et la vérité catholiques. Elle n'omit pas de s'en parer.

L *Ouest-Éclair,* dirigé par M. Desgrées du Loû, disait, le 3 juillet 1908 : « Le projet de MM. Doumergue et Briand... vaut mieux que le résumé qu'on en avait d'abord donné. Il assure aux familles des garanties contre les écarts de langage et de conduite que les instituteurs publics pourraient se permettre, tout en sauvegardant les instituteurs et professeurs contre l'abus possible des

(21) Vénérable de la Loge Picardie (Amiens).

poursuites individuelles ». De ce côté, dit le journal, « le danger, pour être en partie imaginaire, peut tout de même n'être pas vain dans certaines régions où la défiance contre l'école laïque est particulièrement vive. La substitution de l'État à ses agents sauvegarde ces derniers contre les tentatives individuelles de persécution... ». Et comme, d'autre part, l'État se réserve un recours contre les instituteurs qui lui auraient fait supporter des condamnations, « il faut espérer... que la susceptibilité des familles trouvera désormais moins d'occasions de s'exercer, que l'enseignement retrouvera la sérénité qui lui convient, et que l'École renoncera à être le champ clos où les passions politiques, sociales et religieuses viennent s'entre-choquer ».

On voit donc que, cette fois encore, les catholiques auraient eu tort de croire à de mauvaises intentions et de s'en effrayer. Et eux-mêmes, plutôt, ne donnaient-ils pas sujet à l'État de prémunir l'enseignement public contre des persécutions de leur part ([22])?

Derrière les manifestations de ce genre qu'y avait-il? Toujours le souci de conciliation avec le gouvernement qui inspirait les ralliés dans chaque litige, si grave fût-il, la préoccupation de ne pas laisser ébranler « le régime établi ». A quelle autre pensée attribuer des efforts comme celui de l'abbé Garnier quand il avait le courage d'écrire, dans le *Peuple français* du 16 septembre 1908, pour endormir l'ardeur des catholiques : « Nous tenons même à dire, après une enquête consciencieuse, que le nombre des mauvais livres dont on se sert dans les écoles est relativement assez restreint et qu'il a suffi, dans plusieurs endroits, de les signaler à qui de droit pour obtenir immédiatement satisfaction ». Il est vrai qu'un peu plus tard, dans le *Peuple du dimanche* (3 novembre 1910), tout en rassurant l'opinion sur les intentions d'un des plus acharnés ennemis de l'enseignement chrétien, M. Maurice Faure, devenu, de rapporteur du budget de l'Instruction publique, ministre de ce département, M. Garnier constatera qu'il « s'écarte des directions maçonniques » en proclamant que l'école doit seulement être areligieuse; mais il ajoutera : « De par la secte, M. Maurice Faure serait contraint de développer l'irréligion d'État. *Tenons pour certain qu'il ne le fera pas*, puisque après l'avoir affirmé

(22) Plus tard (17 mars 1909), M. Desgrées du Loû rendait compte d'un projet du ministre Viviani ayant pour but d'imposer, à peine de nullité légale, la neutralité confessionnelle à toutes les œuvres de mutualité. Loin de voir là une nouvelle menace d'oppression religieuse, le directeur de l'*Ouest-Éclair* attendait « avec bienveillance » la révélation du texte de ce projet de loi. En l'attendant, il constatait que « la neutralité tend à devenir une règle générale et indiscutée dans nos institutions publiques ». Et il considérait ce point comme acquis. Mais la question se posait de savoir si, en vertu du même mouvement, la neutralité confessionnelle ne devrait pas s'imposer dans le droit privé comme en droit public, dans tout contrat comme dans toute législation, et posant la question en ces termes : « Faut-il prescrire la neutralité universelle? », cet ardent catholique se bornait à conclure : « Nous verrons ce que pense à ce sujet M. Viviani. Je me suis bien gardé de condamner son projet. J'y ai mis une préface toute objective ». Ainsi, en présence de cette éventualité monstrueuse, selon laquelle toutes les institutions collectives, tant privées qu'officielles, devraient s'interdire toute préoccupation religieuse, il suspendait sa réponse. Tout dépendrait évidemment de savoir, comme il le disait au début de son article, *à quelles exigences de la conscience moderne ce concept peut répondre*.

comme rapporteur du budget, il le promet comme ministre et que sa promesse concorde avec tout le programme du ministère dont il fait partie ». Puis, ce *Quos ego :* « Mais nous aurons l'œil ouvert, et s'il manquait à sa parole, nous recommencerions avec plus de vigueur que jamais la campagne implacable que nous avons faite contre les lois Doumergue ».

Un indice plus curieux et plus grave des dispositions d'esprit qui se rencontrent dans les milieux catholiques est de voir la bonne, la vraie neutralité que Jules Ferry avait voulu faire régner dans l'enseignement pour réaliser la véritable unité nationale, obtenir de l'autorité ecclésiastique un certificat d'honnêteté et donc un laisser-passer officiel. C'est la bonne fortune qui échoit, en 1911, à l'*Université des Annales* de Paris, cours pour les jeunes filles, dirigé par M. et Mme Adolphe Brisson.

Les conférences qui s'y donnent et la revue des *Annales* qui les publient ont été, non sans raison, l'objet de critiques sévères dans une revue bibliographique *Romans-revue,* annexe de l'excellente œuvre de M. l'abbé Bethléem, du diocèse de Cambrai, *Romans à lire et romans à proscrire.* Peu après, les directeurs des *Annales,* appuyés sur le certificat obtenu, adressaient un mémoire confidentiel à tous les évêques, protestant contre les attaques dont elles avaient été l'objet. « Nous ne sommes pas neutres, y disaient-ils, dans le sens que l'Église peut attacher à ce mot. Nous ne pratiquons pas une neutralité hostile ou même dédaigneuse de Dieu et de la religion... On sent parfaitement, dans notre revue, notre respect profond des choses saintes, notre désir d'une orthodoxie rigoureusement exacte lorsque nous y faisons allusion, notre esprit plein de bienveillance pour le clergé, parmi lequel nous comptons des abonnés et des amis ».

Il est à noter, par ailleurs, que les *Annales,* qui se donnent le titre d'*École* et d'*Université,* font proprement œuvre d'éducation, et ce à l'égard d'une élite de jeunes filles. Leur programme, pour cette même année 1911, donne cette Université pour « leur maison ». « Elles y peuvent goûter en confiance, dit-il, les belles leçons littéraires et *morales* qu'on y donne... et cultiver leur esprit autant que *leur cœur* ». Or, on imagine aisément quelles belles leçons morales, quels avantages pour la formation de leur esprit et de leur cœur, les jeunes filles, cet espoir de la société, peuvent y trouver, si l'on observe, par exemple, qu'en 1911, sur 90 conférences, il y en avait 16 confiées à M. Jean Richepin. Que de beautés morales il était apte à faire ressortir en pérorant sur « l'amour conjugal » à propos du théâtre d'Euripide, ou en faisant une conférence sur ses propres œuvres! On peut en dire autant de Gabriel d'Annunzio invité à présenter aussi les siennes, et de M. Marcel Prévost, avec ses « portraits de femmes et de jeunes filles », ou de Mme Daniel Lesueur traitant d'Eugène Sue et du roman populaire. En 1910, M. Jean Richepin tenait également le record du nombre de leçons. Le clou, c'était

Mme Jane Dieulafoy, une sorte d'émule de G. Sand, les clôturant en prenant pour sujet *sainte Thérèse d'Avila!*

Le mémoire confidentiel exposait que, « pris de scrupules » en présence des critiques soulevées, les directeurs s'étaient adressés, avec l'assentiment de Mgr l'archevêque de Paris, à M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Étienne-du-Mont, pour soumettre leur œuvre à son examen, et ils exhibaient l'attestation suivante que leur avait délivrée ce membre éminent du Comité de vigilance. Elle est datée du 29 juin 1911.

Chargé par Mgr l'Archevêque de Paris, sur la demande de M. A. Brisson, de parcourir les *Annales* et les *Conférences*, je me suis acquitté de ce soin depuis le 1er juin 1911. Je dois reconnaître qu'à part une ou deux observations de détail, je n'ai eu aucune critique sérieuse à formuler sur ce qui a été publié depuis cette époque. — Je ne puis donc que rendre hommage à la parfaite loyauté du directeur de ces publications, à son souci de ne rien laisser dire ou écrire qui puisse froisser les jeunes filles même les plus chrétiennes, à la conviction et à la fermeté avec laquelle il poursuit l'immoralité dans la littérature, le théâtre et les arts, enfin, à son respect sympathique et sincère pour la religion et ses enseignements.

Les directeurs des *Annales* prenaient donc la confiance d'ajouter en terminant : « Nous sommes donc sûrs, Monseigneur, que vous apprécierez nos efforts, notre bonne volonté, et qu'après avoir vu de près notre œuvre, vous voudrez nous encourager dans cette voie », etc. Il advint cependant que Mgr Marty, évêque de Montauban, répondit, le 20 août, à cette communication dans le Bulletin catholique de son diocèse, en démontrant les dangers de cette neutralité que les *Annales* ne croyaient pas répugner à l'Église et non sans s'appuyer sur la lettre de Pie X aux évêques de Lombardie au sujet de la presse neutre, dont le pape leur avait dit : « Que chacun de vous soit bien convaincu que ces journaux produisent une perversion du jugement et de la discipline que ne produiraient même pas les journaux ouvertement hostiles à l'Église ».

IV

Les projets Doumergue ont cependant suscité parmi les catholiques une vive émotion et un réel courant de résistance. De grands efforts s'accomplissent, on s'occupe activement de s'organiser. La principale forme que prennent ces efforts est le développement des *Associations de pères de famille,* qu'on a vu prendre naissance peu de temps avant la crise ouverte par l'affaire de Dijon. Le libéralisme va-t-il les gâter aussi? Va-t-il s'efforcer d'accaparer la résistance scolaire, comme il l'a fait pour la résistance politique, et verra-t-on nombre de catholiques accepter, tranquilles, heureux, cette nouvelle sorte de « cultuelles » que serait l'organisation extra-épiscopale du droit essentiel de direction et de contrôle de l'Église sur l'éducation de l'enfance?

La même question qui s'était tant de fois posée réapparaissait et prenait

encore ici plus d'importance. L'action qu'on allait promouvoir serait-elle ou non, confessionnelle; en d'autres termes, dans cette lutte dont l'objet était éminemment religieux, la résistance des catholiques à la neutralité scolaire ne serait-elle même qu'une résistance neutre? C'était l'heure où Pie X multipliait ses appels à une action ouvertement, hardiment catholique, et déclarait que, même dans les œuvres économiques et sociales, il n'était « ni digne ni loyal » de dissimuler sa bannière.

La tentative la plus bruyante dans un sens opposé à cette direction n'est peut-être pas la plus significative; elle est cependant à relater, car elle constitue un essai d'accaparement des associations, non pas contre la neutralité scolaire, mais, en définitive, à son profit. Un ancien collaborateur de M. Mouthon à *La France libre* de Lyon, M. Gurnaud, ne recula pas devant cette gageure de poser la neutralité confessionnelle comme principe des associations formées par les pères de famille pour résister à la démoralisation de l'enfance par l'école laïque, et il entreprit dans ce but une campagne très active. Conférences, articles de journaux, brochures, il ne négligeait aucun moyen; bientôt il créait une revue, *Parents et maîtres,* destinée à devenir un organe de la collaboration entre les parents et les instituteurs, qui lui paraissait le vrai remède ([23]).

Le numéro du 10 décembre 1910 exposait « la méthode à suivre pour fonder des A. P. F. ». Il importe que l'Association ne puisse apparaître comme « un organisme militant » et ne revête une couleur qui la signalerait « aux méfiances et aux suspicions intéressées ». L'œuvre urgente est de grouper « sans distinction de parti ou de confession » tous les parents qui ne se refusent pas à signer le programme minimum (en réalité, le programme unique et total de l'Association) : « Respect de la neutralité, culte du patriotisme ». Pour écarter les suspicions, on n'y admettra que des ayants droit, c'est-à-dire les parents d'enfants fréquentant les écoles publiques. Tout ira bien si l'on veut apporter à cette œuvre autant « d'abnégation » que de zèle. Il importe que les Associations soient « dirigées par les familles »; si les promoteurs du mouvement étaient des groupes politiques « ou des organismes confessionnels » (c'est-à-dire le clergé et les évêques, M. Gurnaud s'en explique ailleurs), « qui ne voit qu'ils seraient aussitôt suspectés de vouloir organiser, non pas le contrôle de la famille sur l'école, mais le contrôle d'une Église, d'une secte ou d'un parti, la famille ne jouant dans cette entreprise que le rôle d'un intermédiaire importun ».

Ce même numéro de la revue donne les premiers résultats d'une libre

(23) Dans l'une des conférences les plus intéressantes, à Reims, au début de 1910, M. Gurnaud faisait voter à l'unanimité, par les délégués d'une cinquantaine d'Associations de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne, un ordre du jour proposant à l'Amicale des instituteurs de la Marne, les mêmes qui venaient d'intenter un procès au cardinal Luçon au sujet des manuels scolaires interdits, une conférence où seraient discutées à l'amiable les violations de la neutralité. Cet acte pacifique inaugurerait cette collaboration officielle. Le cardinal Luçon désavoua ce projet.

enquête ouverte parmi les hommes compétents de toutes les opinions. Le nom de Mgr Gibier, évêque de Versailles, y figure entre ceux de M. Nègre, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'instituteurs, et de M. Ferdinand Buisson, d'une part, ceux de M. Gabriel Compayré et du député libéral de Nancy, M. Louis Marin, de l'autre. Le zélé prélat insiste, dans sa réponse, sur ce que les Associations ne sont pas une œuvre de guerre. « En toute loyauté, elles prennent le régime scolaire tel qu'il a été établi par la loi de 1882, et elles se proposent de faire respecter la liberté de conscience de l'enfant, promise et garantie par cette loi... Envisagées sous cet angle, les Associations familiales n'ont rien d'agressif ni de belliqueux, parce qu'elles n'ont rien de politique *ni même de confessionnel*. Elles ne visent que la paix dans le respect de la loi. Elles sont essentiellement pacifiques... ».

Le projet de M. Gurnaud ne va naturellement pas sans opposition. Diverses Semaines religieuses le discutent; Mgr Baudrillard, M. l'abbé Guibert, directeur du séminaire de l'Institut catholique, défendent avec éclat le caractère confessionnel que doit avoir une telle œuvre. Mais les libéraux catholiques soutiennent avec ardeur l'opinion contraire; des articles en faveur de M. Gurnaud se glissent dans la *Croix* (2 décembre 1909) et dans le *Peuple français* (28 décembre 1909). Surtout il obtient les suffrages du *Temps* (28 décembre 1909), du *Siècle* même, qui le félicite de s'affirmer « un fils respectueux de la Révolution », et de M. Ferdinand Buisson qui termine seulement son étude favorable en avertissant l'inventeur qu'ainsi comprises, les Associations de pères de famille « auront contribué plus que ne le suppose M. Gurnaud lui-même au triomphe de la laïcisation » [24]. Avec un bonheur trop rare, les *Débats* donnent cette fois la note juste : « S'il suffit d'être père de famille pour entrer dans l'Association, et s'il n'est pas nécessaire d'être catholique, alors quelle morale entend-on faire respecter? Quels principes religieux veut-on défendre? Quelles âmes d'enfants veut-on soustraire à l'enseignement athée? La neutralité ainsi comprise correspond à la négation et il est inutile de se constituer en ligue pour la maintenir.

Mais M. Gurnaud n'est pas un isolé. L'*Avenir du Var et de la Provence* rendait compte, le 11 novembre 1908, d'une conférence faite à Hyères par un délégué général de l'*Action libérale populaire* :

> Le conférencier dit qu'il vient entreprendre dans le Var une série de conférences *en dehors de tout esprit politique et religieux*, *pour* fonder des associations de pères et mères de famille dans le but de faire observer dans l'école la neutralité religieuse inscrite dans la loi... A cette œuvre de préservation et de défense *sociale*, dit l'orateur, tout bon Français, tout père de famille doit collaborer, *quelles que soient ses opinions religieuses ou politiques*, car on ne peut admettre que le droit des parents soit méconnu. M. Cavalier cite plusieurs exemples pour démontrer que la neutralité scolaire n'est pas observée et rappelle le cas de l'instituteur Morizot, d'une petite ville de la Côte-d'Or.

(24) *Manuel général de l'instruction publique*, numéro du 12 décembre 1910.

Il termine par une belle péroraison qui soulève les bravos de la salle entière. On procède ensuite à la formalité du Comité dit *Défense des droits des Pères et Mères de famille* [25].

Ainsi, dans cette question capitale, qui intéresse essentiellement la religion et la foi, l'*Action libérale* invite d'abord les catholiques à faire abstraction de ces intérêts sacrés et à commencer par descendre jusqu'à un terrain neutre, pour les défendre au nom de la seule liberté. Et de même qu'elle soutiendra la cause religieuse sans parler d'elle, en la dissimulant, elle va organiser sans faire de politique, une résistance qui a des rapports inévitables avec l'action politique. Ce sera simplement une œuvre de préservation *sociale*. Le mot est ici bien à sa place pour dévoiler une fois de plus le leurre désastreux que fait depuis longtemps miroiter aux yeux des catholiques français cette apparence d'action, de relèvement *social*, dont on élimine avec préméditation la profession des principes chrétiens et la conduite politique conforme à ceux-ci qui, seules, peuvent donner à ce relèvement quelque réalité.

Mais voici qui est de plus grand poids, parce que l'opinion émise émane de source plus doctrinale. Le lecteur connaît déjà l'*Action populaire* de Reims par l'histoire du catholicisme social. Elle édite deux brochures sur la question. La *Croix* du 26 août reproduit en plus de trois colonnes deux articles extraits de la seconde et qui sont dus à la plume du P. Desbuquois, directeur de l'Œuvre. Le premier article étudie la question de principe, l'autre la question de tactique. Ce dernier prend un nouvel intérêt de ce qu'il est daté du 22 août, huit jours avant la première lettre collective des évêques de France sur la neutralité scolaire.

La vérité, le droit, les principes y sont exposés en termes excellents. La neutralité scolaire est, en soi, une chose inadmissible, un abus monstrueux; elle devient inévitablement l'irréligion, l'antipatriotisme et l'immoralité. « Seule une action franchement catholique nous sauvera; il faut donc grouper nos forces, les animer, les nourrir d'une doctrine, d'un programme, d'un esprit puisés aux sources mêmes de notre foi. Il est donc vrai que les catholiques doivent, en matière d'enseignement, avoir un programme digne d'eux : non seulement dénoncer les abus de l'école neutre, mais dénoncer la neutralité elle-même, soutenir ardemment l'école catholique, revendiquer la pleine liberté d'enseignement... ». Et tout cela est parfait, mais il reste une question de tactique, c'est-à-dire la question pratique. Il est à souhaiter, observe-t-on, que les associations de pères de famille donnent naissance à un puissant mouvement d'ensemble, qu'elles fassent bloc et deviennent une vaste fédéra-

(25) Même trois ans plus tard, le 15 août 1913, le *Bulletin de l'Action libérale* recommandait vivement à ses comités et à ses lecteurs, comme dégagé de ses principes mêmes, le programme municipal du président de son Comité de Reims, où on lisait sur le point de la liberté d'enseignement : « Nous devons chercher à faire appliquer la loi actuelle de l'enseignement neutre, qui comporte le respect du patriotisme et des opinions religieuses. Cette neutralité doit être bienveillante, la plupart des parents voulant en effet — nous le voyons par le nombre des enfants qui accomplissent leurs devoirs religieux — avoir avant tout une base religieuse pour l'enseignement de la morale ». C'est à cela qu'on se bornait.

tion. « Or, cette union, ce bloc suppose un *programme commun*. Donc, vu la composition de bien des associations de pères de famille, un *programme minimum* se formulant en ceci : respect, par l'adversaire, de la neutralité ». La nécessité d'un mouvement d'ensemble étant posée, le P. Desbuquois plaçait deux systèmes d'associations en présence. « Créer des associations de pères de famille et leur donner, suivant les circonstances, un but plus ou moins étendu. Dans tel cas, ce but serait simplement le respect de la neutralité. Dans tel autre, en outre du respect de la neutralité, la réforme de la loi de la neutralité et les œuvres d'enseignement libre ». Ou bien : « Dans leurs organisations propres se rattachant d'ordinaire aux comités paroissiaux, ils revendiqueraient tous leurs droits : telles la réforme de l'odieuse loi de neutralité, la fondation d'écoles libres, la pleine liberté d'enseignement, etc... Dans les associations de pères de famille proprement dites, ils se trouveraient mêlés à d'autres catholiques moins zélés ou indifférents et ne poseraient qu'une revendication, une seule : Observation de la neutralité par ceux-là mêmes qui l'ont créée ».

Le P. Desbuquois déclarait nettement sa préférence pour ce second système. L'accord entre les associations à programmes divers serait sans doute possible théoriquement ; on s'entendrait sur le respect de la neutralité que tous réclament, les catholiques restant libres de pousser plus loin leurs revendications ([26]). Mais, en pratique, un mouvement d'ensemble et bien concerté deviendrait impossible, et pourtant l'appoint des « honnêtes gens » était indispensable. L'auteur estimait donc que les associations devaient avoir pour unique objet le respect de cette neutralité dont lui-même avait si clairement dénoncé le mensonge et les inévitables conséquences. La poussée des pères et des mères de famille déterminerait un point d'arrêt sur la pente où l'on ne cessait de glisser ; ce point d'arrêt deviendrait un point de départ et déjà s'ouvraient de riantes perspectives : « ... Après avoir enrayé la marche de l'idée irréligieuse, le mouvement des associations de pères de famille franchira une première étape ; il en viendra fatalement — et heureusement — à revendiquer la liberté d'enseignement Leurs membres, en effet, sont animés d'un esprit de tolérance et les catholiques, de plus, sans remplir tous les cadres, seraient l'âme du mouvement. Il peut, s'il est bien mené, si l'âme française ne se dément pas et retrempe son énergie civique, devenir un irrésistible mouvement de conquête... ». C'était, en définitive, l'application à la question scolaire de la politique de ralliement.

Sous ces inspirations diverses, et quoi qu'il en fût des directions de l'épiscopat qui seront relatées tout à l'heure, les associations de pères de famille ne devaient atteindre qu'un développement et des résultats bien médiocres. En 1911 se fonda, sous le patronage de la *Société d'éducation et d'enseigne-*

(26) C'eût été exactement, dans cette question particulière, le genre d'accord ou d'alliance qu'admettaient et proposaient les tenants du « parti catholique ».

ment, une union des fédérations diocésaines ou départementales des pères de famille, qui avait surtout pour but de les ramener à leur véritable objet. Son président, M. Jean Guiraud, en décrivait ainsi « l'extrême variété » dans le premier numéro du *Bulletin de l'Union* :

Les unes ont estimé que tout citoyen épris de liberté et de justice devait leur donner son adhésion, et se plaçant uniquement sur le terrain de la liberté de conscience, elles ont évité tout ce qui pouvait leur donner un caractère confessionnel et se sont contentées de réclamer à l'école publique la neutralité religieuse promise par la loi de 1882. Estimant, au contraire, cette neutralité impossible, croyant que pour la formation d'une âme catholique on ne saurait séparer l'instruction scientifique de l'éducation chrétienne, les autres ont affirmé résolument leur caractère catholique et réclamé pour les catholiques le respect à l'école publique et la plus large liberté d'enseignement. Dans certains pays, la paroisse est le cadre des associations; ailleurs, c'est l'arrondissement; ici, elles se déclarent; là, elle pensent que la déclaration est une formalité vaine et même dangereuse. Ici encore, les chefs de famille ne s'intéressent qu'à l'école publique; là, qu'à l'école libre; dans tels départements, on s'occupe de la seule question des manuels; dans d'autres enfin, de tout ce qui concerne la prospérité matérielle et morale des familles, même des syndicats agricoles et des caisses d'assurance pour la mortalité du bétail. Et ainsi se manifeste *un certain désordre au sein des Associations;* elles ne semblent pas avoir des vues assez nettes sur leur organisation, leur rôle et leur programme d'action...

M. Guiraud constatait qu'en moins d'une année, après la première lettre collective de l'épiscopat, qui avait surtout pour objet de provoquer la formation de ces associations, le *Journal officiel* en avait enregistré plus de 400. Même en tenant compte de celles qui n'étaient pas déclarées, ce n'est pas un chiffre bien important. Et deux ans plus tard, on lisait dans la *Vigie* (12 juin 1913) : « Nous avons appris par les comptes rendus du récent Congrès de Paris que l'effort des associations de pères de famille avait abouti à faire disparaître, en tout et pour tout, les mauvais manuels de 51 écoles seulement... Il existe à ce jour 710 associations groupant 50.000 chefs de famille et rayonnant sur 38 diocèses. Ce sont les chiffres fournis au Congrès des associations catholiques de chefs de famille qui s'est tenu le mois dernier à Paris. Il y a en France 2.912 cantons. Les associations de pères de famille étant (le plus souvent) à base cantonale, *les trois quarts de notre pays en seraient donc encore dépourvus à l'heure actuelle* ».

V

Les évêques n'ont pas manqué de signaler aux catholiques le grave danger des projets Doumergue, et les ont vivement exhortés à former des associations de pères de famille pour s'opposer aux violations de la neutralité scolaire. Toutefois, quand ils parlent des obligations de conscience qu'elles peuvent imposer aux parents, plusieurs n'envisagent encore la loi de 1882, ainsi qu'on croyait pouvoir le faire en 1883, que comme une loi d'athéisme négatif seulement,

d'athéisme possible, mais non suffisamment avéré. Et ils ont un grand souci de ne pas paraître déclarer une guerre à l'école officielle. On peut dire que leur sentiment le plus commun est exprimé par l'évêque de Grenoble, Mgr Henry, qui, d'ailleurs, aura, dans des circonstances particulières, une noble et courageuse attitude. Au congrès diocésain qui s'est tenu à la Salette, en juillet 1908, il fait, à propos des A. P. F., des déclarations que le *Bulletin de la semaine* (22 juillet) « tient tout particulièrement » à signaler à ses lecteurs : « Je précise notre œuvre. Elle n'est pas une œuvre de lutte et de révolte. Elle est placée sur le terrain constitutionnel et légal. Nous n'attaquons pas la République, nous nous inclinons devant un régime qu'on est libre d'aimer ou de ne pas aimer — nous ne nous en occupons pas — nous le servons avec le *loyalisme le plus parfait* et ce n'est pas chez nous qu'on rencontrera des révoltés .. Il ne doit pas y avoir ici d'équivoque. Nous n'attaquons pas le régime. Nous servons la République *avec loyauté*. Mais nous lui demandons de laisser aux pères de famille le droit d'élever les enfants dans les principes qui sont les leurs. Et s'il était démontré que république est synonyme d'athéisme, nous nous souviendrions qu'il y a quelque chose au-dessus des régimes et des ministres qui passent, il y a la France » !

On lisait encore dans la *Croix* du 27 octobre 1908 : « L'évêque de Grenoble, continuant sa campagne *pour la neutralité scolaire,* a présidé dimanche, à Bourgoin, une réunion où assistaient 800 hommes. Après une conférence de M. Marc Giroud, Monseigneur prononça une allocution : « On nous reproche, a dit Mgr Henry, de n'avoir pas voulu, il y a vingt-six ans, de cette neutralité que nous demandons aujourd'hui. Cette neutralité est un mal : on ne doit pas ignorer Dieu. Mais nous avions alors comme correctif des écoles libres que l'on ferme chaque jour. Maintenant, nous avons seulement l'école officielle, où des maîtres prévaricateurs, foulant aux pieds les promesses du législateur, se permettent de pervertir l'âme de nos enfants. N'ayant plus d'autre terrain, *nous nous établissons sur celui de la neutralité scolaire* ».

La *Croix* n'a pas manqué d'ouvrir sur la question une de ces enquêtes qui donnent aux catholiques l'illusion d'avoir fait quelque chose parce qu'ils ont parlé et qui font naître de la diversité des opinions l'incertitude de la conduite à tenir, même dans des questions où le devoir semble nettement tracé. Mais parmi les réponses fournies, soit par d'éminents laïques, soit par le clergé ou les évêques, il en est une qui se distingue des autres par sa netteté et sa fermeté, et qui tranche sur tout le reste. C'est celle de Mgr Laurans, évêque de Cahors, parue le 20 août 1908. Le courageux prélat écrivait :

Demander quel sera l'avenir de nos enfants, c'est demander quel est notre devoir à nous catholiques; il nous paraît se résumer en deux mots : *briser l'Idole, ne pas adorer l'Idole*

L'Idole, c'est le bloc maçonnique de nos lois scolaires, ce bloc qui grossit de temps à autre d'une nouvelle disposition légale, hostile à la religion et restrictive de notre

liberté. Ce bloc, c'est le fétiche intangible devant lequel tout s'incline, et avec lui, s'il disparaissait, s'effondrerait, dit-on, tout notre édifice social...

Repousser de mauvais projets de loi, ce n'est pas suffisant, *il faut briser l'Idole des lois scolaires existantes.* La première des lois dont il faut obtenir la revision est celle de la neutralité scolaire. On nous permettra de dire ici toute notre pensée : de tous côtés on réclame le respect de la neutralité, on proteste contre la violation de la neutralité, on s'organise pour assurer le respect dû à la neutralité. Nous croyons qu'on fait fausse route et que les revendications des catholiques ne peuvent ni ne doivent se formuler ainsi.

La neutralité, c'est l'indifférence religieuse proclamée à l'école, c'est l'égalité de toutes les religions officiellement reconnues, c'est Dieu maintenu hors du local scolaire, parce qu'on prétend enseigner sans lui, c'est l'autorité de l'Eglise exclue de l'école, sur laquelle on ne veut pas qu'elle exerce aucun droit. Nous comprenons la neutralité scolaire subie momentanément comme un moindre mal, nous réclamons le respect de la neutralité comme un minimum de droit que la loi nous laisse encore, mais nous réclamons et réclamerons toujours le rétablissement, à l'école, des droits de Dieu et de la religion. Ces revendications, nous le savons très bien, n'aboutiront pas immédiatement à un heureux résultat; aussi bien sommes-nous résolus à les renouveler, car c'est l'œuvre nécessaire, il faut que *l'Idole soit brisée.*

Il faut de plus que, dès maintenant, *l'Idole ne soit plus adorée.*

Au nombre des adorateurs de l'Idole, il faut compter ces pères de famille catholiques qui, tout en gémissant, s'inclinent devant les lois scolaires. Or, nous n'avons pas à tenir compte d'une loi mauvaise. Une telle loi, contraire aux droits de Dieu et de la conscience n'est pas une loi et ne peut nous contrainde à l'obéissance. Nous entendons, cependant, nous lisons même dans des publications bien intentionnées, des paroles comme celles-ci : « On peut faire la grève scolaire sans violer la loi, et les parents qui organisent cette grève n'ont rien à craindre ». Ces paroles, dites pour rassurer les hésitants, ne donneront pas du cœur aux peureux, et elles offrent l'inconvénient grave de reconnaître quelque valeur à des lois mauvaises.

Faut-il avoir souci de violer de telles lois ? C'est demander s'il faut avoir souci de faire son devoir. Nous comprenons qu'on cherche parfois le moyen d'éviter les pénalités légales : il est superflu de s'exposer sans raison à l'amende, et très inutile de prendre, sans y être forcé, le chemin de la prison. Mais le chrétien ne peut accepter une loi mauvaise, ni s'écarter du chemin du devoir; si l'amende ou la prison est au bout de ce chemin, peu importe! Le père de famille à qui la loi prescrit d'envoyer son enfant à l'école, et qui n'a près de lui que des écoles mauvaises, doit ne tenir aucun compte de la loi et accomplir résolument son devoir de chrétien.

Mais ce n'est pas le sentiment, ou du moins la résolution qui va prévaloir. Quelques jours après, l'épiscopat faisait entendre solennellement sa voix par une *Déclaration collective aux pères de famille français* dont il prescrivait la lecture dans toutes les églises du pays le 20 septembre. Cette déclaration s'adressait à eux parce que, depuis la loi de séparation, les pouvoirs publics ne connaissaient plus les évêques. Son principal caractère était d'envisager une situation de fait plutôt que la question de principe et de droit; elle se plaçait, non sur le terrain doctrinal, mais sur le terrain légal. Les projets de loi Doumergue en étaient l'occasion.

De nombreuses entraves ont été apportées, au cours des dernières années, disait cette déclaration, à l'exercice du droit des parents en matière d'éducation et d'enseignement. « Du moins la loi (de 1882) contenait une promesse qui, si elle avait été fidèlement gardée, vous offrait une sécurité relative;

elle proclamait la stricte neutralité de l'école ». Cet engagement n'a pas été tenu dans le passé. Les nouveaux projets, s'ils venaient à être votés, y feraient encore moins honneur. La neutralité scolaire a deux ennemis : le livre et la parole. Des pères de famille, constatant que leurs enfants n'étaient pas protégés contre ces abus et trouvant le joug intolérable, avaient résolu de défendre la neutralité inscrite dans la loi ; le procès de l'instituteur Morizot put faire croire qu'il leur était possible d'obtenir la réparation du dommage causé, mais l'illusion fut de courte durée. Les évêques dénoncent les projets nouveaux qui, tout en affirmant le droit de recours des parents, en rendent l'exercice pratiquement impossible et qui, chose incroyable ! mettent le délit à la charge du père de famille lorsqu'il n'aura pas consenti à laisser déformer l'âme de son enfant. « Une pareille législation revient à l'expropriation de la famille et à la confiscation de l'enfant : de toutes les tyrannies, c'est la plus odieuse ».

Après avoir exposé ce douloureux état de choses, la déclaration rappelle aux parents leurs droits et leurs devoirs. L'enseignement n'est pas donné exclusivement au nom de l'État ; il doit l'être, et principalement, au leur. C'est à eux que Dieu a confié la mission d'élever l'enfant. On ne conteste pas le rôle de l'État et ses droits, mais c'est un rôle d'auxiliaire, un droit de direction pour les besoins généraux de la société, et il ne doit jamais perdre de vue « le droit primordial de la famille ». L'Église est la grande auxiliaire d'institution divine, les enfants sont devenus par le baptême ses fils spirituels ; en sa qualité de mère, elle réclame le droit d'aider la famille d'élever les enfants. La déclaration continue et s'achève ainsi :

> Mais, ici, ce n'est pas le lieu d'insister sur son rôle et sur ses droits, devant la situation de fait qui existe. Elle se borne à vous rappeler, par notre organe, que si l'école officielle ne sait que faiblement aider, du moins, il lui est interdit d'entraver l'œuvre de formation dans la foi et les mœurs. Et puisque l'œuvre de l'école s'accomplit, premièrement, en votre nom par une délégation d'où vous n'êtes jamais absent, votre droit de la surveiller est absolu.
>
> Ajoutons que, vu les circonstances où nous sommes jetés, si vous avez la possibilité, pour faire élever vos enfants, de choisir entre plusieurs écoles, la conscience vous fait un devoir de préférer celle qui donnera le plus de garanties au respect de tous vos droits.
>
> En toute hypothèse, vous surveillerez l'école publique ; employant d'abord tous les moyens légaux pour la maintenir dans l'observation de ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerons *l'honnête neutralité*.
>
> Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle s'obstinait à être un péril pour la foi de vos enfants, vous devriez — nous ne cesserons de vous le rappeler et de vous y soutenir — vous devriez leur en interdire l'accès, au prix des suites quelconques pouvant résulter de l'acte de conscience que vous auriez ainsi commis, en bons Français et en bons chrétiens.
>
> Nous, vos évêques, nous ne vous tenons tout ce langage que par l'inspiration du double, indivisible amour que nous éprouvons pour les âmes et pour notre pays. Pères de famille, comptez sur nous, de même que vos évêques comptent sur vous.

Dans les mois qui suivent cet acte, un certain nombre d'évêques en expliquent individuellement la portée et donnent leur jugement sur la neutralité.

C'est avec des nuances assez diverses. Mgr Gieure, évêque de Bayonne, qui commente la déclaration en trois lettres pastorales, dira nettement : « En vérité, l'école neutre n'exista jamais; elle n'est pas possible. Depuis vingt-cinq ans, l'école sans Dieu était l'école contre Dieu ». Plusieurs de ses vénérés collègues se prononcent avec la même netteté. D'autres usent de plus de tempérament. La *Croix* du 5 mars 1909 rapportait en ces termes les paroles de Mgr Amette, archevêque de Paris, à la clôture du récent congrès diocésain : « Nous ne déclarons pas la guerre à l'école publique; nous ne déclarons pas la guerre à l'État. Nous voulons aider l'État à faire respecter ce qu'il nous a promis dans sa loi funeste de neutralité. Pour cette œuvre, nous faisons appel au concours de tous... ». Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon, dans sa réponse à l'enquête de la *Presse associée* sur la neutralité scolaire, réponse citée par la *Croix,* écrivait : « Nous pouvons, en fait, tolérer la neutralité si elle reste simplement conforme aux formules de la loi de 1882. J'ajoute que cette neutralité est possible pour l'enseignement élémentaire, dans lequel il ne s'agit que d'apprendre aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul, les faits principaux de l'histoire et les premières notions des sciences naturelles... ». Le prélat ajoutait même autre chose, dans le louable dessein de ne pas faire s'exaspérer le conflit, mais en omettant la distinction opportune entre la doctrine religieuse, le catéchisme, dont l'Église peut tolérer en des circonstances critiques que l'enseignement soit omis dans l'école, sans renoncer à son droit de demander qu'il y soit donné, et *ce substratum* d'évidence rationnelle sur lequel la religion édifie ses développements et ses déductions. Car l'école neutre de 1882 répudiait essentiellement ce substratum qui comporte la notion de Dieu, de son existence, de ses droits sur le monde, de notre dépendance vis-à-vis de sa loi; et ce n'est plus seulement l'Église, c'est le droit naturel le plus imprescriptible qui oblige tout instituteur à l'enseigner. « Qu'on veuille bien nous comprendre, disait Mgr Petit, ni l'Église, ni les catholiques n'exigent que le maître d'école soit obligé d'enseigner les vérités d'ordre religieux dans son école ».

Mgr Touchet, d'Orléans, donnait deux interviews; l'une au *Gaulois,* où il demandait qu'on appliquât la neutralité dans l'esprit de la loi de 1882, l'autre au *Figaro,* où il disait : « Catholiques, prêtres, évêques, nous considérons tous la neutralité comme un moindre mal, mais comme un mal. Cela est de notre doctrine. Nous savons d'ailleurs que l'État français ne peut pas nous donner mieux. C'est pourquoi nous réclamons la neutralité comme un droit; droit légal, droit naturel, droit de l'enfant, droit de la famille de l'enfant, droit des citoyens qui, s'intéressant à la chose publique, veulent l'observation des lois et le bien du pays ». On a lu plus haut les déclarations de Mgr Henry.

La lettre collective de l'épiscopat témoigne assurément d'une extrême modération. Les libéraux catholiques s'en réjouissent hautement. M. Fonse-

grive, dans son article du *Correspondant,* déjà cité, se plaît à y voir une sanction de sa thèse, et il écrit : « Mais quelles que soient les réserves de doctrine qu'ils puissent faire dans leur récent manifeste, *les évêques de France ne jettent pas l'anathème au fait de la neutralité scolaire.* Ils se contentent de réclamer que cette neutralité soit une véritable et honnête neutralité. *Par cet acte de loyalisme hardi,* nos évêques ont eu l'habileté de porter sur un terrain solide et avantageux leur front de bataille et de forcer l'adversaire à se démasquer » ([27]).

Cette profession de loyalisme, à propos de la neutralité scolaire, pour reprendre le langage de l'évêque de Grenoble, ces ménagements de l'épiscopat dans sa manifestation collective avaient précédé de quelque mois la béatification de Jeanne d'Arc et le discours retentissant de Pie X. L'année suivante (septembre 1909), les évêques de France faisaient une seconde *Déclaration* dans la même forme solennelle, mais le fond en était bien différent ([28]). L'origine en fut naturellement recherchée et discutée. M. de Narfon, à qui on ne peut contester d'avoir connu, grâce à ses relations dans le haut clergé, beaucoup de dessous religieux, révélait la genèse de cette seconde déclaration dans le *Figaro* du 23 janvier 1910, en affirmant : « Je n'avancerai rien dont je ne sois absolument sûr ».

... Il est certain que les évêques français avaient l'intention de faire quelque chose pour obvier aux violations, qu'on leur signalait de jour en jour plus nombreuses, de la neutralité scolaire. Mais quoi ? Mais quand ? Mais sous quelle forme ? Ils n'étaient pas encore fixés à cet égard à l'époque de la béatification de Jeanne d'Arc, qui amena beaucoup d'entre eux, au mois d'avril dernier, dans la ville éternelle. C'est à Rome, et à cette occasion, que le pape et le cardinal secrétaire d'Etat exprimèrent à quelques-uns de nos prélats la volonté, ou, si l'on préfère, le désir que l'épiscopat sortît enfin de sa réserve *en sanctionnant par un acte décisif sa précédente et trop platonique déclaration.* Peut-être se rappelle-t-on que, de Rome, je télégraphai, au lendemain de la splendide cérémonie de Saint-Pierre, que le pape avait voulu s'entretenir privément avec certains évêques, et que notamment Mgr Dadolle, évêque de Dijon, avait été appelé à plusieurs reprises au Vatican. Je ne prétends nullement savoir le détail de ces diverses audiences, mais ce que je sais bien, c'est que Mgr Dadolle fut chargé de rédiger une

(27) Entre autres commentateurs libéraux de la déclaration, M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, dont le crédit est grand dans un certain public, se signale par l'article de son *Bulletin paroissial* du 1er octobre 1908. Examinant à quelles conditions les efforts des catholiques pour obtenir le respect de la neutralité scolaire seront efficaces, il en indique trois. D'abord, il leur faudra moins attendre le succès de la procédure suivie dans la résistance que de « la sincérité, la modération, l'inébranlable fermeté qu'ils mettront à défendre leur cause ». En second lieu, cette résistance sera frappée d'impuissance si elle paraît animée d'un sentiment d'hostilité systématique contre l'école publique. « Je ne veux pas dire par là, écrit-il, que nous, catholiques, nous puissions cesser de regarder la neutralité scolaire comme *un régime imparfait d'éducation,* ni que nous puissions *nous désintéresser* des avantages confessionnels que nous trouvons dans l'école libre; mais je veux dire qu'étant donné que l'école publique était ouverte sous le régime de la neutralité légale... nous ne pouvons y exercer quelque influence utile qu'en lui faisant crédit d'une certaine confiance et en lui laissant sentir que nos sympathies ne lui sont pas fermées ». D'autant enfin — et des concessions analogues se retrouveront sur des lèvres épiscopales — que, « *très généralement,* l'instituteur public est un homme de bon sens, ami de la paix, consciencieux, et dont le désir est de former des enfants sages et bien élevés, etc... ».

(28) Dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1910, le protestant Steeg s'appliqua avec une habileté perfide à faire ressortir cette différence entre ce second document et le premier.

lettre sur les devoirs des parents relativement à l'école, lettre qui devait être présentée à la signature de tous les évêques de France, et qu'il s'acquitta de cette mission.

Le texte de Mgr Dadolle n'est cependant pas celui qui a été publié. Mais c'est celui que les évêques ont signé. Ce texte fut naturellement envoyé à Rome pour approbation. Or, il ne plut pas au Secrétaire d'Etat, qui ne le trouvait point assez énergique Et de la secrétairerie d'Etat arriva bientôt en France un nouveau texte, très court, une sorte de schéma, rédigé en latin, et d'après lequel le cardinal Andrieu était prié d'élaborer une nouvelle lettre. (29).

Mais surtout ce schéma comblait une lacune, jugée grave, du texte de Mgr Dadolle, en insistant sur la nécessité de rappeler que le principe de neutralité dans l'enseignement était formellement condamné par l'Eglise, donc condamnée en droit l'école publique fondée sur ce principe, alors même qu'on y pratiquerait une neutralité vraie, et non pas la neutralité menteuse contre laquelle, par ailleurs, les évêques étaient invités à protester avec une souveraine énergie.

C'est, je pense, à dessein que Mgr Dadolle n'avait pas cru devoir mêler à la protestation nécessaire contre la violation de la neutralité une condamnation de cette neutralité même; et sans doute au point de vue du résultat immédiat à atteindre, cette omission était-elle sage; mais à Rome, où l'on est habitué à voir toutes choses, *sub specie æternitatis*, où l'on a surtout le souci de ne pas laisser prescrire les principes que l'on considère comme essentiels, où l'on ne se prête donc volontiers qu'après avoir mis la doctrine au-dessus des contingences de l'heure, aux accommodements que ces contingences peuvent imposer dans la pratique, on tenait principalement à ce que la condamnation de l'école neutre, comme telle, fût solennellement rappelée dans le manifeste des évêques.

Et il fut fait selon la volonté du Saint-Siège. Le texte définitif de la lettre collective a été rédigé par le cardinal Andrieu, d'après le schéma envoyé de Rome. J'ajoute que la publication prématurée, par la *Semaine religieuse* d'Aix, de ce texte définitif, n'a pas laissé le temps de la présenter individuellement à la signature de tous les évêques. Beaucoup d'entre eux n'ont signé matériellement que le texte de Mgr Dadolle, qui, ainsi que je l'ai dit plus haut, n'a été ni agréé ni publié. En sorte que ces évêques seront poursuivis pour un document auquel on pourrait dire qu'ils sont parfaitement étrangers, s'ils ne l'avaient après coup approuvé et adopté...

La nuance entre les deux déclarations, si cette expression est suffisante, et la raison plausible d'en faire une seconde après la première, sont indiquées par le début de ce grave document : « Les évêques de France vous adressèrent, l'an dernier, une lettre collective pour vous signaler les graves atteintes que deux nouveaux projets de la loi portaient à l'autorité des pères et des mères de famille, en matière d'enseignement et d'éducation. C'étaient un cri d'alarme et une protestation dont personne ne mit en doute la nécessité, hélas ! trop manifeste. Aujourd'hui, nous venons vous rappeler, *d'après la doctrine de l'Église,* les droits et les devoirs des parents au sujet de l'école ».

Il y a deux parties ainsi annoncées après l'affirmation du droit des parents dans l'éducation opposé aux droits de l'enfant qu'on invoque en faveur de la neutralité : « Pères et mères, vous avez d'abord le droit et le devoir de choisir pour vos enfants une école où ils puissent être élevés comme vos croyances le réclament. Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller cette école et d'en retirer au plus tôt vos enfants, lorsque vous apprenez

(29) Ce schéma accentuait la protestation contre l'école neutre, telle qu'elle existe de fait. Et, par exemple, il y était dit exactement que l'école neutre constitue à l'heure actuelle dans notre pays une véritable « pestilence ».

qu'elle constitue pour eux un péril prochain de perversion morale et, par suite, de damnation éternelle ». En fait, la première partie est complètement nouvelle, la seconde reprend, mais pour arriver à des prescriptions plus nettes, le sujet de la première déclaration.

La première partie explique la différence entre deux sortes d'écoles : l'école libre ou chrétienne et l'école publique ou neutre. « A côté de l'école libre ou chrétienne se présente l'école publique ou neutre dont vous connaissez les origines. Il y a environ trente ans que, par une déplorable erreur ou par un dessein perfide, fut introduit dans nos lois scolaires le principe de la neutralité religieuse : principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences. Qu'est-ce, en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école, et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation »? A toutes les époques et pour tous les pays, ajoutent les évêques, les Souverains Pontifes ont dénoncé et condamné l'école neutre. Et ici s'alignent en bel ordre les réprobations prononcées par Pie IX et par Léon XIII.

La doctrine étant ainsi rappelée solennellement, quelque fureur que l'impiété en puisse concevoir, la déclaration se place devant la question de fait; cependant, l'école neutre existe dans notre pays; est-il permis aux parents de l'adopter pour leurs enfants, ou bien sont-ils obligés d'en choisir une autre qui soit chrétienne? La réponse fait l'objet de ces « instructions précises » dont le *Nouvelliste de Lyon,* dans l'article cité plus haut, n'avait voulu voir dans la première déclaration que le « prélude ». « Nous répondrons d'abord que c'est un devoir rigoureux, partout où il existe une école chrétienne, d'y envoyer vos enfants, à moins qu'un grave dommage ne doive en résulter pour eux ou pour vous. Nous répondrons, en second lieu, que l'Église défend de fréquenter l'école neutre, à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent. C'est là une règle essentielle qu'on ne doit jamais oublier ». N'y a-t-il aucune excuse recevable? « Il se présente néanmoins des circonstances où, sans ébranler ce principe fondamental, il est permis d'en tempérer l'application. L'Église tolère qu'on fréquente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux de le faire. Mais on ne peut profiter de cette tolérance *qu'à deux conditions :* il faut que rien dans cette école ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant; il faut, en outre, que les parents et les prêtres suppléent, en dehors des classes, à l'instruction et à la formation religieuses que les élèves n'y peuvent recevoir ».

Quant à la force obligatoire de ces règles de conduite : « les instructions pontificales déclarent qu'elles obligent sous peine de faute grave, et qu'il ne serait pas permis d'absoudre, au tribunal de la pénitence, les parents qui, avertis de leur devoir, négligeraient de le remplir ».

A l'heure actuelle, constatent les évêques, il est avéré qu'*un grand nombre*

d'écoles soi-disant neutres ont perdu ce caractère. En dépit de certaines déclarations de Jules Ferry, il est aujourd'hui de notoriété publique que ces solennelles promesses sont étrangement méconnues « *en beaucoup d'écoles* » où les maîtres, au lieu de respecter les convictions chrétiennes des familles, « semblent n'avoir d'autre but que de faire de leurs élèves des libres penseurs ». Dans ces conditions, c'est un devoir de la conscience épiscopale de rappeler « le *non licet* de l'Évangile » : « Non, il ne vous est pas permis de choisir pour vos enfants une école, de quelque ordre qu'elle soit, où ils seraient élevés dans le mépris des enseignements, des préceptes et des pratiques de notre sainte religion ; en le faisant, vous coopéreriez à l'œuvre la plus funeste, et cette complicité, gravement coupable, vous rendrait indignes des sacrements de l'Église ».

Les parents ont, en second lieu, le devoir de surveiller l'école : « livres, cahiers, images, tout doit être contrôlé par vous ». Les associations de pères de famille sont encouragées dans ce but. « Du reste, on aurait tort d'attribuer l'initiative d'où elles procèdent à un sentiment d'hostilité. Les instituteurs qui n'ont rien à se reprocher — on en trouve encore et nous nous plaisons à leur rendre justice — n'ont rien à craindre. Ils doivent se réjouir, au contraire, de voir les familles ne pas demeurer indifférentes au travail de l'école, et procurer, en soutenant le zèle des maîtres, une culture aussi intense que possible de l'esprit et du cœur des élèves ».

Enfin, pour aider les parents dans cette œuvre de surveillance — et cette mesure achève de marquer la résolution des évêques — « usant du droit inhérent à la charge épiscopale », ils portent condamnation contre 14 manuels scolaires : « Ces manuels, dont la liste est annexée à la présente lettre pastorale, contiennent une foule de pernicieuses erreurs, ils nient ou présentent comme vérités insuffisamment démontrées les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent, par voie de conséquence, tout l'ordre surnaturel. Aussi, nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer ». La déclaration avertit les parents que « cette sentence a la valeur d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques, en premier lieu, les pères de famille ». Les projets Doumergue leur rendront peut-être bientôt plus difficile l'exercice de l'autorité paternelle : « Mais, quelques entraves que vous rencontriez du côté de la loi humaine, désireux avant tout d'observer la loi divine qui vous ordonne d'arracher au péril l'âme de vos enfants, vous vous souviendrez de la conduite des apôtres devant les premiers persécuteurs de l'Église et vous répondrez à ceux qui vous conseilleraient une attitude différente : « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* ». A l'exemple de Jeanne d'Arc que Pie X vient de placer sur les autels et unis

à leurs évêques « prêts à tout souffrir avec eux », ils se rappelleront, devant les difficultés de la lutte, ce cri confiant de la Pucelle héroïque : « Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire ».

Cette évocation de Jeanne d'Arc et des fêtes d'avril 1909 ne serait-elle pas l'indice d'un rapport entre les directions pontificales solennellement inaugurées dans cette circonstance et cette seconde déclaration de l'épiscopat français?

Si la première manifestation collective des évêques a suscité une vive émotion et mille projets de « défense » dans le monde gouvernemental, parlementaire et universitaire, on peut juger de l'effet de la seconde. Nous y reviendrons tout à l'heure. Néanmoins les prélats français ne se laissent pas intimider. La plupart expliquent nettement à leurs diocésains par des actes personnels la portée de la déclaration et prescrivent les mesures qu'elle comporte. Plusieurs tiennent à repousser le bruit répandu dans le public qu'ils ont agi pour se conformer à une volonté exprimée par le Souverain Pontife et s'attardent peut-être trop à défendre l'épiscopat d'une pensée d'hostilité contre les institutions du pays et même contre l'école neutre. Mais, en somme, si leurs prescriptions étaient suivies, le mal serait du moins enrayé ([30]).

Il fallait cependant s'attendre aussi à des interprétations moins fermes, et mêmes atténuées, dont les libéraux s'efforceraient de tirer parti et que les anticléricaux exploiteraient. Les libéraux en profiteront pour ramener la seconde déclaration à la première, en ne lui donnant pour objet que le respect de la neutralité; les anticléricaux affecteront d'y voir un désaccord entre le premier et le second de ces actes, et même un désaveu implicite de celui-là.

Pour les libéraux, le seul danger réel est que la déclaration prenne le

(30) On peut citer comme un modèle de netteté et de précision l'ordonnance prise, en date du 3 novembre 1909, par Mgr Boutry, évêque du Puy :

« Tout esprit de provocation écarté, obéissant uniquement à notre conscience, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit pour notre diocèse, d'après les instructions contenues dans la lettre collective des évêques, en date du 14 septembre 1909.

» Article I. — Les parents sont tenus, sous peine de péché mortel et de privation des sacrements, de mettre leurs enfants à l'école chrétienne, à moins qu'ils ne soient contraints par des motifs graves de faire autrement, ce dont les confesseurs sont juges.

» Article II. — Au cas où une vraie nécessité les obligerait à préférer l'école neutre, il serait de leur devoir d'assurer par eux-mêmes, à domicile, ou par d'autres, à ces mêmes enfants, l'enseignement religieux.

» Article III. — Ils ne pourront, sous les mêmes peines que ci-dessus, de péché mortel et de privation des sacrements, ni garder, ni lire, ni laisser entre les mains des enfants les livres condamnés par l'épiscopat ou tous autres ouvrages mis à l'index.

» Article IV. — Il est obligatoire en conscience pour les parents chrétiens de veiller sur l'enseignement de l'école. Si, ce qu'à Dieu ne plaise ! il était porté atteinte soit oralement, soit par l'usage des livres scolaires, aux croyances religieuses ou à la vertu de l'enfant, on devrait retirer celui-ci, quelles que soient les pénalités humaines à encourir.

» Article V. — L'élève ne sera, en principe, passible d'aucune sanction. Toutefois, s'il n'offrait pas les garanties suffisantes d'intégrité de foi religieuse, il ne pourrait être admis à la première communion ».

caractère d'une condamnation de l'école neutre et d'une guerre contre elle [31]. Une telle interprétation n'est suggérée que par des intransigeants qui, naturellement, et comme on l'a prétendu en toute circonstance, n'invoquent les intérêts de la religion que pour couvrir leurs desseins politiques. Telle est, par exemple, la grande préoccupation du *Bulletin de la semaine*. Il l'exprime sans ambages dans son numéro du 6 octobre 1909, où il n'hésite d'ailleurs pas à dire que « rien ne semblait particulièrement provoquer » la seconde lettre collective et il ajoute : « La part faite à la rigueur de la doctrine, les évêques ont abordé la question sur le seul terrain où l'opinion publique puisse les suivre : *le terrain légal;* sur le seul terrain où l'on ne saurait, sans déni de justice, leur opposer une fin de non-recevoir : *celui du droit commun. L'essentiel de leur lettre est là...* ». Et le 26 janvier 1910, à propos du débat parlementaire, après avoir établi que l'école neutre et l'école libre doivent également subsister « non pas comme deux conceptions antagonistes, mais comme deux institutions complémentaires », et après avoir félicité le président du Conseil, M. Briand, de l'avoir compris, le *Bulletin* ajoute : « Cette attitude du chef du gouvernement, au reste, n'est pas uniquement due à son désir de ne pas retarder, par la diversion de l'anticléricalisme, la politique de réforme sociale; elle lui a été facilitée, elle a été rendue possible par l'esprit de sagesse et de mesure de l'épiscopat qui a su, par les commentaires pratiques donnés à la lettre collective, maintenir le débat sur le terrain de la neutralité légale et se défendre avec soin des faciles intransigeances auxquelles les partis pensaient l'entraîner ».

Quels sont ces commentaires? On ne doit pas attacher plus d'importance qu'il mérite à une sorte de manifeste publié par le *Matin* du 22 novembre 1909 sous le titre : *La pensée des évêques exposée par eux-mêmes,* avec ce préambule : « Une personnalité autorisée nous a apporté de la part d'un certain nombre d'évêques les déclarations suivantes qui reflètent l'opinion moyenne de l'épiscopat français au lendemain de sa réunion de Lyon. Dans cette réunion, les évêques libéraux semblent avoir remporté, au moins momentanément, la victoire sur la fraction irréductible de l'assemblée. Ils régleront ensuite leur conduite sur les événements. Mais dès maintenant les évêques tiennent à protester contre le caractère agressif que l'on a voulu donner à leur lettre. Ce n'est, d'après eux, qu'une défense » [32].

Voici le début de la pièce :

(31) L'Église, les évêques ne déclarent point la guerre à l'école publique, mais si la résistance qu'ils prescrivent ne comporte pas la guerre aux instituteurs athées ou libres penseurs, dont leurs lettres collectives ont d'ailleurs dénoncé le grand nombre, que peut signifier cette résistance, même au simple point de vue du respect de la neutralité scolaire? Car, n'est-il pas encore plus vrai que paradoxal de dire que seul l'instituteur croyant en Dieu serait capable d'observer une vraie neutralité?

(32) Le rédacteur n'est d'ailleurs pas à l'abri des distractions. La forme collective disparaît dans un passage où il écrit : « *Mon* vicaire général porte à la préfecture de son département, etc. ».

Il faut remonter à *quinze ans* [33] en arrière pour trouver les raisons profondes des tristesses du présent. Jusqu'à cette époque, *l'Eglise avait vécu en paix sous la République. A part la bourrasque légère des décrets*, les rapports de l'Eglise et de l'Etat étaient empreints de la *neutralité bienveillante* qui doit caractériser les relations de puissances qui ne prétendent pas au même empire. Quoique nous pensions personnellement qu'il ne saurait y avoir de vrai gouvernement des peuples sans la collaboration étroite de ceux qui gouvernent les âmes, *l'Eglise s'était accommodée de cette neutralité* qui lui permettait de *travailler en paix et d'accomplir sans heurts sa tâche religieuse et patriotique. Brusquement, tout a changé.* Un souffle ardent d'impiété a passé sur les hommes qui dirigent notre nation...

La loi de 1901 contre les congrégations, l'épiscopat l'a subie :

Des hommes en qui nous avions foi, parce qu'ils gouvernent la France, nous avaient rassurés. Ils nous avaient dit que nos œuvres seraient respectées, que nos pauvres, nos enfants et nos malades conserveraient leurs soutiens, leurs éducateurs, leurs consolateurs. Et nous les avons crus. On nous disait que les lois ne visaient que quelques ordres militants dont l'ardeur combative était un danger pour la République. Nous savions bien que c'étaient là de vaines terreurs, mais nous étions prêts au sacrifice. Et nos religieux eux-mêmes nous encourageaient à la conciliation, heureux d'une persécution qui laissait l'Eglise debout, *intacte*, sous l'autorité reconnue des évêques et de toute la hiérarchie épiscopale.

Puis ce fut la loi de séparation :

Alors nos ennemis sont revenus à la charge. D'un trait de plume, ils ont rayé le pacte séculaire qui unissait la France à Rome, ils ont reconduit l'envoyé du Saint-Père comme un malfaiteur à la frontière. Et, pris d'une folie de détruire, ils ont pris nos églises, nos presbytères, nos évêchés, nos séminaires, nos fondations. Ils ont renié la dette sacrée contractée par les hommes de la Révolution. *Tout cela, nous l'aurions supporté*, car notre royaume n'est pas de ce monde, et la pauvreté est notre loi... Mais aujourd'hui, on s'attaque à l'âme des enfants. Alors, nous avons écrit cette lettre où l'on a voulu voir une agression là où il n'y avait qu'un acte de défense. Sur ce point, nous ne transigerons pas. L'âme de l'enfant est un dépôt sacré qui nous a été confié. Nous ne la laisserons pas pervertir. Nous, évêques de France, Français de cœur, qui tous donnerions notre vie pour notre patrie, nous ne voulons pas que l'école « sans Dieu et contre Dieu » nous fasse un peuple de Français sans morale et sans religion. Si nous avions failli à cette tâche, d'autres l'auraient assumée, d'autres plus violents, que nous nous efforcerions vainement d'arrêter. Désormais un fossé est creusé. Les lois que l'on prépare vont l'agrandir encore si elles sont votées.

Peut-être serait-il temps de revenir en arrière, de rechercher si entre les Français il ne serait pas possible de faire régner l'amour, la tolérance, l'apaisement. M. Briand a prononcé ce mot plein d'espoir pour nous. Il a calmé pour un instant les esprits trop prompts...

On persiste donc à se raccrocher au discours de Périgueux.

Mais il y a des déclarations moins serviles et de valeur plus authentique. Ce sont des documents comme la lettre par laquelle Mgr Amette communique à son clergé la déclaration collective (3 novembre 1909), où il dit :

Nous ne prêchons point l'insurrection contre la loi... Nous déplorons et nous réprouvons la loi néfaste qui exclut des écoles tout enseignement religieux, mais ce que nous récla-

(33) Il y a quinze ans, on était en 1895. C'est la condamnation passée, d'un trait de plume, sur quinze autres années de la persécution la plus active.

mons tout au moins, c'est l'exacte observation de l'article de cette loi qui interdit dans l'école toute offense aux croyances de ceux qui la fréquentent. Et quand nous recommandons aux familles de préférer l'école chrétienne à l'école neutre, nous les invitons simplement à user d'une liberté garantie par une autre loi. Nous ne faisons pas acte d'hostilité contre la République..., « nous demandons à la République d'appliquer dans ses écoles l'un des principes dont elle se réclame, savoir le respect de la liberté de conscience ».

Un autre commentaire authentique est l'article important de Mgr Mignot, au sujet duquel le *Temps,* qui a eu communication des bonnes feuilles et en cite de larges extraits, disait, le 9 février 1910 :

Mgr Mignot, archevêque d'Albi, publiera dans le prochain numéro du *Correspondant* une étude sur « les Evêques et les manuels scolaires ». Elle diffère quelque peu — et au moins dans la forme — des attaques violentes portées contre l'école publique par d'autres représentants de l'Eglise. Certes, Mgr Mignot parle en évêque. Mais — et c'est le cas de le dire — il y a évêques et évêques... Il est ainsi amené à analyser minutieusement les manuels condamnés. Nous ne le suivrons pas dans cette longue exploration, mais il convient de dire qu'il y procède avec un évident souci d'impartialité et avec une réelle déférence à l'égard des personnes. Il rend hommage à la sincérité de M. Payot [34], « à la droiture, dit-il, de celui que nous savons être un homme de bien »; et s'il lui reproche « de faire pénétrer son agnosticisme dans le cœur des petits enfants », du moins celui-ci s'efforce-t-il de le prouver, et Mgr Mignot reconnaît qu'il n'y a « presque rien à reprendre dans la seconde partie, où l'auteur expose les devoirs envers le prochain et envers soi-même » et qu' « elle renferme de fort belles pages dont tout le monde peut faire son profit... ». C'est avec un sincère désir de « pacification » qu'il a commencé cette étude c'est dans le même esprit qu'il la termine. Ce langage est tout à l'honneur de l'archevêque d'Albi dont n'attendaient pas moins ceux qui ont apprécié son caractère. Si tous les évêques s'étaient exprimés avec la même modération, si le même esprit de conciliation avait animé le manifeste épiscopal, il n'y aurait probablement pas aujourd'hui ce que l'on s'est habitué à appeler « la lutte scolaire ».

Ailleurs, la préoccupation de ne pas paraître vouloir la guerre à l'école laïque provoque un langage qui, du moins dans sa forme, paraît peu concorder avec celui de la déclaration et qui même l'infirmerait. A la clôture du troisième congrès diocésain de Vannes, Mgr Gouraud disait dans son discours : « La lettre des évêques a été écrite sans aucune arrière-pensée politique; elle est sortie librement de l'intelligence et du cœur des chefs de l'Église de France. C'est uniquement une preuve manifeste du dévouement des évêques pour la famille française. On a voulu y voir un manifeste contre les instituteurs publics. C'est faux; *nous savons que la majorité d'entre eux est digne de notre reconnaissance et de notre admiration* .. » [35]. Il est probable que l'évêque de Vannes se proposait surtout de rendre aux instituteurs de son diocèse très catholique une justice qu'il leur croyait due, encore que ce fût en forme hyperbolique, mais l'expression allait bien au delà.

On conçoit aisément comment des paroles de ce genre étaient exploitées. Le document autour duquel les libéraux et aussi les gens du Bloc firent le

(34) On sait que M. Payot, recteur de l'Académie d'Aix, est, par ses écrits, par sa revue pédagogique, le *Volume,* une des plus solides colonnes de l'école sans Dieu et contre Dieu.

(35) Cité par le *B. de la S.,* 3 novembre 1909.

plus de bruit fut l'allocution de Mgr Chapon, évêque de Nice, à son clergé à l'occasion du nouvel an. Certes, on lui faisait injure en lui attribuant d'avoir désavoué, même tacitement, la lettre collective, car le prélat affirmait nettement contre l'école neutre la nécessité de l'enseignement religieux à l'école d'où il a été banni, disait-il avec la déclaration, « par une lamentable erreur », sans ajouter, il est vrai, avec elle : « ou par un dessein perfide ». Le ton général du discours et ses atténuations permettaient-ils de constater, relativement à la portée générale et à l'application de ce grand acte collectif, la différence, sinon l'opposition, qu'on chercherait vainement quant au fond? C'est à voir de plus près. Une note de la *Semaine religieuse* de Nice, qui a toute l'allure d'un communiqué (28 janvier 1910) en réponse aux commentaires soulevés, dit à elle seule ce qu'il en est. Elle se termine ainsi :

Les débats qui s'achèvent au Parlement ont confirmé Mgr Chapon dans la conviction qu'il serait aussi maladroit qu'inexact de laisser croire au public que l'épiscopat français, en signalant et en condamnant, comme il le devait, les violations et les violateurs de la neutralité religieuse à l'école, ont voulu *généraliser* et déclarer la guerre sans distinction à tous les maîtres et à toutes les maîtresses des écoles laïques et officielles.

Certains écrivains conservateurs, en le disant ou en le laissant entendre, *sont les meilleurs alliés des sectaires* et servent inconsciemment, *nous voulons le croire*, mais efficacement leurs desseins perfides. Il importait de le faire observer dans une région où, grâce à la sagesse de l'opinion, la neutralité religieuse est généralement respectée dans nos écoles, et les relations entre le prêtre et l'instituteur sont correctes et souvent sympathiques.

Mgr Chapon avait dit dans son allocution :

Est-il exact que cette neutralité y ait été violée (dans les écoles publiques) en des cas certains *dont nous ne voulons pas évaluer le nombre, sachant le péril et parfois l'iniquité des généralisations hasardées?* Est-il vrai que, dans les manuels d'histoire ou de morale civique, en *un certain nombre* d'écoles, l'Eglise catholique et ses dogmes soient attaqués, son histoire dénaturée, les vérités de la théodicée naturelle, même, base unique et nécessaire de toute morale, niées et contestées en des termes que les journaux les moins suspects de cléricalisme ont dû dénoncer et réprouver ? Est-il vrai que des propos contraires à la morale et au patriotisme aient été tenus dans *plusieurs* de ces écoles, et condamnés au moins une fois, dans un procès désormais célèbre, par un tribunal républicain ?

Après avoir parfaitement précisé le motif doctrinal de la condamnation de l'école neutre en disant : « Nous proclamons que l'enseignement chrétien et religieux doit avoir sa place à l'école », l'évêque de Nice insistait avec complaisance sur des considérations dont un orateur aurait pu tirer d'excellents arguments à la tribune contre les sectaires. Il en appelait au témoignage d'hommes demeurés étrangers à l'Église, Thiers, Victor Hugo, Jules Simon, et concluait : « Lorsqu'ils ont condamné l'école neutre, vos évêques, en accomplissant un devoir de leur charge, *n'ont donc fait qu'user de la liberté d'exprimer une opinion* si hautement revendiquée pour eux par nos contradicteurs ». Mgr Chapon savait bien que cette justification avait peut-être moins de poids devant une assemblée de prêtres; qu'ils entendaient bien tous que les évêques avaient simplement entendu user de leur droit spirituel

et remplir un devoir de leur auguste fonction. Ils n'oubliaient pas davantage que l'épiscopat parlait au nom de Dieu et de l'Église, lorsque leur évêque, après avoir rappelé les violations de la neutralité, s'écriait : « Que nous reproche-t-on quand nous protestons *au nom de la loi qui nous l'assure* » ?

Un peu plus loin, il montrait les promesses de Jules Ferry violées et ajoutait : « Qu'on nous prouve que ces paroles étaient sincères en les appliquant loyalement, et la paix sera faite ». C'était encore là une de ces paroles dictées par l'esprit de conciliation et qui ne s'accorderaient pas exactement avec les précédentes ni avec la lettre collective, si on les prenait au pied de la lettre. Car, même à supposer, par impossible, une application sincère de la neutralité, celle-ci serait encore le refus de faire à l'enseignement chrétien et religieux la place que Mgr Chapon réclamait, comme tous les évêques, et elle rendrait vaine également leur protestation contre le principe de la neutralité, « principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences ».

Le passage de l'allocution que la mauvaise presse reproduisit avec le plus de complaisance était celui-ci :

Je ne me pardonnerais pas, pour ma part, de la troubler (cette paix) là où je puis la maintenir, sans y sacrifier ma conscience et la vôtre, et je croirais faire acte non seulement indigne d'un évêque et d'un chrétien, mais acte de mauvais citoyen, si, sans y être obligé par un devoir impérieux, je suscitais et j'entretenais dans nos paroisses cette lutte intestine entre l'instituteur, les familles et le curé, *que d'autres*, je vous le disais tout à l'heure, *exploitent peut-être au profit d'intérêts politiques*; car je n'en sais pas de plus capable de déchirer les entrailles de notre pays qui n'eut jamais plus besoin d'apaisement et d'union.

Aussi, vous m'en êtes témoins, Messieurs, je vous ai toujours conseillé, autant qu'il dépendait de vous, de vous faire de l'instituteur un ami, ou, si votre amitié lui paraît trop compromettante, de conquérir au moins sa bienveillance et sa sympathie en lui témoignant d'abord la vôtre; de l'honorer et de le soutenir, au besoin, de le défendre, vis-à-vis des parents parfois injustes et ingrats, dans sa rude et noble mission, avec autant de sincérité que de discrétion, en un mot, d'accomplir envers lui le précepte évangélique : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'il vous fût fait à vous-même... ». Au cours de mes dernières visites pastorales, j'ai eu la consolation de constater que la paix et souvent l'harmonie règnent dans la plupart de nos paroisses entre le presbytère et l'école, à la satisfaction et au profit de tous...

Au cours du débat parlementaire, M. Briand s'autorisa de concessions de ce genre pour déclarer : Les évêques étaient en droit d'éveiller l'attention des parents sur les dangers d'un enseignement susceptible de détourner leurs enfants des voies de la religion catholique. « Mais, aujoutait-il, « ils étaient tenus à la justice qui était pour eux le plus impérieux des devoirs. *Ils devaient s'abstenir de formuler des condamnations générales, nécessairement injustes à cause de leur généralité même...* Et ils l'ont si bien senti que, dans des manifestations particulières, ils ont été obligés de donner des conseils de prudence, d'apporter aux termes généraux de la lettre collective des restrictions, des atténuations ». En preuve, M. Briand citait une parole de Mgr Gibier, évêque de Versailles, il invoquait la lettre de l'archevêque de Paris citée plus haut,

et surtout il s'appuyait sur l'allocution de Mgr Chapon, dont il lut de larges extraits, qu'il interrompait pour dire : « Oui, ici nous sommes tous d'accord, et je tenais à souligner cet accord. *Mais c'est un autre ton que le ton du manifeste... Voilà le ton sur lequel les évêques auraient pu donner leurs instructions à leurs prêtres, mais celui qu'ils avaient adopté dans leur lettre collective était bien différent...* » [36].

De son côté, le *Siècle,* organe du protestantisme libéral, écrivait le 5 février, en citant les mêmes passages : « Nous avons publié un long extrait d'une allocution de M. Chapon sur la question scolaire. Les instructions suivantes données par l'évêque de Nice aux prêtres du diocèse en sont le logique complément. Nous les publions d'autant plus volontiers qu'elles sont empreintes de ce large esprit de calme et d'apaisement si désiré par la majorité des Français ! Voilà un langage qu'il convient d'opposer au zèle intransigeant de certains prélats turbulents et plus papistes que le pape. Il souligne davantage la violence injurieuse du *factum* épiscopal et la vanité des dénonciations intéressées de ses auteurs ».

L'année suivante, Mgr Mignot, présidant une distribution de prix, y prononça un discours sur la question scolaire, dont le *Bulletin de la semaine* eut la primeur (16 août 1911) et qui lui valut encore les félicitations du *Temps.* Le thème adopté par le prélat était essentiellement profane; il ne parla ni de Dieu ni de l'Église. M. François Veuillot cherchant à expliquer dans l'*Univers* qu'il ait pu se porter « à l'extrême limite des concessions », écrivait : « Il est positif, en effet, que, dans cette manifestation, l'archevêque a voulu dépouiller momentanément son caractère sacré, pour revendiquer simplement, en citoyen d'une république libérale et démocratique, une liberté générale ». Et c'était sans doute, de la part du prélat, trop flatter la démocratie au détriment de la vérité historique que de commencer ce discours en saluant dans la liberté d'enseignement « l'une des premières conquêtes des temps présents sur les régimes autoritaires du passé ». L'orateur la faisait éloquemment découler du droit des pères de famille, mais sans remonter plus haut. Il déclarait :

Nous ne sommes, Messieurs, ni les ennemis de l'Etat, ni généralement des adversaires de la République, ni des critiques passionnés de l'enseignement officiel. Et si c'est à bon droit que tout l'épiscopat s'est élevé contre des abus trop nombreux qui s'étaient glissés *çà et là* dans l'école publique; si, d'autre part, nous ne pouvons consentir à voir dans l'école neutre, telle qu'elle est établie et pratiquée, la formule définitive de l'enseignement et de l'éducation nationale, cependant nous ne méconnaissons pas les mérites et les bonnes volontés qui s'y manifestent; *nous ne marchandons ni notre estime, ni notre confiance à la majorité des membres de l'enseignement public, qui ont la loyauté et la délicatesse d'accomplir leurs fonctions avec une haute conscience de leur responsabilité, et un sincère respect des convictions et de la foi des familles.*

(36) *Journal officiel* du 21 janvier 1910. On verra tout à l'heure que ce ne fut pas le seul honneur officiel fait au discours de Mgr Chapon.

Mgr Mignot concluait, oubliant la distinction des temps et des situations, par l'évocation d'un souvenir qui exprimait évidemment sa propre pensée, conciliante à l'extrême : « Peut-être faudra-t-il attendre longtemps dans ce pays de France qui, le premier à proclamer la liberté, n'est pas toujours le premier à la pratiquer. En attendant, ne faudrait-il pas au moins réaliser le vœu d'un homme, dont nul de nos adversaires ne récusera le témoignage, Victor Duruy, qui disait à Mgr Dupanloup : « Ah! Monseigneur, quel bien nous pourrions faire, nous tous qui tenons dans nos mains l'âme de nos enfants, si chacun de nous poursuivait, avec les moyens qui lui sont propres, la tâche commune ». Par quoi pourrions-nous mieux finir ?

V

La formation des Associations de pères de famille a donc suscité les fameux projets de « défense laïque », que les déclarations successives de l'épiscopat font paraître encore plus pressants. Tout d'abord, qu'il ne soit plus question de neutralité scolaire, du moment qu'elle peut être invoquée en faveur du respect des consciences. Tandis que les catholiques poursuivent encore le mirage de cette formule, l'historien apôtre de la révolution, M. Aulard, professeur à la Sorbonne, en repousse l'illusion. Il écrit dans le *Matin* au lendemain de la première lettre collective :

On me demande ce que je pense de la neutralité scolaire. Je pense que c'est un mot, un mot équivoque, un mot dangereux, avec lequel les associations de pères de famille, fondées sous les auspices et au service de l'Eglise romaine, essaient de ruiner l'école laïque. C'est au nom de la neutralité scolaire que ces associations dénoncent nos instituteurs à l'opinion — ou même aux tribunaux. C'est au nom de la neutralité scolaire que les évêques boycottent l'école laïque, interdisent l'usage des livres scolaires laïques, même les plus modérés, brûlent ces livres en de burlesques autodafés au prêche, et pèsent par les femmes sur les pères de famille pour créer ou peupler des écoles « libres ». C'est au nom de la neutralité scolaire qu'on fait la guerre à l'esprit même de la République démocratique, c'est-à-dire à la République laïque

Qu'est-ce donc la neutralité scolaire ? C'est, dit-on, une prescription de la loi. *Or, ni le mot ni la chose ne se trouvent dans aucune loi, scolaire ou autre. Le législateur n'a point dit : « Les instituteurs observeront la neutralité scolaire », ni rien de semblable ou d'analogue. Et pour cause.* Il aurait fallu définir la neutralité scolaire, et je défie bien le plus ingénieux de nos philosophes politiques de formuler une définition, même médiocre, d'un mot qui, si peu qu'on y réfléchisse, n'offre aucun sens, ou n'offre qu'un sens absurde.

M. Aulard démontre très bien que l'instituteur ne peut être neutre, et il conclut : « Je suis donc d'avis que les républicains renoncent à ce mot équivoque dont leurs adversaires font contre eux un si perfide usage... Ne parlons plus de neutralité scolaire ».

A la fin d'octobre 1909, M. Doumergue informe la presse par une note qu'il a « cru devoir aviser les instituteurs, par l'intermédiaire des inspecteurs

d'Académie, qu'ils n'avaient à tenir aucun compte des mises en demeure à eux adressées par des membres du clergé ou des associations de pères de famille à l'effet de faire retirer des mains des élèves les livres de classe visés dans ce manifeste et qui sont régulièrement inscrits sur les listes départementales... Quant aux enfants qui refuseraient systématiquement de recevoir quelque-uns des enseignements de l'école et de faire usage des livres réglementairement choisis, application leur sera faite des sanctions disciplinaires prévues par les règlements scolaires » ([37]). Mais on attend des instituteurs eux-mêmes un concours plus positif à la défense de l'école laïque, et il faut rapporter les suites de cet appel avant de parler des mesures légales.

La *Ligue de l'enseignement*, fondée par le F.·. Macé, inaugurait, le 30 octobre 1909, l'hôtel qu'elle s'était fait construire. Le président du Conseil s'était rendu à son invitation. Dans le discours qu'il prononça, M. Briand se borna à déclarer une fois de plus que « l'école est la pierre d'assise des institutions républicaines », à proclamer la nécessité de la défendre, à promettre pour cela le concours du gouvernement, en annonçant des mesures prochaines; il fit entendre aussi ces paroles : « Laissez-nous ajouter cependant que pour défendre l'école, il ne suffit pas des efforts du gouvernement. Trop de citoyens, dès qu'ils éprouvent un malaise quelconque, se tournent vers le gouvernement, l'implorent. Il faut agir contre cette idée du gouvernement intervenant partout, à propos de tout et réglant tout. Le gouvernement, je le répète, doit faire tout ce qu'il peut; mais l'école laïque peut être défendue avec plus d'efficacité encore, d'abord par les instituteurs et les institutrices, ensuite par les initiatives privées. Et vous êtes un bel exemple de ce que peut l'initiative. En vous voyant, l'on se sent rassuré... ». Ce langage officiel ne faisait, d'ailleurs, que confirmer les excitations de la presse anticléricale.

L'initiative privée des instituteurs se manifeste bientôt par une série de procès qu'intentent leurs *Associations amicales* à plusieurs évêques, à cause des jugements et sanctions contenus dans la seconde lettre collective. Le résultat le plus positif de ces poursuites sera d'ailleurs de rehausser singulièrement les vénérables accusés, car elles leur donneront occasion de faire entendre devant la justice des déclarations d'une force et d'une indépendance tout apostoliques. C'est le cardinal Luçon, archevêque de Reims, qui a l'honneur de subir le premier assaut, ce qui lui vaut aussi l'honneur de parler le premier au nom de l'épiscopat français. Il le fait avec autant de simplicité que de dignité. En véritable homme d'Église et pasteur des âmes, il affirme

(37) Les instituteurs iront plus loin en certains cas. Ceux de l'*Amicale* de la Meuse, par exemple, prennent l'engagement d'honneur de choisir leurs manuels sur la liste condamnée par l'épiscopat ; celle des Landes vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant : « Tout institutrice ou instituteur qui changera de poste, *maintiendra les livres condamnés* qu'il trouvera dans l'école où il s'installe. A aucune époque de l'année, ni à la rentrée ni en cours d'année, tant que durera la lutte, aucun instituteur ou institutrice ne changera ses manuels condamnés, si ce n'est toutefois pour les remplacer par des livres également interdits par les évêques » (Cité par le *B. de la S.*, 25 octobre 1911).

son devoir et revendique le droit de l'accomplir. Son procès est venu, le 21 janvier 1910, devant le tribunal civil [38]. Le tribunal le condamne à 500 francs de dommages-intérêts. Successivement sont assignés par les instituteurs les évêques d'Arras, de Laval, de Nancy, de Rodez, de Cahors, de Coutances. Et chaque fois, le procès fait éclater chez nos évêques prélats la grandeur du caractère épiscopal, et se renouveler les plus hautes affirmations de la doctrine et du droit de l'Église. C'est une belle page de notre histoire ecclésiastique.

D'autres poursuites sont intentées pour diverses causes par les agents même de la justice. Mgr Laurans, évêque de Cahors, qui avait si énergiquement déclaré qu'il fallait « briser l'idole » de la neutralité scolaire, est cité en police correctionnelle pour avoir pris des mesures contre certaines écoles athées et proscrit des manuels scolaires (17 mai 1909) [39]. Il est condamné à 25 francs d'amende. Le vaillant évêque terminait sa fière déclaration devant les juges, après avoir justifié ses décisions, en disant : « Je ne demanderai ni circonstances atténuantes, ni application de la loi de sursis. Ces atténuations concernent les jeunes et j'ai 67 ans ; les imprudents, or, j'ai mûrement réfléchi ; les repentants, or, je déclare que je n'ai ni repentir ni bon propos. Que si vous me condamnez, tout ne sera pas fini, et une loi morale, inéluctable, trouvera son application. Toute condamnation, même en correctionnelle, a pour conséquence flétrissure et perte d'honneur ; à tel point que si l'honneur du condamné n'est pas diminué, la diminution est subie par l'auteur de la sentence. En toute simplicité, et sans forfanterie aucune, j'ose affirmer que mon honneur ne sera pas diminué ; mais je ne me permettrai pas, Messieurs, de vous engager à avoir souci du vôtre ».

A l'heure où des prélats, comme Mgr Ricard, archevêque d'Auch, Mgr Marty, évêque de Montauban, sont poursuivis pour s'être fermement opposés à la spoliation des biens d'Église décrétée par la loi de dévolution, le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, a écrit une lettre admirable pour proclamer que les lois mauvaises, comme celle de la séparation et les projets Doumergue, n'obligent pas en conscience et que les catholiques doivent leur résister. Un de ses curés, M. l'abbé Carteau, est cité devant le tribunal correctionnel pour avoir lu cette lettre en chaire. Mais le cardinal en

(38) Le président du tribunal civil s'est armé contre la déclaration des mêmes documents que M. Briand à la tribune et, particulièrement, du dernier passage de l'allocution de Mgr Chapon qu'on a vu cité plus haut. L'évêque de Nice lui adresse, le 1er mars, une lettre de protestation contre l'interprétation abusive qu'on fait de son discours ; il nie que son langage soit différent de celui de la déclaration ; il n'a pas à désavouer, il maintient ses paroles d'apaisement, mais il tient à affirmer que c'est à nos adversaires, et non pas aux catholiques, que le passage en question impute d'exploiter la situation au profit d'intérêts politiques. L'erreur du juge, si c'en est une, était du moins excusable, puisque, dans un passage précédent, auquel ces mots : « Je vous le disais tout à l'heure » semblent bien renvoyer, Mgr Chapon attribuait expressément ce calcul à « certains écrivains conservateurs ».

(39) Loin de se laisser intimider, plusieurs évêques, en application de ce que la déclaration avait annoncé, ajoutent, dans leurs diocèses respectifs, l'interdiction de divers manuels à celle qu'elle avait édictée. Ainsi font, par exemple, les évêques d'Autun, d'Angers, de Bayonne, de Laval, etc...

revendique noblement la responsabilité. Il est condamné avec son coïnculpé à 600 francs d'amende [40]. Ailleurs, dans l'Isère, dans le Loiret, des curés sont frappés pour « délit de catéchisme ». Ils ont mal parlé des manuels scolaires. Mgr Henry annonce publiquement qu'il fera lui-même une leçon de ce genre dans la chaire de sa cathédrale. On verra si le gouvernement voudra le poursuivre. Et, comme il l'avait dit, le courageux évêque, devant un millier d'enfants, en commentant les réponses du catéchisme, s'en prend ouvertement aux manuels des Bayet, des Payot et autres, pour montrer qu'ils attaquent la foi et corrompent les âmes. Le gouvernement laisse passer le défi.

L'arrêt de Grenoble avait nié à l'abbé Carlier même le droit de traiter l'histoire de France dans ses leçons. Celui d'Orléans avait explicitement reproché à l'abbé Turpin des incursions dans l'histoire de France, car « cet enseignement n'est pas compris dans l'histoire religieuse ». Mgr Touchet, parlant à la *Ligue patriotique des Françaises*, déclare :

Je vais de ce pas donner moi-même, à Saint-Pierre-du-Martroi, la leçon de catéchisme — la première qui sera donnée après l'arrêt. Je vais m'adresser à des enfants d'âge scolaire. Je vais leur parler histoire comme je vais leur parler doctrine. En d'autres termes, je vais leur donner une leçon comme elle doit être donnée. Je n'entends pas fronder, qu'on le sache bien, cette cour dans laquelle siège plus d'un magistrat ayant conquis l'estime publique; j'entends accomplir mon devoir de premier pasteur... Si, faisant aujourd'hui

(40) Le cardinal Andrieu prit également une mesure qui n'a pas besoin d'être justifiée, dans le but de ne pas favoriser le concours indirect du clergé, grâce au système des externats de lycée, l'extension, parmi les familles chrétiennes, d'un enseignement universitaire souvent préjudiciable aux jeunes âmes. En juillet 1910, il faisait adresser cette circulaire aux directeurs des établissements religieux de son diocèse : « Monsieur le Supérieur, j'ai l'honneur de vous informer que Son Éminence a décidé de ne plus permettre aux ecclésiastiques de tenir un établissement dit « Externat lycéen ». En conséquence, aucun ecclésiastique ne peut diriger un établissement de ce genre, ni en faire partie à un titre quelconque, ni accepter dans une famille la charge d'accompagner les enfants aux cours du lycée. Je vous invite, en ce qui vous concerne, à prendre sans retard les mesures nécessaires pour vous conformer à cette décision ».

L'exemple de l'archevêque de Bordeaux ne fut pas suivi. Vivement critiqué par la presse areligieuse, il réplique par une lettre au *Temps* où la solidité du raisonnement s'unit à de fines ironies. Cette prescription ne fut d'ailleurs pas davantage du goût de certains catholiques. M. Imbart de la Tour trouva l'occasion d'en dire son sentiment à propos de la neutralité scolaire. Présidant, en 1910, la distribution des prix du collège Stanislas à Paris, il avait fait entendre à ses jeunes auditeurs quelques belles généralités contre l'esprit neutre. Un ou deux journaux catholiques s'étant trop pressés de le féliciter d'une manifestation qu'ils croyaient significative, M. Imbart de la Tour s'empressa à son tour de rectifier et de montrer qu'il était toujours le même, en faisant publier la note que voici :

« Un certain nombre de journaux, interprétant un passage de mon discours au collège Stanislas, prétendent y voir une attaque contre le principe de la neutralité scolaire et l'enseignement de l'Université.

» Ceux qui me connaissent auraient quelque droit d'être surpris. Et ceux qui m'ont entendu ne le seront pas moins sans doute. Du conflit scolaire je n'ai pas dit un mot. Je n'y ai même pas songé. Mais dire à des jeunes gens qu'on ne peut pas être « neutre » ou « indifférent » en matière de doctrine, qu'il faut en avoir une, et que l'existence ne vaut que par l'affirmation d'un idéal, en quoi est-ce prendre parti contre la neutralité de l'État et l'enseignement public ? Je n'oublie pas que j'appartiens à l'Université, que je lui dois mes maîtres les plus chers et quelques-uns de mes meilleurs amis. Elle m'a appris à travailler, et m'a toujours enseigné le respect des idées sincères et le culte des idées justes. Et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'avec un grand nombre de catholiques ou de libéraux je déplore infiniment des campagnes ou des mesures comme celles du cardinal Andrieu. S'il y a quelque chose à faire pour assurer la paix à l'école, voilà le plus sûr moyen de retarder la pacification ».

le catéchisme comme je vais le faire, je ne suis pas poursuivi, les curés et les vicaires soumis à ma juridiction sauront qu'ils peuvent continuer comme par le passé. Si, au contraire, je suis poursuivi, et si, ayant été poursuivi et m'étant défendu — car vous entendez bien que je me défendrai — si je suis condamné, les mêmes curés, les mêmes vicaires, bien plus, la France entière, sauront à quoi s'en tenir sur la liberté qui nous est laissée...

VI

Le gouvernement était bien résolu à tenir sa promesse d'ajouter son concours aux initiatives privées. Devenu président du Conseil, M. Briand rappelait en ces termes les projets de loi Doumergue, dans sa déclaration ministérielle du 27 juillet 1909 : « Le Parlement est saisi de projets sur l'enseignement secondaire privé, la fréquentation scolaire, la responsabilité des maîtres, la stricte exécution de notre législation scolaire. Cet ensemble de réformes est destiné à mettre l'enseignement laïque à l'abri des attaques de ses adversaires qui sont en même temps les ennemis de la République. C'est dire l'intérêt qui s'attache au vote de ces projets ». On a vu dans le chapitre précédent que ce langage n'avait point déconcerté la confiance que nombre de catholiques mettaient dans l'auteur de la loi de séparation.

En janvier 1910, s'ouvrit à la Chambre un grand débat parlementaire sur la question des écoles au sujet de la seconde lettre collective des évêques et de l'interdiction des manuels scolaires. Les députés catholiques y remplirent leur rôle non sans éclat. Rivalisant de talent et de présence d'esprit, ils firent complètement justice de la mauvaise foi de nos adversaires et revendiquèrent avec éloquence le respect dû à nos convictions religieuses. M. Groussau triompha avec son incomparable dialectique. M. Massabuau prit brillamment l'offensive contre le sectarisme protestant devenu maître de la direction de l'enseignement. M. l'abbé Gayraud, M. Lasies obligèrent la Chambre à reconnaître que la déclaration des évêques et l'adhésion des catholiques à cet acte étaient la chose la plus légitime et ne sortaient pas de la légalité. M. Piou, dans un excellent discours, montra l'évolution de la neutralité et réclama la liberté de l'enseignement.

Néanmoins, comme on l'a noté dans le chapitre précédent, à propos de ce dernier discours, le débat n'atteignit pas de leur part la hauteur qu'il devait avoir. Ce fut une faiblesse, dans cette grande joute, de scinder pour ainsi dire le débat. Si victorieusement que les orateurs catholiques aient repoussé une attaque après tout secondaire dans la circonstance, ils esquivèrent la lutte sur le point capital, en se bornant à réclamer la liberté, au lieu de défendre intrépidement les bases essentielles de toute société humaine et de saper la position des adversaires, en mettant tout leur effort à dénoncer l'illégitimité et l'impossibilité d'un ordre politique et social dont Dieu est exclu. C'est là qu'apparaissait une fois de plus l'embarras inextricable où

s'étaient mis tant d'hommes bien intentionnés, par leurs déclarations de fidélité et de loyalisme constitutionnel à l'égard d'un régime fondé sur l'athéisme d'État. Leur langue était liée, leur volonté hésitante, et leur esprit même quelque peu indécis. L'amour passionné de la cause de Dieu, dégagé de tout calcul humain, inspire d'autres accents que les leurs. Comme le dit M. Lasies dans son discours, on s'est jeté les manuels scolaires à la tête pendant plusieurs séances. Mais, en dehors de cette discussion de détail, si l'on cherche quelle conclusion ferme nos députés catholiques ont opposée à celle, parfaitement nette et précise, de nos adversaires, on ne la trouve pas. C'est le point qu'on éludait. C'était même au nom du libéralisme que l'un ou l'autre parlait, plutôt qu'à celui de la vérité et du vrai droit. M. Lasies montra excellemment, nous l'avons dit, que la déclaration des évêques était un acte légal. Mais l'assemblée hostile aux évêques qui l'écoutait a dû se demander comment lui-même en appréciait la sagesse et l'opportunité, en l'entendant commencer par dire :

Les évêques n'ont fait que profiter de la liberté que vous leur avez accordée. Vous avez fait la séparation et je me souviens d'un débat auquel je pris part en mai 1905. Je rappelais les paroles que M. Briand adressait à notre collègue, M. Allard, auteur d'un contre-projet qui ne laissait place à aucune équivoque : « Vous voulez donc, lui disait-il, que la loi de séparation soit un revolver braqué contre l'Eglise catholique » ? Je rappelais ces paroles et j'ajoutais : « Je ne veux pas que la loi de séparation soit un revolver remis entre les mains du Gouvernement contre l'Eglise catholique; mais je ne voudrais pas non plus que ce fût un revolver mis entre les mains des évêques et des curés contre le Gouvernement ». Mais le revolver est une arme très dangereuse, les évêques et les curés ne savent pas s'en servir, et s'ils s'en servaient, il pourrait arriver des malheurs. Eh bien ! les évêques se sont servi du revolver et le malheur est qu'il n'y a que nous de blessés.

Après avoir reconnu que c'était le droit et le devoir de l'épiscopat de lancer sa lettre collective, il envisageait son application et ses conséquences, selon qu'on se rangerait au programme de Nancy ou à celui de Toulouse, en fait d'union catholique, et donnait raison à Mgr Turinaz, en adressant à Mgr Germain le reproche, aussi inexact qu'inattendu, de chercher dans la question scolaire un prétexte pour l'épiscopat de se mettre à la tête de la politique électorale. Et là-dessus, M. Lasies de lancer cette profession de foi également inopportune et malheureuse :

Comme catholique, je ne puis pourtant pas oublier qu'ils sont prêtres. La mission du prêtre, telle que je la comprends, ne consiste pas à se jeter dans la bataille. Je me fais une plus haute idée de la grande, belle et redoutable mission qu'il a assumée. Si le prêtre descend sur le champ de bataille, ce doit être seulement pour se pencher sur les blessés, sans s'inquiéter de savoir sous quel drapeau ils sont tombés, pour se pencher sur eux et les consoler... et s'il élève la voix, le prêtre, c'est seulement pour rappeler cette parole qui a retenti il y a dix-huit siècles : « Aimez-vous les uns les autres ». Voilà la mission du prêtre telle que nous la comprenons. Au laïque, la bataille, au prêtre l'apostolat, avec ces armes : la persuasion, la douceur et l'inlassable pardon. Voilà comment je comprends la mission du prêtre, et tous ceux qui voudront nous entraîner dans la bataille,

nous nous refusons à les suivre; car nous n'admettons pas que, d'une main imprudente, ils aillent arracher au mur du sanctuaire ou du foyer le crucifix, qui doit rester un emblème de prière et qu'ils ne doivent pas brandir comme une arme de combat dans les luttes politiques... Je me suis expliqué sur la façon dont je comprends la mission du prêtre, j'ai déclaré très nettement que je n'admets pas que les évêques essaient de nous entraîner dans un parti politique organisé par eux sous le couvert d'idées religieuses. Mais admettez avec moi que la lettre qu'ils ont écrite ne doit plus être dans le débat. Elle est légale. Si elle n'est pas légale, Monsieur le Ministre, pourquoi n'avez-vous pas engagé de poursuites ?

M. Denys Cochin, fidèle à son passé de conciliateur et qui aime causer philosophie, a tenté de démontrer qu'on n'était pas très éloigné de s'entendre. Il a parlé de la réaction scientifique qui s'opère contre le pragmatisme, d'après lequel, seules, la volonté et l'action atteignent la vérité. Et invoquant l'ouvrage de M. Poincaré sur la *Valeur de la science,* il en a tiré un rapprochement avec l'intellectualisme de l'Encyclique *Pascendi :*

Il est certain que des deux côtés, du côté de la science comme de la foi, il se produit la même inquiétude, qui est pour la créature humaine une inquiétude profonde : Y a-t-il une vérité ? Nous n'en saisissons que des échappées; nous n'avons pas la prétention de la posséder jamais tout entière, mais nous croyons qu'il y en a une. D'autres disent : Non ! ce qu'on appelle vérité, c'est l'idée utile; c'est tout au plus la théorie commode, qui relie ces idées et étend notre champ d'action; mais de vérité, dans l'ancien sens et la force du mot, il n'y en a point. Des deux côtés, des hommes de foi et certains hommes de science disent : « Mais si ! la science peut atteindre la vérité, qui est de son domaine; la foi peut croire à certaines vérités, qui sont aussi de son domaine ». Et de là un rapprochement très curieux et incontestable. Comme le dit M. Jaurès, l'encyclique est plus intellectualiste, non pas que le premier, mais que le second livre de M. Poincaré; là on se retrouve sur le même terrain.

Pour dire quelque chose d'exact, M. Denys Cochin aurait dû mettre en comparaison avec la science, non pas la foi, mais la philosophie; car la foi, elle, n'a aucune de ces inquiétudes; elle ne croit pas seulement qu'il y a une vérité, elle est certaine de la posséder, et, préalablement, elle suppose l'esprit humain en possession assurée des vérités d'ordre naturel.

Aussitôt après ces considérations d'ordre si élevé, mais quelque peu nuageux, l'orateur en vient aux conclusions les plus terre à terre, qui rappellent les erreurs de M. Fonsegrive :

Ce n'est pas au moment où existent des divisions si profondes, politiques et philosophiques, qu'on peut renoncer à la liberté qui est, en pareil cas, qui est toujours pour l'esprit humain le seul remède (*Applaudissements au centre et à droite*).

Vous l'avez fait, vous avez voulu être l'école de tout le monde, vous nous devez donc la neutralité.

Cette neutralité à l'école, est-elle possible ? Je ne rentrerai pas dans la discussion, je dirai tout simplement que je n'y crois pas... Je ne crois pas qu'un homme puisse enseigner en dehors de toute doctrine politique et philosophique, quoi qu'il enseigne. Je ne crois pas qu'un instituteur puisse être l'équivalent d'un receveur de l'enregistrement auquel on doit évidemment demander de ne pas faire de philosophie (*Très bien ! très bien !*).

Quel est donc le remède ? Ce n'est pas la neutralité de l'école, je n'y crois pas. Le

remède serait la *neutralité de l'Etat*. L'Etat peut, lui, être neutre, peut nous donner la neutralité. Qu'est-ce que la neutralité de l'Etat? C'est la liberté. L'Etat doit d'abord s'inquiéter de savoir s'il y a une école — il faut qu'il y en ait une partout —; il doit s'assurer qu'elle est salubre, que les murs sont sains et la salle assez grande, enfin que l'instituteur est un homme honorable et capable. Mais là s'arrête son rôle et commence celui des pères de famille. L'idéal, selon moi, serait que l'Etat se désintéressât de tout, excepté de ces trois questions. Aux pères de famille, il appartiendrait ensuite de choisir. Dans l'état de division politique et philosophique où nous vivons, dans l'état d'incertitude où sont nos philosophes, qui mettent en question, dans les ouvrages écrits pour les hommes mûrs, tout ce qu'ils affirment dans les manuels imposés aux enfants, je ne vois qu'un parti à prendre, c'est de recourir à la liberté. L'Etat n'a rien à faire pour l'école qu'à vous assurer qu'il y en a une, qu'elle sera saine, qu'elle sera honnête et qu'elle sera profitable parce que le maître sera capable. Voilà ce que je voudrais obtenir. Mais après avoir vu l'article de M. Buisson et la constitution de cette Eglise d'instituteurs, ayant un *credo*, faite pour partir en guerre contre l'ancienne Eglise, j'ai le droit de dire qu'il n'y a pas de neutralité. Ma conclusion est donc simple. Neutralité de l'école? Je ne la crois pas possible, et surtout je crois que nous en sommes fort loin. Neutralité de l'Etat? C'est la liberté, et c'est la liberté que je demande.

Et l'*Officiel* marque ici (*Vifs applaudissements à droite et au centre*).

M. Massabuau observe que les fondateurs de l'école laïque ont imité la tactique des protestants qui commencèrent par demander leur affranchissement et ont fini par vouloir obliger leurs adversaires à penser comme eux. « C'est le fait de toutes les dominations ». L'orateur cite le programme du Congrès radical de Marseille et de Nantes exigeant le monopole de l'enseignement et ajoute à ce propos, en mettant la vérité et l'erreur sur le même pied :

Relisez les motifs donnés par Louis XIV pour la révocation de l'édit de Nantes. Ces motifs sont les mêmes. Louis XIV disait : Il y a dans le pays quelques perturbateurs de la foi, qui s'appellent les protestants; pour avoir l'unité morale du pays, faisons comme l'Espagne qui, par ses autodafés, a empêché le développement du protestantisme et a assuré l'unité morale catholique. Vous avez exactement la même mentalité. Cela peut se soutenir en théorie, mais nous, catholiques du xxe siècle, nous ne sommes pas du tout de cet avis, nous sommes contre Louis XIV avec les protestants de la première réforme..., nous sommes contre les théories étatistes de Louis XIV, comme nous sommes contre les théories étatistes de la Convention qui, elle aussi, était jacobinée à sa façon, car le jacobinisme n'est que l'étatisme et nous protestons contre toutes les dominations de ce genre.

Même si l'on estime que la révocation de l'édit de Nantes a été une faute, en ce qu'au lieu d'enlever seulement aux protestants la liberté politique dont ils abusaient contre la sécurité de l'État, elle leur refusait même la pratique de leur culte, les catholiques, même ceux du xxe siècle, s'ils n'ont pas oublié l'histoire, ne sauraient admettre une telle comparaison. Ce serait une grande erreur d'assimiler l'unité morale de la France au xviie siècle à son état aujourd'hui, et les théories de Louis XIV ou plutôt de la nation à cette époque, qu'on a tort d'appeler *étatistes* en cette occasion, différaient essentiellement des théories, vraiment étatistes celles-là, de la Convention.

Les 14 et 28 juin de la même année 1910, la question scolaire fait l'objet de nouvelles discussions à la Chambre. M. Briand a beaucoup de peine à conserver sa position d'équilibriste. Harcelé par l'extrême gauche, il répond, le 14, à qui lui reproche d'avoir relégué son programme de défense laïque; à la fin de sa déclaration, il réplique : « Je l'ai réservée pour la fin parce qu'elle était le *critérium* selon lequel pouvait et devait se former la majorité sur laquelle le gouvernement comptait s'appuyer... ». Les interpellations se terminent, le 27 juin, par un discours important de M. Piou. Mais le président du Conseil se défend plus encore à droite qu'à gauche et finit sur ce point en se déclarant « résolu à défendre l'école laïque contre toute agression ».

M. Briand. — Comment aurait-on pu le mettre en doute, alors que M. Buisson a rappelé que, dès 1907, ministre de l'Instruction publique, je saisissais la Chambre, au point de vue de la défense laïque et de l'obligation, d'un projet, qui, voté, nous aurait évité les inconvénients de certaines campagnes.

M. Buisson. — C'eût été le salut.

M. le Président du Conseil. — J'ai fait tout le possible pour qu'il aboutît. Ce n'est pas ma faute si l'ordre du jour de la Chambre n'a pas permis qu'il vînt en discussion. Mais d'autres projets, orientés dans le même sens, vous seront soumis (*Très bien! très bien! à gauche*) (41).

L'œuvre de « la défense laïque » ne va donc pas sans difficultés. Cependant, il importe de l'avancer. Le mois suivant, M. Doumergue émet un projet de décret réformant les règles qui président au choix des livres scolaires. Le *Bulletin de la semaine* se plaît à y voir une preuve que la lettre collective des évêques n'a pas été « inopérante » (42). Le ministre estimait nécessaire que ces règles offrissent les conditions désirables d'indépendance et d'impartialité. A cet effet, il introduisait deux délégués cantonaux dans les comités chargés d'élaborer les choix. Mais à quel titre auraient-ils représenté les pères de famille? Le Conseil supérieur de l'instruction publique, saisi de ce projet, les écarte. En définitive, une commission départementale arrêterait chaque année la liste des livres scolaires sur la proposition des instituteurs. Les pères de famille auraient un mois pour exprimer leurs observations sur cette liste... en s'adressant à l'inspecteur et au recteur d'académie et ensuite réclamer contre l'inscription d'un livre à ce catalogue... auprès du ministre de l'Instruction publique! — Ah! le bon billet!

Le protestant Steeg, succédant comme ministre de ce département au protestant Doumergue, qui avait succédé au protestant Maurice Faure, qui avait succédé au protestant Bienvenu-Martin, adresse aux inspecteurs d'académie, en mars 1911, une circulaire qui aura pour effet de rendre obligatoire les livres que les évêques ont condamnés et que les catholiques repoussent. On y lit :

(41) On a vu dans le chapitre précédent quelle dislocation opéra parmi les députés de l'*Action libérale* le vote sur ces débats qui auraient dû unir tous les catholiques contre le gouvernement. — (42) 20 juillet 1910.

Toute pression, toute ingérence extérieure, quelle qu'en soit l'origine, qui prétendrait empiéter sur le domaine propre de la classe et y introduire des directions étrangères, doit être tenu non seulement *pour intolérable*, mais encore pour *franchement illicite.*

Notre organisation pédagogique a prévu et déterminé les conditions dans lesquelles s'effectuerait la désignation des manuels destinés à nos écoles. Egalement *soucieuse de l'indépendance de l'instituteur* et du *droit de tutelle et de contrôle que l'Etat* doit se *réserver*, elle accorde au maître l'initiative de la proposition des livres qu'il juge les plus propres à seconder son enseignement et celle du choix de ces livres sur la liste départementale, soigneusement revisée par les autorités compétentes. *Nul n'a qualité,* à cet égard, pour *restreindre son indépendance.*

Au Congrès de la Ligue d'enseignement qui se tient à Bordeaux, vers la fin de la même année, M. Buisson dit expressément : « Il faut que l'école soit un instrument de combat contre les dogmes », et M. Steeg déclare que la dénomination d' « école sans Dieu » est désormais admise officiellement. Les équivoques et l'hypocrisie paraissent désormais inutiles.

Le ligotage définitif de l'enseignement libre, les entraves mises à l'ouverture de nouvelles écoles libres compléteront heureusement la « défense laïque ». C'est sous le nom de « contrôle » de l'enseignement primaire, le premier des trois projets déposés par M. Steeg en novembre 1911. Nul ne pourra diriger une école primaire élémentaire s'il n'est muni d'un certificat d'aptitude pédagogique, ni diriger une école primaire supérieure s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude de professorat dans ces écoles ou dans les écoles normales, etc... Outre les pièces prévues, le postulant devra fournir celles-ci : 1° la déclaration qu'il n'appartient à aucune congrégation ; 2° l'indication du nombre de cours et de classes et le programme général de l'enseignement qu'il compte donner ; 3° la liste des collaborateurs qu'il se propose de s'adjoindre dans les fonctions d'administration, d'enseignement et de surveillance. A cette liste sont jointes : l'indication de leur état civil, des localités qu'ils ont habitées et des professions ou emplois exercés par eux depuis dix ans ; une déclaration écrite et signée de chacun d'eux attestant qu'ils ne font partie d'aucune congrégation et la justification des grades ou titres exigés par les lois et règlements en vigueur. Toutes les fois qu'un nouveau collaborateur est appelé dans un établissement primaire privé, le directeur ou la directrice est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de quinze jours à l'inspecteur d'académie, avec les indications et pièces prévues au paragraphe précédent.

Un second projet remet en stricte vigueur, avec sanction légale, l'obligation scolaire et assimile aux infractions prévues « le refus opposé par un élève de participer aux exercices réglementaires, s'il est établi que ladite infraction a été conseillée ou encouragée par des personnes ayant autorité sur l'enfant ». Enfin, les articles 16 et 17 édictent, en réponse à la déclaration des évêques :

Quiconque, par violences, menaces, abus d'autorité ou par tout autre moyen de contrainte, aura provoqué les père, mère, tuteur ou personnes responsables d'un enfant

à empêcher cet enfant de fréquenter une école primaire publique ou de participer aux exercices qui y sont régulièrement imposés, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 500 francs ou de l'une de ces deux peines seulement. — Quiconque entrave ou tente d'entraver le fonctionnement normal d'une école primaire publique en organisant l'abstention collective des élèves de ladite école, soit en pénétrant indûment dans les locaux affectés à l'enseignement pour y semer le trouble ou le désordre, sera puni d'une amende de 16 à 500 francs. — Si les faits spécifiés dans le paragraphe précédent ont été accompagnés de violences, d'injures ou de menaces, les coupables seront passibles, en outre, d'un emprisonnement de six jours à un mois.

Ces projets repris et complétés par d'autres constitueront la loi discutée et votée par la Chambre en 1914.

Au commencement de 1912, M. Poincaré est devenu président du Conseil. Il dit dans sa déclaration ministérielle : « Parmi les influences moralisatrices dont dispose l'État, l'une des plus efficaces est assurément l'école publique. Fidèles à la pensée de ses fondateurs, nous voulons que l'école laïque, si souvent calomniée par l'esprit de parti, demeure une école nationale, ouverte à tous les enfants de France et scrupuleusement respectueuse de la liberté de conscience. Avec tous les républicains, nous *sommes décidés* à la défendre contre les attaques systématiques dont elle est l'objet et à l'entourer, en outre, de tout un ensemble d'institutions protectrices et complémentaires : œuvres postscolaires, caisses des écoles, commissions destinées à rendre effective une obligation tant de fois restée lettre morte » ([43]).

Pressé par la commission de l'enseignement à la Chambre, le nouveau ministre de l'Instruction publique, M. Guist'hau, dépose, en février 1912, trois nouveaux projets de loi sur la fréquentation scolaire, le contrôle de l'enseignement privé et la défense laïque, où se retrouvent ceux de M. Steeg. Les actes, d'ailleurs, concordent avec les desseins. C'est ainsi qu'à la fin de juin 1912, en exécution de la loi du 7 juillet 1904, portant l'interdiction de

(43) Déjà, le 16 septembre 1911, M. Poincaré, dont on a vu au chapitre précédent l'élection à la présidence de la République, en 1913, saluée par nombre de catholiques, comme un gage d'espérance, une garantie d'ordre, de paix et de liberté, avait écrit dans un long article du *Manuel général de l'instruction publique* : « ... Les lois actuelles, et en particulier l'article 35 de la loi du 9 décembre 1905, ne laissent pas les pouvoirs publics entièrement désarmés contre les membres du clergé qui encouragent ces attaques systématiques. Les instituteurs, dont plusieurs sont en butte à des vexations intolérables, demandent que la défense de l'école soit renforcée, non pas, comme on l'avait proposé, par des mesures spéciales et occasionnelles, dérogatoires au droit commun, mais par une législation organique qui, tout en assurant au maître la protection nécessaire, fasse de l'obligation scolaire une réalité et rende efficace le contrôle de l'État sur l'enseignement privé. Il n'est pas un représentant républicain qui puisse refuser de collaborer à cette législation défensive. Plus elle soulève de problèmes, plus il importe d'en hâter l'examen. Si l'on ne veut pas répondre aux adversaires de l'école par de simples mouvements réflexes, par des gestes vains et désordonnés, si l'on cherche à faire besogne utile, saine et durable, il faut s'élever au-dessus des circonstances et dégager des difficultés passagères les leçons permanentes. C'est, à bien prendre, la charte même de l'obligation scolaire qui est à réformer; ce sont les commissions municipales qui sont à reconstituer dans des conditions nouvelles; c'est le statut du personnel qui est à remanier, de façon à protéger les instituteurs, non seulement contre l'ingérence cléricale, mais contre toutes les influences politiques; c'est toute une procédure à organiser pour réprimer les atteintes abusives portées, soit au fonctionnement normal de l'école, soit aux règles essentielles de l'enseignement public. Entreprise complexe autant qu'urgente, dont l'accord du gouvernement, des Chambres et des instituteurs peut seul préparer le succès final ».

l'enseignement congréganiste, le ministre de l'Intérieur prescrit la fermeture, avant le 1er octobre, de 51 établissements ou écoles annexées à des établissements congréganistes, dont 8 de garçons et 43 de filles.

Le gouvernement a pourtant une épine dans le pied, qui gêne sa marche. C'est l'antipatriotisme d'un bon nombre d'instituteurs laïques, leur adhésion au *Sou du soldat,* école de désertion, et leur affiliation à la C. G. T., foyer de révolution. Tant que le gouvernement toléra cet état de choses, il ne lui parut pas possible — et en cela il se montra prudent — de dire aux pères de famille : « Vos enfants vont à l'école laïque, je vous défends de les en retirer ! » et au clergé : « Si tu cherches à dissuader les fidèles d'enlever leurs enfants de l'école laïque sous prétexte qu'on leur apprend l'histoire dans des manuels condamnés par les évêques, je te poursuis! » Le gouvernement a compris quelle monstruosité ce serait de faire venir en discussion de tels projets, alors qu'il y avait, pour leur faire contraste, l'abominable tolérance accordée aux instituteurs laïques. Et alors il s'est dit : liquidons d'abord la question des instituteurs, réprouvons leur antimilitarisme, poursuivons les syndicats, et quand le terrain aura été déblayé il nous sera plus facile de venir à bout des résistances cléricales. Que pourront bien objecter les catholiques quand nous leur dirons : « Nous avons fait le nécessaire pour que l'école et l'instituteur soient ce qu'ils doivent être, vos griefs tombent. Respectez l'école neutre, n'en troublez pas le fonctionnement, sinon nous vous appliquerons la loi, comme hier aux instituteurs laïques »! Raisonnement faux et perfide en sa fausseté. Car si, d'une part, il est inique en soi de mettre en balance les actes reprochés aux instituteurs du Congrès de Chambéry et l'acte de pères de famille retirant leurs fils de l'école laïque, il est, d'autre part, non moins mensonger de paraître ignorer qu'il est d'autres griefs encore à la charge de l'enseignement public. Le débat de décembre 1912 se termine par cet ordre du jour : « La Chambre, regrettant certaines motions du Congrès de Chambéry, ainsi que les interpellations préjudiciables à l'école laïque auxquelles elles ont donné lieu, fermement convaincue d'ailleurs et résolue à défendre contre toute attaque notre enseignement primaire national, qui doit être dominé par le culte de la patrie, approuve les déclarations du gouvernement, et confiante en lui pour faire aboutir dans le plus bref délai possible le statut des fonctionnaires et les projets relatifs à la défense de l'école laïque, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ». *In cauda venenum.* Les catholiques paieront les frais de la guerre entre le gouvernement et les instituteurs.

Au commencement de 1913, le nouveau président de la République a voulu que sa première manifestation politique, après son message, fût une démonstration évidente de ses sympathies pour la propagande maçonnique. Dans ce message, il venait de déclarer que les principes de la laïcisation scolaire étaient « immuables », et des catholiques s'illusionnaient encore au point de

croire qu'entre les radicaux et lui c'était fini. Pour leur enlever cette illusion, M. Poincaré alla, le 28 février, à la *Ligue de l'enseignement,* dont tout le monde sait les attaches maçonniques; elle-même d'ailleurs s'en fait gloire. M. Dessoye, qui fit le rapport sur la « défense laïque », présidait et offrit à M. Poincaré la présidence honoraire de la Ligue. M. Poincaré répondit : « Au lendemain de mon élévation à la première magistrature de la République, j'éprouve une émotion très douce et très saine à me sentir entouré de ceux dont j'ai été, pendant tant d'années, le collaborateur fidèle et qui m'ont donné, de leur côté, des preuves si fréquentes de leurs sympathies... Au nom du gouvernement de la République, je vous félicite, Messieurs, de votre heureuse propagande et je vous remercie des services si précieux et si désintéressés que vous rendez à la France et à la démocratie ». M. Poincaré, quand il était président du Conseil, s'était empressé, avec l'aide des autres ministres, de faire préparer une loi pour faire réprimer « les passions cléricales déchaînées », pour poursuivre « les membres du clergé », pour combattre « les vexations intolérables ». Devenu président de la République, il s'empressait d'aller assurer MM. Dessoye, Buisson, Édouard Petit, qu'ils pouvaient compter sur lui.

A peine la session parlementaire est-elle rouverte que la Chambre n'a rien de plus pressé que de fixer, d'accord avec M. Briand, au lundi 3 mars la discussion des lois de défense laïque. Le 2 février, M. Brard, député radical des Côtes-du-Nord, déposait une proposition ainsi conçue : « Dans les communes de moins de 3.000 habitants, où les établissements d'enseignement primaire publics sont suffisants pour recevoir toute la population scolaire, il ne pourra être ouvert de nouveaux établissements privés qu'après l'autorisation du ministre de l'Instruction publique et à la condition que leurs directeurs responsables acceptent d'être placés sous le contrôle et la surveillance de l'État ». Ce n'était ni plus ni moins que l'interdiction d'ouvrir désormais des écoles libres, c'est-à-dire catholiques, dans les petites villes et les villages. A cette proposition se trouvaient joints les projets dus à M. Steeg et à M. Guist'hau.

Les paroles prononcées à la Chambre par le président du Conseil, à l'ouverture de cette nouvelle session, pour répondre aux « défenseurs » de l'école laïque, permettent de dire qu'il n'y aura point de désaccord entre la commission présidée par M. Ferdinand Buisson, le radical Brard, M. Dessoye, agent de la Ligue maçonnique de l'enseignement, et le ministère. Et c'est quand le mot de « laïcité », dont le sens est d'ailleurs si clair depuis trente ans, a pris par tout ce qui précède la signification la plus aveuglante, que, comme on l'a vu au chapitre précédent, M. Denys Cochin, M. Dansette, M. Jules Delafosse, M. Jules Desjardins, M. Lefebvre du Prey, M. des Lyons, M. de Mackau, M. Plichon, M. Reille, M. de Mun lui-même, s'associent au vote par lequel « la

Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et confiante en lui pour poursuivre une politique de défense nationale, de progrès social et de *laïcité* avec le concours, par l'entente et l'action commune des républicains, passe à l'ordre du jour ».

La discussion ayant repris au mois de juin, M. Barthou, président du Conseil, déclare que les croyances religieuses doivent être totalement bannies de l'école, en quoi il affirme exprimer l'opinion de tous ses prédécesseurs et de tous les gouvernements auxquels il a succédé : « Je soutiens — répète-t-il — que la porte de l'école — et ici je pèse toutes mes paroles, je ne dis que ce que je veux dire, mais je dis ce que je dois dire — la porte de l'école doit être fermée à l'enseignement des croyances religieuses; et en parlant ainsi, j'ai la certitude absolue de rester fidèle aux déclarations de Jules Ferry, à celles de tous mes prédécesseurs, au programme dressé par le Conseil supérieur de l'instruction publique » ! Ainsi, voilà qui est établi d'une manière certaine : l'école officielle doit rester fermée à l'enseignement des croyances religieuses; l'école officielle est proclamée athée, obligatoirement athée [44]. C'est bien la fin de la neutralité scolaire.

La défense laïque aboutit enfin au commencement de 1914. La Chambre se trouve en présence de plusieurs projets. L'un d'eux, présenté par M. Dessoye, président de la Ligue maçonnique de l'enseignement, punit de six à vingt jours d'emprisonnement et à l'amende « quiconque, par violence, menace ou tout autre acte ayant entraîné ou susceptible d'entraîner un dommage matériel ou moral, aura provoqué les personnes responsables d'un enfant à empêcher cet enfant de participer aux exercices réglementaires de l'école publique où il est régulièrement inscrit ou de se servir des livres régulièrement en usage ». La commission a porté l'emprisonnement de six jours à un mois et a fixé l'amende de 16 à 500 francs.

Voici quelles seront les conséquences de ce projet, s'il est voté : 1° les prêtres chargés de défendre la foi des enfants iront en prison quand ils dénonceront les manuels irréligieux et immoraux mis entre les mains des enfants; 2° les citoyens qui, usant du droit de contrôle qu'a tout contribuable sur les services publics, protesteraient contre les abus de l'école laïque iront aussi en prison; 3° tout père de famille qui protesterait contre les pratiques abusives des maîtres et des maîtresses sera accusé de commettre un acte « susceptible d'entraîner un dommage matériel et moral » pour l'école, poursuivi et condamné à l'amende et à la prison; 4° les associations de chefs de famille ne pourront agir qu'au risque de voir leurs chefs et leurs membres

(44) Usant du droit de « corriger » les épreuves de son discours à l'*Officiel*, M. Barthou y modifie la proposition qui avait soulevé surtout les protestations de MM. Groussau et de Mun : « Je ne donnerai point aux instituteurs le conseil d'enseigner aux élèves les devoirs envers Dieu ». Il y inséra un adverbe qui semblait introduire une distinction entre l'enseignement officiel et l'opinion privée de l'instituteur demeurée libre : « Je ne donnerai point aux instituteurs le conseil d'enseigner *dogmatiquement* aux élèves *ce que vous appelez* les devoirs envers Dieu ».

traînés sur les bancs de la correctionnelle et jetés en prison ; 5° enfin, protégés par les lois jacobines, les instituteurs pourront tout se permettre en se moquant, d'une part, des parents et des citoyens qu'ils menaceraient de prison, et, d'autre part, des gouvernants qu'ils intimideraient par leurs syndicats, leurs Amicales et leurs menées politiques. Avec le projet Dessoye, les familles catholiques seraient traitées en France plus durement que les familles polonaises en Prusse et que jadis les Irlandais dans le Royaume-Uni (45).

Un autre projet déjà connu est celui de M. Brard, le même député qui, pour se faire élire par les catholiques de Bretagne, leur avait présenté dans ses tournées électorales un billet attestant qu'il avait fait ses Pâques. M. Beauquier, député du Doubs, présente un contre-projet à la proposition de loi de M. Brard, qui est encore une aggravation de cette proposition. En voici l'article unique : « A partir du 1er janvier 1914, les écoles libres d'enseignement primaire et secondaire (filles et garçons) sont supprimées, à l'exception de celles qui seront autorisées par le gouvernement. Cette autorisation sera également nécessaire pour toutes celles qui voudront se fonder dans la suite. L'enseignement supérieur des facultés reste libre. Toutefois cet enseignement ne pourra être donné qu'aux jeunes gens des deux sexes âgés au moins de 20 ans ». Le huguenot sectaire, M. Ferdinand Buisson, prend une autre voie pour arriver au même résultat. Il propose ce qu'il appelle « une réforme ». Cette réforme impose des examens plus difficiles aux maîtres de l'enseignement libre. Ces examens, tout le passé le démontre, ils n'ont pas à les craindre, s'ils sont subis devant un jury impartial. Mais de tous ceux qui veulent enseigner dans une école libre, la réforme de M. Buisson demande plus qu'un examen constatant un degré suffisant d'instruction. Nul ne pourrait être instituteur ou institutrice sans un brevet de capacité obtenu en deux examens, dont le premier porterait sur les connaissances générales du candidat et dont le second, qui ne pourrait être subi qu'après deux années de fréquentation des cours des écoles normales de l'État, attesterait que le candidat a été préparé professionnellement selon les formules de l'État. Ainsi donc, l'État aurait le monopole de la formation professionnelle de tous les maîtres et maîtresses de l'enseignement privé comme de l'enseignement public. Et M. Buisson a le front de parler de « liberté ». Les écoles normales de l'État, qui ont déjà formé tant de socialistes, d'antimilitaristes, de libres penseurs pour les écoles publiques, seraient encore chargées d'en faire pour les écoles privées et libres. Avec un cynisme sans exemple, M. Buisson n'a

(45) L'article 21 de la loi votée portera : « Quiconque, soit par violence ou menaces, soit en leur faisant craindre de perdre leur emploi ou d'exposer à un dommage leur personne, leur famille ou leur fortune, aura *déterminé* les parents ou personnes responsables d'un enfant à empêcher cet enfant de participer aux exercices réglementaires de *l'école publique* où il est inscrit, ou de se servir des livres régulièrement en usage dans cette école, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 à 500 francs ou de l'une de ces deux peines seulement ».

n'a pas hésité à faire connaître à la *Lanterne* les espérances qu'il fonde sur ce séjour des futurs maîtres chrétiens dans les écoles normales officielles. « *Il est possible,* a-t-il dit, *qu'ils restent catholiques,* mais ils auront perdu ce qui fait le venin, ce qui fait l'odieux de l'enseignement clérical, et nous aurons fait notre œuvre ».

La loi de « défense laïque » est votée à la Chambre par 422 députés contre 123. La guerre épouvantable qui va se déchaîner quelques mois après en suspendra l'application, mais, quelques semaines à peine avant qu'elle éclate, M. Viviani, nouveau président du Conseil, dira encore dans sa déclaration ministérielle (juin 1914) :

> Ce n'est pas, à l'heure actuelle surtout, où le parti clérical, levé en face de la République, encourage contre elle toutes les réactions, que la majorité républicaine désarmera. Notre premier effort sera d'achever, avec le concours du Sénat, dont les sentiments républicains nous sont une garantie de succès, dès que les discussions d'ordre financier auront pris fin, le débat sur les lois de défense laïque et sur la réorganisation de la caisse des écoles. Nous demanderons à la commission de l'enseignement de la Chambre de hâter le dépôt du rapport sur le contrôle de l'enseignement secondaire privé et nous développerons l'organisation postscolaire. Par la liberté, la propagande, l'action, le parti républicain défendra le patrimoine de la Révolution contre l'esprit de domination. Nous voulons une République aussi éloignée de la persécution contre ses adversaires que de la faiblesse dont ils voudraient profiter [46].

Ayant entendu cela, M. l'abbé Lemire dit à M. Viviani par son vote : Vous méritez vraiment ma confiance, je vous la donne [47] !

(46) Dans les premiers jours de juillet, le gouvernement supprime d'un seul coup 15 congrégations et ordonne la fermeture, avant le 1er septembre, de 27 écoles congréganistes.

(47) M. Lemire tint à ne pas donner, dans la discussion de la question scolaire, de preuves moindres de son libéralisme que dans celle de la loi de séparation. C'est ainsi, par exemple, que, le 14 février 1911, à cette proposition d'un député radical-socialiste : « Pour assurer la persistance de l'action du maître en dehors même de l'école, il faudrait aussi créer des *patronages laïques*, dotés de ressources suffisantes, afin d'*arracher l'enfant à l'influence des patronages ecclésiastiques* si nombreux, si puissants et si habiles, qui *détruisent le bienfait de l'enseignement laïque* », il interrompait, en disant : « N'exagérez pas ; ils peuvent *compléter*, mais non *détruire* ». Les patronages catholiques complétant le « bienfait » de l'enseignement laïque et se défendant de le combattre ! Le député d'Hazebrouck prenait ensuite la parole pour s'expliquer : « Je me suis permis d'interrompre tout à l'heure M. Malavialle qui opposait les patronages ecclésiastiques à l'école laïque, pour lui dire : les patronages, quels qu'ils soient, ne doivent pas être créés *pour détruire* ce qui se fait à l'école ; leur rôle est de *compléter* et non de *contrarier* ». Et il parlait ainsi pour « ne pas paraître oublieux de la religion ». Il est monté à la tribune pour répondre au discours prononcé la veille par un député socialiste qui se glorifie d'être un des « aliborons ». « En lisant ce matin votre discours (nous citons le compte rendu analytique, plus exact que l'*Officiel*), je me disais : Voyons, abbé Lemire, avec ta soutane, tu devrais intervenir. Cependant, M. Raffin-Dugens a dit des choses très justes sur lesquelles je veux insister. C'est, entre autres choses, l'égal respect dû aux croyances du musulman et du chrétien ». Et comme M. Raffin-Dugens fait un signe d'assentiment : « *Alors tout va bien ; si nous sommes d'accord sur le respect mutuel de nos convictions religieuses et de nos opinions philosophiques, nous aurons fait un pas énorme* vers la pacification de ce pays ; nous aurons écarté de *lui la guerre scolaire*, la plus triste, la plus néfaste, la plus impardonnable de toutes, parce que de ses ravages et de ses ruines seraient victimes de pauvres petits de 10 à 12 ans ». Et quand M. Thalamas interrompt dans un autre passage : « La libre pensée doit être respectée aussi », M. Lemire répond : « Je ne vous ai jamais dit que je ne respectais pas la libre pensée ». Aussi, M. Lemire obtient-il de s'entendre répéter plusieurs fois : Si tous les prêtres étaient comme vous !... La guerre scolaire, c'est-à-dire, du côté catholique, la résistance prescrite par la conscience, par les évêques, M. Lemire la réprouve à l'égal des mesures de persécutions : « Cette guerre scolaire, déclare-t-il le 18 mars 1913, qui

VII

La résistance scolaire des catholiques a-t-elle été ce qu'exigeaient la gravité de la situation et les prescriptions de l'épiscopat ? Ils ont, certes, déployé beaucoup d'activité ; il y a eu de généreux efforts. Il faut cependant constater, en premier lieu, que les fermetures d'écoles, les suppressions de congrégations opérées en vertu des lois antérieures ne soulèvent plus, dans cette période, les interventions parlementaires. Il fut un temps — on l'a vu dans une autre partie de cette histoire — où les choses ne se seraient pas passées ainsi, où pas un attentat à la religion et aux consciences chrétiennes ne se commettait sans avoir été dénoncé avec éclat du haut de la tribune, et sans que cette flétrissure eût été répercutée par les mille voix de la presse. On demandera quel était le résultat. Il consistait d'abord en ceci, que le gouvernement, harcelé sans répit par une opposition dont il sentait les yeux fixés sur chacun de ses actes, n'allait pas aussi loin qu'il l'aurait voulu ; et, de fait, qu'on se reporte à cette époque, et l'on verra que, si persécuteur qu'il fût, il y eut des infamies devant lesquelles il recula, que dis-je ? qu'il n'osa même pas avouer, bien qu'elles fussent dans sa pensée et son dessein. Car, avec l'état d'esprit entretenu chez les catholiques par une aussi constante opposition, la secte se rendait bien compte qu'il lui eût été difficile de donner suite à ses projets. Les protestations de la droite, dressée en éternelle bataille contre nos persécuteurs, trouvaient, en effet, de l'écho dans le pays ; elles ne suffisaient pas sans doute à déterminer le suprême coup de balai qui aurait eu raison de l'ennemi, du moins elles tenaient l'opinion catholique en haleine, elles

se manifeste par des calomnies et des reproches immérités, *je la désavoue et la réprouve* à cause des moyens injustes qu'elle emploie, mais aussi à cause de ses conséquences pour l'enfant... *Je blâme les batailles livrées contre l'école*, d'abord parce qu'elles sont en contradiction avec la mission du prêtre. En effet, celui au nom duquel parle le prêtre appelait à lui les petits enfants. Je les blâme encore parce qu'elles sont en contradiction avec l'Église, centre de liberté et de justice et non foyer de privilèges et d'iniquités... ». Dans cette même séance, voici comment ce prêtre défendait les droits du père de famille :

M. Lemire. — *L'enfant n'est pas la propriété du père* (*Exclamations et interruptions au centre et à droite*). L'enfant est un centre de devoirs multiples. Un État doit d'abord avoir le souci de l'intérêt social vis-à-vis de la collectivité, sans quoi les anarchistes auraient raison (*Bruit*).

Voix au centre. — Dites-nous à qui appartient l'enfant.

M. Patureau-Mirand. — Quand un père de famille manque à ses devoirs, l'État peut intervenir, mais quand il n'y manque pas, je repousse l'intervention de l'État.

M. Lemire. — *Je dis que la société a des droits sur l'enfant* et des devoirs à remplir envers lui ; mais que l'enfant est une personne et qu'il n'est la propriété de qui que ce soit.

Ainsi donc, c'est en vain que Léon XIII aura dit, dans l'encyclique *Rerum Novarum*, que « les fils sont quelque chose de leur père, sont en quelque sorte une extension de sa personne ». C'est en vain que les évêques, dans leur *Lettre* collective du 14 septembre 1909, auront écrit : « *C'est à vous, pères et mères, que les enfants appartiennent*, puisqu'ils sont l'os de vos os, la chair de votre chair, et c'est vous qui, après leur avoir donné la vie, *avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme...* ».

M. Lemire, lui, en est presque à la théorie païenne de Platon et d'Aristote, qui faisaient des enfants la « propriété de l'État ». Il en est à la théorie jacobine de Robespierre, de Danton et de tous les révolutionnaires de 1793.

l'armaient, elles la mettaient dans cette atmosphère de combat où il faut respirer toujours si l'on ne veut pas tomber dans l'esprit de servitude, en un mot, elles la préparaient pour la victoire. Qu'un jour quelque mâle individualité, quelque vrai chef surgît de ce milieu où fermentaient tant de généreuses passions, et il n'y aurait qu'à rassembler toutes ces énergies vibrantes pour les organiser et en faire non pas seulement une armée de défense, mais une armée de conquête. A la place de cela, on avait substitué à cette pratique de ferme opposition une politique de calculs et de tractations dont les fruits ont été de jour en jour plus amers.

D'autre part, et sans plus parler de l'opposition parlementaire, ce qui s'était passé lors de la loi de 1882 aurait pu servir de leçon sur les résultats à espérer d'une résistance déterminée aux nouveaux projets de défense laïque. On a vu, qu'aux premières heures de la mise en vigueur de cette « loi scélérate », des pères de famille, en certaines cités, signèrent à l'envi des déclarations aux termes desquelles ils s'engagèrent, quelque dommage personnel qui dût s'ensuivre pour eux, à ne se conformer en aucune manière aux prescriptions d'une loi qui outrageait manifestement les droits de Dieu et de l'Église sur les enfants baptisés. Les prescriptions visées de la sorte étaient doubles : il s'agissait, pour les parents dont les enfants étaient inscrits aux écoles primaires, de comparaître, en cas d'absence des enfants, devant une commission scolaire préposée au contrôle de l'assiduité, et investie du droit de punir d'amende et de prison les parents réfractaires ; quant aux enfants qui restaient à l'écart de l'école primaire, soit qu'ils reçussent l'enseignement secondaire, soit qu'ils fussent instruits à domicile, leurs parents étaient tenus de leur laisser subir un examen qui permît aux contrôleurs de l'enseignement obligatoire de vérifier s'ils suivaient au moins de loin la filière officielle. En s'insurgeant catégoriquement contre ces prescriptions, les pères de famille dont nous parlons avaient conscience de briser, avant qu'il n'eût asservi personne, ce joug de l'école neutre que leur conscience dûment éclairée leur montrait attentoire aux droits de Jésus-Christ et de son Église.

Et telle avait été l'efficacité de cette offensive, qui s'attaquait aux travaux extérieurs de la législation maudite, afin d'en mieux détruire les œuvres vives, que, dès le 7 septembre 1882, c'est-à-dire moins de six mois après la promulgation, le ministre de l'Instruction publique (ce n'était plus Jules Ferry, mais un obscur comparse nommé Duvaux) abrogea, ni plus ni moins, par voie de circulaire, les articles 5, 7, 10, 12, 13, 14, 15 et 16 de la loi du 28 mars précédent. Il lui suffit pour cela de transférer de Pierre à Paul le contrôle de la fréquentation scolaire, comme aussi la conduite des enquêtes sur l'enseignement à domicile ; et c'est ainsi, c'est grâce à cet escamotage d'ailleurs parfaitement inconstitutionnel des dispositions légales positives, qu'on n'a plus jamais entendu parler, depuis lors, ni de commissions scolaires, ni de condamnations pour défaut d'assiduité, ni d'examens domiciliaires.

Cette victoire, assurément mémorable encore qu'elle soit généralement oubliée, fut le fruit d'un geste de résistance absolue, simplement esquissé, nous le répétons, par une poignée de catholiques conscients du droit de l'Église en matière d'enseignement, unanimes à proclamer ce droit et résolus à le faire prévaloir.

La seconde lettre collective des évêques avait rappelé aux catholiques ce « principe fondamental » que, s'ils ont le choix entre l'école chrétienne et l'école neutre, ils ont le devoir « rigoureux » de choisir la première, à moins qu'il ne doive en résulter pour eux ou pour leurs enfants un dommage « grave », ce qui, on en conviendra, est exceptionnel; que, s'ils sont dans ce cas ou s'ils n'ont pas ce choix, l'Église tolère qu'ils envoient leurs enfants à l'école laïque, mais sous cette condition formelle « que rien dans cette école ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant ». Et s'ils passent outre à cette condition, « il ne serait plus permis d'absoudre au tribunal de la pénitence les parents qui, avertis de leurs devoirs, négligeraient de les remplir ». Après avoir rappelé ces prescriptions qui donnaient enfin au clergé et aux catholiques, après tant d'années, des règles de conduite précises et uniformes, M. Merlier, directeur de la courageuse *Vigie*, écrivait, le 12 juin 1913 :

Voilà ce que les évêques ont dit, et voilà ce qu'il nous faut répéter, après eux, aux pères et aux mères de familles catholiques.

Le leur a-t-on assez répété ?

La lettre des évêques — ayons le courage de le constater — n'a pas eu, sous ce rapport, tout l'écho que les évêques auraient voulu. On a bien, dans les journaux et dans les conférences, fait le procès des manuels scolaires. Les associations de pères de famille ont bien pu risquer quelques timides protestations. Elles n'ont pas osé aller jusqu'au bout, et peut-être chez plus d'un, parmi ceux qui les dirigent, y avait-il un secret désir de ne pas les voir aller jusque-là. Il y eut de nobles exceptions. Mais, d'une manière générale, quand on a vraiment organisé la grève des écoliers là où l'école s'obstinait à rester mauvaise, a-t-on rappelé aux pères de famille la force obligatoire de la règle de conduite tracée par nos évêques ? Quand les évêques ont interdit l'usage des perfides manuels et défendu à tous les fidèles *de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer*, ils n'ont pas entendu parler pour ne rien dire, ils n'ont pas entendu se livrer à une protestation platonique. Ils ont mis, d'ailleurs, une sanction à leur parole, ils ont déclaré que cette sentence avait *l'autorité d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques, et en particulier les pères de famille*, et qu'en n'en tenant pas compte, c'est-à-dire en envoyant leurs enfants dans une école où ces manuels sont en usage, les parents se rendraient complices et que *cette complicité, gravement coupable, les rendrait indignes des sacrements de l'Eglise.*

Il y a des départements où les communes qui n'ont que des écoles neutres *se comptent par 600 et même 700*, et dans la grande majorité de ces écoles, des manuels condamnés sont mis entre les mains des enfants. A qui, dans ces conditions, à qui fera-t-on croire que, dans chacune de ces communes, si on avait éclairé les pères et les mères de famille, on n'en aurait point vu davantage s'affirmer contre l'école irréligieuse ? A qui fera-t-on croire que, si on avait mis les points sur les *i*, en bon français, *si on avait voulu*, on n'eût pas trouvé dans chaque commune au moins deux ou trois pères de famille — nous ne sommes pas exigeants — pour arracher leurs fils ou leurs filles au poison des manuels scolaires ? On nous parle, — pour toute la France, — de cinquante et une écoles d'où l'on a réussi à expulser les manuels empoisonneurs, et l'on nous vante cela comme un

succès. Mais il y a, en France, trente-six mille communes, et plus de cinquante mille écoles, et dans la plupart de ces cinquante mille écoles, pendant que nous réclamons la *Répartition scolaire*, des âmes d'enfants continuent à s'intoxiquer sans que, pratiquement, on fasse rien pour les sauver. C'était là, cependant, le vrai champ de bataille, celui que les évêques, nos chefs, nous avaient indiqué. Les évêques ne nous ont point dit, en effet, dans leur mémorable Lettre, de faire campagne pour la R. P. scolaire; ils nous ont demandé de soustraire l'enfance chrétienne à l'enseignement des maîtres et des livres sans Dieu. On a mieux aimé porter la lutte ailleurs. Ailleurs, c'était le moindre effort — toujours; — et avec le moindre effort, la rhétorique enflammée des héroïsmes... futurs! Nous ne pouvons pas ne pas le déplorer, et nous maintenons que ces deux dernières années ont été des années perdues pour nous. Si la question était restée posée sous son vrai jour et sur son vrai terrain, comme elle l'avait été par les évêques, si les associations de pères de famille, là où elles existent, avaient pris hardiment l'offensive — laquelle, du reste, n'exclut pas la prudence — elles auraient réveillé des consciences, suscité des énergies, fait surgir de beaux dévouements, multiplié par la contagion de l'exemple les défenseurs du droit et de la liberté chrétienne et, plus redoutés d'un adversaire que nous aurions surpris et désorienté, nous n'en serions pas réduits maintenant à défendre contre lui nos positions menacées... [48].

La cause de cette situation, le courageux évêque de Cahors, Mgr Laurans, l'initiateur de la lutte de l'épiscopat pour « l'âme de nos enfants » [49] et de la condamnation de quatorze manuels scolaires, la dénonçait dans les concessions déplorables des catholiques libéraux. Au XXXIVe Congrès des *jurisconsultes catholiques*, tenu à Valence en 1910, qui s'était tracé, cette année-là, un programme excellent sur ce sujet : « L'enseignement et l'État », Mgr Laurans disait dans son énergique discours :

Il semble que les catholiques libéraux..., au lieu de se lamenter sur les malheurs des temps, devraient reconnaître que ces malheurs résultent surtout de leurs inconséquences multipliées.

Qu'est donc un catholique libéral ? Protée versatile, il se retrouve partout, gardant pour caractère décisif, sous des visages divers, ce défaut de logique par lequel il est tout autre en pratique qu'il n'est en théorie. Le libéral apprécie la doctrine évangélique, et place la loi chrétienne bien au-dessus de toutes les lois. Mais, dit-il, c'est la thèse, trop belle pour que je la réalise; je me contenterai de l'hypothèse, qui tient compte de mes faiblesses, du milieu où je vis, du siècle auquel j'appartiens.

Dans les questions d'enseignement, le chrétien libéral écoute avec déférence les leçons de l'Eglise, reconnaît la sagesse des instructions du Souverain Pontife, et accorde que les catholiques doivent préférer l'école chrétienne à l'école neutre et qu'il faut, à tout prix,

(48) Deux ans auparavant (1er avril 1911), M. l'abbé Musy, examinant dans la *Critique du libéralisme*, « Où en est la question scolaire », débutait en disant : « L'émotion qui, l'an dernier, s'était emparée des catholiques après la condamnation des manuels scolaires, paraît assoupie. Des luttes et des résistances dont les récits retentissants s'étalaient chaque jour dans nos journaux, on ne signale plus, par-ci, par-là, que de faibles échos ou quelques menus entrefilets. Ce sont des retardataires qui s'obstinent, un contre cent, à disputer à l'ennemi le champ de bataille, alors que la colonne dont ils faisaient partie a déjà disparu dans la retraite ». M. l'abbé Musy traitait en théologien la question de savoir si « les enfants eux-mêmes doivent être tenus pour responsables dès qu'on leur a fait suffisamment connaître la défense de l'Église (pour les livres condamnés) et le danger auquel ils s'exposent en la violentant ». Contrairement à l'opinion très répandue que les enfants ne devaient pas être inquiétés, il répondait par l'affirmative. D'où résultait pour les confesseurs l'obligation de ne pas fermer les yeux, mais d'avertir les enfants. La question, proposée au Saint-Siège sous forme de doute, reçut par lettre du cardinal Merry del Val (15 mai) la solution indiquée par M. Musy.

(49) C'est le titre d'une de ses brochures.

éloigner les enfants de l'école mauvaise. Mais pourquoi rappeler ces décisions dont la rigueur trouble le calme des consciences ? Qu'on réserve aux âmes héroïques l'honneur de suivre ces instructions pontificales, car on ne peut assujettir à des doctrines si austères les simples chrétiens d'aujourd'hui.

Il y a longtemps que Pie X a dit : « Si l'école est positivement mauvaise, les catholiques doivent en éloigner les enfants au prix de tous les sacrifices, même de la vie ». Or, regardez bien autour de vous, Messieurs, interrogez même le passé : sont-ils nombreux, ceux qui se sont conformés à la consigne pontificale et ont accompli les sacrifices exigés ? Louis Veuillot a dit quelque part . « L'homme qui, sur le seuil de sa porte, se fera tuer pour défendre le principe de propriété, celui-là sera un martyr ». Aucun catholique libéral ne se fera tuer pour un principe. Au lieu de braver l'agresseur sur le seuil de sa porte, il la fermera prudemment et tirera le verrou; puis il parlementera, et obtiendra les conditions les plus douces, par une capitulation bien résignée...

Y avait-il, dans ces faiblesses, de quoi expliquer l'étrange assertion attribuée à M. l'abbé Thellier de Poncheville par un journal ami? *La Liberté du Cantal,* rendant compte d'une « magnifique » conférence sur la question scolaire faite à Murat par le jeune orateur, citait ainsi ses paroles (19 février 1914) : « Les parents ne sont pas simplement des fonctionnaires préposés au repeuplement, ils ont des droits sur ceux qu'ils ont mis au monde ». L'orateur a montré ensuite qu'en somme *les catholiques ont été les meilleurs défenseurs de l'école laïque,* qui n'est menacée que par ses propres fautes ». Toujours est-il qu'ils ont bien mollement combattu son œuvre néfaste et qu'ils s'en sont fait, sous plus d'une forme, les complices inconscients.

L'une de ces formes, et la plus inoffensive en apparence, fut signalée par un sagace écrivain, signant seulement de ses initiales, qui ouvrit, en octobre 1910, dans la *Revue des institutions et du droit,* une courageuse campagne contre les manuels et livres adoptés dans nos écoles chrétiennes. La série de ses articles, *L'enseignement chrétien et les livres classiques,* contient des révélations navrantes, aussi précises que multiples, sur l'inconsciente complicité dont nous parlons. Il ne se bornait pas à constater la présence, dans les écoles catholiques, de livres frappés de condamnations épiscopales, antérieures à la Lettre collective du 14 septembre 1909. Sans doute, ces condamnations n'obligeaient, en conscience, que les diocésains respectifs des prélats « qui avaient interdit tel ou tel livre de lecture », mais pareille interdiction ne devait-elle pas ouvrir les yeux à des éducateurs chrétiens ? L'auteur établissait, pièces et citations en mains, que, depuis les abécédaires, les syllabaires, les méthodes d'écriture, les cahiers-méthodes, jusqu'aux livres de lecture courante, aux recueils de lectures et de récitations, jusqu'aux livres classiques, comme les grammaires, on mettait entre les mains des enfants, dans ces écoles qui ne doivent pas seulement enseigner le catéchisme, mais respirer par tous les pores l'esprit chrétien, des méthodes, des livres composés par des universitaires, dont toute pensée religieuse avait été exclue ou remplacée, là où elle était auparavant, par les banalités les plus plates, ou même par des sentences et des appréciations qui lui étaient contraires.

Une démonstration analogue relative à l'enseignement secondaire était entreprise, aussi documentée, par M. Maurice Talmeyr, dans une série de conférences et d'articles [50]. M. Fénélon Gibon avait déjà poussé un cri d'alarme dans une excellente étude, *L'enseignement catholique et les livres classiques*, parue dans le *Correspondant* du 25 mai 1908. Pour ne citer ici qu'un exemple, entre mille, de ces épurations et substitutions, M. Gibon relevait celles que contenaient des grammaires — telle celle de Larive et Fleury — que l'on conservait dans les écoles catholiques. En voici quelques échantillons :

Dieu est grand........................	Paris est grand.
Dieu est miséricordieux.................	Cette plaine est fertile.
L'homme s'agite, Dieu le mène...........	L'éclair brille, le tonnerre gronde.
Celui qui met un frein à la fureur des flots..	Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.
La fête de Pâques......................	La fête nationale.
Les passagers d'un vaisseau près de périr lèvent les mains et les yeux vers le ciel.	Si le sang circule mal chez les malades, ils ont les mains et les pieds enflés.
Si tu enfreins les commandements de Dieu, tu n'atteindras pas le but pour lequel tu es sur la terre.	Si tu enfreins les lois de la nature quant à l'hygiène, tu ne le feras jamais impunément.

Et c'est ainsi que cette « laïcisation de la laïque » avait donc son contrecoup même dans l'école chrétienne. Celle-ci n'aurait-elle pas dû se garder au moins d'accepter ses méthodes?

La campagne pour l'acceptation du fait accompli de la neutralité scolaire, et même la critique de la résistance, se continuaient encore dans certains milieux catholiques. Deux ans après la seconde lettre collective des évêques, et un peu avant que Mgr Mignot prononçât le discours cité plus haut, M. Fonsegrive poursuivait son jeu habituel dans un article de la *Démocratie* (16 mai 1911) avec la méthode pontifiante de l'auteur du *Journal d'un évêque* et autres ouvrages de même genre, où il excelle à placer ses propres discours dans la bouche de personnages aussi complaisants que divers. Cette fois, nous sommes dans un salon où l'on cause entre catholiques du monopole de l'enseignement. Habile metteur en scène, M. Fonsegrive fait d'abord débiter par quelques comparses les banalités et aussi les sophismes obligatoires, et poser, par exemple, « que ce n'est pas là une question à régler entre catholiques, et que ceux qui ne croient pas à l'Église, s'ils entrent en société avec nous, ou si nous voulons rester en société avec eux, ne sauraient être tenus à observer les lois de l'Église ». Il ne se trouva naturellement personne pour faire observer qu'on n'attendait pas de l'État cette acceptation, mais simplement le respect des droits et de la liberté de l'Église. « Des avocats parlaient d'en-

50. Il se trouva d'ailleurs des prêtres pour défendre l'emploi de ces ouvrages contre ces critiques.

treprendre une campagne de conférences, des dames disaient qu'il fallait opposer la force à la force, défendre, les armes à la main, les écoles menacées, organiser par tout le pays la grève scolaire. Il faut reconnaître que si tout le monde les approuvait, *personne n'avait l'air de croire à la durée de l'efficacité de ces mesures* ». Le moment était propice. C'est alors que M. Fonsegrive, habilement déguisé, mais reconnaissable, sous les traits d'un « vieux médecin qui avait écouté sans mot dire et qui semblait considérer d'un œil lointain toute cette agitation des consciences, des esprits et aussi des corps, car les voix s'étaient élevées et les gestes inclinaient à la violence, prit à ce moment la parole sur un ton très faible et très mesuré qui imposa le silence et qui força l'attention ». On se demandera si ce début ne transporte pas l'auteur dans le salon du *Selva d'Il Santo*. Le vieux médecin disait : « Pas plus que vous tous, je ne sais ce qui adviendra. Ce que je sais bien, c'est que vous n'empêcherez rien, et que tout ce qui se fera se fera en dépit, ou en dehors, ou sans tenir compte de toutes vos résistances et de toutes vos oppositions. Vos conférences, vos articles de journaux, vos manifestations ne produiront aucun résultat, sauf peut-être des résultats tout contraires à ceux que vous espérez. Comme toujours, vos adversaires prendront prétexte de vos agitations extérieures, de quelques gestes exagérés, de quelques paroles imprudentes pour se dire menacés. En vérité, les agités et les violents font leur jeu ».

Le docteur entrait alors dans ses développements qui faisaient de son discours, pour le fond comme pour le style et la forme, un pastiche du *Saint* de Fogazzaro. La vraie force de résistance, c'était cette force obscure qui est dans l'âme des croyants qui se taisent, mais qui souffrent. « C'est à alimenter ces forces secrètes, à raviver ces énergies latentes qu'il faut travailler. Raffermissez les âmes, éclairez les esprits. Faites des chrétiens, etc... ». « Labeur du prêtre, labeur d'apôtre, non d'avocats et de politiciens... ». Sans doute, les événements courront pendant ce temps. Peut-être le monopole de l'enseignement sera établi, mais « le monopole ramènera infailliblement la liberté » par ses abus. « Bien plus, c'est la seule voie pour que s'établisse enfin la liberté véritable ». Et voici le mot de la fin : « Toute cette évolution ne demandera pas plus d'un siècle ». Oui, dit une dame, mais dans cent ans y aura-t-il encore des chrétiens? — Un prêtre reprit. Il y aura toujours des chrétiens ».

Dans le journal même dont MM. Bazire et Denais étaient les maîtres, la *Libre Parole,* on lisait, le 31 octobre 1913, sous la plume d'un de leurs collaborateurs :

... En créant des écoles spécialement catholiques, exactement comme l'eût fait une minorité confessionnelle dans un pays étranger, les fervents promoteurs de ce particularisme scolaire ont, en quelque sorte, abandonné aux entreprises de l'ennemi cet immense contingent de catholiques indigènes qui ne sont pas, si l'on veut, des catholiques intégraux, mais qui sont, nonobstant, une image assez aimable du catholicisme français.

Ne valait-il pas mieux rester étroitement incorporé à ce gros de la nation ? demeurer intimement lié à lui, dans toutes les écoles des trois degrés d'enseignement officiel, pour y faire logiquement et normalement prévaloir, par la force même des choses, les éléments traditionnels de la culture française, jusques y compris la culture religieuse compatible avec les circonstances ([51]) ?

Cette faute, qui a consisté à se retirer en marge de l'enseignement public, pour instituer un enseignement catholique à part, a été, à mon sens, dans un pays catholique, une abdication de la majorité, qui a laissé le champ libre au protestantisme, à la petite minorité calviniste, dont l'enseignement officiel est littéralement infesté.

... Enfin, je mets en fait que, si les familles françaises, plus ou moins imprégnées du catholicisme national, s'étaient nettement résolues à profiter des écoles de l'Etat et à y imposer leur volonté et leur contrôle, au nom des principes mêmes de la République et de la Démocratie, en se refusant à accepter un enseignement protestant, l'Etat aurait sûrement capitulé.

Si on veut l'essayer...

L'*Univers* du 27 mars 1914 donnait, d'après le compte rendu du *Bulletin de l'enseignement catholique* pour le diocèse de Versailles, dans son numéro de février sur le récent congrès de l'enseignement libre diocésain, qui s'était tenu peu avant le vote des lois de défense laïque, des extraits du discours qu'y prononça M. Lefebvre du Prey, député catholique du Pas-de-Calais, membre marquant de l'*Action libérale*, passé au groupe des progressistes. L'orateur avait dit :

... Votre œuvre est-elle menacée ? Vos efforts, les résultats de vos travaux courent-ils le risque d'être anéantis par le législateur ?... Je ne crois pas que l'heure soit si triste. La liberté n'est pas menacée; vos œuvres ne courent aucun danger grave... La liberté d'enseignement n'est pas menacée, parce qu'elle est une liberté nécessaire; elle est nécessaire parce qu'elle est naturelle... Les lois actuelles ne menacent pas la liberté de l'enseignement. Le pays et le Parlement sont pour la liberté. De nombreux députés l'ont revendiquée dans leur profession de foi. M. Viviani a écarté le projet Brard. La liberté scolaire n'est donc pas menacée. Le projet Doumergue n'aura pas de répercussion dans vos œuvres. La fréquentation qu'il impose consacre l'existence légale de l'enseignement libre. Je ne crois pas davantage que vous tombiez sous le coup des peines qu'il a édictées pour l'instituteur public. Ce n'est pas vous qui provoqueriez la grève scolaire ou qui iriez semer le trouble dans l'école laïque. Le projet sur les caisses scolaires ne modifie en rien votre situation. Les écoles publiques bénéficieront seules des ressources nouvelles. C'est un geste regrettable, mais ce n'est pas une question d'argent qui arrêtera votre dévouement...

L'*Univers*, après avoir noté, avec le *Bulletin*, les applaudissements chaleureux qui ont salué la fin de ce discours « lumineux, simple, mesuré, sans apprêt, qui a conquis l'auditoire », ajoute pour son compte : « Il nous semble voir d'ici nos lecteurs après la lecture de ce discours. Ils commenceront par se frotter les yeux en se demandant si c'est vrai. Après quoi, ils éclateront de rire, à moins qu'ils n'aient envie de pleurer ».

Assez de programme minimum! Tel fut le cri opportun entre tous, le vrai et nécessaire mot d'ordre, que le cardinal Sevin, archevêque de Lyon, faisait

(51) Ah ! qu'en termes galants et forts, ces choses-là sont dites !

entendre, en juillet 1914, au Congrès national des Associations des pères de famille :

> Aveugles et sourds volontaires, ceux qui ne veulent pas voir que nos ennemis iront jusqu'au bout. En face d'eux, la masse des catholiques ne fait pas son devoir. Il y a à cela deux causes · *le défaut de principes et le défaut d'organisation.*
>
> La masse des catholiques ignore le droit naturel et surnaturel de l'école.
>
> Assez de programme minimum.
>
> Il faut relever et proclamer le programme maximum.
>
> Il faut l'école religieuse. Arrière l'école athée ! Arrière l'école neutre, qui ne peut pas former l'homme pour sa fin dernière ! Il faut concevoir et dire le vide de la neutralité. On peut tolérer suivant les régions, et dans la mesure où le juge bon l'évêque, une certaine neutralité. Mais il ne faut jamais s'y résigner, et toujours proclamer la charte divine de l'école.
>
> L'Eglise a des droits sur toute école publique ou privée. Elle a le devoir de surveiller partout l'enseignement au nom de Dieu. Les instituteurs publics et privés sont donc les auxiliaires dépendants de l'Eglise. A nous, évêques, la surveillance et l'autorité; à vous d'obéir. Tel est notre devoir réciproque, dont nous répondrons les uns et les autres devant Dieu.
>
> Au défaut d'organisation, le remède sera l'union dans la vérité. Union jusqu'au sacrifice. Nous serons peu nombreux ? Mais petite étincelle sur qui souffle l'esprit de Dieu allume un incendie...

On reconnait dans ce noble et ferme langage un écho des magnanimes exhortations de Pie X, on y sent quelque chose de leur souffle. A l'heure si proche de la conflagration européenne, où le cardinal parlait ainsi, tout un groupe d'évêques se montrait animé des mêmes résolutions. On les verra, dans le récit des élections de 1914, faire publiquement un devoir aux catholiques de ne pas accorder leur vote aux candidats qui refuseraient de se déclarer en faveur de la liberté d'enseignement et de la réforme des lois scolaires. Plusieurs Unions catholiques adoptèrent ce programme. Il aura un heureux commencement d'effet, dont la guerre empêchera de voir la suite. On aime à terminer par cette page consolante le récit d'une lutte qui, si elle ne fut pas sans beaux épisodes, manqua cependant, pour l'ensemble, d'être glorieuse.

CHAPITRE X

Le libéralisme catholique et les tronçons du modernisme (1910-1914).

Les encycliques de Pie X sur la séparation de l'Église et de l'État, l'encyclique *Pascendi* contre le modernisme précédée par le décret *Lamentabili*, la lettre sur le *Sillon* et les directions pontificales concernant la conduite politique des catholiques, notifiées lors de la béatification de Jeanne d'Arc, constituent les grands actes du gouvernement de Pie X. Les deux derniers fixent son apogée aux années 1909 et 1910. La suite sera seulement marquée par des mesures particulières prises en application des actes susdits. Le présent chapitre et le suivant ont pour objet de constater l'état d'esprit et la conduite des catholiques à leur égard durant ces dernières années du règne. On y voit les opinions plus vivement aux prises que jamais, et des chocs fréquents, d'une violence inconnue depuis la phase qui précéda et suivit le Concile du Vatican : c'est une période de réaction enfin déclarée contre le libéralisme et contre l'esprit de nouveautés qui n'ont point cédé jusqu'ici. Cette réaction a son point de départ dans les décisions émanant du Saint-Siège ou des autorités épiscopales, soutenues désormais avec fermeté dans la presse, principalement par des organes nouvellement créés, mais on la contrecarre avec véhémence.

I

Reprenons d'abord l'histoire du libéralisme catholique à divers points de vue avec lesquels les deux chapitres précédents n'avaient pas de rapports. Ce sont les suites de la lettre *Notre charge apostolique*, les faits et gestes du *Sillon* et de son chef M. Marc Sangnier après cette condamnation, qui s'offrent en premier lieu. Leur rôle de réformateurs religieux et d'éducateurs sociaux prend fin à cette date, mais il se continue dans l'ordre politique et économique.

Notre récit les a laissés sous le coup de cette sentence. Qu'allaient-ils faire? Personne n'a pensé un instant que Marc Sangnier hésiterait à s'incliner devant elle. Il est attaché du fond de l'âme à Jésus-Christ, à l'Église et au

pape. Nul n'a jamais soupçonné la sincérité de cet attachement. Il en donne la preuve par la lettre de soumission qu'il adresse au Saint-Père. Elle a des notes émouvantes qui montrent que l'appel paternel de Pie X à ses sentiments chrétiens n'a pas éte vain. Toutefois — et l'on aurait tort d'en être surpris — Marc Sangnier, en se soumettant, reste lui-même, c'est-à-dire un homme insaisissable. En plus d'un endroit de cette lettre, il insinue que le pape ne l'a pas compris, et par conséquent qu'il s'est trompé. Le pape se plaint de l'inutilité de ses avertissements : Marc Sangnier « espère lui faire comprendre quelle est sa docilité et sa bonne volonté », « lui faire même sentir... quelle union indissoluble l'attache à l'Église ». On aurait surtout aimé un désaveu plus franc des erreurs dont le document pontifical contenait l'énumération : « Aussi nous efforcerons-nous... d'éviter avec le plus grand soin toutes les erreurs et toutes les imprécisions qui *pourraient donner lieu de croire* que nous soutenons des opinions condamnées par l'Église ». Il eût été bien désirable, en effet, qu'on sût que le chef du *Sillon* ne souscrivait aucunement aux paroles audacieuses de M. de Narfon, affirmant, dans le *Figaro* du 1er septembre 1910, que Marc Sangnier avait maintes fois répudié toutes les erreurs que la lettre de Pie X condamnait, que le *Sillon* pratiquait excellemment les enseignements sociaux de Léon XIII, etc...

Marc Sangnier a beaucoup parlé dans le court intervalle entre l'acte pontifical et sa lettre au Saint-Père. Il accorde des interviews aux rédacteurs de la *Patrie,* des *Débats,* du *Temps,* du *Journal,* du *Matin,* du *Peuple français* (1), et quoique, par une note prudente de la *Démocratie,* il en décline la responsabilité absolue, les déclarations rapportées par ces journaux sont trop uniformes, elles sont d'ailleurs trop en conformité avec ce qu'insinue la lettre de soumission, pour être inexactes, au moins quant au fond. Seulement, avec les reporters, le président du *Sillon* s'est laissé aller davantage. On lui reproche des quantités de choses qu'il n'a jamais dites ; le pape a été mal renseigné : « J'aurais pu essayer d'en appeler du jugement, mais je n'aurais été ni reçu, ni entendu ; je m'agenouille donc, espérant que le Saint-Esprit éclairera un jour le juge ». Il y a surtout un point sur lequel Marc Sangnier revient avec une amère instance : il est victime des calomnies et d'une conspiration de royalistes, qui espèrent le pousser à la révolte. Il n'a d'ailleurs pu se retenir de formuler cette odieuse imputation même dans sa lettre au pape : « Nous sommes si attaqué, si méprisé, si calomnié, non seulement par les ennemis de la foi, mais hélas ! aussi par certains catholiques qui, s'ils parvenaient à nous arracher un cri de révolte contre l'Église, se réjouiraient de cette épouvantable chute comme d'une victoire !... Nous savons bien, très Saint-Père, que cette lettre que nous écrivons va, sans désarmer peut-être ceux qui supportent avec impatience de nous rencontrer à côté d'eux dans les rangs des

(1) Voir *Crit.*, IV, 747 et s.

fidèles catholiques, ameuter contre nous la foule des incroyants haineux et sectaires... ». Marc Sangnier se retrouve ici tout entier.

Les déclarations de ses principaux lieutenants sont de moindre intérêt, hormis pourtant celle de M. l'abbé Desgranges, dans son *Petit Démocrate* (4 septembre 1910). Les colonnes de sa feuille ne lui laissent pas, dit-il, assez de place pour donner le texte de l'encyclique. Il ne se contente pas de chercher à tirer son épingle du jeu en rappelant qu'il s'est séparé de Marc Sangnier, il y a cinq ans, et en observant, d'ailleurs bien inexactement, que la sentence pontificale ne porte que sur des textes récents ; ni de voir un puissant encouragement à l'action sociale du clergé dans les recommandations restrictives faites par Pie X aux évêques à ce sujet. M. l'abbé Desgranges, dont on a vu la participation déclarée aux erreurs du *Sillon*, et la propagande très active en leur faveur après comme avant sa rupture [2], n'hésite pas à écrire en parlant à ses lecteurs : « S'ils ne découvrent dans nos écrits — et nous avons quelque raison de l'espérer — *rien qui soit contraire aux enseignements de l'encyclique*, ils puiseront du moins dans la lettre du pape, etc. ». Le moins qu'on puisse dire est que le directeur du *Petit Démocrate* laissait voir en cela même cette « âme fuyante » des sillonnistes, sur laquelle Pie X se plaignait que ses avertissements n'eussent pas de prise.

Un concert trop bénévole de louanges s'élève de toutes parts pour célébrer la soumission « admirable » de Marc Sangnier. L'expression devient pour ainsi dire consacrée. *L'Ami du clergé*, dont la partialité en faveur du *Sillon* avait si fort étonné les fidèles de cette revue à tant de points de vue excellente, se décide à publier la lettre pontificale le 22 septembre, avec divers actes du Saint-Siège. Il consacre deux pages de commentaires au décret sur l'âge de la première communion, mais au sujet de l'autre document, si instructif même pour lui, il ne trouve rien de plus à dire que ceci : « Tous les catholiques se sont réjouis en voyant l'empressement de M. Marc Sangnier et des groupes sillonnistes à obéir au Saint-Père, dont, une fois de plus, la parole souveraine a mis fin à des controverses dangereuses et ramené la paix entre des frères divisés ». Ainsi, les auteurs de ces controverses dangereuses seraient ceux dont le pape a solennellement ratifié les vues et les luttes ; heureusement, la paix troublée par ces mauvaises têtes allait être ramenée grâce à la soumission du *Sillon*. Semblable est le cas de la *Revue du clergé français*. Son chroniqueur social, M. l'abbé Calippe, ne veut retenir qu'une chose ; il ne veut voir dans la lettre pontificale qu'un encouragement à l'action démocratique et à l'action sociale. De tout le reste, pas un mot. On pourra lire la lettre de Pie X parmi les documents insérés à la fin du numéro. Mais de cette pièce il ne sera plus question. Bref, la lettre sur le *Sillon* n'obtient même pas de M. Calippe et de la revue où il écrit, autant d'attention qu'un

(2) T. IV, chap. sur le *Sillon*.

livre de M. Fonsegrive ou de M. Paul Bureau; elle sert surtout à mettre en relief la vertu de Marc Sangnier. Serait-il exagéré de parler ici de « sabotage »?

Le Semeur de Versailles est un journal à six pages, organe d'action sociale, en relations très officieuses avec l'autorité diocésaine. Lui non plus ne trouve pas la place de reproduire la lettre du pape. L'analyse qu'il en donne lui assigne aussi pour but de mettre fin à des controverses regrettables, selon l'expression qui prend cours; elle retient tout ce qui exprime la bienveillance du Saint-Père pour les sillonnistes, mais sans rien faire connaître des erreurs que ce document relève, et sans marquer son caractère de censure et de condamnation (4 septembre 1910). Le *Télégramme* de Toulouse explique, le 13 septembre, sous ce titre : *Sillons convergents,* que le jugement pontifical ne nuira nullement à l'œuvre du *Sillon*. Des soumissions locales que font ses groupes, il dit : « C'est là un acte *de discipline* purement religieux que notre respect de la liberté de conscience nous commande d'enregistrer sans autre commentaire ». C'est un peu dommage. Mais le pape laisse toute liberté aux sillonnistes pour continuer « leur effort politique et social ». Nombre de feuilles catholiques s'occupant d'action sociale et démocratique glissent aussi sur les parties capitales de la lettre de Pie X et s'efforcent d'en atténuer l'effet [3]. La *Croix,* elle, ne pouvait entrer dans cette voie, elle dit même très justement, le 21 septembre : « Et maintenant un grand devoir s'impose. Ce sont des doctrines que le pape enseigne. Ce n'est pas une obéissance purement disciplinaire qu'il réclame Notre devoir est de former sur ces décisions lumineuses, venues du Vatican, notre mentalité. Et comme, pour plusieurs, c'est une complète transformation de mentalité qui s'impose, qu'ils nous permettent le conseil de les relire avec soin, les méditant devant Dieu... ». On ne pouvait mieux dire. Mais l'éclectisme est un mauvais moyen pour transformer complètement des idées. Trois semaines après la lettre pontificale, la *Croix* insérait, parmi les réponses à son enquête sur « l'action catholique », celle d'un prêtre sillonniste qui préconisait la formation des jeunes gens dans les patronages catholiques selon toutes les idées de son école [4].

Les évêques ont à parler eux aussi. Plusieurs le font avec une fermeté qui n'exclut d'ailleurs pas la bienveillance pour des jeunes gens séduits. La lettre de Mgr Latty, archevêque d'Avignon, est la plus remarquable de toutes : « Voilà le *Sillon* condamné *ex cathedra,* écrivait le prélat, et solennellement

(3) Dans une polémique sur la portée de la Lettre pontificale, en septembre 1912, un vicaire de Paris, qui signe en toutes lettres, en appelle à la théologie pour déclarer : « Ce qu'il faut retenir (de cette lettre), c'est *le sens général,* la *désapprobation* (?) des erreurs qu'elle dénonce. Ce qu'elle exige, c'est une soumission *disciplinaire* absolue. Cela, elle l'a obtenu, etc... » (Voir *Crit.*, IX, 561). — M. Paul Vulliaud, directeur d'une revue nouvelle, *Les entretiens idéalistes,* que nous retrouverons à propos du modernisme et qui déclarait, au début de 1910 : « Nous sommes catholiques et nous affirmons bien haut notre volonté de rester inébranlablement soumis à l'Église et au pape », écrit, le 25 septembre, sur la condamnation du *Sillon*, un long et perfide article contre l'autorité pontificale qui laisse loin derrière lui même le plaidoyer de M. de Narfon (Voir *Crit.*, V, 43-51). — (4) Voir *Crit.*, V, 31-33.

condamné. Une grande illusion est dissipée; une utopie funeste est mise en pièces; la conscience catholique se trouve soulagée, et bien des esprits vont rentrer dans la paix et la vérité. Plaise à Dieu qu'il ne soit pas trop tard pour d'autres, et qu'un mal irréparable ne soit pas consommé par cette étrange erreur... Le mal que nous aurait fait le modernisme est incalculable... Le sillonnisme a causé un mal semblable dans les rangs des jeunes et des humbles... ». Mgr Latty félicite Marc Sangnier de sa soumission. « Mais le mal reste, ajoute-t-il, et longtemps encore il se fera sentir parmi nous; il y a des ruines et il ne sera pas aisé de les réparer... ».

Il se trouve plus d'un évêque, comme Mgr Dadolle, de Dijon, ou Mgr du Vauroux, d'Agen, pour appliquer à d'autres le reproche d'inféoder l'Église à un système politique, que le pape, dans dans la circonstance, adresse formellement au *Sillon*. Plusieurs aussi aiment à constater, à plus ou moins bon droit, que le *Sillon* n'existait pas ou n'exerçait pas d'influence dans leurs diocèses. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, adresse à ceux de son ressort une lettre où, pour son compte personnel, il se félicite de les avoir toujours vus fils respectueux de l'Église : « Aussi, chez nous, « les beaux temps du *Sillon* » duraient encore hier. C'est pourquoi, dit le prélat, je n'ai jamais cru devoir décourager leur ardeur..., si accessible que je la visse parfois aux illusions et aux utopies ».

La situation ne laisse pas d'être délicate pour les évêques qui, comme Mgr Mignot et Mgr Chapon, s'étaient engagés à fond dans la défense de ceux que le Saint-Père venait de censurer si hautement. L'archevêque d'Albi, dont la *Gazette de France* avait donné à tort la démission comme probable, lui dit dans sa réponse : « Nous avons, nous évêques, un double devoir à remplir à l'égard du Saint-Siège : 1° celui d'une parfaite et courageuse sincérité dans les informations que nous lui donnons et dans les jugements que nous portons en conscience sur les matières religieuses qui intéressent nos diocèses; 2° celui d'une loyale soumission aux décisions que le Saint-Siège croit devoir prendre dans la plénitude de son pouvoir. Vous le voyez, les responsabilités sont aussi clairement définies que les attitudes sont franchement nettes... ». Le rôle de l'épiscopat serait donc bien modeste. Mgr Ardin, archevêque de Sens, cherche aussi à dégager l'autorité épiscopale : « Jusqu'ici, il était permis d'être pour ou contre cette organisation assez mal définie... Il était difficile de condamner les doctrines sans blesser les personnes... Le Saint-Père seul avait qualité pour résoudre cette difficulté... ». On peut se demander pourtant si, dans cette question de doctrine, ce n'était pas négliger quelque peu ce *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*, qu'un certain nombre d'évêques faisaient hautement sonner dans des sujets moins graves, ou que l'évêque de Nice, par exemple, invoquait à la même époque contre le décret du Saint-Siège sur l'âge de la première communion.

La lettre de Mgr Chapon aux sillonnistes de son diocèse se ressent de

l'embarras d'un évêque qui avait provoqué ses collègues à déclarer avec lui qu'ils ne voyaient pas ce qu'on pourrait condamner dans le *Sillon*. C'est une effusion de cœur, un éloge des beaux temps du *Sillon* qui vont revivre : « Ne croyez pas que le Saint-Père, en vous avertissant (?), vous détruise ou vous amoindrisse. Vous sortirez de l'épreuve (?) plus grands et plus forts..., prémunis à l'avenir contre des erreurs et désillusions qui, en prévalant dans vos esprits, *auraient* fait dévier un mouvement si plein d'espérances (?) et stérilisé votre apostolat... ». *Auraient* ou *avaient ?* D'un mot mis à sa place, c'est le cas d'admirer le pouvoir. La lettre de Pie X était-elle seulement une lumière projetée sur l'avenir, ou un jugement doctrinal et solennel sur de graves erreurs actuelles dûment constatées ? La déviation du *Sillon* n'était-elle qu'une éventualité contre laquelle le pape le prémunissait, ou un fait accompli qu'il réprouvait formellement ?

Marc Sangnier s'exprime dans le même sens que Mgr Chapon, dans ce passage de la *Démocratie* (14 septembre) où il explique que son effort démocratique n'est point brisé par sa soumission et où se dessine la position qu'il va prendre : « L'enseignement du pape *met fin aux plus irritantes querelles qui divisaient entre eux les catholiques,* et dont nous souffrions si particulièrement ; *il précise et rectifie* certaines conceptions qui étaient nées, trop confusément, sans doute, dans notre esprit, au milieu de l'action et de l'agitation de la bataille ; et en distinguant encore plus nettement le terrain « de la politique et de « l'économie pure » de celui de la morale et de la religion, *tandis qu'il nous défend contre les erreurs de doctrines,* il nous met mieux à l'aise pour travailler, à l'abri de toute funeste équivoque, au bien temporel de la Cité ». La lettre pontificale n'avait pourtant point pour but de départager les catholiques, entre lesquels il n'y avait d'autre désaccord que celui de l'erreur avec la vérité. Ce document était tombé purement et simplement sur le *Sillon*. Mais ce qui est surtout à retenir dans ces lignes, c'est l'illusion ou l'artifice qui met sur les lèvres du pape lui-même la distinction de domaine, disons la séparation d'intérêts que le libéralisme pose entre la politique et la morale ou la religion, comme si Pie X n'avait parlé que pour affranchir Marc Sangnier et ses adeptes, et consacrer la position qu'ils avaient prise avant leur condamnation. Telle allait être, en effet, celle où le chef du *Sillon* prétendrait se maintenir.

Quelle est la portée et quelles sont les conséquences de l'acte pontifical ? On peut dire que, de ce jour, la dissolution du *Sillon* est virtuellement accomplie. En effet, la soumission ne saurait consister en une simple formalité. Le pape impose à Marc Sangnier et à ses amis, s'ils veulent rester fidèles à l'Église, l'abandon, le renoncement de toutes les théories sociales et démocratiques propres à leur école ; il leur enlève toutes les doctrines qui la constituaient. Que restera-t-il donc du *Sillon ?* Le nom seulement, et encore ce nom perd-il sa vraie signification, puisqu'ils ne pourront plus le prendre

qu'en se dénommant *Sillon catholique* et *sillonnistes catholiques*. Sans doute, le Saint-Père, dans sa mansuétude, a tenu à marquer qu'il ne repousse pas le zèle et la générosité de cette jeunesse et l'invite même à poursuivre son œuvre sociale, en se conformant, à l'avenir, à l'esprit et aux règles qui la doivent guider. Mais ce groupement, quel en sera désormais le lien particulier? M. Sangnier a fait remarquer, non sans malice, aux journalistes intervieweurs que les plus embarrassés seront les évêques, « puisqu'ils devront désormais se montrer favorables aux sillonnistes »; et M. de Narfon écrit : « Les évêques présideront les réunions sillonnistes et ils s'intéresseront à la vie sillonniste, car tel est le nouveau devoir que le pape leur impose ». Ces plaisanteries peuvent être agréables, mais le premier devoir que le pape prescrit aux évêques est de ne rien laisser subsister de ce qui constituait proprement l'école sillonniste et de ne rien tolérer de ce qui se disait ordinairement dans ses réunions. L'embarras sera donc d'abord pour le *Sillon* lui-même, s'il ne commence par abandonner ses théories et par se fondre dans la véritable action catholique.

En fait, on n'entendra plus parler de lui comme tel; ses groupements locaux cesseront presque aussitôt d'exister. Un certain nombre déclarent docilement se ranger sous l'autorité épiscopale. Ce sera à peu près leur dernier acte. Cependant, Marc Sangnier a pu sauver son journal la *Démocratie;* ses amis en font honneur à l'intervention de Mgr Amette. Il est d'ailleurs vrai que sa suppression immédiate ou la retraite de son directeur pouvaient être d'une exécution difficile pour des causes matérielles. Une note curieuse de la *Démocratie* affirme d'ailleurs que « ce journal n'a jamais appartenu aux groupes du *Sillon* et n'a jamais été l'organe du *Sillon*. Marc Sangnier en est l'unique propriétaire ». Il faudrait donc croire que la souscription nationale de 270.000 francs qui a permis de mettre la *Démocratie* sur pied, et dont on a fait tant de bruit, était un hommage personnel à son directeur? Ce journal n'a fait connaître qu'une partie de la réponse du cardinal secrétaire d'État autorisant sa continuation, et cette réponse témoigne d'ailleurs des conditions posées à cet acquiescement. Il publie également le télégramme du cardinal Merry del Val exprimant que le Saint-Père a agréé les termes dans lesquels le comité pour l'éducation civique l'avait assuré de sa soumission en se dissolvant; mais cela fait ressortir que la réponse de Marc Sangnier au Saint-Père n'a pas obtenu le même témoignage de satisfaction. L'ancien chef du *Sillon,* assisté de ses lieutenants et principaux amis, conservera donc un puissant moyen d'action et de propagande, et l'on s'occupe activement de recruter parmi les autres des *Volontaires* pour la diffusion de la *Démocratie;* des prêtres y donnent un concours actif [5].

Or, que la *Démocratie* continuât plus ou moins consciemment l'œuvre du

(5) Voir *Crit.*, VII, 268.

Sillon, c'était à prévoir comme inévitable. Un jour, en mai 1911, et plus tard encore, une revue s'étonne qu'elle annonce quotidiennement, non seulement les ouvrages de M. Fonsegrive qui sont le plus dans l'esprit sillonniste, mais aussi les brochures et livres de Marc Sangnier où s'étalent toutes les erreurs que le Saint-Siège a frappées. Marc Sangnier s'indigne de l'imputation et y oppose un formel démenti (23 mars 1912) : « Nous avons supprimé de notre librairie les anciens ouvrages sillonnistes... A part quelques rares exceptions, toutes nos brochures actuelles sont les brochures éditées par la *Démocratie* depuis la dissolution du *Sillon* ». Quoi de plus net? Et c'est une contre-vérité absolue. On lui réplique en énumérant neuf de ces productions qui datent de 1903, 1905, 1906, etc..., annoncées après comme avant cette déclaration, sans compter les deux gros volumes de ses discours qui sont tout l'arsenal du *Sillon.* Et de plus, pour en avoir le cœur net, on a fait acheter ces brochures aux bureaux du journal : ce sont les éditions du *Sillon,* elles portent sa firme [6].

A glaner dans la *Démocratie,* ont trouverait cent traces des anciens errements de l'école. Aujourd'hui (11 juillet 1911), c'est le compte rendu d'une conférence faite à Belfort, par M. Paul Bureau, un vieil ami de la maison, sur *l'idéal moral et la Démocratie,* où sont exposés la nécessité inéluctable d'accepter le fait démocratique, la théorie pour résoudre le conflit entre l'intérêt particulier et l'intérêt général, le culte d'un « idéal moral » qui réduira les appétits en établissant l'égalité entre tous [7]. Hier, c'était un long éloge nécrologique de l'abbé Sifflet, de Lyon, dont le chapitre sur le modernisme a fait connaître les écrits scandaleux. On y célèbre l'apôtre, le père spirituel et l'ascète (25 février 1911). Et quelques jours avant (8 février), c'était l'apologie de Fogazzaro, toute dans la même note que le toast de M. Imbart de la Tour en 1907 [8]. Demain (24 et 31 mai 1912), ce seront les comptes rendus, avec extraits bien choisis, d'ouvrages très secondaires d'exégèse où les récriminations violentes contre les chercheurs d'hérésie se mêlent à des interprétations suspectes de l'Évangile [9]. Un autre jour (23 septembre 1911), on lit dans la *Démocratie* un article où il est dit des poésies du *Jardin des Caresses,* de M. F. Toussaint, qu'« il est impossible de ne pas les comparer à ce que le Cantique des Cantiques a de plus beau » : or, ce livre est d'un tel érotisme mystique que, pour en mettre quelques échantillons sous les yeux du lecteur, les critiques sont obligés de les lui proposer en latin, le latin, dans les mots, bravant l'honnêteté [10]. Un autre jour encore, sous la plume de M. Georges Hoog, se réédite la formule fameuse de l' « autorité consentie » à propos d'une enquête très démocratique ouverte par la *Démocratie,* dans l'armée, pour ou contre le service de trois ans [11]. Ou bien, c'est un autre article où l'on se réjouit, sans souci du *Syllabus* et des enseignements de

(6) Voir *Crit.,* VIII, 54. — (7) Voir *Crit.,* VI, 441. — (8) Voir *Crit.,* 804 et 807. — (9) Voir *Crit.,* VIII, 348 et s. — (10) Voir *Crit.,* IX, 560. — (11) Voir *Crit.,* X, 161 et s.

Léon XIII, de ce que la Révolution ait supprimé sans retour toute religion d'État rangée avec la royauté française et le trône, parmi les « abus et formes surannés » [12].

Mais, surtout, la *Démocratie* portera à tous les points de la France l'écho vibrant des manifestations oratoires de son propriétaire et directeur. Les groupements locaux du *Sillon,* on l'a dit, se sont dissous. Certains groupes dissous essaient cependant de reprendre le bon travail pour « la cause ». Sous le titre de *Groupe républicain démocrate,* ceux de Toulouse annoncent (17 mars 1911) la création d'un Bulletin pour les « camarades épris d'un même idéal de justice sociale et de fraternité » qui veulent « réaliser en France une société meilleure, respectueuse de toutes les opinions religieuses..., poursuivre fraternellement notre œuvre d'éducation démocratique et républicaine », et ils ajoutent : « Indépendant du journal la *Démocratie,* il consacrera chaque mois une place très large à la propagande de ce journal et il rendra compte du travail accompli par les « volontaires » et stimulera le zèle de tous nos amis ». Le jeu n'est pas déguisé. Deux mois après (24 mai), on l'abat sans vergogne : « Les difficultés de la première heure ayant disparu », on annonce un congrès régional pour la propagande de la *Démocratie* avec le concours de M. Marc. Sangnier qui, « dans une réunion publique et contradictoire, précisera le nouveau terrain sur lequel nous nous sommes placés ».

Marc Sangnier, en effet, s'est remis à multiplier ce genre de palabres. Il le renouvelle à Lyon, à Rouen, etc... Dans une paroisse de la banlieue de Paris, à La Garenne-Colombes, le 11 juin 1911, on voit affiché, dans le tambour de l'église, une conférence publique et contradictoire qu'il va tenir, et le curé, avant son prône, recommande à ses paroissiens de s'y rendre. Le chef de l'ancien *Sillon* fait plus tard en Belgique un voyage quasi triomphal (1912) : conférences à Waremme, à Liége, à Bruxelles, etc., où le thème, que la lettre du pape aurait dû lui faire écarter, est partout le même : *Catholicisme et démocratie.* L'orateur y développe presque toutes ses anciennes idées sur l'union nécessaire entre ces deux termes, sur la fraternité humaine, distincte de la fraternité chrétienne et cependant issue de l'Évangile, etc., etc... [13].

Que veut-il donc, ou, du moins, que fait-il? Sous le nom trompeur de *parti nouveau,* il tente de reprendre, de reconstituer *le plus grand Sillon* [14]. Le nom est changé, mais les deux tentatives sont identiques. Seulement le charme, s'il exista jamais, est désormais rompu des deux parts, du côté des

(12) Voir *Crit.*, VIII, 734. — (13) Voir *Crit.*, VIII, 178 et s. M. l'abbé Desgranges, dans une grande conférence à Bordeaux, adopte un titre moins imprudent : *Le catholicisme et la civilisation.* Sous le voile des expressions habilement choisies, c'est toujours la *Cité future* bâtie sur l'*idéalisme* (Voir *Crit.*, VIII, 834 et s.). — (14) On voit même la signature du pasteur Soulier reparaître, comme alors, dans la *Démocratie* (10 avril 1911).

libres penseurs comme du côté des catholiques. Aussi assiste-t-on à des avortements successifs et lamentables.

Six mois après la sentence de Pie X, la nouvelle campagne commence à battre son plein. A la fin de mars 1911, Marc Sangnier organise un meeting au Manège Saint-Paul, à Paris. M. Paul-Hyacinthe Loyson, directeur des *Droits de l'homme,* figure à côté de lui sur l'estrade, « encadré de plusieurs abbés », en compagnie de MM. Hertz, de la *Démocratie sociale,* et Stern, des *Nouvelles,* qui ont répondu comme lui aux sollicitations de l'orateur. Marc Sangnier, frénétiquement applaudi par ses amis, expose la possibilité et l'opportunité d'un *parti nouveau* et il propose, comme remède à la diversité des opinions philosophiques et des convictions religieuses, d'établir l'accord sur le terrain non confessionnel ouvert à tous, en vue de poursuivre et de développer l'œuvre républicaine et démocratique, expurgée de ses tares actuelles. La *Démocratie* appelle son discours « un chef-d'œuvre de dialectique robuste et déliée, subtile et vigoureuse ». Subtile elle est surtout, et combien ! mais vainement. Marc Sangnier ne peut échapper à l'étreinte de ses contradicteurs, de M. Loyson en particulier, qui ne lui permettent pas de s'échapper, et lui demandent en termes de plus en plus pressants, avant toute adhésion de leur part : « Est-ce que sur un mot venant de Rome les démocrates du *Sillon* seraient disposés à renier l'idéal démocratique que Marc Sangnier nous a montré tout à l'heure si beau et si divin » ? Il essaie de s'en tirer en déclarant l'hypothèse absurde, absurde comme celle de supposer qu'un pape ou un concile puissent déclarer qu'il y a quatre personnes dans la Sainte Trinité, et non trois (15).

Devant ce premier insuccès, Marc Sangnier esquisse prudemment un mouvement de retraite. « Ce serait faire fausse route, écrit-il dans la *Démocratie* du 2 avril, de songer, dès maintenant, à organiser le parti nouveau ; il exige une action préalable : il faut d'abord entreprendre, à travers tout le pays, une campagne d'idées » (16). En réalité, il ne lâche pas prise ; il ouvre, le 6 juin, un *Congrès républicain de la jeunesse,* à Paris, en renouvelant ses convocations aux hommes de toutes les opinions. On l'y entend répliquer à M. Loyson : « Vous dites que la Révolution a détruit l'idée chrétienne, l'idée religieuse. Non, la Révolution, *au contraire,* a marqué tout d'abord, en quelque sorte, *une explosion d'idéalisme chrétien et fraternel* », et faire valoir, en désaccord avec la doctrine de l'Église, que l'alliance proposée aux libres penseurs, que le parti nouveau aurait ceci de particulier et d'excellent de permettre l'élaboration d'un programme politique et social qui n'inclurait aucune propagande religieuse ou irréligieuse. Le pur libéralisme !

Marc Sangnier fait à ce congrès quatre conférences. Dans la première : *La France contemporaine et la démocratie : le parti nouveau,* il expose sa

(15) Voir *Crit.*, VI, 59 et s. — (16) Voir *Crit.*, VI, 79.

façon de concevoir la République démocratique. Mais, tout d'abord, et pour la centième fois, il ne peut s'agir de proposer un programme définitif : ce programme évoluera comme la civilisation. On sait, en effet, que, dès son origine, le *Sillon* est essentiellement et irrémédiablement évolutif : aucun point fixe, pas même sur les principes essentiels de toute constitution politique. Chemin faisant, Marc Sangnier rajeunit le procès des catholiques qu'il appelait naguère « les ennemis de l'intérieur ». Il a donc peu changé. « Il est donc bien évident, déclare-t-il encore, que nous sommes convaincus, surtout depuis la lettre du pape aux évêques de France au sujet du *Sillon,* que si le pape peut et doit nous donner des directions religieuses, il entend nous laisser libres de notre propagande politique et économique. Cette lettre reconnaît même implicitement que lorsqu'il s'agit de la politique ou de ce que le pape appelle « l'économie pure », nous avons notre liberté complète et absolue, et que cette liberté est donc bien nôtre ». La question serait tout au moins de savoir si, en reprenant sa liberté, l'ancien chef du *Sillon* a renoncé aux idées qui l'ont fait condamner. Sa présente tentative ne le fait-elle pas retomber sous cette censure ?

Qu'y a-t-il donc encore de changé lorsque, exposant son idée d'une République démocratique résultant d'une unanimité morale, gouvernée par une élite qui, elle-même, s'efforcerait de remettre à chacun la direction de ce qu'il pourrait diriger et s'efforcerait d'offrir à chaque citoyen des facilités d'ascension politique et sociale, il prend lui-même le soin de noter : « C'est ce que nous indiquions, il y a quelques années, par cette formule qui, peut-être, avait le défaut de n'être pas assez claire : « La République est l'organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience et la responsabilité de chacun ». Il avait dit plus haut : « Dieu veut que, sur la terre, *chaque citoyen soit chargé* de faire régner plus de justice et de fraternité en ce monde ».

Dans la seconde conférence, l'orateur esquisse un programme provisoire de sa république qui comporte, d'une part, des réformes législatives, de l'autre, une action sociale, et conclut que ce programme ne contient pas un mot auquel ne puissent souscrire tous les démocrates, même non croyants. En effet, c'est, comme au Manège Saint-Paul, la conception d'une république entièrement indépendante de l'autorité de l'Église, avec laquelle ses institutions n'auraient aucun rapport. Ce programme se retrouvera plus loin. La troisième conférence est un essai de justification des visées politiques et démocratiques du parti, toujours consacré à montrer que la question religieuse n'est pas un obstacle à l'entente projetée. La solution, très simple, consiste à écarter cette question du domaine politique. L'Église, étant indifférente aux diverses formes de régimes, la République étant un régime de liberté politique, la question religieuse ne peut gêner la formation du parti nouveau sur un programme politique, économique et social.

La quatrième conférence réservait plus d'une surprise, Marc Sangnier allait

s'y contredire lui-même avec éclat. Jusqu'ici, dans ces réunions comme ailleurs, il n'avait parlé qu'avec des larmes dans la voix des « épreuves » qui lui étaient venues de Rome, et qui avaient, paraît-il, « éclairé sa marche et précisé ses méthodes », sans qu'on apprît toutefois en quoi elles avaient modifié ses doctrines démocratiques. Mais aujourd'hui, il n'est plus question d'épreuves. Il semble même que le Saint-Père ait, par sa condamnation, devancé les désirs et les intentions de Marc Sangnier, qui, du fait de la dissolution du *Sillon*, se trouve dans une situation excellente, meilleure que jamais. Il entonne donc l'hymne de la reconnaissance : « Efforçons-nous de rendre utiles pour nous les leçons contenues dans la lettre du pape, et remercions la Providence qui a bien voulu nous placer sur un terrain et dans une situation tels que notre action peut s'épanouir plus librement et d'une manière satisfaisante ». Le document pontifical est donc exalté comme ayant mis fin à une équivoque très préjudiciable à la « cause ». L'orateur explique ainsi d'où elle provint. « Le *Sillon* est né comme un mouvement *confessionnel*. Pour y entrer, le mot de passe n'était pas : Es-tu républicain? ni : Es-tu démocrate? mais : Es-tu catholique? Mais les fondateurs du *Sillon* ont grandi; devenus hommes, ils ont désiré exercer leur action sur le terrain que l'Église laisse libre à ses enfants. Il est devenu un mouvement mixte, puis a voulu être un mouvement tout à fait politique et social. De cette évolution relativement rapide ne pouvait pas ne pas naître une équivoque ». C'était pour la dissiper que le chef avait pris, quelques semaines avant la lettre pontificale, l'initiative de « dissoudre » l'ancien *Sillon*. La déclaration précitée est textuellement empruntée au journal la *Démocratie*. Or, vers la fin de son discours, le même Marc Sangnier, amené par un ancien ami à rectifier ce qu'il avait dit, déclarait dans sa réponse : « La revue fondée par Paul Renaudin et qui devint par suite l'organe du mouvement et lui donna son nom *ne se plaçait pas sur le terrain confessionnel*. On avait même remarqué que le premier appel adressé aux jeunes gens de bonne volonté *ne contenait pas d'affirmations spécifiquement chrétiennes* ». Plus d'équivoques, n'est-ce pas (17)?

Quoique le succès du congrès eût été plus que médiocre, on se mit avec activité à en préparer un second. M. Paul-Hyacinthe Loyson raconte dans un piquant article des *Droits de l'homme* (9 juin 1912), comment, après avoir cédé aux démarches pressantes de Marc Sangnier pour l'attirer avec ses amis au premier, mais mieux éclairé désormais sur l'esprit réactionnaire qu'il prétendait constater encore chez ces malheureux sillonnistes, il mit tout en œuvre dans son parti pour lui faire repousser la nouvelle proposition (18). Il y réussit, et ce second congrès pour la constitution « du parti nouveau » ne put avoir lieu.

(17) Pour le compte rendu de ces conférences, voir *Crit.*, VI, 345 et s. — (18) Voir *Crit.*, VIII, 357 et s.

Une fois de plus, Marc Sangnier va changer son fusil d'épaule, en poursuivant sa marche à tâtons. Il lance alors le projet d'une *Ligue de la jeune République,* dont son ami et collaborateur, l'inévitable M. Fonsegrive, a le sang-froid d'écrire dans la *Démocratie* (15 septembre 1912) : « Un seul moyen s'offre à nous pour que, dans la liberté reconnue à tous, les intentions de Pie X puissent se réaliser. C'est que, de même qu'il y a des groupements monarchiques qui se donnent comme les champions du catholicisme, il y ait aussi d'autres groupements, loyalistes, constitutionnels, expressément républicains, démocrates, point du tout réactionnaires, *qui mettent au premier plan sur leur programme les droits, les libertés de l'Église. C'est précisément ce que fait notre Ligue de la jeune République* » [19].

La seule, mais piquante originalité de la nouvelle tentative est le passage inattendu de l'hétérogène à l'homogène. « Il ne s'agit plus, pour le moment, et de longtemps peut-être, écrit Marc Sangnier dans la *Démocratie* du 21 avril 1912, de créer un parti nouveau. C'est là une entreprise qui exige une convergence spontanée, et d'autre part, tant qu'un profond travail n'aura pas changé les esprits, n'y a-t-il pas de sérieuses précautions à prendre pour ne pas risquer d'être dupes »? Ce n'est pas, ajoute-t-il en homme qui sait se tenir en garde contre les illusions, qu'on ne trouverait, en plus grand nombre qu'on ne croit, dans les milieux radicaux et radicaux-socialistes, parmi les syndicalistes-réformistes, des hommes qui ne demanderaient pas mieux que d'accueillir une République « respectueuse de la liberté de conscience, même des catholiques », mais l'heure de former alliance avec eux ne paraît pas encore propice. Non, ce que nous pouvons, ce que nous devons faire, c'est, sur le terrain politique et des réalisations économiques, constituer un groupement solide et homogène, une *Ligue* où n'entreront que ceux qui sont vraiment nos amis, en communauté parfaite de sentiments et de volonté avec nous ».

Cela est, en effet, très nouveau. Quel revirement! Mais le programme proposé aux adhérents manque du même intérêt. Cette déclaration de « courageuse franchise », de « scrupuleuse honnêteté », d' « active fraternité », ce programme qui veut être une des pierres d'attente de l'*édifice futur,* s'en prend d'abord aux conservateurs qui « osent » juger le peuple incapable de constituer le grand parti de la vraie République démocratique ; elle s'en prend aux radicaux « qui, tout à la fois, compromettent cette œuvre par leur peur des hardiesses démocratiques et arrêtent l'essor du prolétariat » en corrompant son ardeur aux luttes stériles d'un anticléricalisme bourgeois ». Il y a

(19) Il est vrai qu'il faut savoir comment M. Fonsegrive les entend. On n'en est plus à se le demander. Tout récemment encore (15 mai), le *Bulletin de la semaine,* qui avait d'abord paru émettre une juste protestation en leur faveur, dans une discussion avec M. Antonelli, de la *Démocratie sociale,* répondait piteusement à sa sommation : « Pour notre part, nous n'avons jamais fait difficulté de reconnaître et de dire que, dans l'État neutre, fondé sur la liberté de conscience et l'égalité, les catholiques ne sauraient réclamer ni privilèges ni monopole dans les institutions. Le droit commun pour défendre nos idées, non pour imposer nos croyances » (Voir *Crit.,* VIII, 875 et s.).

aussi la part des socialistes unifiés. Le programme, qui une fois encore « ne saurait être définitif », énumère les *desiderata* particuliers auxquels la *Jeune République* entend donner satisfaction dans l'organisation politique, dans l'ordre économique et social, par une série de mesures législatives et par son plan d'action propre. Nous demanderons à d'autres de dire ce qu'il en faut penser. Marc Sangnier a trop besoin d'occuper l'opinion, et il a trop souci de rechercher son contrôle pour s'enfermer, malgré sa conversion à l'homogène, dans le cercle de « ceux qui sont vraiment ses amis ». La *Démocratie* ouvre donc une enquête sur son programme auprès de personnalités représentant toutes les opinions.

La réponse de M. l'abbé Lemire suffirait à elle seule pour accabler la *Jeune République* et aussi lui-même. Il proclame la ligue « doctrinalement invulnérable », et aussitôt il félicite les adhérents de repousser le dogmatisme politique des catholiques qui veulent une République confessionnelle. « A ceux-là, vous pouvez répondre que vous n'êtes pas républicains pour servir l'Église, mais pour — étant catholiques par ailleurs (par ailleurs!) — servir le pays et jouir de vos droits ». Laissons l'abbé Lemire et ses théories. Passons aussi sur quelques réponses grisâtres, comme celle de M. Lefas ou celle de M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris, lequel glisse d'ailleurs quelques leçons courtoises. Mais voici M. Roux-Costadau, député socialiste. Il n'a pas « la phobie de l'idéalisme chrétien », et voyant les réformes proposées par la Jeune République « presque toutes inscrites dans les programmes républicains et socialistes, il souhaite le succès à ces jeunes énergies. M. Dunois, ancien rédacteur à la *Bataille syndicaliste,* leur sourit également. Il loue Marc Sangnier d'avoir déclaré que « la propriété individuelle n'est pas la seule forme légitime de propriété » et l'avertit seulement : « Il y a là une idée qui, une fois admise, peut vous mener très loin, jusqu'au socialisme intégral... Je ne doute pas que les meilleurs d'entre vous n'arrivent à reconnaître un jour qu'il ne peut y avoir de république vraie et de démocratie réelle que dans une société socialiste, dans une société d'où toute distinction de classe serait bannie ». M. Dunois ne se retenait pas non plus d'observer que les « forces morales » auxquelles Marc Sangnier en appelle sans cesse pour le service de la démocratie ont leur source dans la foi religieuse professée par le *Sillon.* Il veut bien ne s'en pas scandaliser, seulement il ne voit pas comment des forces morales soumises à l'autorité de l'Église, qui a toujours été ennemie de la Révolution, pourront travailler, sans être rebutées, à « l'édifice futur », et il dit : « Je me demande si, tôt ou tard, le concept révolutionnaire ne l'emportera pas, chez vous, sur le concept catholique et romain, à moins que ce ne soit le contraire qui se produise ». Le doute ainsi proposé se transforme en injonction de choisir dans la réponse de M. Malavialle, député de l'Aude. M. Jules Coutant, député de la Seine, maire d'Ivry, avertit Marc Sangnier, avec sa rondeur coutumière, que son parti sera forcé-

ment le plus incohérent de tous. M. Ferdinand Buisson écrit : « Me trompé-je? Il me semble que l'originalité de votre *Jeune République* est d'être un jeune catholicisme » et il invite le fondateur à dissiper l'équivoque. M. Verlot, député des Vosges, et président des Jeunesses républicaines de Paris, réitère la question posée par M. Loyson au Manège Saint-Paul. Avec MM. Justin Godard, député du Rhône, Eugène Fournière, ancien député socialiste, c'est toujours l'approbation du programme, suivie du défi de l'exécuter. Inutile de s'étendre davantage. Il reste seulement à noter, pour constater que la *Démocratie* continue de causer un mal réel par les dupes dont elle étend le nombre, la présence dans ses listes d'adhésions au programme de la *Jeune République* des noms dûment signés d'un certain nombre d'ecclésiastiques [20].

Enfin, achevons de dépeindre ce qu'on voudrait appeler l'attitude et le langage nouveaux des anciens sillonnistes, par le récit que la *Démocratie* fait du grand banquet organisé par la *Jeune République,* à Versailles, en 1913, pour célébrer l'anniversaire du 4 août 1789, dans le dessein d' « y faire revivre par la pensée quelques-uns des grands événements d'où est sortie la France moderne ». Il n'y aura même rien de neuf dans la coïncidence de cette réunion avec celle de la *Semaine sociale.* Il faut négliger la description enthousiaste de la fête et les développements du compte rendu, pour s'en tenir au fond. Le banquet a réuni de nombreux amis : *Parmi eux, nous avons la joie de voir un certain nombre de prêtres...* Georges Hoog parle le premier. Il remercie... particulièrement les prêtres. Puis, évoquant le souvenir des événements que nous nous étions remémorés dans l'après-midi, *il dit à quel point l'œuvre démocratique avait besoin des forces mêmes du christianisme...* Quelques-uns des prêtres qui se trouvaient mêlés à nous dirent leur confiance, et quel renouveau *moral et chrétien* ils attendaient pour la France *de notre œuvre démocratique...* Enfin Marc Sangnier se leva. Il fut accueilli tout de suite par une chaleureuse ovation. *Il dit comment nous ne saurions garder nos espérances démocratiques si nous ne sentions, vivace dans notre cœur, notre vieille foi chrétienne...* Marc Sangnier parle alors de « l'*incroyable scandale* donné par certains royalistes qui n'aiment le catholicisme que pour son ossature humaine... et qui nous font volontiers, dès lors, un grief, à nous, d'aimer dans le catholicisme le Christ d'abord (!) », etc... Marc Sangnier n'a pas manqué de justifier sa position devant l'Église et il insiste éloquemment auprès de ses amis sur ce que la démonstration à laquelle tend tout leur effort ne peut réussir que s'ils demeurent « sur tous les points, en conformité religieuse absolue avec l'Église tout entière ». Mais plût à Dieu qu'ils se conformassent seulement avec sincérité aux jugements et prescriptions de son Chef!

La lettre pontificale, qui ne voulait pas la mort du pécheur, a tué le corps extérieur du *Sillon,* mais son esprit reste donc vivant. On ne peut être surpris

(20) Sur cette enquête de la *Jeune République,* voir *Crit.,* IX, 298 et s., 375 et s. et 543 et s.

que, dans la Bretagne, où il avait déjà fait tant de ravages, Mgr Duparc, évêque de Quimper, en ait publiquement dénoncé la survivance, par une lettre pastorale, en cette année 1913, à la suite d'une élection où les sillonnistes avaient ouvertement fait campagne contre le candidat désigné par l'Union catholique de son diocèse. Le prélat écrivait :

...Il faut bien que je le dise maintenant, les divisions dont nous avons souffert sont nées de l'erreur. Je les attribue en grande partie à la persistance des idées sillonnistes dans l'âme d'un certain nombre de catholiques. Le Sillon a disparu comme groupe. Il a survécu inconsciemment, je le crois, comme état d'esprit. ... Le parti qui s'engage à défendre l'Eglise, mais prétend la défendre autrement qu'elle ne veut être défendue; qui croit toujours, même après la Lettre du pape, que la démocratie seule peut procurer le règne de la parfaite justice; qui rêve pour la société de l'avenir des transformations utopiques, au lieu de suivre franchement l'Eglise dans la restauration de la cité chrétienne sur ses fondements naturels et divins, d'après ses principes et ses traditions; qui prône la fraternité et aboutit à la guerre de classes; qui se glorifie de travailler mieux que d'autres au bien commun, et répugne trop souvent à y travailler avec les autres; qui veut les œuvres, mais accepte volontiers que ces œuvres soient neutres, même dans un pays tout catholique; qui affiche l'indépendance à l'égard des évêques et du pape, quand le pape a demandé si clairement la docilité à ses conseils comme l'obéissance à ses ordres, je suis bien obligé de dire que ce parti est encore plein des idées du *Sillon* et attaché à toutes ses tendances.

Je supplie les anciens sillonnistes, qui se croient en règle avec l'Eglise parce qu'ils ont renoncé sincèrement à leur erreur, de se rappeler que l'Eglise ne rejette pas seulement les erreurs nettement caractérisées, mais encore les demi-erreurs et les tendances fâcheuses qu'elles entretiennent. Ils parlent beaucoup de la conscience individuelle et du gouvernement qu'elle doit exercer dans la vie. C'est juste. Mais il convient d'ajouter que la conscience a constammnt besoin d'une direction, et doctrinale, et pratique. Ne sentent-ils pas que leur souci de se diriger eux-mêmes et l'ardeur un peu fébrile qu'ils apportent à leur action politique et sociale les empêche souvent d'entendre et de comprendre la voix de l'autorité catholique ?...

Il faut conclure que l'archevêque d'Avignon avait bien raison d'écrire : « Le mal reste, et longtemps encore il se fera sentir parmi nous ; il y a des ruines, et il ne sera pas aisé de les réparer » ([21]).

(21) Comment s'en étonner quand on voit les enseignements si précis de la lettre de Pie X sur le *Sillon* incompris, inconsciemment méconnus, même par des écrivains, prêtres ou laïques distingués, étrangers au parti, et qui se reprocheraient de les trahir? Tant a pénétré dans les esprits le virus démocratique ! Deux mois après cette lettre, et sans rappeler les encycliques de Léon XIII, M. l'abbé Dubois a écrit dans la *Revue du clergé français*, sous le titre : *Vraie et fausse démocratie*, un article qui débute par cette proposition : « Le principe générateur de la démocratie, *c'est la notion de la valeur absolue de la personne humaine.. Or, cette idée est authentiquement chrétienne* » ; et plus loin : « Il existe entre les principes évangéliques et les principes démocratiques *une harmonie évidente*, et dans ce mouvement qui entraîne les peuples..., on peut se demander s'il n'y a pas une *poussée latente du vieux levain évangélique* qui, mêlé depuis dix-neuf siècles aux sociétés, *les travaille dans le sens d'une évolution démocratique...* » (Voir *Crit.*, V, 291 et s.; VIII, 89 et s.). En 1913, M. Rastoul publie chez Bloud une *Histoire de la démocratie catholique* où on lit, dès les premières lignes de l'avant-propos, que les dogmes catholiques et la démocratie *ont un principe commun : l'égalité*, et que l'Église primitive, avec la communauté des biens, représente *la démocratie la plus radicale qui se puisse voir*. Le livre tout entier est une apologie du démocratisme chrétien que « Léon XIII vint appeler au combat », et dont il a revêtu les doctrines « de son autorité souveraine ». Quant au *Sillon*, en particulier : « Récemment un groupe de jeunes gens appuyait la recherche des améliorations sociales sur la foi républicaine la plus ardente... Le pape a frappé naguère, *dans l'intérêt de la discipline*, ces groupements indépendants ». Et c'est tout sur ce sujet (Voir *Crit.*, XI, 651 et s., 799 et s.).

II

Si l'on passe maintenant du libéralisme de l'école sillonniste à celui de milieux d'un catholicisme moins frauduleux, il faut revenir en arrière, remonter aux environs de 1910, et, tout d'abord, laisser le libéral exposer lui même la position où il prétend, même à cette époque, se maintenir. Les faits diront ensuite si le libéralisme demeure vivant. M. de Narfon, docteur en la matière, définissait ainsi cette position, le 4 octobre 1909, dans le *Journal de Genève* (22) :

Le catholique libéral est parfaitement orthodoxe, puisqu'il accepte intégralement l'enseignement officiel de l'Eglise, tel qu'il est contenu dans les décrets doctrinaux des conciles et des papes... Il est romain autant que l'exige l'orthodoxie (23). Il s'oppose au catholique ultramontain, en ce qu'il lui déplaît que l'impérialisme romain absorbe, en fait, dans l'Eglise, tous les pouvoirs, tous les droits, supprime toutes les libertés, et en ce qu'il est partisan d'une sage décentralisation du gouvernement ecclésiastique... (24) Il s'oppose au catholique intransigeant, non pas sur le terrain des principes, où il professe la même intransigeance (25), mais dans les questions non définies par le magistère infaillible, où il penche davantage en faveur de la liberté... (26). Il place toujours, de préférence, la défense des intérêts religieux sur le large terrain du *droit commun* (27).

Mais il faut reconnaître qu'en général les libéraux catholiques se gardent avec plus de prudence de trancher la ligne de démarcation, et qu'ils s'appliquent, au contraire, à l'effacer, en confondant le libéralisme catholique avec le simple esprit de tolérance et de liberté. Ils défendent le nom de « libéraux », mais usent d'artifice ou se pipent eux-mêmes dans leur manière d'expliquer sa signification. C'est le libéralisme catholique volatilisé entre la tolérance et l'absolutisme. Qu'on écoute, par exemple, M. l'abbé Berthaud, docteur ès lettres, dans sa brochure : *Une page de psychologie contemporaine* (1911) :

Il y a des publicistes catholiques qui ne savent pas distinguer du *libéralisme doctrinal* condamné par l'Eglise, le *libéralisme de tempérament*, ou *l'esprit de tolérance* dans la pratique de la vie. Tolérance qui, loin d'être condamnée par l'Eglise, est au contraire absolument conforme à la sagesse de sa conduite dans la direction des âmes et le gouvernement des peuples.

(22) Bien entendu, c'est à propos de l' « intransigeance » de Pie X, « qui s'est affirmée tant de fois », qui a causé la séparation, tandis que « les catholiques libéraux ont applaudi à cette loi » et expr ment à M. Briand leur gratitude pour le soin qu'il avait pris de « sauvegarder les droits essentiels de la hiérarchie ». — (23) On peut trouver dans ces lignes, qui expriment la prétention courante des libéraux, l'explication et la raison du motif qui fit adopter un peu plus tard par un certain nombre de leurs contradicteurs le qualificatif si vivement discuté de *catholiques intégraux*. — (24) Il lui déplaît donc aussi que le Concile du Vatican ait défini « le plein et suprême pouvoir du Pontife romain sur l'Église universelle » et prononcé l'anathème contre quiconque dirait que ce pouvoir « n'est pas ordinaire et immédiat sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux ». — (25) Après ce que'on vient de lire ! — (26) Autre porte ouverte à erreur doctrinale. — (27) C'est tout à fait cela (voir l'Introduction de cette *Histoire*, p. 79 à 82).

Pour bien caractériser cet esprit de tolérance et l'opposer à l'esprit d'intolérance, il importe de les voir à l'œuvre.

Ainsi, par exemple, il y a des catholiques qui admettent la bonne foi partout où elle est, même chez ceux qui ne partagent pas leur croyance, ce sont des libéraux de tempérament ou des esprits tolérants; il y a au contraire des catholiques qui ne veulent pas admettre cette bonne foi; ce sont des intransigeants de caractère, des intolérants (28).

Il y a des catholiques qui reconnaissent volontiers, même chez les adversaires de leurs croyances, le bien, l'honnête, partout où ils se trouvent; ce sont des libéraux; il y a au contraire des catholiques qui ne trouvent rien de bien chez les adversaires de leurs croyances, et qui condamnent tout en bloc : ce sont des intransigeants. (29)

Il y a des catholiques tolérants, charitables, vis-à-vis de ceux dont la croyance est chancelante, et dont la foi menace de s'éteindre; ils sont vraiment, ceux-là, les disciples du Sauveur, dont le prophète avait dit : « Il n'achèvera pas le roseau à demi-brisé, et n'éteindra pas la mèche qui fume encore »; il y a au contraire des catholiques qui n'ont sur les lèvres, contre les incroyants, contre ceux dont la foi est douteuse, que des anathèmes; ce sont les descendants de ces disciples dont le Sauveur blâmait l'esprit d'intolérance, parce qu'ils le conjuraient de faire tomber, sur une ville inhospitalière, le feu du ciel. Ces sont des intolérants (30).

Tandis que ces intolérants rendent la religion impopulaire, les tolérants, au contraire, la font aimer, ils en aplanissent les abords pour en faciliter l'accès. A l'exemple de l'Eglise, ils combattent l'erreur et flétrissent le mal, mais ils sont indulgents pour les égarés. Et partout où ils rencontrent la vérité, le bien, ils les glorifient et les encouragent.

C'est dans une *Semaine religieuse,* celle de Toulouse, passée des mains sûres de Mgr Albouy à celles de M. l'abbé Soulassol, qu'on lit (22 octobre 1911), à propos d'un article nécrologique sur le P. At, écrivain et prédicateur estimé, dans lequel il était dit qu'il fut un « adversaire convaincu et très ardent du libéralisme ». « Il ne peut s'agir ici, comme dans tout ce qui suit, que du libéralisme *doctrinal,* condamné par les Pontifes romains et non pas de l'opinion ou de l'action dites *libérales,* parfaitement légitimes, telles qu'on les entend généralement en France, et qu'on ne saurait dire condamnables, tant qu'elles n'ont rien de contraire à la doctrine de l'Église ». Le libéralisme catholique serait donc un mythe sous Pie X, comme il l'était, on l'a vu, du temps de Pie IX, ou tout au moins il échapperait, comme alors, aux condamnations retentissantes dont ce dernier l'a frappé.

M. Bazire écrivait dans le *Peuple français* (6 juin 1910) un article intitulé : *Le mot « libéral »*, pour justifier les catholiques de prendre le nom de libéraux

(28) Admettre la bonne foi partout où elle existe et l'admettre partout où l'on n'a pas de raison sérieuse de la suspecter, n'est acte ni de libéralisme, ni de tolérance, mais de simple justice. Il est aussi arbitraire d'en faire l'apanage des libéraux, que faux et odieux de caractériser les autres par ce déni de justice. Ce n'était pas la peine de pousser l'analyse aux profondeurs dont l'auteur se flatte dans toute sa brochure, si elle devait dégénérer en de telles fantaisies. — (29) On voit que la fantaisie se prolonge. Pour être exact, il faudrait dire : il y a des catholiques aux yeux de qui la bonne foi et ce que les adversaires de leurs croyances admettent de bien et d'honnête couvre leurs erreurs, ou du moins oblige à ménager celle-ci; et d'autres qui croient que, sans méconnaître ce bien, c'est un devoir de relever ces erreurs, surtout lorsqu'elles se propagent à la faveur de vérités partielles. — (30) Il y a des catholiques qui se piquent d'être charitables, mais qui ne sont, selon le mot de Louis Veuillot, que des charitains, bouleversant l'ordre de la charité, des hommes d'une vertu pharisaïque qui leur fait rendre grâces à Dieu de ne pas être comme ces publicains d'intransigeants qu'ils chargent de tous les péchés par des jugements absurdes.

et montrer que ceux-là étaient les vrais défenseurs de l'Eglise. En février 1913, son collègue et *alter ego*, M. J. Denais, intervenant dans une polémique contre son ami, qui finit par un procès retentissant, s'élevait, avec une indignation vertueuse, contre l'imputation de libéralisme : « Nous nous trouvons en présence d'un procès de tendances : Vous êtes libéral; or, le » libéralisme est un péché. Oh ! la misérable accusation ! Sur quelle incompréhension — car je ne veux pas supposer la mauvaise foi — repose-t-elle à l'égard d'hommes... qui se sont toujours déclarés les serviteurs fidèles de l'Église... Et quelle est cette plaisanterie de confondre la thèse et l'hypothèse, d'identifier les vérités éternelles avec les contingences du temps, et d'englober dans une même condamnation ceux qui professent une erreur et ceux qui essaient, dans la mesure de leurs forces, de servir l'Église » ? Cela n'était qu'un début; la pièce était fort longue. Il advint seulement que le critique ainsi admonesté montra, par la confrontation des textes, que M. Denais avait largement copié l'article de son ami M. Bazire sur le mot libéral ([31]).

L'esprit libéral, puisqu'il n'y a plus de libéralisme catholique, se traduit d'abord par la manière d'honorer la mémoire des hommes qui furent les grands représentants et comme l'incarnation de ce libéralisme. Les centenaires successifs de Montalembert, de M. de Falloux, voire d'Ozanam, et aussi la mort de Fogazzaro, serviront à révéler la tendance des esprits. Le centenaire de Louis Veuillot, qui surviendra peu après, excitera moins d'enthousiasme, mais il donnera occasion au Souverain Pontife de magnifier — qu'on excuse ce néologisme — en sa personne la presse dite autrefois ultramontaine, aujourd'hui intransigeante ou chercheuse d'hérésies.

Le projet de célébrer le centenaire de Montalembert échoua. On verra tout à l'heure comment. C'est pour la *Libre Parole*, qui a absorbé le *Peuple français* et qui est le journal de MM. Bazire et Denais, un sujet de s'écrier :

> Centenaire du Barreau, centenaire de Musset, centenaire de Stendhall... De tous côtés, ce ne sont que fêtes et commémorations.
>
> Mais parmi tous ces centenaires, il en est un qui ne sera point célébré : celui de Montalembert. L'année 1910 s'achèvera sans que les catholiques aient osé glorifier cette grande mémoire.
>
> Il paraît — c'est tout au moins le bruit qui court — que des démarches ont été faites, mais sans succès. Un petit clan, qui se vante bien haut de diriger la politique catholique (hélas !) et de représenter, à l'exclusion des évêques et des laïcs militants, le mouvement religieux en France selon les désirs du Vatican, a mis Montalembert en interdit.
>
> Mauvais catholiques seraient ceux qui, sous les menaces dirigées en 1910 contre la liberté d'enseignement, oseraient se souvenir de la grande conquête de 1850. Montalembert était un « libéral ». Ce mot dit tout, suffit à tout, dispense de toute reconnaissance, clôt toute discussion et constitue un verdict définitif qui doit rejeter dans l'ombre, dans l'oubli, la lumineuse et loyale figure d'un grand catholique et d'un grand Français.
>
> Et les catholiques acceptent cela !

(31) Voir *Crit.*, IX, 579 et s., 731 et s.

Ils en sont à ce degré de pusillanimité crédule qu'ils prennent pour un mot d'ordre de Rome ce qui n'est que la consigne vindicative d'une petite camarilla sans autorité, sans crédit...

Alors? Il serait peut-être temps de demander leurs titres ou leur mandat à ces prétendus internonces qui, depuis quelque temps, sèment la défiance, la division et le ridicule dans les rangs catholiques [32].

Il est inutile de dire que les catholiques les plus intransigeants eussent été tout prêts à saluer avec les autres dans Montalembert une des grandes illustrations de la cause religieuse au XIXe siècle et, en fait, ils ne firent aucune opposition au projet. Mais il y avait eu deux parties dans la carrière du grand orateur, et s'ils gardaient quelque appréhension de savoir au profit de laquelle la manifestation tournerait, ce n'était peut-être pas sans sujet. Tout au moins la prétérition calculée des ombres qui planaient sur sa mémoire, et l'effort pour noyer ces taches dans la lumière de sa gloire, justifiaient déjà cette crainte. M. l'abbé Birot, dans son *Bulletin de Sainte-Cécile* (10 novembre 1910), écrivait :

C'est le privilège de la mort et du temps d'effacer les divergences accidentelles qui séparent les hommes pour ne laisser subsister que le souvenir des services rendus aux causes qu'ils aimèrent. Et ils seraient à plaindre, les catholiques d'aujourd'hui, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, qui n'auraient pas le cœur d'unir dans un égal hommage de respectueuse et reconnaissante admiration des hommes comme Veuillot, Mgr. Pie, Dom Guéranger, d'une part, et, de l'autre, comme Dupanloup, Montalembert et Lacordaire. Charles de Montalembert, dans sa laborieuse carrière, ne fut ni à l'abri de toute défaillance, ni exempt de toute illusion. Il aima la liberté au point de lui faire trop de crédit, et sans professer expressément l'erreur doctrinale du libéralisme, il put laisser croire qu'il en faisait la base de sa conception politique. Au moment du Concile, il se prononça contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale. Mais n'était-ce pas alors son droit strict?

A l'Institut catholique de Toulouse, le recteur, Mgr Breton, consacrait son discours de rentrée (novembre 1910) à ce centenaire, en présence de quinze archevêques et évêques. La vie politique de Montalembert lui offrait-elle une occasion de tout point propice à la leçon de politique catholique qu'il en tira d'abord pour ses jeunes auditeurs? Toujours est-il que l'orateur profite de la circonstance pour professer au nom de l'Église, quinze mois après le discours de Pie X à l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, la pure doctrine du ralliement, non sans allusion claire contre les monarchistes. Peut-être, sous Léon XIII, qui déclarait en 1900, dans sa lettre au président Loubet, n'avoir cessé de pousser les catholiques de prêter à la République « franche et loyale adhésion », n'aurait-il pas fait bon d'affirmer alors trop haut, au sujet des diverses formes politiques : « L'Église n'a rien à dire sur ces choses qui passent... », et c'était assurément un argument faible et boiteux, déjà rencontré dans cette histoire,

(32) Ce tapage donnait malheureusement occasion à M. P.-H. Loyson de divulguer dans la *Grande Revue* (20 octobre) divers documents appartenant aux dernières années de Montalembert, propres à attrister les catholiques par les dispositions dont ils témoignent (Voir *Crit.*, V, 456 et s.)

d'invoquer en faveur de l'acceptation du pouvoir établi la soumission des premiers chrétiens à Tibère et à Néron. Mais aller encore plus loin et dire, après avoir rappelé l'indifférence de l'Église à l'égard des diverses formes du régime, que « les champions de ses droits doivent adopter son attitude à l'égard des gouvernements », c'était, ni plus ni moins, renouveler, en cette circonstance solennelle, l'erreur si grosse de conséquences, de l'indifférentisme politique, qui avait causé tant de mal en France. On s'explique que le *Télégramme* de Toulouse, organe passionné du ralliement, ait célébré avec emphase ce « discours opportun » (9 novembre), et l'ait inconsciemment qualifié d'un mot juste : « Et ce sont spécialement ces formules élégantes et pleines, c'est cette expression si nette et si noble d'une pensée dans laquelle le *libéralisme politique* n'entame en rien l'intégrité de la croyance qu'il nous plaît de signaler ici ». Il lui plaisait non moins de constater qu'elles « furent unanimement et longuement applaudies par l'élite de notre clergé du Midi ». Il faisait sonner à moins bon droit « les déclarations de ceux qui veulent professer la doctrine catholique », sans la charger, avait dit Mgr Breton, « d'opinions parasitaires, en évitant le bruit, les éclats de voix et de conduite, et en se tenant à l'écart des coteries, des partis et des combinaisons humaines ». N'était-ce pas joli, ces citoyens catholiques se tenant à l'écart des combinaisons humaines (33) ?

De son héros, le prélat avait dit : « On ne reste pas quarante ans sur le champ de bataille à combattre pour des idées, sans être blessé ou même parfois vaincu. Il n'y a pour ne pas commettre de fautes que les gens qui ne font rien, et pour ne pas se tromper que ceux qui ne parlent ni ne pensent. Mais l'homme qui a écrit : « Je vous jure que s'il m'arrivait jamais d'être non » plus indirectement compromis, mais solennellement condamné par Rome, » je m'y présenterais le lendemain avec aussi peu d'embarras que la veille, » sûr d'y porter un cœur droit, des intentions désintéressées et un inébran- » lable amour de l'Église », cet homme a mérité d'être proposé pour modèle à tous les catholiques qui ont à cœur de dévouer leur vie au service et à la défense de la vérité ».

Hélas ! Si Montalembert était resté dans ces admirables dispositions jusque dans ses dernières années, il n'eût pas élevé contre Rome des protestations telles que celles indiquées plus haut et qu'on est obligé d'appeler scandaleuses, ni flétri « l'idole du Vatican ». Oui, sans doute, paix à sa mémoire et immortelle reconnaissance pour ses anciens services, mais quel intérêt avait on à dissimuler, à faire oublier le reste ?

Le même zèle ou la même indulgence excessive perçait même dans la docte revue dirigée par les jésuites, les *Études*, sous la plume de leur directeur, le P. Léonce de Grandmaison :

(33) Voir *Crit.*, V, 283 et s.

Le temps, à vrai dire, n'est pas encore venu, où l'on pourra laisser aux fermes et lentes justices de l'histoire l'appréciation tout à fait équitable des quinze dernières années du grand orateur chrétien. Alors seulement on pourra ne plus voir en lui l'homme d'un parti. Alors, en face d'une autorité désormais incontestée, on pourra évoquer *en pleine lumière* celui qui, par amour pour la liberté, dépassa parfois les justes limites des revendications libérales. Sans pratiquer dans la vie de Montalembert une coupure chimérique et historiquement indéfendable, on pourra proposer en modèle le jeune pair de 1830, l'historien généreux de sainte Elisabeth, l'avocat inspiré des grandes causes, le chrétien fervent de toujours. On pourra sans détriment pour la vérité historique, désormais connue dans tous ses détails, sans crainte pour le sens catholique averti et affiné, *jeter une ombre pieuse* sur les exagérations de plume et de paroles échappées aux années du déclin.

Le jeu d'ombres et de lumières ménagé dans ce passage risquait de faire un peu d'obscurité. Combien de temps faudrait-il encore, après quarante ans déjà écoulés, pour apprécier équitablement les quinze dernières années de Montalembert? Dans ce recul du temps, le « sens averti et affiné » couvrirait-il aussi d'une « ombre pieuse » les condamnations éclatantes par Pie IX contre le libéralisme catholique, ou l'histoire montrerait-elle qu'elles n'intéressaient ni le discours de Malines, ni le reste? Assurément, même dans cent années, « l'ombre pieuse », à supposer qu'elle ne voilât pas la « pleine lumière », serait plus favorable que celle-ci à la mémoire de celui dont les écarts, si on les eût ingénument constatés en remémorant ses illustres mérites, auraient offert aux catholiques deux exemples également profitables.

La *Démocratie,* elle, trouvait une solution plus élégante de la difficulté. Que parlait-on des déviations du grand orateur? Le Montalembert du Congrès de Malines et du temps du Concile n'était pas autre que celui de la liberté d'enseignement. Il n'avait fait que développer à Malines les *cas de conscience* de son ami Mgr Parisis. C'étaient ses premiers admirateurs qui avaient évolué et changé avec l'esprit des régimes politiques. Quant à lui, ce journal déclarait s'en tenir « à cette idée pour laquelle Montalembert lutta jusqu'à son dernier jour : la liberté de *droit commun* est aujourd'hui l'arme la plus solide pour la défense de l'Église » (34).

Cependant plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis le 15 avril 1910, date exacte du centenaire, et aucune cérémonie n'avait eu lieu. On vit alors paraître dans la *Semaine religieuse* de Paris le communiqué suivant :

Le centenaire de la naissance du comte Charles de Montalembert tombait le 15 avril 1910. Certains journaux ont prétendu que Mgr. l'Archevêque de Paris n'en avait pas permis la célébration; cette information est absolument inexacte. Sa Grandeur avait, au contraire, autorisé une cérémonie à la mémoire de l'illustre orateur et avait promis de la célébrer, en y mettant seulement pour condition qu'elle serait organisée avec le concours de notabilités catholiques *de toute nuance*, de manière à éviter, dans cette manifestation, ce qui aurait pu réveiller d'anciennes divisions. Cette condition ne s'étant pas réalisée, on a renoncé à la solennité projetée.

(34) Voir *Crit.*, V, 251.

Ces lignes discrètes, mais suffisamment claires, mettaient donc à néant les malignes imputations de la *Libre Parole;* elles allaient se retourner contre elle qui, néanmoins, essayait encore de les maintenir [35]. Que s'était-il passé? Des projets successifs avaient été formés. Le P. Lecanuet était d'abord venu proposer à M. de Mun, de la part de la vicomtesse de Meaux, fille du grand orateur, la présidence du Comité qui organiserait le centenaire. Il accepta, mais, dans sa rectitude naturelle et sa sincérité d'esprit, il voulait que la manifestation eût le caractère marqué un peu plus tard par le communiqué. Il lui semblait, en particulier, désirable que le nom de Veuillot, si longtemps et si étroitement lié à celui de Montalembert, eût sa place dans le Comité en la personne du directeur actuel de l'*Univers*. M. François Veuillot, piqué des sorties de la *Libre Parole* contre les « internonces », qui visaient l'un ou l'autre de ses rédacteurs, finit par faire savoir : « Cette invitation, que le neveu de Louis Veuillot aurait acceptée tout de suite et de grand cœur, ne lui a pas été faite. Elle ne cadrait probablement pas avec les intentions des promoteurs de la solennité ». C'était l'exacte vérité. On informa M. de Mun que le projet était abandonné. Où étaient donc les vrais responsables de l'insuccès [36]? « Très franchement, écrivait dans le *Figaro* du 20 décembre M. de Narfon, peu suspect de partialité en faveur des intransigeants, je suis convaincu que les soupçons de notre confrère tombent à faux... »; et après avoir décrit ce premier échec, il racontait :

Il ne convient pas que l'on croit à un oubli. Un comité du centenaire, dont M. de Mun voulut bien accepter la présidence, fut sur le point de se créer au mois de juin dernier, et Mgr Amette, archevêque de Paris, y donna d'abord les mains... Des difficultés surgirent sur lesquelles il vaut mieux étendre un voile discret. On en resta là.

Plus tard furent jetées les grandes lignes d'un deuxième projet, plus modeste, mais acceptable encore. La cérémonie religieuse du centenaire aurait eu lieu à Sainte-Clotilde. L'éminent curé de la paroisse, M. le vicaire général Gardey, était tout heureux de prêter son église pour cette solennité. L'éloquent évêque de Dijon, Mgr Dadolle, avait accepté de se charger du panégyrique. Par ailleurs, on devait organiser, à la salle des Agriculteurs, une grande réunion où MM. Piou, président de l'*Action Libérale*, et Gerlier, président de l'*Association Catholique de la Jeunesse Française*, auraient pris la parole. Enfin, il était convenu qu'un buste de Montalembert serait inauguré au Cercle du même nom, 104, rue de Vaugirard...

« On parla aussi, dit ailleurs M. de Narfon, d'une toute simple cérémonie commémorative qui aurait eu lieu au Cercle Montalembert, avec inauguration d'un buste. Mais aucun de ces projets ne pouvait réaliser la condition posée par Mgr Amette. Enfin, on pensa à célébrer d'une manière exclusivement laïque le centenaire de Montalembert dans une salle quelconque, où divers orateurs auraient loué tour à tour ce grand homme. Pour cela, on n'avait pas besoin de la permission de Mgr Amette. Les catholiques libéraux y ont renoncé par déférence pour l'archevêque de Paris » [37].

Comme il convenait, vu la distance de l'un à l'autre, M. de Falloux n'obtint pas, à l'occasion de son centenaire, des hommages aussi retentissants que son

(35) Voir *Crit.*, V, 598. — (36) Sur ces négociations, voir dans le *B. de la S.* (1er février 1911, p. 57) les articles de M. J. de Narfon, parus dans le *Matin*, sous la signature « Un catholique », et la réponse de M. de Mun. — (37) *B. de la S., loc. cit.*

illustre ami. Ce qui venait de se passer n'était d'ailleurs pas fait pour stimuler l'élan. Un comité s'était cependant formé dans la province où il naquit, sur l'initiative d'excellents catholiques, pour honorer le souvenir de cette illustration angevine. La cérémonie eut lieu au Bourg d'Iré, sans grand éclat. Mgr Chapon, évêque de Nice, s'était empressé de féliciter les initiateurs par une lettre où il disait :

Je fais tous mes vœux pour que votre généreuse initiative ait tout le succès qu'elle mérite. Nous serions ingrats si nous laissions passer le centenaire de nos grands défenseurs, d'un Montalembert, d'un Falloux, sans saluer et glorifier leur mémoire; nous commettrions une faute, même au sens politique, car rien ne discrédite les grandes causes comme l'ingratitude envers ceux qui les ont le plus vaillamment et le plus efficacement servies. Cette faute s'aggraverait encore des circonstances que nous traversons, et l'heure serait mal choisie pour oublier celui qui attacha son nom à la conquête de la liberté d'enseignement, à la défense du Saint-Siège et de son indépendance.

Sur quoi, M. de Narfon rendait au prélat cet hommage, en lui portant l'encens un peu trop près du visage (*Figaro,* 13 mai 1911) :

Il est impossible de ne pas voir dans ces lignes une critique voilée de ce qui s'est fait ou plutôt de ce qui ne s'est pas fait à l'époque récente où les catholiques auraient dû célébrer le centenaire du grand chrétien et du grand orateur auquel nous sommes redevables aussi de cette liberté d'enseignement que l'on cherche aujourd'hui à nous arracher: le comte de Montalembert. On a bien tort de dire que ceux qui ne font rien ne risquent pas de se tromper. Il y a des péchés d'omission, et qui engagent plus gravement que bien d'autres la responsabilité de ceux qui les commettent par ingratitude ou par manque de courage.

Il n'a pas dépendu de celui que ses amis se plaisaient, récemment encore, à appeler *l'unique évêque,* pour bien marquer qu'il possédait à un haut degré ce courage qui n'a jamais été plus qu'à l'époque où nous sommes nécessaire à l'épiscopat; il n'a pas dépendu de Mgr Chapon, dis-je, que le centenaire de Montalembert fût célébré et qu'il eût tout l'éclat que lui devait assurer la reconnaissance de l'Eglise. On ne s'étonnera donc pas qu'il ait été des premiers et des plus ardents à applaudir au centenaire de M. de Falloux, et qu'il ait voulu rappeler à cette occasion celui qu'on a omis, l'année dernière, de célébrer.

L'évêque de Nice annonçait par ailleurs la célébration d'une cérémonie solennelle, imité en cela par son collègue d'Agen, Mgr du Vauroux, dans son petit séminaire. Tandis que la *Semaine religieuse* de celui-ci exaltait la mémoire du « grand catholique » que fut M. de Falloux, M. l'abbé Lecigne, doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Lille, lui consacrait dans la *Critique du libéralisme,* un article fouillé, d'où elle sortait réduite à de médiocres proportions, tant au point de vue de la fidélité politique que du pur esprit catholique [38]. Naturellement, ce centenaire ramenait l'apologie sans réserve du rôle joué par M. de Falloux dans la loi de 1850; on y voyait seulement le chroniqueur religieux du *Figaro,* moins familiarisé, semble-t-il, avec l'épiscopat de cette époque qu'avec celui de la sienne, confondre Mgr Donney, évêque de Montauban, avec celui qui fut le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

(38) Voir *Crit.*, VI, 277-290.

Quand vient le centenaire d'Ozanam, en 1913, les déceptions précédentes sont un peu oubliées. D'ailleurs, l'accord serait cette fois si facile, si les catholiques s'en tenaient à honorer dans ce grand chrétien le courageux apostolat du professeur, de l'écrivain, et surtout le fondateur de cette œuvre admirable, la Société de Saint-Vincent-de-Paul! Mais il est un parti pour lequel ce serait trop peu, et qui va s'appliquer surtout à l'exalter comme un grand libéral, comme un initiateur du catholicisme social et le précurseur des démocrates chrétiens. C'est à ces titres que sa mémoire lui devient si précieuse.

La note exacte, franche et juste, fut donnée de haut par le P. Janvier, dans le beau panégyrique d'Ozanam, qu'il prononça à Notre-Dame, le 27 avril, en présence du cardinal V. Vanutelli, envoyé par Pie X comme légat, et des cardinaux Amette et Luçon.

On dira que sa condescendance a été excessive, qu'il a trop cru à des adversaires plus habiles que sincères, qu'il *a montré trop d'indulgence pour des chimères et des principes incompatibles avec la vérité intégrale*, qu'il a penché enfin vers un *libéralisme trompeur* dont l'Eglise s'est toujours défiée à bon droit. Nul n'est tenu de penser que l'apologie d'Ozanam est de tout point indiscutable...

Nul n'est tenu de suivre toutes les opinions d'Ozanam; mais ses démonstrations sont, dans leur ensemble, indépendantes des systèmes politiques ou sociaux qui eurent ses préférences; et *si le publiciste de l'Ere Nouvelle prête à la critique*, si son ardent désir de gagner les âmes l'entraîne dans les voies d'une *indulgence exagérée pour son siècle*, il témoigne d'un attachement inébranlable aux lois de l'orthodoxie, il y tient plus qu'à la vie même.

Mais d'autres se plaisaient à envisager cette belle figure sous un angle plus étroit. C'était, par exemple, une Semaine religieuse rappelant les démêlés d'Ozanam avec Louis Veuillot « qui l'attaquait méchamment ». Le fondateur de l'*Univers* n'avait, au contraire, cessé de professer une affectueuse estime pour lui et le traitait avec beaucoup d'égards, quoique ces sentiments lui fussent bien imparfaitement rendus par celui qui écrivait : « L'*Univers* travaille de son mieux à l'impopularité de l'Église en cherchant querelle à ce qu'elle a de populaire... », ou ailleurs : « Je détestais ses opinions, je ne savais pas le mal qu'il fait... », et qui, tout en regrettant la violence des termes dans lesquels Mgr Sibour le condamna un jour, disait : « Il était temps qu'un coup de vigueur vînt empêcher l'assujettissement de l'Église de France », et qui ne croyait pas pouvoir s'abstenir d'écrire à l'archevêque pour le féliciter de son acte [39]. Était-il opportun de réveiller ces souvenirs? La question qui avait mis aux prises les deux grands écrivains était une question de doctrine, pierre d'achoppement des libéraux de toute époque : le pouvoir coercitif de l'Église et l'inquisition, que Louis Veuillot défendait contre eux avec son énergie coutumière.

Catholique social, au sens et selon la doctrine des *Semaines sociales*, il

(39) Voir *Crit.*, X, 280 et s.

importait aussi qu'il apparût sous cet aspect. C'était l'objet d'un article d'un de leurs plus écoutés conférenciers, M. Duthoit, dans le *Correspondant* du 10 janvier 1913, dont la *Croix* reproduisait une partie saillante (30 janvier) en répétant avec lui qu'Ozanam « ouvrait dès 1840 la voie où, dans la suite, derrière Léon XIII, les catholiques sociaux devaient résolument s'engager ». Or, c'était à propos de la question, depuis si fort agitée, du juste salaire. Qu'Ozanam, de son temps, en eût conçu une solution conforme, en effet, aux théories soutenues par la nouvelle école catholique sociale et avec presque toutes ses exigences, le fait était exact et, après tout, excusable. Il l'était moins, sans doute, autant qu'intempestif, dans la circonstance, de faire aux catholiques sociaux cette réclame, en plaçant sous l'autorité de Léon XIII un système non pas seulement étranger, mais contraire à ses enseignements (40).

Démocrate, en même temps et surtout, tel encore Ozanam devait s'offrir comme un grand et illustre modèle. La *Semaine religieuse* de Rouen donnait, le 3 mai, le compte rendu d'une grande séance littéraire en son honneur. « ... M. Edward Montier, disait-elle, lut ensuite une ample conférence, très documentée, où il mit en lumière la noble et douloureuse figure d'Ozanam « vivant un christianisme intégral dans une âme d'artiste et de démocrate ». ... M. Philippe de Las Cases fut court, mais combien vivant, combien alerte, combien spirituel! « Ozanam eut confiance en la vérité chrétienne, en la liberté, en son temps : nous devons l'imiter ». On ajoutait, en terminant, que Mgr Baudrillart, présent, avait félicité M. Montier « d'avoir su si bien comprendre la *pensée démocratique* d'Ozanam ». Mais le recteur de l'Institut catholique de Paris déclara qu'il n'en était rien; il attribuait l'assertion à un *lapsus;* ce n'était pas la pensée démocratique, mais la pensée artistique que le rédacteur aurait dû écrire, car le prélat n'avait loué que la première partie de la conférence (41).

A Roubaix, au siège de la Fédération de la Jeunesse catholique, M. l'abbé Thellier de Poncheville donnait, le 7 mai, une conférence dont le compte rendu par la *Croix du Nord,* incapable de trahir son confrère, donnait à penser, quoi qu'en eût dit Pie X dans la lettre sur le *Sillon,* que l'Église avait encore à apprendre ce que sont la charité et la justice :

L'apostolat intellectuel ne pouvait suffire à son cœur d'apôtre. Il lui fallait des actes. De sœur Rosalie, il apprit à rendre visite aux pauvres à domicile. En 1833, sous la présidence de M. Bailly, Ozanam et sept de ses compagnons fondaient la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Il eut l'art *d'apprendre à son époque ce que c'était que le pauvre,* combien il était digne d'intérêt, de commisération, voire de respect.

M. l'abbé de Poncheville expose à son auditoire l'esprit de charité chrétienne qui inspirait Ozanam et ses compagnons dans leur souci de soulager la misère. Il prêchait l'exemple, estimant *qu'il était temps de plaider pour l'équité sociale, de s'occuper de ceux qui ont droit au travail, à l'assistance.* Déjà il entrevoyait les bienfaits d'une meilleure organisation sociale et traçait presque le programme du *catholicisme social.* Il pressen-

(40) Voir *Crit.,* IX, 659 et s. — (41) Voir *Crit.,* X, 228, 285.

tait l'évolution de la classe ouvrière, et voulait qu'on s'en occupât, car il jugeait la situation critique, tout en ayant foi dans l'avenir de l'Eglise. C'est d'ailleurs dans sa piété et sa foi religieuse qu'il puisa son ardente charité, son grand amour du prochain.

En terminant, M. l'abbé de Poncheville forme le vœu qu'un jour l'Eglise place sur ses autels l'homme qui, pendant sa vie, avait témoigné du Christ par son savoir et son inépuisable charité.

M. Imbart de La Tour allait faire à Anvers, le 29 avril, un discours où il montra « comment Ozanam avait su concilier sa foi avec les aspirations de son temps sur la science et le progrès, et dans quelle mesure le chrétien et l'apôtre avait été, dans le domaine intellectuel et social, un précurseur » [42], précurseur, l'on peut croire, d'hommes comme l'orateur et ses amis.

M. Fonsegrive soulage son âme ou sa bile dans la *Démocratie* du 29 avril, et il ne ménage ni les expressions ni les aveux :

On n'a pas osé, en France, célébrer le centenaire de Montalembert. Seule, parmi les sociétés catholiques, la société de jeunes étudiants, que dirige avec distinction le P. Mazenet, fit une fête publique et commémora pieusement l'homme illustre dont elle porte le nom.

Or, on célèbre en ces jours le centenaire de Frédéric Ozanam, et, si quelque chose pouvait consoler des ingratitudes et des lâchetés, ceci nous consolerait de cela.

Car célébrer Ozanam, c'est célébrer exactement les mêmes choses qu'on eût célébrées en Montalembert, toutes ces choses que nous avons aimées, que nous aimons encore, dont tout ce qui est vivant parmi nous est issu.

Ozanam, comme Montalembert, a aimé le Christ, l'Eglise, la civilisation et la liberté.

Ozanam a été en outre un ami du peuple, et non seulement un consolateur des misérables, un bienfaiteur des pauvres, mais un défenseur du droit des faibles. Il ne fit pas seulement la charité, il voulut la justice. Il fut démocrate et n'eut pas peur de se dire tel. C'est lui qui a dit : « Passons aux Barbares ». Par ce dernier trait, il est encore plus voisin de nous que le fut Montalembert. En 1848, il fit confiance à la République et on a montré ici, par d'opportunes citations qu'on aurait pu faire plus nombreuses, combien son *Ere nouvelle* ressemblait à notre *Démocratie*...

Et réciproquement sans doute. Mais c'est peut-être trop s'étendre, quoique sans épuiser la matière [43]. Et il faut citer, pour finir, comme avant-goût

(42) *B. de la S.*, 17 mai.

(43) On lisait dans une correspondance adressée à l'agence romaine de Mgr Bénigni :

« On a vu Mgr Breton, le *Bulletin de la semaine*, la *Démocratie* et ses conférenciers, la *Libre Parole*, s'efforcer tour à tour de mettre sur le même pied qu'Ozanam, apôtre de la charité, le publiciste démocratisant de l'*Ère nouvelle*. Cela continue. Après le *Livre du centenaire*, où s'inscrivent à côté de celui de Mgr Baudrillart les noms mêlés de MM. Goyau, de Lanzac, de Laborie, Henri Cochin, Jordan et Duthoit; après l'étude tendancieuse de l'abbé Calippe et celle de Claude Peyroux, voici le livre de M. Henry Joly sur Ozanam universitaire et ses continuateurs, Ollé-Laprune, Petit de Julleville... Et au milieu de la décomposition générale des idées catholiques qui dissout la presse, déconcerte le public, brouille de plus en plus les notions sur les hommes et les choses qui nous entourent, comment s'étonner que les efforts les plus généreux, les plus méritoires et par eux-mêmes les plus efficaces, risquent de n'engendrer, malgré tant de bons effets incontestables, que le chaos.

» Je ne sais d'où cela vient, nous confessait ces jours-ci un catholique éminent très éloigné de prendre rang parmi nous, mais le clergé de France, en dépit de son attachement à Rome, semble être passé en masse du côté de nos libéraux démocrates modérés.

» Comment cela se fait, je viens de vous le dire. Tandis qu'on piétine ou qu'on laisse piétiner à l'envi les quelques traditionnalistes attardés, *rari nantes in gurgite vasto*, leurs adversaires sont au pinacle, accaparent toutes les présidences, escaladent toutes les tribunes, prennent d'assaut tous les journaux,

des violences de polémiques, une réponse de libéral aux écrivains catholiques qui ne croyaient pas devoir laisser passer tout cela sans dire leur mot. Voici ce que M. Janne, qui gardait trop sur le cœur son éviction de la *Croix,* écrivait de l'un deux dans le *XX*e *siècle* de Bruxelles (14 avril) :

Rien donc ne manquera à sa gloire... Pas même la calomnie; Ozanam, en effet, d'après l'ex-jésuite en rupture de vœux solennels, qui s'est fait la spécialité d'une critique à zoïle, n'aurait été, au point de vue social. qu'un véritable moderniste. Oh! le flot de fiel qui monte dans ces moines en rupture de couvent, dans ces clercs gyrovagues, et comme il justifie une fois de plus le mépris des honnêtes gens!

... Une éponge! et passons! Passons avec respect devant l'une des plus nobles figures françaises et catholiques qui fut jamais.

A quoi le directeur de la *Critique du libéralisme,* insulté de telle sorte, répliquait par un seul mot : « Ici, l'éponge ne suffirait pas, il y faudrait les désinfectants (44).

III

C'est le moment de décrire sommairement l'état de la presse catholique durant ces années et de voir quelles forces sont désormais en présence.

Le lecteur sait déjà ce qu'était la presse religieuse ralliée, démocratique et libérale, à l'époque où Pie X intima aux catholiques ses Directions. Elle conserve, à peu de chose près, les mêmes organes, le même esprit et la même influence (45). A sa tête, demeure, parmi les journaux parisiens, le *Peuple français,* déjà souvent rencontré dans cette histoire. Il est toujours à l'avant en faveur de la politique constitutionnelle et du catholicisme social, et éclipsant tous les autres par la fréquence et la vivacité de ses attaques contre ceux qui contrecarrent son action. Ce caractère ne fera que s'accentuer, jusqu'à dégénérer en violences inexcusables. Une nouvelle transformation de ce journal donnera un regain d'influence à ses directeurs. Édouard Drumont, vieilli, accepte la fusion du *Peuple français* avec la *Libre Parole.* Le titre de celle-ci subsistera seul, mais il cède la propriété et la direction de son journal. Le 29 septembre 1910, le *Peuple français* annonce cette fusion et le

escamotent toutes les faveurs, tirent profit de toutes les circonstances et même des plus sévères avertissements que Rome leur prodigue en vain ».

(44) Fogazzaro est mort au commencement de 1911, en catholique pieux et officiellement soumis. Sa soumission ne l'a d'ailleurs pas empêché d'écrire un dernier roman, *Leila,* où il soulage contre les intransigeants ses rancunes de vaincu (Voir *Crit.,* article de M. l'abbé Lecigne, VI, 1 et s.). Dès lors, le panégyrique coule à flots. On a lu plus haut celui de la *Démocratie.* M. l'abbé Klein déverse dans le *Bulletin de la semaine* (11 mars) le trop plein de son cœur. Ce même périodique s'empresse de servir à ses lecteurs (14 juin) une interview de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, naguère désavoué publiquement par Pie X pour son libéralisme, qui exalte son ami comme « un catholique d'une grande vertu, d'une vertu presque héroïque », et affirmer, d'après lui, que sa conférence à Paris, en 1907, fut « une profession de foi catholique, ouverte, sans réticences, etc... »

(45) Il serait superflu de revenir ici sur des publications comme le *Bulletin de la semaine,* ni, d'autre part, sur la presse catholique monarchiste, qui reste fidèle à son rôle à l'égard de l'Église

fait en termes assez clairs pour ne pas laisser douter que M. Bazire et ses amis entrent à la *Libre Parole* en maîtres : « Nous avons décidé, non sans réflexion, de faire le grand journal à six pages, si impatiemment attendu, où nos amis aimeront à lire, outre les articles du grand écrivain Édouard Drumont trois fois par semaine, ce qu'ils voulaient bien apprécier dans le *Peuple français*... émanant des mêmes collaborateurs... grâce aux nouveaux concours dont nous nous sommes assurés, etc... » [46].

La *Presse régionale* compte une douzaine de journaux. Sa fondation et son organisation ont été décrites dans un chapitre précédent, et l'on se souvient de la réclame que lui faisait le P. Boubée dans les *Études* du 5 avril 1912, en pressant les catholiques d'apporter leur concours à cette fédération d'organes représentant « l'opposition libérale » et dont le programme se résume « à placer la religion au-dessus de la politique ». On a déjà vu, on verra encore par divers traits, comment on l'entend et le pratique dans cette presse constitutionnelle. La *Presse régionale* reste d'ailleurs stagnante, hormis la mainmise par M. P. Féron-Vrau sur le journal illustré neutre et boulevardier, *Excelsior,* qui, désormais, à ses heures, servira aussi la même politique.

La *Liberté du Sud-Ouest* et le *Télégramme* de Toulouse sont les journaux les plus importants de cette fédération. Le lecteur les connaît. Ont-ils quelque peu changé d'esprit depuis les Directions de Pie X? Fondée en 1909, sous le patronage des évêques de la région, la *Liberté du Sud-Ouest* annonçait, par une circulaire encartée dans son numéro du 12 juillet 1910, l'augmentation de son capital, grâce au concours du propriétaire de la *Bonne Presse,* et faisait valoir ce qu'on en pouvait attendre pour l'avenir « du grand journal libéral ». Un seul exemple dira comment, en août 1911, il plaçait, lui aussi, « la religion au-dessus de la politique ».

A Saint-Émilion, dans la Gironde, se tient un important congrès, que le directeur de ce journal appelle, dans ses comptes rendus, « une grandiose manifestation catholique ». Un appel claironnant a été placardé dans tout le pays voisin, annonçant que ce sera « la levée en masse de toutes les forces indépendantes de la région ». Cet appel s'adresse successivement aux « catho-

(46) Ce point de la direction effective du journal est d'importance, d'autant que les moins pardonnables insinuations et diffamations de la nouvelle *Libre Parole* y paraissent sans signature et qu'on voit même ses directeurs en décliner la responsabilité. Jusqu'au jour où, à la fin de 1914, il y eut un intérêt grave, M. Bazire n'eut jamais la pensée de rectifier l'attribution du rôle de directeur du nouveau journal qui lui était faite par tout le monde. L'*Annuaire de la Presse* (qui en est le Gotha) le désigne comme *directeur* avec M. Denais. A la clôture solennelle du Congrès diocésain de Paris (21 février 1913), le cardinal Amette le félicite à ce titre, et la *Libre Parole* elle-même réimprime ce passage le 2 mai 1914. D'après la *Croix* du 23 janvier 1913, Mgr Gibier, évêque de Versailles, « dit sa gratitude au *directeur* de la *Libre Parole* ». Le même jour, le *Figaro* salue M. Bazire comme en étant le *codirecteur.* Ainsi font chaque jour les autres journaux, amis ou adversaires, qui lui donnent simplement le titre de *directeur.* La *Libre Parole* elle-même, derechef, fait, le 3 février 1914, le compte rendu d'un grand banquet de la presse départementale, organisé par elle, où MM. Bazire et Denais sont représentés comme les chefs qui personnifient le journal et y ont le rang et l'autorité de maîtres, etc. Or, on verra plus loin M. Bazire nier hardiment que telle fut sa qualité et sa position pour décliner dans un procès la responsabilité des diffamations répandues par son journal.

liques », aux « libéraux », aux « croyants de toute religion », aux « adversaires loyaux », aux Français de tout rang. Les grands mots d'indépendance, de liberté ou d'oppression, d'égalité, de justice et de fraternité, y sont lancés avec fracas, comme autant de menaces et de défis au pouvoir maçonnique ; la foi religieuse, les noms de Dieu et de l'Église en ont été seuls écartés, comme le commandaient la prudence et la courtoisie. Du moins déclare-t-on que l'assemblée se tiendra « sans aucune arrière-pensée politique ». Cependant, sans parler d'autres orateurs qui ne s'en souviennent pas assez, le directeur de la *Liberté du Sud-Ouest,* dans son toast, au banquet de la clôture, ne se borne pas à se féliciter, non sans juste motif, de ce que ce congrès réalise « le plein épanouissement » de la pensée qui a présidé à la fondation de son journal ; sous prétexte de flétrir la politique d'exclusivisme, il se livre à une diatribe transparente contre le *Nouvelliste de Bordeaux,* organe catholique et monarchiste. Il faut surtout l'entendre, dans son article du 29 août, exalter comme un grand fait nouveau, la manifestation de « ces foules » et ces « mobilisations imposantes » d'hommes qui se lèvent désormais, résolus à défendre leurs libertés avec la dernière énergie, mais résolus non moins à « élever leur cause au-dessus des intérêts variables des partis », et donc, aussitôt, « rebelles aux sommations des intransigeances politiques, insensibles aux tentatives d'embrigadement politique dont ils sont l'objet », etc... Aussi, ajoute-t-il, l'exaspération des sectaires « ne connaît plus de bornes, quand ils voient des générations nouvelles, qui sont bien de leur temps, celles-là, et qui n'ont point connu d'autre régime que la République, manifester leur foi religieuse et leur patriotisme aux accents de la *Marseillaise,* qu'elles savent faire respecter au besoin ». Leur patriotisme, passe ; mais leur foi religieuse manifestée aux accents du chant révolutionnaire !

Les derniers mots cités sont une allusion, d'une discrétion voulue, au grave incident qui marqua la fin de ce congrès. On avait annoncé, en effet, que, pour la clôture, « l'hymne national » serait exécuté par un orchestre de 100 musiciens. Mais à peine les premières notes de la *Marseillaise* ont-elles retenti, que protestations et sifflets éclatent spontanément dans une partie de la salle où sont une douzaine de camelots de l'*Action française.* Contre-protestations. Le public se lève, une partie de l'orchestre s'interrompt, le reste a peine à arriver jusqu'au passage du « sang impur », car l'assistance s'occupe moins de lui que des bagarres qui éclatent. Les opposants sont violemment malmenés ; les apôtres de la paix se jettent sur eux et même leur lancent des chaises, tandis qu'un abbé vocifère : A l'eau ! Sur l'estrade, on est tout désemparé.

Quelques jours après, le président des camelots du Roi, de Bordeaux, adressait au curé de Saint-Émilion une lettre explicative, courtoise et fortement raisonnée. Ils avaient applaudi franchement aux appels à la concorde entre catholiques, mais la *Marseillaise* était venue provoquer une bagarre entre ceux qui venaient de crier leur accord. A quoi tenait-il ? M. de Lacombe

développait ces raisons : « La *Marseillaise* est pour nous une de ces idoles modernes qu'il faut briser à cause de tout ce qu'elle masque et décore... un nationalisme purement sentimental a pu l'admettre, un nationalisme raisonné y répugne... Elle nous blesse comme catholiques : il nous faut bien voir qu'elle est devenue l'hymne officiel de l'anticléricalisme international... Le simple chant de cet hymne vient renforcer (par son esprit) la Révolution, libératrice de la pensée... Qu'avons-nous donc besoin d'hymnes qui, après nous avoir divisés comme Français, doivent nous répugner encore au point de vue religieux par l'usage qu'en fait l'adversaire et risquent d'ailleurs de jeter dans les âmes les plus pernicieux ferments ! Combien nous serions plus sages d'avoir notre hymne à nous, bien à nous, uniquement patriotique et catholique, et de ne lancer que lui aux échos de nos fêtes » ! Le pape, disait-il en terminant, avait proposé Jeanne d'Arc aux catholiques de France « pour chef et pour guide », n'existait-il pas déjà des chants en son honneur qu'on pourrait adopter (47)?

Le *Télégramme* de Toulouse, comme le *Peuple français,* a eu sa transformation, mais intérieure et matérielle seulement, par l'accession de ce journal progressiste à la *Presse régionale,* en juin 1910. Il restera bien le même. La démission ou l'évincement de l'ancien directeur et le procès qui s'ensuit amènent de piquantes révélations. Afin de combattre le bruit d'une évolution du journal dans un sens réactionnaire et clérical, le nouveau rédacteur en chef, M. Pagès, qui appartient, on le sait, à la *Jeunesse catholique,* fait connaître que, depuis 1906, le *Télégramme* se soutenait par les subsides de M. Féron-Vrau et de son syndicat de presse, qui se trouvent ainsi endosser leur part de responsabilité dans son passé (48). Au procès, il appert que le *Télégramme* appartient désormais à ce syndicat, dont l'administrateur délégué est M. Féron-Vrau, et dont le siège, malgré tout le soin que le *Télégramme* met à paraître séparé de l'administration de la *Bonne Presse,* est dans le même immeuble que cette puissante organisation (Paris, 5 rue Bayard).

Si l'on suit un instant le *Télégramme* dans cette nouvelle période, on le voit, la même année, s'exclamer, avec une mémoire courte et d'un cœur aussi léger que généreux, à propos du 14 juillet : « La fête nationale ! Il y a seulement une quinzaine d'années (on sait quelle série de destructions avait précédé l'an 1895), quand on prononçait ces trois mots, c'était avec la joie aux cœurs et la satisfaction dans les yeux, c'était bien la fête de la République, parce qu'à ce moment, la République était accessible à tous... », etc... Il écrira plus tard (juillet 1912) : « Il importe, dit-on, que nous nous mettions d'accord pour considérer comme définitivement acquis certains résultats de la politique républicaine passée, pour oublier ce qui nous a divisés, afin de ne plus songer qu'à l'œuvre sociale positive qui doit nous rassembler aujour-

(47) Sur tous ces faits, voir *Crit.*, VI, 808 et s., 896 et s. — (48) Voir *Crit.*, IV, 439 et s.

d'hui ». Il faut donc « demander aux catholiques la reconnaissance (officielle ou tacite, mais hors de laquelle il n'est pas d'apaisement possible) de la situation actuelle, considérée comme définitivement acquise » (49). On a vu son article sur la condamnation du *Sillon*. Il célèbre les conférences de Marc Sangnier en faveur d'un « parti nouveau », et cette réunion d'hommes de tous les partis qu'a fait se rencontrer « un même besoin d'idéal » (50). Le 20 août 1910, c'était une interview avec ce maître de scepticisme, sans parler de ses autres mérites, Anatole France, dont la conclusion était dans ces mots : « M. Anatole France est arrivé à la suprême sagesse; il voit les choses de très haut... » (51). En mai 1912, le *Télégramme* a le malheur de perdre un de ses collaborateurs qui se fait enterrer civilement (52). Dans les premiers jours d'août de la même année, il rend compte *de visu*, car il s'y était fait représenter, de la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de Toulouse, et il rivalise avec la *Dépêche*, avec le *Midi socialiste*, de louanges sur la cérémonie. Ces jeunes, écrit-il, « en qui sont nos plus chers espoirs, on leur a dit d'excellentes choses... Il est de notre devoir de féliciter maîtres et élèves; nous n'y manquerons pas » (53). Ces échantillons suffisent sans doute.

En dehors de la *Presse régionale*, il y a un ou deux puissants régionaux, comme l'*Ouest-Éclair* de Bretagne, et nombre de feuilles catholiques du genre *Havre-Éclair*, dévoué à l'*Action libérale* et dont on a vu la politique obstinée, passionnée, au sujet des directions de Pie X, ou comme l'*Étoile de la Vendée*.

L'*Ouest-Éclair*, dont l'éloge, comme on dit, n'est plus à faire dans cette histoire, a eu aussi sa crise. Encore un de ces journaux qui se flattaient hautement de mettre la religion au-dessus de la politique. En foi de quoi, vers la fin de 1910, l'archevêque de Rennes, Mgr Dubourg, mécontent de la feuille sillonniste, ayant obligé l'abbé Trochu, son administrateur, à résigner ses fonctions, celui-ci déclare, dans une interview accordée au *Matin* :

Vous connaissez déjà ma réponse à la décision de l'archevêque. J'obéis à mon supérieur, mais je n'accepte pas l'offre qu'il me fait de la cure de Saint-Domineuc. Au reste, le coup qui me frappe n'est que l'aboutissant d'une très longue campagne contre l'*Ouest-Eclair*...

— Mais pourquoi cet acharnement ?

— En voici la raison. A l'intérieur du catholicisme, il y a deux tendances. Les uns préconisent un catholicisme politique; ils rêvent de restaurer l'idée religieuse par la politique, la violence, par tous les moyens. Nous, nous croyons simplement à l'efficacité du vieil Evangile : modération dans nos idées comme dans nos habitudes. Quand nos adversaires disent une chose bonne, nous la disons bonne; quand elle est mauvaise, nous la disons mauvaise, tout simplement. *En un mot, l' « Ouest-Eclair » n'est pas un journal catholique.*

— Comment ?

— C'est un journal républicain, démocratique et libéral, rédigé par des catholiques. Il

(49) Voir *Crit.*, VIII, 500. — (50) Voir *Crit.*, VI, 445. — (51) Voir *Crit.*, V, 29. — (52) Voir *Crit.*, VIII, 272. — (53) Voir *Crit.*, VIII, 731.

défend les droits des catholiques quand ils sont violés, tout comme ceux des instituteurs et des fonctionnaires, tout comme il serait prêt à défendre les droits des libres penseurs contre des inquisiteurs quels qu'ils soient.

— Voilà qui doit paraître singulièrement audacieux à certains de vos confrères.

— Ah! nous n'avons rien de commun avec les *Croix*, dont nous jugeons le rôle singulièrement inopportun à la réconciliation nationale...

Ainsi, catholiques dans l'Eglise, nous restons républicains dans la patrie (54).

L'*Ouest-Éclair*, d'ailleurs — et ce trait dira tout — obtient des sectaires eux-mêmes la justice à laquelle il a droit : un satisfecit qui le rapproche de la *Dépêche* de Toulouse et de la *Petite Gironde*. A l'ouverture d'un concours-réclame à laquelle il avait invité diverses personnalités de Reims, le maire de la ville, M. Janvier, radical-socialiste, faisait entendre ces paroles : « Il y a quelques années, quand j'entendais parler de la *Petite Gironde* ou de la *Dépêche*, je me prenais à envier les habitants de Bordeaux et de Toulouse pour les puissants organes qui portaient leur nom aux quatre coins de la région. Aujourd'hui, j'éprouve un vif sentiment de fierté en songeant que des centaines de mille de Français se font la même réflexion. Ils se disent : « Quelle chance pour les Rennais et les habitants de l'Ouest de posséder un grand journal comme l'*Ouest-Éclair* » ! Presque au même moment, en effet, on y lisait ces lignes où sont condensées les erreurs d'un libéralisme réprouvé par l'Église : « N'allez pas confondre, en effet, l'esprit républicain avec l'esprit jacobin. Il en est fort différent. Sa pierre de touche n'est donc pas le sectarisme. Sans doute, il comporte l'indépendance du pouvoir civil, mais sans haine contre les confessions religieuses, entre lesquelles il n'intervient pas, qu'il laisse se développer, confiant dans la vérité pour prévaloir. Tournez les yeux vers l'Amérique, si vous croyez qu'une République respectueuse de la liberté de conscience soit une chimère » (55) !

L'*Étoile de la Vendée* est, elle, un journal franchement et sincèrement catholique, mais tout dévoué à l'*Action libérale* et à son secrétaire général, M. Bazire, candidat dans la région; elle est donc libérale et démocratique. Démocratique, jusqu'à revenir au Christ républicain de 1848. A la fin de 1911, la vente scandaleuse d'un Calvaire vénéré par la population des Sables-d'Olonne donne à son directeur l'occasion d'écrire :

Ce n'est pas dans une courte chronique que je puis décrire ce sabotage municipal des Sables au point de vue politique, financier, scolaire, administratif, etc..., je ne veux considérer que ce seul acte municipal — suppression du grand Christ du Calvaire, sa disparition du Remblai — acte par lequel le Conseil municipal des Sables sabote l'idée républicaine et la République elle-même, car jamais, dans l'histoire du monde, aucun personnage n'a *personnifié l'idée républicaine*, d'une façon aussi parfaite, ni *n'a proclamé la République* avec autant de grandeur et de désintéressement que le Christ Jésus, dont les bras largement ouverts disent si clairement à tous les peuples : « Venez à moi, je vous apporte la *liberté, l'égalité, la fraternité* »!

(54) *Crit.*, V, 25 et s. — (55) Voir *Crit.*, IX, 185 et s.

Et comme une revue catholique a relevé cette allégation en faisant ressortir son erreur, le digne homme la renvoie vertement au catéchisme, mais en laissant voir malheureusement que lui-même a un peu oublié celui de son enfance, car il lui arrive d'énoncer la pire des hérésies (56).

... Prenez la peine, Monsieur, d'aller au catéchisme dans votre paroisse; écoutez ce qu'on enseigne aux enfants; vous apprendrez qu'il existe en Jésus-Christ deux natures, nature divine, nature humaine, et que si elles sont inséparables dans sa personne, il est absolument licite de mentionner et de mettre en lumière les actes que Jésus-Christ a accomplis *comme homme*, puisqu'il se dit lui-même Fils de l'homme; vous apprendrez aussi, Monsieur, que l'influence du Christ a été, en même temps qu'une influence doctrinale divine, une influence découlant *de sa personne humaine* et qu'il a apporté dans ce monde une vie et des actes humains, en même temps qu'une doctrine; rappelez-vous cette parole du *Credo* : « *et homo factus est* ».

Les *Croix* de provinces constituent, dans les années antérieures, une partie très notable de la presse catholique. Leurs tendances communes sont suffisamment connues. A la suite des grands actes du pontificat de Pie X, plusieurs se sont sincèrement efforcées de renouveler l'action catholique et de réagir contre ses déviations; mais le constitutionnalisme demeure pour elles la pierre d'achoppement, et une longue expérience a déjà fait voir à quoi elle met inévitablement obstacle. On se rappelle qu'une quarantaine des représentants de ces *Croix* déclaraient cependant, au lendemain des directions de Pie X, leur intention de la laisser en place et de persévérer dans cette politique (57). Néanmoins, on voudrait une presse plus religieuse que jamais. On rêvait même un moyen, nécessaire autant que radical, d'y amener tous les journaux catholiques; moyen utopique et d'un absolutisme irrecevable et dangereux. Et cela donne du piquant à l'avis ouvert par M. l'abbé Lefèvre, directeur de la *Croix de Seine-et-Marne,* justement l'une de celles à qui leur conduite passée donnerait désormais le droit de répondre, avec le fabuliste : Mais tournez-vous, de grâce, et l'on vous répondra. Dans sa réponse à une enquête de la *Croix* sur la presse, « Puissance de lumière et puissance de ténèbres », il écrivait, le 31 août 1912 :

... A une presse qui, consciemment ou inconsciemment, obéit à une hiérarchie satanique, elle (l'Eglise) n'a opposé qu'une presse insuffisamment soumise à la hiérarchie catholique, insuffisamment protégée surtout et favorisée par la hiérarchie catholique.

Combattant à leurs risques et périls, en marge de la hiérarchie, en tirailleurs trop souvent abandonnés à leurs seules lumières et à leurs seules forces, *et trop souvent exposés aux plus injustes critiques,* ses défenseurs volontaires ont tenté, ont fait des efforts parfois gigantesques, mais le plus souvent inutiles. Pourquoi ? Parce que ce furent des efforts individuels. S'ils ont abouti partiellement, c'est dans la mesure où, soumis à la hiérarchie, ils ont bénéficié de son puissant appui. Ils n'aboutiront totalement que le jour où la presse religieuse, *établie et maintenue en dehors et au-dessus des partis politiques, n'ayant avec eux aucune attache, et se contentant de prêcher à tous le devoir civique et le devoir chrétien,* aura été déclarée partie intégrante du ministère religieux, sera devenue comme un département, et non le moins considérable, de l'enseignement religieux.

(56) Voir *Crit.*, VII, 219 et s., 304 et s., 401 et s. — (57) Voir p. 69, 81, 99, etc.

... Tant qu'on se bornera à recommander la lecture des journaux qui n'attaquent pas la religion, *ou qui la défendent tout en adhérant à une politique qui divise*, on entretiendra l'anarchie parmi les catholiques, et aucun progrès de l'idée religieuse, de l'unité d'action, parmi les catholiques, ne sera possible. Il n'y aura possibilité de progrès, pour l'une et pour l'autre, que le jour où partout les évêques auront des journaux qui, sous leur haut patronage, prêcheront la vérité et la défendront, comme la prêchent et la défendent les prédicateurs, du haut de la chaire, *sans y mêler aucune politique de parti.*

C'est aussi ce que prêchait, du moins pour son ressort, la *Semaine catholique* de Toulouse (22 octobre 1911), écartant toute autre autorité de la presse que la sienne dans le diocèse; et l'on a déjà vu, on verra plus loin, comme ses directions sont sûres. Il s'agit du remède à l'ignorance religieuse, combattue dans les journaux catholiques par la lutte contre les préjugés, les erreurs, les calomnies envers la religion. Or, écrit-elle :

Notre vaillant et distingué confrère a raison quand il signale l'étendue de l'ignorance religieuse, même dans les milieux où l'on devrait être plus instruit sur sa religion; nous pourrions ajouter quelques échantillons de cette ignorance qu'il a repportés; toutefois, il peut paraître excessif de déclarer que la presse — la presse tout court — est, non pas un des remèdes, mais « le vrai remède » à cette ignorance. En cette matière, la presse, la bonne, s'entend, n'est qu'un palliatif; on doit la recommander, d'abord pour prévenir l'empoisonnement des âmes par la mauvaise presse, et aussi parce que, habituellement — nous voudrions pouvoir dire toujours — elle est assez bien informée sur les choses de la religion. *Mais ces choses-là ne sont pas de son ressort et il ne serait pas sans péril pour elle, et plus encore pour la religion, qu'elle usurpât une mission qui n'est pas la sienne propre.* C'est, nous semble-t-il, affaire à la presse *strictement religieuse, étrangère à tout esprit de parti* et qui n'a pas d'autre but que d'édifier et d'instruire les fidèles. C'est son devoir, et c'est celle-là qu'il convient, par-dessus tout, de propager... Les fidèles risqueraient de s'égarer en s'abandonnant à d'autres directions (58).

Les *Semaines religieuses*, si elles ont tort de diminuer ainsi la presse catholique, et, selon le cliché libéral inusable, de lui contester mission et mandat, peuvent assurément contribuer à l'éclairer et lui doivent au contraire un utile concours. Nombre d'entre elles s'en acquittent de leur mieux et réagissent contre le libéralisme, le démocratisme chrétien et l'esprit de nouveautés. Plusieurs, cependant, se montrent animées de dispositions hostiles, parfois violentes, contre les organes qui s'y opposent le plus efficacement. C'est l'effet de la pierre d'achoppement indiquée plus haut. Les exemples se trouveront dans la suite du récit. Pour ne citer ici qu'un trait de ce qu'on pourrait appeler le Briandisme clérical régnant dans ces feuilles, c'est la *Semaine religieuse d'Autun* qui disait, le 22 mars 1913 : « Mardi 18 mars, le Sénat a renversé le ministère Briand. M. Briand est loin d'être des nôtres (vraiment ?). Nous ne pouvons pas oublier que son piédestal fut d'être rapporteur de la loi de séparation. Cependant, depuis quelque temps, l'orientation qu'il donnait à sa politique, concurremment avec M. Poincaré, tant à l'*intérieur* qu'à l'extérieur, fut favorable aux intérêts du pays » (59).

(58) Voici *Crit.*, VII, 196 et s. — (59) La *Liberté du Cantal*, journal catholique, disait, à la même occasion, le 20 mars : « Il (M. Briand) n'a qu'à se laisser porter par le vent populaire qui souffle dans

Après cette oraison funèbre du cabinet Briand, voici (19 juin 1914) celle du ministère Ribot, qui fait de cet ancien chef de l'opportunisme, auteur pour une bonne part des lois de persécution depuis 1880, un « défenseur des libertés de l'Église », et plaide de son mieux les circonstances atténuantes en faveur de ses récentes attitudes. Cette fois, c'est la *Semaine religieuse de Nice* qui écrit dans un article intitulé : *La politique du pire*, où elle prétend démasquer les vrais responsables de ce déplorable événement que fut à cette date la chute du ministère Ribot : « Si l'échec de M. Ribot a pour la France et l'Église les conséquences à redouter, les sectaires triomphants ne sont pas les seuls responsables, les partisans de la politique du pire le seront après eux, mais avec eux ». Son retour au pouvoir avait été « un événement inespéré », car, en ces dernières années, M. Ribot avait défendu « les libertés de l'Église ». Qu'était-ce que la « petite phrase fugitive et vague » qui lui avait été arrachée en faveur de la défense laïque, ou même le replâtrage ministériel qui lui avait fait confier le portefeuille de l'Instruction publique à M. Dessoye, président de la Ligue de l'enseignement? Ces compromissions n'avaient-elles pas pour excuse la nécessité de rechercher à gauche l'appui qui manquait du côté des conservateurs ?

IV

A côté de ces Semaines religieuses, on rencontre toute une littérature ecclésiastico-démocratique dans ces petites feuilles locales, qui s'intitulent *Bulletins paroissiaux*. Certes, s'il est pourtant un genre de presse religieuse qui devrait placer au-dessus de tout le reste la pureté de la doctrine et se garder avec soin d'y mêler aucun alliage douteux, ce sont bien, avec les Semaines religieuses, ces *Bulletins* et autres publications ayant pour but particulier l'édification des humbles fidèles. La simplicité de leur public le plus ordinaire, peu capable de rectifier spontanément l'erreur qui se dissimule et se présente à lui comme vraie doctrine exprimée par des organes attitrés de la religion, ajoute à ce devoir inhérent à leur fin. Les voit-on sortir de leur rôle et y manquer? Ici encore, nous ne nous bornons pas à énoncer une appréciation, mais rapportons quelques faits.

L'Abbaye de Tournus, bulletin paroissial dirigé par l'archiprêtre de cette ville, défendant les évêques d'avoir cédé à une préoccupation politique dans leur lettre collective contre la neutralité scolaire un an après le discours solennel de Pie X, disait (10 février 1910) :

Les catholiques n'en veulent pas à la République, et s'il est une restauration qu'ils ne souhaitent pas, c'est certainement celle du trône. Qu'on n'objecte pas tels journaux qui

ses voiles pour aborder à la terre promise. De la lutte d'hier, il ne sort pas diminué, mais grandi encore. Et bientôt, *pour l'honneur du pays*, Poincaré, vaincu comme aujourd'hui, ne manquera pas de le ramener à la présidence du Conseil. C'est que la République, si elle veut vivre, *ne peut guère se passer d'un pareil homme d'État* ».

défendent à la fois la monarchie et l'Eglise, et se fatiguent, fort inutilement du reste, à démontrer que la seconde ne peut être sauvée que par la première. Qu'on ne cite pas les deux ou trois douzaines de personnages ecclésiastiques diversement qualifiés, qui, dans l'arrière-petit-fils du roi des barricades, saluent avec componction l'auguste représentant du droit divin. Qu'on n'aille pas non plus parler des ligueurs de l'*Action française*, de leurs insurrections de potaches et des appels à la violence de leurs orateurs de banquets. *Les catholiques n'ont rien de commun avec tout ce monde*, et ce n'est pas pour lui plaire que les évêques ont écrit leur lettre du 14 septembre sur « les droits et les devoirs des parents relativement à l'école ».

Le *Travailleur de Gien* (Loiret), fondé et rédigé par le clergé de cet arrondissement, prêche le complet indifférentisme politique (24 juillet 1910).

... Un dernier interlocuteur parla : Mes amis, écoutez, on pourrait peut-être se mettre d'accord : « La monarchie ne vaut rien, l'Empire non plus et la République pas davantage. Mais au milieu de vos systèmes préférés et des discussions interminables qu'ils soulèvent, nous pourrions peut-être ne voir que la France, sans étiquette de gouvernement. Avec vous, je prétends qu'elle doit être améliorée par l'effort de tous ses enfants. Au surplus, ni je n'accepte ni je ne refuse le gouvernement sous lequel je vis. J'y suis, j'y reste. Il ne dépend pas de moi de le faire sauter, et je trouve singulièrement plus pratique de faire comme l'Eglise, qui se plie à tous les régimes et travaille à les améliorer. Voilà le vrai progrès social, qui sera de tous les temps, de tous les pays et de tous les régimes ».

Ami lecteur, je crois que c'est le dernier de mes bonshommes qui a le mieux parlé...

Ou, si l'on veut simplement un spécimen d'humour sacerdotal et du nouvel apostolat populaire, on lit dans la même feuille (4 septembre) une fantaisie dont la pensée n'est que louable, mais dont le ton fera dresser les cheveux sur la tête à ceux qui sont « ancien régime ». C'est la « Lettre d'un cochon à MM. les Membres de la Libre Pensée de Viébourg » qui ont saucissonné le Vendredi-Saint. Le Vendredi-Saint, leur dit-il, « était le grand jour de fête pour les cochons à quatre pattes. Pourquoi, bipèdes impitoyables, avoir rompu cette trêve du cochon »?... Il y en a toute une colonne de ce goût.

La *Voix de Saint-Julien*, bulletin paroissial de Balan-Sedan (Aisne), éclipse tous les autres, en mêlant à de bonnes leçons sur la foi tout ce qu'il faut pour les gâter, par l'amalgame de la piété avec le démocratisme, de la religion avec les plans socialistes et internationalistes de la cité future. « Tu trouveras dans mes colonnes — dit son appel au lecteur — non seulement l'enseignement religieux et moral, mais encore l'exposé des principes qui font le citoyen vraiment conscient de ses devoirs et de ses responsabilités » et le reste de la lyre sillonniste (1er mars 1909). Un autre jour (1er août 1909), il montre à ses paroissiens, en la Très Sainte Vierge Marie, la mère de la démocratie : « Les apparitions ou manifestations de la médaille miraculeuse de Notre-Dame des Victoires, de la Salette, de Lourdes, de Pontmain, de Pellevoisin, etc..., sont là pour dire à tous qu'elle n'a pas dédaigné la jeune démocratie française ». Le Rosaire devient une dévotion de la démocratie et de l'internationalisme :

Les apparitions ou manifestations de la médaille miraculeuse, de Notre-Dame des Victoires, de la Salette, de Lourdes, de Pontmain, de Pellevoisin, etc..., sont là pour dire

à tous qu'*Elle n'a pas dédaigné la jeune Démocratie française* et qu'Elle attend d'elle, après la crise de croissance, un acte populaire de consécration qui, tout autant que le premier, sera cher à son cœur maternel.

Aujourd'hui, il passe, par toute la terre comme un courant mystérieux qui rapproche tous les peuples les uns des autres. Même des âmes sans foi se sentent agitées d'aspirations intimes qui les poussent à désirer l'union, le progrès, l'élévation, *le bonheur pour toutes les races humaines. Comme la prière du Rosaire répond bien à ces secrètes aspirations!* Où donc, en effet, les différentes nations trouveront-elles plus sûrement et plus complètement le progrès moral, et par suite le bonheur, que dans la religion du Christ... ?

Au Rosaire donc, vous tous, chrétiens, qui lirez ces lignes! C'est la prière par excellence; *c'est celle qui répond le mieux aux aspirations de notre siècle;* c'est la supplication fraternelle, universelle, internationale... (1er octobre 1909).

Si Mgr Ricard et Mgr Gieure se sont laissés condamner pour avoir rappelé l'excommunication contre les acquéreurs de biens appartenant à l'Église, ils ont fait leur devoir et voici pour les justifier :

Ils avaient fait leur simple devoir... d'ailleurs, puisque, dans nos sociétés démocratiques, tel citoyen franc-maçon, ceint du tablier rituel, a la liberté de dire publiquement la doctrine maçonnique, puisque tel autre citoyen libre penseur, portant l'immortelle, affirme en public les dogmes de la libre pensée; pourquoi tel citoyen catholique, vêtu d'une soutane violette ou noire, ne pourrait-il pas prêcher à ses fidèles la doctrine catholique tout entière ? La démocratie exige la liberté (15 août).

Le 1er septembre, c'est un article sur « L'aviation et l'humanité future ».

Mes amis, de toutes les conséquences des découvertes qui ont permis à l'homme le mouvement rapide, voici le plus grave : les nations rapprochées les unes des autres. Cette circulation, toujours plus accrue, d'hommes, d'idées et de sentiments, a commencé *d'user la ligne des frontières*. Chaque nouvelle découverte rend l'isolement plus difficile et plus mesquines les barrières. Le voyageur aérien à qui les villes, malgré les hautes flèches de leurs cathédrales, semblent des bibelots d'étagère, n'aperçoit pas même la ligne des frontières. En plein ciel, *il a le droit de rêver à une humanité future...*

Le 1er octobre, sur Pilate :

Cette conduite de Pilate ne peut être excusée de lâcheté et c'est avec justice que nous la blâmons. Les premiers chrétiens, plus au courant que nous des particularités que présentait l'existence simultanée, dans une même province, des lois locales et des lois romaines, ont été plus indulgents que nous. Ils ont vu en Pilate un juge, qui refusa de faire servir le Code romain à une iniquité et qui en laissa la responsabilité au Code juif. Quelques Pères de l'Eglise (entre autres Tertullien et saint Augustin, font son éloge et l'Eglise d'Abyssinie le vénère même comme un saint.

Il manque seulement d'ajouter que Pilate a été canonisé pour cet acte héroïque d'indépendance et de vertu. Enfin, pour finir avec cette seule année, le Bulletin réplique en ces termes (1er décembre) à un réactionnaire partisan de la lutte, dont il a tracé plaisamment le portrait :

... — Mon cher Monsieur, lui dis-je, cette indignation vous honore et j'admire l'ardeur de votre conviction. Je crois, comme vous, qu'une âme vraiment chrétienne ne devra jamais se résigner au mal, à l'erreur, à l'injustice, qu'elle devra les dénoncer partout, même chez les forts et les puissants. Mais, précisément, certaines prétendent qu'il n'y a qu'une façon de défendre la justice et la vérité divines, c'est de souffrir, de mourir et,

comme vous le dites, de tendre le dos pour elles. Ce n'est point avec l'épée, affirment-ils, qu'on sauve le Christ et la vérité, c'est avec la croix; ce n'est point en tuant les autres, c'est en mourant soi-même; ce n'est point par les supplices, c'est par les sacrifices. C'est parce que les chrétiens sont martyrs, trois siècles durant, que les chrétiens ont vaincu le monde. Nous ne pouvons pas, ouvriers de l'Evangile, employer les moyens de notre adversaire; nous devons croire que *l'amour est plus fort que la haine.*

Tout cela sent d'une lieue le *Sillon* condamné. Devenu les *Semailles,* sans changer d'allure, le même Bulletin joindra dans un même numéro (1er février 1913), à deux articles qui ont un relent de collectivisme et favoriseraient la haine des classes, un spécimen d'apologétique nouvelle. C'est à propos du carême. Le curé rédacteur ne s'attarde pas à rappeler à ses paroissiens que c'est un temps de pénitence religieuse, mais il leur propose à relire les avis de plusieurs consultations de sommités médicales contre l'abus des viandes, d'où il ressort que le carême est éminemment conforme à l'hygiène [60].

Le *Petit Écho de Lézennes* (Nord) est un bulletin paroissial fondé le 1er juillet 1913 et distribué gratuitement à toutes les familles. Il proteste que c'est une calomnie de dire qu'il fait de la politique. On y lit cependant parmi les titres de ses articles : « L'Église et la forme des gouvernements », « Ozanam et la politique », etc... Il organise à Merville une société de gymnastes dont la politique est également bannie, seulement elle s'intitule : *Jeune garde républicaine* et elle évolue au chant de la Marseillaise. Le *Petit Écho* préfère s'occuper d'apologétique sociale, et il pose à la base de cette science un principe tout nouveau qui n'aura certainement pas l'inconvénient d'en pousser trop rapidement les conquêtes : « L'apologétique *part du point de vue admis par la masse* pour amener ceux à qui elle s'adresse à la pleine lumière de la vérité » [61].

Seul, peut-être, Mgr Lesur, curé de Mortiers (Aisne), rivaliserait avec la *Voix de Saint-Julien.* Il est aussi, par une rare exception, maire de la commune, fonction qu'il occupait déjà depuis seize ans. Sa réélection — nous sommes en 1912 — sa popularité ne tiennent pas seulement à ce qu'il a fait ériger en face de l'église un buste de la République, il édite chaque année un calendrier qu'il répand à profusion, véritable entreprise de diffusion par un prêtre de la Déclaration des droits de l'homme. Il a encore inventé des enveloppes de lettres à bon marché exceptionnel qui propagent également les mêmes idées. Sa lettre de remerciements à ses électeurs, en commençant la dix-septième année de ses fonctions, est d'un début tout à fait démocratique :

Nous, Jules-Emile-Honoré Lesur, né à Mortiers, par la grâce de Dieu, prêtre français de la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, comme par l'autorité du Souverain-Pontife, protonotaire apostolique *ad instar*, chanoine titulaire de Carthage, chanoine d'honneur de Digne et de Tours, chanoine honoraire de Soissons, et par les suffrages des électeurs et de MM. les Conseillers municipaux, pour la dix-septième année maire de la com

(60) Voir *Crit.*, X, 615 et s. — (61) Voir *Crit.*, X, 612 et s.

mune de Mortiers (Aisne), aux habitants de Mortiers, paix, salut et dilection en Notre Seigneur Jésus-Christ, le Roi du ciel et de la terre.

Dans cette lettre, il prêche — est-ce aux citoyens de sa commune ou aux catholiques de sa paroisse? — qu'il faut adorer Dieu, car :

Maximilien Robespierre, parlant au nom du Comité de salut public, prononçait, le 18 floréal, an I, son discours « sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains », disait les quelques vérités suivantes, dans lesquelles j'appelle l'attention des moins cléricaux de mes lecteurs :

« L'idée de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la justice, elle est donc sociale et républicaine.

» Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées; que l'éducation publique soit surtout dirigée dans ce sens ».

Mirabeau disait, il y a cent ans : « Dieu n'est pas moins nécessaire au peuple français que la liberté pour faire le bien ».

Oui, chers amis, adorons Dieu et servons-le, et gardons-nous bien de nous jamais laisser séduire, ni entraîner à faire des associations malfaisantes qui ne cherchent qu'à ruiner l'Eglise et la France (62).

On citerait encore, en 1911, tel article d'un autre Bulletin paroissial sous ce titre : *L'Église et la Révolution française*. L'Église n'est pas l'ennemie de la révolution si l'on entend par ce mot « la réforme politique et sociale » accomplie par la Constituante; et le clergé y a même largement contribué. Ce que l'Église a réprouvé dans la Révolution, ce sont le « sectarisme politique » qui a son expression dans la Constitution civile du clergé, laquelle, d'ailleurs, serait plutôt *un fruit de l'ancien régime,* les échafauds et les noyades. Mais les principes de la Révolution, de l'affranchissement de l'homme et de la société envers Dieu, de ces erreurs révolutionnaires que Pie VI condamna aussitôt si fortement, pas un seul mot. Ne faut-il pas avant tout laisser croire aux populations rurales, à l'aide d'équivoques et de subterfuges aussi grossiers, que l'Église admet la Révolution (63)?

V

Mais, désormais, comme on l'a dit, contre de tels courants, des forces de réaction se sont organisées.

Parmi elles, on voudrait ranger en premier lieu le grand journal la *Croix,* mais il bute si souvent contre la pierre d'achoppement du constitutionnalisme que ce serait difficile. Il y aurait d'ailleurs presque une injure à l'égard de ses directeurs et inspirateurs, si l'on insistait sur leurs excellentes intentions et leur zèle, tant ils méritent à cet égard. La *Croix* fait un bien immense dans les milieux populaires et illettrés, pour lesquels les défauts qui gâtent son action ne sont pas nocifs, à part celui de sa politique (64); mais il en va

(62) Voir *Crit.*, VII, 429. — (63) Voir *Crit.*, VII, 848. — (64) Voir, pour nouvel exemple, à propos d'un article du 10 juillet 1913, *Crit.*, X, 609 et s.). En février 1913, la *Croix du Sud-Ouest* de Bordeaux, qui,

autrement pour la clientèle qui vit intellectuellement. Ce n'est pas, d'ailleurs, que le journal ne fasse des efforts visibles pour se conformer aux directions du Saint-Siège en tout ordre d'idées, hormis pourtant sa ligne politique, et pour les soutenir de son influence ; malheureusement, il porte les traces trop fréquentes de l'incohérence d'idées et de doctrines qui résulte des éléments disparates dont sa direction est composée. Les Assomptionnistes, qui ont dû la céder, ne restent pas sans relations avec elle, et s'il ne tenait qu'à eux, sa marche ne tituberait point. Mais l'autorité et la plume sont entre les mains de deux hommes dont l'un, le propriétaire directeur, M. Féron-Vrau, n'a pas une capacité égale à la générosité de son concours matériel ; l'autre, le rédacteur en chef, M. Bouvattier, directeur de fortune, n'était pas préparé non plus à prendre la tête d'une telle œuvre. L'un et l'autre se sont laissés inféoder à l'*Action libérale* et au catholicisme social. Le haut personnel qui les entoure, et qui assiste M. Féron-Vrau pour la diffusion de la *Croix* et de la *Bonne Presse,* est composé en partie d'hommes notoirement attachés à ces idées, notamment de quelques prêtres, comme M. l'abbé Ardant, ancien rédacteur de la *Croix* de Limoges, et l'abbé Thellier de Poncheville, qui s'intitule volontiers « commis-voyageur » de la *Croix*. Et c'est tout au profit de ces causes [65].

C'est encore moins la presse neutre, même celle animée de dispositions bienveillantes, qu'on pourrait ranger parmi ces formes de réaction, quoique le parti — car on peut bien lui donner ce nom — et notamment la puissante *Ligue patriotique des femmes françaises,* consacre sa propagande à des journaux comme l'*Éclair* et l'*Écho de Paris,* de préférence à plusieurs journaux catholiques, ceux-là, mais qui ne sont pas « constitutionnels », et même à

presque par exception, n'était pas dans la ligne, est jugulée par l'administration de la *Bonne Presse,* pour l'insuffisance de son constitutionnalisme (Voir *Crit.*, IX, 829, la protestation de M. l'abbé Liaut, son directeur).

(65) Du secrétariat de propagande de la *Bonne Presse,* un autre abbé écrivait à un curé du Sud-Ouest, au printemps de 1912 : « M. l'abbé Thellier de Poncheville, mon collègue à la *Croix,* sera de passage dans le Sud-Ouest, la première semaine de juin, pour aller faire un grand discours à Toulouse. Pourquoi ne profiteriez-vous pas de son passage pour lui faire donner une conférence à la salle de l'Harmonie? Il ne demanderait pas mieux, m'a-t-il dit, lorsque je lui en ai parlé *Vous savez qu'il n'y a rien à payer. C'est M. Féron-Vrau qui fait tous les frais.* Dans le cas où vous préféreriez un sujet étranger à la presse, vous n'auriez qu'à le dire. M. l'abbé Thellier de Poncheville *parle de tout ce qu'on veut.* Il est très éloquent ».

La suggestion fut acceptée. Le Bulletin paroissial du lieu, annonçant la conférence et l'orateur, débutait en disant : « D'une famille très aristocratique de Valenciennes (on ne manquait jamais de le rappeler, il paraît que cela flattait encore le peuple de se frotter à ce monde-là), et cependant *très démocrate,* M. l'abbé Thellier de Poncheville... ». Le compte rendu faisait de lui, quelques jours après, ce portrait : « L'abbé Thellier de Poncheville ! Il est là, droit, svelte, grand, pâle comme une jeune fille, blond comme un enfant de chœur... Il ouvre la bouche et sa voix se fait claironnante comme celle d'un tribun-son esprit pétille, son éloquence pousse ses hardiesses qui effraieraient plus d'un si on ne le savait né d'un père tel que le sien et formé à aussi bonne école, si sa renommée n'avait déjà parcouru toutes nos provinces, s'il ne s'était imposé « comme l'homme nécessaire dans tous nos congrès catholiques », comme le disait un évêque en le présentant à l'auditoire... (Voir *Crit.*, IX, 745 et s. où l'on trouverait d'autres détails du même genre).

leur exclusion ([66]). On voit même le très respectable M. l'abbé Poulin, du clergé de Paris, décerner ses louanges, dans une réunion de cette ligue, aux directeurs du *Gaulois*, de l'*Écho de Paris*, et ne ranger qu' « après » eux et la *Libre Parole*, par bonne grâce, des journaux tels que le *Soleil* et l'*Univers*. Des points tiennent lieu de noms aux autres ([67]).

L'*Univers* proteste, et, désormais surtout, avec raison. Après tant de péripéties et de pas hors de la voie droite, il a retrouvé celle de ses origines. L'accession, déjà mentionnée, de rédacteurs tels que M. Rocafort et Roger Duguet (abbé Boulin) lui a fait prendre une allure plus franchement « romaine », et les relations de ceux-ci avec le directeur ne sont pas sans influer sur son caractère et son esprit incertains. Malgré des soubresauts et des demi-regards en arrière, M. François Veuillot a donné à son journal une impulsion nouvelle. Lui-même, sans avoir conscience de son héroïsme, brûle publiquement aujourd'hui ce que, naguère, il avait adoré ([68]).

(66) En janvier 1913, Pie X, écrivant à un personnage ecclésiastique d'Italie, qui lui demandait direction vis-à-vis de la presse libé ale, décrivait et jugeait la presse neutre, soi-disant catholique (que serait-ce de celle qui se défend de cette qualité?), en ces termes.

«... En effet, comment peut-on approuver certains journaux qui se cachent sous l'étiquette de catholiques, parce que quelquefois ils annoncent les audiences pontificales ou les notes vaticanes, mais qui non seulement ne disent jamais un mot sur la liberté et l'indépendance de l'Église, mais qui feignent de ne pas s'apercevoir de la guerre qu'on lui fait! — Des journaux qui non seulement ne combattent pas les erreurs dominantes de la société, mais qui apportent leur contribution à la confusion des idées et des maximes divergentes de l'orthodoxie, — qui prodiguent l'encens aux idoles du jour, — qui louent des livres, des entreprises, des hommes néfastes pour la religion?

» Plaignons généreusement (s'ils sont de bonne foi) les pauvres illusionnés qui croient empêcher la lecture des journaux mauvais, en les remplaçant par des journaux soi-disant tolérants, demi-teinte et incolores; pendant qu'ils ne convertissent personne de nos adversaires « qui les ont en aversion par le seul fait qu'ils sont catholiques », ces journaux-là apportent le plus grand dommage aux bons. Ceux-ci y cherchent la lumière et ils y trouvent les ténèbres; ils ont besoin d'aliment et ils sucent du poison; et, au lieu d'y trouver la vérité et la force pour se maintenir fermement dans la foi, ils y trouvent des arguments pour devenir insouciants, apathiques et indifférents dans une chose si importante.

» Oh! quels dommages pour l'Église et pour les âmes par le fait de ces journaux! Et quelle responsabilité surtout pour ces ecclésiastiques qui les répandent, qui les encouragent, qui les recommandent!

» La vérité ne veut pas d'oripeaux, notre drapeau doit être déployé; c'est seulement par la loyauté et la franchise que nous pourrons faire quelque chose de bien, combattus par nos adversaires, mais respectés par eux, de façon à pouvoir conquérir leur admiration, et, peu à peu, leur retour au bien.

» Voilà mes sentiments que vous pourrez, à l'occasion, faire connaître à tous ceux qui en ont besoin, leur affirmant que le pape pense de la sorte, le pape qui vous donne la bénédiction apostolique » (Voir *Crit.*, IX, 420).

(67) Voir *Crit.*, VIII, 503.

(68) Héroïque, il l'est presque, en effet, pour un polémiste, de prendre le contre-pied d'opinions qu'il a professées avec ardeur, en s'abstenant d'avertir que ses convictions ont changé, en affirmant même que les anciennes sont une garantie des nouvelles, ce qui dispense évidemment d'avouer une volte-face et d'en expliquer les raisons et le motif. Tel est, on le sait, le cas de M. François Veuillot. Le même journaliste catholique qui a si longtemps et chaleureusement appuyé la thèse des libéraux sur le *droit commun*, vrai et seul terrain de défense pour les intérêts de l'Église (voir, par exemple, notre Introduction, p. 84), les accable maintenant en ces termes (19 juillet 1912) :

« ... Que l'Église s'arrête aux conditions de sa vie terrestre et qu'elle considère les devoirs de l'État, ce n'est pas à la revendication du droit commun qu'elle peut se limiter. Elle va plus outre, elle réclame aide et protection. L'idéal qu'elle affirme et qu'elle poursuit, c'est l'alliance loyale et cordiale de la puissance séculière avec le pouvoir religieux.

» L'illusion est fort étrange, au surplus, de ces catholiques qui s'imaginent tenir un langage plein de

Mais les fluctuations précédentes de l'*Univers*, ses longues complaisances pour les démocrates chrétiens les plus avancés, ses oublis de doctrine, joints à son constitutionnalisme outrancier, qui avaient détourné de lui beaucoup de catholiques, ne lui ont pas fait gagner de nombreux abonnés dans les milieux libéraux pour lesquels il demeure trop clérical. Le journal périclite, il y a d'ailleurs, entre le directeur et une partie de sa rédaction, des tiraillements ou, du moins, un manque d'accord complet de vues. D'une part M. François-Veuillot éprouve peut-être, lui-même, embarras et lassitude de sa position qu'il sent ébranlée; de l'autre, les ressources considérables, qu'à plusieurs reprises, les évêques, le clergé, les amis du journal lui avaient fournies, ont été successivement épuisées. Des négociations laborieuses s'engagent pour une cession; diverses offres et combinaisons sont mises en avant, qui toutes échouent; l'*Univers* va-t-il tomber?

C'est alors que, pour prévenir cette disparition regrettable, et à défaut d'autres, un groupe de monarchistes, amis de l'*Action française* ou lui appartenant, fait l'acquisition du journal (février 1912), en lui donnant pour rédacteur en chef l'ancien disciple de Louis Veuillot, son collaborateur à l'*Univers* et, plus tard, codirecteur de la *Vérité française* avec Auguste Roussel, M. Arthur Loth. Il y a un spirituel jeu de mots, au sujet de ces évolutions et transformations, attribué à M. de Marolles, devant qui on comparait l'*Univers* et la *Croix* : *Stat Crux dum volvitur Orbis*.

Rien ne sera modifié dans le caractère spécifiquement religieux de l'*Univers*, et si, sans s'intéresser le moins du monde à la politique des partis, son dévouement sans défaillance à la cause catholique et ses services conquièrent aux monarchistes des sympathies contribuant à leur faire rendre meilleure justice, ne sera-ce pas profit légitime et louable? Mais pour le clan libéral, ce changement de mains est un scandale; il y soulève un *tolle*. L'*Univers* vendu aux royalistes! C'est Marc Sangnier, actionnaire du journal, qui donne le signal du tapage, en se déclarant surpris qu'on y refuse sa collaboration. Un peu plus tard, M. Arthur Loth s'étant retiré avec une partie de ses collaborateurs à la suite d'un désaccord avec l'administration, la direction de l'*Univers* est confiée à M. l'abbé Lecigne, doyen des lettres à l'Université catholique de Lille, dont l'humeur moins pacifique que celle de son érudit prédécesseur, un instant sorti de sa retraite studieuse, et dont la verve mor-

fierté, de noblesse et même de respect pour l'Église, en proclamant qu'ils se bornent pour elle à revendiquer le droit commun et qu'ils renoncent en son nom à tous les privilèges.

» Ils se montrent, en effet, fort généreux, mais avec le bien d'autrui. Ils abandonnent éloquemment des droits qui ne leur appartiennent point. Soldats de l'Église, ils se comportent, en réalité, comme un serviteur qui ferait largesse des propriétés de son maître.

» C'est l'Église seule, il ne faut pas l'oublier, c'est l'Église seule qui, par la voix de ses chefs et non pas selon les humeurs ou les opinions de ses disciples, a le droit — je ne dis point d'abdiquer ses privilèges — mais de renoncer momentanément à leur exercice... ».

dante, le style pétillant attirent sur l'*Action française* tous les traits qui devraient seulement viser le directeur de l'*Univers* (69).

L'*Action française* n'est pas un journal qui se donne pour catholique, d'autant que le chef de l'école et quelques-uns de ses collègues ont le malheur de se cantonner dans un positivisme agnostique et mettent même un excès de loyauté à le confesser, non sans renouveler parfois encore, en ce qui concerne M. Charles Maurras dans ses écrits hors du journal, des propositions offensantes pour la religion. Tout cela est déjà connu du lecteur. Néanmoins, le journal l'*Action française* est à classer avec honneur parmi ces forces de réaction catholique dont la puissance s'affirme progressivement. Ce n'est pas uniquement parce qu'il est l'adversaire déclaré du libéralisme et un rempart du principe d'autorité, en quoi gît le secret des violentes animadversions qu'il suscite. Cela est déjà beaucoup. Mais, en outre, on ne relèverait pas dans ses colonnes un seul propos dont les croyances des catholiques pourraient être offusquées, ni un mot qui porte atteinte au respect de la hiérarchie ecclésiastique : les actes, décisions et directions du Saint-Siège y sont plus fidèlement rapportés que par tels autres dont ce devrait être un des premiers soucis, et les informations de son correspondant romain, agréé au Vatican, leur viennent toujours exactement à l'appui. Il n'en reste pas moins, il est vrai, tout d'abord, comme on l'a déjà dit, un manque d'accord et de logique regrettable entre l'admiration de tels ou tels écrivains de l'*Action française* envers l'Église, leur zèle pour sa défense, et l'absence de religion qu'ils professent, et aussi une situation qui a l'inconvénient de fournir un prétexte, très vain d'ailleurs, à des adversaires qui l'exploitent sans bonne foi et sans se faire scrupule de tomber eux-mêmes dans la plus évidente des contradictions. On l'a déjà constaté dans cette histoire, mais la violence de ces animosités, les éclaboussures qu'elles font rejaillir même sur d'autres apparaîtront plus odieuses encore quand nous aborderons le chapitre des polémiques au cours de ces

(69) Un anonyme qui signe l'abbé G..., et que son style, ses propos désignent encore plus clairement que cette initiale comme étant un des anciens chefs des démocrates chrétiens, lance un tract contre l'*Action française* où l'*Univers* et son directeur sont calomniés. Le factum se termine par cette référence pour la diffusion : S'adresser chez M. *Furvingler*, 50, rue Lhomond (Paris). M. l'abbé Lecigne écrit à celui-ci pour le mettre en demeure de rectifier ses grossières inexactitudes. Il reçoit deux réponses signées, l'une *Furtvingler*, l'autre *Furthwengler*. Comme la situation demeure louche, le directeur de l'*Univers* fait une démarche dont il rend ainsi compte :

« On ne s'étonnera point qu'une orthographe aussi peu fixe nous ait un peu intrigués. Une seule syllabe se maintenait dans les métamorphoses de ce nom : il y avait du *fur* là-dedans, et quelqu'un qui est familier avec les textes bibliques ne manquera point de dire : *Ille fur est et latro.*

» Nous avons envoyé un exprès au numéro 50 de la rue Lhomond. Il demanda M. *Furvingler*. — Inconnu ! — Il demanda M. *Furtvingler*. — Inconnu ! — Il demanda M. *Furthwengler*. — Toujours et de plus en plus inconnu !

» C'est assez drôle : un homme qui a trois noms et qu'on ne parvient pas à découvrir !... Un éditeur qui donne son adresse et qui, à cette adresse, est aussi inconnu que le grand Lama !

» Cet agent de la calomnie a pourtant d'excellentes relations avec les fonctionnaires de la poste ; on lui écrit par lettres recommandées et on l'atteint ; on lui adresse des commandes de son tract et il vous sert ; on lui envoie des mandats-poste et il peut les toucher.

» Tout cela suffit sans doute à son bonheur, mais le nôtre reste incomplet... ».

années. La campagne déjà commencée contre l'*Action française* à Rome, pour obtenir sa défaite et condamnation, tout au moins morale, par la mise à l'Index de l'un ou l'autre livre de Charles Maurras, est poursuivie avec tant de persévérance et d'acharnement qu'elle sera bien près de toucher au succès et que l'*Action française* ne devra son salut qu'à une décision personnelle de Pie X, metttant le décret dans sa poche en avertissant qu'il se réservait de le publier quand il le jugerait opportun.

Parmi ces forces de réaction, la *Semaine religieuse de Cambrai* qui, en ce genre de périodiques tient un rang hors pair depuis de longues années, sous la direction de Mgr Delassus, et qui a déjà soutenu tant de luttes, occupe toujours sa place avec la même sûreté de doctrine et le même courage. Aussi, son véritable rédacteur n'échappera-t-il pas, lui non plus, à une guerre allant jusqu'à des poursuites en cour de Rome. Par une étrange gageure, un des fsrvents du démocratisme chrétien dans le Nord, M. l'abbé Bataille, dénonce avec éclat au Saint-Office (juin 1911) un de ses ouvrages, recueil d'articles parus dans la Semaine religieuse, *Vérités sociales et erreurs démocratiques* ([70]). Il est vrai qu'on n'entendit plus parler du procès. Ce fut autre chose, on le dira plus loin, pour celui qui fut intenté à Mgr Delassus par l'abbé Lemire.

Aux organes de défense catholiques existant déjà sont venus s'en adjoindre de nouveaux. Parmi eux, celui qui prend le poste le plus avancé et qui, pour cette raison, excitera le plus de colères, est une revue bimensuelle, déjà fréquemment citée à titre documentaire dans cette histoire, et qui s'intitule hardiment : *La critique du libéralisme politique, religieux et social.* Elle a pour fondateur et directeur uniquement responsable celui même qui écrit cette histoire, et qui soutint son œuvre jusqu'au jour où la déclaration de guerre, en août 1914, lui fit un devoir de la suspendre. La place que la *Critique du libéralisme* a tenue dans ces années, le bruit qui s'est fait autour d'elle, ne permettent pas à celui qui l'a créée de ne pas donner quelques détails sur son origine, son but et son action. S'excusant donc auprès du lecteur de se mettre lui-même un instant en cause et de passer au style personnel, il s'efforcera de ne faire que sa part indispensable au « moi haïssable », et, d'ailleurs, il se croit assez au-dessus de ces préoccupations pour ne parler de ses contradicteurs qu'avec sérénité.

Religieux volontairement et régulièrement sécularisé en 1905, après trente-cinq ans d'une vie exclusivement consacrée à l'éducation de la jeunesse dans les collèges, j'avais quitté la Compagnie de Jésus pour des motifs d'ordre tout intime et n'ayant aucun rapport avec le dessein qu'on m'a souvent prêté, de jouer un rôle public et politique, comme l'avait fait, en quittant les Dominicains, le P. Gayraud, qui disait se sentir une mission providentielle

(70) Voir *Crit.*, VI, 502 et s.

pour cela ([71]). La critique du *Sillon* fut mon début. En même temps, une étude des faits contemporains, entreprise par devoir d'amitié pour recueillir la fleur des œuvres du grand polémiste et orateur chrétien, Paul de Cassagnac, enlevé en trois jours par la mort peu de temps après ma demande de sécularisation, me faisait découvrir les ravages, jusque-là insoupçonnés pour moi, de la politique dite de ralliement, les graves abus et les manœuvres peu louables qui s'en autorisaient, et je les dénonçais coup sur coup dans deux livres ([72]). Puis, approfondissant et développant le même thème, je faisais paraître, peu de temps après, deux volumes sous ce titre propre à frapper l'attention : *Le progrès du libéralisme catholique de France sous le pape Léon XIII* ([73]). Titre hardi peut-être, mais qui pourtant pouvait n'être pris que pour déterminer la période étudiée dans cet ouvrage. L'énoncé des deux *thèses* formulées en tête, pour plus de netteté, posait d'ailleurs si clairement la distinction entre la doctrine enseignée par ce Souverain Pontife et les effets de sa politique, qu'elle aurait dû prévenir le scandale que les partisans de cette politique affectèrent de soulever ([74]). Il leur fallait une réparation éclatante pour elle.

Ce ne fut pas seulement le vulgaire du parti qui la réclama. Plusieurs évêques (17, a raconté M. de Narfon), que personne n'avait vu ni entendu s'émouvoir lorsque, publiquement et chaque jour, comme on l'a vu, on compromettait l'autorité et l'honneur de Léon XIII, en le donnant pour solidaire de l'américanisme, pour patron de toutes les nouveautés qui s'affichaient, se sentirent pressés de venger sa politique mise en cause en poursuivant la condamnation d'un ouvrage qui, s'il contenait à l'égard de cette politique des appréciations trop osées ou simplement prématurées aux yeux de la cour romaine, n'en était pas moins un procès en forme du démocratisme chrétien, de la non-confessionnalité de l'action sociale, du modernisme naissant, tout ce qu'on négligeait et qui tombait déjà ou devait tomber, avec Pie X, sous le coup des jugements du Saint-Siège. Quel gain pour les novateurs comme pour les ralliés si l'on obtenait la justice à grands cris réclamée! Cependant, l'historien ne reculait pas. Dédaignant de plaider les circonstances atté-

(71) Pour plus amples explications, voir *Crit.*, V, 745-751, et sur les circonstances particulières, alors imprévues, par lesquelles je fus attiré puis engagé aussi à fond dans les batailles d'idées, voir également *Crit.*, XI, 533-535. — (72) Cas de conscience : *Les catholiques français et la République, Rome et l'Action libérale,* 1906, Lethielleux, Paris. — (73) Lethielleux, 1907. — (74) Voici ces deux thèses :

I. — *Quoique le Souverain Pontife Léon XIII ait enseigné aussi fortement qu'aucun de ses prédécesseurs les droits de Dieu et de l'Église dans la société civile et le devoir pour les chrétiens d'y soutenir ces droits, sa politique libérale a directement et très efficacement contribué à affaiblir en France, et à faire tomber en désuétude l'énergique défense de cette cause sacrée, qui avait illustré précédemment les évêques et les catholiques de ce pays et y maintenait la foi vivace.*

II. — *Quoique le Souverain Pontife Léon XIII ait condamné plus d'une fois le libéralisme comme ses prédécesseurs, et l'ait réfuté avec une grande force dans ses encycliques, sa politique a considérablement favorisé la diffusion de toutes les erreurs sociales et religieuses qui sont, à notre époque, autant de formes du libéralisme. De nombreuses citations des encycliques de Léon XIII venaient corroborer l'apologie de son rôle doctrinal.*

nuantes, et fortement convaincu qu'il n'y avait pas de remède au mal sans en découvrir la cause qu'on ne voulait pas voir, il déclarait, au contraire, dans une plaquette : *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme!* (74 *bis*) où il résumait son ouvrage, que, dans sa pensée personnelle et quoiqu'on pût le prendre autrement, le titre adopté par lui ne désignait pas seulement la période où se circonscrivait son travail, mais bien aussi une relation de cause à effet entre *la politique* de Léon XIII, jointe à l'abus qu'on en avait fait, et le développement du libéralisme sous toutes ses formes. Ce fut, sans doute, ce qui acheva de lui nuire. Ouvrage et plaquette furent frappés par la Congrégation de l'Index en mai 1908 (75). On en fit un bruit énorme. L'auteur s'empressa de retirer son livre du commerce et d'envoyer son acte de soumission.

Ce fut dans les mois de silence et de recueillement qui suivent une grande humiliation que, réfléchissant sur l'étendue du mal et frappé de voir qu'il se propageait surtout grâce à la considération attachée au nom ou à la situation de catholiques dont presque tout le monde se serait fait scrupule de critiquer les faits et gestes, il conçut le projet de créer une revue qui assumerait ce rôle ingrat. Il ne se faisait illusion ni sur les difficultés de la tâche, ni sur les représailles en forme de personnalités auxquelles il s'exposerait de toutes parts. Lui-même a livré le secret de ses délibérations dans une « Histoire intime » de cette revue (76). Le 15 octobre 1908, la *Critique du libéralisme* faisait son apparition imprévue. Ce serait un organe de combat. Son prospectus disait :

Le titre de cette Revue en fait connaître assez clairement l'objet.

Elle sera une œuvre de vulgarisation, destinée à tenir l'opinion en garde contre un genre d'erreurs d'autant plus redoutables qu'elles se dissimulent facilement, et que, le plus souvent, elles sont propagées par des hommes de bonne foi, chez qui elles s'allient parfois avec un zèle très sincère.

Cette Revue est fondée pour signaler les manifestations, les tendances, la tactique de cet esprit d'erreur, et pour leur opposer les vrais principes qui doivent guider les catholiques, soit en face des problèmes soulevés autour des questions de science religieuse, soit dans la défense de leurs libertés et l'exercice de leurs devoirs politiques, dans l'action civique, soit encore à l'égard des projets, aujourd'hui si nombreux, de réforme sociale.

Les articles de la Revue se renfermeront dans le domaine des faits. C'est dire que tout procès de tendances sera soigneusement évité. On aura pour principe de ne rien affirmer que de vrai et de certain, de ne rien avancer qu'on ne prouve, de conserver les ménagements convenables à l'égard des personnes, et le respect absolu de leurs intentions, tout en s'opposant franchement à leurs idées, s'il paraît nécessaire. Mais, les intérêts de la divine Vérité primant tous les autres, nous userons, sous ces réserves, du droit de les soutenir librement, selon notre conscience et nos forces, quand ils nous sembleront négligés ou obscurcis, en soumettant toujours nos jugements à celui de la Sainte Eglise.

(74 *bis*) Paris, Lethielleux, 1907. — (75) Il est bien connu à Rome que ce ne fut pas sans de vifs débats au sein de la Congrégation et que le décret fut enlevé un peu par surprise. Un des consulteurs, le P. Pie de Langogne (plus tard Mgr Sabadel), avait annoncé, quand ce décret fut arrêté, son intention d'en appeler selon le droit, au Saint-Père, par un mémoire. Le secrétaire de la Congrégation devança le jour habituel où les décisions de la Congrégation étaient soumises au pape, et quand le P. Pie de Langogne se présenta, Pie X avait déjà signé. — (76) Voir *Crit.*, V, 622 et s., et aussi IX, 1 et s.

Avant la *Critique du libéralisme,* une autre revue s'était fondée, qui, dans une ligne plus particulière et sous une forme spécialement doctrinale, devait contribuer avec éclat à la réaction catholique dans les années qui nous occupent. Dirigée par M. l'abbé Gaudeau, ancien professeur de théologie dans les maisons de la Compagnie de Jésus, en France et à Rome, jésuite sécularisé lui aussi (comme l'était également le prédicateur très recherché, M. l'abbé Coubé), « *La foi catholique,* revue critique anti-kantiste », s'attachera principalement à la réfutation savante des erreurs philosophiques et théologiques du modernisme, non sans le poursuivre avec la même sûreté dans le domaine politique et social.

Dernière venue, la *Vigie*, journal hebdomadaire, prenait rang à côté de la *Critique du libéralisme* à la fin de 1912, sous la direction de M. H. Merlier, polémiste ayant déjà fait ses preuves comme directeur de la *Picardie,* et assisté principalement de M. l'abbé Boulin (Roger Duguet), qui avait quitté l'*Univers*. A la différence de la *Critique du libéralisme,* la *Vigie* était en relations directes avec Mgr Benigni, de Rome ; elle s'annonçait comme « organe du catholicisme intégral » et devait contribuer principalement, en France, à mettre en honneur, sous l'inspiration de ce prélat, la dénomination de *catholiques intégraux* qui allait susciter tant d'oppositions.

L'action de Mgr Benigni n'est, en effet, pas étrangère à ce qui se passe en France, et il en faut dire quelques mots. Étant sous-secrétaire des affaires ecclésiastiques au Vatican, il fait naître en 1906, sous le nom de *Corrispondenza romana* (plus tard *Correspondance de Rome*) une feuille d'informations, pour combattre en tout pays le progrès des erreurs courantes, libéralisme, modernisme multiforme, et les oppositions, ouvertes ou détournées, aux directions du Saint-Siège. Cette Correspondance, dont, à cause de ses fonctions au Vatican, le prélat se contente d'être l'inspirateur, a son directeur titulaire; sa périodicité n'est pas régulière, elle paraît selon l'opportunité. Elle est d'ailleurs la première à reconnaître, à publier qu'elle n'est ni organe officiel, ni organe officieux du Saint-Siège, et qu'elle ne l'engage donc en rien ([77]), ce qui, l'on pense bien, ne lui enlève pas le poids que donne à ses avis la situation du fonctionnaire romain qui la guide. Gardera-t-elle impeccablement dans son allure et dans son style, le tact et les nuances de l'esprit français, qui aideraient les libéraux à accepter des leçons venant de l'étranger — si tant est qu'elle doive simplement être regardée par eux comme étrangère — c'est ce qu'on n'aurait pas bonne grâce parfaite à exiger d'elle. Mais ce sont des imperfections de ce genre, inévitables, exagérées d'ailleurs

(77) *Dès 1907,* on lisait dans la *Croix* du 10 octobre, cette déclaration d'un nouveau directeur : « En prenant cette direction, nous devons déclarer une fois de plus que la *Corrispondenza romana* n'est ni officielle ni officieuse pour personne : c'est uniquement un organe d'informations exactes et contrôlées ».

à plaisir, qui serviront de prétexte à l'animosité violente avec laquelle ces libéraux dénoncent sa prétendue immixtion dans nos affaires. La guerre contre elle est quotidienne, acharnée, tant des côtés allemand et italien que du nôtre. En France, on annonce chaque jour, non seulement que le Vatican n'endosse pas la *Correspondance de Rome* — peine superflue — mais qu'il la désavoue.

Il survint même un incident plus sérieux, à propos d'une circulaire secrète propagée en Allemagne pour le boycottage d'un ouvrage antimoderniste du P. Weiss, circulaire dénoncée par la *Correspondance de Rome*. Le nouveau nonce à Munich, Mgr. Frühwirth, dominicain, non content de dire, à son arrivée dans une réunion, que le modernisme n'infectait pas l'Allemagne, mais avait sa source en Italie et en France, blâma ouvertement la feuille romaine, et autorisa l'organe du catholicisme allemand « déclércalisé », la *Koelnische Volkszeitung*, à reproduire ce blâme. On imagine aisément le tapage mené autour de cette démonstration (78).

Les choses furent même poussées à ce point que le Saint-Siège crut nécessaire d'intervenir. L'*Osservatore romano* publiait, le 7 mars 1912, une note ainsi conçue : « Nous lisons dans l'*Augsburger-Postzeitung* une soi-disant correspondance de Rome, dans laquelle on attaque d'une façon vraiment indigne un distingué prélat romain par des accusations fantaisistes et injurieuses. Une telle publication ne mérite pas même les honneurs d'un démenti ; il suffit de la signaler au blâme des bons » (79). Le journal de M. Julius Bachem, la *Koelnische Volkszeitung*, écrivait cyniquement le lendemain que la note de l'*Osservatore* n'était pas un démenti des allégations qu'elle visait, et l'on continua de faire rage contre Mgr Benigni. C'en était trop. Cette fois, la correction fut directe et cinglante. L'*Augsburger Postzeitung* dut insérer la note que voici : « S. É. le cardinal Merry del Val nous fait savoir par l'éminentissime évêque d'Augsbourg, qu'à l'encontre de nos répondants, les affirmations de la correspondance à nous écrite de Rome et parue dans le n° 49 de la *Gazette de la Poste d'Augsbourg* sont et doivent être regardées comme *fausses et infamantes* pour le Saint-Siège et pour ses fonctionnaires ». En se déclarant de la sorte, le Saint-Siège démasquait ses adversaires, en même temps qu'il couvrait son « fonctionnaire » avec une noble dignité.

Et, néanmoins, on ne désarma pas, d'autant que — et ce fut l'occasion d'une recrudescence — peu de temps après, Mgr Benigni quittait ses fonctions au Vatican. En ayant accompli la période ordinaire, il aurait dû, selon la filière diplomatique, être envoyé comme représentant du Saint-Siège dans un poste de second ordre. La volonté de Pie X, qui le fit alors un des sept pro-

(78) L'impression pénible causée par ce fait n'était pas encore dissipée, que le même prélat crut bon d'émettre un blâme semblable contre l'*Unita cattolica* de Florence, au sujet des réserves qu'elle avait exprimées sur un discours prononcé au Congrès catholique de Mayence. Le nonce s'était hâté de déplorer cet article, en conjurant les catholiques allemands de ne pas attacher d'importance aux journaux catholiques étrangers. — (79) Voir *Crit.*, VI, 641 et s., 818 ; VII, 939.

tonotaires apostoliques participants, le maintint en résidence à Rome, où il continua son action.

Un peu plus tard, Mgr Benigni remplaçait la *Correspondance de Rome* par l'*Agence internationale Roma* (Agence *A. I. R.*) qui, sous ce nom nouveau, devait poursuivre son œuvre salutaire avec les encouragements personnels du pape. Outre ce rôle extérieur, le prélat était parvenu, par un travail opiniâtre, dirigé avec une intelligence supérieure, à constituer pour le Saint-Siège un centre d'informations d'un prix inestimable sur les affaires catholiques de tous les pays dont la *Correspondance* ou l'*A. I. R.* ne faisaient connaître qu'une faible partie.

Cherchant aussi à coordonner partout les forces de résistance catholiques, ce fut lui, comme on l'a dit, qui invita leurs représentants divers, avec un succès d'ailleurs restreint, à arborer à l'encontre de l'étiquette libérale celle de « catholiques intégraux ».

IV

Nonobstant les directions du Saint-Siège, on est donc resté invinciblement attaché au constitutionnalisme, à ce prétendu et faux indifférentisme politique, qui sert de couvert à l'action politique la plus déterminée ([80]), à ce « libéralisme politique » dont le *Télégramme* de Toulouse faisait honneur à Mgr Breton. Du constitutionnalisme, il semble qu'il n'y aurait plus rien à dire après ce qu'on a déjà lu. Et pourtant, par combien d'autres traits, particuliers ou collectifs, il manifeste sa persistance!

Un exemple particulier, ce peut être celui de M. l'abbé Belorgey, directeur du *Bien du peuple,* de Dijon, défenseur également passionné du ralliement et, en son temps, du *Sillon*. M. Belorgey compose en 1912 un tract qui a pour titre : *Les catholiques et les pouvoirs établis*. Ni les censeurs diocésains, dont on lui a pourtant laissé le choix, ni l'évêque voisin auquel il recourt ensuite, ni l'archevêque de Lyon vers lequel il s'est retourné, ne jugent pouvoir accorder l'*imprimatur* à un travail dont les conclusions ne s'accordent pas avec les directions du Souverain Pontife. L'abbé Belorgey en appelle à Rome, non sans bruit. La décision de la Congrégation consistoriale (24 juin 1913) approuve les raisons du refus. Il déclare à son Ordinaire se soumettre, et l'on peut croire que tout est fini. Mais en janvier 1914, le rallié récalcitrant se donne la liberté d'adresser des représentations à l'archevêque de Bourges, au sujet du terrain qu'il a marqué, selon les intentions de Pie X,

(80) Elle restera vraie cette fine observation de Mgr Pie, évêque de Poitiers (*Œuvres,* t. II, p. 331) : « La thèse de l'indifférence ou de la neutralité politique ne sera jamais qu'une vaine formule. Quiconque s'épuise à vous dire qu'il n'a pas d'opinion politique et que le meilleur est de n'en pas avoir, termine rarement son discours sans vous démontrer qu'il en a une mauvaise et qu'il veut vous la faire partager ».

comme devant être celui de l'Union catholique constituée dans son diocèse. Mgr Dubois lui fait une réponse publique, et l'Ordinaire de M. Belorgey, Mgr Monestès, se voit obligé, par l'attitude de celui-ci, non seulement de protester par un acte officiel contre sa prétention d'imposer « une thèse surannée », mais surtout de relever sa désinvolture et sa désobéissance flagrante à l'égard de l'autorité diocésaine » (81).

Faut-il ajouter, en passant, que ni certaines Semaines religieuses, ni la *Libre Parole,* ni vingt autres journaux français, sans parler de ceux de l'étranger, ni le *Recrutement sacerdotal,* dirigé par le P. Delbrel, jésuite, ni tous les autres qui lèveront les bras au ciel et l'empliront de leurs cris quand le directeur de la *Critique du libéralisme* encourra le blâme de l'un ou l'autre évêque qu'il s'était d'ailleurs gardé de mettre en cause, ne jugent opportun même de souffler mot dans cette circonstance, où ils avaient pourtant une si juste occasion de prendre en main la défense de l'autorité épiscopale méconnue.

L'entente entre tous les groupes et organes qui gravitent dans l'orbite de l'*Action libérale* pour empêcher que la fête extérieure de Jeanne d'Arc prenne le caractère d'une manifestation catholique, même au moment où Pie X vient de placer la pucelle héroïque sur les autels, est un riche exemple collectif. Pavoisons constitutionnellement, tel est leur mot d'ordre (82).

L'*Univers* a lancé, le 7 mai 1910, une invitation à unir les trois étendards ou drapeaux de la France, de Jeanne d'Arc et du pape. Mais la *Ligue patriotique des Femmes françaises* (83), la revue de la *Jeunesse catholique,* le *Peuple français,* les journaux de province manœuvrent pour qu'on s'en tienne aux couleurs nationales (84). Et cela se renouvelle chaque année, jusqu'en 1914, où une présidente locale de la *L. P. D. F.*, un peu naïve et peut-être indis-

(81) Voir *Crit.*, XII, 74, 141 et s. — (82) M. l'abbé Birot, dans son *Bulletin de sainte Cécile* (15 juillet 1912), exposait, « au risque de surprendre un peu les esprits excessifs », les raisons qui lui paraissaient dissuader les catholiques d'arborer le drapeau pontifical à côté de la bannière historique de Jeanne d'Arc et du drapeau national. Le drapeau pontifical n'est pas l'emblème du pouvoir spirituel, mais d'une souveraineté temporelle et politique. C'est comme chef des États pontificaux que le pape a son oriflamme. M. Birot n'oublie pas le rapport entre sa souveraineté temporelle et l'exercice de son autorité temporelle, mais, d'une part, ce rapport est d'ordre *historique* et *relatif* — on connaît déjà la théorie de M. Birot sur ce point (Voir t. III, p. 332 et s.) — et, d'autre part, « tout ce qui est permis n'est pas toujours opportun ». Rien ne le serait moins que de ne pas « imiter la réserve, à la fois religieuse et historique de Pie X, à l'égard du royaume d'Italie » et de se refuser à écarter, « par accord réciproque », tout ce qui pourrait compromettre l'unanimité autour de Jeanne d'Arc, « en rendant son souvenir agaçant ou gênant pour ceux qui ne partagent pas notre foi », alors que sa fête doit être celle de la *réconciliation nationale.* Elle doit donc être « purement et simplement la *Fête de la Patrie* ». Réduite à cela, grâce à « un égard mutuel » qui pourtant a bien l'air d'être ici unilatéral, « la grande figure de Jeanne d'Arc se dressant sur la France pacifiée (?) fera plus, toute seule, pour les grandes causes *morales et religieuses* qui nous sont chères, que ne sauraient faire nos empressements passionnés ».

(83) L'*Écho* de cette Ligue (15 septembre 1910) porte à son frontispice le *fac-similé* de sa nouvelle bannière. C'est la bannière historique de Jeanne d'Arc. Mais les fleurs de lys ont été supprimées et remplacées par la marguerite, emblème de la Ligue, et au pied du trône de Notre-Seigneur, à la place de la devise de la bienheureuse : *Jhesus Maria,* on ne lit plus que *L. P. D. F.* Plus rien dont personne puisse s'offusquer, mais quelle puérilité ! — (84) Voir *Crit.*, IV, 148 et s.

crète — car, évidemment, elle transmettait des instructions générales — intime aux femmes de son ressort les diverses interdictions légales survenues à la suite d'incidents soulevés par la résistance aux conseils de la prudence et sagesse politique ([85]).

Paulo majora canamus. L'effet du libéralisme politique est de pousser à l'égard du Saint-Siège, de ses directions et même de ses prescriptions, à cet affranchissement que la conduite et le langage des catholiques allemands, à une époque récente, ont fait désigner sous le nom barbare de *déclêricalisation*. Dans un pays comme la France où, en dépit de ce qui se passe depuis vingt-cinq ans, le sens catholique conserve dans les âmes croyantes des racines si profondes, on risquerait, à tenter une action directe en ce sens, de provoquer des froissements et des répugnances accentuées. Mais, justement, l'évolution du catholicisme allemand vient offrir un moyen détourné d'accomplir cette manœuvre. Comme si le signal avait été donné par un chef d'orchestre invisible ou, plus vraisemblablement, comme s'il partait d'une de ces officines où s'élaborent les courants d'opinion qui, ensuite, se grossissent rapidement d'inconscients afflux, l'exemple des catholiques allemands allait être exalté par toutes les bouches, à l'heure même où il devenait pernicieux; aussi est-il à croire que ses apologistes français ne reliraient pas aujourd'hui, sans un peu d'embarras et de confusion, les dithyrambes consacrés par eux à des hommes comme M. Martin Spahn et le docteur Erzberger. La tactique était d'ailleurs habile, sinon franche; elle consistait à boucher les yeux des catholiques français sur les gestes actuels de leurs frères d'Allemagne, à leur persuader que le centre catholique allemand et le *Volksverein* demeuraient présentement identiques à ce qu'ils avaient été dans les temps héroïques, sous ces chefs jamais trop célébrés, Mallinckrodt, Reichensperger, Ketteler et Windthorst. La conclusion pratique à déduire était claire; bénéficiant encore aujourd'hui de la légitime admiration dont il avait joui dans toute l'Europe, le centre allemand demeurait le type de l'action et de la politique catholiques. Au surplus, à l'époque où il recueillait tant d'hommages, le centre n'était pas autre, disait-on, qu'il l'était aujourd'hui : un parti non

(85) Voici cette circulaire :

Fête de Jeanne d'Arc
Règles du pavoisement

Prière d'avertir les présidentes de centres et toutes les dizainières de l'interdiction suivante : *Sont interdits :*

1° Le drapeau pontifical (blanc et jaune), 19 décembre 1913;

2° Le drapeau de Jeanne d'Arc (Cass., 23 mai 1911), à moins de mettre le bleu et le blanc en sens vertical, ce qui reproduit le drapeau de la République de Saint Marin reconnue par la France (!);

3° Le drapeau français avec emblème religieux, surtout l'image du Sacré-Cœur. Et cela dans les cortèges, aux façades des maisons, et *même dans les églises* (Cass., 23 janvier 1896). « Le drapeau national étant la chose de tous, il n'est pas loisible aux catholiques d'y associer une idée religieuse ».

Excepté pour les maisons entourées de jardin et où les drapeaux ne flottent pas au-dessus de la voie publique : la liberté y est entière (Cass., 13 décembre 1902).

La loa, la loa, Mesdames !

confessionnel. Ni l'un ni l'autre de ces deux aspects sous lesquels on le représentait ainsi ne rendait exactement sa physionomie ; l'un et l'autre la défiguraient. La thèse du non-confessionnalisme de l'ancien centre, qui a trouvé, en grand nombre, des avocats si retors, ne reposait que sur une équivoque facile à dissiper et que, d'ailleurs, les faits historiques démentaient avec éclat (86). C'est un point d'histoire aujourd'hui complètement élucidé, grâce à ces apologies maladroites. Mais, pour comprendre le jeu qui se jouait alors, son habileté et ses conséquences, il y a lieu d'indiquer très sommairement les faits relatifs à l'évolution qu'on passait sous silence ou qu'on niait avec une si grande désinvolture (87).

Dès 1906, le docteur Julius Bachem, que le vrai centre catholique avait précédemment éliminé de son sein et qui, comme directeur de la *Gazette de Cologne,* allait tenir le rôle de chef d'orchestre dans le nouveau parti, lançait, dans un article-programme, le mot fameux : « Il faut sortir de la Tour », c'est-à-dire cesser d'être un parti exclusivement ouvert aux députés catholiques et accepter des protestants, « même dans les circonscriptions où le centre obtiendrait peut-être à lui seul un résultat favorable ». C'était l'appel à l'interconfessionnalisme. Ce nouveau programme obtint rapidement du succès, sous l'influence des préoccupations intérieures qui agitaient alors le parti. Il y eut des résistances. A la suite de polémiques dans la presse, quelques catholiques distingués, prêtres et laïques, et, parmi eux, les députés du centre, Roeren, Tendenberg, Bitter, tinrent à Cologne, le 13 avril 1909, une réunion demeurée fameuse sous le nom de *Conférence du mardi de Pâques,* où ils définirent ce que le centre devait être à leurs yeux et firent entendre leurs réclamations sur l'allure nouvelle prise par la grande organisation sociale, le *Volksverein,* fondé par Windthorst. Aussitôt, grand courroux des autres députés du centre, qui obligèrent leurs trois collègues à retirer ces deux propositions : « Il y a lieu de définir le centre : un parti politique ayant pour but de représenter le peuple entier dans tous les domaines de la vie publique, *en conformité avec les principes de la conception catholique du monde* », et : « La grande influence que le *Volksverein* exerce sur la vie catholique *exige une attache plus étroite avec l'épiscopat* ». En outre, ils devaient en faire amende honorable devant le bureau du centre au Reichstag, au Langtag et devant le Comité national du centre. Le député Roeren se plia d'abord à cette exigence, mais dut, le 28 novembre 1912, adresser à ses électeurs un adieu attristé (88), et depuis, il publia deux livres contre l'attitude anticatholique du centre. Le député Bitter, président de la Conférence du mardi de Pâques, ne se représenta pas aux élections suivantes.

(86) Voir *Crit.*, II, 516 et s. — (87) Sur la double préoccupation sociale et politique qui amena l'évolution du centre, voir *Crit.*, VI, 823-831, et sur l'organisation alors actuelle des forces catholiques en Allemagne, voir une étude importante, VII, 69-76, 159-165, 733-738. — (88) Voir cette déclaration dans *Crit.*, VIII, 53, 54.

Peu après, en août 1910, la candidature de M. Martin Spahn, fils de M. Pierre Spahn, ancien chef respecté du centre, souleva des incidents non moins violents. M. Martin Spahn, qui se distinguait parmi les modernistes allemands, n'avait cessé de prêcher la « déclericalisation » du parti et de toute action catholique. Quatre membres du groupe l'invitèrent par lettre publique à se retirer ; il n'en voulut rien faire et fut élu. Mais il restait à le faire admettre officiellement comme membre du centre. C'est alors que le comte Oppersdorff, membre héritier de la Chambre des Seigneurs et grand propriétaire en Silésie, que ces événements allaient porter à se faire, en son pays, un soutien déterminé du « catholicisme intégral », intervient contre Spahn, en produisant un dossier écrasant. Le résultat de cette ardente polémique fut que le centre exclut Oppersdorff lui-même de son sein et mit tout en œuvre, mais vainement, pour empêcher sa propre réélection ([89]).

De parti catholique qu'il était avant tout, à l'époque où il résistait si fermement au pouvoir et tenait en échec le Kulturkampf même mené par un Bismarck, le centre est donc devenu un parti politique inféodé désormais à ce même pouvoir. Et quel changement ! « Il n'y a que l'État qui ait des droits, disait le docteur Bachem dans la *Gazette de Cologne* (23 décembre 1913), l'Église peut attendre ». Et le docteur Erzberger écrivait : « Le centre s'est toujours opposé à une intervention du Reichstag dans la question scolaire. Celui qui voudrait faire prévaloir le point de vue confessionnel courrait le risque de voir le Reichstag sanctionner par ses votes *l'école simultanée* (où les enfants catholiques sont soumis à l'enseignement de maîtres protestants) ou l'école sans Dieu ».

Enfin, le 13 février 1914, une Commission impériale du centre allemand, présidée par les docteurs Spahn et Porsch, rédigeait cet *Appel* collectif et officiel : 1° le centre est un parti *essentiellement politique et non confessionnel ;* 2° le centre demeure ce qu'il était (?), est ce qu'il est (?) ; 3° en face de la social-démocratie, il soutiendra le mouvement chrétien-national » (c'est-à-dire protestant) ; 4° il réprouve avec indignation les menées des « trouble-fête » qui ont l'audace de critiquer l'attitude politique ou religieuse du parti ». En conséquence, à Trèves, le chanoine Stein, le professeur du séminaire Marx, les curés Roshel et Reitz, n'ayant pas voulu prêter, sans réserve, « le serment des anticonfessionnalistes », furent rayés purement et simplement du parti du centre. Comme on comprend la *Lettre* de Mgr Kopp, alors évêque de Fulda, écrivant au docteur Kausen, dès le 14 février 1887 : « Un vent de folie souffle malheureusement parmi nous. Autrefois, nous tenions au principe : d'abord la Foi, ensuite la politique. Et maintenant l'on dit : « Politique d'abord ! L'Église et la Foi ensuite ».

Quant à la conduite des troupes à la suite du centre — pour passer des

(89) Voir *Crit.*, VII, 157 et s.

chefs au peuple catholique, également proposé comme modèle — on la résumerait dans une simple formule : ce que dit et prescrit Rome ne s'applique pas à nous et ne nous regarde pas. L'histoire du libéralisme en France ne comporte pas une vérification détaillée de cette assertion par l'exposé des faits. Ceux-ci sont d'ailleurs assez connus pour qu'il suffise d'en faire une simple énumération : Organisation de la Ligue secrète de Münster contre l'*Index;* Résistance au décret *Lamentabili* et à l'encyclique *Pascendi* contre lesquelles s'élèvent les protestations scandaleuses de professeurs des Universités catholiques et suivie d'apostasies; Résistance au serment antimoderniste, bien inutile en Allemagne, et qui, comme les prohibitions de l'Index, paralyserait le haut enseignement catholique, empêcherait ses conquêtes; Résistance et protestation contre l'encyclique borroméenne qui rappelle les ravages causés par la Réforme ; Résistance à la condamnation du docteur Schell, souscription à un monument en son honneur et dénigrement du bref de Pie X à Mgr Commer pour la réfutation de ses doctrines; Résistance au décret *Quam singulari* sur l'âge de la première communion; Résistance au décret *Quantavis diligentia,* frappant d'excommunication les laïques qui citeraient des prêtres devant des tribunaux civils sans l'autorisation de leurs évêques; Résistance plus opiniâtre et plus déclarée que jamais à l'encyclique sur les *syndicats chrétiens ;* Résistance à la mise à l'Index, à cette occasion, de l'abbé Wacker, scandaleusement ovationné.

Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que la campagne générale en l'honneur du nouveau centre et du catholicisme allemands a commencé. Et quels appuis on a eu la bonne fortune de rencontrer ! Dans la *Civilta cattolica* elle-même, on avait vu, en 1907, le P. Pavissich présenter l'ancien centre sous un jour faux, plaider en faveur de la prédominance de la politique dans le parti actuel. L'éminent jésuite voulait bien reconnaître d'ailleurs que « la défense des droits du peuple catholique n'est pas *exclue* de son programme » et qu'il défend « *au nom du droit constitutionnel,... même* les droits du catholicisme dans l'État germanique » ([90]).

La *Conférence du mardi de Pâques* vient à point pour provoquer en France une levée de boucliers en faveur du centre et le haro contre les « dissidents ». Le *Bulletin de la semaine* prend naturellement la tête, en reproduisant deux articles très tendancieux du *XXe Siècle* de Bruxelles ; la *Libre Parole* y va du sien, en attribuant, selon sa méthode, aux suggestions du kaiser la conduite des protestataires ; l'*Éveil démocratique* du *Sillon* n'est pas en retard ; et c'est le *Journal des Débats* qui rétablit les origines et le sens de la crise ([91]). Le branle est donné et, désormais, dans les journaux, les revues locales, et même dans les bulletins paroissiaux, toute la presse, qui se pique de préco-

(90) Voir t. IV, p. 91). — (91) Voir ces documents dans *Crit.*, II, 543 et s.

niser la véritable action catholique en France, propose l'Allemagne pour modèle, en dénonçant l'injustice de ses « détracteurs». Tel est, pour ne citer qu'un exemple, rendu plus significatif par le caractère et la position de l'auteur, le cas du P. Cavallera, jésuite, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Il donne, et l'on reproduit de lui, en 1913, une « Chronique sociale », qui est un éloge enflammé de l'état actuel de l'organisation catholique allemande, orné de toutes les louanges décernées à l'ancien centre, mais sans même une allusion aux faits qu'on vient de rapporter, ni à leurs conséquences (92).

Que la déclérícalisation de cette admirable Allemagne catholique servit à merveille les efforts du libéralisme français, c'est ce qu'il est superflu d'expliquer. Ses efforts paraissent même modestes à côté du modèle, mais c'est bien au même résultat que tendaient, par exemple, les déclarations de M. l'abbé Lemire, à la Chambre, ou des écrits comme le pamphlet du P. Laberthonnière contre l'*Action française, Catholicisme et positivisme* (93), comme les articles de M. Imbart de La Tour dans le *Bulletin de la semaine* (2 et 9 août 1911), faisant écho au P. Laberthonnière (94), et ces derniers, en particulier, mettaient en cause la conception doctrinale qui accentue l'esprit autoritaire et hiérarchique de l'Église, reprenaient la lutte jamais abandonnée contre l'immixtion de l'Église dans les affaires temporelles, contre son pouvoir coercitif et son action extérieure, et réclamaient qu'on renonçât enfin une bonne fois pour elle à ce qui ne représentait plus qu'un vain « idéal » relégué sans retour par les faits dans le domaine des chimères. L'exemple de l'interconfessionnalisme allemand, ardemment préconisé et pratiqué, en dépit des directions les plus précises du pape, par les catholiques allemands, n'était pas moins favorable à la campagne qui se poursuivait en France; mais comme il se rapporte principalement à l'action sociale et à la fameuse question des « syndicats chrétiens », ce point sera traité plus à propos dans la suite de l'histoire du catholicisme social. Au contraire, ce qui regarde le mouvement d'opinions et de doctrines religieuses, qui répond le plus directement au nom de catholicisme libéral, parallèle, quoique inférieur, grâce à Dieu, à celui régnant en Allemagne, vient ici à sa place. Après avoir achevé de décrire à grands traits la physionomie du libéralisme politique de 1910 à 1914, il faut donc voir s'agiter les tronçons du modernisme et suivre sa trace dans les esprits. Il restera ensuite à assister à la lutte des forces en présence.

(92) Ce fut l'occasion d'une polémique qu'on peut suivre dans *Crit.*, X, 375, 445 et s., 528 et s., Paris, Bloud, 1911. — (93) Voir *Crit.*, VI, 687-717. Ils occasionnèrent une brillante discussion du P. de La Brière, dans les *Études*, avec l'historien de la Réforme.

V

Il est peu de catholiques qui se risqueraient aujourd'hui, du moins tout haut, à préciser la position du catholicisme libéral. Mais ses adeptes, plus ou moins conscients, ont toujours leur porte-parole et leur excitateur dans la personne du chroniqueur religieux du *Figaro*. M. de Narfon a, d'ailleurs, accès à plusieurs tribunes, d'où il parle selon son auditoire et selon la liberté qu'il y trouve. Et il parle, sinon avec autorité, du moins avec une assurance qui en impose. Il écrit dans le *Parthénon* (20 mai 1912), avec cet avertissement préalable : « Et ce que je dis là n'est pas du catholicisme libéral, c'est du catholicisme tout court ». Grand Dieu ! que serait l'autre?

Il y a dans le catholicisme une école qui, par une piété mal entendue, exagère l'infaillibilité et l'autorité du pape. Elle n'a pas le droit de nous imposer ses conceptions particulières de l'infaillibilité et de l'autorité. Sur ce point, tous les théologiens sont d'accord. Et les protestants se trompent par conséquent lorsqu'ils prennent pour l'enseignement officiel de l'Eglise ces conceptions de l'infaillibilité et de l'autorité propres à l'école ultramontaine, où nous ne voyons, nous catholiques libéraux, qu'une monstrueuse caricature du catholicisme.

On objectera peut-être qu'il semble que le pape actuel donne personnellement dans les pieuses exagérations dont il s'agit. Je n'en sais rien; mais quand cela serait, je ne trouverais là aucune raison de m'émouvoir, ni de changer d'avis. Comme docteur privé, le pape a le droit de croire et même d'enseigner tout qui n'est contraire ni au dogme ni à la morale, et je ne dis pas que les doctrines ultramontaines soient condamnées par l'Eglise. Je dis qu'en tant qu'elles se superposent, par voie d'interprétation personnelle, à ce que l'Eglise a défini, elles ne sont pas obligatoires et que j'ai le droit, non seulement de ne pas les embrasser, mais de les juger comme il me plaît. Catholiquement parlant, je ne perdrais ce droit que du jour où le pape les aurait enseignées *ex cathedra.*

C'est déjà bien, mais voici qui est plus net. M. de Narfon disait encore dans le *Journal de Genève* (5 mars 1912) :

Le catholicisme libéral n'est, à proprement parler, ni une doctrine (on vient, en effet, de le voir), ni un corps de doctrine, mais une tendance, et, par conséquent, il échappe toujours, dans son essence, aux condamnations dont telles ou telles de ces manifestations doctrinales pourraient être l'objet; d'autre part, la tendance qui le constitue répondant à un sentiment sans lequel on aurait peine à concevoir l'âme humaine, il est assuré de vivre — avec des formes diverses — aussi longtemps qu'il y aura sur la terre des hommes, et qui aimeront la liberté.

On voit l'habileté déjà connue qui consisterait à déguiser le libéralisme doctrinal et le catholicisme libéral sous la simple tendance qui constitue l'esprit libéral, l'amour de la liberté, mais d'une liberté impatiente du frein. L'auteur poursuit :

Les droits de la liberté, dans le sein de l'Eglise catholique, sont-ils sacrifiés autant que l'imaginent ceux qui annoncent, prophètes de malheur, la disparition certaine, à bref délai, du catholicisme libéral ? Le sont-ils même autant que l'imaginent certains libéraux ? Ce serait à voir. La liberté légitime des prêtres est opprimée, oui, de diverses

manières, et en particulier par l'obligation du serment antimoderniste. On les contraint, là, d'adhérer sans réserve à certaines doctrines qui ne sont pas définies, où l'infaillibilité n'est pas engagée et qui offrent donc, même du point de vue le plus orthodoxe, quelque chance d'ererur. Quoique je ne sois pas moderniste le moins du monde, il m'est impossible de ne pas voir là un abus de pouvoir.

Mais les laïques?

Je me sens, quant à moi, sur le terrain de la doctrine, fort libre, je l'avoue. Il y a des choses que je suis obligé de croire parce que l'Eglise les a définies. Comment cette obligation gênerait-elle ma liberté -- j'entends ma liberté légitime, une liberté raisonnable — si ma raison me dit — et si elle ne me le disait pas, je ne serais pas catholique — que l'Eglise en les définissant n'a pas pu se tromper ?

Pour le reste, j'adhère à ce qui m'apparaît comme vrai, je refuse d'adhérer à ce qui m'apparaît comme faux, et dans les cas douteux, je suspends mon adhésion. J'ai le sentiment que ma liberté intellectuelle est entière. Et je ne vois même pas comment il dépendrait de l'autorité de la restreindre. Même la condamnation d'un livre où j'aurais librement exprimé mes idées sur des matières non définies par le magistère enseignant ne la restreindrait pas. Cette condamnation prouverait seulement que l'autorité ne souhaite pas la diffusion de ces idées, ce qui est absolument son droit, et il n'en résulterait pour moi ni l'obligation d'y renoncer, ni, c'est du moins mon avis, de renoncer à les répandre.

Quel peut être l'effet de telles excitations? M. de Narfon ne manque d'ailleurs pas de soutenir les courages par la perspective d'une prochaine revanche. Ce qui se dit couramment tout bas dans certains milieux politiques et intellectuels, lui l'écrit sans périphrases. C'est l'adaptation, à l'usage des mécontents, du couplet que Béranger mettait dans la bouche des Jésuites, après la restauration de leur ordre :

Un pape nous abolit,
Il mourut dans les coliques,
Un autre nous rétablit,
Nous en ferons des reliques...

Le même écrivain annonçait, en effet, dans le même journal, peu de jours avant (10 avril 1912) que la mort de Pie X serait, ni plus ni moins, et que la comparaison était heureuse! le signal d'un nouveau thermidor ([95]).

Personne, sans doute, ne se serait senti tenu d'accepter comme authentique l'exemple particulier d'un catholicisme vraiment trop libéral que M. de Narfon se plaisait à citer, non d'un laïque, mais d'un prêtre vénérable par son âge et réputé pour sa grande charité, M. l'abbé Huvelin, vicaire de Saint-Augustin, à Paris. Il avait eu des rapports avec l'ex-Père Hyacinthe. Mettant

(95) « ... Que l'époque ne soit peut-être pas fort éloignée où se fera la réaction que je prévois, on le peut conjecturer par l'attitude actuelle de nos ultramontains militants. Ils étaient plus fiers, en somme, dans les premières années du pontificat de Pie X. On dirait qu'ils sentent que leur propre règne, si l'on peut ainsi parler, touche à sa fin. Ils ne sont pas moins insolents, mais ils le sont avec moins de confiance et ils mesurent moins leurs coups, et ils mettent plus de hâte à demander à l'autorité la tête des libéraux.

» C'est un signe excellent et auquel les prêtres intelligents, traités aujourd'hui en suspects, et quelques laïques qui ne savent pas dédaigner les outrages des mamelouks de l'hyperorthodoxie, peuvent juger que Thermidor est proche ».

d'abord en valeur les sentiments « profondément religieux » qu'avait conservés l'apostat et la vertu relevée de M. Huvelin, M. de Narfon racontait dans le *Parthénon* du 20 octobre 1911 :

> L'illustre ancien orateur de Notre-Dame a aujourd'hui 82 ans. C'est un âge où il est sage de penser à la mort. Le père Hyacinthe y pense beaucoup, et il aime, d'ailleurs, à s'entretenir des choses éternelles avec les chrétiens qu'en dehors de toutes distinctions spécifiquement confessionnelles il sent proches de son âme. — Que feriez-vous, demandait-il un jour à l'abbé Huvelin, si j'étais au moment de mourir et que vous fussiez près de moi ? — Oh ! c'est simple, répondit l'abbé Huvelin, je me contenterais de vous dire : *proficiscere, anima christiana* (pars, âme chrétienne). Voilà qui atteste, n'est-il pas vrai ? une compréhension de cœur, une largeur d'esprit peu communes et un christianisme évangélique bien propres à scandaliser les pharisiens de notre temps, comme ils auraient scandalisé ceux qui furent les contemporains de Jésus [96].

Malheureusement, un autre scandale, indéniable celui-là, concernant le premier vicaire d'une des plus belles paroisses de Paris, éclatait en juillet-août 1909, également à propos de M. Loyson, et révélait l'état d'esprit de certains prêtres, même après l'encyclique *Pascendi*. L'occasion en fut les discussions, peut-être inutiles, soutenues contre l'ex-abbé Houtin, par quelques anciens confrères et amis de l'abbé Charles Perraud, de l'Oratoire, au sujet de la brochure du prêtre angevin défroqué, écrite pour prouver que l'ancien prédicateur de l'église de la Sorbonne était un prêtre marié. Le vicaire mis en cause avait apporté son témoignage en faveur de l'abbé Perraud. On s'en vengea cruellement. La question se posa devant les catholiques de savoir s'il était vrai qu'un prêtre qui faisait le prône du dimanche dans une grande paroisse de la capitale, qui y enseignait le catéchisme aux adultes, qui préparait les enfants à la première communion et dirigeait les âmes des fidèles, s'inclinait devant l'apostat et l'adversaire acharné de l'Église qu'était Hyacinthe Loyson dans un sentiment de vénération presque filiale ; s'il lui avait écrit, au sujet d'articles impies, des félicitations qui le condamneraient lui-même ; s'il avait émis dans ces lettres, peu après les récents actes du Saint-Siège, des propositions qui le montreraient d'accord avec Loyson contre l'Église et le pape ; s'il pouvait démentir les autres traits concordant avec ces faits, que M. Loyson avait consignés dans ses mémoires ; s'il était vrai, enfin, qu'il n'avait pas rougi d'inviter à sa table sacerdotale, avec le prêtre apostat, la femme que ce malheureux attacha à son sort.

La brochure de M. Houtin au sujet de l'abbé Perraud reposait en bonne partie sur des témoignages extraits des mémoires de l'ex-père Hyacinthe ; ledit vicaire en avait contesté la véracité. Donnant alors pour motif de défendre la probité littéraire de son père, et heureux d'exciter un tel scandale,

(96) Peu importe également que M. de Narfon s'applique à démontrer au public, à l'encontre des faits certains, que Littré, malgré ses velléités religieuses, n'ayant rien rétracté et n'ayant pas la foi, n'avait pas pu être baptisé validement, à l'article de la mort, pour se donner la satisfaction d'affirmer néanmoins, à l'encontre d'un « sacerdotalisme » outré, que « si Littré, tel que nous l'avons vu, n'était pas sauvé, qui le serait » ? (Voir *Crit.*, VIII, 766).

M. Paul-Hyacinthe Loyson publia non seulement quelques-uns des souvenirs les plus compromettants consignés par celui-ci, mais aussi des fragments de lettres émanant de son ancien ami. L'ex-père Hyacinthe avait déjà fait paraître dans le *Siècle* (15 septembre 1907), au sujet de l'encyclique *Pascendi*, une diatribe contre l'Église, en citant, sans nommer l'auteur, ce qu'un de ses correspondants lui avait récemment écrit : « Votre parole, croyez-moi, peut encore prévenir bien des ruines ou les réparer. Dieu, l'âme, Jésus-Christ, que de causes à défendre!... Pauvres théologiens, ceux qui prétendent faire tenir l'Infini dans les vingt-quatre lettres de l'alphabet! Leurs formules ont tué l'enthousiasme dans les âmes, sans y mettre l'obéissance et la paix... ». De qui était cette lettre? Du même, dont on en possédait d'autres, où le correspondant disait que, toute sa vie, la date de sa rencontre avec M. Loyson resterait une date bénie pour lui. De même encore, un peu plus tard, il lui disait en conversation : « Il faut prêcher en dehors des églises un christianisme supérieur, ou, ce qui revient au même, le grand spiritualisme chrétien que vous prêchiez à Notre-Dame... », ou à une de leurs communes amies : « Je voudrais être pape pendant cinq minutes pour ouvrir mes bras au Père Hyacinthe, et lui dire : Sans condition, mon fils, sans examen de ce que vous coye z ou ne croyez pas, je vous rends votre place. Vous ne nous avez jamais quittés, vous serez éternellement nôtre, puisque vous avez l'amour du Dieu de vérité ». Tout cèla était du même qui disait au malheureux apostat : « J'accepte tous les dogmes, mais je ne pense à aucun... »; et un autre jour : « Vous êtes plus prêtre que nous. Qu'est-ce que les formules? Le vent les emporte comme des feuilles sèches ».

Les charges étaient trop précises et trop fortes pour que le prêtre ainsi mis sur la sellette s'enfermât dans le silence. Le 20 août 1909, il adressait à la *Croix* une lettre d'explications. Son entrée en relations avec l'ex-père Hyacinthe avait été motivée par le désir de le ramener à Dieu. Il protestait, d'un mot, contre le procédé de M. P.-H. Loyson et contre le langage que celui-ci lui attribuait, et il terminait en disant : « Pour les autres et pour tous, voici mon unique déclaration : J'accepte, sans réserve, tous les dogmes de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et je leur donne la pleine adhésion de mon esprit, de mon cœur et de ma vie ». Affirmation consolante, sans doute, mais qu'aurait rendue plus persuasive encore une rectification des propos allégués, et surtout un démenti net opposé à l'attribution de certaines lettres qui en contenaient déjà l'esprit [97].

L'importance des cas particuliers n'est que relative. Les tentatives d'une *Alliance spiritualiste,* qui fut à son apogée en 1910, en ont une plus grande. Ce nouveau piège tendu à la foi des catholiques était aussi un essai de christianisme supérieur, décoré du nom d'*idéalisme chrétien;* œuvre d'une sorte

(97) Voir *Crit.*, II, 486-493.

de fédération des Sciences occultes, Kabbale, Gnose, Théosophisme, Martinisme, présentant aux intellectuels et aux croyants leur doctrine *ésotérique*, comme l'essence du christianisme véritable. Que pouvaient aller faire des catholiques dans cette galère? Il n'avait pas échappé à leurs adversaires que l'agnosticisme, l'immanence vitale, la méconnaissance de l'ordre surnaturel, les attentats contre la divinité de Jésus-Christ, tous ces principes constitutifs du modernisme leur offraient des facilités pour faire accepter cette substitution sacrilège.

En même temps, sous le couvert de l'*Alliance spiritualiste*, s'élaborait autre chose : une reconstitution de la franc-maçonnerie, compromise désormais, même aux yeux du vulgaire, par ses responsabilités trop avouées et trop vantées dans la guerre acharnée faite à l'Église, et détournée de son vrai but, affectait-on maintenant de le reconnaître, par le rôle politique qu'elle avait pris. Du terrain où elle s'était égarée, on allait, afin de rétablir son prestige à demi ruiné, la ramener simplement à celui qu'elle avait déserté, aux doctrines philosophiques et ésotériques cachées sous le symbolisme de ses formules et de ses rites [98].

A ne parler que de l'œuvre apparente de ces congrès, il y a donc un principe fondamental, commun à toutes ces sectes, et sur lequel toutes leurs théories reposent. C'est l'*ésotérisme*, c'est-à dire l'existence d'une tradition secrète, la conservation d'un enseignement réservé aux seuls initiés, qui se serait perpétué depuis l'antiquité à travers les âges; que Jésus-Christ lui-même aurait recueilli et communiqué à quelques-uns de ses disciples pour être gardé avec le même soin au sein du christianisme, et qui, défiguré ou trahi par l'Église, aurait été fidèlement recueilli par les sectes occultes dont la chaîne ininterrompue se rattacherait aux origines mêmes du christianisme [99]. Celles-ci se trouveraient donc avoir hérité de la mission de l'Église, et celle de la franc-maçonnerie lui serait identique. Leur thème commun est une explication du monde permettant d'écarter le dogme de la création et conduisant à la divinisation de l'homme. De là, le panthéisme émanatiste qui se retrouve au fond de presque tous ces systèmes. Parmi les erreurs nécessaires à cette explication spiritualiste, il faut signaler la préexistence des âmes, leur réincarnation et la pluralité des existences pour le même individu, jusqu'à sa résorbtion dans le monde universel renouvelé.

Les monstruosités doctrinales dans lesquelles rivalisent les discoureurs

(98) L'histoire des congrès de l'*Alliance spiritualiste* a fait l'objet d'une importante étude du directeur de la *Critique du libéralisme* et lui valut, à cette occasion, de nombreuses félicitations épiscopales (Voir *Crit.*, IV, 405-439, 475-512, 533-572, 600-709). Cette étude fut ensuite publiée en volume, chez l'éditeur Desclée (Lille). — (99) « Tout l'Occulte — disait un orateur, au congrès de 1908 — la science intégrale des races humaines, la morale vivante de toutes les nations, le summum de la science, toute la Vérité qui peut être donnée aux hommes, tout cela est contenu dans l'Évangile... *L'Occultisme est chrétien parce que les enseignements du Christ et ses enseignements réels se confondent : Occultisme et Christianisme sont un même mot et n'ont qu'un nom, à eux deux, la Vérité* ».

représentant ces diverses sectes feraient hors-d'œuvre ici. C'en serait même un de s'arrêter, malgré le titre qu'il arbore, à ce groupement qui prend le nom de *Rose-Croix-catholique,* illustré par les excentricités de son fondateur, M. Joséphin Peladan, le « sar » Peladan... Fondée à l'époque du mouvement néo-chrétien, en 1890, elle eut son heure de célébrité. Une grande partie de la presse s'y intéressa. Ayant été l'un des six membres du Conseil secret de l'Ordre kabbalistique, avec lequel il venait de rompre, M. Peladan écrivait : « Dès ce moment, l'Église possède l'Occulte, puisque je lui apporte en ma personne une des six lumières gnostiques de l'heure présente » (100). Et de vrais catholiques s'étaient attachés à ses pas.

Mais voici que l'un d'eux, son coopérateur dans la fondation de la *Rose-Croix-catholique,* reparaît au Congrès de l'*Alliance spiritualiste* de 1910. Le comte L. de Larmandie avait écrit, en 1890, un livre en tête duquel il déclarait : « Je suis catholique, apostolique et romain », ce qui signifiait sans doute qu'il croyait et adhérait à tout ce qu'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine, mais livre consacré pourtant à soutenir la thèse du christianisme ésotérique. Mgr d'Hulst avait pertinemment répondu à ce nouveau Mage, dans le *Correspondant :* oui, certes, il y avait un ésotérisme catholique, si l'on n'entendait pas par ce mot une intelligence plus approfondie de la foi; mais qu'avait-il à voir avec cet autre ésotérisme qui en ruinait tout le fondement et les vérités essentielles? Au surplus, convient-il d'ajouter comment M. de Larmandie concilie-t-il son catholicisme apostolique et romain avec le titre de commandeur de la Geburah (Geburah est un des séphiroth de la Kabbale), et avec sa collaboration au *Voile d'Isis,* revue martiniste? Ce serait à lui de l'expliquer. Pour la justification de son orthodoxie, il opposait la lettre attestant qu'avec l'appui de son évêque, il avait reçu de Rome, en reconnaissance de ses mérites, une distinction nobiliaire. M. de Larmandie apporte donc, comme catholique, en 1910, à la tribune du congrès occultiste, pour la défense de l'ésotérisme chrétien, une doctrine où l'inconnu des forces de la nature se confond avec l'ordre surnaturel, « dont nous n'avons pas, dit-il, une notion très exacte »; où il détruit, sans le savoir, celle de la révélation, en prétendant trouver celle-ci partout, et où la foi se réduit au rationalisme.

A ce même congrès, on rencontre encore M. l'abbé Mélinge. Le Bulletin des réunions, en reproduisant son discours, loue sa connaissance approfondie de la science ésotérique. M. l'abbé Mélinge est ce Dr Alta, dont le lecteur connaît déjà les impiétés sacrilèges, émises dans la *Justice sociale,* et qui,

(100) Son œuvre littéraire est considérable. Pour n'en signaler que les dernières parties, il publiait en 1899, l'*Occultisme catholique;* en 1901, la *Terre du Christ;* en 1906, *De Parsifal à Don Quichotte,* le *Secret des troubadours.* Ce secret, on le devine, est la tradition ésotérique. Les blasphèmes se mêlent, dans cet opuscule comme dans les autres, à une complète défiguration de l'histoire ainsi que de la doctrine. Néanmoins, on voit M. Peladan signer, jusqu'en 1914, des articles dans des journaux catholiques.

néanmoins, continue d'exercer comme curé, en Seine-et-Oise, le ministère paroissial (101).

Ne nous arrêtons pas non plus à lui. Plus sérieuse est l'importance d'une revue dont la fondation remonte à 1906, qui a trouvé un public, puisque sa périodicité ne s'est pas interrompue. Ses incroyables témérités, malgré sa profession répétée de foi catholique et malgré la collaboration de vrais croyants, dépassent celles du commun modernisme et vont toujours croissant jusqu'en 1910. Son œuvre, ses doctrines ne sont autres que celles de l'*Alliance spiritualiste.* Les *Entretiens idéalistes* ont pour fondateur et rédacteur principal M. Paul Vulliaud (102). Ses collaborateurs peuvent être négligés ici. Et encore passerons-nous sur les énormités que contiennent ses exposés des diverses sciences occultes, pour ne toucher qu'à certains points précis de la doctrine catholique, dans les articles de cette revue qui fait sonner très haut son attachement invincible pour elle (103).

L'ésotérisme démontré comme l'essence du vrai christianisme, et l'ésotérisme chrétien se confondant avec la Kabbale, tel est le but de ces études où s'étale une érudition puisée à toutes les sources empoisonnées ou à d'autres qu'elle détourne. Voici seulement un passage et une série de propositions qui sont extraits des thèses du directeur :

L'Antiquité avait toujours conservé une tradition confiée à un petit nombre à côté de la tradition vulgaire. De même, l'époque qui vit resplendir l'épanouissement du Verbe, parole révélatrice des vieux symbolismes, fut une période où de rares esprits respirèrent le parfum ésotérique de l'atmosphère religieuse. Aussi, le christianisme, par l'organe de ses plus fameux interprètes, comprit-il qu'une nouvelle efflorescence de symboles était le gage de réalités futures; et c'est ainsi que la tradition allégorique des anciens se

(101) Voir t. IV, p. 321, 326.

(102) Parmi les silhouettes des hommes du jour, l'*Intransigeant* du 21 mai 1910 traçait aussi celle du jeune maître.

« Un homme de 30 ans, qui sait la cabale comme pas vingt rabbins, qui connaît ses Pères de l'Église comme pas cent prêtres, qui a étudié les philosophes de la Renaissance, de Marsile Ficin à Pic de la Mirandole, comme peut-être personne.

» Un homme de 30 ans, qui a été au fond de tous les symbolismes de l'antiquité, qui n'est disciple que d'Origène, de l'Erigène et de Ballanche, qui est peintre de talent et poète, qui a retrouvé dans les peintures du Vinci la doctrine ésotérique des Renaissants, qui est directeur d'une revue, les *Entretiens idéalistes,* où il disserte *de omni re scibili,* qui...

» Il n'y a qu'un homme ainsi : *Paul Vulliaud* ».

(103) « Notre groupe, du plus au moins, est de croyance catholique, nous essayons de le faire partager en dehors de tout mépris et de toute suspicion envers les esprits réfractaires... Mon sens critique me rappelle que la religion emporte en mon essence (il n'est vrai que du catholicisme) le principe de la Révélation... Catholique, j'ai la belle consolation de l'au-delà »; ainsi parle M. P. Vulliaud en repoussant le positivisme de Comte (octobre 1907, 148 et s). Et encore : « J'ai en ma possession le critérium de la Vérité; pour moi, Dieu, la religion catholique et pas d'autre, sont les bases essentielles sur lesquelles s'établira la Démocratie » (janvier 1909, 35). Et enfin, pour abréger, dans une déclaration signée : Les Fondateurs « au seuil de 1910 » : « Nous sommes *catholiques* (ainsi souligné), nous ne parlons pas au nom du catholicisme; nous n'avons aucun mandat pour cela, mais *nous affirmons bien haut notre croyance catholique* — en nous efforçant d'en donner les raisons — *et notre volonté de rester inébranlablement soumis à l'Église et au pape;* nous soutenons que cette soumission, loin d'être une gêne et un arrêt, est pour nous un soutien et un aiguillon » (janvier 1910, 1).

continua par le courant chrétien *en possession d'une gnose accordée par Jésus à Jacques, à Jean et à Pierre*, d'après Eusèbe...

La lettre fut pareillement la vêture de l'Esprit comme elle l'avait universellement été. Diverses sectes, telle l'Essénisme, avaient kabbalisé; les disciples spirituels du Christ kabbalisèrent...

La Kabbale est la Tradition transmise d'âge en âge depuis le père du genre humain... Les Hébreux l'ont *ésotériquement* conservée dans toute son intégrité... Les notions fournies par la sagesse kabbalistique sont identiques à celles que la théologie chrétienne nous enseigne... Ce que nous appelons la théologie chrétienne n'est que le développement de la science des anciens Traditionnaires... Saint Paul est plein d'allusions à la Kabbale... Il est étonnant à quel point saint Paul explique la Kabbale... Il y a un très grand rapport entre les Mystères d'Eleusis et la doctrine de l'Epître aux Ephésiens (!)... On trouve un double caractère dans les fêtes dyonisiaques : orgiastiques, lorsqu'elles étaient corrompues par l'élément matériel; mystériales, lorsqu'elles étaient les fêtes de l'Esprit, *figuratives* de cette réalité que le chrétien possède, *le Sacrifice de la Messe* (!!!)... Non! il n'y a pas deux types pour l'Humanité. D'Eschyle à Ficin, d'Orphée à Ballanche, de Praxitèle à Vinci, il n'y en a jamais eu qu'un *Bacchus ou Jésus, deux noms représentatifs d'une même idée* réalisée par le Christ. Homme-Dieu, Type différentiel de l'Archétype, c'est-à-dire de l'Absolu !

Mais arrivons à la doctrine des dogmes fondamentaux de la foi, la Trinité et l'Incarnation du Verbe. — Les théories de M. P. Vulliaud sur ces dogmes sont nécessaires à la thèse finale de la palingénésie ou rénovation intégrale du monde, car « le monde actuel est identique au monde *antérieur, il l'est au monde futur,* il n'y a qu'un monde *qui se succède à lui-même,* pour ainsi dire dans ses phases diverses, et se transforme. Et c'est bien là ce que tant de mystiques, de Pères de l'Église ont pensé... ».

A proprement parler, *il n'y a pas trois personnes en Dieu*, il n'y a dans le sens précis du vieux mot latin, *persona, qu'une seule personne divine.* En effet, *s'il y avait trois personnes, étant consubstantielles et égales entre elles, le monde absolu se composerait de trois infinis;* ce qui est absurde. En Dieu réside donc un seul moi substantiel, et ce moi substantiel ne s'est jamais incarné : ce sont les relations ou trois faces de la Divinité qui constituent en elles la Trinité (104).

... C'est par le fait de l'*Incarnation universelle* du Verbe dans les créatures que l'Humanité forme une fraternité; et du reste, en Jésus, c'est *l'homme qui a racheté l'homme*, le monde. Le Verbe se revêtant de la nature humaine *conserve un caractère impersonnel*, il a pu s'incarner chez n'importe quel législateur ethnique, Boudha, Mahomet, Confucius, Zoroastre, mais il s'est incarné *à une plus haute expression* dans Jésus, il s'y est produit pleinement...

En l'homme, *le degré de présence divine* n'absorbe pas la personnalité humaine, de sorte que *l'homme* garde la responsabilité de ses actes; en Jésus-Christ, la présence de Dieu fut telle, si pleine, si complète, si substantielle que la *personnalité* ou responsabilité, au lieu d'être simplement humaine, *quoiqu'elle fût humaine*, en tant que l'homme restait devint une personnalité divine parce que c'était le Dieu qui abordait l'homme, *ce qui fait dire que Jésus-Christ est un Homme-Dieu.*

Après cela, il devient inutile de relever les autres erreurs de ce système de rénovation intégrale et qui en expliquent la possibilité, le processus, savoir : la

(104) Oui, mais ces relations sont substantielles; elles constituent trois personnes en un seul Dieu; c'est le mystère de la Trinité. Ces trois personnes sont égales entre elles, et l'impossibilité que M. Vulliaud invoque est proprement la négation du mystère.

préexistence des âmes, les existences successives de l'homme, « dont il est indubitable qu'on trouve des traces dans l'Évangile », un mode de la résurrection des corps qui ne gêne aucunement la finale unité substantielle du monde, sans parler d'une érudite dissertation contre l'éternité des peines de l'enfer, car les démons participeraient eux aussi à la rénovation universelle.

Et qu'on ne se contente pas de hausser les épaules devant cet amas d'erreurs, entassées dans une revue qui affichait soutenir et défendre la foi catholique. Fût-ce le tort de l'époque? Toujours est-il qu'aucune revue d'apologétique ne les contredisait et qu'elle n'encourait aucun désaveu. C'est sans doute ce qui encourageait l'auteur, à l'heure où il venait de couronner son monument, à faire paraître, en janvier 1910, une importante étude, *Le modernisme et l'ésotérisme catholique,* où il montrait dans l'ésotérisme le vrai terrain de conciliation entre les adversaires, et invitait les modernistes à s'y rallier. Dans la suite, M. Vulliaud continuait son enseignement par des séries de conférences; et quand il répliqua par un insultant pamphlet au directeur de la *Critique du libéralisme,* qui seul avait porté la main sur son œuvre, ce fut en déclarant qu'il était encouragé par plusieurs prêtres à le confondre; mais c'était, sans doute, moins par faveur pour ses doctrines que pour la satisfaction de voir discréditer un adversaire de leurs idées générales.

Il ne faut cependant pas quitter ce sujet sans faire deux rapprochements. Comment, d'abord, la pénétration lente parmi les catholiques des erreurs monstrueuses qui se couvrent du nom d'un nouveau spiritualisme s'opère, quels en sont les agents perfides ou les complices demi-conscients : c'est ce qu'il est évidemment très difficile de bien saisir. Çà et là, on aperçoit seulement des indices; on voit se produire certaines manifestations d'un état d'esprit qui correspond à celui que ces hérétiques cherchent à créer, et qui laissent supposer des rapports avec eux, comme les îlots de rocher émergeant des flots font conclure à l'existence de la chaîne sous-marine qui les relie. Il n'est pas douteux, par exemple, que l'*idéalisme chrétien* du *Sillon* ne puisse offrir un point de jonction avec ces sectes qui ont adopté la même formule que lui, avec l'école de M. Vulliaud qui inscrit aussi l'*idéalisme* dans le titre de sa revue et prétend bien ne servir qu'un *idéal chrétien.*

Mais l'objet compris sous l'étiquette est encore plus dangereux que la couleur équivoque de celle-ci. C'est lui qui établit le réel contact. De part et d'autre, l'idéal poursuivi est un idéal *démocratique.* De part et d'autre, l'idéalisme est représenté par une certaine conception de la démocratie. Le rapprochement est frappant entre les espérances de toutes les sectes théosophiques et celles du *Sillon.* De part et d'autre, on fait briller aux yeux de l'humanité les promesses d'un nouvel âge d'or. Ces promesses s'étalent en mainte page du compte rendu du Congrès de l'*Alliance* spiritualiste. Le juif Valabrègue, dissident du congrès, fondateur d'une nouvelle secte, le *Réveil*

gnostique, et dont on peut noter au passage la présence au dernier Congrès du *Sillon* de novembre 1909, M. Vulliaud, dans ses articles, annonçaient une prochaine transformation de la société.

D'après toutes ces sectes, en effet, l'histoire de l'humanité comprend une série d'époques à travers lesquelles la matière inanimée s'élève, sous l'action de la « matière astrale », jusqu'à la divinité. La première fut celle du brahmanisme, la seconde celle de la religion des Égyptiens, la troisième est l'époque chrétienne, la quatrième l'époque révolutionnaire, la cinquième sera celle de la République universelle dont la puissance juive provoque actuellement l'éclosion par tous les moyens. Les époques postérieures marqueront dans l'histoire de l'humanité des étapes tellement supérieures à ce que nous pouvons concevoir, qu'elles ne peuvent actuellement se définir. Ce sont ces folles espérances, semées dans une société en proie aux terreurs de la dissolution et agitée d'aspirations à un renouvellement dont elle sent la nécessité, qui expliquent comment les occultistes, d'une part, les meneurs socialistes, de l'autre, arrivent à séduire tant d'esprits. La masse croit vaguement à un nouvel ordre de choses quasi messianique, et voit dans le progrès démocratique l'aurore du bonheur paradisiaque retrouvé. Voilà le rêve fantastique qui est au fond de toutes ces déclamations sur le progrès et l'avenir de l'humanité. Voilà le mirage auquel se laissent prendre, inconsciemment sans doute, le chef et les adeptes du *Sillon.* Quand M. Marc Sangnier ou l'abbé Thellier de Poncheville proclament avec leur intarissable faconde que la démocratie est l'aboutissement nécessaire du christianisme ; qu'elle doit élever l'humanité à une organisation sociale où seront portées au maximum la conscience et la responsabilité de chacun ; quand ils décrivent l'idéal de cette société où l'autorité n'aurait plus au fond de raison d'être parce que ses lois se trouveraient dictées d'avance par la conscience universelle, leur verbe serait purement déclamatoire, s'il ne correspondait à un état d'esprit existant en eux-mêmes et parmi ceux qui les écoutent. Or, c'est l'état d'esprit que la franc-maçonnerie kabbalistique et théosophique crée et entretient, en actionnant des forces disséminées partout. Le *Sillon* en subit l'influence et le propage à son tour. Ce n'est pas au christianisme qu'il profite.

La démocratie n'est d'ailleurs, ni pour les uns, ni pour les autres, une simple forme de gouvernement. Elle est un degré de l'échelle mystérieuse par laquelle l'humanité s'élève à ses destinées. C'est surtout la réalisation d'un progrès égal à celui que représenta jadis le passage du paganisme au catholicisme. La République universelle que ce progrès prépare sera autant supérieure à la chrétienté du moyen âge que celle-ci le fut au brahmanisme et au monde païen. Elle sera faite de la fusion de toutes les Églises, de l'abolition de toutes les patries, du nivellement de toutes les classes, de la suppression de la propriété privée et de destruction de la famille. Or, est-il besoin de rappeler les manifestations diverses et multiples par lesquelles le *Sillon*

encouragea ces redoutables utopies? Voilà l'idéal démocratique plus ou moins obscurément entrevu, mais salué de loin avec un enthousiasme égal par les gnostiques et par les sillonnistes, disons mieux, par les démocrates chrétiens de toutes les écoles et de toutes les dénominations, sans en exclure une partie assez notable du clergé.

Il est à remarquer, en effet, que tous les inventeurs de nouvelles synthèses religieuses, tous ceux qui réclament plus ou moins ouvertement le renouvellement du christianisme, se placent sur ce terrain de la démocratie. L'Église gnostique se proclame une église démocratique et égalitaire. M. Paul Vulliaud, exclusivement voué à la science religieuse et qui déclare ne point s'occuper de politique, professe cependant une ardente passion pour la démocratie. Il fait violemment campagne, en appelant M. l'abbé Lugan à la rescousse, contre l'*Action française* ennemie de cette démocratie, et il enguirlande le *Sillon* comme s'il voulait l'aveugler. M. Joseph Serre est un poète ami de la métaphysique... et qui concilie une ardente foi catholique avec un libéral et sincère amour de la démocratie » [105]. Toute l'école lyonnaise dont la revue moderniste *Demain* était l'organe, le *Bulletin de la semaine,* et cinquante autres feuilles ou groupes, où règne le même esprit, fondaient et fondent sur la démocratie les mêmes espoirs.

Quels rapports cette ressemblance d'aspirations fait naître entre les chefs ou les membres de groupes qui ont ou croient avoir des buts différents, entre les séducteurs et les dupes ou les agents semi-conscients? Encore une fois, il serait difficile de le savoir. Qu'il y ait des relations entre eux, on peut le constater. Mais jusqu'où vont-elles et jusqu'où vont leurs conséquences; nul ne le dira. Nous voyons, par exemple, qu'au *Sillon* l'on connaissait l'existence de la confrérie rosicrucienne dont les adhérents font partie du groupe des *Entretiens idéalistes*. Nous savons encore que certains rédacteurs de cette revue, comme MM. de Crisenoy, sont sillonnistes. L'un d'eux, M. Charles de Crisenoy, écrit même dans la revue du *Sillon* (juillet 1910). Un autre, M. F. Divoire, faisait dans l'*Opinion* une grosse réclame au nouveau journal de M. Sangnier, la *Démocratie* (20 août 1910). Il est bien à présumer, vu la sympathie exubérante des *Entretiens idéalistes* pour Marc Sangnier et l'opinion professée par l'*Éveil démocratique* sur leur orthodoxie, que la revue de M. Paul Vulliaud a libre accès dans les groupes du *Sillon* [105 bis].

Mais, au reste, le meilleur moyen de saisir le *nexus* entre les divers mouvements n'est probablement pas de s'attacher à la recherche de détails précis, ou, si l'on compare les doctrines ou les écrits, de s'astreindre à une exacte

(105) M. Joseph Serre, dont le lecteur connaît les théories sur l'union des contraires dans la vérité universelle, les a exposées dans maint article des *Entretiens idéalistes*.

(105 *bis*) M. Paul Vulliaud s'était d'abord montré dur pour Marc Sangnier, apologiste de la religion, en le qualifiant de « vain agitateur » compromettant la doctrine (décembre 1907, 264). Mais quand le chef du *Sillon* eut nettement évolué vers « l'idéalisme démocratique chrétien », le même M. Vulliaud ne savait plus comment exprimer son admiration pour lui (mai 1909, 267; janvier 1910, 24).

juxtaposition de textes, mais plutôt de se placer à un peu de distance pour juger de l'ensemble et des traits généraux qui dénotent une tendance non pas identique, mais graduellement connexe. On constatera, par exemple, de la sorte, que le catholicisme de M. Marc Sangnier s'adapte à celui de M. Joseph Serre qui s'accorde avec celui de M. Vulliaud, lequel est nettement gnostique et théosophe.

A un point de vue plus restreint, mais pris également d'un peu haut, que l'on compare, si l'on veut, les poésies allégoriques, mystico-sensuelles et presque toujours initiatiques des *Entretiens idéalistes* avec le livre de M. Sangnier, *La Vie profonde,* exalté par tous les partisans du *Sillon* comme une œuvre morale de valeur extraordinaire et que son ami, le pasteur protestant Soulier, compare simplement à l'Imitation de Jésus-Christ. Qu'on en rapproche surtout le *Secret de la Rose-Croix,* paru dans la même revue sous la signature de l'occultiste Boué de Villers. C'est le même état d'âme, le même idéalisme morbide, le même érotisme macabre. Le rapport est frappant quant à la forme symbolique et quant aux théories sur la chasteté et l'amour. Il faut même dire que M. Sangnier y dépasse ses émules en imaginations malsaines et en peintures lascives. Ces *Éveils et Visions,* écrits par lui pour ses jeunes disciples, s'éclaireront alors d'une lumière nouvelle, et ce qui avait paru seulement l'œuvre d'un esprit malade et d'une imagination perverse deviendra un indice de l'effet produit par la curiosité de certains mystères. On peut dire que l'auteur n'eût pas écrit autrement s'il avait connu ceux de la Rose-Croix et du martinisme et que ses ardents disciples se trouvent préparés par cette lecture à en subir la fascination.

Autre rapprochement et autre leçon. Le catholique est enfant de lumière. Le simple bon sens indique que, si, sous le prétexte de se diriger plus librement ou plus sûrement vers son but, il recherche les voies souterraines et secrètes, il s'y trouvera fatalement, un jour ou l'autre, cheminer côte à côte avec les enfants des ténèbres, au risque d'être égaré par ceux-ci dans un labyrinthe dont ils possèdent les secrets.

La tentation de recourir à des organisations secrètes, soit religieuses, soit politiques et religieuses à la fois, peut être grande pour des esprits actifs et inquiets, aux époques de désorganisation sociale et d'oppression jacobine, où la liberté du bien est entravée de mille façons et où les puissances extérieures sont liguées pour ruiner toute tentative de réaction salutaire.

Cependant, même alors, le principe de toute action catholique demeure invariable : c'est de marcher à ciel ouvert. Le reste est illusion et péril. Les faits sont là, d'ailleurs, et se chargent de nous apprendre qu'on est pris à son propre piège. Point ne serait besoin, pour prouver ce danger, d'invoquer l'exemple de ce qui se passe dans le monde anglo-américain, où pullulent des associations de ce genre, sous la forme de sociétés de philanthropie ou de soutien mutuel. Plus d'une voix s'est élevée chez nous pour en faire l'éloge.

On venait d'entendre M. l'abbé Klein, au retour d'un voyage en Amérique, regretter que nous ne possédions pas une société comme celle des *Knights of Columbus* (Chevaliers de Colomb) qui fait tant parler d'elle, et de quelle sorte! au Canada. Il faut être aveugle pour ne pas voir que toute organisation occulte est un terrain propice aux infiltrations qui nous sont tant à redouter. Ce qui doit surprendre, c'est qu'il se trouve des catholiques pour excuser, sinon pour applaudir des essais de ce genre ou comme celui de la fameuse Ligue de Münster, ou encore, comme il s'est pratiqué depuis en France, pour adopter eux mêmes, avec l'intention louable de combattre la franc-maçonnerie, la forme de sociétés secrètes ([106]).

VI

Appliqué aux systèmes extravagants dont on vient de rendre compte, le nom de modernisme les honorerait trop. D'aucuns même le trouveraient

(106) Une déclaration de la Sacrée-Pénitencerie en date du 21 septembre 1850 fixe l'extension des bulles pontificales portée contre les sociétés de ce genre. Elle dit que « les associations qui professent ne rien comploter contre la religion ou l'État, et néanmoins forment une société occulte confirmée par le serment, sont comprises dans ces bulles ».

Une instruction du Saint-Office adressée aux évêques le 18 mai 1884 dit : « Outre ces sociétés (la franc-maçonnerie et les sociétés anticatholiques), il y a d'autres sectes interdites et qu'on doit éviter, sous peine de faute grave, parmi lesquelles il faut surtout ranger toutes celles qui exigent de leurs adeptes un secret qu'ils ne peuvent révéler à personne et une obéissance absolue à des chefs occultes ».

A la page où est inscrit ce document, l'éditeur des *Acta Sanctæ Sedis* expose en note que toutes les sociétés occultes sont atteintes par les prohibitions de l'Église, qu'elles exigent ou non un serment, parce que ce sont des sociétés contraires au droit naturel. Il n'existe, en effet, d'après le droit naturel et le droit divin révélé que deux sociétés indépendantes et parfaites : l'Église et l'État. Toutes les autres sociétés doivent se rattacher à l'une ou à l'autre; elles en sont les membres et il ne peut exister d'association qui soit légitime si elle ne dépend de l'Église ou de l'État. Or, une société secrète, par le seul fait du secret, devient indépendante de l'Église et de l'État qui n'ont aucun moyen de contrôle relativement à son organisation, son but, son action Une telle société n'a donc pas son origine dans le droit naturel, ni dans le droit divin révélé; l'autorité qui la gouverne ne vient pas de Dieu; elle vient donc du démon et elle est foncièrement illégitime. Tel est, en substance, le commentaire des décrets du Saint-Siège.

C'est en application de ces principes qu'un décret du Saint-Office du 20 juin 1894 a interdit aux catholiques de faire partie des trois sociétés américaines *Old Fellows*, *Sons of Temperance* et *Knigths of Pythias*, bien qu'étant ostensiblement des sociétés de bienfaisance et de secours mutuel, parce qu'elles exigent de leurs membres le serment du secret et l'obéissance sans conditions. Une lettre du cardinal Monaco au cardinal Satolli, délégué du Saint-Siège aux États-Unis, prescrivait aux évêques de refuser les sacrements, même au moment de la mort, aux catholiques qui, dûment avertis, refuseraient de quitter ces sociétés. L'exécution de ce décret soulevant des difficultés pratiques assez considérables, à raison des sacrifices pécuniaires déjà accomplis par les sociétaires, le cardinal Parocchi fut chargé par le pape d'indiquer à quelles conditions on pourrait tolérer la coopération matérielle à ces sectes. Voici le début de sa réponse (18 janvier 1896) :

« Après la condamnation définitive portée par le Saint-Siège contre les trois sociétés secrètes établies dans ces régions sous les noms de *Knights of Pythias (Equitum Pythiæ), Old Fellows (Sociorum Singularium), Sons of temperance (Filiorum Temperentiæ), parce qu'elles sont intrinsèquement mauvaises*, condamnation notifiée à tous les Ordinaires de ces régions comme le sait parfaitement Votre Éminence, aucun catholique digne de ce nom ne peut hésiter à les regarder comme gravement illicites. Il en résulte donc évidemment que tous et chacun de ceux qui se disent catholiques sont tenus, à moins d'encourir un grave dommage pour leurs âmes, à abandonner les sociétés dans lesquelles ils se sont fait inscrire de quelque manière que se soit, à se séparer d'elles et de chacune d'elles absolument et à briser complètement toute relation avec elles. Ceux qui refuseraient de le faire devraient être regardés comme indignes des sacrements en tant qu'obstinés dans le péché ». La question est donc jugée.

profané, et ce ne sont pas ceux qui en auraient le plus le droit. Que deviennent ceux-ci?

Parmi les modernistes de marque, l'auteur de *Qu'est-ce qu'un dogme?* et de *Dogme et critique,* M. Édouard Le Roy, est un des rares qui, au prix de quelques précautions de langage tout à fait vaines et d'assurances de fidélité aux enseignements de l'Église dont, pour son compte, il posera d'ailleurs la limite, croient pouvoir continuer de professer publiquement aujourd'hui les doctrines que naguère ils soutenaient. Ce qui n'atténue pas son cas personnel, c'est qu'il les présente comme l'expression de celles admises dans la société des fidèles. *L'attitude et l'affirmation catholique à l'heure présente,* tel est le titre général d'une série de quinze conférences suivies par un public nombreux qu'il ouvre, le 18 novembre 1909, dans ce *pandœmonium* d'opinions qu'est l'École des Hautes Études sociales (107). M. Le Roy prend soin de se donner comme le représentant, non pas du néo-catholicisme, mais bien du catholicisme traditionnel. Il est vrai que cette déclaration est suivie d'un correctif, car aussitôt le distingué philosophe ajoute qu'il n'a pas qualité pour engager d'autre responsabilité que la sienne, qu'il parle comme un philosophe croyant dont la foi n'est autre que celle de l'Église à laquelle il a l'honneur d'appartenir. Cette profession de foi, il la renouvelle fréquemment, mais elle n'est pas si inconditionnée qu'elle l'empêche de faire entendre ces paroles à la fin d'une des dernières leçons : « J'adhère de toute mon âme à l'Église catholique; j'accepte ses rites, ses dogmes, sa constitution; j'accepte, mais cela ne veut pas dire que j'abdique ». Il n'était que trop vrai, et ses cours faisaient assez voir que cette réserve dépassait absolument l'interprétation acceptable qu'on aurait pu lui donner.

Se plaçant d'abord en face du problème religieux, M. Le Roy commençait par écarter de sa solution la démonstration rationnelle, encore que, dans la suite, il l'admît par prudence à lui donner un faible concours. La méthode historique ou philosophique n'y convenait pas plus que les méthodes psychologiques ou sociales; en elles, sont impuissantes à faire sortir de la conscience l'affirmation du divin. *L'immanence vitale* avait seule le secret de cette vérification intérieure des faits qui y conduisent. M. Le Roy croit d'ailleurs se mettre à couvert en ajoutant que l'immanence n'est pas un principe de doctrine, mais de méthode, pour se mettre en rapport avec la vérité. Vaine échappatoire, comme l'occasion reviendra plus loin de le montrer.

Le conférencier écarte donc les preuves « contreignantes ». D'où sa méthode se formulera ainsi : « *La seule démarche vérifiante* offerte à l'apologétique *consiste dans l'expérience morale* ». Il entre alors à pleines voiles dans le *pragmatisme.* Si vous demandez à un pragmatiste comme lui : oui ou non, niez-vous l'*objectivité* de la vérité religieuse, il vous répondra carrément : en

(107) Voir l'analyse et la discussion de ces conférences dans *Crit.*, III, 293-304, 471-486 ; IV, 36-48, 180-191.

aucune façon. Seulement, il a de l'objectivité une conception méthodique. Pour lui, l'objectivité de la vérité religieuse consiste dans la possibilité, pour chacun, de faire l'*expérience* qui lui permettra d'affirmer que la vérité existe et a un objet réel, sans se préoccuper, d'ailleurs, du sort de cette même vérité, confiée ainsi aux expériences personnelles qui peuvent conclure dans des sens très différents.

En résumé, la foi en Dieu se fonde sur le fait d'une exigence spirituelle. Si Dieu se fait sentir à l'âme du croyant, cette croyance repose sur une réalité spirituelle. C'est cette réalité spirituelle qui est en nous, vie, mouvement, dynamisme, progrès, ascension, qui nous fait atteindre Dieu initialement. L'affirmation de Dieu est donc impliquée dans l'acte de vie. Affirmer Dieu, ce n'est pas autre chose qu'affirmer le *primat* de la réalité spirituelle, laquelle nous est révélée par l'examen de conscience. Or, l'analyse de la conscience révèle une exigence profonde de progrès infini de vie spirituelle parfaite. Cette exigence inspiratrice nous oriente vers notre destinée. C'est une force attirante, non contraignante : elle nous appelle, nous incite à nous dépasser toujours, à nous transcender. La connaissance de Dieu est donc le fruit d'une expérience vécue, et l'affirmation de Dieu, immanente à la vie. L'effort vital l'implique dans chacune de ses démarches. La tâche de la foi est de l'orienter dans cette expérience. D'où l'évidence expérimentale émane de la vie même. Vivre, c'est croire en Dieu, et connaître Dieu, c'est prendre connaissance de la réalité morale. Pour atteindre Dieu, il faut rentrer en nous-mêmes. La vraie lumière vient de l'expérience morale, car on ne peut pas prouver Dieu par le dehors. On ne s'élève jusqu'à cette mystérieuse existence que par une action du dedans, par une expérience de vie intérieure, par les démarches efficaces de l'amour. Il y a en tout homme un élément directeur qui oriente vers le parfait, qui sollicite au mieux une exigence d'ascension, un principe de croissance. Prendre conscience de cette exigence, immanente à notre vie, qui nous meut, qui nous oriente, qui nous sollicite à nous dépasser toujours dans les voies du progrès spirituel, c'est connaître pratiquement Dieu intérieur. Se rendre compte du caractère irréductible et transcendant de cette réalité profonde, c'est affirmer l'existence de Dieu.

Et ce n'est pas la seule manière dont M. Le Roy renouvelle les erreurs du modernisme le plus authentique. Si nous pouvons atteindre Dieu, ce n'est que sous la forme d'une religion concrète, et toute religion, quand on se tourne vers l'histoire, se résume dans le judéo-christianisme, lequel est personnifié par Jésus. Jésus est notre chef. Il est le Verbe, il est pleinement source de déification, unique personnification par qui se réalise la rencontre réelle de l'homme qui monte vers Dieu et de Dieu qui descend vers l'homme. Mais comment atteindre pratiquement, effectivement Jésus, pour entrer en relations avec lui? Nous en sommes séparés par les siècles et nous avons besoin que Jésus revête une forme sociale. C'est le problème de l'Église chrétienne

qui consiste à montrer que cette église a été constituée et organisée pour continuer jusqu'à nous. Tâche immense, dit M. Le Roy, et dont il ne donnera que le plan général. Heureusement, ce point a trouvé un magistral développement dans le petit livre de M. Loisy, *L'Évangile et l'Église*. Et l'on est ainsi fixé sur la valeur de celui dans lequel le conférencier se lance à sa suite, sans se soucier de la condamnation solennelle qui a frappé ce livre.

Reste la question des doctrines de l'Église, de leurs sources, de leurs formules, de l'autorité avec laquelle elle les propose. Tout d'abord s'offre le problème des Saintes Écritures. Or, elles sont élaborées au sein de la *Tradition*, elles en sont un moment. La Bible vaut par le *souffle* qui l'anime et comme une *direction*. C'est la révélation d'une *exigence* et d'une *orientation*. L'inerrance qu'elle implique a un caractère *dynamique* plutôt que statique. Exactement donc comme, après elle, les formules du dogme catholique. Le dogme a surtout — (on le savait depuis *Qu'est-ce qu'un dogme?*) — un sens pratique. Il est avant tout une règle de conduite, plus qu'un énoncé doctrinal auquel l'intelligence doit son adhésion. La vérité dogmatique étant d'ordre vital, et non spéculatif, elle se présente à nous sous les espèces de l'attitude, de l'action requises par elle.

Sans insister sur ce que perdent dans ce système l'immutabilité du dogme et l'infaillibilité de l'Église, passons d'un bond à ce que l'affirmation catholique (et c'est de celle proposée par l'Église qu'il s'agit) doit être vis-à-vis de la *conscience*. C'est là que se dégage avec clarté le sens du thème général de ces conférences. Voici, avec citations d'expressions textuelles, l'analyse de la déclaration finale de M. Le Roy, que M. Georges Loth fait dans la *Critique du libéralisme* :

L'autorité de l'Eglise est nécessaire, mais pas de *césarisme spirituel*. La mission de l'Eglise, qui est d'aider des esprits à devenir de plus en plus des esprits, n'a pas à leur imposer *d'office* sa coopération. L'autorité de l'Eglise est un *service* plus qu'un *droit*. Elle n'est en *droit* que dans cette mesure. Elle est plus *bonté* que *puissance*...

C'est une autorité spirituelle dans son mode d'exercice, dans son objet comme but. Elle est *libératrice*, non *asservissante*, ni *accaparante*. Elle ne doit pas agir par le dehors. Son autorité formule des *directions*, non des *résultats* clos. Sa tâche est de pratiquer une *respiration artificielle*, et non de remplacer la *respiration autonome*. On ne peut pas dire plus clairement et plus audacieusement que l'Eglise n'a d'autorité que dans la mesure où nous jugeons bon de nous y soumettre. M. Le Roy va le dire, d'ailleurs, en parlant de l'attitude de la conscience en face de l'autorité de l'Eglise. Le commandement et l'obéissance, continue-t-il, sont coordonnés à la même fin. La vraie obéissance doit être *spirituelle*, c'est-à-dire une obéissance qui accepte et aime, et non qui subit hargneusement. La tradition apporte du bon et du mauvais; on peut donc *vérifier* l'autorité, organe de la tradition. Quand l'autorité commande, nous devons obéir, en prenant le commandement comme moyen. Mais l'histoire montre des abus dans l'autorité. Alors, pourrait-on parfaire par *obéissance* ce qui a manqué au *commandement?* N'y a-t-il pas des cas où il est nécessaire *de résister*, pour que le mal ne s'aggrave pas? *Cette résistance est légitime* : c'est un effort de *rédemption*, non un effort de *rupture*... *Nul n'est tenu de penser contre la lumière*. Nous avons tous à former notre conscience. Telle doit être l'attitude catholique. On peut avoir à en souffrir. Et poussant l'audace jusqu'à l'abus sacrilège des paroles de

Jésus-Christ, il ajoute : « Le disciple n'est pas plus haut que le maître » Cette souffrance va vers la vie, non vers la mort. Et M. Le Roy ose terminer ainsi : « N'oublions pas cette parole : « Avec tous ceux qui peinent pour mon œuvre et pour moi, je demeure jusqu'à la consommation des siècles ».

M. Le Roy n'était pas le seul catholique admis à professer la religion en Sorbonne et à y traiter de l'Église. Concurremment avec lui, mais sur le terrain de l'histoire, le même honneur était fait, cette fois, à un haut personnage ecclésiastique. Le cours inauguré à la fin de 1908 à l'*École des Hautes-Études sociales* par Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, sur l'histoire de l'Église pendant la Révolution et sur celle du Concordat, s'y poursuivait jusqu'en juin 1910. Ce sera en parler assez ici de dire que l'histoire, dans sa bouche, avec la liberté d'exposer, voire de manipuler les faits, avec celle d'exposer ses jugements, par où l'historien est plus indépendant que le représentant officiel de l'Église, donnait amplement raison à l'évêque que le rejet des associations cultuelles par l'Église avait déterminé à descendre de son siège ([107]).

Dans la maison d'en face, au *Collège libre des sciences sociales*, c'est M. l'abbé Naudet qui est en chaire. Du cours d'histoire ecclésiastique sur le moyen âge qu'il y professe pendant plusieurs années depuis la fin de 1908, ce sera parler également assez de dire qu'avec un appareil scientifique un peu plus imposant, mais avec la même verve impertinente et injurieuse, l'Église, son pouvoir coercitif et l'inquisition, la papauté et son rôle, les croisades, la réforme, etc..., y sont jugées par l'ancien directeur de la *Justice sociale*. Ne va-t-il pas jusqu'à rapprocher, dans leur zèle pour la réforme, saint Bernard et Luther ([108]) !

En mai 1914, M. l'abbé Naudet, « professeur au Collège libre des sciences sociales », publiait une « communication » faite par lui à la Société de sociologie de Paris ([109]). Elle avait pour objet les positions respectives des groupes de droite et de gauche au sein du catholicisme. Les conservateurs, les réactionnaires, les intégraux « voient rouge » quand il s'agit de la défense de leur foi. « Ils rêvent de triompher de leurs adversaires par tous les moyens, même s'ils croient ce moyen-là nécessaire, en les exterminant ». Ce n'est pas à dire cependant qu'ils méritent tous « d'être rangés dans la catégorie des natures inférieures et des cerveaux obtus ». Il y a parmi eux de nobles âmes, des âmes nobles et belles... « C'était peut-être une très belle âme que cette jeune mère qui, récitant des oraisons, assistait au supplice de Jean Huss. Elle priait pour l'hérétique de toute son âme, mais cela ne l'empêcha point, à un moment, de déposer son enfant aux pieds d'un soldat, afin de pouvoir se donner la consolation de jeter elle-même quelques fagots sur le bûcher. On

(107) Voir l'analyse de ces cours dans *Crit.*, I, 257-260, 488-496 ; II, 340-346, 453 ; III, 680-692 ; IV, 262-274, 365-369. — (108) Voir *Crit.*, I, 260-266, 378-382 ; III, 673-678 ; V, 702-714, 852-862. — (109) Giard et Brière, Paris.

dit qu'alors le condamné leva les yeux au ciel, et, ne voulant pas maudire, se contenta de prononcer ces trois mots : « *O sancta simplicitas!* sainte simplicité ». Ah! Si les croyants avaient une plus grande largeur d'esprit et une mesure plus profonde de charité! « Mais on a donné aux gens du dehors tant d'occasions de confondre la conscience religieuse avec une lamentable attitude de raideur et de bouderie chagrine, on les a si obstinément traités d'esprits récalcitrants et orgueilleux voués aux châtiments les plus redoutables, que nombre d'entre eux, qui auraient pu venir, se sont instinctivement écartés ». M. Naudet écrivait encore :

L'état d'esprit des libéraux est, on l'imagine sans peine, absolument différent. Ils connaissent le programme et la discipline des réactionnaires et, au risque de se faire traiter de révoltés ou d'hérétiques, ce qui d'ailleurs ne manque pas, ils refusent nettement de les accepter. Ils ne veulent pas de ce programme, parce qu'il ressemble trop à celui d'une secte; ils ne veulent pas de cette discipline à tout faire, parce qu'elle est inassimilable aussi bien à leur conscience qu'à leur tempérament. Et vous voyez déjà, Messieurs, que le libéralisme dont nous parlons n'est pas, à proprement parler, une doctrine, il est surtout une tendance; il est aussi une méthode, méthode et tendance qui répondent à l'un des sentiments les plus nobles et les plus élevés d'ici-bas.

Et, pour négliger le reste :

Le libéral, lui, aime sa cathédrale, mais il n'aime pas les bois à demi-pourris de l'échafaudage qui l'enserre; et, s'il est tout disposé à se faire couper la tête pour maintenir sa foi intacte, il refuse de confondre telles et telles explications plus ou moins théologiques avec la doctrine qui vient de Jésus. Ne médisons pas des théologiens, ils ont parmi eux des esprits éminents et plus d'un furent des hommes de génie... Mais s'ils nous ont fait du bien, ils nous ont, hélas! fait aussi beaucoup de mal, et c'est peut-être à eux que nous devons en partie les luttes religieuses et, pour dire le mot, « l'anticléricalisme » devenu si facilement l'antireligion, dont, encore qu'il n'y ait point de notre faute, nous sommes les victimes aujourd'hui.

On en était donc encore là quelques mois avant la mort de Pie X! M. Naudet, en terminant, se demande de quel côté serait Jésus, s'il revenait parmi nous. L'Évangile lui fournit une réponse non douteuse. Mais l'Église?

Leur attitude (celle des libéraux) fait songer parfois à celle d'un Français qui continue à aimer la France et à lui être fidèle, alors qu'il a ou croit avoir de légitimes raisons de se plaindre de son gouvernement. Et si on leur objecte que cette mentalité, justifiable dans un Etat qui reconnaît la liberté des partis, ne peut être sous un régime d'impérialisme absolu, comme celui de l'Eglise romaine, ils répondent, sans se troubler, que c'est là une idée fausse, et que l'impérialisme absolu ne saurait être le régime normal d'une société religieuse qui a conservé intacts les enseignements de Jésus : *Les rois des nations, disait le Maître, dominent sur elles et ceux qui leur commandent sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, ne faites pas ainsi, mais que le plus grand parmi vous soit comme le dernier, et celui qui gouverne comme celui qui sert* » (Evangile selon saint Luc, 25) ([110]).

Comme il avait raison, M. Fonsegrive, d'exempter la France des plaintes récentes de Pie X, à l'exemple des catholiques allemands, dont l'allocution

(110) L'ancien confrère de M. Naudet, M. Dabry a annoncé par la voix de la presse son « évasion » de l'Église. Il publie en 1911 *Mon expérience religieuse*, dont le seul point à retenir est que l'apostasie de ce prêtre est motivée par l'aveugle résistance de l'Église à entrer dans la voie de la démocratie.

consistoriale du 27 mai 1913 relevait pourtant les agissements par une allusion assez claire. Dans un article de la *Review Dublin* (octobre 1913) sur la situation religieuse dans notre pays, après avoir loué avec raison la soumission des évêques, du clergé et des fidèles au pape dans l'affaire de la séparation de l'Église et de l'État, l'ancien directeur de la *Quinzaine* ajoutait :

> Depuis la Séparation, tous les ordres du pape ont été, en France, immédiatement exécutés. Sur un seul mot de lui, nos évêques ont abandonné leurs palais, nos prêtres leurs presbytères, ils ont laissé tous leurs biens. Nulle part, ailleurs, il n'y a eu une telle docilité, une pareille unanimité. En France, de même, on a vu la plus grande docilité intellectuelle. A part le cas de l'abbé Loisy, après l'encyclique sur le modernisme et les récentes condamnations, tout le monde s'est soumis. Et chacun s'est soumis sans récriminations et sans réserves. Le modernisme ne consiste pas précisément dans telle ou telle hardiesse de pensée, le vrai modernisme est celui qui préfère sa propre pensée à celle de la société dont il fait partie, à la pensée de l'Église. Des modernistes de ce genre, en dehors de l'abbé Loisy, il n'y en a pas eu en France, même parmi les prêtres et les laïques qui ont été condamnés.

Rares sont, il est vrai, comme on l'a dit, les modernistes qui continuent de préférer leur pensée, leurs doctrines à celles de l'Église, ou plutôt qui persévèrent en public dans cet attachement. Les exemples cités plus haut ne sont pourtant pas les seuls. Avec l'imprimatur de Paris, délivré par M. l'abbé Lesêtre, le P. Laberthonnière faisait paraître chez Bloud, à la fin de 1912, une brochure intitulée *Sur le chemin du catholicisme,* écrite dans le louable dessein qui inspirait toute l'apologétique de l'auteur, d'ouvrir et aplanir aux intellectuels la voie du retour à l'Église. C'était d'ailleurs la simple réédition et le tiré à part d'une étude publiée par lui dans les *Annales de philosophie chrétienne,* en 1905, quand il en prit la direction. Mais, justement, qui le pressait de ramener à la lumière cet exposé qu'il aurait fallu faire oublier, où se trouvaient condensées les erreurs professées par lui avant l'encyclique *Pascendi,* concernant la notion du dogme, la vérité-*chose* et la vérité *vie,* le rôle de l'autorité doctrinale, dont l'œuvre ne se distinguerait pas, semble-t-il, du travail tout subjectif des croyants, et la note spécifique du catholicisme réduit, ou à peu près, à une « expérience religieuse » ? Était-ce consciemment que le P. Laberthonnière répétait ce qu'il écrivait en 1905 : « Et quand le Verbe de Dieu a été vraiment conçu par une âme, rien ne saurait l'enchaîner et l'empêcher de se produire » [111] ?

M. l'abbé Michel, dans les *Questions ecclésiastiques,* dirigées par des professeurs de l'Université catholique de Lille, et le directeur de la *Critique du libéralisme* avaient exprimé leurs craintes motivées que l'auteur, au lieu de

(111) Des manifestations de ce genre n'étaient d'ailleurs pas tellement isolées que, par exemple, le même éditeur catholique ne rééditât, à peu près en même temps, une autre brochure, celle-ci signée de M. Sueur, *Intellectualisme et catholicisme,* dont l'auteur, après avoir pris soin de dire au début de sa troisième édition : « Entre la première édition et la réimpression de ce petit livre, un fait considérable s'est produit, dont il faut tenir compte, c'est la condamnation du modernisme », n'en procède pas moins au procès de l'intellectualisme en vrai disciple du P. Laberthonnière et de M. Blondel (Voir *Crit.,* XI, 448-449, 493-504).

conduire son catéchumène sur le chemin du catholicisme, ne l'entraînât vers ce « christianisme dogmatique » qui, selon le décret *Lamentalibi,* ressemble étrangement « à un protestantisme libéral » et qui est l'essence même du modernisme. Mais il s'en fallait bien que d'autres eussent ces sévérités. Le P. Albert Valentin, de la Compagnie de Jésus, consacrait à cette œuvre, dans l'*Université catholique* de Lyon (15 juin 1913), un compte rendu remarquable par le genre de prétérition et d'éloges dont son confrère, le P. Cavallera, avait usé à l'égard du catholicisme allemand. Son premier mot était d'ailleurs le plus heureux : « Le P. Laberthonnière, dans une *opportune* brochure... ». Combien opportune, c'était sur quoi on allait être fixé peu après par sa mise à l'Index (112). Le même sort fut fait à un autre de ses opuscules, *Le témoignage des martyrs,* qui, toujours sous l'influence des mêmes idées, affaiblissait, jusqu'à la détruire, la valeur de cet argument apologétique (113).

Mais un coup plus douloureux et d'une portée encore beaucoup plus grande allait frapper le P. Laberthonnière en cette même année, en donnant un nouvel exemple de la fermeté avec laquelle le Saint-Siège était résolu à obtenir que ses décisions fussent respectées, et à mettre en garde les catholiques contre les opinions qui s'en écartaient. Il est bien rare qu'il frappe en bloc une publication périodique. La collection des *Annales de philosophie chrétienne,* de 1905 à 1913, fut mise à l'Index. Leur directeur s'empressait de faire paraître, en tête du numéro de mai-juin, une déclaration de soumission dont on ne peut suspecter la sincérité. Mais que les formules en étaient donc peu claires et même insuffisantes (114) ! Peu après, il annonçait la suspension provisoire des *Annales.* Elles ne reparurent pas.

(112) Même après cette sentence, le P. Pinard, s'il jugeait opportun de revenir alors sur le livre frappé (Les *Études,* 20 octobre 1913), avait bien tort de s'excuser de son réquisitoire. De réquisitoire, il n'y en avait, à employer ce mot, qu'à l'adresse de « polémistes justement suspects », mais sa rigueur est plutôt passée pour modération excessive avant cette sentence, et c'était trop peu dire après que de se borner à écrire que la brochure « laisse une impression pénible et troublante », tant certains hommes de science qui prétendaient tenir à l'écart « les polémistes suspects » ou sans mandat évitaient de se compromettre vis-à-vis de leurs égaux !

(113) « Quiconque dans l'histoire — écrivait l'auteur — se montre comme ayant accepté de mourir ou de souffrir, par générosité vraie, pour témoigner de sa foi en un idéal supérieur aux biens de ce monde, on peut dire qu'il est mort ou qu'il a souffert pour le Christ; c'est de lui et par lui qu'il a témoigné, préludant ainsi au témoignage de l'Incarnation et la mort sur la croix, et préparant, ébauchant déjà le témoignage authentique et perpétuel que donnera l'Église. *Celui-là est martyr, par conséquent, non pas qui meurt pour attester un fait, mais qui meurt pour affirmer l'ordre éternel de justice et de bonté* dont il se trouve que le Christ est l'alpha et l'oméga ». — (114) Il eût été simple, après des censures répétées, de dire : nous avons fait erreur et nous changeons de voies. Qu'avaient à faire ici des expressions, des atténuations de torts dans le goût du *Sillon,* après la lettre de Pie X, et même la reprise, semble-t-il, de la position dont il fallait sortir ? « Nous craindrions de manquer à la sincérité si nous dissimulions la douloureuse surprise que nous avons éprouvée, si nous taisions le travail d'une âme qui nous a fait surmonter aussitôt les *apparences* pénibles. C'est, en effet, au moment où, toujours soucieux de maintenir l'intégrité et la continuité de la tradition (?), nous croyions certains *malentendus* définitivement écartés que notre respect pour la *discipline* de l'Église nous oblige à de nouveaux examens de conscience... Catholiques sans réserves, philosophes *toujours persuadés du caractère imparfait de nos pensées et de l'insuffisance d'une apologétique toujours réformable,* nous avons témoigné à l'*autorité* que nous nous inclinions respectueusement... Veillant avec plus de soin à ne heurter aucune *susceptibi-*

M. Maurice Blondel, dont la thèse sur l'*Action*, en 1893, a introduit dans l'apologétique chrétienne la doctrine de l'*immanence*, ne cherche pas, lui, à y ramener l'attention, mais elle n'a pas cessé de retenir celle des critiques, et elle continue de se débattre entre eux, non sans soulever de suggestifs incidents. On a vu plus haut ce que faisaient l'un ou l'autre de ses disciples. Un prêtre distingué de Paris, M. l'abbé Wherlé, intervenait à son tour dans la discussion, en 1911, muni, lui aussi, de l'imprimatur, et toujours sous la firme de l'éditeur Bloud, par une brochure intitulée *Immanence : Méthode ou doctrine?* — Méthode, répondait-il, en prenant soin d'écarter la doctrine comme réprouvée. Il exposait ensuite l'heureuse fécondité de cette méthode, consistant dans un nouvel et précieux apport offert à la théologie et dans un renouvellement de l'apologétique. Son premier souci, pour bien marquer l'orthodoxie de sa position, était de la placer sous l'autorité de l'encyclique *Pascendi*, où il trouvait la distinction faite « avec soin » entre la méthode *d'*immanence et la doctrine *de l'*immanence, préposition et article qui, selon lui, importaient fort pour fixer la différence. L'une était réprouvée, l'autre demeurait libre. Et cependant l'encyclique avait dit, à l'encontre, et justement pour couper cette voie : « Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une fois encore qu'il se trouve des catholiques qui, répudiant l'immanence *comme doctrine*, l'emploient néanmoins *comme méthode d'*apologétique ».

La méthode de M. Blondel eut surtout à supporter la discussion brillante d'un philosophe de la Compagnie de Jésus, le P. de Tonquédec, dans plusieurs articles de la *Revue pratique d'apologétique*, puis dans son livre *Immanence* (1913), qui firent se lever même des contradicteurs qu'on n'aurait pas attendus. Il faut bien constater qu'il y avait des courants d'opinion différents dans son ordre. Le P. de Tonquédec n'eut pas affaire qu'avec M. Blondel. Le P. Albert Valensin est l'auteur de l'important article *Immanence* paru dans le nouveau *Dictionnaire apologétique* dont la publication a été entreprise sous la direction du P. d'Alès. Il a dû y faire l'exposé et l'examen du système de M. Blondel, et il a mérité que celui-ci déclarât y souscrire, y reconnaissant l'expression droite de sa pensée vue en ses lignes originelles et maîtresses (115), tandis que le P. Roure l'appréciait en ces termes dans les *Études* : « Exposé ingénieux et pénétrant où la doctrine de M. Blondel apparaît tout à fait en règle avec l'orthodoxie, sauf à perdre quelque peu de son originalité », d'où il résulterait qu'elle se trouverait immunisée contre l'encyclique *Pascendi*. Aux articles du P. de Tonquédec, M. Blondel avait répliqué par ses *Explications nécessaires*. Après que son critique eût publié *Immanence*, le P. Albert Valensin intervint contre celui-ci dans l'*Université*

lité légitime, apportant plus de sérénité dans la discussion, surtout désireux de faire œuvre positive, nous chercherons à nous affranchir davantage des *particularités* ou des impatiences du *sens propre* pour nous mettre à même de servir le Christ et l'Église comme ils veulent être servis ».

(115) *Revue pratique d'apologétique*, 15 janvier 1913, 593.

catholique de Lyon. Sans lui refuser une part d'éloges, il relevait chez lui méprises, fausseté, construction systématique et partialité, manque d'objectivité, etc... De là, une explication publique entre les deux confrères ([116]). Et cela aussi était une nouveauté.

Mgr Duchesne, lui non plus, ne cherchait pas à faire du bruit, mais son *Histoire ancienne de l'Église,* dont le troisième volume avait suivi les deux premiers, ne pouvait manquer de tenir éveillée l'attention publique qui, depuis longtemps, était fixée sur lui.

Un événement extérieur vint même contribuer à l'exciter. La mort du cardinal Mathieu avait rendu vacant un fauteuil à l'Académie française; on cherchait à lui choisir un successeur parmi les personnages ecclésiastiques. Il y en eut plus d'un sur les rangs. Le premier en date s'était inscrit lui-même.

Par une lettre du 17 décembre 1908 au secrétaire de l'Académie, M. l'abbé Frémont sollicitait la place. Comme titre, il invoquait sa carrière d'orateur chrétien, son grand ouvrage, *Les principes ou essai sur le problème des destinées humaines,* dont neuf tomes avaient déjà paru, et qu'allait suivre un poème en vingt-cinq chants et vingt-deux mille vers, *L'épopée nationale,* consacré à « célébrer l'action de la justice de Dieu dans le cours des événements tragiques qui se sont déroulés, en France et en Europe, à partir du 5 mai 1789, à l'ouverture des États généraux, à Versailles, jusqu'au 5 mai 1821, mort de Napoléon à Sainte-Hélène ». M. Frémont disait, en commençant sa lettre : « J'avais l'honneur d'être un des amis particuliers de ce vénéré prélat. Je correspondais avec lui depuis dix ans. Il ne cessait de m'encourager dans mes prédications et dans mes livres d'apologiste. Il n'a pas tenu à lui, j'ose le dire, que je fusse promu à la dignité épiscopale. « Cela » relèverait un peu notre corporation », ajoutait-il trop gracieusement ».

D'autres ont proposé la candidature de l'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, dont la haute distinction personnelle et le talent oratoire d'une rare élévation feraient honneur au choix de l'Académie, en même temps que ce choix répondrait aux désirs des catholiques. Mgr de Cabrières sera-t-il vu de meilleur œil, par tous ceux-ci indifféremment, que naguère à propos de l'élection de Brest? Il est monarchiste et si romain! C'est l'occasion pour le *Correspondant* de s'élever contre « le chantage à l'orthodoxie », et de crier vers Rome le mot qui retentit, le jour de l'érection de l'obélisque, au moment où il parut chanceler : *Acqua alle corde!* Mouillez, mouillez les cordes! Le rédacteur ne prenait même pas garde que c'est un moyen employé pour les reserrer, et non pour les détendre ([117]). L'archevêque d'Albi, Mgr Mignot, se trouve aussi mis en avant, et sa candidature a l'avantage d'être nettement

(116) Voir l'*Université catholique* de Lyon, 15 août 1913. — (117) Le *Correspondant,* dernier trimestre 1908, 813.

appuyée par le *Temps* (118), voire par le *Siècle* (119). Survient enfin celle de Mgr Duchesne, en faveur de qui la campagne est menée avec ardeur. Ces compétitions ecclésiastiques paraissaient choquantes, Mgr de Cabrières s'était retiré dignement. Bientôt on apprit avec soulagement que Mgr Mignot et l'abbé Frémont se désistaient aussi. De quelles négociations était-ce le fruit? C'est ce que M. l'abbé Frémont n'éprouva pas d'embarras à révéler, en réponse à un journal de Poitiers, sa résidence. L'*Avenir de la Vienne,* ayant attribué son effacement à la déférence pour un conseil venu de Rome, il lui répondit en disant : « Je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai reçu de Rome, ni directement, ni indirectement, aucun ordre de retirer ma candidature académique. J'ai agi, comme toujours, simplement, noblement, sous ma responsabilité propre. Je me suis entendu avec mon docte ami, Mgr Duchesne, pour faire échouer Mgr de Cabrières, qui n'a aucun titre suffisant, ni comme orateur, ni comme écrivain, pour être de l'Académie. Voilà tout, Rome n'y est pour rien ». Le *Courrier de la Vienne* émit quelques doutes sur l'authenticité de cette étrange réponse; c'était compréhensible. M. Frémont s'empressa de la confirmer en disant qu'il n'avait « rien à retirer de ladite lettre ».

Mgr Duchesne, étant demeuré seul sur les rangs, fut donc élu à la fin de 1910. Son éloge du cardinal Mathieu, l'exposé d'idées qu'il y fit ne nous retiendront pas, ni à plus forte raison la façon un peu lourde dont il excusa l'abandon de la tenue extérieure du cardinal, dont on avait été parfois choqué, surtout à Rome (120). Mais le récipiendaire reçut lui-même une très académique leçon de maintien. On peut dire que, dans le discours de M. Étienne Lamy, le laïque se montra supérieur au prêtre, par le talent peut-être, mais surtout au point de vue de la dignité chrétienne. Il lui arriva, il est vrai, d'énoncer une proposition bien surprenante dans la bouche d'un si éminent catholique, et qui, prise dans son sens ingénu, n'irait à rien moins qu'à ruiner la saine notion de la foi : « Croire sans preuve est une abdication qu'on doit à Dieu, mais à Dieu seul » (121). Partant de là pour décrire les droits de la critique et de l'histoire, et l'usage qu'en faisait le nouvel académicien, il

(118) 8 décembre 1908. — (119) 13 janvier 1909.

(120) De cette défense, on trouverait la justification préventive ou posthume dans le prélat-type du *Journal d'un évêque,* de M. Fonsegrive :

« Il y a, proche l'évêché, une vaste esplanade plantée de tilleuls séculaires d'où l'on a une vue magnifique sur toute la plaine. J'y suis allé plusieurs fois m'y promener seul et je me suis arrêté une ou deux fois à causer avec de bonnes gens qui passaient. Il paraît que cela a mis la société en révolution. « Je sors aussi seul par les rues pour aller où j'ai affaire, et si j'ai besoin de parler à un curé ou à un homme quelconque, quand je le puis, j'y vais moi-même sans autre embarras, et en revenant chez moi je m'arrête assez volontiers pour causer avec les gamins qui passent. Il paraît que, ce faisant, je compromets la dignité de l'épiscopat. Je n'ai sans doute pas de la dignité épiscopale la même conception que les gens du monde, car si on ne me l'avait expressément rapporté, je n'aurais pas soupçonné que je devenais un objet de scandale ».

(121) En voir la discussion et l'éclaircissement dans *Crit.,* V, 797 et s.

terminait ce passage en lui décochant ce trait : « Vous tenez à être le moins crédule des croyants ».

Avant de quitter Rome pour sa réception à l'Académie, Mgr Duchesne avait reçu, au palais Farnèse, les compliments officiels de l'ambassadeur près du Quirinal, M. Barrère, lors des réceptions du 1er janvier 1911 ; à quoi il avait répondu : « J'y arriverai (à l'Académie) muni d'une canonisation patriotique qui ne doit pas étonner dans ce palais, et dont je suis fier » ([122]). Le *Matin* ajoutait au récit d'un autre journal l'annonce de l'apparition prochaine de la traduction italienne de l'*Histoire ancienne de l'Église*. Celle-ci allait justement faire apparaître que la roche tarpéienne n'est pas éloignée du Capitole.

En attendant, l'académicien reçu voyait s'organiser en son honneur, dans les bureaux du *Bulletin de la semaine*, une réunion où figurait la fleur du catholicisme libéral, et au sujet de laquelle M. de Narfon écrivait : « Il emporte à Rome, de cet après-midi où les catholiques les plus éminents au point de vue de l'intelligence et du savoir lui ont prodigué tant de marques de profonde admiration et de respectueuse sympathie, le meilleur souvenir » ([123]). Mgr Duchesne ne peut non plus se dérober à une réception dans l'École Saint-Charles de Saint-Brieuc où il avait été élevé. A cette occasion, l'*Indépendance bretonne*, journal très catholique, reproduit l'éloge que M. l'abbé Calvet, ancien professeur à l'Institut catholique de Toulouse, faisait de lui, dans *Demain*, en 1906. Le portrait est-il d'après nature? « Mgr Duchesne, écrivait M. Calvet, a une légende. Il est des curés de campagne et des dévots qui le considèrent comme un démolisseur de légendes pieuses, comme un dénicheur de saints, comme un « moderniste ». Ceux qui l'approchent sont un peu étonnés de voir en lui un brave homme, d'esprit très conservateur, très attaché aux traditions, croyant simplement de la foi du charbonnier, pieux et doux comme Tillemont, etc... ».

Son élection à l'Académie devient naturellement l'occasion de nouvelles apologies, et celles-ci risquent moins d'être prises pour œuvre d'ironiste. A la veille de la réception de Mgr Duchesne, M. Zeiller, professeur à l'*Université* catholique de Fribourg, consacre un article à l'historien dans le *Bulletin de la semaine* (25 janvier 1911), où il ne se borne pas à des traits comme celui-ci :

... J'aime mieux, s'il faut à tout prix, lorsqu'il s'agit du nouvel académicien, que l'on cite de ses « mots », et des mots quelque peu mordants, la réponse que je lui entendais faire un jour à un jeune Italien de ses amis, catholique à l'esprit ouvert, qui se désolait de la condamnation de Fogazzaro : « Que nous laissera-t-on lire maintenant, gémissait-il ? — Mais, mon ami, répliqua son interlocuteur, d'Annunzio n'est pas à l'Index ». Ceci est assurément un échantillon du genre que l'on appelait naguère le genre *rosse*. Mais il révèle, dans sa fine ironie, la tristesse d'un bon prêtre, ému, sans en avoir l'air, devant d'inattendues et pénibles sévérités.

(122) Voir *Crit.*, V, 530. — (123) Voir *Crit.*, V, 754.

M. Zeiller disait encore :

... La publication de *l'Histoire ancienne de l'Eglise* a réalisé ce souhait. La critique la plus rigoureuse, la plus avertie, n'y a rien laissé passer qui fût suspect... Enfin, des querelles théologiques si profondément attristantes, comme l'arianisme ou le monophysisme, qui ont déchiré le monde chrétien, *l'Histoire ancienne de l'Eglise* nous explique aussi comment et pourquoi est souvent sorti un bien : les hérésies ont été un véhicule involontaire du progrès dogmatique. Nous avons ainsi, dans cette Histoire générale de l'Eglise aux premiers siècles, la substance d'une excellente histoire des dogmes, inspirée par cette idée, qui n'y est peut-être formulée nulle part, mais que l'on y distingue très présente, du contenu vivant et infiniment riche de la révélation qui à la fois se transmet, s'adapte et s'élabore de mieux en mieux à travers les difficultés et les crises. Rien n'est plus conforme à la tradition chrétienne, prise dans son sens le plus haut et le plus plein, puisque, au vrai, rien ne la met davantage en valeur.

C'est sur quoi les catholiques moins éminents par l'intelligence et le savoir ne demeuraient pas d'accord. Que, chez l'un ou l'autre, la science critique fût inégale à la sûreté du sens catholique, c'était bien possible, et il était légitime d'en faire remarquer les défaillances. Mais de là à des redressements injurieux à leur égard, et à une défense de l'historien prenant forme d'une apologie en règle, par la complète abstention des réserves et des critiques sur son œuvre, la distance était grande. Dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de l'Institut catholique de Toulouse (octobre 1910), le P. Cavallera s'en prenait de la même façon à deux articles de l'*Unita cattolica,* qu'il malmenait comme on aurait à peine fait d'une feuille mécréante, et, d'ailleurs, non sans généraliser le procès. Il ne s'agissait pas d'écrire une apologie de Mgr Duchesne : « Nous n'avons aucune raison de lui faire cette injure ». Lui donc mis hors de cause, son défenseur écrivait :

... Aux savants catholiques de réagir vigoureusement contre ces regrettables tentatives. Dociles aux décisions et aux avis de l'autorité hiérarchique, qu'ils revendiquent sans se lasser leur indépendance à l'égard des publicistes incompétents. A eux de faire eux-mêmes, avec la clairvoyance, la fermeté et la modération requises, la police de leur propre corporation (124), d'en exclure les indignes ou les incapables, mais à eux aussi de faire respecter leur dignité et les légitimes exigences de leur état. Qu'ils ne laissent passer sans réfutation aucune de ces attaques injustifiées qui alarment périodiquement les âmes chrétiennes, en jetant la suspicion sur d'excellents travailleurs, *uniquement soucieux de servir l'Eglise par une science de bon aloi, comme d'autres la servent par la prière ou par la prédication.* Ainsi chacun restera à sa place, et, sous le contrôle de l'Eglise, sûre de ses fils, l'œuvre intellectuelle, légitime et urgente, se poursuivra dans ses conditions normales, l'ordre et la sérénité.

Dans les *Études* (1er août 1911), un autre jésuite, le P. d'Alès, ne touchait aussi à l'œuvre de Mgr Duchesne qu'avec une main soigneusement gantée. Il y aurait, certes, injustice à passer sous silence les réserves qu'il formulait dans sa recension. Une longue note, par exemple, résumait nombre de points

(124) Voir *Crit.*, V, 180. — Dans une circonstance analogue, le directeur de la *Critique du libéralisme* eut, en 1912, l'occasion de recueillir de la bouche du cardinal Merry del Val, dans une audience, la réponse qu'il avait faite à un évêque qui se plaignait aussi d'immixtion de la part de cette revue. « Enfin, Éminence, n'est-ce pas aux évêques à faire la police de l'Église? — « Hé! Monseigneur, faites-la, la police; mais si vous ne la faites pas, ne trouvez pas mauvais que d'autres s'en mêlent ».

qui lui semblaient erronés. Il est vrai qu'elle se terminait par cette conclusion : « A moins de se condamner à ne rien dire, il est difficile de n'émettre en histoire que des assertions irréformables ». Dans un autre endroit, le P. d'Alès effleurait même le vif de la question : « D'aucuns lui reprocheront — et nous serions volontiers du nombre — d'avoir traité bien légèrement et bien humainement des choses réellement divines... » ; mais la valeur scientifique de l'ouvrage l'éblouit et l'empêche de le juger en théologien, en défenseur de l'Église. Mgr Duchesne est « une gloire qui rayonnera toujours sur l'Église de France et que cette Église revendiquera toujours pour sienne » ; il vient de condenser l'histoire des premiers siècles chrétiens en trois volumes « *qui demeureront les monuments les plus durables de la science ecclésiastique* » !!! L'article se terminait ainsi : « Dieu lui conserve cette flamme pour l'avenir des bonnes études, pour l'honneur de son Église ! Et puisse-t-il appliquer encore *la même puissance de discernement* à beaucoup de problèmes obscurs, dont la solution ravivera parmi nous, avec le parfum authentique des vieux âges, *le sens de la vieille foi* » (125).

Ce qu'il fallait penser de ce monument de science ecclésiastique qui ferait dans les âges l'honneur de l'Église de France, on allait l'apprendre aussi bientôt. Le chroniqueur religieux du *Figaro* dénonçait (17 juillet 1911) une campagne menée contre Mgr Duchesne, pour obtenir la condamnation de son œuvre. La traduction italienne qui venait de paraître excitait de plus près les susceptibilités en Italie et à Rome ; mais c'était le texte français qu'il fallait juger. Il avait reçu l'imprimatur du P. Lepidi, maître du Sacré-Palais. L'imprimatur, disait insidieusement M. de Narfon, « s'il n'engage pas l'infaillibilité de l'Église, engage incontestablement, en quelque manière, son autorité. Et c'est assez, j'imagine, pour créer à tout le moins une présomption favorable à l'auteur, et pour obliger donc en conscience le lecteur catholique à se défier un peu de son propre jugement, s'il se sentait enclin à interpréter dans le sens de la méconnaissance de quelqu'une des vérités révélées tel ou tel passage où la pensée de l'écrivain n'apparaîtrait pas avec la clarté de l'évidence » ; et, plus insidieusement encore : « Ne dirait-on pas que dans cette campagne, c'est le P. Lepidi que l'on vise plutôt que Mgr Duchesne ? Et quel intérêt enfin peut-on bien avoir à discréditer l'*imprimatur* dans sa forme, si l'on peut dire, la plus officielle et la plus haute ».

Mais le Vatican qui avait — on le dit ici pertinemment — encouragé la campagne de l'*Unita cattolica,* ne se laissa pas arrêter même par cette consi-

(125) Un point de comparaison. Le P. Fontaine, un confrère pourtant du P. d'Alès, publie à l'occasion de son jubilé sacerdotal, un livre de profondes théologie et spiritualité : *Jésus-Christ principe et fin de la destinée humaine.* Le P. d'Alès l'expédie ou l'exécute en cinq lignes : « Œuvre sacerdotale, en effet, par la foi, la piété, la chaleur du zèle. On y retrouvera la belle *crânerie d'affirmation* dont *l'auteur est coutumier* et qui réjouit le cœur, alors même que *l'esprit* hésite devant certaines vues un peu *simplistes*. Les amis de M. Fontaine y trouveront l'écho d'un demi-siècle de vie sacerdotale, marqué par plus d'un combat ».

dération. Ce ne fut pas la mise à l'Index qui vint d'abord; ce fut une circulaire de la Congrégation consistoriale, sévèrement motivée, qui interdisait à l'*Histoire ancienne de l'Église* l'accès des séminaires italiens (1er septembre 1911). « C'est pourquoi, concluait-elle, la lecture de cette histoire a été jugée souverainement *périlleuse* et même *mortelle* (*anche esiziale*), de telle sorte qu'on doit en défendre absolument l'introduction dans les séminaires, même comme *simple texte à consulter* » ([126]).

L'application de ce jugement, dont la portée dépasse évidemment la frontière des Alpes, a été faite par 12 ou 15 évêques de France. Les avocats ne manquent pas alors à Mgr Duchesne ([127]); mais le plus avisé de tous est M. Mater, membre du comité créé « pour défendre à l'étranger la politique religieuse de la France », c'est-à-dire pour dénoncer à l'Europe le Saint-Père comme unique auteur de la Séparation par son parti pris à l'égard de la République et par sa déloyauté. M. Mater fait également partie du Comité de jurisconsultes laïques adjoint au précédent. C'est à ce titre qu'il offre sa consultation dans *Paris-Journal* (7 novembre). Mgr Duchesne se trouve atteint en violation de la liberté des cultes, frappé comme fonctionnaire de la République, puisqu'il a une position officielle à Rome, comme membre d'un établissement public qui est l'Académie française, et... s'il lui convient de poursuivre les évêques devant les tribunaux, il peut considérer sa cause comme gagnée d'avance.

Le « brave homme » qu'est Mgr Duchesne est incapable d'écouter de telles suggestions. Cependant l'épreuve n'est pas achevée pour lui, on pouvait désormais s'y attendre. L'*Histoire ancienne de l'Eglise* est mise à l'Index au début de l'année suivante. Mgr Duchesne fit en termes d'une extrême sobriété son acte de soumission ([128]). Mais, peu après, il rédigeait une sorte de mémoire

(126) Voici les motifs invoqués par la circulaire, d'après l'avis des consulteurs compétents :

« Par ses réticences étudiées et continuelles (que reconnaît, du reste, l'auteur lui-même) sur des sujets souvent de première importance, particulièrement lorsqu'elles se rapportent au surnaturel; par le doute qu'elle jette sur les autres sujets, ou par la façon dont elle les expose, cette œuvre ne donne pas la véritable notion de l'histoire ecclésiastique, mais elle la fausse et la dénature énormément, en la présentant presque comme dépouillée de ces charismes surnaturels sur lesquels elle est fondée et sans lesquels on ne saurait se l'expliquer.

» Qu'on ajoute à cela le tableau tracé des martyrs, dont non seulement elle ne laisse pas apparaître le grand nombre, mais qu'elle représente souvent comme entachés de fanatisme, ruinant ainsi le grand argument que leur héroïsme surnaturel fournissait en faveur de la foi, alors qu'au contraire elle présente les persécuteurs comme des hommes de génie, poussés aux persécutions par un grand idéal politique.

» Même les Pères de l'Église, ces véritables génies de l'humanité, sortent de cette histoire diminués et, en certains cas, anéantis. C'est ainsi, par exemple, qu'elle aime à faire passer souvent les luttes épiques pour la foi contre les hérétiques pour des disputes équivoques, résultats de malentendus qui pouvaient facilement s'arranger, comme s'il n'y avait pas eu de différences essentielles entre la foi des Pères de l'Église et celle d'Arius et autres. Enfin n'apparaissent pas moins maltraités beaucoup d'autres points d'importance capitale comme le culte de la Très Sainte Vierge, la constitution de l'Église romaine, l'unité de l'Église, etc. ».

(127) Voir, entre autres, les articles du *Temps* (17 septembre et 23 octobre), de l'*Action* (25 octobre), dans *Crit.*, VII, 202 et s. — (128) « Éminence, fidèle enfant de l'Église, je dois me soumettre à ses décisions. Je viens donc déclarer à Votre Éminence que je m'incline respectueusement devant le décret relatif à mon livre. Agréez, Éminence, l'hommage de mon profond respect ».

auto-justificatif, dont les parties les plus notables paraissaient dans le journal l'*Italie* [129]. C'était l'histoire des péripéties par lesquelles il avait passé, des examens successifs qu'avait subis son œuvre, suivis chaque fois, disait-il, d'une approbation officielle. Bien plus, non seulement Pie X avait béni son travail, pendant qu'il le poursuivait, mais, ajoutait-il, « le Saint-Père, après avoir pris connaissance du livre, a félicité l'auteur, relevant en particulier sa méthode sévère, qui a pu, il est vrai, l'amener à relater des faits désagréables, mais s'est toujours, et spécialement en cela, inspiré de la nécessité de dire la vérité » [130]. L'*Italie* révélait même « qu'au cours de l'été dernier, Mgr Bressan, secrétaire particulier de Sa Sainteté, fut chargé par lui d'exprimer à Mgr Duchesne le désir du pape qu'il publiât « une défense contre tous ses détracteurs, anonymes ou non ».

Le pire inconvénient d'une apologie de ce genre — car quel autre nom lui donner ? — n'était pas de fournir à des écrivains comme M. de Narfon matière à des articles brouillant perfidement toutes les cartes [131]; elle permettait à d'autres, comme le P. d'Alès, dans les graves *Etudes* (5 avril 1912), d'expédier le décret de l'Index d'une manière un peu leste, comme celle dont il tirait du jeu sa propre épingle. Il écrivait à propos d'une brochure de M. l'abbé Michel : « On sait que le 24 janvier 1912, l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, par Mgr Duchesne, fut atteinte par un décret de l'Index ; on sait aussi la prompte et respectueuse soumission de l'auteur. Que ce livre fût un péril pour la foi des lecteurs non avertis, nous l'avions toujours pensé et dit assez haut. D'ailleurs, nous espérions que sa valeur reconnue et les services qu'il peut rendre à d'autres catégories de lecteurs lui seraient une rançon. La Sacrée Congrégation s'est montrée plus sévère. *Roma locuta est, causa finita est.* A ceux qui recherchent les considérants de la sentence s'adresse le mémoire de M. l'abbé Michel ». C'est ainsi encore que M. l'abbé Pisani, de l'Institut catholique de Paris, en rendant compte des *Appunti sereni* du P. Bottazizio, dont la traduction française venait de paraître [132], attribuait simplement les griefs allégués par le critique contre l'œuvre de Mgr Duchesne aux défaillances et infidélités de la version italienne sur laquelle il avait travaillé [133]. Quoi ! Il ne restait donc pas trace de ceux de la Congrégation consistoriale, ou cela s'adressait-il aussi à elle ?

La *Civiltà* elle-même, dirigée par les jésuites, ce rempart de l'Église et de ses doctrines, dirigée par d'éminents confrères des rédacteurs des *Études*, s'était abstenue dans la controverse sur Mgr Duchesne. Après la circulaire de la Congrégation consistoriale, la célèbre revue sentit le besoin d'expliquer

(129) Voir le *Figaro* du 4 février 1912. — (130) Plus tard, le directeur de la *Critique du libéralisme* recueillit de la propre bouche du cardinal secrétaire d'État l'assurance que le Saint-Père n'avait lu cet ouvrage que durant une maladie postérieure de plusieurs mois à ces événements, et qu'au contraire, il en avait manifesté une vive peine. — (131) Voir dans *Crit.*, VII, 955, celui qu'il fit paraître dans la *Petite Revue* du 25 mars, et le *Figaro* du 1er février 1912. — (132) Il en a été question et des extraits en ont été cités dans le chapitre III. — (133) *Polybiblion*, août 1914, 68.

sa réserve. Ce ne fut pas sans jeter d'abord un caillou dans le champ voisin, dont la partie la plus proche d'elle était occupée par l'*Unita cattolica*. « On sait, disait la *Civiltà,* combien, en ces derniers temps, la presse — et la moins apte aux polémiques scientifiques, c'est-à-dire la presse quotidienne — s'est occupée de l'*Histoire ancienne de l'Église* par Mgr Duchesne ». Quant à elle, sa justification, d'ailleurs pénible, revenait à une application, imprévue en pareille matière, du proverbe : La parole est d'argent et le silence est d'or.

Or, dès avant l'apparition de ce document, qui tranche avec autorité la question, chacun pensait avoir tout autant à cœur de veiller à la préservation dans les rangs du jeune clergé, de l'intégrité de la doctrine et du respectueux attachement à l'Eglise. Tel était certainement notre modeste avis; et nous n'avions pas manqué de le manifester amicalement aux éditeurs, appelant leur attention sur le grave péril d'une pareille publication, alors à peine en train et à peine tirées les premières feuilles. Ce qui est si vrai, que dès juin 1911, il fut jugé opportun de supprimer dans notre Revue même l'annonce de la très prochaine publication de cette histoire, annonce que la maison d'édition avait demandé à faire sur la page de la couverture qui lui est réservée pour sa publication par un contrat régulier, qui fut cette année résolument rompu par nous. Quant au silence que nous observâmes ensuite sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne, nous dirons à nos nombreux amis, qui s'en montrèrent chagrins, que de très graves motifs nous firent hésiter d'abord et nous firent arrêter ensuite cette résolution : motifs qu'il ne nous est pas permis de donner publiquement. *Du reste, tous les bons juges savent bien que le silence est, en pareille circonstance, plus significatif que la parole.*

Faut-il donc croire qu'en pareille occurrence, le silence est la forme de désapprobation la plus sensible et la plus efficace; qu'en se taisant on fait plus pour la défense de la vérité méconnue et trahie qu'en luttant pour elle, et que le silence de la *Civiltà* ou d'autres grandes revues religieuses a plus contribué à enrayer le mal fait par l'ouvrage de Mgr Duchesne que les courageuses critiques de ses contradicteurs ? Et comme les savants — sans médire d'eux aucunement — se rencontrent parfois ! Les *Études* diront plus tard, au sujet des écarts des catholiques sociaux, dans un article-manifeste à grand retentissement, contre les polémistes suspects, sur lequel la suite du récit nous ramènera : « Les utopies sociales n'ont pas davantage trouvé ici d'excessives sympathies. *Le silence des revues, comme celui du peuple pour les rois, peut être une leçon pour les mouvements en vogue* ». De là à donner pour épigraphe aux revues catholiques : « Nous instruisons par le silence », il semble que le chemin serait court; et combien la tâche se trouverait simplifiée !

Les *Études,* qui avaient trouvé suffisant de mentionner la circulaire de la Consistoriale dans leurs modestes Éphémérides (5 octobre 1911), n'accordèrent même pas cette place à celle du 17 octobre 1913, qui, avec les Manuels d'histoire de l'Église de F. X. Funk, de F. X. Kraus et de Rauschen, prohibait dans les séminaires d'Italie *les légendes hagiographiques* d'un de leurs

savants confrères, le P. Delehaye, bollandiste de la Compagnie de Jésus (134). Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, chez qui, par une exception rare, le zèle de la doctrine catholique n'avait subi d'une politique gouvernementale aucune altération, n'imita pas leur exemple. Il adressa aux supérieurs de ses séminaires un commentaire remarquable des instructions qui accompagnaient cette censure; et passant même des séminaires aux Instituts catholiques, il ne craignit pas de critiquer ce que Mgr Baudrillart, dans le nouveau *Dictionnaire apologétique,* avait écrit de l'idéal de l'Église en fait d'Université. De là, des explications du Recteur de l'Institut catholique de Paris (135). Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Mgr Fuzet exprimait sa pensée sur la constitution actuelle des Universités catholiques. Il l'avait fait incidemment dans une autre lettre sur les études dans les séminaires (28 octobre 1912), qui amena le P. La Brière, des *Études,* à prendre la défense de ces Instituts et à soutenir la discussion avec l'éminent prélat.

Là ne se bornèrent pas les mesures de préservation prises par le Saint-Siège. La mise à l'Index de la *Sainte Chantal* de M. l'abbé Brémond, dont certaines pages auraient pu rappeler le titre donné par Léo Taxil à un de ses chapitres dans un de ses misérables pamphlets : « Histoire des secrètes, mais saintes amours d'un évêque et d'une religieuse » (136), passa sans faire grand bruit; mais il en fut autrement de la mesure qui atteignit le P. Lagrange, dominicain, fondateur de *l'Ecole biblique* de Jérusalem et directeur de la *Revue biblique.*

La Congrégation consistoriale, par une circulaire du 20 août 1912, avait interdit dans les séminaires un ouvrage allemand du docteur Charles Holebrey pour ces motifs :

> Là, selon les théories modernes du rationalisme et de l'hypercritique sur presque tous les livres de l'Ancien Testament et principalement sur le Pentateuque, les Paralipomènes, Tobie, Judith, Esther, Jonas, Isaïe et Daniel, sont soutenues les opinions les plus audacieuses, contraires à la plus antique tradition de l'Eglise, à la doctrine vénérable des Saints Pères et aux récentes réponses de la Commission biblique pontificale qui, non seulement révoquent en doute, mais ruinent presque l'authenticité et la valeur historique des Livres sacrés. Le décret ajoutait : « Et comme il existe d'autres commentaires de la Sainte Ecriture, tant sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament, *animés d'un semblable esprit, par exemple plusieurs écrits du P. Lagrange,* et un ouvrage très récent, *Die Heilige Schrift des Neuen Testaments,* édité à Berlin en 1912, par le docteur Fritz Tilleman, le Saint-Père mande et prescrit de les proscrire entièrement des études cléricales, sauf jugement plus complet à porter sur ces écrits par l'autorité dont ils relèvent de droit ».

Le P. Lagrange, tout en se plaignant respectueusement au Saint-Père de « l'esprit » qu'on lui attribuait, protestait « se soumettre d'esprit et de cœur sans réserve aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ » et être prêt à reconnaître ses erreurs. Pie X, par sa réponse, lui témoigna sa satisfaction (137).

(134) *La critique du libéralisme* venait justement de soumettre ce livre à une analyse sévère. Voir VIII, 484-487; X, 309-330, 469-487, 672-684, 737-749. — (135) Voir ces documents dans *Crit.*, XI, 544-551, 626-632. — (136) Voir *Crit.*, IX, 812-816.

(137) Au mois d'août 1913, à l'occasion du chapitre général de l'Ordre de saint Dominique, Pie X

Mais une solution si simple ne faisait pas l'affaire d'un certain clan. *Les Débats* (7 septembre 1912 et 12 décembre) et surtout le *Bulletin de la semaine* (25 septembre et 2 octobre) dénonçaient bruyamment derrière la sentence la main des jésuites allemands et italiens, nommément du P. Fonk, travaillant à ruiner l'École biblique de Jérusalem au profit de l'Institut biblique dont ils provoquaient la fondation à Rome. Le choix du P. Fonk comme directeur de cet Institut, fait par Pie X quand il créa cet établissement, ne confirmait-il pas d'ailleurs leurs assertions avec évidence?

La campagne du *Bulletin de la semaine* dans le même sens fut-elle la goutte débordant le vase? Toujours est-il qu'elle se trouve mentionnée la première dans un acte qui, pour ne pas émaner, du moins directement, du Saint-Siège, allait avoir en France un retentissement considérable. Une ordonnance publique du cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, en date du 11 avril 1913, prescrivait à tous les prêtres, séminaristes et laïques « de ne pas s'abonner, de ne pas rester abonnés au *Bulletin de la semaine*, et même de ne pas le lire, en dehors du cas de stricte nécessité prévu par la théologie morale ».

Les considérants étaient graves. Le *Bulletin de la semaine* « inculque persévéramment à ses lecteurs les tendances doctrinales du libéralisme catholique... L'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège apostolique..., à l'égard des actes de la juridiction épiscopale dirigés contre les nouveautés téméraires... il cherche délibérément à créer une atmosphère de défiance et de découragement, contrecarre et traverse les enseignements et les directions tant du siège apostolique que de l'épiscopat français ». Chaque considérant s'appuyait sur l'indication d'articles qui le justifiait (138).

adressait un bref très important au R. P. Cormier, général des Dominicains. Ce bref édictait un décret en sept articles, qui devait être inséré dans les constitutions générales de l'Ordre. Plusieurs de ces articles regardaient son autonomie particulière, mais l'un ou l'autre dépassaient par leur portée les limites des couvents dominicains, encore que les avertissements leur fussent adressés. C'étaient de fermes rappels de l'encyclique *Pascendi*, dont le pape jugeait nécessaire de rappeler et de renouveler les prescriptions en termes plus pressants encore.

L'article II portait : « Les prélats ne confieront l'enseignement des sciences sacrées qu'à ceux qu'ils sauront avec certitude n'avoir jamais donné lieu jusqu'à ce jour au plus léger soupçon sur la pureté de leur doctrine, et qu'ils connaîtront être tout disposés à suivre désormais, dans l'exposé de la vérité catholique et dans la réfutation des erreurs, les normes et règles que le Saint-Siège a prescrites de nos jours, à ce sujet, ou qu'il prescrira encore à l'avenir ».

L'article IV était ainsi conçu : « Certains religieux se proposent d'expliquer dans leurs ouvrages, de développer et d'apprécier des opinions et des systèmes soutenus par des auteurs qui semblent se tenir dans les confins de la vérité catholique. Les auteurs de ces théories les jugent très propres à mettre dans un jour nouveau la vérité catholique, et à en donner l'interprétation convenable, beaucoup mieux que ne l'avait fait jusqu'ici la sagesse des anciens. Nous estimons ces opinions et ces systèmes comme pleins de périls. Ils séduisent, en effet, facilement les esprits légers et dépourvus de doctrine, par nature amoureux de nouveautés. Ils les détournent de la foi et du salut éternel. C'est pourquoi les fils de saint Dominique, disciples du Docteur angélique, auront pour sacré de défendre la foi, ouvertement et avec énergie et, tout en portant sur les hommes des jugements inspirés par la bienveillance, ils mettront à nu les erreurs qui se cachent trop souvent sous les apparences de la vérité ».

(138) Peu de jours avant que parût cette ordonnance, le *Bulletin de la semaine* donnait le compte rendu fleuri de trois conférences faites à Rouen, les 11, 13 et 25 mars, sur l'invitation d'un comité de

Dix jours après (22 avril), le cardinal secrétaire d'État adressait à l'archevêque de Bordeaux un accusé de réception disant : « Je n'ai pas manqué de prendre connaissance de cette déclaration et je ne puis qu'approuver la mesure sage et opportune que Votre Éminence vient de prendre à cet égard pour le bien du clergé et des fidèles confiés à sa sollicitude. Le Saint-Père vous félicite de votre zèle pastoral à signaler à vos chers diocésains les dangers pour leur foi, pour l'intégrité de la saine doctrine, à les préserver de tout ce qui pourrait y porter atteinte et affaiblir en eux l'amour et l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, l'obéissance au Siège apostolique et à ses décisions ». Quelques mois plus tard, 62 évêques de France s'étaient associés publiquement à l'acte de Bordeaux.

On vit alors, à défaut d'autres exemples, s'il était vrai, comme l'écrivait un an plus tard M. Fonsegrive, principal inspirateur du *Bulletin de la semaine* avec M. Imbart de La Tour, qu'on n'aurait pas trouvé en notre pays de catholiques préférant leur propre pensée à celle de l'Église. Le *Bulletin de la semaine* donna dans ces circonstances un exemple unique en son genre : celui d'une revue catholique, frappée avec éclat par un cardinal et répudiée par la majorité de l'épiscopat, tenant pour non avenue une si grave manifestation de l'autorité ecclésiastique et gardant sur elle un silence absolu, comme si elle n'existait pas. On se demandait comment des catholiques qui ne permettaient pas de mettre en doute la sincérité de leurs déférence et soumission à son égard pouvaient appliquer, même en ce cas, cette méthode de « silences calculés », où l'on devait voir, tout d'abord, une insolence et aussi l'aveu clair, quoique tacite, d'un état d'insubordination.

Cependant, ils ne renonçaient pas à se défendre. M. Imbart de La Tour, agissant comme président du conseil d'administration, rédigeait et adressait au cardinal Andrieu un mémoire justificatif, soi-disant confidentiel, qui fit presque aussitôt le tour de la presse, avec force commentaires antiromains des journaux libéraux et sectaires, le *Temps*, les *Débats*, l'*Action*, le *Siècle*, etc. Et ce mémoire leur faisait beau jeu. Son impertinente et outrageuse conclusion : « Éminence, votre bonne foi a été surprise ; vous nous avez jugés sans nous entendre, vous avez instruit notre procès sans nous lire », avait la prétention de sortir logiquement des inexactitudes, des erreurs, des interprétations gratuites et fausses contenues dans l'Ordonnance. M. Imbart de La Tour ne manquait d'ailleurs pas de recourir à la diversion habituelle : c'était la politique du *Bulletin de la semaine*, sa politique « de mesure, de loyalisme et de contacts » qui attirait cette animadversion sur lui. « Mais, ajoutait-il, en dépit des apparences, j'ai peine à croire que des idées jadis acceptées,

modernistes, par un moderniste de haute marque, M. Boutroux, de l'Académie française, l'auteur du livre perfide *Science et religion*. L'orateur y avait traité ces trois sujets : *Laïcité et laïcisme, Science et scientisme, La religion et la vie*, et expliqué, entre autres choses, comment « la religion, délivrée des systèmes et des dogmes artificiels qui la faussent, peut s'harmoniser avec la vie ». La mémoire de Fogazzaro fut hautement célébrée.

encouragées, aient perdu aujourd'hui toute leur valeur. Elles ont été, je le sais, celles de Léon XIII. Et en dépit des assurances suspectes du parti intransigeant, nous ne voyons point qu'elles aient été désavouées par S. S. Pie X ». Entre autres redresseurs de cette audacieuse apologie, le directeur de la *Vigie,* M. H. Merlier, dans une série d'articles documentés, réunis ensuite en brochure, produisit les preuves péremptoires de son inanité et justifia, un par un, les considérants de la sentence. Le *Bulletin de la semaine* demeura imperturbablement après ce qu'il avait été avant; des traits déjà cités, d'autres qui suivront le disent assez, si l'on compare les dates.

Il nous faut passer désormais sur d'autres manifestations moins importantes du courant d'idées et des opinions que favorisent, à des degrés divers, des publications nouvelles ou d'autres qui continuent à circuler, pour en signaler une plus instructive, parce que générale ; c'est la réaction contre la réaction ouvertement catholique, contre celle dont les soutiens seront désignés un peu plus tard par le nom de « catholiques intégraux » [139].

(139) Parmi les hommes à idées larges et modernes, le P. Sertillanges, dominicain, professeur à l'Institut catholique et prédicateur très recherché, tient un des premiers rangs par sa science et son talent.

Ses conférences de Besançon, en 1910, ses études sur saint Thomas, ses articles sur *L'Église avant l'Église* (*Revue pratique d'apologétique,* 15 décembre 1911), *L'Église et les Églises* (*Revue du clergé français,* 1er mai 1912) ne manquent pas de soulever des discussions (Voir *Crit.*, V, 557-569, 690-698, 898-904). La même largeur de vues sur la religion et l'Église inspire *Les progrès actuels de l'Église,* de M. André Godard (Voir *Crit.*, IX, 201-216, 311-326). Les nouvelles méthodes et les nouvelles doctrines ont trouvé aussi un représentant de valeur en M. l'abbé Vacandard, en particulier dans son étude sur l'*Origine du Symbole des apôtres* (Voir *Crit.*, IX, 516-532). Les notices qui accompagnent chaque fête dans le *Paroissien romain historique et liturgique* de M. l'abbé Vardunoy reflètent en maint endroit la science de Mgr Duchesne, pour l'édification des simples fidèles (Voir *Crit.*, VIII, 611-620). *Pourquoi vivre et comment vivre,* de M. l'abbé Airaudi, avec préface du P. Sertillanges, est loin de valoir autant par la philosophie religieuse ou l'exégèse que par l'esprit sillonniste et les exagérations de la justice sociale (Voir *Crit.*, VIII, 470-483). Dans une série d'articles intitulée *Essai de prédication contemporaine* publiée par la *Revue pratique d'apologétique,* M. l'abbé Beaupin propose une façon toute moderne d'exposer aux fidèles les grandes vérités de la religion, le péché, la mort, l'enfer et le ciel (Voir *Crit.*, XII, 77-91). L'intention apologétique qui inspire les écrits du savant abbé Moreux ne le préserve pas de s'appuyer, dans *Que deviendrons-nous après la mort?* sur une philosophie ruineuse de toute objectivité, de toute vérité, de toute science (Voir *Crit.*, XI, 870-886). On manquait d'une théologie zoologique. Mgr Bolo, prédicateur et écrivain inépuisable, comble cette lacune par *Les animaux et le devoir chrétien,* où les arguments nouveaux et bizarres invoqués par l'auteur pour démontrer que si l'homme est, à des titres et à des degrés divers, notre prochain et notre semblable, ces arguments ne sont pas sans nous créer un devoir semblable de charité à l'égard des animaux (qui ont une part aux effets de la Rédemption à laquelle beaucoup n'ont peut-être pas réfléchi) (Voir *Crit.*, XII, 185-197). Un professeur de l'Institut catholique de Lille, M. l'abbé Looten, ne tarit pas d'éloges sur les romans néfastes de MM. Humphrey Ward (le *Correspondant,* 10 mars 1910) et sur l'œuvre aussi dangereuse des sœurs Brontoë (la *Démocratie,* 15 mai 1911) (Voir *Crit.*, VI, 370-373). A ce modernisme littéraire se joint cet ascétisme moderniste, sur lequel Mgr Chollet a écrit un excellent livre, et dont sont imprégnés des ouvrages qu'on croit propres uniquement à édifier la piété, telle la vie de sœur Thérèse Durnerin (Voir *Crit.*, III, 500-502), etc...

CHAPITRE III

Polémiques et procès (1910-1914).

I

A la réaction contre le libéralisme, qui, d'ailleurs, ne saurait manquer d'imperfections et ne se prétend point impeccable, que reproche-t-on? Rien assurément de bien nouveau. De tout temps, en effet, les écrivains catholiques, qui, spontanément et sans qualité officielle, ont relevé les fausses tendances ou les erreurs de leurs frères, s'en sont vu contester par ceux-ci le droit. On leur a souvent imputé de s'attribuer une mission réservée à la hiérarchie ecclésiastique, de substituer leur autorité à la sienne et leurs opinions personnelles à la doctrine authentique, de violer les lois de la charité en mettant les personnes en cause au lieu de s'en prendre aux seules idées; en un mot, de troubler la paix, de semer la division, de compromettre même par cette immixtion illégitime la cause qu'ils prétendaient servir. Ce fut, en particulier, l'histoire des luttes au sujet du libéralisme catholique qui ont rempli, surtout en France, la seconde moitié du XIXe siècle. Mais, aujourd'hui, depuis que la réaction contre ce même libéralisme, notablement diversifié et intensifié, s'est dressée de nouveau, la même campagne reprend plus généralisée elle aussi; à propos d'incidents analogues à ceux qui avaient surgi trente ou quarante ans plus tôt, elle renouvelle, elle dépasse même notablement, à certains égards, ce qu'on avait vu alors. Cet aspect des événements en donnera la physionomie vivante.

Cette contre-réaction libérale s'est déjà dessinée aux yeux du lecteur par des traits disséminés dans l'histoire des années précédentes. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les faits du jour, malgré l'importance de plusieurs, qui expliquent la recrudescence des discussions, c'est aussi l'encouragement que puisent les libéraux dans les appréciations publiquement émises par quelques hauts personnages ecclésiastiques, en attendant que l'un ou l'autre y joigne des coups d'éclat.

A la veille de 1910, quand il s'agissait de préserver le *Sillon* d'une sentence pontificale, Mgr Guillibert, évêque de Fréjus, disait aux sillonnistes de son

diocèse dans une lettre pastorale : « *Des gens sans mandat* vous dénigrent et vous calomnient...., ils ont tort ; allez au Père commun des éprouvés... » (1). Dans la même circonstance, on a entendu Mgr Fuzet déclarer, en adhérant au manifeste de Mgr Mignot : « *Il est des gens toujours prêts à excommunier ;* ils croient avoir perdu leur journée s'ils n'ont *lancé l'anathème* contre quelqu'un. *Ces chercheurs d'hérésies,* souvent eux-mêmes fort sujets à caution, *font naître l'hérésie* ». Mgr Chapon, évêque de Nice, disait, en terminant sa réponse à l'archevêque d'Albi : « Beaucoup en France ne le jugent (le *Sillon*) qu'à travers bien des préjugés et sur ses sentences de condamnation souvent trop peu justifiées. Mais ils ne connaissent pas assez cette consciencieuse et vigilante impartialité qui, tant de fois, maintint et défendit contre d'injustes accusations les droits légitimes et nécessaires d'une vraie liberté, très conciliables avec ceux de la vérité, en sorte que *des dénonciateurs passionnés ou téméraires, empressés à voir et à signaler l'hérésie dans toute opinion contraire à leurs idées personnelles,* y subirent plus d'un échec et y reçurent plus d'une leçon opportune. On en vit même y provoquer contre eux la condamnation qu'ils avaient été y solliciter contre leurs adversaires » (2).

Quatre ans plus tard (16 mai 1913), la *Semaine religieuse de Nice* reproduisait une allocution du même prélat aux catholiques sociaux de son diocèse. Il leur disait :

> J'avoue ne pas comprendre le dessein de certains critiques, journalistes et autres, qui semblent avoir pris à cœur d'intimider et de décourager les catholiques sociaux et leurs œuvres, en les discréditant. Ils allèguent, je le sais, pour excuser leurs attaques, le souci de la doctrine; vous l'avez autant qu'eux, et vous savez qu'en dehors de la vérité définie ou professée par l'Eglise, loi des sociétés aussi bien que des individus, il ne saurait y avoir ni charité, ni justice véritable, ni réformes salutaires, ni progrès. Mais, pour vous guider ou vous redresser au besoin, vous avez les enseignements du Saint-Siège... Soyez-y attentifs et dociles, et si, dans les questions délicates et complexes que votre devoir est de poser, de discuter et de résoudre, il vous arrivait, en toute bonne foi, de dépasser la mesure, corrigez-vous vous-mêmes à la lumière de cet enseignement. Mais défiez-vous de ces commentateurs *sans mission et sans autorité*, avides d'y trouver la justification de leurs préjugés et, parfois même, le triomphe de leur parti. Des écrivains se rencontrent, en effet, contre lesquels vous devez être en défiance, qui, sous prétexte de défendre l'intégralité de la doctrine l'altèrent et parfois la dénaturent dans le sens de leurs idées personnelles...

A un congrès catholique tenu à Marmande, Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, prononçait un discours sur *Les polémiques entre catholiques,* repro-

(1) En 1913, le même prélat, prononçant le discours de rentrée des Facultés catholiques de Lyon, choisissait pour sujet : *La probité intellectuelle.* Avant de faire à un grave incident de l'heure une allusion cherchée, il disait à son jeune auditoire : « Que si, entrés à votre tour dans la lice, encore inexpérimentés peut-être, ou seulement inattentifs, vous fassiez quelques faux pas ou subissiez une défaillance, je demande qu'on laisse à l'autorité hiérarchique seule le devoir, je dirais volontiers l'honneur, de vous relever et de vous raffermir, car l'Église, elle, « quand elle corrige, elle console ».

(2) Ce trait de la mise à l'Index, clairement dirigé contre le directeur de la *Critique du libéralisme,* dont l'évêque de Nice surtout, et après lui tant d'autres, devaient faire un usage si fréquent, avait ici l'inconvénient de se montrer tordu. Ce n'était assurément pas pour avoir critiqué le *Sillon,* les démocrates chrétiens et les modernistes que son ouvrage avait été frappé, et ceux dont il n'avait d'ailleurs pas demandé la tête subirent une condamnation plus grave que la sienne.

duit dans sa *Semaine religieuse* (25 novembre 1911), qui pouvait être pris tout entier pour une paraphrase de ce que Mgr Mignot avait répliqué au cardinal Andrieu, à propos du *Sillon*, en disant : « ... C'est avec peine que je vois les diverses fractions de l'opinion catholique, au lieu de rivaliser de zèle et d'influences pour faire rayonner autour d'elles l'idée chrétienne, épuiser au contraire leurs meilleures forces à se dénigrer entre elles, à disqualifier leurs chefs, à se faire la guerre à coups de textes découpés à souhait, et se servir des enseignements des papes et des conciles comme de munitions de guerre, non certes contre les ennemis de l'Église, mais contre ses meilleurs enfants... ». L'évêque d'Agen, estimant contraires au bien les polémiques « dont le seul nom sonne mal dans une assemblée chrétienne », invitait ceux qui s'y livraient à sonder du moins leur cœur :

Quel but vous proposez-vous d'atteindre en critiquant les paroles ou les actes de vos frères ? Je ne cherche, me répondez-vous, que le triomphe de la vérité et le progrès du bien. Il le faut, assurément; vous ne pourriez, en conscience, susciter de pareilles discordes, si vos intentions n'étaient ni droites, ni pures. Prenez garde cependant à l'illusion toujours facile et toujours dangereuse. Votre adversaire a, je le crains, le malheur de vous être antipathique, tout au moins de ne pas vous plaire. Ne se serait-il pas attiré quelquefois votre ressentiment ? Sa personne, son influence, et jusqu'à son talent ou sa vertu, vous semblent peut-être amoindrir devant le public l'autorité dont vous avez joui et que vous considérez comme une propriété inaliénable. Etes-vous certain de ne pas subir outre mesure la pression de vos sentiments personnels, lorsque vous entreprenez une campagne contre cet homme ? Scrutez d'abord les replis de votre âme et demandez conseil.

Tous ne sont pas obligés de se faire les protagonistes de la bonne théologie. « Il arrive donc, ajoutait le discours, que des censeurs de leur prochain s'attribuent *un mandat* auquel ils n'ont nul titre, pas même celui d'une connaissance particulière des questions ». Et puis les polémiques sont souvent sans objet réel et sérieux. Le prélat poursuivait :

... Hélas ! si je me place à ce nouveau point de vue, je constate que c'est une habitude trop familière aux hommes qui discutent de confondre leurs propres jugements avec les principes absolus. Est-il excessif d'ajouter que les esprits étroits et les caractères passionnés n'échappent guère à cette sorte de manie ? Il n'est pas rare de les voir, sous l'empire de préoccupations mesquines, grossir et, par conséquent, dénaturer certains incidents de très médiocre importance. Ces petitesses intellectuelles et tout autant une confiance exagérée en soi-même occasionnent des procès de tendances, abus fréquent et fort regrettable qui consiste à condamner les individualités dont on ne partage pas les convictions, non pour ce qu'elles ont dit ou fait, mais pour ce qu'on prétend conclure plus ou moins logiquement de leurs écrits antérieurs, de quelques-uns de leurs gestes, des préférences qu'elles manifestent ou qu'on leur suppose, de leurs relations avec tel personnage... Inutile, pour expliquer des faits semblables, de recourir, comme c'est l'usage, à l'hypothèse de la mauvaise foi. Qui ne le sait, la passion a coutume d'aveugler et, pour peu qu'elle soit servie par l'habitude d'appréciations hâtives et l'ignorance du sujet — ce qui arrive fréquemment — la pensée de l'adversaire est mal comprise et tout de suite défigurée.

Sa Grandeur exposait encore que les polémiques jettent le désaccord dans les rangs catholiques et risquent grandement de blesser la charité. Le *Bulletin de la semaine*, persuadé sans doute que cette sorte de réquisitoire n'était pas

dressé contre les uns et les autres indifféremment, s'empressait de le reproduire (13 décembre 1911). Enfin, pour s'en tenir à quelques gestes épiscopaux saillants, Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, estimant avoir à dire aussi son mot, faisait entendre ces paroles, en 1911, à la rentrée de l'Institut catholique de Paris :

Le métier de Zoïle n'est plus considéré chez nous et, grâce à Dieu, la presse catholique de notre pays est aussi sage et prudente qu'elle est active et dévouée. Elle ne s'arroge pas le droit de diriger et de conduire. Elle n'a pas la présomption de juger ceux qui font profession de travailler avec droiture et pleine soumission sous les yeux des évêques et du pape. Elle a assez à faire d'exercer sa vigilance sur les ennemis de la foi, de l'Eglise, de la société et des vrais intérêts de notre pays. Elle propage les enseignements des maîtres catholiques, se fait leur écho, les soutient, les aide, les défend, mais n'usurpe pas la mission des évêques, surveillants de l'orthodoxie, maîtres de la doctrine et gardiens de la foi. Ne craignez pas, Messieurs, d'être suspects quand vous marchez devant vous, en toute loyauté de conscience, dans le service de Dieu et de la vérité. S'il vous arrivait de faire un faux pas, vous seriez avertis ou repris à propos par ceux qui ont mission de le faire. Si des détracteurs ou des dénonciateurs s'élevaient contre vous, ils ne pourraient venir que du camp de l'incrédulité et de la libre pensée. Souvenons-nous du proverbe d'Orient, si pittoresque dans sa crédulité : « Les chiens aboient et la caravane passe ».

M. de Narfon, qui relatait ce discours dans le *Figaro* du 4 décembre et affirmait l'authenticité de ces paroles, ajoutait : « J'en sais qui, pour le passage que je viens de reproduire, eussent volontiers voté l'affichage de ce discours ». On comprend, en effet, que de telles manifestations missent en joie les libéraux et leur presse.

Des *Semaines religieuses*, outre la publicité qu'elles donnaient, avec leur autorité secondaire, à ces paroles d'évêques, intervenaient aussi pour leur compte. A propos d'incidents déjà relatés, celle de Toulouse disait, le 25 juillet 1909 : « Quant aux esprits chagrins, très peu nombreux assurément, dont quelques inquiétudes nous ont suggéré ces lignes, nous espérons bien leur avoir fait entendre, sans les contrister, qu'ils se tromperaient de rôle s'ils se constituaient, *sans autorité et sans mandat*, les censeurs de ceux qui ont, eux, mission de les instruire, de les guider, de les reprendre, et ce, non sans une charge contre le *laïcisme* plein de dangers, *contraire à la constitution de l'Église* ». O ombre de Louis Veuillot! Une autre fois (3 décembre 1911), au sujet des mesures prises par Mgr Chapon contre le directeur de la *Critique du libéralisme* :

... L'article que vous nous signalez dans cette Revue n'est pas pour nous déplaire, quoiqu'il y ait beaucoup à reprendre dans cette critique qui court habituellement au delà des textes, évidemment inattaquables, pour promener le fer autour des intentions supposées, des tendances pressenties, des silences habiles; ces gens-là, plus experts que le célèbre « Barbier » de Beaumarchais, s'offriraient volontiers à raser un œuf!

Pourquoi vous emporter également contre l'auteur éternellement chagrin de l'article ? Des laïques se constituant, *sans autorité ni mandat*, surveillants, censeurs, docteurs des évêques, des Instituts, du clergé, c'est une chose assurément fort nouvelle, très moderniste, inconvenante et donc coupable, mais combien ridicule! Dites-vous bien, d'ailleurs, que ces

intrus en redingote ne sont qu'une toute petite poignée, mais nous ne les dédaignons pas pour cela et, pour le bien de la seule cause catholique, nous souhaitons, avec les plus intelligents de leurs amis, qu'ils donnent désormais à leurs ressources et à leur activité un meilleur emploi...

La *Semaine religieuse d'Arras* (15 mars 1910) sous la plume d'un vicaire général, M. l'abbé Guillemant, disait, dans une autre circonstance : « Je me refuse à voir en M. Barbier un juge de la foi et un arbitre de l'orthodoxie ». Elle ajoutait le reproche de n'apporter aucune contribution utile à l'édifice de la vérité, et d'être simplement *négative :* « Ce qui m'inquiète, dans la *Critique du libéralisme,* permettez-moi de vous le dire, c'est, tout d'abord, cette « critique » *purement négative* à laquelle vous semblez borner vos efforts ». En quoi M. Guillemant se rencontrait avec M. l'abbé Naudet qui avait déjà accablé du même trait la *Semaine religieuse de Cambrai :* « La principale caractéristique de cette publication est d'être *négative*... La seule qualité du chanoine Delassus est de savoir ergoter sur des pointes d'aiguilles pour faire croire à des dévotes que ce qui est blanc est noir et inversement ». Ce même grief d'action purement négative sera invoqué plus tard par les *Études* avec un éclat retentissant.

Il devient donc presque naturel que, sous de tels auspices, des revues ecclésiastiques, des prêtres, dans leurs livres, se soient donné carrière. Rien ne semble plus opportun à la *Revue pratique d'apologétique* que de mettre en honneur (1er septembre 1912) une page de jeunesse écrite par l'abbé d'Hulst, où le futur recteur de l'Institut catholique de Paris s'élevait avec vivacité, au nom de la paix et de la charité, contre l'école antilibérale dont Louis Veuillot était alors le chef [3]. Quelques mois plus tôt (25 février), le *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice* tirait d'une *Méditation sacerdotale* sur *La liturgie et l'esprit ecclésiastique* des applications imprévues, mais combien fécondes, jaillissant, paraît-il, du recueillement de l'oraison, à propos des rites et du symbolisme sacrés. Si les ministres du sanctuaire ont de telles effusions au pied de leur crucifix, que verra-t-on sortir de la plume des laïques?

... Entraîné par son régime de lectures et de pensées, par les préférences et les attraits de sa piété, dans la direction des vrais intérêts de l'Eglise, le prêtre saura placer à propos sa confiance..., il n'en fera pas crédit, naïvement, aux docteurs d'aventure, aux sauveurs improvisés, *aux critiques qui, sans mission ni compétence,* s'érigent en censeurs ou guides des évêques, en juges de la doctrine et arbitres des tactiques utiles, — adversaires des tâches positives et utiles, empêcheurs de reconstructions religieuses et sociales, conduites dans la sincère soumission à l'Eglise... Mon Dieu ! Chacun peut remarquer que ceux qui étaient pénétrés de cet esprit de l'Eglise, de ce goût des choses d'Eglise tel que le développe la participation à la vie liturgique, avaient plus naturellement, plus complètement et profondément le sens ecclésiastique d'orthodoxie sincère, sérieuse, effective, de soumission loyale et affectueuse, non point verbale ou opportuniste, aux directions des chefs dans l'Eglise. Dans les études ecclésiastiques, dans la fréquentation de l'Ecriture Sainte, ils cher

(3) Voir t. II, p. 126.

chent et trouvent, non une matière à enquêtes négatives ou à analyses déformantes, mais des façons plus complètes et des raisons plus fortes d'aimer la vérité... Il était question, il y a un instant, de l'orthodoxie positive, studieuse et loyale à base d'obéissance sincère et de respect religieux à l'égard de l'autorité dans l'Eglise. Je ne parle pas d'une orthodoxie de façade qui serait plus soucieuse de dénoncer ou d'inventer des « hérétiques », sans scrupule de calomnier des frères. Celle-là se dresserait un piédestal et se ferait une réputation aux dépens de ceux que, très gratuitement, sans compétence ni information, elle signalerait aux poursuites de l'autorité ou aux suspicions de l'opinion catholique : attitudes commodes et allures orgueilleuses *d'inquisiteurs sans mission* et de juges improvisés qui, faute de savoir, substituent aux examens de doctrines et d'idées des questions de personnes ou d'étiquettes appliquées à leur guise et qui feraient de l'étude et de la défense de la vérité une affaire d'opportunisme! Pareilles habitudes d'esprit, si elles acquéraient droit de cité dans notre façon d'enseigner, de discuter, de combattre l'erreur, compromettraient à fond la sincérité et le sérieux et, du même coup, la dignité et la solidité de l'obéissance en matière doctrinale et en matière disciplinaire.

Déjà, précédemment, dans la *Revue pratique d'apologétique* (1er novembre 1909), M. Jean Guiraud avait écrit, en se défendant de faire un procès de tendances à un auteur dont il présentait l'ouvrage : « Nous laissons ces procédés de critique aux revues qui se font une réclame de mauvais aloi par une surenchère d'orthodoxie et exercent sans mandat des fonctions inquisitoriales contre quiconque n'a pas la bonne fortune de leur plaire... ».

La collaboration de M. l'abbé Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris, à la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, ressuscitée en 1910 par l'éditeur moderniste E. Nourry, sous la direction de M. Loisy, ayant été constatée par une feuille catholique, M. Lejay répliquait à la *Croix*, qui avait reproduit l'information : « J'aime mieux collaborer à la *Revue critique* (il ne s'agissait pas d'elle ici) qu'à certaines entreprises de délation ». Peu auparavant, on lisait dans le *Petit Démocrate* de Limoges, dirigé par les abbés Desgranges et de Lestang (24 novembre 1909) : « La lecture des ouvrages de M. l'abbé Barbier produit de tels effets sur certains cerveaux qu'ils en arrivent à vivre dans un continuel état de surexcitation et à ne voir autour d'eux que des hérétiques ou des traîtres ».

Ce n'est pas seulement la généralisation de cette campagne, menée autrefois par un élan restreint, qui frappe; c'est non moins la violence injurieuse avec laquelle on s'y lance. Rectifier des assertions, montrer que les faits ont été dénaturés, les documents falsifiés ou injustement tronqués, c'est à quoi l'on ne s'arrête pas, et sans doute pour cause; mais, presque toujours, la défense consiste en outrages, parfois en diffamations calomnieuses. Cela ne date pas, il est vrai, d'aujourd'hui. On peut se rappeler l'odieuse caricature de M. l'abbé Maignen par M. l'abbé Quiévreux au temps de l'américanisme [4], les emportements de M. Fonsegrive avant la condamnation de M. l'abbé Loisy [5]; le grave *Ami du clergé* écrivant pour la défense du *Sillon* disait :

(4) Voir t. III, p. 263. — (5) « ... On sent, à lire certains articles, la joie que donneraient à de certains hommes la chute, l'hérésie déclarée de quelques catholiques, prêtres ou laïques, qu'ils n'aiment

« Pour des journalistes qui se croient chrétiens, quel pitoyable rôle, et digne d'un Vadécard, de se poster en embuscade, épiant le moindre prétexte de gonfler la voix et de crier au scandale contre les défenseurs de l'Église » (13 avril 1905)! Un peu plus tard, c'était l'abbé Olgiwolski, directeur du *Bien du peuple* d'Agen, faisant payer au futur directeur de la *Critique du libéralisme* d'avoir relevé son élégie sur la chute de la *Quinzaine*, en lui criant : « Tartufe! prends donc ton mouchoir...! » et écrivant : « On dit que M. l'abbé Barbier aiguise sur l'autel de sa messe quotidienne, en vue de duels héroïques, l'épée de MM. de Cassagnac » (1er octobre 1907).

Mais, à l'heure actuelle, ce procédé de guerre devient commun; il y a des explosions de tous côtés. On a lu dans un chapitre précédent, à propos du monophorisme, les violentes sorties du philosophe pacifique qu'est M. Blondel (Testis) (6). En 1912, un émule des rédacteurs du *Bulletin des anciens élèves de l'Institut catholique de Paris,* M. l'abbé Gamber, chanoine titulaire de Marseille, écrit à propos du pharisaïsme dans son commentaire du *Sermon sur la montagne :*

... Ne sont-ils pas encore de trop fidèles sectateurs de l'ancienne loi ceux qui, sous couleur de correction fraternelle ou au nom d'une menteuse orthodoxie, se donnent les dehors de cette justice impitoyable, de ce zèle intempérant et fougueux, de cette critique amère et systématique qui ne s'applique qu'à multiplier les divisions parmi les hommes, au lieu de rechercher ce qui pourrait les unir. Vont-ils continuer longtemps, au nom de la « Sainte-Matraque », à railler les « soumissionnistes » dont le seul crime est de ne point affaiblir le sens de l'Evangile ?... Faux prophètes, comme les appelle Jésus, faux conducteurs d'âmes et de peuples, prêcheurs sans mandat, apologistes sans investiture, prétendus docteurs qui s'arrogent le privilège d'une impeccable science, séducteurs hypocrites qui se couvrent des voiles d'une irréprochable vertu, perpétuels excitateurs de haine et de discorde sous couleur de prosélytisme et d'apostolat, ils sont de tous les temps et de tous les pays; Jésus, qui les rencontra sur son chemin, mourut sous leurs coups perfides et sacrilèges, et l'Eglise eut toujours bien plus à souffrir de leurs embrassements perfides que des franches attaques de ses ennemis déclarés. Il importe donc de les reconnaître et de faire tomber le masque sous lequel ils dérobent leurs inavouables desseins. Or, s'il est vrai qu'un arbre se distingue à ses fruits, c'est aussi à leurs fruits, c'est-à-dire à leurs œuvres, que les faux prophètes se reconnaîtront. Que valent-ils, ces fougueux docteurs, et que font-ils en dehors des tréteaux où ils paradent, de la chaire, de la tribune ou du journal qui nous livrent leurs véhémentes imprécations ? N'y a-t-il pas, presque toujours, un profond et douloureux contraste entre leurs actes et leurs paroles, et leur conduite ne donne-t-elle pas un perpétuel démenti aux convictions qu'ils affichent ? Or, si nous ne rencontrons chez eux ni humilité de l'esprit, ni pureté de vie, ni détachement, ni soumission à l'autorité légitime, ni condescendance, ni charité, n'avons-nous pas le droit de ne point croire à leurs fallacieuses promesses et de les signaler aux âmes candides qu'elles pourraient égarer ?

A côté de ce respectable chanoine, un franciscain non moins vénérable, le

pas. *Semblables à ces oiseaux qui viennent voler autour des maisons où la mort va passer, ils crient déjà le plaisir dans l'attente du cadavre. Oiseaux noirs, oiseaux immondes, nous n'aurons jamais assez de mépris pour leur ingrate nature, assez de pitié pour leur misère, assez de tristesse pour leur aveuglement. Ces aveugles ne voient pas qu'en aigrissant les discussions, qu'en exaspérant les consciences, ils travaillent à l'œuvre des ténèbres. Ils poussent à l'abîme. Rôle de perdition et non pas œuvre de salut...* ». — (6) M. Blondel se retrouvera encore plus loin.

P. Michel-Ange, écrit au directeur de la *Critique du libéralisme,* pour la défense d'un de ses confrères qui a exalté la philosophie de Duns Scot au détriment de saint Thomas, une lettre emportée où il disait :

> ... Il y a longtemps, trop longtemps, Monsieur, qu'une poignée de gens sans qualité et sans mandat prétend s'imposer à tous et faire la loi au monde entier. Pour mieux réussir à détacher, à leur profit, les intelligences et les cœurs de l'obéissance à Jésus-Christ, seule commandée par la foi et par l'Eglise, et afin de régner sans conteste à la place de Dieu, ils ont levé, en guise d'étendard, le fantastique *panthomisme* qu'eux-mêmes n'ont jamais entendu et qu'ils sont les premiers à violer incessamment, et on les voit agitant avec fracas des loques rouges et criant à tout propos afin d'épouvanter : libéralisme! modernisme! impiété! hérésie!... (novembre 1912).

L'histoire des polémiques durant ces années montrera jusqu'où est poussé le système des personnalités injurieuses, dans le goût de celle relevée plus haut sous la plume de M. Janne [7], s'ajoutant aux déclamations générales. Ce qu'il fallait surtout constater ici, c'est le procès fait de toutes parts aux « chercheurs d'hérésies ». Ce ne sont plus de simples et peu nombreux partisans qui le leur intentent. Elle a fait fortune complète, la formule lancée par le directeur de la *Justice sociale,* à la veille de sa condamnation (1er janvier 1908) : « ... Plus catholiques que le pape, ils établissent entre eux une curieuse surenchère d'orthodoxie. Trouver des erreurs, dénaturer des intentions, courir sus à tous ceux qui font un effort pour mieux comprendre le catholicisme, en approfondir le sens, compléter la notion qu'ils s'en sont faite et en dégager plus nettement la vérité profonde, telle paraît être leur ambition unique. *Gabelous et chasseurs d'hérétiques,* ils doivent regretter le temps où la raison suprême était un amas de fagots disposés en bûchers... ». « Pourvoyeurs de l'Inquisition », comme l'écrivait l'abbé Bœglin, « chercheurs » ou « dénicheurs » d'hérésies, ou encore « flaireurs d'hérésies », selon le mot du P. Boubée dans les *Études* (25 septembre 1912), en attendant que cette revue fasse mieux. La protestation est dans cent bouches, elle se répète chaque matin, jusqu'au jour où, en janvier 1913, elle tombe, avec une formule plus complète et nouvelle, du haut même de la chaire chrétienne. C'est à propos du catholicisme et du modernisme social. Un dominicain belge, le P. Rütten, prêchant dans l'église de Saint-Augustin à Paris, devant un grand auditoire, en faveur de l'*Action populaire* de Reims, termine son appel en lançant ces paroles : « Nous voulons une action populaire entièrement obéissante et soumise à ceux que la Sainte Église a constitués pour nous inspirer et nous contrôler; nous nous attachons à sa sainte hiérarchie. Nous voulons cela; nous ne voulons rien de moins, mais nous ne voulons rien de plus... Quant aux éplucheurs de textes, quant aux dénicheurs d'hérésies, quant aux inquisiteurs sans mandat, *quant aux bouledogues de l'orthodoxie,* je vous demande,

(7) Voir aussi plus loin.

mes Frères, de ne pas leur faire l'honneur de leur répondre, mais de les envoyer poliment promener » [8].

On vit même se poser en émule du P. Rütten un de ses confrères dont la plume et la parole éloquentes gardaient ordinairement la sérénité de l'apôtre exempt de passion. Le *Bulletin de la semaine* donnant, le 18 mars 1914, l'analyse du panégyrique de saint Thomas prêché par le P. Gardeil à l'Institut catholique de Paris, citait de lui ces paroles : « Il y a eu à toutes les époques de ces hommes pour qui tout renouvellement est une hérésie. Mainteneurs acariâtres de la foi, *inquisiteurs sans mandat,* ils sont aux aguets, inquiets et malveillants de tout ce que font ceux qui s'efforcent d'être vraiment utiles en alliant de leur mieux le nouveau et l'ancien. Telles, dit un contemporain de saint Thomas, ces gargouilles des cathédrales qui, fortement cramponnées aux contreforts robustes de l'église, et contentes de se sentir assurées sur leurs derrières, ne se mêlent au mouvement du dehors que pour grimacer et cracher sur les passants .. ».

II

Cependant ceux à qui on attribue de telles habitudes d'esprit et de si graves torts ne demeurent pas sans réponse.

Qu'ils n'aient ni mission ni mandat officiels de l'Église, ils sont les premiers à le reconnaître, n'étant pas de ceux qui réclament pour l'*Ecclesia discens* un rôle à jouer à côté de l'*Ecclesia docens* et la fonction pour la première de donner le *la* à celle-ci ; ni qui disent, comme le *Saint* de Fogazzaro, parlant au nom de catholiques-légion : « Si l'Église hiérarchique a seule qualité pour formuler les précisions qui lui paraissent *acquises,* elle n'est là encore que l'organe d'une pensée qu'elle n'a pas créée et l'interprète d'un mouvement dont elle recueille les résultats sans en avoir eu le monopole, et encore moins l'initiative ». Mais trancher et simplement discuter sont deux actes différents de nature. On y reviendra tout à l'heure. Or, si le controversiste reconnaît n'avoir point mission de juger, il se réclame d'un mandat positif et général pour parler. *Unicuique mandavit Deus de proximo suo,* le voilà son mandat. C'est celui de la vraie charité. Que faut-il pour faire la charité ? Une seule chose, en avoir le moyen. Dès qu'on le possède, ce n'est pas un droit seulement, c'est un devoir de la faire. Ce droit, c'est Dieu qui le donne, il l'impose

(8) Le mot lancé avec cet éclat eut le succès qu'on pouvait prévoir. La *Liberté du Cantal* disait, le 4 août, après la *Libre Parole :* « Le P. Rütten... les a justement qualifiés de bouledogues de l'orthodoxie. Le bouledogue est un vilain animal, qui se rend partout insupportable, mais à l'église sa présence est un scandale et finit très vite par provoquer le coup de pied du suisse. Il n'a que ce qu'il mérite, passant son temps à endommager les chausses et à troubler la prière ». Un journal catholique belge à grand tirage, prenant la défense des syndicats chrétiens du P. Rütten contre les « intégraux » de son pays, disait, le 22 juillet 1914, dans un article sur *La charité chrétienne :* «... Il a été félicité par les plus hautes autorités civiles. Toutes les sales intrigues du cardinal de Lyon n'ont pu le toucher... Ne parlons pas des petits roquets pissants qui s'appellent les intégralistes de Gand... ».

même comme un devoir; et plus on aime Dieu, sa gloire et son service, plus on se livre à ce devoir avec ardeur. Mais, dit-on, il s'agit ici de doctrine! Raison de plus. Oublie-t-on que l'homme ne vit pas seulement de pain, et qu'en outre, aux yeux de quiconque a la foi, la parole de Dieu, qui donne la vie éternelle, importe beaucoup plus que le pain qui conserve la vie temporelle? D'où ressort le prix supérieur de la charité surnaturelle et le caractère plus pressant du mandat. D'où que vienne donc ce reproche d'écrire sans mission pour cela, on serait en droit de dire qu'il dénote l'oubli du vrai sens chrétien, et à ceux qui croiraient arrêter le polémiste en lui reprochant d'agir sans mandat, il réplique : *Hoc mandatum habemus a Deo ut qui diligit Deum diligat et fratrem suum* (I. Jo. IV. 21). Son mandat est donc le précepte de droit naturel, confirmé et transfiguré par le précepte de la charité surnaturelle, demandant que tout homme capable de tenir utilement une plume et connaissant suffisamment les questions dont il traite, vienne, s'il le peut, au secours de la vérité en faveur de ses frères. Cela est vrai, vrai non seulement des prêtres, mais même des laïques. Mgr Parisis, évêque de Langres, de noble mémoire, écrivait à l'un de ceux-ci, Montalembert, au mois de décembre 1841 :

On vous dit que vous n'avez pas de mission; non, sans doute, vous n'avez pas de mission pour siéger dans un concile, non plus que pour prendre une part directe au jugement doctrinal de l'Eglise; sur cela, il ne peut y avoir de doute, et le simple fidèle, quels que soient sa science et son génie, ne doit toujours être dans l'Eglise qu'un humble disciple. *Mais si vous n'avez pas la mission des apôtres, vous avez celle de tous les chrétiens*, qui tous doivent, selon la mesure des grâces qu'ils ont reçues, travailler à l'extension du règne de Dieu, à l'édification de leurs frères, à la défense du trésor de la foi... Vous n'avez pas de mission! Mais quand, au commencement du grand siècle, saint Justin, laïque et philosophe platonicien, ouvrit, par un savant traité, la carrière des Pères apologistes, et obtint ainsi de l'empereur Antonin un édit qui suspendait les persécutions, est-ce que les évêques lui contestèrent le droit de consacrer son talent à la défense de l'Eglise? Quand Athénagore adressa son Apologie du christianisme à Marc-Aurèle et à son fils Commode; quand Clément d'Alexandrie publia son *Exhortation aux païens* et nous donna ses savants *Stromates;* quand Arnobe, encore simple catéchumène, répandit son *Livre contre les Gentils*, est-ce que personne s'avisa de leur dire qu'ils n'avaient pas de mission? Est-ce que, selon la belle expression de Tertullien, « dans les grands dangers publics, tout citoyen n'est pas soldat? *In reos majestatis et publicos hostes omnis homo miles est. (Apol. ad gentes*, cap II) ». Est-ce que tout fidèle n'a pas mission de combattre, pour sa part et selon ses moyens, les ennemis de Dieu? Et notre histoire moderne ne ressemble-t-elle pas, sur ce point, à celle des premiers siècles? Lorsque, de nos jours, les de Maistre, les Bonald, les Châteaubriand, ont si magnifiquement établi le règne du christianisme sur la politique, sur la philosophie, sur les sciences, les lettres et les arts, leur position toute séculière dans l'Eglise a-t-elle rien ôté au mérite de leurs écrits, et n'a-t-elle pas ajouté encore à la reconnaissance de tous les catholiques (9) ?

Et enfin, pour ne rien taire de ce qu'autorise ce mandat, c'est pour lui que se justifie *l'intransigeance* elle-même, incriminée si souvent au nom de la charité. C'est que la charité catholique et la charité libérale sont fort

(9) *Cas de conscience sur les libertés publiques*, Lecoffre, Paris, 2e édit., 1865, p. 117.

différentes. Le libéralisme, a-t-on dit spirituellement, a une façon de comprendre cette vertu, qui consiste à obliger la charité à servir de barricade contre la vérité. Oui, nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes, non pas toutefois d'une manière quelconque, mais pour l'amour de Dieu et conformément à sa loi. *Amare est velle bonum,* aimer c'est vouloir du bien à celui qu'on aime. À qui la charité nous commande-t-elle de vouloir du bien? Non pas seulement à tels ou tels hommes en particulier, mais à tous, et surtout pas au détriment de la masse en faveur de quelques-uns. On peut aimer le prochain, bien et beaucoup, en lui déplaisant, en le contrariant. Tout se réduit à examiner si, dans la circonstance où on lui déplaît, où on le contrecarre, où on l'humilie, on le fait, oui ou non, pour son bien et pour le plus grand service de Dieu.

Le libéralisme contemporain ne l'entend pas ainsi. C'est son plus grand tort. De là vient qu'il se fait et qu'il donne à ses adeptes une fausse notion de la charité. Par ses apostrophes et ses accusations banales d'*intolérance* et d'*intransigeance* sans cesse renouvelées, il déconcerte des catholiques même convaincus. A force d'entendre qualifier de polémistes fougueux, passionnés, emportés, provocateurs, sans justice et sans charité, ceux qui appliquent à son principal objet la maxime évangélique : *est, est; non, non,* l'opinion générale en vient à considérer la simple affirmation de la vérité comme une provocation, comme un attentat contre la charité aussi bien que contre la liberté. A l'encontre du libéralisme, les antilibéraux disent hautement : *la souveraine intransigeance catholique n'est autre que la souveraine charité catholique.* Elle est charité envers ceux qu'elle contredit, qu'elle confond et qu'elle humilie pour leur propre bien. Elle est charité vis-à-vis du prochain qu'elle s'efforce de préserver ou de délivrer de l'erreur, en combattant les opinions fausses, en démasquant leurs fauteurs. Elle est charité à l'égard de Dieu, quand, pour sa gloire et son service, elle impose silence aux considérations humaines, foule aux pieds tout respect humain et s'expose même à de durs sacrifices.

Tout cela est très beau, répliquent les libéraux, mais, quoi qu'il en soit, nous ne pouvons admettre que des écrivains sans qualité officielle dans l'Église s'érigent *en arbitres de l'orthodoxie et en juges de la foi.* C'est à bon droit. Aussi bien, ceux-ci se défendent-ils d'une telle prétention qu'on leur attribue pour les besoins de la cause. Leur position est d'ailleurs facile à définir exactement. Cet appel au tribunal de l'Église y va servir. On confond les *avocats* avec les *juges.* Les uns et les autres ont également leur rôle, l'un principal, l'autre secondaire, dans tout procès bien conduit. Avant de trancher, l'on discute. Et c'est surtout avec les formes judiciaires dans lesquelles s'élaborent les sentences de l'Église que la discussion préalable tient une place plus nécessaire.

Non, en effet, le controversiste, le polémiste, ne sont pas arbitres de

l'orthodoxie ni juges de la foi. Ils ne condamnent personne, hormis ceux que l'Église condamne. Mais ils sont avocats, et leur droit, leur devoir, est d'étudier les faits, de discuter les actes et les écrits, et d'examiner s'ils sont ou non conformes à la législation ou à la doctrine de l'Église. S'ils leur apparaissent contraires, ils disent ce qu'ils voient et ils s'appliquent à le faire ressortir. En cela, ils font comme les avocats. Il ne leur appartient pas de prononcer avec autorité et de porter des sentences au nom du tribunal. Mais leur tâche est d'éclairer sa décision par la discussion; ils n'excèdent pas en la présumant avec respect, au risque de se tromper dans leurs prévisions, en la sollicitant même, bien qu'elle puisse leur donner tort.

Eh quoi ! l'on aura vu les Bœglin, les Birot, les Turmel, les Laberthonnière, les Lemire, les Naudet, les Dabry et tant d'autres, individus ou collectivités, soutenir leurs opinions aventureuses en invoquant en leur faveur la doctrine de l'Église, sa constitution, ses traditions; placer, même audacieusement, leurs témérités sous les auspices d'un pape, et cela, d'ailleurs, sans que personne, parmi ceux qui prétendent fermer la bouche aux autres, y ait trouvé un abus; sans même que, parmi tant d'évêques français, il s'en rencontrât, par l'iniquité des temps, plus de quatre ou cinq pour marquer publiquement leur désapprobation, tant était grand le respect de cette liberté et de ce droit; et on dénierait aux Maignen, aux Delassus, aux Fontaine, aux Gaudeau, à la *Critique du libéralisme*, à la *Vigie*, etc..., la liberté et le droit de *plaider* dans un sens opposé ! Est-ce parce qu'ils ont l'avantage de marcher d'accord avec les enseignements du Saint-Siège, d'avoir tant travaillé à les préparer, à les promouvoir et à incliner devant eux l'adhésion des catholiques? Ne peuvent-ils au moins faire ce qu'ont fait et font encore à cette époque les Fonsegrive, les Sangnier, les Paul Bureau et autres évangélisateurs laïques du clergé et des séminaires, dont on ne peut pourtant pas dire qu'ils aient mission de parler au nom de l'Église? Tout le rôle du critique catholique consiste donc à plaider contre l'adversaire qui peut répliquer et devant le juge qui doit décider entre eux.

Ces explications sont une claire réponse à ceux qui objectent : Comment osez-vous, de votre propre autorité et sans recourir préalablement à une sentence décisive de l'Église enseignante, qualifier de *libéral* tel individu ou tel livre? Qui êtes-vous donc pour vous arroger ce droit? Qui vous a fait maître en Israël, pour déterminer ce qui est catholique et ce qui ne l'est pas? Est-ce à vous qu'il faut demander *une patente d'orthodoxie?* De tels propos reviennent à dire que, pour noter de libéralisme une personne ou un écrit, il faudrait toujours attendre que le magistère de l'Église ait porté sur cette personne ou sur cet écrit un jugement spécial. Or, rien n'est moins exact. L'autorité de l'Église est la seule qui puisse, définitivement et sans appel, qualifier abstraitement les doctrines et déclarer pratiquement qu'elles sont contenues dans tel ou tel livre, professées par telle ou telle personne.

C'est la sentence suprême et en dernier ressort. Mais cette sentence, destinée à fixer la doctrine et la discipline, n'exclut pas, elle suppose même les discussions préalables. Le simple fidèle n'a pas seulement le droit de se méfier, à première vue, d'une opinion nouvelle qui lui est présentée, dans la mesure où elle lui paraît en désaccord avec une doctrine définie ou avec des directions authenthiques ; il peut, si ce désaccord lui paraît certain, combattre cette opinion comme mauvaise et appeler mauvais l'écrit qui la soutient. Ce qu'il ne peut pas, c'est prononcer sur elle avec autorité ; mais il lui est parfaitement licite de la tenir par devers lui pour suspecte, dangereuse, de la signaler comme telle aux autres pour leur gouverne, de jeter le cri d'alarme et de tirer les premiers coups. Chose singulière, les plus rigoristes en cette matière, ce sont les libéraux, mais la contradiction est facile à expliquer. Rien ne les servirait mieux que ce silence imposé à ceux qui leur barrent le chemin. Ah ! si l'on avait pu réduire au silence les de Maistre, les Louis Veuillot, les Dom Guéranger, et de nos jours, ceux qui, à un rang plus modeste, s'efforcent de marcher sur leurs pas !

Un des subterfuges dont le libéralisme use le plus volontiers pour détourner les coups de la critique catholique est, on l'a vu, d'en nier radicalement la valeur, en criant à tous les vents du ciel que ses adversaires prennent *leurs opinions personnelles* pour règles de la foi et de la conduite de tous. Si l'on se bornait à dire que leur jugement n'a d'autre autorité que celle d'une opinion personnelle et qu'il exprime seulement une opinion personnelle, rien ne serait plus juste, à le bien entendre. Mais cela ne suffit point aux libéraux. Ce qu'ils affirment, c'est la substitution du caprice, de l'arbitraire et de la fantaisie du jugement individuel à la doctrine, aux directions de l'Église. Mgr Chapon a donné leur formule exacte, dans sa lettre citée plus haut : « *des dénonciateurs* passionnés ou téméraires empressés *à voir ou à signaler l'hérésie dans toute opinion contraire à leurs idées personnelles...* ». La même accusation revêt cent formes variées dans l'expression, identiques dans le fond. On a entendu plus haut M. Fonsegrive, épanchant son amertume dans le sein des sillonnistes, quelques mois après l'encyclique *Pascendi,* écrire, le 10 mai 1907, dans l'*Éveil démocratique,* un article intitulé : *Les suspects du catholicisme,* où la raison dernière de la critique dont lui et ses amis ont été parfois l'objet, se trouverait simplement exprimée par le mot de la satire : *Displicuit nasus.* Notre nez, ou, dirait-on, notre tête, leurs déplaît, voilà toute l'explication. Si figurée que soit l'expression, le trait n'est pas moins joli : « ... Tout autre est la méthode des *damneurs de profession : Displicuit nasus,* votre nez leur a déplu, cela suffit, ils n'auront plus de cesse qu'ils ne vous aient rendu suspect à nos coreligionnaires et ils sont hommes à se réjouir, si quelque malheureux affolé par leurs criailleries vient à sortir du catholicisme. Vous êtes universitaire, ou vous avez été élevé dans l'Université, vous ne sortez pas de « nos maisons », ou, après en être sorti, vous ne consentez pas à accepter

toutes les directions quand ce ne sont pas tous les jougs et toutes les servitudes, *displicuit nasus,* vous êtes aussitôt suspect », etc...

Mais la plaisanterie ne devrait pas empêcher d'être sérieux ; et même quand on a l'air de parler avec gravité, il ne faudrait pas se moquer des gens. Voyons un peu les faits, répondait le directeur de la *Critique du libéralisme.* Si nous critiquons, par exemple, les théories sociales du *Sillon,* où cherchons-nous notre critérium ; dans des vues simplement personnelles ou dans les directions positives et formelles de l'Église ? Nous prenons les encycliques de Léon XIII sur l'action sociale, le code d'action sociale catholique formulé par le *Motu proprio* de Pie X, qui rappelle les traditionnels enseignements de l'Église et en détermine certaines applications pour le temps présent ; et nous examinons si le *Sillon* suit la ligne prescrite ou s'en écarte. Oui, c'est une opinion personnelle que nous émettons sur sa conduite, mais la fantaisie et l'arbitraire sont uniquement du côté de ceux qui nous accusent de confondre cette opinion avec la norme proposée et de la lui substituer. S'il s'agit d'infiltrations modernistes dans l'apologétique du *Sillon,* comment procédons-nous ? Nous prenons pour base les définitions de l'Église, par exemple, sur l'aptitude de la raison humaine à démontrer par ses moyens naturels l'existence de Dieu ; et nous examinons si les discours de M. Sangnier, en des circonstances diverses, n'expriment pas une négation, involontaire, cela va sans dire, de cette vérité définie ; ou bien, appuyés sur la condamnation précise de certaines formules modernistes, nous recherchons si elles n'ont pas leur équivalent dans celles dont use le président du *Sillon.* Le jugement personnel que nous émettons n'a sans doute aucune autorité pour trancher la question au nom de l'Église, il est faillible, sujet à l'erreur, c'est entendu, mais qui pourrait sérieusement et de bonne foi lui reprocher de se baser uniquement sur les idées personnelles du critique ? Lorsque, confrontant certaines pages des écrits de M. Fonsegrive avec les systèmes condamnés par le Saint-Siège, nous signalons entre eux un rapprochement sensible et parfois une identité de formules, est-ce une opinion personnelle que nous prenons pour mesure et pour règle générale de la foi ? Et le *Displicuit nasus* intervient-il ici comme principe de notre jugement, ou seulement comme une conclusion légitime ?

Qu'on renonce donc à de telles équivoques. Qu'on cesse de ne considérer que l'opinion personnelle, sans accorder aucune attention aux règles selon lesquelles la critique catholique se guide et dont elle tire sa force. Ses normes, ce sont les canons des conciles, les définitions de l'Église, l'autorité de ses docteurs et des théologiens, les règles de sa discipline, ses maximes traditionnelles et les prescriptions du Saint-Siège. Elle y prend toujours son point d'appui. C'est justement là ce qui gêne les libéraux, et ils voudraient bien donner le change. Il est regrettable que leurs bruyants efforts y parviennent trop souvent.

Et maintenant, cette critique, qu'on appelle *négative,* n'est-elle pas, tout

d'abord, un rappel positif et constant de la vérité? Les règles selon lesquelles elle s'exerce ramènent sans cesse l'exposé et la défense de la doctrine catholique. N'est-ce pas aussi un résultat très positif d'empêcher que celle-ci soit faussée dans sa teneur et dans ses applications, que la vérité soit dissimulée ou trahie? La critique des erreurs prélude aux décisions de l'Église, elle les prépare et les facilite, elle empêche qu'une fois portées, on les élude. Et cela n'est point un résultat négatif. D'où est sortie la condamnation du loysisme et du modernisme? Celle des excès de prêtres démocrates comme MM. Naudet et Dabry? Comment s'est opéré le revirement de l'opinion des catholiques et de la hiérarchie ecclésiastique à l'égard du *Sillon ?* Si l'on ne pousse pas le libéralisme jusqu'à trouver regrettable et pernicieux l'effort de l'Église pour rejeter l'erreur de son sein et en prémunir ses enfants, comment juger inutiles et stériles les concours qui la renseignent sur l'opportunité de ces mesures? Sait-on, au surplus, quel est le chef-d'œure de la critique *négative?* C'est l'encyclique *Pascendi.* Qu'est-elle autre chose, en effet, que la dénonciation, officielle sans doute, et faite au nom même de Dieu, mais enfin la dénonciation pure et simple de multiples erreurs? Et le *Syllabus* de Pie IX! Et tant d'autres actes qui comptent parmi les plus importants et les plus féconds du Magistère de l'Église (10)! Louis Veuillot, dans un des articles qu'il consacra à la mort de Mgr Dupanloup, donne un frappant exemple des services éminemment positifs que peut rendre parfois même à l'encontre d'un évêque, un défenseur de l'Église dépourvu de tout mandat (11).

Enfin, le rempart de la *charité* est le suprême refuge des libéraux, c'est là qu'ils se croient à couvert. Sentant que la discussion sur le terrain des principes leur est défavorable, ils se rejettent sur la question de forme. Dénonçant bruyamment la violence des attaques dont ils se plaignent d'être victimes, ils mettent toute leur ardeur à invoquer la loi de charité et ils accusent sans relâche les antilibéraux de la violer au grand détriment de la paix. Rien de plus pathétique que leurs homélies sur la modération qui doit être la vertu dominante de l'écrivain catholique. Ils sont intarissables sur ce sujet, et, naturellement, l'Évangile, les Pères et les docteurs leur fournissent une foule de maximes au fond desquelles ils butinent le miel de la mansuétude. Il est surtout un point sur lequel la critique leur paraît blesser à la prunelle de l'œil la charité évangélique. Passe encore pour les doctrines abstraites, mais convient-il de combattre les erreurs, si évidentes qu'elles soient, en mettant en cause les personnes? M. J. Denais, du *Peuple français,* écrivait en 1910 au directeur de la *Critique du libéralisme,* à propos d'un recueil d'articles de celui-ci sur la politique religieuse : « Je vous dirai très franchement qu'à mon sens un tel ouvrage est une mauvaise action. Libre à chacun,

(10-11) Voir t. II, p. 23.

certes, de professer et d'exposer les opinions qu'il lui convient, mais il m'a toujours paru superflu de diriger des attaques violentes contre les personnes et il me semble criminel qu'un catholique, qu'un prêtre, les formule précisément contre les catholiques ».

Il faut constater qu'il y a une différence essentielle entre la manière de voir des antilibéraux et celle des libéraux sur ce sujet. Elle consiste en ce que, plus ou moins consciemment, ceux-ci considèrent les apôtres de l'erreur comme des hommes usant d'un droit, lorsqu'ils opinent en matière religieuse. Par suite, ils se croient tenus de respecter l'opinion de chacun et de n'y contredire que dans les termes d'une discussion libre. Les autres, au contraire, voient dans ceux qui soutiennent l'erreur ou pactisent avec elle, des ennemis de notre foi ou des téméraires qui font le jeu de ceux-ci. Ils ne voient pas dans leurs écarts des opinions libres, mais, soit des hérésies réelles, soit de dangereuses témérités. Les chasseurs d'hérésies qui, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, ont enrichi de si beaux exploits les fastes de l'Église n'étaient pas encore illuminés par le soleil de 89. Ils n'avaient aucune idée des droits de l'homme, de sa liberté de penser contre la vérité et contre Dieu. Ils avaient, au contraire, une haute idée des droits de Dieu, de sa souveraineté et du devoir de l'homme de lui soumettre son intelligence et sa volonté. Oui, ils manquaient de libéralisme. Ne voulant pas permettre aux hommes de se pervertir intellectuellement et moralement, ils s'y opposaient de toutes manières. Il est clair que, selon cette différence de vues, l'application du précepte de la charité sera différente.

On pourrait observer, au surplus, que, présentement, les formes de la polémique se sont, en général, extrêmement adoucies du côté des défenseurs de l'orthodoxie. Ce fait ne sera contesté par aucun de ceux qui compareront le ton des controverses actuelles avec celui des discussions anciennes. Et c'est là, d'ailleurs, il faut le dire, une marque de l'affaiblissement de l'esprit catholique causé par l'invasion toujours croissante des idées libérales. Il est aujourd'hui si débile que sa faiblesse exige les plus grands ménagements. Il se choque de tout; il en vient à prendre pour de la violence toute fermeté de jugement et l'affirmation sans ambages de la vérité. Au contraire, on ne sait si les libéraux ont jamais moins prêché d'exemple les égards personnels et la charité, ou même la simple décence qu'ils font aux autres un crime d'oublier. Jamais, peut-être, ils ne se sont déchaînés contre les chasseurs d'hérésies avec aussi peu de mesure que dans les dernières années du règne de Pie X au point de dépasser toutes les bornes. On en verra plus loin des exemples.

Mais si les intransigeants attaquent franchement l'erreur, s'ils en signalent les dépôts, s'ils nomment ceux qui, consciemment ou non, la propagent, s'ils les en convainquent par une discussion rigoureuse et, pour ainsi parler, corps à corps, s'ils s'appliquent à diminuer leur prestige, à démontrer leur

inconséquence, à percer leurs sophismes, à les accabler du poids de faits dûment établis, à leur arracher, s'il le faut, un masque d'austère fidélité à l'Église, dirons-nous qu'ils méconnaissent les intentions de cette mère commune et violent les traditions qu'elle a toujours transmises à ses enfants? Dirons-nous que « ces chasseurs d'hérésies, toujours prêts à excommunier, font naître l'hérésie »? Il est cependant difficile de nier que l'Église a de tout temps montré quelque estime pour ceux qui s'emploient à ce rôle, puisqu'elle nous assure que Celle qu'elle aime et vénère le plus, la Mère de Dieu, est la grande, parfaite et toujours victorieuse chasseresse d'hérésies : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.* Après Marie, nous voyons quelques autres chasseurs d'hérésies que l'Église estime et vénère beaucoup. Mais, hélas! nous sommes forcés d'ajouter qu'ils ne se contentent pas de chasser l'hérésie, ils frappent fort sur les hérétiques mêmes. Et les exemples qu'ils nous donnent, quand il s'agit du dépôt de la foi et du salut de l'Église, ne sont évidemment pas sans quelque application proportionnée à la lutte contre toute erreur, voire contre celle du libéralisme.

C'est saint Pierre et sa manière de traiter Simon le Magicien : *Pecunia tua tecum sit in perditione.* C'est saint Paul qui frappe de cécité Elymas, l'autre mage, et qui livre à Satan l'incestueux de Corinthe. Remarquez qu'il le fait pour le sauver. C'est le doux saint Jean qui redevient fils du tonnerre avec les hérétiques. Et voici son disciple, saint Polycarpe, qui, à la demande de l'hérétique Marcion : « Me connaissez-vous? » répond : « Oui, je connais le premier-né du diable ». Comme ils y allaient ces anciens si vénérables! Hélas! encore hélas! Ces mauvais exemples ont été cause qu'une longue lignée de chasseurs d'hérésies a prospéré depuis dans l'Église. Les Pères et les Docteurs ont eu le tort de suivre les traces du Précurseur qui commençait par appeler les pharisiens « race de vipères » et le Sauveur qui leur lançait les épithètes « d'hypocrites, de sépulcres blanchis, de génération perverse et adultère ». Le plus souvent, ils s'en prenaient personnellement aux propagateurs de fausses doctrines. Les œuvres de saint Augustin portent presque toutes en tête le nom de l'auteur de l'hérésie qu'elles combattent : *Contra Fortunatum manichæum; Adversus Adamanctum; Contra Felicem; Contra Secundum; Quis fuerit Petilianus; De gestis Pelagii; Quis fuerit Julianus,* etc. De telle sorte que la majeure partie de la polémique du grand Docteur fut personnelle, agressive, biographique, pour ainsi dire autant que doctrinale, luttant corps à corps avec l'hérétique non moins qu'avec l'hérésie. Ce que nous disons de saint Augustin, nous pourrions le dire de presque tous les saints Pères.

Soit, objectera-t-on, mais entre catholiques sincères? — Les catholiques se doivent entre eux respect et charité, le sens chrétien le plus élémentaire le dit déjà bien haut. Les Souverains Pontifes ont jugé utile de le rappeler, afin de prévenir ou de corriger les oublis et les entraînements auxquels la passion, même pour le service de la vérité, l'amour-propre et les sentiments humains

qui se mêlent à nos œuvres, risquent d'entraîner de temps à autre les écrivains parfois les plus méritants, et non moins, sinon bien davantage, ceux qui marchent en boitant dans les voies de la vérité. Plus la doctrine et les principes de l'Église se trouvent hors de cause, et, par conséquent, lorsque les discussions entre catholiques ne porteront que sur des opinions vraiment libres et sur les meilleurs moyens de servir leur cause commune, plus ils seront tenus de pratiquer la modération et d'observer cette courtoisie, cette douceur de formes que le Saint-Siège leur recommande, afin qu'elles les aident à conserver la paix et l'union mutuelles. L'union est la fin qu'ils doivent se proposer; la modération et le calme leur sont conseillés comme le moyen d'y parvenir. Mais le lien unique de cette union est la vérité, et nulle erreur opposée à la vérité ne saurait être admise à se couvrir du bénéfice de cette union. Il faut combattre l'erreur où qu'elle se montre, même chez les catholiques. C'est ce que plusieurs, gagnés par la contagion du libéralisme, semblent ne plus comprendre. Ils aiment à s'abriter derrière les appels à cette union que les papes ont fait entendre, et ils oublient que le libéralisme, non pas le libéralisme rationaliste et sectaire, mais le *libéralisme catholique*, a été dénoncé par les Souverains Pontifes comme une peste et comme un mal qu'il fallait extirper à tout prix. Les anathèmes de Pie IX contre cette forme de libéralisme sont toujours vivants. Léon XIII a stigmatisé doctrinalement les erreurs du libéralisme. Pie X a poursuivi la tâche de ses prédécesseurs avec une indomptable énergie.

Avec quelle gravité les papes enseignent le droit de la critique et le devoir de la lutte! Or, le libéralisme catholique, font observer les intransigeants, a relevé la tête et la porte plus haut qu'au temps de Pie IX. Il s'affiche dans tous les domaines. Il sape plus ou moins discrètement les principes de la discipline, il souffle un esprit de tolérance qui énerve les convictions les plus indispensables; il nourrit de chimériques espoirs de conciliation auxquels il sacrifie le devoir impérieux de la résistance; il prêche le soumissionnisme qu'il déguise sous le nom de fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Église; oublieux des principes du droit chrétien, il professe s'accommoder de ceux du droit nouveau et croit faire acte de sage politique en renonçant à tout privilège pour l'Église sans son aveu; et tout cela il le couvre audacieusement du nom de fidélité à ses directions. Et quand des voix s'élèvent pour dissiper ses illusions ou déjouer ses calculs, on leur reproche de troubler l'union et la paix! A la rigueur, l'on consentirait à entendre repousser spéculativement les erreurs, tant que les efforts se borneraient à les poursuivre dans le champ de l'insaisissable et les laisseraient se propager à la faveur de la considération attachée à certains noms. Mais mettre le doigt sur la plaie, mais dire : l'erreur est ici, elle est semée par tels écrits, par tels discours, par telle association; nommer les organes, désigner les personnes, relever leurs faits et gestes, produire les documents, étaler ce qu'ils contiennent; que deviennent alors la charité et la solidarité entre catholiques?

Il n'y a qu'une réponse à faire, concluent les antilibéraux : laissons les catholiques libéraux jouer leur rôle, et poursuivons le nôtre avec l'assurance que donnent la conscience du devoir, le désintéressement du zèle et les bénédictions de l'Église. Ménageons toujours les personnes, encore qu'une piqûre d'ironie ne soit pas blessure mortelle, mais ne ménageons pas l'erreur. Sauvegardons les intentions, toutes les fois qu'elles n'apparaissent pas évidemment fausses; évitons les procès de tendances, attachons-nous à être clairs, précis, à ne rien affirmer que de vrai, de certain, prêts à en donner la preuve et le plus souvent l'apportant spontanément. Mais si la faiblesse maladive des esprits ne supporte plus d'entendre appeler les choses par leur nom, de voir poser nettement la démarcation entre la voie libre et les chemins obliques, entre ceux qui disent la vérité et ceux qui les trompent; si la simple production des faits et des documents leur paraît une violence; si la seule affirmation tranquille de la vérité et la fermeté d'un jugement appuyé sur des données précises mettent leur mollesse à une épreuve trop sensible, gardons-nous d'une fausse et pernicieuse compassion. Ce mal ne sera guéri que par une réaction énergique.

III

Mais la réaction catholique allait être couverte et vengée de plus haut. Le centenaire de Louis Veuillot fut pour Pie X l'occasion d'adresser à celle-ci, du haut de la chaire apostolique, les encouragements les plus précieux, non sans rapprocher, par des allusions aussi claires que discrètement formulées, sa situation présente de celle où combattit « l'éminent publiciste catholique dont le nom est désormais glorieusement entré dans l'histoire ». Les témoignages individuels de l'approbation pontificale n'avaient d'ailleurs pas manqué à plusieurs de ceux qui marchaient, selon leurs forces, sur les traces du fondateur de l'*Univers* (12). Cette fois, c'était sous une forme générale et plus solennelle. Le Bref du 22 octobre 1913, adressé à M. François Veuillot, caractérisait admirablement le rôle de son oncle illustre; et le rapprochement final ne permettait pas de douter qu'en retraçant ce passé glorieux, le Saint-Père n'avait eu les yeux fixés sur la situation présente. Pie X a d'abord exalté les dons naturels et l'esprit de foi du grand écrivain :

Avec la flamme de son zèle d'apôtre, il entra dans la lice, orné des dons précieux qui font l'écrivain, l'artiste et le penseur de génie, par lesquels il a égalé et surpassé les maîtres les

(12) Pour ne parler que de la France : Bref du 11 novembre 1908 à M. l'abbé Delassus, directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai*, le créant prélat de la Maison pontificale; Bref au même, à la fin de mars 1911, l'élevant à la dignité de protonotaire apostolique; lettre autographe du pape au même prélat pour son jubilé sacerdotal (20 juin 1912); lettre de félicitations adressée par le cardinal Merry del Val à M. l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique* (12 décembre 1908); lettre autographe du pape, en date du 15 janvier 1913, au directeur de l'*Indicateur de la Savoie* qui s'en était remis au Saint-Siège des oppositions qu'il rencontrait. On verra dans la suite de ce récit les marques toutes spéciales de sa protection personnelle données par le Saint-Père au directeur de la *Critique du libéralisme*.

plus illustres, car, dans les saintes batailles de la défense des principes sacrés, sa plume était à la fois *un glaive tranchant et un flambeau lumineux*. Mais « ce qui entraînait la vigueur de son esprit, ce qui l'enveloppait de lumière, ce qui en centuplait l'énergie, c'était, avec sa foi profonde, l'amour de l'Eglise dont il désirait le triomphe et l'amour de sa patrie qu'il voulait fidèle à Dieu. Guidé par cette foi, inspiré par ce double amour, il sut repousser comme une impiété toute diminution de la souveraineté de Jésus-Christ et toute renonciation aux enseignements de la chaire apostolique. Il comprit que la force des sociétés est dans la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Notre-Seigneur et dans l'acceptation, sans réserve, de la suprématie doctrinale de son Eglise ».

Pie X, alors, de s'écrier :

Avec quelle âme *droite et fière*, avec quel cœur *indomptable* il fit entendre sur ces questions fondamentales les proclamations les plus courageuses, *confessant sans hésitation et sans atténuation la vérité catholique*, ne voulant jamais distinguer entre les droits que le monde moderne admet et ceux qu'il prétend proscrire. Avec quelle *généreuse franchise* il sut démasquer les théories libérales, aux déductions si funestes, dans les sophismes dissimulés sous le nom de liberté ! [13].

Plus loin, Pie X disait encore, avec une précision frappante :

C'est assurément un grand honneur pour un serviteur de l'Eglise d'avoir, pendant près d'un demi-siècle, projeté, sur les événements qui se sont succédé dans le monde, la pure lumière de la doctrine catholique et d'avoir poursuivi, sans trêve ni merci, *l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans l'ombre*. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait avec le courage, l'entrain et l'enthousiasme d'un homme qui possède la vérité et qui sait que cette vérité a des droits imprescriptibles. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait dans l'obéissance et la discipline, le regard fixé sur les directions du Saint-Siège. Il lui reste le mérite et la gloire de l'avoir fait avec un désintéressement complet, ne cédant jamais aux séductions, aux louanges, aux promesses, *bravant l'impopularité, les intrigues, les antipathies, les accusations calomnieuses de ses adversaires, parfois la désapprobation même de ses compagnons d'armes*, « heureux d'avoir été trouvé digne de souffrir des affronts pour le nom de Jésus ». (Act V, 47) [14].

Et c'est alors que le Bref ajoutait :

L'ensemble de sa carrière illustre est digne d'être présenté *comme modèle* à ceux qui luttent pour l'Eglise et les causes saintes, *et qui sont sujets aux mêmes contradictions*, aux mêmes déchaînements de la passion. Qu'à l'exemple de Louis Veuillot, ils soient fiers de leurs titres de chrétiens et de serviteurs de l'Eglise; qu'ils sachent que Dieu combattra avec eux et leur donnera la victoire à l'heure marquée par sa Providence.

Tel qu'il fut célébré, le centenaire de Louis Veuillot se passa dans la paix et l'union, grâce à la modération des uns et des autres, au prix de quelques sacrifices. Une grande cérémonie eut lieu à Montmartre, présidée par le cardinal Amette; Mgr Touchet, évêque d'Orléans, y prononça le discours. Aucune note discordante dans la presse, fidèle à un pacte tacite de trêve [15].

(13) On remarqua que l'avis trop clair exprimé par cette dernière phrase était remplacé par des points dans le texte reproduit par la *Libre Parole* (18 novembre). — (14) On remarqua également l'omission de tout ce passage dans le même journal.

(15) Seul, le journal de MM. Bazire et Denais trouva opportun de clôturer son récit de cette fête d'union (26 novembre) par ces lignes où il y en avait pour tous : royalistes d'*Action française*, critiques

IV

Le soulèvement contre les chercheurs d'hérésies a son explication dans les faits et les incidents qui se succèdent. De 1910 à 1914, l'opposition entre les forces antilibérales et libérales amène des chocs fréquents sur des sujets récents ou nouveaux, les uns d'assez mince importance, les autres plus sérieux, et l'opinion se passionnant sur des polémiques particulières les transforme en événements d'intérêt général qui, ainsi, provoquent la manifestation d'états d'esprit divers. Il en faut donc donner un aperçu.

Le second volume de l'*Histoire de l'Église de France sous la troisième République*, par le P. Lecanuet, avait fait son apparition. M. Jean Guiraud le saluait avec les plus vifs éloges et non sans venger l'auteur des critiques adressées au tome I [16]. « Malgré la lettre élogieuse de l'évêque de Nice, disait-il, le *nihil obstat* et l'*imprimatur,* délivrés par la Curie archiépiscopale de Paris, les *chercheurs d'hérésies* ont accusé le P. Lecanuet de celle qui est, à leurs yeux, la plus grave, l'hérésie du libéralisme. Nous ne prétendons pas délivrer un brevet d'orthodoxie à l'auteur; cela regarde l'Ordinaire, et l'Ordinaire a laissé passer le livre apparemment, parce qu'il ne l'a trouvé ni hérétique, ni dangereux, ni téméraire ». Le chroniqueur le couvrait de l'autorité de Léon XIII, dont l'historien avait si fidèlement commenté la doctrine. « Accuser à ce propos l'auteur de ce livre d'hérésie, ce serait accuser Léon XIII lui-même, dont le P. Lecanuet s'approprie les paroles » [17]. M. Guiraud ne négligeait pas d'ajouter : « Les pires injures ont été adressées à la mémoire du dernier pontife, auquel d'aucuns ont voulu opposer le pape régnant; oublieux de leur caractère, des prêtres même ont accumulé les pamphlets contre sa mémoire, méritant pour cela les justes condamnations de l'Index ».

religieux, contradicteurs du modernisme social, des *Semaines sociales*, de l'*Action populaire* de Reims, des catholiques sociaux, et avec quelles insinuations !

« S'il revenait aujourd'hui, plusieurs qui osent se réclamer de lui passeraient un mauvais quart d'heure ! Il n'aimait pas beaucoup, de son vivant, qu'on le caricaturât. Or, est-il plus outrageante caricature de ses idées que de rétrécir la religion à la mesure d'esprits hargneux, d'en faire hypocritement l'étiquette d'un parti, de combattre toute action sociale, toute tentative de relèvement populaire au nom d'une doctrine qui est la doctrine d'amour, de cacher enfin le coffre-fort derrière l'autel sous prétexte que, par ce temps de séparation, l'autel a besoin du coffre-fort ? Lui qui détestait tous les pharisaïsmes, toutes les étroitesses, toutes les mesquineries, quelle besogne de salubrité il accomplirait » ! Oui, répondit-on, mais il reste à savoir de quel côté il tournerait son fouet.

(16) *Revue des questions historiques,* 1er janvier 1911. — (17) On se rappelle que, précisément à ce propos, la fidélité d'interprétation du P. Lecanuet prêtait à de justes remarques (voir t. I, p. 64; t. II, p. 12, etc.). Mais qu'à ce propos ou à d'autres on ait accusé le P. Lecanuet d'hérésie, comme on y insiste ici, qu'on ait accusé d'hérésie tous ceux qu'on notait de libéralisme, ainsi que cela se répétait chaque jour, n'étaient-ce pas là des exagérations calculées qu'il aurait fallu laisser à des écrivains sans scrupules et de fausses imputations ? Il est vrai qu'un évêque, celui de Nice, ira jusqu'à dire et à répéter que le directeur de la *Critique du libéralisme* a porté cette accusation contre Léon XIII lui-même.

L'*Ami du clergé* répondait, le 20 avril, par un vigoureux article où il ne se contentait pas de dire :

M. Guiraud, quand parut le premier tome du P. Lecanuet, fut, dans les revues catholiques, à peu près le seul, avec M. Turmel (de la *Revue du Clergé français*), à couvrir de fleurs ce mauvais livre, qui avait provoqué les plus sévères réserves des *Etudes* (des Jésuites), du *Bulletin* de Toulouse (alors sous la direction de Mgr Batiffol), de la *Revue Augustinienne* (les « chercheurs d'hérésies » étaient en bonne compagnie !). Il tient à nous faire savoir qu'il n'a pas changé d'avis. Nous n'en sommes pas surpris. Nous sommes surpris seulement de l'entendre clamer la chose si bruyamment. Lors de l'apparition du tome premier, il avait déversé sa pensée dans la *Revue Pratique d'Apologétique*. Cette fois, il a estimé sans doute qu'à cette revue on s'inquiéterait d'une récidive, et c'est à la *Revue des Questions Historiques* qu'il adresse sa prose. Il en est, depuis deux ans, co directeur. Nous le regrettons pour cette Revue qui, par ailleurs et depuis quarante-cinq ans qu'elle existe, a si bien mérité de la cause catholique.

A ses critiques personnelles, l'*Ami du clergé* ajoutait le texte d'une lettre écrite, le 16 juillet 1910, à M. le chanoine Fichaux par le vénérable Recteur des Facultés catholiques de Lille, Mgr Baunard, qui, en le félicitant du cas qu'on faisait à Rome de ses jugements, ajoutait : « Cela console et repose de la menteuse *Histoire de l'Église de France sous la troisième République*, de laquelle l'histoire de l'Église sort si abaissée, le centre gauche si magnifié, et Pie IX, en somme, si rapetissé jusqu'à l'ineptie, presque jusqu'à l'imbécillité, lui, sa personne, son gouvernement et ses amis » ! Le P. Lecanuet protesta par une lettre adressée au *Bulletin de la semaine* : « Je ne m'arrêterai pas à réfuter les accusations de Mgr Baunard. J'ai pu critiquer — respectueusement et selon mon droit — quelques actes de Pie IX, mais il suffit de lire mon livre pour constater que j'ai toujours parlé de ce saint pontife avec la plus profonde vénération » ([18]). La lettre de Mgr Baunard était antérieure à la publication du second volume. Le P. Lecanuet s'élevait d'ailleurs contre sa publication ([19]) et finissait en disant : « Le *cri de rage* qu'ils ne peuvent contenir, m'écrit un évêque, prouve la profondeur de la blessure que vous leur avez faite ».

La lettre-préface de Mgr Chapon, placée en tête du P. Lecanuet et publiée d'abord dans le *Correspondant*, avait été discutée librement, mais avec respect, par un collaborateur de la *Critique du libéralisme* ([20]), car un article de revue ne saurait prétendre être placé hors de toute discussion, comme un acte de l'autorité épiscopale. La *Semaine religieuse de Nice*, où nul n'ignore que l'évêque ne dédaigne pas de prendre lui-même la plume sans mettre sa personne en avant, disait, le 12 août 1910, à ce propos :

La lettre adressée par notre évêque au Révérend Père Lecanuet pour servir de préface au second volume de l'*Histoire de l'Eglise de France sous la troisième République* a provoqué

(18) On peut voir qu'en penser dans le tome I de cette histoire, p. 128, note 4; p. 364.
(19) Mgr Baunard lui exprima le regret qu'elle ait été livrée au public, mais la lettre n'en restait pas moins.
(20) T. IV, 345-365.

les *colères* et les critiques de ce monde, d'ailleurs très borné, où (nos lecteurs viennent de le voir) M. le comte de Mun est suspect de libéralisme condamnable.

Cet éloge de Léon XIII, de ses enseignements, de ses directions, *a mis en rage* certains écrivains; et une Revue, qui n'est guère lue que par ses rédacteurs, vient de publier contre Mgr l'Evêque de Nice un long et filandreux article plein d'inexactitudes, de sophismes, d'acrimonie et d'impertinences. Cet article étant dû à l'inspiration d'un prêtre, ex-religieux, récemment mis à l'Index, justement pour avoir traité ce même sujet où il se permet de redresser un évêque, pour avoir raconté et apprécié à sa manière, et selon son pauvre jugement, le glorieux pontificat de Léon XIII, ne mérite pas un regard, et nous ne commettrons pas l'inconvenance de défendre Mgr l'Evêque de Nice contre un critique aussi discrédité...

Plus longue, plus passionnée encore, et aussi d'un intérêt plus général, fut la campagne contre la *Correspondance de Rome*. Elle a été mentionnée plus haut, mais sans détails. En France, l'honneur en revient principalement au *Peuple français* et à la *Libre Parole*, journaux dirigés par MM. Bazire et Denais. Prenant prétexte de certaines critiques qui atteignaient légèrement, quelque respectables que fussent leurs intentions, MM. Piou et de Mun, la *Libre Parole* disait, le 22 août 1910 : « Il n'y a qu'un cri parmi les catholiques pour demander que cesse enfin cette campagne de dénonciations, d'excommunications, de division, menée par des hommes dont on devine l'arrière-pensée politique, et dont l'autorité n'apparaît pas au même degré que l'ambition de jouer un rôle ». Quelques mois plus tard, la feuille romaine avait relevé avec quelque raideur, mais sans injures, une information malheureuse de ce journal, qui prêtait au pape le projet de modifier le régime des cardinaux, au risque d'ajouter aux embarras du Saint-Siège en soulevant une émotion injustifiée. La *Libre Parole* répliqua, dans son numéro du 25 janvier 1911, par une prétendue correspondance romaine presque sûrement sortie de ses bureaux. Elle relevait le « style de *facchino* », le « *ton grossier* », les « *basses polémiques* », de cette *Correspondance de Rome* qui « publie les articles *les plus furibonds et les plus grotesques, dans un charabia excentrique,* etc... ». On ne s'en tenait pas là. De malignes insinuations suivaient. La Secrétairerie d'État, disait-on, se dégage avec soin de cette feuille, « cela ne fait pas le compte du monsignor qui se livre à une campagne active pour obliger les évêques à s'abonner à sa feuille. C'est lui, en effet, *qui empoche tous les bénéfices*... Mais il y a des choses plus graves. Le produit de sa petite feuille ne lui suffisant plus, il essaye par mille moyens de se procurer des correspondances dans les grands journaux étrangers. La nuance importe peu, pourvu que la rémunération soit bonne. Tel grand journal protestant ne dissimule pas qu'il tient ses renseignements de cette source. Et aux agapes fraternelles qu'offre fréquemment l'éclectique prélat, *les journalistes francs-maçons sont,* chose étrange! *les plus nombreux*... ».

Dans les premiers mois de 1911, le cardinal Fisher, archevêque de Cologne, vient à expulser de son diocèse l'abbé Kaufmann, ardent opposant à l'évolu-

tion du Centre et aux syndicats chrétiens, qui a eu l'imprudence d'ajouter à cette opposition déplaisante, dans une lettre particulière tombée dans les mains de ses ennemis, quelques critiques personnelles à l'égard du prélat. Aussitôt, la *Libre Parole* s'empare du fait et lui consacre un long article sensationnel (6 avril) sous ce titre : « Le cardinal-archevêque de Cologne expulse le correspondant de l'*Univers* et de la *Correspondance de Rome* ». Celle-ci répond : « ... le prêtre visé n'a été jamais, ni directement ni indirectement, le correspondant de notre bulletin. Quiconque dit le contraire ment ». Un démenti aussi absolu ne laisse place à aucun subterfuge. Cependant, la *Libre Parole* du 18 avril n'en tient aucun compte. Elle réplique par une diatribe en quatre colonnes. La *Correspondance de Rome* « joue sur les mots », profitant de ce que « les articles injurieux et diffamatoires dont elle est prodigue » n'étant jamais signés, « ces démentis lui sont faciles ». Mais on verra plus loin, dans un procès soulevé par M. Bazire, l'argument se retourner avec plus de justesse contre lui-même. Son journal s'évertue à nier toute autorité à la *Correspondance de Rome* qui, répète-t-il, contre toute vérité, « était parvenue à se faire passer pour un organe officieux du Saint-Siège » ; elle ne mérite même pas d être considérée comme une feuille *romaine,* n'ayant pas l'esprit de Pie X qui est tout de charité surnaturelle et de mansuétude : « Jamais, dans la C. de R. — et ceci est probant — on n'a pu découvrir une ligne vraiment pieuse ou simplement surnaturelle. Aucune âme sacerdotale n'a passé par là. C'est toujours la politique, une politique *étroite, mesquine, sectaire, haineuse, rancunière, vindicative,* où n'apparaît jamais que la préoccupation de parti. Attaques venimeuses, injures, violences. Cela, l'organe du Saint-Siège ! Allons donc ! Il y a là des bizarreries inquiétantes... ».

Entre ces deux attaques, la *Correspondance de Rome* était revenue, à propos de l'affaire Kaufmann, sur les attaques dirigées contre elle à toute occasion par les organes libéraux de tout pays, en France, par le *Bulletin de la semaine,* la *Libre Parole,* les *Débats,* etc..., et elle en donnait cette explication :

Cette guerre inouïe contre la *Correspondance de Rome* et toutes les personnes qui ont ou sont censées avoir des relations avec elle, de la part non seulement des blocards, mais aussi et surtout des libéraux, modernistes et compagnie, cette guerre — disons-nous — a une signification bien plus importante, et surtout un visé plus haut que notre modeste bulletin ne le comporte. Quand un collaborateur du *Journal des Débats* a publié contre « La politique de Pie X » un livre dont la moitié est contre le pape et l'autre moitié est contre la *Correspondance de Rome,* il a donné la clef de cette haine contre nous, haine vraiment disproportionnée pour notre œuvre si modeste. On en veut à mort à « la politique de Pie X »; et plus on aime à passer pour catholique, plus on croit fin de battre sur notre dos la politique papale. C'est pour cela que la presse blocarde s'en prend brutalement au pape, sans s'occuper ordinairement de nous. C'est pour cela que les libéraux, type *Débats,* s'en prennent moitié à Lui, moitié à nous. C'est pour cela que les catholiques libéraux montent aux nues en parlant du Saint-Père... pour retomber sur notre tête. Comparez les trois manœuvres; leur gradation se rattache au même point de vue fondamental. C'est cela

qu'il faut relever à travers les ruses des Basiles contre nous; elles semblent viser un bulletin qui n'est rien, *mais elles visent réellement un programme qui est tout* (21).

L'évolution de l'*Univers,* dans un sens franchement romain, n'avait pas été sans déplaire à la *Libre Parole* et sans contrarier son action, d'autant que le désaccord entre eux lui avait été marqué plus d'une fois. MM. Rocafort et Boulin (Roger Duguet) excitaient surtout ses susceptibilités. Ils étaient connus pour leurs relations avec Mgr Benigni et la *Correspondance de Rome.* Un menu fait devint l'occasion d'une polémique aussi violente contre ces deux rédacteurs que contre leurs amis romains. On se souvient qu'à propos de la confiance accordée à M. Briand par les députés catholiques et de l'exclusion de M. Janne par le propriétaire de la *Croix,* M. Rocafort avait été presque dénoncé par M. Massabuau, à la tribune, comme un agent provocateur. Cette odieuse imputation allait être reprise, renforcée et ressassée sans scrupules. Il fallait que l'*Univers* fût flétri.

Dans la *Libre Parole* du 17 juin 1912, à la fin d'un long article sur la *Représentation proportionnelle,* qu'on croyait alors sur le point d'être adoptée, M. Denais observa que, pour profiter de cette nouvelle institution, les partis auraient besoin de s'organiser en ligues fortes et actives; il se demandait alors si le Français a bien l'esprit d'association. Au cours de sa réponse à cette question, il énonçait que « rien n'empêche de penser que l'Église — qui est l'association par excellence (?) — lui a communiqué l'instinct et les besoins d'association ». Il ajoutait, douze ou quinze lignes plus loin : « En dehors même de l'Église et des œuvres d'inspiration nettement cléricales, n'y a-t-il pas dans l'*Association catholique de la Jeunesse française,* avec ses 3.000 groupes fédérés, dans la *Fédération des sociétés sportives des patronages* du docteur Michaux, dans l'*A. L. P.,* avec ses 300.000 cotisants, la preuve que les Français ne sont pas si rebelles à l'idée d'association et qu'entre les Français les plus enclins à s'organiser sont précisément les catholiques et les traditionalistes »?

Sur quoi M. Rocafort crut bon de demander dans l'*Univers* un éclaircissement. Il le fit en termes d'une modération parfaite (22). Il est certain que

(21) Voir encore la *Libre Parole* du 28 juin 1913 contre l'Agence A. I. R.

(22) Voici, intégralement, son article du 20, intitulé : *Simple question.* « Dans la *Libre Parole* du 17 juin, M. Joseph Denais écrit de l'Association catholique de la Jeunesse française qu'elle est une œuvre *en dehors même de l'Église et des œuvres d'inspiration nettement cléricale.* Dans un autre journal et sous une autre signature, cette affirmation ne nous aurait pas arrêté; nous aurions pensé que son auteur n'était pas au courant Mais de la *Libre Parole,* un des journaux de la *Jeunesse catholique,* et de M. Joseph Denais, un de ses amis, elle prend une valeur documentaire qui n'est pas négligeable.

» Après les bénédictions recherchées et obtenues du Saint-Siège, après le patronage direct accordé par un si grand nombre de nos évêques dans leurs congrès diocésains, après ce que nous savons de son recrutement dans les collèges ecclésiastiques, nous avons le droit de nous faire de cette association une idée différente de celle que nous en donne M. Denais qui l'assimile à la Fédération sportive du docteur Michaux ou à l'*Action libérale populaire.*

» Lequel se trompe de lui ou de nous? Nous saurions gré à la *Jeunesse catholique* de vouloir bien

l'expression « en dehors des œuvres d'inspiration nettement cléricale », ajoutée par M. Denais à celle déjà quelque peu forcée : « en dehors de l'Église », présentait l'A. C. J. F. sous un jour tout nouveau. C'est ce que M. Rocafort expliquait le 22, en réponse à la première réplique de M. Bazire :

Très tranquillement et en toute sympathie, j'ai soumis l'autre jour une difficulté à l'Association de la Jeunesse catholique. Je la priais de *nous départager, l'honorable M. Denais et moi; M. Denais disant que cette Association est « en dehors de l'Eglise et des œuvres d'inspiration nettement cléricale », moi soutenant que c'est une Association religieuse, cléricale*, rattachée directement à la hiérarchie, un organe de l'Eglise enfin. Ceci n'est pas une querelle, c'est une question plus importante qu'elle n'en a l'air; car des critiques comme celles que l'*Univers* adressait récemment à cette Association au sujet de son action sociale ne sont justifiées que tout autant qu'elle est ce que je crois qu'elle est; si c'est M. Denais qui a raison, en l'assimilant à l'*Action libérale*, alors l'*Univers* a eu tort et il ne recommencera plus; la *Jeunesse catholique* est libre de ses doctrines et de ses tactiques...

La question était juste, embarrassante, il est vrai, mais point faite pour soulever une tempête. Cependant M. Bazire, qui s'est substitué à son collègue pour répondre, prend de là occasion d'accabler le rédacteur de l'*Univers* (21 juin). Supprimant lui-même du texte exactement cité par M. Rocafort celle des deux expressions qui expliquait le mieux son étonnement, il l'accuse en termes répétés d'avoir « faussé », d'avoir « falsifié » ce texte, d'avoir fait un « contresens volontaire », et termine par cette phrase dont les mots étudiés ne pouvaient manquer de frapper le lecteur et de lui mettre déjà dans l'esprit le soupçon, grave entre tous, que les articles suivants allaient définitivement confirmer : « Cette petite *canaillerie* montre sur le vif les procédés employés par M. Rocafort dans son *inexplicable* — ou *trop explicable* — campagne pour semer la zizanie parmi les catholiques ».

En effet, l'article de M. Bazire, dans la *Libre Parole* du 23, dont le titre outrageant : « Le *faussaire* continue », dit à lui seul tout le sens, se termine en disant que de plusieurs côtés on écrit pour savoir ce qu'est M. Rocafort, ce « tripatouilleur de textes » : « Est-ce un saint méconnu ou un fumiste ? Un simple vantard ou autre chose ? *Les apparences sont louches,* mais qu'y a-t-il sous les apparences » ? — Oh ! le respect des personnes !

Et alors, sous prétexte de répondre à cette prétendue lettre, M. Bazire entreprend en trois articles une biographie de M. Rocafort destinée à laisser la conviction qu'il n'est qu'un traître, un agent provocateur, un complice du gouvernement persécuteur. D'ailleurs, ici encore, le seul titre de ces articles, l'*Énigme Rocafort*, exprimait déjà d'un mot cette révoltante accusation ; car dire de quelqu'un qu'il est une énigme c'est dire, qu'avec de fausses apparences, il est félon à son parti si l'on parle de l'homme public, ou qu'il use d'expédients malhonnêtes si l'on parle de l'homme privé. Le directeur de la

nous répondre. Oui ou non, est-elle en dedans ou en dehors de l'Église ? religieuse ou catholicisante ? Nous avons besoin d'être confirmé ou rectifié sur ce point pour savoir au juste ce que les catholiques sont en droit d'attendre de cette grande association ».

Libre Parole finissait en disant : « Après cela, nos amis de province voudront sans doute nous tenir quittes. Ils nous demandaient de les éclairer sur l'énigme Rocafort, s'ils ne trouvent pas le mot de l'énigme, ils ont au moins les données du problème » ([23]).

L'abbé Boulin avait publié, étant jeune et avant d'entrer dans la polémique, où il n'a cessé de défendre les idées les plus sûres et les plus saines, un roman populaire dont la portée morale avait été reconnue, lors de son apparition, par les critiques catholiques, mais qui contenait des passages d'un réalisme regrettable. Ce livre avait été retiré du commerce peu après. Mais M. Bazire, prenant le ciel et la terre à témoin d'un si affreux scandale, s'emparait de cette faute pour combattre l'écrivain catholique dans un article du 8 juillet 1912, qui débute par cette déclaration : « Sa vie sacerdotale, sur laquelle, d'ailleurs, nous déclarons loyalement ne point vouloir jeter de soupçon, ne nous regarde pas. Le publiciste seul nous appartient; et encore n'en userons-nous qu'avec modération pour sa personne et respect pour son habit ». Or, après un compte rendu très tendancieux de l'ouvrage, dont les détails fâcheux sont soigneusement relevés sans un mot sur sa donnée ni sur sa portée et à travers lesquels le *pouah!* de M. Bazire laisse percer sa modération, voici comment celle-ci éclate, ainsi que son respect pour la vie sacerdotale de l'auteur, dans la conclusion de l'article : « Dans une page immortelle, il (Louis Veuillot) flétrissait naguère les petits abbés de littérature et de salon, qu'il appelait les *Almavivas* de sacristie. Que dirait-il s'il trouvait, non pas des *Almavivas,* mais des *Laclos* de sacristie? Il n'est pas téméraire de penser que son verbe vengeur tonnerait de nouveau : « Malheur à vous, *race fausse de prêtres mondains!...* ».

M. Rocafort, auquel il faut revenir, avait publié *in extenso,* dans l'*Univers,* tous les articles de M. Bazire contre lui, en y joignant ses réponses. La *Libre Parole* se garda bien de lui rendre la pareille. Ce que voyant, M. Rocafort, après le sixième article de M. Bazire, envoya au gérant du journal une réponse générale, en requérant son insertion. Refus, puis subterfuges, puis satisfaction dérisoire et insultante. Le 20 août 1912, M. Rocafort assignait la *Libre Parole* devant le Tribunal correctionnel de la Seine pour refus d'insertion. Sûr des ressources de procédure pour échapper, au moins très longtemps, au résultat de cette poursuite, M. Bazire n'en fut même pas arrêté dans l'exécution du dessein qu'il nourrissait de donner une bien plus grande diffusion à ses articles diffamatoires. La *Libre Parole* avait déjà publié, dans ses numéros des 14, 17, 20 et 21 août 1912, un entrefilet remarquablement ciselé, annonçant que pour répondre à la demande générale, comme on dit en style

(23) M. Bazire a été compris et il a fait école. L'abbé G..., édité chez les Fürvingler, dont le factum a été mentionné plus haut, y disait : « M. Rocafort est-il un nouveau Léo Taxil, je n'en sais rien, mais il en a bien l'air. Il est un fonctionnaire de l'État persécuteur de la religion, et l'État le maintient dans son rôle de cardinal laïque, grand électeur des catholiques. Évidemment, c'est qu'il fait les affaires de l'État et de la franc-maçonnerie, tout comme Léo Taxil, afin de discréditer et de rouler les catholiques... ».

forain, elle allait réunir toutes les pièces du débat en une brochure de propagande. « Ajoutons, disait-elle, que nous insérons *spontanément* dans ce fascicule les réponses de MM. Rocafort et Duguet ». Non. La brochure reproduisait les articles du journal des 10 et 11 juillet, amputant, hachant et disloquant la réponse de M. Rocafort; et, en outre, au bout du fascicule, on trouvait aussi, pour la première fois, mais en caractères beaucoup plus menus que tout le reste de son contenu, les parties de cette réponse restées en dehors des morceaux insérés dans lesdits articles. Mais ces parties, rendues informes à leur tour dans la brochure par les trous nombreux laissés entre chacune d'elles par l'absence des passages qui avaient place dans les deux articles précités, y perdaient nécessairement presque tout leur intérêt et leur efficacité. De plus, elles ne pouvaient atteindre ceux auxquels la réponse était destinée et nécessaire, c'est-à-dire les lecteurs du journal qui y avaient lu les articles deux ou trois mois auparavant, mais qui n'y ont jamais trouvé ce qui n'a été inséré que dans la brochure. On inonda les évêchés et les presbytères de cette brochure, expédiée aussi à nombre de laïques.

Par jugement du 26 février 1913, le gérant de la *Libre Parole,* défendu par M. Denais, fut condamné à 25 francs d'amende et à 200 francs de dommages-intérêts. Le journal ayant fait appel, l'affaire vint le 13 juillet 1913 devant la Cour d'appel de Paris, qui — fait rare et significatif — confirma, séance tenante, le jugement du tribunal correctionnel. L'avocat de M. Rocafort n'eut même pas la peine de soutenir sa cause. Dès que M. Denais eut fini de plaider pour le journal, la cour, se déclarant parfaitement fixée, prononça aussitôt sa décision.

On devait croire que le directeur de la *Libre Parole,* considérant cette fois la condamnation comme définitive, allait s'exécuter. Il n'en fit rien, et M. Rocafort n'obtint point l'insertion de sa réponse dans le journal. M. Bazire voulut même être considéré personnellement comme hors de cause. La *Vendée catholique* de Cholet ayant imprimé, le 10 août, qu'il avait été condamné, il lui adressa, recommandée, sa carte de visite avec ces lignes : « Henri Bazire, avocat, etc..., auquel on envoie une coupure du journal la *Vendée catholique* du 10 août 1913, prévient *à toutes fins* [24] le gérant de ce journal que non seulement il n'a jamais été condamné par la 9e chambre de la Cour de Paris, mais qu'il n'a même jamais été assigné par M. Rocafort ». Pour un journaliste qui accusait si facilement les autres de « jouer sur les mots », l'abus de la distinction entre le gérant d'un journal, homme de paille, et le rédacteur auquel il sert de paravent en justice, devenait trop criant; et M. Rocafort, qui reproduisait ce document le 21 septembre, ne manquait pas d'en faire l'observation, en disant : « Saluons ce chef-d'œuvre de restriction mentale! » [25].

(24) *A toutes fins!* Que de tribulations et de condamnations une formule aussi mystérieusement menaçante sous la plume d'un homme expert en procédure devait faire redouter à un profane non initié à la terminologie judiciaire! — (25) *Excelsior,* dans son numéro du 16 octobre 1913, insérait en gros carac-

Les démêlés de M. Bazire avec l'*Action française* firent encore plus de bruit. Il s'agissait toujours de décrier aux yeux des catholiques ceux qui gênaient la politique constitutionnelle et libérale. Mais, cette fois, il allait avoir affaire à plus forte et moins tolérante partie. La lutte provoquée par lui en 1909 ne connaîtrait plus d'apaisement.

On se rappelle avec quel aveuglement le président de l'*Action libérale* affirmait dans un grand discours à Lyon, au lendemain du discours de Pie X aux pèlerins de Jeanne d'Arc, que le pape imposait toujours le terrain constitutionnel, et l'article de M. Bazire, dans le *Peuple français* du 6 juin, où celui-ci renchérissait sur les affirmations de son chef. Il terminait en dirigeant, avec un art raffiné, contre les catholiques monarchistes les suspicions les plus blessantes : «... Et les sergents recruteurs de la politique du coup, de la politique du « tout ou rien » *se sont insinués dans les rangs des catholiques.* Quelques-uns ont même tenu ce langage : « Nous ne partageons pas vos croyances, mais *si vous servez notre cause politique* nous vous protégerons, nous vous donnerons une situation privilégiée : *Si cadens adoraveris me...* ». En prêtant à l'*Action française* un rôle satanique, le directeur du *Peuple français* avait-il songé à l'impossibilité pour lui de préciser où et quand elle ou ses chefs ont posé à l'Église cette condition, *si vous servez notre politique.* Avait-il bien compris de quelle scélératesse calculée il les accusait? Avait-il réfléchi que l'aversion par lui manifestée pour l'idée d'assurer à l'Église une situation privilégiée, au lieu du *droit commun* égal pour la vérité et pour l'erreur, confine d'aussi près que possible à une thèse réprouvée? Pas plus, évidemment, qu'à examiner si ce qu'il affirmait aux catholiques, c'est-à-dire la nécessité à tout prix du loyalisme républicain, était en concordance avec le langage que le Souverain Pontife venait de tenir.

Criton, de l'*Action française* (Charles Maurras), bondit sous l'injure, et il répond le lendemain par quelques lignes indignées qu'il intitule : *Mensonge flagrant :* « Et l'auteur de cette calomnie honteuse, disait-il, termine son article en parlant d'équivoques entretenues volontairement » et en se défendant « de sonder les intentions ». Que le malheureux se relise, qu'il relise les lignes extraites plus haut, et si les mots ont gardé quelque signification pour lui, il aura une idée de ce que peut produire un mélange d'hypocrisie et d'étourderie ». — « Qui donc écume ainsi? », réplique, le 8, M. Bazire. De soutenir son allégation par quelque argument, il n'a garde, mais, jouant sur le nom de Criton, il la renouvelle sous une autre forme, en disant qu'il redoute pour l'Église les présents des Grecs, et il tente une diversion aussi peu justifiée que la première attaque : «... Chacun ses armes et ses procédés de combat. S'il ne s'agissait encore que de la forme! Mais le débat est de

tères cette réclame charlatanesque : « Pour être parfaitement au courant de la politique d'opposition française, il faut lire la *Libre Parole* (5 centimes, en vente partout, 5 centimes). Ses collaborateurs sont ardents. On les combat souvent. *On les estime toujours* ».

fond. Un ami de Criton écrivait, sous sa haute approbation, dans la *Revue d'action française* du 1er mars 1908 : « *Ayons l'argent, et par l'argent achetons tous les moyens et tous les mobiles. Achetons les femmes, achetons les consciences, les trahisons.* Criton a raison de signaler nos différences de doctrine. La façon dont il le fait n'importe pas : l'essentiel est que cela se sache » (26).

Maurras n'y tient plus et lui décoche, le 9, une réplique sanglante, avec ce titre: *L'hypocrite étourdi.* Dans un discours prononcé à une séance solennelle *du 16 juin 1906* et imprimé dans la *Revue d'action française* du 1er juillet suivant, M. Paul Robain, un des principaux de l'*Action française,* compatriote de M. Bazire, avec lequel il avait alors de bonnes relations, avait raconté ce trait : « En partant pour les manœuvres électorales où, comme tous les autres, il a d'ailleurs été battu, un candidat conservateur, libéral, catholique, et naturellement rallié à la République, disait à un ami... : *Je dépose ma conscience au fond d'un tiroir. Je la reprendrai au retour.* M. Paul Robain avait tu, en séance, le nom de l'auteur de ce propos, mais l'avait dès lors fait connaître à ses amis. Maurras rapporte le fait et déclare que cette morale électorale appartient à M. Bazire.

Alors, sur cette question de *la conscience dans le tiroir* s'engage entre les deux journaux la polémique la plus violente, où le manque de sang-froid et les injures les plus graves ne sont pas du côté de l'*Action française.* M. Bazire oppose une dénégation formelle. M. P. Robain affirme que le propos a été tenu à lui-même. Les démentis réciproques se succèdent pendant près de quinze jours. Quelles traces laissent dans les esprits des discussions aussi passionnées!

Avec le P. Laberthonnière, qui a lancé contre l'*Action française* son livre *Catholicisme et positivisme,* la polémique se tient du moins sur le terrain des doctrines. Pour se défendre contre les redressements de Charles Maurras, il trouve dans le *Bulletin de la semaine* une tribune tout ouverte; les répliques s'entrecroisent d'août à novembre 1911, tandis qu'à peu près à la même époque, un collaborateur de la *Critique du libéralisme* dissèque les sophismes entassés par M. l'abbé Thellier de Poncheville dans un article de la *Chronique sociale,* sous ce titre : *Dans l'attente d'un pouvoir fort,* et déchire la trame des insinuations savamment calculées par lesquelles, en se réclamant des

(26) Le texte tronqué était celui-ci : « *Prenons les amis les plus chers du pouvoir actuel, les plus fidèles de l'escorte prétorienne de Clémenceau* ; ayons l'argent, et par l'argent, achetons tous les moyens et tous les mobiles. Achetons les femmes, achetons les consciences, les trahisons ». Il ne s'agissait donc nullement de corrompre les catholiques, mais d'user en politique à l'égard des ennemis intérieurs de la France et de la religion d'un procédé en cours parmi eux. Moyen dont on peut discuter la valeur, mais qui n'a rien à voir dans la querelle. L'*Action française* rétablit la vérité. L'auteur de cette lettre, M. Poulard, exige une rectification que le *Peuple français* ne peut refuser (12 juin). Néanmoins, il continue de reproduire son texte mutilé, notamment les 18, 20 et 22 juin.

intérêts de l'Église et de l'autorité de Pie X, il s'efforçait de représenter l'*Action française* comme dommageable à la foi ([27]).

Ces attaques constantes, faisant suite à celles des abbés Pierre et Lugan, reprises par la presse libérale et appuyées par les menées conduites à Rome, déterminent Maurras à publier, à la fin de 1913, un livre destiné à faire époque dans l'histoire des controverses politiques et religieuses de ce temps. Le titre indique que l'auteur veut aborder de front la question brûlante : c'est l'*Action française et la religion catholique*. M. Maurras entreprend d'y faire justice de toutes les accusations malveillantes et calomnieuses dirigées contre l'école dont il est le fondateur et le chef. Il y déploie toute la puissance de sa dialectique, et il est difficile de lire sa défense sans reconnaître qu'elle confond les détracteurs. Non point, hélas ! qu'il désavoue l'agnosticisme dans lequel il s'est personnellement enfermé, ni même qu'on ne retrouve trace jusqu'en ces pages nouvelles des lignes offensantes pour la religion chrétienne, rééditées avec d'insuffisantes corrections. Mais il s'agit ici de juger quelle a toujours été, quelle est l'attitude du groupe de l'*Action française* dans les questions qui touchent les intérêts, les droits de l'Église et le respect dû à son autorité.

Or, comme les accusations ainsi réfutées sont celles qui prétendent juger l'*Action française* du point de vue religieux ; comme elles sont portées par des ecclésiastiques, comme elles ont été répandues sous mille formes dans les presbytères, les communautés, les séminaires et les évêchés, comme enfin elles font à des catholiques un grief d'adhérer de cœur et d'action au mouvement créé par l'*Action française*, l'ouvrage, qui est un grand acte en même temps qu'un beau livre, est couronné par une supplique à notre Saint-Père le Pape, à la justice duquel l'auteur, dans une page vraiment magistrale pour le fond et pour la forme, soumet toutes les pièces du débat.

Cette démarche publique d'un incroyant « vers l'Autorité souveraine », par laquelle se concluait le livre, était, certes, de nature à inspirer le respect, et il semble que les catholiques n'eussent qu'à attendre silencieusement le résultat. Mais c'est ici qu'on voit la *Libre Parole* rentrer en scène. A peine l'ouvrage de M. Maurras a-t-il paru que, le 3 décembre, sous un titre en caractères à tire-l'œil, M. Bazire s'élève contre l'initiative de son ancien adversaire en termes également dépouillés de charité chrétienne et de justice. Mais si, aux yeux de M. Bazire, la démarche de Charles Maurras est « énorme », « invraisemblable », si elle est « la manifestation suprême » d'une « hypertrophie du moi » qui « atteint un degré pathologique » si elle est un « coup d'audace » et la « preuve d'une incommensurable vanité », si elle constitue « une singulière inconvenance », une « idée bizarre », une « aberration », un « défi », quelque chose d' « effarant » enfin, n'en faut-il pas dire autant et davantage

(27) Voir *Crit.*, VI, 170-182, 235-251, 333-345.

de l'exorbitante présomption qui conduit M. Henri Bazire à évoquer devant son tribunal personnel le litige soumis au Saint-Père?

Encore s'il énonçait exactement et définissait loyalement l'objet du litige. Mais il faut bien reconnaître qu'il dénature absolument l'objet même du procès et le caractère de la démarche qui a conduit Charles Maurras aux pieds de l' « Autorité souveraine ». M. Henri Bazire écrit : « ... M. Maurras vient de publier un livre pour exposer sa situation d'athée et de positiviste vis-à vis de la religion catholique, et sa conclusion est un appel direct au pape qu'il met tout simplement en demeure de s'expliquer sur sa doctrine et sur son œuvre... Des prêtres, des évêques, de grands organes catholiques se sont émus, les controverses se sont développées. M. Maurras, par un coup d'audace qui ressemble fort à un coup de désespoir, en appelle au pape et le somme de le couvrir... ». Cependant il n'est pas vrai que, par son livre, Charles Maurras ait « voulu exposer sa situation d'athée et de positiviste vis-à-vis de la religion catholique ». Il n'est pas davantage exact que sa conclusion soit « un appel direct au pape », par lequel il mettrait Sa Sainteté « tout simplement en demeure de s'expliquer sur sa doctrine et sur son œuvre », et par lequel il « sommerait » le pape « de le couvrir ».

L'objet du livre? C'est de dresser « comme un rapport général des erreurs et des mensonges débités sur le compte » de l'*Action française;* c'est de répondre à des adversaires qui « ont cru pouvoir soutenir que l'attitude (des hommes d'*Action française*) était de tactique pure » et que ces hommes « ne servaient qu'un intérêt de parti exclusivement temporel »; c'est de montrer qu' « un soupçon de cette nature tombe fort au-dessous » de ceux qu'il vise, et que « le plus élémentaire bon sens en fait justice »; c'est de signaler « les petites manœuvres de la politique courante » par lesquelles « les charlatans politiques essaient de ravir l'applaudissement fugitif ou l'approbation distraite de la foule mobile »; c'est d'établir que l'*Action française* n'entend pas se « tenir aux vaines roueries de forme et de parlement »; c'est de dénoncer ces « griefs », dont l'ensemble forme « un torrent bourbeux où l'incompréhension, le disputant à l'ignorance, est menée par des intérêts »; c'est de faire « apparaître la diffamation et la calomnie » à l'aide d'un « consciencieux parallèle » entre les « allégations dirigées contre » l'*Action française* et les « paroles qui en ont fourni le prétexte ».

L'objet de la conclusion? C'est de « déposer ce livre sous les yeux de la plus haute majesté spirituelle qui soit au monde »; c'est, bien que sa « défense vigoureuse exercée directement » ôte à Charles Maurras « le droit de se plaindre de rien ni de rien demander », de montrer au Souverain Pontife que, pour imputer à l'auteur « soit une volonté hostile à l'Église, soit l'intention ou le désir de la combattre et de l'offenser », ses « écrits ne suffisent pas, il faut les travestir », et que « pour lui composer un visage d'ennemi public ou secret de l'Église, il faut mentir »; c'est « d'élever, comme un

vœu qui semble conforme à la justice et à la paix, l'extrême désir de dissiper les obscurités artificiellement réunies » contre l'*Action française* tout entière et « de voir ses actions paraître où il faut qu'elles soient connues, dans la simple lumière de leur exacte vérité » ; c'est enfin de mettre « cette vérité aux pieds du pape », car « si le pape sait et voit, cela sera comme si tous les catholiques de France, prêtres, évêques la voyaient et la connaissaient ».

M. Bazire, pressé de prendre les devants, terminait en appelant les foudres du Saint-Siège sur la tête de l'*Action française*. Il rappelait l'histoire de Lamennais et de l'*Avenir* dont les instances pour être jugés avaient eu pour résultat l'encyclique *Mirari vos*. « Que voulez-vous, disait-il, que fasse l'Église, quand il s'agit de doctrines qu'elle ne peut pas approuver et quand on ne lui laisse même plus la ressource de les ignorer? ... En tout cas, après la manifestation retentissante de M. Maurras, il est peu probable que l'Église puisse bien longtemps, quelles qu'aient été ses intentions maternelles, garder un silence qui risquerait d'être interprêté comme une approbation. Je ne sais ce qui se passera. Mais, vraiment, il est impossible de provoquer plus directement la foudre ». On a dit plus haut quelle décision personnelle de Pie X en éteignit les feux.

Telle était d'ailleurs la phobie d'*Action française* dont ses adversaires sont affligés que, non plus seulement ses adhérents catholiques, mais tout écrivain religieux suspect de sympathie pour elle, si indépendant qu'il soit de toute politique, et fût-il des plus notoires défenseurs de l'Église et du Saint-Siège se voit dénoncé et accusé, comme l'*Action française*, de n'en servir la cause que dans un dessein hypocrite. Mais, en revanche, on prendra parti contre eux, au nom de l'Église et de la religion, en faveur des adversaires du mouvement monarchiste, fussent-ils modernisants du meilleur aloi.

La *Monarchie française* est une revue créée pour être l'organe du petit groupe royaliste qu'on appelle les Blancs d'Espagne, qui voient dans l'*Action française* le plus redoutable adversaire de leur système dynastique. Ceci est affaire entre eux. Presque tous les membres du groupe auquel cette revue appartient sont éminemment respectables par leur position et par la fermeté de leurs convictions religieuses. Mais, sous le couvert de leur nom, et sans qu'ils aient pris le soin de le dégager d'une campagne aussi compromettante, le publiciste turbulent, qui rédige presque à lui seul cet organe en variant les signatures de ses articles, n'entreprend rien moins qu'une démolition générale des périodiques et des écrivains les plus dévoués à l'Église, au Saint-Siège, sous le prétexte absurde et menteur qu'ils sont inféodés au néo-monarchisme, à l'affreux orléanisme. Lui-même ne sert-il pas plutôt ses propres rancunes contre l'*Univers* dont il a été évincé deux fois, et contre l'*Action française* qui l'a exclu de sa rédaction, parce que, raconte-t-elle, le 15 septembre 1909, « à un moment donné, on constata chez M. Bernaërt

une volonté arrêtée de diriger l'*Action française* (qui, en matière de politique religieuse, ne connaît que la hiérarchie ecclésiastique) dans une voie de résistance aux indications certaines que nous recevions de nos correspondants romains ».

Quoi qu'il en soit, la *Monarchie française* se vante de faire le service de ses fascicules aux 4.000 curés-doyens de France ([28]). Et que leur apprend-elle? Tout d'abord, bien entendu, que les catholiques ne sauraient faire partie de l'*Action française* sans trahir leur religion. « On a bien le droit de noter que, pour que les faits fussent tels (le fait de l'accord pratique entre croyants et incroyants), il avait fallu de la part des catholiques inscrits au groupe un effort d'élasticité que la foi, prise au sérieux et traitée en conviction, ne parait guère comporter » ([29]).

Mais, surtout, ses lecteurs, que penseront-ils, par exemple, de Mgr Benigni et de la *Correspondance de Rome*, le redoutable adversaire du modernisme religieux, social et littéraire et du libéralisme politique? Mgr Benigni, membre de la Secrétairerie d'État, est « un prélat romain vendu au néo-monarchisme athée » ([30]). C'est « sous la conduite évidente de la *Correspondance de Rome* » que les feuilles religieuses « ont organisé et maintenu la conspiration du silence » (contre la *Monarchie française*). La *Correspondance de Rome* a francisé son nom « comme pour mieux marquer son parti-pris de ne s'occuper que des affaires de France » ([31]). Mais, « de même que, catholique, Louis Veuillot n'eût pas souffert de la part d'un prélat romain, ni officiel ni officieux, l'insupportable prétention de morigéner nos pasteurs, de même il n'aurait pas, Français, supporté un seul jour l'ingérence dans nos affaires, sous quelque couleur que ce fût, d'un politicien étranger » ([32]). C'est le langage des feuilles modernistes et libérales, d'accord sur ce sujet avec le *Matin*, le *Temps* et les *Débats*.

L'*Univers?* — « Et si l'on vous disait que les gens de l'orléanisme ont avec eux, pour eux, à leur dévotion, à leur solde, le plus répandu de nos grands journaux religieux, sinon le plus influent..., j'affirme, je précise et je prouve aussitôt... c'est l'*Univers* » ([33]). L'*Univers... trahit*, en même temps que le grand nom dont il se couvre, l'*Église et la patrie* auxquelles il dit appartenir » ([34]). La preuve, c'est la présence, parmi ses collaborateurs, de M. l'abbé Gaudeau, prédécesseur de Dom Besse dans la chaire dite du *Syllabus*, à l'Institut d'*Action française*, de M. l'abbé Delfour, de M. Gautherot, etc... ([35]). C'est surtout celle de M. l'abbé Boulin (Roger Duguet) et de M. Rocafort ([36]).

Les unions diocésaines? — Il suffit que M. Rocafort se soit particulièrement intéressé à leur formation. « Les fameuses associations diocésaines voulues par M. Rocafort n'ont pas d'autre destination, dans les conseils de celui-ci,

(28) N° 4, 243. — (29) N° 1, 16 17. — (30) N° 11, 352. — (31) N° 11, 345. — (32) N° 11, 348 — (33) N° 10, 280. — (34) N° 11, 352. — (35) N° 10, 283. — (36) N° 11, 342 et s.

que seulement de servir de base plus ferme à l'*Action*... décentralisée du néo-monarchisme athée » ([37]). Les voilà également suspectes.

Et la Critique du libéralisme! — C'est là qu'il faut voir comment M. Bernaërt veut être entendu quand il professe, plus que personne, envers son directeur, « les sentiments d'estime, voire d'admiration qui conviennent ». Elle est « inféodée au néo-monarchisme athée » ([38]), « organe de pénétration du nationalisme intégral » ([39]). On pourrait demander comment le néo monarchisme athée adopte pour organe la revue française la plus déclarée contre les erreurs religieuses et libérales, mais M. Bernaërt a réponse à tout : « Barbier, Jehan, Duguet, ce ne sont, on finira bien par le savoir et par le voir, que *des masques d'antimodernisme derrière lesquels grimace à l'aise la figure de l'athée Maurras*. Il y en a d'autres encore, et qui ne sont pas tous Français... » (ceci à l'adresse de Mgr Benigni) ([40]) : « Si résolu dans l'offensive que soit M. l'abbé Barbier, si peu de vergogne qu'il montre de mentir persévéramment au programme annoncé par le titre de sa revue, si décidé que soit son sectarisme politique à l'emploi de « tous les moyens » y compris le faux et l'injure, au service du parti du « coup ... » ([41]). Et ailleurs : « Si c'est ainsi, depuis trois ans, que, tous les quinze jours, dans sa revue, M. l'abbé Barbier traite tous les auteurs plus ou moins « libéraux » qu'il s'est donné mission de poursuivre de sa critique, on comprend surabondamment que les divisions entre catholiques, au lieu de s'être atténuées et raréfiées, soient devenues, sur tous les points, plus profondes et plus nombreuses » ([42]).

Il y a encore d'autres noms à ajouter à la liste des écrivains ou des périodiques engagés dans le compromis orléaniste : « Je veux qu'ils (l'abbé Barbier, l'abbé de Pascal, Dom Besse, le P. Exupère de Prats de-Mollo, capucin) soient aidés encore, tantôt dans les *Études* des Pères de la Compagnie de Jésus, par une étude du style de celle de ce R. P. Descoqs, qui les soutient de toutes ses forces; tantôt dans la *Foi catholique,* par l'ex-R. P. Gaudeau; tantôt dans l'*Université catholique,* par l'éminent abbé Delfour; tantôt dans la *Revue de Lille,* par l'éminent abbé Lecigne; tantôt ailleurs, comme dans la *Revue augustinienne* ou dans la *Plume littéraire,* par divers autres. Ajoutez même au compte de nos périodiques catholiques où, plus ou moins ouvertement, on leur marque de la faveur, la *Semaine religieuse* de Cambrai, de ce pourfendeur de « modernistes politiques » qu'est leur Mgr Delassus... Et puis, après »?... ([43]). Ce sont là les *malfaiteurs publics* dont quelques-uns ont déjà expérimenté « l'imperturbable décision du militant catholique » qu'est M. Bernaërt ([44]).

Une lettre ouverte du directeur de la *Critique du libéralisme,* adressée aux honorables catholiques dont le nom servait d'enseigne à ce dévergondage d'insultes (15 septembre 1911), leur rappela ce qu'ils lui devaient ([45]). « Relisez,

(37) N° 11, 349. — (38) N° 7, 15. — (39) N° 4, 214 ; n° 10, 279. — (40) N° 8, 94. — (41) N° 7, 15. — (42) N° 4, 233. — (43) N° 10, 279. — (44) N° 8, 93. — (45) Voir *Crit.*, VI, 757-773.

leur disait-il, les personnalités auxquelles M. Bernaërt se livre contre M. l'abbé Boulin, rédacteur à l'*Univers*, cet « intrigant dont la fureur et la haine » contre lui sont cause de tout le mal [46], et contre M. Rocafort dont il rappelle le passage au séminaire, avec une insistance aussi courtoise que bien placée dans sa bouche. Vous y trouverez un rare exemple des inventions et des vilenies que de basses rancunes peuvent inspirer à un homme qui ne s'embarrasse pas de scrupules. Dom Besse est un « bénédictin gyrovaque » [47], « moine ambulant, moine gyrovaque », « personnage brûlé et compromis » [48]. Dans chaque numéro, ou à peu près, il n'est question que des « audacieuses falsifications », « des faux de l'ex-R. P. Barbier », de « ses altérations impudentes », de ses « impudents mensonges », des « articles fielleux où il falsifie ses confrères », prenant, « comme un apache », le soin d'étouffer la discussion, etc., etc... [49].

« Est-ce la douche, ajoutait celui-ci, ou la justice correctionnelle qu'il faudrait à ce frénétique? L'une et l'autre lui seraient bonnes. Cependant il a d'autres accès non moins répugnants. M. Bernaërt m'oppose un prêtre connu et réputé universellement pour sa science et non impliqué, lui, *dans des tripotages temporels !* » [50]. Un journal qui a aussi ses motifs de rancune contre le directeur de la *Critique du libéralisme* a lancé à son adresse, l'hiver dernier, une diffamation calomnieuse dont il a été fait publiquement justice [51]. La *Monarchie française* ne rougit pas de ramasser cette arme empoisonnée et d'avouer ainsi la plus insigne mauvaise foi : « L'ex-R. P. Barbier, dont la Compagnie de Jésus — dans des conditions qui doivent être « à son honneur » — a jugé bon de se défaire » [52]. Est-ce dans la *Monarchie française* ou bien dans le *Journal* ou dans quelque feuille immonde, toujours prête à salir le caractère des prêtres, qu'on s'attendrait à lire, alors même que c'est sans intention de diffamation personnelle : « Je ne croirais pas, pour ma part, en avoir fait suffisamment pour démontrer l'erreur des doctrines de M. Maurras ou la partialité injuste des critiques de M. Barbier, en me bornant à affirmer, fût-ce avec preuves à l'appui, que Charles Maurras, dit Criton, est l'auteur de l'assassinat si fameux de l'impasse Ronsin, ou que M. l'abbé Barbier est le satyre du Bois de Boulogne!... » [53].

« Mais, puisque la *Monarchie française* range en bloc les écrivains et les journaux ou revues les plus fidèles à l'orthodoxie parmi les complices conscients d'une doctrine athée et ne voit dans leur zèle religieux qu'un masque hypocrite pour déguiser leur passion politique, quels sont ceux dont elle invoquera l'autorité ou prendra la défense? Les démocrates, les libéraux, les modernistes.

Ceux qu'elle couvre contre « les coups honteux de Dom Besse », elle les

(46) N° 8, 94. — (47) N° 8, 93. — (48) N° 7, 19 et 20. — (49) T. I, 213, 220, 222, 230, 231, 239, 243, 303; t. II, 13, 15, 101, 295. — (50) N° 4, 241. — (51) L'histoire en viendra plus loin. — (52) N° 7, 51. — (53) N° 6, 367.

énumère ([54]). C'est l'abbé Pierre; c'est l'abbé Lugan, autre prêtre démocrate; c'est l'abbé Thellier de Poncheville, ancien initiateur des correspondances secrètes entre les séminaires et dont le souple talent n'arrive pas à cacher les erreurs du démocratisme. C'est le P. Laberthonnière, dont le système d'attaques contre l'*Action française* est si bien en rapport avec l'immanentisme philosophique qui est l'âme de ses ouvrages. La *Monarchie française* triomphe d'avoir rencontré en lui un appui victorieux. Elle reproduit de lui des chapitres entiers avec un accent de défi : « M. Maurras aura beau faire et appeler à la rescousse avec les ex-RR. PP. Barbier et de Pascal, avec les RR. PP. Besse et Exupère, les Duguet et les sur-Duguet, les Fontaine, les Gaudeau, les Maignen et autres abbés sur qui Mgr Benigni projette tour à tour de Rome les reflets de sa mitre blanche et de sa pourpre honorifique, le débat, en réalité, n'en sera pas moins clos et la cause, au fond, entendue » ([55]). Le *Sillon* est devenu presque sympatique, ayant été « traqué bien plus par passion politique que par zèle de l'orthodoxie », et ce qu'on ne pardonne pas à l'*Univers*, c'est d'avoir laissé l'abbé Boulin, à propos de la mort du malheureux Tyrrel, se poser en champion de la *Correspondance de Rome* contre le *Bulletin de la semaine* ([56]), un organe bien français, celui-là, et si peu romain!

« Voilà donc, Messieurs, disait le directeur de la *Critique du libéralisme*, en terminant, où l'on vous a conduits : champions zélés de la pure tradition catholique, vous êtes posés en adversaires violents de ses plus fermes défenseurs, engagés vis-à-vis d'eux dans une campagne de dénigrements, de calomnies et de manœuvres qu'on ne saurait imaginer plus basse; et, représentants d'une opinion dynastique qui est de la quintessence du système monarchique, c'est avec les démocrates et les libéraux que vous avez partie liée. Si encore cette lutte était menée avec dignité et avec honneur! De notre part, vous le comprendrez, la dignité et l'honneur interdisent toute discussion; à vous de voir si, de la vôtre, ils s'arrangent d'être remis entre les mains d'un Bernaërt » ([57]).

La *Monarchie française* disparut peu après cette exécution, mais, un an

(54) N° 8, 92 et 93, ailleurs *passim*. — (55) N° 9, 222. — (56) N° 11, 344.

(57) D'un point de vue différent, celui d'un démocratisme passionné, qui devait également entraîner la disparition de sa feuille, le P. Déodat-Marie, franciscain, directeur de la revue *Duns Scot*, venait à la rescousse, par un article du 25 juin 1911, que le *Bulletin de la semaine* s'empressait de reproduire Le P. Déodat-Marie se délectait dans les prétendues révélations de la *Monarchie française*. Royaliste, Mgr Delassus qui harcelait l'abbé Lemire; royaliste, M. F. Veuillot qui, aujourd'hui, relevait les écarts de Marc Sangnier. « Un livre du P. Laberthonnière, *Catholicisme et positivisme* — écrivait ce religieux théologien, avec la même lourde traîtrise que M. Bernaërt — dénonce l'alliance des ex-religieux avec les doctrinaires de l'*Action française*, MM. Maurras, Vaugeois, etc... Et il se trouve que MM. les abbés Barbier, Besse, Delfour, Fontaine, Gaudeau, de Pascal, qui jouent le rôle d'inquisiteurs acharnés contre le modernisme (ce qui est bien tant que les méthodes restent probes), ne trouvent pas que le contact intellectuel avec le positivisme de Maurras ait rien de salissant. Nous rendrons compte dans le détail des positions de ces messieurs vis-à-vis de l'athéisme des docteurs du droit divin des rois... Toutes réserves faites sur les hommes et sur les doctrines, il nous plaît de constater que les prétendus champions du catholicisme, nos inquisiteurs, amis de l'*Action française*, font tout ce qu'ils peuvent pour enlizer le navire de l'Église dans les sables, j'allais dire dans les boues de leur politique ».

plus tard (janvier 1913), M. Bernaërt créait une feuille hebdomadaire, l'*Enquête*, qui allait reprendre la même œuvre. L'*Enquête* n'était plus l'organe de la politique des Blancs d'Espagne ; elle ne s'occuperait que de continuer la besogne commencée sous son couvert. Elle voulait être un organe de pénétration dans le clergé « pour agir, par les prêtres, sur le troupeau », et, pour mieux s'insinuer, elle présentait son programme comme identique à celui de la ligue sacerdotale *Pro Pontifice et Ecclesia*, récemment fondée, avec l'approbation de Pie X, sur la défense des doctrines romaines et la profession ouverte de dévouement absolu au Saint-Siège (58).

Or, comment l'*Enquête* allait s'associer à ce programme, on n'aurait bientôt plus à se le demander et il suffira de l'indiquer par quelques traits (59). « Ce que nous dénonçons, disait-elle, sous des espèces différentes, dans tout ce que nous dénonçons, c'est l'effort convergent, en exécution d'une consigne, au bénéfice d'un parti, dans les ordres les plus divers, d'une minorité de politiciens déguisés à qui les unions diocésaines, les directions du Saint-Siège, l'organisation unitaire de l'enseignement théologique et les décrets disciplinaires des congrégations romaines servent de moyens de chantage et d'intimidation publique ».

Le directeur de la *Critique du libéralisme* est peut-être le principal point de mire de l'*Enquête*. Mais il se trouve en compagnie avec l'*Univers* et ses rédacteurs anciens et actuels, avec la *Vigie*, avec la *Correspondance de Rome*, avec l'*A. I. R.*, avec la *Chronique de la presse* et son directeur, M. l'abbé Ricard, avec l'*Indicateur de la Savoie* qui, lui aussi, fait la guerre au libéralisme, avec Mgr Fichaux, le vénérable conseiller des Patrons chrétiens du Nord et avec M. l'abbé Michel, le distingué professeur de l'Université catholique de Lille, coupables, eux aussi, de critiquer le modernisme doctrinal ou social. Ils ne sont pas seulement inféodés à une politique de parti, mais au système athéocratique de M. Maurras (60). Si les uns ou les autres ont reçu quelque formelle approbation pontificale, « on sait bien d'ailleurs que les approbations courtoises et les bénédictions personnelles ne garantissent rien du tout » (61).

L'*Enquête* a d'ailleurs un don d'invention remarquable. Le directeur de la *Critique du libéralisme* est un des principaux correspondants de l'A. I. R., à laquelle, en réalité, il n'a jamais adressé une seule ligne. Il a organisé une police pour surveiller la *Ligue patriotique des femmes françaises*, et M. l'abbé Ricard (dont il ignorait même l'existence à cette époque) avait été son émissaire secret au Congrès international de Vienne, dont l'histoire viendra au chapitre suivant (62). M. Merlier, directeur de la *Vigie*, n'est point l'auteur de la remarquable étude critique sur le Mémoire de M. Imbart de La Tour, publiée par son journal ; c'est encore l'abbé Ricard, contre lequel on entasse

(58) N° 3, 21 — (59) Pour plus de détails, voir *Crit.*, X, 571-598. — (60) N° 3, 27 ; n° 11, 88 ; n° 20, 159. — (61) N° 15, 124. — (62) N° 13, 104 ; n° 16, 128 ; n° 21, 168 ; n° 24, 192.

les diffamations [63]; et quant à la déclaration du cardinal Andrieu frappant le *Bulletin de la semaine,* c'est toujours le même abbé qui en est l'auteur : « Nous trouvons qu'il est déplorable qu'on se joue avec cette impudence de l'autorité inhérente à la pourpre cardinalice » [64].

Cette faculté d'invention s'exerce dans un champ plus sérieux. Les critiques dirigées de divers côtés contre des écrits comme la *Sainte Chantal,* de M. l'abbé Brémond, et surtout contre les brochures du P. Laberthonnière, ne sont qu'un « prétexte antimoderniste » [65], le fruit d'une campagne organisée par l'abbé Barbier, et « il importe de montrer sous leur vrai jour les zélateurs d'orthodoxie par les connivences desquels les énormités de l'école athéocratique s'infiltrent chez les catholiques ». M. Bernaërt a le pressentiment qu'il pourrait se rendre lui-même suspect à ses clients, et il répond :

C'est justement parce que nous savons qu'on le dira, sans prendre parti pour le P. Laberthonnière, sans défendre M. Brémond, que nous nous insurgeons fermement contre les organisateurs de ce régime des suspects qu'on a supporté depuis trop longtemps. Dût-on nous suspecter nous-même, nous dirons et nous montrerons qu'il est indigne de chrétiens de se prêter à ces abus. En nous dénonçant comme suspects, nous aussi, après beaucoup d'autres, les terroristes doctrinaires qui font le jeu de l'ennemi ne nous intimideront pas; ils nous donneront seulement un argument de plus contre eux, en affirmant à leur façon l'urgence de notre campagne... Aux politiciens travestis qui font de la théologie un instrument de politique, aux zélateurs de l'ordre qui trament des cabales contre leurs pasteurs immédiats, aux vengeurs de l'orthodoxie qui dansent la danse du scalp autour des écrivains « suspects », nous disons : ce n'est pas en organisant des tumultes de camelots qu'on lutte pour l'orthodoxie; ni en ourdissant des intrigues contre les prélats légitimes qu'on restaure l'autorité. Au clergé dérouté, tiraillé de tous les côtés, ne sachant à qui entendre, nous disons : jugez de sang-froid. Assez d'arguments de personnes qui ne sont pas des arguments. Assez de boniments, de cris, d'insultes, de surenchères. Voici des faits et des raisons. C'est par vous-mêmes, et non pas en vous en rapportant aux jugements intéressés d'un petit nombre, qu'il faut juger choses et gens. Pour agir, il faut savoir, et c'est parce que l'on a peur de votre action que l'on vous cache tout ce qu'il faudrait savoir. Notre utilité, la voilà : nous disons ce qu'il faut qu'on sache pour pouvoir agir comme on doit [66].

Mais survient le décret de l'Index frappant *Sur le chemin du catholicisme.* L'*Enquête* ne croira pas s'écarter de la ligue *Pro Pontifice et Ecclesia,* en disant :

Nous n'avons rien à retrancher, nous n'avons rien à corriger, depuis le décret de l'Index, à ce que nous avons écrit avant le décret de l'Index. Nous aurions, au contraire, à ajouter ceci : c'est que le décret de l'Index accuse singulièrement et l'opportunité et l'utilité des protestations que, seule de toute la presse catholique, l'*Enquête* a élevées contre les procédés, les méthodes et les tendances des « vengeurs de l'orthodoxie », auxquels nous avons résisté [67]; et encore : « L'insistance que met l'*Index* à frapper et à refrapper le P. Laberthonnière est un effet qui a ses causes. Expliquons-en d'occasionnelles qui, d'ailleurs, n'engagent pas l'*Index.* Ceux qui ont dénoncé à la Congrégation le R. P. Laberthonnière ont visé, en le dénonçant, un double but de politique religieuse : discréditer dans la personne du P. Laberthonnière, un adversaire de l'*Action Française;* 2° mettre le cardinal Amette, lui aussi adversaire de l'*Action Française*, aux prises avec la Congrégation de l'Index... » [68].

(63) N° 23, 179. — (64) N° 22, 179; n° 23, 186; n° 24, 192. — (65) N° 9, 74; n° 12, 95; n° 13, 99. — (66) N° 12, 97; n° 13, 101-104. — (67) N° 18, 143. — (68) N° 23, 191.

La lutte que les mêmes soutiennent contre le modernisme social ne comporte pas non plus d'autre explication. Mais c'est déjà trop s'étendre. Ajoutons seulement qu'il se trouve une *Croix* de province, celle d'Avignon, pour écrire : « Tout prêtre, pensons-nous, devrait être abonné à l'*Enquête* » (13 avril 1913).

Un avertissement de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, en date du 6 juillet 1913, frappe cette feuille incendiaire [69], et bientôt le cardinal Dubillard, les évêques de Saint-Dié, de Moulins, etc..., s'associent à cet avis. L'*Enquête* a réponse à tous. L'avertissement n'est pas de l'évêque; elle se trouve donc à l'aise pour le mettre au compte de la fraction athéocratique et pour le discuter avec une entière liberté, comme un éclat qui se produit « par des moyens déshonorants, tortueusement mis en œuvre sous le patronage apparent de l'autorité légitime... « Ni Mgr Humbrecht, ni aucun évêque français ne mettrait, croyons-nous, sa signature épiscopale au bas d'un tel entassement de faussetés et de sottises... Il n'y a pas à s'étonner de voir l'archevêque de Chambéry se prononcer avec autant de précipitation contre l'*Enquête*. N'eussions-nous pas d'autres torts aux yeux du cardinal Dubillard que d'avoir publié les documents de la transformation de l'*Univers*, que c'en serait assez sans doute... Nous voulons croire qu'à Saint-Dié, le directeur de la *Semaine religieuse*, pour reproduire contre nous la note parue dans l'*Univers*, s'est abstenu de prendre au préalable l'avis de Mgr Foucault... A Moulins, dont le grand séminaire porte le nom d'*Institut Dreux-Brézé* (n'est-ce pas tout dire?), l'évêque était absent, on a donc dû présumer son autorisation pour insérer dans la *Semaine religieuse* .. ». Et M. Bernaërt invite ses abonnés à lui faire connaître les *Semaines religieuses* « qui reproduiraient, en tout ou en partie, le factum de la *Semaine religieuse* de Poitiers, ou qui, en quoi que ce soit, s'occupèrent de l'*Enquête* » [70]. Elle n'en périt pas moins, comme la *Monarchie française*, après avoir commis tout le dégât qu'elle pouvait.

IV

En même temps, la *Critique du libéralisme* se trouvait exposée, pour son compte, à des contradictions plus sérieuses et plus graves, car l'autorité épiscopale y intervenait. Ce sont les affaires d'*Aix*, de *Nice* et d'*Agen*.

(69) En voici le texte : « Il nous paraît que l'*Enquête* est mal venue de parler de scandale : elle le cultive et l'exploite trop largement pour son compte. D'ailleurs, et d'une manière générale, il suffit de lire un peu cette feuille pour être frappé de son acharnement suspect à dénigrer, à déchirer même des dignitaires ecclésiastiques ou des écrivains, militants du catholicisme intégral, dont l'orthodoxie et le généreux dévouement méritent au moins le respect. Nous prions donc le clergé poitevin, connu pour son attachement au Saint-Siège et à l'orthodoxie, de nous aider à y mettre fin en refusant de lire une feuille qui met en défiance contre les *Unions diocésaines* et les directions du Saint-Siège, qui combat la prépondérance de saint Thomas dans l'enseignement théologique, qui s'efforce de gagner la sympathie de ses lecteurs pour les ouvrages et les publications répréhensibles ».

(70) N° du 12 juillet, *passim*.

Dans la première, cette intervention fut discrète, bruyante dans les deux autres, et provoquant tout l'effet qu'en attendaient leurs auteurs. L'origine des conflits fut, en chacun de ces litiges, la révélation faite par la revue d'infiltrations du modernisme dans l'enseignement des séminaires ou maisons ecclésiastiques. Toute intention de dénonciation en était absente, puisque les articles de cette revue évitaient soigneusement et à dessein de faire connaître dans quels diocèses les faits s'étaient passés. Encore moins donc, le respect envers l'autorité épiscopale y était-il oublié, et l'on n'y pouvait soupçonner le dessein de soulever un scandale. Sans doute, la précision des détails ne permettait pas aux milieux intéressés de prendre le change, et il devait en résulter quelque contrariété pour eux, mais il dépendait d'eux aussi de ne pas la manifester à tous, en opposant aux faits des démentis, mal fondés autant que sonores, qui obligeraient la *Critique* à ajouter d'autres précisions aux premières. Sa raison d'être n'était autre que de faire constater la réalité et la profondeur d'un mal dont beaucoup niaient l'existence, d'expliquer comment s'étaient formés ou se formaient encore dans le jeune clergé un état d'esprit et des courants de doctrine dangereux, de justifier enfin les mesures prises par le Saint-Siège pour y porter remède, et, par des exemples discrètement cités, d'attirer l'attention générale des pasteurs sur la nécessité de les appliquer avec la vigilance réclamée par lui.

Le premier de ces articles était rétrospectif, mais non sans utilité. Un ancien élève du grand séminaire d'Aix, dirigé par les Sulpiciens, publiait dans la *Critique du libéralisme* (25 juin 1912) les souvenirs de son temps d'études de 1903 à 1906, et décrivait comment ce séminaire était alors une pépinière démocratico-modernisante. On y voyait un blanc-bec de 19 ans, lieutenant de Marc Sangnier, invité à faire la « lecture spirituelle » aux jeunes clercs, aux lieu et place du Supérieur, dans la salle des exercices; les séminaristes charmant les heures des jours de congé par la lecture de l'*Éveil démocratique*, de la *Vie profonde* de Marc Sangnier, du *Fils de l'Esprit* de M. Fonsegrive, commentés par l'un ou l'autre de leurs directeurs, ou avec les livres du P. Laberthonnière mis entre leurs mains par l'un de ceux-ci; M. Maurice Blondel venant partager à la campagne les repas des professeurs, dont l'un ou l'autre étaient ses disciples fidèles, et le professeur de philosophie enseignant la philosophie de l'action et de l'immanence.

Le tableau n'était certes pas flatteur. Le Supérieur du séminaire crut bon d'y opposer, avec l'approbation de son archevêque [71], un mémoire répandu dans nombre de diocèses. Ce n'est pas que les aveux y fissent défaut sur plusieurs points, mais le démenti général était formel. Il l'était particulièrement sur le fait de l'enseignement philosophique, dont le professeur lui même joignait à ce démenti sa dénégation absolue [72]. Il en résulta ceci : le critique

(71) Voir *Crit.*, VIII, 318-335. — (72) Voir *Crit.*, IX, 334-339.

qui avait écrit dans son article : « Je pourrais vous montrer des cahiers de notes sur l'immanentisme », remit aux mains du directeur de la revue le cours *dicté* par son professeur, et où l'on vit s'y dérouler toute la chaîne des erreurs qui caractérisent les doctrines de « celui qui, disait le professeur, représente de nos jours celle de saint Augustin, de saint Bernard et de Pascal, M. Maurice Blondel » ([73]).

L'affaire de Nice eut un retentissement énorme et des suites plus désagréables encore pour l'autorité épiscopale qui voulut le lui donner que pour le directeur de la *Critique du libéralisme.* Elle fut même pour celui-ci l'occasion de recueillir les témoignages les plus précieux de la faveur du Souverain Pontife.

Toujours avec le même soin de taire le lieu des événements, il avait publié, le 15 novembre 1911, sous ce titre : *Un centre d'œuvres sociales et d'éducation cléricale sillonnistes,* un article dans lequel les faits actuels s'unissaient à ceux du passé. La source des renseignements était le témoignage concordant de trois élèves, dont la communication avait d'abord été adressée à des rédacteurs de l'*Univers,* et dont, ensuite, le directeur de la revue avait pris soin de vérifier préalablement la valeur ([74]). Quant au passé, point n'était besoin de témoignages. Les documents extraits d'un Bulletin mensuel de l'École, publié de 1907 à 1909, sous le patronage du Supérieur de la maison, inspecteur général des Œuvres dans le diocèse, avec la collaboration des membres ecclésiastiques du personnel, ne laissaient aucun doute possible. La démocratie du *Sillon* et ses erreurs, son système d'éducation et de formation démocratiques, sa méthode moderniste d'apologétique et l'éloge d'écrits ou de périodiques suspects remplissaient les pages de cette petite revue. Pour le présent, les lettres d'anciens élèves affirmaient, avec maint détail à l'appui, que l'esprit du *Sillon,* voire celui de l'abbé Naudet dans la *Justice sociale* et dans ses cours publics, animaient encore présentement le personnel de l'École, son enseignement, ses propos, et qu'elle était un foyer d'opposition dénuée de respect envers le pape et allant à l'encontre de ses décisions.

Les assertions contenues dans ces lettres auraient peut-être pu offrir matière à quelques rectifications de détail, si on l'avait jugé à propos, et on vient de voir que l'article en admettait l'hypothèse ; si on l'avait jugé à propos, il eût été facile de les obtenir sans éclat, sans déchirer le voile discret jeté par la

(73) Voir *Crit.*, IX, 408-413.

(74) Il écrivait : « Les renseignements sont fournis par quelques-uns de ceux qui y ont passé (dans cette école). On sait que les témoignages de cette nature ne doivent être accueillis que sous le plus strict bénéfice d'inventaire. Les froissements, les rancunes, le besoin de se faire soi-même innocent en altèrent souvent la sincérité. Mais quand ces témoignages venus de divers côtés concordent sur des points précis sans entente préalable entre ceux qui les donnent; quand ceux-ci invitent à contrôler leurs appréciations auprès de prêtres d'une respectabilité non douteuse et quand, en effet, ce contrôle vient à les confirmer, la certitude est acquise. J'entends une certitude qui porte sur l'ensemble, sans garantir la vérité de chaque détail » (Voir son article, *Crit.*, VII, 137-159).

revue sur les intéressés et sur le diocèse. Mais telle n'était pas la disposition de l'évêque, disciple et ami de Mgr Dupanloup et héritier de son humeur irascible. Il préféra étendre du premier coup, jusqu'aux extrêmes limites, l'usage de son droit, comme s'il avait craint que l'occasion lui échappât de porter tout le préjudice possible à l'œuvre et non moins à la personne du directeur de la *Critique du libéralisme*. Un mois après (22 décembre), Mgr Chapon, évêque de Nice, fulgurait contre lui une Lettre pastorale « relativement aux calomnies dirigées contre l'école Vianney ».

La mise à l'Index d'un ouvrage du directeur de la revue, si souvent exploitée déjà, ne devait pas manquer de l'être encore, en cette circonstance, comme une cause de discrédit. C'était fait avec passion. Le document épiscopal prenait texte des deux thèses placées en tête de cet ouvrage, non sans en supprimer, pour se faire le jeu plus beau, la partie où la fermeté doctrinale de Léon XIII y était affirmée, et cela permettait au prélat d'écrire : « Ce livre n'est que le développement perfide et venimeux de ces deux thèses, à l'aide des plus odieux travestissements, de la falsification la plus éhontée de l'histoire qui ait jamais été tentée ».

Le démenti sur les faits allégués dans l'article incriminé allait jusqu'à affirmer du Bulletin mensuel que « jamais cette revue n'a été sillonniste », et quant aux témoignages relatifs au présent, ils étaient l'œuvre rancunière et menteuse de trois jeunes gens que leur mauvaise conduite avait fait renvoyer tous les trois pour des raisons graves [75].

Mgr Chapon protestait en particulier avec véhémence contre tout soupçon d'esprit moderniste jeté sur le personnel de l'École.

Il dépeignait le directeur de la revue comme cherchant à troubler son diocèse, et tirait un effet pathétique du spectacle de ses élèves se heurtant dans la rue « aux émissaires de ce prêtre allant porter de maison en maison la revue diffamatoire », quoique, en fait, pas un seul numéro n'eût été envoyé dans le diocèse en dehors des abonnements réguliers et que ce directeur n'eût provoqué aucune espèce de propagande.

Des considérations de cette sorte devaient rendre plus plausibles les mesures édictées contre lui. L'évêque de Nice ne se bornait pas à interdire la revue dans son diocèse, en y joignant la défense aux prêtres et aux fidèles de

(75) Mgr Chapon, qui flétrissait ainsi ces jeunes gens dans une lettre pastorale et qui avait, y disait-il, leur dossier sous la main, était cependant mal informé. Le directeur de la *Critique du libéralisme* avait dans la sienne *l'original* du certificat très satisfaisant délivré à l'un d'eux par le supérieur de l'École et dont, par surcroît, la date indique que ce jeune clerc y avait même été gardé pendant le temps des vacances : « Je soussigné... déclare que M. X... a fait partie de cette œuvre du mois de septembre 1910 au mois d'octobre 1911. Pendant ce temps, M. X... s'est conduit en séminariste pieux, laborieux, intelligent et régulier. En foi de quoi... ». La pièce est datée du 1er octobre 1911. Des deux autres jeunes gens, l'un restait dans le diocèse, le troisième trouvait un emploi ailleurs, dans un collège libre, dont une mesure infamante lui aurait fermé l'entrée. Comme si la mesure des imputations gratuites et fausses n'était pas déjà comblée, la *Semaine religieuse de Nice* ajoutait, six semaines après l'annulation de la sentence (8 mars), que les dénonciations de ces jeunes gens avaient été sollicitées « moyennant rétribution ».

correspondre avec elle. Pour atteindre la personne même du directeur dans son honneur sacerdotal, et s'appuyant sur une supposition également dénuée de tout fondement : « Au cas, disait-il, où il serait dans les intentions de M. l'abbé Barbier — comme j'ai des raisons de le croire — de venir à Nice pour y stimuler ses agents », le prélat lui défendait d'y célébrer la sainte Messe. L'exécution était complète.

Sans juger l'acte d'autorité qui le frappait si rudement, le directeur de la *Critique* avait le droit d'en rectifier certains détails, comme on vient de le voir, et de prouver qu'il n'était pas un calomniateur. C'est ce qu'il fit d'abord (76). Mgr Chapon l'avait défié « de trouver à Nice... un seul homme bien informé..., un seul capable de se porter garant de ses accusations » ; il citait l'une ou l'autre des lettres que des hommes connus comme tels lui avaient écrites spontanément, après son article, pour en confirmer la justesse. Mais surtout, en réponse au reproche de calomnie à propos de l'esprit moderniste, il produisait, avec la réserve nécessaire sur le nom des intéressés, la correspondance écrasante d'un des prêtres rédacteurs du Bulletin mensuel et encore directeur à l'École, avec un de ses confrères du même groupe; tous deux de ces ecclésiastiques que la Lettre pastorale couvrait absolument. La pièce originale venait de lui être communiquée, à l'appui de ce qu'il avait dit (77) :

A peine la lettre pastorale avait-elle paru, que le chroniqueur religieux du *Figaro* la signalait *urbi et orbi* par un article à grand fracas (28 décembre). « Cette condamnation, disait-il, soulagera les consciences catholiques qu'une certaine monomanie de dénonciations, que l'on colore bien vainement de zèle pour l'orthodoxie et que l'on dirige habituellement contre les évêques, les prêtres, les laïques qui savent concilier l'intelligence la plus

(76) Voir *Crit.*, VII, 542-551.

(77) « ... Il y a, me semble-t-il, écrivait ce prêtre, une œuvre à laquelle plusieurs vies sont nécessaires : *c'est celle du dégagement du dogme de la vieille philosophie scolastique.* Pourquoi ne travaillerais-tu pas à cette œuvre dans le silence ?...

» Et alors, mon cher X..., laisse-moi te dire : confiance en Dieu, *item* en ta vie sacerdotale. Ce n'est pas en vain que tu souffres. Je suis convaincu que toutes tes souffrances te seront fécondes. Et d'ailleurs, que sont les souffrances, sinon les appels d'une âme tout à fait apostolique, d'une âme de prêtre pour une vie de travail et d'enfantement intellectuel ?

» Que sont tes souffrances, *sinon la conscience nette des besoins de notre temps en désaccord profond avec l'esprit et les méthodes de l'Église ?* Que sont tes souffrances, sinon l'indication d'entreprendre une œuvre qui s'impose à tous ceux que Dieu a armés pour sa réalisation ?

» *Et puis cette Église qui ne te donne rien, c'est l'Église d'aujourd'hui, l'Église de notre temps.* Est-ce que les hommes qui ont consacré leur génie et leur vie à la défense de la vérité, et surtout à la concordance de leur pensée, qui était celle d'une époque, avec la pensée de l'Église, celle de tous les temps, ont reçu davantage ?

» Ils ont reçu des coups !

» Toi, tu n'as encore rien reçu... Ne te plains pas... Ça viendra.

» *C'est l'Église dans son universalité qui te jugera.* C'est pour l'Église de Jésus-Christ que tu dois travailler. C'est en t'associant à l'Église, au-dessus des hommes et des choses, que tu prendras conscience de la fécondité de tes efforts et que tu puiseras le courage nécessaire pour accomplir ta tâche.

» En travaillant pour cette Église, ta foi grandira tous les jours davantage. Ce sera ta première récompense. Dans cette foi tu seras heureux, et tu ne cesseras de bénir le jour de ta consécration sacerdotale... ».

éclairée avec la piété la plus sincère et la doctrine la plus irréprochable, trouble profondément et finirait par exaspérer ». M. de Narfon augurait, sans se tromper, que le coup d'éclat frappé par l'évêque de Nice causerait partout « une véritable sensation ». Toute la presse, en effet, non seulement en France, mais aussi à l'étranger, notamment en Allemagne, fait tapage autour de l'événement. Les organes modernisants ou libéralisants poussent des cris de joie, auxquels se mêlent de divers côtés autant d'insultes au directeur de la *Critique du libéralisme* que de félicitations à l'évêque. Le *Bulletin de la semaine* écrit avec de la boue (3 janvier 1912) ([78]). Plusieurs semaines religieuses s'en mêlent. Celle de Toulouse, moins grossière que cette feuille, n'est pas moins outrageante dans le fond.

Cette Revue, dit-elle, où semblent se donner rendez-vous plus ou moins ouvertement les mécontents des divers diocèses de France, très accueillante à qui veut dire son mot, sous le spécieux prétexte de servir la cause de l'intégrité doctrinale, mais, en réalité, pour le seul intérêt facile à découvrir d'une cause purement politique, cette revue s'applique à dénigrer perfidement évêques, instituts, écoles, *Semaines religieuses*, jugés apparemment trop dociles aux directions du Saint-Père, qui demande qu'on reste simplement « catholiques avant tout » et qu'on ne lie à aucune cause politique, si respectable qu'elle puisse paraître, la cause de l'Eglise, la seule qui doive grouper tous les catholiques. Et, de fait, ladite Revue contient moins de critique doctrinale que de « critiques » dans le sens populaire et méprisable du mot. Il y a de tout, en effet, dans ses procédés : de la puérilité, de la méchanceté, du mensonge aussi, et souvent, hélas ! de la calomnie. Tel un récent article publié contre une excellente institution du diocèse de Nice.

Et dix feuilles se trouvent pour reproduire ces lignes. Aux journaux qui se piquent de servir le mieux l'Église, se joignent ceux du Bloc, comme le *Matin,*

(78) « ... Lorsque l'éminent disciple de Mgr Dupanloup démasque un « pseudo-modernisme et un » pseudo-libéralisme imaginés par une certaine coterie à l'usage de ses idées personnelles et parfois de » ses rancunes, assez large pour y englober tous ses contradicteurs », le prélat fait plus que se défendre, plus que défendre ses diocésains contre des imputations systématiques calomniatrices ; il se fait, contre les chemineaux de la diffamation, contre des naufrageurs d'un nouveau genre, l'écho de l'indignation impatiemment contenue des victimes et dénonce à la conscience publique une tactique généralisée d'imposture dont on fait métier de la rendre dupe.

» Il fallait que cette protestation eût lieu avec solennité, avec cette autorité; que ce réquisitoire fût prononcé, que cette exécution fût faite et faite par un évêque.

» C'est un soulagement véritable, et c'est une libération.

» Ils sont là un brelan de gazettiers touche-à-tout : cuistres gonflés, prestolets besogneux, moines arrogants, qui se sont attribué une sorte de magistrature dont qui leur plaît devient justiciable.

» Avec des airs de don Quichotte de la vérité, ils opèrent à la façon de ces pillards féodaux qui faisaient, à leur manière et à leur profil, la police des routes. Tapis dans l'ombre d'un journal, ou sous le masque d'une revue, ils salissent, ils déchirent, ils détruisent, semblables à ce critique dont Veuillot — lequel s'y entendait — a dit :

Il ne critiquait pas, il faisait du dégât.

» Quel mobile — en dehors des rancunes à assouvir et de la hantise de se pousser — anime ces détracteurs professionnels qui ont conçu une « défense catholique » calquée sur les moyens odieux de la fameuse « défense républicaine » et qui tentent d'introduire dans l'Église les exécrables procédés du combisme ? Quel plan occulte servent-ils, en propageant l'universel discrédit dans un régime de suspects ? On peut se le demander.

» Ce que nous savons bien, parce que nous en recueillons quotidiennement l'écho, c'est qu'on en a assez de ces Arsène Lupin sans mandat ni responsabilité qui n'ont pu perpétrer impunément leurs méfaits qu'à l'abri du caractère qui les couvre et qui ne pouvaient être châtiés que comme ils viennent de l'être ».

le *Siècle* et la *Lanterne,* qu'on voit applaudir l'évêque de Nice et prendre sa défense. Et comme si ce concert n'était pas assez complet, la *Revue moderniste internationale* y vient ajouter sa note, en un article de cinq pages, où, si le directeur de la *Critique du libéralisme* peut se féliciter d'être malmené violemment, l'évêque, par contre, reçoit des compliments qui ne doivent pas être pour lui plaire (79).

Voilà donc quels vengeurs s'arment pour la querelle!

Cependant le directeur de la *Critique* n'avait pas cru pouvoir rester sous le coup d'une sentence qui n'atteignait pas seulement sa revue, mais entachait son honneur sacerdotal; et il annonçait sa résolution d'en appeler au jugement du Saint-Siège. Elle eût été provoquée, s'il l'avait fallu, par Rome elle-même. Avant qu'il eût fait aucune démarche de ce côté pour informer ses amis et protecteurs de ce grave incident, un cardinal lui adressait de Rome ces lignes, où il ne faut d'ailleurs rien voir de direct contre Mgr l'évêque de Nice, mais seulement les dispositions générales où était le Souverain Pontife à l'égard de l'œuvre accomplie par la revue et son directeur : « Je sors de l'audience du Saint-Père. Il était déjà informé de votre affaire. *Il me charge* (ainsi souligné) de vous dire qu'il ne faut pas vous décourager, qu'il faut aller de l'avant et que vous serez soutenu ».

La promesse devait même, dans le cas présent, si délicat qu'il fût, être suivie d'un effet remarquable. On sait, en effet, que l'examen du pourvoi adressé en Cour de Rome par un simple prêtre contre un évêque y subit de longs délais, motivés autant par une prudence scrupuleuse qu'à cause de la multiplicité des recours canoniquement introduits, et que, le plus souvent, la solution est donnée par une brève et expéditive formule, dont le sens est que le tribunal chargé de l'affaire, l'ayant ouïe, passe à une autre.

La supplique adressée personnellement au Saint-Père par le directeur de la *Critique du libéralisme* était partie de Paris le 8 janvier 1912. Trois semaines après, il apprenait de la même source que le jugement de la Congrégation consistoriale, à laquelle ressortissait son recours, était rendu, fortement motivé. Par un ménagement bien explicable, l'évêque de Nice fut invité

(79) «... L'abbé Barbier, dit le « raseur », ancien jésuite et directeur de la *Critique du libéralisme,* était en France le chien de garde de l'orthodoxie le plus enragé qui fût jamais, grand chasseur d'hérésies devant l'Éternel, et partant, le plus féroce adversaire de la *Revue moderniste.* Le voilà terrassé, hélas! Mgr Chapon vient de l'exécuter publiquement et solennellement, dans une lettre magistrale à son clergé, en le convainquant de diffamation et de mauvaise foi et en interdisant la lecture de son périodique antimoderniste.

»... Certes, voilà un beau geste, et nous en félicitons d'autant plus l'auteur, que depuis longtemps, l'épiscopat français nous avait déshabitués de le considérer sous cette face de fierté et de vaillance. La portée de cette attitude dépasse, en effet, le cas particulier, et Mgr Chapon ne pouvait l'ignorer, car, à travers l'abbé Barbier, c'est tout le système d'espionnage, de délation et de calomnie qu'il vise, et disons-le d'emblée, à travers ce système, c'est Pie X lui-même qu'il atteint. Ce système, en effet, conséquence inévitable de la lettre et de l'esprit de l'encyclique *Pascendi,* est ouvertement patronné par le Vatican... ».

à retirer de lui même sa sentence, s'il préférait éviter l'éclat que l'édiction officiellede ce jugement produirait. Il aima mieux, en effet, s'exécuter, et, deux mois, jour pour jour, après sa première lettre pastorale, il en publiait une seconde (23 février 1912), où il faisait savoir que, pour se conformer à un avis reçu du Saint Père, il retirait l'interdit hypothétique lancé par lui, et même que, spontanément, il levait aussi l'interdiction de la revue. Mais, disait-il, ce jugement ne vise que l'interdiction, « la question de fond reste donc intacte, ou plutôt elle est résolue contre notre calomniateur », etc.

Peu de mois après ces événements, le directeur de la *Critique du libéralisme* était à Rome. Admis en audience particulière auprès du pape, il recueillait les encouragements de Sa Sainteté, ses directions précises et ses avis paternels. Comme, avant de sortir, il présentait au Saint-Père une de ses photographies, pour qu'il daignât y mettre au bas une bénédiction, Pie X prit la plume et se recueillit un instant. Sans doute, le Vicaire de Jésus-Christ pesait intérieurement l'ensemble de la situation, celle personnelle de l'humble solliciteur, celle de son œuvre, attaquée de toutes parts, et l'importance que prendraient ses paroles. Puis, il écrivit lentement :

Dilecto filio sacerdoti Emmanuel Barbier,
De re catholica optime merito gratulantes ex animo
et fausta quæque ac salutaria
in retributionem a Deo adprecantes,
benevolentiæ Nostræ testem
Apostolicam benedictionem peramanter impertimus.
Die 3ª Maii 1912
Pius PP. X [80].

Là ne se bornaient pas les témoignages de cette faveur et de cette estime. Un polémiste inexorablement décrié sera sans doute excusable de passer un instant sur la réserve que lui commanderait la modestie. Plusieurs évêques se plaignaient à Rome qu'il semât le trouble et travaillaient à lui faire retirer la parole, mais d'autres le soutenaient. Le cardinal Billot lui avait écrit de Rome, à ce sujet, le 7 mars 1912 : « ... L'évêque de Langres, Mgr de Durfort, sort de chez moi. Il m'a raconté qu'étant hier à l'audience du Saint-Père, il montrait combien il était nécessaire de vous soutenir. Et le pape : « Ah ! je le crois bien ! S'il n'y avait pas un Barbier, il faudrait le faire surgir ». Déjà, en février de la même année, l'Ordinaire du directeur de la *Critique*, Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, qui n'avait cessé de lui témoigner la plus grande bienveillance, lui faisait écrire, par le prêtre qui l'avait accompagné dans son voyage *ad limina* et qui assistait lui-même à l'entretien, qu'ayant parlé de lui au Saint-Père dans son audience de congé,

(80) A Notre très cher Fils Emmanuel Barbier, prêtre, *en le félicitant de tout cœur d'avoir très bien mérité de la cause catholique*, et en priant Dieu de lui accorder *en récompense* toute prospérité et toutes faveurs, Nous accordons très affectueusement, en témoignage de Notre bienveillance, la bénédiction apostolique.

Pie X lui avait répondu : « Vous allez voir Barbier, dites-lui que je suis son protecteur et son défenseur ». Plus tard encore, celui-ci devait éprouver très spécialement cette protection, comme on le verra à l'occasion du procès que lui intenta M. Bazire. Enfin, dans l'été de 1913, Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, au Canada, daignait lui faire savoir qu'étant récemment à Rome, et comme il exprimait au Saint-Père sa satisfaction de la *Critique du libéralisme,* le Vicaire de Jésus-Chrit lui avait répondu : « Oui, vous pouvez la lire, elle répond bien à la pensée du pape ».

Nice ne désarma point. Plus tard, on y reprenait la lutte avec la même violence, et sous un prétexte, cette fois, misérable. Mais, désormais, la personne de l'évêque ne s'y découvrait pas ; la riposte devant s'adresser au directeur de la *Semaine religieuse* pourrait donc prendre une allure plus libre. Cette feuille publiait le 17 octobre 1913, sous le titre : *Une impudence,* l'article que voici :

On lit dans la *Critique du Libéralisme* du 13 août 1913, page 598 : « Le livre autour du catholicisme social, 2e série, par Goyau, représente assez pertinemment la synthèse des idées libérales. Les noms qui reviennent à chaque page suffiraient à le démontrer : Fonsegrive, l'abbé Gayraud, Naudet, Léon XIII et Lamennais ». — « Léon XIII et Lamennais ! » Vous avez bien lu. Quel de plus impudent que ce rapprochement entre un hérétique et un apostat fameux, un hérésiarque et un pape — le grand pape à peine disparu, qui fut pour cette génération, durant un quart de siècle, le docteur et le chef suprême, et dont la doctrine a laissé dans l'Eglise un sillon si lumineux !

Un tel rapprochement est bien fait pour rassurer certains catholiques soumis d'esprit et de cœur aux enseignements du Saint-Siège et que dénonce chaque jour la *Critique du Libéralisme,* mais quelle indignité !

Ce n'est point, du reste, dans cette Revue, une phrase échappée à la plume d'un rédacteur d'occasion, c'est la pensée et l'erreur obstinée de son directeur. Il l'a maintenue audacieusement malgré la condamnation de l'Index, il l'a même rééditée en plusieurs occasions en osant écrire et redire que, durant les vingt-cinq années de son glorieux pontificat, Léon XIII avait favorisé, avec le libéralisme, *toutes les erreurs modernes !*

Et ce sont ces gens-là qui s'érigent en juges de la doctrine, au mépris de l'autorité des évêques. Ils sont toujours les mêmes, prompts à dénoncer la paille dans l'œil de leurs frères, ignorant la poutre qui est dans le leur et aussi dans celui de leurs amis chrétiens, athées, agnostiques, dont ils taisent soigneusement les erreurs, et qu'ils excusent et défendent au besoin.

Combien notre évêque avait donc raison de prévenir ses prêtres et ses fidèles contre l'influence d'une pareille Revue !

Cette attaque nouvelle et si peu mesurée obtenait aussitôt un vif succès. Les organes démocrates et libéraux s'empressaient de la signaler : La *Semaine religieuse* d'Autun, la *Démocratie*, le *Télégramme* de Toulouse, le *Petit Démocrate* de Limoges, la *Vraie République* de Lons-le-Saulnier, le *Semeur* des Hautes-Pyrénées, etc...., affectaient de répéter : La *Critique du libéralisme* dénonce Léon XIII. Comment ne la tiendrait on pas pour suspecte et dangereuse? Le directeur de cette revue avait pourtant, cette fois, la partie plus belle

encore. Il lui manquerait seulement que la même presse fît connaître sa défense, après avoir mené tapage autour de l'imputation.

Il ne se bornait pas à la justification trop aisée de son collaborateur. Non seulement la phrase incriminée n'exprimait pas une pensée personnelle de celui-ci, et n'était que l'exacte indication des autorités invoquées par M. G. Goyau dans son livre, mais, quelques lignes plus bas, cette pensée personnelle du recenseur se trouvait formulée en termes directement opposés au jugement qu'on lui attribuait : *Nous dressons l'oreille,* avait-il écrit, à cette proposition : « Entre les tendances de Lamennais et celles des chrétiens sociaux actuels, il y a peu de différence, et peut-être n'y en a-t-il point ». *Nous regrettons franchement celle-ci :* « Sous le pontificat de Léon XIII, les idées sociales chrétiennes qu'exprimait ou insinuait l'*Avenir* ont retrouvé leur patrie... Elles ont cessé de se sentir hardies, elles se sont senties vraies... Elles sont fièrement rentrées dans les esprits, demandant non plus d'être tolérées, mais d'y régner ». C'est bien ce que nous pensions, mais on comprendra que cet appoint *nous soit pénible...* ».

Et ce n'était pas à M. Goyau, c'était à la *Critique du libéralisme* qu'on attribuait l'impudence (81). Il y avait donc, dans cette violente sortie de la *Semaine religieuse* de Nice, sinon un travestissement volontaire de la pensée de l'écrivain, tout au moins une méprise totale, dont la constatation aurait dû mettre fin à l'incident, d'autant que, dans cette première réponse, le directeur de la *Critique* esquissait un argument *ad hominem* qui menaçait de devenir embarrassant.

Mais à Nice, on ne se tenait pas pour battu ni satisfait. Nouvel article du 29 novembre, aussi virulent que le premier, ou l'ex-père Barbier, qu'on affecte d'appeler ainsi, est aussi malmené, et dont on fait également un tiré-à-part. Il faut que sa revue ait commis le crime de lèse-majesté pontificale ; d'ailleurs, la preuve en est claire : « C'est donc comme fauteur de l'erreur libérale que Léon XIII est cité dans cette phrase, et qu'il l'est à côté de Lamennais, l'hérétique et l'hérésiarque fameux, *car* pour mettre en relief cet odieux rapprochement, l'écrivain anonyme accueilli par la *Critique du libéralisme* a eu soin de rejeter ces deux noms à la fin de la phrase et de mettre entre eux la conjonction qui manque entre les autres : Léon XIII *et* Lamennais ». — « Vous n'aurez pas seulement le mérite, Monsieur l'Abbé, répliquait le directeur de la revue, de faire changer l'usage d'écrire qui, dans une énumération, distingue les premiers membres par une virgule et relie entre eux les deux derniers par une conjonction. Je crains que vous ne jetiez tous ceux qui tiennent une plume dans un grand embarras, en posant ce hardi principe qu'il n'y a pas de conjonction grammaticale sans conjonction logique. Et c'est une si pitoyable argutie que vous opposez, je ne dis pas seulement à nos

(81) Voir son article dans *Crit.*, X, 598-602.

dénégations, mais à un texte complet qui vous donne le plus évident démenti ! Vous ne craignez pas de faire lever les épaules à tout le monde. C'est votre affaire, mais cela me dispense d'insister » ([82]).

Mais devant ce zèle de la feuille officielle de l'évêché pour l'honneur de la dignité pontificale, le directeur de la *Critique* met la Semaine religieuse sur la sellette à son tour, en comparant son attitude à celle de sa revue, en maint cas où l'honneur de Léon XIII a été réellement compromis. D'où vient donc aujourd'hui ce zèle si échauffé ? Ce rapprochement entre Léon XIII et Lamennais, cette réalisation des vues prophétiques de l'*Avenir*, vraiment attribués cette fois à Léon XIII se trouvent d'abord sous la plume de M. Georges Goyau lui-même, où on n'a eu garde de la voir. Ces rapprochements avaient été pompeusement faits, naguère, par Mgr Thomas, archevêque de Rouen, dans un discours qui ne manqua pas de soulever des controverses. La *Critique du libéralisme* s'était élevée contre. Et la *Semaine religieuse* de Nice ? Ce rapprochement, il s'étalait dans mainte page de l'*Histoire de l'Église en France sous la Troisième République* par le P. Lecanuet, préfacée par Mgr Chapon, et dont il a fait ensuite l'auteur chanoine de sa cathédrale. La *Critique du libéralisme* a relevé ces diverses assertions. Et la *Semaine religieuse* de Nice ? Elles lui ont paru très fondées. La même comparaison se répète au sujet d'autres assertions, comme celles connues de M. l'abbé Denis dans les *Annales de philosophie chrétienne,* de M. Jean Guiraud dans la *Revue pratique d'apologétique,* de M. l'abbé Boutard dans son *Histoire de Lamennais,* de M. l'abbé Klein, de M. Fonsegrive, de l'ex-père Gayraud, ancien religieux à qui sa sécularisation n'ôte rien aux yeux de l'évêque de Nice de la considération qu'elle fait perdre à « l'ex-père » Barbier ([83]). La *Critique,* accusée d'insulter la mémoire de Léon XIII, a relevé toutes ces atteintes ; la *Semaine religieuse* de Nice n'a soufflé mot devant aucune ([84]).

La riposte va même plus loin. La *Semaine religieuse* de Nice est revenue longuement, dans un second article, en termes outrageants, sur l'ouvrage du directeur de la revue mis à l'Index, et en s'appropriant le jugement déjà énoncé par l'évêque du diocèse : « Lorsque l'on a écrit de telles pages, on n'a qu'à se frapper la poitrine, et tant que M. Barbier ne les aura pas rétractées, tant qu'il ne se sera pas soumis à la juste condamnation dont il reste frappé, sans lui opposer de vaines subtilités, il n'aura de leçons à donner à personne, et personne, surtout parmi les fidèles, ne devra en recevoir de lui... ». — « Il

(82) Ces diatribes de Nice font l'objet de tirés à-part, partout répandus.

(83) Plus tard, à propos de l'affaire d'Agen, où la *Semaine religieuse* de Nice intervient encore contre « l'*ex-père* Barbier », le nom de l'abbé Gayraud se trouve ramené à propos de sa mort. Le directeur de la *Critique* observe que la qualité de religieux sécularisé n'a pas empêché plusieurs évêques d'approuver l'érection d'un monument à sa mémoire et d'y souscrire, et parmi eux, Mgr Chapon, dont la généreuse offrande en l'honneur de l'ex-père, éclipse toutes les autres par son chiffre de 150 francs, juste hommage à l'ex-père qu'il avait fait chanoine honoraire de sa cathédrale. — (84) Voir *Crit.*, XI, 176, 250-255, 380-389.

n'est pas question pour l'heure, réplique celui-ci, des leçons que je donne aux autres, mais de celles que vous me faites ». Et il explique, avec raisons à l'appui, non sans rappeler à bon droit les approbations qu'il a reçues du Souverain Pontife et d'une partie de l'épiscopat, pourquoi on n'est pas tenu d'accepter pour acquis et certain ce que l'évêque de Nice fait entrer dans les motifs qui ont fait condamner le *Progrès du libéralisme,* ni de considérer ce prélat comme un interprète spécialement autorisé des jugements du Saint-Siège. Ne disait-il pas, bien haut, à la veille de la condamnation solennelle du *Sillon,* qu'il ne voyait pas comment elle pouvait être motivée? Cela permettait de penser qu'il n'avait pas l'œil également ouvert sur tous les dangers. Pie X pouvait bien réprouver ce que l'évêque de Nice ne croyait pas condamnable; mais quand Pie X félicitait le directeur de la *Critique du libéralisme* dans les termes qu'on a lus, la *Semaine religieuse* de Nice avait moins de grâce pour le flétrir. Et, pour tout dire, s'il était un évêque qui eût quelque raison de ne pas s'ériger seul en juge sévère de critiques concernant seulement la politique d'un pape défunt, c'était peut-être celui qui venait d'écrire, dans son mémoire aux évêques sur le décret relatif à l'âge de la première communion, au sujet d'une question doctrinale autant que disciplinaire, réglée par le pape vivant :

... *Ce n'est rien de moins qu'une révolution dans l'Eglise de France.* Après y avoir réfléchi devant Dieu, *je reste effrayé des conséquences désastreuses que produirait, tout au moins chez nous, l'exécution de ce décret... A toute époque, l'exécution d'un tel décret aurait été désastreuse,* mais, à l'heure où nous sommes, en pleine lutte contre l'école neutre ou hostile, elle vient pour ainsi dire nous désarmer en face de l'ennemi... Ce qui rend plus douloureux encore la promulgation de ce décret, c'est qu'il éclate pour ainsi dire à l'improviste, c'est qu'en ses termes absolus et impérieux, il n'admet aucune atténuation, il ne ménage aucune transition, *et nous précipite dans une révolution dont ses promoteurs ne semblent pas soupçonner la hardiesse et les périls;* c'est qu'en condamnant les statuts synodaux de tous les diocèses de France, sans aucune exception, *il frappe, il désavoue l'épiscopat français* dans l'œuvre laborieuse, féconde, où, depuis plus d'un siècle il a dépensé le plus d'intelligence, de zèle, de dévouement... *Et ce coup nous est porté publiquement, en face de nos peuples, au risque de discréditer notre autorité, sans que nous ayons été consultés ni même avertis dans une question si grave. On nous y compte pour si peu de chose qu'il n'est pas même fait mention de nous et que le nom de l'évêque n'est pas même prononcé,* tandis que l'on y reconnaît explicitement les droits du curé, du confesseur, du père de famille et l'intervention, très laïque, de l'instituteur lui-même (on ne distingue même pas entre l'instituteur libre et l'instituteur laïque). *A quoi se réduit donc désormais le : Posuit episcopos regere ecclesiam Dei... Sans doute, le pape n'a pas entendu trancher avant un examen des situations et des faits, et sans avoir entendu les évêques mis en cause, d'une erreur qui peut avoir et qui, dans notre conviction, aura pour conséquence irréparable la perte de milliers et de milliers d'âmes vouées à l'ignorance, et la ruine de l'enseignement chrétien dans notre grand et malheureux pays !...*

Enfin, dans un nouvel article du 5 décembre, la *Semaine religieuse* de Nice, qui s'était gardée de reproduire la justification de l' « impudence », affirmait avoir fait la preuve de son accusation « par le texte lui-même et par le contexte général de M. Barbier, notamment dans le *Progrès du libéralisme* » (qui

avait été écrit sept ans auparavant). Ne tenant pas davantage compte de la soumission immédiate que l'auteur avait faite, elle persistait à le traiter en révolté. « Oui ou non, disait-elle en terminant, se soumet-il sans ambages à la condamnation dont l'Index l'a frappé et rétracte-t-il ses assertions *schismatiques* et scandaleuses, ou les maintient-il? S'il les rétracte, nous serons heureux de faire connaître à nos lecteurs sa *conversion* et nous pourrons l'admettre à discuter dans une Semaine religieuse. Sinon, nous le récusons, et le consignons à notre porte, *jusqu'à sa conversion que nous prions nos lecteurs d'implorer avec nous de la miséricorde de Dieu* ». — « Je n'en demande pas autant pour vous à Dieu, Monsieur l'Abbé, riposte le prêtre aussi indignement traité; je le prie seulement de vous pardonner l'hypocrite et abominable diffamation contenue dans ces lignes ».

L'affaire d'Agen eut une origine semblable à celle de Nice, mais les suites en furent différentes. Elles sont un exemple des vicissitudes auxquelles sont exposés les volontaires au service du Saint-Siège. Louis Veuillot, qui reçut tant de marques de l'affection et de la protection de Pie IX, avait éprouvé lui-même à quelles douleurs ils doivent se résigner. Dans le cas actuel, ce que cette affaire eut de plus pénible pour le directeur de la *Critique du libéralisme* fut alors ignoré du public, parce que la guerre éclatant sur ces entrefaites, on arrêta l'effet; mais la loyauté fait un devoir à l'historien de ne pas le taire. Nous le rapporterons donc aussi.

L'article publié par lui, le 1er janvier 1912, alors que l'affaire de Nice tenait les esprits si échauffés, avait pour titre : *La philosophie de Bergson au grand séminaire*. C'était le fruit d'une de ces communications qui lui étaient spontanément adressées par ses lecteurs, et qu'il avait seulement à contrôler. Dans l'espèce, le document n'était pas contestable, car il consistait en feuilles polycopiées, distribuées par le professeur à ses élèves, pour fixer ses leçons.

La question traitée dans celle-ci, le principe de causalité, est d'importance capitale, car ce principe est fondamental en philosophie et dans toute démonstration de la vérité de la religion. Selon l'explication qu'on en donne, la foi et la raison elle même trouvent une base solide ou s'évanouissent. La solution bergsonienne, adoptée par ce professeur, était plus que la déformation, elle était la négation de ce principe et conduisait à celle de l'existence personnelle de Dieu, de la distinction entre Dieu et le monde au panthéisme. Quelques propositions extraites de cette leçon que la revue reproduisait intégralement en diront clairement la valeur. Le professeur y examinait le principe en question au point de vue *dynamique,* c'est-à-dire dans le moment même où la cause produit son effet, et au point de vue *statique,* c'est-à-dire celui où l'effet est réalisé. Il est à peine besoin d'observer que, même dans le premier moment, celui où se déploie l'activité de la cause, celle-ci diffère réellement de l'effet, comme l'*agent* du *patient,* comme l'*acte* diffère de la *puissance*. C'est élémentaire en scolastique. Le professeur disait :

... *Effet et cause éveillent donc avant tout l'idée d'activité et ne diffèrent pas réellement l'un de l'autre; ce sont deux aspects différents d'une même réalité agissante.* Cette réalité agissante prend le nom d'effet si l'attention se porte d'abord sur le terme de l'action pour remonter ensuite à son origine; elle prend le nom de cause si l'attention se porte d'abord sur le point de départ de l'activité pour la suivre ensuite dans tout le cours de son évolution. La source qui s'écoule, le mobile qui se déplace, envisagés dans le sens même de leur action, sont des causes; considérés dans le sens contraire, ce sont des effets; *dans les deux cas, c'est une seule et même réalité considérée en tant qu'active et dans toutes les phases de son activité* (85).

... Et voilà pourquoi, entre la cause et l'effet, *au point de vue dynamique, il n'y a qu'une différence de raison, tandis qu'au point de vue statique, qui n'est pas celui de la philosophie*, il y a une différence réelle.

... *La réalité qui commence d'être est la même que la réalité qui commence d'agir. La réalité qui est actuellement produite est la même que celle qui produit actuellement.*

... Le point de vue *statique* n'est qu'un procédé *arbitraire et transitoire.* Il permet de porter un instant toute l'attention sur un détail découpé dans la réalité mouvante et complexe, et, par suite, il permet de percevoir en détail avec plus de clarté, *mais il n'a aucune valeur démonstrative et ne sert de fondement à aucune certitude. Il fausse d'ailleurs l'effet et la cause en les réduisant à ce qu'ils ont de plus apparent et de plus facile à percevoir.*

La *Critique du libéralisme* citait cette leçon sans aucune indication de noms ni de lieux, en confirmation du dire récent d'un de ses collaborateurs, que la philosophie de M. Bergson s'infiltrait dans certains séminaires, et pour justifier l'opportunité des mesures négligées, comme c'était le cas, que l'encyclique *Pascendi* avait prescrites pour éliminer des chaires ecclésiastiques tout professeur enclin aux doctrines nouvelles. L'exemple était assurément typique.

Deux ans se passèrent sans que, grâce à la discrétion observée, cette divulgation causât d'émotion au dehors. Mais au commencement de 1914 fut soulevé un incident qui ramena l'attention sur elle, et alors ce fut dans la presse un tumulte semblable à celui de Nice.

Le P. Delbrel, directeur du *Recrutement sacerdotal*, chez qui le zèle des vocations ecclésiastiques s'alliait à une opposition décidée à certains adversaires de la démocratie et de la politique libérale, venait de publier, sous le titre *Esto fidelis*, une brochure pleine d'excellents et très justes conseils aux jeunes religieux, pour les exhorter à ne pas abandonner leur vocation, mais qui pouvait facilement prendre l'apparence d'une machine de guerre contre tels ou tels sécularisés. La lettre-préface que Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, écrivit pour cet opuscule ne permit même pas de prendre le change. Et comme, parmi les sécularisés les plus connus, Sa Grandeur ne visait sans doute pas l'abbé Gayraud, invité à prêcher le carême dans la cathédrale d'Agen en 1910, ni M. l'abbé Coubé, également bien vu dans son diocèse, ni M. l'abbé Gaudeau, appelé partout à prêcher les retraites ecclésiastiques, il ne restait pas d'illusion à se faire sur celui dont l'évêque entendait principalement parler, d'autant que certains traits étaient visiblement à son adresse. Et il

(85) L'exemple familier au professeur est celui-ci : « Voyez le train qui va de Paris à Rouen. Si vous regardez du côté de Paris, c'est la cause; du côté de Rouen, c'est l'effet ».

faut bien dire que, dans une autre bouche moins respectable, ils auraient été traités de diffamations. Le prélat déterminait quels motifs, à son avis, un religieux peut avoir de se séparer de son Ordre, et, le champ ainsi restreint arbitrairement, il disait :

... S'attribuer une mission spéciale que les supérieurs ne voient pas et que l'obéissance à la règle entrave, mais c'est de l'orgueil tout pur, un orgueil compliqué des plus dangereuses illusions !... Eh quoi ! Vous prétendez que la rupture de saints engagements est indispensable à votre apostolat, vous avez l'audace de vous poser en théologiens, en moralistes, en redresseurs de torts ! Vous ne songez donc pas que l'Eglise vous interdit les postes honorifiques, les emplois de confiance [86], la formation de son clergé [87], l'enseignement même dans les petits séminaires... Ils sont nombreux, de nos jours, les hommes qui prennent un rôle, s'érigent en réformateurs, veulent à tout prix attirer l'attention publique, et font appel au concours de cette bizarre puissance qui se nomme la réclame. Les uns sont sincères, les autres mêlent à de louables désirs le besoin de paraître, de diriger quelqu'un ou quelque chose. Presque tous se trompent par orgueil ou par excès d'agitation...

Mgr l'évêque d'Agen ne s'en tint pas là. Il revenait à la charge dans une allocution à son clergé, à l'occasion du nouvel an [88], en revendiquant pour le pape et les évêques, au sens où il l'avait fait depuis plusieurs années, le droit de conduire seuls l'action catholique dans les graves questions qui s'agitaient alors.

Ces questions, disait-il, sont au nombre de trois : la question doctrinale, la question de l'action catholique, la question politique en tant qu'elle a des rapports avec la religion. Dans l'étude de ces grands problèmes, ne prenez pour guides, chers Messieurs, que les hommes investis de la mission de vous conduire. Les choses de la doctrine, a-t-on le droit d'en connaître avec quelque apparence d'autorité, quand on appartient à cette catégorie de prêtres que les saints canons éloignent de tout ministère d'enseignement ?...

Il y en avait aussi pour M. Rocafort : « L'action catholique, est-il permis de s'en constituer le régulateur et de s'y adjuger le rôle de chien de berger, lorsqu'elle semble ne pas être suffisamment confessionnelle, si l'on est membre d'un corps universitaire dont la neutralité religieuse est la loi fondamentale » ? Il y en avait encore pour l'*Action française*, et avec cette imputation d'une inexactitude remarquable : « Les intransigeants se scandalisent des éloges que les constitutionnels accordent à telles personnalités peu orthodoxes, mais eux se déclarent sans vergogne disciples de Comte, de Proudhon, de Renan ». Il y en avait enfin pour l'*Action libérale*, sans la nommer, mais, cette fois, sous la forme d'un appel en sa faveur, couvert, même à pareille date, de l'autorité du Saint-Père : « Si donc il existe déjà ou s'il se forme des associations dont le but unique soit de constituer en France le grand parti des honnêtes gens, c'est-à-dire des bons citoyens, les catholiques de telle ou telle région ne s'écarteront pas des directions pontificales en décidant d'apporter à

(86) Comme les stations de carême prêchées par l'abbé Gayraud et par l'abbé Coubé ? — (87) Comme les retraites ecclésiastiques pour lesquelles nombre d'évêques faisaient appel à l'abbé Gaudeau ? — (88) *Semaine religieuse d'Agen*, 3 janvier 1914.

ces groupes leur aide collective. La volonté du pape est, en effet, qu'en politique chacun conserve et ses préférences, et sa liberté d'action, mais c'est les garder toutes que d'adhérer au mouvement politique que l'on croit, au moins pour l'instant, le plus utile aux intérêts généraux et le moins opposé au sentiment populaire ».

On juge si de telles paroles, tombées d'une bouche épiscopale, devaient être accueillies avec transport par tous ceux qui estimaient avoir à se plaindre des « intransigeants » (89).

Le directeur de la *Critique du libéralisme,* dénoncé aux suspicions pour une cause étrangère à tous les débats qui s'agitaient, se devait de répondre (90). Un évêque le désignait clairement comme ayant quitté son ordre par ambition de jouer un rôle. Sur quoi se fondait-il? La réponse rendait compte par des faits précis de la genèse de la carrière du polémiste, d'où il ressortait que lui-même n'en avait eu aucune prévision avant d'être sécularisé (91). Puis, prenant l'offensive à son tour, il comparait l'exclusion dont on prétendait le frapper à l'accueil chaleureux, à la popularité faite par ses adversaires à un autre sécularisé, démocrate-chrétien, l'abbé Gayraud qui, lui, avait publiquement motivé sa sécularisation par un appel de la Providence à entrer dans la lice politique. D'où venait cette différence de traitement?

Cependant ce n'était pas là ce qui devait toucher le plus Mgr du Vauroux. Le polémiste, ainsi provoqué deux fois, se jugea en droit de faire un peu de lumière sur l'origine de ces attaques. Il disait, au début de sa réplique : « Les jugements du vénérable prélat auraient peut-être plus de poids si on le savait lui-même désintéressé dans la question, et si, par exemple, l'un de ceux qu'il vise n'avait relevé, dans un journal patronné par lui, une fâcheuse élégie sur la disparition de la *Quinzaine* de M. Fonsegrive, ou l'enseignement de la philosophie de Bergson dans un grand séminaire *qui est celui d'Agen* ».

(89) On va bien le voir. — (90) Voir *Crit.*, XI, 530-544. — (91) Ce n'était pas la première fois que sa sécularisation fournissait matière à de pareilles diversions et même à d'odieuses calomnies. En réponse à l'une d'elles, qu'on retrouvera plus loin, il écrivait ces lignes où l'on verra sans doute le respect des principes canoniques et celui de la conscience publique, joint à une légitime protestation contre l'intrusion dans la sienne (1er mars 1911) :

« La sécularisation volontaire d'un religieux est, il faut le reconnaître, un fait insolite, de nature très grave. Il pose une question de conscience parfois très angoissante. Mais cette question de conscience se débat entre l'intéressé, ses supérieurs et Dieu. Lorsque la sécularisation est régulièrement accomplie, sans qu'aucun scandale en ait été l'occasion, il est naturel que, même alors, elle soit accueillie par les catholiques avec regret, avec réserve, mais elle échappe à leur jugement, même privé, bien plus encore à leur appréciation publique, comme fait intérieur de conscience.

» Et, en fait, n'a-t-on pas vu de nos jours comme à d'autres époques, des religieux sécularisés vivant entourés de l'estime générale du monde ecclésiastique ou laïque, et fournir une carrière de bons services pour l'Église, sans que personne se permît de leur faire un crime d'une détermination qu'ils ont prise sincèrement devant Dieu? Il y a des noms présents à toutes les mémoires : sans parler des vivants, le P. Ratisbonne, le P. Lavigne, grand missionnaire jésuite, et, pour ne citer que cet autre exemple, le frère du pape Léon XIII, Joseph Pecci, qui, après avoir quitté la Compagnie de Jésus, fut élevé au cardinalat (Voir *Crit.*, V, 747-751).

La réponse du directeur de la *Critique* mettant ce point sur l'*i* avait paru le 15 janvier 1914. Huit jours après (24 janvier), un *Communiqué officiel* de l'évêché à la Semaine religieuse disait :

> ... Quant au Grand Séminaire d'Agen, on n'y a jamais enseigné la philosophie de M. Bergson. M. Barbier, qui, à propos de libéralisme, traite dans sa revue toutes sortes de questions, a bien reproduit, il y a deux ou trois ans, une page autographiée, remise à ses élèves par le prêtre qui professait alors la philosophie au Grand Séminaire. C'était une réfutation (?) de la doctrine de Kant sur le principe de causalité. Que l'auteur de cette thèse se soit inspiré, pour la composer, de doctrines chères à M. Bergson c'est probable; mais, d'une part, il n'est pas interdit de faire des emprunts aux philosophes rationalistes et, de l'autre, on ne peut, sans violer les règles élémentaires de la logique, conclure du fait signalé à une habitude. Dire que les doctrines de M. Bergson ont été ou sont enseignées dans le Grand Séminaire d'Agen, parce qu'une fois le professeur de philosophie de cette maison s'est trouvé d'accord avec un maître qu'il lui serait impossible de suivre ordinairement, c'est commettre un sophisme qui, dans l'ordre moral, ressemble fort à une calomnie.

Non seulement cette déclaration n'opposait aucun démenti à l'exactitude matérielle de l'information donnée, mais elle la confirmait. Outre ce premier point, il y en a un second à noter, de grande importance pour la suite. Ce *Communiqué*, non seulement n'exprimait aucun désaveu de l'enseignement signalé, mais il était la justification officielle de l'emprunt fait à la philosophie de M. Bergson.

Quant à « conclure du fait signalé à une habitude », le critique qui avait publié le texte de la leçon n'avait pas dit un mot qui permît de le lui imputer. C'était interpréter fort arbitrairement le titre de son article, amplement justifié d'ailleurs par ce texte. Bien moins encore, le Communiqué n'avait-il le moindre prétexte plausible d'ajouter : « S'il (Mgr d'Agen) se taisait, une revue irait semer aux quatre coins de la France des insinuations graves contre la pureté de sa doctrine et la rectitude de sa conduite... On a vu par quels procédés il (M. Barbier) essaie d'incriminer la doctrine de Monseigneur ». Que les évêques soient responsables de l'enseignement donné dans leurs séminaires, c'est une vérité incontestable ; que quelques-uns eussent manqué de clairvoyance ou de vigilance et de fermeté pour appliquer les prescriptions de l'encyclique *Pascendi* sur le choix des professeurs, c'est un fait qui ne l'était peut-être pas moins ; mais la *Critique du libéralisme* avait tenu absolument hors de cause la personne du très respectable prélat. Le Communiqué, recherchant à quoi pouvaient tenir de telles suspicions jetées sur tout et sur tous, invoquait, comme la *Libre Parole* le fera tout à l'heure, le décret de la Congrégation des Religieux (15 juin 1909), pris pour fermer à ceux tentés de quitter leur Ordre l'espoir de l'accès aux dignités et emplois avantageux, et il reprochait au directeur de la *Critique* de s'être « arrogé le droit de juger en matière doctrinale les « prêtres, les catholiques et les évêques... Il est, à lui tout seul, un Saint-Office, une Consistoriale, une Congrégation de l'Index ».

Mgr du Vauroux n'en reste même pas là. Un mois après (24 février), il adressait à son clergé une *Déclaration* « au sujet d'un préjudice causé à son autorité par la Revue la *Critique du libéralisme* ». C'était un acte officiel de protestation et de blâme public. Cette déclaration n'ajoutait aucun autre éclaircissement sur le fait, mais elle s'élevait contre l'usurpation sur le rôle des Comités de vigilance, sur la mission de l'autorité épiscopale elle-même, et contre l'injure qui lui était faite. Le prélat annonçait en terminant : cette sanction était « sans préjudice des mesures que Nous pourrions juger à propos de prendre ultérieurement ».

Comme une traînée de poudre, ainsi que dans l'affaire de Nice, cette déclaration enflamme toute la presse libérale, et pour que la pierre de touche ait encore cette fois son juste effet, les journaux sectaires, *Matin, Siècle, Lanterne, Action,* etc..., viennent à la rescousse de cette autorité épiscopale qu'ils se défendent de connaître et l'approuvent d'avoir rabroué comme il le méritait ce pelé, ce galeux d' « intransigeant », d'où venait tout le mal.

Lui, par un motif de réserve et pour ne pas embarrasser la cour romaine de ses difficultés, garda désormais le silence dans sa revue, et se borna à faire, pour l'usage de ses amis et protecteurs, un tirage non public de quelques éclaircissements.

S'arrêterait-on là cette fois ? Non. La menace finale de Mgr du Vauroux devait, à l'insu de l'intéressé, être suivie d'effet. Les faits dont le public put avoir connaissance s'arrêtent là, mais l'historien, comme il l'a dit, se fait un devoir d'en raconter l'épilogue.

La guerre venait d'être déclarée et Pie X était au moment de rendre à Dieu sa grande et sainte âme le 20 août 1914, lorsque parvint inopinément au directeur de la *Critique du libéralisme,* le 15, une lettre signée du secrétaire de la Congrégation Consistoriale, le cardinal de Lai, datée du 4.

Ce n'était pas une sentence judiciaire, puisqu'il n'y avait eu aucune information contradictoire et que l'inculpé n'avait été mis à même de fournir aucune explication. La Sacrée Congrégation agissait administrativement.

Elle constatait bien que le professeur de philosophie du grand séminaire d'Agen avait enseigné, en 1908-1909, sur le principe et la nature de la causalité, une thèse infectée des erreurs de Bergson (*erroribus Bergsonianis infectam*) ; mais, ajoutait cette lettre, le Comité de Viligance avait attiré l'attention de l'Ordinaire sur cet enseignement dans sa réunion du 19 décembre 1909 ; et le 10 janvier 1910, nonobstant les explications que le professeur lui avait présentées, il avait conseillé à l'Ordinaire de proscrire sa thèse et l'enseignement de sa doctrine, ce qui avait été fait, et depuis il n'en avait été question. Par conséquent, en écrivant dans sa revue, le 1er janvier 1912, que la doctrine de Bergson était enseignée dans un séminaire [92], qu'il déclara plus tard être

(92) Le préambule de l'article incriminé énonçait, en effet, que la thèse était encore enseignée l'année précédente (1910-1911).

celui d'Agen, M. l'abbé Barbier, avec une bonne foi d'ailleurs insoupçonnée, avait énoncé un fait incontestablement faux et erroné (*rem procul dubio falsam et erroneam*). La justice naturelle et l'honneur de l'écrivain exigeaient que l'erreur fût corrigée et les droits de la vérité rétablis intégralement. En conséquence, il était invité à rectifier le fait au plus tôt dans sa revue, et par une clause particulière qui n'adoucissait pas le reste, le cardinal de Lai lui demandait de lui soumettre le texte de cette rectification avant de la publier.

En outre, la Sacrée Congrégation adoptait à peu près les considérants formulés par l'évêque d'Agen dans sa déclaration de blâme, et ceci était d'importance plus générale. Il n'appartenait pas à un publiciste chrétien, surtout à un prêtre, de faire de telles divulgations, dont l'effet est d'exciter les esprits, de produire du scandale, d'accroître les difficultés sans y apporter remède. C'était même contraire au principe de la correction fraternelle ; et si l'auteur avait craint que celle-ci fût inefficace, il lui restait d'informer par voie discrète le Saint-Siège.

Toutefois, la lettre ne se terminait pas sans reconnaître que le zèle du directeur de la *Critique* pour la défense des saines doctrines était certainement digne de toute approbation et hautement estimé (*omni certe commendatione est dignum et magni faciendum est*), mais, pour produire ses fruits, il devait s'exercer dans la charité et la justice.

Le coup n'en était pas moins très rude, plus à cause des considérations invoquées qu'à cause de la demande de réparation.

L'auteur n'avait qu'à s'incliner devant les avis de la Consistoriale et il le fit avec un entier respect, si douloureux qu'ils lui fussent.

Sa réponse au cardinal de Lai, datée du 19 août, veille de la mort de Pie X, se gardait bien d'en appeler aux marques de faveur et de protection déclarées qu'il avait reçues du Saint-Père en plusieurs circonstances dont plus d'une était analogue à celle-ci. Elle constatait même avec simplicité que les appréciations exprimées par la Sacrée Congrégation dépassaient de beaucoup le cas particulier et qu'elles pouvaient s'appliquer à mainte autre partie de son œuvre.

Cela l'amenait à confesser que la suspension forcée de sa revue, notifiée à son éditeur au lendemain de la déclaration de guerre (le 2 août), parce que personne n'aurait compris ni admis la continuation des polémiques dans ces tragiques circonstances, lui avait paru dès lors une occasion propice de l'abandonner définitivement, vu la coalition des forces contre lesquelles il avait à lutter, vu l'appui ouvert ou prudent, mais efficace, qu'elle trouvait dans une partie de l'épiscopat, et la persistante iniquité des moyens employés pour lui nuire, qui consistaient presque toujours en diffamations touchant à son honneur. Le coup qui lui venait de Rome aujourd'hui n'était pas pour le détourner de ce dessein.

Cette suspension forcée lui enlevait donc matériellement le moyen de faire

la réparation imposée. Il est vrai que la Sacrée Congrégation aurait pu l'inviter alors à suppléer par une note publiée dans quelque grand journal, comme la *Croix,* lue par presque tout le grand public catholique ; mais ce n'était pas à lui de le proposer ; il s'en abstint. Cette invitation ne vint pas, et peut-être les observations sur le fait en question, présentées dans sa réponse, furent-elles cause qu'on ne poussa pas plus loin les exigences.

On comprendra aisément que sur la question de droit, celle du pouvoir appartenant exclusivement aux évêques d'apprécier les doctrines, comme le réclamait l'évêque d'Agen, la défense que l'inculpé aurait pu lui opposer dans un débat judiciaire devait rester muette en présence des avis notifiés par la Congrégation consistoriale [93]. Mais sur la question de fait, la faculté de s'expliquer demeurait. Il en usa.

(93) Sans parler de l'argument historique, déjà suffisamment connu du lecteur et tiré de la pratique constante de l'Église, l'argument théologique aurait pu lui être fourni par les encycliques de Léon XIII, commentant saint Thomas et le Concile du Vatican. Léon XIII avait dit :

« ... Quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais comme le dit saint Thomas, *quilibet tenetur fidem suam aliis propalare, vel ad instructionem aliorum fidelium, sive confirmationem, vel ad reprimendam infidelium insultationem* (II, II, Q., III, art. 2 ad. 2.)

» Reculer devant l'ennemi et garder le silence, c'est le fait d'un lâche et d'un sceptique... Dans les deux cas, c'est une conduite honteuse, et qui fait injure à Dieu, une conduite en opposition avec le salut des âmes prises individuellement et le salut public, une conduite qui ne profite qu'aux ennemis de la foi ».

« ... Toutefois, il faut se garder de croire qu'il est interdit aux simples particuliers de coopérer en une certaine manière à l'apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi la pénétration de l'intelligence et le désir de se rendre utiles. Toutes les fois que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent sans difficulté, non point s'arroger le rôle de docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'eux-mêmes ont reçu et se faire en quelque sorte l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération de simples particuliers a été jugée par les Pères du Concile du Vatican, tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité à la réclamer. *Omnes Christi fideles, maxime vero eos qui præsunt vel docendi munere funguntur, per viscera J. C. obtestamur, necnon ejusdem Dei et Salvatoris nostri auctoritatis jubemus, ut ad hes errores a sancta Ecclesia arcendas et eliminandas, atque purissimæ fidei lucem fundendam studium et operam conferant.* (*Const. Dei Filius*) Ainsi dans les devoirs qui nous lient à Dieu et à l'Église, une grande place revient au zèle avec lequel chacun doit travailler, dans la mesure du possible, à propager la foi chrétienne et à repousser l'erreur » (Encyclique *Sapientiæ christianæ*).

Léon XIII enseigne la même doctrine dans l'Encyclique *Humanum genus :* « Ainsi, tous les catholiques sans exception, prêtres, simples laïques, doivent, s'ils le peuvent, prendre aujourd'hui dans leurs discours et dans leurs écrits la défense de la foi. Ce ne sont pas des docteurs, ils n'enseignent pas *vi juridictionis divinitus collatæ,* mais simplement *vi argumentationis simpliciter.* Leur doctrine vaut ce que valent leurs arguments, rien de plus. Ils ne peuvent obliger les consciences *vi auctoritatis a Deo acceptæ,* et ils ne le réclament pas ».

Or, dans l'espèce, il s'agissait d'une erreur grave, d'une erreur condamnée, d'une erreur que ses infiltrations rendaient particulièrement dangereuse. Il s'agissait d'un enseignement public donné dans un grand séminaire, où il était inconcevable que cette doctrine eût pénétré. Sans doute, la voie normale pour le redressement de tels écarts est d'avertir discrètement l'évêque et, s'il n'en tient pas compte, d'informer le Saint-Siège. Mais quand l'erreur déborde, et quand les prescriptions les plus formelles du Chef de l'Église restent à l'état de lettre morte, n'y a-t-il pas des cas où il devient légitime, nécessaire, de frapper l'attention ? Au surplus, la publication faite en 1912, entourée de toute la réserve voulue, n'avait causé aucun préjudice à l'autorité épiscopale, puisqu'elle était la stricte constatation d'un fait bien connu dans le diocèse non désigné. Si l'auteur avait nommé ce diocèse deux ans plus tard, c'était par légitime défense, pour répondre à des provocations diffamatoires et les réduire à leur vraie portée. Il aurait pu ajouter qu'il savait pertinemment que les leçons du professeur étaient connues à Rome avant qu'il en parlât, et que, pour des faits analogues, Rome les avait fait divulguer pour donner occasion à une intervention de l'autorité suprême.

Après avoir exprimé le regret que la suspension de sa revue mît obstacle à la réparation exigée, il ajoutait que ce regret était atténué et sa conscience tranquillisée sur la gravité de l'obligation, en constatant que celle-ci portait simplement sur une erreur de date et non sur le fait lui-même. Le fait était reconnu exact et qualifié par la Sacrée Congrégation comme il l'avait été dans la revue. Il était acquis que le professeur d'Agen avait enseigné une thèse *erroribus bergsonianis infectam*. L'objet de la rectification serait donc uniquement de constater l'erreur de date; mais on ne pouvait demander au directeur de la *Critique*, sans l'exposer à passer pour un calomniateur, qu'il le fît en taisant que, sur le fait, on lui donnait raison. Quel serait l'effet?

Il faisait, en outre, observer que dans les deux protestations publiques lancées contre lui par Mgr l'évêque d'Agen pour l'accabler, le *Communiqué* du 24 janvier 1914 et la *Déclaration de blâme* du 24 février de la même année, non seulement Sa Grandeur avait négligé l'occasion toute naturelle qui s'offrait de relever cette erreur de date, dont elle aurait pu tirer avantage et dont la revue n'aurait pas manqué de lui donner acte, mais qu'à l'heure même où l'évêque se plaignait si haut, quoique sans motif légitime, que la revue ait cherché à le rendre personnellement suspect dans sa doctrine, il n'avait pas davantage répliqué en déclarant qu'il avait lui-même prohibé l'enseignement du professeur, déclaration qui, aux yeux d'une grande partie du public, aurait tourné à la confusion de la revue et de son directeur. N'était-ce pas étonnant? Et aujourd'hui, les deux actes de l'autorité épiscopale, dont la presse libérale avait déjà fait si grand bruit, n'ayant pas suffi à Sa Grandeur pour rétablir les faits, il fallait que la Sacrée Congrégation intervînt elle-même contre la *Critique* pour demander d'elle une rectification dans des conditions infiniment plus pénibles.

Son directeur soulevait alors une question encore plus embarrassante. C'était de savoir comment concilier l'interdiction portée en 1910 avec le *Communiqué* officiel du 24 janvier 1914. Celui-ci avait expressément pour objet d'innocenter le professeur. Il y était dit en termes formels : « Quant au grand séminaire d'Agen, on n'y a jamais enseigné la philosophie de Bergson », etc. Alors, pourquoi l'évêque du diocèse aurait-il cru nécessaire de prohiber les thèses du professeur ([93 *bis*])? Et s'il l'avait fait, comment avait-il pu, quatre ans après, protester officiellement de leur orthodoxie? Tout cela était bien embrouillé, et si le directeur de la *Critique* avait été admis à présenter sa défense, celle-ci n'aurait peut-être pas été vaine.

Toujours est-il qu'il n'entendit plus parler de rien.

(93 *bis*) L'acte d'un évêque interdisant tel enseignement dans son grand séminaire devait avoir nécessairement une certaine notoriété, tout au moins dans la maison, faute de quoi, en l'espèce, cet acte n'eût fait que préserver l'avenir, sans remédier dans le présent à la funeste direction d'esprit imprimée aux élèves. L'enquête locale que la défense n'aurait pas manqué de demander aurait établi dans quelle mesure cette prohibition avait été connue; elle aurait même prouvé que la leçon incriminée n'avait pas été retirée des mains des élèves, comme en témoignait d'ailleurs la communication que le directeur de la *Critique* en reçut vers la fin de 1911, etc.

V

Les misérables querelles cherchées au directeur de la *Critique du libéralisme* au sujet de sa sécularisation avaient déjà pris précédemment, et devaient prendre encore par la suite, une forme plus grave, celle d'odieuses calomnies. Le bruit qu'on fit autour d'elles, même à l'étranger, a donc aussi son intérêt pour l'histoire des controverses.

Ici, la *Libre Parole* reparaît avec éclat. Ce n'est d'ailleurs pas seulement contre un seul que son directeur, M. Bazire, combat avec ces armes prohibées. A M. l'abbé Gaudeau, qui, à propos du modernisme social, a relevé ses attaques contre le P. Fontaine, il réplique (5 mars 1912) : « Certains religieux, depuis qu'ils sont sortis de leur Ordre, affectent de se poser en docteurs et en censeurs. Il ne semble point cependant, quelle que soit leur valeur personnelle, que cette rupture leur ait conféré juridiction sur les catholiques et puisse justifier tant d'âpreté dans la critique et le soupçon. Tout au moins cela ne résulte point du décret de la S. Congrégation des religieux du 25 juin 1909, qui invite les anciens religieux à une attitude particulièrement modeste et prudente ». — Réponse très nette de l'éminent théologien sur la question de droit et sur la question de fait. Refus d'insertion et sommation d'huissier, etc., etc. [94].

Avec le directeur de la *Critique du libéralisme,* c'est bien autre chose : une succession d'invectives et de menaces, suivies d'exécution sous la forme la plus outrageante. Celui-ci a eu fréquemment l'occasion de signaler l'attitude du *Peuple français* et de la *Libre Parole*. Le *Peuple français* lui décochait, le 25 novembre 1909, cet avertissement, sous le titre : *A quelques moines vagants :*

> Deux ou trois anciens religieux, qui ont quitté leur congrégation dans des conditions qui n'ont rien de particulièrement brillant, se sont sécularisés au point de ne plus faire que de la politique. Ils émettent la prétention de diriger l'action des catholiques; et contre ceux qui ne partagent point leur passion politique, ils ont recours aux pires violences de langage et aux procédés les plus suspects. Comme il s agit de prêtres, nous ne démasquerons leurs intrigues que contraints et forcés. Mais, dans leur propre intérêt, nous leur conseillons de ne pas abuser. Il y a limite à tout. Comme on comprend l'ancienne défiance de l'Eglise contre les *clerici vagantes !*

Le 29 mai 1910, la *Libre Parole,* en défendant les démocrates catholiques sociaux, disait encore :

> Il est évident que cette méthode n'est pas du goût des brouillons, des hannetons, des vibrions, qui, depuis deux bonnes années, emplissent l'air de leurs bourdonnements... Regardez la plupart des coryphées ecclésiastiques de cette campagne. La plupart sont des moines

(94) Voir les documents relatifs à cette polémique dans la *Foi catholique,* numéro du 25 avril 1912.

défroqués, qui ont quitté leur congrégation au mauvais moment — au moment de la persécution — et qui, depuis, ont eu des désagréments avec l'Index. Ils ne s'en érigent pas moins en champions de l'orthodoxie et en guides politico-religieux...

Cette nouvelle attaque n'était pas pour faire oublier la précédente. On allait passer à l'allégation formelle, et ce à propos de détails infimes. En signalant les déplorables attaques de la *Libre Parole* contre Mgr Benigni et la *Correspondance de Rome,* la *Critique* s'était étonnée qu'elles vinssent d'un journal appartenant à M. Féron-Vrau, et demandait s'il n'avait pas aussi pour bailleuse de fonds une protestante convertie, Mme Sigfried, patronne du *Sillon* (1er février 1911). Il n'y avait certes là rien qui offensât l'honneur de personne [95]. Cependant, le journal de M. Bazire, esquivant le sujet du débat, saisit le prétexte d'une erreur de fait, pour lancer contre son contradicteur une bordée d'injures, mêlées des plus graves diffamations (11 février). Sous ce titre élégant : *Les calomnies d'un raseur,* il disait, mais sans signature, comme précédemment :

Le succès croissant de la *Libre Parole* agrandie provoque de petites jalousies et des dépits parfois bien amusants. Dans une revue minuscule créée par lui, et qui tire, nous assure-t-on, à cent exemplaires, *un certain* abbé Barbier raconte que la *Libre Parole* aurait été acquise soit par M. Féron-Vrau, directeur de la *Croix*, soit par une madame Siegfried, protestante... Nous n'aurions pas relevé ces *inepties*, si elles n'étaient le symptôme d'une petite campagne de *perfidies*, dont nos lecteurs feront bien, à l'occasion, de *moucher les auteurs*, sans omettre de nous prévenir *pour que nous achevions la correction*... Une simple question : *Ce Barbier*, qui se pose en censeur des catholiques, des prêtres, des religieux les plus réputés, serait-il le même qu'un « *certain jésuite qui a dû quitter la compagnie* PAR LA TOUTE PETITE PORTE ? Serait-il le même qu'*un certain* Barbier mis à l'Index ? » Si c'est lui, tous nos compliments. Nous préférons de beaucoup ses attaques à ses éloges.

Le prêtre traité de la sorte par « le seul journal fièrement catholique » du matin, lui adresse un démenti court et absolu, qui devient l'occasion d'un second article plus injurieux encore, dans le fond, que le premier, avec ce titre méprisant : *L'ex-père Barbier :* «... M. l'abbé Barbier donne l'interprétation qui lui plaît de sa sortie de la Compagnie de Jésus. Il affirme qu'il n'a pas dû sortir « par la petite porte » (on avait écrit le 11 : par la *toute petite* porte), etc... — Nouvelle réponse de la victime (18 février) : « Je regrette d'avoir à occuper le public de ma personne une seconde fois, mais le commentaire dont vous accompagnez ma lettre m'y oblige. Vous dites que je donne de ma sortie de la Compagnie de Jésus *l'interprétation qui me plait.* Accepter cela serait accepter la version diffamatoire qui a provoqué ma première réponse. Non, Monsieur, je ne donne pas l'interprétation « qui me

(95) On se souvient qu'à la fin de 1909, le groupe de M Bazire et de ses amis avait passé à l'honorable M. Féron-Vrau la propriété du *Peuple français* en gardant seulement la direction de la rédaction. Aussi l'abbé Barbier avait-il tout naturellement supposé que M. Féron-Vrau avait gardé le même rôle de propriétaire dans la *Libre Parole* lorsque ce même groupe avait absorbé ce journal pour n'en conserver guère que le titre. En exprimant cette supposition, il n'avait injurié qui que ce fût. M. Féron-Vrau lui écrivit, le 4 février, une lettre déclarant le fait erroné, qu'il s'empressa d'insérer, le 15 février.

plait ». *Je donne* l'interprétation *qui est*. C'est une question de faits, *de preuves. Celles ci sont à votre disposition* » ([96]). Venaient ensuite, dans cette réplique, en balance avec les appréciations de la *Libre Parole* sur la valeur de la *Critique du libéralisme*, des extraits des lettres de félicitations adressées par plusieurs évêques à son directeur. La proposition ouverte de produire ses preuves, à laquelle l'acculaient les iniquités de la polémique, mettait le journal au pied du mur. Il n'inséra pas. Espérant l'y contraindre, le calomnié lui fit signifier cette même réponse par sommation d'huissier (23 février). Ce fut vainement. L'odieuse diffamation aurait donc libre cours.

Qui aurait cru, après cela, après avoir entendu la *Libre Parole* déblatérer, comme on l'a vu, contre Mgr Benigni, contre MM. Rocafort et Boulin, etc., que M. Bazire se plaindrait d'être lui-même diffamé par l'imputation de procédés perfides et venimeux, et que ces tristes discussions se termineraient par un procès intenté, non par le directeur de la *Critique du libéralisme* à M. Bazire, mais par M. Bazire à celui-ci? Ce fut cependant ce qui arriva, et durant les longs mois que traîna l'affaire, l'opinion ne cessa de s'agiter autour d'elle en sens divers.

Voici quelles furent l'origine et les suites de ce procès. Le directeur de la *Critique* continuait de suivre sa voie sans s'arrêter devant les obstacles et ne s'embarrassait pas des efforts faits pour la lui couper. Au commencement de l'année 1913, il commençait une galerie d'*orateurs de congrès catholiques*.

Les hommes appelés le plus fréquemment comme porte-paroles dans ces réunions de plus en plus fréquentes et variées, à titre de catholiques éminents et de guides des catholiques, devaient sans doute, observait-il, être choisis parmi ceux que leur fidélité notoire aux directions du Saint-Siège, jointe à leurs services connus, accréditait pour donner l'impulsion à la masse, sans risque de l'égarer. En outre, appelé également à parler au nom des catholiques de tout un diocèse ou des représentants de tout le pays, sous le patronage de l'autorité hiérarchique, dans le but de faire la concorde, de promouvoir l'unité d'action et de défense communes, l'orateur de congrès catholique serait évidemment un homme accepté de tous, que tous les partis pourraient écouter, et dont l'apparition n'en choquerait légitimement aucun. Il aurait pu être mêlé aux discussions courantes, voire à des polémiques, mais il y aurait conservé cette haute tenue morale, cette noblesse de conduite que tout le monde saluait, par exemple en des hommes comme M. de Mun, M. de Lamarzelle, M. Paul Lerolle ou le colonel Keller. Mais ce n'était pas ceux là qu'on était le plus habitué à voir « tenir l'affiche ». C'étaient, entre autres et le plus souvent, M. Bazire, les abbés Desgranges, Beaupin et Thellier de Poncheville. De là, quatre études distinctes sur ces orateurs.

(96) Voir ces documents dans *Crit.*, V, 745-751.

La première était consacrée à M. Henri Bazire ([97]). L'auteur y citait, d'une part, les articles du *Peuple français* et de la *Libre Parole* d'où il ressortait clairement que leur directeur était loin de prêcher d'exemple la conformité aux directions du Saint-Siège, tant au point de vue de l'action sociale catholique ou du catholicisme social qu'à celui de la politique religieuse. Il y notait, de l'autre, avec toutes pièces à l'appui, combien sa violence dans les polémiques et les procédés qu'il y employait le désignaient mal pour être un prôneur de concorde et d'union. L'article se terminait par un mot dur, mais ne visant évidemment M. Bazire que dans ce rôle particulier : « Le cas de M. Bazire est jugé; c'est sous l'estrade qu'est sa place ».

La méthode de rectifications quelque peu précises n'était pas celle du directeur de la *Libre Parole*. Mais il crut tenir cette fois l'occasion de frapper l'adversaire à mort, et après trois semaines environ de réflexions, de consultations peut-être, il signifiait, le 4 février, au directeur de la *Critique du libéralisme* sa résolution de lui intenter un procès ([98]).

L'assignation tarda plus de trois mois à venir; du moins le temps perdu était réparé par la brièveté du délai qu'elle accordait. Datée du 19 mai 1913, elle citait l'inculpé à comparaître quatre jours après, le 24 du même mois, devant l'Officialité de Paris. Or, celui-ci croyait ne pas manquer de bonnes raisons pour récuser ce tribunal ([99]).

Entre temps, d'ailleurs, il avait reçu de Rome l'avis spontané qu'il pouvait en appeler au Saint-Siège, le cas échéant, et l'assurance que son recours serait accepté. Il notifia donc aussitôt à l'Official sa décision d'appel et partit pour Rome. Là, il reçut, peu de jours après, notification d'un jugement pris le 24 mai par l'Officialité, déclarant, comme si de rien n'était, qu'il avait fait défaut, et lui assignant un délai pour prouver que son appel avait été agréé. Cette preuve ne devait pas se faire attendre. Au reçu de cette sommation, sa supplique, amplement motivée, avait été transmise au Saint-Père, et, dès le lendemain 1er juin, une lettre autographe de Pie X, adressée au personnage de la cour romaine qui avait servi d'intermédiaire, déclarait le recours recevable, agréé par le Souverain Pontife, et demandait à quelle juridiction romaine, la Congrégation consistoriale ou le Tribunal de la Rote, l'accusé

(97) Voir *Crit.*, IX, 425-448. — (98) Voir *Crit.*, IX, 577-586. — (99) Ce n'était pas seulement la faveur notoire dont M. Bazire, orateur habituel des réunions et congrès catholiques, jouissait à l'archevêché, ni même, par contre, les dispositions peu bienveillantes de Mgr l'Archevêque envers moi, le mécontentement qu'il m'avait même personnellement fait sentir à propos de critiques intéressant telle œuvre de M. l'abbé Couget, son secrétaire, ou encore la défaveur à mon égard dont plusieurs membres de la curie diocésaine ne faisaient point mystère. Son Éminence avait pris parti publiquement et avec éclat dans l'affaire pendante. Le fait connu à Rome explique l'offre de secours qui m'en vint. Au congrès diocésain qui suivit de près l'apparition de mon article, le cardinal avait fait entendre ces paroles significatives, où il relevait le trait final de mon étude : « M. Bazire, que je suis heureux *d'avoir fait monter sur cette estrade où il est à sa place...* ». Et comme si ce n'était pas assez pour souligner l'intention d'un désaveu, ces paroles étaient les seules de l'allocution de Son Éminence, que la *Semaine religieuse* de Paris citât dans son compte rendu comme textuelles et entre guillemets (1er mars 1913, p. 325). Comment l'Officialité diocésaine aurait-elle pu me renvoyer de la plainte sans paraître désavouer le cardinal?

voulait être renvoyé. En attendant, qu'il avisât l'Officialité de son dessaisissement [100].

En exprimant au Saint-Père son humble et vive reconnaissance, le directeur de la *Critique du libéralisme* répondit qu'il s'excusait de ne marquer de préférence pour aucun tribunal. Il avait seulement voulu en récuser un dont l'impartialité ne lui paraissait pas suffisamment garantie, mais il n'entendait pas ôter à M. Bazire, hors ce cas, le choix des juges. Celui-ci alors adressa au cardinal secrétaire d'État une lettre longuement motivée, par laquelle, en faisant valoir le sacrifice accompli par lui de ne pas en appeler à la justice civile, par soumission aux récentes prescriptions du Saint-Siège qui interdisaient, sous peines graves, aux laïques ce genre de recours contre les prêtres sans une autorisation expresse, il réclamait le renvoi de l'affaire devant une Officialité française, pour lui éviter, disait-il, l'embarras d'un procès à suivre à Rome. L'examen de la question fut remis au président de la Rote. Elle demeura longtemps en suspens; enfin on apprit, en février 1914, que le procès était déféré à l'Officialité de Bordeaux. Ce choix qui le mettait aux mains du cardinal Andrieu s'expliquait, sans doute, par le souci d'éviter à l'archevêque de Paris l'apparence de l'autre désagrément qu'aurait pu être la désignation d'une juridiction d'ordre inférieur à la sienne. L'archevêque de Bordeaux était d'ailleurs le métropolitain de la province ecclésiastique dont fait partie le diocèse de Poitiers, auquel appartenait l'accusé.

Or, presque à la même date, se tranchait enfin, devant le Tribunal de la Rote (27 janvier 1914), un autre procès retentissant, dans une cause similaire.

Mgr Delassus, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, dépourvu, lui aussi, de toute charge lui conférant autorité et devançant en cela tout jugement ou acte épiscopal, avait exposé, dans la partie non officielle de ce périodique, plusieurs faits concernant M. l'abbé Lemire; et il en avait tiré contre ce dernier les conclusions les plus accablantes, formulées sans aucun ménagement de forme. Il avait publié, le 20 mai 1910, une lettre dans laquelle le doyen du Chapitre de Bourges, visant « une nouvelle et scandaleuse incartade de M. Lemire » lui écrivait : « Sur l'instance que j'adressai à Mgr Dubois au nom du Chapitre, j'ai obtenu que le nom de M. Lemire fût radié de la liste des chanoines honoraires de notre métropole ». Mgr Delassus, dans le même numéro, avait raconté qu'à plusieurs reprises l'abbé Lemire avait violé les statuts diocésains interdisant aux clercs engagés dans les ordres sacrés, sous peine de suspense à encourir *ipso facto*, de manger ou boire, en n'importe quelle circonstance, dans les cabarets situés sur le territoire de leur paroisse ou à moins d'une lieue. Et il avait formulé

(100) Cet autographe est entre les mains de l'intéressé.

cette conclusion : *L'état de suspens dans lequel il s'est mis est donc indubitable. Il ne peut désormais célébrer la messe sans commettre un sacrilège.* Dans un autre article du 10 juin 1910 relatif à l'attitude et à la conduite de l'abbé Lemire au Parlement, Mgr Delassus avait conclu en ces termes : *Quant à son honneur sacerdotal, il y a longtemps que lui-même en a fait litière.*

Se prétendant diffamé, l'abbé Lemire traduisit Mgr Delassus devant le tribunal ecclésiastique de Cambrai, en élevant contre lui trois griefs correspondant à chacun de ces faits. Mgr Delassus se défendit en soutenant principalement « que le publiciste, lorsqu'il voit quelqu'un poser des actes publics, a le droit de les raconter, de les rapprocher de la loi, d'en déduire les conséquences qui en découlent, pour promouvoir le bien public, détruire les scandales déjà donnés, prévenir les scandales futurs » Il ajouta, en ce qui concerne spécialement les paroles relatives à l'honneur sacerdotal de l'abbé Lemire, « que la phrase particulièrement incriminée n'était qu'une formule où il avait condensé le jugement qu'il portait sur ces actes et ces paroles : qu'il n'avait eu pour but que d'éclairer ses lecteurs sur une attitude d'autant plus grave qu'elle était celle d'un prêtre mêlé aux affaires publiques ».

L'Officialité de Cambrai admit cette thèse et donna gain de cause à Mgr Delassus [101].

Ce jugement, porté en appel à Rome par l'abbé Lemire, y fut confirmé par la Sainte-Rote, dont la sentence souveraine consacrait, dans les termes les plus larges et les plus favorables, le droit de l'écrivain qui étudie et censure, même avec rigueur, mais de bonne foi, les idées et les actes de la vie publique d'autrui.

Les considérants établissaient la différence entre les actes exercés dans le domaine privé à l'égard de simples particuliers, et le cas « où il s'agit d'un homme qui désire remplir une charge publique et brigue les voix des catholiques... », car alors « tous ceux qui choisissent les députés, tous leurs électeurs, doivent sérieusement peser la valeur des hommes qui réclament le grave honneur de les représenter ». Le texte du jugement poursuivait :

... S'inspirant de cette vérité, les juges ont dit que les directeurs des périodiques avaient *non seulement le droit, mais le devoir*, d'exposer soigneusement les faits qui mettent en relief l'intention, le dessein, les qualités, la valeur des députés. Si ces derniers se rendent

(101) Dans le *Journal de Genève* (13 septembre 1912), où il a ses coudées plus franches qu'au *Figaro*, M. de Narfon épanche son indignation au sujet de ce jugement qui déboute l'abbé Lemire. Il a frappé à mort la justice ecclésiastique qu'on se réjouissait de voir rentrer en exercice. « Ce n'est qu'une abominable parodie de la justice ». Quant à l'Official, « s'il est sincère, il faudrait l'enfermer comme insensé! S'il ne l'est pas, est-il possible de se moquer plus effrontément et plus sacrilègement de Dieu luimême » ? Mgr Delassus, dont la haine contre l'abbé Lemire est vraiment diabolique, une de ces haines de prêtre qui sont d'autant plus implacables chez le prêtre dévoyé que la mission du prêtre est toute de miséricorde et d'amour, Mgr Delassus a eu l'abominable hypocrisie de prétendre qu'il faisait acte de correction fraternelle envers M. Lemire et de charité envers le peuple chrétien. Et cette explication a suffi à l'Official. Le dégoût l'emporte sur la colère, etc.

indignes de leur mandat, ils seront appréciés comme il convient par leurs électeurs le jour du scrutin. Cependant les directeurs de périodiques, ont ajouté les juges, ne peuvent calomnier, c'est-à-dire inventer par imprudence ou légèreté, de véritables faussetés.

Il suit de là que *l'intérêt de l'Eglise exige que les hommes publics soient justiciables de l'opinion publique. Donc, le publiciste qui expose dans les éphémérides des faits nuisibles à la réputation des hommes publics ne doit pas être traité comme un vulgaire diffamateur. Au contraire, il y a lieu de présumer que ce publiciste n'a pas voulu nuire au prochain, mais qu'il a voulu s'acquitter de son devoir et travailler au bien général,* en éloignant des fonctions publiques des hommes réellement dangereux pour lui-même, pour les autres et pour l'Etat tout entier.

Personne n'ignore que cette règle est admise ouvertement par le droit judiciaire et enseignée dans les écoles de toutes les nations civilisées. En ce qui regarde le for ecclésiastique, il suffit de noter l'observation de Raynoldi. Selon cet auteur, *quand les Saints-Pères ont été contraints de blâmer des doctrines fausses et dangereuses, ils se sont servis de termes très violents et d'invectives non voilées,* pour dénoncer les ruses des hommes qui propageaient l'erreur chez le peuple chrétien. *Malgré cette véhémence nul n'a osé les accuser d'avoir violé les lois de la justice ou de la charité. La tactique des Saints-Pères, l'histoire le prouve, a préservé les peuples de l'influence subtile des hérésies et des hérétiques.*

Sur la charge la plus grave, le tribunal prononçait :

Reste à examiner le sujet de la troisième plainte : les paroles que M. Delassus n'a pas craint d'écrire contre M. Lemire, que celui-ci ne pouvait pas se plaindre de voir sa dignité sacerdotale attaquée par les autres, et affirmant ceci : « *Quant à son honneur sacerdotal, il y a longtemps que M. Lemire en a fait litière* ».

Une pareille appréciation ne pourrait être portée sur un simple particulier dont les actes, quoique très mauvais, restent confinés entre les murailles de sa maison, ou, du moins, ne franchissent point les limites de son domicile. Par contre, s'il s'agit d'un homme exerçant une fonction publique, d'un homme dont la conduite doit être jugée par les électeurs, *il convient, bien plus, il importe* à l'Etat que la conduite de cet homme soit discutée. Donc, l'appréciation que M. Delassus a portée sur le prêtre Lemire n'implique nullement une nouvelle diffamation. En effet, personne n'ignore l'attitude du prêtre Lemire à l'époque où fut votée la néfaste loi de la Séparation.

C'est pourquoi, *en disant que M. Lemire avait déchiré de ses propres mains et foulé aux pieds sa dignité sacerdotale, le directeur de la* Revue Catholique *a exprimé une vérité que bien des gens pensent et sentent,* une vérité qui n échappe pas à nos adversaires, convaincus, eux, qu'un prêtre comme M. Lemire sert parfaitement leur cause.

Ni M. Bazire n'était, sans aucun doute, aussi répréhensible que l'abbé Lemire, ni jugement de portée aussi grave que celui de Mgr Delassus n'avait été émis contre lui. Mais la parité des cas était évidente.

Le procès intenté par M. Bazire à M. l'abbé Barbier fut appelé par l'Officialité de Bordeaux au commencement de juin 1914; les débats durèrent les 3, 4, 5 de ce mois. L'affaire se présentait dans les conditions suivantes :

M. H. Bazire maintenait sa plainte introductive de l'instance adressée à l'Officialité de Paris. Elle relevait, en les isolant habilement du contexte qui pouvait en contenir la justification, seize propositions ou expressions sur lesquelles il se fondait pour établir que l'article tout entier était un tissu de diffamations et de faits travestis; que « M. Barbier accueille avec une facilité vraiment excessive les faits les plus apocryphes, du moment qu'ils lui paraissent déshonorants pour M. Bazire »; que « l'intention non seulement de

discuter des idées ou une personnalité, mais de diffamer, d'injurier, de nuire, se révèle d'un bout à l'autre de son article ».

En conséquence, M. Bazire demandait que M. Barbier fût convaincu : 1° *de diffamations et d'injures;* 2° de publications préjudiciables, ainsi expliquées dans sa plainte : « M. Barbier publie des extraits de lettres confidentielles adressées par M. Bazire à son secrétaire ; que, suite de vol ou d'un abus de confiance, ces extraits, d'ailleurs faussés par des interversions de dates et de textes, avaient déjà circulé un jour d'élection où M. Bazire était candidat (102); mais personne n'avait osé prendre la responsabilité de cette divulgation délictueuse. Le premier, M. l'abbé Barbier la prend, pour imputer à M. Bazire des menaces de violence corporelle qui n'étaient pas dans le texte » (103).

Les conclusions de sa plainte étaient :

Par ces motifs M. Bazire, laissant à M. le Promoteur le soin de requérir disciplinairement contre les diffamations, injures et divulgations de lettres privées;

Demande que M. Barbier (Emmanuel), auteur de l'article incriminé, soit jugé et déclaré coupable de diffamations injurieuses et de publications préjudiciables à l'égard de M. Bazire;

Qu'il soit condamné à reproduire la sentence a intervenir en tête du prochain numéro de la *Critique du Libéralisme;*

Qu'il soit condamné, en outre, à l'insertion de ladite sentence dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris;

Qu'il soit condamné à payer à M. Bazire la somme de 10.000 francs de dommages-intérêts;

Enfin, qu'il soit condamné à tous les frais de l'instance.

Et ce sera justice.

Quant à M. l'abbé Barbier, il ne demandait pas autre chose que le rejet des prétentions de M. Bazire. Il soutenait qu'il estimait n'avoir pas diffamé, en exprimant des appréciations sévères, mais basées sur des documents vrais, présentés et commentés de bonne foi. Il contestait que ces duretés d'expression puissent, dans les mêmes circonstances, constituer des actes coupables. Il citait comme terme de comparaison, et au besoin comme devant fournir une compensation absolutoire, des injures et des diffamations autrement graves commises à son égard par M. Bazire ou dans les journaux dont il avait la responsabilité (104). Mais il n'élevait à ce sujet aucune *demande* reconventionnelle.

(102) Il y avait là une atténuation plus ou moins marquée de l'accusation d'avoir « divulgé, faussé et truqué » ces lettres, telle que M. Bazire l'avait formulée dans sa lettre du 4 février dont il exigea l'insertion dans la revue.

(103) Il s'agissait de lettres adressées par M. Bazire au rédacteur de son journal électoral, à la suite de sa campagne malheureuse de 1906, lettres injurieuses pour les royalistes de Vendée. Ces lettres leur avaient été communiquées par le destinataire. On en fit un tirage photographié, cliché, qui circula dans toute la région aux élections de 1910. Ce fut alors seulement que le directeur de la *Critique du libéralisme* en avait eu connaissance. Il les avait publiées une première fois à cette époque (Voir *Crit.,* IV, 289), sans que M. Bazire le poursuivit, pas plus qu'il n'en avait poursuivi d'autres, ni lors, ni depuis, quoiqu'il n'ignorât certainement pas cette divulgation, et que les exemplaires portassent le nom du notaire chez lequel les originaux étaient déposés.

(104) M. Bazire avait déclaré à la séance préparatoire du procès, tenue le 15 mai 1914, que les articles

On sait que la loi française rend coupable et responsable des délits de presse, comme auteur principal, le *gérant,* dont elle impose l'existence dans tout journal, et que l'usage s'est vite introduit d'avoir un gérant fictif, souvent, comme à la *Libre Parole,* un garçon de bureau.

Il y avait donc dans ce journal, observait d'abord la défense, un rédacteur qui se chargeait de répondre à la place de M. Bazire à des critiques adressées à lui personnellement et sans que celui-ci en eût connaissance ! Elle ajoutait :

S'il fallait se contenter des réponses de M. Bazire et accepter ses vues en matière de direction d'un journal, voici la situation faite au prêtre ou à l'honnête homme diffamé, même dans les conditions les plus cruelles, dans la *Libre Parole.* Traîné dans la boue par des articles anonymes, il ne pourrait s'en prendre à l'auteur *qui se dérobe* et que le directeur ne cherche même pas à connaître. — Il serait ridicule, et sans résultat pour lui, de poursuivre le gérant *fictif* et *non solvable.* — Non moins impossible d'obtenir réparation du directeur, puisqu'il suffirait à celui-ci de dire : « Nous sommes deux, nous sommes trois, et, d'autre part, je ne suis pas toujours là; puis, quand il paraît dans nos colonnes quelque chose de gravement blâmable, je ne veux ni dire, ni même savoir de quel rédacteur cela émane ».

Alors personne !

Les pires outrages, les accusations les plus fausses et les plus déshonorantes, les plus graves dommages moraux ou matériels seront commis *sans que la victime rencontre qui que ce soit pour en porter la responsabilité.*

Mécontent de quelques expressions ou appréciations à son gré trop sévères dans une étude parue dans la *Critique du Libéralisme* sur ses discours et écrits publics, *M. Bazire trouve pour en répondre l'abbé Barbier,* qui signe toujours.

Victime, dans la *Libre Parole* de M. Bazire, d'une accusation énorme et fausse contre son honneur privé, *l'abbé Barbier ne trouve personne pour en répondre chez M. Bazire,* où de pareilles choses n'ont pas de signataire.

Le contraste est-il assez révoltant ?

Le directeur de la *Critique* ne réclamait aucune réparation et n'invoquait là qu'un moyen d'*exception* [105]. Il prouvait avec une surabondance d'exemples que s'il était un publiciste qu'on fût en droit de s'étonner de voir se plaindre judiciairement des violences de la polémique, c'était bien M. Bazire. Il déclarait et prouvait n'avoir fait usage que d'extraits de lettres déjà tombées dans le domaine public par le fait d'autrui, et ne les avoir nullement altérées ; à l'appui de quoi il causait à son accusateur la surprise fort désagréable d'en produire *les originaux,* que leur détenteur avait consenti à lui montrer et à lui confier temporairement, depuis l'ouverture du procès.

La sentence de l'Officialité de Bordeaux, rendue le 20 juin 1914, jugeait :

1° *Qu'il n'y a pas eu diffamation* de la part de l'abbé Barbier;

signalés par l'abbé Barbier n'étaient pas de lui, en ajoutant, un instant après, qu'il connaissait depuis peu l'auteur de l'un d'entre eux, mais qu'il n'avait pas le droit de le nommer.

Il déclara en second lieu, ce jour-là, qu'on ne pouvait le rendre responsable de ces articles comme directeur du *Peuple français* ou de la *Libre Parole,* parce qu'il n'avait jamais eu cette situation dans lesdits journaux; qu'à la vérité, il avait cependant dans la *Libre Parole* une *influence* qu'il pourrait expliquer (voir plus haut la note de la page 206).

(105) C'est ce que constate expressément le texte du jugement qui le qualifie « exception reconventionnelle ».

2° Que six des seize propositions ou lambeaux de phrases particulièrement dénoncées par M. Bazire sont excessives et *par suite* injurieuses([106]), mais qu'*aucune réparation* ne doit être accordée de ce chef à ce dernier, à raison des articles *diffamatoires* publiés antérieurement contre l'abbé Barbier, dans des journaux où M. Bazire, s'il a nié être l'auteur desdits articles, avait du moins une situation à raison de laquelle il encourt la responsabilité ;

3° Que M. Barbier n'est point coupable de publication préjudiciable de lettres privées, tronquées ou altérées de manière à nuire à M. Bazire.

En conséquence, la sentence n'accordait à M. Bazire *aucune réparation, aucune insertion, aucuns dommages-intérêts.* Toutefois, elle laissait les frais de l'instance « par moitié à la charge des deux parties ».

Cette dernière disposition accessoire, cette atténuation conciliante, ne sauraient modifier la portée essentielle de la solution donnée à chaque chef des prétentions de l'unique demandeur au procès, M. Bazire, complètement évincé sur chacun d'eux.

Mais cette solution trompait bien des espérances. Il restait d'en atténuer autant que possible la portée, en faisant prendre le change à l'opinion publique. Le *Matin* et les *Débats* se trouveront encore cette fois du bon côté, avec le *Bulletin de la semaine,* et la formule propagée partout, grâce à eux, est que les parties ont été *renvoyées dos à dos.* En quoi, d'ailleurs, ces journaux ne faisaient que devancer l'interprétation donnée peu après par M. Bazire lui-même dans une lettre à l'*Univers* (10 juillet), où il prétendait que M. l'abbé Barbier avait été *demandeur* comme lui, et avait déposé une *demande* reconventionnelle. Le subtil avocat et juriste connaissait cependant mieux que personne la signification différente de ces termes ; il négligeait seulement d'énoncer quelle forme de réparation son adversaire avait réclamée, et en quelle forme cette demande avait été rejetée comme les siennes ([107]).

VI

Tandis que se déroulaient ces affaires, la lutte était ardente sur d'autres points. Le procès des *catholiques intégraux* s'instruisait de toutes parts devant l'opinion, quoi qu'il en fût de la lettre de Pie X pour le centenaire de Louis

(106) Quel est l'article de polémique écrit dans ces mêmes années par M. Bazire ou par tout autre publiciste, dans lequel il n'ait pas échappé à l'écrivain quelque expression ou appréciation auxquelles on puisse reconnaître un caractère excessif et injurieux ?

(107) Le *Matin,* dans ses articles des 25 et 28 juin, excitait la sympathie envers M. Bazire en racontant qu'au procès même il s'était encore montré disposé à une conciliation déjà tentée précédemment, mais à laquelle M. Barbier s'était obstinément refusé. Il est exact que le cardinal Andrieu chercha d'abord à l'obtenir et négocia dans ce but pendant quelques semaines. Mais les conditions que M. Bazire y posait, tout en faisant sonner son désintéressement et ses vues pacifiques, n'allaient à rien moins qu'à lui assurer gain de cause complet sans procès, en exigeant tous les désaveux que réclamait sa plainte (Sur ces négociations, voir *Crit.*, XII, 545 et s.).

Veuillot, et ces discussions devaient finir par soulever de nouvelles agressions personnelles aussi regrettables, sinon plus, que les diffamations de la *Libre Parole*.

On a déjà vu l'origine de cette dénomination de « catholiques intégraux ». L'opportunité du vocable pouvait être contestée, encore que la protestation n'eût pas très bonne grâce dans la bouche de ceux à qui le nom de catholique tout court n'avait pas suffi, qui ne prenaient le nom de catholiques qu'en se disant *libéraux* ou qui affectaient de s'appeler *catholiques sociaux*. L'expression d'ailleurs n'était pas nouvelle, on avait même entendu plusieurs fois des hommes à qui le droit aurait pu en être refusé, parler de *catholicisme intégral* ou se vanter d'être des *catholiques intégraux*. C'est ainsi, entre autres exemples, que M. Étienne Lamy disait, dans son discours à la *Semaine sociale* de Bordeaux, en 1909 : « Pour les catholiques intégraux, si l'État doit être le mandataire de la conscienee publique, etc... » et M. G. Goyau intitulait un de ses nombreux articles : *Catholicisme social et catholicisme intégral* (108).

L'adjonction d'une épithète au nom de catholique, caractérisant une attitude spéciale dans des questions qui ne concernent pas l'essentiel de la foi et de la doctrine, n'était donc pas une nouveauté. En fait, ces dénominations diverses n'étaient pas nées du bon plaisir ou de l'humeur de simples particuliers; elles étaient un produit des événements, la traduction en formules de divergences réelles et constatées. Théoriquement, celle de « catholiques intégraux » pouvait paraître un pléonasme fâcheux, une devise propre à désunir, quoiqu'elle servît surtout à marquer le seul vrai terrain d'union. Au point de vue de la croyance aux dogmes et de la soumission à l'autorité infaillible de l'Église, quand elle s'exerce à ce titre, tous les fidèles, il va sans dire, sont catholiques intégraux, parce que, dans ces limites, on est catholique ou on ne l'est pas. Mais, en dehors de là, ne reste-t-il pas un domaine étendu, où pouvaient se commettre beaucoup d'écarts, se produire des désaccords nombreux, de fâcheuses résistances, sourdes ou ouvertes, réfléchies ou inconscientes, aux avertissements et aux décisions du Saint-Siège? Étaient-ce donc des mythes ou des inventions d'esprits hantés, que le sillonisme, le démocratisme chrétien, le modernisme doctrinal ou social, ou le catholicisme libéral? Plût à Dieu que, même dans cet ordre, il n'y eût que des catholiques intégraux! Pie X s'était approprié récemment la plainte du Christ par la bouche de son prophète : *De gentibus non est vir mecum;* il avait prononcé dans son allocution aux prêtres de l'*Union sacerdotale* (18 septembre 1912) de graves paroles à l'adresse de ceux qui font sonner leur attachement au vicaire de Jésus-Christ, mais qui cherchent des

(108) *Autour du catholicisme social,* t. I, chap. II. — Paul Sabatier louait le « catholicisme intégral » de *Demain*, comme on l'a vu; l'abbé Dabry écrivait aussi que l'américanisme était le *catholicisme intégral*.

subterfuges pour éluder ses directions et ses instances ([109]). Dans cette situation troublée, un certain nombre d'hommes, de journaux ou de revues, se dévouaient à servir ces directions dans leur intégralité. Ils se dénommaient courageusement et on les appelait, par ironie, catholiques intégraux. Ni infaillibles, ni impeccables, il pouvaient comme tout le monde, tomber dans quelque travers ou méprise, mais, couvrant ces taches légères, il leur restait le mérite incontestable d'être les échos fidèles de la voix du pape, échos désintéressés jusqu'au sacrifice ([110]).

Qu'on leur demandât de renoncer au nom qu'ils se donnaient, cela pouvait avoir ses raisons. Mais il s'agissait d'autre chose. Ces intransigeants devenaient la cause de tout le mal, et contre le catholicisme intégral s'élevait de toutes parts le haro sur le baudet de la fable. Les attaques du vulgaire auraient passé sans faire beaucoup de bruit ni de mal, mais les clameurs s'élevèrent du côté où l'on s'y serait le moins attendu; et il faut bien dire que les plus bruyantes vinrent de membres ou d'organes de l'Ordre des jésuites.

A propos de l'Assemblée des catholiques allemands à Metz (1913), où fut décrétée, mais pas du tout réalisée, la paix sur la question des syndicats chrétiens, une feuille du catholicisme intégral, appartenant à la Direction de Berlin ([111]), avait publié un article inopportun et excessif, échappé à la revision du directeur, lequel s'était empressé de le déclarer tel, dix jours avant que se produisît l'explosion à laquelle il donna lieu.

Et ce fut du côté de la *Civiltà cattolicà* qu'elle partit ([112]). La célèbre revue

(109) «... Et comment aimer le pape, disait-il, non par des paroles seulement, mais par des paroles et par des actes, et avec sincérité ? *Non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate...*

» Et c'est pourquoi, quand on aime le pape, on ne s'arrête pas à discuter jusqu'à quel point précis va le devoir rigoureux de l'obéissance, et à marquer la limite où cette obligation s'arrêterait. Quand on aime le pape, on n'objecte pas qu'il n'a point parlé assez clairement, comme s'il était obligé de redire directement à chacun sa volonté; en réalité, personne n'ignore quelle est vraiment cette volonté. Quand on aime le pape, on ne met pas en doute ses ordres, sous prétexte qu'ils n'émanent pas effectivement de lui, mais qu'ils sont imputables à son entourage, dont il serait, lui, le trop crédule jouet! On ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté; on n'oppose pas à l'autorité du pape celle d'autres personnes, si doctes fussent-elles, qui diffèrent d'avis avec le pape. Quelle que soit leur science, la sainteté leur fait défaut, car il ne saurait y avoir de sainteté là où il y a dissentiment avec le pape.

» Et pourtant, il y a des prêtres, il y a beaucoup trop de prêtres qui soumettent la parole du pape à leur jugement personnel, et qui, avec une audace inouïe, subordonnent à ce jugement leur obéissance au Pontife romain. Ceux-là, je le sais, ne se trouvent pas ici, il ne s'en rencontre pas dans vos rangs. Mais si j'ai épanché devant vous la peine profonde de mon cœur, c'est afin que mes accents parviennent jusqu'à eux, et que, reconnaissant leur responsabilité, ils se frappent la poitrine ».

(110) Voir l'article de Dom Besse, *Catholicisme intégral*, dans l'*Univers* du 10 octobre 1913, et celui de Roger Duguet, *Peut-on se dire catholique intégral ?* dans la *Critique du libéralisme* (XI, 786-798).

(111) On sait que sur cette question et sur tout ce qui concerne le catholicisme intégral, les catholiques allemands se partagèrent entre la Direction de Cologne et la Direction de Berlin, ainsi désignées par les villes qui en étaient le centre principal.

(112) La *Libre Parole*, en citant l'article de la *Civiltà*, crut y trouver une bonne occasion de mettre de nouveau en cause Mgr Benigni et l'*Agence internationale Roma*, qui n'avaient été mêlées en rien à cette polémique. Elle désignait l'abbé Kauffmann comme directeur de la *Correspondance de Cologne*, avec cette mention : « L'abbé Kauffmann, correspondant de l'A. I. R. » (14 septembre). Celui-ci lui adressait, le 23, une lettre courtoise, mais nette et brève, dont il réclamait l'insertion au nom de la justice et de la loyauté. Il rappelait ses démarches antérieures et déclarait de nouveau qu'il n'avait jamais été ni correspondant, ni même abonné, ni de la *Correspondance de Rome*, ni de l'*A. I. R.* La *Libre Parole* n'inséra

italienne, à laquelle Pie IX avait spécialement confié la garde et la défense des doctrines et des décisions du Saint-Siège, publiait, le 6 septembre, sous le titre *La Paix de Metz,* un article tendancieux qui, saisissant le prétexte d'une malencontreuse maladresse, déjà réparée, englobait les catholiques intégraux dans le reproche d'être « causes de divisions et fauteurs de troubles » ([113]). On aurait dit alors qu'il y avait une sorte de mot d'ordre pour faire accroire au monde entier que tout était pour le mieux dans la plus catholique des Allemagnes qu'ait connues l'histoire, et ceux qui ne s'empressaient pas de faire chorus n'étaient plus que des semeurs de scandales. La *Civiltà* entrait dans ce concert. Mgr Korum, l'intrépide évêque de Trèves, prenait presque chez elle figure d'un apologiste du *Volksverein* transformé et de la direction de Cologne. On ne retenait de lui que des paroles d'apaisement au sujet desquelles le rédacteur écrivait : « Il faut espérer qu'elles seront écoutées et raviveront partout la confiance mutuelle en Allemagne et aussi ailleurs. Ainsi cesseront enfin les suspicions contre le *Volksverein* ». Mais plus nettement il disait, au sujet du louable discours du président du congrès : « Il est souverainement important d'attirer l'attention sur ce discours, en face des calomnies auxquelles furent et sont encore exposés les catholiques allemands de la part de certains prétendus catholiques intégraux ».

L'article fit naturellement sensation. La *Civiltà* se trouva du coup réhabilitée aux yeux de la presse bachémiste. L'*Augsburger Postzeitung* vantait son autorité comme organe du pape (9 septembre). En Italie, le *Corriere della Serra* la félicitait aussi, au même titre, de « se lancer contre le catholicisme intégral » (10 septembre). Le même compliment lui venait de la moderniste *Italie.* En France, le journal de M. Bazire alignait ces propos : « Cela ne fait évidemment pas l'affaire des brouillons qui, sous prétexte d'intégrisme, d'intégralisme, essaient perpétuellement de troubler l'eau pour y pêcher mille petits avantages personnels, à supposer qu'ils n'en aient pas un supérieur à tous les autres, à ruiner dans tous les pays l'action catholique et le mouvement catholique social. Mais leurs manœuvres sont désormais déjouées, du seul fait qu'elles sont connues ». Singulière rencontre que celle de la *Civiltà* avec de tels partisans ! De nouveaux incidents, surgis d'ailleurs, allaient en ménager bien d'autres.

Les intégraux ne manquaient cependant pas d'appuis en France, et même des plus autorisés. L'occasion de se manifester avec éclat fut donnée à ceux-ci

point cette lettre. Elle en donna le sens en trois petites lignes peu faites pour attirer l'attention du lecteur, et au lieu de se tenir coi après cette attaque malheureuse, elle en prenait occasion de nouvelles injures : « Vous verrez qu'on ne trouvera personne pour avouer ses rapports avec ces entreprises bassement anonymes de division catholique, dont l'inspiration trop connue se trahit cependant par son (*sic*) épouvantable charabia » (27 septembre). M. Kauffmann avait pris ses précautions pour que sa lettre pût paraître ailleurs.

(113) Sur cet article et sur les polémiques qu'il occasionna avec l'*Unità cattolica* de Florence, voir *Crit.,* X, 907-910, 926-928 ; XI, 72-73.

par la plus récente transformation de l'*Univers,* qui plaçait la direction de ce journal entre les mains de M. l'abbé Lecigne. A la communication qu'il leur en avait faite, les cardinaux de Cabrières et Dubillard, l'archevêque de Bourges, les évêques de Constances, Montauban, Langres, Angers, Verdun, Poitiers, Tulle, Cahors, Pamiers, Quimper et le nouvel évêque auxiliaire de Cambrai, Mgr Charost, lui adressèrent des lettres publiques de félicitations, d'encouragement à lutter pour la « vérité intégrale », déplorant avec force le mal causé par le libéralisme et l'amoindrissement des vérités et vengeant les organes comme l'*Univers* du reproche de causer la division (114). A quelque temps de là, d'Italie, Mgr Volpi, évêque d'Arezzo, daignait communiquer au directeur de la *Critique du libéralisme* une Lettre pastorale qu'il venait de publier sur la parfaite obéissance et le dévouement au Saint-Siège où il disait :

> ... Vous le comprenez, je parle de cette appellation de *catholique intégral,* que beaucoup combattent de nos jours, *comme si c'était par ce nom là qu'est jetée la division dans le camp catholique.* Vaines craintes !
>
> *Jamais adjectif ne fut plus propre à exprimer l'attitude obligatoire des catholiques d'action de notre temps.* Il en est plusieurs qui se réclament de l'*essence* de la foi, de l'*essence* du christianisme, de l'*essence* du devoir chrétien; et de l'*essence* ainsi conçue, ils font un noyau réduit le plus possible au dogme et aux pratiques qui se remplissent à l'église. Bien plus, nous avons vu des égarés de tous bords s'emparer de ce concept de l'essence pour chercher le *quid* commun entre les diverses religions, dans des publications récentes, jusque parmi les catholiques.
>
> Contre l'abus d'un tel concept, le mot *intégrité* exprime bien tout ce qui, de la foi et de l'Eglise et du devoir des catholiques, découle pour la confusion des finasseries minimisatrices de l'ennemi.
>
> Il est physiquement de l'essence de l'homme de posséder une âme et un corps unis dans l'unité de nature; mais si le corps est partiellement inapte aux opérations de l'âme, même si l'essence demeure intacte, l'intégrité en souffre.
>
> C'est ainsi qu'à celui qui est privé de bras ou de jambes, de la vue ou de l'ouïe, ou encore de l'usage de la raison à la suite d'un dérangement des facultés mentales, on ne peut certainement reprocher de manquer de ce qui appartient à l'*essence* de l'homme, mais bien de ce qui est *intégrité* des membres et de l'exercice des facultés, des sens et de l'intelligence.
>
> Une humanité d'estropiés serait toujours une humanité.
>
> Et c'est pourquoi, — bien que les ennemis de l'intégrité, de la doctrine et de la discipline et de la profession du catholicisme dans la vie publique ne jugent nécessaire au bien chrétien que la seule *essence* de ce qui appartient à la foi — *les catholiques fidèles aux directions de l'Eglise et conscients de la tendance moderne à diminuer de toute façon les attributions de l'autorité de cette même Eglise* sur les individus et sur la société civile, *ont bien fait d'exprimer par l'adjectif « intégral » leur conviction et leur profession de catholicisme sans restrictions et sans sous-entendus...*

Mais tandis que les intégraux rencontraient de précieux appuis, leurs adversaires ne se lassaient pas de revenir à la charge. Une autre revue, celle-ci allemande, dirigée, elle aussi, par les jésuites, les *Stimmen auss Maria Laach,* d'importance égale aux *Etudes* en France, publiait contre les intégraux deux articles dont l'*Italie* ne manquait pas de donner une analyse détaillée (16 avril et 14 juin 1914). Ils étaient consacrés à l'apologie des catholiques allemands;

(114) Voir ces lettres dans *Crit.,* XI, 155-161.

le second surtout ressassait contre les intransigeants leur prétention d'être seuls vrais catholiques, et l'accusation de semer partout le trouble et la division par des querelles sans motif fondé, en usant de procédés cyniques, et même en défigurant les documents pontificaux (115).

Mais la protestation des *Etudes* devait avoir un retentissement beaucoup plus considérable que les autres. Elles gardaient sur le cœur quelques critiques auxquelles leur attitude ou celle de quelques autres membres de la Compagnie de Jésus avait donné occasion, comme on l'a déjà vu, et comme il se rencontrera encore dans le chapitre suivant, sur le catholicisme social. Sous le titre : *Critiques négatives et tâches nécessaires,* avait paru, dans leur fascicule du 5 janvier 1914, un article signé *La Rédaction,* afin de lui donner plus d'importance. C'était à la fois un éloquent *pro domo* et une charge poussée à fond contre les intégraux. On en fit un tiré-à-part qui eut une grande diffusion et on sollicita des approbations épiscopales. Elles vinrent assez nombreuses, paraît-il, mais ne furent pas publiées.

Ce n'était pas le redressement des faits qui donnait son intérêt au réquisitoire des *Etudes*. Elles n'en rectifiaient aucun. En présence de critiques précises quant aux propositions et quant à leurs auteurs, il semblait qu'une défense sérieuse dût consister à en montrer, au moins par quelques exemples, l'inexactitude ou la fausseté. On estima qu'il y avait mieux à faire.

Le titre de l'article indiquait l'opposition à faire ressortir. D'une part, les *tâches nécessaires,* constructions scientifiques, larges exposés doctrinaux par lesquels les savants catholiques font briller la cohésion et l'ampleur des vérités religieuses et opposent leur majesté puissante aux inventions de l'impiété. Les *Etudes* s'honoraient, à bon droit d'ailleurs, d'y consacrer leurs soins, encore qu'on pût découvrir des pailles dans la trempe de leur acier, qu'on demeurât libre de trouver l'œuvre un peu mêlée et, sous certains rapports, insuffisamment adaptée au mandat qu'elles s'attribuaient hautement en reprochant aux autres de n'en point avoir. Mais, d'autre part, était-il sérieux et juste d'écrire : « Tout cela ne compte pas pour les censeurs signalés plus haut, dont nous attendons encore une œuvre positive, constructive et durable... N'y a-t-il point d'autre méthode pour sauver l'Église que d'exterminer ceux qui n'ont pas au cœur d'autre ambition que de la servir? », ou encore : « Faut-il rejeter tout cet effort, parce qu'au milieu de tant d'ouvriers modestes, il s'en est trouvé d'orgueilleux et de vains ?... Faut-il couper l'arbre parce qu'il porte du gui »?

Moins heureusement inspirées qu'en s'appliquant à faire corps avec le grand

(115) Voir *Crit.*, XII, 133-136, 411-413. Il y aurait encore à signaler un article du *Przeglad Powszcelmy,* revue des jésuites de Pologne, où, pour le plus grand honneur des catholiques allemands, les organes et représentants du catholicisme intégral étaient nommément pris à partie avec violence (Voir *Crit.*, VII, 132-134). La *Semaine religieuse* de Paris reproduisait le second article des *Stimmen.*

mouvement théologique de l'époque, les *Etudes* croyaient fortifier leur cause, mais découvraient du même coup leurs faiblesses, en la solidarisant avec toutes celles qui péchaient par quelque côté, et dont elles accusaient également les intégraux de comploter la ruine :

Ce qui est extraordinaire et plonge dans le désarroi, c'est l'étendue de la dénonciation. De tout ce qui a été tenté depuis vingt ans pour défendre la religion contre ses ennemis sur le terrain religieux, politique et social..., rien ni personne n'est épargné : la *Croix*, les *Institutions catholiques*, les *Ordres religieux*, l'*Association catholique de la Jeunesse française*, les œuvres des *catholiques sociaux*, la *Ligue patriotique des Françaises*, l'*Action Populaire* de Reims, l'*Œuvre des cercles catholiques* de M. de Mun, les efforts des hommes éminents qui ont défendu l'Eglise au Parlement français, etc., etc... C'est le discrédit et la destruction de tout cela qu'on semble avoir entrepris ». Et cela, en vertu d'un « plan formé ». On les entendait s'écrier, à propos de l'*Action Populaire* de Reims, des doctrines sociales et de l'exclusivisme politique de la Jeunesse catholique : « Mais que signifient ces griefs ? Quel est le point de doctrine vraiment en litige ? Quel est le fond du débat ? » Ce n'était pourtant pas la faute des intégraux si les *Etudes* n'en savaient rien. C'était eux, néanmoins, à en croire celles-ci, qu'on voyait « fuyant, pour de trop bonnes raisons, toute discussion de fond, réduire les questions de doctrine aux proportions que leur adroite incompétence peut remplir sans trop s'afficher, et les changer en questions de personnes et de petits papiers ».

Car les *Etudes* ne se contentaient pas de développer le contraste entre la nécessité de la tâche accomplie par elles et le caractère purement *négatif* de ces critiques, elles traitaient comme il suit les procédés dont celles-ci usaient :

Ce qui n'est pas moins intolérable, c'est que, dans cette chasse faite aux suspects, on ne recule pas devant l'emploi des moyens les plus contestables. Ces messieurs se plaignent qu'on ait abusé des méthodes scientifiques; en vérité, ils préfèrent tout simplement, eux, les ignorer. Ils ne s'embarrassent point avec les textes de ceux qu'ils veulent dénoncer. Ils les prennent ici et là, les taillent à leur fantaisie, se moquent de la pensée de l'auteur, pourvu qu'ils aient quelques mots qui puissent, vaille qui vaille, motiver une condamnation. Le plus souvent, on s'abstient des références qui éclaireraient le lecteur; il ignorera ainsi que des phrases, adroitement juxtaposées, ont été écrites à dix ans de distance. On leur adjoint parfois un commentaire, non plus celui de l'auteur, mais celui qui pourra le mieux dénaturer ses paroles. Et quelle légèreté dans ces attaques fiévreuses contre des frères et contre des œuvres que la probité la plus élémentaire obligerait à ne point frapper sans de graves raisons !... [116].

Autre grief et de curieuse espèce : Par une complète contradiction avec les principes dont ils se réclament, ces défenseurs de l'*autorité* font perpétuellement appel à l'opinion et ils constituent le public en jury pour juger des questions de doctrine. « Transporter devant le jury populaire ce qui relève de ces tribunaux (les tribunaux ecclésiastiques), n'est-ce pas introduire la démocratie dans l'Église et substituer à l'autorité d'en-haut celle qui vient d'en-bas »? Ils sont donc convaincus de s'approprier la méthode de tous les

(116) On vit même ces accusations portées dans la chaire chrétienne avec moins de mesure qu'elle n'en comporte. Dans son éloge funèbre du comte Albert de Mun, le P. Pottier, jésuite, défendant sa mémoire du reproche de libéralisme, ajoutait : « Encore que l'épithète déplaisante de *libéral* lui ait été parfois décochée par des folliculaires acariâtres et besogneux, doctrinaires sans doctrine sûre, vedettes sans mission, esprits sans envergure, à la rancune tenace et au jugement plus entier que droit, etc... » (Imprimerie Chaillard, Laval, 1914).

hérésiarques, des jansénistes, etc... — Mais n'était-ce pas aussi un appel à l'opinion que la mise en brochure de ces attaques?

Les intransigeants ou intégraux ne pouvaient demeurer muets devant elles. La *Vigie* donnait sa réplique en deux articles fortement raisonnés. La *Critique du libéralisme* en publiait deux autres, encore plus complets, en retournant la position ; ils avaient pour titre : *Critiques nécessaires et tâches négatives* (117). Le premier était une réponse générale. Comme les *Etudes* avaient terminé le leur en traçant aux intégraux la voie qu'ils devaient suivre, la première de ces deux répliques finissait en disant :

... Un bon conseil en vaut un autre. Qu'elles-mêmes ne se bornent pas aux constructions positives, à une construction chargée de hors-d'œuvres inutiles, regrettables même dans l'état actuel de l'édifice, et qui détournent l'attention du principal. Surtout qu'elles n'y introduisent pas, de temps en temps, des matériaux de qualité douteuse. Ce que nous leur reprochons, à notre tour, c'est de négliger l'œuvre de critique et d'épuration, de fermer complaisamment les yeux sur le fait général des infiltrations menaçantes du semi-modernisme et du libéralisme parmi « des prêtres, des religieux, des catholiques qui communient (ou non) tous les jours, et, plusieurs fois par jour, récitent le *Credo* ». — Ce que nous leur reprochons, c'est de combattre même cette œuvre d'épuration; c'est d'aller jusqu'à couvrir ces libéraux et ces modernisants, sous le prétexte qu'ils sont de bons catholiques, comme elles le font encore dans cet article, c'est même de s'associer à eux et de travailler pour eux, témoin, par exemple, etc... — Sous cet aspect, leur tâche devient une tâche *négative;* elle est quelque chose de moins encore.

Un second article s'attachait à l'examen des faits. Il y avait comme trois parties dans le réquisitoire des *Etudes :* leur propre protestation, celle en faveur de l'ordre auquel appartiennent ses rédacteurs et qu'elles s'étaient habilement appliquées à mettre expressément en cause, et enfin la prise de fait et cause en faveur d'institutions ou de groupements étrangers à elles. La *Critique du libéralisme* suivait les *Etudes* sur ce triple terrain ; elle rappelait, citait, un à un, les faits ou documents qui avaient prêté pour son compte, à des critiques, et comparait la manière dont elle l'avait exercée, sur le fond et dans la forme, avec celle que les *Etudes* attribuaient aux intransigeants.

Mais déjà, de toutes parts, en France, en Italie, en Allemagne, avait éclaté en faveur des *Etudes* le tumulte d'éloges le plus compromettant et qui montrait à quel point, au goût de tous les opposants du Saint-Siège, elles avaient bien touché le but. Aussi publiaient-elles, le 20 février, une « mise au point » protestant qu'on ne devait pas les rendre solidaires des commentaires des journaux modernisants et de la presse anticléricale, et se plaignant qu'on n'eût pas accordé assez d'attention à leur exposé des « tâches nécessaires », qu'elles n'étaient pas loin de donner pour la partie la plus importante de leur article. Sur ce second point, personne ne pouvait prendre le change, et, quant au premier, le fait des éloges n'en gardait pas moins sa signification.

Quand M. de Narfon, dans le *Figaro*, observait la *Critique du Libéralisme*, prend la défense de quelque cause ou de quelque personne opprimée dans l'Eglise, on sait d'avance qu'il a

(117) Voir *Crit.*, XI, 561-573, 701-733.

flairé une bonne occasion de trahir le Saint-Siège. Quand M. M. Pernot, dans les *Débats*, traite des événements religieux, on sait que c'est toujours en usant sa lime contre le roc romain, et en faisant de son mieux pour décrier le gouvernement de Pie X et ses directions. Quand nos journaux anticléricaux de France se mêlent de ce qui se passe dans les milieux catholiques, on sait que leur unique but est de saper l'Eglise, de fomenter l'opposition à son autorité. Ils font gauchement et grossièrement la besogne dans laquelle le *Figaro* et les *Débats* déploient un art perfide. Quand les journaux modernistes d'outre-monts, comme l'*Italie*, entonnent les louanges de quelques catholiques ou exaltent leurs initiatives, on sait qu'ils y voient un profit pour leurs desseins. Quand la presse bachémiste d'Allemagne met sa puissance au service de quelque entreprise, on sait qu'elle y voit un instrument favorable à son action. Pourquoi faut-il que toutes ces voix, plus que suspectes, forment un concert étourdissant en l'honneur des *Etudes !*

Le *Figaro* du 16 février, sous la rubrique : *Intégrisme et catholicisme,* consacrait plus de deux colonnes à une amoureuse analyse de leur article, en détaillant chacune des méchancetés de cette pièce. Il y citait les appréciations de la *Semaine religieuse de Toulouse,* l'article du *XXᵉ Siècle* de Bruxelles, qui dénonçait la « folie de l'intégrisme » et le « mal incalculable » qu'il fait; ceux de la *Koelnische Volkszeitung* et du journal viennois *Die Reichspost.* Le même jour, les *Débats* emboîtaient le pas aux *Etudes.* La *Libre Parole* [118], le *Bulletin de la semaine,* le *Télégramme* de Toulouse triomphaient. La *Croix* donnait sa publicité. Dans son *Bulletin de Sainte-Cécile,* M. l'abbé Birot écrivait :

... Cependant, les catholiques français souffrent individuellement de cette défection de leur gouvernement, aussi bien que l'Etat lui-même. Par la fêlure qu'on laisse subsister, d'étranges abus se glissent. Les rôles se renversent, les responsabilités se déplacent. *La suspicion, la délation, la terreur s'organisent.* Une sorte de pouvoir occulte s'établit, s'impose, par sa seule audace. L'*intégrisme* fleurit : c'est le règne des *purs,* comme dans toutes les révolutions. *Et voici le Comité du salut public.* Il tient ses assises dans les journaux affolés *par une surenchère d'intransigeance et de servilité.* Nous avons vécu plusieurs années sous la férule de la *Correspondance de Rome,* et il a fallu le coup de pied d'un évêque allemand dans cette baudruche pour nous en débarrasser. De la *Croix,* avec l'honorable M. Charles, à la *Vigie,* avec M. Duguet; de l'*Univers,* avec MM. Rocafort et Lecigne, à la *Critique du Libéralisme,* où M. Barbier s'est érigé en procureur général de l'orthodoxie, ex-religieux, abbés ou laïques sans mandat, ces singuliers inquisiteurs occupent toutes les avenues de l'opinion; *l'injure, la calomnie, l'équivoque coulent à pleins bords.* Et malheur aux suspects! Ces gens traduisent à leur barre les meilleurs catholiques; ils décident souverainement des questions les plus épineuses; ils portent des jugements sans appel. M. de Mun est suspect; M. Piou l'est aussi; nous le sommes avec eux. Les évêques eux-mêmes n'échappent pas à leurs critiques, à leurs injonctions hautaines. Cependant, si l'on s'étonne, ces *aventuriers* se vantent de détenir des missions secrètes; si l'on se plaint d'injustices flagrantes, ils se retranchent derrière une sorte de raison d'Etat; ils ont à leur service une théologie et une

(118) On lisait, le 10 janvier, dans ce journal : « ... Cet article, signé les *Études,* produit, dans tous les milieux catholiques, une énorme impression. On y trouve une protestation autorisée, motivée, aussi vigoureuse dans le fond que modérée dans la forme, contre les dissolvants qui, sous prétexte d'intégrisme ou d'intégralisme, semblent avoir pris à tâche, sous prétexte d'une surenchère d'orthodoxie, de combattre les instituteurs, les œuvres, les hommes les plus incontestablement dévoués à l'Église et à la cause catholique. Il y a là un soulagement pour la conscience chrétienne... Plusieurs de nos lecteurs nous demandent de publier quelques passages de l'article des *Études.* Nous répondons très volontiers à leur désir... ».

morale intégristes, déconcertantes autant qu'ingénieuses, qui permettent de qualifier de « catholiques » des athées notoires, et de traiter en vils modernistes les humbles chrétiens qui croient en Jésus-Christ. De temps à autre, quelqu'un de ces *naufrageurs* sont démasqués et disparaissent dans le mépris public. Mais leur œuvre reste : une calomnie propagée par la presse est une blessure que rien ne guérit..., etc.

On lisait, d'autre part, dans le *Messager du Cœur de Jésus* (février 1914) : « Dans leur numéro du 5 janvier, les *Études* viennent de publier une belle et forte protestation au sujet de la campagne de diffamations menée contre elles et quelques unes de nos grandes œuvres catholiques par une poignée de publicistes, qui s'intitulent « catholiques intégraux », etc... Une petite revue ecclésiastique de Lyon, le *Trait-d'union,* démontrait longuement, en deux points, que les intégraux s'appropriaient ni plus ni moins les procédés des jacobins et qu'ils avaient l'âme protestante.

Mais il n'y avait pas que des catholiques à se réjouir. La presse blocarde se frottait aussi les mains, tels la *Dépêche* de Toulouse (16 février), le *Gil Blas* (10 février), le *Matin* (11 février).

L'*Action* (13 février), rendant, en passant à M. Piou à l'*Action libérale* et à la *Semaine religieuse d'Agen* le même service que l'*Italie* aux *Études,* disait : « Le très fin et très avisé diplomate qu'est M. Amette, cardinal-archevêque de Paris, est actuellement dans la ville éternelle. Les motifs de son voyage donnés par la presse religieuse ne sont que des excuses ; en réalité, M. Amette s'est rendu à Rome sur les conseils pressants de notabilités catholiques et religieuses libérales, qui veulent voir se terminer la campagne de dénigrement menée contre eux par des polémistes ensoutanés qui se prennent pour les directeurs de conscience de l'Épiscopat ». Déjà, le 4 février, un journal italien, *Il Messagero,* en avait donné la nouvelle : « ... Et c'est pourquoi, plus particulièrement, on affirme que Mgr Amette voudrait solliciter du Vatican la condamnation de l'organe clérical et nationaliste l'*Action française,* et des deux forteresses du catholicisme intégral : La *Critique du libéralisme* et la *Vigie* ». On lisait encore dans l'*Italie* du 13 : « Deux choses préoccupent les journaux en question. Ils ont annoncé que le cardinal Amette s'était chargé de dénoncer les intransigeants, Barbier et Cie, la *Vigie,* l'*Action française,* etc., puis il travaillerait aussi en curie pour obtenir une entente, un *modus vivendi,* avec la Troisième République ».

En Italie, *Il Momento,* l'*Avenire,* le *Corriere Italia* et plusieurs autres embouchaient la trompette. Mais l'*Italie,* plus perfidement acharnée que tous contre le Vatican, les éclipsait par des articles où de grossières attaques contre le Saint-Père se mêlaient aux louanges des pourfendeurs d'intégraux, « d'autant, ajoutait-elle, que les idées exprimées (dans l'article des *Études*) sont celles que nous avons toujours défendues dans l'*Italie* » (12 janvier). Et comme le P. de Grandmaison, directeur de cette revue, cherchant à se dégager de l'étreinte, honorait l'*Italie* d'une lettre pour expliquer qu'elle n'avait pas entendu

attaquer les vrais « papaux intégraux », ce journal lui répondait avec sang-froid : « Si vous n'avez pas visé des papaux intégraux, à qui vous en prenez-vous? », et il continuait à soutenir et à venger les ingrates *Études*. Il les louait, le 13 février, d'avoir « rendu à l'Église un service signalé en parlant franchement et librement » et en inspirant « un peu de courage au clergé et aux évêques ». Quelques jours auparavant (6 février), l'*Italie* était déjà venue à à leur aide, en se chargeant de riposter à la première réponse de la *Critique du libéralisme*. Son article avait pour titre : *Barbier, le raseur, s'acharne contre les Etudes*. On y lisait :

C'est fort amusant de voir le Barbier, raseur par excellence et jésuite défroqué, accuser ses anciens confrères de n'être pas complètement dans l'orthodoxie. M. Barbier, au contraire, à peine sorti de la Compagnie de Jésus, s'est érigé en censeur général du clergé, des laïques, voire même des évêques et des cardinaux, et ce beau sire rase, tous les quinze jours, son public avec une outrecuidance de défroqué inconscient.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'affaire Barbier, c'est qu'en s'érigeant en juge de ses anciens confrères de la Compagnie de Jésus dont il a apostasié, il se permet l'outrecuidance de dire... (Ici un rappel du témoignage autographe décerné par le Saint-Père à celui-ci). A moins que nous ne soyons dans le pays de la confusion et que les braves gens soient obligés de croire plutôt aux apostats de la Compagnie de Jésus qu'à ceux qui sont restés fidèles au règlement de leur Ordre, nous nous demandons comment, au Vatican, on peut laisser passer des choses pareilles et si nous n'en sommes pas arrivés à ce moment psychologique prédit, il nous semble par Nostradamus, *Cæcus cæcorum custos et erit confusio magna. Amen!*

Il ne manquait enfin que de voir les protestants prendre fait et cause pour les jésuites. Une de leurs revues, le *Témoignage*, intervenait à son tour en faveur des *Études* (27 février), en marquant le même intérêt à l'*Action libérale*, à la *Jeunesse catholique* et à la *Croix*. Les catholiques intégraux « ont dénoncé les jésuites eux-mêmes... Les *Études* ont relevé le gant et ont fait paraître un long article montrant ce que l'esprit et les méthodes de l'intégralisme ont de dangereux », etc.

La dernière manœuvre ne fut pas la moins habile, mais de cette habileté grossière qui fait également prendre en pitié ses auteurs et ses dupes. Le *Corriere della Serra* lançait, le 20 avril, le bruit de la prochaine élévation au cardinalat du général des jésuites, le R. P. Wernz, en réponse du Saint-Siège aux critiques dont les membres de son Ordre avaient été l'objet, et l'apparition d'un Bref à lui adressé, à l'occasion du centenaire de la Compagnie de Jésus restaurée, qui tournerait à la confusion des catholiques intégraux. La promotion au cardinalat ne vint pas, mais le Bref parut en effet. Seulement il ne contenait rien de ce qu'on avait fait prévoir. L'occasion était, certes, toute naturelle pour le Saint-Siège d'honorer les glorieux services rendus à l'Église par un Ordre illustre, durant ce siècle tourmenté. Il n'était d'ailleurs pas de catholiques intégraux qui, loin de mettre en cause la Compagnie elle même, n'eussent pris fréquemment le soin de professer à son égard le respect et la reconnaissance dus par tous. Mais le Bref pontifical s'en

tenait à cet éloge général. Il n'allait même pas sans une exhortation « à ne rien contracter de la contagion empestée du monde, en ayant quelque part de l'indulgence pour ses passions ou bien en épargnant ses erreurs », ce qui serait, disait Pie X, « la sagesse de la chair », alors qu'il faut, au contraire, « éviter religieusement l'esprit du monde, la légèreté d'esprit et le goût des nouveautés téméraires ». Cela n'empêchait pas des journaux comme le *Neues Wiener Tageblatt* d'écrire : « La grande importance de ce document, très apprécié dans les milieux ecclésiastiques, saute aux yeux lorsqu'on se rappelle que dans ces dernières années, partout et surtout en France et en Italie, les jésuites ont agi contre la tendance intransigeante dans le catholicisme. Par cela, ils ont plusieurs fois donné occasion à de vives attaques... La lettre du pape démontre donc que la Compagnie de Jésus, malgré cette attitude-là, garde la pleine bienveillance du Saint-Siège. On ne peut pas ne pas y voir une nouvelle défaite de l'intransigeance [119]. »

(119) Pour les documents relatifs à cette polémique contre les intégraux et au concert de la presse, voir *Crit.*, X, 907-911, 926; XI, 155-167, 561-573, 701-733; XII, 133-141, 148-150, 567-569. Il arriva même à quelques-uns des intégraux d'être vivement pris à partie par un de ceux qui menaient le même combat qu'eux. M. l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique*, voyait des motifs sérieux de repousser l'étiquette de catholiques intégraux; mais le dépit de la contradiction, peut-être aussi un certain sentiment de rivalité, ou d'autres causes, le poussèrent à malmener fort des frères d'armes. Les rédacteurs de la *Vigie* furent les premiers à subir son choc. Le directeur de la *Critique du libéralisme* aurait d'abord été plutôt, quant à lui, de ceux aux yeux de qui la dénomination était à éviter par raison de prudence. Mais, voyant à quelles attaques elle servait de prétexte contre des publicistes qui se bornaient d'ailleurs à la proposer, sans prétendre l'imposer, comme signe de ralliement, il avait accepté, par sentiment de solidarité, d'insérer un article de Roger Duguet dont l'auteur, sans nommer l'abbé Gaudeau, lui répondait courtoisement, en examinant les questions de langue et de tradition, celles de doctrine et de méthode (Voir *Crit.*, XI, 786-798). Dans son fascicule du 25 mars 1914, la *Foi catholique* piétinait à la fois les intégraux et la revue qui avait eu la présomption de s'ouvrir à leur défense.

La réplique au journal la *Vigie* ne l'atteignait pas seule, on eût pu aussi bien l'appliquer rétrospectivement à l'*Univers* de Louis Veuillot, à Auguste Roussel et Arthur Loth, directeurs de la *Vérité française,* aussi bien qu'à leurs successeurs. « Incompétence et bluff, disait, par exemple, l'abbé Gaudeau, c'est-à-dire légèreté et audace poussées jusqu'à l'inconscience; parfaite ignorance du sujet et déformation des arguments de l'adversaire, silence absolu sur ceux auxquels on ne fait pas même semblant de répondre, méthode d'équivoques et de diversion perpétuelle, tels sont, ai-je dit, les caractères du genre et de l'esprit « journalistiques ». La *Vigie* n'étant qu'un journal, elle était donc jugée. Les publications de Mgr Benigni s'entendaient dire aussi leur fait : « Une entreprise lancée un peu légèrement, sans doctrine suffisante, et qui, pratiquement, embrouille et divise plutôt qu'elle n'éclaire et unit ». Aussitôt après les lignes sur l'esprit journalistique, M. l'abbé Gaudeau ajoutait, au sujet de l'article inséré par la *Critique du libéralisme :* « On n'a guère à changer d'avis après avoir lu ces pages ». Le journaliste portait donc aussi les mêmes tares dans ce qu'il écrivait en dehors de son journal.

La revue où le rédacteur de la *Vigie* venait de parler méritait aussi d'être qualifiée. Le directeur de la *Foi catholique* voulait bien lui reconnaître un mérite supérieur à celui de la *Vigie;* cela le mettait à l'aise pour ajouter : « Il est, d'ailleurs, loisible de croire que la *Critique du libéralisme,* consacrée exclusivement à signaler, dans le domaine des faits, les tendances défectueuses des catholiques trop peu ennemies des erreurs modernes, représente tout au moins avec ses qualités, ses dangers, ses inconvénients et parfois ses outrances, *le maximum tolérable d'un genre dans lequel ses partisans les plus déclarés ne pourront voir qu'un mal nécessaire* ». A quoi la *Critique du libéralisme,* qui intitulait sa réponse : « *Periculum ex fratribus,* répliquait : « N'est-il pas plutôt loisible de présumer que beaucoup, même parmi les nombreux amis de M. Gaudeau, estimeront que son attitude en ces circonstances représente tout au moins le maximum tolérable d'un genre dans lequel ses partisans les plus déclarés ne peuvent voir qu'un mal *sans nécessité ?* » (Voir *Crit.*, XII, 144-148).

VI

Mais de l'Autriche, où cela se colportait, allait venir une attaque personnelle, bien faite pour montrer jusqu'où s'étaient propagées les animadversions contre le directeur de la *Critique du libéralisme*, et les diffamations répandues contre lui au sujet de sa sortie de l'Ordre. Parmi les jésuites de ce pays s'en trouvait un dont le *Corriera della Serra* disait, le 28 mars 1914 :

Le P. Kolb, un des plus connus et des plus influents jésuites autrichiens, a prononcé un remarquable discours dans la réunion du *Pius Verein*, tenue à Vienne... Il a cité, en la faisant sienne, la parole suivante prononcée par le Primat de Hongrie : « Les vrais catholiques intégraux ne sont pas ceux qui n'agissent pas en chrétiens »... C'est un phénomène remarquable que les jésuites, qui, tant en Autriche qu'en Allemagne, passaient jusqu'ici pour les paladins de l'intransigeance, s'associent aujourd'hui au mouvement de réaction et de protestation soulevé par les excès de l'antimodernisme. Ce mouvement ira toujours s'accentuant, et, comme nous l'avons fait prévoir, il prépare l'orientation politique du nouveau pontificat...

Le même P. Kolb faisait paraître, au printemps de 1914, une brochure intitulée : *Réponse ouverte à des attaques publiques*. Les « intégraux » y étaient violemment pris à partie. L'auteur écrivait, par exemple :

... A notre avis, cela signifie ce que nous avons déjà dit et redit, que, dans l'Eglise catholique, s'est formée une société dangereuse, pharisaïque, qui veut s'emparer du Temple pour l'exploiter à son profit, et pour imposer aux autres un joug que ses membres ne voudraient point porter. Ils obéissent au pape si celui-ci agit selon leurs désirs, selon leur volonté; ils vilipendient les évêques, les catholiques zélés qui ont sacrifié leur vie, parfois leur fortune et leur carrière, pour servir l'Eglise, renonçant à leur opinion, ou même à leurs œuvres, dès que le pape a exprimé un désir, et cela sans arrière-pensée, sans aucune velléité de révolte. Ces catholiques-là, les pharisiens de l'intégralisme ont tout intérêt à les accuser; ils ne font pas leur jeu et, leur action de simples croyants, dévoués au pape et à l'Eglise sans adjectif et sans dénomination nouvelle, est un démenti éclatant aux tapageurs de l'intégralisme qui n'ont à leur actif que des paroles magniloquentes, car, en vain, on chercherait chez eux une œuvre vraiment utile à l'Eglise. Ils détruisent, démolissent, calomnient, injurient, excommunient et se posent en moutardiers du pape, s'attribuant un mandat qu'ils n'ont jamais reçu pour cela, au détriment de l'Eglise et des doctrines de la foi vraiment chrétienne...

Or, le P. Kolb ne s'en tenait pas à des généralités. Il disait encore : « En France, un rôle prépondérant est joué, parmi les « intégraux », par un homme qui a dû être renvoyé de la Compagnie de Jésus à cause de sa révolte contre le pape et, après son renvoi, il a écrit un volume que l'on dut mettre à l'Index, parce qu'il était insolent et irrespectueux à l'égard du pape ; et le voici le coryphée de ceux qui accusent la Compagnie de Jésus de n'avoir pas le sentiment papal ».

Venant d'une telle bouche, les deux imputations, sur l'expulsion et son prétendu motif, dont l'une était infamante et l'autre presque aussi grave,

exigeaient d'être redressées. La réponse se produisit aussitôt sous la forme d'une lettre ouverte à l'auteur. Le prêtre ainsi diffamé publiquement reprochait au P. Kolb la légèreté de sa mauvaise action, d'autant qu'il lui aurait été facile de se renseigner auprès des supérieurs de l'Ordre, et se voyait amené à produire l'une ou l'autre des preuves qu'il avait inutilement mises à la disposition de la *Libre Parole*. Il ne les donnait pas toutes. Une seule, d'ailleurs, aurait pu suffire : c'était la formule qu'il avait eu à signer en recevant ses lettres dimissoires, formule dont le modèle, *écrit de la main de son Provincial,* était entre ses mains : « Je soussigné.... reconnais avoir reçu du T. R. P. Louis Martin, général de la Compagnie de Jésus, mes lettres dimissoriales, *sur ma demande,* et après avoir été reçu dans le diocèse de Poitiers par Mgr Pelgé, évêque de ce diocèse ». Il citait l'attestation écrite et signée par le même Provincial, qui lui avait été délivrée pour faire face aux calomnies du journal de M. Bazire : « Je, soussigné, certifie que M. l'abbé Emmanuel Barbier *n*'est sorti de la Compagnie de Jésus *que* sur sa demande *et ses instances,* et que les supérieurs de l'Ordre *n'avaient aucun motif de désirer cette séparation.* — G. Labrosse ».

Quant au motif de sa prétendue exclusion, sa « révolte » contre Léon XIII, il n'était sans doute pas fondé sur la publication d'un ouvrage écrit et publié quatre ans après la mort de ce pape. Mais, sur l'appréciation des supérieurs majeurs de l'Ordre relative à cette révolte, la lettre ouverte apportait un témoignage non moins topique.

Il était vrai qu'exerçant les fonctions d'aumônier à l'Université catholique d'Angers, M. l'abbé Barbier avait fait aux jeunes gens de la *Jeunesse catholique,* divisés par la question du ralliement, une conférence sur cette matière, qui n'avait pas été du goût de leurs chefs. Mais, l'ayant soumise à l'appréciation du R. P. Général, il avait reçu et possédait une lettre écrite en son nom par le R. P. Fine, assistant de France, datée du 24 octobre 1904, *un mois après sa demande de sécularisation, faite le 15 septembre,* où il lui était répondu : « ... Quant à la conférence autographiée sur les directions de Léon XIII, *elle est dans toutes ses parties irréprochable.* Donc, sur ces points, je crois aussi que la bonne foi du T. R. P. Provincial a été induite en erreur par les plaintes qu'il a reçues... ».

Cette réponse au P. Kolb avait paru le 1er juillet 1914. Un mois après, la guerre venait d'éclater, lorsque fut communiquée au directeur de la *Critique du libéralisme* une réplique de celui-ci, publiée, le 3 août, par le *Pius Verein* et par d'autres feuilles autrichiennes. Refusant de s'incliner devant des preuves aussi péremptoires, le P. Kolb s'était adressé au R. P. Ledochowski, alors assistant de Germanie, et il exhibait triomphalement, en renouvelant ses diffamations avec plus d'assurance, la réponse qu'il avait reçue de celui-ci, et dont voici le texte :

Rome, le 12 juillet 1914.

Mon Révérend Père,

Après avoir reçu de vous la demande d'informations au sujet de l'exclusion de l'ancien jésuite, Révérend M. Barbier, je m'empresse, à l'occasion de sa lettre ouverte, de vous envoyer de nécessaires éclaircissements.

Il est vrai que le R. M. Barbier n'est pas un religieux chassé de son Ordre, mais il est vrai, ainsi que je l'écris, qu'il a dû (il n'était pas profès) être congédié autrefois de la Compagnie à cause de son opiniâtre ardeur et de son tenace attachement à de fauses idées avec lesquelles il ne voulait, ni ne pouvait, rester dans la Société de Jésus. A ces fausses idées appartenait aussi son opposition aux directions de Léon XIII, opposition qui se montra ensuite ouvertement [120] dans son livre, *Le progrès du libéralisme catholique en France sous le pape Léon XIII*, qui a paru à peine deux ans après sa sortie de l'Ordre et fut, par décret du 29 mai 1909 [121], mis à l'Index.

Je m'étonne que le R. M. Barbier invoque le témoignage du T. R. P. Martin au sujet de sa conférence lithographiée, car il doit se rappeler qu'il ne s'agissait pas seulement de cette conférence, comme le prouve solidement le dossier.

Le témoignage du R. P. Provincial s'explique lorsqu'on a devant les yeux la bienveillante considération avec laquelle la Compagnie tient compte des indications de saint Ignace sur la manière de traiter ceux qu'elle exclut. L'Ordre emploie toujours tous les moyens pour sauver la vocation de ses membres et désire leur amélioration, non leur exode, parce que celui-ci, quand il n'est pas dû à des motifs très valables, est toujours une rupture de leurs vœux. Si, finalement, le R. M. Barbier, en outre de l'explication rédigée avec une extrême indulgence par le R. P. Provincial, publiait aussi ce que le T. R. P. Général Martin lui communiquait par l'entremise du même R. P. Provincial, dans sa lettre du 7 décembre 1904, chacun verrait clairement quelle était la réelle situation du jésuite Barbier quand il fut dans le cas de quitter la Société [122].

Votre humble serviteur en J.-C.

Là s'arrêtent encore les faits publics, mais le lecteur s'intéressera peut-être à connaître les suites que celui-ci comporta. Les hostilités rendaient alors impossible toute communication avec l'Autriche et toute discussion publique. Il fallait donc surseoir. Mais, peu de mois après, le R. P. Ledochowski était élu général de la Compagnie. L'éclat de sa charge donnerait

(120) La rédaction ambiguë de ce passage semble présenter comme un acte d'opposition à l'autorité d'un pape la critique de sa politique faite quatre ans après sa mort. Le P. Kolb, dans le texte cité de sa brochure, est plus explicite ; il la traite d'*insubordination*.

(121) C'est 1908.

(122) Évidemment, quand le P. Barbier se détermina à demander sa sécularisation, il causa un vif mécontentement à la Curie de l'Ordre et se trouva en désaccord pénible avec elle. Mais, évidemment aussi, ce n'est pas seulement cela que le P. Lodochowski voulait constater dans cette fin de sa lettre ; elle était visiblement écrite pour donner à penser que le P. Barbier n'était pas bon religieux et pour appuyer ainsi les autres allégations. Or, une telle insinuation n'est pas seulement démentie par le Provincial, attestant officiellement que *les supérieurs n'avaient aucun motif de désirer cette séparation*. On sait que, dans tous les Ordres, chez les jésuites surtout, l'esprit religieux est ce que l'on considère avant tout dans le choix des sujets pour le gouvernement des maisons. Appelé, jeune alors, aux fonctions de Recteur de collège, en 1889-1890, le P. Barbier y fut maintenu jusqu'à la dispersion de l'Ordre en 1901. Au sortir de cette charge, il fut destiné à remplir, dans l'une des plus importantes communautés dissoutes, celle de Père spirituel, c'est à-dire du religieux auquel est spécialement confié le soin de maintenir la ferveur parmi ses frères, de les soutenir par ses conseils privés et par ses exhortations communes. Comme il le lui écrivait plus tard, son Provincial avait entendu lui donner encore par là « une marque de confiance » (lettre du 22 septembre 1904). La charge d'aumônier des étudiants à l'Université catholique d'Angers, qu'il occupa ensuite jusqu'à sa sécularisation, n'était pas non plus un signe de mésestime. On voit si le procédé du R. P. Lodochowski était honnête.

certainement un poids redoutable aux assertions de sa lettre, déjà connue dans les milieux libéraux français et qui ne manquerait pas d'être exploitée après la guerre. Le directeur de la *Critique du libéralisme* ne crut pas devoir différer davantage d'élever sa protestation et d'aller au-devant des commentaires. A défaut d'une publication que les circonstances lui rendaient impossible, il rédigea une lettre au T. R. P. Général, qu'il fit imprimer à l'usage de ses amis et dont le premier exemplaire fut envoyé au R. P. Ledochowski.

Cette lettre, datée du 11 mars 1915, lui exprimait respectueusement, mais avec fermeté, la surprise de l'avoir vu s'associer aux imputations calomnieuses du P. Kolb, en termes dont l'ambiguïté habilement calculée ne dissimulait pas l'intention de donner crédit à ses diffamations. Sans doute, par exemple, l'expression « *congédié* de son Ordre » n'impliquait pas l'exclusion, mais le Révérend Père croyait-il que, dans la circonstance et vu la question posée, le public ferait une distinction entre « congédié » et « expulsé » ? Sa lettre était-elle faite pour le lui suggérer ou pour l'en détourner ? Sur quoi le Révérend Père pouvait-il se fonder pour infirmer la valeur d'une attestation formelle du Provincial, donnée pour être rendue publique ?

La réponse énumérait alors par ordre, y compris des extraits de lettres du même Provincial, la série des documents *écrits et officiels* en possession de l'auteur, d'où il ressortait avec une évidence invincible que les imputations du P. Kolb, appuyées au moins indirectement par la lettre du R. P. Ledochowski, étaient radicalement contraires à la vérité : 1° *parce que la sécularisation avait été le fait de la seule volonté de l'intéressé ;* 2° parce que l'opposition ou la prétendue révolte contre Léon XIII n'était entrée pour rien, non seulement dans les motifs de celui-ci, mais dans les appréciations de l'Ordre lui-même. Le P. général, Louis Martin, ne lui avait-il pas, par exemple, confirmé lui-même (31 décembre 1904) que sa conférence *in extremis* sur les directions de Léon XIII « ne leur était pas contraire et ne méritait, à cet égard, aucun reproche » : *Non fuisse contrariam directionibus ejusdem Pontificis; neque sub hoc respectuo ullam notam mereri.*

Il n'était pas jusqu'aux allusions contenues dans la fin de la lettre du R. P. Ledochowski, lancées avec une malignité cruelle, qui ne se retournassent contre lui. Car, quoi qu'il en fût des détails particuliers et constestables touchés dans la lettre en question que, contre toute équité et charité, l'Assistant de Germanie mettait l'intéressé en demeure et dans la nécessité morale de divulguer, celle ci, comme le prouvait le passage essentiel, qui eut sa place dans la réponse, avait justement pour but d'informer le P. Barbier que *sa demande* de sécularisation était rejetée et de couper court à de nouvelles instances. En quoi les mécontentements du P. Général, légitimes ou causés par des rapports erronés, interdisaient-ils à la victime de ces calomnies de citer son jugement formel sur tel ou tel fait particulier et lui ôtait-il de sa valeur ?

L'inqualifiable agression du P. Kolb constituait donc, ainsi que la lettre ouverte à lui adressée l'avait déjà montré, une double calomnie, sur le fait de la prétendue exclusion et sur sa cause. Mais que dire de l'intervention de l'assistant après cette production de preuves et des moyens employés par lui pour en détruire l'effet ?...

Plusieurs mois s'écoulèrent sans que le plaignant reçût de réponse. Il adressa alors, le 5 septembre, une seconde lettre au P. Général, pour prendre acte de son silence. Il rappelait les circonstances, les faits, les justifications fournies par lui. Si sa paternité avait quelques preuves nettes à opposer à ces preuves écrites, le P. Barbier, par sa protestation s'était livré à sa merci. Mais il ne pouvait exister de documents contradictoires de ceux qu'il avait cités et dont les *originaux* étaient entre ses mains. Comment se faisait-il alors qu'une juste réparation lui fût refusée par des hommes en qui, vu leur caractère et leur situation, tout le monde se serait attendu à trouver des modèles d'honnêteté ? La lettre finissait en posant de nouveau la vraie et l'unique question : « Ma sécularisation a-t-elle été volontaire, oui ou non ? La Compagnie de Jésus a-t-elle eu à se plaindre de mon opposition aux directions du pape, Léon XIII, oui ou non ? Et qu'y a-t il de tant soit peu précis qui puisse permettre à votre Paternité de maintenir ses précédentes allégations, à l'encontre des documents cités par moi ? Tout le reste ne ferait qu'ajouter, et en vain, à l'odieux de ce qui a déjà été fait ».

Cette fois, on se décida à répondre. Au nom du P. Général, l'assistant de France écrivit, le 15 septembre, ces lignes qui, elles aussi, sont un modèle du genre.

« Monsieur l'Abbé,

» Le T. R. P. Général me charge de répondre à votre lettre du 5 de ce mois, qui lui est parvenue hier.

» A la réception de votre lettre du mois de mars, les documents se rapportant à votre sortie de la Compagnie ont été de nouveau examinés avec soin, pour voir si dans la lettre au P. Kolb il se trouvait quelque affirmation qui demandât rétractation.

» Comme cet examen n'a rien fait découvrir de tel, et que la lettre [123] était imprimée, le T. R. P. Général n'a pas jugé à propos d'y répondre.

» Veuillez agréer, etc... ».

En réunissant ces divers documents dans une seconde plaquette à tirage restreint, M. l'abbé Barbier faisait suivre cette lettre des réflexions que voici :

Il saute aux yeux que ce qui ne se trouve pas dans cette seconde lettre du T. R. P. Ledochowski mérite plus d'attention que ce qui s'y rencontre. Si la première ne péchait pas par des scrupules de discrétion, celle-ci, en revanche, s'enferme dans une réserve excessive,

(123) La lettre du mois de mars.

inexplicable et inacceptable. Il faut que le T. R. Père se soit trouvé dans un grand embarras pour passer ainsi d'un extrême à l'autre. Il a parlé, et parlé sans ménagements, quand il aurait pu et dû se montrer plus sobre; il se tait, alors que tout, et en premier lieu sa propre dignité, l'invite à parler.

Je suis bien aise qu'il ait fait un nouvel examen du dossier de ma sécularisation. Comme il ne répond pas plus aujourd'hui qu'il y a quelques mois à ma lettre du 11 mars, c'est l'aveu manifeste que son dossier s'est trouvé entièrement vide de tout argument *ad rem*. Car l'intention maligne qui éclatait dans sa lettre au P. Kolb, — et qui, d'ailleurs, se retrouve encore dans celle-ci, — ne permet pas de supposer qu'une inspiration de délicatesse ait cette fois dicté son silence; et personne ne croira, qu'après avoir été chercher dans ce dossier des armes traîtresses, il se soit fait scrupule, même en présence d'une mise en demeure, d'en tirer celles, directes, qui s'y seraient trouvées.

Le vrai dossier, il était contenu dans ma lettre du 11 mars; et il demeure acquis désormais que les preuves administrées par elle étaient sans réplique.

Néanmoins, le T. R. Père estime n'avoir rien à rectifier dans sa lettre au P. Kolb.

Cette assurance paraîtra déconcertante aux âmes simples Je ne veux pas dire que ce serait à tort; cependant, une certaine casuistique pourrait en fournir l'explication. Le T. R. Père a jugé superflu ou embarrassant de la donner; j'essaierai d'y suppléer pour lui.

Le procédé à employer est très simple. Il suffit de s'en tenir rigoureusement, comme le fait le R. Père, aux termes très calculés de sa première lettre, en faisant abstraction des circonstances où elle a été écrite. Je ne suis responsable, dirait-il, que de ce que j'ai écrit.

Or, il a commencé par reconnaître qu'on ne peut pas me considérer comme un religieux *chassé de son Ordre*. Il ajoute, il est vrai, et en soulignant son affirmation, que *j'ai dû en être congédié*. Mais, s'il y a bien, dans cette seconde formule, une ambiguïté, et même deux, il faut cependant reconnaître que, prise en soi, et plus encore rapprochée de la précédente, elle n'a pas un sens indiscutablement diffamatoire; et, si le public lui donne celui-ci, le casuiste peut lui attribuer la responsabilité de son interprétation.

En effet, *congédier*, ou donner congé, n'implique pas nécessairement expulsion ou renvoi, et peut s'entendre de la simple séparation; il est toujours exact de dire qu'un religieux régulièrement sécularisé ne quitte point son Ordre sans recevoir de lui son congé. Quant à cette expression : *il a dû*, elle peut ne signifier qu'une nécessité de fait, que la demande formelle de l'intéressé, ou des motifs propres à ses supérieurs peuvent également avoir créée; ou même n'être qu'une façon courante de parler. Et si, dans la première phrase de sa lettre, le T. R. Père a parlé de mon « expulsion ». il ne l'a fait sans doute que pour mentionner l'assertion du P. Kolb, sans faire sienne cette expression, d'autant qu'elle est démentie par le début de sa réponse, qui exclut l'idée d'un religieux chassé.

Dans l'abstraction, la proposition émise par le T. R. Père ne formule donc pas expressément une calomnie.

Il échappe également au même reproche, au sujet des causes assignées par lui à la séparation. Ce second point découle du premier. Selon que cette séparation aura été volontaire de la part de l'intéressé ou imposée par ses supérieurs, ces motifs seront pris pour ceux de sa demande ou pour ceux de leur décision. La première question n'étant pas éclaircie, ceci ne la fait donc pas avancer.

Il reste seulement que si le T. R. Père n'a pas entendu affirmer l'exclusion, c'était, de sa part, une indiscrétion singulièrement déplacée, de jeter dans le public une explication — fût-elle exacte — des motifs pour lesquels j'ai « *dû* » quitter l'Ordre. Le respect que j'ai pour celui-ci, à défaut d'une manière de sentir différente de celle du T. R. Père, me préserverait d'en commettre, à mon tour, une semblable, même pour me défendre.

Strictement parlant, le T. R. Père n'a donc écrit, dans la première partie de sa lettre, que ceci : M. l'abbé Barbier n'est pas un religieux chassé de son Ordre, mais il est vrai qu'il a dû le quitter, etc.

Le T. R. Père en a certainement trop dit, mais sur quoi l'obliger à reconnaître qu'il a travesti la vérité ? Sur le reproche infamant d'expulsion ? Qu'on lui prouve qu'il l'a for-

mulé! Sur les causes indiquées de la séparation? Mais celles qu'il donne peuvent n'être, de sa part, qu'une appréciation des motifs qui m'ont fait agir; appréciation qu'il devait retenir, mais qu'il estime fondée — ce qui, d'ailleurs, est ici très secondaire.

Voilà sans doute comment, invité à rendre hommage à la vérité, le T. R. Père répond sans trouble qu'il ne l'a point offensée et qu'il ne se sent nullement tenu à rectifier ce qu'il a écrit.

Mais, plaçons maintenant cette même lettre dans le cadre des faits qui ont été son unique raison de paraître, et qui lui donnent sa vraie signification.

Le P. Kolb écrit publiquement, et en propres termes, que j'ai été renvoyé de la Compagnie de Jésus, et ce à cause de ma révolte contre Léon XIII. — Je réponds par une protestation, motivée tant sur la cause alléguée que sur le fait de l'exclusion. Mon diffamateur s'adresse alors à son Assistant et le prie de prononcer entre lui et moi. — Les questions sur lesquelles celui-ci doit témoigner sont donc absolument nettes et précises : M. l'abbé Barbier a-t-il été, oui ou non, expulsé de son Ordre? Est-il exact que la Compagnie ait dû prendre cette mesure à cause de son insubordination envers le pape Léon XIII?

Or, sur le point capital, celui de l'exclusion, qui met si gravement en cause l'honneur d'un prêtre, le P. Assistant de Germanie ne répond ni oui ni non; il s'enferme volontairement dans une équivoque. Répondre *oui*, il ne le peut, car il sait bien que l'assertion est fausse; mais répondre *non* serait rendre justice à un homme que plusieurs jésuites ont actuellement leurs raisons de déconsidérer, et le venger de la calomnie. L'Assistant s'arrête à ce parti qui s'appelle proprement *biaiser*. L'ayant adopté, il ne dira pas, non plus, que l'opposition à Léon XIII fut la cause d'un renvoi, mais il maintiendra habilement l'équivoque en rattachant cette résistance aux motifs de la séparation — ce qui, d'ailleurs, même en ce qui concerne les miens, est aussi faux que le reste.

Mais si le T. R. Père ne peut pas sanctionner ouvertement la calomnie, il n'entend pas non plus que je prenne la liberté de la réfuter. Et ici, la malignité de l'intention éclate autant que l'odieux des procédés.

J'avais cité au P. Kolb l'attestation écrite de mon ancien Provincial qui suffisait à le confondre. Ce Provincial était, certes, mieux autorisé que personne pour dire dans quelles conditions ma sécularisation s'était accomplie, puisqu'elle avait été entièrement traitée par son intermédiaire, comme on le voit par ma lettre du 11 mars; quelle était ma position dans la Compagnie, puisqu'il était mon supérieur majeur immédiat, et que la Curie ne me connaissait que par les renseignements émanant de lui. Cependant, le R. P. Ledochowski, ne pouvant contester l'authenticité de ce document décisif, s'applique — combien vainement! — à en diminuer la portée. Et comme, sur ma prétendue révolte contre Léon XIII, j'avais également apporté un témoignage formel, extrait d'une lettre écrite au nom du P. Général, qui mettait à néant cette autre imputation, le R. Père, non moins embarrassé, cherche une diversion aggravante, par le genre d'insinuations qu'on a vu.

Si bien que sa lettre, dans son ensemble, devait passer inévitablement pour une ratification de ce que le P. Kolb avait avancé.

Le R. Père n'a pas expressément formulé la calomnie, mais il lui reste un assez beau rôle.

C'est ce que montrent déjà les lignes dont le P. Kolb a accompagné la publication de sa lettre, où il se sent autorisé à répéter avec plus d'assurance ce qu'il avait écrit. Et ce devait être un motif de plus pour le P. Général, s'il n'entendait pas couvrir cette odieuse diffamation, de se dégager dans la réponse qu'il m'a faite.

La lettre que je lui avais adressée le 11 mars étalait plus complètement que ma réponse au P. Kolb; elle démontrait en long et en large, par une série de textes officiels, la fausseté de ses assertions. Celle du 5 septembre plaçait derechef le nouveau Général en face de cette démonstration; elle le mettait dans l'alternative de lui opposer quelque chose, s'il le pouvait, ou de rendre à la vérité l'hommage auquel il s'était d'abord refusé.

Il *biaise* de nouveau.

J'abandonne la casuistique au jugement de chacun : l'essentiel est, qu'en dépit d'elle, la vérité ait reconquis ses droits.

VII

L'article des *Etudes* avait à peine paru que naissait une autre affaire où la presse libérale ou antireligieuse allait trouver nouvelle matière à scandale, et prétexte à battre derechef l'enclume sur le dos des malheureux intégraux. Le scandale fut surtout que les informations de cette presse, d'ailleurs d'une fantaisie dictée par la rancune, vinssent, à n'en pouvoir douter, de prêtres oubliant dignité et devoir pour les lui procurer. C'est l'affaire de *la visite canonique des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.*

Cette congrégation était issue des Conférences de saint Vincent de Paul, vers l'année 1844. L'un des membres des Conférences de Paris, M. Le Prévost, voyait avec peine que les œuvres qu'elles fondaient en faveur de la jeunesse ouvrière n'étaient soutenues que par le dévouement de bonnes volontés fragiles et changeantes. Il pensa à leur assurer la solidité et la durée, en leur donnant le concours d'hommes dont la vie leur fût exclusivement consacrée ; ce qu'il obtint. Cependant les confrères qui se réunirent autour de lui ne prirent d'autre engagement que de simples promesses d'une année. En 1852, l'institut subit une première crise. De nombreuses défections firent craindre pour son existence. M. Le Prévost rassembla ceux des membres restés fidèles, les consulta, et ils furent d'avis de s'engager désormais pour toute la vie au service des pauvres. Au moment dont nous parlons, l'Institut des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, désormais établi dans les deux mondes, passait par une autre crise. Ces épreuves ne doivent point étonner. Tous les ordres religieux les ont subies. Qui ne se souvient de frère Élie, et de ce qu'il fit au lendemain même de la mort de saint François d'Assise ? Saint Alphonse de Liguori ne vit-il point, de son vivant, la discorde se mettre dans son institut naissant ? Et tout à l'origine de la vie religieuse, saint Benoît eut aussi à souffrir de la révolte de ses fils spirituels. Plus est grand le bien qu'un Ordre est appelé à faire, plus le démon s'acharne sur lui pour l'étouffer à son berceau.

Il y avait bientôt dix ans, et même plus, que l'attention du Saint-Siège s'était portée sur l'état d'esprit de certains membres de cette congrégation, contre laquelle l'ancien supérieur général, le R. P. Leclerc, réagissait avec autant de sagesse que d'autorité. A sa mort, la Curie de l'Institut réorganisée passa aux mains de ceux que son gouvernement s'était appliqué à modérer. Les religieux qu'il avait le plus soutenus, comme M. l'abbé Maignen, dont le rôle avait été des plus importants dans la lutte contre l'américanisme et contre tout le courant de nouveautés, se virent mis à l'écart et en butte aux suspicions de leurs confrères. L'Institut se compose de prêtres et de laïques, les laïques ayant une part considérable, aussi grande peut-être que les prêtres, dans le gouvernement de la société. C'est parmi eux surtout que l'esprit du jour avait causé le plus de dommage.

Depuis la mort du R. P. Leclerc, une longue enquête avait été faite; elle eut pour conclusion la nomination d'un visiteur apostolique, qui se rendit dans toutes les maisons de l'Institut, en Amérique comme en Europe, et reçut les dépositions de tous indistinctement. Le Visiteur désigné était le P. Saubat, de la congrégation des Pères de Bétharram, résidant à Rome, assistant de son Institut, consulteur de la Congrégation des religieux et du tribunal suprême de la signature apostolique.

La visite à Paris, où résidait fréquemment le P. Général, commença dans la seconde quinzaine de juillet 1913 et dura jusqu'aux premiers jours d'août. Lorsque de retour à Rome, le P. Saubat eut fait son rapport, et que la S. Congrégation des ordres religieux l'eût examiné à loisir, le Saint-Siège prit les mesures que la situation lui parut commander.

Le décret de la S. Congrégation des religieux fut signé le 14 janvier 1914. Il n'apportait aucun changement aux constitutions de l'Institut; ce n'était donc pas une réforme. La seule innovation introduite était qu'il n'y aurait plus qu'un assistant laïque au lieu de deux. Mais les pouvoirs de la Curie généralice étant expirés, à l'exception de ceux du général, le R. P. Anizan; le Saint-Siège nommait, cette fois d'office, les membres de la nouvelle et donnait aussi un successeur au P. Anizan.

Dès le 20 janvier, le P. Saubat arrivait à Paris, et quelques jours après, le 29, ayant préalablement notifié le décret à la plupart des assistants, il en donnait officiellement lecture aux membres de la Congrégation assemblés.

Tels sont les faits qui allaient occasionner le tumulte et servir de prétexte, même à la presse sectaire, pour reprendre sous une autre forme la défense d'un nouvel « épiscopalisme », que les catholiques allemands, en particulier, mais d'autres aussi, avaient renouvelé, dans les dernières années, par la prétention d'être à couvert des directions intimées par le Saint-Siège, du moment qu'ils étaient en accord avec leurs évêques. Rien n'était d'ailleurs plus favorable aux tendances latentes d'un gallicanisme dont les vestiges subsistaient encore ici ou là. Il est superflu d'observer que les instituts religieux ne relèvent pas des évêques, mais directement du Saint-Siège; qu'un Visiteur apostolique, délégué par lui, exerce sa mission indépendamment d'eux, encore qu'il ait, par convenance et déférence, à observer des égards envers eux.

Le P. Saubat, quoi qu'aient déblatéré les journaux, n'avait eu garde de les négliger. A son arrivée à Paris, en juillet 1913, il s'était présenté à l'archevêché. Le cardinal Amette étant en villégiature, il vit un des vicaires généraux. A son retour, en janvier 1914, il rendait visite le jour même au cardinal, auquel il faisait part du décret, et le jour où il en donna officiellement lecture, il vint lui présenter le nouveau supérieur général. Ces faits ne souffrent aucun démenti.

Quelques jours se passent, après la réunion du 29, sans que l'opinion soit

encore saisie, puis, tout à coup, lorsque les rumeurs colportées et les plaintes des religieux mécontents ont circulé un peu partout, le déchaînement éclate. Il n'est plus question dans la presse que de cette affaire scandaleuse. Quelle aubaine, en effet, par exemple, pour le chroniqueur religieux du *Figaro!* Trois articles lui suffiront à peine pour édifier son public. Dans celui du 13 février, il s'étonne qu'on reproche à la presse anticléricale d'avoir exagéré l'importance du cas qui a motivé une enquête. « Cela me paraît bien hasardeux, dit-il. Si le cas n'est pas très important, comment expliquer que l'enquête motivée par ce cas ait abouti à de si graves sanctions : déposition d'un Supérieur général que l'on s'accorde à vénérer comme un saint et qui a, au surplus, par la promptitude et la perfection de son obéissance, donné une preuve si éclatante d'esprit religieux; nomination, par voie d'autorité, de son successeur, contrairement au droit d'élection que les règles reconnaissent aux Frères de Saint Vincent-de-Paul »? M. de Narfon cherche quels ont pu en être les motifs, et il les présente à sa façon : « ... A première vue, ce n'est pas pendable. Mais jamais on ne me fera croire que, pour si peu, l'abbé Maignen — que tout le monde désigne comme le principal dénonciateur du P. Anizan et qui en a d'ailleurs dénoncé bien d'autres auparavant, parmi lesquels le P. Hecker, Mgr Ireland et M. de Mun — eût réussi à mettre en mouvement la justice ecclésiastique romaine ».

M. l'abbé Maignen va devenir le bouc émissaire de toute la presse.

Trop importante, en effet, cette affaire, insiste le figariste, avec la candeur qu'on lui connaît, puisque les mesures prises par le Saint-Siège vont attirer l'attention du gouvernement sur une congrégation en marge de la loi et lui donner la tentation de la dissoudre par représailles. Il sait et il raconte, avec des détails, les uns exacts, les autres erronés, comment eut lieu la réunion du 29 janvier; les murmures qui ont accueilli le visiteur quand il a imposé le secret aux assistants sous peine de faute grave; le spectacle émouvant du « vénérable » P. Anizan (qui n'assistait pas à la réunion, quoiqu'il y eût été convoqué), s'agenouillant aux pieds de son successeur, « un jeune homme » (âgé d'à peu près 40 ans); « enfin, chant du *Te Deum,* que l'assemblée laissa le visiteur chanter tout seul jusqu'au dernier verset, exclusivement, car alors tous chantèrent d'une voix vibrante : *In te, Domine, speravi.* C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance ».

La *Libre Parole* du 10 a donné sur l'affaire un filet qu'elle a senti la nécessité de faire correct, mais non sans attribuer, elle aussi, les mesures prises, aux « dénonciations » de l'abbé Maignen, et sans ajouter qu'une centaine de religieux ont fait la demande régulière de quitter l'Institut. Il y en eut à peine cinquante, et c'était malheureusement trop. M. de Narfon, en qui on entend d'ailleurs toute la presse, renchérit et part de là pour ajouter autre chose :

On n'a pas davantage outré les faits en parlant d'une centaine de démissions. Ce n'est pas cent religieux, c'est cent cinquante qui ont demandé à être relevés de leurs vœux, par ce motif qu'étant entrés dans la congrégation sur la foi des traités, ils ne se croient pas obligés d'y demeurer, quand le Saint-Siège en modifie, par voie d'autorité et sur des points essentiels, les constitutions. Certes, il ne s'agit pas de mettre en doute le droit du Saint-Siège à en agir ainsi. Quelle que soit cependant son autorité, si un jour il lui plaisait — hypothèse évidemment invraisemblable — de donner aux jésuites les *constitutions* des dominicains et aux dominicains celles des jésuites, il est clair que ce ne serait pas de jeu et que si dominicains et jésuites demandaient à permuter, il n'y aurait pas lieu d'en être surpris, encore moins scandalisé. Mais je ne prétends point, il va sans dire, que les modifications introduites par la manière forte dans les règles de la congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul soient à ce point radicales.

Enfin, M. de Narfon était informé du mécontentement causé au cardinal Amette par ces mesures et des marques qu'il en avait adressées à Rome. Son confrère, M. Pernot, dans les *Débats* du 16 février, appuyait aussi sur cette dernière note, mais l'affaire lui servait surtout à reprendre, à propos de l'abbé Maignen, le procès des intégraux. Les *Etudes* durent jubiler en lisant ces propos :

Depuis quelques années, c'est un jeu, ou plutôt c'est une fonction sacro-sainte pour quelques délateurs professionnels, de désigner aux soupçons et aux rigueurs de l'autorité romaine les catholiques qui ne pensent pas exactement comme eux. Nous voulons admettre, en effet, que ces délateurs sont de bonne foi, que le zèle qui les anime soit toujours désintéressé, et qu'indifférents aux personnes, ils ne se soucient jamais que de la doctrine. De la doctrine catholique, de la plus pure, de la plus parfaite, ils se sont institués eux-mêmes les gardiens. Ils la possèdent par principe, par définition, d'une manière absolue et indiscutable; ils sont les « catholiques intégraux ». Quiconque ne partage pas sur tous les points leurs opinions, ou même leurs préférences, devient suspect, et bientôt coupable. Les organes officiels de surveillance, multipliés dans ces dernières années, ne paraissent pas encore suffisants aux « intégraux »; ils se défient des évêques, des supérieurs d'ordres religieux, des directeurs d'œuvres catholiques; l'enseignement des Facultés catholiques leur apparaît plein d'erreurs dangereuses, et celui des Séminaires [124] ne trouve même pas toujours grâce devant leur critique. Alors ils accusent, ils dénoncent. « Ce qui est extraordinaire et plonge dans le désarroi, c'est l'étendue de la dénonciation »; ainsi s'exprimaient, il y a un mois, les Pères Jésuites, rédacteurs des *Etudes*, que la délation des catholiques intégraux n'a point épargnés, etc...

Mais voici les sectaires soutenant les libéraux. Le *Matin* s'en mêle par deux articles des 9 et 11 février. Le premier a pour titre : *Les policiers de l'Eglise : L'un d'eux a opéré à Paris ces jours-ci et le clergé s'en émeut.* C'est surtout cette émotion qu'il s'applique à grossir, et l'on voit le journal officieux d'un gouvernement qui ne connaît ni évêques, ni religieux, protester contre l'intrusion du P. Saubat « dans le diocèse du cardinal Amette », en ressassant les mêmes racontars et les mêmes personnalités que ses confrères. La *Petite République* du 9 donne pour vedette à son article : « *Un bouillant Bétharramite, envoyé du pape, dépose le Supérieur de Saint-Vincent-de-Paul. — Les religieux protestent et démissionnent. — Les évêques se plaignent* ». Deux

(124) Allusion claire.

jours après, nouvel article : « *Le Bétharramite s'en va... Sa mission de police est terminée. — Il s'expliquera à Rome avec deux évêques* ». Ces derniers mots étaient pour mettre à la charge du visiteur d'autres excès d'autoritarisme à propos d'une autre mission, celle à l'égard de la Congrégation du *Bon Sauveur,* dans le diocèse de Bayeux. Le récit en faisait également le tour de la presse. Le grave *Temps* du 14 le narrait ainsi :

Après avoir déposé, dans les circonstances que nous avons relatées, le Supérieur général des frères de Saint-Vincent-de-Paul, c'est à Caen qu'il se rendit. Lorsqu'il sonna à la porte du *Bon-Sauveur*, il ne portait ni la soutane du prêtre, ni le costume du clergyman, ni le manteau couleur muraille des conspirateurs, mais un superbe complet veston. Quand il déclina sa qualité, on le prit d'abord pour un mauvais plaisant ou un fou. Cependant, la supérieure, par prudence, consulta les aumôniers — ils sont plusieurs, car la maison est immense — qui reconnurent que l'étrange Visiteur avait des pouvoirs bien en règle. Comme l'heure du repas sonnait, le premier aumônier invita gracieusement l'envoyé de Rome à prendre place à la table commune. Celui-ci répondit d'un ton tranchant : « C'est moi qui vous invite; le maître ici, maintenant, c'est moi ». Et, pour le bien prouver, il annonça qu'il n'irait pas voir l'évêque, mais qu'il le ferait venir s'il avait besoin de lui.

Les faits s'étaient passés autrement. Le visiteur arrivait d'Angleterre; il était en costume de clergyman; l'aumônier de la Congrégation vint le chercher à la gare et l'amena dans ce costume. Il se présenta, en l'absence de l'évêque, au vicaire général. A table, le P. Saubat se plaçant modestement à la dernière place, le vicaire général le fit mettre en face de lui et l'invita à bénir la table; le P. Saubat s'y refusait. Le vicaire général lui dit aimablement : « C'est à vous de bénir, vous êtes le maître ici ». — « Puisque je suis le maître, répliqua le P. Saubat en riant, je vous prie de bénir la table ». Et ce fut le vicaire général qui la bénit. Tous les autres griefs formulés contre le visiteur apostolique du *Bon Sauveur* se peuvent réduire aux mêmes proportions.

L'*Action* du 17 racontait les procédés brutaux dont il avait usé envers le P. Anizan, et dénonçait « un coup d'État formel contre les constitutions de la Congrégation ». La *Lanterne* du même jour expliquait, elle, les dessous de l'affaire, et c'était sur les informations, qui l'eût cru? du correspondant qu'elle avait à Rome :

C'est sur la demande impérieuse du Cardinal Billot, le jésuite sectaire, l'homme de l'*Action Française*, comme on l'appelle ici dans les milieux religieux, que le moine bétharramite Saubat a été mandé (?) en France, avec le titre de Visiteur apostolique. Pie X, qui ignore complètement la situation du clergé en France, parce qu'il ne connaît au monde que la Vénétie, et qui est, d'ailleurs, dans un tel délabrement physique et intellectuel, qu'il lui est impossible de prêter attention à des arguments graves et profonds, s'est très aisément laissé convaincre que certains diocèses sont mal administrés, et que la politique de certains évêques est absolument déplorable. Et il a suffi que Billot agitât l'épouvantail moderniste pour qu'il ordonnât l'envoi d'un « homme sûr », chargé une première fois d'enquêter, puis de frapper à sa guise! Le coup a été préparé à Paris, par les cléricaux royalistes, et c'est par l'intermédiaire du correspondant de l'*Action Française*, à Rome, confident intime et dévoué du cardinal jésuite, qu'on en a organisé l'exécution, etc...

Le hideux journal racontait la « colère » du cardinal Amette, son départ pour Rome et les protestations qu'il y avait fait entendre. L'archevêque de Paris s'était, en effet, mis en route le 3 février. Mais que pouvait-on savoir des plaintes et des instances que Son Éminence ou l'évêque de Bayeux y avaient portées?

Il fallut bien pourtant que le bruit s'apaisât. Quelques mois se passèrent. Mais, le 25 mai, la *Libre Parole* publiait cet entrefilet, d'une intention douteuse et d'un tour regrettable : *Le retour du P. Saubat.* « Le P. Saubat, dont il a été tant question à propos des mesures prises contre les Frères de Saint-Vincent-de-Paul et une autre congrégation, est à Paris, nous assure-t-on, depuis samedi dernier. Il s'agirait de nouvelles exécutions. Vraisemblablement, le P. Saubat est descendu, comme précédemment, rue de Sèvres, chez les Sœurs de Saint-André ». En était-on là, dans ce journal, que les mesures disciplinaires prises par le pape et les congrégations romaines fussent considérées par lui comme des actes de brutalité, des « exécutions »? Dès le lendemain, la *Petite République,* s'emparant de l'information et en commentant les termes, partait de nouveau en guerre, avec des titres et des sous-titres sensationnels : «*Le Bétharramite est revenu à Paris. Le Vatican, dont il est l'agent, est mécontent* », etc... L'article se poursuivait, une colonne durant, mêlant aux attaques contre le P. Saubat des fantaisies injurieuses pour les évêques qu'il représentait comme peu dociles envers le Saint-Siège et qu'il accusait le pape de vouloir « mâter ». Derrière la *Petite République,* les chacals de la presse anticléricale accouraient. Le 27 mai, notamment, le *Matin* reprenait contre le pape et le P. Saubat, dans un article fielleux, mais dont plus d'une donnée trahit visiblement sa source, l'éternel et scandaleux plaidoyer en faveur des « victimes ». L'article était intitulé : *Le pape et les Frères de Saint-Vincent-de-Paul. Épilogue de la mission du P. Saubat. Une congrégation décimée.*

Le chapitre qui finit ici et celui qui le précède auront permis de constater comment étaient comprises, suivies et servies par un assez grand nombre de catholiques français, dans ces dernières années du règne de Pie X, les pensées maîtresses de son gouvernement, ses directions et prescriptions en ce qui concerne la politique religieuse, l'intégrité de la doctrine catholique, la défense des droits de l'Église et les moyens à y employer. Nous avons à voir maintenant s'il en était autrement, à la même époque, sur le terrain du catholicisme social.

CHAPITRE XII

Le modernisme social (1910-1914).

Au point où nous reprenons l'histoire du catholicisme social, le lecteur a déjà pu se rendre compte que plusieurs des opinions professées sous son couvert justifiaient le titre donné à ce nouveau chapitre. Les documents émanés du Saint-Siège pendant les dernières années du pontificat de Pie X viennent à l'appui de cette appellation et la motivent. Toutefois, il doit être superflu d'ajouter qu'en parlant du modernisme social, comme quand il était question du modernisme religieux, ni on n'entend qualifier de moderniste toute doctrine ou toute action ayant quelque rapport avec celles que ces documents écartent ou repoussent, ni encore moins on ne prend pour hérétiques les personnes elles-mêmes qui les représentent, comme on s'est plu trop souvent à s'en plaindre. Dans l'un et l'autre genre de modernisme, il y a des degrés, il y a des nuances; mais l'un n'est pas plus un mythe que l'autre. Au lecteur de discerner, dans l'exposé des opinions et des faits, ce qui, ici comme là, a fait de l'un comme de l'autre une réalité vivante.

I

Le *Modernisme social* du P. Fontaine, paru en 1911 et faisant suite au *Modernisme sociologique* (1909), a provoqué au sujet de cette dénomination des protestations n'allant pas moins à la défense des opinions critiquées par l'auteur qu'à l'encontre du titre donné à son livre. Ces critiques visaient « les faux dogmes du catholicisme » : l'égalité essentielle entre les hommes procédant de leur nature, l'égalité de dignité entre les personnes, l'équivalence entre elles comme agents humains, d'où l'équation des droits résultant de cette triple égalité; dogmes soutenus principalement par les chefs reconnus du catholicisme social et en particulier par le président et les conférenciers des *Semaines sociales,* comme représentant des doctrines sociales de l'Église (1). C'était donc, à la fois, le titre du livre qu'il s'agissait de faire

(1) Voir t. IV, chap. VII.

rejeter comme injustifié, comme outrageant, et les doctrines critiquées qu'il fallait sauver par contre-coup. Les doctrines se devront juger à la lumière des enseignements et des actes pontificaux qui viendront élucider, plus complètement encore que par le passé, les points en discussion. Quant au nom de *modernisme*, le cardinal secrétaire d'État en avait fait lui-même l'application, en écrivant à l'auteur du *Modernisme sociologique* : « Vous mettez aujourd'hui en évidence comment le *modernisme*, après avoir attaqué les principes de la foi, en arrive à saper les bases mêmes de l'ordre social, en combattant les principes du droit naturel qui les soutiennent ». Or, on a vu que les faux dogmes du catholicisme social, affirmés, il est vrai, non dans l'intention de combattre ces principes, mais bien plutôt d'en démontrer la valeur religieuse, en étaient néanmoins l'oubli et la méconnaissance [2].

Les *Études*, qu'on a entendues se défendre d'avoir donné leur faveur aux témérités sociales, ne l'accordaient, du moins, pas davantage aux vues du P. Fontaine. Le rédacteur qui faisait la recension du *Modernisme social* (20 mars 1912) ne se montrait ni tendre, ni même bienveillant pour son confrère en religion. Le premier reproche qu'il lui adressait c'était d'avoir choisi ce titre. Titre dangereux, disait-il, et peu exact. Il en donnait cette raison : « C'est que le modernisme est une hérésie formellement condamnée » ; on ne pouvait donc en appliquer le nom à des doctrines qui n'étaient point hérétiques. Venant d'une telle source, l'argument était fait pour causer quelque surprise. On demandait aux *Études :* N'y avait-il donc pas des erreurs sociales frappées par l'encyclique *Pascendi,* sous le nom de modernisme? La Lettre de Pie X sur le *Sillon* ne réprouvait-elle pas des doctrines sociales, dénoncées comme des nouveautés intolérables? N'existait-il pas aussi une approbation publique, décernée par le Saint Siège à M. Decurtins pour sa brochure sur le *Modernisme littéraire?*

Mais les catholiques sociaux se flattaient d'avoir trouvé le point vulnérable et de faire crouler les critiques en démolissant ce titre importun, en feignant aussi de rencontrer partout l'accusation d'hérésie. La *Vie nouvelle,* organe officiel de la *Jeunesse catholique,* intitulait son article du 7 janvier 1912 : *A la recherche des hérétiques.* Il débutait ainsi : « Il vient de paraître, sous le titre de *Modernisme social,* un livre qui va susciter de vifs regrets chez les catholiques sociaux, dont nous sommes, parce qu'il tend tout simplement à faire de la doctrine qu'ils professent une hérésie. Cette tentative malheureuse a provoqué dans beaucoup de milieux une véritable stupeur ». Et l'on affirmait, en outre, que le P. Fontaine avait voulu flatter les royalistes d'*Action française,* en critiquant « ces hommes éminents qui, pour mieux reléguer la politique au second plan, ont cru devoir pratiquer le loyalisme républicain ». Qu'avait à voir leur loyalisme dans cette affaire? Il eût mieux valu laisser un tel système de défense au *Sillon.*

(2) T. IV, chap. VII.

La *Libre Parole,* aux mains d'anciens dirigeants de la *Jeunesse catholique,* intitulait son article du 26 décembre 1911 : *Le livre du P. Fontaine contre les catholiques sociaux;* elle cherchait à ranger derrière elle la *Croix,* en taisant ce que celle-ci avait dit d'avantageux sur l'ouvrage, et en lui prêtant très inexactement d'avoir formulé « les plus extrêmes réserves ». Au Congrès général des *Cercles catholiques d'ouvriers,* où s'accomplit, sous la direction de M. de Mun, comme on le verra plus loin, une évolution démocratique de l'œuvre équivalent à la répudiation des principes qui avaient présidé à sa fondation, M. Bazire prononçait une harangue que M. de Narfon appréciait en ces termes dans le *Figaro* (30 janvier 1912) :

J'arrive à l'admirable discours de M. Henri Bazire sur la fraternité catholique. Le jeune orateur semble redouter que d'admettre les ouvriers à participer à la direction des œuvres sociales n'expose l'Œuvre des Cercles à l'accusation terrible et grave — terriblement grave au surplus — de *modernisme;* et, après avoir raillé avec une verve très opportune les « *inquisiteurs sans mission* » et les « *critiques sans autorité* », il s'indignait de l'effronterie avec laquelle ces inquisiteurs ou ces critiques ont détourné cette appellation de modernisme du sens qu'il avait plû au Souverain Pontife de lui donner. Comme il a raison! Et comme, à bon droit, il oppose, dans le cas présent, aux chasseurs d'hérésie l'autorité des Pères, des docteurs et des grands papes du moyen âge! Car, sans doute, est-il permis -- même après l'encyclique *Pascendi* — d'être moderniste à la façon de saint Thomas d'Asquin et de Grégoire VII.

A propos du même discours, M. François Veuillot, qui n'a pas oublié les anciennes attaches de l'*Univers* avec les démocrates chrétiens, écrit dans ce journal, le 22 janvier : « Les promoteurs et les partisans de l'Œuvre des cercles catholiques ont été naguère accusés de modernisme social. Dans le discours énergique et passionné qu'il a prononcé samedi soir à la clôture du congrès, M. Henri Bazire a protesté, avec une vivacité légitime, contre cette étrange inculpation ». Le passage s'achève en affirmant qu'au contraire « dans ce milieu de vrais catholiques, le modernisme social, loin de rencontrer des adeptes ou des complaisances, trouve ses plus rudes et ses plus clairvoyants adversaires ».

Plus retentissante, à cause de la considération qui s'attache au nom du premier docteur des catholiques sociaux, la protestation personnelle du marquis de La Tour-du-Pin paraît dans l'*Action française.* Au vrai, le P. Fontaine n'a parlé de lui qu'incidemment, dans son second ouvrage, en un seul endroit, avec grande courtoisie, et pour répondre à des critiques de celui-ci à propos du *Modernisme sociologique*, où son nom ne se rencontre même pas (3). Mais M. de La Tour-du-Pin, demeuré royaliste en politique, professe en sociologie la sympathie la plus vive et la plus déclarée pour certaines opinions et tendances égalitaires, trop syndicalistes, logiquement démocratiques, et, au fond, étatistes et antipropriétaires, du président des *Semaines sociales,* M. H. Lorin, et de son école, que le P. Fontaine a rangées parmi les

(3) *La chronique sociale,* janvier 1910.

faux dogmes. M. de La Tour-du-Pin se sent et tient à rester solidaire. Il débute en disant : « Le *Modernisme social* est le titre d'un livre nouveau, où trois choses que j'ai à défendre — ma pensée, mes amis, notre école — figurent sous cette rubrique, injurieuse pour le catholique, puisqu'elle est celle d'une hérésie ».

II

Le grand initiateur du catholicisme social en France ne s'en tient pas à la défensive ; il ajoute, dans sa réponse, une rétorsion qui va porter l'attaque sur le terrain de ses contradicteurs et mettre en cause leur propre orthodoxie. « Le lecteur de l'*Action française,* ajoute t-il plus loin, sait que je n'accorde pas au principe des institutions politiques actuelles le même crédit que le premier (M. Lorin), ni la même soumission que le second (M. de Mun) ; mais je ne me suis jamais laissé séparer d'eux quand il s'est agi de nos essais pour rétablir, dans les rapports entre le capital et le travail, un esprit et un ordre social chrétiens. C'est ensemble et unanimes que nous laissons aux catholiques libéraux l'héritage doctrinal des physiocrates, à savoir que le domaine de l'économie politique ressort aux sciences naturelles, c'est-à-dire au règne de la matière ».

Procès contre procès. Les catholiques sociaux sont indemnes du reproche de modernisme et d'hérésie, mais leurs contradicteurs, eux, encourent justement celui de verser dans l'hérésie du libéralisme. *C'est la question des rapports de l'économie politique avec la morale et la religion.*

M. de La Tour-du-Pin, dont la parole trouvera de nombreux échos, dira encore, dans une chronique sociale : « Je veux parler des catholiques respectables qui ont attaqué les catholiques sociaux au nom des intérêts de la religion qu'ils croyaient compromis par l'attitude de ces derniers en présence de la crise sociale. *Il faut dire que les premiers estiment que l'ordre s'établit de lui-même dans les rapports économiques et suffit à y faire régner la justice,* tandis que les seconds constatent que la force seule y régnerait sans certaines contraintes imposées par des organes corporatifs ou par ceux de l'État... Qui des militants de l'individualisme, ajoutait-il — en désignant la *Critique du libéralisme* et la *Foi catholique* — parmi les docteurs en théologie qui en tiennent le record, s'aperçoit de la parenté de cette doctrine avec celle de Jean-Jacques et avec l'inspiration caractéristique du modernisme ». Il tranchait, en ajoutant à propos des *Semaines sociales :* « Mais il y a certainement de l'intérêt dans la manière dont on y examine les problèmes de l'ordre économique, *tandis qu'il n'y en a aucun, pas même une idée,* dans l'opposition qu'on fait à ces recherches, comme si leur opportunité dépendait de notre gré » (1). Plus tard, même après les réponses qu'on verra, M. de La Tour-du-

(1) La *Revue catholique et royaliste,* 20 juillet 1912.

Pin refusait de rien entendre et écrivait encore plus catégoriquement : « On sait que la thèse classique est celle-ci : l'objet de l'économie politique *ne* serait *que* la connaissance des lois naturelles qui président à la production, à la circulation et à la distribution des richesses. Ces lois restant inéluctables, son enseignement serait donc celui de l'art de s'en accommoder au mieux de ces objets. *Et cet art n'aurait rien à voir en soi avec la morale,* non plus que l'astronomie, mais seulement en ses modalités » (5).

Qui donc, parmi les économistes catholiques, avait jamais émis cette monstruosité? M. l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique,* d'accord jusque-là avec ceux de leur école, comme M. Joseph Rambaud, dont la doctrine était ainsi défigurée, avait répliqué, le 15 janvier 1912, dans sa revue :

Ce qui est parfaitement intolérable de la part de ceux qui se font les champions des idées sociales de M. Lorin, c'est qu'ils osent rééditer, à l'adresse de ceux qui ne pensent pas comme eux, l'imputation usée et vraiment par trop audacieuse, en l'espèce, d'un prétendu libéralisme, issu de la doctrine « des physiocrates ».

C'est l'une des plus odieuses traîtrises de la langue contemporaine et l'un des résultats de notre effrayante pauvreté philosophique et du désarroi d'idées au milieu duquel nous vivons, que les sociologues de cette école puissent avoir l'audace d'articuler, à l'adresse de leurs adversaires, ces mots de *libéralisme* et d'*individualisme,* et d'appliquer ces étiquettes, doctrinalement injurieuses, aux idées professées par M. l'abbé Fontaine.

On sait qu'il n'y a ici qu'une équivoque verbale particulière; j'y ai fait allusion plus haut, et l'erreur créée par cette équivoque est soigneusement entretenue par les intéressés.

Nul n'ignore qu'en économie politique ce nom d'*école libérale* est appliqué à l'école du « laissez-faire, laissez-passer », qui, sous prétexte de respecter toutes les libertés individuelles, liberté de la propriété, du contrat, du travail et autres, ne voulait reconnaître, en économie politique, *aucune* autre règle que les lois qui régissent la nature matérielle et traitait la « matière humaine » comme la matière brute. C'était, en effet, l'erreur des « physiocrates ».

Mais, de ce que les lois qui régissent la nature matérielle ou qui en résultent ne sont pas les seules dont il faille tenir compte en économie politique, il ne s'ensuit nullement, encore une fois, que ces lois soient inexistantes ou puissent être traitées comme telles, ni, par conséquent, que l'économie politique ne ressortisse en aucune manière, ni à aucun degré, aux sciences naturelles. Ce serait là l'illusion de l'idéalisme, illusion que n'évite point M. de La-Tour-du-Pin, quand il déclare, dans sa lettre à l'*Action Française,* que l'erreur des catholiques libéraux, héritiers des physiocrates, consiste à enseigner que « le domaine de l'économie ressort aux sciences naturelles ». Assurément, il y ressort, non pas *exclusivement,* comme le professent, soit d'une manière formelle, soit par une prétérition systématique de l'élément moral et religieux qui est à la base du droit naturel humain, les véritables tenants de l'erreur libérale; mais il y ressort très réellement, à moins qu'on ne veuille s'imaginer, avec les disciples de Kant et de M. Bergson, que le monde n'étant qu'un produit de notre pensée, c'est, selon l'expression trop significative de M. Lorin en personne, « notre esprit qui impose ses lois aux choses » (6), et non inversement. Il est clair

(5) La *Revue catholique et royaliste,* 20 avril 1913.

(6) « Nous atteignons *(par la foi)* la paix intérieure que ne donne point la constance *des lois que notre esprit impose aux choses* » (Déclarations de M. Henri Lorin à la *Semaine sociale* de Bordeaux en 1909, analysée dans la *Foi catholique,* août 1909, p. 138). Cette formule est celle du plus pur subjectivisme kantien. Mon étude sur cette *Déclaration* de M. Henri Lorin a été publiée à part dans l'ouvrage : *Religion, sociologie, politique* (note de M. Gaudeau).

que, dans ce cas, la science sociale peut, à son gré, organiser et transformer le monde, sans tenir compte d'aucune loi matérielle objective.

Et tel est bien le rêve insensé du socialisme, qui promet et annonce la régénération complète de l'humanité par un progrès indéfini.

Toute la question, nous le constatons une fois de plus, revient donc au point capital que voici :

Le rôle du véritable sociologue consiste assurément à étudier les lois économiques qui résultent de la nature matérielle, de l'élément matériel qui constitue partiellement l'homme et le monde, à vérifier et à respecter ces lois; mais ce rôle consiste aussi à intégrer ces lois dans le droit naturel à base morale et religieuse. La méconnaissance ou l'oubli systématique de cette base morale et religieuse, rationnellement connue et établie, du droit naturel humain et social, c'est cela uniquement et rien autre chose, qui constitue l'erreur fondamentale du libéralisme économique. Et non seulement c'est une calomnie odieuse que de flétrir du nom de libéraux ceux qui, comme M. Fontaine, professent et revendiquent précisément les principes de ce droit naturel rationnel à base religieuse; mais cette calomnie se double d'une invraisemblable audace quand elle émane de ceux dont la doctrine n'est au fond rien autre chose que le libéralisme philosophique le plus faux, le plus radical, le plus condamné. Or, c'est le cas de la sociologie de M. Lorin et de son école. Je l'ai démontré surabondamment par des textes et des analyses auxquelles rien n'a pu être opposé (7).

Le même procès avait déjà été entamé d'un autre côté. Le 24 juin 1911 s'était tenue à l'Institut catholique de Toulouse une importante réunion publique sur la loi des retraites ouvrières, provoquée par les groupements catholiques de la ville, parmi lesquels l'*Association de la jeunesse catholique,* le comité de l'*Œuvre des cercles catholiques* et l'*Union sociale du Midi.* La présidence en avait été réservée à Mgr Breton, recteur de l'Institut.

D'après les comptes rendus éminemment sympathiques, et donc exempts de tout soupçon de prévention ou de partialité contre les organisateurs de la réunion, faits par le *Télégramme* de Toulouse et par l'*Express du Midi,* on partait de l'idée que la loi sur les retraites ouvrières avait à sa base un principe de justice, revendiqué par les catholiques bien avant que les socialistes et surtout les radicaux actuels l'aient même aperçu. M. Duguet, de la *Jeunesse catholique,* déclarait : Nous ne nous laisserons pas « faire le coup » par eux. Au vrai, le premier projet de loi sur les retraites ouvrières datait de 1884 et était dû à M. Nadaud. Quant à l'idée, c'est chez Condorcet qu'elle avait apparu. Écrivant en pleine Terreur son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, il y demandait qu'un de ces grands établissements fondés sur « l'application du calcul aux probabilités de la vie et aux placements d'argent », fût « formé au nom de la puissance sociale pour devenir un de ses plus grands bienfaits ». Voilà donc bien un parrainage qui ne méritait guère d'être trouvé catholique!

M. Pigasse, après M. Duguet, confirma, au nom des catholiques, que « la loi est nôtre et proclame un principe de justice sociale. Évidemment, il y a le danger que l'État fasse un mauvais emploi des fonds, mais, après tout, « si

(7) Voir *Religion, sociologie, politique,* et aussi mes études sur les opuscules de M. Ch. Boucaud, *Le droit naturel, Foi catholique,* juillet et septembre 1909 (note de M. Gaudeau).

les ouvriers sont ruinés, les rentiers le seront avec eux », et ce sera une fiche de consolation. On trouvait une autre perle dans son discours. « L'État, disait il, doit verser, parce que l'ouvrier ne travaille pas seulement pour la prospérité d'une industrie privée, *mais dans un but social* dont chaque citoyen profite ». C'était la thèse déjà connue du travail « fonction sociale ». De quoi voulait parler l'orateur : de l'intention de l'ouvrier ou du résultat de son travail? Il paraît trop bénévole de croire à l'intention « sociale » de l'ouvrier, car le souci du bien-être économique de la société lui importe peu, sans qu'on puisse, d'ailleurs, avoir le courage de lui en faire un reproche. Il a conscience et volonté de travailler pour les siens, pour ses besoins ou ses plaisirs toujours, mais pour la société jamais. Quant au résultat de son travail, si l'argument prouvait quelque chose, il prouverait beaucoup trop (8).

Ces déclarations des orateurs et autres semblables, le projet de loi lui-même trouvèrent un contradicteur en M. Paul Nahon, secrétaire de rédaction du *Bloc catholique*. Mais il se vit ouvertement rabroué comme un « libéral ». C'est l'épithète que M. Duguet, notamment, lui jeta à la tête et tous les organisateurs de la réunion firent chorus avec lui. M. Nahon eut beau protester qu'il n'en était pas un, il fut proprement excommunié comme tel.

L'incident ayant fait quelque bruit, M. Joseph Rambaud, l'éminent professeur d'économie politique à l'Université catholique de Lyon, en prit occasion de faire une mise au point de la question de la *Critique du libéralisme* à laquelle il collaborait (9). Il allait attirer sur lui et sur elle des orages convergeant de divers points de l'horizon. Son article, intitulé : *Libéralisme économique et libéralisme tout court* (1er août 1911) débute, en donnant acte des condamnations successives dont l'Église a frappé le libéralisme, mais, demandait l'auteur, quels sont ce libéralisme et cette liberté condamnés?

(8) Cette question a déjà été élucidée (t. IV, chap. VII). Dans la circonstance présente, M. Rambaud répliquait :

« ... Avez-vous jamais médité l'apologue du menuisier de Bastiat?... Depuis lui on a inventé le mot du « travail fonction sociale » et l'on a cru y trouver toute une base sur laquelle on pût réédifier la société et surtout la socialiser. Seulement, si l'expression, ici, est juste et si elle est féconde, ce n'est pas ici seulement et c'est partout. Je mange : est-ce que manger n'est pas aussi une fonction sociale, puisque par la nourriture que je prends, je nécessite et je rémunère le travail? Je bâtis une maison, non de mes mains, mais par mes capitaux que j'y consacre : fonction sociale aussi, puisque la société, par là, aura des logements de plus pour abriter ses membres. Je vais plus loin, si vous voulez bien me le permettre. Je me marie et je procrée : eh bien ! vous m'obligez ici, encore, à dire que ma vie conjugale elle-même est une fonction sociale que je remplis, puisque de son accomplissement dépend le nombre plus ou moins élevé des membres que la société et l'État vont renfermer dans leur sein !

» Alors, si c'est parce que le travail est une fonction sociale que l'État devait s'y intéresser et y devait présider, je trouve que cet État a les mêmes titres pour commander à ma table, à mon vêtement, à ma consommation, à l'emploi de mes capitaux et même aux actes les plus sacrés de ma vie domestique. L'État sera tout; en tout il sera un maître, pour ne pas dire une idole. Le mot existe — la statolâtrie — et la chose aussi, à mesure que l'individu perd en liberté tout ce que l'État gagne en puissance et en adoration.

» Alors vous allez, bon gré, mal gré, au socialiste, l'État attirant de plus en plus à lui, sous forme d'impôts, les résultats du travail individuel pour les reverser et les répartir ensuite entre les citoyens... ».

(9) Voir *Crit.*, VI, 669 et s.

La question ainsi posée, une chose frappe d'abord : tous ces textes que l'on invoque (contre le libéralisme) visent des opinions du domaine religieux ou philosophique, et pas un ne se réfère à des opinions de quelque autre domaine. Ainsi, l'erreur philosophique — comme serait l'équivalence de tous les cultes ou le droit d'enseigner le vice — est nettement réprouvée : rien, au contraire, ne vise l'erreur *économique* ou l'erreur *scientifique*, celles-là du moins qui n'ont aucun contact avec les propositions philosophiques ou religieuses. L'Etat, par exemple, peut se désintéresser si les chaires de ses Facultés enseignent les bienfaits de la protection ou bien ceux du libre-échange; se désintéresser également si des professeurs de chimie tiennent pour l'existence du néon, de l'argon, etc., ou bien, au contraire, pour leur inexistence. Parfaitement oui; et nous estimons qu'en ces points-là, l'erreur a autant de droit que la vérité, en ce sens qu'elle n'engage aucunement la conscience. Du reste, pour qu'il en fût autrement, il faudrait que l'Eglise eût défini d'abord ce qui est vérité dans ces ordres-là, avant d'exiger qu'on le professât comme elle l'eût défini. Elle ne l'a point fait cependant.

Voilà donc un premier point qui nous semble bien établi : *la condamnation du libéralisme n'a rien à voir dans les matières qui manifestement ne touchent, ni de près, ni de loin, à aucune vérité d'ordre philosophique et, par conséquent, d'ordre religieux par quelque bout.*

Et l'organisation de la société ? me demanderez-vous maintenant. Mais, serait-ce une vérité d'ordre religieux, que l'Etat doive l'entreprendre et y présider ? Serait-ce une vérité d'ordre religieux, qu'il doive effectuer la distribution des biens, attribuer et déplacer la propriété d'après ses lois, à lui, fixer enfin la manière dont chacun peut jouir de la sienne, en cultivant, par exemple, du blé plutôt que de la vigne, ou de la vigne plutôt que du blé ? J'avoue ne connaître aucune solution dans ces sens-là. Tout au contraire, les enseignements tout récents encore de Léon XIII et de Pie X sur l'institution naturelle de la propriété et sur l'antériorité de la famille à l'Etat, me donnent volontiers à penser le contraire. L'Etat a une mission générale de justice et de police; il interviendra contre les abus pour les réprimer, toujours, et même pour les prévenir quand des mesures préventives ne risqueront pas d'être plus nuisibles qu'utiles; mais cela dit ou cela fait, il n'aura à organiser ni la famille, ni la propriété, ni la société elle-même. Il punira, par exemple, les parents coupables de mauvais traitements envers leurs enfants et il ira jusqu'à leur retirer la puissance paternelle; mais cela ne signifie point que ce sera lui qui, d'abord, l'ait instituée et conférée. Voilà l'Etat gendarme, comme aurait dit Bastiat.

Ici, c'est le bien de l'utilité générale qui doit inspirer l'Etat; mais savoir comment cette utilité générale sera le mieux procurée, n'est bien que de science humaine.

En matière de commerce international, par exemple, sera-ce par la liberté ou bien, au contraire, par les contraintes douanières ? On discute, et l'on discute comme en choses nécessairement contingentes; on discute comme on plaiderait pour les submersibles ou bien pour les sous-marins, pour les dirigeables ou bien pour les aéroplanes; mais on discute, à notre sens, sans qu'aucune opinion religieuse ou philosophique soit en cause.

Le savant professeur se croit donc en droit d'énoncer cette proposition qui soulèvera des discussions nouvelles :

Bref, il y a, selon nous, une économie politique libérale parfaitement orthodoxe, parce qu'elle se meut dans un cercle où religion et philosophie se refusent à lui tracer aucune route, pas plus qu'elles n'en tracent à la chimie ou à la physique. Mais (ajoute-t-il aussitôt) vienne une question pratique où la morale ait à dire son mot, c'est à la morale seulement que je demanderais mon chemin, ce qui ne veut pas dire pourtant que la morale ait à le dire dans toutes les questions pratiques. Rien de plus pratique, par exemple, que la question d'une législation sur l'émission des billets de banque; et est-il cependant un moraliste qui veuille, au nom de la morale, se prononcer sur le privilège de la Banque d'Angleterre avec *currency principle*, ou sur celui de la Banque de France sous le rapport de la circulation à l'encaisse, ou sur celui des six mille banques nationales des Etats-Unis, ou bien enfin sur celui — à peine disparu maintenant — des anciennes banques concordataires de

la Suisse ? Evidemment, l'économiste professera là-dessus telle ou telle opinion, mais je suis bien sûr que le moraliste n'en professera aucune, tout aussi bien qu'en sa qualité de moraliste il n'en comprendra pas seulement une seule.

Revenant alors à la question particulière, M. Rambaud poursuivait :

Or, la question des retraites ouvrières, si elle relève bien par un certain côté de l'idée qu'on se fait du rôle de l'Etat, relève aussi beaucoup de considérations économiques proprement dites. Que coûtera le fonctionnement du système ? D'où viendra l'argent, en ce qui concerne les cent quatre-vingts millions — et bientôt sans doute les quatre cents — demandés par l'Etat ? Quelles seront les conséquences économiques au point de vue de la concurrence internationale, alors que la crainte de ces conséquences avait suffi, en 1900, pour empêcher la Belgique d'édicter l'obligation et d'exiger les contributions des patrons ? Quelles seront, enfin, les conséquences morales, soit sur les ouvriers pour affaiblir en eux le ressort de l'épargne, soit sur les familles pour relever celles-ci des devoirs de la piété filiale ? Certes, voilà assez de problèmes à envisager, et, notre avis, c'est que leur souci a pesé sur nos législateurs infiniment moins que ne pesait sur eux le souci des popularités démocratiques à conquérir. Combien de députés et de conférenciers, en effet, se sont faits ou se font étatistes — ennemis, par conséquent, des libertés individuelles — pour pouvoir capter quelques sympathies ou quelques suffrages ! Eh bien ! voilà ce qui est du libéralisme et du pire : aduler le peuple libre et souverain, en lui persuadant qu'il a toutes les lumières, toutes les sagesses et tous les droits, mais des devoirs, pas le moindre et pas un seul. Cela vous sent le *Sillon* d'une lieue.

Il semble que ces explications marquaient nettement la différence entre les *physiocrates* et les *économistes catholiques,* comme entre le libéralisme économique de ceux-ci et le libéralisme condamné par l'Église. Cela n'empêchait pas les *Annales de la Jeunesse catholique* d'affirmer, dans un article du 11 novembre 1911 sur la liberté du travail : « Le libéralisme économique *n'est pas d'autre nature* que le libéralisme politique. L'un mène inévitablement à l'autre, et l'un a été condamné par l'encyclique *Rerum novarum* comme l'autre a été condamné par le *Syllabus* ». La sentence avait même ceci de piquant, qu'elle atteignait le pape Léon XIII lui-même, convaincu du coup d'avoir enseigné un libéralisme économique « de même nature » que le libéralisme politique, car cette sentence avait été émise à propos de ce prétendu « faux principe » : « On peut travailler où et quand on veut ».

On oubliait qu'il avait été formulé expressément en ces mêmes termes, comme on le verra plus loin, dans l'encyclique *Longinqua Oceani.* On lisait encore, dans les *Annales de la Jeunesse catholique* (18 décembre 1911), pour conclure une discussion avec M. Hubert-Valleroux, collaborateur distingué de la *Revue des institutions et du droit :*

Nous sommes heureux de trouver dans cette lettre de M. Hubert-Valleroux un grand avantage sur la plupart des critiques actuellement adressées aux catholiques sociaux. Notre contradicteur oppose une doctrine à une doctrine; il ne cherche pas à satisfaire, serait-ce au prix de mille contradictions, des passions personnelles ou politiques, ni le besoin de découvrir coûte que coûte des hérétiques. Sa thèse mérite donc la considération qu'on doit à l'adversaire, si on la refuse au détracteur. Cela n'empêche pas que nous devions faire les plus expresses réserves, tant sur le fond que sur la tentative de couvrir cette thèse de l'autorité de Léon XIII.

Les conceptions sociales de M. Hubert-Valleroux procèdent, en effet, d'un ensemble de principes parfaitement liés les uns aux autres. *Leur libéralisme économique ne fait qu'un avec un libéralisme politique doctrinal hardiment affirmé, et dont le discours de Malines, qui valut à Montalembert l'amertume d'un désaveu du Saint-Siège,* nous garantit insuffisamment la valeur. De là, la nécessité pour nous de refuser tout acquiescement à une partie quelconque de cet ensemble.

Par une autre application particulière, M. l'abbé de Pascal écrivait dans l'*Action française* (5 novembre), après avoir dit : « Le libéralisme quel qu'il soit, religieux, politique, économique, est l'ennemi », que, par une ironie du sort, le libéralisme économique, l'ennemi qu'on croyait enterré, s'affirmait dans la *Critique du libéralisme* qui poursuit l'erreur libérale sous toutes ses formes.

Mais la proposition de M. Rambaud, concernant l'existence d'une économie politique parfaitement orthodoxe *parce qu'elle se meut dans un cercle où religion et philosophie se refusent à lui tracer aucune route,* n'apporte pas seulement un aliment nouveau aux discussions soutenues sur ces matières contre lui et contre la revue où il écrit, notamment par le P. Nogues, de l'Œuvre des Cercles catholiques, et par M. Le Gouvello, dans la *Revue catholique et royaliste* (10); elle éveille même les susceptibilités de l'éminent théologien qu'est M. l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique* (11).

Dans une chronique sociale citée plus haut, le marquis de La Tour du Pin avait parlé de ces économistes, prétendus orthodoxes, aux yeux desquels « l'*ordre* économique » est aussi indépendant de la morale que les sciences naturelles. Cette expression « d'*ordre* économique » était là mal à sa place et créait une équivoque qui aurait dû se trouver exclue par des déclarations antérieures très nettes. Les prétendus libéraux avaient reconnu clairement le droit de la morale et du droit naturel à être écoutés et respectés en économie politique toutes les fois que celle-ci est en contact avec eux. Aucune difficulté sur ce point. Mais la question était de savoir s'il y a contact dans tout le domaine de celle-ci. L'objet de l'économie politique ressort-il tout entier à la juridiction de la morale et du droit naturel? Déjà, précédemment, la *Revue catholique et royaliste* avait fait gros grief à M. Rambaud de distinguer à ce point de vue entre la *science* et l'*art* de l'économie politique, c'est-à-dire entre l'objet propre des connaissances du savant et l'application, la pratique, l'art. On comprend que l'indépendance de la *science* et celle de l'*ordre économique,* expression beaucoup plus large qui embrasse l'art avec la science, la connaissance des lois avec la pratique de la vie, sont deux choses très distinctes, nullement équivalentes.

C'est ici qu'intervint le directeur de la *Foi catholique*. Celui de la *Critique du libéralisme* exposait les objections de cette revue et il y répondait ainsi :

On a nié la valeur de cette distinction en faisant valoir, par exemple, que l'économie politique étant une science *humaine*, est composée, comme l'homme lui-même, d'un corps

(10) 20 septembre et 20 octobre 1912. — (11) 25 février 1913.

et d'une âme. Le corps, c'est, si l'on veut, la science économique; l'âme, c'est le droit naturel, dont la base est d'essence spirituelle, morale et religieuse. Or, le corps et l'âme sont inséparablement unis; l'âme pénètre le corps tout entier. Mais, pour ingénieuse que soit cette image, c'est, croyons-nous, un de ces cas où se vérifie que comparaison n'est pas raison. Car, la question est justement de savoir si le droit naturel pénètre tout le domaine de la science. On a dit encore, avec plus de précision : l'homme n'est pas seulement un organisme matériel. S'il a une âme d'essence spirituelle, morale et religieuse, il a aussi des besoins qui sont précisément les besoins directeurs de la vie humaine et à la satisfaction desquels tout le reste est subordonné. L'économie politique ne peut donc se restreindre à des données purement matérielles, elle ne peut, *même dans l'étude des phénomènes de cet ordre*, faire entièrement abstraction de l'âme de l'homme. D'un mot, ces phénomènes se meuvent dans l'ordre humain, ils comprennent des *actes humains*, au sens classique et moral du mot, des actes qui ne peuvent être conçus et accomplis qu'en fonction du droit naturel, de la morale.

Or, de nouveau, c'est là que gît la question. Que l'*ordre économique*, que l'économie politique, dans l'acception totale de ce terme, comprennent des actes qui sont des actes humains, cela est bien affirmé des deux parts. Mais que l'objet propre de la *science* économique se réfère toujours à des actes humains, par conséquent moraux, c'est ce qu'une connaissance trop superficielle de cet objet peut seule faire avancer. Il faut donc en revenir à ceci : existe-t-il, oui ou non, dans la science économique, une série nombreuse, indéfinie, de questions n'ayant aucun contact avec le droit naturel, la morale et la philosophie religieuse ? Nous croyons que les explications suivantes, de M. Rambaud, feront la lumière sur ce point.

M. Rambaud avait écrit :

En tant que science, l'économie politique n'étudie que les enchaînements de causes et d'effets, pour trouver en eux, s'il y a lieu, des rapports de causalité. Voici, entre beaucoup d'autres exemples, quelques questions qui aideront à comprendre que le droit naturel et la morale se tiennent en dehors du domaine de cette *science*, et que, par conséquent, on ne peut établir légitimement une synonymie entre elle et le droit naturel :

1° Pouvez-vous maintenir concurremment, dans un pays, une monnaie forte et une monnaie faible, par des pièces d'or de même poids, l'une à 9/10 de fin et l'autre à 8/10 ? Non (loi de Gresham, connue déjà par Aristophane et longuement exposée, au XIVe siècle, par Oresme). — Et pourquoi ne le pouvez-vous pas ? Que répondra là-dessus la morale ?

2° Un déficit dans la récolte du blé (nous supposons un pays isolé commercialement, ce qui était vrai jadis) provoque-t-il une hausse inférieure, égale ou supérieure à la proportion manquant ? Et, inversement, une surabondance provoque-t-elle une dépréciation inférieure, égale ou supérieure à sa proportion (loi de Gregory King au XVIe siècle) ? Le droit naturel a-t-il quelque chose à dire sur cette question ?

3° En industrie, avec un capital et un personnel doubles, a-t-on une production égale, inférieure ou supérieure au double (loi du rendement progressif — plus du double de produit) ? Consulterons-nous le droit naturel ou la morale ?

4° En agriculture, faut-il admettre cette loi ou bien, au contraire (loi des diminishing returns, Stuart Mill), récolte-t-on ordinairement moins du double quand on double son capital et son travail ?

5° La division du travail accroît-elle le rendement ? Y a-t-il avantage à spécialiser les professions ou bien vaut-il mieux que le même individu soit tailleur et cordonnier ?

6° Si deux pays se consacrent chacun au produit où ils excellent (la Beauce fait du blé et le Languedoc du vin), il y aura augmentation du total de blé et de vin produits. — Loi du libre-échange.

7° Le libre-échange international risque-t-il de provoquer des émigrations de capital et de travail, notre capital et notre population étant sollicités, par exemple, de passer en Angleterre ?

8° L'économie de travail total réalisée par le libre-échange se partage-t-elle également

ou inégalement entre les deux peuples ? Et si c'est inégalement qu'elle se partage, quel est le peuple qui en profite le plus des deux ?

Etc., etc. — On peut continuer ainsi jusqu'à demain.

Donc, il existe ou doit exister une économie politique qui soit une *science* autre que la morale ou le droit naturel, car, ici, morale et droit naturel ne nous fournissent pas les éléments des réponses à faire (12).

Cette science économique, on ne se décidait néanmoins qu'avec peine à l'innocenter, malgré des éclaircissements si précis. Le directeur de la *Critique du libéralisme* ayant écrit que ce n'était donc pas pour avoir distingué la science économique proprement dite et l'économie politique dans l'acception la plus générale du terme (*ordre* économique) que M. Rambaud aurait démérité des éloges décernés par Léon XIII à son *Manuel d'économie politique,* M. Le Gouvello, qui ne se lassait pas de revenir à la charge, disait plus tard dans la *Revue catholique et royaliste* (20 octobre 1912) : « Ces éloges ne peuvent s'adresser à la *science économique,* puisque cette science échappe à toute considération morale et religieuse, et que l'enseignement de l'Église est renfermé dans la morale et dans la religion. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'Église ne condamne pas la *science économique,* ou, si on le préfère, la *considération abstraite des phénomènes économiques.* Je serais donc bien osé de la condamner. Et vraiment cela n'a point été mon intention ». Sur quoi venait cette réplique :

L'approbation de Léon XIII ne s'adressait pas à la science économique, sans doute; mais M. Le Gouvello veut-il mieux marquer qu'elle s'adressait au savant ? Etait-ce au savant sans sa science ? Ne serait-ce pas plutôt que le pape louait en lui la science et l'art, la connaissance approfondie des lois qui régissent les phénomènes et la doctrine de l'auteur sur leurs conséquences pratiques dans l'ordre humain, dans la solution des problèmes ?

Ce dernier mot nous ramène à l'embarras que M. Le Gouvello témoigne dans ses premières lignes et qui lui est commun avec le P. Albert : « Si on veut les résoudre (ces problèmes qu'étudie *la science*) avec l'homme, c'est-à-dire les appliquer à l'*ordre* économique (autrement dit : si l'on passe de la science à l'art, de la considération abstraite du phénomène à sa répercussion dans les actes humains), on tombe sous la loi morale »; c'est justement sur quoi nous sommes tous d'accord. « Si on les étudie sans l'homme, j'avoue ne pas en saisir la portée pratique ». Ni moi non plus, répliquait-on, mais quelle solution pratique M. Le Gouvello demande-t-il aux lois de la chimie qui déterminent les effets de la combinaison des corps ? La chimie est-elle pour cela une science inutile et fausse ? Une portée pratique, ces lois en auront une le jour où, par exemple, on en emploierait la connaissance pour empoisonner quelqu'un. Ici, l'application de la science tombe sous la morale, mais non la chimie elle-même. De même, pour la science économique qui étudie quelles combinaisons produisent les phénomènes de son ordre. Refuser de comprendre qu'elle puisse déterminer ces combinaisons, sans que les actes humains, et par conséquent la morale, y soient intéressés, équivaut à ne pas admettre la science de la chimie ou de la mécanique sans son application, « sans l'homme »; en un mot, à rejeter toute distinction entre la science et l'art. Mais que serait l'art sans la science ? Cela explique que ni M. Le Gouvello ni l'Eglise n'osent la condamner.

Quant aux griefs formulés contre les directeurs de la *Critique du libéralisme* et de la *Foi catholique* par M. de La Tour-du-Pin, accusant la parenté de

(12) Pour plus amples développements, voir *Crit.*, VIII, 723 et s.

leur doctrine avec celle de J.-J. Rousseau qui faisait d'eux des *individualistes* à la façon de celui-ci, la réponse était trop facile. Il suffisait de rappeler sa propre façon de réagir contre l'individualisme, qu'on a vue largement exposée dans un chapitre précédent. Serait-on convaincu d'individualisme à la Jean-Jacques, par le fait de n'admettre les théories de M. de La Tour-du-Pin, ni contre toute liberté de travail, ni sur l'appropriation des biens, ni sur la socialisation des propriétés, ni sur la corporation obligatoire, ni sur le salaire, ni sur le droit des pauvres à l'assistance, etc... (14)?

La diversion contre les économistes qualifiés libéraux était d'ailleurs impuissante à faire oublier la vraie question, celle de savoir si certaines doctrines, même professées par les catholiques sociaux et se donnant, par une usurpation de titre, pour celles de l'*Ecole sociale catholique,* comme si ce nom convenait à elle seule, contenaient des erreurs qu'on pouvait légitimement rattacher au modernisme social. Trois documents pontificaux, se succédant à court intervalle, allaient produire la lumière sur ce point. Après que nous les aurons fait connaître, il sera facile d'en voir les applications.

III

Le premier de ces documents est l'approbation décernée par le Saint-Siège, en termes exceptionnellement formels et d'une portée capitale, aux doctrines exposées précisément par un de ces économistes libéraux, M. Louis Durand, disciple et ami de M. Rambaud.

M. Louis Durand, zélé promoteur et président des *Caisses rurales et ouvrières* françaises avait présenté au Congrès catholique de Sarlat, en 1910, un important rapport ayant pour titre : *Pourquoi et comment les œuvres sociales doivent être catholiques* (15). Ce rapport contenait deux parties. La première était relative à la confessionnalité des œuvres. L'orateur expliquait que les œuvres sociales doivent être catholiques, parce que c'est l'enseignement et la volonté des Souverains Pontifes; et il exposait la différence, l'opposition qui, malgré une ressemblance lointaine d'inspiration, séparent sur le fond et dans la solution de la question sociale, la philosophie naturaliste et humanitaire de la philosophie catholique. Sur ce point, aucun désaccord entre les enfants de l'Église ne devrait exister. Au surplus, ce ne fut pas celui qui souleva l'émotion. Mais M. Louis Durand passait ensuite du pourquoi au comment, et entrait dans un large exposé de doctrines sociales qu'il donnait pour celles du Saint-Siège concernant la matière. Or, c'était, comme on va le voir, en affirmant des opinions réprouvées par les catholiques sociaux.

L'orateur s'appliquait d'abord à déterminer, dans ses grandes lignes, « la loi naturelle qui régit le travail et la production de la richesse ». Comment

(14) Voir *Crit.*, VII, 701-728. — (15) Le texte en est reproduit dans *Crit.*, VIII, 802-816.

Dieu a-t-il disposé la société humaine, au point de vue du travail et du bien-être matériel? Ici, il faut citer cette page d'économie politique, quoiqu'elle soit propre à faire grincer maint catholique social :

Dieu a imposé à l'homme la loi du travail : « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* ». Cete loi est sanctionnée par la nécessité et réglée par la nature elle-même.

Mais quel travail chacun devrait-il faire ? Dans quelle mesure devra-t-il travailler ? Pour que les besoins de l'humanité soient satisfaits, il faut une coordination des efforts, il faut des produits divers, proportionnés en nature et en quantité aux nécessités sociales. Il faut produire ce qui est utile et ne pas perdre son activité en productions moins utiles.

La nature a pourvu à cette nécessité par *la loi de la valeur*. Laissons de côté les subtilités inutiles dont on obscurcit la question.

L'homme, poussé par la nécessité, travaille pour se procurer les biens nécessaires à sa vie; or, pour le conduire à une production profitable à la société, la nature a voulu que la valeur du produit du travail fût proportionnée, non au travail fourni, mais à l'utilité procurée à la société.

Vous avez fabriqué une marchandise très nécessaire et insuffisamment abondante pour les besoins actuels : sa valeur est grande.

Mais si l'on en fabrique plus que la société n'en peut consommer, ce travail devient inutile, il est une déperdition de forces; la valeur diminue ou s'annihile.

C'est la loi de l'offre et de la demande.

On dit parfois qu'elle n'est pas une loi de justice. Evidemment, la justice n'a rien à faire ici; il ne s'agit pas d'une loi morale imposée à notre conscience, mais d'une loi naturelle, physique et mécanique, qui s'impose à nous comme la loi de la pesanteur, comme toutes les lois de la nature matérielle; selon la parole de l'encyclique *Rerum novarum*, « contre la nature des choses, toute lutte est vaine ».

Mais cette loi n'est pas moins une loi providentielle, souverainement sage et bienfaisante.

Elle intéresse chaque homme à faire le travail le plus utile à tous et elle le lui signale par le prix du produit.

Si les hommes produisent des choses inutiles, leur travail est perdu. Si, au contraire, ils ne produisent pas en quantité suffisante une marchandise nécessaire, la valeur de cette marchandise monte, et incite les travailleurs à en augmenter la production.

C'est la loi de l'offre et de la demande qui proportionne la production aux besoins. Sans elle, l'humanité manquerait du nécessaire au milieu de richesses inutiles et superflues.

Et cette même loi règle la valeur du travail : s'il y a trop peu de travailleurs, la valeur de leur travail s'élèvera, comme le prix des marchandises qu'ils auront fabriquées en trop petite quantité.

S'il y a trop de travailleurs, la valeur de leur travail diminuera, et les patrons utiliseront plus largement ce travail à bas prix, et les marchandises, plus abondantes, baisseront aussi de prix.

La loi de l'offre et de la demande tend donc vers un désirable équilibre; elle tend à faire monter les salaires, jusqu'à ce qu'aucun patron n'ait plus avantage à augmenter le nombre de ses ouvriers; elle tend à les faire baisser jusqu'à ce qu'aucun ouvrier ne soit sans travail.

Et ces baisses de salaires, stimulant la production, amènent sur le marché des marchandises plus abondantes, dont le prix doit baisser jusqu'à ce qu'elles trouvent des preneurs; car une marchandise qui ne trouverait pas d'acheteurs serait une non-valeur et une perte sèche pour son producteur. Et ainsi, grâce à la loi de la valeur, tout travail humain doit trouver emploi et tout produit du travail doit être utilisé.

La nature ne détermine pas la valeur par une loi morale, elle l'impose de force. La valeur résulte des besoins comparés aux moyens de les satisfaire. La Providence en a ainsi disposé.

Sous l'impulsion de la loi de la valeur, l'homme travaille dans son intérêt personnel, pour gagner son pain; mais son intérêt sera précisément de faire le travail qui produira le plus de valeur, c'est-à-dire qui correspondra le mieux aux besoins de la société.

Mais, pour que cette loi atteigne son but social, il faut une double condition. Puisque l'homme à intérêt à choisir le travail le plus utile à la société, il est nécessaire qu'il soit libre de faire ce choix sous sa responsabilité. *La liberté du travail est le corrolaire nécessaire de la loi de la valeur.*

Ecoutez les enseignements de Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum*...

Pour que chaque homme fasse chaque jour le travail le plus utile à la société, il ne suffit pas qu'il soit libre de travailler, il faut encore qu'il ait un intérêt personnel à user de cette liberté pour produire le plus et le mieux possible; il faut que la valeur produite par son travail lui appartienne en propre. *La propriété privée est une base nécessaire de la société humaine.* — Il ne suffirait pas que l'homme ait la jouissance exclusive du fruit de son travail; il faut qu'il ait le droit de ne pas le consommer immédiatement et de le mettre en réserve pour l'avenir, le droit de constituer un *capital.* — Et, pour que la richesse sociale s'accroisse constamment, il faut éviter que chaque génération consomme égoïstement ses propres épargnes; le droit naturel consacre la légitimité de *l'héritage.* — La propriété privée, l'héritage, ont pour résultat nécessaire *l'inégalité des fortunes et des conditions.* — Son utilité est de rendre certains hommes plus aptes que d'autres à étudier, à entreprendre et à diriger le travail qui s'accomplit par associations, car l'homme est sociable, même dans son travail : *la vie sociale nécessite donc des autorités chargées de diriger la production.*

Cette diversité de condition, cette différence entre les classes sociales, n'est pas une inégalité naturelle du bien-être, mais une inégalité de droits et de pouvoirs qui émane de l'Auteur même de la nature. — Mais, pour adoucir les souffrances que ne peuvent empêcher les lois de l'autorité, de la liberté et de la propriété, Dieu nous a imposé la grande loi *de la charité.* — Telles sont les lignes maîtresses de son plan.

M. Louis Durand poursuivait :

Mais la doctrine de Rousseau et de la Révolution écarte, par principe, toute loi divine ; l'humanité, s'érigeant en souveraine, n'accepte d'autre loi que sa volonté et ses passions; elle veut s'affranchir de la nécessité du travail et de l'obéissance.

Pour jouir davantage et moins travailler, elle spolie les propriétés légitimes : c'est le socialisme.

Elle supprime les autorités naturelles et leur substitue sa domination démagogique : c'est le démocratisme.

Et à cette double fin, elle utilise la puissance de l'Etat ; c'est le socialisme d'Etat.

Il se rencontre parfois, hélas ! des catholiques qui croient habile d'associer l'Eglise à cette action révolutionnaire. Ils vont même, quelquefois, jusqu'à prétendre que c'est calomnier l'Eglise de dire qu'elle prêche aux hommes la résignation et le respect du bien d'autrui.

Mais l'Eglise ne connaît pas ces défaillances : elle sait que la société humaine ne peut vivre sans une humble soumission aux lois providentielles qui imposent à tout homme des sacrifices et des renoncements; c'est pourquoi elle précise, d'après les règles de la justice immuable, les droits de chacun, les devoirs de chacun, les libertés et les responsabilités de chacun.

Et l'Etat qui, pour les philosophes rationalistes et révolutionnaires, résume tous les droits de la société et peut supprimer toutes les libertés et toutes propriétés, l'Etat est, aux yeux de l'Eglise catholique, une autorité légitime, établie par Dieu, mais *limitée par la loi naturelle.* Dans le domaine du travail et de la production des richesses, il a le droit et le devoir d'intervenir, mais seulement dans certains cas qui ne sont pas abandonnés à son arbitraire, *mais déterminés et limités par des principes qui dérivent de sa nature et de sa fin.*

Ici, M. Louis Durand abordait la question des droits et de la mission de l'État. On ne rencontre dans son rapport rien qui ressemble à la mission d'*organiser* la société. Il a d'abord « une mission *administrative et gouver-*

nementale, qui doit tendre à assurer la prospérité de la nation par la pratique de la religion, le respect de la justice, la modération des impôts, les progrès de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ». L'État a *une mission de police,* il doit veiller à la sécurité de tous; et en vertu de ce principe, il devra faire respecter la vie, la santé et l'honneur des individus, et veiller à ce qu'il n'y soit porté nulle atteinte, aussi bien dans l'exécution du contrat de travail qu'en toute autre circonstance. La protection de la vie humaine par l'État s'étend plus loin. Lorsque l'homme ne peut y pourvoir autrement, il a le droit de prendre à autrui ce qui est strictement nécessaire pour sauver sa vie. L'exercice de ce droit exceptionnel entraînerait des discussions, des violences et des abus, si l'État n'intervenait par une sage organisation de l'assistance publique, mais seulement dans la mesure du strict nécessaire. Et d'abord, il pourra contraindre le patron à payer un salaire suffisant pour faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Mais Léon XIII a bien soin de dire qu'il s'agit seulement ici du salaire *nécessaire,* de celui qui conserve l'existence. Il ne s'agit donc nullement en ce cas du *salaire familial* ni du *juste salaire.*

Mais l'État a aussi la mission de *faire respecter la justice,* dans le domaine du travail comme ailleurs, et donc celle d'intervenir pour obliger le patron à payer le *juste salaire.* Mais, précisément, qu'est-ce que le *juste salaire ?*

Il est évident que le contrat de travail doit observer *la justice commutative,* qui exige que chaque partie reçoive une valeur égale à celle qu'elle donne. Il y a injustice si le patron ne paie pas un salaire égal à la valeur du travail fourni, et si l'ouvrier ne fournit pas un travail de la valeur égale à son salaire. L'obligation de justice est réciproque; mais, si l'on parle souvent du devoir incontestable du patron de payer le juste salaire, personne ne parle de l'obligation de l'ouvrier de faire un travail d'égale valeur.

On a même inventé une doctrine ingénieuse et nouvelle pour esquiver la difficulté; d'après elle, la mesure du juste salaire se trouverait dans les besoins du travailleur et de sa famille, et non dans la valeur de son travail.

On reconnaît ici la théorie de M. de La Tour-du-Pin, que le rapporteur évite de nommer, et de son école. Le texte primitif de M. Durand contenait une critique du salaire *familial,* soit relatif, soit *absolu,* qui fut supprimée par la revision opérée à Rome. On estima sans doute que la fameuse réponse donnée par le cardinal Zigliara, au nom de Léon XIII ([16]), avait définitivement éclairci cette question. Quoi qu'il en soit, il y eut simple suppression, mais aucun redressement sur ce point. Par ailleurs, le texte revisé maintenait celui sur la *justice commutative,* base du contrat, et s'il introduisait cette idée que « les travailleurs doivent bénéficier dans une équitable mesure des progrès de l'industrie et de la civilisation, profiter de l'accroissement de la production et du bien-être général », c'était en ajoutant : « *La loi de la valeur* y pourvoit en toute justice ». La variante introduite à Rome porte encore : « Si les salaires ne sont pas mesurés, d'une part, d'*après la loi naturelle du strict nécessaire,* et, pour le surplus, d'*après la loi naturelle de la valeur,* où trouvez-vous une

(16) Voir t. III, p. 40.

juste limite à opposer au désir illimité d'un bien-être toujours plus grand » ? La variante confirmait donc la doctrine affirmée par M. Durand sur le juste salaire, et, en outre, vu les conséquences de celle qu'il a exposée sur la loi de la valeur, deux fois rappelée ici, elle reste une consécration de l'ensemble de son œuvre (17).

M. Durand s'élève ensuite contre les autres interventions de l'État qui lui permettraient de disposer des biens privés au profit de ceux qui les convoitent.

Eh bien ! non, l'Etat n'a ni le devoir ni le droit de faire la charité. Avec quoi la ferait-il ? L'Etat ne possède rien, car il ne produit rien; toutes ses ressources proviennent de l'impôt ou de l'emprunt... Dans ce qu'on est convenu d'appeler la *charité sociale*, l'Etat ne fait pas la charité, puisqu'il ne possède rien, il l'impose aux particuliers, il dispose de leur avoir, contrairement aux enseignements de l'Eglise. Ecoutez saint Thomas : « C'est à la liberté de chacun qu'est laissé le soin d'administrer ses propres biens, de manière à venir aux secours des pauvres »... La charité sociale, la charité d'Etat, c'est une violation du droit de propriété, et c'est la porte ouverte aux abus que Léon XIII déplorait dans l'encyclique *Inscrutabili :* « L'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion et la malversation ».

Mais les appétits et les convoitises ne trouvent pas toujours l'État assez docile. L'instrument de son asservissement à la multitude, tel qu'il découle de la Révolution, du naturalisme, du libéralisme et de la doctrine du Contrat social, ce sont les associations révolutionnaires, en fait, à l'heure actuelle, c'est le syndicalisme.

Sur ce point, l'enseignement catholique est formel : entre les associations catholiques et les associations naturalistes et révolutionnaires, il y a un abîme infranchissable; autant les unes sont encouragées, autant les autres sont réprouvées.

Mais ce qui les différencie, ce *n'est pas l'étiquette;* dénommez-les catholiques, chrétiennes ou autrement, cela ne suffit pas; l'esprit qui les anime, la doctrine qu'elles professent, la morale qu'elles suivent, c'est tout.

L'association catholique respecte la loi divine, la justice, la liberté, la propriété, l'autorité légitime.

L'association révolutionnaire se pose en maîtresse, elle est sa loi, elle crée le droit, elle dispose souverainement de la propriété patronale et de la liberté des ouvriers.

Après avoir dénoncé les abus, les injustices et les violences de la tyrannie syndicale, M. Durand en arrive à ceci :

Eh bien! on a voulu concilier ces doctrines révolutionnaires avec la doctrine catholique.

On a imaginé une autorité nouvelle : *la profession*, l'ensemble des travailleurs unis par les mêmes intérêts, *serait une institution de droit naturel*, comme la cité et la famille, ayant, comme elles, une autorité légitime sur toutes les personnes exerçant le même métier.

Famille, profession, cité : trilogie devenue banale. Que faut-il penser de cette assimilation de la profession à la famille et à l'Etat ?

Eh bien! non, l'Eglise catholique ne reconnaît pas que la loi naturelle ait institué la profession comme une société de droit naturel possédant une autorité constituée par Dieu.. .».

(17) Sur la comparaison des deux textes, voir *Crit.*, IX, 272 et s.

L'orateur poursuit sa démonstration sur ce point, appuyé sur les encycliques de Léon XIII. Elle l'amène à parler de la *corporation*, qu'on déclare, en conséquence, *obligatoire*. Ni l'histoire, ni l'Église, ni les papes n'ont reconnu dans l'organisation professionnelle une institution de droit naturel. On a beaucoup trop généralisé le rôle des corporations dans les siècles passés, des papes les ont supprimées dans leurs États.

Et maintenant, quels sont les droits de ces associations professionnelles? — Peuvent-elles déclarer la grève? — Les principes de la justice naturelle répondent : « Sauf circonstances exceptionnelles, nul travailleur n'est tenu de donner son travail au-dessous de son prix. S'il ne trouve pas le salaire qu'il croit juste, il est libre de le chercher ailleurs : la loi de l'offre et de la demande est faite pour lui comme pour le patron ». Mais la justice impose des réserves capitales : « Il n'est pas permis de déclarer brusquement la grève, si elle doit compromettre le travail commencé, détériorer l'outillage ou causer quelque autre perte injuste au patron... » — et, d'autre part, il n'est pas permis de faire une grève dirigée contre la nation, contre le bien public. Sous ces réserves, les travailleurs ont le droit de faire grève.

La grève est déclarée par le syndicat; cette décision est-elle *obligatoire* pour ceux qui voudraient continuer le travail? — « La doctrine catholique ne reconnaît pas une autorité au corps professionnel et la raison, le bon sens sont d'accord avec elle. Quelle serait donc l'origine de l'autorité du corps professionnel ?... ». Le rapport fait la balance des droits et des devoirs, individuels et sociaux, engagés dans les procédés par lesquels sont menées les grèves.

Sans doute, au sujet des souffrances populaires, je souhaiterais une large aisance pour tous, mais quand il y a des hommes courageux et laborieux qui souffrent de la faim sans trouver du travail, le progrès social ne consiste pas à élever les salaires des catégories privilégiées, mais à les établir à un niveau qui augmente les emplois, pour que tous puissent vivre en travaillant. *Et ce progrès, c'est la liberté du travail qui l'assurera.*

Voilà, conclut-il, les enseignements sociaux de l'Eglise. Sous l'égide des lois de justice et de charité, elle protège toutes les libertés légitimes, la liberté individuelle, la liberté de la famille, la liberté du travail, la liberté de la propriété, la liberté d'association. On parle d'un mouvement irrésistible qui emporte, dit-on, l'humanité moderne; à le contrarier, on se briserait sans l'arrêter. Relisez l'encyclique *Pascendi* sur le modernisme; c'est toujours la même menace, on veut que l'Eglise achète son salut par une capitulation.

Eh bien! non, la vérité est éternelle, nous mourrons peut-être en la défendant, mais elle ne périra pas. Notre mission, c'est de dire la vérité au peuple; tâche ingrate, devoir austère; acceptons-les, ne recherchons pas une vaine popularité, fuyons les transactions, méprisons les habiletés.

Le 29 juillet 1912, le cardinal secrétaire d'État accusait réception, au nom du Saint-Père, à Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux et Sarlat, de la lettre que Sa Grandeur lui avait adressée, avec la copie des travaux de son troisième congrès diocésain. Il le félicitait de l'heureux choix des questions qui avaient été agitées, « et dont l'idée dominante fut la confessionnalité des

œuvres ». « Et, poursuivait Son Éminence, en reprenant les propres expressions de M. Durand, « comme les œuvres catholiques sont telles, non seulement de nom, mais de fait, par l'esprit qui les anime, les doctrines qu'elles professent, la morale qu'elles pratiquent, il était souverainement opportun de rapporter en quoi consistait cette doctrine, cette morale ». Cela posé, la lettre pontificale continuait en ces termes :

« C'est ce qu'a fait avec une véritable maîtrise, pour les œuvres sociales, l'illustre président de l'Union des caisses rurales et ouvrières françaises, M. Louis Durand, dans son discours très dense, autant que très précis et très clair. *On y voit une synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale; — chacune de ses parties* s'y appuie sur de solides raisons, *non moins que sur l'autorité de l'Église; —* l'ajustement des parties dans le tout leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief, en même temps qu'elle leur fixe à chacune leur mesure, *en dehors des exagérations qu'ont pu y introduire en sens divers des tendances trop unilatérales* ».

Et pour achever la consécration de cette œuvre, le cardinal Merry del Val ajoutait : *Le Saint-Père désire vivement que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé, car il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques.*

Si les doctrines aussi formellement ratifiées par le Saint-Siège s'étaient trouvées conformes à celles des catholiques sociaux sur la loi de l'offre et de la demande imposée par la nature, sur la valeur du travail, sur la liberté du travail, les rapports entre le travail et le capital, le juste salaire, le caractère libre des associations corporatives ou syndicales, leur vrai rang dans la hiérarchie des institutions sociales, et encore sur la justice sociale, la charité sociale, la mission de l'État et l'étendue de ses droits, etc..., on les aurait vu faire à ce grave document un accueil joyeux et empressé. Ce ne fut pas précisément celui qu'il rencontra de leur part. Sa portée incontestable ne les arrêta pas ; son poids, faute sans doute d'être assez apprécié par des hommes persuadés qu'eux-mêmes possédaient de longue date l'approbation du Saint-Siège, ne les empêcha point de juger que le rapport de M. Durand restait sujet à opposition et prêtait flanc à de justes critiques.

La plupart des organes catholiques sociaux firent la sourde oreille au désir exprimé par le Saint-Père de le voir « divulgué et vulgarisé ». C'était pourtant à eux que le soin en aurait dû premièrement revenir. On en eût vainement recherché la reproduction dans leurs colonnes. La *Croix* elle-même, qui insérait d'interminables réponses à d'interminables enquêtes, ne trouva point de place pour lui, quoiqu'elle fût plus désignée par son caractère pour satisfaire ce désir, et plus apte que tous autres à le réaliser par sa puissante diffusion. Embarrassée par les liens qui l'attachaient aux *Semaines sociales* et à l'*Action populaire* de Reims, elle ne crut pouvoir lui causer ce désagré-

ment, et elle se borna à l'article louangeur dont il lui était difficile de se dispenser. Quant au texte lui-même qu'il importait de faire connaître, on le trouverait dans une des publications de la Bonne Presse, les *Questions actuelles* qui, à vrai dire, ne sont pas lues par 1 sur 100 des lecteurs de la *Croix*.

D'autres s'en tirent, tout en observant la même abstention, par une sorte de tour de passe-passe. Ainsi la *Vie nouvelle,* organe de la *Jeunesse catholique*. S'avisant qu'elle ne peut garder le silence, elle ramène tout au premier point du rapport « la confessionnalité des œuvres ». Son article du 29 septembre, qui porte ce titre, n'assigne donc pas d'autre sujet à la lettre du cardinal Merry del Val, qu'il faut bien citer, et le journal se félicite de voir sanctionné un principe que l'Association a toujours soutenu. Ainsi fait encore le *Guide social* de Reims pour l'année 1913, qui, ne pouvant non plus omettre de mentionner ce grave document avec d'autres, rattache simplement le rapport de M. Durand à la confessionnalité des œuvres, comme s'il n'y était pas question d'autre chose, et ne transcrit pas, de la lettre pontificale, une seule ligne qui se réfère à la partie doctrinale du rapport ([18]). Ainsi donc, on professe avec fracas, comme récemment à la *Semaine sociale* de Limoges, avoir les yeux uniquement fixés sur Rome, suivre toutes ses directions avec enthousiasme, avec une simplicité d'enfant; on adresse au pape, dans chaque congrès, les plus chaleureux télégrammes d'attachement et de fidélité, dans l'espoir d'obtenir de lui quelques paroles de satisfaction dont on puisse s'autoriser : et quand le pape exprime un désir aussi clair et aussi net, tel est le souci qu'on en prend.

Les *Études* elles-mêmes, qu'on a vu reprocher aux intransigeants de saboter les documents pontificaux, traitent celui ci avec une aisance et une désinvolture remarquables (20 octobre 1912). Le P. Auzias-Turenne, après avoir expliqué l'approbation pontificale par cet éloge peu compromettant : « De fait, M. Durand possède bien les encycliques sociales des trois derniers papes », termine en disant : « On peut regretter seulement que certains aient voulu trouver aussitôt, dans l'approbation chaleureuse, mais *générale (!)* — (la lettre du cardinal Merry del Val dit : « *Chacune de ses parties* s'y appuie sur » de solides principes non moins que sur l'autorité de l'Église ») — donnée à cette conférence, une condamnation implicite et sommaire des *nuances* que la pensée catholique peut comporter en ces matières ». On s'explique que le rédacteur des *Études,* ne voyant là que des *nuances,* ait protesté contre l'expression de *modernisme social* employée par le P. Fontaine. Les catholiques sociaux groupés autour des *Semaines sociales,* de Mun et du marquis de La Tour-du-Pin, s'ils ne veulent pas se boucher les yeux et les oreilles, devraient pourtant se résigner à voir dans cette approbation un avertissement

(18) P. 14. Ainsi fait, comme il était plus naturel, le *Bulletin de la semaine* (22 octobre), qui explique, le 2 novembre, que la place lui manque pour reproduire le document.

« implicite », en effet, mais très clair et bien intentionnel. Le Saint-Siège agit avec eux comme il fit avec le président de l'*Action libérale* après le discours du Saint-Père sur l'attitude politique des catholiques, lors de la béatification de Jeanne d'Arc. M. Piou avait, peu après, prononcé à Lyon un discours à grand effet pour soutenir que rien n'était changé dans les directions pontificales. Par ménagement pour un homme dont le rôle avait été longtemps apprécié, on ne lui infligea point de désaveu direct. Mais, quinze jours après, le secrétaire d'État adressait une approbation retentissante au colonel Keller qui venait de prendre une position tout opposée à celle de M. Piou. Chacun comprit. Il en était de même en cette circonstance. *Semaines sociales* et catholiques sociaux font sonner bien haut qu'ils marchent d'accord avec toutes les directions de l'Église et s'en donnent pour les organes presque attitrés; le Saint-Père couvre de son approbation la plus formelle un exposé de doctrines qui contredit le leur sur nombre de points importants, et il manifeste explicitement le désir que cet exposé soit « divulgué et vulgarisé ». C'est ici encore une façon de dire : à bon entendeur salut.

L'*Express* de Lyon, invité à publier le document pontifical, s'en défend en disant qu'en ces matières libres, l'approbation du pape n'a pas d'importance particulière et qu'elle a été également donnée à des doctrines contraires à celles de M. Durand. On usera donc de la liberté.

Le *Nouvelliste de Bretagne* ouvre une enquête à propos du rapport de Sarlat, spécialement au sujet du principe dont l'*organisation professionnelle* tire son existence et ses droits. On a vu avec quelle énergie M. Durand s'est élevé contre la fameuse *trilogie* qui fait d'elle une institution nécessaire au même titre que la famille et la société. D'abord, en dépit de l'approbation du Saint-Siège, M. Durand demeure un « libéral ». — « Je crois que sa pensée, écrit M. Le Gouvello dans une première réponse à cette enquête, sans rechercher les tendances *libérales* qui peuvent l'influencer en économie politique », etc., etc..., ou encore : « Quelles que soient les opinions personnelles de M. Durand, que l'on peut très bien ne pas partager... ». Et le 2 octobre : « Je pense que les tendances de M. Durand, établies par quelques passages accessoires (?) de son discours, sont les vraies causes de cette émotion... ». Ce n'est déjà pas mal, mais il y a mieux. M. Dubois, ancien président régional de l'A. C. J. F., taxe carrément M. Durand d'hérésie sociale (28 septembre) : « Pourquoi faut-il que, dans sa brochure, nous nous trouvions dans la courtoise obligation (?) de relever une *hérésie sociale,* une erreur plutôt de tendances que de doctrines... capable de faire la joie des libéraux et des collectivistes... ». Cette hérésie sociale est celle dont M. Dubois dira : « Il est donc impossible si, comme M. Durand, on reconnaît la famille et la cité comme groupements naturels, de ne pas voir aussi dans la profession un groupement naturel ».

M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, apporte également sa contribution au

nom de l'histoire et s'élève contre cette proposition du rapport : « Comment se fait-il donc que l'humanité ait ignoré si longtemps cette institution de droit naturel (la corporation)? Ses raisonnements iraient même jusqu'à donner à croire que la profession aurait été l'origine de la cité, et même de la famille : « Concluons dit-il : parler de la famille, de la tribu, de la cité, c'est, pour les temps anciens et préhistoriques, parler de l'*organisation professionnelle* qui se confond avec ces groupements qui, le plus souvent même, est l'origine du groupement, et qui le caractérise en tant qu'organisation collective ».

Mais la discussion de M. Lefas va provoquer une manifestation plus grave. C'est l'intervention de M. de Mun lui-même, par laquelle le président des *Cercles catholiques d'ouvriers,* laissant, d'ailleurs, dans le vague le point précis de la trilogie, oppose au rapport de Sarlat, dont le Saint-Siège a dit qu'il fixe à chacune de ses parties sa vraie valeur, une réfutation non plus seulement historique, mais *doctrinale,* et tient à marquer son désaccord avec M. Durand. Il écrit à M. Lefas, le 22 octobre 1912 :

« Permettez-moi de vous remercier, au nom des idées que je défends depuis si longtemps, de votre réponse à M. Louis Durand, au sujet de la société professionnelle. Vous avez, avec une précision parfaite et un savoir consommé, *réfuté,* au point de vue historique, les opinions émises par le distingué et dévoué créateur des caisses rurales. La même réfutation ne pourrait-elle pas lui être opposée *du point de vue doctrinal?* Je n'ai malheureusement pas ici sous les yeux le texte de l'encyclique *Rerum novarum,* mais je crois pouvoir affirmer... *Il est très nécessaire au point de vue de l'avenir de préciser le désaccord qui nous sépare, sur ce point, de M. Durand....* ».

Il y a plus encore ! Le marquis de La Tour-du-Pin écrit dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 avril 1913, un article que ses amis signalent comme étant « de la plus haute importance » ; important, en effet, à cause de l'obstination dont il témoigne, et, peut-on dire, malgré le respect dû à un catholique d'aussi grand mérite, article non moins fâcheux. En voici le début : « L'*Ecole libérale,* que l'on pouvait croire s'éliminer des chaires catholiques d'économie sociale par voie de disparition de ses tenants, vient de reprendre, par l'habileté d'un des plus qualifiés d'entre eux, un avantage *apparent* sur l'*École sociale.* Mais cela au prix de *singulières contradictions* et de quelques contresens ». Les contresens étaient à la charge de M. Rambaud, pour ses articles dans le *Nouvelliste de Lyon* [19], mais les contradictions étaient le fait de M. Durand, dont la doctrine ne pouvait se concilier avec l'encyclique *Rerum novarum.* « Nous ne nous permettons pas, écrivait M. de La Tour-du-Pin, de chercher un point de départ entre ce qui a paru digne de louange dans le langage de M. Durand et ce que l'on nous a opposé. Il nous suffit d'en

(19) Le distingué professeur a publié dans la *Critique du libéralisme* une remarquable étude sous le titre : *La valeur et le travail, d'après le discours de Sarlat* (Voir *Crit.*, X, 813-823, 895-907 ; XI, 56-68, 265-282.

rapprocher celui de l'encyclique aux mêmes objets, pour que le lecteur puisse faire lui-même cette distinction ». Voilà qui est clair. L'article se termine par cette déclaration : « Vingt-deux ans après le couronnement des travaux de mes amis par l'encyclique sur la Condition des ouvriers, je ne me sens pas mieux disposé qu'alors pour une école dont l'échec m'y apparaît à chaque ligne ».

M. de La Tour-du-Pin se sent donc autorisé à reprendre tout le procès de l'École libérale. C'est dans cet article qu'il en formule à sa façon la thèse classique, dans les termes cités plus haut, qui lui permet de mettre sur le même rang les économistes catholiques de cette école et les physiocrates. Passant au détail, il dit : « Entrant en matière, on aperçoit que tous les phénomènes économiques se rattachent à une loi fondamentale autant qu'inéluctable, celle du rapport de l'*offre et de la demande* pris pour mesure de la *valeur,* celle-ci étant à son tour l'*unique* règle des contrats. Sous cet aspect, le travail *fourni par l'homme* est une marchandise comme une autre, dépendant *uniquement* des fluctuations du marché. Telle est la thèse des économistes ». C'est toujours la même équivoque. Où a-t-on vu, dans le rapport de M. Durand ou ailleurs, que pour l'École libérale, celle dont il parle, la valeur soit l'*unique* règle des contrats? M. de La Tour-du-Pin confond la *valeur,* qui est ce qu'elle est, avec le *juste prix,* qui tient compte nécessairement de la valeur, mais qui fait entrer une considération morale de justice pouvant en certains cas faire intervenir des facteurs autres que la valeur. La valeur, elle, est indépendante de la morale, non le juste prix. D'autre part, il condamne la conception du travail-marchandise, qui est vraie : le travail est, non pas une marchandise, mais la seule marchandise, car il n'y a de valeur que par le travail. Mais, pour rendre plus condamnable cette idée du *travail-marchandise,* il lui substitue à la page suivante celle du *travailleur-marchandise* : « La nature de l'homme n'est pas d'être une marchandise et d'en subir la loi, sans que la société y apporte ses tempéraments ». Tous sont d'accord sur cela. Cependant, au point de vue moral et social, il y a une différence entre vendre du pain et vendre la boulangère. Après la loi de la valeur et celle de l'offre et de la demande, exposées par M. Durand, c'est aussi celle sur la *liberté du travail,* sur l'*organisation professionnelle,* etc..., que M. de La Tour-du-Pin trouve en contradiction avec l'encyclique de Léon XIII [20].

Tout cela fait dire des chefs catholiques sociaux : *Et erit novissimus error pejor priore.*

IV

Trois mois après la lettre du cardinal Merry del Val à l'évêque de Périgueux, paraît l'encyclique *Singulari quadam,* sur les *syndicats chrétiens* (24 septembre 1912). Quoique provoquée par les désaccords existant entre

(20) Voir *Crit.,* X, 207-222.

les catholiques d'Allemagne, elle intéresse aussi les autres pays. L'attention et l'importance qu'on attache en France à ce qui se passe outre-Rhin, et les exemples qu'on y va chercher, rendent utile ici un exposé sommaire de la situation.

Deux questions, simultanément agitées et liées entre elles, divisent les catholiques allemands : celle de l'attitude politique du Centre, déjà suffisamment connue du lecteur, et celle du caractère confessionnel des associations ouvrières catholiques, qui fera le sujet de l'encyclique. Ils se partagent à cet égard entre deux directions, celle de Cologne et celle de Berlin, ainsi désignées, non pas seulement parce que le cardinal Fisher, archevêque de Cologne, et le cardinal Kopp, archevêque de Berlin, les soutiennent respectivement, mais parce que ces deux villes ont les principaux centres d'impulsion.

La *Direction de Cologne,* patronnée par la puissante *Kœlnische Volkszeitung,* prétend que les catholiques allemands, vivant au milieu d'une majorité protestante, doivent travailler avec les protestants à édifier *une culture nationale;* et ce travail ne peut se faire que sur la base d'une mentalité commune, qui est par conséquent le christianisme en général, non confessionnel, ni catholique ni protestant. Et le Centre lui non plus ne doit pas chercher d'autre base. La *Direction de Cologne* a été énergiquement réprouvée par plusieurs évêques et par beaucoup de catholiques éminents. Le cardinal Kopp a même déclaré — l'affaire a fait du bruit lors de la divulgation d'une lettre écrite par lui — que ces tendances étaient une « contamination » qu'on propageait avec un « fanatisme hérétique ». Le cardinal Fisher lui-même avait été d'abord de cet avis et se plaignit jadis de la *Gazette populaire,* mais il est aux prises, dans sa région, avec des difficultés spéciales, et entouré de catholiques ouvertement déclarés en faveur du mouvement nouveau.

Au point de vue de l'organisation professionnelle, l'Allemagne compte un grand nombre d'*Unions catholiques d'ouvriers.* Comme le nom l'indique, ce sont des associations confessionnelles ayant pour but d'aider moralement et matériellement les ouvriers catholiques. Or, elles se divisent en deux grands groupements : la *Ligue de Berlin* et le *Cartel des Unions,* ligués entre trois groupes régionaux de l'Ouest, du Sud et de l'Est (W. S. E.).

Du côté de Berlin, l'action syndicale est essentiellement *greffée sur* l'organisation ouvrière confessionnelle. La direction organise, pour les ouvriers membres de ces Unions, des *sections professionnelles* où chacun, respectivement, trouve dans celle qui se rapporte à son métier tout ce qui intéresse l'ouvrier catholique en tant qu'individu ouvrier catholique et en tant que membre de sa profession. Les Unions du *Cartel,* au contraire, se limitent à ce qui touche le bien moral et matériel de leurs adhérents et se défendent de s'occuper de l'organisation professionnelle. Elles orientent ceux-ci dans un sens bien différent : en ce qui concerne cette organisation, ils entreront dans les

syndicats chrétiens qui sont *interconfessionnels*. Ces syndicats chrétiens ont leur centre à Essen; on les appelle pourtant de *München Gladbach,* parce que l'École sociale, le *Volksverein,* établie dans cette ville, professe, enseigne et appuie l'organisation interconfessionnelle des syndicats professionnels. On les appelle aussi « de la *direction de Cologne* », soit parce que leurs centres organique et doctrinal existent près de Cologne, soit surtout parce que la *Koelnische Volkszeitung* et toute la direction politique et sociale dont ce journal est l'organe, soutient l'école de *München-Gladbach* et l'organisation d'Essen dans sa structure et dans ses actes.

En résumé, Berlin fait du syndicalisme catholique, tandis que le *Cartel,* excluant de ses Unions le souci de l'organisation syndicale, envoie ceux de leurs membres qui veulent se syndiquer dans les syndicats chrétiens interconfessionnels, c'est-à-dire aconfessionnels, parce que, en réunissant les ouvriers de différentes confessions, ces syndicats, en tant que tels, ne peuvent pas avoir de confession.

C'est ce second mode d'organisation ouvrière qui trouve tant de prôneurs en différents pays. En France, les organes libéraux exaltent le système, les progrès des syndicats chrétiens et rejettent sur l'inintelligence de la *direction de Berlin,* sur ses récriminations et ses attaques injustifiées, la responsabilité des divisions profondes qui agitent les catholiques allemands.

Mais ces syndicats trouvent aussi des avocats plus adroits, tel, dans les graves *Études* (5 mars 1912), ce confrère du P. Cavallera qui y rédige les chroniques du mouvement catholique. Les dernières pages de l'une d'elles traitent spécialement des directions de Cologne et de Berlin. Que vont dire les *Études* à leurs lecteurs sur ce mouvement bacheniste autour de la politique du centre, de la confessionnalité des syndicats et des œuvres économiques ou sociales, qui a été justement caractérisé d'un mot : mouvement *décléricalisateur?* Le rédacteur s'efforcera d'apprécier la situation avec cette sérénité d'âme et de jugement dont ne se doivent point départir aujourd'hui les écrivains et les organes qui tiennent à passer pour représentatifs d'un état d'esprit sérieux et à conserver la considération de ceux qui s'honorent d'être étrangers aux passions de la polémique.

Avec beaucoup de dignité, après avoir constaté certains « ferments de division », il dira que ces divisions sont très fâcheuses, il écrit : « Si des paroles regrettables, si des polémiques trop violentes et des accusations injustes parfois ont fait tomber la controverse du domaine des idées et des faits dans celui des personnalités, il faut le déplorer et tâcher de l'oublier ». Sage et excellent avis. Il ne dit pas, d'ailleurs, de quel côté ont pu venir ces accusations « injustes parfois », ni « quelles mains moins bien intentionnées ont versé le venin des inimitiés personnelles ». Faut-il le deviner en voyant ces mots aussitôt suivis d'une analyse d'une récente lettre du cardinal Fisher, archevêque de Cologne, qui s'indigne justement, dit l'auteur, de voir cette

distinction de deux écoles « exploitée par des esprits mal faits », et ces querelles envenimées par « l'influence perturbatrice de quelques esprits brouillons et de quelques journalistes »?

Mais comment se défendre de quelque étonnement en entendant ce chroniqueur, sans doute pour justifier le sage équilibre dans lequel il se veut tenir, représenter l'autorité religieuse comme ne penchant vers aucun des deux plateaux de la balance? « Sans préjuger en rien, dit-il, dans des matières si délicates et sur lesquelles l'autorité religieuse a encore laissé toute liberté aux partisans des deux systèmes en présence... », et, plus loin : « Jusqu'ici, son rôle tout conciliant (celui de cette autorité) s'est employé, au contraire, loin de blâmer l'une ou l'autre, à mettre en lumière ce que chaque école pouvait invoquer de meilleur pour justifier sa manière de faire... ». Il semble bien que c'est amoindrir singulièrement la portée des directions du Saint-Siège qui, sans doute, n'a pas voulu *enlever* toute liberté, à cause des complexités de la situation, mais dont on ne peut dire qu'il ait entendu *laisser* toute liberté aux partisans des deux systèmes. Car c'est oublier des faits significatifs qui n'ont pas dû échapper à un chroniqueur si bien informé. Par exemple, quoique données « en d'autres pays et spécialement pour l'Italie », les instructions formelles de S. S. Pie X sur la confessionnalité des œuvres économiques comportent sans doute des applications différentes, elles posent pourtant un principe universel qui doit inspirer toute action sociale catholique, mais dont on sait que le bachémisme s'efforce opiniâtrement d'affranchir l'Allemagne. On avait trop abusé déjà du même faux prétexte à propos d'autres actes du Saint-Siège, en affirmant qu'ils concernaient seulement l'Italie. On l'a vu à propos du *Motu proprio* sur l'*Action populaire chrétienne* (décembre 1903) et de l'encyclique sur l'Action sociale catholique (juin 1905).

Le P. Boubée expose les principes des deux directions opposées de Cologne et de Berlin, et il indique, lui aussi, ce que chacune peut invoquer de meilleur pour justifier sa manière de faire. Mais il est muet sur ce qui est mauvais ou dangereux. Pas un mot sur les tendances déclércalisatrices, si ce n'est une sorte de brevet S. G. D. G. décerné à leur orthodoxie dans ces lignes : « Telles sont les idées que développe invariablement, avec des exagérations parfois dans leur application, mais avec une conviction louable, le grand journal catholique des pays rhénans, la *Koelnische Volkszeitung* ». Au demeurant : « En réalité, personne ne peut douter de la bonne volonté sincère, de la foi ardente, de la loyauté enfin qui animent, de part et d'autre, les chefs du mouvement ».

Le P. Boubée se gardera donc de laisser voir une préférence pour l'un ou l'autre des partis. S'il en a une secrète, au lecteur de la découvrir. Il y parviendra peut-être en pesant les expressions que l'écrivain sait choisir : « En présence de ces *raisonnements* (exposés par la *Koelnische Volkszeitung*) dont

la base est *sur des faits*, la direction de Berlin *dresse l'édifice* de sa doctrine et de sa logique. Elle a pour défenseurs ceux que l'on pourrait appeler les *intégristes* d'Allemagne... Dans les syndicats chrétiens, la prédominance du caractère purement professionnel effraie les esprits *disciplinés et autoritaires* des Berlinois...; à ceux qui objectent le caractère *trop idéal* de leurs prétentions, ils répondent, etc... ». Aucune expression qui ne soit en elle-même défendable, mais qui ne puisse servir aussi à insinuer ce qu'on ne dirait pas ouvertement.

Enfin, pour conclusion le P. Boubée écrivait :

Oui, heureusement, la masse du peuple catholique n'est pas divisée par les discussions de quelques docteurs. En politique, les électeurs ont confiance dans les déclarations officielles des chefs, d'après lesquelles le Centre est, avant tout, un parti destiné à la représentation parlementaire des catholiques. En sociologie, ils aiment et admirent l'œuvre du *Volksverein*, qui, par ses origines et ses tendances, reste catholique et témoigne hautement de la sollicitude de l'Eglise pour le peuple. Mais ils se gardent, en même temps, de critiquer l'œuvre et les idées d'une minorité respectable, que couvrent de leur haut patronage deux des plus saints et vénérés prélats de l'Empire. *De part et d'autre*, l'on serait prêt, d'ailleurs, à signer cette phrase du cardinal Fischer, dans sa lettre déjà plusieurs fois citée : « ... Avec tout cela, il reste bien établi que les catholiques allemands sont des catholiques » romains, au sens propre du mot, fidèles à l'Eglise jusqu'à l'effusion du sang, comme » nous l'avons appris de nos ancêtres catholiques ».

La suite devait montrer ce qu'il en serait. Or, tandis que les *Etudes* appliquaient cet émollient sur la plaie, une revue moderniste d'Allemagne, *Das Neue Jahrundert*, en sondait, d'une main autrement assurée, la profondeur :

Nous ne nous fâchons pas à cause de l'action et de la force purement politiques du Centre. Nous ne sommes que contre le drapeau religieux autour duquel il se rassemble et sous lequel il combat. Nous condamnons aussi le caractère et le mot d'ordre religieux chez « Cologne ». *Mais ce que nous saluons, chez « Cologne », c'est qu'elle repousse avec énergie chaque empiétement de l'autorité papale dans les questions purement politiques. Nous voyons dans ce rejet indiscutable que ceux de Cologne, dans le Centre, reconnaissent l'idée moderne de l'Etat neutre en religion; et cela nous réjouit.* Nous ne voulons pas examiner si, comme le libéralisme semble le croire, cette reconnaissance est seulement une affaire de tactique pour rester un parti gouvernemental dans les parlements, et ne point offenser le conservatisme protestant. Il nous suffit que cela existe. Le peuple allemand, qui de l'ultramontanisme, c'est-à-dire du cosmopolitisme antinational tendant vers Rome, passe à l'incorporation complète et vitale dans un organisme national, ne peut se faire que pas à pas, du moins quant aux masses du peuple.

Que donc Cologne déclare seulement l'influence politique de Rome surannée et non admissible par simple tactique; ou bien que ce soit sa sincère conviction que l'Eglise n'a rien à voir dans les questions purement politiques, cela n'a aucune importance sur l'influence heureuse que cela exerce sur la masse catholique. *Le fait est que, lentement mais naturellement, la poussée de l'indépendance politique, de la politique déclericalisée, pénètre dans le peuple catholique; d'abord, dans le corps des ouvriers intelligents de l'Ouest*, qui sont organisés dans des associations interconfessionnelles, aussi bien que dans une autre section des associations, celle des étudiants catholiques éclairés sur les questions politiques et sociales par les Gladbachistes et, en premier lieu, par M. l'abbé Sonnenschein.

Cela peut être, du point de vue de la politique de parti, un désagrément pour le libéra-

lisme. Mais les vues politiques de parti ne sont ni les plus hautes ni les dernières. Ce n'est point le but nécessaire du développement de la culture allemande que les fractions libérales de l'avenir soient conservées dans leur forme présente, *mais c'est bien un but nécessaire et une tâche urgente que de prendre la partie catholique du peuple dans une connexion organique avec la culture nationale...*

A la même heure où parlaient les *Etudes*, la *Libre Parole* exerçait plus brillamment qu'elles l'art de la prestidigitation. Le début de son article : *L'art de ne pas agir* (12 mars 1912), dont le titre aurait pu justement se retourner contre sa propre méthode, était d'ailleurs d'une fermeté incomparable :

Les catholiques commencent à comprendre qu'ils ne gagneront jamais rien à édulcorer leur catholicisme, à minimiser leur foi. Partout, sous l'impulsion vigoureuse d'un grand pape, ils s'affirment tels qu'ils sont, nettement et hardiment catholiques (?). Ils ont renoncé, notamment, à la duperie qui consistait à créer ou à soutenir des œuvres neutres où ils étaient noyés, et où ils semblaient admettre qu'un principe de bien ou de morale supérieure pût naître de l'abdication partielle de leur principe à eux, et de la mise en commun de croyances ou d'incroyances diverses. Comme la vraie mère du jugement de Salomon, l'Eglise ne peut admettre de tels partages. Donc, de moins en moins d'œuvres neutres, mais des œuvres catholiques ! Et c'est très bien ainsi.

Mais — car il y avait un mais, un mais énorme — mais c'est des *œuvres* que le pape a parlé ; or, les associations professionnelles ne sont pas des *œuvres*. Passez muscade ! L'article ajoutait, en effet :

Mais une confusion risque de s'établir qui compromettrait irrémédiablement l'avenir d'un tel mouvement et risquerait de le stériliser.

Sous le nom d'œuvres, on est tenté de tout englober. L'imprécision, fille de l'ignorance, est encore en train de tout brouiller. Une ligue pour la défense de la moralité est une œuvre; une association pour le repos du dimanche est une œuvre; un groupement de jeunesse est une œuvre; une caisse de prêt ou de secours peut être une œuvre. *Mais le syndicat, par exemple, n'est pas une œuvre; la corporation est une institution organique, fondamentale, aussi essentielle que la commune ou la province.* Et il a fallu un siècle d'individualisme et de libéralisme économiques pour acclimater, dans les cerveaux prétendus conservateurs, cette idée que l'organisation professionnelle, détruite par la Révolution, est une chose accessoire, une bonne œuvre peut-être, mais une œuvre. On parle couramment des bonnes œuvres — telles que mutualités et syndicats. — C'est exactement comme si l'on disait : « l'Etat et la commune, ces bonne œuvres ». La trilogie, toujours.

Il y avait pourtant un autre *mais*. C'est, par exemple, que la lettre de Pie X au comte Medolago, en décembre 1909, où le Saint-Père déclarait avec tant de vigueur : « Il n'est ni digne ni loyal de simuler en couvrant d'une manière équivoque la profession du catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande », avait justement pour objet le caractère confessionnel des œuvres économiques. La *Libre Parole* concluait : « Nous pouvons créer ou ne pas créer des œuvres, nous pouvons choisir entre elles ; au contraire, nous appartenons *nécessairement* à un État, à une commune, à une *profession*. Christianisons-les, c'est le devoir, mais n'allons pas subordonner toute action civique ou professionnelle à la confessionnalité préalable de

l'État, de la commune ou de la corporation. *C'est avec de telles pétitions de principes et de telles surenchères d'orthodoxie qu'on légitime ou favorise la plus coupable des inactions* ».

A la même heure encore (12 mars), le *Social*, succédané de la *Chronique sociale* de Lyon et organe hebdomadaire des *Semaines sociales*, y allait, de son côté, avec encore plus de rondeur. On y lisait :

1° Observons d'abord que cette solution du *Syndicat ouvert à tous est la solution normalement désirable dans une société divisée de croyances religieuses*. Je ne dis pas, bien entendu, qu'une société divisée d'opinions et de croyances est l'idéal, mais que, dans une société où, de fait, les esprits sont partagés, la norme souhaitable est une pratique telle *du respect mutuel que les hommes puissent se rencontrer sans heurt dans les institutions à destination commune*.

2° Et observons surtout qu'en tout cas, le courage et l'instruction des chrétiens devraient être tels qu'ils puissent partout apporter leur service et leur dévouement fraternel. Ce serait, d'ailleurs, une erreur très grande de croire *qu'on aura mis la foi des travailleurs catholiques à l'abri de tous les dangers, lorsqu'on les aura écartés d'une influence syndicale interconfessionnelle*. Les contacts qu'on redoute pour eux ne sont pas seulement au syndicat; ils sont aussi, et même surtout, ailleurs; et ailleurs, ils sont souvent inévitables. La libre fréquentation mensuelle du syndicat ne saurait être plus périlleuse que la fréquentation quotidienne et obligatoire de l'usine ou de la rue...

Quoi qu'on fasse et quoi qu'il fasse, le chrétien d'aujourd'hui — et cela n'est pas nouveau dans le monde — sera en contact forcé avec des non-chrétiens. Et ce serait peut-être peu traditionnel, *ce serait, en tout cas, un signe de décadence de faire de l'isolement la condition première de la foi*. La pénétration syndicale a ses dangers, c'est sûr; mais les dangers sont partout et il est vain de prétendre y échapper totalement.

Il va sans dire que M. de Narfon demeure le protagoniste de l'interconfessionnalisme dans les œuvres sociales. La tribune du *Figaro* ne lui suffit même pas pour cet apostolat. Il le poursuit notamment dans le *Parthénon* des 20 mai et 20 juillet 1912. Aux catholiques, il s'efforce de montrer qu'ils s'exagèrent les obstacles de leur côté, et il dégage le vrai catholicisme de sa fausse conception « impérialiste ». Suivant son habile tactique, il s'applique à chercher des contradictions dans l'Église. « La vérité, c'est que pas plus sur ce point que sur bien d'autres les représentants officiels du catholicisme ne pensent pareillement ». En preuve de quoi, il cite longuement et met dans tout son relief une lettre de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, à une assemblée relative aux Missions, qui devait se tenir à Édimbourg, et où les chrétiens de toutes les Églises étaient conviés (1910), et il n'oublie pas de noter que « ce n'est pas une simple collaboration interconfessionnelle sur le errain des œuvres sociales que recommande Mgr Bonomelli, mais une collaboration spécifiquement religieuse ». Quelle aubaine pour M. de Narfon ! Ne lui en contestons pas le profit. Mgr Bonomelli est assez connu par ses démonstrations libérales, qui lui ont attiré un désaveu pontifical public.

Mais il y a un représentant officiel du catholicisme dont l'autorité fait loi par-dessus tout. Or, c'est justement le pape que notre figariste va mettre en contradiction avec lui-même. Après cela, comment lui refuser gain de cause?

« On a déjà vu, écrit-il, que Pie X a condamné certaines doctrines du *Sillon,* d'ailleurs en les jugeant selon l'interprétation qu'en avait donnée l'*Action française*. Mais cette condamnation n'a pas été motivée par le fait que Marc Sangnier ait collaboré avec des protestants. Et la preuve, c'est que la collaboration dont il s'agit était notoire dès l'époque où Pie X bénissait avec effusion Marc Sangnier, et invitait les jeunes sillonnistes que celui-ci avait amenés à l'audience pontificale « à suivre fidèlement leur vaillant capitaine » (Cette audience remonte à 1904 ; la fondation du *Plus grand Sillon* est de 1907. Mais pourquoi s'embarrasser d'une légère différence de date)?

D'ailleurs, si cet argument ne suffit pas, on en tient un bien meilleur en réserve. « Et le pape ? dira-t on. Je ne crois pas que le pape actuel soit personnellement très favorable à la collaboration interconfessionnelle (on voit que M. de Narfon a le scrupule de la vérité). Très pieux, et d'une piété un peu étroite, il redoute pour ses fils le péril de la contagion protestante plus qu'il n'espère pour les autres le bienfait du contact catholique. Mais enfin on ne peut pas dire que le Saint-Siège ait condamné les œuvres mixtes... ». M. de Narfon apporte en preuve la note du nonce à Munich, exprimant le désir du Saint-Père que les discussions cessent à ce sujet en Allemagne jusqu'à ce qu'il prononce. Mais voici le plus piquant : « Or, en attendant de prendre la grave décision dont il s'agit, Pie X pratique pour son propre compte la collaboration interconfessionnelle, au moins en matière sociale ». La preuve en est que M. Rezzera, de Bergame, serait son délégué à la Ligue internationale pour la protection légale des travailleurs, présidée par M. Millerand, et où, de M. de Mun à M. Groussier, toutes les croyances et toutes les incroyances sont représentées. M. de Narfon fait même remarquer que c'est bien, au fond, une collaboration religieuse, en vertu de la fameuse équation : toute question sociale est une question morale, toute question morale est une question religieuse, donc toute question sociale est une question religieuse. Il est vrai, c'est justement sur cette formule très exacte qu'on pourrait s'appuyer pour démontrer la fausseté du système interconfessionnaliste, opiniâtrement défendu par cet écrivain. Mais lui ne pouvait pas s'aviser de tout à la fois.

Ayant ainsi établi le fait, il en déduit cette conséquence après laquelle il ne restera vraiment plus qu'à tirer le rideau. « La pratique du pape en matière de collaboration interconfessionnelle ne permet sans doute pas de prévoir quelle décision prendra Pie X — à supposer qu'il décide quelque chose — dans l'affaire des syndicats allemands. *Mais elle limite à tout le moins par avance la portée de la condamnation que les confessionnels finiront peut-être par lui arracher* » [21].

(21) Même en 1913, on verra M. de Narfon battre la caisse à coups redoublés dans le *Figaro* autour du *Congrès du progrès religieux* tenu à Paris, où pérorent les représentants les plus avancés du protestantisme libéral et des modernistes comme M Boutroux. M. de Narfon déplore le peu d'empressement des catholiques. Ce n'est pas qu'il ne regrette aussi d'avoir entendu discuter même la valeur de l'idée

Tel est donc l'état d'esprit des catholiques sociaux de France à l'heure où l'encyclique va paraître.

La Ligue de Berlin avait convoqué les délégués de ses Unions dans cette ville le 28 mai 1912. Le même jour, le Cartel W. S. E. réunissait ceux des siennes à Francfort-sur-le-Mein. L'une et l'autre assemblée ont, selon l'habitude, envoyé une adresse au Saint-Père à cette occasion. Significative est la différence de ses réponses; l'une approuve nettement, l'autre contient des avertissements non déguisés. Le télégramme du cardinal Secrétaire d'État à la Ligue de Berlin était ainsi conçu :

Le Saint-Père a reçu avec une très grande joie de cœur la profession de foi, de soumission filiale et de complète obéissance qui lui a été faite par les présidents et les membres de la Fédération ouvrière catholique, qui sont rassemblés à Berlin en congrès de délégués. *Il félicite cette fédération le plus vivement possible*, car elle règle son activité, même celle qui s'étend à la vie terrestre et passagère, d'après les lois de la sagesse chrétienne et vers le dernier but, le but surnaturel; et *tandis qu'elle combat ouvertement sous le drapeau catholique, elle mérite l'approbation et la recommandation la plus grande*. Il affermit les sentiments des présidents et des membres susmentionnés en cela que, pour protéger le bien des travailleurs et pour procurer la paix entre leurs professions et classes de l'humaine société, ils continuent de s'efforcer de tout leur pouvoir de se mettre sous la conduite des pasteurs à cela appelés. Comme gage de la faveur divine, il leur donne plein d'amour la bénédiction apostolique.

La réponse au Cartel des Associations ouvrières catholiques du Cartel de l'Ouest, de l'Est et du Sud, disait :

Le Saint-Père remercie cordialement pour les sentiments d'obéissance et de dévouement que les délégués des associations ouvrières catholiques réunis à Francfort lui ont exprimés. *Il les exhorte vivement à suivre fidèlement les enseignements sociaux et les indications du Saint-Siège*, non pas seulement dans la vie privée, *mais aussi et encore dans l'activité publique*, surtout les enseignements qui sont renfermés dans l'encyclique *Rerum novarum*. *Il ne doute pas qu'ils éviteront toutes opinions et tous actes qui ne seraient pas en harmonie avec les prescriptions de l'Eglise*. Comme gage de la protection céleste, il leur donne la bénédiction apostolique.

Ce devrait être le coup de grâce pour l'aconfessionnalité des unions ouvrières, mais, loin de se rendre, on discute plus vivement que jamais autour de ces réponses. Entre les manifestations auxquelles elles donnent lieu, il en est une particulièrement grave, parce qu'elle procède officiellement du *Volksverein*. « L'Union populaire pour l'Allemagne catholique », dans la *Correspondance apologétique* qu'elle communique à ses très nombreux affiliés de la presse et des œuvres (numéro du 15 juin), publie un article qui a pour titre : *Pape et papauté*. On va voir où en est venue désormais cette puissante et vaste association, dont les premiers et « beaux temps » avaient été si heureux, et à quelle attitude envers le pape elle est maintenant conduite par le mouvement dans lequel on l'a fait entrer. C'est un hardi réveil de l'esprit janséniste et fébronien, au sein de l'Allemagne catholique.

religieuse. Comment, d'ailleurs, suspecter la pureté des sentiments du chroniqueur qui termine ses plaidoyers (26 juillet) en s'écriant : *Credo in unam, sanctam et apostolicam Ecclesiam !*

L'article commence par insinuer que les socialistes, en exploitant les dépêches du Saint-Siège contre les membres catholiques des syndicats chrétiens, n'ont pas de peine à ébranler chez ceux-ci ce sentiment de piété filiale envers le pape qui leur faisait accueillir toutes ses décisions sans se permettre un jugement personnel et même leur confiance dans son infaillibilité, quoiqu'après avoir soulevé ce doute chez eux, la *Correspondance apologétique* prenne soin d'expliquer que l'infaillibilité n'est point ici en cause. Toujours sous le prétexte des attaques socialistes, on insinue également que l'Église renouvellerait une erreur et un scandale semblable à celui de la condamnation de Galilée, si elle désavouait les syndicats chrétiens. Puis, vient ceci :

> Vis-à-vis de ces agissements, nous, catholiques, nous devons voir clairement sur ce point, que l'infaillibilité du pape et son magistère n'ont rien, rien du tout, à voir aux procédés dans la question des syndicats. Le pape n'est pas infaillible dans ses opinions privées et personnelles; il est infaillible seulement lorsque, en qualité de pasteur et docteur suprême de toute l'Eglise, il donne une définition sur des questions de foi ou de la morale, qui soit destinée à l'Eglise entière.
>
> Certainement, le pape est le suprême gardien de la pureté de la foi et des mœurs; il a le droit et le devoir de s'opposer énergiquement à tout ce qui peut compromettre la pureté de la foi et des principes moraux du christianisme, ou d'empêcher que des périls semblables surgissent.
>
> La question, s'il y a un danger, doit être jugée par les données de fait. Pour se former un jugement, le pape, comme tout autre homme, doit se remettre aux affirmations et aux témoignages humains. Si les dépositions et les témoignages sont faux, il peut s'ensuivre un jugement faux, avec des conséquences très fâcheuses. La responsabilité, pourtant, de ce jugement faux, retombe moins sur le juge que sur les faux témoins; et ici nous laissons de côté la question si ceux-ci ont fait faux témoignage par négligence, ou bien sciemment et avec intention. Tout cela est humain; et par conséquent de telles choses ne peuvent pas être évitées dans l'histoire de l'Eglise, dont le gouvernement est confié à des hommes, comme elles ne le peuvent pas être dans l'histoire de l'humanité. Naturellement, ce n'est pas un manque de vénération ou de soumission envers le pape que de considérer une sentence de ce genre comme fausse, étant fondée sur des présomptions fausses.
>
> C'est pourquoi nous ne nous laissons pas déconcerter par les cris et les railleries du radicalisme; et au lieu d'une vénération enfantinement naïve envers le pape, nous lui substituons la vénération virile et forte, droite et véritable, qui ne s'ébranle pas même dans des circonstances difficiles, mais qui, d'autre part, sait comment toute tentative d'amener dans l'erreur le pape est un soufflet donné à la figure de l'Eglise et qu'on sent brûler sur sa propre joue.

Si soufflet il y a, on voit de quelle main il part.

Montée à ce diapason, la discussion publique des actes du Saint-Siège n'était plus tolérable. Par l'intermédiaire de Mgr Frühwirth, nonce à Munich, le communiqué suivant est fait à la presse catholique allemande : « Pour mettre fin à la polémique qui continue en Allemagne relativement aux organisations ouvrières, le Saint-Père exprime le vœu que les représentations des deux opinions en présence renoncent à toute discussion publique, surtout

dans la presse, et remettent au Saint-Siège le soin de trancher cette question importante d'accord avec les évêques » ([22]).

Il paraîtra sans doute suggestif d'entendre le marquis de La Tour-du-Pin dire à ce sujet, dans la « chronique sociale » déjà citée :

Les instruments de cette transformation (la substitution d'un régime organique à celui de la liberté du travail), en même temps que ses premiers éléments organiques, se rencontrent dans les syndicats professionnels. Aussi l'humeur batailleuse ne tarda-t-elle pas à se jeter sur la question de leur caractère confessionnel ou purement professionnel. Cette fois, ce fut en Allemagne surtout que sévit le combat, parce qu'il existe dans les provinces rhénanes de très puissantes sociétés ouvrières qui se qualifient simplement de chrétiennes, par opposition aux syndicats socialistes, tandis qu'il en naît en Prusse qui sont purement composées de catholiques. L'observateur constaterait simplement que cette différence correspond à la condition des populations qui vivent à l'état de paix confessionnelle en Westphalie, comme c'était en Alsace, tandis que les catholiques sont en Prusse à l'état de minorité opprimée, et dès lors obligée à serrer ses rangs... Mais ces remarques objectives ne correspondent pas à l'état aigu de l'esprit de dispute qui sévit surtout chez les catholiques de formation latine. Ils n'ont pas craint de chercher querelle à l'une des forces principales du catholicisme, le Centre allemand, et ont tiraillé pour cela le Saint-Père à tel point qu'il a dû finalement imposer le silence.

Tandis que ces querelles éclataient dans les journaux catholiques, elles se fomentaient et sévissaient profondément dans les antichambres de Rome, y entretenant la division aux pieds mêmes du trône pontifical par toutes sortes de mines et de contre-mines, etc...

M. Fonsegrive va plus loin, dans un long article de la *Démocratie* sur les syndicats (6 juin). Il ne se contente même pas de faire rougir les catholiques français de leur docilité trop grande, en leur mettant sous les yeux l'exemple de la ferme attitude de ceux d'Allemagne. Il explique que les récentes manifestations de Pie X au sujet des syndicats chrétiens sont une preuve nouvelle et plus terrible que les autres des dangers de cette incompréhension des intérêts supérieurs du catholicisme dans les temps actuels dont tous ses actes témoignent. Le contre-coup de son dernier geste pourrait bien être de précipiter pour la France la guerre avec l'Allemagne! Et voilà de quoi rendre Pie X populaire, de quoi lui concilier l'amour et la soumission des catholiques français! M. Fonsegrive disait :

(22) En France, on lisait dans l'*Écho syndical*, organe des syndicats catholiques d'ouvriers, dirigés par les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, dont le P. Anisan était alors le supérieur général, dans un rapport présenté par le secrétaire de ces unions :

« Avant de conclure, je voudrais répondre en deux mots à certaines personnes qui devraient être de nos amis Autrefois, on disait : « Les syndicats de la rue de l'Université ne sont pas des syndicats, mais » des confréries ». Aujourd'hui, on dit de nous : « Ce sont des syndicats » — c'est déjà un progrès — « Mais ce sont des syndicats jaunes ». C'est plus qu'une erreur, c'est une calomnie. Nous savons à quoi nous en tenir sur les jaunes, mes chers amis, nous savons que jaune est devenu, à l'atelier, synonyme de vendu à la solde des patrons. Et pourtant notre fondation et nos travaux sont là. Quoique faibles, *nous avons énergiquement refusé de nous affilier aux Unions fédérales des patrons catholiques*. Sans autres ressources que le produit de nos faibles cotisations, *nous avons refusé tout secours patronal, et jamais nous n'avons reçu un sou des patrons*. Notre *Écho syndical* n'a que deux patrons abonnés, et ce sont deux anciens du patronage. Nos syndicats veulent être entièrement indépendants et libres, afin d'avoir une action syndicale vraiment efficace. Enfin, nous sommes prêts à nous unir à n'importe quel groupement ouvrier, *fût-il de la C. G. T.*, pour soutenir de justes revendications, quand les moyens de conciliation auront échoué ».

Si ces choses se passaient en France, les conséquences ne se feraient pas attendre. Bien que le pape ne veuille pas prendre sur lui d'interdire, ou de condamner, tous les adversaires des syndicats chrétiens et même un grand nombre de leurs amis *prendraient pour un ordre ce qui n'est qu'une indication*, et les syndicats chrétiens auraient vécu.

En Allemagne, on est moins docile. Le Centre, jadis, résista à Léon XIII à propos du vote du septennat militaire. Les évêques ne s'y font pas faute de dire leur pensée, de formuler hautement leurs observations; le Vatican, plus d'une fois, en a reconnu le bien-fondé. Quant aux laïques, leur dévouement à l'Eglise ne fait pas de doute, mais en bons Allemands, ils ont la tête *carrée, et ils ne se font pas gloire de comprendre à demi-mot*. Ils ont jusqu'ici assez bien mené leur barque et ils en sont fiers. Il est peu probable que le *Volksverein*, de München-Gladbach, consente à dissoudre ses associations avant d'y être tout à fait forcé.

... Pie X est donc pour Berlin et, par suite, contre München-Gladbach. Les conséquences, pour n'être peut-être pas immédiates, doivent néanmoins se faire sentir à la longue. Et elles porteront plus loin que les associations ouvrières. Par raison de similitude, elles iront jusqu'au Centre. Ses principaux directeurs, ses organes attitrés les plus répandus, les Bachem, la *Volkzeitung* de Cologne sont en effet désavoués. *Et cela est grave. Car cela pourrait être le début d'un remaniement complet de l'échiquier politique*. Les syndicats chrétiens, avec leur armée compacte de près de huit cent mille membres, ont jusqu'ici, dans tout l'Ouest industriel de l'Allemagne, fait échec au socialisme. Que ces syndicats soient affaiblis ou qu'ils disparaissent, et une partie importante de leurs adhérents ira se joindre aux masses socialistes. (Si les syndicats chrétiens n'avaient) existé ([23]), le Centre, aux dernières élections, aurait perdu une vingtaine de sièges qu'aurait gagnés le socialisme; les socialistes formeraient au Reichstag le parti le plus nombreux et toute la politique allemande serait changée. D'autant que le Centre même, s'il changeait de programme ou de personnel, changerait aussi d'orientation.

Pour nous, Français, les contre-coups que peut avoir sur les partis en Allemagne la parole pontificale offrent un intérêt tout particulier. Car tout ce qui renforce le socialisme en Allemagne crée pour nous un danger de guerre. Sans doute, si les socialistes demeuraient les maîtres de la politique allemande, on peut croire que tout danger de ce genre serait écarté. Les socialistes s'emploieront à empêcher toute guerre, et sans disposer même de la majorité politique, par des grèves, par des mouvements ouvriers, ils peuvent entraver bien des desseins belliqueux.

Mais cela même constitue un nouveau danger. L'empire allemand, menacé par l'invasion du socialisme, sera tenté de chercher dans la guerre une diversion. Le triomphe des armes peut faire oublier les revendications ouvrières, assurer le maintien des institutions impériales, la gloire peut payer la rançon de la misère et de la liberté. Tout ce qui augmente la force du socialisme doit tendre à rendre l'Allemagne moins tranquille et plus belliqueuse.

Ayant ainsi bien amorcé les passions, M. Fonsegrive ajoute habilement : « Il se peut, d'ailleurs, que toutes ces craintes soient vaines ». Il prévoit que le Centre pourrait maintenir ses fonctions « avec une déférente fierté », que le *Volksverein* pourrait accepter le nom et maintenir la chose. « Le caractère germanique trouvera peut-être une solution intermédiaire à un problème que nous ne saurions résoudre que d'une seule façon ». Oh! les Français simplistes! Mais, pour dernier mot, M. Fonsegrive conclut : « Nous n'en devrons pas moins suivre avec la plus grande attention au double titre de catholiques et de Français, tout ce qui, dans les milieux ouvriers chrétiens, va se passer en Allemagne ».

(23) Nous suppléons par cette parenthèse à une ligne omise dans le texte du journal.

L'encyclique *Singulari quadam* est datée du 24 septembre 1912. Ce document est d'une importance capitale, non seulement à cause de la question pratique, si grave, sur laquelle le Vicaire de Jésus-Christ avait à donner un jugement définitif, mais aussi parce qu'il proclame à nouveau, par un acte d'autorité suprême, des principes de portée universelle qui sont au fond de la question débattue.

Le premier de ces principes est relatif à l'*interconfessionnalisme*. L'encyclique commence par le réprouver solennellement. C'est le premier motif que le Saint Père donne de son intervention.

Nous y apportons d'autant plus de zèle que, dans la pleine conscience de Notre charge apostolique, Nous comprenons que le plus sacré de nos devoirs est de tendre et d'aboutir à ce que la doctrine catholique demeure chez Nos bien-aimés fils dans sa pureté et son intégrité, et de ne permettre d'aucune manière que leur foi soit mise en danger. Faute d'être excités à temps à la vigilance, un danger les menacerait, celui de les voir adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir, *à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel*, et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune, *alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ*.

Après avoir signalé dans l'interconfessionnalisme le péril auquel les syndicats exposent l'ouvrier catholique, l'encyclique réprouve le *libéralisme social et politique* au nom duquel on réclamait pour eux le droit de s'affranchir des préoccupations religieuses et de la dépendance à l'égard de l'autorité de l'Église.

Aussi, Nous proclamons solennellement, en premier lieu, que le devoir de tous les catholiques — devoir qu'il faut remplir tant dans la vie privée *que dans la vie sociale et publique* — est de garder fermement *et de professer, sans timidité, les principes de la vérité chrétienne* enseignés par le Magistère de l'Eglise catholique, ceux-là particulièrement que Notre Prédécesseur a exposés avec tant de sagesse dans l'encyclique *Rerum novarum*, principes, du reste, que les évêques de Prusse, réunis à Fulda en 1900, suivirent, Nous le savons, avec tant de soin, et que vous-mêmes, Vénérables Frères, dans vos réponses à Notre demande sur ce point, avez clairement résumés.

A savoir que, quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts surnaturels; mieux que cela, il doit, d'après les règles de la sagesse chrétienne, tout diriger vers le souverain Bien, comme vers la fin dernière; *toutes ses actions, moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise*.

Et comme application, l'encyclique disait :

Tous ceux qui, soit pris individuellement, soit groupés en sociétés, se font gloire du titre de chrétien, ne doivent pas, s'ils ont conscience de leurs devoirs, nourrir les inimitiés et les jalousies entre les classes sociales, mais la paix et la charité mutuelle. La question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève, ne sont pas de nature purement économique et capables, dès lors, d'être réglés en dehors de l'autorité de l'Eglise, vu que, bien au contraire, et en toute vérité, cette question sociale est morale et religieuse au premier chef, et doit, dès lors, se régler principalement d'après les lois et le jugement de l'Eglise.

Le Saint-Père aborde la question des *syndicats* catholiques et des syndicats interconfessionnels. Ses décisions réduisent à néant la théorie qui, par une fausse application de la distinction célèbre entre la *thèse* et l'*hypothèse*, voulait bien reconnaître que les syndicats catholiques répondaient à l'*idéal* qu'on doit vénérer, mais soutenait que les syndicats interconfessionnels correspondent plus justement aux nécessités réelles. L'encyclique déclare au contraire, dans les termes les plus formels, que le syndicat catholique est le syndicat *normal*. Tout le monde comprend la différence capitale à faire entre le *normal* et le pur *idéal*.

Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-là méritent une approbation sans réserve, *et doivent être regardées comme le plus réellement et le plus efficacement utiles à leurs membres*, qui s'appuient avant tout sur le fondement de la religion catholique et suivent ouvertement les directions de l'Eglise. Nous l'avons déclaré Nous-même plus d'une fois lorsque l'occasion s'en est offerte pour diverses nations. *Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques*, comme on les appelle, dans les contrées catholiques certes, *et, en outre, dans toutes les autres régions*, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés.

S'agit-il d'associations qui touchent directement ou indirectement la cause de la religion et les bonnes œuvres, *ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon dans les pays susmentionnés que de vouloir favoriser et propager des associations mixtes, c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques*. En effet, pour ne toucher que ce point, c'est incontestablement à de graves périls que les associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes de l'Eglise catholique. Et ces périls, Vénérables Frères, beaucoup parmi vous Nous les ont expressément signalés dans leurs réponses à ce sujet.

En conséquence, à toutes les associations purement catholiques d'ouvriers qui existent en Allemagne, c'est du fond du cœur que Nous adressons tous Nos éloges, Nous faisons des vœux pour le succès de toutes leurs entreprises en faveur des ouvriers, et leur souhaitons des développements toujours plus heureux.

La coopération entre associations catholiques et associations non catholiques en vue de la défense d'intérêts économiques communs ne sera pas interdite, mais elle n'exige pas la fusion dans les syndicats; il faut lui préférer le simple accord sur des points déterminés qu'on appelle un *cartel*.

Cependant, tout en parlant ainsi, Nous ne nions pas qu'il soit permis aux catholiques, toutes précautions prises, de travailler au bien commun avec les non-catholiques, pour ménager à l'ouvrier un meilleur sort, arriver à une plus juste organisation du salaire et du travail, et en vue de tout autre but utile et honnête. Mais, pour cela, Nous préférons la collaboration de sociétés catholiques et non-catholiques unies entre elles par ce pacte opportunément imaginé qu'on appelle un cartel.

La répudiation de l'interconfessionnalisme religieux et du libéralisme social et politique, la diffusion du syndicat normal et le devoir de le propager sont des décisions s'appliquant à tout pays. Restait la question des conditions particulières à l'Allemagne. L'encyclique ne demande pas la suppression de l'état de choses existant, mais elle le ramène à sa juste mesure. Les ouvriers catho-

liques pourront continuer à faire partie des syndicats interconfessionnels, mais il sera bien établi que cette participation, loin d'être admise par l'Église comme *normale* ne l'est qu'en vertu d'une *tolérance*, d'une tolérance *révocable et provisoire*, et *soumise à des conditions* qui, si elles sont observées, feront vraisemblablement diminuer d'une manière très notable le nombre des ouvriers catholiques dans ces syndicats.

Mais ici, Vénérables Frères, beaucoup d'entre vous Nous demandent que, en ce qui concerne les syndicats dits chrétiens, tels qu'ils sont établis aujourd'hui dans vos diocèses, *Nous vous permettions de les tolérer*, parce que le nombre des ouvriers qu'ils comprennent est bien supérieur à celui des associations purement catholiques et que, faute de cette autorisation, de graves inconvénients s'ensuivraient. Cette demande, eu égard à la situation particulière du catholicisme en Allemagne, Nous croyons devoir l'accueillir et *Nous déclarons qu'on peut tolérer et permettre* que les catholiques entrent aussi dans les syndicats mixtes existant dans vos diocèses, *tant que de nouvelles circonstances n'auront pas fait que cette tolérance cesse d'être opportune ou juste, à condition, toutefois, que soient prises des précautions capables de prévenir les dangers auxquels, comme Nous l'avons dit, on est exposé dans ce genre d'association.* De ces garanties, voici les principales : Avant tout, on veillera à ce que les ouvriers catholiques, membres de ces syndicats, soient inscrits également dans les sociétés d'ouvriers catholiques appelées *Arbeitervereine*. Que si, pour cela, ils doivent faire quelque sacrifice, surtout un sacrifice d'argent, Nous sommes convaincu que, dans leur zèle pour la pureté de leur foi, ils le feront sans peine. Car c'est un fait constaté que les associations catholiques, sous l'impulsion du clergé qui les conduit et gouverne avec vigilance, ont contribué, pour une grande part, à sauvegarder la pureté de la foi et l'intégrité des mœurs de leurs membres, comme ils ont fortifié l'esprit religieux par de multiples exercices de piété. Aussi n'est-il point douteux que les directeurs de ces associations, conscients des besoins du temps, voudront enseigner aux ouvriers, en particulier sur les devoirs de justice et de charité, les préceptes et lois qu'il leur est nécessaire ou utile de bien connaître pour se comporter dans les syndicats selon le droit et les principes de la doctrine catholique.

En outre, ces mêmes syndicats — pour qu'ils soient tels que les catholiques puissent s'y inscrire — doivent s'abstenir de toute tendance et de tout acte qui ne concorde pas avec les enseignements et les ordres de l'Eglise ou de la puissance religieuse légitime, et qu'ils ne présentent rien qui paraisse tant soit peu répréhensible de ce chef, ou dans leurs écrits, ou dans leurs paroles, ou dans leurs actes.

En terminant, le pape interdit aux catholiques les récriminations réciproques sur ce qui a fait l'objet de si vives controverses et commande que les différends, s'il en survient, soient directement soumis aux évêques. Le droit des uns, la tolérance accordée aux autres, doivent être également respectés. Mais il ne finit pas sans accentuer encore sa haute préférence pour les syndicats catholiques et, finalement, il coupe court à un autre subterfuge, auquel on n'a pas craint de recourir, en repoussant, sous le prétexte d'unité, l'institution de syndicats catholiques dans les diocèses où les syndicats interconfessionnels avaient déjà pris pied.

Nous ordonnons à tous les hommes de bien qui comptent dans les rangs catholiques, de s'abstenir désormais de toute discussion sur ce point, et il Nous plaît d'augurer que, zélés pour la charité fraternelle, et pleinement obéissants à Notre autorité ainsi qu'à celle de leurs pasteurs, ils réaliseront parfaitement et de cœur ce que Nous ordonnons. Que si une difficulté s'élève entre eux, ils ont à leur disposition le moyen de la tran-

cher : ils s'adresseront à leurs évêques, ceux-ci déféreront le litige, au Siège apostolique qui rendra le jugement. Au surplus — on le conclura aisément de ce que Nous avons dit — s'il ne serait permis à personne, d'une part, d'accuser de foi suspecte et de combattre à ce titre ceux qui, fermes dans la défense des doctrines et des droits de l'Eglise, veulent cependant, dans un juste dessein, appartenir aux syndicats mixtes et en font partie, là où les circonstances de lieu ont poussé l'autorité religieuse à permettre ces syndicats, sous certaines conditions. D'un autre côté, *il faudrait réprouver hautement ceux qui poursuivraient de sentiments hostiles les associations purement catholiques, alors qu'on doit, au contraire, de toute manière les aider et les propager, et qui voudraient proposer et comme imposer le syndicat interconfessionnel, et cela même sous le spécieux prétexte de faire entrer en un seul et même cadre toutes les sociétés catholiques de chaque diocèse.*

L'histoire des résistances scandaleuses opposées à l'encyclique *Singulari quadam* par les syndicats chrétiens d'Allemagne et leurs soutiens, et celle des disputes plus violentes que jamais qui se poursuivent dans ce pays sur le terrain social catholique, ne se rapportent pas à notre sujet ([24]). Qu'il suffise d'en marquer le point de départ et de citer un ou deux faits.

M. de Narfon, en écrivant dans le *Figaro* (10 novembre), que l'encyclique maintenait le *statu quo ante*, se trouvait d'accord avec l'interprétation qu'en donnait la presse dite de Cologne. La *Gazette populaire de Cologne* donnait, le 9 novembre, cette audacieuse interprétation :

L'encyclique s'adresse non pas à des organisations (!), mais à des catholiques comme tels. Elle a limité avec beaucoup de soin la juridiction de l'Eglise sur la matière, c'est-à-dire en ce qui regarde les doctrines de la foi et de la morale (!). Elle insiste fortement sur la nécessité de la collaboration d'ouvriers catholiques et protestants en des questions économiques, syndicalistes (!); si l'encyclique préfère, pour cette collaboration, le cartel, il faut remarquer que c'est seulement un désir qu'elle exprime. L'encyclique parle des dangers que des associations mixtes pourraient avoir pour la foi et les mœurs, mais elle dit seulement que ces dangers sont *possibles*: les syndicats mixtes ont déjà tenu compte des appréciations de cette espèce, en demandant à leurs membres de faire partie aussi d'un cercle ouvrier confessionnel. L'ensemble de l'encyclique montre que *les syndicats mixtes ne sont pas jugés condamnables:* autrement, elle ne contiendrait pas la permission solennelle d'y adhérer. L'encyclique demande qu'on ait soin que les membres des syndicats mixtes appartiennent aussi à des cercles ouvriers catholiques, ce qui est aussi la pratique des syndicats... Il faut remarquer que le pape évite le mot interconfessionnalisme; il condamne seulement la *religio christiana interconfessionnalis*. Il faut souligner cela cent fois. Les amis des syndicats, eux aussi, n'ont rien à faire avec cette religion-là... Il est permis aux catholiques d'adhérer aux organisations mixtes *existantes;* cela veut dire qu'on a voulu tenir compte des domaines occupés; nous rencontrons les mêmes égards à cet endroit de l'encyclique, qui veut la *paix* entre les organisations catholiques, ce qui n'est pas conciliable avec des attaques contre les positions occupées en ce moment. *Donc que les organisations ne s'inquiètent pas.*

La *Gazette de la poste d'Augsbourg* et les autres journaux du parti parlaient dans le même sens, et l'on comprend tout ce qu'il autorisait. Cette *Gazette* résumait, un peu plus tard, le 25 novembre, les déclarations de M. l'abbé Wacker, chef du centre badois : « Passant aux événements de la politique

(24) On la trouverait dans les correspondances d'Allemagne publiées par *Crit.*, IX, 265-270, 488-489, 911-915; X, 144-150, 366-370, 451-455, 847-851, 908-910, 926-927; XI, 72-82, 403-413, 551-554, 749-760, 927-932; XII, 150-153, 407-411.

intérieure, M. Wacker a parlé de l'encyclique sur les syndicats qui a amené cette question jusqu'à un certain point de repos. En vue d'exclure tout malentendu, on doit souligner que cette encyclique ne compte pas parmi les décisions de l'Autorité Suprême vis-à-vis desquelles il existe une obligation de croire. « Pour nous, dans le grand-duché de Bade, l'*encyclique ne change rien,* ni quant au travail antérieur, ni quant aux conditions antérieures, ni quant aux tendances intérieures de nos organisations ouvrières » [25].

Les résistances et les discordes iront donc leur train. Vient, en 1913, la fameuse paix de Metz, célébrée, on a vu comment, par la *Civiltà*. L'union qu'on y a proclamée n'a pas empêché l'opposition de Munchen-Gladbach au syndicalisme catholique de se faire sentir dans les coulisses du congrès. Mais voilà que le *Journal central des syndicats chrétiens d'Allemagne* publie, le 1er septembre, la déclaration suivante :

La paix de Metz. — Du 17 au 21 août, eut lieu à Metz la trentième assemblée générale des catholiques d'Allemagne. Dès avant ce congrès, un certain nombre de journaux avaient rapporté qu'à Metz arriverait un grand krach dans le camp catholique à cause de la querelle syndicale. Ces prétendus connaisseurs ont été punis de leurs mensonges. Le congrès des catholiques n'est pas une instance à laquelle puisse ressortir de décider, d'une façon définitive, dans quelle organisation et par quels moyens syndicaux les ouvriers catholiques pourraient défendre leurs intérêts professionnels économiques. Assurément, ce serait le vœu de maints milieux que, dans les congrès catholiques, nobles, agriculteurs, industriels, artisans, marchands, etc., puissent trouver à ce sujet comment les ouvriers catholiques ont à s'organiser pour la défense de leurs affaires professionnelles. *Là-dessus, cependant, ce sont les organisations ouvrières elles-mêmes qui décident.* C'est chose faite pour les syndicats chrétiens dans les Congrès de Dresde et d'Essen. Et ils s'en tiendront là.

Sans aucun doute, les ouvriers catholiques qui appartiennent aux syndicats chrétiens, accéderont, pour leur part, au désir de paix qui a été exprimé à Metz, et qui a trouvé tant d'applaudissements. *Les conditions de la paix, tout autant que les syndicats chrétiens s'intéressent à cela, ont été exprimées à Dresde et à Essen : on doit laisser en paix les syndicats chrétiens, et la paix est là.*

Il est intéressant d'entendre, à propos de ce Congrès de Metz, le chroniqueur des *Etudes* (20 septembre). C'est l'apologie de l'œuvre de *Munchen-Gladbach,* mise sous le couvert de Mgr Benzler, évêque de Metz, qui a rendu hommage à sa parfaite orthodoxie, « témoignage autorisé d'un juge de la foi ». Ce serait peut-être l'occasion d'observer deux choses : qu'il ne faut pas verser dans une sorte d'*épiscopalisme,* quand il s'agit d'une conformité entre la conduite des catholiques et les enseignements de Celui qui paît les brebis et les agneaux ; et que, pas plus dans les congrès catholiques d'Allemagne que dans les assemblées de France, les évêques n'ont heureusement à prononcer, en ces matières, comme « juges de la foi ». Ce n'est pas la foi, ce sont questions de discipline, de fidélité sincère et entière à des enseigne-

(25) M. l'abbé Wacker reproduisit les déclarations de son discours dans une brochure : *Le parti du Centre et l'autorité de l'Église,* qui fut frappée par l'Index. Cette mesure fut l'occasion d'une manifestation scandaleuse en faveur de l'auteur.

ments sociaux et à des directions pratiques émanant du Saint-Siège. Mais laissons parler le P. Boubée :

... A côté de si belles et de si hautes paroles, on aurait mauvaise grâce à mal interpréter quelques allusions libérales ou *quelques éloges enflammés des syndicats chrétiens interconfessionnels.* M. Joos est rédacteur de la *Westdeutsche Arbeiter-Zeitung,* organe de ces syndicats. Il est naturel qu'il ne parle pas sans quelque lyrisme de ce sujet qui lui est cher. Sur le champ de bataille de l'Industrie moderne, il voit, selon son expression, que ce qui tombe, ce sont des âmes. Et ce qui les fauche, c'est le socialisme révolutionnaire. Il salue donc avec enthousiasme l'organisation vigoureuse qui, de fait, oppose actuellement *la meilleure ou pratiquement la seule barrière au socialisme :* « Dieu soit béni, de ce que nous avons une association nationale et chrétienne d'ouvriers, assez puissante pour mettre un terme à la tyrannie socialiste et à ses ravages. C'est elle qui a enfin ouvert la voie à la liberté des croyances chrétiennes dans le monde des ouvriers »! Pourquoi chercher chicane à l'auteur de ces exclamations? Pourquoi éplucher malignement *quelques autres discours du même ton, quelques autres allusions, que la salle soulignait d'ailleurs, pour l'ordinaire. d'applaudissements très nourris?*

Eh oui! Pourquoi? Qui donc, si ce n'est quelque grincheux bouledogue de l'orthodoxie, estimerait peu « naturel » que, même après l'encyclique *Singulari quadam,* on vienne faire entendre dans les congrès catholiques l'éloge enflammé des syndicats interconfessionnels, les présenter comme « la meilleure et pratiquement la seule barrière au socialisme », et prononcer « quelques autres discours du même ton, soulignés d'ailleurs, pour l'ordinaire, par des applaudissements très nourris »? Le pape a-t-il rien dit qui doive le faire trouver mauvais? Ce n'est pas — et voici qui ne paraîtra pas moins suggestif — dans la petite mise au point de l'encyclique ajoutée ici par le chroniqueur pour les besoins de la cause qu'on le trouverait :

Les lecteurs des *Etudes* savent quelles discussions se sont élevées en Allemagne, en ces dernières années, au sujet du mouvement syndical chrétien. De fait, en beaucoup d'endroits, les syndicats groupent, sur le terrain professionnel, protestants et catholiques, *En droit strict* pourtant, les catholiques devraient se garder de cette collaboration continue avec les hétérodoxes. On sait aussi que notre Saint-Père le pape Pie X, pour mettre fin aux querelles qui menaçaient l'unité des catholiques allemands, leur a, dans son encyclique *Singulari quadam,* tracé des règles de conduite. Déclarant nettement sa préférence pour les syndicats confessionnels, conformes à la pureté des principes, le pape constate pourtant l'existence des syndicats chrétiens, ouvertement tolérés, favorisés même en bien des endroits par les évêques d'Allemagne. Il les reconnaît donc lui-même tolérables, mais il en signale les dangers, contre lesquels il indique les moyens de prémunir l'ouvrier catholique. Enfin *et surtout,* le Père commun des fidèles recommande la cessation des querelles, des suspicions, des dures paroles échangées de part et d'autre. Il prescrit le silence, dans l'estime mutuelle des bonnes volontés et le respect des positions acquises.

On croirait presque que le document pontifical, d'une portée si grave, ne fait, comme cela se soutient en Allemagne, que sanctionner l'état de choses antérieur. Il faut noter, d'ailleurs, que, sur cette question aussi, se produisent entre les membres de la Compagnie de Jésus des désaccords publics qui sont une nouveauté dans son histoire. Il existe une bien curieuse lettre, datée du 22 décembre 1912, émanant d'un membre distingué de l'Ordre, en

Allemagne, le P. Robert, comte de Nostiz-Rieneck. Cette lettre, écrite en français, explique l'attitude des jésuites en Allemagne, son pays, et peut-être, par analogie, celle que plusieurs ont en d'autres ([26]). Elle se passe de commentaires.

Mon cher Monsieur l'Abbé,

Vous avez été trop bon pour nous en supposant chez nous un degré d'héroïsme que nous n'avons pas.

Nous aurions dû attaquer le *Centre*, le *Volksverein*, les évêques récalcitrants, *München-Gladbach*, etc., etc... Nous ne l'avons pas fait.

Nous avons cherché à rester dans une bienveillante neutralité sans renier aucun principe.

Pourquoi ? — Pour rentrer dans la patrie après quarante ans d'exil, après la ruine de nos amis dans les villes catholiques de l'Allemagne.

Nous voulions travailler au salut de l'Allemagne, et pour y travailler, il fallait y rentrer.

Qui pouvait nous y faire rentrer ?

En vous demandant un peu de pitié pour tant d'espérances déçues, je vous présente l'hommage de mes salutations bien respectueuses.

Dans un post-scriptum, où il cherchait à expliquer deux ou trois faits, le P. Robert ajoutait : « Certainement que vous-même, comme théologien, vous ne demandez pas pour tous les ordres du Saint-Père l'obéissance intérieure ».

En Italie, le Saint-Père vient de donner d'office un nouveau directeur à la *Civiltà*. C'est le P. Chiaudano, bien connu pour sa compétence en matière de presse et qui a publié un opuscule, *Le journalisme catholique*, hautement loué et recommandé par le Saint-Siège. Il a soutenu, depuis, plusieurs polémiques contre les tenants de la tactique libérale. La *Civiltà* publie deux articles importants sur le *syndicalisme chrétien*. C'est un exposé clair et une vigoureuse apologie des enseignements pontificaux. Ces articles sont vivement commentés et discutés. Le P. Biederlack, déjà connu du lecteur par certaines interventions, adresse au *Lavoro italiano* (19 avril 1914), dont le directeur le qualifie « le plus illustre sociologue de la Compagnie de Jésus », une longue lettre dont nous ne citons que le commencement et la fin :

Je ne voulais pas répondre à votre lettre très courtoise du 5 courant avant d'avoir lu également l'article de la *Scuola cattolica*. Or, l'ayant lu hier, je ne puis pas ne pas me louer hautement. A mon avis, c'est un article magistral, convaincant, et, malgré son caractère polémique ou défensif, il est écrit avec un grand calme et une grande sérénité. Je vous déclare volontiers que les articles de la *Civiltà* me semblent *erronés;* leur auteur écrit sans la connaissance nécessaire de l'esprit du mouvement syndical chrétien. Il est très nécessaire, bien entendu, que le mouvement se renferme dans les limites de la foi et de la morale catholiques. Le mouvement, comme tel, ou le syndicalisme chrétien, est tout à fait justifié et rendu nécessaire, peut-on dire, par les conditions économiques des ouvriers; il a déjà contribué grandement et contribuera davantage encore, avec l'aide du Seigneur, au bien commun de la société civile, mais aussi de la Sainte Eglise.

... Si donc on attribue ces tendances subversives ou ces principes faux à ceux qui professent les principes du syndicalisme chrétien, ils ont parfaitement le droit de se

(26) Cette lettre, dont le P. Robert blâmait dans la *Gazette de Cologne* la publication, était aux mains du comte Oppersdorf, qui se proposait de la produire dans un procès.

défendre de toute manière et par tout moyen non interdits par la loi divine. Et ce faisant, ils ne manquent point de respect aux personnes — quelque autorisées qu'elles soient — qui répandent ces fausses accusations.

Les fruits du mouvement syndical chrétien, c'est-à-dire de l'organisation ouvrière de classe inspirée des principes du christianisme ou du catholicisme, même au point de vue religieux moral, sont tout à fait consolants, larges et abondants. Ce qui me désole et m'a désolé depuis plusieurs années, c'est que le clergé catholique, tant séculier que régulier, n'a pas encore compris quel avantage on retirerait pour la cause catholique, c'est-à-dire pour le salut des âmes, à promouvoir parmi les ouvriers les syndicats ouvriers chrétiens.

... Poursuivons donc « le bon chemin »; ceux qui nous combattent ou nous attaquent sont des attardés...

De tels exemples expliquent l'état d'anarchie qui continue de régner dans les esprits.

V

Après la haute sanction pontificale donnée au rapport de M. Louis Durand, après l'encyclique *Singulari quadam*, voici, encore à trois mois d'intervalle, un autre grave document. C'est la lettre adressée, le 7 janvier 1913, par le cardinal Secrétaire d'État au président des *Cercles catholiques d'ouvriers*, lettre d'autant plus significative que les avertissements y contenus semblaient moins appelés par la circonstance.

Au nom de son œuvre, M. de Mun, selon la coutume, a envoyé au Saint-Père une adresse de vénération et d'attachement, à l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année. Le cardinal Merry del Val lui exprime d'abord des félicitations pour son œuvre :

Le Saint-Père a très vivement agréé l'expression des sentiments de piété filiale que vous lui avez présentés au nom de l'Œuvre des Cercles catholiques. Ces sentiments, il les connaissait de longue date, il en savait la parfaite sincérité, ayant suivi les développements de l'Œuvre avec une attention très sympathique, n'ignorant pas surtout qu'après en avoir été le créateur, vous en êtes resté l'âme.

Il lui a été très agréable de constater que cette piété filiale à l'égard du Souverain Pontife, faite surtout de docilité aux enseignements de l'Eglise, dont il est le chef, et de soumission aux évêques, qui sont ses représentants, avait voulu, au cours de l'année qui vient de finir, se donner de nouvelles garanties.

Puis, sur ces mots, la réponse du Saint-Siège prend subitement un autre tour :

Il trouve surtout très opportun, très heureux, que le Conseil des études ait tenu à se prémunir de plus en plus contre toutes les opinions qui ne seraient pas entièrement conformes à la saine théologie.

Comme vous le remarquez, Monsieur le Comte, il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats sur lesquels il importe d'être fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires, au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire, par la vérité, mais n'en vienne pas à se retourner contre elle, pour la fausser.

Faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre Œuvre, ne voit-on pas, par exemple,

le domaine de la justice élargi plus que de mesure, au détriment de la charité; le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice; au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté ? Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel, et que, pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales ? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ?

Le Saint-Père ne peut que déplorer ces doctrines et d'autres semblables, ce qui rend d'autant plus vive sa joie de constater en votre Œuvre un esprit de parfaite orthodoxie, qui veut à tout jamais, grâce à un redoublement de précautions, s'en préserver. C'est de quoi il tient surtout à la féliciter hautement et à vous féliciter.

Et afin que la grâce divine féconde ce qu'elle a déjà inspiré, Sa Sainteté vous envoie de tout cœur, ainsi qu'à vos zélés collaborateurs, sa bénédiction apostolique...

Il était difficile de dire plus de choses en moins de mots. Cette lettre cache-t-elle, comme on l'a dit, une leçon sous les fleurs? M. de Mun n'admet pas qu'on cherche à l'y voir, et la question, après tout, n'est ici que secondaire. On peut du moins constater que le document pontifical est en harmonie avec le rapport de Sarlat auquel M. de Mun faisait, il y a quatre mois, une opposition « doctrinale » et que ce document déclare « déplorables » au jugement du Saint-Père, les doctrines énoncées et autres semblables, dont les propagateurs sont incontestablement ceux des catholiques sociaux dont on verra encore M. de Mun se déclarer solidaire. Le *Nouvelliste de Lyon,* auquel il refuse le droit de découvrir cette leçon sous les fleurs, termine sa réplique en citant la lettre d'un très haut personnage de la Cour romaine qui lui écrit : « ... Les deux lettres du cardinal Merry del Val (celle à l'évêque de Périgueux et celle à M. de Mun) ne sont que l'interprétation et l'application à toutes nos œuvres catholiques, *Cercles d'ouvriers*, *Jeunesse catholique*, *Action populaire* et *Semaines sociales,* des avertissements et condamnations déjà contenus dans la lettre du *Sillon* ».

Laissant de côté les questions de personnes, il n'est pas douteux que les fameuses théories de la *justice sociale,* de la *propriété* et de la *profession « fonctions sociales »*, le *syndicalisme* tel qu'on le prône, l'*équivalence fraternelle* et autres dogmes du même genre, reçoivent ici de nouvelles et fortes atteintes. Et c'est le moment, avant de passer des exposés doctrinaux à celui des nouveaux faits et gestes du catholicisme social, en regard de ces divers actes pontificaux, de constater l'existence réelle d'un modernisme social et ses dangers.

La doctrine sociale de divers groupements catholiques sociaux ressemble-t-elle à celle rappelée, précisée plus formellement encore, par les récents actes du Saint-Siège, ou y a-t-il contradiction entre l'une et l'autre?

En ce qui concerne tout d'abord le syndicat ouvrier, tout le monde se

rappelle que des voix très autorisées parmi ces catholiques sociaux revendiquaient naguère son omnipotence non seulement à l'égard des syndiqués, mais des non-syndiqués eux-mêmes. C'est que d'autres plus modérés ou plus habiles appellent l'*organisation professionnelle,* mais en ayant bien soin d'exclure de cette prétendue organisation l'autorité patronale et les droits du capital industriel, en d'autres termes, les agents de direction et les premiers éléments constitutifs de l'industrie elle-même.

La liberté contractuelle a disparu avec la liberté du travail, pour l'ouvrier aussi bien que pour le patron; le moyen inventé pour l'étrangler définitivement s'appelle le contrat collectif qui sera l'œuvre exclusive du syndicat, et, on l'espère bien, du syndicat ouvrier. Les patrons seront bien obligés de subir ces conventions, sous peine de voir boycotter leurs usines, où on leur conteste dès aujourd'hui le droit de recevoir des ouvriers non syndiqués ou des syndiqués mis à l'index.

Tous les hommes quelque peu initiés savent que le contrat collectif, dans l'état actuel de nos industries, n'offre pas la moindre garantie d'exécution aux patrons, qui n'auront jamais aucune prise sur des syndicats ouvriers dont l'intention très arrêtée est de ne jamais acquérir le moindre patrimoine corporatif. Du reste, les catholiques sociaux n'ont-ils pas détruit à l'avance la garantie du contrat de travail, en enseignant que le fait de grève suspend le susdit contrat au profit des grévistes, tout en le laisant intact à la charge du patron. Celui-ci demeure lié envers ceux-là mêmes qui le boycottent en lui refusant le travail promis, c'est-à-dire l'exécution de leurs propres engagements. Autant dire que la propriété industrielle n'existe plus; elle est livrée comme une proie à la fantaisie des meneurs de la Confédération Générale du Travail, aux applaudissements des catholiques sociaux qui exposent et défendent, dans leurs principales publications, la doctrine qu'on vient d'indiquer.

Ils ne sont que conséquents avec eux-mêmes, avec le principe qu'ils ont proclamé dès le début, notamment dans un discours demeuré célèbre ; ils ont légèrement modifié la formule employée alors : *La propriété fonction sociale,* mais sans en répudier la substance, que l'on retrouve au fond de leur système. La propriété, fonction sociale, comme le travail lui-même, car les deux se tiennent, seront réglementés par la société, ce qui veut dire, dans l'espèce, par le syndicat ouvrier. A défaut du syndicat ou, comme ils disent, de l'organisation professionnelle, cette réglementation appartiendrait à l'État qui, peu à peu, remplacerait la propriété industrielle aujourd'hui existante, par les coopératives ouvrières de production. C'est le système de Gide, préconisé par tel de ces groupements sociaux. Plus de salaires, mais la participation aux bénéfices : ni patrons, ni ouvriers, tous associés; ce sera la véritable équivalence fraternelle.

Il y a donc un modernisme social, au moins en formation, au sein des catholiques français, celui que le cardinal a défini en ces termes : « *Un droit naturel, soi-disant catholique, cherchant,* etc. ».

Si l'on n'y prend garde, ce modernisme fera plus de mal à l'Église et à la France que le modernisme dogmatique, parce qu'il sera plus difficile à arrêter. Le modernisme dogmatique s'attaquait aux fondements mêmes de la révélation. L'Église, en le précisant, l'a tué. Le modernisme social, s'attaquant aux principes du droit naturel, évolue dans une sphère où il se croit à l'abri, et déjà il agit en conséquence. De plus, quoique les partisans du modernisme dogmatique fussent naturellement portés à se rapprocher et à s'unir, ils n'avaient point pourtant à leur service de ces vastes organisations, pareilles à celles de nos œuvres catholiques, qui ont pour elles les services rendus et les approbations antérieures de l'Église elle-même, ou du moins de bon nombre des membres de la hiérarchie.

Or, ce sont ces associations excellentes en elles-mêmes qui sont non seulement menacées, mais envahies à des degrés divers par ce modernisme social qui a égaré le *Sillon*. Rien n'est malfaisant et irréductible comme une idée fausse recouverte d'apparences généreuses, quand elle s'est emparée d'organismes vastes et mélangés comme ceux dont nous parlons. Bon nombre de leurs membres sont incapables d'apprécier exactement ce danger et d'en prévoir les conséquences. On a fait appel à leur cœur et à leur générosité ; ils se sont donnés à l'œuvre tout entiers et sans réserve ; désormais ils ne la quitteront plus. Les dirigeants et les protagonistes qui croient l'avoir créée de toutes pièces, alors qu'ils l'ont empruntée à leurs pires ennemis, l'ont justifiée à mesure qu'ils l'élaboraient, si bien qu'elle fait aujourd'hui le fond de leur doctrine. N'y touchez pas, vous les blesseriez dans leurs convictions les plus intimes. A tout prix, il faut la concilier avec leur foi catholique, également sincère. Ils réclameront les bénédictions et approbations de l'Église, avec d'autant plus d'instance qu'ils se sentent au fond en dissentiment avec ses enseignements. Et lorsque ces bénédictions et encouragements si ardemment sollicités leur arrivent, mêlés aux avis les plus graves et les plus significatifs, au rappel des principes mêmes qu'ils ont violés, vite ils font le triage, accueillent avec enthousiasme ce qui s'adresse à leurs bonnes intentions, dont personne ne doute, et font abstraction de tout le reste.

Le modernisme social est plus dangereux que le modernisme dogmatique, pour un dernier motif : c'est qu'il conduit à l'abîme par une complicité, non voulue, peut-être, mais très réelle, avec les plus dangereux ennemis de la société. De même que les modernistes dogmatiques se sont trouvés, en définitive, les alliés des protestants libéraux ou incrédules, de même les artisans du modernisme social se rencontrent déjà, sur bien des points de majeure importance, avec les syndicalistes révolutionnaires, pour précipiter le mouvement qui nous emporte vers la complète destruction de la société, construite par le christianisme sur les bases nécessaires de la propriété et de la famille.

Bientôt démocratisme et socialisme ne feront qu'un ; et s'ils triomphent, ce sera grâce au secours constant que leur prêtent démocrates chrétiens et

catholiques sociaux. Vainement espèrent-ils christianiser ce mouvement ; ils n'y réussiront jamais ; trop de principes destructeurs admis par eux-mêmes le possèdent et le conduisent. La société future, celle de leurs propres rêves, se trouvera foncièrement et radicalement ennemie du catholicisme, incompatible avec l'existence même de l'Église. Ce sera la plus irrémédiable des laïcisations, de cette laïcisation qui a commencé dans les pays latins la ruine de cette Église. Et ce sont des membres du clergé, les débris de ces ordres religieux spoliés et persécutés par cette démocratie en marche vers le socialisme, qui se font les défenseurs des principes sur lesquels elle s'appuie !

VI

Comment se présente, en regard des enseignements pontificaux, depuis la Lettre sur le *Sillon*, la marche du catholicisme social, pendant ces dernières années du règne de Pie X ?

Le plus ancien de ses groupements, dont il faut parler d'abord, est cette *Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers* que M. de Mun préside depuis sa création. Les doctrines sociales qu'elle a élaborées, celles qui sont venues se greffer sur elles, et qu'elle a faites siennes, sont désormais assez connues pour qu'il n'y ait rien à en dire de plus ici. Mais un événement intérieur très remarquable, survenu au début de l'année 1912, a singulièrement modifié l'orientation première de l'Œuvre.

On se souvient qu'elle reposait essentiellement sur le principe très juste et très salutaire du dévouement des classes dirigeantes aux classes ouvrières, seul capable, estimaient les fondateurs, d'opérer la réconciliation sociale. Les fondateurs se proposaient avant tout d'y travailler par l'exercice de cette fameuse *paternité sociale* dont on ne se lassait pas de préconiser le devoir et les bienfaits ; elle devait être la base de la fondation. Pendant d'assez longues années, les publications de l'Œuvre, les éloquents discours de son président, y étaient sans cesse revenus [27]. On a vu également quelles causes, parmi lesquelles, il faut le reconnaître, l'indifférence et l'apathie d'une grande partie de ces classes dirigeantes, avaient mis obstacle au développement que cette excellente institution aurait pu prendre. Soit par suite de cette difficulté, soit sous l'influence du mouvement démocratique dans lequel on s'était laissé entraîner, ou plutôt par l'effet de l'un et de l'autre, la direction de l'Œuvre allait lui faire accomplir avec éclat une évolution pour ne pas dire plus, où plusieurs virent une répudiation publique des idées qu'on avait si hautement professées.

En 1910, l'Assemblée générale des Cercles avait tenté de leur rendre la

(27) Voir t. I, p. 353.

vitalité, mais on ne se décidait pas encore à entrer dans la voie que d'autres s'efforçaient de lui faire adopter. Sans lui ménager leur sympathie, ils représentaient que l'Œuvre s'était enfermée dans des cadres trop rigides, qu'elle s'était laissée pénétrer par des éléments bourgeois qui en avaient progressivement éliminé l'*esprit social* et qui réduisait ses Cercles à n'être que de simples patronages n'exerçant aucune influence sociale. En un mot, le *paternalisme* était la cause de l'échec partiel de si beaux efforts et de l'inanition dont l'Œuvre souffrait.

Eh bien ! ce *paternalisme,* cette tradition vénérée, on allait cette fois en reconnaître franchement l'erreur, et lancer d'un coup de barre les cercles catholiques d'ouvriers dans le courant démocratique. Ce fut l'œuvre de l'Assemblée générale tenue dans les derniers jours de 1911. « Le *paternalisme,* disait rondement le rapport du comte de Rocquefeuil, attaché à l'œuvre depuis de longues années, le paternalisme, qui est l'opposé de cette méthode (l'éducation de l'initiative, l'autonomie et le self-government des groupes), n'a fait que trop de dupes parmi les catholiques. Il constitue une telle erreur de méthode et il est si contraire à la nature des choses que, en fait, il est allé à l'encontre de son but, ne formant point d'élite et éloignant tous ceux à qui l'on tente de l'appliquer ». — Comme le disait M. Desfoyère avec humour : le badernalisme, quoi !

Cette dénomination méprisante de « paternalisme » était passée à l'ordre du jour. « Ainsi formés, disait, entre autres, le *Guide de l'Action populaire* pour l'année 1912, en parlant des Cercles d'études, nos collégiens, futurs industriels ou commerçants, ne seront pas de ces libéraux irréductibles, hostiles de parti pris aux réformes les plus justes, ni de ces patrons individualistes, ou bien ennemis de toute organisation du travail, ou bien partisans mal avisés d'un *paternalisme* qui, étouffant les initiatives, empêche la formation des élites nécessaires ».

La répudiation du paternalisme n'avait pas seulement l'inconvénient d'être peu dans le sens des enseignements de la lettre sur le *Sillon.* Les considérants dont on l'appuyait offraient aussi celui de méconnaître les faits. Car on ne pouvait oublier, sans une évidente injustice, que les patrons français avaient été presque partout, autour d'eux, les promoteurs et les soutiens des œuvres de logement, d'hygiène, d'assistance, de prévoyance et de mutualité, tantôt en les considérant comme partie intégrante de leur activité industrielle, au même titre que l'objet essentiel de leur exploitation, tantôt en fournissant des subsides à ces œuvres lorsqu'elles provenaient d'initiatives autres que la leur.

L'événement ne manqua point de faire sensation et de soulever des commentaires en divers sens. M. de Mun jugea utile d'en faire une mise au point dans un article donné au *Gaulois* (31 janvier 1912), par la voix duquel il avait publié, l'avant-veille, son allocution à la clôture du congrès. Les explications

de l'éminent orateur n'étaient pas faites pour atténuer la portée de l'évolution, ni pour désarmer les critiques.

Il tenait à marquer que rien n'était changé à la pensée initiale, et qu'on ne pouvait donc parler d'une transformation de l'œuvre, car cette pensée était l'organisation des travailleurs suivant les principes de l'ordre social chrétien; l'objet de la fondation, c'était l'établissement du régime corporatif. Les classes dirigeantes, auxquelles on faisait appel pour cette restauration, « y devaient contribuer par le dévouement bien plus que par l'autorité ». Mais leur individualisme s'était dressé contre. D'autre part, l'individualisme se retrouvait encore dans la conception même des œuvres ouvrières catholiques. Et ici il faut entendre en quels termes le président des Cercles catholiques en parle, et à quoi il conclut :

Celles-ci sont encore, presque partout, des patronages de jeunes gens ou d'hommes plus âgés, qui gardent dans leur direction et dans leur vie intérieure, les idées, les habitudes, les méthodes, dont s'inspirent justement les œuvres destinées à l'enfance... Par le consentement des ouvriers eux-mêmes, qui s'y réfugient comme dans un port abrité des tempêtes, le Cercle devient une maison familiale où s'exerce l'autorité paternelle d'un directeur aimé, au lieu d'être un centre de vie animée par l'initiative des travailleurs eux-mêmes, d'études professionnelles, cultivées avec l'amour passionné du métier, d'idées sociales, laborieusement acquises et courageusement propagées au dehors... La vertu individuelle y atteint, par la piété, par la charité, des hauteurs insoupçonnées. Cette ferveur de vie spirituelle porte-t-elle au dehors tous ses fruits ? N'arrive-t-il pas souvent qu'elle s'enferme dans le sanctuaire du Cercle, comme jalouse des trésors qu'elle porte en elle et qu'elle craint de livrer aux profanes ? Et qu'est-ce que cela, sinon, dans la notion du catholicisme, une persistance des habitudes individualistes ? L'esprit d'apostolat, qui excite l'individu à répandre au dehors l'ardeur de ses convictions, le sentiment du devoir social, qui le porte à propager la vérité dont il se sent dépositaire, s'éteignent promptement dans l'atmosphère recluse d'une religion bornée à la vie personnelle. C'est une des raisons qui éloignent des œuvres populaires, conçues d'après les méthodes anciennes, beaucoup de jeunes gens, des milieux sociaux les plus divers, catholiques très résolus, qui se sentent au cœur, dans l'intensité croissante de la vie démocratique, un irrésistible besoin de propagande et de conquête.

Il y avait donc une grande réforme à opérer :

La conquête des âmes et des intelligences populaires ne peut se faire que par les travailleurs eux-mêmes, parce qu'eux seuls en connaissent bien les aspirations et les tendances. Pour qu'ils deviennent des conquérants, il faut que leur formation intellectuelle et morale leur en donne la force et l'autorité... C'est pourquoi le Cercle ne doit pas être un patronage prolongé, où l'autorité du directeur suffit à tout, règle tout, décide de tout, mais une véritable association ouvrière, *gouvernée, administrée par ses membres eux-mêmes*... Voilà la grande réforme que je demande. Elle est profonde et difficile, je n'en doute pas. Mais elle n'est pas au-dessus des dévouements que j'ai si souvent éprouvés. Nous aimons les travailleurs d'un cœur très loyal et très désintéressé. *Je demande que nous les aimions plus fraternellement que paternellement.*

C'est à propos de ces déclarations que MM. François Veuillot et Bazire protestent, comme on l'a vu plus haut, contre l'imputation de modernisme social. Les *Études* applaudissent à cette évolution, tandis que la *Foi catholique* déplore l'abandon de « l'esprit de patronage, avec toutes les grandes choses

très simples, très hautes, très douces, très fortes, que ce mot renfermait ». Elle déplore que M. de Mun lance son œuvre dans les voies de l'égalitarisme, du démocratisme et du syndicalisme ouvrier. « Il faut, écrit son directeur, citer les paroles par lesquelles M. de Mun imprime à son œuvre cette évolution : elles retentiront douloureusement dans les âmes, de plus en plus rares, qui ne savent pas oublier ».

Ajoutons, comme autre élément d'appréciation, que, dans le *Bulletin de la semaine* (7 février), un des plus ardents démocrates chrétiens du temps de Léon XIII, M. François Latour, applaudit chaleureusement M. de Mun d'avoir compris « qu'à l'heure actuelle tout effort social des catholiques est stérile, s'il ne trouve son point d'appui dans les forces vives de la démocratie », et que le journal de Marc Sangnier, la *Démocratie,* se félicite, avec quelque raison, et non sans de suggestifs rapprochements de textes, d'entendre le président de l'Œuvre des cercles préconiser aujourd'hui une méthode de formation démocratique que le chef du *Sillon* avait mise en honneur, dès 1899, dans les cercles de son œuvre (2 février).

VII

On sait que l'*Association catholique de la Jeunesse française* a d'étroits rapports avec M. de Mun, sous les auspices duquel elle s'est fondée, et qu'elle a embrassé avec enthousiasme les doctrines sociales de son école. A l'heure où M. Louis Durand présentait son rapport au Congrès de Sarlat, l'Association célébrait avec éclat ses noces d'argent (mai 1912). En réponse à l'adresse qu'elle envoya au Saint-Père dans cette solennelle circonstance, elle reçut de lui une lettre de félicitations et d'encouragements dont voici les deux passages saillants :

... De quelle utilité sera votre prochain Congrès, on peut l'augurer des projets féconds que vous proposez en but à votre courageuse activité : tel le dessein d'approfondir entre vous et de célébrer les directions pontificales majeures au moyen desquelles le Siège apostolique a pris soin de donner un idéal aux œuvres sociales catholiques. On ne saurait rien recommander davantage à votre diligente attention. Ces points capitaux, on les trouvera réunis comme en corps, dans les Lettres destinées à régler l'action sociale des catholiques, dès le début de Notre pontificat. Si tous vos associés embrassent ces doctrines d'une âme vaillante, on ne saurait aucunement douter qu'elles ne produisent en eux un zèle ardent, d'autant plus fécond qu'il s'éloignera davantage des doctrines sociales que Nous avons ailleurs (et de nouveau récemment) réprouvées.

Devant ce zèle s'ouvrira assurément une voie plus libre, si, comme vous en faites profession, vous vous abstenez de prendre une part active aux luttes des partis politiques. De telles luttes, en effet, ne font que trop obstacle à cette union si désirée des âmes, sans laquelle on ne peut rien espérer qui vaille des groupements catholiques pour les utilités poursuivies.

Le point de l'abstention à l'égard de la politique ne se rapporte pas au sujet du présent chapitre. On a vu antérieurement comment la *Jeunesse*

catholique interprète et applique la direction que cette lettre renouvelle. De ce que l'Association, comme telle, doit se tenir à l'écart des partis, parce qu'elle a un but exclusivement religieux et social, on infère qu'il n'est permis à aucun de ses membres, agissant à titre personnel et en dehors de l'Association, de faire de la politique, hormis, bien entendu, la politique résolument constitutionnelle dont les chefs eux-mêmes donnent officiellement l'exemple. On néglige seulement d'expliquer comment l'action politique, exercée par de simples adhérents sur un terrain où ils n'agissent aucunement à ce titre, engagerait et compromettrait l'Association, comme on le prétend, tandis que les actes et professions de foi des dirigeants ne lui font point courir ce danger (28).

Il suffit de dire ici que cette manière d'entendre l'exclusion de la politique garde toujours aux yeux de l'Association la valeur d'un principe de conduite. Des incidents semblables à ceux que cette histoire a déjà signalés se renouvellent encore en divers endroits, dans le Pas-de-Calais, dans le Finistère, dans l'Yonne, provoquant toujours la même réponse des directeurs : L'Association n'interdit pas à ses membres d'avoir leurs préférences politiques et n'en exclut aucun à cause d'elles, mais elle ne saurait admettre qu'ils fassent de la politique, même hors de son sein, et elle sanctionne les exclusions portées pour ce motif (29).

Le passage de la lettre pontificale relatif aux doctrines sociales est doublement significatif, et par la forme conditionnelle sous laquelle le Saint-Père se promet d'heureux fruits de l'apostolat social de la Jeunesse catholique et par le rappel très net de règles qui doivent diriger toute action de ce genre.

Le rôle important joué par cette Association, si méritante à tant d'égards et sur laquelle reposent de grandes espérances, rend intéressant de savoir à quel point ses doctrines sociales sont conformes à ces enseignements majeurs du Saint-Siège qu'elle se proposait de célébrer en ses noces d'argent, et si elle met son soin à s'écarter des autres, comme le Saint-Père le lui recommande. Ce qu'on en connaît déjà montre surtout ses théories en harmonie avec celles du catholicisme social tel qu'il s'affirme dans les déclarations de M. Lorin et dans les leçons des *Semaines sociales*, avec l'*Action populaire* de Reims et les autres organes du même mouvement. Cette harmonie devient même de plus en plus étroite et il ne reste ici qu'à le constater (30).

Cela n'empêchait pas les chefs de l'Association d'affirmer fréquemment, dans leur bonne foi trop confiante, qu'ils étaient assurés de l'approbation pontificale. On disait même quelque chose de plus. Le directeur de la *Critique du libéralisme* écrivait, en juillet 1913, dans un article qu'il intitulait : *Loyal défi :*

(28) Voir t. III, p. 94, et t. IV, p. 140. — (29) Voir dans *Crit.*, VI, 405 et s., les incidents qui ont marqué l'assemblée générale d'avril 1911. Voir aussi, p. 455, un exemple de ces exclusions. — (30) On se souvient d'ailleurs, également, que l'Association avait déclarée *obligatoire* pour tous ses membres la doctrine sociale adoptée par elle.

J'ai appris récemment, et de source sûre, qu'on colporte en ce moment, dans les milieux de l'*Association catholique de la Jeunesse française* et des catholiques sociaux, les importantes déclarations que voici. Le président de cette Association et son aumônier général, mandés même à cette fin, raconte-t-on, auraient reçu de S. E. le cardinal Merry del Val l'assurance que ses doctrines sociales sont parfaitement conformes à celles que le Saint-Siège désire voir professées par les catholiques. — Cependant, auraient-ils observé, on nous critique et nous attaque de divers côtés à leur sujet. — A quoi le Secrétaire d'Etat aurait répondu : « Négligez les critiques qu'on vous adresse, et si elles vous gênent, prévenez-nous, nous interviendrons ». Cette approbation formelle et cette promesse éventuelle d'intervention sont prises et données comme une sanction des théories particulières à l'Ecole dont l'A. C. J. F. se réclame, sur la manière dont les directions du Saint-Siège, admises en principe par tous, doivent être interprétées et appliquées. Elles seraient le désaveu indirect, mais positif, des critiques qu'on objecte à l'A. C. J. F., et on aime à y montrer, à l'adresse de ceux qui se les permettent, *un avertissement, sinon une menace*. C'est sur cela que, pour aider à la manifestation de la vérité devenue de jour en jour plus nécessaire au milieu des incertitudes de l'opinion, j'ose, à mes risques et périls, porter à l'A. C. J. F. un *défi loyal*. Certes, si les assurances attribuées au cardinal Secrétaire d'Etat avaient authentiquement le sens et la portée qu'on leur fait prendre, le devoir serait de s'incliner, et nous serions les premiers à le remplir. Mais, fermement persuadé du contraire, pour les motifs qu'on verra tout à l'heure, et vu l'absence de toute raison contraignante, la liberté nous reste d'aller au-devant de la menace, d'expliquer pourquoi nous n'y croyons point, et comment, selon nous, l'avertissement doit même être retourné. Ce serait du moins un témoignage de la sincérité de nos convictions ».

Le défi ne fut pas relevé ou, du moins, le redressement autorisé ne vint point. On se l'expliquera aisément par un aperçu des opinions et théories que le défi signalait et qui s'accentueront dans ces dernières années de Pie X.

Au point de vue de l'organisation professionnelle, qui est la clé de voûte de l'édifice du catholicisme social, on a vu, sans rappeler les déclarations antérieures de M. Bazire, alors président général de l'A. C. J. F., que l'Association tenait énergiquement pour la trilogie sacrée : cité, famille, profession, et l'on a entendu la *Libre Parole*, d'une part, de l'autre, dans le *Nouvelliste de Bretagne*, M. Dubois, chef régional de l'Association, marcher à l'encontre du rapport de M. Louis Durand qui la démolissait [31].

La contradiction avec ce rapport autorisé n'était pas moins flagrante en ce qui concerne l'organisation du travail, et principalement cette liberté dont elle doit jouir, qui tenait une place si marquée dans le discours de Sarlat. A cet égard, l'article que les *Annales de l'Association catholique* publient le 16 novembre 1911 et que la *Croix* reproduit, est assez instructif pour tenir lieu de tout autre document. Le débat ne porte d'ailleurs pas sur une question simplement théorique, mais pratique et tout actuelle. On ne parle pas corporation, mais syndicat. L'ouvrier peut-il résister à une injonction de grève ? Les *Annales* distinguent deux régimes sociaux : D'une part, un régime inorganique, comme le nôtre; d'une autre part, un régime normal et chrétien. « Dans celui-ci, *il n'y aura pas de liberté de travail qui tiendra* devant les décisions de la profession organisée, lorsque nous serons sortis du régime de

(31) Voir plus haut, à propos du rapport de M. L. Durand.

l'individualisme par l'institution des autorités professionnelles. L'association sera *obligatoire,* et nul ne pourra travailler s'il ne s'y est pas d'abord enrôlé et s'il n'est pas habilité par elle à travailler. Dans le régime présent, la liberté de travailler est *un mal nécessaire,* car il faut bien que l'ouvrier vive, et le besoin de vivre engendre pour lui le besoin de travailler. *L'extrême nécessité seule l'excuse,* exactement comme elle excuse de s'approprier le bien d'autrui, ni moins ni plus ». On ne le croirait pas si ce n'était écrit.

Cependant le rédacteur pousse plus loin. *La liberté du travail* est un principe faux, exactement comme celui de la liberté des cultes. De même que l'Église tolère celle-ci dans un état anormal de la société, on peut *tolérer* la liberté du travail dans notre régime inorganique. On voit tout de suite la conclusion que cet heureux rapprochement permettra de tirer; celui qui poserait la liberté de travail comme un droit tomberait dans le libéralisme prohibé, comme celui qui réclame la liberté des cultes au nom d'un droit. Les assommeurs de « renards » sont donc bien près d'être absous, et les « renards » bien près d'être condamnés. A ceux-ci, on accordera les circonstances atténuantes, pourvu qu'ils montrent leurs enfants et leurs femmes mourant de faim. Il est surprenant d'entendre une école qui revendique si haut le droit à la vie et au juste salaire, récuser le droit à ce qui est la condition du salaire et de l'alimentation de la vie [32].

Jusqu'où l'on sacrifie la liberté individuelle et aussi la conscience de l'ouvrier, cela apparaît encore dans un article de M. Zamanski, vice-président général de A. C. J. F. et directeur de la revue de l'*Action populaire,* le *Mouvement social.* A propos d'un jugement du Tribunal de Millau, qui a donné gain de cause contre le syndicat à un ouvrier mis à l'Index par lui et empêché de gagner sa vie, M. Zamanski, dans la *Libre Parole,* ne veut pas que le syndicat puisse être incriminé quand il agit « dans l'intérêt professionnel » et il

(32) Le rédacteur des *Annales* écrivait :

« ... *Le devoir de cesser le travail pour coopérer à un effort collectif de justice* peut disparaître devant le devoir plus grave de sauvegarder sa vie et celle de sa famille. *Le cas d'extrême nécessité* crée un devoir nouveau de travailler, *comme il crée un droit nouveau en ce qui concerne le bien d'autrui.*

» Dans ces circonstances, le régime de la liberté du travail peut s'imposer pour échapper à la tyrannie de quelques hommes sans mission qui prétendraient indûment déterminer la justice professionnelle, ou encore pour éviter des misères excessives. Mais un état social où la justice n'est pas sagement déterminée et efficacement protégée n'est pas un état social normal et, dès lors, la liberté du travail, comme les libertés des cultes et de l'enseignement, s'impose, *non en vertu d'un droit sacré et intangible, mais simplement en vertu d'une nécessité actuelle.* Mais plus un état social s'améliore, plus il s'organise en vue de déterminer sagement et de protéger efficacement la justice, plus diminue la liberté, non pas la vraie liberté, celle qui s'exerce dans les limites de la justice, mais la liberté entendue comme pouvoir de faire ce qu'on veut.

» Ne cherchons donc pas, en temps de grève, à légitimer l'acte du renard qui se refuse de faire grève *par le faux principe de la liberté du travail.* Sans doute, le plus souvent, cet acte peut être légitimé par l'état d'anarchie professionnelle où nous vivons, mais on ne doit pas invoquer ici un principe faux qui pourrait désorienter les consciences ouvrières, *en leur laissant entendre qu'en matière de travail il y a liberté absolue, qu'on peut travailler où, quand et comme on veut* ».

Ces derniers mots sont, on s'en souvient, la contradictoire de l'enseignement de Léon XIII dans la lettre *Longinqua Oceani.*

réclame pour lui dans cet intérêt le droit de condamner l'ouvrier à mourir de faim ([33]). On retrouvera d'ailleurs M. Zamanski à la *Semaine sociale* de Saint-Étienne.

Tout au syndicalisme. Dans son numéro du 3 novembre 1911, la *Semaine du Tarn,* « organe de la Jeunesse catholique tarnaise », par la voie du président de groupe, marchait sans crainte sur les brisées de Marc Sangnier, et s'autorisant de la liberté reconnue par l'Église, recommandait l'affiliation aux syndicats rouges ([34]).

Plus tard (3 mai 1914), le même organe ne sera pas loin de proposer qu'on ajoute aux articles du *Credo* un acte de foi au syndicalisme qui en sort, estime-t-il, naturellement ([35]).

Étatiste, on l'est à la Jeunesse catholique dans toute la mesure que demande la nécessaire organisation professionnelle, et l'on soutient intrépidement les lois ouvrières qui préparent le règne du socialisme. Cela s'affirme en toute occasion, au Congrès national de Lyon, en avril 1912, comme à la réunion de Toulouse où M. Nahon fut convaincu d'être un libéral. A Lyon, on entend rééditer les assertions de M. Boissard à la *Semaine sociale,* reconnaissant hautement à l'État « un droit propre d'intervention sociale et de réglementation légale... non à titre *supplétif...* mais bien *à titre principal,* à titre *originaire, propre et exclusif* ».

(33) M. Zamanski écrivait : « Pour nous, il y a là une exagération de la théorie de l'abus du droit.

» En effet, une chose sera admise de tous : c'est que le syndicat ne peut être incriminé quand il agit pour la défense de l'intérêt professionnel.

» Or, en principe, un syndicat défend la cause professionnelle quand il cherche à englober la totalité des ressortissants d'un établissement ou d'une profession. On ne peut pas *présumer* qu'il est animé dans cette recherche par une idée étrangère au bien de la profession.

» Seulement, il est possible de le *prouver,* et, pour cela, l'on devra scruter les motifs du refus qu'oppose l'ouvrier récalcitrant. Ce sont ces motifs qui donneront à la mise à l'index son vrai caractère : celui d'une recherche véritable de l'intérêt professionnel ou celui d'un pur acte de vengeance.

» Nous devons dire que le seul fait de mettre à l'index un ouvrier non syndiqué n'entraîne pas une faute à la charge du syndicat; il y a faute si une pensée malveillante se relève dans ses actes ».

(34) « Nous, *laïques,* n'avons pas à voir ce qui, dans l'ordre matériel, est permis ou défendu ; seule l'autorité ecclésiastique peut donner sa réponse ou la réserver. *En ce qui concerne les syndicats rouges affiliés à la C. G. T., nous jouissons jusqu'à présent d'une liberté complète de la part de l'Église.* Puisque en France il n'existe pas encore dans toutes les villes et pour toutes les professions des syndicats chrétiens, *nous devons pénétrer dans les syndicats déjà existants* et avoir dans nos groupes de J. C. des commissions professionnelles qui travaillent à former une élite d'ouvriers fortement armés au point de vue moral et capables de résister au réel danger du contact avec les non-catholiques. Nos Cercles d'études ont déjà fait beaucoup dans ce sens, mais cette action sociale individuelle exige une formation plus complète et plus étendue : ce n'est qu'à cette condition que nous arriverons à pénétrer dans les organisations les plus hostiles et à y faire appliquer, petit à petit, nos doctrines sociales basées sur les doctrines de l'Évangile ».

(35) « ... *Nous autres, catholiques, nous pouvons revendiquer l'honneur d'être les meilleurs syndicalistes. Relisez notre* Credo, *et vous verrez que tous, inconsciemment, nous sommes syndiqués.*

» Ne croyons-nous pas à la « Communion des saints », le syndicat le plus surnaturel qui puisse exister, qui nous fait bénéficier des prières d'âmes plus saintes que les nôtres, et qui nous incite à venir en aide à ceux qui souffrent pour la rémission de leurs fautes ? C'est là un merveilleux instrument de progrès dans la grâce; tout comme le syndicat est un instrument de progrès professionnel.

» *Eh bien! puisque nous puisons notre foi syndicale au sein même de notre foi religieuse,* soyons donc de meilleurs chrétiens et nous ferons œuvre utile ».

Enfin, car il serait superflu d'insister davantage, voici comment, dans l'intention évidente de répondre aux critiques qu'a soulevées l'article des *Annales* sur la liberté du travail, le président de la réunion des étudiants, à Paris, fait marcher de pair, sans s'en apercevoir, l'équivoque et l'erreur, dans un article de la *Vie nouvelle* (21 janvier 1912). Il l'intitule : *Pour la justice dans le travail.* C'est naturellement un commentaire de l'encyclique *Rerum novarum.* « En traitant cette question du salaire, écrit M. Bucaille, le pape s'opposait à certaine conception, apparemment généreuse, de la liberté du travail, qui, dans la pratique, conduit à l'égoïsme, à la violation des droits naturels, à l'esclavage des pauvres ». — Et comment est-ce que Léon XIII s'oppose à la liberté du travail ? — C'est, explique M. Bucaille, après avoir rappelé, d'après le pape, le double caractère du salaire, rémunération *personnelle,* mais qui doit répondre aux *nécessités* de l'ouvrier, c'est que, d'après l'encyclique, la justice n'est pas satisfaite et le droit demeure violé, quand celui-ci a accepté par contrainte normale un salaire inférieur à ce qu'il doit être. « Ainsi, conclut-il, s'exprime l'Église catholique sur la prétendue liberté du contrat ».

Il était difficile de se méprendre ou de donner le change plus complètement. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux choses : la liberté, le droit pour l'ouvrier que Léon XIII affirme si nettement, de « donner son travail où il lui plaît, quand il lui plaît », et cette contrainte morale de la nécessité qui peut le déterminer à subir des conditions injustes ; entre le principe général de la liberté du travail et une violation particulière de cette liberté et de ce droit? Est-ce que Léon XIII en protestant contre cette violation condamne cette liberté? C'est la conclusion contraire qu'il en faudrait tirer. C'est donc violenter la logique et la raison de déduire des conditions du salaire la condamnation de *la liberté du contrat.*

Mais il fallait pour cela justifier, par cette voie indirecte, la théorie de l'A. C. J. F., manifestement opposée, on l'a vu, aux déclarations du même pape, sur ce qu'elle appelle « le faux principe » de la liberté du travail, principe libéral, et selon elle, aussi opposé à la doctrine catholique que le libéralisme politique. Et voilà comment, n'osant ni ne pouvant défendre une erreur, on essaie de se tirer d'affaire par des voies obliques. Car il ne faut pas s'y tromper, la prétendue liberté du contrat que l'Église catholique réprouverait est celle qui s'oppose à la soumission complète de tous les ouvriers d'une profession aux décisions du syndicat obligatoire. Après l'équivoque, voici l'erreur. L'article se termine ainsi :

Et ce caractère de justice, nous le retrouvons à chaque instant dans cette lumineuse encyclique. Le Pape proclame l'efficacité de l'aumône et l'efficacité de la résignation. *Mais il met au premier plan l'idée de justice.* En débutant, il signale les maux innombrables de la classe ouvrière, mais il ne les considère point comme misères fatales, conséquence du texte évangélique : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous ». Il ne demande pas que ces maux soient atténués ou adoucis, *il exige qu'ils soient supprimés.* A toute la chrétienté, il adresse l'appel suppliant de son cœur de père pour remédier à l'infortune

immméritée de la plupart des travailleurs. Et les catholiques sociaux ont répondu à sa voix. Ils se sont efforcés, ils s'efforcent toujours de hâter le règne de la justice pour préparer la venue du Christ rédempteur, ils ne croient pas pouvoir mieux pratiquer leur religion qu'en vêtissant le faible nu, qu'en nourrissant le malheureux affamé, et ils répètent à l'envi : « *Fiat justitia !* »

L'encyclique, ce n'est pas contestable, a pour objet de rappeler les droits de la justice et de les rappeler aux ouvriers non moins qu'aux patrons. Néanmoins, ce qu'à vrai dire le pape met au premier plan, c'est ceci : « *Le premier principe à mettre en avant* est que l'homme doit prendre en patience sa position ». Le beau zèle des catholiques sociaux pour la justice ne leur permet pas de s'y attarder et, dans leur ardeur, ils en arrivent à fausser l'enseignement des papes et de l'Église. Le président des étudiants de l'A. C. J. F. ne s'aperçoit pas qu'au lieu de rappeler exactement la doctrine de Léon XIII, il la dénature et la contredit quand il écrit : « Il (Léon XIII) ne demande pas que ces maux soient atténués ou adoucis, *il exige qu'ils soient supprimés* ». Il n'y aura donc plus de pauvres parmi nous? C'était mettre dans la bouche du pape le langage des abbés démocrates les plus avancés, de M. Naudet, par exemple, quand il déclarait : « Citoyens, citoyennes, le paradis, je veux vous le donner tout de suite en attendant l'autre ». Catholiques sociaux, répliquait la *Critique du libéralisme,* relisez encore les encycliques de Léon XIII, vous les avez mal comprises, et n'oubliez pas l'Évangile [36] !

VIII

Il n'appartient pas à la *Ligue patriotique des Françaises* de se lancer extérieurement dans les questions de doctrine, mais elle n'en joue pas moins un rôle fort important dans l'action sociale [37]. On se souvient que, née d'une scission avec la Ligue des *Femmes françaises,* provoquée dans le dessein de faire passer les ressources et l'organisation de celle-ci au service de l'*Action libérale,* la L. P. D. F., sans renoncer, pour autant, à sa politique constitutionnelle, s'est orientée avec éclat vers l'action sociale en 1908. Le programme

(36) On lisait dans le numéro du 28 mai 1911 de la *Vie nouvelle,* consacré à relater les faits et les discours des noces d'argent : *M. l'abbé Thellier de Poncheville.*

« Dans un langage merveilleux d'éloquence harmonieuse et de pensée forte et serrée, il développe cette idée que l'A. C. J. F. est profondément sociale parce qu'elle est intégralement catholique. « L'Évan- » gile est le code de nos âmes et le code de nos cités ; il nous donne la force et la paix dans nos anarchies, » il est la source de vitalité dans nos décadences sociales ». L'orateur fait le procès du libéralisme économique et politique, il montre que la justice passe avant la liberté, rappelle les grandes thèses catholiques sur le droit de propriété, la richesse, le salaire... et conclut en exhortant les membres de l'A. C. J. F. à ne pas se contenter de parler et d'écrire, mais à s'adonner de toute leur âme « à l'action qui décide ».

(37) Outre quelques cercles d'études féminins, elle organise, avec le zèle le plus louable, des garderies d'enfants, des patronages de jeunes filles, des ouvroirs, des écoles ménagères, des caisses dotales, des syndicats de l'aiguille, des mutualités professionnelles, des bureaux de placement, d'assistance par le travail...

qu'elle soumit alors au Saint-Père a même reçu de lui l'approbation la plus éclatante ([38]).

Comme pour l'*A. C. J. F.*, ce n'est point ici le lieu d'insister sur la persistance de sa méthode d'action et de propagande constitutionnelle, exercée spécialement par la diffusion des « bons journaux ». Un seul trait suffira. Au bas d'une invitation à une tombola populaire lancée par un de ses comités de Paris (14 novembre 1912), on lisait : « Un abonnement gratuit d'essai est offert pendant huit jours à la *Croix*, à la *Libre Parole*, à l'*Éclair*, à l'*Écho de Paris*, à la *Liberté*. Pour profiter de cette faveur, indiquer au bas de l'invitation le journal choisi et remettre cette feuille en entrant à la personne chargée de la recevoir ».

« La L. P. D. F., observait à ce propos la *Critique du libéralisme*, ne manquerait pas d'auditeurs curieux, le jour ou elle ferait une réunion pour expliquer comment certains de ces choix et certaines exclusions se concilient avec son programme d'action « exclusivement catholique ». Nous comprendrions, par exemple, à merveille, qu'étant donnée une préférence systématique au point de vue politique, la *Liberté* lui parût acceptable comme journal républicain modéré. Mais la *Ligue patriotique* ne saurait être suspecte de préoccupations politiques. Elle aurait donc à dire ce qui lui fait prendre la *Liberté* pour un journal catholique ou du moins défenseur de la religion, aussi catholique que l'*Autorité*, par exemple, ou la *Gazette de France*, sans parler de l'*Action française*; et même plus catholique que ces journaux, puisqu'elle ne leur fait pas le même honneur. L'intérêt serait au comble,

(38) Il est vrai que, dans la suite, les réponses que le Saint-Siège fait à ses sollicitations témoignent d'une réserve assez marquée. En mars 1911, à l'occasion du Congrès général de la Ligue, la vicomtesse de Vélard, sa présidente, avait envoyé au Souverain Pontife le télégramme suivant : « Humblement prosternées aux pieds de Sa Sainteté, les déléguées des 500.000 membres de la Ligue patriotique des Françaises, réunies en congrès sous le patronage et la présidence de S. G. Mgr l'Archevêque de Paris, en vue d'étudier les conditions de discipline et les responsabilités qui leur incombent pour la formation des élites dans leur association, afin de suffire aux tâches diverses où la Providence l'applique, en maintenant son unité nationale, avec ses méthodes et son programme social catholique pour demeurer l'auxiliaire humble, docile et zélée de l'épiscopat et du clergé, supplient le Pontife Souverain de daigner agréer l'hommage filial de leur inaltérable attachement *et de leur renouveler ses paternels encouragements* en leur accordant la bénédiction apostolique ». Le cardinal Merry del Val a répondu par le télégramme suivant : « Saint-Père bien sensible hommage renouvelé filial dévouement des déléguées Ligue patriotique des Françaises, réunies congrès sous présidence Mgr l'Archevêque Paris, envoie de cœur bénédiction apostolique implorée, gage célestes faveurs pour congressistes et familles ». Rien de plus.

L'année suivante (1912), la L. P. D. F., tenant son Congrès national à Lourdes, envoie au Saint-Père cette dépêche enflammée : « Sous la présidence de S. Ém. le cardinal Amette, les déléguées des 991 comités de la Ligue patriotique des Françaises réunies à Lourdes en congrès national, implorent humblement la bénédiction de Sa Sainteté pour leurs travaux qui porteront sur la vie, au point de vue individuel, familial, paroissial, diocésain et national. Enthousiasmées des marques de bonté paternelle reçues par les membres du conseil dans l'audience privée du 2 avril, elles expriment à leur bien-aimé Père leur profonde gratitude et leur joyeux empressement à répondre à ses moindres désirs ». Voici la réponse du Saint-Père : « Saint-Père remercie de l'hommage et des sentiments exprimés par votre télégramme à l'occasion du Congrès national à Lourdes de la Ligue patriotique des Françaises, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Amette, envoie de grand cœur la bénédiction apostolique implorée ». Leçon de tact, peut-être, et douche légère.

quand on nous démontrerait, au même point de vue, la supériorité de M. Judet, le directeur de l'*Éclair,* qui n'a jamais écrit un article religieux, sur ce vétéran de la presse catholique, homme d'une science et d'une érudition égales à sa modération et à sa modestie, qu'est M. Arthur Loth, rédacteur en chef de l'*Univers*. Ne serait-il pas tout à fait piquant d'apprendre pourquoi l'*Univers*, journal exclusivement religieux, comme la *Croix,* est exclu de la propagande « exclusivement catholique » de ces dames? Quant à la *Libre Parole,* elle a droit à des préférences qu'on ne saurait discuter. Et c'est ainsi dans toutes les régions. O terrain constitutionnel, que d'embuscades tu caches »!

La *L. P. D. F.* est donc devenue sociale autant que catholique, et l'un et l'autre exclusivement. Elle tient d'ailleurs à se donner encore le mérite d'avoir été telle dès son origine. C'est en particulier sous ce jour que s'efforce de la présenter sa secrétaire générale, Mlle Frossard, dans un rapport lu à Bruxelles (août 1910). Cette origine y est reportée à l'année 1901, date où la *L. P. D. F.* n'était pas encore née. Passant sous silence la *Ligue des femmes françaises,* dont l'œuvre existait seule alors, on fait honneur à l'autre du fécond et puissant mouvement que celle-ci avait soulevé ([39]).

Or, cette réunion de Bruxelles avait pour objet une entreprise fort importante et où allaient se déployer toutes les ressources de cette très agissante ligue. Le dessein général en a été exposé par le P. Desbuquois, dans le congrès de l'*Action populaire,* à Paris, en avril 1911. Il s'agit d'une organisation *internationale* de l'action sociale catholique. Projet spéculativement très beau, mais qui, dans l'état présent des choses, risque peut-être beaucoup de tourner au détriment d'une action sincèrement conforme aux directions du Saint-Siège. Proposé d'abord aux seules ligues féminines, on verra bientôt ce projet d'une fédération internationale s'étendre aux œuvres d'hommes, sous des inspirations qui en feraient le triomphe universel du « bachémisme » de München-Gladbach.

La *Croix* du 30 août 1910 et l'*Écho* de la Ligue (15 septembre 1910) publièrent des comptes-rendus de cette réunion. On y voit que le dessein était conçu d'assez longue date et que la conférence de Bruxelles, décidée à la fin de mai, s'est tenue à la fin d'août. Ce délai de trois mois a permis de provoquer et de recevoir les adhésions de différentes œuvres appartenant aux pays étrangers, même du Brésil et de l'Uruguay, qui ont envoyé des déléguées. Mais il paraît qu'il s'est trouvé trop court pour informer aucune autre association de France. Ni la *Ligue des femmes françaises,* plus ancienne que la *Ligue patriotique,* et non moins vivante, quoique faisant moins de bruit, ni l'*Œuvre des campagnes,* plus ancienne encore, et dont l'apostolat est si beau, ni aucune autre

(39) Voir *Crit.,* V, 368. La *Ligue des femmes françaises* toujours tenue, autant que possible, sous le boisseau, continue son apostolat social, marqué d'un caractère surnaturel, qui lui vaut spécialement les approbations du Saint-Siège (23 mars 1911, 23 septembre 1912).

enfin, ne reçurent le moindre avis. Tout se passa comme si la *Ligue patriotique des Françaises* voulait se donner devant les déléguées étrangères comme représentant à elle seule l'action sociale catholique exercée par les femmes en notre pays, et se faire décerner plus sûrement la direction de l'entreprise. Ce fut, en effet, ce qui arriva. L'excuse du manque de temps n'était donc qu'un mauvais prétexte, et le dessein d'exclusion semblait évident. Il existait pourtant, on vient de le dire, assez d'œuvres féminines, actives et prospères, qu'il eût été convenable d'inviter à ces réunions, et dont le but concordait parfaitement à celui qu'on annonçait : *La défense de la foi, des libertés religieuses et l'action sociale chrétienne.* Au lieu de cela, on avait attendu que la réunion ait eu lieu, que les statuts fussent arrêtés; et alors, l'aumônier-conseil de la *Ligue patriotique,* le P. Pupey-Girard, se chargea d'adresser une courte circulaire aux présidentes des autres œuvres, en les plaçant simplement en présence du fait accompli.

Toutefois, on trouverait peut-être une raison de cette exclusion dans une motion émise par Miss Fletcher : « Je demande que nous n'acceptions que les associations s'occupant d'*action sociale,* et non pas uniquement les œuvres de piété. Il me semble beaucoup plus important, surtout dans les commencements, d'être absolument d'accord plutôt que d'être très nombreuses. Je dis ceci parce que l'idée d'une fédération internationale est bien attrayante, et sans doute il y aura des sociétés qui seront attirées vers nous *et qui, j'ose le dire, ont plus de piété que d'intelligence pour comprendre de quoi il s'agit* » [40]. C'est à cette motion qu'on doit sans doute de voir le premier but modifié à la suite de cette réunion, et l'*Écho* du 15 septembre annoncer qu'on se réduit à un *programme social,* lequel reste à déterminer.

L'année suivante 1911, la Fédération choisit l'occasion du Congrès eucharistique international qui se tient à Madrid pour organiser sa seconde assemblée. On voit même ses réunions prendre une place très importante dans ce congrès qui a pourtant un but spécial, grandiose, devant lequel les manifestations d'un autre ordre devraient s'effacer. Mais les congrès eucharistiques, où accourent les représentants de tous les pays, favorisent la rencontre des actions qui se cherchent, et, dans les coulisses, elles se concertent. La *Croix* et l'*Univers* célèbrent dans leurs comptes rendus du Congrès les séances de la Fédération à Madrid. On lit dans l'*Univers* du 28 juin :

Dans ma lettre d'hier, en vous parlant des Ligues de dames catholiques, j'ai omis de vous dire qu'elles viennent de se former en *Ligue internationale,* à laquelle adhèrent les principales ligues de onze pays : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, Lorraine, France, Portugal, Suisse, Uruguay, étaient représentées. De plus, le Congrès a prononcé l'affiliation de deux Ligues catholiques des Etats-Unis, la *Society of Filial Fidei,* de New-York, et la *League catholic of women,* de Boston; de la *Fédération*

(40) *Fédération internationale,* compte rendu des réunions de Bruxelles. Brochure publiée par le secrétariat de la *Ligue patriotique,* p. 84.

nationale Saint-Jean-Baptiste, du Canada; des *Dames catholiques de Hongrie;* de l'*Association polonaise des femmes catholiques;* de l'*Association des femmes catholiques de la République Argentine*, et d'une ligue française : l'*Action sociale de la femme.*

Cette fédération, qui doit s'étendre encore et comprendra bientôt des ligues catholiques de toutes les nations civilisées — elle en créera là où il n'en existe point — forme déjà une armée de près de deux millions de femmes.

Le Congrès de Madrid consacre donc, d'une façon définitive, l'action religieuse offensive et défensive des chrétiennes de tous les pays, se soutenant mutuellement. Il faut bien reconnaître la force de cette nouvelle machine de guerre, la plus formidable que l'Eglise catholique ait peut-être jamais eue à sa disposition. La présence de plusieurs évêques à chacune des réunions a, d'ailleurs, bien montré qu'ils comprenaient à merveille les services qu'elles pouvaient rendre.

En 1912, le Congrès eucharistique international se tint en Autriche, à Vienne. Là, les choses vont prendre une tournure plus accentuée. A côté de la fédération féminine, on voit s'élaborer, mais avec des oppositions imprévues et au milieu de discussions agitées, celle des œuvres d'hommes. C'est qu'il y a dans l'assemblée un certain nombre d' « intégristes », et de ceux qui ont un rôle important dans la direction du mouvement antibachemiste (41). Quelques semaines avant le Congrès, on pouvait lire dans les journaux un « communiqué » annonçant une réunion dans cette ville, à cette occasion, pour les associations catholiques, en vue de créer une organisation internationale des œuvres catholiques du monde. La circulaire qui l'annonçait portait la signature du prince Ferdinand de Lobkowitz, président, et du comte Rességuier, vice-président, qui, tous deux, se distinguaient par leur guerre inlassable contre la feuille catholique intégrale de Vienne *Katholique-Sontagsblat,* en faveur du bachemisme et du gladbachisme en Autriche. Ceux qui désiraient prendre part à cette réunion devaient d'abord en informer le bureau central de l' « Union catholique d'Autriche », qui, ensuite, enverrait une invitation spéciale. La *Koelnische Volkszeitung* ajoutait à cette note qu'il ne s'agirait à Vienne que d'organisations religieuses non politiques. L'invitation fut envoyée à beaucoup de personnages de différents pays, mais, on le constata plus tard, en des formes très différentes.

Une centaine de personnes se trouvaient présentes au début de la première journée, mais, dès le soir, on n'en comptait plus que quarante. Quelques évêques autrichiens y avaient été attirés. On remarquait dans l'assistance les PP. jésuites Pupey-Girard, aumônier général de la *L. P. D. F.;* Boubée, rédacteur aux *Études;* Desbuquois, directeur de l'*Action populaire* de Reims, plusieurs sommités du mouvement catholique en Autriche et en Allemagne, entre autres, M. l'abbé Fournelle, directeur du syndicalisme catholique de Berlin, et l'un ou l'autre membre influent de cette direction, comme le comte Oppersdorf. On y voyait aussi des représentants de celle de Cologne et,

(41) La *Critique du libéralisme* a donné un compte rendu détaillé de ces orageuses discussions, écrit par un assistant dont la sincérité ne saurait être suspectée, membre notable de la direction de Berlin (Voir *Crit.*, IX, 116-130).

parmi ceux d'autres pays, le baron de Montenach, de Fribourg (Suisse), etc...

Deux projets de résolution sont à l'ordre du jour : une entente internationale des organisations catholiques et une organisation internationale de la presse.

Ce second projet, dont la portée n'échappe à personne, est présenté par M. l'abbé Müller, de Dusseldorf, et par le rédacteur en chef de la libérale *Reichspost*. Le correspondant de l'*Univers*, présent à la réunion, écrit à son journal :

Je tiens à dire combien il est profondément triste que, sous le couvert de l'intérêt général des catholiques, on ait essayé là, comme à l'occasion d'autres congrès, de favoriser un mouvement particulier d'opinion et même une vaste affaire commerciale; heureusement, celle-ci échoua contre la résistance légitime et persévérante d'une bonne partie des assistants. Une des résolutions prises d'avance était, en effet, de favoriser l'agence indépendante de la *Juta*, comme agence internationale toute faite pour les catholiques. Le prince Löwenstein fit remarquer avec raison que cette agence indépendante ne peut rien avoir de commun avec l'étiquette catholique, et, au cours des débats, un orateur belge, je crois, glissa un mot en faveur de l'agence catholique *Roma* (agence *A. I. R.*), mot qui ne fut d'ailleurs souligné par les remarques de personne. Je n'ai rien de personnel à opposer à la *Juta*, mais je constate que ceux qui étaient là pour appuyer la motion étaient des personnalités très connues de la direction de Cologne, comme le comte de Rességuier, l'abbé Müller, rapporteur choisi pour parler, à cette occasion, sur la presse, et qui s'occupe, à Dusseldorf, de cette œuvre, apparentée de très près à l'*Augustinus-Verein;* enfin, dans la salle, M. François Bachem, l'éditeur bien connu de la *Gazette populaire de Cologne* et gros actionnaire de la *Juta*, dit-on.

Il est pénible aussi de voir que ces réunions, préparées par des menées secrètes et par des gens qui ont tout l'air de conspirer, soient mises sous le couvert de personnalités qui, comme le prince qui présidait celle-ci, ne sont aucunement au courant du but vrai qu'elles poursuivent...

L'institution d'une entente internationale des œuvres (Union catholique mondiale) aura-t-elle un sort plus heureux? L'*Écho de Paris*, trop pressé de parler, en annonçait le succès (12 septembre), constaté par la nomination d'une commission faite dans l'assemblée pour en étudier le fonctionnement. Mais cette annonce et les détails inexacts qui l'accompagnent provoquent une lettre du comte Oppersdorff au directeur de ce journal par laquelle le public apprend, sommairement du moins, la vérité. L'établissement de cette commission n'a point été présenté au vote. Le comte Oppersdorff s'abstient d'expliquer pourquoi elle n'a pu l'être. C'est qu'en dépit des intrigues de séances et de la violence faite aux opposants, ceux-ci s'emparant des professions de dévouement et de fidélité aux vues du Saint-Siège dont se pare le projet, ont courageusement fait entendre leurs objections préalables. Elles sont ainsi formulées, par exemple, par M. l'abbé Speiser, professeur à l'Université de Fribourg, que le Vatican, par mesure de précaution, a délégué pour assister au Congrès des ligues féminines :

J'appuie formellement les paroles du prince Löwenstein, qui a dit qu'on ne peut former l'organisation proposée sans avoir pressenti le Saint-Siège. En effet, si je ne me trompe, le but de notre organisation est la défense de l'Église. Or, cette entreprise est une action

éminemment religieuse. Nous portons, pour ainsi dire, la bannière de l'Eglise. D'après les paroles de Pie X, cette bannière doit nous être remise par l'Eglise, et l'Eglise a le droit de veiller à ce que cette bannière reste sans tache. Nous avons donc le droit de demander des garanties pour que cette organisation demeure conforme à ses intérêts et ne puisse un jour tomber entre des mains qui s'en serviraient contre les directions du Saint-Siège. On a bien dit qu'il ne s'agit que d'une simple *entente*. Mais nous savons par les expériences de la politique qu'une entente peut parfois exercer plus d'influence profonde qu'une véritable alliance. Il est donc absolument nécessaire que l'autorité ecclésiastique intervienne dans notre entreprise. Et comme cette entreprise dépasse les limites d'un diocèse, même d'un pays, qu'elle veut être internationale et embrasser l'Eglise tout entière, il est inadmissible de se passer de l'intervention du Saint-Siège. Il y a des institutions de beaucoup moindre importance qu'on n'a jamais laissé s'établir sans elle. Les programmes des Congrès eucharistiques internationaux et des Congrès mariaux sont soumis à l'approbation du pape; et nous qui voulons exercer une influence beaucoup plus étendue et permanente, nous ne saurions regarder comme possible une action qui n'obtiendrait pas au préalable l'approbation du Siège apostolique.

Je me prononce encore avec beaucoup plus de vigueur contre l'institution d'un bureau central de la presse qui ne serait pas en relations, au moins officieuses, avec l'autorité pontificale. On a bien dit qu'il ne s'agit que d'un bureau d'*informations*, qui ne donnerait pas de mots d'ordre; mais les informations sont elles-mêmes un mot d'ordre par la manière dont elles sont données, et le silence lui-même peut avoir parfois la valeur d'un mot d'ordre.

Dans les *Études* du 5 octobre, le P. Boubée célèbre les avantages de la réunion et des projets qu'on y a étudiés. L'idée « avait déjà été mise en avant au Congrès de Madrid; elle a été sérieusement avancée à celui de Vienne ». Le chroniqueur, peut-être informé des espoirs qu'on garde et de l'action qui se poursuit, s'exprime sur les résultats avec une réserve qui s'impose, mais qui n'enlève pas l'espoir; il conclut en disant: « De tous les fruits qu'a portés le Congrès de Vienne, celui-là ne sera peut-être pas le plus brillant. Il sera sûrement un des plus utiles et, nous pouvons l'espérer avec quelque certitude, l'un des plus durables ». Mais voici qui, provisoirement, porte un coup à ces espérances. La *Croix* du 17 octobre communique à ses lecteurs l'information suivante qu'elle a reçue d'une « haute personnalité » :

Après leur départ de Vienne, un certain nombre de personnes qui avaient assisté aux réunions du palais Lobkowitz des 11 et 12 septembre reçurent de la part de M. Joseph Leb, secrétaire général de l'*Unio catholica Austriæ*, un envoi contenant la liste de présence, ainsi que les *résolutions* proposées par l'*Unio*, à l'exception, toutefois, de celle qui concernait l'agence *Juta*.

Afin d'éviter tout malentendu, plusieurs de ces personnes (entre autres M. le baron de Montenach) firent remarquer à M. Leb que ces résolutions n'avaient jamais été adoptées par l'Assemblée, qu'on ne pouvait donc les considérer comme l'expression des sentiments des personnes qui y avaient pris part.

M. Leb vient de répondre à M. le baron de Montenach qu'à son avis, l'*Unio catholica Austriæ* n'avait plus à s'occuper de l'initiative qu'elle avait prise, vu l'opposition que ses propositions avaient rencontrée de la part de certains membres de l'assemblée en question. Nous apprenons d'autre part, d'une source également très autorisée, que le prince Aloys Lowenstein a adressé à M. le secrétaire Leb une protestation analogue à celle de M. le baron de Montenach.

Tantæ molis erat...

Quant au Congrès parallèle des ligues féminines, la *Chronique de la presse* (10 octobre 1912) reproduit une correspondance également instructive, après s'être assurée, dit-elle, de son exactitude auprès de personnages très autorisés :

Hier, a eu lieu la troisième et dernière réunion de la Fédération internationale des œuvres catholiques féminines... Environ cent cinquante dames de différents pays représentaient des œuvres fédérées ou non. M. l'abbé Speiser, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) et membre du Conseil central de la Protection de la jeune fille, y est intervenu aussi comme délégué du Saint-Siège. Je me contenterai de vous donner le simple compte rendu de la dernière et plus importante séance.

L'assemblée précédente (au Congrès eucharistique de Madrid) de la Fédération avait délégué Mlle de Schalscha, présidente de la Ligue des ouvrières catholiques de Berlin, pour faire un rapport à la réunion de Vienne sur les ouvrières catholiques et sur leur organisation. Malgré les statuts de la Fédération, le bureau de celle-ci a changé, en 1912, cette disposition. Mlle de Schalscha adhère à la Direction de Berlin contre celle de München-Gladbach. Le bureau a décidé qu'elle ne ferait que la moitié du rapport; l'autre moitié a été confiée par le bureau à la princesse d'Œttingen-Spielberg, qui patronne à Munich les œuvres des jeunes filles dans un sens favorable à la direction de München-Gladbach (*Volksverein*).

Le rapport de Mlle de Schalscha a été reporté à l'ordre du jour de la troisième et dernière séance. Puis, à la dernière heure, on l'a renvoyé après le rapport de Mme Deglin. Finalement, Mlle de Schalscha a pu parler au milieu d'un brouhaha entretenu par des personnes qui ne voulaient pas laisser entendre sa parole confessionnaliste et romaine, disant tout haut qu'il faut être avec le pape et l'Eglise dans cette question ouvrière, qui est aussi une question morale et religieuse.

Quand Mlle de Schalscha eut fini, la vice-présidente, Mme la comtesse de Walterkirchen, lui a adressé des mots de protocole pour l'en remercier, puis la parole fut donnée à Mme la princesse d'Œttingen-Spielberg. Celle-ci a porté à l'assemblée le verbe féminin de München-Gladbach : les organisations des ouvrières ne regardent que les questions du travail, choses purement économiques [42].

Des applaudissements sans fin ont approuvé ce discours, qui était l'opposé de celui de Mlle de Schalscha; plusieurs dames battaient des mains sans trop comprendre de quoi il s'agissait; mais le mot d'ordre était à l'enthousiasme gladbachiste.

Après la présidente, Mme la comtesse Zichy-Metternich, a repris sa place, déclarant que tout était accompli, que le Saint-Père avait envoyé une dépêche très encourageante, qu'elle a lue; puis elle a demandé à M. le professeur Speiser de bénir l'assemblée au nom de Sa Sainteté. Après quoi, l'assemblée a été dissoute. Les gladbachistes ne cachaient pas leur triomphe en se moquant à haute voix des retardataires confessionnalistes. Pour vous faire mieux comprendre le milieu, je vous dirai que quelque personnage a même trouvé « trop catholique » le magistral discours fait à l'assemblée par M. le professeur Speiser, dont les sentiments franchement romains s'expriment avec une parole et avec une attitude dignement prudentes et mesurées. (Ce discours est reproduit intégralement dans les *Questions actuelles* du 5 octobre 1912).

D'ailleurs, cette issue de la réunion de Vienne n'est pas faite pour étonner tout le monde, hormis les gladbachistes, qui étaient sûrs d'avance de leur succès; non pas plusieurs groupements catholiques romains, qui sachant, eux aussi, d'avance, le triomphe gladba-

(42) Nos renseignements, dit ici la *Chronique*, en note, nous permettent d'ajouter ce détail. Le rapport de Mlle de Salscha avait été dénoncé, avant les réunions, à M. l'abbé Speiser, comme contenant des attaques contre l'école de Munchen-Gladbach. Le délégué du Saint-Siège se le fit présenter et n'y trouva rien de tel. Il n'en fut pas de même du rapport de la princesse d'Œttingen-Spielberg, dont il voulut avoir aussi communication. Il y trouva des énoncés de principes qui lui parurent hasardés et demanda la suppression de ces passages. Mais à la lecture publique, le rapport fut lu sans changements, et, naturellement, de vifs applaudissements couvrirent ce qu'on aurait dû retrancher.

chiste, ont préféré s'abstenir, tout en respectant pleinement le point de vue de ceux de leurs coreligionnaires qui ont dû ou voulu prendre part à la réunion viennoise.

Enfin, *sic vos non vobis*... La *Ligue patriotique des Françaises,* qui s'est donné tant de peine pour mettre sur pied la fédération féminine et qui s'est dévouée pour en prendre la direction, vit cette œuvre échapper à son influence dominante, et le souci de sa dignité lui a imposé un grand parti. Il se trouva des voix pour réclamer une revision des statuts. Malgré l'opposition de la *Ligue patriotique* et de son aumônier-conseil, cette motion fut adoptée. On demandait, en outre, et ce vœu fut aussi ratifié, que la Fédération, ayant un caractère d'entente universelle entre les femmes catholiques du monde entier, les statuts ne fussent pas adoptés avant d'avoir été soumis à l'approbation du Saint-Siège, à qui il appartenait de diriger un pareil mouvement. C'est le même vœu qui avait fait avorter le projet d'une union internationale des organisations catholiques pour les hommes au Congrès eucharistique de Vienne. Enfin, les mêmes voix firent observer qu'il serait naturel et souhaitable qu'une fédération de ce genre eût son centre d'action et d'information à Rome même. La *Ligue patriotique* annonça qu'elle donnait sa démission. Cette nouvelle fut accueillie avec un silence respectueux et unanime. La démission fut acceptée.

Encore un incident assez curieux. Il fut entendu que le comité général tiendrait une prochaine réunion à Londres, pendant les vacances pour l'adoption des statuts une fois qu'ils auraient été soumis au Saint-Siège. Il s'agissait aussi de déterminer le sujet d'études qu'on y traiterait. La personne désignée pour présider cette réunion proposa de mettre à l'ordre du jour « la formation sociale ». Quelqu'un venu d'Allemagne (43) demanda placidement : qu'est-ce que c'est que la formation sociale ? Cette ignorance ou simplicité provoqua les sourires de l'assistance. Et la présidente désignée de lui donner quelques explications, entre autres celle-ci : c'est engager les catholiques à entrer dans les œuvres non catholiques afin de les transformer. — Ah ! oui, reprend cette personne avec le même calme, je sais qu'il y a deux méthodes différentes préconisées parmi les catholiques, la méthode de pénétration et la méthode de concentration. La formation sociale que nous devrions donner consisterait donc à employer la méthode de pénétration. Il semble pourtant que le Saint-Père insiste beaucoup plus sur la méthode de concentration et je me demande s'il approuverait que la Fédération prêchât l'autre. — La présidente de battre aussitôt en retraite, avec une sincérité qui est toute à sa louange : « C'est le P. Pupey-Girard qui m'avait suggéré cela ; mais si le pape ne doit pas l'approuver, il faut renoncer tout de suite à ce projet ». Ainsi fut fait.

(43) Le même membre de la direction de Berlin qui rédigea le compte rendu des réunions de Vienne publié par la *Critique du libéralisme,* et de qui venaient aussi les détails précédents.

Le désagrément de voir ces divers faits intéressants portés à la connaissance du public qu'il pouvait instruire inspira au P. Pupey-Girard, aumônier de la Ligue et, en fait, son chef tout-puissant, la pensée d'en paralyser l'effet. Sans s'arrêter à redresser aucun fait, il adressa au directeur de la *Critique du libéralisme* un démenti en bloc, aussi peu courtois de forme qu'absolu : « Tout est faux », écrivait-il, dans ces relations. Mais, par malheur, c'était la parole de témoins non suspects qui s'élevait contre la sienne, et que d'autres documents, provenant d'ailleurs, venaient, on l'a vu, confirmer.

Des difficultés plus graves encore, parce qu'intestines, attendaient la *Ligue patriotique*. Certaines révélations concernant la fondation de la Fédération internationale, faites, dit le document dont nous allons parler, « de source autorisée » à l'un des membres du conseil de la *L. P. D. F.*, furent la goutte qui fit déborder le vase des sourds mécontentements, vu que tout s'était passé en dehors dudit conseil. Neuf de ses membres sur dix-huit estimèrent qu'il devenait nécessaire d'agir. En conséquence, un mémoire confidentiel, signé de quatre d'entre ces dames, fut adressé aux évêques, en mai 1914. Il avait pour objet de protester contre une oligarchie constituée par l'aumônier-conseil, le P. Pupey-Girard, par Mlle Frossard, la secrétaire générale, et par Mlle de Tanquerel, contre les procédés mêmes dont ils usaient pour imposer leur choix du personnel et faire aboutir leurs desseins.

La partie historique par laquelle débutait ce Mémoire retraçait, telles qu'on les a vues dans la première partie de cette histoire, les intrigues d'où sortit la fondation de la *L. P. D. F.*, dont Mlle Frossard avait été le principal agent, la mainmise sur le local, les rôles et la caisse de la *Ligue des femmes françaises* (44). Il racontait l'évincement de la présidente, la baronne de Brigode, par le P. Pupey-Girard, en 1906, la manière dont le même aumônier s'y était pris pour obtenir, en 1910, que ce poste fût confié à la vicomtesse de Vélard. On dénonçait l'autoritarisme avec lequel l'oligarchie conduisait la Ligue, allant jusqu'à « vicier les discussions en achetant des complaisances par des gracieusetés financières » et à refuser à la trésorière, en 1913, la vérification des comptes.

Comme remède, les dissidents proposaient d'abord une fusion avec la *Ligue des femmes françaises*, qui se montrerait certainement assez désintéressée pour s'y prêter. Mais, en outre, ils demandaient que les comités et groupes des ligues fussent soustraits à l'unique direction d'un Comité principal sans mission pour régir une œuvre de cette importance et placés directement sous l'autorité de l'évêque de chaque diocèse. On proposait même un projet de statuts élaboré sur ces bases.

Le directeur de la *Critique du libéralisme* avait reçu communication spon-

(44) Voir t. II, p. 514.

tanée de cette pièce, il ne jugea pas à propos d'en faire usage. Mais le *Matin* « qui sait tout » en eut au moins vent. Il publiait, le 1er août, un article intitulé : *Une enquête pontificale contre la Ligue patriotique des Françaises.* On avait de nouveau le spectacle d'un journal de cette couleur honorant de ses sympathies une association catholique et « les jésuites » qui la dirigent. Malgré les lignes concernant les dissidentes et leurs espoirs, c'était aux « intégraux », naturellement, que le *Matin* imputait l'agitation. Du moins, l'information qu'il donnait était exacte : le Saint-Siège venait de confier au cardinal Sevin, archevêque de Lyon, le soin d'étudier la situation et d'en proposer un règlement. La mort de Pie X survint trois semaines après.

IX

Avec l'*Action populaire* de Reims et les *Semaines sociales,* nous rentrons dans le vif des questions de doctrine.

L'*Action populaire* ne se pique pas de dogmatiser comme le président et les conférenciers des *Semaines sociales;* elle ne s'attribue que le rôle plus modeste d'informateur, mais la manière dont elle s'en acquitte lui fait mettre à peu près tous les poids dans le même plateau de la balance. Son *Guide social* pour l'année 1912, paru à la veille du discours de Sarlat et dont on a lu l'analyse dans un chapitre précédent, contenait l'exposé général de son œuvre, la plaçait en opposition complète avec les doctrines professées par M. Louis Durand.

On n'a pas oublié non plus la critique documentée qu'un notable industriel du Nord, obligé pour ne pas s'exposer aux représailles ouvrières de cacher son nom sous le pseudonyme de G. Desfoyères, avait faite de ce *Guide* en publiant *Le renversement des valeurs traditionnelles.* Les théories de l'*Action populaire* dans ses diverses publications sur le travail, le salaire, la propriété, l'organisation professionnelle, y apparaissaient convergeant avec ensemble vers ce « tout au syndicalisme » dans lequel son directeur lui-même découvrait l'avenir de la civilisation catholique et le champ nouveau qui allait enfin permettre à l'Église d'exercer la vraie action sociale à laquelle l'appelait sa mission (45).

L'acte de M. G. Desfoyères eut une suite curieuse. L'*Action populaire* évita d'y opposer une justification publique, mais son directeur, le P. Desbuquois, adressa aux évêques un Mémoire confidentiel pour se plaindre de pareilles attaques, non sans un appel peu déguisé à leur répression par l'intervention du bras ecclésiastique. Ce n'était peut-être ni suffisant comme réponse, ni très beau.

(45) T. IV, p. 572.

Ces démarches confidentielles ne restent généralement pas secrètes. On connut donc celle-ci. Le P. Desbuquois dénonçait, comme propre à faire juger cette critique, l'anonymat de l'auteur, quoiqu'il eût son explication très plausible et qu'en pareille occurrence le nom ne fît rien à la chose. Il protestait que c'était calomnier l'*Action populaire* de lui attribuer des rapprochements avec le sillonnisme, le démocratisme et le modernisme social. Il déclarait, par exemple, que jamais elle n'avait dit que la propriété fût une *fonction sociale*. A quoi il suffisait d'opposer le texte si net d'une de ses brochures que le lecteur a lu dans une autre partie, etc... ([46]).

« L'*Action populaire,* disait en terminant l'auteur du Mémoire, comprend, à la rigueur (?), la controverse entre les catholiques, mais sous sa forme noble, comme la recherche et la mise au point de la vérité, soumise aux lois de la charité et de la loyauté ». Il lançait même cette flèche du Parthe, tirée du carquois où les *Études* tenaient encore à cette heure les leurs en réserve : « Puis-je me permettre, à l'*occasion de ce livre,* de signaler à Votre Grandeur les conditions particulièrement difficiles et même anormales où s'exerce aujourd'hui, par le fait de certaines interventions, l'apostolat catholique? Celui-ci en souffre, comme aussi l'autorité dont il devrait uniquement relever ».

M. G. Desfoyères n'entendit pas rester sous le coup de ces imputations et de ces démentis. Sa réponse fut une suite et un complément de son premier travail, sous un titre encore plus net : *La révolution syndicaliste convoyée par les catholiques sociaux* ([47]). L'auteur n'eût pas demandé mieux que d'attendre de voir se traduire dans les faits le changement de dispositions qu'on était en droit d'attendre de l'école sociale dite catholique, après le monitoire contenu dans la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun. Cependant il estimait, selon son droit, ne pouvoir rester sous l'inculpation de mauvaise foi critique portée contre lui.

Les loisirs de l'attente, disait-il dans son avant-propos, nous ont d'ailleurs permis d'étendre le champ de nos investigations. Nous avons trouvé, par exemple, de très étranges et très irréguliers contacts entre l'*Ecole rémoise* et les *Semaines sociales,* puis de troublantes collusions sur tous les sujets principaux qui intéressent la conversation entre Reims-Lorin et le groupe audacieux de Millerand. En sorte que nous ajoutons à la défense de notre première critique de nouveaux aperçus qui, nous le croyons, intéresseront le lecteur. Sur la question de principe, nous avons eu la curiosité de comparer ce cours complet d'économie sociale chrétienne qu'est le *Rapport de Sarlat,* approuvé par Rome « dans toutes ses parties », et nous constatons des divergences de principes et de fond, totales, absolues, radicales avec Reims.

M. Desfoyères passe en revue les différents points sur lesquels le P. Desbuquois avait protesté ; il montre plus à fond, dans l'enseignement populaire de Reims, l'erreur du libéralisme social, du modernisme social, du sillonnisme, du démocratisme intégral. On retrouve dans cette nouvelle brochure la même

(46) T. IV, p. 568 et 572. — (47) Victorion, Paris.

documentation sûre et la même connaissance approfondie des questions économiques que dans la première.

Les documents récemment émanés du Saint-Siège ont sans doute obligé l'*Action populaire* à reviser prudemment les épreuves de son *Guide social* pour 1913-1914; il paraît beaucoup en retard sur les dates des années précédentes. Le ton en a été adouci, mais y a-t-il changement dans le fond ? Cependant, les directeurs affirment bien haut, dans leur préface, l'avoir composé « à la lumière de la doctrine authentique de l'Église », en pionniers « dociles à la voix de leurs chefs hiérarchiques ». Bien plus, ils prétendent toujours détenir le monopole de la vérité : « Abandonner cette tâche à d'autres serait l'exposer aux pires déviations ».

C'était peut-être ce qu'il y avait à craindre, en particulier, du rapport de Sarlat, et la raison pour laquelle le *Guide* l'expédiait de la façon rapportée plus haut. La partie capitale reste le syndicalisme, qu'on juge nécessaire de faire précéder d'un chapitre doctrinal. Il y a au sujet des syndicats deux grosses questions : l'une de définition, l'autre de morale, la première influant singulièrement sur la seconde pour en préparer la solution. La première est de savoir si les syndicats ou associations professionnelles (comme on voudra) sont des associations purement *naturelles;* la seconde est de savoir si elles ont un pouvoir coercitif, sur qui elles l'auraient et par quels moyens elles pourraient l'exercer.

On a vu la solution de M. Durand ratifiée par le Saint-Siège : l'association professionnelle n'est pas une institution de nature, ni voulue par la nature. Quelle sera celle de l'*Action populaire?* Sur ce premier point, elle ne s'avance qu'à pas calculés, et non sans apparences de contradictions. L'affirmation nette de la fameuse trilogie pourrait être compromettante. Le P. Desbuquois en a déjà donné dans les *Études* une explication passable, mais de forme ambiguë. Le *Guide* en arrive, à travers ses tâtonnements, à jouer de la formule « fondée en nature », jointe à l'expression d'un *postulat,* ce qui en éclaircit le sens : « La profession organisée est tellement postulée actuellement par l'état économique du monde que l'on peut dire que la nature même pousse à l'instituer et l'appeler, *en ce sens,* « une société fondée en nature » (p. 213).

Même embarras, mais, en définitive, même solution au sujet de la question morale. On se trouvait en présence des plaintes formulées par le cardinal secrétaire d'État concernant « une conception erronée de certaines organisations sociales » ainsi que « des droits et des devoirs créés de toute pièce, là où la loi naturelle consacre la liberté ». On voit dans le *Guide* de 1913-1914 (p. 209-212), d'abord que le syndicat a autorité sur ses membres, parce que « l'autorité est essentielle à toute société », mais, du moins, que les syndicats ne peuvent pas s'imposer à ceux qui refusent d'y entrer, ni retenir malgré eux ceux qui veulent les quitter, et qu'ils n'ont pas un droit de coercition sur

les ouvriers qui ne sont pas de leurs membres. — Très bien! dira-t-on : voilà les « libéraux » qui vont se réconcilier avec Reims. Hélas! non, tournez la page, et vous verrez apparaître la doctrine nouvelle, déjà formulée par les *Annales de la jeunesse catholique* et la *Vie nouvelle,* et qui va détruire tout cela. C'est le devoir de *légitime défense* qu'on ne peut contester aux syndicats. « Dans l'état inorganique où se trouve actuellement le monde du travail, le syndicat jouit, comme tout particulier, du droit de légitime défense (p. 212)... Son droit sur *les non-syndiqués* n'est que le droit de légitime défense, régi par les lois de la morale en la matière (p. 213). » Au nom de ce droit, le *Guide* va reprendre tout ce qu'il a concédé.

On se retrouvait donc en présence du grand principe de la *liberté du travail,* si fortement affirmé à Sarlat, consacré par la loi naturelle, disait le cardinal dans sa lettre à M. de Mun, et déjà promulgué, sous la forme plus solennelle d'un enseignement pontifical par Léon XIII, dans l'encyclique *Longinqua Oceani.*

C'était surtout avec cette encyclique que le catholicisme social tenait à prouver qu'il était en règle, à elle qu'on s'attachait, comme si les documents plus récents étaient à peu près négligeables. Quelques mots sur cette discussion, à laquelle se mêlaient, d'autre part, M. Le Gouvello et le P. Nogues, dans la *Revue catholique et royaliste,* seront utiles.

Léon XIII avait dit, sans prendre garde qu'il versait dans un libéralisme économique « de même nature » que le libéralisme politique : « Ils (les ouvriers) ont de grands devoirs :... laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail *où il lui plaît et quand il lui plait* ». M. Le Gouvello écrivait : « Je ne crois pas que le passage invoqué de l'encyclique, qui vise un cas particulier, la tyrannie des syndicats ouvriers, puisse s'appliquer à une réglementation générale du travail ». Le P. Nogues, plus décidé, estimait que c'était « une singulière méprise » de trouver le principe de la liberté du travail affirmé dans ce texte. Il ne saurait être pris par aucun homme de sang-froid dans ce sens. « Il est singulier, poursuivait-il, que M. l'abbé Barbier, en prêtant à Léon XIII sa prétendue consécration de la liberté du travail, n'ait pas vu qu'il le mettait en contradiction avec beaucoup de papes qui ont favorisé, encouragé ou tout au moins toléré un régime corporatif qui ne respectait pas beaucoup la liberté du travail ». Il assurait même que si lui, l'adversaire de cette liberté, avait eu à donner des avis aux chefs des syndicats, il n'en aurait pas vu de meilleurs que ceux de Léon XIII, lesquels n'étaient que de circonstance.

D'après l'*Action populaire,* l'encyclique énonce simplement une loi générale, qui a été précisée et modifiée en matière de syndicats « par les moralistes sérieux et en nombre suffisant ». Le *Guide* évoque les autres textes recueillis ailleurs, où s'exprime la faveur de Léon XIII pour les associations professionnelles, sur leur mission de « protéger, sous la tutelle de la religion,

les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs ». Il est vrai que le *Guide* n'en déduit pas directement la légitimité de moyens comme la chasse aux renards, mais il en tire ceci : « De ces deux raisons, nous concluons que Léon XIII reconnaît explicitement à l'association professionnelle, formée d'ailleurs librement, le droit de limiter, dans une sage mesure et en vue du bien commun, la liberté individuelle de ses membres et que, vis-à-vis des non-syndiqués, s'il n'a pas consacré un droit normal de contrainte que nous avons repoussé, il n'a pas interdit au syndicat le droit de légitime défense que la morale lui reconnaît » (p. 212, en note).

Sed est contra, comme aurait dit saint Thomas, d'abord, que l'encyclique *Longunqua Oceani,* au lieu d'énoncer simplement une loi générale fait, au contraire, une application particulière — c'est son objet propre — à ce cas des conflits ouvriers qui occupe le *Guide;* et ensuite, que la règle tracée ne s'adresse pas aux ouvriers à titre individuel, mais aux associations professionnelles elles-mêmes, comme le marquent ces premiers mots du passage où cette règle est formulée : « En ce qui concerne la formation des sociétés... ». Au surplus, si l'on veut s'en tenir aux seuls termes de la phrase où la liberté du travail est affirmée, est-ce que l'avertissement de respecter le bien d'autrui serait aussi un simple conseil ? Et si c'est là un « grand devoir » universel, sur quoi se fonderait-on pour n'attribuer plus qu'une signification restreinte et locale à cette autre que Léon XIII énonce dans la même phrase ? Il faut choisir : l'un et l'autre ont nécessairement la même extension, l'un et l'autre sont ou un principe ou une direction variable : « Ils ne devront *jamais* oublier qu'il est juste et désirable de revendiquer et de sauvegarder les droits du peuple, mais *toujours* sans manquer à ses propres devoirs. Et ils en ont de très grands : respecter le bien d'autrui, laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît ».

L'*Action populaire* pouvait du moins trouver quelque compensation aux désagréments qu'on lui causait du côté « intégriste », dans les sympathies qui lui étaient témoignées d'un autre. Ce sont *les Droits de l'homme et le Courrier européen,* dirigés par M. P.-H. Loyson, qui disaient le 4 juillet 1914 :

L'*Action populaire* de Reims est une œuvre catholique qui nous donne l'exemple d'une activité instructive. Les *Guides sociaux* ont déjà été signalés à nos lecteurs. Ce volume continue les précédents; il s'inspire du même esprit et tend aux mêmes fins. S'il apporte une large contribution à l'histoire sociale et économique, comme son titre l'indique, il est aussi, il est surtout un bréviaire de l'action; chacune de ses pages presse le lecteur d'agir. Nous l'avons dit précédemment, ce livre n'est pas un traité; il ne présente pas une doctrine complète et systématique, mais la doctrine n'en est pas absente; elle transparaît dans les jugements, dans le ton général; elle s'affirme plus explicitement dans quelques chapitres essentiels. Un chapitre spécial a été, cette année, consacré au syndicalisme [48].

(48) Cette réclame y voisinait avec d'autres, comme celle en faveur d'un livre dont le titre seul : *Jésus-la-Caille,* était un blasphème : « Prostituées, « bourgeois » (sous-entendu agents), souteneurs et

Si les tendances de l'*Action populaire* ne doivent faire oublier ni la sincérité du zèle de ses directeurs, ni certains résultats heureux de leurs efforts, en particulier pour stimuler les catholiques dans l'étude des questions sociales et économiques, la même justice est également due aux *Semaines sociales,* mais, on le sait assez déjà, accompagnée des mêmes réserves.

Elles avaient trouvé une sanction de leurs idées dans la harangue de bienvenue adressée aux congressistes (en 1910) par Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, et que le *Figaro* et le *Temps* avaient fort applaudie : « Il n'y a plus, avait dit l'éminent prélat, de nations chrétiennes au sens canonique de ce mot, et il n'y a pas de plus funeste illusion pour la conduite de notre action religieuse et sociale que d'oublier les grands changements survenus depuis quatre siècles dans la vie des peuples. A ne pas vouloir les reconnaître, à continuer de vivre dans la thèse, on demeure isolé et stérile ». Les *Semaines sociales* continueront donc de s'en inspirer avec confiance.

Il n'y a plus lieu de s'attarder à faire leur histoire. Ce sera assez d'en marquer quelques traits saillants. Le personnel des rapporteurs et conférenciers reste le même, et c'est déjà là une indication suffisante. En 1913, par exemple, la liste comprend : Mgr Pottier, M. l'abbé Calippe, le P. Sertillanges, le P. Rütten, M. Charles Boucaud, M. Crétinon, M. Maurice Deslandres, M. Eugène Duthoit, M. Raoul Jay, M. Henri Lorin, le président, M. Auguste Prenat, ancien rédacteur de *Demain ;* MM. Terrel et Vialatoux, de la *Chronique sociale de France ;* M. Zamanski, directeur du *Mouvement social* de Reims, noms presque tous connus du lecteur. Les conférences religieuses du soir seront faites par celui que la *Semaine religieuse de Nice* appelait récemment le « célèbre » abbé Thellier de Poncheville et par le non moins célèbre abbé Desgranges. Les sujets à l'ordre du jour dans les *Semaines sociales* varient avec la question particulière proposée chaque année, mais ramènent toujours les mêmes grands problèmes économiques et sociaux.

Le devoir social, le sens social, la charité sociale, et par-dessus tout, résumant le reste, la justice sociale, y sont toujours prêchés avec la même chaleur de conviction, et continuent aussi, après tant de discussions et d'éclaircissements autorisés, à rester matière d'ambiguïtés et de confusions. A Saint-Étienne, en 1911, c'est le discours du P. Sertillanges qui n'a pas le don de les dissiper, malgré le talent et la science de l'éloquent dominicain. Le correspondant de l'*Univers* y souligne avec étonnement quelques propositions maîtresses. Ces critiques provoquent une lettre de l'orateur, pour expliquer en quel sens il s'est élevé contre ce qu'il appelait un fâcheux « dualisme »

ganymèdes de la place Blanche, vivent, aiment, souffrent, parlent ici leur vrai langage et non un argot de convention. Et il faut admirer que M. Francis Carco ait traité un sujet scabreux avec autant de mesure et de hautaine vérité. Ses paysages et descriptions de la Butte, du Moulin Rouge, de la rue de la Santé, révèlent une sensibilité charmante. Son livre hardi fera frémir nos petits sacristains ; il enchantera tous ceux qui ne sont pas encore atteints par une niaise pudibonderie... ».

établi entre la charité et la justice. Mais cette défense, outre l'inconvénient d'être trop générale, avait aussi celui de ne point démentir les assertions notées, et même d'y ajouter des formules comme celle-ci : « L'Évangile nous enseigne qu'en l'amour de Dieu et du prochain sont contenus la loi et les prophètes, donc aussi la justice. Le Révérend Père avait dit dans sa conférence : « En tête des vertus, il faut la justice. Mais la charité ou la fraternité organique en Dieu, voilà la justice. La charité, ressort principal, juge la justice. Justice dans la charité, charité dans la justice. — La fraternité en Dieu, voilà la base sociale. La justice est une sorte de moyen inférieur qui intervient comme déficience d'unité. — La justice n'est ni première ni indépendante (parmi les vertus); elle procède de la charité. La justice chrétienne, c'est l'organisation de l'amour », etc... Les auditeurs des *Semaines sociales,* habitués à applaudir la théorie de leur président sur « l'équivalence fraternelle », où il voyait le principe fondamental de toutes nos relations humaines et de tous nos devoirs sociaux, devaient goûter fort ces propositions du P. Sertillanges si favorables à leur démocratisme, et sans doute ne se préoccupaient guère d'en examiner la cohérence, moins encore les équivoques et même les contradictions [49].

La même passion du *social* faisait écrire au P. Sertillanges, en cette même année, dans la *Revue pratique d'apologétique* (mai 1911), un article où le Sacrement de l'Eucharistie y prenait ce caractère dominant d'être un sacrement *social*. Et, certes, il pouvait invoquer de beaux et légitimes arguments en faveur de sa thèse, à la condition de ne pas l'outrer. Mais, à l'entendre, l'Eucharistie ne doit pas être considérée comme « un rite individuel ». Le fruit premier et propre de la communion ne serait-il donc plus un fruit individuel? Irait-il au groupe social, et serait-ce en communiant à ce groupe que chacun serait rendu participant de l'effet sacramentel? Quant à exiger des communiants la conviction que l'Eucharistie est un rite social et la volonté de s'unir en Jésus-Christ à tous les hommes, par l'organisation de la vie en commun, c'était passer de beaucoup la limite des fantaisies permises. Le Révérend Père traitait de protestantisme le sentiment qui ne voyait pas cela dans l'Eucharistie, et l'on pouvait même croire que les catholiques sociaux fussent seuls en état d'en profiter, quoiqu'on en soit à découvrir les théologiens parlant d'effets du sacrement dont bénéficierait en premier lieu le groupe social, pour se communiquer ensuite aux membres qui le composent. Le P. Sertillanges écrivait même ces lignes, dont, avec son talent remarquable, il lui eût été

(49) En voir la discussion dans *Crit.*, VII, 872-877. Les controverses indéfinies sur la question justice et charité amèneraient un distingué professeur de l'Université catholique de Lille, M. l'abbé Michel, à prendre corps-à-corps, dans les *Questions ecclésiastiques,* la fameuse *Justice sociale.* Il dénonçait la doctrine renfermée sous ce nom comme l'erreur fondamentale chez certains catholiques démocrates, et démontrait qu'elle n'a jamais été enseignée par Léon XIII, qu'elle était inconnue des théologiens scolastiques, et qu'elle constituait une nouveauté d'autant plus dangereuse qu'elle comporte des confusions regrettables et entraîne des conséquences désastreuses.

sans doute facile de donner une explication orthodoxe, mais dont aussi il n'est peut-être pas de panthéiste qui n'en eût signé certaines expressions : « Le Christ *n'est pas un être individuel*. En tout cas, c'est un individu tellement donné à son rôle qu'il s'identifie avec lui et *devient un être universel*... L'homme s'unissant au Christ s'unit à tout ce que le Christ s'est uni... en se souvenant que le Dieu que cet *homme universel* vient faire nôtre est le lien mystérieux de tous, fonds commun, *à la fois transcendant et immanent de tous les êtres* » ([50]).

A Saint-Étienne encore, on entend M. Zamanski traiter de la justice dans les contrats. Il pose la nécessité de l'intervention de l'État pour l'y introduire, et il dit par exemple : « Si nous appelons le concours de la société à cette œuvre de justice, ce n'est pas afin qu'elle exerce cette fonction d'ordre tout négatif, qui consisterait à redresser, par la voie de répression et un à un, les abus, au fur et à mesure qu'elle les pourrait constater. Beaucoup peut-être la voudraient réduire à ce rôle, selon la conception de Kant, inspirée elle-même de Montesquieu et de Rousseau... ». L'orateur établit qu'il appartient à l'État de sanctionner cette forme nouvelle des contrats et de l'imposer à tous : « Nul autre pouvoir que la société civile, dit-il, n'est apte à poser ces principes nouveaux », puis, appuyé sur l'autorité de saint Thomas, il s'élevait à ces considérations d'un parfait étatisme, qui se passent désormais de commentaire :

La cité, l'Etat, le pouvoir civil, est placé au-dessus de toutes les sociétés humaines... A cette subordination, il faut une raison, et la raison est qu'entre tous les groupements humains existe une diversité de points de vue, d'intentions, de jugements, qui se nomment rivalités de familles, de communes, de provinces, jalousie de métier, esprit de corps, de coterie ou de classe. Et jamais ces groupements, qui ont besoin pour vivre d'être associés, ne constitueraient une société viable, s'ils ne soumettaient leur jugement à un jugement unique. Cette intelligence ordonnatrice, cette pensée directrice, c'est le pouvoir civil. Dans les questions du travail qui intéressent tout le monde de la cité, tout le corps social, toute la collectivité présente et à venir, c'est donc vers une certaine unité qu'il faut conduire les jugements et les actes des individus et des groupes. Nous sommes amenés à reconnaître à l'Etat le droit, et même à réclamer de lui le bienfait, non seulement d'édicter les réformes que nous avons vues, mais d'établir entre elles cet accord sans lequel l'ordre et la paix ne sauraient subsister... *En thèse*, c'est à l'Etat qu'il incombe de coordonner le progrès professionnel, d'en maintenir la direction une, et d'y faire en un mot régner cette harmonie qui met au bien sa dernière perfection.

La mission de l'État, dit-il encore, ne s'arrête pas à la forme des contrats; le fond importe aussi grandement, c'est-à-dire la fixation du salaire. Et ici l'on va retrouver chez le leader de l'A. C. J. F. la conception déjà ancienne de M. de La Tour-du-Pin et de l'*Action populaire* de Reims :

La société (l'Etat) sera donc dans son rôle en exigeant que le contrat assure, soit directement, soit par les procédés qu'elle indiquera, *un salaire vital;* c'est à elle de poser législativement le principe d'un *salaire minimum*. Elle doit veiller et elle a intérêt à ce

(50) Voir *Crit.*, VII, 877-883.

que la famille, conservatrice et productrice des vies, se perpétue et s'entretienne elle-même : *elle fera rentrer cet entretien dans les prévisions de son minimum.* — Elle a intérêt et elle doit veiller à ce que les vies se conservent au milieu des dangers qui les guettent; elle prévoira dans ce minimum *les risques inhérents à la nature de l'homme et aux conditions de son travail.* — Elle doit veiller et elle a spécialement intérêt à ce que le travailleur, après une vie tout entière donnée au travail, ne tombe pas à sa charge, situation à la fois contraire à la dignité de l'homme (? ?) et au bon ordre social; elle comprendra donc dans ces risques la *vieillesse* et elle posera le *principe des retraites...* — Un accident dû au travail peut briser la vie du travailleur; la société, pour les mêmes causes, y pourvoira; *elle posera le principe et les obligations du risque professionnel.*

Voilà donc pour le *minimum* du salaire. Quand la société aura ainsi rempli son rôle de providence à l'égard des classes ouvrières, il lui restera seulement, semble-t-il, à s'en acquitter vis-à-vis des classes patronales avec la même équité, et à prendre aussi les mesures nécessaires pour que les patrons non plus ne tombent pas finalement à sa charge.

A cette même semaine sociale de Saint-Étienne, le rapport lu par M. l'abbé Boyreau sur *la fonction syndicale au patronage* proposait ouvertement aux catholiques français de prendre modèle sur les syndicats chrétiens d'Allemagne :

... Il faut que nous renoncions absolument, entièrement, à considérer le syndicat comme un moyen de faire triompher nos idées politiques ou religieuses, ou d'assurer l'ascendant de notre influence.

Faisons entière confiance à l'ouvrier ou à l'employé catholique qui, livré à lui-même, saura mettre en pratique, mieux que nous peut-être, — car il connaît bien son milieu, et il est un réaliste, — les principes sociaux de l'Evangile. Jamais, le syndicat ne doit être une œuvre de patronage. Le rôle de nos œuvres se bornera à la tâche de formation et d'orientation.

Les meneurs syndicalistes chrétiens, les militants, les convaincus, trouveront chez nous, dans nos cercles d'études, dans nos bibliothèques, dans nos causeries familières, tous les documents, toutes les lumières, toutes les possibilités pour étudier les questions et en préparer les solutions conformes à l'esprit de justice, d'équité, de fraternité de l'Evangile Là s'arrêtera notre rôle.

L'expérience de l'Allemagne nous prouve la sagesse de cette conduite. Les syndicats des catholiques allemands sont en majorité interconfessionnels et absolument distincts par conséquent des *vereins* et autres œuvres purement catholiques.

J'insiste sur ce point toutefois que nos œuvres doivent fournir aux futurs syndiqués, comme aux syndiqués actuels, tous les moyens de se former et d'assurer l'organisation chrétienne du monde ouvrier.

En suivant cette méthode, peu à peu, je l'espère, nous verrons naître un grand nombre de syndicats chrétiens, qui, en se fédérant, deviendront une puissance avec laquelle les socialistes seront heureux de compter et de s'allier pour obtenir les améliorations indispensables.

Pour réaliser cet espoir, il faut que nos syndiqués sachent s'élever, dans une indépendance complète du patronat, jusqu'à l'idée qu'ils ne doivent se désintéresser d'aucun mouvement devant assurer l'organisation de leur classe et faire aboutir les réformes nécessaires. Alors, mais alors seulement, ils n'auront plus à redouter l'étiquette de *jaunes...*

M. de Mun, qui devait, un an plus tard, faire aux cercles catholiques d'ouvriers l'application des premières lignes de ce texte, n'y aurait donc point

vu une raison de regretter la lettre qu'il venait d'écrire, le 25 juillet, à M. H. Lorin, pour affirmer une fois de plus sa solidarité avec les *Semaines sociales*. « Je viens, cette fois encore, vous apporter et vous prier d'offrir aux professeurs, aux conférenciers et aux auditeurs de la *Semaine sociale*, l'expression de ma cordiale et fidèle sympathie ». Le choix de la ville de Saint-Étienne rappelait avec émotion à l'illustre orateur la manifestation qu'il y avait faite en 1892, en proclamant le programme social que Léon XIII avait couvert de son approbation.

Je crois pouvoir dire, écrivait M. de Mun, qu'il demeure en parfaite harmonie avec les convictions dont est aujourd'hui pénétrée la génération nouvelle des catholiques sociaux, et je constate, dans un sentiment de profonde reconnaissance pour la bonté divine, cette puissante et durable communauté de doctrines et de vues sociales... Le même et unique souci va présider à la *Semaine sociale* de Saint-Etienne, et c'est pourquoi je puis, d'ici, sans craindre aucun désaccord de principe, marquer ma place parmi les congressistes assemblés autour de vous... A mesure que nous avançons, les conséquences des doctrines que nous avons proclamées s'imposent à nos consciences et à nos volontés avec une vigueur de plus en plus impérieuse. Les leçons des *Semaines sociales* les déroulent logiquement devant nous, laissant à chacun, suivant la place où Dieu l'appelle à le servir, le soin d'en déduire les applications, en tenant un compte légitime des temps et des circonstances, sans jamais en abandonner la vue générale... Permettez-moi, maintenant, ayant rempli près de vous ce devoir cher à mon cœur, de me tourner vers les amis connus et inconnus qui, durant toute cette laborieuse Semaine, vont se tenir avec vous, par tout l'effort de leur intelligence et de leur volonté, en la présence de Dieu et de sa loi, pour leur adresser le salut fraternel de leur vieux compagnon de travail, étroitement uni à eux par la foi et par l'espérance.

Au lieu de nous étendre sur les doctrines des catholiques sociaux, il sera plus intéressant et non moins instructif de prendre sur le vif quelques-uns de leurs faits et gestes sur un théâtre moins à découvert.

Toutefois, avant de quitter ce sujet des *Semaines sociales*, il n'est que juste de rapporter, à leur avantage, l'allocution prononcée par le cardinal Amette, à celle de Versailles, en réponse aux compliments de Mgr Gibier (51). Elle prenait le caractère d'une haute manifestation en leur faveur, non sans quelques traits à l'adresse de ceux qui discutaient certaines de leurs doctrines.

... Votre métropolitain, Monseigneur, est heureux d'apporter à la *Semaine sociale* le témoignage de son absolue sympathie. Vous avez dit que je suis venu étendre le reflet de ma pourpre sur cette institution. Ma pourpre n'est pas la première à la couvrir. Celle du saint archevêque de Lyon, Mgr Couillé, abrita son berceau. A la suite et à l'exemple de ce vénéré cardinal, l'archevêque de Paris est heureux de garantir la *Semaine sociale* devant l'Eglise et devant le Saint-Siège.

Comme vous le disiez justement tout à l'heure, les hommes de la *Semaine sociale* n'ont pas la prétention d'être autre chose que des fils de l'Eglise, mais ils ont la prétention justifiée d'être des fils dociles et des fils dévoués. Ce n'est pas seulement dans leurs paroles, c'est en vérité qu'ils protestent de leur fidélité. Sans doute, n'ont-ils pas l'outrecuidance de se croire toujours infaillibles. Ils sont prêts, le jour où ceux qui ont qualité pour le faire le leur diront, à reconnaître qu'ils ont pu errer et on les trouvera soumis. Mais ils

(51) La *Croix*, 2 août 1913.

prétendent que ceux qui ont à affirmer l'orthodoxie, ce sont ceux que Dieu a constitués dans son Eglise les juges de la foi. Il n'en est pas d'autres que le pape et les évêques. Vous êtes le juge de la foi ici, Monseigneur. Vous venez de me dire que l'orthodoxie de la *Semaine sociale* a été parfaite. Je m'en tiens à votre témoignage, qui corrobore d'ailleurs celui que donnait l'année dernière Mgr l'Archevêque de Bourges, ceux que donnaient naguère S. E. le Cardinal-Archevêque de Lyon, S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux et d'autres éminents prélats. Messieurs de la *Semaine sociale*, demeurez en confiance et en paix dans votre docilité filiale aux enseignements de l'Eglise.

Vous êtes des fils dévoués; vous vous réunissez, non pas pour entendre de vaines paroles, mais pour préparer des actes. « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer ». Les connaissances que vous êtes venus chercher ici ne seront pas stériles. Vous voulez que l'étude tourne à l'action. En cela, vous êtes de vrais fils de l'Eglise. Soyez-en remerciés et bénis.

Le lecteur a déjà vu, au temps de Léon XIII, quelque chose des lettres polycopiées que le patriarche de la démocratie chrétienne, M. Léon Harmel, adressait à ses « bien-aimés enfants ». C'en est une datée de Rome, le 15 avril 1914, qui va nous ouvrir une vue sur les coulisses d'un autre théâtre. Celle-ci a défrayé toutes les conversations de la cité, car, comme il était déjà arrivé d'autres fois, elle sortit du cercle auquel elle était destinée. Les extraits que nous en reproduisons feront voir quelles illusions on entretenait dans ce cercle, quel esprit conserve et propage le correspondant vénérable, auquel, bien entendu, il faut laisser la responsabilité des dires attribués par lui à de hauts personnages. M. Léon Harmel écrivait à cette date :

Mercredi saint. — Je vais voir Mgr le Majordome, qui nous fixera l'audience aussitôt Pâques. A 1 heure 1/2, nous allons rendre visite à M. Lorin, Hôtel Royal. Nous y trouvons toute une réunion de *sociaux* et nous prenons le café ensemble dans le salon de l'hôtel : Mgr Pottier, M. Godefroy Kurth, de Liége; Mgr Vaneufville, Mgr Glorieux, M. Duthoit, professeur à l'Université catholique de Lille; M. l'abbé Roche, de Lyon. Conversation très intéressante. *Les Semaines sociales françaises sont de plus en plus estimées et M. Lorin a trouvé bon accueil partout.*

Jeudi saint. — A midi 1/2, nous déjeunons chez Mgr Tiberghien, avec MM. Lorin et Duthoit, Mgr Pottier, Mgr Vaneufville. Celui-ci a pris le régime végétarien que je suis moi-même...

Nous avons étudié ensemble les points à traiter dans ma note au sujet des *syndicats ouvriers chrétiens*. Les attaques violentes de la *Civiltà cattolica*, dans ses articles du 21 février et du 9 mars, ont motivé mon voyage *sur le conseil du R. P. Jésuite, assistant du Général.*

Nous avons passé tout notre temps, jusqu'au jour de Pâques à midi, à composer ce travail, qui a été lu et approuvé par nos amis. Je l'ai fait traduire en italien hier, et je l'ai remis au dactyleur qui m'a donné des copies ce matin pour entrer en campagne.

... *Dimanche de Pâques, 12 avril.* — Nous déjeunons à nouveau chez Mgr Tiberghien avec les mêmes convives que le Jeudi saint et quelques-uns en plus. C'était le jour de la fête de saint Jules, patron de Mgr Tiberghien. Nous avons porté des fleurs. Au dessert, j'ai porté le toast suivant :

« Cher Monseigneur,

» Ce m'est une grande joie de profiter de votre fête pour vous exprimer, au nom de ma famille et de tous nos amis de France, notre reconnaissance, notre admiration et nos vœux.

» Notre reconnaissance : Depuis plus de vingt ans, avec une admirable persévérance

dont on ne pouvait pas abuser, vous avez rendu à notre cause, je veux dire à la cause des humbles, les plus signalés services. Avec un zèle inlassable, vous nous avez donné votre légitime et grande influence, l'autorité incontestée que vous avez su conquérir ici, rehaussées par une modestie et un désintéressement qui en doublaient la valeur. Pour moi personnellement, vous avez été un ange gardien affectueux, sage et vaillant.

» Notre admiration. Vous la méritez à tous égards.

» Vous avez su rester à l'avant-garde des idées sociales et démocratiques, malgré les *ambiances qui auraient dû éteindre votre ardeur. Vous êtes demeuré inébranlablement fidèle, sans vous laisser abattre par la mauvaise fortune que subissent les idées comme les hommes dans la marche des événements.*

» Et maintenant nos vœux. Nous vous les adressons de tout cœur. Nous demandons à notre adorable Maître Jésus-Christ, au glorieux ressuscité, de vous conserver longtemps une vie si utile, la santé et la force d'âme.

» Nous le répétons souvent entre nous :

» *Tant que Mgr Tiberghien sera à Rome, la cause populaire chrétienne conservera un défenseur, et le divin* Misereor super turbam *aura un écho fidèle et un courageux interprète.*

» Je suis heureux de me rencontrer ici avec nos amis, *les chefs du mouvement social chrétien en France,* pour vous répéter avec eux, cher Monseigneur, notre reconnaissance, notre admiration et nos vœux ».

... *Mercredi de Pâques, 15 avril.* — Le matin, visite au cardinal Van Rossum, hollandais, avec Mgr Tiberghien. *Il approuve beaucoup les syndicats ouvriers. il est très en défiance contre les intégristes.* Conversation très intéressante et très sympathique.

A 3 heures, visite à Mgr Vaneufville, qui habite la maison des chanoines de Saint-Jean-de-Latran. Nous y avons retrouvé nos amis et avons pu continuer nos conversations du Jeudi saint et du jour de Pâques.

Le soir, à 7 heures 1/4, nous allons chez S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat, avec Mgr Tiberghien. Très gracieux accueil. Le Cardinal a tenu à me témoigner son affection en me conservant plus longtemps, en me félicitant de ma santé et en me parlant aimablement de mes enfants.

Il a été question du pèlerinage qu'il attend en septembre, de l'*Union Fraternelle,* pour laquelle il écrira une lettre au cardinal Amette à l'occasion du jubilé de cette œuvre. Quant aux attaques de la *Civiltà* contre les syndicats chrétiens, il en laisse la responsabilité à cette revue avec laquelle il n'a aucun rapport. Pour les *catholiques intégraux et leurs méfaits,* il répond : « Il y a de tous les côtés des erreurs. Je préfère ceux qui se déclarent catholiques tout court à ceux qui ajoutent un qualificatif, fût-ce même sociaux ». Il nous a entretenus de la situation en France, des dangers actuels, des persécutions qui continuent, de l'importance pour les catholiques de s'unir dans la soumission complète au Saint-Siège.

Au revoir, mes bien-aimés, nous nous unissons pour vous envoyer à tous nos meilleurs embrassements.

On n'aurait d'ailleurs qu'une idée très incomplète de l'expansion donnée aux doctrines qui se réclament du nom de catholicisme social, si on les croyait enfermées dans quelques cénacles, ou limitées à des manifestations comme celles des *Semaines sociales.* Elles envahissent presque tous les milieux catholiques et y règnent d'autant mieux sans conteste que, par un concert de propagande analogue à celui qui a tant favorisé la diffusion des idées modernistes, par une sorte de conspiration, il n'y a presque de voix que pour les célébrer, en tenant vigoureusement sous le boisseau toute publication qui les discute. La bibliographie du catholicisme social, qu'on n'a pas à entreprendre ici, serait très curieuse à consulter.

Même les revues qui ne traitent pas de la sociologie, comme la *Revue pratique d'apologétique,* ne font que suivre ce concert quand elles ont à fournir à leurs lecteurs des renseignements (52). On a vu plus haut un spécimen intéressant de ces informations exclusivement unilatérales dans *Les livres qui s'imposent* de M. F. Duval, mais il y en aurait cinquante autres à citer, telles les sources indiquées par M. l'abbé Beaupin dans *L'éducation sociale et les cercles d'études* (53).

La *Chronique du Sud-Est* devenue la *Chronique sociale de France,* le *Mouvement social,* organe de l'*Action populaire* de Reims, et les tracts presque innombrables que celle-ci répand, les organes généraux ou locaux de la *Jeunesse catholique,* la *Démocratie* de Marc Sangnier, et généralement la presse catholique, entrée dans le courant nouveau, sont autant de véhicules servant à la propagande de ces doctrines.

Elles reçoivent une consécration plus ou moins autorisée par les ouvrages de plus ou moins d'importance que publient les docteurs du parti favorisés d'inlassables réclames, et dans lesquels, en dépit de lacunes, de méprises et d'assertions erronées, sur lesquelles les documents pontificaux ne devraient pas permettre de fermer les yeux, on persiste à voir la pure expression de la doctrine de l'Église. Les écrits divers de M. G. Goyau, le *Manuel d'économie politique* du P. Antoine, sont déjà de date un peu ancienne. Mais voici *L'attitude sociale des catholiques français au* XIXe *siècle,* par M. l'abbé Calippe; le *Manuel de sociologie catholique,* du P. Belliet; *L'idée révolutionnaire et les utopies modernes,* par le P. Tamisier; *Le petit manuel d'études sociales,* du P. Rütten; la traduction, avec notes, de l'encyclique *Rerum novarum,* par M. l'abbé Tiberghien; l'*Évolution actuelle du socialisme en France,* par M. l'abbé Garriguet, et tant d'autres où, à côté de choses sans doute très bonnes, apparaît, à des degrés et sous des aspects divers, le fond de tendances et de doctrines que nous avons mises à découvert dans cette histoire.

On se trouve donc en présence de toute une littérature catholique sociale, dont le premier caractère est de reléguer dans un oubli presque systématique les documents pontificaux qui précisent de plus en plus la voie à suivre pour les catholiques; on professe pour eux une grande vénération, mais on se garde d'y prendre son point d'appui et c'est ailleurs qu'on va le chercher. Elle se distingue encore par l'ignorance et parfois le mépris de l'économie politique proprement dite, et d'autre part, quoi qu'elle en dise, par la fréquence des emprunts au socialisme. Le P. Fontaine avait bien raison quand il disait : « Si le socialisme, le vrai, le socialisme d'État ou le syndicalisme, s'installe définitivement dans notre pays, c'est que le socialisme catholique, celui qui se prévaut des approbations et des bénédictions de l'Église lui aura préparé les voies » (54).

(52) Voir *Crit.,* XI, 258 et s. — (53) Voir *Crit.,* IX, 343 et s. — (54) Le *Modernisme social,* p. 418, juin 1905.

CHAPITRE XIII

Les élections de 1914. — Mort de Pie X.

Nous touchons à la fin du règne de Pie X. Les élections législatives de 1914 précéderont de peu de mois l'effroyable guerre et la mort du Pontife. Cette dernière phase de la politique religieuse marquera-t-elle enfin l'union des catholiques sur le terrain que ses directions constantes et pressantes lui ont assigné ?

Les tendances libérales demeurent toujours aussi accentuées. On persiste à n'attendre le salut que de ce parti de l'ordre et de la liberté, des honnêtes gens, dont le pape, en montant sur le trône, avait, dès le premier jour, déclaré l'impuissance, tant qu'il ne serait pas « le parti de Dieu », c'est-à-dire, comme il l'avait expliqué maintes fois, depuis lors, un parti résolu à « défendre et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Église » (1). On maintient obstinément une double équivoque : exclusion de la politique dans tout le champ de l'action catholique, c'est-à-dire, en bon français, maintien nécessaire et obligatoire de la politique constitutionnelle, du loyalisme républicain, dont Pie X a solennellement délié tout le monde ; et, sous le prétexte de ne pas mêler non plus la religion à la politique, exclusion de l'affirmation catholique dans le domaine de celle-ci. La thèse libérale subsiste donc ; elle continuera de produire les mêmes fruits.

Mais, à l'encontre, un certain nombre de croyants fidèles, hautement soutenus par une partie de l'épiscopat, vont entreprendre avec résolution de traduire en actes les directions pontificales, en portant la lutte électorale sur le terrain catholique, en arborant sans peur leur drapeau, et en fixant avec netteté aux candidats qui sollicitent leurs suffrages les conditions de leur concours. C'est un fait nouveau et d'une importance considérable. Cette importance n'est pas à mesurer sur les résultats immédiats ; ils sont appréciables sans doute, mais, en définitive, très insuffisants. Cependant, si l'on met en regard de la léthargie profonde où l'opinion catholique avait été tenue si longtemps l'éveil retentissant que les élections de 1914 lui donnent, il ne paraîtra pas exagéré d'y voir les signes précurseurs d'une résurrection de la France chrétienne. La guerre, hélas ! vint tout bouleverser.

(1) Encyclique *Il fermo proposito*.

I

Pas de politique! Tel est toujours le fallacieux mot d'ordre perpétuant la même confusion; on n'entend pas seulement que toute politique de parti doit être exclue de l'effort commun pour la défense des intérêts religieux — sur quoi tout le monde est d'accord — mais bien, et proprement, que, même en dehors de cette action commune, organisée sous le contrôle ou la direction de l'épiscopat, les catholiques qui y prennent part doivent s'abstenir de se mêler à la politique et de servir, selon leurs convictions, celle qu'ils jugent nécessaire au relèvement de leur pays. C'est au double point de vue doctrinal et pratique, l'indifférentisme politique érigé en principe vingt ans plus tôt. Il sera même si rigoureusement maintenu qu'on ira en fait, comme jadis, jusqu'à refuser le concours de ceux qui ne l'admettent point. Comment alors pourra se constituer l'union nécessaire, et est-ce ainsi que les instructions du Saint-Siège se doivent entendre?

Au moment où il prenait la direction de l'*Univers*, M. Arthur Loth, s'étant rendu à Rome, dans les premiers mois de 1912, pour y exposer la situation religieuse en France et la ligne de conduite que le journal reconstitué se proposait de suivre, écrivait dans celui-ci :

> ... Pour la France, en particulier, le Saint-Siège tient à maintenir les intérêts religieux en dehors de la politique, afin qu'on ne fournisse aucun prétexte à la persécution, qui cherche déloyalement à se justifier, en alléguant l'attitude hostile du parti clérical, alors qu'elle n'est que la juste défense des droits et des intérêts de l'Eglise.
>
> C'est pour cela que le Saint-Siège veut que l'*Univers*, journal catholique, en qui l'on pourrait voir un écho de ses pensées et de ses intentions, se tienne au-dessus et en dehors des partis, et tout en combattant le régime actuel dans ses actes, et en laissant à chacun de ses collaborateurs le droit de garder ses préférences, ne puisse pas être accusé de se couvrir du drapeau de la défense religieuse pour servir une cause et un mouvement politiques quelconques.

Rien de plus clair, de plus logique et de plus juste. Tout le monde comprend cela à merveille. L'Église ne peut ni ne doit être mêlée aux questions de parti, et le journal qui aspire à être considéré comme son organe plus ou moins accrédité doit imiter sa réserve.

L'abus, un abus gros de conséquences absurdes, serait de généraliser cette direction particulière et spéciale. C'est pourtant ce que faisait la *Croix* du 2 avril en reproduisant l'article de M. Loth. Il y était précédé de trois lignes qui contenaient cette énormité : « M. Arthur Loth, qui, à la suite de la transformation de l'*Univers*, est allé à Rome prendre conseil et appui, en rapporte des « directions » *qui sont instructives pour toute la presse catholique* ». Et pour mieux souligner la leçon, cela paraissait sous ce titre : *Les directions du Saint-Siège et la presse catholique*. Qu'est-ce à dire, en bon français, si ce n'est que toute la presse catholique doit se conformer à ces directions! Le

texte de la *Croix* et le titre sous lequel y est reproduite la déclaration de M. Loth signifient cela clairement. C'est, de nouveau, comme au temps du ralliement, l'attitude de l'Église, société spirituelle, à l'égard des formes de gouvernement, érigée en règle de conduite pour les citoyens catholiques. Il sera donc entendu qu'aucun journal servant la cause religieuse ne devra être ni royaliste, ni impérialiste, ni, sans doute, républicain. La religion est au-dessus de tous les partis.

Voilà pour le principe. Quânt à l'application, quatre jours après (6 avril), la *Croix* insérait, sans réflexions ni commentaires, la profession de foi d'une feuille récente, l'*Instituteur français*, animée d'ailleurs de très louables intentions, mais dont le programme n'était qu'une apologie du républicanisme catholique, non sans énoncer des principes libéraux. Ah ! si le comte de Lur-Saluces, réorganisateur de l'*Univers*, y avait fait paraître sa profession de foi de royaliste catholique, le beau tapage !

Ces idées pénétraient même dans l'intéressant bulletin mensuel, l'*Action catholique française*, fondé par le comte de Bourmont, et qui n'avait cessé, depuis quinze ans, de signaler les illusions du libéralisme et celles du ralliement constitutionnel, obstacle à l'union des catholiques sur le terrain religieux. En janvier 1913, sous le prétexte que, selon la formule reçue, cette union, cette action pour la défense religieuse, doivent se tenir « en dehors et au-dessus des partis », ce *Bulletin* prétendait que tout autre groupement était proscrit, que les partis politiques devaient disparaître et que les catholiques devaient renoncer à la politique « jusqu'au jour où les institutions du pays seront nettement chrétiennes ; alors seulement chacun pourra reprendre sa liberté pour promouvoir la forme de gouvernement la meilleure à son gré ».

Les institutions du pays étant républicaines, c'est assez dire que les monarchistes seuls sont invités à briser leurs cadres, à rompre leurs associations et à cesser leur propagande politique tant que la République ne sera pas foncièrement catholique. Et comme, à ce moment-là — ce ne sera peut-être pas avant l'an 2000 — les catholiques n'auront plus aucune raison d'en vouloir à la République, il sera encore moins légitime alors et moins opportun qu'aujourd'hui de vouloir un changement dans les institutions du pays. Il n'est pas possible de signifier plus nettement aux monarchistes qu'ils doivent renoncer définitivement à leur idéal politique, et cela sur l'ordre du pape. Et pourtant, si le pape avait voulu proscrire les partis politiques et défendre aux catholiques de s'y affilier, il l'aurait dit clairement, selon son habitude, et il ne demanderait pas, au contraire, qu'on fasse appel, pour la formation des *Unions diocésaines*, « aux hommes de tous les partis politiques sans exception ». Cela suppose, évidemment, que ces partis peuvent exister légitimement et poursuivre, en toute liberté, leur idéal.

L'*Action catholique française* s'appuyait sur un récent article de M. l'abbé Chabot, vicaire général de Luçon, qu'elle reproduisait avec complaisance, et

où se développait longuement cette thèse exorbitante, soutenue par toutes les raisons que les ralliés avaient données pour imposer le terrain constitutionnel. La politique divise; donc les catholiques doivent se tenir en dehors des partis. M. Chabot abusait, avec la même équivoque que la *Croix,* de la déclaration de M. Arthur Loth. Les catholiques, ajoutait-il encore, ont le droit d'avoir leurs préférences politiques et d'y être fidèles; mais le pape les invite à en faire abstraction pratiquement; ce sacrifice est demandé à tous ceux qui veulent être catholiques avant tout. C'était tout pareil à l'époque du Ralliement; on pouvait avoir, *in petto,* sa conception de la meilleure forme de gouvernement, mais il était interdit d'en chercher la réalisation et même d'en parler. Ces bons ralliés ont été un peu estomaqués quand Pie X a donné l'ordre d'abandonner l'idée chimérique de grouper les catholiques sur le terrain constitutionnel. Les voilà qui se ressaisissent; par des sentiers détournés, ils retrouvent leurs positions favorites... et le moyen de ligotter de nouveaux ceux qui n'adhéreraient pas comme eux aux institutions chères à leur cœur.

Dans la *Croix* encore (10 juillet 1913) paraissait, avec la signature de M. F. de Grandmaison de Bruno, professeur à l'Institut catholique de Paris, et sous le titre l'*Union catholique « au-dessus des partis »*, un article qui débutait par cette insinuation grave : « Malgré les appels venus de Rome, beaucoup de Français catholiques demeurent hésitants, s'attachent d'abord à leurs préférences politiques, louvoient et cèdent sur certains points de doctrine sans se rendre compte, ou, du moins, sans vouloir se rendre compte qu'ils fournissent des armes à leurs pires ennemis, toujours prêts à combattre la « faction romaine ». L'auteur ne se mettait pas en peine de s'expliquer sur ce point et de justifier son dire, mais il ajoutait : « L'erreur de ces catholiques est l'erreur commune à presque tous les Français; ils ne conçoivent pas que la religion soit séparée de la politique ». Formule suspecte, et qui aurait demandé, elle aussi, des éclaircissements auxquels ne suppléaient point d'assez longues considérations historiques et d'autres, vagues et incomplètes, sur la distinction du spirituel et du temporel. Le tout était pour en venir à un appel à l'union sur le terrain exclusivement religieux, voulue par le pape, mais dont on déterminait le programme en définissant comme « terrain d'entente très solide » celui des « libertés religieuses ». Ici, l'œuvre *desinit in piscem,* avec *in cauda venenum,* car l'obscurité devient inquiétante. Est-ce que « le terrain des libertés religieuses » répond complètement aux instructions pontificales, à ce « parti de Dieu » que Pie X n'a cessé de préconiser depuis le début de son pontificat, et dont le programme s'est de plus en plus affirmé avec une netteté croissante? Et pour être plus clair que M. de Grandmaison, est-ce que l'*Action libérale,* par exemple, ne prétendait pas représenter le parti des « libertés religieuses »? A ce compte, ce parti libéral, parti politique chaque jour plus nettement déclaré, et dont le programme

faisait abstraction, pour ne pas dire plus, des droits de l'Église et de son enseignement, devait donc être considéré comme réalisant les instructions de Pie X sur l'union catholique sans oublier, « à l'exclusion des partis politiques ».

Autre appel à l'union dans le même journal (4 septembre 1913), cette fois sous la plume d'un de ses rédacteurs qui dirige aussi la *Croix du Nord.* Cyr (M. l'abbé Masquelier) a été l'un des plus ardents défenseurs du terrain constitutionnel, et, comme les autres, il s'est bien gardé de reconnaître avec franchise qu'il y eût quelque chose de changé sous ce rapport. Il a fait le coup de feu, convient-il, et sent bien qu'il est peu désigné pour intervenir en arbitre. Néanmoins, peut-on lui reprocher de se présenter « un rameau d'olivier à la main »? Son appel ne manque pas de chaleur. «... Voyons, frères d'armes et d'âmes, n'avons nous pas été assez concassés, broyés, pilés, malaxés dans le même mortier de la persécution, pour ne faire enfin qu'une seule masse homogène, une pâte, une bonne pâte bien liée et toute unie? Que nous faudra t-il de plus pour que l'alliage soit parfait et l'alliance intime? Nous avons tant d'ennemis communs! Eux ne distinguent pas entre nous. Ils nous embrassent tous dans une commune haine. Ne pouvons-nous pas nous embrasser tous en un commun amour? « Voyez comme ils s'aiment ». C'est à ce signe qu'on reconnaît les vrais chrétiens. Donc, tous contre l'ennemi commun » ! — Le pape, insiste Cyr, fait appel à notre esprit d'union et de discipline. Mais retrouve-t-on exactement son programme dans ces lignes, où la variété des figures de langage ne dissimule pas comment cette union voulue par le pape et par Cyr doit s'entendre : « Ne nous inquiétons point tant si notre voisin a un équipement défectueux, un fusil mal astiqué, un sabre ébréché. Et si quelques-uns traînent la jambe ou manœuvrent un peu gauchement, ne crions pas aussitôt : Trahison! trahison! ». Mais, en outre : « Donc, haut les cœurs, frères d'armes et d'âmes! Plus haut que *nos petites divergences de vue* et *les mesquines contingences de la politique,* plus haut sur ce vaste plateau où nous serons invincibles et d'où aucune puissance humaine ne pourra nous déloger : le terrain des droits de Dieu à défendre et à reconquérir ». On sait ce que, dans de telles bouches, cache ce beau dédain des « mesquines contingences de la politique », la leçon d'indifférentisme qu'il renferme, et aussi le démenti que la conduite donne de telles professions de foi. Du sommet de son plateau, Cyr contemplait la situation politique et le désarroi des forces anticléricales qui lui semblait favorable à une renaissance chrétienne, mais si la politique n'était faite à ses yeux que « de mesquines contingences », comment triompherait-on de tous les maux qu'il venait d'énumérer?

Le langage des hommes mêlés de plus près à l'action n'est pas différent, c'est toujours la dose d'opium versée à l'heure où seraient nécessaires les plus énergiques excitants. Le 19 août 1912, M. J. Denais publiait dans la *Libre*

Parole un article sur les chances de l'opposition et la méthode qu'elle devait employer dans la campagne électorale prochaine. Le titre de son article : *En face du scrutin élargi,* répondait à la préoccupation de faire de la représentation proportionnelle, alors vivement réclamée par plusieurs partis, le pivot et même le principal objectif de cette campagne. Tout le reste passait à un plan bien inférieur. L'ancien membre éminent de la *Jeunesse catholique* faisait la revue des forces de l'opposition qu'il se plaisait à qualifier de « militante ». Noyés, à cette heure, dans leur impuissance et leur discrédit, les catholiques constitutionnels éprouvaient un besoin désespéré de se raccrocher à tout le monde.

D'une part, M. Denais, qui s'y fût attendu ? ouvrait les rangs de son opposition aux monarchistes ; il ne faisait même plus difficulté de reconnaître que, malgré l'opposition qui existe « fondamentalement », « essentiellement », entre cette partie des « opposants » et les autres, « dans l'ordre des contingences électorales, nul dissentiment n'est moins susceptible de provoquer des schismes dans l'opposition ; la question dynastique n'est pas posée et ne peut l'être utilement ; les chefs, les théoriciens du mouvement dynastique proclament eux-mêmes, avec raison, qu'ils n'attendent point des élections le succès du principe qui leur est cher, et la seule idée qui peut commander l'attitude et les votes dynastiques, c'est de renforcer l'opposition *quelle qu'elle soit* ». Aveu bien tardif, mais qui était à retenir. Pendant plus de vingt ans, les chefs de la véritable opposition, comme Paul de Cassagnac, ont eu beau être les premiers à déclarer dans les termes les plus catégoriques, aux élections de 1889, 1893, 1898, 1902, ce que M. Denais reconnaît aujourd'hui : que la question du régime politique ne se posait pas pour eux dans les élections, qu'ils en faisaient uniquement une affaire de libération religieuse et nationale, on leur refusait absolument le droit d'être crus ; il n'y avait que duplicité dans leurs protestations et leurs préférences politiques constituaient une tare indélébile qui justifiait les catholiques constitutionnels de leur faire une guerre impitoyable.

D'autre part, dans cette opposition « militante », où M. Denais rangeait toutes les fractions de la Chambre exclues de la majorité parlementaire et où se trouvaient, côte à côte avec l'*Action libérale,* le groupe des progressistes et celui de l'*Alliance démocratique* dont presque tous les membres se fussent enfoncés le bonnet de Marianne jusqu'aux épaules plutôt que de laisser suspecter leur invincible attachement à l'œuvre laïque de la République, il n'existait aucune fraction, assurait M. Denais, « qui ne soit résolue à laisser dormir toutes les prescriptions vexatoires et sectaires » des lois anticléricales. Ah ! le bon billet !

Mais, comme on le voit, l'accord entre tous les groupes d'opposition était donc facile à réaliser. Et donc, poursuivait-il, « *si l'on s'abstient des rêves et des chimères,* si l'on ne poursuit, dans les élections, que ce qu'elles peuvent

donner, *si l'on obtient de certains généralissimes et aussi de certains officiers sans troupes qu'ils veuillent bien tirer sur l'ennemi au lieu de tirer sur leurs voisins et alliés,* l'opposition peut espérer, pour elle, et dans l'intérêt national, un véritable succès aux élections de 1914. Il suffira à ses diverses fractions de travailler d'abord et de s'entendre ensuite... ».

Ces « rêves » et ces « chimères », le leader catholique avait dit un peu plus haut dans un passage amené par les cheveux, ce qu'il entendait par ces mots :

L'accord sur ce point primordial (l'exclusion de la question constitutionnelle dans la campagne électorale) existe si manifestement entre les éléments divers de l'opposition que d'aucuns concluent à la confusion immédiate de tous ces éléments en un seul parti que l'on baptiserait « parti catholique ».

Que vaut théoriquement cette conception ? Nous n'entendons pas en discuter le mérite, nous bornant à un examen pratique. Or, il semble bien que pratiquement, elle n'est pas la formation de combat susceptible de donner les résultats auxquels on peut tendre raisonnablement, si l'on considère qu'il s'agit non point d'ériger des thèses marquées au coin de la vérité éternelle, mais de réaliser pour la France, aussi bien que pour l'Eglise, à défaut de ce qui paraît idéal et le mieux, tout le bien possible en quatre années de vie parlementaire (3).

Autre aspect. A suivre dans leurs faits et gestes, à travers le pays, les soutiens de cette opposition « militante », telle que nombre de catholiques l'entendent et l'exercent, on les voit n'aspirer qu'à faire agréer leur concours

(3) Il n'y a donc rien de changé... si ce n'est les convictions de celui qui écrit ces choses et les répète pour la vingtième fois. A l'heure où, jeune encore, M. J. Denais cherchait une entrée dans la vie politique, il s'était fait ouvrir la porte de la réactionnaire *Vérité,* dirigée par Auguste Roussel et Arthur Loth. Il y écrivait et signait, le 29 octobre 1900, un long article sous ce titre net : *Une politique catholique,* où il disait :

« L'un des préjugés les plus répandus dans le monde catholique de notre pays, c'est qu'il y a une manière d'incorrection ou de maladresse indiscutable à affirmer sa foi et à la prendre comme inspiratrice dans les actes publics qui ne sont point absolument de l'ordre religieux. Sans hésiter, et même en s'en faisant un titre d'honneur, tel bon chrétien suivra la procession, tiendra même un cordon du dais et ne voudra jamais, s'il se présente au conseil municipal, mentionner sur ses affiches qu'il est catholique et qu'une fois élu, il se conduira en catholique...

» Reste la grande objection des intellectuels de notre parti : on ne peut pas être et se dire catholique en politique parce qu'une telle attitude, une telle affirmation, seraient dénuées de sens, parce qu'elles pourraient même compromettre la religion dans la bataille des partis.

» Une remarque d'abord : la religion catholique serait-elle plus compromise parce que des laïques se réclameraient d'une qualité qui, après tout, est leur, que cette même religion n'est engagée du fait de la présence de deux prêtres à la Chambre des députés ?...

» Et puis, nous sommes tombés dans le piège tendu par les adversaires. Comme eux, nous avons admis qu'il ne saurait y avoir de politique catholique, puisqu'une telle politique introduirait la religion dans la bataille des partis ; comme eux, nous avons fini par confondre politique catholique et politique cléricale, et par ravaler la première à une mesquine question de parti...

» Or, précisément à l'encontre d'assertions perfides et intéressées, l'adoption d'une attitude nettement catholique dans les choses de la politique par ceux qui croient en Dieu et qui sont fidèles à son Église aurait pour effet, non pas de créer un parti nouveau, mais de placer les catholiques au-dessus des partis et de les grouper, dans certains cas, autour de grandes idées qui leur sont communes et qui dépassent de tout leur absolu les préoccupations contingentes des faiseurs de combinaisons ministérielles...

» Les catholiques qui font aujourd'hui de la politique, les autres catholiques qui se tiennent actuellement à l'écart des batailles où se joue la destinée du pays, ne peuvent-ils donc prendre une fois cette résolution de déclarer hautement leur foi et de prendre cette foi comme lien entre eux tous ? Ce serait réaliser le choix d'un nom que nul de nous ne répudierait, ce serait en même temps établir un programme minimum sur lequel tous les honnêtes gens seraient d'accord », etc... *Quantum mutatus ab illo !*

par le gouvernement. L'élection de M. Poincaré à la présidence de la République est à ses yeux l'événement providentiel qui doit assurer cette heureuse conciliation. Comment ne pas s'offrir à seconder ce « triomphe de l'ordre et de la liberté » que promettait son avènement? Il y a bien ses déclarations passées et même actuelles, d'un laïcisme résolu, mais on sait, de longue date, qu'il ne faut pas attacher une importance exagérée à des concessions verbales qui ont leur excuse dans les exigences de la politique. Il y a bien cette apostrophe lancée par lui, naguère, à M. Charles Benoist du haut de la tribune : « Nous sommes séparés de vous par toute la question religieuse », mais il y a aussi moyen de l'entendre. Un organe local de l'A. C. J. F., le *Semeur du Tarn* en a même découvert (mars 1913) une explication qui comble à moitié le fossé et permet encore de s'embrasser d'un bord à l'autre. Et l'on voit ce journal proposer au chef très laïque d'un gouvernement athée, ni plus ni moins que le concours de toute la jeunesse catholique. Toute vibrante, d'ailleurs, la lettre qu'il écrit à M. Poincaré :

... C'est à la France tout entière que vous entendez confier le salut et la prospérité de la France. Vous êtes jeune; la jeunesse est la grande ouvrière que vous solliciterez au devoir patriotique. Vous êtes entouré de vieux condottieri qui ne cherchent, à la suite des troupes nationales, qu'une occasion de pillage et plusieurs parts de butin. Vous leur demanderez leur retraite, vous leur montrerez le chemin des Invalides, n'est-ce pas? Et vous ferez la levée en masse des recrues fraîches et neuves : ici, personne ne désire du galon et chacun se sent dans les veines un trop plein de sang dont il voudrait se soulager. Toute la jeunesse vous suivra.

Toute, entendez-vous bien, Monsieur le Président? *Même la Jeunesse catholique.*

Vous parlez de fierté, de grandeur, de dignité, de désintéressement, d'idéal. Elle connaît ce vocabulaire et elle possède ces qualités. Elle a aussi de la loyauté. Elle est folle de douleur pour avoir été longtemps reléguée à l'arrière-garde et injustement tenue à l'écart. Vous, à qui rien n'échappe, vous avez remarqué sans doute qu'elle est enthousiaste et disciplinée, apte à la conquête et au sacrifice; vous devez sentir qu'elle porte dans sa tête et dans son cœur et qu'elle peut refaire de ses mains la France nouvelle, la France meilleure. Vous accepterez son concours, dites? Je sais que nous sommes séparés par la question religieuse. Mais vous êtes académicien, Monsieur le Président, même à la tribune. Vous n'avez voulu dire que ce que vous avez dit : *séparés, non pas opposés.* Le sectarisme est en déroute. Le front de combat est assez large sur les frontières de l'honneur français; il y a de la place pour tous ceux qui veulent se battre, dans le seul espoir de le faire triompher. Vous nous donnerez la nôtre, vous nous la laisserez prendre, vous ne ferez pas d'exclusion. Il est temps de songer à la coalition de toutes les forces morales. Vous en trouverez d'humaines et exceptionnellement fécondes à travers tout le pays; nous en apporterons de divines et rien ne les remplace... [1].

(1) Non moins curieux dans ce genre d'interprétations l'exercice de rhéteur auquel se livre M. Bazire, au Congrès diocésain de Paris, en février 1913. C'est de la séparation entre l'Église et l'État qu'il parle. Le refus par le pape d'accepter les cultuelles « a bouleversé le plan perfide » de nos ennemis. On peut se demander en quoi, s'il est vrai que ce plan avait surtout pour but de rayer du statut public en France la religion de nos aïeux, et de creuser un abîme entre elle et lui. Mais, justement, c'est à quoi on n'a pas réussi, au contraire. En effet, « spolier, disait M. Bazire, ce n'est pas supprimer deux droits, deux patrimoines; c'est les unir — par l'injustice sans doute — mais c'est les unir cependant ». Cependant, reprendra-t-on, si on sépare et spolie en même temps, où peut être cette union invraisemblable? Il semble bien que ce soit l'union entre la corde et le pendu. Mais l'orateur n'en démord pas : « Blesser, enfoncer le fer si profondément dans la chair de la victime qu'on ne puisse le retirer, ce n'est pas séparer, c'est unir —

On a déjà vu dans un chapitre précédent comment fut saluée par des catholiques l'accession de M. Poincaré à la présidence de la République. Leur ferveur ne se ralentit pas et fait présager ce qu'on peut attendre de ce côté pour les prochaines élections. Le 5 juillet 1913 paraît dans la *Vie du peuple*, journal de la Savoie, organe de M. Delachenal, député catholique, mais libéral et démocrate, le compte rendu d'un discours prononcé par lui dans un banquet à la fête patronale de Saint-Pierre-d'Albigny. Ses amis et lui ont accueilli « avec une joie sans mélange » l'élection « de ce vrai républicain, de cet ami sincère de la paix qui honore la France... et qui est bien décidé à rendre justice à tous... ». M. Delachenal lève son verre « en l'honneur de M. Poincaré, en l'honneur de cette république nouvelle qui vient enfin d'apparaître à l'horizon et dans laquelle l'odieux régime de tyrannie, d'oppression, de favoritisme que nous subissons depuis si longtemps n'existera plus qu'à titre de lugubre et lointain souvenir, et où tous les Français, réconciliés, étroitement unis sous un régime républicain digne de ce nom, etc... », et, séance tenante, les assistants à la fête patronale adressent à M. Poincaré un télégramme qui lui porte « l'hommage de leur respectueux dévouement et de leur fidélité inébranlable à la République et à son éminent président » (5).

M. Malou, qu'on a vu se distinguer au Congrès des catholiques allemands à Metz, et qui était jusqu'en 1913 le délégué général de l'*Action libérale* pour

par le trait d'union de la violence sans doute — mais c'est unir. L'État français n'est pas séparé de l'Église. Il ment quand il le dit ou il se trompe, s'il le croit. Dieu, qui a ses desseins, a bien permis la spoliation, mais non la séparation ». Cette fois, c'est l'union du fer avec la plaie, ou du détrousseur, de l'assassin avec sa victime. Cependant le compte rendu marque ici des applaudissements.

L'orateur en soulève de plus vifs encore lorsque, montrant l'inconséquence des auteurs de la loi qui, d'une part, déclarent ne reconnaître aucun culte, et de l'autre, statuent que les églises et leur mobilier font partie intégrante du domaine public, il dit : « De par la loi, nous entendons la messe dans un édifice national ou communal, nous recevons l'aspersion d'un goupillon municipal et nous nous agenouillons dans un confessionnal tantôt national, tantôt départemental, tantôt communal... ». Le culte s'exercerait-il au nom de la commune, du département ou de l'État? Ou les catholiques ont-ils de quoi se consoler en constatant qu'il subsiste une manière de culte « national, départemental, communal » et que la séparation n'est qu'un vain mot. Il reste seulement que les encycliques *Vehementer* et *Gravissimo Officii* rendaient un son bien différent, qu'il eût été plus salutaire de faire vibrer aux oreilles des catholiques assemblés en congrès.

(5) Voilà donc pour M. Poincaré, et voici pour M. Briand. Dans le même numéro, M. Delachenal répond aux critiques dont il a été l'objet, « à propos des lois laïques », de la part du *Patriote,* journal radical, et du *Réveil savoyard*, journal royaliste. A celui-ci, il réplique :

« Quant aux attaques du journal royaliste, elles ne m'émeuvent pas plus que celles du *Patriote;* le *Réveil savoyard* considère que c'est une honte d'avoir voté pour M. Briand ; je m'en glorifie, au contraire, et si comme j'en ai le ferme espoir, M. Briand revient un jour au pouvoir, et nous apporte le programme qu'il nous apportait alors, je suis prêt à me couvrir de nouveau de cette honte dont M. de Mun, d'ailleurs, n'a pas hésité à se charger tout comme M. Aynard et moi.

» Certes, si je ne partage pas toutes les idées de M. Briand, et en ce qui concerne l'école laïque, en particulier, contrairement à M. Briand, je suis partisan de la représentation proportionnelle scolaire; mais M. Briand a eu le rare mérite de préconiser pour la première fois en 1910 le retour à une politique d'apaisement; il a ainsi fait la preuve d'un réel courage et il mérite notre estime; d'autre part, dans cette déclaration ministérielle que j'ai approuvée en janvier, M. Briand se déclarait nettement partisan du respect absolu de la neutralité scolaire, si impunément violée sous les précédents ministères et, à ce titre encore, il était digne de notre confiance ».

la région meusienne, cède son journal, le *Courrier de la Meuse,* au directeur d'une feuille plus avancée, pour aller tenter ailleurs la chance électorale. A cette occasion, il écrit dans son article d'adieu : Eh bien! chers et bons amis, franchement, il n'y a qu'une politique utile et possible, c'est la politique de M. Poincaré. Elle se résume en peu de mots : Devoir social, Bonnes finances, Défense nationale ! Elle doit rallier tous les Meusiens, vous surtout, mes vrais, mes bons amis, autour des hommes qui la représentent dans ce département et surtout autour de celui qui la personnifie devant l'Europe. Pour ma part, j'y suis et j'y serai tout dévoué ».

Poincaré *for ever !* Cette fois, c'est un journal dont les attaches officieuses avec le clergé du diocèse sont bien connues, le *Semeur,* de Versailles, qui publie un important article sur *la politique de bon sens* (19 octobre 1913). Au jour où il écrit, les faits et gestes du président au cours de son voyage dans le Centre et le Midi, les déclarations de M. Barthou, son ministre, ne sont ignorés de personne. Cela n'arrête pas le *Semeur.* « A l'heure actuelle, dit-il, il n'y a qu'une seule politique qui soit raisonnable, c'est la politique des mains tendues et des cœurs ouverts... Nous voulons, nous, une politique vraiment nationale, la politique du bon sens, celle qu'a imaginée M. Poincaré, qu'il a promise dans son manifeste au peuple français, qu'il est allé porter à travers la France, celle aussi que pratiquerait le ministère de M. Barthou, si M. Barthou n'avait pas peur de M. Clémenceau... ». Et l'on se souvient qu'au jugement de la *Semaine religieuse de Nice,* c'est une ingratitude de ne pas soutenir Poincaré, Briand et consorts, une trahison dont la responsabilité pèse non moins sur les conservateurs que sur les sectaires irréconciliables.

II

Les élections locales auxquelles donnent lieu le remplacement de députés disparus ou les élections des conseils municipaux et généraux qui précèdent les élections législatives traduisent en actes, dans maint cas, les dispositions qui règnent en beaucoup de milieux catholiques, et font présager, pour la campagne de 1914, la continuation du désarroi.

Le vice d'une politique électorale inspirée par un esprit de compromission et de marchandages, au lieu de s'attacher avec fermeté à quelques principes, fait se renouveler, ici ou là, l'exemple de ces catholiques notoires qui, à Lourdes, en 1910, se flattaient de mettre la Sainte Vierge sous la protection du Bloc, en offrant leurs voix, contre un des leurs, au codirecteur de ce mauvais journal qu'est le *Petit Parisien.* Aux élections municipales de 1912, la *Croix du Nord* signifie aux électeurs catholiques, les 6 et 8 mai, que voter pour les candidats soutenus par l'*Écho du Nord* est « un devoir de conscience », qu'ils leur doivent « un triomphe réparateur », que, d'ailleurs, « ceux-ci ne peu-

vent grandir davantage dans l'estime de tous ceux qui les connaissent et qui ont su les apprécier ». Et le surlendemain des élections, le même journal écrit (14 mai) :

> *L'Echo* et ses amis voient plutôt d'un mauvais œil les efforts qui se font de notre côté pour rechristianiser les masses, et notre action sociale qui doit faciliter leur retour à la foi. Ils taxeraient volontiers d'empiétements cléricaux ces mouvements qui recrutent et disciplinent les groupes de Jeunesse catholique et ces admirables Ligues de catholiques français dont les cadres, à Lille particulièrement, renferment tous les éléments vaillants et agissants. Ils sont indifférents, sinon hostiles, à ces organisations des Comités catholiques du Nord, qui, grâce à une haute, inlassable et puissante initiative, couvrent déjà près des deux tiers de notre diocèse et s'essaient un peu partout à l'action.

Voilà donc en faveur de qui on a exigé le vote des catholiques au nom d'un devoir impérieux : des hommes indifférents, *sinon hostiles,* à leurs œuvres. La direction du *Nord-Patriote,* qui relate ces faits (18 mai), ajoute :

> C'est de la politique électorale. Je conviens que tous les spécimens ne sont pas aussi scandaleux et aussi répugnants, mais la plupart échappent au sens commun. Dites-moi un peu pourquoi, si les unifiés l'emportent à Boulogne-sur-Mer, on nous conseille d'applaudir, alors que, s'ils triomphent à Roubaix, il faut se lamenter. Est-ce le radicalisme qui est l'ennemi ? J'inclinerais à le croire, si je regarde du côté de Tourcoing, où la chute de Dron aurait été saluée par des clameurs d'allégresse, mais je ne le crois plus si j'observe Douai et Valenciennes, où les radicaux n'ont gardé le pouvoir qu'avec l'appui des conservateurs. La politique électorale varie d'un endroit à l'autre, elle proclame dangereuses et mortelles, dans une commune, des opinions dont elle recommande ailleurs les représentants. Elle érige le dimanche des statues qu'elle déboulonne le lendemain. On chante, dans *Rigoletto : la donna è mobile:* la politique électorale est infiniment plus capricieuse et changeante que ne l'est la femme, d'après la musique de Verdi. Chaque scrutin nous en fournit de nouvelles preuves, et de plus en plus fortes...

Pie X recommande avec force aux catholiques : Unissez-vous sur le terrain religieux pour la défense des intérêts de la foi; les libéraux traduisent en pratique : Unissez-vous sur le terrain religieux d'abord pour maintenir la république. Ce qui se passe à Bordeaux à la suite des élections municipales de 1912 est un exemple de cette tactique persistante. Cette ville nomme, le 12 mai, 36 conseillers municipaux selon les règles, acceptées de part et d'autre, de la représentation proportionnelle, soit : 13 unifiés, 10 membres de l'*Alliance démocratique,* 7 libéraux, 3 royalistes, 3 radicaux. Accord remarquable entre les divers groupes. Or, 7 libéraux et 3 royalistes, cela fait, en bonne arithmétique, 10 catholiques. Minorité importante et fort capable de jouer un rôle dans une assemblée composée d'éléments aussi disparates. Les 3 royalistes avaient été soutenus par le *Nouvelliste de Bordeaux,* les 7 libéraux par la *Liberté du Sud-Ouest.* Ce dernier journal, lors de sa fondation, en 1909, publiait ces belles phrases : « La *Liberté du Sud-Ouest* n'est l'organe ni d'un parti, ni d'un groupe, ni d'un homme. Elle a une autre ambition..., c'est de travailler à unir, pour la défense des intérêts supérieurs de la nation, des hommes que séparent des divergences de vues politiques ». Mais comment se réalisera cette union? *En dehors et au-dessus des contingences poli-*

tiques, proclamait la *Liberté.* Il faut toujours lire entre les lignes. Quand une gazette ou une ligue vous insinue : « Je ne ferai pas de politique », traduisez : « Je ferai du libéralisme », et quand elle ajoute : « Pas de divisions! Élevons-nous en dehors et au-dessus des contingences », comprenez : « La République avant tout ».

Donc, le 19 mai 1912, tandis que l'hôtel de ville ouvrait ses portes au nouveau Conseil, les 7 élus de la *Liberté* ne s'abouchèrent pas avec les royalistes pour former un bloc compact de 10 catholiques, mais ils offrirent leurs services aux 10 membres de l'*Alliance démocratique,* qui étaient les élus de la *Petite Gironde,* une de ces feuilles qui empoisonnaient le Midi.

Dès la réunion officieuse du nouveau Conseil, les élus royalistes avaient signifié qu'ils ne donneraient leurs suffrages pour la mairie qu'à un candidat promettant « de maintenir les sœurs dans les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance; d'assurer l'entretien des églises de la ville; d'accorder des secours aux enfants pauvres des écoles libres dans la même proportion qu'à ceux des écoles laïques communales, etc. ». Les 7 libéraux, élus de la *Liberté,* ne demanderont aucun engagement, aucune garantie, et, grâce à leur concours, le candidat de la *Petite Gironde* l'emporte.

On nomme le premier adjoint. Un royaliste, M. Saint-Marc, celui-là même qui avait donné lecture du postulatum catholique, recueille 18 suffrages; le candidat de la *Petite Gironde,* M. Sebilleau, obtient le même chiffre, et après trois jours de scrutin M. Sebilleau est proclamé... au bénéfice de l'âge. Parmi les 18 voix qui assurent cette piètre victoire, il y a les 7 voix libérales... Ces catholiques, qui le matin avaient entendu la messe, préféraient à un des leurs, qui avait le tort d'être royaliste, le représentant d'une politique maçonnique et sectaire. Le même jeu se continua dans l'élection des autres membres du bureau, et si un royaliste, M. Journu, conquit malgré tout le poste de quatrième adjoint, ce fut en dépit des libéraux qui soutenaient le candidat des Loges et grâce à l'appui d'adversaires loyaux dégoûtés par cette vilaine alliance de la *Liberté* avec la *Petite Gironde.* Les 7 libéraux ont voté pour M. Gruet, opportuniste anticlérical, élu maire, contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; pour M. Sebilleau, opportuniste anticlérical, élu premier adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; pour le docteur Mauriac, *franc-maçon,* élu deuxième adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Journu, catholique royaliste; pour M. Bellocq, *franc-maçon,* contre M. Journu, catholique royaliste, qui a été élu quatrième adjoint; pour M. Liégaux, *franc-maçon,* élu huitième adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; enfin pour M. de La Ville de Mirmont, anticlérical, élu neuvième adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Saint-Marc, catholique royaliste.

Dans un même département, la Haute-Savoie, et malgré les instructions précises données aux catholiques par l'évêque d'Annecy pour régler leurs

votes, la *Croix de la Haute-Savoie*, « journal d'action catholique », appuie, dans plusieurs cantons, aux élections des conseils généraux, la tactique qu'on va voir. Dans celui de Sallanches, les libéraux ont débarqué, sans le prévenir, le conseiller sortant, M. Jules Challamel, catholique éminent de la région, fervent pratiquant, mais président de l'*Action française* en Savoie, et ils ont adopté la candidature du docteur Berthollet, qui n'a jamais donné un signe de convictions religieuses. Les moines et les curés marchent pour lui. La *Croix* locale, qui n'a rien fait pour M. Challamel, annonce que M. Berthollet aura les voix de « tous les honnêtes gens qui se comptent sur son nom » et applaudit ensuite au succès du « sympathique » maire de Sallanches. Elle est cependant dépassée par le correspondant de la *Croix* de Paris, qui télégraphie à son journal : siège gagné — gagné, il est vrai, sur un compétiteur radical, mais aussi sur l'excellent catholique évincé.

Pour le canton d'Annecy-Sud, la *Croix* locale déclare que « les catholiques n'hésitent pas à voter pour le docteur Verey », tout en avouant qu'il n'est pas le candidat de leurs rêves », vaine précaution oratoire, mais qui s'explique devant cette profession de foi du candidat où on lit : « ... Par caractère et par raison, je suis indépendant et ne suis lié à aucune secte, aucun groupement... En politique, je suis guidé par l'idée générale du progressiste Poincaré ; républicain, sans adjectif, je pose la république comme un axiome et j'en soutiendrai la formule, les principes et les lois ; défenseur de la suprématie du pouvoir civil, partisan de la liberté absolue de conscience et adversaire de toute politique militante religieuse ou antireligieuse, partisan de l'enseignement scolaire obligatoire, de la liberté des enseignements et adversaire du monopole. École officielle : laïque et neutre. École privée : libre et inspectée, soumise à un même contrôle... ».

Mieux encore. Le conseiller sortant du canton de Thônes, M. Michel, catholique, mais libéral, est ébranlé. On craint qu'il ne cède la place à M. Déponnier, dont la candidature inspire toutes les craintes. Un troisième candidat se présente, celui-là catholique de la tête aux pieds, pas libéral du tout et ayant une teinte de royalisme. C'est M. Cuillery, maire des Clefs, qui eut une fière attitude au moment des inventaires. La *Croix de la Haute-Savoie*, journal d'*action catholique*, soutient envers et contre tout M. Michel et fait la guerre à M. Cuillery. Lisez bien : « Contre lui (Michel) un autre catholique, M. Éloi Cuillery, maire des Clefs, pose sa candidature. Celui-ci veut faire énormément de choses, même de celles qui ne sont pas du ressort du Conseil général... Du reste, si, par impossible, M. Cuillery parvenait à se faire élire, cette grande activité serait bien vite tranquillisée au Conseil général où, d'avoir été élu sous le manteau d'emprunt d'un républicain libéral, couleur qui n'est pas la sienne, le classerait tout de suite parmi les hommes qu'on ne prend pas au sérieux ». Dans le numéro suivant, la *Croix* insiste et dit le fond de sa pensée : « ... Nous ne disons pas non plus que certaines coïncidences déton-

nent : la présence du candidat, comme adhérent, aux assemblées royalistes, cela détonne sous les couleurs de la république libérale ». Résultat. Votants : 2.005 ; M. Michel : 515 ; M. Déponnier : 448 ; M. Cuillery : 992. L'élection faite, la *Croix* d'écrire : « Nous sommes loin de regarder M. Cuillery comme notre adversaire. Notre conduite à son égard est toute de loyauté ». Et toujours, bien entendu, sans faire de politique.

En octobre 1913 a lieu une élection sénatoriale dans le Doubs. M. Ordinaire, radical modéré, qui, comme député, a voté toutes les lois anticatholiques, par conséquent un excommunié, passe avec le concours des catholiques, notamment de l'*Action libérale* qui fait ouvertement campagne en sa faveur, pour écarter M. Marc Réville, réputé pire. Les avertissements ne leur ont pourtant pas été ménagés. Ils sont même venus de source non suspecte. C'est M. Jean Guiraud, le catholique universitaire bien connu pour son passé libéral sur lequel il paraît heureusement en train d'ouvrir les yeux, qui, dans son journal, *Dieu, Patrie, Liberté,* fait entendre, les 10 et 18 octobre, des déclarations comme celle-ci :

L'élection sénatoriale du 19 octobre aura dans notre département une importance considérable.

Il s'agira de savoir si les catholiques auront pour candidat un radical; s'ils auront fait jusqu'à ce jour les sacrifices les plus considérables pour donner aux progressistes la présidence du Conseil général et la mairie de Besançon, pour que ces mêmes progressistes, en échange de ces services signalés, leur imposent un sénateur anticlérical.

Il s'agira de savoir si, par l'entremise des progressistes, courtiers marrons d'une pareille compromission, les catholiques abdiqueront leurs revendications les plus essentielles, renonceront à leurs espérances, pour abdiquer purement et simplement en faveur d'un bloc opportuno-radical dont ils seront exclus.

Voilà la signification exacte de la candidature Ordinaire.

Si les catholiques rejettent cette candidature, ils prouveront aux progressistes et aux opportunistes que leur concours, désintéressé quant aux personnes, ne va pas jusqu'à la désertion des principes.

S'ils acceptent cette candidature, je ne crains pas de dire que ce sera la fin des revendications catholiques dans notre département. Ce sera *le suicide de l'action catholique sur le terrain politique.*

L'*Univers* a signalé le premier ces articles de M. Jean Guiraud et insiste sur la gravité de pareils exemples. Mais la *Semaine religieuse* de Besançon réplique (19 octobre) :

L'élection du siège sénatorial s'est terminée dimanche par l'échec du parti radical-socialiste. Le parti qui aime l'ordre, la vraie liberté en matière religieuse et scolaire de la patrie a marché avec discipline. De ce parti sont les catholiques : *sans renier un seul de leurs principes*, les catholiques, quelque opinion politique qu'ils professent, ont bien accompli leur devoir de citoyens.

Il faut les en féliciter et féliciter aussi le journal local catholique [6] qui, après avoir fait les réserves qu'il fallait faire, les a conseillés avec prudence, désintéressement, loyauté et courage

(6) *L'Éclair comtois.*

Les électeurs catholiques de M. Ordinaire se consoleront sans doute des attaques de l'*Univers* — si toutefois ils y prennent garde — en lisant la *Semaine religieuse* de leur diocèse.

Et cela paraît à la *Semaine religieuse* de Nice un si bel exploit que, pour son compte, elle ajoute (14 novembre) :

Ce vote est un bon exemple. S'il est suivi aux prochaines élections, si les catholiques français, suivant la tactique qui vient de réussir aux catholiques italiens, votent pour le candidat le plus modéré partout où ils ne pourront faire passer leur candidat et leur programme — ce qui sera dans un très grand nombre de circonscriptions — ils contribueront à arrêter la persécution et à orienter vers l'apaisement le gouvernement sorti de ces élections; si, au contraire, ils s'abstiennent ou divisent les voix modérées en présentant leur candidat et leur programme là où le succès est impossible, ils contribueront aux triomphes du Bloc et auront leur responsabilité dans la recrudescence de persécution religieuse qui suivra inévitablement ce triomphe et achèvera pour longtemps la ruine de l'Eglise de France et de ses dernières libertés.

Dans la Vendée catholique, on assiste, avec l'*Étoile de la Vendée,* au rajeunissement du système de la *Croix* de Paris qui, jadis, dans ses statistiques électorales, avait l'art de transformer en *libéraux* les candidats du catholicisme le plus notoire. Mais ici le cas est d'autant plus singulier et suggestif que c'est le même journal qui, avant l'élection, ne sait trouver d'expressions assez fortes pour souligner le caractère catholique de la plupart des candidatures, afin de rallier toutes les voix catholiques (7) et qui, après, ne veut plus voir dans les élections et dans leurs élus que des libéraux. Son numéro du 17 août 1913 donne la statistique détaillée de celles au conseil général et aux conseils d'arrondissement en Vendée, qui fait constater une magnifique progression. Mais il n'y est question, d'un bout à l'autre, que des blocards d'un côté, des libéraux de l'autre, et cela se termine par ces mots : « La majorité des voix *libérales* passe de 5.994 à 10.783 ». Aux « libéraux » tout le succès et le profit (8).

En Vendée encore avait eu lieu, en novembre 1912, une élection au conseil

(7) L'*Étoile de la Vendée* bat ainsi le rappel de leurs voix : « Le canton des Herbiers est trop fidèle à son passé, trop catholique, trop indépendant, pour écouter la voix des persécuteurs religieux... » Le programme du comte de Chabot est d'ailleurs clair : « Mon programme est court; il peut se résumer en peu de mots : Respecter et défendre la religion; sauvegarder les intérêts du département... ». Dans le canton de Saint-Fulgent, avec la candidature du comte du Suzannet, le bloc n'aura rien à gagner : « Les catholiques du canton de Saint-Fulgent ne sont pas près de se laisser entamer... ». A Rocheservière, où se présente M. de La Grandière, depuis 1897, « les électeurs sont restés avec les mêmes convictions religieuses ». A Challans, « les catholiques savent que M. Baudry d'Asson est fièrement un des leurs ». A Montaigu, le candidat est M. de Carheil : « Nos lecteurs ont lu la profession de foi, si franchement catholique, du dévoué maire de Boufféré ». M. de Carheil termine sa profession de foi en disant : « Mettant la cause religieuse au-dessus de tous les partis politiques, gardant et reconnaissant le droit de conserver ses opinions personnelles, c'est comme *Catholique* que je pose ma candidature ». A Pouzanges, « les catholiques du canton de Pouzanges manifesteront dimanche la fidélité inébranlable de leurs convictions en donnant au sympathique M. de Monti de Rezé un nombre de voix considérable ». A La Mothe-Achard, « tous les catholiques iront au vote et déposeront un bulletin au nom de M. de La Rorthais, cet homme si dévoué, si loyal qui défend leurs intérêts aussi bien que leurs convictions ». On ne saurait d'ailleurs reprocher à l'*Étoile de la Vendée* de soutenir quelques libéraux là où ils ont seuls des chances de passer. — (8) Voir *Crit.*, X, 766 et s.

d'arrondissement, par suite du décès de M. de Hillerin, catholique et royaliste, toujours élu à une forte majorité, comme son collègue en foi politique et religieuse, M. de La Bassetière, au conseil général. Deux candidats étaient en présence : M. Cochard, catholique et royaliste notoire, désigné par le Comité catholique du canton, et M. Guillou, radical-socialiste. « Le résultat de l'élection, rappelait la *Vendée catholique,* le 12 juillet 1914, semblait ne devoir faire aucun doute.

De tout temps, disait-elle, on voudra bien s'en souvenir, le candidat royaliste remportait aisément la victoire. Or, qu'advint-il ? La bascule pencha pour la première fois du côté républicain et le candidat radical fut élu. La raison ! C'est le *Journal des Sables*, organe de M. Bazire, qui nous la fournissait au lendemain de l'élection. « Quelques jours avant l'élection de Saint-Gilles-sur-Vie, racontait ce journal, se tenait dans cette ville une grande réunion de propagande de l'*Action française*. M. Cochard y assistait. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Saint-Gilles et Croix-de-Vie, qui avaient donné, en 1907, 300 voix à M. de Hillerin, n'accordaient, dimanche, à M. Cochard, que 158 voix ». Rien de plus formel que cet aveu. C'est, au dire du *Journal des Sables*, pour avoir commis l'énorme crime d'assister à une conférence d'*Action française*, que M. Cochard fut battu, battu par les libéraux qui trouvèrent alors tout naturel de favoriser un anticlérical au détriment d'un catholique, parce que royaliste...

Le département de la Haute-Loire ayant été désigné pour remplacer par une élection sénatoriale l'un des soixante-quinze inamovibles défunt, cette élection eut lieu le 16 février 1913. Les républicains de gauche présentaient M. Devins, député radical de Brioude ; l'opposition soutenait M. Néron, député d'Yssingeaux, candidat de l' « Union catholique de la Haute-Loire ». Or, M. Devins fut élu sénateur par 370 voix contre 302 données à M. Néron, et 15 à un autre candidat, le radical Coiffier. Pour qui se souvient des sentiments que professaient jadis les populations de la Haute-Loire, et particulièrement celle du Velay, au temps où elles élisaient M. Malartre, ce résultat peut paraître décevant. Fallait-il l'attribuer à un progrès des idées radicales ? Le directeur de l'*Avenir du Puy-de-Dôme,* organe des catholiques constitutionnels et démocrates de l'*Action libérale,* en donnait, le 17 février, une autre explication dont les termes sont à noter :

... A notre avis, une faute de tactique a été commise. Dans la Haute-Loire les catholiques ont cru devoir s'organiser en parti *politique*, sous le titre d'*Union catholique*. Les militants de ce parti trouvaient sans doute le programme de l'*Action libérale* trop constitutionnel. Et, à la demande du Comité directeur de l'Union catholique, M. Néron a dû mettre dans sa profession de foi la déclaration suivante : « Catholique comme la plupart d'entre vous et, par là, relié à l'*Union catholique de la Haute-Loire...* ». De la part du député de l'arrondissement d'Yssingeaux, dont les convictions et les actes politiques sont connus, cette déclaration était complètement inutile. Elle a été funeste à sa candidature...

Le succès de M. Devins veut-il dire que la Haute-Loire, le Velay surtout, ne sont plus catholiques ? Certes non. Mais vous ferez difficilement comprendre à un électeur français que son vote engage sa conscience de catholique. Et on me citait des délégués sénatoriaux qui, samedi soir, à table d'hôte, au Puy, faisaient maigre, conformément à leurs principes religieux, et en même temps déclaraient qu'ils voteraient pour M. Devins.

C'est fâcheux, mais c'est ainsi. Un parti catholique est, à notre avis, en France, une chose irréalisable. Pourquoi donc, dans la Haute-Loire, a-t-on joué la partie sur une

élection sénatoriale, où les programmes politiques ont une influence trop restreinte ? Le devoir de M. Néron et de ses amis était de chercher des voix à gauche, de même que M. Devins, par ses déclarations modérées, a cherché des voix à droite (!).

En Anjou, ce qui se passe à Cholet pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement, en octobre 1913, a encore plus de gravité, car la campagne est dirigée à ciel ouvert, par le Comité local de l'*Action libérale,* contre le député de l'arrondissement qu'on veut écarter des prochaines élections législatives, bien qu'il soit un des plus intrépides et des plus brillants défenseurs de la cause religieuse et patriotique, M. Jules Delahaye. M. Turpault, dont les titres étaient connus, fils d'un père qui lui-même défendit toujours les intérêts religieux, avait posé sa candidature spontanément et de sa seule initiative. Au lendemain d'une réunion où les délégués de toutes les communes s'étaient prononcés en sa faveur, M. Jules Delahaye crut de son devoir de signer l'appel qui le proposait aux électeurs et de le soutenir contre M. Manceau. Celui-ci, vice-président de l'*Action libérale* à Cholet, se posait en candidat indépendant. Sa profession de foi disait :

Catholique sincère, très attaché à mes convictions religieuses, *j'estime que la religion plane au-dessus des partis et n'est le monopole d'aucun.* Prétendre le contraire serait, à mon avis, la rabaisser et en méconnaître les nobles principes.

Libéral et tolérant, ami enthousiaste du progrès, je fais appel à tous les électeurs sans distinction d'opinion, qui, *respectueux de la liberté sous toutes ses formes,* en tête desquelles je mets la liberté de conscience et la liberté d'enseignement, veulent, *à l'écart des luttes stériles de la politique,* travailler loyalement et de bon cœur, dans une union féconde, à l'amélioration du sort des travailleurs et à la prospérité commerciale et agricole de notre beau canton.

A quoi, la déclaration de M. Turpault répliquait :

... *Catholique avant tout,* sans abdiquer les traditions royalistes de ma famille, victime comme presque toutes celles de ce pays de la Révolution de 1793, *c'est sur le terrain religieux que j'entends me placer pour défendre vos idées.*

Mon adversaire veut, dit-il, se tenir à l'écart des luttes stériles de la politique.

Que fait-il donc, sinon de la politique ? Pourquoi, d'ailleurs, s'il ne fait pas de politique, se présente-t-il contre un catholique ?

Je ne mets pas, moi, comme le fait M. Manceau, la liberté de conscience et la liberté d'enseignement à l'écart de la politique, car nous savons trop que la seule politique du régime actuel est la guerre à la liberté de conscience et à la liberté d'enseignement.

Il y a une politique. Elle est catholique ou anticatholique. Entre les deux, il faut choisir

Président local du Comité angevin de défense religieuse, conseiller paroissial de Notre-Dame de Cholet et de Vicaillé, membre du Comité de la Commission d'inspection des écoles libres du canton, c'est à ce titre que je sollicite vos suffrages.

L'*Action libérale* choletaise ne se bornait pas à lancer un appel en faveur de M. Manceau, elle faisait afficher un placard où on lisait :

... Jusqu'en 1907, dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Cholet, l'union avait été complète entre les catholiques. A la mort du duc de Plaisance, qu'aujourd'hui encore nous regrettons si vivement, M. Jules Delahaye vint solliciter nos suffrages.

Ancien député de Chinon, puis candidat malheureux dans le Gers, où il s'était présenté

avec l'appui et l'argent de l'*Action libérale populaire* (9), son passé politique faisait craindre à beaucoup ce qui ne devait pas tarder à se produire.

Néanmoins, il fut élu.

Depuis, vous avez pu le constater, grâce à son influence, le désordre a été croissant parmi les catholiques de notre canton, et si les résultats n'étaient pas profondément attristants, l'on s'égaierait d'entendre celui qui a semé la division, parler d'union et de discipline intégrales.

C'est pourquoi, malgré lui et *contre lui*, le groupe de l'*Action libérale populaire* de Cholet présente son vice-président, M. Anatole Manceau, sur le terrain de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement, de la liberté religieuse.

L'*Action libérale* ne pouvait manquer d'avoir le concours des radicaux, dans cette manœuvre dirigée contre l'éminent député catholique. M. Manceau fut élu par 3.520 voix contre 1.863 à M. Turpault, un millier de voix s'étant perdues sur le nom d'un socialiste.

Un journal blocard, le *Réveil choletais*, précisait aussitôt en ces termes la portée de l'élection :

Il est indéniable que les 3.500 voix obtenues par M. Manceau comprennent un fort contingent de voix sincèrement républicaines. Elles ne sont point allées à M. Manceau parce qu'il les avait converties à ses idées, mais bien parce que M. Manceau avait pris position contre M. Jules Delahaye, et qu'il avait jeté à la face du député de Cholet des paroles cinglantes qui vengent les républicains des insultes reçues par eux depuis vingt ans ici et ailleurs.

Prétendre le contraire serait fausser la portée du scrutin, ce serait en interpréter la signification d'une façon tout à fait erronée.

Nous traduisons d'ailleurs ici très fidèlement la pensée de bons républicains qui, en toute franchise, nous ont déclaré avoir voté pour M. Manceau contre M. Delahaye.

On verra plus tard que cette œuvre de division accomplie par le comité choletais de l'*Action libérale* n'obtint pas le résultat définitif qu'il s'en promettait. Cependant ayant fait de vains efforts pour obtenir du comité général de cette ligue un désaveu de ce qui s'était passé et l'engagement que l'*Action libérale* ne le combattrait pas aux élections législatives, M. Jules Delahaye prit, au commencement de 1914, le parti de se désister (10).

(9) L'appui, non, l'argent peut-être, et pour une part seulement. Mais, est-ce que cet argent drainé par l'*Action libérale* n'était pas destiné à soutenir l'élection de candidats comme M. Jules Delahaye, aussi bien et à meilleur droit que celle de maint autre de couleur douteuse? Et l'*Action libérale*, ne faisant que répartir les fonds procurés par les catholiques, avait-elle la prétention de lier envers elle-même ceux à qui elle en attribuait une part, comme si c'était l'effet de sa propre libéralité?

(10) Le *Gaulois* en ayant ébruité la nouvelle, M. Delahaye écrivit, le 3 février, au directeur de ce journal :

« Je vous serais obligé de rectifier le motif prêté, dans le *Gaulois* de ce matin, à ma retraite volontaire. Je ne puis laisser dire que c'est pour une raison de santé que le député royaliste de Cholet a dû se désister de sa candidature aux prochaines élections. Chacun sait, dans ma circonscription, que le gouvernement ne pouvait rien contre ma réélection, assurée par 6.000 à 7.000 voix de majorité. Mais chacun sait aussi qu'il s'est trouvé à Cholet un groupement se disant catholique, pour marcher la main dans la main avec les radicaux et les francs-maçons contre le député « catholique avant tout » de la Vendée militante.

» Chacun sait que si j'ai offert spontanément, il y a près de trois mois, mon siège à plusieurs monarchistes, à plusieurs catholiques moins visés que moi par les haines accumulées au cours d'une longue carrière d'opposition irréconciliable, c'était pour empêcher ou retarder, au moins dans l'Anjou, livré à

III

Quoi qu'il en soit des faits locaux, quelle est, à cette heure, la ligne de conduite de l'*Action libérale* que ses grandes ressources et les appuis dont elle jouit toujours dans de hautes sphères catholiques appellent évidemment à jouer encore un rôle important dans les prochaines élections législatives?

Si l'*Action libérale* n'était qu'un parti politique, nul ne lui pourrait contester le droit d'avoir et de déclarer ses préférences dans cet ordre, et même de n'admettre dans son sein que ceux qui les partagent. Mais elle est aussi autre chose. Association composée de catholiques, formée en vue de défendre les intérêts de la religion, elle garde la prétention de demeurer le principal, sinon l'unique levier de cette défense, prétention qu'une grande partie de la presse catholique et du clergé continuent de favoriser. Dès lors, à elle aussi, à elle surtout, peut-on dire à raison de son importance, doivent s'appliquer les instructions du Saint-Siège pressant les catholiques de concentrer leur action sur le terrain religieux en évitant de faire entrer la politique de parti dans cette action commune.

On a déjà vu comment son président en prenait à son aise avec le discours retentissant de Pie X aux fêtes de Jeanne d'Arc. Les instructions ont été précisées et accentuées peu après par la lettre du cardinal Merry del Val au colonel Keller. Le temps a marché depuis lors; nous sommes en 1913. Cette année-là, la Ligue édite un tract que son *Bulletin*, dans chacun de ses numé-

tous les marchandages électoraux, une certaine coalition catholico-radicale qui a déjà semé une démoralisation irréparable dans les autres provinces de l'Ouest.

» Chacun sait, enfin, que si j'ai donné à mes adversaires de gauche et de droite la joie et la fierté communes de voir disparaître un vétéran de toutes les luttes de ce temps, c'est pour ne pas diviser à mon sujet et sur mon nom la meilleure population de France, pour ne pas la faire participer à des discordes égoïstes qui auraient pu troubler immédiablement son admirable foi.

» Que les radicaux et les « libéraux » associés contre moi se réjouissent et triomphent à leur aise!

» J'aime mieux avoir donné au peuple fidèle qui ne demandait qu'à me suivre « pour Dieu et pour la France » contre la République, l'exemple d'abnégation dû à sa sincérité religieuse, que le spectacle scandaleux des haines aveugles, inavouables, dont j'ai été poursuivi par des « catholiques », par des « conservateurs ».

» C'est la première fois de ma vie que je n'ai pas cru devoir résister à cette espèce d'ennemis, même avec la certitude de les vaincre une fois de plus.

» Quelles manœuvres m'ont confirmé dans cette décision, malgré les instances qui me sont venues et me viennent encore de toutes parts? Ah! je vous assure qu'elles marquent bien les quelques hommes qui les ont inspirées, qu'elles caractérisent non moins bien la politique qui achève de décimer nos rangs.

» Pour l'instant, permettez-moi de vous dire seulement que la raison attribuée par le *Gaulois* à mon désistement n'est que l'écho d'une de ces manœuvres, et que ni la santé, ni la lassitude, ni même l'écœurement n'ont déterminé ma conduite.

» Lorsque je ne courrai plus aucun risque de compromettre l'union à laquelle j'ai tout sacrifié, je conterai la vilaine, la très vilaine histoire des dessous de l'élection de Cholet en 1914.

» Je la conterai au long pour justifier ma résolution et pour éclairer les royalistes et les catholiques de France sur certaines causes trop longtemps cachées de leur passivité croissante, de leurs déroutes électorales et parlementaires ».

ros, presse les adhérents de « répandre à profusion ». On n'y lit pas seulement cet article de ses anciens statuts : « Art. 2. L'Action libérale populaire a pour but de défendre *sur le terrain constitutionnel,* par tous les moyens légaux et, en particulier, par la propagande électorale, *les libertés publiques ;* de favoriser les réformes législatives, de créer ou développer les œuvres et les institutions sociales, d'améliorer le sort des travailleurs ». Le tract formule un programme « politique » dont voici le début : « *La République est le gouvernement constitutionnel du pays ; l'A. L. P.* le reconnaît et, sans imposer à personne aucun reniement ni aucune abdication de ses préférences intimes, s'interdit d'une façon absolue, par ses statuts mêmes, toute action directe ou indirecte contre elle. Notre attitude est donc très nette. Mais si chez nous la forme actuelle du gouvernement est en dehors de toute discussion, etc... ». Donc, dans cette organisation générale des catholiques français, il n'y a pas de place pour ceux qui ne se rangent pas sur le terrain constitutionnel ; il n'y en a que pour les républicains, car l'équivoque par laquelle on feint de faire signifier au terrain constitutionnel la simple acceptation de fait du régime ne trompe plus personne depuis longtemps.

Aussi bien, le *Bulletin de l'Action libérale* enregistre-t-il des déclarations de ses comités locaux où les professions de foi politique et démocratique s'affirment avec une entière franchise, comme celle faite à Fumay, dans les Ardennes, à l'occasion de la bénédiction du drapeau de la *Jeunesse républicaine et libérale,* où l'orateur déclare : « Le drapeau de notre parti recèle dans ses plis une triple inscription : *Républicains catholiques démocrates* (1er décembre 1912) (11).

En cette même année 1913 apparaît, en effet, une *Fédération des jeunesses républicaines, libérales et patriotes.* Son appel, reproduit en tête du *Bulletin de l'Action libérale* (1er mai), porte ceci :

(11) On lisait, dans la *Libre Parole* (22 novembre 1912), le compte rendu d'une réunion du Comité départemental de Seine-et-Oise, où se Comité se déclarait « républicain sans arrière-pensée ni rélicences ». Au mois de février 1911, à Lons-le-Saulnier, le président, M. Michel, chargé du rapport sur le programme politique et économique de l'*A. L. P.*, l'avait formulé en ces termes, rapportés dans la *Croix du Jura* (19 mars) : « Au point de vue *moral ou religieux,* nous sommes des catholiques, et si nous acceptons le concours des hommes de bonne foi *qui ne partagent pas nos croyances,* nous exigeons d'eux qu'en entrant chez nous, ils reconnaissent que l'Église est une institution religieuse et sociale de premier ordre, *dont ils s'engagent à défendre la liberté et les droits* ». L'*Action libérale* a-t-elle en fait cette exigence ? Et où trouverait-elle des hommes ne partageant pas nos croyances qui, néanmoins, s'engageraient à défendre les droits de l'Église ? « Au point de vue politique, nous sommes des républicains, et si nous laissons la porte largement ouverte à ceux qui ne sont pas encore entrés dans la République, nous n'y laissons pénétrer que des hommes loyaux qui, lui donnant leur adhésion sans aucune arrière-pensée, viennent à elle pour travailler avec nous à son amélioration, c'est-à-dire à son affermissement ». Qui sera surpris qu'après avoir rencontré des incroyants prêts à défendre les droits de l'Église, l'*Action libérale* trouve aussi des hommes apportant la volonté absolue de travailler à affermir la République... sans y entrer ? « *Au point de vue économique,* nous sommes des *démocrates,* c'est-à-dire des partisans convaincus de la *justice sociale ;* et si nous ouvrons largement nos rangs aux catholiques ou aux libéraux *républicains,* c'est à la condition qu'en même temps ceux-ci se déclarent résolus à poursuivre, de concert avec nous, l'amélioration progressive du sort des travailleurs ».

Nous sommes républicains parce que, nés sous la République, nous entendons être des citoyens respectueux du mode de gouvernement voulu par la nation.

Nous sommes libéraux parce que nous voulons pour chacun la liberté de penser comme il l'entend [12]. Nous voulons que la faculté d'agir et de penser suivant ses croyances n'entraîne pas, de la part des pouvoirs publics, un odieux ostracisme. Nous voulons améliorer le sort des travailleurs. Nous voulons des lois dont l'employé et l'ouvrier puissent bénéficier de façon permanente, et non de ces demi-lois dont on a tôt fait de reconnaître qu'elles sont inapplicables ou néfastes.

Nous sommes patriotes parce que nous voulons une France grande et belle; nous repoussons et méprisons les pernicieuses doctrines qui préparent la conquête étrangère et la ruine du pays; et nous exaltons dans tous les cœurs l'amour fécond de la France, de ses institutions et de son armée.

L'*Univers* ayant attribué à l'*Action libérale* la paternité de cette organisation, celle-ci publie dans son *Bulletin* un démenti du président de ces jeunesses, affirmant que la Fédération « s'est constituée de sa propre initiative ». Il ajoutait toutefois : « Elle s'est spontanément rattachée à l'*A. L. P.*, parce qu'elle trouve dans cette association et dans les hommes qui la dirigent un appui précieux et des exemples admirables ». Rattachée, en effet, et solidement; qu'on en juge. Non seulement le Comité d'honneur est composé à peu près exclusivement de membres marquants de l'*Action libérale* : M. Piou, président; MM. H. Bazire et J. Denais, MM. Auriol, de Gailhard-Bancel, de l'Estourbeillon, Driant, de Ludre, députés appartenant à son groupe parlementaire. Ce n'est pas tout. Le siège de la Fédération est le même que celui de l'*Action libérale*, rue Las-Cases, à Paris. La Fédération n'a pas de *Bulletin*, c'est celui de l'*Action libérale* qui lui en tient lieu. Il rend compte de toutes ses réunions dans chaque numéro, et l'on constate qu'elles sont régulièrement présidées par M. Piou ou quelqu'un de ses lieutenants. Il invite avec insistance les membres de l'*A. L. P.* à y assister [13]. C'est l'histoire renouvelée de la *Ligue patriotique des Françaises*. La création de cette Fédération est une preuve manifeste de la persistance de l'*A. L. P.* à faire d'une politique républicaine et libérale le tremplin de son action.

Verra-t-on du moins quelque changement dans la tactique électorale, faite jusqu'ici de compromissions, et les revendications, les affirmations catholiques trouveront-elles quelque place dans le programme?

Peu de jours avant le congrès que la Ligue va tenir à Lyon, et six semaines avant son Assemblée générale à Paris, le secrétaire de rédaction du Bulletin, M. Laya, faisait paraître (15 octobre 1913) un article sur l'action électorale,

(12) C'est la profession du pur libéralisme. Au surplus, il n'y a pas un mot, dans ce programme, qui ait trait à la religion ni aux intérêts religieux.

(13) Le 1er juin, on y lit, à *la même page* que le désaveu cité plus haut : « L'Assemblée générale des *Jeunesses républicaines libérales et patriotes* s'est tenue le 22 mai à son siège social, 7, rue Las-Cases, sous la présidence de son éminent président d'honneur, M. Jacques Piou. MM. Ferri de Ludre, Joseph Denais, députés, Guyot de Villeneuve et Villeneau, nous avaient fait l'amitié d'assister à cette réunion. Nous les remercions vivement de cette nouvelle marque de sympathie...

»... M. Jacques Piou prend ensuite la parole pour indiquer, avec son grand talent, le sens moral de notre titre, etc.. ».

qui, s'il avait quelque valeur officielle, serait, de la part de l'*Action libérale*, la plus humble et la plus méritoire des confessions. Jamais personne ne lui avait fait faire un examen de conscience plus impitoyable (14).

Faire élire le plus grand nombre possible de représentants de l'opposition, *sans regarder de trop près à la qualité des candidats et des programmes, tel est pour beaucoup le but essentiel de notre action*, la voie la plus simple et la plus courte vers la conquête à la Chambre, sinon d'une majorité, tout au moins d'une minorité avec laquelle les gouvernements devront compter.

C'est là, croyons-nous, *une erreur capitale et l'une des causes majeures de nos revers.*

Tout, en effet, est, dès lors, subordonné au succès : *insensiblement, on lui sacrifie tout.*

Obligés le plus souvent, pour triompher, de gagner des voix en dehors de leur parti, les candidats sont amenés, pour obtenir cet appoint, à *dissimuler leurs convictions et leur drapeau*, à voiler leur programme, *à taire ou atténuer les vérités* qui peuvent seules nous *sauver de l'anarchie présente, à encenser les erreurs courantes.*

Les concessions et compromissions n'ont d'autres limites que la solidité des convictions personnelles du candidat.

Un journal radical de province le remarquait récemment, *presque aucun candidat n'ose plus s'affirmer ce qu'il est: c'est le triomphe de la dissimulation et de la tromperie; c'est le régime « du mensonge universel »* annoncé par Pie IX.

Le souci dominant de la réélection, les séductions du pouvoir, les rêves de l'ambition *achèvent chez les élus l'œuvre de dissolution.*

Après avoir décrit la méthode, M. Laya en appréciait les résultats avec un sens très droit et, chose remarquable, arrivait à conclure qu'il ne faut pas voir dans les élections un but en soi, mais un moyen d'action.

Bien loin d'être le plus court chemin vers la victoire, cette méthode nous en éloigne davantage à chaque scrutin.

Purement accidentels et éphémères sont, le plus souvent, les rares succès dus à des circonstances personnelles ou locales, achetés parfois par de tels silences ou de telles concessions, que nos idées, *notre programme n'ont guère le droit de s'en glorifier.*

Mais la conséquence la plus grave, la plus inquiétante, c'est que, au lieu de gagner à nos idées des électeurs de gauche, *elle entraîne vers le camp adverse trop d'électeurs catholiques ou libéraux* qui, n'entendant plus affirmer les vérités essentielles, ne pouvant plus distinguer nettement les délimitations des partis, ne voyant plus clairement ce qui nous sépare de nos adversaires, *finissent par franchir même « le fossé de la question religieuse » pour obtenir des faveurs et des emplois.*

C'est *cette œuvre de démoralisation, de décadence morale par l'élection*, considérée

(14) Ce n'est pas la première fois que M. Laya élève dans ce Bulletin une voix sincère, mais au demeurant, point écoutée ni goûtée parmi les siens. Il disait déjà à la fin de 1911, à propos de la résistance des catholiques espagnols aux projets du ministre Canalejas :

« Si tant d'efforts, jusqu'ici, sont demeurés sans résultats, tous ceux qui ont quelque expérience le reconnaissent, *c'est parce que la masse, catholique d'habitudes et de nom, n'a plus ni la vitalité, ni le sens chrétiens.*

» La seconde condition essentielle du salut est donc *de refaire un peuple catholique jusqu'aux moelles, dans son esprit, dans son cœur, dans ses actes, et, dans ce but, de former une élite conquérant les esprits flottants et désorientés par l'affirmation intégrale et intrépide de la vérité...*

» A nos comités, à nos conférenciers... de seconder de tout leur pouvoir et de tout leur cœur cette inspiration... qu'ils laissent pour compte aux politiciens, leur phraséologie ambiguë et vieillotte, indigne de la clarté française et de la sincérité chrétiennes (progrès, liberté, etc...), *qu'ils combattent de front les erreurs condamnées, en saisissant toutes occasions d'affirmer hardiment et sans se lasser, dans les milieux populaires les plus hostiles, la vérité sans atténuation ni alliage...* ».

Vox clamantis in deserto.

comme un but en soi, qu'il s'agit d'arrêter et de combattre dans toute la mesure du possible.

Soyons bien convaincus que viser le succès à tout prix n'est pas le plus sûr moyen de l'obtenir : comme à la guerre, *qui veut avant tout sauver sa vie risque fort de la perdre.*

Mais si M. Laya est, de longue date, le rédacteur attitré du *Bulletin* de l'A. L. P., M. Bazire est secrétaire général de la Ligue, directeur du journal la *Libre Parole*, qui partage avec la *Croix* l'honneur d'en être le grand soutien; et ce n'est un mystère pour personne qu'il est le successeur éventuel de M. Piou et de M. de Mun dans leur rôle de chefs. Or, peu de temps après l'article de M. Laya (le 5 novembre), M. Bazire écrivait dans son journal, à propos des élections italiennes, une consultation qui est exactement le contre-pied de celle du secrétaire de rédaction du Bulletin. Où est la pensée de M. Piou et de l'*Action libérale?* M. Laya avait dit en conclusion : « Ne ferions-nous élire que dix candidats de cette trempe, nous aurions fait faire à notre cause un pas plus décisif que si nous faisions triompher 100 candidats aux programmes bigarrés et flous ». M. Bazire, comme s'il voulait prendre la contre-partie, d'écrire, en glissant dans sa phrase un petit mot qui change et dénature la question : « Il y a des gens qui vont répétant : Qu'importe le résultat? Ne réunirions-nous que 100 voix sur un nom, l'essentiel est d'arborer le drapeau catholique dans *toutes* les élections ».

L'article de M. Bazire était d'abord un plaidoyer personnel déguisé, car il a toujours refusé, il refusait encore en 1914, de se présenter comme candidat catholique. Les élections italiennes lui servent d'occasion pour exposer la vraie tactique électorale. Le morceau peut être cité sans commentaire; le lecteur saura juger l'esprit bachémiste qui l'inspire.

... Est-ce à dire, cependant, que les catholiques aient conquis, en Italie, une représentation égale à leurs forces ? Non pas. Ils ne l'ont d'ailleurs pas cherchée.

Ils ne se sont présentés comme catholiques que là où vraiment l'élément catholique leur assurait une majorité certaine et avait, en somme, droit au siège. Et encore, le désir évident du Vatican était-il qu'ils se présentassent le moins possible comme catholiques. L'*Osservatore romano* a baptisé le plus qu'il a pu de ces catholiques du nom de « conservateurs constitutionnels ». On dit : c'est l'application du *Non expedit* et la conséquence de la situation où se trouve le Saint-Siège vis-à-vis de la monarchie de Savoie Evidemment, c'est cela, un peu, très peu; car, en fait, la consigne du *Non expedit* a été levée en tant d'endroits par les évêques, qu'il est impossible de constater le rôle prépondérant joué par les catholiques dans les élections dernières [15].

(15) Dans les récentes élections d'Italie, les catholiques n'avaient pas voté pour des libéraux ou des adversaires « sans rien leur demander, sans rien leur dire », sous le prétexte qu'on les tenait pour admettant les « libertés essentielles », mais ils avaient exigé des engagements précis. En outre, il est facile, tout en concédant à M. Bazire ce qui convient au sujet de la discipline du *Non expedit*, de montrer où est son sophisme, où il commence à altérer la vérité, quand il feint de méconnaître que la direction romaine générale est de concentrer les forces catholiques, de les grouper, de les organiser, de les déclarer telles, et de les faire intervenir comme telles dans tous les domaines de la pensée et de l'action. Il suffit de se reporter à ce qu'écrivait un auteur bien informé, résidant à Rome, Aventino, dans son livre sur le gouvernement de Pie X : « La situation spéciale, créée à la papauté par l'Italie moderne, n'est pas favorable à la formation d'un parti catholique parlementaire : à le tenter, on risque de coaliser contre l'Église certains intérêts menacés et de donner plus de prise à l'anticléricalisme en compromet-

L'autre motif, avoué d'ailleurs, de cette attitude, *c'est que l'Eglise, nulle part*, et en Italie moins qu'ailleurs, *ne consent à s'identifier à un parti politique*. Pour un avantage incertain et temporaire, elle risquerait trop de compromettre sa maîtrise souveraine qui l'élève au-dessus des contingences et des relativités. Attaquée, persécutée, elle fait appel à ses fils pour la défendre sur le terrain politique sans doute; en ce cas, d'ailleurs, ce n'est pas la religion qui fait de la politique, c'est la politique qui fait de l'irréligion. *Mais les organisations politiques de citoyens catholiques et luttant comme tels, se distinguent toujours de l'organisation religieuse proprement dite*. Les catholiques doivent faire à l'Eglise un rempart de leurs poitrines, mais non point la prendre pour bouclier; ils doivent la servir et non pas se servir d'elle. C'est ce qu'on ne comprend pas partout malheureusement. Il y a des gens qui vont répétant : « Qu'importe le résultat? Ne réunirions-nous que cent voix sur un nom, l'essentiel est d'arborer le drapeau catholique dans toutes les élections ».

Arborer, en ce cas, n'est pas l'expression juste, c'est exposer qu'il faut dire: exposer le drapeau non seulement à la défaite, mais à l'humiliation.

Car, bien étaler aux yeux de tous la faiblesse de tels et tels effectifs, donner à croire — ce qui est inexact d'ailleurs la plupart du temps — qu'il n'y a que quelques centaines ou quelques douzaines de catholiques dans une circonscription, *c'est plus qu'une imprudence, c'est une mauvaise action. Et je comprends qu'un gouvernement maçonnique encourage cette tactique par tous les moyens publics ou secrets dont il dispose* (16).

Une élection n'est pas une procession et encore moins, à cause des intérêts très divers et

tant inutilement le Saint-Siège; l'action parlementaire des députés catholiques pourrait se trouver en désaccord, soit avec le sentiment national, soit avec les principes que l'Église juge indispensable de maintenir dans ses relations avec l'État italien; enfin, on aurait à craindre que les sympathies politiques ne désagrègent le groupe des députés confessionnels » (p. 95). On voit apparaître clairement là les raisons qui dictent au Saint-Siège sa façon d'agir *toute locale*. Il n'existe aucun prétexte pour les étendre à d'autres pays, et, même en Italie, cette réserve, quant aux résultats immédiats à atteindre, n'empêcha point l'Encyclique *Il fermo proposito* d'organiser très vigoureusement, en vue de certains cas urgents et de l'avenir, à préparer même l'*Union électorale catholique* qui ne devrait pas cacher sa bannière, mais se conformer ouvertement aux directions du pape et de l'épiscopat.

(16) Cette insinuation, qu'on peut laisser au lecteur le soin de qualifier, avait déjà été faite dans le *Peuple français* en mars 1910. Elle reparaîtra, plus crue, dans la *Libre Parole* du 13 mai 1914, au lendemain du nouvel échec électoral de son directeur. Au lecteur d'apprécier si cette déception excuse le journal dirigé par l'un des plus éminents orateurs de congrès catholiques de se laisser aller à de telles violences. Son *Billet du matin* de ce jour, sous le titre : *Révolutionnaires de gauche et anarchistes de droite*, disait :

« ... D'autres que les révolutionnaires de gauche peuvent être contents; nous voulons parler des anarchistes de droite. Et on les reconnaît assez sans que nous fassions à leur maladif besoin de réclame l'aumône d'une désignation plus complète.

» Partout, la tactique de ces gribouilles a été la même : pratiquer la politique du pire. Incapables de présenter nulle part un candidat, ils ont utilisé les quelques centaines de voix dont ils disposaient, grâce à la survivance du scrutin d'arrondissement, pour saboter les candidatures patriotes et libérales. Les mêmes qui ont fait échouer Bazire aux Sables, à 17 voix, ont combattu perfidement et fait échouer aussi de Ramel et Magne dans le Gard.

» Triomphants, ils nous répéteront : « Vous voyez qu'il n'y a rien à faire avec le suffrage populaire » ?

» — Parbleu !

» Ils ont eu pour auxiliaire dans cette louche besogne, *qui finit par profiter trop crûment au Bloc, de malheureux catholiques affolés par des surenchères parties comme mots d'ordre de la place Beauvau, après d'insignifiants détours dans des officines d'apparente intransigeance.*

» Le coup est tellement connu ! Cette fois, il s'est fait trop à découvert. Les partisans de la politique du pire, les chambardeurs de salons, les conspirateurs d'opérette vont être obligés de sortir des coulisses.

» Assez de négations, de destructions, de sabotage. Le public catholique, patriote et libéral, exigera d'eux quelque chose de positif. Il va falloir monter la pièce, sortir le premier rôle ou les figurants toujours embusqués derrière les jupons d'actrices.

» En scène, Messieurs, ou gare aux sifflets.

» Le Français est gobeur, mais il n'aime pas qu'on « lui monte le coup ».

très complexes qu'elle met en jeu, *un concours d'orthodoxie, une manifestation religieuse.* En ce cas, il conviendrait que le candidat fût *l'évêque, ou tout au moins son vicaire général*, et qu'il fût élu. L'élection est tout autre chose que le bon sens dit assez. Et si les catholiques ont le devoir d'y travailler de toutes leurs forces, pour la défense de leur foi, sans jamais dissimuler leurs convictions, en les proclamant très haut, au contraire, et en tirant de leurs votes tout le parti possible, *ils ont aussi l'obligation d'écarter les surenchères stupides qui font le jeu de l'adversaire.* La maladresse et la sottise sont toujours la maladresse et la sottise; elles sont plus coupables encore chez un catholique que chez un autre; car, *en s'affichant, il engage des intérêts autrement importants que les siens.* Et ce n'est pas parce qu'ils se couvriront de ce glorieux titre *que des dupes et des brouillons seront moins malfaisants. Au contraire!*

La faute était naturellement aux « intégraux ». Ici encore, il convient de citer. C'est la *Libre Parole* du 26 juin 1914 qui parle au nom de leurs victimes.

On leur reproche de ne pas arborer assez haut leur drapeau; ils devraient se présenter comme catholiques, uniquement comme catholiques, en énumérant intégralement sur leurs affiches, toutes les revendications du « catholicisme intégral ». Car il y a maintenant deux catholicismes : le catholicisme tout court qui suffisait à nos pères, qui était enseigné au catéchisme et au sermon, le catholicisme dont se contentèrent Bossuet et le curé d'Ars, mais qui n'est plus, maintenant, qu'un minimum bon pour des fidèles; et puis il y a le « catholicisme intégral », qui est le propre des zélés, des purs, des raffinés d'orthodoxie. Ceux-là se reconnaissent à ce signe qu'ils passent leur temps à vilipender leurs frères. C'est surtout en politique que s'exerce leur vigilance. Quiconque n'est pas d'un certain parti est flétri comme « libéral » et comme ce mot a plusieurs sens, on voit tout l'avantage qu'il est permis, « dans l'intérêt du ciel », de tirer de cette équivoque. Les catholiques intégraux font bon ménage avec des athées, des agnostiques, des matérialistes; pourvu qu'ils soient intégraux en politique, cela suffit. Car, en dépit des apparences, c'est l'intégralisme qui importe et le mot catholique sert d'épithète.

Vous vous souvenez de la campagne faite avant les élections pour empêcher les catholiques de voter pour un candidat qui ne serait pas estampillé d'intégralisme.

— Mais c'est faire le jeu du Bloc!

— Peu importe! L'essentiel était de garder la rigueur des principes.

De fait, quarante ou cinquante sièges ont été perdus grâce à cette heureuse tactique. Mais, encore une fois, tant mieux. Cela ira plus vite!

On négligeait seulement d'apporter des précisions sur la perte de ces 40 ou 50 sièges et sur les agissements qui l'avaient causée, pour les opposer à celles qu'intransigeants ou intégraux produisaient, dans un style différent, sur la conduite des libéraux. Quant aux éminents personnages que les récriminations finales de l'article atteignaient par-dessus la tête des simples fidèles, on les reconnaîtra tout à l'heure.

Au milieu de ces contradictions de ses porte-parole qu'allaient être, en définitive, la ligne de conduite officiellement adoptée par l'*Action libérale*, son programme pour les élections de 1914, et les principes qui en seraient la base?

Elle tient, à Lyon, un grand congrès régional, en novembre 1913. L'appel lancé par le président de cette région, M. Decurtyl, et publié par le bulletin de la Ligue dit :

... Les audacieuses prétentions des radicaux et des révolutionnaires, formulées avec une particulière âpreté dans des congrès récents, appellent une protestation que le *Parti*

libéral doit faire entendre à la fois au Parlement et dans le pays. En face des affirmations sectaires et des déclarations de guerre civile, l'*A. L. P.* proclamera une fois de plus les principes de *liberté, de patriotisme et d'union* qu'elle ne cesse de défendre depuis douze ans.

... Le Congrès de Lyon sera la préface de cette campagne et nous faisons appel à votre dévouement pour qu'il soit à la fois l'éclatante revendication des libertés nécessaires et la démonstration saisissante de la force du *parti libéral*.

Parti *libéral*, programme *libéral;* mais avec la *Croix*, tout est transformé : organisation *catholique*, programme *catholique*, les deux ne seraient qu'*unum et idem*. Ce qu'il y a de plus frappant dans son article du 19 novembre, ce n'est pas de la trouver encore à cette heure aussi inféodée à l'*Action libérale*, et persistant à la donner pour la grande organisation catholique; c'est d'entendre ce journal, portant l'emblème sacré de Celui qui est la voie, la vérité et la vie, enregistrer avec des airs de triomphe des déclarations entachées d'erreurs manifestes, qu'on a faites au congrès. La *Croix* disait :

Sans doute, il y a quelque difficulté à élaborer un programme pour ceux qui vivent au jour le jour, attendant des événements l'inspiration qui doit leur procurer le programme le plus avantageux pour leur politique et aussi pour leurs personnes. On l'a bien vu au Congrès radical-socialiste de Pau.

Mais, pour les catholiques qui ont un programme invariable, où les préoccupations de personnes ne comptent pour rien, où les questions de doctrines sont tout, la difficulté n'existe pas. Il est aussi aisé de tracer un programme au lendemain même du dernier scrutin qu'à la veille du suivant. Il est toujours le même et porte toujours l'enseigne : Pour Dieu et pour la France. Le programme électoral *des catholiques* n'est autre que celui qui a dicté à leurs représentants tous leurs actes au sein ... Parlement. S'ils éprouvent quelques hésitations pour la conduite à tenir, ils n'ont qu'à se tourner vers Rome et l'hésitation cesse, la résolution devient inébranlable. Aussi, quand le Congrès de Lyon inscrit, pour sa part, dans son dernier programme électoral : *La liberté d'enseignement, corollaire de la liberté de conscience* (17), *défendue contre les attentats de la tyrannie sectaire, et pratiquement garantie, au nom de l'égalité, par la répartition proportionnelle des fonds de l'instruction publique, au prorata du nombre des enfants qu'elles instruisent* (18); quand on y lit : *Le rétablissement des relations diplomatiques avec le chef de la chrétienté* (19), il semble lire le compte rendu des admirables discours de MM. Piou.

(17) La liberté d'enseignement, corollaire de la liberté de conscience, principe condamné, déduit d'un autre qui ne l'est pas moins que le corollaire ; la liberté d'enseignement, c'est-à-dire le droit d'enseigner la vérité, les droits de Dieu et de l'Église, la morale et l'histoire religieuse, corollaire du droit de ne rien admettre ! On a déjà rencontré cette formule dans l'*Ouest-Éclair*, auquel l'orateur du congrès a pu l'emprunter.

(18) La liberté d'enseignement, garantie *au nom de l'égalité, etc...*, faux principe encore.

(19) Quant au rétablissement des relations diplomatiques avec le Chef de la chrétienté, qu'on fait si grand honneur au congrès d'avoir réclamé, le *Nouvelliste de Lyon* rapporte, dans son compte rendu : M. Lenail, vice-président du Comité régional, a demandé « la défense de l'influence française dans les pays de protectorat catholique, assurée par le rétablissement des conversations diplomatiques avec le chef de la chrétienté. Assurer l'intégrité du territoire et défendre au dehors l'influence française qui se confond en Orient avec l'idée catholique, ce sont deux conditions qu'il faut exiger de tous les candidats ». A son tour, M. Massabuau « fait remarquer que certains radicaux reconnaissent eux-mêmes la nécessité de négocier avec le Vatican pour nos relations extérieures. Il faudra songer *ensuite* à donner à l'Église, en France, le statut légal qui remplacera l'inextricable situation actuelle, et pour cela aussi il faudra se décider à converser avec le Saint-Siège. Après ces observations, l'assemblée vote les vœux exprimés par M. Lenail et on se rend dans la salle du banquet ».

Ainsi la reprise des rapports avec le Saint-Siège ne se présente que couverte d'un intérêt politique, et seulement comme nécessaire à l'influence française ; on fait miroiter aux yeux des catholiques qu'*ensuite*

Groussau, et de la vaillante phalange de leurs amis au cours de la législation qui prend fin !...

Au moment où sans doute un mode électoral nouveau va s'établir en France, *la rédaction d'un programme électoral* s'imposait d'urgence, parce que le scrutin nouveau ne doit plus seulement être préparé par un programme, il doit l'être par la confection des *listes catholiques.*

On ne cause pas assez *entre catholiques*. Pour nos ennemis, causer, c'est s'entre-déchirer, le Congrès de Pau en est la preuve.

Pour nous autres, catholiques, causer ce serait s'entendre...

Dans son discours à ce Congrès de Lyon, le président de l'*Action libérale,* résumant les conseils qu'il jugeait utiles aux électeurs, avait prononcé ces paroles officielles :

Nous gardons le droit, là où nous ne pouvons pas combattre sous notre drapeau ou avec nos alliés, de prendre parmi nos adversaires celui qu'il convient de faire élire.

Soyez donc alors les *arbitres discrets*, départagez les compétiteurs; ne leur imprimez pas le sceau de votre protection officielle. Vous les perdriez.

Faites-les élire sans rien leur demander, sans rien leur dire, par cela seul qu'ils se sont prononcés pour les quelques libertés que vous réclamez comme des nécessités.

Un article sévère de la *Gazette de France* observait à ce propos :

De telle sorte que le lendemain du scrutin, les nouveaux élus pourront à leur guise se moquer de leurs électeurs. C'est une mystification nouvelle qu'imagine M. Piou. Malheureusement, celle-là est au détriment des électeurs catholiques. La Ligue a moins de confiance que son président dans ces sortes d'élections sans paroles. Elle voudrait que les candidats « adhèrent ». Chut! réplique M. Piou, pas de demande, pas un mot! Vous les perdriez. Les évêques de France comprendront probablement la tactique électorale d'une autre manière. Tout porte à croire qu'ils ne voudront pas se laisser mystifier par les candidats et leurs complices, et qu'ils recommanderont expressément des adhésions formelles.

Et il arrive que la *Semaine religieuse* de Lyon, placée sous le patronage du cardinal Sevin, reproduit intégralement l'article de ce journal (21 novembre). Émoi sérieux parmi les libéraux de Lyon et de Paris. Des négociations s'entament aussitôt, et huit jours après (28 novembre) paraît dans la même Semaine religieuse une note fournie par l'*Action libérale* qui s'efforce d'atténuer les précédentes déclarations. Elles ne visaient que le cas où l'*Action libérale* ne pourrait pas présenter de candidat à elle, ni faire alliance avec aucun des rivaux en compétition. L'avantage serait de multiplier les « mal élus », et de troubler ainsi l'organisation des adversaires. Toutefois on reconnaissait que le danger de cette tactique était de favoriser le glissement à

« il faudra songer » au statut légal de l'Eglise, mais on sait heureusement qu'il est déjà tout trouvé, ce sera « la liberté de s'organiser comme elle l'entend », tout comme les cultes dissidents ou la religion laïque et sous les conditions du droit commun.

La liberté vraie de l'Église, que le droit commun jugulerait, les rapports de l'Église et de l'État, la vraie liberté d'enseignement, sont pourtant des questions essentielles qu'il est désormais indispensable de placer sur leur véritable terrain devant l'opinion, si l'on n'abdique pas toute *action catholique.* Quant aux droits de Dieu, de l'Église, aux privilèges de la vérité, qui sont le seul salut du monde, pas un mot. Réticence calculée.

gauche; on faisait allusion aux articles de M. Laya qui le soulignaient. Pour y obvier, l'*Action libérale* promettait un remède héroïque et la note, en finissant, prenait un son de fanfare : « Pour y obvier, disait cette note, que fera l'A. L. P.? Elle choisira pour candidats les hommes les *plus fermes et les plus résolus; elle prendra pour programme la revision totale, intégrale, des lois iniques dirigées contre nos libertés. Ni concessions, ni effacements* ». C'était trop beau. « Nous aurait-on changé nos libéraux »? demande la *Vigie*. Prendre pour programme la revision totale, intégrale, des lois iniques dirigées contre la liberté religieuse, sans concessions ni effacement, cela supposait, en effet, tout d'abord, l'abandon, la répudiation du fameux *droit commun*, qui était jusque-là le seul principe dont l'*Action libérale* eût voulu se réclamer, et ensuite que d'actes d'un courage dont elle avait donné si peu d'exemples! Enfin, on ne demanderait que de la voir à l'œuvre.

Mais voici l'Assemblée générale de la Ligue qui se tient à Paris le 1er janvier 1914. C'est dans cette circonstance que, comme on l'a vu dans un chapitre précédent, M. Piou se fit interpeller pour défendre l'*Action libérale* des critiques dont elle était l'objet, pour venger son « orthodoxie », et que M. de Mun protestait aussi, dans son toast, contre les insinuations des chercheurs d'hérésies. « L'*Action libérale,* déclare donc M. Piou, a spécialement défendu les droits et les libertés de l'Église, *réclamant sans se lasser l'abrogation de toutes les lois votées*... Ces droits et ces libertés, *elle les a défendus tels que l'Église l'entend, sans défaillance, sans concession, sans transaction* ». Franchement, si cette déclaration doit être prise comme donnant le sens de la résolution annoncée par la voix de la Semaine religieuse de Lyon et si c'est le passé de l'*Action libérale* qui en est la garantie, il n'y a pas encore lieu d'être bien rassuré.

Les délibérations du congrès sont résumées par le président de la Ligue, et son programme électoral exposé dans le discours de clôture prononcé par lui :

Nous n'avons, nous, qu'à nous adresser au suffrage universel et à lui exposer très haut les conditions d'où dépend un apaisement vraiment national.

Ces conditions sont celles que vous ne cessez de réclamer dans vos réunions et vos congrès.

La loi militaire, au-dessus de toute atteinte, tant que la sécurité nationale ne sera pas pleinement assurée. (*Vifs applaudissements.*)

Le scrutin de liste avec proportionnelle substitué à ce pitoyable corps-à-corps du scrutin d'arrondissement. (*Vifs applaudissements.*)

L'équilibre du budget rétabli par des économies, des réformes, des taxes établies sur les signes extérieurs, et non pas par les mesures vexatoires et inquisitoriales d'un caporalisme financier emprunté à l'Allemagne. (*Applaudissements.*)

La restitution du *droit commun* aux citoyens français expropriés aujourd'hui de la faculté de s'associer et d'enseigner. (*Applaudissements.*)

L'école privée participant au budget scolaire en proportion du nombre de ses élèves, l'école publique ramenée tout au moins à l'observation des programmes officiels qui lui prescrivent l'enseignement des devoirs envers Dieu. (*Vifs applaudissements.*)

Rétablissement, enfin, des rapports avec le Vatican, gage de la pacification en France, dernière sauvegarde, en Orient, de notre protectorat, singulièrement compromis. Et, à côté de ces réformes, celle qui rend toutes les autres possibles et surtout durables : la revision de cette Constitution tronquée de 1875, qui organise l'omnipotence et l'irresponsabilité d'un pouvoir collectif anonyme, pire que le pouvoir personnel, et livre à son bon plaisir toutes les libertés, tous les droits des citoyens. (*Vifs applaudissements.*)

L'orateur poursuit :

Ce programme à la main, allez vaillamment au pays. Il est le grand arbitre, il est le grand réparateur. Dites-lui qu'il n'a pas une heure à perdre pour réparer les attentats du passé et conjurer les menaces de l'avenir. Dites-lui que vous êtes prêts à travailler à cette œuvre de salut, dans la République qu'il a fondée il y a quarante ans et sans cesse consacrée par ses votes. (*Applaudissements.*) Mais, dans le combat, unissez-vous à tous ceux dont ne vous sépare ni la conscience, ni le patriotisme. (*Très bien.*) *Pas d'intrigues* et d'alliances suspectes. (*Non!*) Mais aussi, pas d'exigences excessives et d'esprit d'exclusivisme. Respectez les convictions, les scrupules de vos alliés, même de ceux que la lutte fait vos alliés nécessaires, mais vous-mêmes ne sacrifiez rien, ne reniez rien de vos idées (*Vifs applaudissements.*) [20].

Est-ce là tout ce qu'il y avait à dire dans la situation? car le reste de ce discours et les autres ne sortent pas de ce cadre. Le vénérable P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, vétéran des luttes pour la résistance à l'oppression, ne peut se retenir d'épancher dans l'*Univers* (24 février) les regrets et la douleur qu'il en ressent [21]. Les candidats de l'*Action libérale* iront-ils

(20) Compte rendu du Bulletin de l'*Action libérale.*

(21) « ... Tout cela peut être excellent, écrivait-il, mais là n'est pas l'intérêt chrétien. Ni le dogme ni la morale ne règlent rien sur ces choses; mais Jésus nous répète toujours sa parole immortelle : *Quærite primum regnum Dei.* La royauté de Jésus, où donc en est-il clairement question dans le manifeste ? Le nom et la pensée de Jésus-Christ en semblent écartés avec soin. Ici, le silence n'est-il que du silence ? Les âmes chrétiennes, si droites et si nombreuses en France, se demanderont : où donc veut-on en venir dans cette campagne pour laquelle on nous demande notre argent et notre concours ? Le zèle religieux, sur lequel nous avons à compter, s'enflammera-t-il alors que pas une allusion n'est faite à nos droits et à notre caractère de chrétien ?

» Pourquoi ne pas réclamer ouvertement la liberté pour les congrégations religieuses, si populaires en notre pays ? Est-il même politique de masquer sa bienveillance en leur faveur sous le mot inoffensif et assez indifférent de *droit commun des associations ?*

» Chacun des membres du Comité veut sauvegarder le droit des parents à élever chrétiennement leurs enfants. Pourquoi, alors, se borner timidement à demander qu'à l'école on puisse leur dire un mot de leurs devoirs envers Dieu ?

» Chose lamentable ! Dans un programme catholique, c'est la seule fois que l'on se permette de prononcer ce nom adorable et, même alors, le Dieu dont il s'agit n'est pas le nôtre. C'est celui de Jules Ferry : le Dieu d'un vague spiritualisme dont personne ne tient compte. Pour nous, notre Dieu est Celui de notre baptême : c'est Jésus-Christ, dont nous sommes les disciples et les frères et dont nous espérons bien être les cohéritiers au Ciel. C'est ce Dieu de l'Évangile que les enfants des chrétiens ont droit d'apprendre à connaître, à aimer et à servir.

» Le pape n'est pas mieux traité que Jésus-Christ dont il est le Vicaire. Quand il en est question dans le programme, son nom et sa personne sont dissimulés derrière ces mots embarrassés : *Relations diplomatiques avec le Vatican...* Est-ce donc qu'aucune question religieuse ne serait à traiter avec le pape ? Est-ce que, dans ces relations, rien n'intéresse les chrétiens de France que la pacification de leur pays et la sauvegarde du protectorat d'Orient ?

» De même, dans la revision des lois, pourquoi n'est-il fait nulle mention d'abolir les lois iniques et impies qui dépouillent les chrétiens de leur liberté et de leurs droits ? Est-ce donc que les élections nouvelles n'auront qu'à nous prémunir contre *l'omnipotence d'un pouvoir collectif, anonyme et irresponsable ?*

» De grâce, Messieurs, ne formulez pas votre principe fondamental dans ces regrettables paroles :

même tous au pays « vaillamment », « ce programme à la main », c'est ce dont il faudra aussi juger.

IV

Un mouvement autrement accentué se dessine, qui se rattache à la formation des *Unions diocésaines*, fondées pour répondre à l'appel du Souverain Pontife invitant tous les catholiques français à se grouper sur le terrain religieux, et des *Unions catholiques*, instituées à côté d'elles ou se confondant en quelques diocèses avec elles, et destinées à poursuivre l'action catholique sur le terrain électoral. On a raconté plus haut cette formation. Les obstacles à leur développement sont connus aussi. Les libéraux, on le sait, n'augurent rien de bon de cette action à découvert, dont le premier tort est de condamner indirectement leurs faiblesses. On a entendu plus haut cette feuille illustrée, d'allure passablement profane, *Excelsior*, passée sous leur coupe, se mêler de politique religieuse, à propos des prétendues instructions données, en 1912, par le Vatican à Mgr Campistron, évêque d'Annecy, annonçant que les catholiques doivent se maintenir sur le terrain constitutionnel. Pie X, écrivait-elle, « *ne se borne pas à prescrire la neutralité politique aux catholiques*, il s'y conforme scrupuleusement lui-même, etc... ». Quelques mois plus tard (23 septembre) *Excelsior* revenait à la charge, conduit par quelle main? et menait l'attaque de façon beaucoup plus directe. C'est qu'on sentait le péril venir. Son article, qui avait pour titre : *Pie X et les catholiques français. Pas de politique dans les Unions diocésaines,* disait entre autres choses :

... Nous savons de très bonne source que le Saint-Siège suit avec une attention véritablement anxieuse les événements de France et observe avec le plus grand soin les moindres mouvements de l'opinion française. La Curie, nous l'affirmons, est très préoccupée, pour ne pas dire inquiète, de l'attitude politique que prendront les catholiques aux élections de 1914...

... Nous croyons savoir que le pape fera tout ce qu'il est en son pouvoir de faire pour éviter que les *Unions diocésaines* se lancent, en tant que telles, dans l'arène électorale, et que les catholiques, en tant que catholiques, se dressent en ennemis du régime républicain...

... On voudrait, à Rome, que les *Unions*, fortifiant leur action religieuse, s'abstinssent

Partout où il ne nous sera demandé aucun sacrifice de conscience, la volonté d'assurer la défense nationale sera un titre à notre sympathie...

» Vraiment, des exigences semblables sont indignes de vous. Vous avez droit d'exiger plus que cela. Pour la France, ne bornez pas l'ambition de votre Comité à ce que vous appelez sa « Défense nationale ». C'est trop peu pour un pays dont le passé est tout rempli de gloire et dont l'influence durant des siècles a pu se faire accepter de toutes les nations du monde.

» Pour la conscience, c'est encore beaucoup moins. Celle-ci, dites-vous, n'acceptera la demande d'aucun nouveau sacrifice. Et quoi ! n'est-ce pas déjà un crime que de songer à marchander quand il est question de sacrifice de conscience? La conscience nous impose des devoirs ; elle ne peut s'accommoder d'une situation où nous ne pourrions les remplir. Elle est toujours impérieuse et elle ne saurait jamais consentir à des concessions. Non, il n'est pas permis à des chrétiens de se déclarer satisfaits quand même on les laisserait se claquemurer et se blottir dans les étroites limites des ruines qu'on leur abandonne avec dédain. . ».

de toute activité politique. Si cette tendance se manifestait avec force, le pape s'efforcerait très probablement de l'arrêter.

Pie X fera-t-il connaître sa pensée et ses désirs par un document public ou par de simples conseils donnés à ses visiteurs ? Nous n'en savons rien. Mais nous pouvons affirmer qu'il s'efforcera de persuader les évêques et d'éloigner les *Unions diocésaines* des luttes électorales et politiques, toute latitude étant, d'ailleurs, laissée aux catholiques d'exercer à leur guise, sous le contrôle de leur conscience chrétienne, leur activité civique.

La discrétion empêchait sans doute *Excelsior* d'indiquer la source de ces informations précises, si rassurantes pour le parti libéral. Mais il aurait pu les contrôler par la lettre du cardinal Merry del Val à Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, du 8 juin 1912, en réponse à la communication des statuts de l'*Union catholique* de son diocèse. « Est-ce à dire, avait écrit l'évêque dans son appel, qu'en dehors de l'Union, les membres qui la composent « doivent abandonner leurs préférences politiques? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que chacun doit rester libre de garder *et de manifester* son attachement à telle ou telle forme de gouvernement ». Mais ces préférences devraient, il va sans dire, rester subordonnées à l'intérêt général de la défense religieuse. D'autre part, l'Union ne recevait « que des catholiques acceptant de placer en première ligne le programme de défense religieuse ». Ses adhérents auraient pour devoir de ne voter, en toute circonstance, que pour des hommes résolus à assurer à l'Église sa liberté, notamment par une revision de la loi de séparation, etc... ». Ainsi donc, d'une part, liberté des opinions et de l'action politique ouvertement admise en dehors de l'Union qui s'interdit de faire de la politique, et de l'autre, influence ouverte de l'Union catholique sur l'action électorale, par l'exigence de formelles garanties religieuses comme condition du concours des électeurs aux candidats. C'est à cette communication que le cardinal Merry del Val avait répondu : «... Dans cette lettre pastorale et dans l'Ordonnance qui l'accompagne, le Souverain Pontife a constaté avec une grande satisfaction *la plus complète conformité aux directions du Saint-Siège et aux principes que Sa Sainteté rappelait tout récemment encore dans son allocution du 27 mai aux pèlerins français* ».

Ceux qui allaient marcher dans cette voie avaient donc de quoi se tranquilliser. Une fois de plus, s'il en était besoin, on avait là le commentaire authentique de la fameuse formule : « Union des catholiques en dehors et au-dessus des partis politiques », et il sonnait tout autrement que l'indifférentisme qu'on prétendait lui faire expressément signifier. Quant au caractère et aux conditions de cette union, les statuts poitevins et autres semblables ne faisaient que donner la solution, indiscutable pour les uns, mais gênante pour beaucoup d'autres, à cette question qu'il aurait dû paraître absurde de poser : L'action électorale fait-elle partie de l'*action catholique,* de la vraie action catholique telle que le Saint-Siège la prescrit, ou en est-elle exceptée?

C'est de ce principe que des hommes courageux vont tenter l'application, malgré les circonstances défavorables. Le 13 novembre 1913, au Congrès

diocésain d'Annecy, le colonel Keller fait entendre un mâle discours dont les mots éclatent comme des coups de clairon :

... Eh quoi ! le but principal, avoué, de la campagne électorale est de fournir une majorité au bloc institué précisément pour détruire la religion catholique. La conséquence immédiate des élections sera de supprimer les congrégations, de fermer les écoles chrétiennes, de séparer l'Eglise de l'Etat, d'ouvrir une ère nouvelle de spoliation et de persécutions. C'est, je le répète, l'objectif principal, avoué, essentiel, de toute la campagne, et vous viendrez dire : « Maintenons la religion en dehors de ces débats, elle n'a rien à y voir ». Mais ne sentez-vous pas qu'il y a là, vis-à-vis du peuple devant lequel la question se pose, aussi bien que pour les adversaires qui escomptent vos dépouilles, la plus irrémédiable des abdications, et vis-à-vis de vous-mêmes la plus inconséquente des naïvetés ?...

L'orateur présente un mode d'organisation et un programme :

Nos forces sont en grande partie représentées par les *Unions catholiques*. Or, à considérer le programme de ces unions, il est facile de reconnaître que presque toutes, en matière électorale, ont déclaré borner leur mission à formuler le minimum de leurs revendications, à proposer ce minimum aux divers candidats, sans s'immiscer dans la désignation de ces candidats, à ne donner leurs voix qu'à des candidats ayant nettement accepté de soutenir ces revendications, et enfin, au cas où plusieurs candidats l'auraient accepté, à ménager l'entente qui assurera le succès définitif de la cause aussi bien qu'à prévenir les effets désastreux d'une division...

Un minimum de revendications unique pour la France, qui pourra être élargi là où le terrain sera plus favorable, et les troupes mieux organisées. Dans certains arrondissements privilégiés, même, ou dans certains départements, si la R. P. est votée, des candidats catholiques affirment par leur drapeau l'intégralité de leurs revendications. Mais partout le même programme minimum ratifié par les chefs naturels, par ceux qui ont seuls qualité pour le ratifier, par les évêques, et cette formule librement acceptée comme consigne par les électeurs catholiques.

Un comité, ou, si vous le préférez, un conseil réunissant, sans distinction de parti politique, les diverses influences qui peuvent diriger la masse électorale et personnifiant aux yeux de tous la volonté de poursuivre ensemble un même objectif. Ce comité faisant sien le programme des revendications catholiques, le signifiant aux candidats et s'assurant que ceux-ci l'acceptent loyalement et lui donnent publiquement, par écrit, sans ambage et sans réserve, leur adhésion catégorique. L'entente au cas de partage des voix, l'arbitrage au cas de conflit, assurés par ce comité. La propagande sous l'effort commun faite par ses soins.

Quant à ce qu'on s'en peut promettre :

Le premier résultat, ce sera de poser enfin nos revendications devant le pays, de lui déclarer que les catholiques n'acceptent pas la situation exorbitante dans laquelle une législation persécutrice prétend les placer. Les suffrages qui affirmeront cet acte solennel ne feront peut-être pas une majorité, mais leur nombre sera suffisant pour témoigner qu'une pareille minorité ne saurait être négligée ni molestée par aucun gouvernement.

Le second résultat conduira à écarter ces représentants malhonnêtes qui, par des promesses vagues, sont habiles à capter les suffrages catholiques et qui ensuite s'empressent d'oublier leurs promesses et de trahir leurs naïfs électeurs [22].

(22) Il y a bien quelque chose pour l'*Action libérale* dans ce discours. Elle n'y est pas nommée, mais on lit son nom entre les lignes. Après avoir établi par des faits que l'union et la discipline n'existent pas en réalité sur le terrain électoral, le colonel Keller ajoutait : « Pourquoi n'existe-t-il pas d'organisation électorale catholique ? Uniquement, parce que les organisations électorales politiques entendent rester maîtresses de leur action, même sur le terrain religieux, et que leurs adhérents catholiques ne sont pas décidés à subordonner, en cas de nécessité, leurs préférences politiques à l'intérêt supérieur de

On retrouve, en somme, dans ce projet l'idée fondamentale qui avait présidé, peu d'années auparavant, à la formation de la *Ligue de résistance des catholiques français*, puis de l'*Entente catholique*. Mais les événements avaient marché; les directions pontificales avaient agi; l'institution des *Unions diocésaines* et des *Unions catholiques*, sous la direction des évêques, rendait peut-être moins nécessaire et plus délicate la mission d'un Comité directeur unique. Ce qui importait surtout, c'était d'établir une entente commune sur les principes de l'action catholique électorale et sur leur application. C'était aussi ce qui devait le plus inquiéter les libéraux. Dès le 28 novembre, la *Libre Parole*, prise subitement d'un scrupule d' « orthodoxie », oubliant ses récentes revendications de liberté dans l'action civique, et qu'une élection « n'est pas une procession », signalait le projet Keller avec cet insidieux sous-titre : *Sera-t-il approuvé en haut lieu?* tandis que, sans doute, l'*Action libérale*, elle, n'avait plus à offrir ses preuves en ce genre. Et l'on ajoutait avec la même habileté : « Cette tactique paraît bien différente de celle adoptée par le Saint-Siège pour les élections italiennes ».

Le colonel Keller et ses amis estiment sans doute savoir à quoi s'en tenir. Ils annoncent, pour le 28 février 1914, une réunion générale de l'*Union catholique* à Paris, union dont le projet, dessiné à Annecy, était déjà à l'étude depuis quelque temps. Une lettre est adressée par eux à l'épiscopat français pour le lui soumettre et solliciter sa faveur, et ils envoient un appel à un grand nombre de notabilités catholiques de tout le pays. Ces documents sont signés par le colonel Keller, par M. de Bellomayre, secrétaire général de l'Union catholique de Toulouse; par M. Souchon, président de l'Union catholique de la Haute-Loire; par M. Jean Guiraud et par M. Paul Nourisson. La réunion se tient à Paris avec éclat. On y adopte la résolution suivante :

Les catholiques venus des différentes régions françaises et réunis à Paris, le 28 février, après avoir entendu le colonel Keller et la déclaration lue par M. de Bellomayre, estiment :

Que la société française a des devoirs envers Dieu et qu'elle ne peut les renier sans instaurer le plus grave désordre;

Que la liberté de l'Eglise catholique en France, seule capable d'y maintenir la vie religieuse et ses forces morales, est le premier de nos intérêts nationaux;

Qu'en face de la politique qui a si gravement atteint cette liberté et la menace plus gravement encore, le premier devoir des catholiques est de se grouper pour sa défense;

Qu'une pareille union doit se tenir en dehors et au-dessus des partis politiques, ne voulant absorber ni entraver aucune de leurs organisations;

Qu'elle doit être constituée par des catholiques fidèles aux enseignements de l'Eglise, agissant dans la plénitude de leurs droits civiques, sous leur responsabilité, sans pouvoir, par conséquent, compromettre la hiérarchie ecclésiastique.

la religion. Je dis donc que l'organisation pour une action commune est le critérium certain de l'union réalisée et de la discipline consentie. Tant qu'on n'y est pas parvenu, c'est qu'on ne s'entend pas pour agir, c'est qu'on veut agir chacun de son côté et chacun pour soi. Sans cela, on n'hésiterait pas à prendre le seul moyen qui puisse coordonner les efforts et assurer le succès ». — La *Croix* s'est chargée de montrer qu'on avait bien compris. On peut y lire *in extenso* le long discours du colonel Keller, mais un adroit coup de ciseau a fait disparaître ce passage, le seul. Ici, coupure. Sans points de suspension, la *Croix* met à la place : « Le colonel Keller poursuit », et le tour est joué. Mais on n'est pas plus ingénu (30 novembre-1er décembre).

L'assemblée décide en conséquence :

Qu'il y a lieu, dès maintenant, de former un Comité ayant pour mission de multiplier en France les organisations capables de grouper les catholiques dans ce but;

Qu'il est désirable que leur action se manifeste, autant qu'il sera possible. dans la prochaine lutte électorale, pour affirmer partout les revendications catholiques.

La déclaration lue par M. de Bellomayre sur l'union des catholiques pour la défense de leurs droits et sur l'intervention électorale en 1914 disait :

La mêlée électorale va nous offrir une leçon de choses et le meilleur commentaire de notre exposé de principes.

A ce sujet, il nous sera permis d'exprimer un avis sur la participation des catholiques aux prochaines élections, et même de suggérer un moyen, simple et pratique, de coordonner leur action, de discipliner leurs votes. Par cette concentration, et grâce à une attitude commune, ils éviteraient l'émiettement, l'incohérence et l'impuissance finale.

Pour obtenir ce résultat — sans avoir à dresser la nomenclature complète de nos justes revendications, — il suffirait d'une formule, d'une seule et même formule, qui serait à la fois :

La formule de l'*union* entre les catholiques;

La formule de leurs *revendications* vis-à-vis de l'Etat;

La formule du *minimum* à exiger des candidats.

A ce triple point de vue, la même formule, une et inaltérable, attesterait et corroborerait l'unité de notre action électorale, plus concentrée et, par suite, plus efficace.

La formule pourrait trouver place dans toutes les professions de foi. Son insertion ne gênerait en rien les diversités de composition ou de rédaction des programmes, suivant les appréciations personnelles et les exigences locales.

Eclairés par l'enseignement public de l'Eglise, intruits par les provocations de l'ennemi, nous proposons avec confiance la formule suivante :

Nous voulons la paix religieuse,

Par la revision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés.

Par l'entente de l'Etat avec le chef de l'Eglise catholique.

Bien comprise et appliquée dans l'esprit qui l'inspire, cette formule portera ses fruits :

L'union entre nous sera totale et cordiale;

La résistance à la persécution sera persévérante et irréductible;

La mise en demeure des candidats sera entourée des égards compatibles avec une indispensable fermeté.

Notre attitude vis-à-vis de ceux qui briguent les suffrages populaires dépendra de l'attitude du candidat lui-même.

S'il inscrit notre formule dans sa profession de foi *publique*, il sera le *bon* candidat : nous le soutiendrons toujours et toujours nous voterons pour lui. S'il répudie notre formule et s'il se déclare partisan des lois dites *intangibles*, il sera le *mauvais* candidat; nous le combattrons toujours et *jamais* nous ne voterons pour lui.

S'il repousse notre formule, sans s'avouer partisan des lois dites *intangibles*, il sera le candidat de l'*équivoque* : à son égard — en réservant des *hypothèses* exceptionnelles, — la logique, la sincérité, la dignité commandent l'abstention ou le bulletin blanc.

Terminons par un point d'interrogation : pourquoi cette formule ne serait-elle le cri électoral de tous les catholiques, le symbole de leur union, le drapeau de leur armée ?

Et maintenant, passons aux actes.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés d'une entreprise qui exigera patience, persévérance et longueur de temps.

Nous la mènerons à bien, avec le concours de celui dont le nom est banni de notre langue officielle.

Que Dieu élève nos cœurs et nos intelligences à la hauteur de notre devoir public ! (23).

(23) La *Croix* du 3 mars reproduit, avec le discours du colonel Keller, la déclaration de M. de Bello-

V

Mais voici un autre indice de prochaine résurrection dont la portée est encore bien plus haute. C'est l'intervention publique de l'épiscopat français. L'événement est de capitale importance. On sait que l'épiscopat s'était tenu dans une grande réserve au sujet du devoir électoral depuis l'affaire des *catéchismes électoraux* en 1891, où les évêques de France avaient été invités par Léon XIII à supprimer de leurs catéchismes diocésains la leçon qu'ils contenaient sur le devoir électoral, dans une pensée de conciliation avec le gouvernement, et dans l'espoir qu'il y verrait la preuve que le clergé ne nourrissait pas d'hostilité contre lui. En 1914, sous l'influence des directions de Pie X, les évêques reprennent hautement, solennellement, la direction des consciences catholiques dans l'accomplissement de ce devoir. Ce n'est pas que tous ses membres adoptent cette conduite ; un assez grand nombre s'abs-

mayre et la liste des catholiques présents ou ayant délégué plein pouvoir pour voter en leur nom. Ces documents sont aussi recueillis par les *Questions actuelles*, recueil de la Bonne Presse (numéro du 7 mars). La *Croix* les fait précéder d'un article de tête, sympathique au projet, mais sans qu'on puisse s'expliquer que son rédacteur écrive que le programme de l'Union catholique se trouve déjà inséré par M. Piou dans celui de l'*Action libérale*, et non sans avouer une certaine défiance : « Nos lecteurs comptent surtout se tenir sur le terrain religieux en dehors et au-dessus des partis ».

Très favorablement vu par une grande partie de l'épiscopat, le projet d'*Union catholique* ne fut accueilli par l'autre qu'avec réserve. Cependant un seul prélat, Mgr Turinaz, évêque de Nancy, dont le lecteur connaît les vues en matière d'action électorale, crut devoir s'opposer publiquement à cette organisation. Il le fit sans ménagements. Un Avis officiel, paru dans sa Semaine religieuse le 27 juin 1914, disait :

« L'évêque de Nancy demande à tous les catholiques de son diocèse et en particulier aux membres des associations catholiques, si nombreuses et si prospères, de n'envoyer aucune souscription et de ne faire aucune réponse au comité qui se nomme : *Union des catholiques*, et qui s'est donné lui-même la mission de diriger les catholiques de France dans les questions les plus graves et les plus difficiles.

» Ce comité n'a aucune autorité ni aucun mandat et l'évêque de Nancy est convaincu que sa direction ne peut que préparer des illusions et organiser des défaites.

» Les catholiques de son diocèse savent d'ailleurs par expérience que les conseils de leur évêque — conseils d'union entre eux et avec les honnêtes gens, de justice, de loyauté, de modération et de maintien du clergé au-dessus des luttes politiques dans l'accomplissement de leur mission surnaturelle, pour être les apôtres et les pasteurs de tous — ont fait leurs preuves, quoique ces nouveaux directeurs paraissent n'en tenir aucun compte ».

Et la *Semaine religieuse* de Nice d'applaudir (17 juillet) :

« En reproduisant ce communiqué officiel de l'éminent évêque de Nancy, Mgr Turinaz, l'un des doyens de l'épiscopat français, nous y donnons notre entière adhésion. Nos lecteurs y reconnaîtront les objections que nous avons nous-même opposées à une organisation qui a de graves responsabilités dans le triomphe de la politique du pire qui a si malheureusement prévalu en plusieurs régions ; nous l'avons déjà constaté et nous aurons hélas ! occasion de le constater encore.

» D'ailleurs, la situation électorale du diocèse de Nice comme de beaucoup d'autres diocèses est analogue à celle du diocèse de Nancy. C'est grâce à de sages directions que les catholiques, unis à tous les modérés (sauf en une seule circonscription où ces directions n'ont pas été suivies unanimement comme elles auraient dû l'être) sont parvenus à faire triompher des députés prêts à défendre les libertés essentielles, les meilleures des possibles. Si nous avions voulu leur imposer les conditions et les étiquettes exigées par l'*Union catholique*, ils se fussent retirés ou ils eussent échoué au profit de quelques sectaires sincères ou déguisés. Personne n'a et ne peut avoir pour mission de nous imposer une politique aussi désastreuse. Nous la répudions ».

L'article ne portait pas de signature ; elle était lisible quand même.

tiennent encore, mais celui des agissants, la forme collective que prennent plusieurs de leurs manifestations, la précision et la fermeté des instructions qu'elles donnent, constituent un ensemble imposant. Les évêques ne font point leur affaire de désigner les candidats; ils posent les conditions auxquelles les catholiques pourront leur accorder leurs voix. Le vœu du colonel Keller est donc réalisé : l'autorité ecclésiastique détermine le programme des revendications; aux comités formés en vue de l'action électorale de l'appliquer.

En premier lieu se présentent les actes collectifs émanant de tous les évêques d'une même province ecclésiastique, car cette forme leur confère un caractère spécial de gravité et d'autorité. La lettre pastorale des archevêques et évêques de celle de Bourges, sous la direction de Mgr Dubois, archevêque de cette ville, concertée avec ses suffragants, NN. SS. Belmont, évêque de Clermont; Lecœur, évêque de Saint-Flour; Boutry, évêque du Puy; Métreau, évêque de Tulle; Quilliet, évêque de Limoges, a l'honneur d'ouvrir la série de ces déclarations. On y lisait :

Notre programme, le voici :

Nous voulons :

1° Le respect des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société; 2° la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, pour le bien commun de l'Eglise et du pays; 3° la pleine liberté du culte catholique; celle des associations religieuses; celle de l'enseignement chrétien; 4° le droit pour l'Eglise de posséder.

Et voici pour la ligne de conduite :

1° Nous refuserons nos voix à tout candidat qui se réclamera des lois dites laïques et déclarées intangibles; 2° nous voterons sans hésitation et sans arrière-pensée pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou impérialiste — par cela seul qu'il est catholique et décidé « avant tout » à défendre et à revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise; 3° nous donnerons notre concours aux candidats dits libéraux, à la condition qu'ils s'engagent — d'une manière suffisante — à soutenir au Parlement notre programme de revendications. Ainsi se réalisera l'union des catholiques sur le seul terrain pratique où ils peuvent se rencontrer pour une action publique de défense religieuse. La politique doit passer au second plan; à la religion de prendre le premier. Il n'est que temps.

La lettre pastorale des archevêque et évêques de la province de Tours, Mgr Nègre, archevêque de cette ville; Mgr Rumeau, évêque d'Angers, Mgr Grellier, évêque de Laval; Mgr de La Porte, évêque du Mans; MM. les Vicaires capitulaires de Nantes, reproduit, dans les mêmes termes, la règle de conduite ci-dessus indiquée.

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, et ses suffragants, Mgr Lobbedey, évêque d'Arras; Mgr Charost, évêque de Lille, disaient dans la leur : « On ne peut jamais, sans faute grave, s'abstenir de donner son vote au candidat qui saura défendre les intérêts de la France et de l'Église en assurant, par les lois qu'il proposera ou qu'il combattra, les libertés religieuses définies plus haut; on ne peut jamais accorder sa voix à un candidat, « si c'est un ennemi de

» l'Église ou s'il professe d'ailleurs des principes subversifs du bien public » (Mgr Sevin, *Catéchisme sur le devoir électoral*), *quand même il paraîtrait moins mauvais que son rival;* enfin, on peut accorder son vote ou opposer l'abstention, à son gré, au candidat qui, sans être disposé à aggraver les chaînes de l'Église, ne donne aucune garantie de restitution de nos libertés religieuses ».

Un catéchisme électoral! Le nom reparaissait donc, et avec quel éclat! C'était l'œuvre du cardinal-archevêque de Lyon; non plus une simple leçon de catéchisme, mais un traité complet, nourri d'une ferme théologie (24).

Le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, pose, en termes encore plus complets, les mêmes conditions que les évêques de la province de Bourges; il déclare : « Les seuls candidats pour qui les catholiques peuvent et doivent voter sont ceux qui s'engageront formellement à soutenir les intérêts religieux et accepteront le programme suivant... Si un candidat accepte publiquement ce programme et promet de le défendre, à quelque parti qu'il appartienne — républicain, royaliste, impérialiste — votez pour lui. Mais refusez impitoyablement votre voix à tout candidat, se dirait-il libéral, modéré, antigouvernemental, qui ne voudrait pas souscrire, au grand jour, à nos légitimes revendications ».

Mgr Ricard, archevêque d'Auch, adhère pleinement au programme de l'Union catholique formé dans son diocèse : Nous voulons la paix religieuse, par la revision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés, par l'entente de l'État avec le chef de l'Église catholique, et le prélat déclare : « Tout candidat qui souscrit ce minimum de revendications est le candidat bon pour

(24) L'éminent auteur ne pouvait se dispenser d'examiner le fameux cas du « moindre mal », et aux yeux du lecteur prévenu ou superficiel, il aurait pu paraître admettre la théorie des libéraux. Cependant les restrictions qu'il y apporte la réduisent, en fait, à rien.

D. — *Pourquoi avez-vous dit qu'il est permis de voter pour le candidat moins mauvais, mais seulement sous certaines conditions, et dans les circonstances ordinaires?*

R. — Nous avons dit :

1° Sous *certaines conditions : a)* On ne peut voter pour un candidat mauvais que si l'élection du candidat catholique est impossible; *b)* On ne peut porter sur une liste catholique des candidats étrangers à nos principes que si le succès d'une liste purement catholique est impossible; *c)* On ne peut jamais voter pour un candidat dit moins mauvais que son rival, si c'est un ennemi de l'Église ou s'il professe d'ailleurs des principes subversifs du bien public. Il n'y a pas de raison suffisante de préférer, en ce cas, le moins mauvais au pire, et l'on doit s'abstenir. Agir autrement, ce serait passer à l'ennemi. De même que nous ne pourrions voter pour un candidat antipatriote, nous ne pouvons pas voter pour un candidat anticatholique. Et quand on allègue que, pour ruiner la Patrie ou l'Église, ce candidat entend user de moyens plus lents et plus doux que ceux qui sont préconisés par tel autre, on ne mérite pas d'être écouté.

2° Nous avons dit : *Dans les circonstances ordinaires.*

a) Si l'autorité légitime interdit de voter pour tel candidat mauvais, il n'est pas permis de passer outre.

b) Si l'abstention est de nature à produire un bien plus grand que le vote en faveur d'un candidat mauvais, sinon immédiatement, du moins dans un avenir plus ou moins rapproché, il est évident que la question change et qu'il y a obligation de s'abstenir.

c) Les catholiques ne doivent pas lutter seulement lorsqu'ils aperçoivent la victoire immédiate, ils doivent lutter toujours, et ils prépareront d'autant mieux le succès de l'avenir qu'ils tiendront leurs troupes éloignées des compromissions malhonnêtes. Les votes sans honneur finissent toujours par être sans profit.

lequel il faut voter et faire voter; tout candidat qui repousse ces revendications et qui est partisan des lois dites intangibles est le candidat mauvais qu'il faut combattre et pour lequel ce serait une faute grave de voter; pour le candidat de l'équivoque, c'est-à-dire celui qui repousse notre formule sans s'avouer partisan des lois dites intangibles — en dehors des hypothèses exceptionnelles — la logique, la sincérité, la dignité commandent l'abstention ou le bulletin blanc ».

Mgr Latty, archevêque d'Avignon, avant le second tour de scrutin, édicte dans sa Semaine religieuse : « Il est entendu que, en principe, il faut voter. Mais les catholiques ne doivent et ne peuvent donner leurs suffrages qu'à des candidats qui consentent à défendre et à soutenir de leurs votes les deux questions suivantes : La pleine et entière liberté d'enseignement; la reprise des relations officielles de la France avec le Saint Siège. Que s'il ne se trouve pas des candidats qui veuillent prendre un engagement formel sur ces deux points, nous n'aurons pas besoin d'autres considérations pour régler notre conduite d'électeurs : l'abstention s'impose comme un devoir. Catholiques, ne soyons ni dupes, ni complices ».

Mgr Campistron, évêque d'Annecy, déclare adopter les règles posées par les évêques de la province de Bourges. Mgr Cézerac, évêque de Cahors, formule les mêmes que le cardinal Dubillard, et ajoute : « Nous en avons assez de voter pour des gens qui, après avoir sollicité et obtenu nos suffrages de catholiques, rougissent de nous, nous renient et nous combattent. Le candidat qui vous refusera cette garantie ne mérite pas votre confiance. Et si, par peur, ou par calcul, ou par quelque autre motif que ce soit, vous lui donniez votre voix, vous lui feriez un acte positivement mauvais, vous commettriez une faute grave, et vous seriez responsable, devant Dieu et devant les hommes, de tout le mal que le sectarisme de votre élu ferait à la religion et au pays. S'il n'y a pas de candidat qui accepte publiquement de faire siennes vos justes revendications de catholiques, vous ne voterez pas ou voterez blanc ».

Mgr Marty, évêque de Montauban, fait adopter les mêmes résolutions dans une magnifique réunion de 6.000 hommes, et dit : « Nous voterons, en dehors de toute opinion politique et de toute considération personnelle, pour qui acceptera notre programme et voudra le défendre. Nous ne voterons jamais pour qui ne l'acceptera pas, alors même que ce serait un candidat moins mauvais. Car ce candidat, n'acceptant pas le programme catholique, voterait contre l'Église et, par une conséquence nécessaire, contre la France. Dieu d'abord... et la France après et avec Lui ! Dieu et la France ne se séparent pas ».

Mgr Chastellux, évêque de Nevers : « Il faut repousser les candidats qui sont les ennemis de l'Église. Or, les ennemis de l'Église sont ceux qui ont voté les lois de persécutions dirigées contre elle; ceux qui veulent maintenir ces lois mauvaises, ceux qui sont disposés à en voter de nouvelles. Ces candidats

doivent être évincés à tout prix; voter pour eux est une faute grave; voter pour eux, c'est coopérer au mal qu'ils feront plus tard à la Chambre ».

Mgr Izart, évêque de Pamiers, descend aux applications pratiques, en examinant les candidatures posées en plusieurs arrondissements, il dit de celui où se présente M. Delcassé : « Dans l'arrondissement de Foix, l'unique candidat qui sollicite leurs suffrages ne donne aucune garantie à la cause religieuse, l'une de celles qui doivent préoccuper les catholiques et les prêtres parmi les divisions politiques des partis. La rupture avec le Saint-Siège, la loi de séparation, la confiscation des biens de l'Église et toutes les lois de laïcité, si attentatoires aux droits de la conscience chrétienne, ont trouvé dans cet unique candidat un partisan toujours résolu à dépouiller les catholiques de leurs libertés ».

L'archevêque de Besançon, Mgr Gauthey; Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix; Mgr Duparc, évêque de Quimper; Mgr du Vauroux, évêque d'Agen; Mgr Guillibert, évêque de Fréjus; Mgr Maillet, évêque de Saint-Claude, tracent à leurs diocésains les mêmes règles de conduite que leurs collègues; l'un ou l'autre se montre seulement moins exclusif que quelques-uns à l'égard des candidats qui, à défaut d'autres, représenteraient le moindre mal.

Mgr de Gibergues, évêque de Valence, envisage, de son côté, le cas de ceux-ci, après avoir tracé le même devoir, et il développe une considération qu'on a vu déjà brièvement touchée dans le catéchisme électoral du cardinal Sevin. « Théoriquement, dit Mgr de Gibergues, entre deux candidats mauvais, mais à des degrés différents, on peut voter pour le moins mauvais. Mais, pratiquement, dans le présent, il faudra s'assurer d'abord qu'il est réellement le moins mauvais, et exiger, en échange des voix qu'on lui promettra, le maximum possible d'engagements utiles »; et le prélat ajoute :

D'autre part, avant de voter, il faudra considérer également l'*avenir* : il faudra songer à l'effet produit dans l'opinion et aux conséquences qui découleront du vote des catholiques pour le candidat moins mauvais. On devra se demander s'il n'en résultera pas un certain désarroi dans l'opinion, un certain scandale même; si les catholiques n'en seront pas découragés, amoindris dans leur dignité, émiettés dans leur union.

On devra se demander s'il n'y aurait pas avantage, pour l'avenir, quitte à subir un échec dans le présent, à se compter sur un nom franchement catholique, à demeurer ainsi unis ostensiblement, afin de donner aux catholiques conscience de leur force et de préparer un succès pour plus tard. Si les catholiques refusent leurs voix à tout candidat qui ne leur ferait pas de concessions positives en prenant au moins un minimum d'engagements envers eux, n'obligeront-ils pas, tôt ou tard, leurs adversaires à compter avec eux?

On peut dire que cet ensemble d'actes épiscopaux inaugure une ère nouvelle pour l'action catholique électorale, et que si les événements ne viennent pas se mettre à la traverse, celle-ci sera régénérée en peu de temps.

VI

Un autre signe de résurrection, qui correspond au précédent, ce sont les candidatures franchement catholiques. De ce côté également, les directions de Pie X n'obtiennent pas encore un plein effet; le nombre de ces candidatures est même hors de proportion avec ce qu'on eût été en droit d'attendre, elles n'en constituent pas moins un autre fait nouveau qui donne de grands espoirs pour l'avenir. L'affirmation dont quelques-uns à peine avaient jusqu'ici donné l'exemple commence à devenir commune; elle prend même, en maint cas, un caractère marqué de résolution qui, dans une période suivante, ne manquerait pas de le faire se multiplier.

Ce n'est pas chez des hommes comme M. de Mun, comme M. Grousseau, comme M. J. Delahaye, qu'il serait séant d'admirer ce courage. Il est aussi d'autres députés, comme M. Taudière père, MM. de Kernier, de Gailhard-Bancel, Lavignais, de Fontaines, etc..., assez connus par leurs services, pour n'avoir pas besoin de prendre des engagements ou de renouveler d'expresses déclarations.

Mais cette fois, à côté d'eux, que de nouveaux et nobles gestes!

M. Louis Réjou, dans l'arrondissement de Nontron, dit aux électeurs :

Je m'explique, et sans détours, sur les caractères de ma candidature. Elle est tout d'abord une candidature *catholique!* — Oui, *catholique!* Car je suis *catholique!* Je m'en honore et m'en glorifie!

Mais est-ce que vous ne l'êtes pas tous, ou presque tous, *catholiques?* Est-ce que vous rougissez de faire baptiser vos enfants? De faire bénir vos mariages? De prier et faire prier pour vos morts? — Non, n'est-ce pas? — Alors, pourquoi refuseriez-vous votre suffrage à celui qui a la probité d'affirmer ouvertement, hautement sa foi, qui est la vôtre?...

Oh! Je sais! Une poignée de francs-maçons va me traiter de *clérical,* partisan du *gouvernement des curés.* — Vous laisserez-vous indéfiniment prendre à cette piperie de mots, à ce spectre clérical qu'agitent les politiciens radicaux et francs-maçons pour amuser les badauds, pendant qu'ils se livrent à des opérations fructueuses pour eux et ruineuses pour la France?...

M. de Laborie, à Agen :

Royaliste de toujours, je suis, avant tout, *profondément catholique.*

Pour l'instant, réservant la question politique qui n'est point directement en jeu, je ne veux me préoccuper que de vos intérêts de l'ordre le plus élevé et j'arbore d'une main ferme, pour le tenir bien haut, le drapeau *de Dieu, de la Religion nationale et de la Patrie.*

C'est donc exclusivement comme catholique et patriote que je me présente à vous.

Comme catholique, je suis pour, etc...

M. Boutier, lieutenant-colonel en retraite, à Toulouse :

... Ceux qui ont un peu de sang dans les veines, un peu de patriotisme au cœur, le désir bien ancré d'arracher la France à l'ornière, voteront pour moi, à quelque parti

qu'ils appartiennent, car *c'est le catholique et le patriote qui se présente, et non pas l'homme d'un parti.*

Comme catholique, *je demande la paix religieuse, la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés, le retour d'une entente de l'Etat avec le chef de l'Eglise.*

M. Paul Descq, à Versailles :

... Je me déclare nettement catholique. Je suis de ceux qui ne consentiront jamais à rougir de la foi de leurs pères. Pour cette antique foi de l'âme française, je ne me lasserai jamais de réclamer la paix et la liberté...

A Saint-Affrique, M. Léonce de Castelneau signe sa belle profession de foi : *Candidat catholique antiblocard.* Dans le Cher, M. de Villermont, à Vierzon; M. Chaillouet, à Saint-Amand, posent leur candidature à la toute dernière heure, pour donner à ceux qui partagent leurs convictions le moyen de se grouper. « *Ni progressiste, ni libéral,* déclare le premier, *catholique seulement* »; et M. Chaillouet : « Je sais fort bien que si, d'elle-même, une candidature catholique ne peut recueillir qu'un nombre modeste de suffrages, à plus forte raison, une candidature surgissant à la dernière heure... J'ai voulu seulement que les électeurs catholiques ou simplement honnêtes de la région puissent se grouper sur un autre nom que celui d'un candidat plus ou moins fantaisiste » [25].

A Tours, dans les mêmes conditions *in extremis,* MM. de Cardonne et Nicot font leur, très ouvertement, le programme de la Fédération catholique du diocèse [26]. « *Catholique convaincu,* professe M. Caron, dans le Doubs, je tiens à affirmer, en sollicitant vos suffrages, mes sentiments politiques et religieux ». A Château-Gontier, dans la Mayenne, M. Dubois Fresney déclare : « Candidat d'*Alliance catholique,* je considère d'abord la question religieuse : sans religion, pas de vraie morale; sans morale, pas de bons citoyens... ». A Redon, le lieutenant-colonel du Halgoüet dit : « Les vœux de l'*Union catholique* sont les miens », et il rappelle qu'il a voté contre l'œuvre de « défense laïque ». M. Violle, à Lorient : « Breton et Morbihannais comme vous, je suis tout à la fois *catholique convaincu* et républicain sincère... ». Le duc de Rohan, à Ploërmel : « Tous vous savez que je suis avant tout patriote, *catholique,* Breton loyal et franc... ». Le comte de Gouyon, à Vannes : « ... J'ai souffert avec vous, *en catholique fervent,* de ce crime sans nom et sans précédent dans l'histoire des peuples : celui d'une nation qui renie officiellement Dieu... ». M. Malartre, à Yssingeaux, dans la Haute-Loire : « J'adhère de toutes mes forces au programme catholique développé dans l'admirable lettre de nos évêques... ». M. Huon de Penanster, à Lannion : « *Catholique convaincu,* je veux, etc... ». M. Bruyère, à Valence : « *Catholique,* je le proclame bien haut, tout en respectant sincèrement les croyances de ceux qui ont une autre religion... ». M. Barbe, à Villeneuve-sur-Lot, se déclare « *catholique*

(25) M. Chaillouet réunit 1.713 voix; M. de Villermont, 1.755.
(26) M. de Cardonne obtient 1.987 voix; M. Nicot, 1.912.

militant et royaliste impénitent ». M. de Baudry d'Asson, aux Sables-d'Olonne : « Je vous déclare avec fierté que je suis *catholique avant tout et par-dessus tout*... ». Au Puy, M. Antier : « Ma candidature est avant tout une protestation contre la politique antireligieuse pratiquée en ces dernières années... ». A Pau, M. Maisonnier fait cette déclaration : « On me connaît comme un homme profondément religieux; je n'en rougis pas. De bons amis me disent : « N'en parlez pas! c'est maladroit; vous allez faire peur ». Et je réponds : « Merci de vos bons conseils. Laissez-moi donc m'inspirer de moi-» même ». La ville de Pau me connaît comme un catholique convaincu. En disant à mes concitoyens que je me présente comme tel, je ne leur apprendrai rien et non seulement je ne leur ferai pas peur en le leur disant, mais ils m'approuveront de le leur dire moi-même. Ils me sauront gré de ma franchise... ». La liste pourrait s'allonger encore, quoiqu'elle soit limitée, et même en admettant, ce qui n'est pas impossible, que chez l'un ou l'autre candidat, le souci de rallier les électeurs catholiques stylés par leurs évêques, les aient poussés à ce que d'aucuns appelleraient « une surenchère d'orthodoxie », les déclarations qu'on vient d'entendre, unanimes à appuyer, hormis quelques variantes, le programme commun de revendications catholiques, n'en témoignent pas moins qu'une étape considérable a été franchie.

VI

Parlant de ses coreligionnaires politiques, M. Marcel Sembat écrivait dans l'*Humanité*, sous ce titre *La frousse :*

J'ai lu tous les manifestes! Ce qu'il y a de plus manifeste dans les manifestes, c'est une peur de tous les diables! Quelle frousse, mes amis, quelle frousse! Lisez-moi tous ces grands appels au pays! C'est écrit avec une plume d'oie, par des gens qui ont la tremblote. On sent que derrière le secrétaire de l'organisation, qui rédigeait, il y avait des candidats qui lisaient anxieusement par-dessus son épaule. Penchés sur lui, ils s'écriaient à chaque phrase : « Prenez garde! C'est peut-être très juste, ce que vous écrivez là. Mais ça nous coule! Il faut ménager tout le monde, que diable! Il faut ménager le petit commerce! Il faut ménager ceux dont les enfants vont chez les sœurs! Rectifiez, mon ami, rectifiez »!

Les manifestes électoraux de gauche sont-ils les seuls dont on doive dire que leur caractéristique c'est la frousse? Les candidats de l'*Action libérale*, par exemple, ont-ils marché en pays « vaillamment » avec le programme, d'ailleurs mitigé, que son président leur avait mis en mains? Lui-même termine bien sa profession de foi par ce cri : « La Lozère aux catholiques »! mais dans sa teneur générale le morceau est remarquablement terne. Vers la fin seulement, et après avoir dit que la paix intérieure du pays dépend d'une revision de la Constitution, M. Piou ajoute ces deux lignes prudemment tournées : « Elle dépend aussi d'un sincère respect des consciences, de la

revision des lois sectaires, du rétablissement des rapports réguliers avec l'Église et son chef ». Dans la première circonscription des Sables-d'Olonne, son lieutenant, M. Henri Bazire, candidat « républicain libéral », dose avec le même soin ses formules : « Catholique, vous disais-je il y a quatre ans, je veux la liberté pour moi, et *la voulant pour moi, je la veux aussi pour les autres*... (expression d'un faux libéralisme)... Je ne laisserai pas *diminuer* encore la liberté d'enseignement (?) et je combattrai de toutes mes forces les projets qui violent les droits sacrés des pères et des mères de famille ». Avec un « loyal accord (?) entre l'État et l'Église », c'est tout son programme de revendications.

Renchérissant presque sur le programme de l'Union catholique par émulation, le Bulletin de l'*A. L. P.* avait publié (7 avril) un communiqué doublé d'un éditorial intitulé : « Soyons fermes », qui insistait sur la nécessité d'*exiger* l'inscription publique du « programme minimum » sans se contenter de la liberté d'enseignement et du refus du monopole que les plus sectaires acceptent. Il disait :

Parlons en maîtres ! A nous d'imposer nos conditions et d'exiger des garanties, non pas vagues — *telles que la liberté d'enseignement et le refus du monopole que les plus sectaires inscrivent dans leur programme* — mais précises et nettes, telles que celles qui figurent à notre programme minimum en tête de ce numéro.

Ces garanties, exigeons-les *publiques*, au grand jour des affiches et de la presse. Et s'ils nous les refusent, *refusons-leur nos voix sans hésiter* et saisissons immédiatement le grand public de leur refus.

Sur quoi l'*Univers* observait, sous la plume de M. Rocafort, le 7 mai :

... Et d'abord, par une inconséquence monumentale, c'est à se demander s'il y a un secrétaire de rédaction dans ce Bulletin, et qui le lise, et qui le comprenne. Dans le même numéro, dont je viens d'extraire ces injonctions catégoriques, trois pages plus loin, on trouvait une liste des candidatures « *amies* ou *acceptables* », qui leur donnait le démenti le plus formel : gens de la Fédération de M. Charles Benoist, de la *Fédération des gauches* de M. Briand, de l'*Alliance Carnot*, et même des républicains de gauche, troisannistes et erpéistes tant qu'on voudra, mais dont je n'ai pas besoin de dire qu'ils ne donnaient aucune satisfaction sur la question religieuse, les moins mauvais accordant tout au plus cette liberté d'enseignement et ce refus du monopole dont l'*Action libérale* déclarait, trois pages plus haut, qu'elle ne se contenterait pas : MM. André Tardieu, Jean Richepin, Gaston Cagniard, Paul Albert, Mignot-Bozérian, Ollivier-Henry, Corentin-Guyo, Hennessy, Robert David, Delom-Sorbe, Alexandre Mary, Colrat, Nérel, Bourdin, Gaudry, Périer, Coureau, Drouot, Thierry-Delanoue, Daniel Massé, etc. Et il a été fait comme le Bulletin le demandait, non pas le Bulletin du communiqué, mais celui de la liste. L'*Action libérale*, délestée sans douleur, au bon moment, de ses exigences religieuses, a voté et fait voter pour ces candidats, dont quelques-uns sont francs-maçons. Voilà où elle mène les troupes catholiques, dont elle se réserve si âprement le monopole, à un véritable Sedan, et pire que l'autre, parce qu'elle le leur fait accepter comme une bonne affaire. Ce n'est pas tout. Les membres eux-mêmes du groupe parlementaire de l'*Action libérale* ont été loin de souscrire unanimement aux parties religieuses du programme prétendu minimum. Je n'ai pas encore sous les yeux leurs professions de foi à tous; ceux dont je n'écrirai pas les noms ont-ils suivi fidèlement le mot d'ordre du Comité directeur ? Ce qui est certain, c'est que tel n'est pas le cas de MM. Cassadou, Driant, Augé, Paul Simon, Alfred Dumont, Rochereau,

de Monti, de Chappedelaine, qui n'ont parlé que de la liberté d'enseignement; de MM. Dutreil, Lamy, Delafosse, qui n'ont même pas parlé de cela.

Ce n'est pas tout. Les membres du Comité directeur, éditeurs responsables du terrible communiqué, ont-ils été, eux du moins, exacts, sans aucune exception, à s'engager sur tous les articles religieux du programme qu'ils avaient rédigé en commun et imposé aux autres avec tant d'insistance ? « Soyons fermes », disaient-ils; pour leur compte personnel, l'ont-ils tous été ? Ce ne fut pas assurément le cas de M. de Mun fils, lequel a tout lâché : Comité directeur, Ligue et programme, pour se présenter uniquement comme républicain viticulteur... M. de Ludre, M. de Villeneau, n'ont parlé que de la liberté d'enseignement, et je ne trouve rien de M. Plichon sur la reprise de nos rapports avec Rome, rien de MM. Denais, Lerolle, Charles Meunier, de l'Estourbeillon, Soubigou, Claude Cochin sur la réintégration de Dieu dans l'école d'Etat.

Voici encore d'autres exemples. M. Lefebvre du Prey, député de Saint-Omer, dit dans sa profession de foi :

Partisan d'une République de liberté et de progrès, j'ai donné mon appui aux ministères qui ont voulu faire œuvre de défense nationale, d'apaisement, d'union et d'aide mutuelle entre les Français.

... Je continuerai d'abord à m'inspirer des *principes de vrai libéralisme* qui m'ont fait combattre les atteintes portées aux droits des pères de famille et à l'égalité de tous les enfants de France vis-à-vis du budget de l'Etat. Je continuerai à défendre la liberté des convictions religieuses, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, la liberté individuelle, la justice égale pour tous.

Rien de plus ni de mieux. — M. Auriol, à Villefranche (Haute-Garonne) :

Je veux également la pacification en toutes choses, dans les esprits comme dans les moyens de gouvernement, dans notre pays comme à l'extérieur, et c'est la paix que je mets ainsi à la base même de ma profession de foi.

A chacun la liberté de croire et de pratiquer, sans la moindre contrainte, en assurant, par de nouvelles dispositions législatives, l'entière gratuité des cérémonies du culte. A chacun aussi le droit de faire enseigner ses enfants comme il lui plaît et, pour tous ceux qui ne peuvent choisir leurs maîtres, la *neutralité absolue et loyale de l'école publique*. C'est la paix assurée des consciences et ce sera aussi la fin des détestables querelles qui, à propos d'enseignement, divisent les habitants de nos hameaux.

Rien de mieux ni de plus. — M. Meunier, à Saint-Brieuc :

Avec les patriotes de toutes opinions, je demande *le rétablissement des rapports de la France avec le Vatican*, dernière sauvegarde, en Orient et dans nos colonies, de notre protectorat, déjà bien compromis par des sectaires à courte vue.

Le pays a soif de pacification : je veux avec lui la restitution du *droit commun* aux citoyens français expropriés aujourd'hui de la faculté de s'associer et d'enseigner.

Le programme des radicaux-socialistes prévoit de nouvelles lois scolaires, coercitives, conduisant au monopole de l'enseignement. Je proteste de toutes mes forces contre des mesures qui violent la liberté de conscience et portent atteinte aux droits des pères de famille. Je veux la République libérale et tolérante, respectueuse de toutes les convictions; elle procurerait au pays l'apaisement qu'il désire et les économies dont il a besoin. En traitant les écoles libres comme des auxiliaires, on chasserait la plaie de l'ignorance et on dispenserait l'instruction à bon compte, à tous les enfants du peuple.

C'est toujours la même note. — M. de Chappedelaine, un autre catholique éminent de l'A. L. P., député de Dinan : « J'ai défendu ces deux principes

sacrés : la liberté de conscience et la liberté de l'enseignement ». Un point, c'est tout.

Le commandant Driant, à Nancy : « Notre politique à nous, *libéraux,* politique de liberté, de justice et de fraternité, est l'inverse de celle-là. Elle peut se résumer ainsi : « ... *Liberté de conscience,* l'anticléricalisme n'étant plus » qu' « un baillon de guerre civile », et *liberté d'enseignement,* en raison du » principe sacré que l'enfant appartient à ses parents et non à l'État ». Même sobriété et mêmes omissions. — M. Porteu, à Rennes :

Mon programme n'a pas varié. Je pense que le suffrage universel et le *droit commun* doivent être à la base de nos institutions... Je crois à la nécessité d'une législation chrétienne, à l'urgence de reprendre nos relations diplomatiques avec Rome. Je souhaite ardemment la pacification religieuse, la révision des programmes scolaires, de façon qu'entre l'école laïque et l'école neutre il n'y ait plus qu'une amicale concurrence. Les libéraux, le jour où ils arriveraient au pouvoir, réaliseraient ces réformes sans heurts, sans révolution, sans léser les intérêts ni les droits de personne. — Mon cher Concitoyen, j'appartiens au petit groupe des défenseurs les plus ardents des *principes libéraux,* mais ces principes figurent au programme de plus de deux cents députés. Aux prochaines élections, dans la France entière, ils feront encore de nouveaux progrès et l'heure est proche où nous serons tous à l'honneur, après avoir été longtemps à la peine...

A Sainte-Menehould, le docteur Mathieu, que la *Croix* locale présente ainsi : « M. le Dr Mathieu est un catholique convaincu ; il le déclare sans fausse honte comme sans ostentation; c'est un homme d'œuvres... », ne va pas au delà de ceci dans sa profession de foi :

Désigné par le Comité d'*Action libérale populaire* de l'arrondissement de Sainte-Menehould, je me présente à vos suffrages. Je suis et je reste ce que j'ai toujours été : républicain, patriote et libéral... *Libéral,* je veux la liberté de conscience et la paix religieuse. En particulier, je demande la révision des lois qui portent atteinte à la liberté des associations religieuses et la reprise des relations diplomatiques entre la France et le chef de l'Eglise catholique... Au point de vue scolaire, je demande la *stricte observation de la neutralité confessionnelle de l'école publique,* la liberté complète de l'enseignement et la participation des écoles privées au budget scolaire en proportion du nombre de leurs élèves.

La profession de libéralisme, tenant lieu d'autres principes et viciant les affirmations très incomplètes qu'on appuie sur elle, se retrouve même chez plus d'un de ceux dont on ne l'aurait pas attendue, chez des catholiques notoires qui, en revanche, réduisent leur programme bien au-dessous du plus strict minimum. A Toulouse, M. Bellet, ancien président régional de la *Jeunesse catholique,* défend la liberté d'enseignement par des argnments d'à côté et finit en déclarant : « *Je veux la liberté de conscience, sous toutes ses formes, avec toutes ses conséquences,* et notamment la paix religieuse ». Le président actuel de cette association dans la même région, M. Deffès, ne trouve aussi à invoquer que « le respect des croyances ». A Orléans, M. Darbley, appartenant à une vieille famille catholique et conservatrice, connu lui-même pour ses convictions religieuses, se fonde aussi sur « la liberté abso-

luc », et fait remarquer la concordance de son programme avec celui de MM. Poincaré, Barthou et Briand. Près de lui, à Montargis, M. Le Brecq, catholique pratiquant et l'un des chefs des groupements paroissiaux institués par l'évêque, soutiendra aussi la liberté de conscience, dont « la neutralité scolaire est une forme » ; il admet d'ailleurs que l'État doit contrôler l'enseignement privé, au point de vue de la morale qu'on y professe comme au point de vue politique. Dans la même région encore, M. H. Brun, autre chef des groupements paroissiaux, proclame : « Liberté religieuse pleine et entière pour tous les citoyens, avec toutes les conséquences qui en découlent (liberté du culte, liberté d'association et d'enseignement, répartition proportionnelle scolaire), toutes choses incluses, en somme, dans la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité ...Liberté, égalité, droit commun pour tous, sans distinction d'opinions politiques ou de confessions religieuses ». En Charente, M. Pierre Taittinger, catholique très avéré, réclame : « Droit de croire ou de ne pas croire. Liberté d'enseignement. Écoles d'État rigoureusement neutres. Écoles privées soumises seulement à la loi et non harcelées de tracasseries mesquines, les unes et les autres collaborant, dans un esprit de large patriotisme, à la paix civile, impossible sans la paix religieuse ».

Ce sont des candidats catholiques démocrates. De leur côté, également, la liste pourrait s'allonger (27).

VII

Trois candidatures appellent spécialement l'attention. La première est celle de M. l'abbé Lemire, à Hazebrouck, qui met le comble aux déplorables exemples donnés par lui et se termine par un scandaleux triomphe électoral.

Le 20 octobre 1913, l'évêque auxiliaire de Cambrai, Mgr Charost, adresse à l'abbé Lemire une lettre par laquelle, constatant qu'il n'a pas tenu compte de son invitation à cesser ses réunions et ses conférences jusqu'à ce que l'organisation diocésaine soit arrêtée, il lui renouvelle cet avertissement sous menace de blâme public. Mais on sait à quelle indépendance M. Lemire prétend comme citoyen. Le blâme parut dans la *Semaine religieuse* de Cambrai, le 1er novembre.

Comme M. Lemire se targue encore de jouir d'une exception à une règle générale concernant les conditions disciplinaires imposées à tout candidat ecclésiastique, exception qui a été faite en sa faveur et aussi pour M. l'abbé Gayraud en 1906, ainsi que le lecteur s'en souvient, Mgr Charost fait connaître, le 22 novembre, une interprétation officielle du décret consistorial du 9 mai 1913 : « La S. Cong. Consistoriale, dans une réponse du 27 septembre 1913, déclare que le décret ne souffre aucune exception et que l'ancien droit

(27) Pour détails plus complets sur tous ces faits, voir *Crit.*, XII, 271-300.

a été remis en vigueur dans toute sa généralité. M. Lemire ne peut donc se présenter puisque son évêque lui en a refusé l'autorisation ». Puis, le prélat fait insérer dans la *Semaine religieuse* (22 novembre) une autre lettre adressée par lui à M. l'abbé Lemire, le 15, et dans laquelle il enjoignait au prêtre-député de cesser ses conférences qui « constituaient un scandale public et un péril religieux ». L'abbé Lemire continua néanmoins ses réunions et répondit, constate son évêque, par une lettre « de discussion et finalement d'insoumission ».

Des interventions amicales pour ramener M. Lemire au devoir ayant échoué, Mgr Charost lui écrit une nouvelle lettre le 9 janvier 1914. Il rappelle les précédents actes de son autorité et l'attitude prise par l'abbé Lemire à leur égard. Dans cette dernière monition, il demande à l'abbé Lemire : 1° de se soumettre à la défense de continuer ses conférences; 2° de réprouver par écrit la campagne du *Cri des Flandres* contre l'autorité épiscopale; 3° de rétracter ses dénégations touchant l'autorisation dont a besoin sa candidature. S'il ne se soumet pas d'ici quatre jours, il sera frappé de suspense. M. Lemire, n'ayant pas fait sa soumission dans le délai fixé, est frappé de la censure dite suspense *a sacris,* qui défend à un prêtre d'user des pouvoirs reçus par l'ordination et lui interdit de célébrer la messe, de confesser, de prêcher et de bénir.

D'autre part, Mgr Charost écrit à M. Bonté, directeur du *Cri des Flandres,* journal de M. Lemire (21 janvier), en lui reprochant d'avoir, malgré ses avertissements, travesti les actes de l'autorité ecclésiastique, dénaturé tous les faits et fomenté un esprit de révolte. Il lui fixe un délai de trois jours pour lui en exprimer par lettre ses regrets et rétracter sa conduite, sous peine des mesures canoniques que l'autorité ecclésiastique jugera opportunes ou nécessaires. La réponse de M. Bonté est un acte de parti pris et d'obstination.

Mgr Charost le menace d'excommunication s'il n'accomplit pas, dans le délai nouveau qu'il lui fixe, la réparation demandée. Cette nouvelle sommation étant demeurée sans effet, la menace s'exécute et l'excommunication est signifiée à M. Bonté. En même temps, une ordonnance épiscopale porte condamnation contre le *Cri des Flandres* et défend à tous les prêtres et laïques du diocèse, sous peine de péché grave, de le recevoir, de le lire, de le vendre, de le publier et d'y écrire [28].

C'est dans de telles conditions que se poursuit la campagne électorale de M. l'abbé Lemire. Entre temps, un mois après la censure portée contre lui, il déclarait à la tribune de la Chambre, en réponse à une allusion faite à son attitude de révolte : « Je suis ici en vertu de mon droit et j'y resterai » (15 février 1914). Deux ans auparavant, quelques jours avant les élections

(28) Tous ces documents sont reproduits dans les *Questions actuelles* de la Bonne Presse (31 janvier 1914).

municipales (4 mai 1912), dans une grande réunion publique, il avait dénoncé, lui prêtre, la fameuse « ingérence cléricale » qui pourrait servir, en cas d'échec pour lui, à faire annuler l'élection : des prêtres n'avaient-ils pas exprimé le regret de le voir soutenu par des catholiques? et il lançait ces paroles : « Celui qui est investi d'un mandat public n'est responsable que devant l'électeur... Moi qui suis catholique et prêtre et prétends le rester, je me rattache à cette lignée de prêtres qui, en 1789, mettaient la main dans la main du Tiers État et écrivaient la Déclaration des droits de l'homme » (29). A un reporter du *Temps*, il déclarait que la décision de la Sacrée Congrégation consistoriale, publiée par Mgr Charost, lui paraissait tellement contraire à la justice qu'il n'y pouvait croire ; et à un autre, de *Paris-Midi :* « Je n'admets pas que l'autorité se manifeste par de pareils caprices ».

Une dépêche d'Hazebrouck adressée aux journaux le 15 septembre 1913 annonçait que, ce jour, il avait affirmé dans une séance de l'Union républicaine qu'il restait candidat. M. l'abbé Lemire a dit « qu'il ne pouvait avoir de plus belle paroisse que la Chambre et qu'il voulait être fidèle aux 600 paroissiens du Palais-Bourbon ». Il a vivement insisté pour que ses amis répètent qu'il continue à porter le drapeau républicain en Flandre, malgré tous les bruits qui sont colportés. Le *Cri des Flandres* du 15 mars 1914 rapportait de lui ces déclarations à la séance générale de cette Union :

Pourquoi, ayant à choisir entre l'honneur de monter à l'autel et le sacrifice de mon droit civique, ayant à me déclarer entre ce qui m'est personnellement le plus cher et le plus beau et ce qui m'est commun avec vous, ai-je pris la décision que vous savez ? Entre l'honneur et le devoir, c'est le devoir que j'ai choisi, parce que la liberté existe dans un prêtre comme dans tout autre citoyen. Renoncer à cette liberté, c'est devenir étranger dans son pays, c'est ne plus être de la famille française. Si le prêtre renonce aux libertés communes, il est cause que demain le laïc en sera privé; c'est donc vous que je défends, mes amis, vous catholiques surtout. Ecarté moi-même aujourd'hui de l'autel, je l'ai été ensuite du banc de communion, où cependant, relégué au rang des simples fidèles, j'avais le droit et le devoir de m'agenouiller. Et déjà, c'est à des laïcs qu'on refuse les sacrements pour des raisons politiques, et ces refus ont produit une émotion profonde dans tous le pays et on a compris dans les plus humbles villages que l'abbé Lemire incarne dans sa personne les libertés civiques de la Flandre catholique. Nous les défendrons ensemble.

(29) Voir *Crit.*, VIII, 264 et s. — M. l'abbé Lemire savait bien, en revanche, qu'il n'avait pas à redouter de voir invoquer contre lui « l'ingérence cléricale » exercée en sa faveur dont témoignait, par exemple, cette lettre de M. l'abbé de Poncheville dont son propre journal se faisait une arme aux élections de 1910 : « ... Je vois dans mes conférences à travers la France quelles vives sympathies M. Lemire excite dans les auditoires populaires qui connaissent bien sa haute valeur, son grand cœur, son dévouement intelligent aux intérêts du peuple et de la France, son attachement sincère à la République. Il est pour beaucoup de nos contemporains le type du curé moderne et tel qu'ils voudraient voir leurs prêtres autour d'eux. Son échec serait la preuve que de tels prêtres ne sont pas comptés par les catholiques comme de bons prêtres, et ce serait une défiance de plus dans leurs âmes contre la religion qu'il leur fait aimer » (!). — M. l'abbé Thellier de Poncheville fit valoir plus tard pour sa défense que cette lettre n'était pas destinée à la publicité (il ne l'avait pas moins écrite) et qu'elle contenait des réserves qu'on n'avait pas publiées. Toutefois, il n'en produisait pas le texte, sans doute parce qu'elles n'enlevaient rien de son précieux témoignage.

Enfin, dans cette même réunion, le malheureux égaré va jusqu'à provoquer les représailles anticléricales et à souffler l'esprit de révolte parmi les catholiques. Le compte rendu de la *Dépêche* de Lille, conforme à celui de l'*Indicateur d'Hazebrouck,* rapporte :

... M. Lemire, tantôt en français, tantôt en flamand, développe les idées de son programme et les raisons de son attitude actuelle envers l'autorité religieuse. Il prétend défendre, envers et contre tous, son droit de citoyen mis en doute. Si demain, dit-il, on m'empêchait de me présenter, la Chambre des députés interdirait peut-être aux prêtres de voter. On me refuse la communion et on me défend de monter à l'autel; on essaiera de jeter sur moi l'excommunication majeure, mais on ne parviendra pas à m'enlever la soutane. Si le 26 avril, dit-il encore, je ne suis pas élu, je crois fermement que beaucoup d'entre vous n'iraient plus à l'église. Je ne suis pas un moine qui est enfermé dans son couvent comme dans un cercueil, et ne peut voter ou faire acte de candidat. Je suis libre de mes actes et je ne reconnais pas qu'on puisse m'enlever ce droit.

Vient le jour des élections législatives. L'abbé Lemire l'emporte, pour son malheur, sur le candidat catholique, M. Degroote, mais à la grande joie des journaux du Bloc. Le *Matin* publie cette dépêche de son envoyé spécial :

Dans l'allégresse générale, l'abbé Lemire, réélu avec plus de 2.000 voix de majorité sur son concurrent libéral, vient d'être reconduit à son domicile par une foule qui délirait d'enthousiasme.

Les trois dernières journées de la lutte avaient été terribles, et ce matin, après de nombreux refus d'absolution, les prédicateurs, du haut des chaires paroissiales, avaient engagé les fidèles à ne pas voter pour l'abbé Lemire, qu'ils représentaient comme un survivant de la bande à Pollet.

Quand le résultat a été proclamé ce soir, quatre mille personnes, accourues de tous les points de la circonscription, se trouvaient massées sur la grand'place d'Hazebrouck, devant l'estaminet de la Fleur de Lys. L'abbé Lemire y tenait le cercle, lorsque la formidable clameur du peuple l'obligea à paraître à la fenêtre. La médaille de député au revers de sa douillette, l'écharpe tricolore barrant sa robe noire, il célébra sa victoire comme un triomphe nouveau des idées républicaines dans les Flandres, et son discours fut haché littéralement par les cris de : « Vive Lemire ! » dans une ovation de triomphe.

Lorsqu'il sortit pour regagner à pied son domicile, la foule ne cessa de l'acclamer, l'entoura et lui fit escorte. Dans la longue rue pavoisée, le formidable cortège s'engagea, multitude délirante dont on ne saurait décrire l'enthousiasme.

L'abbé Lemire, congratulé, embrassé, mit plus d'une heure pour parcourir trois cents mètres, et encore fallut-il que la police lui ouvrît un passage pour qu'il parvînt jusqu'à sa porte.

Toute cette foule se massa devant la villa du prêtre-député. Ayant à ses côtés le fidèle M. Bonté, M. Lemire parut au balcon et, face à l'église Saint-Eloi, où il a subi les plus douloureux affronts de sa vie, il recommanda le calme, le pardon des offenses, l'oubli du mal et l'amour de la République. Quatre mille poitrines l'acclamèrent.

Puis, religieusement, gravement, la foule entonna un *Vivat semper in æternum*, auquel succédèrent la *Marseillaise* et des chansons de circonstance.

L'élection de M. Jules Delahaye, à Cholet, offre un spectacle différent et d'ailleurs déjà connu. Comme il l'a rappelé dans sa lettre au *Gaulois*, il a offert avec désintéressement lui-même son siège à deux ou trois notabilités catholiques appartenant à l'*Action libérale,* pour n'être pas accusé d'entretenir la division. Un industriel de la région, membre de cette Ligue, M. Pel-

laumail, a la bonne fortune souhaitée par lui d'être désigné pour recueillir cette succession, et M. Jules Delahaye se montre le premier à prêcher l'union autour du nouveau candidat. Mais les scandales Rochette-Caillaux, où le député de Cholet a encore joué le rôle principal, surviennent pour démontrer que la présence de « l'Accusateur » à la Chambre est nécessaire. Son exclusion, dans les circonstances actuelles, serait une honte que beaucoup de catholiques ne sauraient accepter. C'est même un groupe nombreux de députés progressistes, sans mélange de monarchistes, qui prend l'initiative des démarches nécessaires; une lettre collective est adressée par eux à M. Pellaumail pour lui représenter l'impérieuse convenance de rendre à M. Delahaye sa place. D'autre part, le duc d'Orléans écrit à celui-ci qu'il lui fait un devoir de ne pas abandonner son poste. M. Pellaumail qui a compris la situation se retire. Jules Delahaye redevient donc candidat. Mais que fera l'*Action libérale?*

Après s'être longtemps défendu de désavouer ce qui s'est fait lors de l'élection au conseil d'arrondissement, son comité directeur se décide à faire publier, le 7 avril, une note froide, sèche, équivoque d'ailleurs, sans un mot de sympathie pour le vaillant orateur qui vient encore de montrer, à propos de ces scandales, comment un député d'opposition doit comprendre et remplir son devoir.

Le bruit court depuis quelques jours que l'*Action libérale populaire* se serait montrée hostile à la candidature de M. Delahaye dans l'arrondissement de Cholet. Le Comité directeur de l'*Action libérale* croit devoir rappeler qu'il a pour principe de ne jamais combattre un candidat sortant, qui défend les libertés catholiques; il est resté fidèle à ce principe en ce qui concerne M. Delahaye et n'est pas intervenu dans une désignation de candidat, dictée par des circonstances locales aux comités conservateurs de la région.

Nul n'avait dit que le comité directeur était intervenu pour exciter la campagne avouée de son comité local contre M. Delahaye, là était l'équivoque. Non seulement il y avait mieux à dire, mais au lieu du mot qui aurait dû marquer que le comité directeur désirait voir cesser cette opposition, il la reconnaissait « dictée par des circonstances locales ». Alors, d'où lui venait aujourd'hui cette moitié de scrupule?

Le *Nouvelliste de Bordeaux* l'explique ainsi :

M. l'abbé Champagne, de l'Association de la presse monarchiste et catholique, directeur du *Qui Vive?* propose à tous ses confrères de formuler, dans leurs journaux, le dilemme suivant, inspiré par les incidents de Cholet, où M. Jules Delahaye, le vaillant député royaliste et catholique, a été conduit par les manœuvres des libéraux à décider de ne pas se représenter : « Ou bien M. Piou renoncera à susciter un concurrent à Jules Delahaye et donnera l'ordre à ses ligueurs de voter pour lui, comme l'exige d'ailleurs la consigne donnée par Pie X, — ou bien nous nous engagerons tous sur l'honneur à lui appliquer, à lui et aux siens, la peine du talion; nous voterons et nous ferons voter nos amis contre le traître Piou et contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui seraient patronnés par l'*Action libérale* ».

A peine cet ultimatum a-t-il été publié, que le Comité directeur de l'*Action libérale*, que n'avait pas ému la lettre de Mgr le duc d'Orléans à M. Jules Delahaye et la fière réponse par laquelle, remerciant son prince, le député de Cholet fustigeait les libéraux, a tenu à s'expliquer.

Le *Nouvelliste* aurait pu ajouter que le mot d'ordre *Qui Vive?* se trouvait déjà spontanément adopté par d'importants journaux de province, comme le *Nord-Patriote,* et spécialement par le *Courrier de la Lozère* qui, dans la propre circonscription de M. Piou, le menaçait de boycottage, lui et ses amis, si l'exclusion de M. Jules Delahaye était maintenue.

M. Pellaumail s'est donc désisté pour laisser la place à M. Delahaye. Mais devant la candidature de celui-ci, voici que s'élève de nouveau celle de M. Manceau, avec sa profession de foi de catholique convaincu, qui estime que la religion plane au-dessus de tous les partis, qui se déclare « libéral et tolérant, ami enthousiaste du progrès », etc... Le Comité directeur est étranger à cette nouvelle manœuvre, c'est entendu. Elle montre seulement, par un nouvel exemple, ce qu'est la discipline tant vantée de l'*Action libérale,* qui la fait ressembler, dit encore le *Nouvelliste,* à la cour du roi Pétaud. Devant l'écrasante supériorité de M. Delahaye sur lui au premier tour, M. Manceau s'est désisté. Mais ce porte-drapeau des intérêts religieux a la courageuse petitesse de le faire sans un mot pour inviter ses électeurs catholiques à reporter leurs voix sur celui qui devenait l'unique représentant de leur cause en face de nos ennemis. Pas même une allusion! Élu au second tour, M. Delahaye n'a guère bénéficié que d'un millier de voix sur les 4.000 et plus que M. Manceau avait obtenues.

A en croire l'*Étoile de la Vendée,* dont la *Libre Parole* du 4 mai rapportait les propos : « Toute la France avait les yeux fixés sur l'élection des Sables-d'Olonne », où, pour la troisième fois, et sans plus de succès, M. Bazire se présentait à la députation. Ce n'eût sans doute pas été lui faire injure que de ne pas attribuer à sa seule personnalité une importance aussi extraordinaire. Cependant l'*Étoile* rendait peut-être exactement la vraie pensée de ses amis. A leurs yeux, dans leurs calculs, l'élection, en pleine Vendée catholique, d'un candidat républicain libéral, catholique sans doute, mais refusant de se présenter comme tel, était d'un intérêt de premier ordre pour l'*Action libérale.* Quel succès à exploiter devant le pays, et jusqu'à Rome bien entendu, comme preuve que, même dans les régions les plus traditionalistes en religion et en politique, on ne veut pas plus du terrain catholique que du terrain monarchiste!

M. Bazire est incontestablement un *catholique candidat,* mais, non moins évidemment, on ne peut lui reconnaître la qualité de *candidat catholique,* et encore moins celle de *catholique avant tout.* Pas plus que dans les élections précédentes, il ne consent à unir le titre de catholique à celui de républicain. L'étiquette libérale lui paraît meilleure. Et sous l'étiquette se trouve ce qu'elle annonce. On l'a vu déjà par un extrait de sa profession de foi, dont le début renferme tout son programme d'affirmations : « Mes chers concitoyens, il y a quatre ans, quelques voix seulement nous ont manqué pour assurer le succès

de la grande cause d'*ordre, de liberté et de probité politique* que nous défendons ensemble » ([30]).

Les boniments presque burlesques que son journal débite sur sa personne, et qu'on répand ensuite à profusion sous forme de tracts, ne suppléent en rien à cette pauvreté. Et pourtant quelle poudre aux yeux! « ... Inscrit comme avocat près de la Cour d'appel de Paris, il s'y fit aussitôt remarquer et fut nommé, à son premier concours, secrétaire de la Conférence des avocats, où il succéda à des hommes comme Ribot, Méline, d'Haussonville, Poincaré, Barthou. Il est d'usage que les anciens secrétaires du stage se tutoient. Notre candidat pourrait revendiquer à ce titre un curieux privilège ». Songez donc, un candidat qui pourrait tutoyer Ribot et Poincaré! Et plus loin, après une énumération de titres non moins glorieux : « Il n'y a pas jusqu'aux écrivains qui ne soient heureux de se réclamer de lui. C'est ainsi que la célèbre romancière Gyp vient de lui dédier son dernier volume, paru ces jours-ci en librairie, *La dame de Saint-Leu,* à la première page duquel on peut lire : A Henri Bazire ».

Jusqu'à Gyp! Mais passons, d'autant qu'à côté de ces boursouflures, on ne trouve rien qui indique un candidat résolu à défendre au Parlement, comme le disait Pie X, « dans un esprit vraiment catholique, les droits de Dieu et ceux non moins sacrés de son Église ».

L'éminent leader libéral a donc évité de se placer franchement sur le terrain religieux; sa candidature est avant tout politique, d'une politique républicaine, flanquée des principes d'ordre et de liberté. Dès lors, les catholiques adversaires de sa politique et ayant une confiance moins que médiocre dans la panacée libérale pour la réparation des maux dont gémit la France chrétienne, seront-ils coupables de trahison envers la cause religieuse, à supposer qu'ils se soient abstenus de voter pour M. Bazire ?

Toujours est-il qu'il échoue pour la troisième fois, et peu s'en faut que son insuccès ne soit considéré comme un malheur national. M. Bazire a été victime d'une abominable trahison ! C'est le cri qui s'élève de divers côtés avec une violence inouïe. « *Autour d'une trahison* », telle est pendant quelque temps l'invariable rubrique des articles de la *Libre Parole* ([31]).

(30) Voir cette pièce dans *Crit.,* XII, 385-387.

(31) On lisait dans un tract sans nom d'auteur ni d'imprimeur, semé de tous côtés sous ce titre : *Les responsables :*

« Si Bazire n'a pas été élu aux Sables, à qui la faute ? A une poignée de royalistes *galeux, cent fois plus sectaires que les jacobins de notre gouvernement,* et qui ont eu le toupet *infâme* ou de s'abstenir ou de voter contre lui; à l'ignoble feuille de chou qui a servi d'organe à la campagne *la plus vile et la plus honteuse* qu'il soit possible d'imaginer; à la prétendue *Vendée catholique,* dont l'ancien Ménager du « Bleu de Vendée » aurait rougi de signer certains articles; à un *immonde* étalage de calomnies et de mensonges... par les *catholiques libres penseurs* qui président aux destinées de l'*Action française.* Une telle conduite... est une atteinte grave à la discipline, *une trahison de la cause religieuse.*

» Elle appelle une réponse. Cette réponse consistera d'abord à tenir pour *profondément méprisables* des individus, etc... ; *à combattre sans relâche une doctrine* qui promet la lune, et qui, en attendant de

Les traîtres, on le pense bien, ce sont les royalistes, c'est l'*Action française*. Cependant l'accusation provoque quelques doutes.

Le premier qui surgit est celui-ci : Même à supposer que l'*Action française,* étant ce qu'on la dit, ait fait opposition à la candidature de M. Bazire, a-t-on bonne grâce à affirmer que, pour autant, elle ait « trahi la cause religieuse »? Qu'est-ce que *trahir?* — C'est livrer un homme, un parti, avec lesquels on a une cause commune, comme celle des intérêts religieux entre croyants, et à qui on est lié par des devoirs de solidarité. Il n'y a de trahison qu'entre frères; on ne trahit que les siens. Entre adversaires ou ennemis, le mot, dans son acception propre, qui est bien celle où il a été pris ici, n'a plus d'application, ni même de sens.

Parmi les tracts de toutes sortes qui ont pullulé à l'occasion de cet échec, il y a celui qui reproduit une allocution de Mgr Robert du Botneau, curé-archiprêtre des Sables-d'Olonne, prononcée à la réunion mensuelle des dames de la *Ligue patriotique* de sa paroisse. Celui-là, on l'a semé aux quatre vents de la France, et Rome même en a été presque submergée. Son titre est : *A propos d'une élection. L'Action française : ses doctrines, sa propagande.*

Presque au début, le vénérable auteur pose cette question : « Qu'est-ce que l'*Action française? Est-ce un parti politique* »? Avec une franchise qui honore son courage, mais qui aura déconcerté tout le monde, il répond catégoriquement : *Non.* Et de là il tire que, parler d'elle dans cette réunion religieuse d'où la politique est exclue, ne sera pas parler politique.

Qu'est-ce donc que l'*Action française? C'est une école, une doctrine, ou plutôt une formidable hérésie, religieuse et sociale.* De même que le formulaire doctrinal de l'Islamisme est extrait du Coran de Mahomet, ainsi, des œuvres du nouveau prophète Maurras, ressort un corps de doctrine complet, dont le venin est distillé dans le cénacle hybride de l'*Action française*, mais à doses calculées suivant le degré d'initiation dont est susceptible le public auquel on s'adresse.

En son fond et dans ses principes fondamentaux, la doctrine de Maurras est horrible. Un univers sans Dieu, au sein duquel grouillent des êtres maudissant une existence qui ne leur apporte que des appétits inassouvis, un monde régi par la force et d'où est exclue toute charité, toute espérance; un monde où la masse humaine n'existe que pour servir de marchepied et de pâture à une élite d'intellectuels et de jouisseurs : telle peut se résumer cette doctrine qui vient manifestement de l'enfer. C'est la résurrection du paganisme avec ses séductions et ses tares...

On voit que Mgr Robert du Botneau s'est assimilé le plus pur suc des productions des abbés Pierre et Lugan contre cette école ([32]). Donc, en substance,

nous la donner, entretient la division presque partout; *à combattre aussi les journaux* qu'ils essaient d'imposer pour faire l'opinion ».

La pièce se continuait par l'éloge des services et mérites de M. Bazire qui eût été un député *catholique avant tout*, et en faisant un « sectaire haineux et farouche » du docteur Pacaud, le compétiteur qui le battit. Enfin, l'appel final aux catholiques, dénonçant encore avec la même violence l'hypocrisie de ces royalistes, prétendus défenseurs des libertés religieuses et responsables de ce scandale, se terminait par ce cri : *Cela, c'est un crime! Et il faudra que ce crime s'expie!...*

(32) Et il en a profité jusqu'à faire sienne cette appréciation : « Il est difficile qu'un chrétien lisant assidûment le journal l'*Action française* ne s'expose pas à perdre la foi »!

l'*Action française,* qui n'est pas un parti politique, quoique tout le monde et elle-même en aient cru son journal même, est une entreprise antireligieuse au premier chef. On sait d'ailleurs que M. Bazire aussi ne lui a jamais reconnu d'autre caractère.

Mais, d'autre part, l'archiprêtre des Sables disait quelques lignes plus haut : « En ces jours..., un catholique éminent entre tous, enfant du pays, a été combattu *par une ligue de catholiques* qui ont ouvertement patronné le candidat des Loges et assuré son triomphe ». C'est également ce que la *Libre Parole* clame chaque jour. Il faudrait pourtant choisir. Une porte doit être ouverte ou fermée. L'*Action française* est-elle *une ligue de catholiques* ou *une école sortie de l'enfer?* Si c'est réellement de là qu'elle vient, si elle est essentiellement antireligieuse, ou seulement areligieuse, que parle-t-on de *trahison* de sa part à l'égard de la cause religieuse et du catholique qu'est M. Bazire? Et si elle est une ligue de catholiques, coupable alors de cette félonie par supposition, comment est-elle « une formidable hérésie religieuse et sociale »? Ne devrait-on pas commencer pas s'accorder, vis-à-vis de soi-même, avec la logique et le bon sens?

Deuxième doute, non moins sérieux, concernant désormais la question de fait. Laissant de côté, pour un instant, le grief de trahison, les royalistes ont-ils ou n'ont-ils pas causé la défaite de M. Bazire? La raison de ce doute? — C'est que M. Bazire lui-même déclare très haut qu'il n'a point subi d'échec et se *vante d'avoir été élu à une grosse majorité.* Mais alors que signifie tout ce tapage? M. Bazire écrit, par exemple, dans la *Libre Parole* du 6 mai : « Personnellement, je me tiens pour très honoré que l'on n'ait accordé à mon adversaire que 17 voix de plus qu'à moi. J'en suis fier. *Cela prouve que j'étais élu à une grosse majorité;* et cette idée fait toujours plaisir, même quand on ne siège pas. Certains candidats d'opposition sont condamnés à rendre, avant d'aborder le scrutin, *au moins trois ou quatre cents points à leur adversaire* ». Ainsi, M. Bazire, qui dénonce à tout l'univers le crime des royalistes cause de son échec, proclame en même temps que, loin d'avoir été défait, il a remporté la victoire. Personne ne le soupçonnera d'avoir menti en écrivant ces lignes, mais on se demandera ce que deviennent ses accusations.

Il y a plus. Non seulement les royalistes n'ont pas fait échouer M. Bazire, mais il doit à leur concours le succès qu'il s'attribue. Un peu de statistique le fera voir clairement. La préfecture lui attribue 8.248 suffrages; il se plaint qu'on lui en ait escamoté 3 ou 400; il en avait donc 8.600. C'est à peu près le même chiffre qu'en 1910 : 8.543; c'est un peu plus que n'avait obtenu son prédécesseur, M. de La Rochetulon, en 1902 : 8.209 voix, et en 1906, 8.491. M. Henri Bazire n'a pas eu, ne pouvait pas avoir les voix républicaines, même relativement modérées, car son adversaire, le docteur Pacaud, n'était pas un radical. Il appartenait à l'*Alliance démocratique* et s'était prononcé,

ainsi qu'en témoignent les tableaux du *Temps* (28 avril 1914), pour la loi de trois ans, contre l'inquisition fiscale, pour la représentation proportionnelle. Comme dans la plupart des provinces de l'Ouest, la bataille s'est livrée entre blancs et bleus. M. Pacaud entraîna les bleus, et M. Bazire les blancs, ces mêmes blancs qui avaient voté pour lui en 1910, pour le comte de La Rochetulon en 1902 et 1906. Les divers scrutins donnent des chiffres identiques. Il n'y a donc pas eu déchet sérieux du côté des blancs. Si les royalistes s'étaient abstenus ou avaient marché avec Pacaud, que la *Libre Parole* baptise le député de l'*Action française,* on enregistrerait une forte diminution, par rapport aux scrutins antérieurs. Nulle diminution, au contraire, puisque M. Bazire se dit « élu à une grosse majorité ». Nous sommes en Vendée, pays royaliste : s'il est « élu à une grosse majorité », *c'est aux royalistes qu'il le doit.*

De même donc que si l'*Action française* est une ligue de catholiques à laquelle on est en droit de reprocher, à ce titre, une défection, elle ne doit pas être en même temps traitée d'école sortie de l'enfer ; de même, si M. Bazire a été simplement spolié d'une victoire acquise par une notable majorité, il ne faut plus parler d'une trahison des royalistes.

C'était déjà trop de deux contradictions aussi fortes. En voici une troisième. Troisième doute reprenant l'hypothèse du crime accompli et qui mérite encore considération.

Toujours par hypothèse, les royalistes « ou se sont abstenus, ou ont voté contre lui, ou ont fait voter contre lui ». Même en ce cas, est-ce à l'ancien directeur du *Peuple français* et au directeur de la *Libre Parole,* secrétaire général de l'*Action libérale,* qu'il convenait de crier à la *trahison,* au scandale inouï, en prenant le ciel et la terre à témoin de cet inexpiable forfait?

Non, d'abord, si l'on se rappelle les manœuvres avérées, celles-là de son journal, en 1910, en faveur d'un candidat n'offrant aucune garantie, contre M. Faure-Biguet qui se présentait *comme catholique* [33]. Si la *cause religieuse* fut un jour trahie, n'était-ce pas, à plus forte raison, en cette circonstance?

Et si l'on élargit un peu le cercle, dans la Lozère, le propre fief électoral de M. Piou, ses troupes, après avoir fortement aidé le juif Louis Dreyfus à se faire élire député dans l'arrondissement de Florac, firent campagne en sa faveur, aux élections générales de 1906, contre M. de Valmalète, candidat catholique et royaliste [34]. — Trahison libérale.

A Fontainebleau, aux mêmes élections, le commandant de Cossé-Brissac s'est présenté, fait rare alors! avec un programme nettement et fièrement catholique; les affiliés de l'*Action libérale,* appuyés par la *Croix* de Seine-et-Marne, réussissent à l'écarter en faisant voter pour M. Labori, avocat de Dreyfus, après l'avoir été de l'anarchiste Vaillant et de Thérèse Humbert. — Trahison libérale.

(33) Voir t. IV, p. 65. — (34) Voir t. IV, p. 109.

En 1910, dans les Côtes-du-Nord, 2e circonscription de Dinan, un membre de l'*Action libérale,* vite passé aux progressistes, le vicomte de Chappedelaine, se présente contre M. de Largentaye, royaliste, qui détenait la place depuis un quart de siècle, et il l'évince. — Trahison libérale.

En 1912, au nouveau conseil municipal de Bordeaux, les élus de la *Liberté du Sud-Ouest,* comme on l'a raconté plus haut, votent, pour les élections du bureau, contre leurs collègues monarchistes catholiques pour des francs-maçons. — Trahison libérale.

Ou, si l'on passe aux élections de 1914 et pour s'en tenir à un ou deux faits : à Toulouse, le colonel Boutié, candidat nettement catholique, a vu sa position minée par le *Télégramme,* de la *Presse régionale* organisée et alimentée par M. Féron-Vrau, au profit de M. Eydoux, candidat du parti radical-socialiste unifié, c'est-à-dire de Doumergue et de Caillaux, adhérant au programme de persécution du Congrès de Pau, collaborateur, à Toulouse, des spoliateurs de la liquidation des congrégations. Voici l'affiche du colonel Boutié après son échec :

Je remercie l'*Express* de l'ardente et loyale campagne qu'il a menée en ma faveur. Malgré ce qui semble nous diviser, il n'a voulu retenir qu'une chose, c'est que *notre Dieu est le même et aussi notre amour pour la France.* Il a bien agi et je ne l'oublierai pas.

Je pardonne au *Télégramme* les articles élogieux qu'il m'a consacrés avant le premier tour de scrutin et je le félicite de s'être ressaisi avant le second tour pour me couvrir de fleurs, en laissant toutefois une petite place vide pour me poignarder dans le dos.

Combattre un *catholique avant tout* pour soutenir un candidat des Loges, telle devait être la ligne de conduite du *Télégramme;* il l'a compris.

Je désire — mon désir sera-t-il exaucé ? — que M. Eydoux lui pardonne aussi la gaffe qu'il lui a fait commettre, quand, par des sous-entendus perfides, il le poussa à se représenter, alors qu'il avait abandonné la lutte.

A l'abri de ces deux pardons, le *Télégramme* pourra attendre sans remords l'heure fatale où, par des défaillances trop souvent répétées, la France sera déchristianisée par les francs-maçons et les blocards.

Et les compétitions de M. Manceau contre M. Jules Delahaye!

Trahison, trahison, trahison libérale!

Qu'est-ce que le cas de M. Bazire a de plus intéressant et de plus grave que ceux du commandant de Cossé-Brissac, du colonel Boutié ou de Jules Delahaye?

Et où en serait-on si, contre ces libéraux, les partisans de l'action catholique cherchaient, comme lui et ses amis, à ameuter les passions, à exercer de violentes représailles?

Pour prendre maintenant les choses de plus haut, la candidature de M. Bazire est une candidature-type, tant à cause des questions en jeu, que de l'importance du personnage. C'était une raison d'y insister, c'en est une aussi de préciser davantage une situation électorale qui n'est pas unique.

M. Bazire refuse de faire acte de candidat catholique ; non seulement il en repousse, comme candidat, la qualité, mais il refuse aussi aux catholiques

les assurances ou garanties qu'ils étaient en droit d'exiger de lui. Ses déclarations sont nettement inférieures même au programme minimum que l'*Action libérale* avait proclamé obligatoire pour ses membres. Ces engagements, rien ne l'en dispensait, car il n'était pas de ceux dont le passé offrait, au point de vue politique, une garantie suffisante, sérieuse. Comme publiciste depuis huit ou dix ans, comme candidat en 1906 et 1910, il avait combattu dans la première position, écarté dans la seconde, tout programme d'action catholique, ne prenant pour devise que l'Ordre, la Justice, le Progrès et la Liberté, ces grands mots dont s'arment aussi nos adversaires, ces formules équivoques qui sont un néant de principes.

Les catholiques royalistes qu'il prétend convaincre, qu'il accuse à grands cris de *trahison* envers la cause religieuse, avaient cependant sous les yeux les enseignements tout actuels des évêques, qui, en nombre important, conseillaient aux fidèles de rester dans l'abstention à l'égard de tout candidat, fût-il antigouvernemental, modéré, libéral, qui refuserait de souscrire ouvertement dans son programme à des conditions qu'ils déterminaient, comme l'abrogation des lois scolaires, la pleine liberté des associations religieuses, le respect des droits de Dieu et de l'Église dans la société.

Qu'est-ce que les électeurs de M. Bazire trouvaient de tout cela dans son programme?

D'autre part, tandis qu il repoussait la *profession de foi catholique* qui lui aurait rallié les suffrages, quoi qu'il en fût des divisions, M. Bazire tenait essentiellement à sa *profession de foi politique*. Refusant aux royalistes catholiques les déclarations religieuses qui auraient été la compensation de leur abnégation sur un autre terrain, il les réduisait à l'élire, *non pas comme catholique,* mais *comme républicain,* et encore, ce qui est pire, parce que l'absence de garanties religieuses se trouve ici aggravée d'une qualité fallacieuse, *comme républicain libéral.*

En d'autres termes, M. Bazire commençait, comme candidat, par s'affranchir de la discipline catholique mise en vigueur par les instructions du Souverain Pontife et des évêques, et il en réclamait ensuite, dans la forme la plus impérieuse, le bénéfice à son avantage, à l'avantage d'une candidature, non pas catholique, il s'en défendait, mais d'une candidature de républicain libéral. Le tout sous peine de trahison envers la cause religieuse!

Si l'on se souvient, en outre, que sur ce terrain politique, le vrai terrain de son élection, M. Bazire s'était montré l'adversaire acharné de ces royalistes auxquels il fait un crime de ne l'avoir pas élu, c'est trop peu dire; si l'on se souvient qu'il les avait dénoncés, calomniés, comme faisant de leurs convictions religieuses un simple marchepied de leurs calculs politiques, et comme jouant, à l'égard de l'Église, le rôle du Tentateur à l'égard de Jésus dans le désert, en lui promettant, si elle consentait à servir sa politique, la situation qu'elle doit avoir dans l'État; si l'on se souvient aussi des injures qu'il n'a

cessé de déverser sur eux, on conviendra que c'était exiger de ces catholiques d'une foi si douteuse et suspecte un héroïsme... dont M. Bazire lui-même, quoique catholique éminent, ne leur donnait pas l'exemple.

Une simple réflexion, pour finir, au risque d'une redite.

On dira que les électeurs catholiques, en laissant passer le concurrent mauvais d'un catholique candidat, si insuffisant qu'il soit, deviennent responsables du mal que fera son compétiteur.

C'est encore une question de savoir où est le plus grand mal. C'en est une, tout d'abord, de savoir quelle opposition, vraiment « intrépide, efficace », on peut attendre des députés libéraux ou de candidats comme celui qui se rencontre ici. A consulter l'expérience, le doute demeure permis, pour ne pas dire qu'il ne l'est guère. Mais un mal trop certain, et dont l'électeur a le droit, le devoir de tenir compte, c'est celui que font des députés catholiques absolvant par leur silence ou par leur vote, des obsèques civiles, des œuvres de laïcité, des spoliations de congrégations, ou laissant passer, sinon approuvant des ordres du jour qui affichent l'hostilité à l'Église et proclament intangibles les lois sectaires. Contre ce mal, les évêques ont affirmé la volonté de réagir ; et c'est avec grande raison, car ces exemples sont mille fois plus démoralisateurs de la conscience catholique que des mesures pires encore, mais décrétées par les seuls ennemis de la religion.

Les royalistes de Vendée sont-ils coupables de trahison envers elle, parce qu'ayant pesé tout cela, et placés dans la situation où ils se trouvaient, ils auraient été causes de l'échec de M. Bazire?

Cet échec est évidemment pour lui un gros désagrément personnel, et ses amis peuvent le regretter. Mais enfin, il intéresse médiocrement la France catholique. Que si, enfin, on déplore qu'elle ait perdu un champion, M. Robert Havard répond dans le *Nord-Patriote :*

Mais pas du tout, elle ne le perd pas! Comment! M. Henri Bazire dispose d'un journal, et il se plaint! Mais un journal est une tribune beaucoup plus retentissante que celle du Parlement. Les hommes sérieux et de réelle intelligence n'ont pas besoin d'une écharpe tricolore pour jouer un rôle. Regardez les Georges Sorel, les Deherme, les Péguy : n'ont-ils pas exercé une plus grande influence que les Cocula, les Maxime Lecomte, les Babaud-Lacroze ? Regardez Charles Maurras, et dites-nous ce qu'il gagnerait en crédit, en prestige, à être le député de Confolens, ou de Quimper-Corentin, ou de la cinquième circonscription de Sceaux, ou de la deuxième de Clermont-Ferrand ? Nos petits-neveux ne se douteront jamais que Drumont fut député pendant une législature; l'Histoire négligera de le leur apprendre, car toute son œuvre s'est accomplie à l'écart du Parlement. Et Louis Veuillot, quoique n'ayant jamais occupé de fauteuil, est plus jeune de gloire et d'immortalité que M. Joseph Denais ou M. le vicomte de Chappedelaine.

VII

Le Bulletin de l'*Action libérale* consacre naturellement son premier article des 1er et 15 mai aux résultats des élections. L'*A. L. P.* les juge au point de vue de son programme, de celui qui est le vrai, quoi qu'il en soit des décla-

rations religieuses arrachées par la pression catholique et destinées à gagner les voix des catholiques. Le maintien de la loi de trois ans et la représentation proportionnelle, c'était, à peu de choses près, tout ce qu'avait réellement dans ce corps ce nouveau cheval de Troie qui, une fois introduit dans la citadelle du Bloc, la devait faire sauter. L'*A. L. P.* exulte donc du succès. Quant à la résistance catholique, quant à ses revendications et à leur effet, l'*A. L. P.*, qui ne s'y sent pas engagée, mais qui, néanmoins, leur demeure, comme on le dirait, sympathique — ce mot traduit ce qu'on va lire — trouve facilement sa fiche de consolation. La note est la même dans les deux articles. Celui du 1er mai débute ainsi : « De ce premier tour, nous ne voulons retenir que le succès incontestable de la loi de trois ans et de la représentation proportionnelle qui figuraient au premier plan de notre programme. « Au point de vue religieux, qui nous est particulièrement cher, nous sommes heureux de constater... que les radicaux eux-mêmes ont dû apporter à leurs déclarations « laïques » les échecs de MM. Thalamas, Brard et Ferdinand Buisson ». La suite n'est qu'un relevé des succès ou des revers des députés appartenant à la Ligue. Cependant on y lit : « Nous saluons aussi de tout cœur, au nom de nos adhérents, les nouveaux élus, anciens et jeunes députés, qui viennent renforcer notre groupe, l'enrichir de leur expérience et de leur ardeur. *Nous sommes d'autant plus heureux de leur succès qu'il est, pour la plupart d'entre eux, le fruit de l'affirmation catholique et de l'union, sans distinction de partis, sur le terrain religieux et national* ». Ces lignes contiennent des assertions qu'on peut appeler osées. Il s'en faut que la réélection des anciens membres du groupe ait été le plus souvent le fruit de l'affirmation catholique, et l'on peut se demander comment l'*A. L. P.* s'arrange pour déclarer siens de nouveaux députés élus avec un programme nettement catholique qu'elle a toujours repoussé.

L'*Univers* s'élève avec raison contre cet accaparement encore plus inadmissible aujourd'hui qu'alors :

> Eh bien! le préjudice grave causé à l'Eglise de France par l'*Action libérale*, ce n'est pas qu'elle continue à être autre chose que nous, un parti républicain libéral (ce qui est son droit), mais c'est qu'elle persiste, en dépit de Pie X, à se présenter dans nos provinces et à être présentée par ses auxiliaires laïques et religieux, surtout religieux, comme le bon terrain, toujours recommandé, du ralliement catholique, c'est que, au fur et à mesure que l'action proprement religieuse déterminée par le pontificat actuel a produit un député à son image, un député catholique, aussitôt les agents libéraux, surtout religieux, le circonviennent et le pressent pour que, à Paris, il vienne s'inscrire et se fondre dans l'*Action libérale*, si même le pacte secret n'a pas eu lieu avant l'élection, consolidé d'un concours financier.
>
> A la dernière législature, on connaissait deux députés élus sans qu'ils eussent fait aucune mention d'ordre politique dans leurs professions de foi, élus comme catholiques exclusivement, M. Taudière et M. Hugot-Derville. Seul, le regretté M. Taudière était resté le député de sa candidature. M. Hugot-Derville avait passé immédiatement à l'*Action libérale;* il n'a pas été réélu.
>
> Voici que le coup vient de recommencer, et cette fois par trois députés, sinon par six.

Je me réfère au Bulletin de l'*Action libérale* elle-même. Il s'attribue trois députés, MM. de Gouyon (Morbihan), Dubois-Fresnay (Maine-et-Loire) et Rochereau (Vendée), dont je cherche en vain sur leurs professions de foi quoi que ce soit qui soit une allusion non seulement à l'*Action libérale*, mais à la République. Si M. Rochereau ne parle guère que de libertés, les deux autres parlent surtout religion, Eglise, pape; M. Dubois-Fresnay s'intitule lui-même candidat d'*Alliance catholique*.

Je vois aussi que les journaux amis attribuent dès maintenant à l'*Action libérale* deux nouveaux élus, M. de Ludre (Orne) et M. de Castelnau (Aveyron), dont la candidature, publiquement du moins, a été si peu d'*Action libérale* que le Bulletin ne les a pas portés dans la liste de ses candidats. Le premier y figure avec la désignation « libéral », l'autre avec celle d' « Union catholique ». Cinq ou six députés, trois au moins, se disposeraient donc à nous donner de nouveau le spectacle de M. Hugot-Derville en 1910. Issus d'une élection proprement catholique, ils dévieraient sur un groupement qui ne l'est pas. D'élus confessionnels, ils mueraient en députés libéraux. Mandataires du privilège catholique, ils ne seraient plus les porte-parole que de la liberté en général et du droit commun pour tous.

... L'*Action libérale* n'a rien gagné à gauche, il est même à remarquer qu'elle perd de plus en plus de ses anciens éléments de gauche, comme on en peut juger par les échecs de MM. Cassadou, Massabuau, Auriol, Hébert, etc. A ce qu'elle gagne à droite par ses sapes sournoises, qu'est-ce que gagne la religion ? Voilà des pays comme la *Vendée*, la *Mayenne*, l'*Aveyron*, d'autres encore, où l'on est catholique tout court, à l'ancienne mode; on y élit contre l'anticatholique régnant des députés de résistance catholique : quel bénéfice trouve la religion à ce que ces élus confessionnels se transforment en libéraux, c'est-à-dire en députés chez lesquels c'est le point de vue constitutionnel qui devient le dominant, qui réduisent le privilège catholique à n'être plus qu'une simple liberté de droit commun ? Avant-coureurs et fourriers des progressistes, ils le sont des républicains de gauche, et ainsi de suite, de désignation en désignation, jusqu'à la culbute du mandat dans la poche maçonnique d'un radical.

Et qu'on ne réponde pas que les deux solutions, la radicale et la catholique, sont voisines, et qu'il n'y a qu'à laisser se débrouiller entre eux les partisans respectifs, jusqu'à complet écrasement de l'un d'entre eux. Les deux solutions sont contradictoires. L'une est bonne à l'Eglise; l'autre, je crois, mauvaise; il faut opter.

Triste dénouement d'une politique équivoque! Les élections de 1914, sur lesquelles va se fermer une période de notre histoire religieuse, achèvent la débâcle de l'*Action libérale*.

Où est, en effet, le temps où M. Piou promettait à Léon XIII de faire entrer 200 députés catholiques à la Chambre? Ils y étaient avant le Ralliement. La statistique des élections de 1889, relevant les suffrages exprimés, reconnaissait à l'*Union conservatrice* 3.444.978 voix. Aux élections de 1893, elle tombait à 997.588 et on en attribuait 569.942 aux ralliés, soit, déjà, même en additionnant ces deux résultats, un déchet de 1.877.448 voix sur les élections de 1889. Ces voix additionnées de l'*Union conservatrice* et des ralliés en 1893 donnaient donc 1.567.530 suffrages. Le Bulletin de l'*Action libérale* du 15 juin 1914 attribue 776.405 suffrages aux 131 candidats qu'elle reconnaît pour siens. Pour ne pas constater encore déchet sur déchet, il faudrait supposer — *infandum!* — que les candidats catholiques, en nombre relativement si restreint, ont obtenu 20.000 suffrages de plus que ceux de l'*Action libérale*, exactement 791.135, pour retrouver le chiffre déjà si bas de 1893. Et Dieu sait, en outre,

ce qu'il faut rabattre, comme votes catholiques, de ceux donnés aux candidats ultra-panachés de l'*Action libérale!*

La *Croix* avait évalué à 50 le nombre des élus *libéraux* aux dernières élections. Elle ne spécifiait pas que ce fussent 50 membres de l'*Action libérale.*

Or, on lit encore dans l'*Univers :*

Le *Bulletin* officiel de l'*Action libérale*, prudent, n'osa pas monter au delà de 42, mais ceux-là, il les nomma par leurs noms, il les classa définitivement comme siens. Les voici d'après son numéro du 15 mai 1914 (page 167) :

Réélus : MM. Piou, de Mun, de Gailhard-Bancel, Plichon, Lerolle, Guichenné, de Mackau, de l'Estourbeillon, Driant, de Ludre, Delafosse, Dansette, de Pomereu, Pain, Augé, Lamy, Denais, Meunier-Surcouf, de Chappedelaine, Porteu, Engerand, Dutreil, Claude Cochin, René Reille, de Gouyon (ces trois derniers remplaçant MM. H. Cochin, Am. Reille et Forest, qui ne se représentaient pas), Groussau, Constans.

Nouveaux élus : Viellard, de Fontaines, Dubois-Fresnays, de Monti, Ybarnegaray, Robic, Rochereau, Dessein, de Castelnau, Neyret, mrquis de Ludre, Taillandier, Sibuet, Proust, Blaisot.

Tout cela, c'était du bluff, destiné à entretenir la légende d'une *Action libérale* toujours puissante, toujours en progrès, et donc rendant tout à fait inutile la fondation d'une autre organisation catholique. La réalité, la triste réalité, la voici, elle est officielle, depuis qu'il a fallu que tous les groupes de la Chambre fissent connaître leurs membres en vue des grandes commissions à constituer. On lit dans l'*Officiel* du 18 juin 1914 (page 5353) :

« *Groupe de l'Action libérale :* MM. Augé, Cochin, Constans, Dansette, Denais, Driant, Dutreil, Engerand, de l'Estourbeillon, de Gailhard-Bancel, Groussau, Guichenné, Lamy, Lerole, Ferri de Ludre, de Mackau, de Mun, Pain, Piou, Plichon, de Pomereu, Porteu, Rochereau. — Signé : le président du groupe, Jacques Piou ».

Total : 23. — La moitié, moins un, de la liste du *Bulletin* de l'Action libérale parue le 15 mai, 23 au lieu de 42 ! 10 de moins qu'à la précédente législature, 23 au lieu de 33 !

Et c'est pour arriver à ce résultat qu'on a réuni tant de congrès, prononcé tant de discours, vidé tant de bas de laine !

Et c'est pour arriver à ce résultat qu'on a tenu en échec les directions pontificales, qu'on a mené une campagne formidable de détractions contre leurs défenseurs, homme et journaux !

M. Robert Havard le commente ainsi, avec de nouveaux détails, dans le le *Nord-Patriote* du 27 juin :

Nous avons gagné des sièges, déclarait, le 1er juin, M. Joseph Denais, membre influent de l'*Action libérale*. Le 18, l'*Officiel* publiait la liste des députés répartis en groupes politiques : le groupe de l'*Action libérale*, qui comptait, au recensement du 12 novembre 1913, trente-trois membres, n'en possède plus que vingt-trois; total : dix sièges perdus. Parmi les députés nouveaux, deux seulement s'inscrivent chez M. Piou : MM. Claude Cochin et Rochereau; et, seul, M. Rochereau représente un bénéfice, puisque M. Claude Cochin se borne à occuper la place de son père. L'*Action libérale*, qui a perdu MM. Auriol, Cassadou, Déchelette, Dumont, Forest, Hébert, le colonel Hugot-Derville, Massabuau, Amédée Reille, n'a donc fait en tout qu'une conquête, et, pour comble d'ironie, la conquête lui arrive de Vendée, où M. Bazire et son cousin, l'archiprêtre des Sables, accusent les royalistes d'avoir trahi; si les royalistes vendéens n'avaient pas voté pour M. Rochereau, la malheureuse *Action libérale* n'aurait pas même un homme neuf à nous exhiber !

Chose plus triste encore : trois réélus, qui appartenaient précédemment au groupe de l'*Action libérale*, MM. le vicomte de Chappedelaine, Jules Delafosse, Meunier-Surcouf, lui refusent désormais leur adhésion. En outre, M. de Mun n'a pu amener à ce groupe, ni son fils, M. Bertrand de Mun, ni son gendre, M. Jean Hennessy. Un autre fondateur de l'*Action libérale*, le baron Amédée Reille, a quitté la Chambre, cédant son fauteuil

à son neveu, M. René Reille-Soult, duc de Dalmatie; le jeune duc de Dalmatie n'a pas voulu se ranger sous la houlette de M. Piou.

Puisque ceux qui devaient la perpétuer l'abandonnent, autant dire que l'*Action libérale* agonise. M. Bazire, qui est mauvais joueur, a tâché de faire croire que c'était la faute des royalistes. Imposture démentie par l'attitude de maints législateurs fraîchement nommés, MM. Bertrand de Mun, René Reille, Vieillard, Ybarnegaray, de Monplanet, de Monti, de la Villeboisnet, etc., qui, pour ne point s'affilier au groupe parlementaire de l'*Action libérale*, ont constitué une petite phalange, bizarrement étiquetée par l'*Officiel* : groupe des députés non inscrits aux groupes. L'*Action libérale* ne meurt donc pas sous nos coups, mais sous les coups et par le reniement de ses propres affidés.

Nous ne demandons pas mieux que de la plaindre, mais nous plaignons davantage les catholiques qui lui avaient donné leur foi. Pauvres catholiques! on leur avait dit qu'elle ferait merveille; et voilà que, non contente de ne remporter aucune victoire, elle se décime elle-même... Si, du moins, la qualité nous dédommageait de la quantité!... Rien ne nous permet, hélas! de caresser pareille espérance. Questionné sur le programme du groupe, M. Joseph Denais déclare : « Nous mettons au premier rang la réforme électorale et revision de la Constitution, de manière qu'il y ait autorité et responsabilité dans la République. Nous nous préoccupons beaucoup de la situation financière, persuadés que nous sommes que tous les partis doivent consentir à un effort dans l'intérêt de la nation ». Pas un mot de nos libertés religieuses! Cependant, M. Malvy vient d'ordonner la fermeture de 29 établissements congréganistes en Algérie et son arrêté, qui respecte les écoles musulmanes, atteint les Frères des Ecoles chrétiennes, les Missionnaires d'Afrique, les Sœurs de Notre-Dame d'Afrique, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, Sœurs Trinitaires. Dans le Nord, on confisquait, le mois dernier, la maison de Mouvaux. En Bretagne, on expulsait récemment les Sœurs de Broons. A Saint-Nicolas-du-Pelem, dix-sept gendarmes enlevaient un couvent et arrachaient brutalement de leur lit des femmes infirmes, sur l'injonction d'un commissaire-apache, qui avait dit : « Chargez-moi ça ! ».

Nous ne croyons guère, nous autres, à l'efficacité des beaux discours du Palais-Bourbon. Mais l'*Action libérale* y croit, et c'est sa raison d'être. Après l'échec de Bazire, elle se répandit en gémissements, comme si, pour un orateur de moins, la France et l'Eglise étaient menacées de disparaître. Les vingt-trois ont-ils donc bondi à la tribune, dénonçant, fouaillant, flétrissant l'horrible et lâche iniquité des persécuteurs? M. Joseph Denais a déposé tout de suite une interpellation... « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer les abus de la concurrence étrangère faite à nos commerçants, à nos industriels, à nos travailleurs, et pour donner à l'outillage de la France les compléments indispensables ». Et sans doute, on ne saurait blâmer ces messieurs de s'intéresser à des problèmes divers. Mais on aimerait qu'ils fussent tout d'abord des lutteurs; et cela serait assez naturel dans un temps — et dans une Chambre — où le catholicisme est traité en ennemi mortel. Le *Vigie* a un mot sévère pour M. de Mun « qui retrouve, dit-elle, si facilement la voix le jour où il est assuré d'un immense succès, comme après le coup du Congo... », et qui redevient aphone en d'autres occasions.

M. de Mun, en tout cas, est entouré de jeunes disciples, dans l'âme desquels devrait revivre son âme héroïque d'autrefois; et l'*Action libérale*, avec ses vingt-trois membres, jouerait quelque bon rôle, s'ils étaient tous intrépides. Mais elle a couru après le succès immédiat et négligé la qualité pour la quantité. Elle est bien punie, car elle n'a ni l'une ni l'autre.

VIII

Le déchaînement de la guerre, trois mois après les élections, allait faire une diversion effroyable aux luttes d'opinion et il devait être suivi, à court intervalle, de la mort du Pontife intrépide qui, depuis douze années, tenait

d'une main si sûre le gouvernail de l'Église. Cette mort fut même hâtée par l'accablement que, après tant d'autres peines, son cœur de père ressentait des calamités dont la conflagration de l'Europe ouvrait l'ère.

Cependant, au mois de mai 1914, au moment où s'achevaient les élections, on n'entrevoyait pas une fin aussi proche. A Rome, en ce mois, se tenait un Consistoire à l'occasion de mutations épiscopales et de la création de nouveaux cardinaux, où le pape, plus près lui-même de la tombe qu'on ne le supposait alors, fit entendre une dernière fois sa voix en deux discours.

Ce fut comme son testament; enseignement pour tous, reproche pour plus d'un. On sait l'importance majeure que les catholiques doivent accorder aux allocutions solennelles prononcées par les Souverains Pontifes en pareille circonstance. Comme ses prédécesseurs, Pie X avait choisi plusieurs fois ce moyen d'inculquer les vérités nécessaires et de tracer les règles de conduite opportunes. Cette fois plus que jamais, la parole pontificale fut claire, précise; elle disait aussi des choses d'une gravité exceptionnelle, exprimées avec un accent de douleur.

Il y avait une vue pour ainsi dire prophétique dans la première de ces allocutions prononcées au Consistoire secret du 25 mai : « De toutes parts, classes contre classes, nations contre nations, peuples contre peuples se sont levés. Les conflits d'intérêts toujours plus âpres font éclater souvent entre eux et d'une façon soudaine des luttes affreuses ». Le Saint-Père, ce jour-là, montrait l'Église « seule institution capable d'aider grandement au salut commun », et pourtant tenue à l'écart, comme si elle n'était pas la mère de la civilisation, traitée même en ennemie. Ses paroles seraient-elles comprises des politiques qui veulent être des hommes d'ordre, mais sont pratiquement sans foi ou de foi diminuée?

La seconde allocution en Consistoire public, le 27 mai 1914, de beaucoup plus grave que la première et plus précise encore, touche plusieurs questions.

C'est d'abord une observation générale sur le péril doctrinal de l'heure présente. A cette occasion, le pape rappelle l'indomptable fermeté de nos pères, leur vigilance attentive, leur sollicitude jalouse, « leur délicatesse pour ainsi dire virginale en matière de doctrine ». Ce trait restera pour exprimer et souligner la disposition de la vraie mentalité catholique au regard de la foi. C'est une *virginité* avec toutes ses délicatesses et ses exclusions, une virginité qui n'admet aucune compromission ni partage dans l'attachement total, absolu, de l'intelligence chrétienne à la vérité surnaturelle. Le mot de Pie X fera heureuse opposition à celui que la tradition ecclésiastique emploie depuis longtemps pour nommer et qualifier en même temps la mentalité adverse. Celle là prépare et réalise trop souvent l'*adultération* de la doctrine et de la foi par des procédés connus des hérétiques impudents ou honteux. C'est une mentalité adultère au regard de la vérité.

Le Souverain Pontife fait alors une observation particulière remplie de tristesse. « Vous m'aiderez, vous me serez d'une aide vigoureuse, dit-il aux nouveaux cardinaux, pour maintenir intact le dépôt de la Foi, pour avoir soin de la discipline ecclésiastique et pour résister aux perfides assauts auxquels l'Église est en butte, non pas tant de la part de ses ennemis déclarés, *mais précisément de la part de ses propres enfants*... Nous ne sommes que trop, ajoute-t-il, en un temps où, avec une grande facilité, on fait bon visage et on acquiesce à certaines idées de conciliation entre la Foi et l'esprit moderne, idées qui mènent beaucoup plus loin qu'on ne le pensait, non seulement à l'affaiblissement, mais à la perte totale de la foi ».

Les applications ou exemples se pressent sur les lèvres de Pie X. En premier lieu, « ce n'est plus une merveille que d'entendre quelqu'un se plaire aux mots bien vagues d'aspirations modernes, de force du progrès et de la civilisation, en affirmant l'existence d'une conscience laïque, d'une conscience politique opposée à la conscience catholique contre laquelle on s'attribue le droit et le devoir de réagir pour la corriger et la redresser » [35].

Le second exemple est tout aussi typique, et s'achève par une constatation encore plus douloureuse : « Ce n'est plus une nouveauté que de se rencontrer avec des personnes qui émettent des doutes et des incertitudes sur les dogmes, non moins que des affirmations obstinées au sujet d'erreurs manifestes, cent fois condamnées, et qui nonobstant se persuadent qu'elles ne se sont jamais écartées de l'Église, parce qu'elles se sont quelquefois acquittées des pratiques chrétiennes. O combien de marins, combien de pilotes et, ne plaise à Dieu, combien de capitaines, faisant confiance à ces nouveautés profanes et à la science mensongère du temps, au lieu d'arriver au port, ont fait naufrage » !

Pour conjurer ces périls, le Souverain Pontife n'a pas cessé de parler en maître de la doctrine et en pasteur des intelligences, mais, il le proclame à la face de la catholicité, il s'est heurté à l'indocilité des âmes modernisantes et libérales : « Au milieu de tant de périls, dans toutes les occasions, je n'ai pas manqué de faire entendre ma voix pour rappeler les égarés, pour signaler les erreurs et pour tracer aux catholiques la route à suivre. Mais mes paroles n'ont pas été toujours comprises et interprétées comme il fallait, bien qu'elles fussent claires et précises. Ainsi, beaucoup, suivant l'exemple funeste

(35) « Qui de nous, écrit sur ces paroles Mgr Quilliet, nouvel évêque de Limoges, n'a observé ces consciences laïques et faussées? N'est-ce pas la conscience de ces catholiques, de ces prêtres mêmes, qui prennent pour évangile aussi digne d'assentiment que celui du Christ les fameux principes de 89 et la Déclaration des droits de l'homme? Nous avons entendu cette conscience faussée : elle proclamait hier avec emphase son prétendu devoir, elle réclamait bruyamment son prétendu droit de réagir, pour la redresser et corriger, contre la conscience de l'Église, contre la conscience qualifiée avec mépris de cléricale, c'est-à-dire, en vérité, contre les enseignements indéniables et les préceptes formels du pape et des évêques. Nous entendons chaque jour cette conscience faussée qui s'affirme, de façon plus ou moins catégorique, dans le langage politique ou social des modernes. En tout sens, l'on abuse, pour tromper ou illusionner, du mot flatteur et des formules vagues de la *Démocratie*... ».

de Nos adversaires, qui répandent la zizanie dans le champ du Seigneur, pour y apporter la confusion et le désordre, n'ont pas eu honte de leur donner des interprétations arbitraires, en leur attribuant une signification en réalité contraire à celle voulue par le pape, et en gardant comme sanction un prudent silence ».

Dans ces conditions pénibles et pour remédier à ces abus, Sa Sainteté demande aux nouveaux cardinaux de prêcher « à tous, mais spécialement aux ecclésiastiques et aux autres religieux, que rien ne déplaît tant à Notre-Seigneur Jésus Christ, et par suite à son Vicaire, que la discorde en matière de doctrine; parce que, au milieu des désunions et des querelles, Satan triomphe toujours et devient le maître des rachetés ». C'est donc *l'union dans l'intégrité de la doctrine* que le pape recommande comme le remède capital aux maux présents. Pour la réaliser, il préconise trois moyens très opportuns.

C'est d'abord la fuite des hommes et des lectures de doctrine suspecte. « Mettez en garde, particulièrement les prêtres, contre la fréquentation des hommes de doctrines suspectes, contre la lecture des livres et des journaux, je ne dirai pas des plus mauvais, dont s'écarte tout homme honnête, mais aussi de ceux qui ne sont pas complètement approuvés par l'Église, parce que l'air qu'on y respire est meurtrier, et parce qu'il est impossible de manier la poix sans se salir ».

C'est ensuite la fidélité au pape, intime et absolue; en tout, partout, toujours. D'aucuns taxent grossièrement les catholiques intégralement romains d'idolâtres. Pourtant, s'écrie Pie X : « Si jamais vous rencontriez des gens qui se vantent d'être croyants, dévoués au pape, et qui veulent être catholiques, mais considéreraient comme la plus grande insulte d'être appelés cléricaux, dites solennellement que les fils dévoués du pape sont ceux qui obéissent à sa parole et la suivent en tout, et non ceux qui étudient les moyens d'en éluder les ordres ou de l'obliger, par des instances dignes d'une meilleure cause, à des exemptions ou des dispenses d'autant plus douloureuses qu'elles causent plus de mal ou de scandale ».

C'est enfin la sauvegarde des œuvres ou associations, même de celles qui se proposent comme but le bien-être matériel. Le Saint-Père confond avec énergie les fausses interprétations données à ses décisions sur cette matière : « Dites bien que si le pape aime et approuve les associations catholiques qui visent aussi le bien matériel, il a toujours inculqué que doit y prévaloir le bien moral et religieux, et qu'au juste et louable dessein d'améliorer le sort de l'ouvrier et du paysan doivent toujours s'unir l'amour de la justice et l'usage des moyens légitimes pour maintenir entre les différentes classes sociales l'harmonie et la paix. Dites clairement que les associations mixtes, les alliances avec les non-catholiques pour le bien-être matériel selon certaines conditions déterminées sont permises, mais que le pape préfère ces unions de fidèles

qui, chassant tout respect humain et fermant les oreilles à toute flatterie ou toute menace contraire, se serrent autour de ce drapeau qui, tout combattu qu'il soit, est le plus splendide et le plus glorieux de tous, car c'est le drapeau de l'Église ».

Il faut avouer que si rien, dans cette mémorable allocution du pontife qui touche à ses derniers jours, ne peut être invoqué pour justifier en elle-même la dénomination adoptée par les « catholiques intégraux », tout y confirme leur programme. Les leçons et reproches qu'elle contient s'adressent à d'autres.

A l'heure où la grande figure de Pie X va disparaître et à la veille du conflit européen, il est bon de rappeler aussi les témoignages, non pas seulement de sa spéciale affection pour la France ou de la souffrance que ses maux lui causent, comme il les a plusieurs fois exprimées avec une vibrante émotion, mais de sa ferme confiance dans l'avenir que Dieu lui réserve. C'est là aussi un testament à recueillir pour la consolation de notre pays, et qui doit raffermir le courage des âmes catholiques.

Pie X avait d'ailleurs l'âme trop ferme pour que cette tendre prédilection lui fermât la bouche sur ses sujets de plainte à l'égard des catholiques français. Comme tant d'autres avertissements, ceux que contenait son allocution du 13 décembre 1908, en réponse au discours par lequel Mgr Touchet, évêque d'Orléans, le remerciant du décret qui préparait la béatification de Jeanne d'Arc et où le prélat exaltait la fidélité des catholiques français au Saint-Siège, avaient été entourés de silence. Le Saint-Père, même dans cette circonstance de fête, avait voulu joindre au juste témoignage que sollicitait l'évêque d'Orléans de salutaires avis qui, sans doute, depuis lors, n'avaient rien perdu de leur vérité. Invoquant l'exemple de Jeanne d'Arc, « que l'on n'exagère pas par conséquent les difficultés, disait-il, quand il s'agit de pratiquer tout ce que la foi nous impose pour accomplir nos devoirs, pour exercer le fructueux apostolat de l'exemple que le Seigneur attend de chacun de nous : *Unicuique mandavit de proximo suo*. Les difficultés viennent de qui les crée et les exagère, de qui se confie en lui-même et non dans les secours du ciel, de qui cède lâchement, intimidé par les railleries et les dérisions du monde; par où il faut conclure que, de nos jours plus que jamais, la force principale des mauvais, c'est la lâcheté et la faiblesse des bons, et tout le nerf du règne de Satan réside dans la mollesse des chrétiens ». Et le pape ajoutait : « Oh ! s'il m'était permis, comme le faisait en esprit le prophète Zacharie, de demander au divin Rédempteur : Que sont ces plaies au milieu de vos mains ? *Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum* » ? La réponse ne serait pas douteuse : « Elles m'ont été infligées dans la maison de ceux qui m'aimaient : *His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me*, par mes amis qui n'ont rien fait pour me défendre et qui, en toute rencontre, se sont rendus complices de mes adversaires. Et à ce reproche qu'encourent les

chrétiens pusillanimes et intimidés de tous les pays, *ne peuvent se dérober un grand nombre de chrétiens en France* » ([36]).

Mais la confiance surnaturelle se fonde sur l'infinie bonté de Dieu et sur les desseins miséricordieux de sa Providence, mieux pressentis par les âmes qui communiquent de plus près avec Lui, non sur nos mérites. Quelle vue en avait le Vicaire de Jésus-Christ, nul ne saurait le dire. Cependant, à l'approche de périls et d'épreuves sans exemple, les assurances de ce saint Pontife apparaissent d'un prix inestimable. Après la séparation de l'État et de l'Église, en pleine tourmente religieuse, Pie X avait déjà dit :

« Non, Dieu n'abandonnera pas la France. Cette tempête ne durera pas ; non seulement j'en ai l'espoir, j'en ai la confiance, mais j'en ai la certitude ». Plus tard, au moment de la béatification du vénérable curé d'Ars, il s'était exprimé plus formellement encore : « Un nouvel honneur, dit-il devant l'assemblée des Français alors présents à Rome, rejaillit sur la France par cette béatification. C'est le signe évident, ou plutôt c'est l'un des signes évidents que la Providence n'abandonne pas la France. Je ne ferme pas les yeux sur les épreuves qui vous atteignent, mais je vous exhorte à les supporter avec patience, comme l'a toujours fait l'Église, persécutée dès sa fondation ; et puisque la béatification du curé d'Ars prouve que Dieu garde pour la France sa prédilection, je vous prie de vous unir à moi dans cette conviction : *bientôt Dieu opérera des prodiges* qui nous donneront non plus seulement la confiance que la France ne cesse point d'être la fille aînée de l'Église, mais la joie de le constater non seulement par des paroles, mais par des actes ».

Enfin, dans le Consistoire du 29 novembre 1911, se tournant vers les nouveaux cardinaux français, Pie X faisait entendre ces paroles : « Que vous dirai-je à vous maintenant, mes chers fils de France, qui gémissez sous le poids de la persécution? Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims *se convertira et retournera à sa première vocation*. Les mérites de tant de ses fils qui prêchent la vérité de l'Évangile dans le monde presque entier et dont beaucoup l'ont scellée de leur sang, les prières de tant de saints qui sont pressés d'avoir pour compagnons dans la gloire céleste les frères bien-aimés de leur patrie, la piété généreuse de tant de ses fils qui, sans s'arrêter à aucun sacrifice, pourvoient à la dignité du clergé et à la splendeur du culte catholique, par-dessus tout, les gémissements de tant de petits enfants qui, devant les tabernacles, répandent leur âme dans les expressions que Dieu même met sur leurs lèvres, appelleront certainement sur cette nation les miséricordes divines. *Les fautes ne resteront pas impunies, mais la fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de tant de larmes ne périra jamais*. Un jour viendra, et Nous espérons qu'il ne tardera guère, où la France, comme Paul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière

(36) Il n'est pas besoin d'observer que ces paroles étaient un prélude du mémorable discours adressé par Pie X aux pèlerins français lors de la béatification (avril 1909) et en confirment la portée.

céleste, où elle entendra une voix qui lui répétera : « Ma fille, pourquoi me persécutes-tu? » — Et sur sa réponse : « Qui es-tu, Seigneur? » la voix répliquera : « Je suis Jésus que tu persécutes. Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon, parce que, dans ton obstination, tu te ruines toi-même ». Et elle, frémissante et étonnée, dira : « Seigneur que voulez-vous que je fasse »? Et lui : « Lève-toi et lave-toi des souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance et va, fille première née de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom devant les peuples et devant les rois de la terre ».

La déclaration de guerre brisa le cœur de Pie X. Les détails qu'on connut alors ont été confirmés, avec quelques nouvelles précisions, en août 1914, grâce à une communication faite à la *Tribuna* par un prélat qui avait appartenu à son entourage direct. Dès que l'ultimatum à la Serbie fut connu, Pie X fit appeler l'ambassadeur d'Autriche au Vatican et lui dit : « *Je veux continuer à croire que votre gouvernement ne vise pas à déchaîner une guerre mondiale. L'empereur approche de son jour suprême, il ne va pas tacher de sang la fin de sa vie* ». L'ambassadeur répondit par des phrases banales et embarrassées et fit entendre que la situation était grave. Le pape envoya au nonce à Vienne l'ordre de voir François-Joseph. Le prélat passa une journée entière dans l'antichambre, s'entretint avec de nombreux aides de camp et officiers qui entraient et sortaient du cabinet impérial, mais ne fut point reçu. Les dépêches qu'il adressa à ce sujet au Vatican furent interceptées. Il ne parvint à annoncer la déclaration de guerre que par le mot « Janus » dont la censure ne comprit pas le sens et dont elle ne se méfia point. Lorsque l'ambassadeur auprès du Vatican vint annoncer au pape le fait accompli et demander au nom de François-Joseph la bénédiction pour les armées autrichiennes, Pie X répondit sévèrement : « *Dites à l'empereur que je ne saurais bénir ni la guerre ni ceux qui ont voulu la guerre* ». Et comme l'ambassadeur insistait pour obtenir au moins une bénédiction spéciale pour François-Joseph, le Saint-Père déclara : « *Je ne pourrai que prier Dieu qu'il lui pardonne* ».

Le fléau déchaîné, Pie X adressait, le 2 août, par la voix de l'*Osservatore romano,* aux catholiques du monde entier, cette exhortation où se peignait son déchirement :

Tandis que l'Europe entière est entraînée dans la tourmente d'une guerre extrêmement funeste, dont personne ne peut envisager les périls, les massacres et les conséquences sans se sentir oppressé par la douleur et l'épouvante, Nous ne pouvons pas ne pas Nous préoccuper, Nous aussi, et ne pas Nous sentir l'âme déchirée par la plus poignante douleur pour le salut et pour la vie de tant d'individus et de peuples. Nous sentons tout à fait et Nous comprenons que, parmi ces bouleversements et ces périls, la charité paternelle et le ministère apostolique Nous commandent de tourner les esprits de tous les fidèles vers Celui de qui seul peut venir le secours, vers le Christ, prince de la paix et médiateur tout-puissant des hommes auprès de Dieu.

Nous exhortons les catholiques du monde entier à recourir à son trône de grâce et de

miséricorde. Nous le recommandons au clergé tout le premier, auquel il appartient, sur l'ordre des évêques, d'instituer dans toutes les paroisses des prières publiques, afin que la miséricorde de Dieu, touchée par la ferveur de ces supplications, écarte le plus tôt possible les sinistres lueurs de la guerre et qu'il inspire aux chefs des nations de former des pensées de paix et non des pensées d'affliction.

Moins de trois semaines après, le 20 août, le vénérable Pontife, pour qui ce dernier coup avait été sans doute trop cruel, rendait son âme à Dieu à l'âge de 79 ans. La Providence lui épargnait ici-bas le spectacle des atroces calamités dont la seule prévision l'avait accablé.

« On ne peut, en France, parler de Pie X — écrivait, en 1910, un maître du laïcisme libre penseur, M. J. Payot, dans sa revue pédagogique : *Le Volume* (29 octobre) — sans que les catholiques eux-mêmes sourient malicieusement. Il est rare que, presque aussitôt, quelqu'un ne s'écrie que Léon XIII était un grand pape. Or, Léon XIII était un homme très intelligent, habile diplomate, mais il était loin d'avoir l'énergie et la fermeté de caractère de Pie X. Au milieu de la veulerie universelle, Pie X prend un relief intense... J'ai entendu beaucoup de critiques de son pontificat, et il est de règle de dire qu'il conduit le catholicisme à sa ruine... ([37]). Quand on examine en équité ces critiques que les catholiques modernistes adressent à Pie X, elles reviennent toutes, chose étrange ! à lui reprocher d'avoir la foi catholique... Pie X restaura la foi catholique dans sa pureté et dans sa force... ».

Ces derniers mots caractérisent, en effet, l'œuvre du pape qui vient de mourir et c'est là ce qui en fait l'admirable unité. Elle revêt éminemment un caractère de grandeur surnaturelle. « Son regard, sa parole, dit Mgr Baudrillart dans un éloquent article écrit au lendemain de la mort de Pie X ([38]), son être tout entier exprimaient trois choses : la bonté, la fermeté, la foi. La bonté, c'était l'homme ; la fermeté, c'était le chef ; la foi, c'était le chrétien, le prêtre, le pontife et, pour tout dire, l'homme de Dieu. *Tu autem, o homo Dei!* Cette interpellation de l'Apôtre, elle montait du cœur aux lèvres, quand on était admis en présence de ce pape. Oh ! comme on était loin des habiletés humaines et des jeux de la politique ! Comme on se sentait sûr que de sa bouche ne sortirait que la parole de Dieu... » !

A cette heure où sa tombe venait à peine de se refermer, il semble qu'il eût fallu laisser les sévérités d'appréciations à ces catholiques de trempe suspecte, catholiques de nom seulement ou à peu près, qui n'avaient cessé de poursuivre de leurs critiques le gouvernement du pape vivant. Allait-on les sentir percer, mêlées de récriminations intéressées, même sous la plume

(37) C'est d'ailleurs pour confirmer cette conclusion par l'irréductible antinomie entre le vrai et pur catholicisme et la pensée libre, que M. Payot écrit, mais peu importe. — (38) *Revue pratique d'apologétique*, 1er septembre 1914.

d'écrivains ecclésiastiques, voués par vocation et par mission particulière à la défense du Saint-Siège? A cet égard, il est curieux de comparer avec les pages chaleureuses de Mgr Baudrillart l'article écrit dans les *Études* par le P. L. de Grandmaison, leur directeur (39). C'est bien encore une apologie, puisque l'auteur se propose de distinguer « dans la noble vie qui vient de s'éteindre ce qui retiendra davantage l'admiration de la postérité ». Mais apologie froide, où les réticences, les arrière-pensées libérales déguisées sous le choix des expressions, tempèrent singulièrement l'admiration de l'auteur; où le départ qu'il fait entre les mesures qui ont été l'œuvre personnelle du pape et celles qu'il faut attribuer à son entourage trop zélé jettent plutôt un doute sur l'opportunité et la sagesse de certains actes du Saint-Siège, non sans insinuer que leur valeur est transitoire; où, enfin, en pareil sujet, le plaidoyer *pro domo* ne venait pas à sa place, et moins encore la charge contre les exploiteurs du pontificat. Tout cela trahissait trop le ressouvenir de la contrainte éprouvée.

« Le trait dominant ici, dit d'abord le P. de Grandmaison, c'est l'esprit de foi... tout procède de là, et — ajoute-t-il — du fait que cette ardente foi fut servie par un puissant tempérament d'homme d'action et d'homme de sentiment : énergique, émotif, volontaire, impatient des obstacles; visant au réel, au concret, au résultat prompt et assuré; inaccessible à la peur; ennemi de tout ce qui est feinte, mais aussi dilatation, atermoiement, demi-mesure ».

Le patriarche de Venise, écrit-il un peu plus bas, « saisit le gouvernail d'une main ferme et presque rude ». Sa méthode, « méthode forte et d'autorité quasi militaire, trouva dans le *Motu proprio* sa forme appropriée. Sans exclure les autres procédés, traditionnels dans l'Église, Pie X employa de préférence celui-ci, comme Léon XIII avait employé l'encyclique; la différence entre ces deux grands hommes pourrait être symbolisée par le choix de ces modes d'expression » (40).

La fermeté de Pie X se fit aussitôt sentir dans l'œuvre de concentration et

(39) Numéro des 20 août-5 et 20 septembre 1914 (c'est une même livraison).

(40) Mgr Baudrillart écrivait, d'un ton bien différent : « Parfois, elle paraissait dure, cette réponse! Avec quelle énergie le pape nous ordonnait d'arracher les mauvaises herbes de cette partie du champ de l'Église qu'il avait confiée à nos soins! Une bonté trop naturelle, la crainte des coups douloureux qu'il faudrait porter laissaient l'âme hésitante et troublée. On le regardait; on lisait dans ses yeux tristes et doux, lumineux au fond, voilés d'une ombre : « Moi aussi, je souffre; je souffre plus que vous, car de » tous côtés je dois agir, je dois réprimer, je dois frapper, moi le père, le père de tous; mais le devoir de » ma charge est là, le devoir inéluctable; le péril de l'Église me presse, péril du dehors, péril du dedans, » plus dangereux encore; ai-je le droit de savoir même si je souffre? Et vous non plus, vous n'avez pas » ce droit; vous êtes mon lieutenant à telle place, à tel poste de confiance; je vois l'ensemble; vous ne » voyez qu'un point; obéissez; exécutez la consigne; c'est au nom de Dieu que je vous parle... ». Pour que sa juste volonté prévalût, pour préserver l'Église, en des temps si difficiles, Pie X, en effet, a dû faire œuvre de concentration, ramasser le pouvoir entre ses mains, ainsi qu'en temps de guerre on confie aux chefs de l'État et de l'armée une sorte de dictature. Beaucoup ont trouvé mauvais qu'il se réservât la nomination des évêques français; beaucoup se sont plaints qu'il ait abusé des *motu proprio*; c'est que, dans la crise actuelle, il avait avant tout besoin de lieutenants qui, de toutes manières, fussent ses hommes; c'est qu'il fallait faire vite et ne pas se traîner dans les formes traditionnelles qui eussent paralysé toute réforme et toute répression .. ».

de réforme qu'il jugeait indispensable. « Jamais, dit le P. de Grandmaison, on ne lui en saura assez de gré, et ceux qui ont pu souffrir de certains contre-coups de ce grand mouvement, ceux qui estimèrent, à tort ou à raison, que l' « état de siège » durait bien longtemps, ou qui souffraient de voir des hommes sans compétence se donner une importance disproportionnée à leur mérite, ceux-là même ne peuvent, s'ils veulent être sincères, que reconnaître l'immensité du service rendu à l'Église par la campagne antimoderniste de Pie X. Au prix de ce service, le reste est négligeable ».

Là où on lit encore plus aisément entre les lignes, c'est en entendant le directeur des *Études* poursuivre : « Les petits côtés et surtout les à-côtés de cette campagne, telle que la menèrent, sur la fin surtout, quelques partisans qui ne furent jamais désavoués, ne doivent pas, en effet, donner le change sur l'opportunité, sur la nécessité de la campagne elle-même. Qui la considère d'assez haut (et c'est ainsi que, parlant de Pie X, il faut la considérer) n'y voit plus que le geste de salut. Ce geste ébranla des millions d'hommes, mit en action des milliers de prêtres et en veine d'écrire des centaines d'écrivains. Tous ceux qui se rangèrent derrière l'inspirateur et le chef de la croisade ne participèrent pas à la hauteur, à la pureté de ses vues, non plus qu'à son don d'infaillible clairvoyance. Qui pourrait s'en étonner? Quelle cause juste n'a pas eu ses enfants perdus? Quelle réaction indispensable n'a pas eu ses champions exagérés et, dans une certaine mesure, ses profiteurs? Rendre Pie X responsable de ces misères ne serait pas seulement manquer au respect filial, mais à la justice. Qu'on m'excuse d'insister un peu sur ce dernier point ».

En voici un autre, qui n'est pas moins suggestif :

« L'ensemble complexe des décrets et des directions qu'on vient de rappeler va sûrement dans le sens préféré par le pape, encore que chaque détail ne puisse lui être formellement attribué. Les principales de ces directions ont été soumises à l'approbation explicite du Saint-Père, et comme il serait injuste de le rendre responsable de chacune des mesures prises en ces matières, il ne serait ni juste, ni loyal, ni conforme à la vérité, de tracer une distinction trop abrupte entre Pie X et son entourage. Tel ou tel des serviteurs du Pontife a pu exagérer ses intentions, influencer ses sentiments, interpréter trop étroitement ses instructions; il ne paraît pas douteux que les idées personnelles du pape furent d'accord, surtout depuis l'encyclique *Pascendi*, avec celles des théologiens très conservateurs qui ont fait, depuis, prévaloir leurs vues et approuver leurs tendances. Le constater n'équivaut pas, chacun le sait, à canoniser chacune de ces vues ou de ces tendances. *In dubiis libertas.* Toutefois, de si augustes préférences leur ont ajouté, du vivant surtout de Pie X, une autorité incontestable ».

Et, quant à ses actes les plus personnels : « Quel Français, lit-on encore dans les *Études*, ne se souvient du déclinatoire rigide, sans exception et sans

phrase, opposé par Pie X aux associations cultuelles, aux mutualités ecclésiastiques, à tous les expédients (dont plusieurs auraient pu devenir canoniques) (?) imaginés pour substituer une entente précaire au régime douloureux mais franc de la séparation pure et simple ». Ou encore : « La *Lettre sur le Sillon* (25 août 1910), justement célèbre, formule avec un relief et, je ne craindrai pas de dire, une hardiesse très grande, les vues que le pontife entendit faire prévaloir sur le terrain de la sociologie. Depuis, la sollicitude du pape s'est affirmée par des approbations plus ou moins solennelles, des réserves, des avis qui accentuent encore certaines lignes tracées dans la *Lettre sur le Sillon*. Ces indications ont été, en ces dernières années, dans un sens presque constamment restrictif, montrant les dangers d'une offensive sociale insuffisamment mûrie... Il serait prématuré, et d'ailleurs téméraire, de prétendre apprécier ces mesures... ». Cela dispense l'auteur de les mentionner. Qu'il y eût témérité à apprécier, c'est-à-dire à juger l'encyclique sur les syndicats chrétiens ou la lettre du cardinal secrétaire d'État à M. de Mun, nul n'en disconviendrait; cependant n'était-ce pas à cette témérité que le délai demandé ici, on pressent pourquoi, gardait la porte ouverte ? Quel était même le sens de ces lignes ?

Le jugement que l'histoire portera sur le pontificat de Pie X réduira à fort peu de chose la part que le directeur des *Études* faisait si grande, sur sa tombe encore toute fraîche, aux « petits côtés » de la question et y mêlera moins de réserves. Elle le rangera parmi les grands papes réformateurs; elle saluera en lui, en ce pape ennemi du modernisme, mais pape très moderne, comme le dit Mgr Baudrillart, le pontife qui, du premier coup d'œil, a discerné, d'un regard dont la clairvoyance égala la sûreté et la fermeté de sa main, l'immense péril que courait la foi, et qui, avec un courage magnanime, en dépit de mille voix lui criant qu'il allait faire s'écrouler l'édifice : *Aqua alle corde !* sut tenir tête, sans se laisser ébranler, aux gouvernements lâches ou astucieux et persécuteurs, comme au mauvais vouloir et aux subterfuges de ses propres enfants. L'histoire dira que ces craintes étaient pusillanimité et manque de foi ; qu'à l'encontre de ces prévisions, Pie X accomplit, malgré tant d'obstacles, une œuvre grandiose de restauration catholique, et elle demeurera émerveillée devant l'immensité du champ dans lequel il l'a poursuivie.

Rien, en effet, n'a échappé à ses regards, des maux dont, à l'heure où il monte sur le trône, souffre la société moderne, ni des dangers multiples que court le catholicisme. A la sûreté du diagnostic répondent la promptitude et l'énergie des remèdes appliqués par le souverain médecin des âmes. C'est le corps tout entier, un corps vaste comme l'Église, dont l'organisme est à vivifier, à raffermir. La main de Pie X se portera sur toutes ses parties. Le traitement sera parfois héroïque, mais il opérera le salut.

Il serait superflu pour le lecteur de cette histoire d'en rappeler ici avec

détails les applications. En ce qui regarde spécialement la France, Pie X l'a sauvée du schisme et de l'hérésie, en faisant crouler tout l'échafaudage législatif des iniques lois sur la séparation de l'Église et de l'État. A un point de vue plus général, l'encyclique *Pascendi,* avec les mesures particulières ou universelles qui l'ont suivie, a ruiné de fond en comble les desseins et les espérances de la secte moderniste. Au modernisme social, autre fléau envahisseur et non sans rapport avec le modernisme religieux, il a opposé la *Lettre sur le Sillon,* qui rétablit les vrais principes de la sociologie catholique « qu'il prétend faire prévaloir » et qui renverse à terre le système se flattant de les assortir avec le démocratisme, l'encyclique *Singulari quadam* qui confond l'interconfessionalisme prôné de toutes parts et rappelle les associations ouvrières catholiques à leur voie *normale,* sans parler d'autres mesures « restrictives » d'une action sociale émancipée, ayant précédé et suivi la Lettre sur le *Sillon.*

De tels actes et d'autres de même ordre suffiraient pour consacrer la grandeur d'un règne. Mais quel éclat y ajoutent des réformes comme celle des Discatères romains, réorganisation complète des tribunaux de la Curie, de leurs attributions, qui les met en harmonie avec les exigences du temps, ou cette œuvre inspirée du même besoin et qu'on peut appeler gigantesque, de la refonte et codification de toute la législation ecclésiastique depuis les premiers siècles de l'Église, et qui s'appelle la réforme du Droit canon !

A cela s'ajoute encore — et ce n'est pas le moins beau fleuron de sa couronne, ce fut aussi l'objet de l'un des premiers et constants efforts de Pie X — ce qu'il a fait sur le terrain pastoral, toujours dans un esprit éminemment réalisateur, comme sur le terrain doctrinal et politique, pour la formation du jeune clergé, la sanctification des prêtres, pour le relèvement et le progrès des études et le développement de la science ecclésiastique, où se présentent encore la réforme du Bréviaire et l'œuvre immense de la revision de la Vulgate.

Pape réformateur, élu par un dessein spécial de Dieu pour gouverner l'Église au temps d'une des crises les plus graves qu'elle ait traversées, Pie X a déployé un magnifique et sublime effort pour réaliser le vaste programme qu'une parole sacrée résumait à ses yeux : *Instaurare omnia in Christo.*

CONCLUSION

L'auteur de cette Histoire se serait abstenu de la conclure en formulant lui-même la principale leçon qui s'en dégage. Au surplus, n'est-elle pas d'une irrésistible évidence? Mais le lecteur aimera entendre cette conclusion exactement déduite par un écrivain de talent, d'autant moins suspect qu'il ne fut pas jadis sans complaisance pour les libéraux; et le plaisir sera doublé en constatant que cette magistrale leçon d'histoire religieuse contemporaine a paru dans la *Croix*.

Devenu directeur de ce journal depuis quelques mois, M. Jean Guiraud y publiait, le 28 juillet 1917, au sujet des débats auxquels avait donné lieu le projet de loi sur les *Pupilles de la Nation*, un article intitulé : *La question du baptême à la Chambre*. L'éminent publiciste expose d'abord en ces termes le fait dont il va prendre occasion :

Au cours de son discours sur la loi des pupilles de la nation, M. Piou a provoqué un incident qui mérite d'être rappelé aux catholiques, parce qu'il doit leur suggérer les plus sérieuses réflexions.

Parlant de l'éducation que donnera l'Etat, sous sa seule responsabilité, aux orphelins qui n'auront ni parents ni tuteurs, M. Piou a demandé si on assurerait l'enseignement catholique aux enfants baptisés selon le rite catholique. Par une série d'interruptions furibondes que j'ai entendues moi-même, l'extrême-gauche a répondu à cette demande nette et précise en blasphémant le baptême et en glorifiant l'apostasie.

Et le gouvernement, ainsi que le rapporteur, M. Bérard — ancien dirigeant, nous dit-on, d'un groupe de jeunesse catholique! — ont répondu que le baptême de l'enfant n'est pas une preuve suffisante que les parents ont voulu le faire élever dans la religion catholique, et que, dès lors, *le baptême reçu par les pupilles n'oblige nullement l'Etat-tuteur à leur assurer une éducation catholique*.

Voilà ce qu'ont approuvé, en donnant leur vote à l'ensemble de la loi, une cinquantaine de députés catholiques, élus par des populations catholiques, et, dans leur nombre, M. l'abbé Lemire.

Que des sectaires tels que M. Jean Bon aient déclaré qu'en faisant baptiser leurs enfants les parents ne savent pas ce qu'ils font et que, dès lors, l'Etat n'a aucune raison de tenir compte de leur démarche, cela s'explique par l'apostasie dont ces députés se font gloire.

Mais qu'il en soit de même de catholiques qui connaissent le caractère indélébile du baptême, les engagements qu'il impose aux parents du baptisé, qui savent d'ailleurs que la plupart des indifférents font donner, après le baptême, l'instruction religieuse à leurs enfants pour les préparer à la première Communion et déclarent eux-mêmes qu'ils ne veulent pas être enterrés « comme des chiens », c'est-à-dire civilement, termes synonymes dans le langage populaire, *c'est ce qui est inadmissible*, pour ne pas dire révoltant!

Je sais bien la réponse que nous feront nos amis ainsi lamentablement fourvoyés « Nous n'avons pas voulu sanctionner une pareille théorie en votant l'ensemble de la loi

Nous n'avons été préoccupés que de l'union sacrée et de l'intérêt des orphelins, et nous déplorons autant que quiconque les manifestations de sectarisme que vous dénoncez » !

Mais des catholiques peuvent-ils croire un seul instant que l'intérêt des orphelins est sauvegardé quand leur baptême est déclaré sans conséquence et qu'on les livre à un Etat qui se prépare à effacer, autant qu'il est en lui, le caractère sacré que l'Eglise leur a imprimé ? Peut-on parler d'union quand l'accord exige un vote qui fait de catholiques les complices de la débaptisation ?

C'est de là que M. Jean Guiraud part pour exprimer son jugement sur la manière dont les catholiques français ont compris et pratiqué la défense de leurs intérêts religieux durant tantôt six lustres, et pour ramener cette défense aux principes impérieux dont elle ne se doit point départir. Il constate d'abord, non sans courage, la décadence progressive qu'on a vu décrite dans cette Histoire, et il en signale avec autant de netteté la cause. Les traits de ce tableau disent tout dans leur éloquente concision. M. Jean Guiraud poursuivait :

« Cet incident projette la lumière la plus éclatante sur la mentalité d'un grand nombre de catholiques. Je ne vise aucune personnalité ; il s'agit plutôt d'un mouvement qui, depuis une trentaine d'années, a entraîné la plus grande partie des catholiques de France, chefs et soldats, de concessions en concessions, d'abdications en abdications, jusqu'à cette dernière qui nous paraît la plus forte puisqu'elle constitue plus qu'une faiblesse : une complicité.

» On a déclaré tout d'abord qu'on accepterait provisoirement les lois qu'on avait auparavant anathématisées. C'est de Bordeaux, je crois, qu'est partie cette parole néfaste à travers un pays où le provisoire devient si souvent définitif, et devant des troupes catholiques où tant de soldats ne demandaient qu'à se débander !

» Puis, on a généralisé le système, et, sous prétexte de faire preuve de loyalisme républicain, on a mis une sourdine à toute revendication catholique considérée comme inopportune ; *et l'opportunisme a énervé nos forces.*

» Puis encore, on s'est inscrit dans la clientèle d'hommes politiques qui s'étaient élevés sur les ruines de nos libertés religieuses et proclamaient eux-mêmes comme intangibles toutes les lois portées contre le catholicisme : M. Briand, l'auteur responsable de la Séparation, avec ses cultuelles, ses tyrannies et ses spoliations ; M. Barthou, qui s'apprête, demain, à prendre le pouvoir avec M. Caillaux, pour débarrasser, comme a osé le proclamer ce dernier à Mamers, les fondements de la société des « planches pourries des dogmes ». Et, en leur faveur, des catholiques ont voté des ordres du jour où l'on acclamait « les lois laïques » !

» Et maintenant, ce sont nos dogmes, nos sacrements, qui sont reniés par le gouvernement, en pleine Chambre, qui sont déclarés inopérants, inexistants, je ne dis pas au point de vue surnaturel (la question n'est pas là), mais au point de vue légal de la tutelle et de l'éducation. Et, une fois de plus, on s'incline, et des catholiques sanctionnent de leur vote une aussi monstrueuse prétention !

» Que l'on mesure par là les degrés ainsi descendus! « Dans l'état de désorganisation où ils se trouvent, les catholiques ne sont en face de leurs adversaires qu'une poussière : qu'ils prennent garde de ne pas devenir une boue! » C'est ce que me disait, ces jours derniers, l'un de nos grands parlementaires.

» Il est facile de voir la raison de cette décadence, chaque jour plus rapide, qui se poursuit depuis plus de trente ans.

» Les catholiques ont oublié que, s'ils doivent être conciliants à l'égard des personnes, ils doivent être fermes sur les principes; et que, s'ils peuvent faire des concessions sur les questions contingentes de la vie politique, économique et sociale, ils n'ont pas le droit d'en faire sur les questions essentielles et nécessaires de la vie religieuse.

» Les vérités de la religion, les enseignements de l'Église, ses libertés nécessaires n'appartiennent en propre à aucun catholique, à aucune organisation particulière. C'est le bien de Dieu seul. Il ne nous les a pas livrés comme une propriété dont nous pouvons disposer à notre gré et selon les combinaisons politiques du moment, mais comme un dépôt sacré que nous devons jalousement conserver et défendre énergiquement contre toute diminution et toute profanation.

» Ces vérités, ces enseignements et ces libertés *sont d'ordre surnaturel et à ce titre, intangibles*. Nous devons les servir et non les maquignonner!

» Qu'en a-t-on fait depuis trente ans?

» Il est temps de revenir à des conceptions plus hautes et plus chrétiennes, et qu'on tienne à nos adversaires ce langage que nous avons depuis trop longtemps désappris : « Nous estimons qu'élever la société, la France, une institution, une loi, sur la négation de Dieu, l'asservissement de son Église, l'apostasie nationale ou individuelle de ses enfants, c'est faire œuvre radicalement, essentiellement mauvaise. Si vous avez décrété que la laïcisation est votre dogme, nous, nous croyons, avec une foi infiniment plus forte, aux dogmes divins, parce qu'ils procèdent, non de conciliabules humains, aux courtes vues et aux passions basses, mais de la Sagesse divine, se révélant à nous avec une autorité absolue et indiscutable. Et, par conséquent, il suffira que l'un de vos projets se dresse contre nos croyances pour que nous-mêmes nous nous redressions contre lui avec toute l'énergie de notre foi et de notre courage. Nous ne pouvons pas agir autrement, car, en face de l'erreur, « nous ne pouvons pas ne pas parler », et devant tous les attentats dirigés contre la morale et contre Dieu, nous devons faire écho au cri que le grand Précurseur faisait entendre à Hérode : « Cela n'est pas permis! *Non licet!* ».

» Ah! que nous serions forts si nous tenions un tel langage et si, au moment des votes décisifs, ces paroles ne s'évanouissaient pas en fumée »!

FIN DU TOME V

TABLE DES MATIÈRES

39.751. — BORDEAUX, IMPRIMERIE CADORET, 17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE.